VILLE DE PARIS

©Marc Verhille/Mairie de Paris

Vendredi 26 janvier 2024

BULLETIN OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS

DÉBATS

Séance des mardi 14, mercredi 15, jeudi 16 et vendredi 17

NOVEMBRE 2023

Table des matières

Ouverture de la séance. 3

Condoléances. 3

Adoption d'un compte rendu. 8

Félicitations. 8

Inscription en urgence. 8

Hommage à Dominique Bernard, professeur agrégé de lettres modernes. 8

2023 DGRI 61 - Aide d'urgence (200.000 euros) pour deux associations humanitaires intervenant en Israël et dans la Bande de Gaza (Territoires Palestiniens). 13

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la lutte contre l'antisémitisme. 13

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la recrudescence des actes antisémites. 13

Voeu déposé par l'Exécutif. 13

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la paix en Israël et en Palestine. 13

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la paix en Israël et en Palestine. 13

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux attaques du Hamas du 7 octobre 2023 contre l'État d'Israël et leurs conséquences au Proche-Orient et en France. 13

2023 DPMP 21 - Subvention exceptionnelle (200.000 euros) et convention d'équipement avec l'association le Fonds Social Juif Unifié aux fins de sécurisation du siège des organisations juives de France laïques. 13

2023 DPMP 22 - Subvention exceptionnelle (200.000 euros) et convention d'équipement avec le Centre d'études et de mémoire du judaïsme pour la sécurisation du centre européen du judaïsme. 14

Suspension et reprise de la séance. 28

2023 DFA 56 - Débat sur les orientations budgétaires 2024. 28

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au budget primitif 2024 de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. 28

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'augmentation des recettes fiscales de la Ville de Paris. 28

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la mise en place d'une tarification incitative des déchets à Paris. 28

2023 DFA 57 - Décision modificative n° 2 du budget général. 28

2023 PP 95 - Décision modificative n° 1 du budget spécial pour 2023. 28

Suspension et reprise de la séance. 43

2023 DFA 56 - Débat sur les orientations budgétaires 2024 (suite). 43

Compte rendu de la 8e Commission. 63

2023 DPE 47 - Convention de financement par l'A.D.E.M.E. dans le cadre du Fond Vert pour la mise en œuvre de la collecte des déchets alimentaires sur la période 2023-2025. 64

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au déploiement du tri des biodéchets à Paris. 64

2023 DPE 51 - Subventions accordées à quatre associations et une caisse des écoles œuvrant au développement des "Territoires zéro déchet". 67

2023 DPE 45 - Approbation du règlement du service public de l'eau (refonte). 69

2023 DTEC 37 - Territoire zéro exclusion énergetique. 70

2023 DTEC 42 - Participation à l'évaluation de l'impact sanitaire et environnemental des politiques publiques sur la qualité de l'air entre 2012 et 2022. 72

2023 DTEC 45 - Avis relatif à la demande d'autorisation de création d'un vertiport sur la Seine à Paris, quai d'Austerlitz (13e). 74

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un vertiport sur la Seine à Paris, quai d'Austerlitz (13e). 74

2023 DVD 47 - Distribution de la chaleur à Paris. - Convention de fourniture de vapeur issue des unités de valorisation énergétiques du SYCTOM. 82

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux objectifs du Schéma directeur du réseau de chaleur parisien au regard de la nouvelle convention conclue entre la Ville et le SYCTOM. 82

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la pollution de l'air liée au chauffage au bois. 87

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la crise de l'eau à Mayotte. 88

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'anticipation des futurs raccordements d'immeubles aux réseaux de chaud et de froid. 89

2023 DVD 71 - Passerelle des Grandes Serres à Pantin - Avenant à la convention d'aménagement et avenant à la convention de superposition d'affectation et d'occupation du domaine public fluvial de la Ville de Paris. 90

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au soutien à la S.C.I.C. "Oasis 21". 91

2023 DEVE 55 - Convention de partenariat et de participation financière avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Paris pour renforcer la stratégie de végétalisation dans les quartiers. 92

2023 DEVE 74 - Petite Ceinture (20e). - Autorisation de percevoir une subvention et de signer la convention d'aide financière "Fonds Vert" de l'Etat avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie. 94

2023 DEVE 75 - Convention et financement de l'Union européenne pour la participation à une recherche. - Action sur les plans de verdissement urbain et l'intégration de la biodiversité dans la ville. 95

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'expérimentation du nourrissage contraceptif encadré des pigeons. 96

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une meilleure information des Parisiens en vue des abattages d'arbres. 97

2023 DAE 15 - Subventions (542.400 euros), conventions et avenant à convention avec 13 structures lauréates de l'appel à projets "Paris Fertile". 99

2023 DAE 159 - Conventions, subventions (590.000 euros) et avenants à 16 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire. 101

2023 DAE 199 - Conventions et subventions (48.000 euros) en soutien à 4 structures de l'alimentation durable en difficulté. 104

Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif à une négociation avec les bailleurs pour baisser les charges locatives pour les structures E.S.S. 104

2023 DEVE 32 - Subventions de fonctionnement (12.000 euros) à deux associations œuvrant pour le développement de projets d'agriculture de proximité. 105

2023 DEVE 33 - Subvention d'équipement (200.000 euros) à la Fondation Terre de Liens et signature d'une C.P.O. avec attribution d'une subvention de fonctionnement (37.000 euros) à l'association "Terre de Liens IDF". 107

2023 DEVE 64 - Subvention (25.000 euros) à l'association "Un Plus Bio" pour l'accompagnement de la restauration collective parisienne au travers d'une convention. 108

2023 DEVE 66 - Subventions aux gestionnaires de la restauration collective parisienne dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de lutte contre le gaspillage alimentaire (137.691.112 euros). 109

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la ferme urbaine "Plantation Paris" sur le toit de la gare de fret de Chapelle International. 112

Informations sur le déroulement de la séance. 113

Compte rendu de la 1ère Commission. 113

2023 DAE 296 - A.A.P. Soutien aux commerces culturels parisiens (accessibilité, diversité et transition énergétique) : subventions (400.000 euros) et conventions avec 31 commerçants 114

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au suivi de la charte de qualité des commerces de l'avenue de Clichy. 117

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un bilan des terrasses parisiennes à la veille des Jeux olympiques. 117

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'application du règlement des terrasses et étalages parisiens aux terrasses estivales 117

Vœu déposé par l'Exécutif. 117

2023 DAE 146 - Subventions (360.650 euros) et conventions avec sept organismes de formation et avec l'OPCO EP dans le cadre des A.A.P. et A.M.I. "Paris Emplois à Domicile 2023". 122

2023 DAE 273 - Subventions d'investissement (90.000 euros) et conventions avec trois entreprises à but d'emploi parisiennes. 123

Suspension et reprise de la séance. 124

2023 DAE 191 - Subvention de fonctionnement (15.000 euros) à l'association "A chacun ses vacances". 125

2023 DAE 287 - Subvention (12.600 euros) à la Fédération nationale des guides interprètes et conférenciers. 126

2023 DDCT 93 - Soutenir l'investissement pour la vie nocturne. 127

2023 DDCT 109 - Soutenir le dispositif "Demandez Angela" 129

2023 DAE 105 - Subvention (1.000.000 euros) et convention avec "Immobilière 3F" pour un projet immobilier de lieu de collecte, transformation, production et/ou logistique circulaires, pour l'économie sociale et solidaire (19e). 130

2023 DAE 109 - Subventions (200.000 euros) et conventions avec trois structures d'insertion par l'activité économique (S.I.A.E.) et quatre réseaux de l'I.A.E. 133

2023 DAE 156 - Subventions (490 000 euros) et conventions avec 54 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du R.S.A. et d'autres publics fragiles. 135

2023 DAE 162 - Subventions (171.000 euros), conventions avec 11 structures de l'entrepreneuriat social. 137

2023 DPMP 10 - Contrat parisien de prévention et de sécurité 2023-2026. 139

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'hygiène des produits alimentaires vendus à la sauvette. 139

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux effectifs de la police municipale. 139

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'armement de la police municipale. 139

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la sécurité et à la tranquillité des Parisiens et à l'attractivité de la police municipale parisienne. 139

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'installation d'une caméra de vidéo-verbalisation à l'angle de la rue Saint-Jacques et du boulevard Saint-Germain. 139

2023 DPMP 18 - Subvention annuelle pour le fonctionnement du GPIS. 139

2023 DSOL 48 - Subventions (1.068.100 euros) et conventions avec 3 associations pour leurs actions de prévention et d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en grande difficulté. 140

2023 DSOL 130 - Avenant à la convention avec la Fondation Jeunesse Feu Vert pour son action de prévention spécialisée. 140

2023 DRH 46 - Approbation de la convention de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris (direction des ressources humaines) et l'établissement public "Paris Musées". 172

2023 DRH 69 - Couverture prévoyance des agents de la collectivité parisienne. - Modification de la participation

employeur (allocation Prévoyance) à compter du 1er janvier 2024.....173

Suspension et reprise de la séance.....175

Examen des questions d'actualité.....175

I - Question d'actualité posée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris relative "à la politique des ressources humaines dans le périscolaire".....175

IV - Question d'actualité posée par le groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris relative "à la grève des animateurs.rices et des agent.es spécialisé.es du périscolaire dans les écoles parisiennes". 175

II - Question d'actualité posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris relative "au partage de l'espace public et à la votation sur les SUV".....179

III - Question d'actualité posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative "aux déplacements de la Maire de Paris". 181

VII - Question d'actualité posée par M. Laurent SOREL à Mme la Maire de Paris relative "à la construction d'une tour pour les J.O. à Tahiti". 181

V - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris relative "à la remise en cause de l'Aide médicale et ses conséquences sur la Ville de Paris, ville refuge pour les migrants et les réfugiés".....190

VI - Question d'actualité posée par le groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris relative "au développement de l'usage du vélo à Paris".....191

2023 Les Écologistes 1 - Expérimentation d'une sécurité sociale de l'alimentation à Paris. 193

Suspension et reprise de la séance.....199

2023 Les Écologistes 1 - Expérimentation d'une sécurité sociale de l'alimentation à Paris (suite).....199

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'embauche de travailleuses et travailleurs sans papiers. 203

2023 DFA 71 - Communication sur l'activité et la situation financière du Crédit municipal de Paris. 204

2023 DICOM 13 - Tarification de la mise à disposition des salons de l'Hôtel de Ville.....205

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la bonne application de la Charte de la téléphonie mobile par les opérateurs téléphoniques. 207

Compte rendu de la 2e Commission. 208

2023 SG 77 - Conventions de partenariats pour le Carnaval Tropical de Paris édition 2023. 209

Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif à la suspension du partenariat avec l'Ugpban pour le Carnaval Tropical de Paris.....209

Vœu déposé par l'Exécutif.....209

2023 DAC 334 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Hector Guimard et Adeline Oppenheim au 18, rue Henri-Heine (16e). 213

2023 DAC 336 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Ida Grinspan au 7, rue Marcel-Dubois (12e).....214

2023 DAC 337 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Kenzo Takada au 6, rue Vivienne (6e). 215

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la dénomination d'une allée Samuel Pisar avenue Foch (16e). 216

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à un hommage à Charles Aznavour. 217

2023 DAC 53 - Subventions (322.000 euros) à 44 structures pour 44 projets dans le cadre des aides aux projets pour le spectacle vivant. 218

2023 DAC 154 - Subvention (6.000 euros) à l'Association de préfiguration de l'Institut ukrainien en France (apIUF). 219

2023 DAC 405 - Subventions (100.000 euros) à 28 associations développant ou expérimentant des actions culturelles de proximité et signature de 9 conventions. ... 221

2023 DAC 507 - Subvention de fonctionnement (40.505,16 euros) et avenant à convention avec l'association "Le Bal" (18e). 222

2023 DAC 508 - Subvention (12.000 euros) à l'association "Biennale de l'image tangible". 223

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'égalité femmes-hommes et à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans la culture. 224

Interpellation de M. Christophe GIRARD. 225

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la gestion du parc d'ateliers et d'ateliers logements de la Ville de Paris. 226

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'avenir des ateliers Berthier. 227

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la rénovation de l'atelier 11. 228

2023 DAC 534 - Communication relative à la présentation du bilan 2022 de la Commission du Vieux Paris. 230

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la Commission du Vieux Paris. 230

Compte rendu de la 3e Commission. 234

2023 DGGP 19 - Signature avec la M.G.P. de 5 conventions Plan Vélo Métropolitain : Hôpital (13e) (400.000 euros), Malesherbes (8e et 9e) (916.667 euros), Haussmann (8e) (550.000 euros), Charenton (12e) (266.667 euros), Belgrand (20e) (216.667 euros). 235

2023 DVD 10 - Budget participatif : subvention d'investissement (700.000 euros) et convention avec la R.A.T.P. pour la réhabilitation de la station de métro La Fourche. 239

2023 DVD 51 - Tramway T3 du pont de Garigliano à la porte Dauphine (15e, 14e, 13e, 12e, 20e, 19e, 18e, 17e et 16e). - Convention d'occupation du domaine public, de maintenance et d'entretien avec Ile de France Mobilités. 240

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la dénomination des nouvelles stations du tramway T3b dans le cadre de son extension entre porte d'Asnières et porte Dauphine. 240

2023 DVD 121 - Indemnisation amiable de différents tiers en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (136.964,36 euros). 241

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un bilan des indemnisations. 241

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un audit sur les travaux d'entretien de la voirie. 241

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au partage de données relatives à la circulation des bus dans Paris. 243

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la circulation des bus à Paris. 243

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au Plan Vélo de la Ville de Paris. 246

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la passerelle piétonne située avenue du Président-Kennedy. 247

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux pistes cyclables traversant les arrêts de bus. 248

Observation sur le déroulement de la séance. 249

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux dysfonctionnements du service Vélib'. 249

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la mise en place de zones "cyclists, pied à terre". 251

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au doublement et à la sécurisation des pistes cyclables sur le boulevard de Sébastopol. 252

Vœu déposé par l'Exécutif. 252

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au déploiement des bornes de recharge pour les véhicules électriques. 254

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à l'offre de stationnement pour les vélos. 256

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la révision du règlement de voirie parisien et remise en état de l'espace public par les concessionnaires de la Ville. 257

2023 DPMP 20 - Subvention (17.500 euros) et convention avec la Ligue de l'enseignement - Fédération départementale de Paris (17156) pour le financement du kit et du parcours scolaire "Soldats du feu : la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris". 259

Suspension et reprise de la séance. 259

Compte rendu de la 4e Commission. 259

2023 DSP 3 - Dotations (4.218.240 euros) et avenants pour le financement des centres de protection maternelle et infantile partenariaux (10e, 11e, 13e, 14e, 15e, 18e, 19e, 20e). 260

2023 DSP 93 - Subvention (33.800 euros) et convention avec l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne pour la création d'un centre de santé universitaire, 47, rue des Bergers (15e) dans le cadre du dispositif Paris Med'. 261

2023 DSP 95 - Réduction des risques et des dommages liés aux drogues. - Déménagement de l'espace de repos de la porte de la Chapelle. - Convention, avenant et subventions (1.233.299 euros) attribuée à "Aurore". 263

2023 DSP 109 - Avis de la Ville de Paris sur le Projet Régional de Santé (P.R.S.) 2023-2028 de l'A.R.S. Ile-de-France. 267

2023 DSP 121 - Subventions (105.000 euros) et conventions pour trois associations menant des actions de prévention des conduites à risques. 272

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la mise en place de zones sans tabac aux abords des établissements scolaires. 273

Remerciements. 274

Vœu déposé par les groupes Paris en commun, "Les Ecologistes" et Communiste et Citoyen relatif au manque de moyens de la psychiatrie publique. 274

Vœu déposé par les groupes Paris en commun, "Les Ecologistes" et Communiste et Citoyen relatif au devenir du centre de santé Moulinet. 275

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au maintien de l'hôpital Bichat. 277

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux enjeux sanitaires des J.O.P. 2024. 278

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au traitement des espèces nuisibles invasives au cours des J.O.P. 2024. 279

2023 DSOL 11 - Subvention d'investissement (350.000 euros) et convention avec l'association "Maïa Autisme", pour la création et l'aménagement d'un établissement pour adultes porteurs de troubles autistiques. 281

Vœu déposé par les groupes Communiste et Citoyen, Paris en commun et "Les Ecologistes" relatif aux problèmes posés par la régionalisation du service PAM. 282

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au dispositif P.A.M. francilien. 282

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux dysfonctionnements dans la délivrance des cartes Mobilité Inclusion à Paris. 285

2023 DSOL 140 - Convention pour l'accompagnement socioprofessionnel des allocataires du R.S.A. sans domicile stable dans les permanences sociales d'accueil (P.S.A.). 286

2023 DSOL 141 - Subventions (653.301 euros) à 7 associations pour des actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies. 288

Souhaits de bienvenue. 291

2023 DSOL 146 - Subventions (457.661 euros) dans le cadre d'une convention annuelle et neuf conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations du réseau des centres sociaux et espaces de proximité. 291

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'étude et à la création de nouvelles aides municipales pour lutter contre la précarité. 293

Vœu n° 66 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux personnes sans-abris à Paris Centre. 294

Vœu n° 67 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'héritage des J.O.P. 2024 dans la lutte contre la pauvreté et la mise à l'abri par la création d'hébergement d'urgence. 294

Vœu n° 68 déposé par le groupe Paris en commun relatif à la situation des jeunes et des familles à la rue. 294

Vœu n° 69 déposé par les groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen relatif au premier accueil des personnes primo-arrivantes. 295

Vœu n° 70 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'hébergement des enfants scolarisés et vivant à la rue. 295

Vœu n° 71 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au respect des obligations de la Ville de Paris en matière de protection de l'enfance pour les publics mineurs non accompagnés. 295

Vœu n° 72 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la mise à l'abri des mineurs non accompagnés du parc de Belleville. 295

Vœu n° 72 bis déposé par l'Exécutif. 295

Rappel au règlement. 302

Vœu n° 66 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux personnes sans-abris à Paris Centre. 302

Vœu n° 67 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'héritage des J.O.P. 2024 dans la lutte contre la pauvreté et la mise à l'abri par la création d'hébergement d'urgence. 302

Vœu n° 69 déposé par les groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen relatif au premier accueil des personnes primo-arrivantes. 302

Vœu n° 70 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'hébergement des enfants scolarisés et vivant à la rue (suite). 302

2023 DSOL 133 - Subvention (4.000 euros) à l'association "Artaxe" pour son action en faveur de l'implication des séniors dans la transmission des savoirs. 305

2023 DSOL 135 - Subvention (3.500 euros) à l'association "Les Audacieux" pour son action en faveur des seniors isolés LGBTQI+. 306

2023 DSOL 143 - Subvention (4.200 euros) à l'association "Parole de Chien" œuvrant pour le développement de la médiation animale et contre l'isolement des personnes âgées en établissement. 307

Observation sur le déroulement de la séance. 309

2023 DGRI 1 - Subventions (24.000 euros) et conventions avec trois associations dans le cadre de la défense des droits humains à l'international. 309

Suspension et reprise de la séance. 311

Compte rendu de la 5e Commission. 312

2023 DLH 286 - Location de l'immeuble 165, rue Ordener (18e) à Elogie-SIEMP. - Bail emphytéotique 312

2023 DLH 174 - Réalisation 84, rue Rébeval (19e), d'un programme de rénovation de 28 logements sociaux et de création d'îlot de fraîcheur par Habitat Social Français. - Subvention (421.305 euros). 314

2023 DLH 175 - Réalisation 88, rue Rébeval (19e) d'un programme de rénovation de 22 logements sociaux et de création d'îlot de fraîcheur par "Habitat Social Français". - Subvention (234.166 euros). 314

2023 DLH 236 - Réalisation, 23, boulevard Soult (12e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 20 logements sociaux (12 P.L.A.-I. - 8 PLUS) par la R.I.V.P. - Subvention (2.825.802 euros). 315

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mixité sociale au sein du parc social parisien. 315

2023 DLH 278 - Réalisation 28, rue de l'Abbé-Groult (15e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 17 logements sociaux (10 P.L.A.-I. - 7 PLUS) par la R.I.V.P. - Subvention (2.143.676 euros). 316

2023 DLH 279 - Réalisation 119-121, rue Damrémont (18e) d'un programme d'acquisition-conventionnement de 52 logements sociaux (16 P.L.A.-I. - 19 PLUS - 17 P.L.S.) par la R.I.V.P. - Subvention (9.493.732 euros). 318

2023 DLH 283 - Réalisation 92, rue du Mont-Cenis (18e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 18 logements sociaux (6 P.L.A.-I. - 7 PLUS - 5 P.L.S.) par la R.I.V.P. -Subvention (1.699.159 euros) 318

2023 DLH 287 - Adoption de la convention relative à la délégation à l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris de droits uniques sur des logements de la Ville de Paris du patrimoine de "Paris Habitat". 319

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la délégation à l'A.P.-H.P. de droits uniques de réservation de la Ville de Paris sur des logements de "Paris Habitat". 319

2023 DLH 301 - Réalisation 7-7 bis, cité Véron (18e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 16 logements sociaux (10 P.L.A.-I. et 6 PLUS) par la R.I.V.P. - Subvention (705.935 euros). 322

2023 DLH 320 - Réalisation 5, rue Houdon, 2, rue Robert-Planquette et 13, rue Lepic (18e) d'un programme d'acquisition-conventionnement de 9 logements dont 7 sociaux et 2 logements à loyer abordable par la R.I.V.P. 323

2023 DLH 326 - Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale du parc de logements sociaux. 325

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'accélération des rénovations du parc social parisien et à la rénovation de certains logements sociaux. 325

2023 DLH 327 - Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale des copropriétés. 331

2023 DLH 336 - Réalisation 34, rue du Cardinal-Lemoine (5e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 12 logements sociaux (3 P.L.A.-I. - 5 PLUS - 4 P.L.S.) par "Paris Habitat". - Subvention (980.233 euros) 333

2023 DLH 337 - Réalisation 12, rue de Passy et 2-6, rue Gavarni (16e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 22 logements sociaux (7 P.L.A.-I. - 9 PLUS - 6 P.L.S.) par "Paris Habitat". - Subvention (2.063.605 euros) 334

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux annonces de la Première Ministre pour le plan "Quartiers 2030". 334

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la place des mairies d'arrondissement dans le nouveau dispositif d'attribution des logements sociaux. 336

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une meilleure prise en compte des demandeurs de logement social en situation de handicap. 337

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au bilan du dispositif des gardiens d'immeubles assermentés. 339

Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif au gel des loyers dans les logements sociaux parisiens. 340

Vœu déposé par l'Exécutif. 340

2023 DSOL 29 - Convention pluriannuelle avec la DRIHL et l'Agence départementale d'information sur le

logement de Paris relative au financement de l'équipe mobile de prévention des expulsions locatives. 342

2023 DSOL 144 - Subvention (100.000 euros) et convention avec l'association "SOS Méditerranée" pour ses missions de sauvetage en mer et de sensibilisation du public parisien à la situation des migrants. 344

2023 DGGP-DU 22 - Avis de la Ville de Paris sur le projet de Schéma directeur de la Région Ile-de-France.....348

2023 DU 98 - Approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31/12/2022.....354

2023 DU 132 - Vente à AXIMO de 31 lots de copropriété, 89, rue Lamarck (18e), 65, rue Rébeval (19e) et 70, quai de la Loire (19e) en vue de réaliser des logements locatifs sociaux.....358

2023 SG 98 - Convention de co-production pour le forum "Zéro carbone".....360

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la lutte contre la publicité dans l'espace public. 361

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'opposition de la destruction par LVMH d'un espace vert. 364

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la pérennisation d'une gare routière internationale à Paris.....366

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'arrêt de l'évènementiel sur le Champ de Mars. 367

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux emplacements réservés du projet de P.L.U. bioclimatique.....369

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'établissement d'un inventaire des grilles de pieds d'arbres Davioud parisiennes.....369

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'amélioration de la situation dans le quartier de la porte de Vincennes. 370

2023 DDCT 55 - Soutien aux réseaux de familles monoparentales dans les quartiers populaires. - Subventions (100.000 euros) pour 7 associations.....372

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au maintien de l'intégralité du quartier Fougères-Le Vau en géographie prioritaire. 374

Compte rendu de la 6e Commission. 375

2023 DDCT 5 - Subvention (165.500 euros) à 28 associations au titre des droits des femmes.....375

2023 DDCT 18 - Subventions (409.000 euros) à 15 associations au titre de la prévention, de la mise à l'abri et de la lutte contre la traite des êtres humains. 377

2023 DJS 113 - Contrat Jeunesse d'Arrondissement du 8e.....379

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au mode de gestion des centres "Paris Anim'", à l'amélioration des services pour les jeunes Parisiens, et à l'engagement citoyen. 381

2023 DASCO 34 - Subvention (17.000 euros) et avenant avec "Cap Sport Art Aventure et Amitié" (15e) dans le cadre d'une C.P.O. pour une action de sensibilisation au handicap dans les écoles primaires. 383

2023 DASCO 88 - Subvention (15.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association départementale académique des parents d'élèves de l'enseignement public de Paris (20e). 384

2023 DASCO 103 - Subvention (62.000 euros) à l'association "Coup de Pouce, Partenaire de la réussite à l'école" pour l'année scolaire 2023-2024..... 385

2023 DASCO 111 - Caisse des écoles du 8e arrondissement. - Versement d'une subvention exceptionnelle (13.374 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. 386

2023 DASCO 116 - Caisse des écoles de Paris Centre. - Subvention exceptionnelle (889.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire..... 387

2023 DASCO 115 - Réalisation d'une étude sur les refontes de sectorisation. - Convention de partenariat et de financement (15.000 euros) avec l'Institut d'études politiques de Paris..... 388

2023 DFPE 157 - Subventions (163.650 euros) et conventions à 19 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges. 391

2023 SG 93 - Convention territoriale globale parisienne 2023-2027 avec la Caisse des allocations familiales (C.A.F.)..... 393

Rappel au règlement. 395

2023 SG 101 - Modification du Code de déontologie de la Ville de Paris. 395

Suspension et reprise de la séance. 398

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux conditions de travail et à la déprécarisation des adjoint.e.s d'animation et d'action sportive à la DASCO. 398

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux moyens pour les collèges sur le territoire parisien..... 400

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au non versement du Fonds social collégien aux collèges. 401

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la présence d'associations lors des temps d'activité périscolaire. 402

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux rythmes scolaires. 403

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une dotation des écoles par la Ville de Paris en tableaux numériques interactifs ou vidéoprojecteurs numériques interactifs. 404

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la prise en charge des élèves sur les temps péri et extrascolaire. 406

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une demande d'informations sur la manière dont le Rectorat de l'Académie de Paris contourne sa procédure Affelnet. 407

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux subventions des Caisses des écoles. 408

2023 DFPE 171 - Convention avec les 17 caisses des écoles en vue de la restauration des actions passerelles crèche-école. 409

2023 DFPE 172 - Subvention complémentaire (600.000 euros) et avenant n° 3 à l'association "ABC Puériculture" (16e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son service de garde à domicile. 410

2023 DAE 180 - Jardin d'Agronomie Tropicale (12e) : subvention (20.000 euros) et convention avec la Cité du développement durable pour une étude de programmation sur le devenir du site. 412

2023 DAE 291 - Suppression du tarif d'inscription aux concours d'entrée à l'EPSAA - Ecole de communication visuelle de la Ville de Paris. 413

Compte rendu de la 7e Commission. 415

2023 DGRI 50 - Convention de co-production entre la Ville de Paris et la Ville de Kyiv pour la co-production de l'exposition "Kyiv est le cœur inébranlable de l'Europe" du jeudi 2 novembre au mardi 28 novembre 2023. 416

2023 DGRI 67 - Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris attribuée au peuple du Haut-Karabagh. 417

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une meilleure territorialisation du soutien de la Ville aux associations parisiennes. 420

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une réforme des modalités de soutien de la Ville aux associations parisiennes. 421

2023 DJS 26 - Transformations olympiques. - Subventions (300.000 euros) et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 31 associations dans le cadre du projet "Paris sportives". 423

2023 DJS 28 - Transformations olympiques. - Subventions (150.000 euros) et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 27 associations dans le cadre du dispositif "Sport Senior". 424

2023 DJS 119 - Transformations olympiques. - Subventions (63.000 euros) et conventions entre la Ville de Paris, 23 clubs et Paris 2024 dans le cadre du dispositif du "réseau des Clubs Paraccueillants". 425

2023 SG 92 - Subvention (20.000 euros) et convention de coopération entre la Ville de Paris et l'association "Special Olympics France" dans le cadre du dispositif "Paris + inclusive" en vue des Jeux de 2024. 426

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'impact des J.O.P. 2024 à Tahiti. 429

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la préservation des écosystèmes marins en Polynésie française au cours des J.O.P. 2024. 429

Vœu déposé par l'Exécutif. 429

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'intégration des V.T.C. dans la liste des véhicules autorisés sur les voies réservées lors des J.O.P. 2024. 432

Souhaits de bienvenue. 432

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'intégration des V.T.C. dans la liste des véhicules autorisés sur les voies réservées lors des J.O.P. 2024 (suite). 433

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise à disposition de logements étudiants pour l'organisation des J.O.P. de 2024. 434

Souhaits de bienvenue. 434

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise à disposition de logements étudiants pour l'organisation des J.O.P. de 2024 (suite). 434

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la gestion de la piscine Champerret (17e). 435

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'annonce du départ du Masters 1000 de l'enceinte de Paris-Bercy. 436

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au respect de la laïcité dans la pratique du sport. 437

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la logistique du déménagement des boites des bouquinistes des quais hauts de la Seine. 439

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la fermeture des piscines parisiennes et au manque de piscines. 439

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes. 440

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription. 444

Clôture de la séance. 444

Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police. 444

QE 2023-25 Question de MM. Émile MEUNIER, Frédéric BADINA-SERPETTE et des élus du groupe "Les Écologistes" à Mme la Maire de Paris relative à la légalité de la publicité sur l'immeuble LVMH situé au 103-111, avenue des Champs-Élysées. 444

QE 2023-26 Question de M. Jérôme GLEIZES, Mmes Aminata NIAKATÉ, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Alice TIMSIT et des élus du groupe "Les Écologistes" à Mme la Maire de Paris relative au budget de la Ville consacré aux J.O.P. 2024. 445

QE 2023-27 Question de Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU et des élus du groupe "Les Écologistes" à M. le Préfet de police relative à la décision du Conseil d'État sur le port d'un RIO mémorisable et lisible. 447

QE 2023-28 Question de M. Émile MEUNIER et des élus du groupe "Les Écologistes" à Mme la Maire de Paris concernant l'application du sursis à statuer et le respect du futur Plan Local d'Urbanisme bioclimatique par nos bailleurs sociaux. 448

QE 2023-29 Question de Mme Marie-Caroline DOUCERÉ et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à la subvention allouée à l'association CITHEA. 450

QE 2023-30 Question de M. Vincent BALADI et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à l'utilisation des voies de bus à Paris. 450

QE 2023-31 Question de M. Aurélien VÉRON et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative aux déplacements internationaux de la Maire de Paris. 452

Votes spécifiés. 458

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée. 458

Comptes rendus des Commissions. 469

Listes des membres présents. 477

Tableau des voeux et amendements déposés en Commission. 484

Tableau des votes des groupes politiques. 489

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de M. Paul HATTE, Mmes Céline HERVIEU, Raphaëlle RÉMY-LELEU et Alice TIMSIT, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, bonjour.

Condoléances.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous invite à vous lever.

Nous avons appris avec tristesse la disparition de M. André Belamich, ancien Conseiller de Paris, le 25 septembre dernier, à l'âge de 97 ans. Je voudrais saluer très chaleureusement sa sœur, ses enfants, ses petits-enfants, ainsi que tous ses amis présents ce matin en tribune.

Natif d'Oran, André Belamich embrasse d'abord une carrière militaire avant de se consacrer à l'entrepreneuriat aux côtés de son épouse, Fabienne, avec qui il crée plusieurs entreprises dans le 7e arrondissement de Paris. Très investi dans la vie de son quartier, il s'implique particulièrement auprès des commerçantes et des commerçants pour préserver ce qui fait l'âme de nos rues. Cet engagement l'amène à devenir président de l'union des commerçants du 7e arrondissement. Il exercera également des responsabilités au sein de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises, la C.G.P.M.E.

Il s'implique par ailleurs dans la vie politique locale aux côtés de Jacques Chirac, d'Édouard Frédéric-Dupont et au sein du R.P.R., le Rassemblement pour la République. Il sera élu du conseil du 7e arrondissement en 1983, puis à nouveau en 1989. Il accédera ensuite au Conseil de Paris à la disparition d'Édouard Frédéric-Dupont en février 1995. Tout au long de ses mandats, André Belamich s'est attaché à représenter le monde de l'entreprise et à s'investir pour la protection de l'environnement et la préservation du patrimoine. Il a notamment veillé à la restauration de la fontaine de Mars, rue Saint-Dominique dans le 7e arrondissement.

Officier dans l'Ordre national de la Légion d'honneur, Chevalier dans l'Ordre national du Mérite, décoré de la Médaille militaire, nous garderons d'André Belamich l'image d'un homme chaleureux et disponible, profondément engagé pour son arrondissement.

En mon nom et au nom du Conseil de Paris, j'exprime à sa sœur, à ses enfants et petits-enfants et à l'ensemble de ses proches les condoléances de notre Assemblée. Je vous demande une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Je donne la parole à M. René-François BERNARD, pour le groupe Changer Paris.

M. René-François BERNARD. - Madame la Maire, mes chers collègues, nous rendons hommage ce matin à un élu du 7e arrondissement, André Belamich, ancien Conseiller de Paris de la famille politique R.P.R., Rassemblement pour Paris, ici, au Conseil, décédé en septembre dernier, qui s'engagea fortement au sein de notre arrondissement. Je tiens à saluer sa sœur, son fils, Patrick, et sa fille, Nelly, ainsi que les familles BELAMICH et PIERART qui sont présentes aujourd'hui à nos côtés et à leur transmettre nos condoléances. Merci de votre présence, qui témoigne de votre fidélité à sa mémoire, toujours présente parmi nos administrés.

Natif d'Oran, André Belamich, après une carrière militaire, entame une carrière entrepreneuriale. Il crée avec son épouse, Fabienne, diverses entreprises juridiques, en tant qu'avocat, et commerciales dans le 7e arrondissement. Son investissement professionnel le conduit à prendre naturellement en charge la très ancienne U.C.I.A.P., l'Union des commerçants du 7e arrondissement, créée en 1928, mais que la figure tutélaire de notre arrondissement Édouard Frédéric-Dupont veut redynamiser dans la perspective municipale. Il la conservera plusieurs décennies. Il assume également des responsabilités au sein de la C.G.P.M.E.

Son engagement au sein de notre arrondissement ne s'arrête pas à ses activités professionnelles, puisque André Belamich décide de s'engager politiquement aux côtés de Jacques Chirac, alors Maire de Paris, et d'Édouard Frédéric-Dupont, maire du 7e arrondissement, ancien président du Conseil municipal de Paris, qui constitue alors sa première liste municipale avec lui et Hélène Rimbert, à laquelle le Conseil de Paris consacrera également un hommage ce matin. Il est ainsi élu adjoint chargé du commerce au conseil du 7e arrondissement en 1983, réélu en 1989 et Conseiller de Paris en 1995.

Durant ses mandats, c'est évidemment le monde de l'entreprise qu'il représente. Effectivement, il s'engagera pour la restauration de la belle fontaine de Mars, dont non seulement les administrés se réjouissent, mais qui a aussi une notoriété en dehors de nos frontières.

Il laisse à tous le souvenir d'un homme à l'écoute des autres, sympathique, dont la chaleur n'est pas sans rappeler sa Méditerranée natale. Le groupe Changer Paris rend donc hommage à un de ses prédécesseurs, qui a su allier vie professionnelle et engagement politique. En ce qui concerne le 7e arrondissement, il rend hommage à l'un des siens qui, nourri de la culture méditerranéenne, a donné l'image d'un homme de cœur, d'une débordante générosité, à la fois pour les nombreux habitants qu'il a conseillés, pour les commerçants et entrepreneurs qu'il a accompagnés, ainsi que pour ses pairs et ses concitoyens, qui ont partagé son engagement.

Le rayonnement et la fécondité d'une longue et belle vie, marquée du sceau de la fidélité à ses origines et à ses valeurs !

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous.

Je vous demande de vous lever une fois de plus, puisque nous rendons également hommage à notre collègue Thierry Hodent.

Nous avons appris la disparition de M. Thierry Hodent, ancien Conseiller de Paris, le 24 octobre dernier, à l'âge de 68 ans. Personnellement, je l'ai appris avec beaucoup d'émotion.

Après des études à l'université Pierre-et-Marie-Curie, Thierry Hodent débute sa carrière en tant que commercial, avant de devenir directeur, puis chef d'entreprise. Dans sa vie professionnelle, il était très apprécié de ses clients, de ses collaborateurs, et il était reconnu partout pour sa grande force de travail et sa disponibilité. Tout au long de sa carrière, il va aussi mettre ses qualités au service de son engagement dans la vie politique locale.

Elu conseiller dans le 7e arrondissement de Paris, il est adjoint au maire en charge des affaires scolaires, des affaires internationales et de la culture entre 2008 et 2020. Passionné, il s'implique beaucoup dans la vie de son arrondissement. Il s'investit avec la même énergie quand il rejoint le Conseil de Paris en 2014. Il est d'abord membre du groupe Les Républicains, puis il siège à compter de 2018 sur les bancs des Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants.

J'ai eu l'occasion de beaucoup travailler avec lui. Il m'avait très gentiment conseillée et soutenue, notamment dans la campagne de 2020. Il laisse aux habitantes et aux habitants du 7e arrondissement, comme à ses collaborateurs et à ses proches, le souvenir d'un homme généreux, doté d'une grande gentillesse.

En mon nom, au nom du Conseil de Paris, j'exprime à son épouse, à ses enfants et à l'ensemble de sa famille les condoléances de notre Assemblée. Je vous demande une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Je donne la parole à Mme DATI, présidente du groupe Changer Paris.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Nous rendons hommage ce matin à un ancien Conseiller de Paris du 7e arrondissement, avec qui j'ai eu la chance de travailler dès le début de mon mandat de maire, Thierry Hodent.

Né à Ouargla en Algérie, Thierry Hodent effectue des études en informatique, puis débute une brillante carrière professionnelle, durant laquelle il occupe des postes à responsabilités dans plusieurs entreprises, avant de devenir président de Zelie à partir de 2013.

Son engagement pour le 7e est d'abord marqué par son investissement quotidien dans de nombreuses associations de l'arrondissement. Il fonde l'association "7 Jeunesse" afin d'offrir aux jeunes de l'arrondissement des activités culturelles et sportives, avant de fonder le club de bridge "Sept sans atout", qui réunit encore de très nombreux joueurs. Tourné vers les autres, et évidemment vers ceux qui en ont le plus besoin, Thierry Hodent était également investi au sein du conseil économique de la paroisse Saint-Thomas-d'Aquin et fondera le "Lions club Paris hôtel des Invalides", avec lequel il mènera de très nombreuses actions en faveur des personnes défavorisées.

C'est tout naturellement que l'engagement de Thierry Hodent pour les habitants du 7e se prolongera à partir de 2008 à la mairie du 7e, où il devient adjoint au maire en charge des affaires scolaires et culturelles. Il sera également Conseiller de Paris de 2014 à 2020. Investi quotidiennement de ses missions, il n'aura de cesse de multiplier les actions en faveur de l'accès à la culture pour les habitants du 7e, notamment pour les plus jeunes. Il a profondément marqué l'arrondissement en organisant de nombreux événements culturels à la mairie, en lien avec les acteurs locaux, notamment à destination des élèves du 7e. Rares sont les galeristes du 7e qui ne me parlent pas de Thierry Hodent lors de nos visites.

Son engagement, il le porta jusque dans cet hémicycle en étant un fer de lance de l'opposition au tirage au sort dans les conservatoires parisiens, arguant que "l'on ne joue pas la culture au loto". D'ailleurs, sur ce dossier, il avait évidemment bien coopéré avec Bruno JULLIARD. En tant que maire, j'ai eu la chance de pouvoir compter sur Thierry Hodent et son engagement sans faille auprès des habitants du 7e pendant ses deux mandats. J'ai toujours profondément respecté son investissement pour les autres.

Je sais que ce Conseil est aujourd'hui fier de rendre hommage à l'un de ses pairs, dont la vie entière fut marquée par un engagement profond pour les habitants du 7e et, plus largement, pour Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mme DAUVERGNE.

Elle n'est pas là ? Elle est indiquée.

Mme Emmanuelle DAUVERGNE. - J'interviens pour Mme Rimbert.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous étiez notée aussi pour cet hommage.

Mme LECOUTURIER, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, Thierry Hodent était de ces personnages charmants que l'on a la chance de croiser parfois dans sa vie politique. Attentif à l'autre, toujours de bonne humeur, ayant le recul nécessaire pour ne pas tomber dans l'excès, il était le voisin que l'on aime avoir à ses côtés pendant nos longs débats dans cette enceinte. D'ailleurs, nous parlions souvent du Sud-Ouest, qu'il aimait tant. Nous n'appartenions pas à la même famille politique. Pourtant, le respect et l'écoute permettaient des échanges toujours intéressants et constructifs.

Il est élu dans le 7e arrondissement en 2008, puis en 2014, où il occupait les fonctions d'adjoint à la culture et aux affaires scolaires. Lorsque j'étais présidente de la commission culture lors de la précédente mandature, Thierry était toujours là, présent, actif dans ce domaine qu'il aimait tant : la culture. Il était soucieux de préserver la langue française en sa beauté simple et pure et s'était prononcé très tôt contre l'écriture inclusive sur les plaques commémoratives de la Ville de Paris. L'excellence et l'exigence guidaient ses choix, et il n'hésitait pas à monter au créneau pour défendre ses valeurs lorsqu'elles étaient remises en cause.

Puis, la maladie est arrivée, sournoise et terrible. Malgré tout, nous étions tous admiratifs de voir avec quel esprit combatif Thierry s'est battu et combien sa détermination à guérir était totale. Il n'a jamais rien lâché et, malgré la fatigue et son traitement, il venait en séance.

Nous avons appris avec beaucoup de tristesse son décès. Les élus du groupe MoDem, et j'y associe les élus du groupe GIP, adressent toutes leurs condoléances et leurs chaleureuses pensées à son épouse et à sa famille.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame.

Nous avons également appris avec beaucoup de tristesse la disparition, le 15 septembre dernier, de M. Jean Connehaye, ancien Conseiller de Paris et d'Ile-de-France. J'aimerais saluer ici sa fille, son gendre, ainsi que son petit-fils, présents dans nos tribunes ce matin.

Architecte passionné, diplômé des Beaux-Arts, Jean Connehaye s'investit très tôt dans différentes instances pour défendre sa vision de l'architecture comme la reconnaissance de sa profession. Reconnu par ses pairs, il devient président du Conseil régional de l'Ordre des architectes de Paris, avant d'être élu président du Conseil supérieur de l'Ordre des architectes en 1976. Sa vision de l'architecture et ses convictions en matière d'aménagement du territoire le conduisent dans le même temps à s'engager en politique à l'échelle de Paris, sa ville, mais aussi à l'échelle de la métropole.

Apprécié des habitantes et des habitants, il est élu au Conseil de Paris en 1977 dans le 16e arrondissement, puis réélu dans le 15e arrondissement en 1983 et 1989. Pendant ses mandats, il siégera sur les bancs du groupe Paris Liberté et prendra part aux conseils d'administration de différents organismes, dont la société d'aménagement des Halles, à un moment crucial de la transformation de ce quartier parisien. Il représente également la Ville de Paris au sein du Conseil régional d'Ile-de-France, où il est nommé vice-président de la Commission de l'aménagement du territoire.

Officier dans l'Ordre national de la Légion d'honneur, Commandeur dans l'Ordre national du Mérite et Officier des Arts et des Lettres, Jean Connehaye laisse le souvenir d'un homme passionné, profondément engagé pour son art et pour sa ville. En mon nom et au nom du Conseil de Paris, pour lui, j'exprime à l'ensemble de sa famille et de ses proches les condoléances de notre Assemblée. Je vous demande une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Je donne la parole à M. Philippe GOUJON, Monsieur le Maire du 15e.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, Jean Connehaye, récemment disparu dans sa 100e année, était une personnalité éminente du 15e qui aura contribué à façonner Paris. Ceux qui l'ont connu comme moi-même, qui en gardent le souvenir d'une haute élévation intellectuelle, se souviennent de son sens de l'humour, de son charme, de son savoir-vivre et de son élégance légendaire.

Né dans le 14e en 1924, il fut père de trois enfants. Sa fille, Dominique, et d'autres membres de sa famille sont présents en tribune, je leur présente à nouveau mes condoléances.

Il fut élu Conseiller de Paris d'abord au groupe Paris Renouveau lors des premières élections qui donnèrent un maire à Paris en 1977, d'abord dans le 16e, conseiller délégué auprès de Gilbert Gantier, adjoint au Maire de Paris, puis dans le 15e durant deux mandatures, entre 1983 et 1995, comme conseiller délégué auprès de l'adjoint au Maire chargé de l'administration générale. Il fut aussi conseiller régional d'Ile-de-France de 1983 à 1986 et siégea au Conseil économique et social à partir de 1995.

Architecte de grande renommée, issu de l'Académie royale des beaux-arts de Bruxelles et de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Paris, il considérait l'architecture d'abord comme un fait de culture et était un visionnaire bâtisseur. Membre de l'Académie d'architecture, président du Conseil supérieur de l'Ordre des architectes, puis président d'honneur du Conseil régional de l'Ordre des architectes d'Ile-de-France, il fut aussi expert honoraire près la Cour d'appel de Paris.

Pour autant, son héritage ne se limite pas aux 49 immeubles, bureaux, habitations et constructions industrielles qu'il a imaginés, dont deux magnifiques réalisations dans notre arrondissement, rue des Morillons dans les années 1970 et rue Falguière. Non, cet amoureux du macadam parisien fut aussi l'un des inspirateurs du président Giscard d'Estaing, imprimant sa marque lors de l'élaboration de la loi du 3 juillet 1977 sur l'architecture, reconnaissant celle-ci comme une expression de la culture. Première loi à reconnaître et à structurer cette profession si essentielle, cet art, elle en fixe aujourd'hui encore le cadre normatif qui s'y applique. Si le texte a depuis été modifié, il ne s'est jamais éloigné de l'esprit d'origine insufflé par Jean Connehaye.

Homme de caractère, il avait démissionné de la S.E.M. d'aménagement des Halles en 1980, étant en désaccord avec la conduite de l'opération des Halles, regrettant, je le cite qu'"on ne donna pas à Saint-Eustache la place prépondérante qu'elle commandait dans la composition de l'ensemble" et qu'"on ne se soit pas inspiré des caractéristiques françaises de l'art des jardins". En 1975, il n'hésita pas à demander la démission du Ministre de la Culture d'alors, Michel Guy, pour, je le cite, "incompétence arrogante". Il n'était pas non plus en accord avec certains ornements urbains, telles la pyramide du Louvre et les colonnes de Buren, qu'il considérait comme un "chapeau ajouté au portrait de "La Joconde"", et il aimait à le faire savoir.

A l'issue de sa carrière publique, il s'investit activement dans l'"association des résistants du 11 novembre 1940", événement fondateur de la résistance parisienne où lycéens et étudiants parisiens bravèrent l'occupant en allant se recueillir devant la tombe du Soldat inconnu au son de la "Marseillaise", pourtant interdite, et donc au péril de leur vie.

Il était, vous l'avez dit, Officier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'Ordre national du Mérite, Commandeur des Arts et des Lettres. Paris a perdu un citoyen engagé, qui s'investit pour elle, bâtisseur de pierres et édicteur de règles, épris de liberté et amoureux infatigable de notre ville, qu'il a chérie autant qu'embellie.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur GOUJON.

Mme GATEL, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Maud GATEL. - Madame la Maire, mes chers collègues, Jean Connehaye, né le 30 mars 1924 dans le 14e arrondissement, s'est éteint en septembre dernier dans sa 100e année.

Urbaniste et architecte de profession, il a contribué à concevoir d'importants ouvrages de logements et de bureaux, jouant avec des références classiques autant dans la composition urbaine que dans celle du décor des façades. Elève à l'Académie royale des beaux-arts de Bruxelles et à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Paris, nous lui devons notamment, comme cela vient d'être rappelé, les immeubles rue des Morillons et rue Falguière dans le 15e arrondissement, ainsi que les bureaux au 41, avenue de Villiers à Paris, reconnaissables entre tous pour sa modernité, singularisée par les angles courbés.

Lors de l'élaboration de la loi du 3 juillet 1977, première loi sur l'architecture qui reconnaît cette science comme une expression de la culture, il s'inscrit dans le grand projet de modernisation de la France souhaité par le président Valéry Giscard d'Estaing. Engagé dans la vie publique, membres de l'U.D.F., Jean Connehaye fut élu Conseiller de Paris lors des premières élections municipales dans le 16e arrondissement en 1977, avant d'être élu dans le 15e

arrondissement durant deux mandatures. Il fut également Conseiller régional d'Ile-de-France et a siégé au Conseil économique et social en 1995. Il s'est également investi dans l'"association des résistants du 11 novembre 1940".

Toute sa vie durant, il s'est mobilisé pour les autres et pour son métier en tant que membre du Conseil régional de l'Ordre des architectes de Paris et président du Conseil supérieur de l'Ordre des architectes. Cet engagement lui valut d'être décoré de la Légion d'honneur et de devenir Officier de l'Ordre national du Mérite et des Arts et des Lettres.

Aussi attentif à ceux qui occupent les bâtiments au quotidien qu'à ceux qui les font, il fut pendant toute sa carrière aussi soucieux de l'aspect esthétique des lieux que de la fluidité de leur usage, ce qui, encore aujourd'hui, doit nous inspirer.

Les élus du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes adressent à sa famille et à ses proches leurs sincères condoléances.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Je vous demande de vous lever également pour rendre hommage à notre ancienne collègue Hélène Rimbert.

Nous avons appris avec émotion la disparition de Mme Hélène Rimbert, ancienne Conseillère de Paris, le 24 octobre dernier. Profondément attachée au 7e arrondissement et en particulier au quartier du Gros-Caillou, si emblématique de Paris, Hélène Rimbert s'engage très tôt dans la vie politique locale aux côtés d'Édouard Frédéric-Dupont.

Elle est élue conseillère d'arrondissement et devient dès 1983 adjointe au Maire chargée de la jeunesse et des sports. Très impliquée auprès des habitantes et des habitants, elle participe pleinement au développement des infrastructures sportives de l'arrondissement et s'investit pour promouvoir la pratique sportive et la rendre accessible au plus grand nombre. Elle présidera dans le même temps l'Office du mouvement sportif, O.M.S., du 7e arrondissement entre 1987 et 2001.

En 2001, elle est élue au Conseil de Paris. Elle siégera sur les bancs du groupe U.M.P. et portera avec vigueur ses idées. Elle s'engagera pour des causes qui lui tiennent à cœur, en particulier pour les femmes et la lutte contre les inégalités.

Chevalier dans l'Ordre national de la Légion d'honneur et Officier dans l'Ordre national du Mérite, Hélène Rimbert laisse le souvenir d'une élue disponible et à l'écoute, une personne franche qui n'hésitait pas à se faire entendre pour défendre ses convictions.

En mon nom et au nom du Conseil de Paris, j'exprime à l'ensemble de sa famille et à ses proches les condoléances de notre Assemblée. Je vous propose une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Je donne la parole à Mme DAUVERGNE.

Mme Emmanuelle DAUVERGNE. - Madame la Maire, mes chers collègues, je suis honorée de rendre hommage aujourd'hui au nom du groupe Changer Paris à Hélène Rimbert, ancienne Conseillère de Paris et élue du 7e arrondissement, décédée le 24 octobre dernier.

A une époque où il n'était pas encore courant que les femmes puissent accéder aux études supérieures, Hélène Rimbert ne se résigne pourtant pas. Alors qu'elle travaille comme hôtesse d'industrie, elle devient bibliothécaire après avoir suivi des cours du soir.

Sa ténacité et sa force de caractère l'amènent jusqu'à l'engagement public. Hélène Rimbert est ainsi élue du 7e arrondissement à partir de 1983 au sein de l'équipe conduite par Édouard Frédéric-Dupont, ancien maire de l'arrondissement, au moment de la promulgation de la loi P.M.L. et de l'élection de Jacques Chirac en tant que Maire de Paris.

A partir de 1995, elle devient adjointe au Maire à la jeunesse et aux sports, et préside ainsi l'Office municipal des sports jusqu'en 2001. Son mandat a profondément marqué la pratique des sports au sein de notre arrondissement. Elle devient ensuite Conseillère de Paris en 2001 sur la liste conduite par Martine AURILLAC dans le 7e arrondissement et occupe le poste de déléguée de la Maire à la petite enfance jusqu'en 2008.

Hélène Rimbert s'est investie quotidiennement avec son mari, Bruno, au sein du quartier du Gros-Caillou, où les habitants la connaissent bien. Son engagement est reconnu de tous. Elle est faite Chevalier de la Légion d'honneur et de l'Ordre national du Mérite. Ses anciens collègues se souviennent d'une femme attentionnée à l'égard des nouveaux élus de son groupe et très présente au Conseil de Paris. Y siéger fut d'ailleurs l'une de ses grandes fiertés. Ceux qui l'ont connue peuvent également témoigner de son élégance et de son fort tempérament, autant dans ses revendications féministes que dans le service des administrés.

Je tiens à présenter au nom du groupe Changer Paris nos condoléances à sa famille. Notre groupe est fier de saluer le dévouement sans faille d'Hélène Rimbert pour les habitants du 7e arrondissement et les Parisiens, et le parcours d'une femme forte, indépendante, marqué par l'engagement au service des autres.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Adoption d'un compte rendu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance des 3, 4, 5 et 6 octobre 2023 a été publié.

S'il n'y a pas d'observations sur ce document, il est adopté. Je vous remercie.

Félicitations.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Permettez-moi aussi d'adresser toutes mes félicitations au nouveau maire du 16e arrondissement. Cher Jérémy REDLER, félicitations pour votre brillante élection. Je ne doute pas que nous continuerons à travailler avec autant d'intelligence et, je dirais, de relations qui savent mêler l'amitié, y compris lorsque nous sommes de bords politiques différents. Je sais que je ne vous rends pas forcément service en disant cela, mais, pour moi, la politique, ce sont aussi des rapports qui nous permettent de se faire confiance. En tous les cas, nous partageons de beaux combats. Merci beaucoup à vous, cher Jérémy REDLER.

Inscription en urgence.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et de l'article 1er du règlement du Conseil de Paris, je vous demande de vous prononcer sur l'urgence de plusieurs projets de délibération :

- 2023 SG 101 sur la modification du code de déontologie de la Ville de Paris,

- 2023 DPMP 21 pour une subvention exceptionnelle de 200.000 euros et une convention d'équipement avec l'association "le Fonds social juif unifié" aux fins de sécurisation du siège des organisations juives de France laïques,

- 2023 DPMP 22 pour une subvention exceptionnelle de 200.000 euros et une convention d'équipement avec le Centre d'études et de mémoire du judaïsme pour la sécurisation du Centre européen du judaïsme,

- 2023 DGRI 67 concernant la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris attribuée au peuple du Haut-Karabagh.

Je vous propose de voter, à main levée, pour inscrire ces projets de délibération à l'ordre du jour de cette séance.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'inscription en urgence est adoptée.

Je vous remercie. Les projets de délibération 2023 SG 101, 2023 DPMP 21, 2023 DPMP 22 et 2023 DGRI 67 seront donc inscrits à l'ordre du jour.

Le projet de délibération 2023 SG 101 sera inscrit en 6e Commission. En ce qui concerne les projets de délibération 2023 DPMP 21, 2023 DPMP 22, 2023 DGRI 61, ainsi que le projet de délibération 2023 DGRI 67, ils seront inscrits en 7e Commission. Nous allons voter certains d'entre eux dans la suite de notre débat.

Hommage à Dominique Bernard, professeur agrégé de lettres modernes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le 13 octobre 2023, Dominique Bernard était froidement assassiné par un terroriste islamiste. Au nom des Parisiennes et des Parisiens et de l'ensemble de l'équipe municipale, je veux ici saluer sa mémoire et exprimer toute mon amitié et ma compassion la plus sincère à sa famille, à ses proches et à toute la communauté éducative d'Arras.

Professeur agrégé de lettres modernes au lycée Robespierre, Dominique Bernard a été tué parce qu'il enseignait. Enseignant dévoué, pédagogue hors du commun, Dominique Bernard était un humaniste convaincu, un homme de principe, un homme de courage, un homme profondément républicain. Son métier était une vocation. Il

avait choisi d'enseigner pour transmettre aux jeunes les valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité. Il était profondément engagé, engagé pour ses élèves, pour leur avenir, pour leur épanouissement personnel.

Agé de 57 ans, il était père de trois filles. Ses amis se souviennent d'un homme jovial, généreux, attentionné. Ses élèves parlent d'un professeur bienveillant, rigoureux, qui a marqué la vie de celles et ceux qui ont eu la chance de le connaître. Dominique Bernard était également un homme profondément cultivé, cofondateur de l'Université populaire d'Arras, où il a longtemps animé des conférences et des ateliers sur la littérature. Son amour des lettres et des arts l'avait d'ailleurs conduit à se passionner pour l'œuvre fascinante de Julien Gracq.

L'assassinat de Dominique Bernard est une tragédie, une tragédie qui a ému la France entière. A travers lui, c'est bien sûr notre République qui a été attaquée et ses valeurs. Dominique Bernard est mort pour les défendre. Il est mort pour que nous puissions vivre libres et en paix. Nous ne l'oublierons jamais, comme nous n'oublierons jamais Samuel Paty, lui aussi victime de cette barbarie aveugle et d'un terroriste islamiste.

Comme nous l'avons fait pour Samuel Paty, je propose qu'un square parisien porte prochainement le nom de Dominique Bernard. Nous avons identifié un lieu dans le 11e arrondissement, et je veux en remercier ici le maire du 11e arrondissement.

Au nom de tous ces enseignants, au nom de tous ces combattants de la laïcité et des valeurs républicaines, nous continuerons à lutter contre le terrorisme, l'intolérance, l'ignorance et la folie humaine, contre les populismes et toutes les formes de violence. Nous continuerons à défendre la liberté de conscience, la liberté d'expression, la liberté d'enseigner et transmettrons encore et toujours aux plus jeunes les valeurs de la République.

Je vous propose une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Je donne la parole à M. Geoffroy BOULARD, pour le groupe Changer Paris.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, le 13 octobre dernier, notre Nation connaissait à nouveau l'effroi. Trois ans après l'assassinat de Samuel Paty, un autre professeur, Dominique Bernard succombait dans des circonstances similaires sous les coups d'un terroriste islamiste dans la cour d'un lycée d'Arras.

Quelle ne fut pas notre émotion quand, une fois de plus encore, la barbarie islamiste frappait dans sa haine aveugle un des sanctuaires de notre République et l'un de ses serviteurs. Car, ne nous y trompons pas, c'est parce qu'il représentait le savoir, la connaissance, l'émancipation des êtres que Dominique Bernard, professeur de lettres, a été lâchement et froidement assassiné au nom d'un ignoble obscurantisme qui bouleverse notre monde. Car le terrorisme islamiste n'a de cesse d'attaquer la vie et de détester la paix.

Toulouse, Conflans-Sainte-Honorine, Arras, cette litanie funèbre semble ne plus vouloir s'arrêter, entraînée par la folie d'hommes qui se sont arrogé le droit de dire qui doit vivre et qui doit mourir. Nous ne voulons plus cela. Nous ne pouvons plus tolérer que certains foulent aux pieds les valeurs d'universalisme de notre République, qui sont au fondement même de notre contrat social. Nous ne pouvons plus accepter que les terroristes entrent dans nos écoles, dans nos lycées pour y semer la terreur et la mort.

Nous devons tout faire pour que nos lieux d'enseignement restent des lieux où les différences de culture, de religion, de milieu social n'ont plus cours, des lieux où l'on apprend à vivre selon la liberté, l'égalité et la fraternité, des lieux où l'on apprend le sens du mot "laïcité", qui n'est pas fait pour exclure, mais, au contraire, pour permettre à chacun de vivre selon ses croyances sans en être inquiété.

Encore et toujours, nous devons faire bloc sans la moindre hésitation, à l'image de la marche de dimanche dernier, contre l'antisémitisme, contre la montée de l'islamisme radical, contre toutes les formes de séparatisme auxquelles la France fait face depuis trop longtemps.

Nous ne pouvons plus laisser passer aucune faille, nous ne pouvons plus faire preuve d'aucune faiblesse. Nous le devons à tous ceux qui sont tombés sous les coups de la barbarie islamiste, à Dominique Bernard, à Samuel Paty, aux 130 victimes des attentats du 13 novembre 2015, aux milliers de victimes israéliennes et palestiniennes, et à leurs familles. Nous le devons à nos enseignants, qui, chaque jour, s'efforcent de faire grandir et s'épanouir les citoyens de demain. Nous le devons à nos enfants, afin qu'ils puissent vivre dans un monde où la paix et la justice restent des principes intangibles.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Mme Fatoumata KONÉ, présidente du groupe "Les Ecologistes".

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le vendredi 13 octobre dernier, Dominique Bernard, professeur de lettres au lycée-collège Gambetta d'Arras, est assassiné par un terroriste, un ancien élève, parce que professeur, parce que garant de l'enseignement public, du savoir pour toutes et tous, et de l'école.

Ce drame nous rappelle l'assassinat de Samuel Paty dans des circonstances similaires, trois ans plus tôt presque jour pour jour, pour lequel j'ai aujourd'hui une pensée très émue. De nouveau, l'école de la République, l'école publique est la cible d'un attentat terroriste islamiste, la cible de l'obscurantisme, du fanatisme religieux et de la violence. Rien ne saurait justifier une telle atrocité et jamais nous ne nous y habituerons.

Je tiens à redire ici les pensées et le soutien des élus écologistes de Paris pour cet homme, pour sa famille et ses proches, ses collègues et ses élèves, pour les trois personnes blessées dans l'attaque. Nous pensons également à toute la communauté éducative et nous les assurons de notre solidarité.

Dominique Bernard était donc un professeur agrégé de lettres modernes profondément guidé par la passion d'enseigner, par la transmission. Il était décrit par ses élèves comme un "prof" qui donne envie d'apprendre, avec une passion contagieuse pour la lecture. Les parents en parlent comme d'une chance pour leurs enfants de l'avoir eu comme professeur.

Son métier était d'enseigner à des élèves la langue française, le pouvoir des mots, l'art de la rhétorique pour décrypter et tenter de comprendre le monde qui nous entoure. Il était animé par l'amour des livres et souhaitait transmettre cette passion à ses élèves en les initiant à la découverte du bonheur de lire et de s'exprimer. Enseigner le pouvoir des mots, c'est aussi enseigner la pratique du débat argumenté, le questionnement, l'incertitude, la rigueur, le respect de l'autre, à l'opposé de l'idéologie islamiste, qui prône le rejet de ce qui est différent, l'endoctrinement, la négation de l'autre, l'apologie de la violence.

A travers Dominique Bernard, comme c'était le cas pour Samuel Paty, c'est le principe d'une école laïque respectueuse de la liberté de conscience qui a été visée. L'école est le plus bel endroit pour apprendre, partager et découvrir. C'est le lieu de la transmission de savoirs et d'une culture commune pour faire nation. A travers Dominique Bernard, c'est la prise de conscience de la vulnérabilité et du courage quotidien des professeurs qui est mise en lumière, car, oui, si le métier de professeur revêt de multiples facettes, c'est également un métier de passion et de courage, le courage de la libre-pensée, le courage de former les générations de demain.

Face à l'obscurantisme, au terrorisme, l'école doit être le lieu de l'émancipation des esprits, c'est pourquoi nous devons défendre l'Education nationale et l'école publique, laïque et républicaine, pour qu'elle puisse remplir pleinement sa mission et garantir les mêmes devoirs à tous les élèves. C'est aussi pourquoi je veux redire aujourd'hui aux professeurs que les écologistes leur font confiance, nous leur faisons confiance pour trouver les mots justes pour parler aux jeunes, contrairement au Président de la République, qui a choisi de faire appel au culte via les évêques, imams et rabbins pour leur demander un effort pédagogique auprès des jeunes. C'est enfin pourquoi, par cet hommage, nous donnons au professeur toute sa signification : celui qui enseigne un art, et nous réaffirmons que nous, écologistes, ne laisserons jamais seuls les enseignants.

Je finirai par ces mots de Philippe MEIRIEU : "Eduquer quelqu'un, c'est lui apprendre à penser par lui-même et à n'effectuer que les actes qu'il aura librement décidés". Oui, Dominique Bernard, tout comme ce fut le cas de Samuel Paty et comme c'est le cas de milliers d'enseignants et enseignantes qui enseignent et éduquent chaque jour, émancipent et rendent libres des milliers d'enfants. A eux tous, j'adresse aujourd'hui les remerciements sincères des élus écologistes.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame Fatoumata KONÉ.

M. Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Dominique Bernard, notre concitoyen, notre collègue, a été lâchement assassiné le 13 octobre dernier.

Trois ans après Samuel Paty, Dominique Bernard a été assassiné pour ce qu'il était : un enseignant, un passeur de savoir. Assassiné dans un acte odieux, un acte de haine, un acte qui marque une fois de plus la détestation du savoir, de l'esprit critique et de la tolérance, que les obscurantismes religieux de tous poils produisent en masse. Un acte de haine contre la liberté de l'esprit, la liberté de la pensée, la liberté de la conscience que propagent les extrêmes droites religieuses - en l'occurrence islamistes, mais sans exclusivité.

Face à cette haine ressassée, construite et instrumentalisée, nous avons envie à nouveau d'affirmer "vous n'aurez pas notre haine", car nous ne lutterons pas contre la haine par la haine. Je reprendrai les mots de la famille de Dominique Bernard : "Aux jeunes et au monde, Dominique dirait : "Ne cédez pas à la peur, à l'obscurantisme, à l'intolérance." C'est un message d'espérance que mon frère ne soit pas mort pour rien". La sœur et la mère de Dominique Bernard souhaitent ainsi "un électrochoc pour nous faire dire à tous qu'il faut de la tolérance pour que la

France reste une terre d'accueil". Un mois et une loi au Sénat après, on peut constater que le travail reste devant nous.

Si nous ne lutterons pas contre la haine par la haine, nous n'en oublierons pas moins de lutter. Nous ne céderons rien sur nos valeurs. Il s'agit pour nous de réaffirmer l'incontournable lutte pour l'émancipation, notre horizon indépassable, et de le traduire dans nos actes. Notre responsabilité politique est bien sûr de témoigner de l'émotion de tout un peuple et du refus massif de la haine et de l'intolérance, mais notre responsabilité politique est aussi de produire des actes qui feront reculer concrètement cette haine et qui feront progresser la tolérance et le savoir. Il ne saurait être question de verser des larmes de crocodile au pic de l'émotion et, en même temps, de saper l'Education nationale, qui est le meilleur outil pour émanciper les individus et faire reculer les obscurantismes. Il ne saurait être question de verser des larmes de crocodile, puis de retirer à l'Education nationale les moyens d'accomplir ses missions.

Nous attendons beaucoup de l'école de la République, et à juste titre. L'école est bien sûr et avant tout le lieu singulier de transmission des savoirs, le lieu d'apprentissage de l'esprit critique, de remise en question des déterminismes culturels et sociaux, de formation d'un "en commun" qui porte en germe la cohésion de notre pays à l'avenir, mais aussi de transmission de ce principe fondamental qu'est la laïcité, qui semble encore et toujours visée par les intolérants.

Parlons de laïcité. Vous le savez, nous sommes attachés à son principe, car nous voulons la décliner dans toutes ses dimensions, sans géométrie variable, car une laïcité à géométrie variable n'est plus la laïcité. Certains au gouvernement se sont réveillés et ont questionné au moment de l'attentat d'Arras la formation des enseignants sur la laïcité, mais comment être crédibles quand, en même temps, ce même Gouvernement supprime massivement des postes d'enseignants, supprimant les brigades de remplacement qui permettent justement aux enseignants de suivre des formations sans pénaliser leurs élèves ?

Puisqu'il s'agit de défendre et de renforcer l'école, il est impensable de le faire sans écouter ses principaux acteurs : les enseignants et les enseignantes. Comment défendre donc l'école sans prendre en compte l'amertume de la profession et son sentiment d'abandon ?

A la suite de l'attentat d'Arras, le quotidien "Le Monde" relatait de nombreux témoignages révélateurs du problème devant nous. "Cet attentat cause beaucoup de dégâts, car il vient s'ajouter à un mal-être déjà très présent parmi les personnels", pointe ainsi Guislaine DAVID du S.N.U.I.P.P.-F.S.U. "J'en ai assez que l'on soit des héros dans la bouche des politiques que quand on se fait tuer", cingle Thibaut, professeur d'histoire-géographie. Il attend "des actes forts", mais "ce soutien, dans mon quotidien, je ne le ressens pas". Il évoque les 35 lycéens par classe, le manque de temps, le manque de moyens pour travailler les sujets difficiles, ou encore les salaires de la profession. Le report d'un mois des concours de professeurs pour manque de candidats est le énième signal faible de ce malaise profond. Tous ces sujets restent devant nous.

Nous ne pouvons que saluer le courage de tous ces enseignants et enseignantes qui, au quotidien, transmettent la flamme du savoir dans les consciences de chacun de leurs élèves. Notre responsabilité politique est désormais de sincèrement et réellement défendre et renforcer l'école.

"L'instruction est la lumière qui éclaire le chemin de l'avenir", disait Victor Hugo. Le chemin est tracé, donnons-lui sa lumière.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je donne la parole à Mme Catherine IBLED, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme Catherine IBLED. - Madame la Maire, mes chers collègues, le 13 octobre dernier, trois jours avant de rendre hommage au professeur Samuel Paty, lâchement assassiné le 16 octobre 2020, nous replongions à nouveau dans l'horreur, le désarroi, la barbarie. Au cœur d'un établissement scolaire d'Arras, Dominique Bernard, professeur de français, était sauvagement assassiné en tentant de s'interposer pour éviter qu'un terroriste, qui fut son élève, ne s'en prenne à des enfants, des enseignants, des personnels d'éducation.

Trois ans après, la tragédie se répète et un nouveau drame saisit d'effroi notre nation tout entière. Trois ans après, le terrorisme islamiste frappe à nouveau l'école, le cœur de la République, le lieu de la connaissance, de l'égalité des chances, de l'émancipation de l'individu, ce sanctuaire de la liberté, de la fraternité, de la laïcité, où l'on forme des esprits libres et où l'on apprend à devenir des citoyens et des citoyennes. Une nouvelle fois, on s'en est pris à un enseignant, à un homme des Lumières. Une nouvelle fois, un professeur de la République a été victime de l'obscurantisme, de la barbarie, de la bêtise, du fanatisme islamiste, de la haine de l'autre, de la haine de ce que nous sommes.

Nous pensons à ses enfants, à son épouse, à sa famille, à ses proches, à ses collègues, aux élèves de la cité scolaire Gambetta-Carnot d'Arras et à toute la communauté éducative.

Comme Samuel Paty, Dominique Bernard faisait partie de ces professeurs que l'on n'oublie pas, le professeur bienveillant, passionné, dévoué à sa mission. Il faisait partie de ceux-là, de ceux qui défendent la tolérance, le respect, la liberté et la vérité, de ceux qui encouragent la pensée critique, le questionnement et le libre débat, de ceux qui, finalement, éclairent le présent et préparent l'avenir. Nous leur devons tant, à nos professeurs qui nous montrent le chemin, à notre communauté éducative qui transmet le savoir et éveille à la citoyenneté.

Alors que notre société est en proie à la division et aux fractures, c'est bien à l'école que se joue l'avenir de notre cohésion nationale, de notre République, une et indivisible. C'est à l'école qu'il faut offrir toutes les chances que la République doit à sa jeunesse, sans discrimination, aucune.

Ce nouveau drame nous rappelle la nécessaire mobilisation de toutes et tous, et, au premier chef, des élus que nous sommes. Oui, nous devons travailler à réparer les failles que chaque petit renoncement de ces dernières années a contribué à creuser. Oui, nous devons renouer enfin avec la promesse des Lumières d'une école qui élève. C'est un défi ô combien complexe, qui sera long et qui ne s'inscrit pas dans le temps des élections, mais qui demande l'unité de la nation derrière un projet de plusieurs générations. C'est un défi collectif, qui doit tous nous rassembler, dans chaque commune de France.

Ne nous laissons pas tenter par le piège du repli sur soi, du rétrécissement, de la confusion ou de la stigmatisation. Dressons-nous face à l'islamisme radical. Rassemblons-nous autour de nos valeurs républicaines et démocratiques. Continuons notre combat pour la liberté, pour une certaine idée de la vie, pour la tolérance, pour l'éducation, pour le savoir, pour la raison, dont Dominique Bernard et Samuel Paty sont désormais les visages. Nous le leur devons. Jamais nous ne l'oublierons. Jamais nous ne vous oublierons, Messieurs les professeurs.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mme LECOUTURIER, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Madame la Maire, mes chers collègues, Dominique Bernard, 57 ans, a été assassiné le 13 octobre 2023 dans son lycée à Arras par un jeune terroriste islamiste parce qu'il était professeur. Il a été assassiné parce qu'il était professeur de lettres, parce qu'il éveillait les consciences de ses élèves par la connaissance, parce qu'il exerçait leur esprit critique pour éclairer leur jugement sur le monde, parce qu'il leur enseignait la richesse de notre langue et de notre culture pour leur ouvrir la voie de la liberté. Il a été assassiné comme Samuel Paty l'avait sauvagement été trois ans auparavant par un autre terroriste islamiste et pour les mêmes raisons.

Nos professeurs sont devenus des cibles, des cibles pour tous ceux qui vouent une haine à notre démocratie, à notre République, à notre modèle basé sur le respect de la laïcité, à la richesse de la diversité, à notre culture française et universelle.

Dominique Bernard était un homme discret qui passait sa vie le nez dans les livres, un homme discret qui exerçait son métier avec un grand professionnalisme, reconnu et apprécié de ses élèves et de ses collègues, un homme qui avait choisi de consacrer sa vie à transmettre à ses élèves son amour de la littérature, les humanités. Les paroles de Charles Péguy résonnent avec force en pensant à lui. Oui, Charles Péguy disait : "L'instituteur est le seul et l'inestimable représentant des poètes et des artistes, des philosophes et des savants, des hommes qui ont fait et qui maintiennent l'humanité".

Dominique Bernard était le représentant de l'humanité. Il avait choisi la vie, et c'est la haine mortifère qui s'est abattue violemment sur lui.

Oui, nous pouvons pleurer, oui, nous pouvons nous révolter, mais nous devons surtout agir, agir pour honorer la mémoire de Dominique Bernard, comme celle de Samuel Paty. Nos professeurs doivent se sentir soutenus et protégés par leur hiérarchie, par la police, par la justice, par les réseaux sociaux. Il faut que chacun d'entre eux retrouve le courage de résister contre la peur, la peur d'aborder certains sujets en classe comme la Shoah, le conflit israélo-palestinien, l'histoire des religions, ou même un tableau de Poussin montrant artistiquement la nudité des femmes.

Il est temps que notre République laïque reprenne ses droits à l'école sans trembler, sans compromis, avec le respect des règles, qui sont bien souvent piétinées. Il est temps de rendre hommage à nos enseignants, souvent méprisés. Il est temps que l'autorité revienne dans nos écoles sans ambiguïté. Il est temps, enfin, de reconnaître tous nos renoncements, nos lâchetés, nos silences, qui montrent aujourd'hui toutes nos faiblesses.

Alors, pour Dominique Bernard, pour Samuel Paty, soyons intransigeants pour notre école, intransigeants contre ceux qui ciblent les professeurs comme des femmes et des hommes à abattre. Notre République ne se négocie pas, elle se respecte.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mme Colombe BROSSEL, pour le groupe Paris en commun.

Mme Colombe BROSSEL. - Madame la Maire, mes chers collègues, Dominique Bernard, professeur de lettres au sein du collège-lycée Gambetta à Arras, a été assassiné le 13 octobre dernier, victime du terrorisme islamiste. Sa mort nous est insupportable. Au nom du groupe Paris en commun, je tiens à présenter toutes mes condoléances à sa famille et à ses proches.

Professeur, Dominique Bernard incarnait l'école de la République. Son engagement quotidien remarquable auprès de tous les élèves pour leur faire découvrir et aimer la littérature, la philosophie doit être salué. Auprès d'eux, il œuvrait sans relâche afin de créer des ponts et d'ouvrir sur la complexité du monde.

Près de trois ans après l'assassinat de Samuel Paty, l'école de la République, porteuse de nos principes de liberté, d'égalité, de fraternité a donc de nouveau été la cible du terrorisme islamiste. L'école de la République comme vecteur d'émancipation où se construisent chaque jour la citoyenneté et l'esprit critique doit être protégée et soutenue.

Je sais, nous savons à quel point cet assassinat a mobilisé l'ensemble de la communauté enseignante et, au-delà, l'ensemble de la communauté scolaire, et c'est évidemment un message de soutien à tous ceux qui font l'école, à tous ceux qui font vivre l'école, que nous souhaitons porter. Nous rendons aujourd'hui hommage à Dominique Bernard, aux enseignants, mais aussi - je souhaite qu'on les y associe évidemment - aux personnels éducatifs et médicosociaux mobilisés en soutien aux élèves, ainsi qu'aux agents territoriaux, par exemple de loge, qui sont en première ligne pour assurer la sécurité à l'entrée des établissements. L'un d'eux a été blessé gravement à Arras.

Bien sûr, à Paris, rendre cet hommage à Dominique Bernard un 14 novembre n'est pas anodin. Ce n'est pas anodin parce que, nous le savons comme Parisiens, nous le savons comme élus parisiens, l'histoire récente nous a confrontés à l'horreur et à la barbarie. Nous ne savons que trop bien l'importance d'œuvrer au renforcement des liens qui nous unissent, Parisiennes et Parisiens, et de notre diversité.

Au nom du groupe Paris en commun, je réaffirme notre engagement à porter haut le combat contre l'obscurantisme et contre toutes les formes d'intégrisme, fidèles aux principes des Lumières. Construire du commun, c'est évidemment le rôle de l'école publique, nous avons été plusieurs à le dire ce matin, mais c'est aussi le rôle de l'ensemble des services publics, bien entendu, et c'est pour cela que nous devons en permanence affirmer notre soutien à ce qui permet concrètement de faire du commun et de donner du sens.

Paris est une ville profondément européenne. N'oublions pas que ce combat dépasse nos frontières. Je veux avoir une pensée émue et de solidarité pour les victimes de l'attentat de Bruxelles survenu le 16 octobre. Notre solidarité est entière avec les familles des victimes et nos amis bruxellois.

Son épouse rappelait lors de ses obsèques que Dominique Bernard n'aimait pas le bruit et la fureur du monde. Les élus du groupe Paris en commun sont et resteront mobilisés pour agir pour une société plus apaisée, une société qui permette le dialogue, l'échange, dans le calme et la rationalité, une société qui permette de construire, une société qui fasse vivre les valeurs de l'égalité, de la liberté, de la fraternité et de la laïcité.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame BROSSEL.

2023 DGRI 61 - Aide d'urgence (200.000 euros) pour deux associations humanitaires intervenant en Israël et dans la Bande de Gaza (Territoires Palestiniens).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la lutte contre l'antisémitisme.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la recrudescence des actes antisémites.

Voeu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la paix en Israël et en Palestine.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la paix en Israël et en Palestine.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux attaques du Hamas du 7 octobre 2023 contre l'État d'Israël et leurs conséquences au Proche-Orient et en France.

2023 DPMP 21 - Subvention exceptionnelle (200.000 euros) et convention d'équipement avec l'association le Fonds Social Juif Unifié aux fins de sécurisation du siège des organisations juives de France laïques.

2023 DPMP 22 - Subvention exceptionnelle (200.000 euros) et convention d'équipement avec le Centre d'études et de mémoire du judaïsme pour la sécurisation du centre européen du judaïsme.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous allons à présent examiner les projets de délibération DGRI 61, DPMP 21 et DPMP 22 concernant des aides d'urgence destinées à Israël et à la bande de Gaza, ainsi que des aides pour la sécurité des organisations juives de France laïques. Je vais, bien sûr, introduire ce débat.

C'est avec une gravité particulière et une émotion mêlée d'effroi que j'évoque aujourd'hui, en ouverture de ce Conseil, le 7 octobre dernier. Le 7 octobre dernier est un jour d'infamie pour l'humanité. C'est une date qui vient s'inscrire dans la longue liste, hélas, des jours les plus noirs de notre histoire.

Le 7 octobre dernier, au matin, alors que des juifs pratiquants du monde entier s'apprêtaient à célébrer le dernier jour des fêtes du Souccot, qui, dans la culture juive et dans la mémoire de ce peuple juif, rappelle l'exode et la longue marche vers la Terre promise, plus d'un millier de terroristes du Hamas commettaient le pire attentat de l'histoire d'Israël. Avec une sauvagerie sans nom, mais non sans visage, ils ont assassiné, violé, brûlé, égorgé plus de 1.400 hommes, femmes, enfants, bébés, vieillards.

Abreuvés de haine, nourris à l'idéologie islamiste mortifère du "djihad" le plus fanatique, ces terroristes ont commis un crime contre l'humanité. C'est d'ailleurs sous cette qualification que le parquet anti-terroriste français poursuivra les assassins des 40 ressortissants français qui ont perdu la vie ce jour-là. Je veux penser à eux, bien sûr, et à leurs familles.

A cette infamie, il faut ajouter l'enlèvement de 241 otages. Nous avons pu, ici, recevoir le témoignage de leurs familles, et afficher leurs visages à l'entrée de notre Hôtel de Ville. Nous avons demandé, j'ai demandé et nous demanderons à nouveau la libération immédiate et sans condition de ces otages. Paris se tient à leurs côtés.

Dès le 7 octobre, nous avions témoigné notre soutien sans faille aux victimes et à leurs familles, aux Israéliens et aux Juifs du monde entier, meurtris dans leur chair. C'est au nom de cette solidarité que nous avons éteint le 8 octobre la tour Eiffel en signe de deuil, et que nous l'avons illuminée le lendemain aux couleurs du drapeau israélien. Nous avons aussi travaillé avec nos amis, nos frères, nos sœurs de la communauté juive, avec les maires d'arrondissement et toutes les associations, qui, au sein de notre République, œuvrent pour les valeurs d'humanisme.

Nous l'avons fait au nom de nos valeurs, bafouées par la cruauté et l'inhumanité de cette attaque. Je veux ici saluer l'ensemble des élus parisiens de ma majorité, de l'opposition, qui ont qualifié le Hamas d'organisation terroriste. Merci à vous toutes et tous d'avoir été à la hauteur du drame dans sa qualification.

Nous l'avons fait également parce que Paris n'est pas une ville comme les autres pour ceux qui défendent les droits humains. Je pense à ces mots de Victor Hugo, prononcés à son retour d'exil en septembre 1870 : "Paris est le centre même de l'humanité. Paris est la capitale de la civilisation qui n'est ni un royaume ni un empire, et qui est le genre humain tout entier dans son passé et dans son avenir". La Déclaration des droits de l'homme de 1789 et la Déclaration des droits universels, économiques et sociaux de 1948, dont nous célébrerons dans moins d'un mois le 75e anniversaire, ont été signées ici, à Paris.

Nous faisons aussi cela parce qu'il existe un pacte multiséculaire entre Paris et le judaïsme. Paris ne serait pas Paris si, depuis le Moyen Age, la communauté juive n'avait pas contribué à son développement et à son rayonnement. Nous avons à Paris une responsabilité particulière. Oui, c'est à Paris, à l'Hôtel de Ville, que s'est tenue le 9 février 1807 la première réunion solennelle du Grand Sanhédrin de Napoléon, composée de 71 membres, qui deviendra le Consistoire, pour définir les principes du culte israélite et lui donner une institution officielle en France. Je vous invite à aller voir le magnifique tableau hommage au musée d'Art du judaïsme, qui relate cet événement. D'ailleurs, ce tableau a été offert par les parents de notre regrettée Delphine Levy.

Depuis le 7 octobre, les actes antisémites en France, et particulièrement à Paris, se sont multipliés. Ils sont abjects et intolérables, et nous les condamnons avec la plus grande fermeté. Ils nous confortent dans la décision que ce Conseil a prise en 2021 d'adopter la définition de l'antisémitisme proposée par l'International Holocaust Remembrance Alliance, qui inclut les attaques antisionistes motivées par une haine des Juifs. Nos murs et les pages des réseaux sociaux nous confortent chaque jour dans l'affirmation que l'antisionisme est le cache-nez d'un antisémitisme qui ne veut pas dire son nom.

Je veux saluer très chaleureusement toutes les équipes de la Ville qui se sont mobilisées pour effacer les tags et les marques de l'ignominie, dont on nous dit qu'elles seraient d'ailleurs aussi le fruit d'actions de puissances étrangères pour nous déstabiliser - la Russie en particulier - et promouvoir la haine et la discorde entre les Françaises et les Français. A chaque fois, la Ville s'est constituée partie civile. Nous avons bien sûr travaillé avec les institutions juives de Paris, avec le Préfet de police, que je remercie aussi, les maires d'arrondissement, les élus et les associations pour identifier tous les lieux à sécuriser.

C'est aussi à Paris que s'est tenue la grande marche contre l'antisémitisme dimanche dernier. La foule était immense, digne, recueillie pour dire non à ce fléau qu'est l'antisémitisme.

Depuis le 7 octobre, Israël a décidé légitimement de se défendre contre le Hamas. Depuis 1948, Israël s'est construit pour offrir un lieu sous la forme d'un Etat à l'ensemble des Juifs à travers le monde, quelles que soient leur nationalité, leurs opinions, qu'ils soient religieux ou non. La violation de ce sanctuaire a constitué pour l'ensemble des Israéliens et pour toutes les communautés juives dans le monde, notamment à Paris, un traumatisme sans précédent.

Israël est un pays démocratique, et donc forcément imparfait, doté d'institutions. Il a engagé ses forces armées pour, je le cite, "réduire à néant la menace que le Hamas fait peser sur son existence même". Ce sont les moyens d'une très grande puissance, ceux d'une armée parmi les plus puissantes au monde.

S'il ne nous appartient pas de remettre en cause le principe de cette réponse, nous pouvons évidemment, et nous en avons même le devoir, avoir un avis sur ses conséquences terribles : les victimes civiles à Gaza, dont le chiffre ne cesse d'augmenter chaque jour. Plus de 10.000 hommes, femmes, enfants sont morts. Nous le savons, mais je le dis avec force, le Hamas est une organisation terroriste qui ne représente pas le peuple palestinien. Ce peuple palestinien est lui-même otage et victime de cette organisation, et ces morts ne sont pas tolérables.

Le droit de la guerre impose aux belligérants de protéger dans toute la mesure du possible les populations civiles. Oui, il faut exiger le respect de la convention de Genève, celui des normes internationales en matière du droit de la guerre, et rappeler que le Hamas est un mouvement terroriste, frère de celui qui a ensanglanté Paris le 7 janvier, puis le 13 novembre 2015, dont nous avons célébré hier, comme chaque année, le triste anniversaire.

Après un mois de combat, j'en appelle à une trêve humanitaire qui permettrait aux O.N.G., au C.I.C.R. comme à l'ONU d'apporter l'aide nécessaire, les soins, d'évacuer les blessés et de permettre aux populations civiles de se déplacer pour se mettre à l'abri. Ceci, en lien avec la position diplomatique française, car je rappelle que nos positions internationales sont là pour soutenir la diplomatie française.

Si cette trêve humanitaire permet d'amorcer les conditions pour signer un cessez-le-feu, ce sera une grande victoire pour la paix dans ce territoire. Plus largement, ce sera une victoire dans l'ensemble de la région, dont on sent bien qu'elle est au bord d'une de ces grandes crevasses de l'histoire où tout semble vouloir l'y précipiter.

Comme beaucoup, je suis plus que jamais persuadée qu'il n'y a d'autre solution que le dialogue pour aboutir à la paix. J'en suis persuadée depuis toujours. Je me suis rendu très, très souvent en Israël et dans des villes comme Ramallah, Bethléem ou Jéricho, avec lesquelles nous travaillons. La solution à deux Etats est la seule issue possible, la seule qui permette la paix.

Pour contribuer à soulager autant que faire se peut les souffrances, je vous proposerai d'accorder deux subventions. La première est de 100.000 euros pour "Acted". Chacun connaît ici cette grande organisation dirigée par Frédéric de SAINT SERNIN, une O.N.G. qui intervient dans toutes les zones rouges de la planète, partout où plus personne ne peut aller, notamment dans la bande de Gaza. Je vous propose également une deuxième aide d'urgence de 100.000 euros à la Croix-Rouge israélienne pour racheter des ambulances.

Pour continuer à lutter contre le poison de l'antisémitisme, pour renforcer la sécurité des lieux communautaires face à la recrudescence des actes antisémites, pour permettre ce que nous dit depuis longtemps la principale communauté juive d'Europe ici, à Paris, pour permettre leur véritable enracinement, nous accorderons également deux subventions à destination du Fonds social juif unifié et du Centre européen du judaïsme, à hauteur de 200.000 euros chacune.

Aucune guerre ne porte en elle la paix, la guerre est là parce que l'existence d'un Etat ou d'une communauté humaine est menacée, mais dès que les conditions sont réunies, dès que leur propre existence n'est plus remise en cause, il faut engager le dialogue, car c'est de lui et de lui seul que peut naître la paix. Nous en sommes encore très loin, mais nous ne perdrons pas espoir. Nous jouerons à la place qui est la nôtre, et je jouerai à la place qui est la mienne en tant que Maire de Paris, engagée pour promouvoir la paix, comme les textes le prévoient, car Paris a un rôle particulier sur la scène internationale. Nous continuerons à travailler et à faciliter le dialogue pour que, ici et ailleurs, plus personne ne puisse être inquiété, tué, attaqué parce qu'il serait juif.

Je vous remercie.

Je donne la parole à Mme Fatoumata KONÉ, présidente du groupe "Les Ecologistes".

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le 7 octobre dernier, nous avons découvert avec effroi les images et les premiers témoignages d'une attaque terroriste menée par le Hamas contre les Israéliennes et les Israéliens. L'ampleur de cette offensive, le nombre des victimes civiles - 1.200 morts, 3.400 blessés et plus de 200 otages, dont 33 enfants - et la cruauté systématique des exactions commises par le Hamas font de cette attaque le meurtre de masse de Juives et de Juifs le plus important depuis la Shoah.

40 de nos compatriotes ont également perdu la vie, et 8 sont toujours portés disparus. Certains seraient actuellement retenus en otage par le Hamas. Il s'agit donc aussi pour notre pays de l'attentat le plus meurtrier pour des Françaises et des Français depuis l'attentat de Nice en 2016.

Au nom du groupe écologiste, je tiens à exprimer notre profonde émotion face à ce massacre. Je tiens également à dire notre solidarité avec les Israéliennes et les Israéliens, avec les victimes, et avec les proches des victimes françaises et de toutes nationalités concernées. Par ailleurs, au-delà des expressions que nous avons eues, chacune et chacun, nous souhaitons que le Conseil de Paris appelle solennellement à la libération immédiate et sans condition des otages détenus par le Hamas.

Avec cette action, le Hamas a fragilisé la défense légitime des droits des Palestiniennes et des Palestiniens. L'occupation et la politique coloniale d'Israël sont contraires au droit international. La reconnaissance d'un état palestinien est une cause légitime et juste. Toutefois, n'oublions pas que le Hamas a sa branche politique protégée par le Qatar et qu'il a été favorisé par le gouvernement de Netanyahou. La violence de son action nous a démontré la dangerosité de tenter de s'appuyer sur un groupe terroriste pour parvenir à ses fins.

Les écologistes ont toujours refusé le "deux poids, deux mesures". Aucun mouvement de résistance, aucun mouvement décolonial se revendiquant des droits des peuples à disposer d'eux-mêmes, à l'égalité de leurs droits et à vivre en paix ne peut s'affranchir du droit international et du droit de la guerre, qui interdisent l'assassinat et l'enlèvement de civils. Israël est légitime de se défendre contre le Hamas, mais dans le respect du droit international humanitaire.

Le droit de se défendre ne peut être le droit à la vengeance. Or, nous sommes aujourd'hui dans une vengeance avec plusieurs milliers de civils palestiniens morts, dont une majorité de femmes et d'enfants, avec un état de siège n'autorisant aucune électricité, aucune nourriture, aucune eau, aucun carburant, restreignant l'accès aux médicaments et aux soins, rendant l'accès aux télécommunications quasiment impossible, au prix du déplacement de 1 million de personnes dans un territoire qui est une prison à ciel ouvert. La situation à Gaza est dramatique, les O.N.G. et les journalistes envoyés sur place nous rapportent l'horreur qui s'y déroule et à laquelle nous ne pouvons assister sans réagir.

Je veux d'ailleurs avoir une pensée ici pour les reporters qui ont été tués à Gaza, qui sont au moins au nombre de 36 morts par des frappes israéliennes.

Ne fermons pas les yeux non plus sur la colonisation et les exactions qui se déroulent en Cisjordanie et qui ne sont pas compatibles avec des perspectives de paix. Il ne s'agit pas de trouver un équilibre, de tirer un trait d'égalité ou de nuancer les souffrances. Nul ne peut estimer qu'une vie civile ou une vie d'enfant vaut plus d'un côté ou de l'autre du conflit. Il s'agit de défendre les valeurs qui défendent les droits humains en toutes circonstances. Le droit international doit être notre boussole. Quel que soit le niveau de tension dans le débat, nous ne devons jamais relativiser ces pertes de vies humaines. Il s'agit aussi de l'avenir d'Israël et de la Palestine, car aucune solution de paix et de coexistence pacifique et en sécurité des peuples israéliens et palestiniens ne saurait déboucher de cette opération militaire.

C'est pourquoi, comme de très nombreuses O.N.G., comme le secrétaire général des Nations unies, et dernièrement comme le Président de la République française, nous appelons à la mise en place d'un cessez-le-feu et d'un cessez-le-siège immédiat. Nous devons aussi nous tenir aux côtés des familles parisiennes victimes, pour certaines encore sans nouvelles de leurs proches. Notre action au sein de ce Conseil doit avoir pour impératif, quel que soit le banc où nous siégeons, de défendre la vie des civils, le respect des droits fondamentaux et la perspective de la paix.

Dans ce contexte, comme souvent quand la situation s'embrase au Proche-Orient, nous sommes les témoins d'un déchaînement de paroles et d'attaques antisémites. Nous avons tous vu ces images de l'incendie d'une mezouza sur la porte de l'appartement d'un couple octogénaire du 20e arrondissement, de chants antisémites dans le métro, de ces étoiles de David inscrites sur des murs, qui, si elles sont l'œuvre d'une opération de déstabilisation, ne cherchent pas moins à alimenter les tensions et les haines contre les Juifs. Depuis le 7 octobre, c'est ainsi 1.159 actes antisémites qui ont été dénombrés en France selon le ministère de l'Intérieur, dont 257 incidents à Paris, selon la Préfecture de police. L'antisémitisme a une longue histoire dans notre pays. La "bête immonde" se réinvente sans cesse.

Cette lutte contre l'antisémitisme ne saurait d'ailleurs être une opportunité de blanchir l'extrême droite, première héritière de cette haine des Juifs, mais qui voit dans ce terrible moment l'opportunité cynique de diffuser son discours de haine des musulmans.

La Ville de Paris doit prolonger et amplifier le travail nécessaire de mobilisation pour investir le débat public et dépasser les mentalités haineuses. Nous proposons donc dans un vœu que la Ville de Paris organise en urgence une campagne de sensibilisation à la lutte contre l'antisémitisme dans toutes les structures municipales, sur les réseaux sociaux et dans l'espace public avec les organisations concernées. Nous devons agir plus particulièrement

auprès des jeunes Parisiennes et Parisiens. Nous souhaitons donc également que la Ville interpelle l'Etat pour mener des actions dans les écoles et dans l'enseignement supérieur.

Je veux dire que nous, les écologistes, condamnons l'antisémitisme, le racisme et l'islamophobie, et rappelons qu'ils sont au cœur des idéologies d'extrême droite. En tant que Républicaines et Républicains, il est donc de notre responsabilité de nous placer comme rempart pour empêcher le dangereux processus de banalisation du Rassemblement national actuellement à l'œuvre.

Madame la Maire, chers collègues, je veux rappeler qu'à travers un autre vœu nous appelons à la libération immédiate et sans condition des otages du Hamas. Nous demandons un cessez-le-feu immédiat sans condition à Gaza. Nous appelons à une résolution politique du conflit fondée sur la fin de la colonisation, sur l'existence de deux Etats souverains, palestinien et israélien, vivant en paix et en sécurité.

Aujourd'hui plus que jamais, le groupe écologiste est engagé pour la paix au Proche-Orient et le droit des Palestiniennes et des Palestiniens, des Israéliens et des Israéliennes, des Parisiennes et des Parisiens, quelle que soit leur confession réelle ou présumée, à vivre en sécurité et en sérénité dans notre ville. Bien évidemment, nous voterons les propositions de subventions.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Madame la Présidente.

M. Ian BROSSAT, co-président du groupe Communiste et Citoyen.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce samedi 7 octobre, l'horreur a frappé le peuple israélien. Samedi 7 octobre, le Hamas s'en prenait à la population civile israélienne en massacrant plus de 1.500 civils israéliens dans des conditions d'une effroyable sauvagerie. Ils ont tué et pris en otage des civils, un acte de barbarie qui ne relève en rien d'un acte de résistance, un acte de barbarie qui a visé les Juifs, comme à l'occasion des pogroms qui ont tragiquement marqué le siècle dernier.

Ces attaques terroristes, nous les condamnons sans la moindre hésitation, sans la moindre ambiguïté, et nous exprimons notre solidarité pleine et entière avec le peuple israélien et exigeons la libération immédiate des otages.

A cet acte de terreur, le Gouvernement d'extrême droite israélien, celui de Benyamin NETANYAHOU, a fait le choix de répondre par d'incessants bombardements qui ciblent les civils de la bande de Gaza depuis près de 40 jours. Cette punition collective est pourtant condamnée par l'article 33 de la 4e convention de Genève. Cette réponse cruelle s'inscrit par ailleurs dans un contexte de souffrance sans fin endurée par le peuple palestinien.

Le blocus de la bande de Gaza, transformée par le Gouvernement israélien en prison à ciel ouvert depuis 2007 en contradiction totale avec le droit international, entraîne des conditions de vie indicibles. Toutes les O.N.G. présentes sur place en témoignent, on compte aujourd'hui plus de 10.000 victimes civiles et, parmi elles, plus de 4.000 enfants, mais aussi des membres d'organisations humanitaires et des journalistes. Rien ne saurait le justifier.

Rien ne saurait justifier non plus le déplacement de force de 1,4 million de Palestiniens. Rien ni personne ne peut obliger une population entière à quitter sa terre pour se protéger. Cela porte un nom : un exode, un déplacement forcé, totalement interdit par l'article 17 du protocole des conventions de Genève.

Face à ces drames, gardons-nous d'attiser des tensions que nous savons à fleur de peau des deux côtés. Gardons-nous aussi de verser dans une hiérarchisation des vies qui non seulement est moralement condamnable, mais surtout nous éloigne des vraies solutions. Une vie est une vie, la vie d'un Palestinien vaut celle d'un Israélien, qui vaut celle d'un Français.

Nous ne pouvons oublier la longue histoire de cette région. Les tensions qui y règnent ne datent pas du 7 octobre. Depuis plus de 75 ans, le peuple palestinien a vu ses droits à l'existence et à un Etat bafoués, voire niés. Il subit la colonisation de Jérusalem-Est et de la Cisjordanie à marche forcée, au prix de nombreux morts. Tout cela malgré le droit international, malgré les résolutions de l'ONU, malgré des accords de paix qui avaient pu laisser entrevoir un espoir de paix. Ce dernier semble aujourd'hui bien compromis.

Mes chers collègues, face à l'horreur de la guerre, des massacres de civils et des répercussions du conflit qui gagnent nos frontières, l'urgence est au cessez-le-feu, à la libération des otages, à l'aide humanitaire et à la protection de toutes les populations civiles. Sachons porter ensemble la position historique de la France, qui est également celle de l'ONU : une solution à deux Etats, l'Etat d'Israël, dont l'existence ne saurait être niée ni contestée, qui doit pouvoir vivre en sécurité, et un Etat de Palestine souverain ; deux Etats côte à côte, égaux dans leur accès à l'eau, à l'électricité, à la santé et aux droits humains fondamentaux.

Chacun voit bien les risques qu'une telle situation fait peser sur notre ville et le risque que le venin de la division et de la haine s'instille dans les esprits de nos concitoyennes et de nos concitoyens. Chacun voit bien la multiplication effarante des actes et des propos antisémites. Dans notre pays, dans notre ville, nul ne saurait être discriminé, qu'il soit juif, arabe ou musulman. Nos compatriotes juifs ne sauraient en aucun cas être tenus

responsables de la politique coloniale menée par le gouvernement israélien, au même titre que nos compatriotes musulmans ne sauraient être assimilés aux actes terroristes du Hamas.

La grande mobilisation de ce week-end, qui a rassemblé plus de 100.000 personnes dans les rues de Paris, sa force, sa dignité ont montré que notre ville sait se tenir droite face à l'antisémitisme et aux fauteurs de haine et de racisme. Les communistes, pour leur part, seront toujours au rendez-vous de ce juste combat. Ce sont d'ailleurs les communistes qui ont fait voter la loi Gayssot, qui permet encore aujourd'hui de condamner les propos et les actes racistes, antisémites et négationnistes. Il est d'ailleurs temps, nous en sommes convaincus, d'aller plus loin et de rendre inéligible toute personne condamnée pour des propos racistes ou antisémites. Ce serait une question de salubrité publique, et le débat public en sortirait grandi.

Sachons, mes chers collègues, cultiver les valeurs qui collent à la peau de notre ville, les valeurs de paix et les valeurs de justice qui nous animent. Ainsi, nous ferons œuvre utile, utile aux habitants de notre ville, utile au monde, à tous ceux qui, par le monde, nous écoutent.

Nous voterons évidemment les projets de délibération qui nous sont soumis.

Merci à vous.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

M. GOVCIYAN, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Massacres d'innocents, de bébés, de femmes, d'hommes, de personnes âgées, parmi eux 40 citoyens français, tous assassinés par l'organisation terroriste qu'est le Hamas avec une barbarie inimaginable parce qu'ils étaient juifs.

Le samedi 7 octobre 2023, vous l'avez dit, Madame la Maire, fait partie désormais de cette longue liste de dates funestes où l'humanité se rend compte de ses limites et s'interroge sans cesse. Pourquoi tant de haine ? Pourquoi cet acharnement contre le peuple juif ? Pourquoi l'existence d'Israël interroge-t-elle encore même ici, en France, même ici, à Paris ? Pourquoi le rejet de l'autre devient-il si prégnant et si facile ? Pourquoi les lignes rouges que nous avons longtemps crues infranchissables, ces lignes rouges que sont le racisme, l'antisémitisme, le négationnisme sont-elles si facilement transgressées ?

Nous pouvons nous poser toutes ces questions, c'est ce que nous faisons tous les jours, et nous rassurer avec les principes et valeurs que nous partageons. Il n'empêche que cela nous invite à davantage de mobilisation et davantage de présence, à l'instar de la grande marche d'avant-hier, dimanche 12 novembre, où la France était dans la rue, la France, celle que l'on aime, celle qui nous incarne, celle qui incarne la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité.

Oui, nous le redisons, l'attaque terroriste du Hamas le 7 octobre, ce processus de perpétration de ces crimes odieux, de ce crime contre l'humanité, doit être condamnée sans aucune ambiguïté, sans aucun "oui, mais". Aujourd'hui, 240 personnes sont toujours otages du Hamas. Leurs visages sont là, et nous pensons à eux et à leurs familles, dont certaines étaient à Paris, vous les avez reçues avec les maires, Madame la Maire, la semaine dernière. Nous les avons rencontrés, ils sont bouleversés, ils ont besoin de nous.

Aussi, pour nous, élus du groupe "Indépendants et Progressistes", la libération sans condition et dans les plus brefs délais de ces 240 otages retenus par le Hamas est une urgence absolue. De même, nous défendons le droit du peuple d'Israël de vivre en sécurité dans son pays, aux côtés de ses voisins, bien entendu.

En ces temps terribles et tourmentés, les populations civiles de Gaza sont en première ligne de cet engrenage de la violence et payent un très lourd tribut, en particulier les enfants et les femmes, utilisés comme des boucliers humains en violation des règles les plus élémentaires. Aussi, c'est l'honneur de Paris et de la France que de soutenir et de protéger les populations civiles menacées dans le monde, quelles que soient leur origine et leur religion. C'est ce que vous faites, c'est ce que nous faisons.

C'est pourquoi nous soutenons sans réserve le projet de délibération visant à octroyer une aide d'urgence de 200.000 euros à deux organisations humanitaires en Israël et dans la bande de Gaza. Vous l'avez dit, Madame la Maire, la Croix-Rouge israélienne, Magen David Adom, recevra 100.000 euros pour accompagner et soigner de nombreuses victimes et les déplacer en renforçant sa flotte de véhicules médicalisés. Nous soutenons aussi l'aide de 100.000 euros accordée à "Acted", partenaire de Paris bien connu, pour organiser une réponse d'urgence dans le sud de la bande de Gaza en acheminant de l'aide de première nécessité et des kits d'hygiène. Nous soutenons également les deux projets de délibération pour la sécurisation des centres du judaïsme à Paris.

Avant de conclure, je souhaite partager avec vous mon inquiétude sur ce qu'il se passe chez nous, ici et maintenant. Vous l'avez dit, Madame la Maire, comme nos collègues intervenants précédemment, depuis l'horreur du 7 octobre, nous sommes confrontés à Paris, en France et partout dans le monde à une explosion phénoménale des actes antisémites. Ces actes ne sont hélas pas des vestiges du passé. L'antisémitisme n'est pas mort, nous le voyons tous les jours, et nous devons l'affronter, le combattre, encore et encore, avec force et vigueur.

Le ventre de la "bête immonde" est encore fécond. Cette "bête immonde" a changé de visage, elle a pris d'autres formes, d'autres aspects, mais c'est la même "bête" qui ne vit que par le rejet, par la haine de l'autre et, en l'occurrence, par la haine du Juif.

En un mois, mes collègues l'ont dit également, nous avons compté plus de 250 de ces actes antisémites à Paris. Je remercie le Préfet de police et l'ensemble de nos forces de l'ordre pour leur efficacité dans leur appréhension. Je remercie le Préfet de police pour les points qu'il organise tous les jours, ou presque, avec vous et avec l'ensemble des maires d'arrondissement pour qu'il y ait une fluidité et un partage total des informations. Merci au Préfet de police, Laurent NUÑEZ.

Oui, nous ne devons pas accepter ce retour de l'antisémitisme, c'est d'ailleurs le sens du message envoyé par les dizaines de milliers de Françaises et de Français qui ont manifesté à Paris ce week-end et dans toute la France à l'occasion de la marche pour la République et contre l'antisémitisme. "Quand vous entendez dire du mal des Juifs, dressez l'oreille, on parle de vous", disait Frantz Fanon. Que ces mots résonnent en chacun de nous.

L'antisémitisme, le racisme, le négationnisme, la haine de l'autre sont des poisons que nous devons combattre résolument. Plus que jamais, nous devons redire à nos concitoyens de confession juive qu'ils ont tout notre soutien, toute notre solidarité, tout notre amour. Continuons à être responsables les uns des autres. Continuons à protéger et à chérir notre République. Sachons dire non à l'intolérance, à l'obscurantisme, dire non à tous ceux qui veulent nous empêcher d'être héritiers et porteurs des Lumières.

"Contre le mal et le fanatisme, nous devons tous être des justes en puissance", écrivait Marc KNOBEL. Oui, chers collègues, soyons ces justes, soyons engagés, restons unis et déterminés.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur GOVCIYAN.

Mme GATEL, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Maud GATEL. - Le 7 octobre dernier, au petit matin, le Hamas, rejoint dans son entreprise terroriste par le "djihad" islamiste, a méthodiquement traqué, violenté, assassiné femmes, hommes, enfants, personnes âgées et nouveau-nés. Dans le désert du Néguev, ce sont 270 jeunes gens qui ont été sauvagement assassinés dans cette "rave party", un nombre de victimes équivalent à deux fois le 13 novembre 2015. Dans les kibboutz de Kfar Aza et Beeri, des habitants encore dans leurs lits ont été violés, massacrés, brûlés. Des heures d'exactions diffusées en direct sur les réseaux sociaux, parfois même envoyées aux familles des victimes.

Terroriser tout un peuple pour le faire disparaître. Au total, ce sont 1.400 personnes tuées, 240 otages aux mains du Hamas, des centaines de blessés, 40 familles françaises endeuillées et 9 de nos compatriotes dont on a perdu la trace, soit l'attaque la plus meurtrière contre des civils dans l'histoire d'Israël.

Face à de telles atrocités nous rappelant les pires heures de l'histoire, nous pensions que les condamnations du terrorisme du Hamas seraient unanimes et immédiates, franches et sans tergiversations. Au lieu de cela, certains ont cherché des excuses, poussant l'ignominie jusqu'à qualifier la barbarie du Hamas "d'acte de résistance". Il ne peut y avoir de justification au terrorisme, jamais. En chercher, c'est déjà excuser. Oui, la tragédie du 7 octobre s'inscrit dans un contexte, nous avons suffisamment dénoncé l'abandon du processus de paix, la politique va-t-en-guerre de Benyamin NETANYAHOU et de ses alliés d'extrême droite, et l'affaiblissement voulu de l'autorité palestinienne pour ne pas le réaffirmer aujourd'hui. Malgré tout, rien, jamais, ne justifiera le recours au terrorisme.

Dans le but d'éliminer le Hamas, Israël a lancé une contre-offensive. Oui, Israël a le droit à la sécurité et à se défendre, mais à condition que cela soit fait dans le respect du droit international. La riposte israélienne contre le Hamas dans la bande de Gaza - par nature particulièrement périlleuse, le Hamas se servant des Palestiniens comme de boucliers humains - fait des milliers de victimes, y compris civiles, et le blocus, tant de la part d'Israël que de l'Egypte, rend la vie impossible. Eau, électricité, essence, médicaments, la population manque de tout.

Face au drame en cours, nous ne pouvons rester sans voix, ce serait ajouter à l'horreur du 7 octobre le déshonneur d'une réponse sourde à la situation des civils gazaouis. Israéliens et Palestiniens ont le droit de vivre en sécurité, et tous les leviers doivent être mobilisés pour protéger les populations civiles. L'aide humanitaire doit pouvoir arriver massivement grâce au déblocage de la porte de Rafah. Le levier diplomatique continue à être utilisé pour libérer les otages et trouver une issue à ce meurtrier conflit tout en assurant la sécurité du peuple israélien et du peuple palestinien.

Même si la tragédie actuelle rend difficile toute projection, c'est aussi des perspectives qu'il nous faut tracer. Seuls deux Etats permettront aux Israéliens de vivre librement et en sécurité. Il n'y aura de paix qu'avec la solution à deux Etats, et il y aura deux Etats quand il y aura la paix. La paix est donc un devoir.

Condamner la barbarie terroriste, agir pour la libération immédiate des otages, réclamer une réponse juste d'Israël pour qu'elle soit forte, faire respecter les droits des populations gazaouies et cisjordaniennes, œuvrer pour la paix, seule solution pour la région, avec tous ceux qui peuvent y contribuer. Dans la droite ligne de la position

historique française, ce discours aurait dû être celui de tous les Républicains. Il a été le vôtre ce matin, Madame la Maire, et je vous en remercie.

Sommes-nous devenus à ce point hémiplégiques qu'il serait impossible de condamner le terrorisme si on promeut la solution à deux Etats ? Sommes-nous devenus à ce point hémiplégiques qu'il serait impossible de demander le respect du droit international sans condamner de tout notre être les crimes du Hamas ? Le débat public serait-il devenu tellement manichéen qu'il faudrait choisir un camp ? Nous nous y refusons.

Des irresponsables politiques, par calcul politique ou par idéologie, ont "surfé" sur ces raccourcis, qui ont fait jaillir une parole qui n'avait jamais disparu dans notre pays, sous l'effet notamment des coups de boutoir de l'extrême droite, cette haine des Juifs, parce que juifs, en France. En cinq semaines, le nombre d'actes antisémites dans notre pays est trois fois supérieur à ceux déplorés au cours de l'année 2022.

Depuis le 7 octobre, ce sont 257 actes antisémites qui ont été recensés à Paris et en petite couronne, et plus de 1.200 au niveau national. Nous dénonçons avec la plus grande force la résurgence de la "bête immonde" qui s'affiche sur nos murs. Les menaces, les insultes, les agressions antisémites se sont multipliées. A l'horreur de l'attaque du 7 octobre et de la perte de membres de leurs familles parfois s'ajoute désormais la peur, en France, pour nos concitoyens de confession juive. Or, comme l'a rappelé le Président de la République, la France où les Juifs ont peur n'est pas la France.

La situation internationale, aussi tragique soit-elle, ne sera jamais une justification à l'antisémitisme. La condamnation face à ces actes doit être unanime et la République ne tremblera pas à l'heure de condamner les auteurs de ces faits. Je veux à mon tour remercier la Préfecture de police ainsi que tous les agents de la Ville de Paris pour leur diligence à œuvrer dans le cadre de ces actes intolérables.

S'attaquer à une personne de confession juive, c'est s'attaquer à la République. C'est le message des marches qui se sont déroulées dans toute la France le 12 octobre dernier pour défendre la République et lutter contre l'antisémitisme, et à travers elles, toutes les luttes contre la haine de l'autre que certains ont une nouvelle fois cherché à décrédibiliser, utilisant le terme de prétexte. Lutter contre l'antisémitisme en France n'est en rien soutenir la politique de Benyamin NETANYAHOU, c'est simplement rappeler ce qu'est la France.

L'antisémitisme, comme toutes les haines, est un symptôme des maux de notre société. Quand il progresse montent avec lui tous les dangers. C'est d'un sursaut républicain dont nous avons besoin. Soyons à la hauteur de la gravité de la situation, tant internationale qu'intérieure. Ne laissons personne exploiter à son profit des sujets aussi fondamentaux. Lorsqu'il s'agit de l'essentiel, il n'y a aucune place pour l'instrumentalisation et le relativisme, aux Républicains de le clamer haut et fort.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame GATEL.

M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le 7 octobre dernier, Israël subissait sur son territoire une attaque d'une violence inouïe, planifiée et exécutée par l'organisation terrorisme islamiste du Hamas, plongeant chacune et chacun d'entre nous dans la stupeur et l'effroi. Les images et les récits du 7 octobre 2023 sont un traumatisme et resteront gravés à jamais dans nos mémoires.

Avant toute chose, je souhaite exprimer au nom de mon groupe notre solidarité au peuple israélien.

Ces massacres de civils, ces pogroms, ces féminicides de masse relèvent de crimes contre l'humanité. Ils s'inscrivent dans la lignée mortifère des attentats islamistes de Charlie Hebdo et de l'Hyper Cacher en janvier 2015, du 13 novembre 2015 à Paris, de Nice, de Saint-Étienne-du-Rouvray, malheureusement la liste est bien plus longue, comme les assassinats de Samuel Paty et de Dominique Bernard, à qui nous venons de rendre hommage. Rien ne justifiera jamais la barbarie "djihadiste" dans aucun pays, sous aucun prétexte.

Soutenir le peuple israélien dans le drame qu'il subit, c'est donc défendre une certaine idée de l'humanité. Je salue la décision de la Maire de Paris d'avoir apposé sur le parvis de notre maison commune les photos des otages enlevés par les terroristes du Hamas et d'avoir rappelé, comme nous le faisons tous, que nous demandons leur libération immédiate sans condition. Merci aussi d'avoir illuminé la tour Eiffel aux couleurs du drapeau d'Israël pour marquer symboliquement notre solidarité à l'issue de la manifestation parisienne du 9 octobre.

Notre pays est directement touché puisque, au moment où nous parlons, nous déplorons parmi les victimes 40 victimes françaises, et encore 8 personnes disparues. De fait, les massacres du 7 octobre en Israël constituent l'attentat le plus meurtrier perpétré contre nos compatriotes depuis celui de Nice en 2016. Au lendemain des cérémonies de commémoration du 13 novembre, il est essentiel de le rappeler, d'autant que, quelques jours plus tard, notre pays était à son tour frappé par le "djihadisme" avec l'assassinat de Dominique Bernard.

Dans ce contexte, la France n'échappe pas non plus à la multiplication des actes antisémites, comme mes collègues l'ont rappelé avant moi. Ces faits, ces actes antisémites, sont autant de signaux d'alarme qui, s'ils nous bouleversent et nous inquiètent, doivent aussi nous amener à la plus grande vigilance et à la plus grande fermeté. Ils doivent décupler notre détermination à mener le combat contre l'antisémitisme, comme nous le faisons depuis longtemps déjà en nous appuyant sur toutes les forces vives de nos sociétés, en nous appuyant sur l'enseignement de l'histoire et en nous appuyant sur la force de la laïcité républicaine.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Pardon, Monsieur le Président. Je demande que la solennité qu'il doit y avoir dans cette Assemblée soit respectée par l'ensemble des élus.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Paris a aussi le devoir, bien sûr, de participer à la protection des lieux liés à la communauté juive de Paris, nous voterons deux projets de délibération en ce sens.

Rappelons-le, et c'est là le message très fort de la manifestation d'unité républicaine de dimanche, le peuple de Paris ne transigera pas avec le racisme et l'antisémitisme, et non, l'antisémitisme n'aura jamais plus sa place dans notre République. Pour cela, il faut refuser toutes les confusions, toutes les manipulations. Oui, la politique du gouvernement israélien peut être critiquée, elle doit l'être, mais non, cette politique du gouvernement NETANYAHOU ne peut être invoquée pour relativiser l'agression terroriste dont la population israélienne a été la cible.

Je le redis ici, rien ne saurait justifier des actes terroristes et il n'y a pas de circonstances atténuantes. Nul ne devrait renvoyer dos à dos Israël et l'organisation terroriste du Hamas, et je me félicite du débat que nous avons ce matin au Conseil de Paris.

Le projet politique et militaire de l'organisation terroriste islamiste du Hamas demeure la destruction de l'Etat d'Israël, ne l'oublions jamais. La riposte d'Israël, riposte militaire, est donc légitime, mais il n'y en a pas moins un droit international en période de guerre, et ce droit international nous rappelle que les forces israéliennes ont pour devoir d'épargner autant que possible la vie des populations civiles.

C'est pour cela que nous nous reconnaissons dans la volonté des Nations Unies, comme des autorités françaises, d'aboutir à un cessez-le-feu. Notre position est, je crois, largement partagée. Nous appelons à la libération des otages sans condition. Nous appelons à une trêve humanitaire pour protéger les populations civiles dans l'entreprise d'éradication du terrorisme. Nous appelons à la recherche d'une solution politique, avec la relance du processus de paix entre Israël et l'autorité palestinienne.

Il nous faut continuer, nous, démocrates, à apporter notre soutien aux forces progressistes en Israël, en Palestine, qui continuent très courageusement à défendre le dialogue pour une solution de paix durable, car la seule solution juste, réaliste au conflit israélo-palestinien consiste en la reconnaissance de deux Etats souverains vivant côte à côte en sécurité.

Paris s'honore d'avoir été, et d'être aujourd'hui encore, la capitale des droits de l'homme. Nous le savons, cette histoire singulière nous confère une responsabilité particulière. Elle nous oblige. Aujourd'hui, plus que jamais, nous sommes et nous serons aux côtés de toutes les victimes du terrorisme et de toutes les victimes d'un conflit qu'elles n'ont pas choisi.

Le projet de délibération que nous examinons ce matin concerne ainsi l'aide d'urgence pour deux associations humanitaires intervenant en Israël et dans la bande de Gaza. Au-delà de l'aide matérielle qu'il représente et au-delà aussi des différences qui existent entre nous sur ces bancs, ce projet de délibération marque, je crois, la force de nos valeurs, celles de notre Ville, et notre solidarité indéfectible avec toutes les victimes du terrorisme et avec les victimes des conflits que celui-ci engendre partout dans le monde.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Monsieur le Président.

La parole à M. Jérémy REDLER, pour le groupe Changer Paris.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, le matin du 7 octobre 2023, des hordes de terroristes déferlent sur le sud d'Israël. Ils massacrent les habitants des kibboutz, les brûlent dans leur maison, décapitent les enfants, violent des femmes, souillent des cadavres, qui, pour certains, ne seront jamais identifiés. Des otages sont enlevés. Les victimes sont juives, mais aussi arabes, bédouines. Le Hamas fait la seule chose qu'il sait faire : tuer. Tuer ceux qui, souvent, croyaient en un idéal de paix et œuvraient à bâtir des liens avec les Palestiniens.

Le matin du 7 octobre 2023, des compatriotes sont massacrés, mais, au-delà, ce sont des frères dans l'humanité qui sont assassinés. Le matin du 7 octobre 2023 restera à jamais comme celui qui a vu le plus grand massacre de Juifs depuis la Shoah. Le matin du 7 octobre 2023 en Israël est le prolongement de la nuit du 13 novembre 2015 à Paris. Les jeunes victimes de la "rave party" "Tribe of Nova" sont les mêmes victimes que celles du

Bataclan. En ces jours, une idéologie islamiste radicale a voulu détruire notre mode de vie et, ces deux jours, elle a échoué.

Nous ne le rappellerons jamais assez, les crimes odieux survenus le 7 octobre 2023 dernier sur le sol israélien renvoient par leur barbarie aux atrocités de la Seconde Guerre mondiale : plus de 1.400 victimes civiles assassinées, plus de 230 personnes retenues en otage, 40 de nos concitoyens français qui ont perdu la vie au cours de ces attaques. Je veux ainsi témoigner de nos pensées à l'égard des victimes de ce carnage et adresser nos plus sincères compassions à leurs familles endeuillées.

Notre responsabilité, Madame la Maire, est de nommer les choses. Ces atrocités portent un nom, celui de "pogrom". Ce pogrom porte une signature, celle des terroristes du Hamas. Dès le lendemain de ces attaques, nous avons été nombreux à adresser notre soutien le plus total à l'Etat d'Israël et à son peuple. Il est regrettable que tout le monde ne puisse pas en dire autant. La nuance n'a en effet pas sa place pour qualifier un groupe islamiste armé dont l'objectif ultime n'est autre que la destruction d'un Etat, d'un peuple et d'une culture.

Ces terroristes visent l'anéantissement de valeurs que, je l'espère, nous partageons tous. Plus que jamais, la lutte contre le terrorisme doit être implacable. D'autant que les habitants de Gaza et l'ensemble des Palestiniens sont également victimes de cette organisation qui musèle leurs droits et toute initiative de paix. Les Gazaouis ne sont pour le Hamas qu'un bouclier humain. Jeter les homosexuels du haut des immeubles, tuer des Juifs, soumettre les femmes : voilà le seul programme du Hamas.

Comment un député de la nation ose-t-il dire qu'Israël massacre des bébés et éventre des femmes enceintes ? Comment d'autres députés ont-ils pu qualifier la marche républicaine de dimanche de marche islamophobe ? Ces mêmes députés ne craignent pas de participer à des rassemblements interdits par la Préfecture de police tant ils regorgeaient de haine. Comment le chef de la N.U.P.E.S. peut-il multiplier les allusions nauséabondes aux origines de la présidente de l'Assemblée nationale sans que l'ensemble des forces politiques républicaines ne le mettent définitivement au ban ?

A la suite des attaques sanglantes du Hamas, Israël fait usage de son droit incontestable à se défendre dans le respect des règles du droit international. Notre responsabilité collective, c'est aussi de reconnaître que cette contre-offensive a eu pour conséquence une dégradation de la situation humanitaire à Gaza. C'est malheureusement le lot de toutes les guerres. Une grande partie des 2,4 millions d'habitants de Gaza est aujourd'hui privée des services essentiels à sa survie, ils payent dans leur chair, et pour beaucoup contre leur gré, la folie criminelle de leurs dirigeants. Une chose est aujourd'hui certaine : il y a urgence à venir en aide à l'ensemble des victimes de ce conflit.

C'est dans ce cadre qu'il nous est aujourd'hui proposé de soutenir deux structures. La première est le Magen David Adom, société nationale israélienne du mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui déploie de manière intensive ses activités d'urgence pour évacuer, soigner et apporter un appui médical et psychologique, ainsi que des produits de première nécessité aux victimes des attaques du 7 octobre et aux 500.000 Israéliens déplacés qui vivent au nord du pays, à la frontière libanaise, ou à proximité de la bande de Gaza.

La seconde est l'association "Acted", partenaire de notre Ville comme de la Région Ile-de-France, qui est présente à Gaza depuis 2008, avec une forte capacité de réponse dans les secteurs prioritaires. Elle est venue en aide à plus de 200.000 personnes depuis le début de la crise.

Notre seule responsabilité est de rappeler qu'il appartient au Gouvernement et à lui seul de définir la ligne diplomatique de la France en faveur du retour de la paix et de la stabilité dans la région. Néanmoins, dans un contexte où les actes racistes et antisémites explosent dans notre pays et à Paris en particulier, nous devons réagir. Nous devons rester impitoyables vis-à-vis de tous les porteurs de haine. Les récents tags sur les façades parisiennes, les menaces et agressions antisémites dont nos compatriotes sont chaque jour les victimes sont insupportables, inadmissibles, inacceptables. Elles n'ont leur place ni à Paris, ni en France, ni nulle part ailleurs.

Lorsqu'en un mois plus d'un millier d'actes antisémites sont recensés en France, dont 257 à Paris, soit plus que sur toute l'année 2022, il est urgent d'agir. Dans quel pays vivons-nous ? Ce n'est pas la France, ce n'est pas ma France, ce n'est pas notre France. Notre France n'est pas celle de ceux qui tentent de "surfer" sur une vague antisémite en se prétendant antisionistes, ni de ceux qui prétendent justifier, expliquer et donc cautionner des actes de terrorisme odieux. Notre France n'est pas plus celle des prêcheurs d'anathèmes, quels qu'ils soient, contre tout ou partie de notre communauté nationale. Notre France est celle du respect des fois, de toutes les croyances et les non-croyances de chacun.

Notre responsabilité est aussi de rappeler que la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité doivent constituer pour nous des guides irremplaçables. Nous ne céderons rien. Jamais nous n'accorderons de concessions permettant à la haine de gagner du terrain. Au contraire, le rôle des élus est essentiel. C'est ainsi que nous nous sommes tous retrouvés nombreux ce dimanche pour affirmer notre rejet de l'antisémitisme. En ces temps de défiance, la démocratie de proximité doit être celle qui rassure et qui fédère.

Mes chers collègues, au nom de l'ensemble du groupe Changer Paris, en tant que maire, en tant que citoyen, je veux exprimer à nouveau et sans équivoque ma solidarité à l'égard du peuple israélien. Nous demandons également la libération immédiate des otages retenus par l'organisation terroriste et criminelle du Hamas.

Nous adressons une nouvelle fois une pensée à toutes les familles endeuillées par le drame du 7 octobre, comme par le conflit en cours. Nous soutiendrons toute initiative sérieuse visant à la mise en place des dispositifs humanitaires pour la prise en charge de toutes les victimes civiles. Nous insistons, enfin, sur la nécessité absolue de rester intransigeants à l'encontre de toutes les formes et expressions d'antisémitisme et de toutes les formes de racisme en France, en particulier à Paris. Tel est l'objet du vœu que notre groupe a tenu à déposer.

Aucune barbarie ne sera plus forte que notre mode de vie. Aucune barbarie ne prendra le dessus sur nos démocraties. New York, Londres, Madrid, Paris, Israël, à chaque fois le totalitarisme islamique a frappé et à chaque fois nos peuples se sont relevés.

Chacun d'entre nous doit agir pour que triomphent l'ensemble des valeurs qui ont fondé notre civilisation et notre République. Madame la Maire, afin d'illustrer ceci, au nom du groupe Changer Paris et de sa présidente, je vous propose que nous puissions afficher sur le fronton et l'esplanade de l'Hôtel de Ville les affiches et les noms des otages détenus par le Hamas aujourd'hui.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur REDLER.

La parole est à deux élus non-inscrits, M. SOREL pour deux minutes, puis M. Christophe GIRARD pour deux minutes aussi.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Je tenais d'abord à remercier mes collègues pour tous les mots doux qu'ils m'ont adressés en tant que France insoumise.

En tout cas, c'est tout à notre honneur en tant que Conseil de Paris de montrer notre soutien et notre compassion à toutes les victimes, israéliennes et palestiniennes, de cette guerre. Une vie égale une vie. Parce que c'est une guerre, une guerre coloniale qui dure depuis 1948, avec des Palestiniens chassés de leur terre en Cisjordanie et des Gazaouis enfermés dans une prison à ciel ouvert. Nous sommes à un moment paroxystique de cette guerre.

Il y a eu les massacres horribles de civils, actes terroristes, perpétrés par le Hamas le 7 octobre, que rien ne justifie, et il faudra évidemment demander solennellement la libération immédiate des otages. Il y a aujourd'hui à Gaza un autre crime de guerre, perpétré par le gouvernement israélien d'extrême droite : 11.000 morts en un mois, plus de 1 million de déplacés. La situation est tellement dramatique que Jean-François CORTY, vice-président de Médecins du Monde, parle de "charnier à ciel ouvert".

Voilà le résultat quand on donne carte blanche à un gouvernement d'extrême droite pour se défendre. La seule sortie par le haut, c'est un cessez-le-feu et une solution à deux Etats viables sur les frontières de 1967.

Maintenant, je le dis solennellement, rien ne justifie les actes antisémites. Il faut être intransigeant contre le retour de la "bête immonde", et je voterai évidemment les projets de délibération pour la sécurisation des lieux communautaires. On ne saurait tolérer aucun amalgame, ni entre les Français juifs et les crimes horribles perpétrés par le gouvernement israélien, ni non plus entre les Français musulmans et les crimes horribles perpétrés par le Hamas.

Il y a en effet une autre parole raciste qui se déchaîne dans ce pays, celle contre les musulmans et les habitants des quartiers populaires. Une parole portée par l'extrême droite, notamment, qui instrumentalise l'antisémitisme. Malheureusement, certains, trop occupés à taper sur la France insoumise, en oublient presque de critiquer la source de l'antisémitisme : l'extrême droite, qui a désormais son rond de serviette dans les marches contre l'antisémitisme. Quand s'arrêtera cette folie ?

J'ai toujours fait partie de ceux qui ont fait leur cette belle phrase de Frantz Fanon : "Quand vous entendez dire du mal des Juifs, dressez l'oreille, on parle de vous". Refus d'opposer les mémoires, les douleurs. Pourtant, ce dont j'ai peur aujourd'hui avec tous ces apprentis sorciers, c'est que certains finissent par se dire : "Quand vous entendez parler de l'antisémitisme, dressez l'oreille, on dit du mal de vous".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous avez dépassé votre temps de parole.

M. Laurent SOREL. - Réveillons-nous avant qu'il ne soit trop tard.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je tiens à dire quelque chose ici. Monsieur SOREL, je suis tellement fière et heureuse de ne pas vous compter, vous et L.F.I., dans ma majorité, vraiment tellement heureuse ! J'ai la confirmation chaque jour que ce choix a toujours été le bon pour ne pas se perdre. Merci à vous.

Je donne la parole à Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD. - Devant l'ignoble réveil, la recrudescence des actes et menaces antisémites à Paris et ailleurs, nous devons tout faire pour protéger nos concitoyens. Dimanche, nous étions nombreux et nombreuses à marcher, déterminés, contre la haine, dans le recueillement, la dignité et la diversité. J'ai pu par exemple y échanger avec Malek BOUTIH, ancien président de "SOS Racisme".

Madame la Maire, un sujet doit nous préoccuper aujourd'hui, celui de l'éducation, quand on découvre que de moins en moins de jeunes savent ce qu'est la Shoah - 6 millions de morts ! - ou encore l'affaire Dreyfus, et sont sous l'influence manipulatrice et incontrôlée des réseaux sociaux.

Quant à ceux qui pensent qu'il y a une convergence des luttes, peut-être pouvons-nous rappeler que le Hamas brûle des drapeaux arc-en-ciel et que plus de 20.000 gays gazaouis sont protégés en Israël et en Europe.

Oui, j'ai une pensée ce matin pour notre collègue Karen TAÏEB, qui est actuellement en Israël, en soutien pour ses amis victimes de la barbarie du 7 octobre dernier.

Enfin, à la lumière de ce projet de délibération nécessaire et du débat dont je vous remercie, Madame la Maire, et mes chers collègues, je vous recommande de suivre le travail de l'association "Women Wage Peace", qui réunit femmes israéliennes et palestiniennes pour le dialogue et la paix.

Merci pour ce débat.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Merci, mes chers collègues. Je vais donner la parole à Emmanuel GRÉGOIRE, puis à Mme la Représentante du Préfet de police pour apporter des éléments sur les actions, mais surtout sur les projets de délibération que nous allons voter.

Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, chers collègues, le 7 octobre dernier, l'effroi nous a collectivement saisis face à l'horreur des attaques terroristes islamistes du Hamas qui ont frappé et meurtri sans distinction des hommes, des femmes, des enfants, des Juifs, des Arabes, des Bédouins, de tous âges, des survivants de la Shoah, au mépris absolu du respect de la dignité humaine. 1.400 morts, dont 40 victimes françaises, tandis que plus de 230 personnes sont encore retenues en otage et que 8 de nos compatriotes sont encore portés disparus.

Je suis d'abord particulièrement heureux d'avoir entendu sur tous les bancs et dans toutes les expressions qui ont été formulées ici que rien, jamais, ne pouvait l'expliquer ni l'excuser.

La Ville de Paris, sous votre impulsion, Madame la Maire, n'a pas attendu pour condamner avec la plus grande fermeté ces attaques terroristes, affirmant sa solidarité avec le peuple israélien et s'associant avec lui dans la demande de libération immédiate et inconditionnelle des otages toujours retenus aux mains du Hamas et du "djihad" islamique.

L'engagement historique de Paris pour la paix et la défense de la dignité humaine face à l'horreur terroriste que notre Capitale a subi dans un passé récent et qui a aussi frappé Arras le 13 octobre dernier imposait que nous nous tenions aux côtés du peuple israélien.

Je tiens donc à réitérer, en notre nom à tous, le soutien de la Ville de Paris à toutes les familles israéliennes meurtries, avec, moi aussi, une pensée pour les Conseillers de Paris dans nos rangs qui sont touchés plus personnellement par leurs familles, par leurs amis ou par des connaissances en Israël. Je tiens aussi à remercier toutes celles et tous ceux sur l'ensemble des bancs de notre hémicycle qui, en mairie d'arrondissement ou par leur expression propre, ont réaffirmé ce soutien qui fait honneur à notre histoire et aux valeurs de notre ville.

C'est aussi cet esprit de solidarité qui porte le projet de délibération que vous propose Mme la Maire, soumis ce matin, pour venir en aide au Magen David Adom, la Croix-Rouge israélienne, fortement mobilisée dans ce contexte.

La violence meurtrière déclenchée par le Hamas a conduit l'Etat d'Israël à une contre-offensive d'une ampleur inédite à Gaza, qui a entraîné - plusieurs interventions l'ont évoqué - le déplacement de plus de 1 million de Gazaouis, obligés de se réfugier vers le sud. Evidemment, la population gazaouie dans son ensemble n'a plus accès à des besoins essentiels : l'eau, l'énergie, la nourriture. Cette situation tragique touche tous les Gazaouis sans distinction, eux que le Hamas utilise comme bouclier humain, uniquement motivé par l'objectif de dresser les peuples les uns contre les autres pour mieux empêcher qu'advienne la paix entre Israël et la Palestine.

Cette situation humanitaire, dont nous n'ignorons nullement l'urgence ni la gravité, nous préoccupe vivement et appelle à une aide d'urgence à laquelle la Maire de Paris vous propose de répondre avec le vote d'un projet de délibération d'une subvention de 100.000 euros à l'O.N.G. "Acted", partenaire fiable et historiquement engagé sur ce terrain, qui dispose de stocks de biens de première nécessité, avec l'assurance que l'aide est uniquement consacrée à l'accompagnement des victimes civiles à Gaza.

Par cette solidarité de fait avec les victimes civiles de ce conflit, Paris démontre ses valeurs de solidarité internationale, de respect, de dignité humaine et d'attachement à la paix, qui sont au fondement de son engagement international.

Le rapprochement entre deux peuples est un impératif, et je crois qu'il est voulu encore par une majorité des Israéliens comme des Palestiniens, qui ne veulent pas d'une guerre sans fin. En tout cas, vous le savez, nous en avons souvent parlé dans notre hémicycle, Paris a noué des fils avec les deux peuples par des coopérations concrètes, tangibles avec nos villes amies en Israël et dans les territoires palestiniens, Tel Aviv, Jéricho, Haïfa et Bethléem pour en citer quelques-unes.

Si l'avènement d'une paix durable paraît aujourd'hui si lointain, il nous revient d'en préserver et d'en nourrir l'espoir. Nous entendons rappeler notre engagement sans faille pour la paix, notre condamnation absolue du terrorisme du Hamas, notre demande de libération immédiate et sans condition des otages qui sont aux mains de cette même organisation et notre volonté de venir en aide aux populations civiles. C'est ici qu'est notre rôle essentiel : intervenir et montrer la solidarité des Parisiennes et des Parisiens quand une telle crise humanitaire se joue pour aider les victimes et contribuer à leur apporter le minimum vital dont elles sont privées.

Notre engagement n'est pas que matériel, il est également moral. Il nous revient ainsi en tant qu'élus républicains de travailler à protéger Paris des tentations obscures et des menaces. Les menaces, les agressions, les inscriptions haineuses… nos concitoyens de confession juive ont peur et il est insupportable qu'ils aient peur. La promesse de la République est qu'aucun citoyen ne doit avoir peur en raison de son origine ou de sa religion, et cette promesse doit revenir au cœur de notre pacte républicain.

Il nous convient de toujours réaffirmer notre tradition progressiste de la défense de ceux qui souffrent et de ceux qui sont menacés. Nous en voyons ici ensemble un message clair avec le vœu qui vous est proposé par la Maire et l'Exécutif portant sur la lutte contre l'antisémitisme, qui fait suite lui-même au vœu proposé par les groupes GIP et communiste.

Permettez-moi de me réjouir de ce vœu salutaire sur bien des points, et tout d'abord parce qu'il réaffirme l'essentiel : notre lutte totale et absolue contre l'antisémitisme. Salutaire, aussi, car il nous permet de nous retrouver dans cette lutte, comme dimanche. Cette lutte est consubstantielle de notre engagement politique, consubstantielle de l'engagement républicain même, au même titre que la lutte contre toutes les discriminations et tous les racismes, tant la haine contre celles et ceux juste pour ce qu'ils sont nous est insupportable.

Plusieurs d'entre vous l'ont évoqué, la recrudescence des actes antisémites - 1.518 actes antisémites en France, soit trois fois plus que sur toute l'année 2022 - inquiète naturellement dans notre pays et, depuis dimanche, nous pouvons le dire, inquiète l'ensemble des Français, pas seulement ceux de confession juive, fort heureusement. Dans la période, ce sursaut a quelque chose de rassurant. La marche de dimanche était digne, tolérante et engagée…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure, Monsieur GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Elle était l'illustration de ce que nous défendons comme modèle pour notre ville, et c'est le sens des deux projets de délibération proposés pour sécuriser les lieux communautaires. Les antisémites doivent le savoir : ils nous trouveront toujours sur leur route.

Nous voulons dire à tous nos concitoyens de confession juive et à toutes les victimes du racisme et de discrimination que nous sommes à leurs côtés, que nous les protégerons, que leur souffrance est notre souffrance et que leur espoir est notre espoir.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Emmanuel GRÉGOIRE.

Mme la Représentante du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, depuis le 8 octobre dernier, ce sont 168 faits et incidents en lien avec le conflit israélo-palestinien que nous avons recensés à Paris, et 363 sur Paris et la petite couronne. Dans ces faits, il y a 90 atteintes aux personnes pour Paris, 204 pour l'agglomération parisienne, 78 atteintes aux biens pour Paris, 159 sur l'agglomération parisienne, et 79 plaintes déposées pour Paris.

Dans ce contexte de recrudescence des actes antisémites, de l'antisémitisme et, plus généralement, des menaces qui pèsent sur la communauté juive, le Préfet de police a mis en œuvre diverses mesures de sécurisation des lieux de culte, des sièges d'institutions cultuelles ou d'autres lieux en fonction de leur sensibilité. Des patrouilles très fréquentes de militaires de l'opération "Sentinelle", ainsi que de nos effectifs de la Préfecture de police, notamment les effectifs locaux des commissariats, sont mobilisées pleinement à cet effet sur les différents sites.

Par ailleurs, nous avons également mobilisé nos effectifs sur la partie investigation, puisque nous avons, depuis le début du conflit, fait 55 interpellations à Paris pour des faits et des incidents en lien avec le conflit, et 40 gardes à vue. Ces chiffres se portent à 119 interpellations dans Paris et la petite couronne, et 85 gardes à vue.

Je souhaitais également dire que nous travaillons en étroite collaboration avec vos équipes, Madame la Maire, avec les maires d'arrondissement, avec les Conseillers de Paris que vous êtes et avec certains parlementaires pour partager toutes les informations utiles et faire évoluer quand c'est nécessaire notre dispositif au regard de l'état de la menace et des différentes informations que vous pouvez avoir dans les arrondissements ou localement sur telle ou telle manifestation sensible. Cela nous conduit d'ailleurs régulièrement à prioriser et à prendre en compte dans nos dispositifs des dates ou des événements dont vous pouvez avoir connaissance, des manifestations culturelles, des conférences ou des débats avec des personnalités de la communauté juive. Cela nous conduit également à donner des contacts de proximité dans les commissariats quand c'est nécessaire ou à favoriser les dépôts de plainte.

Je souhaitais rappeler que le cabinet du Préfet de police est à votre écoute sur ces sujets et qu'il ne faut pas hésiter à nous signaler tous types d'événements ou de situations qui méritent l'attention des services de police.

En matière de prévention, le Fonds interministériel de prévention de la délinquance est également largement mobilisé via des subventions à la L.I.C.R.A. La Préfecture de police va d'ailleurs signer le 25 novembre prochain une convention avec la L.I.C.R.A. pour continuer de développer nos actions au profit de publics notamment collégiens et dans les écoles, puisque nous avons une mission de prévention, de communication et d'écoute des commissariats, qui sensibilisent les jeunes sur ces questions d'antisémitisme et de racisme.

Enfin, sur la sécurisation des lieux de culte et des bâtiments de la communauté juive, nous mobilisons également largement le F.I.P.D., puisque 610.000 euros ont été versés en 2023 pour la sécurisation des bâtiments de la communauté juive, qu'il s'agisse de lieux de culte, de centres culturels ou d'écoles. Il s'agit là essentiellement de vidéoprotection ou de mesures physiques de protection. Bien évidemment, cette analyse des risques se fait en lien avec le Service de protection de la communauté juive.

Voilà ce que je voulais rappeler, Madame la Maire, sur nos actions du moment.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Merci aussi pour l'implication évidente du Préfet de police, de vous-même et de toutes les équipes, et pour tout le travail qui est engagé étroitement avec les élus de cet hémicycle, mais aussi bien sûr avec l'administration parisienne. Je l'ai partagé, hier encore, avec M. le Préfet de police.

A présent, mes chers collègues, nous allons passer aux votes sur les différents textes. Avant cela, j'ai des explications de vote, d'abord de M. Rémi FÉRAUD, puis de M. BOULARD.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Mon explication de vote est pour le compte du groupe Paris en commun sur l'ensemble des vœux qui vont être soumis au vote.

D'abord, pour le vœu présenté par l'Exécutif sur la lutte contre l'antisémitisme, notre groupe votera favorablement. J'espère que ce sera un vote unanime, ou quasi unanime, de notre Assemblée sur une cause qui doit nous rassembler, avec des propositions très concrètes et absolument nécessaires portées par l'Exécutif en réponse aux différents vœux.

Sur la situation internationale entre Israël et Gaza, dans le cadre de la liberté de vote que nous avons tous, le vote des élus de mon groupe ne sera pas unanime. Je pense que les vœux votés par le Conseil de Paris sur ce sujet ne sont pas indispensables après le débat de qualité que nous avons eu. Malgré tout, pour ma part et celle de la plupart des membres de mon groupe, puisque nous ne nous reconnaissons parfaitement dans aucun des vœux, nous voterons favorablement au vœu dans lequel nous nous reconnaissons le plus, celui présenté par le groupe "Les Ecologistes", et nous nous abstiendrons sur le vœu présenté par le groupe Communiste et Citoyen et sur le vœu présenté par le groupe Changer Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Pour ma part, je ne prendrai pas part aux votes sur les vœux présentés par les groupes. J'ai exprimé ma position, et c'est cette position, sans aucune nuance possible, que je continuerai à exprimer. Je me réjouis toutefois de la qualité du débat et des interventions qui ont eu lieu.

Monsieur BOULARD, vous souhaitez aussi donner une explication de vote.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Si nous voterons votre vœu, je vous demanderai de bien vouloir ajouter, au moment où certains laissent à penser que ces actes antisémites n'existent pas, le 17e arrondissement à la liste des arrondissements touchés, meurtris par ces actes antisémites faisant l'apologie du terrorisme. Malheureusement, nous l'avons vu sur les vitrines de commerces et sur les murs d'habitations de la rue Boursault et de l'avenue de Clichy, ou encore devant le Centre européen du judaïsme et le Consistoire central de France.

J'ajouterai que votre vœu gagnerait en grandeur et en puissance à intégrer le vœu du groupe Changer Paris, puisque vous avez intégré d'autres vœux dans vos considérants.

Voilà les demandes que nous formulons. Nous attendrons aussi une réponse à la proposition formulée par mon collègue Jérémy REDLER d'afficher sur l'esplanade de l'Hôtel de Ville les otages, notamment français, détenus par le Hamas.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Sur l'ajout du 17e, ma réponse est évidemment favorable. Pour l'affichage des noms, nous avons une difficulté, qui est que nous ne sommes pas sûrs d'avoir tous les noms. C'est ce qui nous contraint. Je ne voudrais pas que nous commettions un oubli ou que nous fassions une erreur, c'est le sujet principal.

Je suis d'accord sur le principe, évidemment, nous avons mis les photos des otages, nous pouvons reprendre ensemble ce travail sur l'affichage des noms. Ce sont des compatriotes qui sont détenus par le Hamas, et d'autres, mais nous ne savons pas, pour beaucoup d'entre eux, puisque les preuves de vie sont déjà très anciennes, dans quelle situation ni même où ils se situent.

Je suis donc partante pour que nous fassions quelque chose, à condition que cela ne puisse en aucun cas offenser des personnes qui ne figureraient pas sur cette liste, qui viendraient nous reprocher de ne pas nous être mobilisés pour elles. C'est vraiment la seule prévention que je voudrais prendre, sur laquelle nous pouvons travailler ensemble, avec les autorités nationales, pour citer les noms et les projeter ou les afficher. Nous trouverons là aussi un moyen de le faire.

Je vais à présent procéder aux différents votes.

En réponse aux vœux n^{os} 1 et 2, l'Exécutif a déposé un vœu n° 2 bis. Le vœu des écologistes sur l'antisémitisme est-il retiré ? Je vous remercie, Madame la Présidente. Le vœu du groupe Communiste est-il retiré également ? Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 2 bis de l'Exécutif, en rajoutant le 17e arrondissement. Celui-ci, je le vote évidemment.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu amendé est adopté. (2023, V. 194).

Nous avons à présent à voter, à main levée, le vœu n° 3 du groupe "Les Ecologistes", avec, ce qui a été dit, sagesse de l'Assemblée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 195).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 4 du groupe Communiste et Citoyen, avec un avis de l'Exécutif qui est sagesse de l'Assemblée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 4 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 5 du groupe Changer Paris, sagesse de l'Assemblée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 196).

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 61.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DGRI 61).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPMP 21.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DPMP 21).

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 126 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement technique n° 126 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPMP 22 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2023, DPMP 22).

Mes chers collègues, je vous remercie pour ce débat et ces votes. Je vous propose deux minutes de pause technique, nous reprenons ensuite.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à onze heures vingt-sept minutes, est reprise à onze heures trente-et-une minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous reprenons notre séance.

2023 DFA 56 - Débat sur les orientations budgétaires 2024.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au budget primitif 2024 de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'augmentation des recettes fiscales de la Ville de Paris.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la mise en place d'une tarification incitative des déchets à Paris.

2023 DFA 57 - Décision modificative n° 2 du budget général.

2023 PP 95 - Décision modificative n° 1 du budget spécial pour 2023.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie pour la dignité avec laquelle la précédente séquence, c'est-à-dire l'essentiel de cette matinée, s'est déroulée.

Nous abordons à présent le débat organisé sur les orientations budgétaires de la Ville de Paris pour 2024, le projet de délibération DFA 56, auquel il convient d'adjoindre le projet DFA 57, qui concerne une décision modificative n° 2 du budget général, et le projet de délibération PP 95, une décision modificative n° 1 du budget spécial de la Préfecture de police. Je vous remercie d'être à nos côtés, Madame la Représentante du Préfet de police.

Il a été convenu en conférence avec les présidents d'un débat organisé sur ce thème. Ce débat inclura dans les temps de parole définis la présentation des vœux. Je vais bien sûr l'introduire.

Mes chers collègues, comme vous le savez, je tire la sonnette d'alarme depuis des années pour interpeller le Gouvernement sur la situation budgétaire des communes et des départements, qui doivent supporter, seuls, les conséquences de toutes les crises que nous traversons. Aujourd'hui, d'ailleurs, l'Association des maires de France, présidée par David LISNARD, l'Association des départements de France, l'A.D.F., "France urbaine" mais aussi la Cour des comptes tiennent le même discours.

En effet, après la publication d'un rapport début janvier qui présentait une situation "favorable" des collectivités, la Cour des comptes a finalement reconnu dans un rapport publié en octobre que le ralentissement de l'activité économique, l'inflation et le retournement du marché immobilier réduisaient fortement nos marges de manœuvre en nous plongeant dans une zone de turbulence et d'incertitude au niveau national.

D'ailleurs, ce discours est aussi le discours qu'a pu tenir le président de la Caisse des dépôts et consignations, ou encore d'éminentes personnalités comme M. PISANI-FERRY dans un rapport remis au Président de la République.

Les incertitudes pèsent d'abord sur nos dépenses. Elles augmentent inéluctablement en raison des crises sociales et écologiques et s'inscrivent dans la durée, avec les effets de l'inflation et les décisions unilatérales prises par le Gouvernement, sans concertation ni compensation. Nous y reviendrons.

Ces incertitudes pèsent aussi, bien sûr, sur nos recettes. Les réformes fiscales, mises en place par le Gouvernement, dont la dernière en date est celle de la suppression de la C.V.A.E., ont une conséquence directe : celle de réduire notre autonomie financière. Les recettes, notamment départementales, font face à une grave crise immobilière, conduisant la Ville et le Département de Paris à réduire de manière importante l'inscription des droits de mutation à titre onéreux, ce qui représente une perte de 300 millions d'euros par rapport à 2022, même si nous continuons, nous, à pousser la construction par notre politique d'investissement. En outre, la T.V.A. perçue en remplacement de la suppression de nos recettes propres devrait aussi connaître un rendement en baisse selon la Cour des comptes.

Ces incertitudes nous plongent dans une situation très difficile, car, vous le savez bien, à la différence du budget de l'Etat, les Villes doivent voter un budget à l'équilibre, et le recours à l'emprunt ne peut financer que des projets d'investissement - ce qui est, au demeurant, une très bonne règle. Dès lors que vous confiez de nouvelles compétences aux collectivités, que vous supprimez leurs recettes ou que les décisions de l'Etat pesant sur leurs budgets locaux ne sont pas compensées, alors les collectivités sont asphyxiées. Face à cette situation, l'Etat reste absent, dans le déni, alors qu'il devrait être notre allié.

Je vous invite à regarder et à lire le thème du Congrès des maires qui s'ouvre la semaine prochaine, il s'agit bien de la baisse des dotations et de la République en danger.

Pourtant, la Ville de Paris, aux côtés des autres collectivités, porte des propositions, des solutions. Comme chaque année, nous avons porté des amendements dans le débat budgétaire et des propositions ont été avancées par le rapport Bonnet-Simondon. Ce rapport a été remis aux parlementaires, aux présidents des assemblées, mais aussi au Gouvernement.

Pour le projet de loi de finances pour 2024, nous avons à nouveau fait des propositions. Je remercie nos parlementaires, notamment Rémi FÉRAUD, d'être un de ceux qui portent ces amendements au Sénat. Nous avons à présent plus de sénateurs parisiens pour les porter à ses côtés.

Notre première proposition est d'augmenter la taxe de séjour pour les hôtels 5 étoiles et les palaces. Je rappelle qu'elle est aujourd'hui dérisoire, 4 euros environ la nuit, pour des nuits qui peuvent parfois coûter plusieurs milliers d'euros. Nous proposons de nous aligner par exemple sur Berlin, où les nuits d'hôtel sont taxées à 5 % au titre de la taxe de séjour. Je rappelle qu'Amsterdam est à 7 %, et New York, à 15 %. Nous proposons aussi de faire contribuer davantage les propriétaires de logements vides à Paris, et de lutter contre les abus fiscaux sur certaines transactions immobilières très élevées, qui nous font perdre par ailleurs des droits de mutation.

Encore une fois, ces propositions sont restées lettre morte. Le Gouvernement est de nouveau passé en force avec l'utilisation du 49.3 en rejetant toutes les avancées politiques que nous avions réussi à initier, par exemple sur la taxe de séjour.

Cette mesure avait pourtant le triple mérite de ne rien coûter à l'Etat, d'être quasiment indolore pour les contribuables concernés et d'être bien sûr équitable, puisqu'elle ne concernerait pas la petite hôtellerie mais simplement les 5 étoiles et les palaces. Elle aurait permis de faire contribuer les touristes les plus fortunés au financement des services publics et des infrastructures dont ils bénéficient. Cela, à un moment où nous allons accueillir la planète entière grâce aux Jeux Olympiques et Paralympiques et alors que nous avons tous, l'Etat, les collectivités, la Ville, la Région, fait beaucoup d'investissements pour que nos infrastructures soient efficaces pour nos concitoyens et pour les habitants dans la proximité, mais aussi pour qu'elles soient de très haut niveau pour cet accueil international.

L'Etat, je dirais plutôt le Gouvernement, a tout rejeté. Il a fait le choix de seulement conserver ce que d'aucuns appellent l'accord Pécresse-Beaune sur le financement d'Ile-de-France Mobilités. Cet accord, je le rappelle, a été pris

sur le dos des collectivités, puisqu'elles payent sans avoir été consultées un tant soit peu sur le sujet, mais surtout des usagers, puisque le pass Navigo va continuer à augmenter de façon extrêmement importante.

En outre, nous faisons face, comme chaque année, au désengagement de l'Etat. La dotation globale de fonctionnement de Paris était de 0 pour 2023, elle est à nouveau inscrite à 0 pour 2024, tandis que les dépenses de péréquation continuent leur augmentation. Nous étions à 720 millions d'euros de péréquation, nous passons à 777 millions d'euros. Cela représente une multiplication par 9 depuis 2010, sans aucune prise en compte des charges de centralité incombant à la Ville, ni même, au-delà des charges de centralité, de ce que nous, la Ville, faisons pour le compte de l'Etat sans le moindre retour de financements.

De plus, la dette sociale et financière de l'Etat ne cesse de s'accroître. En 2024, le reste à charge pour la Ville, par exemple, est estimé à 159 millions d'euros sur le social, toutes ces prestations que nous versons pour l'Etat sans aucun retour de ce dernier, alors que nous les faisons pour lui.

Je rappelle que l'Etat nous doit plus de 1,2 milliard d'euros depuis des années, à la fois sur cette dette sociale qu'il ne paye pas, mais aussi sur des dépenses de gestion de crise. Je pense toujours aux masques de la crise de 2019/2020 par exemple, car l'Etat s'était engagé à compenser la facture des collectivités. La nôtre était de 17 millions d'euros, et elle n'est toujours pas compensée. Je crois que nous avons perçu 3 millions d'euros, si mes souvenirs sont bons, et mon adjoint, cher Paul SIMONDON, me le confirme.

Cette dette de l'Etat vis-à-vis des Parisiennes et des Parisiens ne cesse donc de gonfler.

Face à cette situation injuste, j'ai engagé un recours contre le Gouvernement, tant sur le principe de libre administration des collectivités territoriales que sur leur autonomie financière, reconnue par la Charte européenne de l'autonomie locale du 15 janvier 1985. Ces contentieux sont engagés parce que nous devons faire respecter les Parisiennes et les Parisiens vis-à-vis de l'Etat, qui a une tendance - plus qu'une tendance, une manie - à s'asseoir sur les besoins des Parisiennes et des Parisiens pour ponctionner toujours plus.

Pourtant, malgré cette situation et la succession des crises, Paris peut être fier d'afficher une situation financière robuste, notamment grâce à l'importance des secteurs du tourisme, de la restauration, de l'événementiel ou de la culture dans l'économie parisienne. Ces secteurs sont aussi "boostés" par notre choix d'accueillir les Jeux olympiques et paralympiques, mais aussi par nos choix internationaux consistant à porter et à valoriser l'image de Paris à l'échelle internationale pour attirer et pour faire en sorte que cette ville continue à inspirer et à donner envie au monde entier.

Plusieurs agences de notation maintiennent la meilleure notation possible pour notre Ville, c'est-à-dire la note "AA", un double A.

Par ailleurs, Paris dispose d'un patrimoine immobilier, qui, depuis 2001, est passé de 14 milliards d'euros à 45 milliards d'euros. Ce fait éloigne toute idée saugrenue, parfois diffusée dans nos médias, de faillite de la Ville de Paris. Avec un patrimoine à 45 milliards d'euros, difficile de faire faillite, et c'est d'ailleurs ce que nous disent les agences de notation quant à la robustesse de la situation économique parisienne.

Les investissements que nous réalisons chaque année, outre leurs effets sur le bien-être des habitants, sur la transformation de Paris au regard du dérèglement climatique, sur l'économie et sur l'emploi, participent aussi de l'enrichissement de la collectivité parisienne. Cette situation permet de maintenir un très haut niveau de service public pour les Parisiens. D'ailleurs, ce qui avait conditionné l'année dernière notre choix d'augmenter la taxe foncière était de maintenir un haut niveau de service public.

Je vous renvoie ici au débat qu'il y aura lors du Congrès des maires de France, puisque la plupart des maires qui ont été contraints d'augmenter leur taxe foncière sont aussi dans une situation aujourd'hui qui les amène à égrener la liste des services publics qu'ils vont fermer, leur situation n'étant pas soutenable au regard de l'abandon de l'Etat vis-à-vis de ses collectivités territoriales.

Concrètement, qu'est-ce que cela signifie ? Nous, à Paris, n'allons fermer aucun équipement. En même temps, nous allons renforcer nos aides sociales pour les Parisiennes et les Parisiens les plus vulnérables en maintenant, par exemple, les tarifs actuels des cantines scolaires - je rappelle, 13 centimes d'euros pour le premier tarif -, la gratuité du périscolaire, que nous continuerons à porter, et la gratuité des transports en commun pour les seniors, que nous avions adoptée en 2018, mais aussi pour les enfants. Je le rappelle, les jeunes de 0 à 18 ans à Paris bénéficient de la gratuité des transports, notamment à partir de l'âge du collège par un remboursement du "pass" Navigo, de la carte "Imagine R'". Nous avons aussi décidé, évidemment, de maintenir la gratuité des transports pour les personnes en situation de handicap.

Toutes ces mesures, bien sûr, viennent soutenir les plus vulnérables, mais aussi la classe moyenne, qui est la catégorie sociale la plus nombreuse présente à Paris.

Maintenir des services publics de grande qualité à Paris et agir face à l'urgence climatique, voilà les deux jambes sur lesquelles repose plus que jamais notre action municipale, et rien, évidemment, ne m'en fera dévier.

Malgré l'inaction climatique du Gouvernement, qui lui vaut d'ailleurs, je le rappelle ici, condamnation, je proposerai donc d'investir 1,8 milliard d'euros en 2024, en grande partie sur la transition écologique, mais aussi sur la politique du logement. Cette dernière nous permet de loger les personnes fragiles mais aussi les classes moyennes, et elle nous a permis d'arriver à ce 25 % de logements sociaux à Paris avant même 2025, l'échéance que nous nous étions fixée.

Ce montant d'investissement, 1,8 milliard d'euros, témoigne d'une accélération très nette de l'effort d'investissement. Nous répondons ainsi au constat dressé par différents travaux, qui ont évalué très précisément le degré de responsabilité des collectivités dans le financement de la transition écologique. Je rappelle que les grandes villes sur la planète émettent 70 % des gaz à effet de serre, mais qu'elles sont aussi celles qui peuvent réduire considérablement leurs émissions, et elles le font, parce que c'est à peu près les derniers endroits sur la planète où l'on investit et où l'on considère que la question du climat n'est pas un sujet secondaire.

Cet investissement démontre aussi un changement de paradigme qui doit s'opérer. Afin de se conformer aux objectifs de la neutralité carbone pour 2050, l'Institut de l'économie pour le climat évalue l'effort cumulé nécessaire des collectivités locales à 12 milliards d'euros par an entre 2021 et 2030 sur la mobilité, sur les aménagements cyclables, sur la rénovation énergétique et sur les réseaux de chaleur urbains. Actuellement, ce ne sont que 5,5 milliards d'euros qui y sont consacrés, il faudrait donc plus que doubler l'investissement.

Les villes, en particulier les plus grandes, font face à un mur d'investissements non seulement pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, mais aussi tout simplement pour s'adapter au changement climatique, puisque la question de la baisse des émissions de gaz à effet de serre a rejoint dans l'urgence celle de l'adaptation.

Dans ce contexte, nous prenons notre part et nous assumons nos responsabilités. Le financement de nos investissements sera assuré à l'appui d'une trajectoire d'endettement tout à fait soutenable. D'ailleurs, je le répète, et les économistes comme M. PISANI-FERRY ou même la Caisse des dépôts et consignations le disent, l'épargne de la Ville nous permet en 2023 de faire face à une perte de D.M.T.O. et d'autofinancer la majorité de nos investissements.

Le choix que nous faisons de recourir à l'emprunt est légitime, et c'est surtout le seul choix dont nous disposons pour agir en l'absence d'alternatives offertes par l'Etat. Nous voulons tenir compte de cette dette climatique vis-à-vis des générations futures et ne pas leur laisser à faire, puisqu'ils n'en auraient pas le temps, tous les travaux d'adaptation nécessaires pour faire baisser le poids de cette dette climatique.

Je rappelle que l'Etat augmente sa dette. Elle était de 2.500 milliards d'euros il y a deux ans, elle passera à 3.000 milliards d'euros en 2024. Le Gouvernement a de multiples manières de l'expliquer, y compris d'autres autorités, comme I.D.F.M., par exemple. Néanmoins, il peut difficilement faire abstraction du fait que les contraintes auxquelles il fait face s'appliquent également aux collectivités et que, d'ailleurs, le fait de continuer à exonérer les entreprises de tout effort revient finalement à faire peser tout l'effort sur les classes moyennes, les catégories populaires et, bien sûr, les collectivités.

Il est urgent de sortir du déni. Il est urgent de faire en sorte qu'il y ait une contribution juste de chacun des acteurs à l'investissement massif que nous devons faire pour permettre un pays, des villes et une planète habitables pour les générations à venir. D'ailleurs, les contentieux sur les droits des générations futures se développent partout dans le monde. Ils seront portés, ils sont portés, et nous nous y associons chaque fois qu'il est possible de le faire.

Il est donc urgent de dépasser ce débat sur les chiffres et de s'accorder sur le financement de la transition écologique, qui requiert des investissements massifs, dans un contexte de taux extrêmement élevés.

Comme je l'avais annoncé avec toute mon équipe et avec la majorité, que je veux remercier ici, nous accélérons la transition écologique. Nous l'accélérons aussi dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques, qui sont un véritable accélérateur et une carte de visite extrêmement importante pour soutenir la dynamique de l'économie parisienne.

Ainsi, 60 kilomètres de voies vélos supplémentaires seront tracés afin de permettre l'accès de tous aux sites sportifs. Bien sûr, ces voies seront un héritage qui complétera le dispositif de pistes cyclables sécurisées qui fait de nous une ville qui a su surmonter toutes ses difficultés pour rejoindre le peloton de tête des villes cyclables, je pense bien sûr à Copenhague ou à Amsterdam.

Nous continuerons à mettre toujours plus de nature en ville. Ainsi, 13 millions d'euros seront consacrés à la plantation d'arbres et à la création de nouveaux parcs et jardins. D'ailleurs, c'est dans le budget 2023, mais je précise que cette saison de plantation sera celle où l'on aura le plus planté à Paris, puisque nous planterons cet hiver 40.000 arbres.

D'ici 2026, 50 millions d'euros seront aussi dédiés à l'entretien des parcs et jardins, à la renaturation des quartiers comme à la rénovation d'espaces verts. Je pense aux Champs-Elysées, où nous travaillons avec le Comité Champs-Elysées. Je pense aussi au parc André-Citroën, Monsieur le Maire du 15e, qui vous tient à cœur, qui me tient à cœur aussi, et à la végétalisation de nouvelles rues devant les écoles. C'est aujourd'hui devenu une demande

de toutes les Parisiennes et de tous les Parisiens, et une curiosité à l'échelle internationale quant à la capacité d'innovation d'une ville comme Paris.

Il y aura également l'aménagement et la végétalisation du parvis de Notre-Dame et, d'ici 2025, la Seine ouvrira aussi à la baignade et trois bassins seront créés. D'ailleurs, je vous donne rendez-vous en juillet 2024, avant l'ouverture des Jeux, pour une grande baignade collective. J'y prendrai part avec beaucoup de bonheur. Parce qu'elles rencontrent un énorme succès auprès des enfants et de leurs parents, 30 nouvelles cours Oasis verront le jour pour améliorer le cadre de vie des petites Parisiennes et des petits Parisiens. 20 nouvelles "rues aux écoles", aussi, verront le jour.

C'est une façon, dans la proximité, de gagner du terrain sur un espace qui était jusque-là réservé à un seul acteur : l'usager de la route en voiture. Nous reconquérons des libertés pour les Parisiennes et les Parisiens.

Nous irons aussi plus loin, bien sûr, dans l'isolation thermique des logements, du parc social comme du parc privé. Dans le cadre du Plan Climat, qui vise aussi à atteindre la neutralité carbone en 2050, 60 millions d'euros seront investis pour moderniser les centres thermiques et la ventilation des bâtiments publics et engager la rénovation énergétique des bâtiments administratifs. Au moins 20 écoles, 8 collèges, 2 piscines bénéficient de travaux pour optimiser leurs performances énergétiques partout dans Paris.

Comme je l'avais annoncé aussi, nous maintiendrons une offre très élevée de service public pour que la solidarité, fondement de notre ville, reste toujours de mise, même dans les moments très difficiles. Je l'ai dit tout à l'heure, l'objectif de 25 % de logements sociaux est atteint, et nous allons continuer à investir pour atteindre 40 % de logement public en 2035. Notre politique du logement se déclinera également par le soutien à la rénovation thermique, d'abord sur le parc locatif, avec un rythme de 5.000 logements rénovés par an, sur les copropriétés privées, avec un objectif de 27.000 copropriétés privées accompagnées grâce au dispositif "Eco-rénovons Paris", ainsi que pour 40.000 logements privés.

Toutes ces opérations seront essentielles dans la réalisation de notre trajectoire de neutralité carbone pour 2050.

Je remercie toutes les équipes, administration, élus, cabinet, qui sont mobilisées comme jamais sur une action dans cette mandature. Je le dis souvent, notamment grâce à l'accélération que les Jeux auront apportée, cette mandature nous aura permis de réaliser, en termes de créations d'équipements, d'entretien, d'aménagements, de plantations d'arbres, de rénovation de l'espace public, des écoles, et de services publics plus que dans n'importe quelle autre mandature. C'est à peu près l'équivalent de deux mandatures que nous faisons en une. Je crois que les Parisiens le savent, le voient, et attendent de nous que nous continuions pas simplement à les défendre, mais à les défendre concrètement, comme nous le faisons chaque jour. Ce Conseil de Paris est d'abord un conseil dédié aux Parisiennes et aux Parisiens, et au vote de tous ces projets de délibération qui font la vie au quotidien. Cette vie au quotidien, un grand historien comme Patrick BOUCHERON nous invite à la regarder de plus près, parce que c'est celle qui permet justement de maintenir la République quand elle est attaquée et en danger, face au populisme, face au racisme ou à l'antisémitisme.

Oui, c'est ce que nous faisons tous les jours. J'en suis très fière. Je trouve que c'est un endroit extraordinaire pour agir, parce que nous sommes dans des enjeux globaux, sur lesquels nous sommes attendus, mais, en même temps, nous apportons des solutions dans la proximité.

Nous allons bien sûr répondre efficacement à l'enjeu de la lutte contre la précarité énergétique. Nous le savons grâce à l'I.N.S.E.E., 70.000 personnes se trouvent dans une situation de précarité énergétique à Paris. Plusieurs projets concrets vont également voir le jour sur le territoire parisien pour améliorer encore le cadre de vie et la santé des Parisiennes et des Parisiens, pour leur permettre de trouver tout ce dont ils ont besoin près de chez eux. "La ville du quart d'heure" est aussi notre façon de travailler dans cette proximité.

Par exemple, il y aura la création d'une cuisine centrale à Paris Centre. Le maire de Paris Centre a été extrêmement convaincant, mais ce n'était pas compliqué de nous convaincre, tant la nécessité de cette cuisine centrale était évidente. Je pense aussi à des opérations très concrètes, comme la rénovation complète du bassin de la Grange-aux-Belles dans le 10e arrondissement. D'ailleurs, ce 10e arrondissement a renoué avec le canal Saint-Martin dans la promenade, mais aussi dans la baignade, et je veux remercier la maire du 10e arrondissement d'être aussi impliquée.

Il y aura aussi la rénovation du centre d'animation Interclub dans le 17e arrondissement, avec vous, Monsieur le Maire du 17e, ou la création d'un centre de santé municipal dans le 18e arrondissement, qui permettra à des personnes d'accéder aux soins avec des médecines sans avoir à se poser la question du coût de la santé. Enfin, je pense à l'élimination du plastique dans la cuisine Meurice dans le 20e arrondissement, cher Monsieur le Maire du 20e arrondissement.

Mesdames et Messieurs, aujourd'hui, nous le savons, tous les maires partagent le même constat. Face à ces crises que personne n'a pu anticiper, nous avons besoin de moyens pour continuer à assurer notre mission originelle, protéger nos concitoyens, investir dans la transformation écologique de nos communes et défendre la

République. C'est par le service public de proximité, c'est par la qualité du débat public, c'est par un débat serein - avec ses controverses, mais serein - que nous défendrons au mieux la République.

Cette situation, je le dis solennellement, n'est plus tenable. Preuve en est, le Président de la République lui-même l'avoue puisqu'il évoque le besoin que les moyens des collectivités territoriales soient à la hauteur des politiques publiques dont elles ont la charge. Nous sommes d'accord, je signe, je soutiens, j'appelle même à manifester aux côtés du Président de la République pour que cette affirmation devienne une réalité.

Cette affirmation, nous pouvons la lire dans la lettre de mission adressée au député Éric WOERTH, qui sera chargé de formuler des pistes de réforme de notre organisation territoriale. J'espère que ce ne sera pas seulement de l'organisation, mais aussi des finances. La Cour des comptes le dit elle-même, le système des finances locales ne garantit plus l'autonomie et le financement de nos services publics du quotidien, et encore moins la préparation de l'avenir, laissant une dette grandir avec les générations futures.

J'aimerais conclure en remerciant très vivement toute l'équipe municipale, et d'abord Paul SIMONDON, qui est non seulement un excellent adjoint aux finances et à la finance verte, mais qui est aussi un adjoint extrêmement pédagogue. Il sait expliquer et faire preuve de pédagogie sur des sujets parfois complexes, pour lesquels tout le monde ne se considère pas comme spécialiste et alors même qu'il est parfois difficile d'avoir des explications dans la presse pour avoir des idées claires. Je voudrais remercier aussi Olivia POLSKI, qui vient de prendre ses fonctions comme adjointe en charge des ressources humaines du service public parisien. Elle est évidemment extrêmement impliquée à ce titre.

Je veux remercier aussi l'ensemble des présidents de groupe de la majorité pour ce travail solide, exigeant, sérieux, qui révèle une grande maturité de cette équipe et une capacité à savoir trouver les solutions pour dépasser nos différences et nos nuances. Je veux aussi remercier tous les présidents de groupe et les maires d'arrondissement, de la majorité comme de l'opposition, qui sont attachés à faire progresser la qualité de vie dans leurs arrondissements. Enfin, je remercie l'administration parisienne et l'ensemble des équipes, que ce soit le Secrétariat général, la DFA ou vous-même, Madame la Secrétaire générale adjointe, qui portez les politiques de proximité, car elles sont devenues un élément déterminant dans l'élaboration de nos budgets.

Je veux aussi vous dire que, pour les pistes et les propositions sur lesquelles nous travaillons, j'ai encore pu faire le point avec le Préfet de police hier. Evidemment, les questions de sécurité, des forces de l'ordre, de nos sapeurs-pompiers, sont cruciales. Là aussi, je veux remercier le Préfet de police et toutes ses équipes pour l'état d'esprit dans lequel nous travaillons, en bonne intelligence. Lorsque les forces administratives, les collectivités travaillent ensemble dans l'intérêt commun, cela va toujours mieux pour nos concitoyens.

Mes chers collègues, merci pour le débat qui va s'engager, pour ce mois de travail avant l'adoption de notre budget pour 2024 le mois prochain. D'ores et déjà, merci de votre exigence, de votre combativité, de votre sérieux et de votre rigueur dans la défense des valeurs de notre République et de l'intérêt général.

Merci à vous.

Je vais, comme cela a été prévu dans le débat organisé, donner la parole aux différents orateurs et oratrices. Bien sûr, vous présenterez aussi vos vœux et amendements dans ce débat. Ensuite, l'Exécutif répondra à cette discussion, avec Paul SIMONDON et Olivia POLSKI, ainsi que, bien sûr, M. le Préfet de police ou Mme la Représentante du Préfet de police.

Madame Raphaëlle PRIMET, co-présidente du groupe Communiste et Citoyen - je vous félicite -, vous avez la parole.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, il y a une constante depuis l'arrivée de M. MACRON au pouvoir en 2017 : les riches deviennent plus riches, le nombre de pauvres augmente et la précarité explose. Il y a quelques semaines, le couperet est tombé, le comité chargé d'évaluer les réformes de la fiscalité du capital, mises en place en décembre 2018 par le Président lui-même, conclut que la baisse de la taxation des revenus du capital n'a eu aucun effet positif sur l'économie, mais a entraîné une explosion des inégalités, ainsi qu'une hausse significative des dividendes et un enrichissement colossal des très aisés. En somme, des riches plus riches, des pauvres plus pauvres.

Comme si cela ne suffisait pas, cette confiscation du revenu du capital s'ajoute à une baisse des dotations et à une suppression des recettes fiscales des collectivités. Elles doivent agir dans un cadre budgétaire de plus en plus contraint, alors qu'elles sont confrontées à une forte augmentation des besoins sociaux de leurs usagers et à un fort besoin d'investissement pour engager la transition énergétique indispensable.

En conséquence, nombre de collectivités ont été contraintes d'imposer une réduction de l'offre de service public. N'en déplaise à notre opposition, les alarmes en la matière viennent aussi du camp de la droite. Mes chers collègues, entendez David LISNARD, président de l'A.M.F., très sévère à l'égard de l'exécutif et du mouvement de recentralisation que l'Etat a choisi d'entamer. Ecoutez François SAUVADET, président d'un département de France,

qui regrette que l'Etat charge encore leurs dépenses en faisant mine d'ignorer que les ressources des Départements dégringolent. Tous les deux dénoncent une situation financière et budgétaire qui n'est plus tenable pour les collectivités territoriales les plus proches des administrés.

Pourtant, l'urgence sociale est de plus en plus prégnante. Le directeur de l'I.N.S.E.E. confirme ce que, malheureusement, nous voyons tous : la hausse de la pauvreté. Il souligne que le taux de privatisation concerne pour moitié des personnes qui vivent au-dessus du seuil de pauvreté. Quant au C.R.E.D.O.C., il estime qu'un Français sur six ne mange pas à sa faim.

Sans oublier un contexte de crises devenu structurel, tant elles se succèdent, sanitaires, internationales, énergétiques… A ces crises s'ajoute cette année une crise immobilière, marquée par un accès aux crédits immobiliers devenu quasi impossible et qui paralyse le marché immobilier. Ceci est d'autant plus inquiétant que l'inflation, qui stagnait, voire fléchissait sur certains secteurs, pourrait repartir à la hausse compte tenu de la situation internationale. La baisse du pouvoir d'achat est devenue une réalité pour tout le monde, y compris pour les cadres qui, jusque-là, semblaient épargnés.

La Ville subit les manœuvres d'un Gouvernement prompt à supprimer tous les impôts et, en ce qui concerne la Ville de Paris, à assécher sa D.G.F., qui est, cette année encore, nulle : 0 euro. Tout ceci vise à asphyxier les collectivités et alimente un discours anti-impôts très dangereux. Or, l'impôt est au cœur de notre contrat social. Décider qui doit contribuer, comment, à quel montant, pour quelle finalité, c'est le pilier de notre démocratie parlementaire.

Les suppressions de la C.V.A.E. et de la taxe d'habitation ont créé une fracture majeure dans le rapport de nos concitoyens au consentement à l'impôt, aux services publics et aux collectivités ; en un mot, à la démocratie locale. Cette raréfaction des ressources fiscales locales et nationales a poussé les collectivités à activer le dernier levier restant : la hausse de la taxe foncière, comme l'a fait Paris. Cette hausse nous a été reprochée au nom d'une soi-disant incompétence en matière de gestion budgétaire, reproche qui devrait se traduire, pour certains ici, par une mise sous tutelle de notre collectivité.

La réalité, c'est que cette recentralisation qui ne dit pas son nom affaiblit notre démocratie locale, fragilise les services publics rendus aux citoyens et, plus grave, l'égalité républicaine. Elle vise à délégitimer les représentants locaux élus démocratiquement au profit des gestionnaires de l'Etat.

Là où l'Etat intervenait historiquement en tant que planificateur et redistributeur des richesses pour lisser les inégalités, il a choisi d'entraîner les territoires dans une logique de concurrence et d'appel à projets. C'est inadmissible. On serait tenté de penser que ces suppressions d'impôts et cette recentralisation sont cohérentes avec les nombreuses dérives autoritaires des gouvernements Macron.

Mes chers collègues, à cette paupérisation des collectivités orchestrée par l'Etat s'ajoute cette année l'effondrement des D.M.T.O. de plus de 300 millions d'euros, dont 200 millions d'euros sont entérinés par la décision modificative que nous nous apprêtons à voter.

Le Val-de-Marne, dirigé par la droite, ne fait d'ailleurs pas mieux et doit lui aussi augmenter son recours à l'emprunt pour affronter cette chute. La situation actuelle prouve à quel point nous avions raison de dénoncer la volatilité des frais de notaire et notre dépendance aux aléas du marché de l'immobilier, sur lequel nous n'avons pas la main.

Pour éviter ce type de dépendance fiscale, notre groupe a toujours été porteur de nouvelles recettes fiscales locales, comme ce fut le cas à l'occasion du rapport sur l'avenir des finances locales, présenté par Nicolas BONNET-OULALDJ et Paul SIMONDON l'année dernière.

Le vœu que nous présentons va dans ce sens. Sans jamais grever le pouvoir d'achat des classes moyennes et populaires, toutes ces propositions restent d'actualité et doivent être mises en place urgemment, sauf à vouloir étrangler définitivement les collectivités. Ces propositions, vous les connaissez : taxe de séjour sur les palaces et les meublés touristiques, taxe sur les bureaux vacants, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, multiplication de la taxe sur les logements vacants par au moins 4, ou encore l'annulation de la suppression scandaleuse de la C.V.A.E. Elles seront d'ailleurs présentées au Sénat par mon collègue Ian BROSSAT dans le cadre de l'examen du projet de la loi de finances 2024.

Le tableau que je viens de dépeindre et dans lequel s'inscrit notre débat est d'une grande morosité et laisse peu de place à l'espoir. Pourtant, dans ce contexte particulièrement contraint et difficile, nous réussissons à maintenir un haut niveau de politique publique, nous continuons d'investir massivement pour le logement et la transition énergétique, nous contribuons à construire une réponse à l'urgence sociale que l'Etat ignore. Évidemment, au groupe Communiste, nous serons toujours porteurs de propositions pour un service public encore renforcé et nous serons au rendez-vous en décembre lors du débat budgétaire pour rappeler nos priorités.

Côté fonctionnement, les orientations qui sont d'ores et déjà inscrites dans ce document vont dans le sens d'un appui au pouvoir d'achat des Parisiens et des besoins sociaux des plus précaires. La Ville a su créer les outils pour que les usagers puissent affronter les hausses des prix, des fluides, de l'énergie et des denrées alimentaires. Elle a

su se mobiliser pour les usagers des cantines, des piscines, des écoles, des E.H.P.A.D., pour tous ces services publics municipaux qui sont au cœur du quotidien des Parisiennes et des Parisiens, en particulier celles et ceux des quartiers populaires.

Je pense au maintien de la gratuité des transports pour les moins de 18 ans ou les seniors, alors que la droite régionale et le Gouvernement macroniste s'apprêtent à augmenter main dans la main avec le Ministre des Transports le "pass" Navigo pour les trois prochaines années. Je pense également au maintien des tarifs de cantine, qui, dans le contexte actuel, est une preuve à la fois de bonne gestion financière et de volontarisme politique. La Ville sait également être aux côtés de celles et ceux, de plus en plus nombreux, qui sont en situation de rue, quand l'Etat a choisi de leur tourner le dos.

En matière d'investissements, je réaffirme ici notre souhait d'un compte foncier ambitieux à la hauteur de notre plan d'accélération d'investissement municipal, des attentes engendrées par le P.L.U. bioclimatique et, sans aucun doute, des exigences de notre futur Plan Climat. Pour que ce soit mis en œuvre rapidement, il est urgent de sanctuariser dès maintenant des enveloppes budgétaires dédiées et à la hauteur des ambitions que nous nous sommes collectivement fixées.

Pour ce qui est de l'action foncière pour le logement, une enveloppe annuelle de 400 millions d'euros est indispensable, à répartir entre 350 millions pour le compte foncier logement et 50 millions pour la foncière pour le logement abordable. Seul ce haut niveau de mobilisation municipale nous permettra de créer les 4.000 logements sociaux, ainsi que les 4.000 logements abordables par an et d'atteindre notre objectif de 40 % de logements sociaux d'ici 2035.

L'investissement public, c'est aussi agir pour la transition environnementale par la création de nouveaux espaces verts, la modernisation de notre patrimoine, l'embellissement de nos rues et de nos jardins. C'est, enfin, la création de nouveaux équipements publics municipaux de proximité dans chaque arrondissement, qui doit passer par un doublement du compte foncier équipements pour atteindre les 50 millions d'euros. En effet, en matière de sport, de culture, de santé, de jeunesse, de places en crèche et dans les E.H.P.A.D., les besoins restent encore considérables, en particulier dans nos quartiers.

A quelques semaines des discussions budgétaires, il me semble indispensable de rappeler le poids et le rôle des collectivités dans notre pays. Nous l'avons prouvé tout au long des crises successives, les collectivités locales font office de bouclier social et environnemental au plus près des habitants. Nous devons pouvoir continuer de développer des politiques publiques de qualité par une véritable autonomie financière.

Tel est le message que nous souhaitons faire passer. Paris est et restera une ville protectrice pour toutes et tous.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Mme Delphine BÜRKLI, co-présidente du groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Ces nouvelles orientations budgétaires sont une fois encore, malheureusement, sans grande surprise et sans beaucoup de changements. Elles suscitent chez nous toujours les mêmes interrogations, au risque de nous répéter d'une année sur l'autre.

Pourquoi, alors que la baisse des dotations de l'Etat a été entamée à partir de 2014 sous la présidence de François HOLLANDE, l'Exécutif parisien continue à déplorer un état de fait ?

Vous soulignez cette année des baisses de recettes qui reposent sur des éléments conjoncturels et volatils, les fameuses D.M.T.O. Le déplorer aujourd'hui relève d'une gestion pour le moins hasardeuse et soumise aux aléas du marché de l'immobilier sur lequel, Mme PRIMET a raison, nous n'avons pas la main.

Vous déplorez aussi des charges nouvelles venant de l'État et pesant sur la Ville au titre de la péréquation horizontale, qui est un principe comptablement connu depuis plus de 20 ans et qui fonde le pacte de solidarité entre les communes. Comment des élus locaux qui se réclament de la gauche peuvent-ils s'insurger d'ailleurs contre ce principe de réduction des inégalités territoriales ? Paris reste une ville riche, mais, n'ayant bénéficié d'aucune réforme de structure, elle vit désormais à crédit et la péréquation n'est pour rien dans cette dérive.

De plus, vous regrettez l'augmentation du fonds de péréquation, le F.P.I.C., qui s'explique, quand on lit attentivement le rapport de la Ville de Paris, par "une évolution importante des produits fiscaux en 2023". N'est-ce pas là un des effets de la hausse du taux de la taxe foncière que vous avez décidée ? N'aurait-il pas fallu davantage anticiper tous les effets de cette hausse exponentielle ?

Si les ressources sont fragiles, il faut aussi réinterroger les dépenses et se demander, sur les 4,5 milliards d'euros en dépenses de gestion, combien sont obligatoires et combien sont accessoires. Quand allez-vous lancer la

revue des dépenses publiques de la Ville ? C'est une démarche encouragée par la Cour des comptes, dont le président est d'ailleurs issu de vos rangs.

Face à cette situation d'urgence, il est proposé dans le rapport de la Ville d'augmenter de 21 % la dette entre 2023 et 2026, alors que, dans le même temps, vous accusez un retard dans le financement de l'ensemble de vos axes d'investissement. Que cela signifie-t-il ? Que vous faites clairement le choix d'hypothéquer l'avenir des Parisiens, au risque à terme de ne plus avoir de marge de manœuvre. Pour ne prendre qu'un exemple, le Plan arbre, qui vise à planter 170.000 arbres d'ici 2026, est considérablement en retard et privilégie le quantitatif au qualitatif, nuisant à l'adaptation de Paris au réchauffement climatique.

Ces retards sont d'autant plus inquiétants quand on regarde de plus près les prévisions du rapport d'orientations budgétaires 2024 en matière de capacité d'autofinancement de la Ville. Toujours dans ce même document que vous nous avez fourni, on lit que la capacité d'autofinancement s'établit à hauteur de 56 % sur 2024-2026. Comment faites-vous pour financer les 44 % restants ? Vous augmentez la dette, comme vous le proposez un peu plus haut. Vous augmentez les impôts, comme vous l'avez fait, au détriment de vos engagements envers les Parisiens.

Pouvez-vous, à défaut de nous présenter un plan d'investissement pour la fin de la mandature, nous éclairer sur les choix que vous ferez pour les années à venir ? Encore une fois, nous entamons les débats budgétaires sans bien savoir ou bien cerner la direction budgétaire qu'emprunte la Ville.

Vous tentez de vous rassurer en vous basant sur des notes attribuées par des cabinets privés ou des agences de notation - qu'il vous arrive parfois de fustiger en fonction de ce qui vous arrange -, mais nous vous invitons à regarder dans le détail les notes favorables des agences de notation. Elles se basent avant tout sur le potentiel fiscal des Parisiens et le patrimoine de la Ville, non pas sur les choix ou la gestion budgétaire.

Le seul avis qui vaille en matière de choix budgétaire reste la Cour des comptes et, en la matière, elle rappelait dans son rapport financier de 2022 que les charges de fonctionnement de la Ville "demeurent élevées à cause des dépenses de personnel" et que "la soutenabilité des investissements prévus durant le mandat en cours devait passer par de nouveaux efforts de maîtrise de ses dépenses de gestion".

Madame la Maire, qu'en est-il de la revue des dépenses publiques ? Revenons au cœur des compétences de chaque collectivité, évitons les doublons, optimisons les dépenses, dépensons moins mais dépensons mieux pour assurer un service public de qualité pour les Parisiens et accompagner les plus fragiles. Qu'en est-il du plan d'économies que vous avez demandé à votre administration début 2023 ? Vous ne l'avez pas évoqué ce matin. Qu'en est-il des mesures de diminution du train de vie de l'Hôtel de Ville et des réformes structurelles ?

Encore une fois, nous voulons le meilleur pour les Parisiens et leur avenir. Si nous plaidons en faveur d'un assainissement des dépenses de fonctionnement, c'est avant tout pour permettre plus d'investissement en faveur de la transformation de la Ville et de la qualité de service rendu aux Parisiennes et aux Parisiens, ne serait-ce que pour adapter Paris aux défis énormes qui sont les nôtres aujourd'hui, environnementaux, sociaux, migratoires, économiques, pour améliorer le cadre de vie de tous les Parisiens et leur faciliter l'accès à nos équipements municipaux. Autrement dit, des actions concrètes, des engagements chiffrés et planifiés budgétairement. Aujourd'hui, malheureusement, nous sommes encore loin du compte.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Mme Maud GATEL, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, pour le MoDem, toujours soucieux de sobriété dans les finances publiques, le débat d'orientations budgétaires est un moment essentiel pour questionner les hypothèses de travail, évaluer la trajectoire et faire des propositions pour davantage de sobriété. Nous nous efforçons de le faire chaque année. C'est un moment utile, à condition qu'il soit sincère. Malheureusement, le débat de l'an passé, sur lequel nous avons désormais suffisamment de recul, est éclairant sur les difficultés à avoir un débat fondé sur des constats partagés. Quelques exemples.

L'an passé, vous disiez, Madame la Maire, je vous cite, "la réponse du Gouvernement a été de réduire encore les dotations de notre Ville", comme si vous découvriez la baisse de la D.G.F. Sa trajectoire est connue depuis le gel annoncé par François HOLLANDE en 2013, puis de la baisse en 2014 de 11 milliards d'euros sur trois ans. En 2013, la D.G.F. pour la Ville de Paris était de 1,2 milliard d'euros. En 2017, de 124 millions d'euros. On peut s'en émouvoir, mais vous avez manifestement mis dix ans pour vous préparer à la disparition de la D.G.F., décidée par vos amis du Gouvernement. Je pense que cela pouvait suffire.

"La C.V.A.E. et les réformes engagées par le Gouvernement privent la Ville de 500 millions d'euros de recettes", disiez-vous l'an passé. Ces propos ont été démentis par le rapport de la Cour des comptes, qui a démontré

que non seulement la taxe d'habitation avait été intégralement compensée, mais que le dynamisme lié à la T.V.A. avait donné lieu à des ressources supplémentaires pour la Ville.

Ces deux éléments étaient la justification de vos renoncements à ne pas augmenter les impôts des Parisiens, "mais bon, je ne pourrais pas tenir cet engagement", disiez-vous. Vous en appeliez aux propriétaires parisiens, à leur solidarité, comme s'ils étaient les seuls à payer l'augmentation de près de 62 % de la taxe foncière, et vous les rassuriez en disant que les propriétaires seraient exonérés à 100 % de leur taxe foncière s'ils engageaient des démarches de rénovation thermique. On sait ce qu'il en fut.

Dans le paysage des recettes, il y avait un absent de taille dans votre discours l'an passé : les perspectives quant aux D.M.T.O., pourtant majeurs dans le poids des recettes de la Ville. Dans le D.O.B. 2024, vous écrivez : "Nous avions anticipé le ralentissement l'an dernier." C'est faux, vous tabliez sur une hypothèse stable pour les D.M.T.O. par rapport au BP 2022. Une hypothèse que nous questionnions, sans pour autant que vous ne la revoyiez, alors même que les premières tendances de ralentissement du marché étaient en cours.

Déni, pour ne pas dire insincérité, qui s'est poursuivi au mois de juillet dernier lors de l'examen du budget supplémentaire. Alors que le marché immobilier avait baissé de 20 % sur les six premiers mois de l'année, vous refusiez de revoir à la baisse le montant des D.M.T.O. par rapport à décembre 2022, pour éviter d'avoir à expliquer comment vous comptiez combler le trou de plus de 200 millions d'euros qui se profilait pour l'année 2023.

Comme attendu, cette baisse s'est confirmée au 1er octobre 2023. Par rapport à la même date en 2022, elle est de plus de 22 %. Si la trajectoire se poursuit au même rythme, le total des D.M.T.O. sera inférieur de 100 millions d'euros à vos prévisions, révisées bien tardivement, laissant un trou budgétaire sur l'année 2023 de près de 300 millions d'euros. Ce trou sera comblé notamment par l'incapacité de la Ville à recruter à la hauteur de ses prévisions, ce qui démontre l'enjeu d'attractivité auquel la Ville est confrontée.

Sur le volet dépenses, Paul SIMONDON s'engageait à "élaborer sereinement, maintenant que nous avons nos capacités d'autofinancement, un plan d'investissement pour la deuxième partie de la mandature". Vous ajoutiez : "Nous investissons beaucoup, nous pouvons en avoir une vision beaucoup plus complète." Nous attendons toujours le P.I.M., comme "Godot".

Ces quelques exemples démontrent s'il le fallait votre difficulté à faire face à la réalité budgétaire de la Ville, à partir du réel et à chercher des solutions, à étudier sereinement les propositions de vos oppositions. Comment, dans ces conditions, avoir un débat apaisé pour travailler ensemble à l'évolution de la structure du budget parisien ?

La présentation que vous avez faite ce matin - "tout va bien, mais tout va mal", "tout va mal, mais tout va bien" - est finalement symptomatique de cette dissonance cognitive. Si les fondements évoluent, les grandes tendances demeurent, et c'est bien de fragilité, voire de dangerosité dont il est question.

Finalement, en 2024, les recettes de fonctionnement vont continuer à croître grâce aux contribuables parisiens, aux contribuables français, aux touristes, passant de 9,4 milliards d'euros à 9,8 milliards d'euros en 2024, et ce, malgré le retournement du marché immobilier. Les dépenses de fonctionnement vont également continuer à croître, passant à 9,2 milliards d'euros, contre 8,8 milliards d'euros en 2023. Les seules augmentations du point d'indice des fonctionnaires, dont nous nous réjouissons, n'expliquent pas ces 400 millions d'euros supplémentaires.

Puis, un certain nombre d'évolutions auxquelles vous nous avez habitués. D'abord, vous l'évoquiez, les dépenses d'investissement vont augmenter à 1,8 milliard d'euros, alors même que les recettes d'investissement sont en baisse pour 2024 et encore davantage pour 2025 et 2026, ce qui s'explique notamment par le tarissement des loyers capitalisés. Il est vrai que les logements à conventionner, pour bénéficier des loyers capitalisés, se font de plus en plus rares, tout comme les cessions.

Résultat : l'épargne brute atteindra en 2024 un plancher à 571 millions d'euros, contre 880 l'année dernière. Ces 300 millions d'euros d'écart vous conduisent à faire appel à l'emprunt, cette fois à taux variable, avec les risques associés à la situation actuelle d'augmentation des taux. Vous prévoyez une autorisation d'emprunt de 955 millions d'euros, contre 500 millions d'euros en 2023, d'où une forte augmentation de la dette, objectif 10 milliards d'euros en 2026, et une durée de désendettement de 15 ans en 2024. L'an passé, vous disiez : "Ces 10 milliards d'euros n'existent nulle part". Nous y sommes, ce sera l'endettement officiel de la Ville de Paris à l'issue de votre mandature, et ce, sans compter les plus de 1,3 milliard d'euros de loyers capitalisés.

Un dernier mot sur le versement transport. Vous dénoncez une mesure, pourtant portée par plusieurs groupes politiques dont les députés socialistes, le relèvement du taux plafond du versement mobilité de 0,25 % à Paris, ainsi que l'instauration d'une taxe additionnelle de 200 % à la taxe de séjour pour permettre d'abonder le financement de nos infrastructures de transport, qui en ont bien besoin. Cet exemple est symptomatique. Alors que vous réclamiez l'augmentation de la taxe de séjour pour le budget de la Ville, vous la critiquez quand il s'agit d'abonder le budget d'Ile-de-France Mobilités.

Nous, notre boussole est claire : ne pas faire peser les dépenses d'aujourd'hui sur les générations de demain, et étudier l'ensemble des dépenses à l'aune de l'intérêt des Parisiens. Si les fondamentaux budgétaires demeurent mauvais, ce n'est pas à cause de décisions connues et donc anticipables, c'est en raison d'une incapacité à faire

évoluer et questionner la structure budgétaire de la Ville. Assumer ses responsabilités, c'est regarder la réalité en face pour amortir les chocs. A force de chercher des boucs émissaires et de nier la réalité, notre budget n'est plus en capacité de le faire, les Parisiens seront une nouvelle fois mis à contribution, et la navigation à vue, fondée sur l'absence de P.I.M., se poursuivra.

Nous attendons bien autre chose d'un débat d'orientations budgétaires.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD. - Madame la Maire, chers collègues, 0 euro, il s'agit du montant de la dotation globale de fonctionnement accordée à Paris cette année, pour la deuxième année consécutive, par l'Etat. Ce n'est pas seulement que la D.G.F. consacrée à Paris par l'Etat a baissé et que cette baisse, il est vrai, a commencé il y a une dizaine d'années. C'est que, pour la deuxième année consécutive, le montant de la D.G.F. accordée à Paris, c'est-à-dire aux Parisiens, est de 0 euro. Ce montant est à la hauteur de la considération et de l'estime du Gouvernement à l'égard de notre Ville et des Parisiens.

On pourrait se consoler ironiquement en se disant qu'il sera difficile de faire moins, mais non, ce serait sans compter sur la hausse constante de la péréquation, qui, elle, ne connaîtra aucune pause et continuera invariablement son ascension. Elle atteindra ainsi 780 millions d'euros en 2024, soit une multiplication par 9 en 14 ans, et tout cela sans la moindre prise en compte des charges de centralité qui pèsent sur Paris.

J'aurais pu, de ce point de vue, reprendre mon intervention de l'année dernière, ou même celle d'il y a deux ans, sur le débat d'orientations budgétaires, puisqu'elles sont toujours d'actualité. Les ministres changent, mais la politique anti-Paris du Gouvernement, elle, demeure.

Au regard de la situation, vous avez, Madame la Maire, au nom de Paris, engagé une action en justice contre l'Etat pour non-respect de ses obligations constitutionnelles en matière de libre administration et d'autonomie des collectivités locales. Nous vous en savons gré et serons évidemment attentifs aux suites de cette démarche juridique et politique, car il existe une Charte européenne de l'autonomie locale qui impose que les collectivités aient des ressources propres suffisantes. A Paris, nous en sommes bien loin.

Les représentants du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux d'Europe, qui font régulièrement des contrôles pour vérifier que les Etats respectent leurs engagements et se sont déplacés début septembre, ont tenu des propos négatifs sur le respect par la France de l'obligation d'accorder des ressources propres suffisantes aux collectivités, garantie de leur autonomie. Nous ne sommes pas les seuls à le dire, tous les élus de France le disent.

N'en déplaise à notre opposition municipale, toutes les déclarations récentes du président de l'Association des maires de France, M. David LISNARD, du président de l'Association des départements de France, M. François SAUVADET, qui, sauf erreur de ma part, appartiennent à leur famille politique et non pas à la nôtre, disent la même chose que nous. En effet, pas plus tard que vendredi, François SAUVADET, président de l'Associations des départements de France, disait : "Evidemment que l'on va droit dans le mur". Il parlait de la politique de l'Etat vis-à-vis des départements.

Tous les responsables d'associations d'élus locaux sont unanimes, nous assistons à un phénomène de recentralisation de la part de l'Etat et de perte de l'autonomie et des ressources propres des collectivités. Qui plus est, je reprendrai les propos d'André LAIGNEL, vice-président de l'Association des maires de France, qui, dans une tribune intitulée "le supplice du garrot", écrit : "Le transfert de charge de l'Etat vers les collectivités par le biais de politiques nationales dont le coût est tout ou partie assumé par les budgets locaux est une tendance lourde, comme c'est par exemple le cas pour le secteur de la petite enfance ou encore celui de la rénovation thermique des écoles". A Paris nous en savons quelque chose.

Le Gouvernement, du haut de sa tour d'ivoire, décide, et les collectivités, elles, payent.

S'ajoutent à cela la hausse du S.M.I.C. et la revalorisation du point d'indice, socialement nécessaires et que nous approuvons, mais intégralement prises en charge par les collectivités territoriales, sans soutien financier du Gouvernement qui en décide.

Nous sommes, nous, collectivités, contraints de voter des budgets à l'équilibre. Nous subissons la hausse des prix, l'absence d'indexation des ressources sur l'inflation, qui est de 5 % cette année, ce qui génère plus de 5 milliards d'euros constants de perte pour les collectivités. En face, le concours de l'Etat est non seulement figé, mais il baisse même de 550 millions d'euros au plan national l'an prochain. La recentralisation financière se caractérise aussi par un fléchage toujours plus important des dotations de l'Etat, en fonction des priorités qu'il fixe lui-même.

Les études menées pour l'Association des maires de France sont formelles, la suppression des taxes locales, la taxe d'habitation en particulier, a généré 2 milliards d'euros de pertes cumulées pour les collectivités depuis 2017 du fait du calcul des modalités de la compensation. Ce dispositif de compensation de la taxe d'habitation se fait

accompagner par ailleurs depuis 2020 du gel des taux des autres taxes locales, et ce gel des taux s'est aussi appliqué pour la compensation des impôts économiques supprimés, comme la C.V.A.E. Cela prive les collectivités, et donc notre Ville, de l'évolution dynamique dans leurs anciennes ressources.

Il serait bon, quand on parle d'augmentation de la taxe foncière - que nous avons votée et que nous assumons -, de parler de l'ensemble des contraintes auxquelles aujourd'hui sont soumises les collectivités territoriales, et donc la nôtre. A titre d'exemple, l'écart entre le montant de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises qui aurait dû être encaissé par les collectivités en 2023 et la compensation réelle par le Gouvernement atteint près de 800 millions d'euros. La Cour des comptes elle-même s'alarme finalement et affirme que les collectivités territoriales sont en passe, cette année, d'être déficitaires. Alors que les collectivités avaient dégagé un excédent en 2022, elles devraient en effet être en déficit de plus de 2,5 milliards d'euros cette année, et 3 milliards d'euros l'an prochain.

Pourtant, il n'y a pas d'inflexion politique du Gouvernement, en tout cas pas pour l'instant, dans le cadre du projet de loi de finances de 2024 - qui sera, certainement, une nouvelle fois adopté par le 49.3. Des amendements seront-ils pris en compte, malgré tout, pour rééquilibrer la situation ? Les parlementaires qui siègent sur les bancs de l'opposition au Conseil de Paris soutiendront-ils ces amendements ? Nous l'espérons, mais l'expérience des années passées ne nous rend pas optimistes, bien au contraire. J'invite aussi les Parisiens à regarder le vote de leurs parlementaires à l'Assemblée nationale et au Sénat : défendent-ils leurs intérêts ou ne les défendent-ils pas ?

C'est cela, la politique du Gouvernement envers les collectivités territoriales. Aussi, plutôt que d'entendre les sempiternelles attaques et critiques sur notre budget, ou les demandes fantasques - abandonnées, d'ailleurs - de mise sous tutelle par la droite parisienne, nous aurions aimé voir l'ensemble des élus parisiens à nos côtés pour dénoncer l'accord entre Valérie PÉCRESSE et Clément BEAUNE sur le financement des transports en Ile-de-France.

Ni l'Etat ni la présidente de Région n'ont daigné contacter notre Conseil de Paris à propos de cet accord, alors qu'il sera pris - excusez du peu - 300 millions d'euros sur le budget de la Ville pour financer Ile-de-France Mobilités, tout en augmentant le "pass" Navigo pour les usagers à hauteur de 86 euros. Rappelons au passage que ce "pass" avait déjà fait l'objet d'une augmentation de 9 euros l'année dernière.

Augmentation de la participation des usagers, augmentation de la participation des collectivités, notamment des Parisiens, voilà la gestion de la droite, sans aucune concertation, sans aucune décision démocratique préalable.

Ce passage en force contre Paris et les Parisiens réduit notre capacité de mise en œuvre des politiques de transition écologique et de solidarité que nous menons. Il s'inscrit à contresens de l'histoire de ce point de vue. Nous, nous proposons de faciliter l'accès des transports en commun en remboursant les abonnements des jeunes, des familles, des personnes âgées et des plus modestes, pas de les en exclure.

Alors, oui, lorsqu'il s'agit de créer une taxe additionnelle à la taxe de séjour et d'augmenter le remboursement mobilité des entreprises pour financer Ile-de-France Mobilités, chère Maud GATEL, la droite répond présente, et nous répondrons présents également. Néanmoins, lorsqu'il s'agit d'augmenter, comme nous le demandons régulièrement, la taxe de séjour pour investir pour les Parisiennes et pour les Parisiens, que nous soutenons, de votre côté, c'est silence radio. C'est cela, la réalité de votre double discours.

Quand il s'agit d'aider vos amis politiques, la hausse de la taxe de séjour est donc une bonne chose, à vous écouter. Quand il s'agit d'investir pour les Parisiennes et les Parisiens, c'en est une mauvaise. Nous verrons comment vous réagirez, comment vous voterez sur les amendements que nous proposerons au projet de loi de finances pour 2024.

C'est cela, la politique politicienne, sans conviction, sans sens des responsabilités, à laquelle vous vous livrez. Nous, nous ne sommes pas des démagogues, nous soutiendrons les mesures fiscales nécessaires pour financer les transports publics en Ile-de-France, comme nous l'avons dit à la présidente de Région, car seul l'intérêt général doit primer. L'intérêt général de Paris et des Parisiens doit primer.

Par ailleurs, il y a en effet des mauvaises nouvelles. Le contexte national et international est difficile et incertain, la crise immobilière nous touche de plein fouet. Elle pèse sur les finances de tous les départements de France et, à Paris, ce sont près de 300 millions d'euros de baisse des droits de mutation à titre onéreux. Sur ce sujet comme sur bien d'autres, malgré l'appel à l'aide des professionnels du secteur immobilier, malgré la sonnette d'alarme déclenchée par les collectivités locales, que fait le Gouvernement ? Rien, ou presque. Pourtant, cette grave crise du logement n'est pas parisienne, elle est nationale.

Alors, oui, n'en déplaise à notre opposition, et malgré toutes ces mauvaises nouvelles, nous gardons en effet le cap, nous investissons pour davantage répondre aux enjeux climatiques et à la crise du logement, tout en nous préparant à accueillir les Jeux olympiques et paralympiques. C'est notre feuille de route, celle pour laquelle nous avons été élus et réélus, et j'ai une mauvaise nouvelle pour la droite parisienne : nous n'y dérogerons pas.

Nous allons donc continuer à investir dans le logement social, parce que les Parisiennes et les Parisiens ont besoin de se loger. Nous construirons dans tous les arrondissements, y compris dans le 7e arrondissement, et cela

permettra à Mme DATI d'organiser des pots d'accueil dans sa mairie d'arrondissement. Nous allons continuer à investir dans la transition écologique et énergétique avec le Plan climat-air-énergie pour atteindre nos objectifs et faire de Paris une ville neutre en carbone dès 2050, il y va de l'avenir de l'humanité et des générations futures.

Ce document d'orientations budgétaires donne des perspectives claires sur les trois années à venir, que ce soit sur l'augmentation des dépenses de solidarité ou encore l'augmentation de la masse salariale, avec des hypothèses sur les droits de mutation qui sont raisonnables.

Alors, oui, à l'heure des fausses informations et du dénigrement permanent, il faut souvent rappeler la vérité. Les finances de la Ville sont saines, bien gérées, et je remercie la Maire de Paris, Paul SIMONDON et l'Exécutif pour leur action. Notre budget pour 2024 sera, nous en voyons ici les prémices, un budget sérieux, un budget responsable, un budget ambitieux, au service des Parisiennes et des Parisiens les plus fragiles, au service de la transition écologique et dans le respect de nos engagements pris lors des dernières élections municipales.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président du groupe Paris en commun, pour ces rappels. L'endroit où vous êtes aussi, c'est-à-dire le Sénat et la Commission des finances du Sénat, est particulièrement important et intéressant pour porter les intérêts des Parisiennes et des Parisiens.

La parole est à Mme DATI, pour le groupe Changer Paris.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, nous allons débattre des orientations budgétaires pour l'année à venir. Tout d'abord, je voulais m'associer totalement à l'intervention et aux propos de ma collègue Maud GATEL.

L'an dernier, ce débat avait été escamoté par l'absence de publication du rapport d'orientations budgétaires dans les délais prévus et, d'autre part, par votre décision d'une hausse massive de la taxe foncière de 62 %, dont, d'ailleurs, vous aviez réservé la primeur à la presse plutôt qu'au Conseil de Paris. Cela dénote de votre désinvolture vis-à-vis du Conseil de Paris et de votre peu de considération vis-à-vis des Parisiens.

Avant d'aborder le débat d'orientations budgétaires, je veux évoquer la décision modificative que vous nous soumettez aujourd'hui. Cette décision vient modifier, "a posteriori", comme l'a rappelé Maud GATEL, le budget primitif voté en décembre 2022. A quoi cela revient-il ? Nous l'avons voté il y a 11 mois. En réalité, votre demande se résume à revoter le budget 2023 avec 11 mois de retard, ce qui démontre et traduit bien qu'il était totalement insincère. Ce n'est pas une manière de travailler.

Il y a dans votre attitude, comme vous le démontrez à chaque Conseil de Paris, une désinvolture. C'est la même, d'ailleurs, qui vous coûte très cher, si l'on peut dire, dans le cadre de votre voyage alibi à Tahiti. D'ailleurs, nous avons appris encore ce matin que vous avez bénéficié d'un hélicoptère, alors même que vous faisiez croire que vous étiez en train de faire du vélo sur une piste cyclable parisienne.

Revenons à cette décision modificative, qui est extrêmement négative pour les finances de la Ville. Elle aussi est la preuve de votre insincérité budgétaire l'année passée, ce que nous dénonçons d'ailleurs année après année. Les modifications apportées par cette décision sont énormes. L'an dernier, nous vous avions alerté, document à l'appui, sur un risque de retournement du marché immobilier. En raison de la flambée de l'inflation et de la remontée brutale des taux directeurs, même la Chambre des notaires émettait des avertissements. Nous vous demandions d'en tenir compte et d'anticiper la situation, mais, là aussi, mépris total, désinvolture totale, nos propositions ont été balayées.

C'est donc le 14 novembre 2023 que nous entérinons une chute brutale de 200 millions d'euros de recettes des droits de mutation à titre onéreux. Cette chute, nous l'avions constatée dès le mois de juillet lors du budget supplémentaire, mais, comme toujours, enfermés dans le déni, vous n'avez rien voulu entendre. Même avec 10 milliards d'euros de dette, vos dépenses, notamment de fonctionnement, continuent d'augmenter. Pour tenter d'y faire face, vous n'aviez pas d'autres choix que de faire exploser la taxe foncière de 62 %.

Maintenant, vous tentez, je le constate encore, de faire porter la responsabilité à l'Etat. Pourtant - et c'est un comble que je sois l'avocate de l'Etat -, je rappelle que, de 2016 à 2022, l'Etat vous a permis d'encaisser 1,4 milliard d'euros de loyers capitalisés en section de fonctionnement. Cet Etat vous a aussi délégué le contrôle de la voirie, vous permettant de faire passer les recettes de stationnement de 63 millions d'euros en 2013 à 342 millions l'an dernier, sur le dos des Parisiens, une fois encore. Ce même très méchant Etat fait plus que compenser la perte de la taxe d'habitation par un versement de la fraction de la T.V.A., et ce même méchant Etat vous a accordé de nombreuses hausses d'impôt, droits de mutation, taxes de séjour, surtaxes sur les résidences secondaires.

En accusant contre l'évidence l'Etat, vous voulez préparer les Parisiens à une pilule amère, comme l'ont rappelé mes collègues, celle d'une future hausse d'impôt, ou plutôt, un nouveau creusement de la dette.

Vous budgétez donc 175 millions d'euros de dette en plus pour 2023 et, comme les perspectives sont sombres, avec 955 millions d'euros d'autorisations d'emprunt l'an prochain. C'est quasiment 1 milliard. Pour quelle contrepartie ? Plus de sécurité ? Non. Les violences physiques ont augmenté de 17 % depuis le début de votre

mandat. Dans le même temps, les violences sexuelles ont augmenté, quant à elles, de 42,5 %. Plus de propreté ? Non. Plus de qualité de vie ? Où sont les forêts urbaines ? Nous avons seulement vu les quelques palmiers, non pas de Tahiti, mais dans les bacs qui sont sur le parvis de l'Hôtel de Ville.

Selon vos propres informations et vos propres prévisions de dépenses, nous atteindrons jusqu'à 12 milliards d'euros de dette en 2026. Vous aurez multiplié la dette par 4 depuis 2013, et par 12 depuis 2001. Comment donner du crédit aux prévisions de ce débat d'orientations budgétaires ?

Vous avez prévu une remontée de ces droits de mutation en 2024, alors qu'il est très possible que la crise immobilière s'aggrave, comme en témoignent les résultats catastrophiques du mois de septembre. Vous avez également systématiquement sous-estimé l'augmentation des dépenses, notamment de personnel, ces dernières années. L'expérience l'a prouvé. Pourtant, vous continuez. Enfin, vous nous annoncez une hausse de taxe de séjour après les Jeux olympiques à 140 millions d'euros annuels, alors qu'ils n'ont même jamais dépassé les 100 millions d'euros.

C'est donc finalement encore une fois un budget insincère, des dépenses qui explosent, une opacité qui continue, et de la désinvolture. D'ailleurs, vos notes de frais, opaques, dont nous savons maintenant qu'elles financent votre garde-robe et des voyages injustifiés, ne sont qu'un des signes. J'appelle cette majorité et le Conseil de Paris à un peu plus de considération pour le travail de notre Conseil et à un peu plus de dignité en ne votant pas la décision modificative.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame DATI.

Je veux vous dire quelques mots rapidement, mais il vous sera répondu excellemment, je n'en doute pas, par Paul SIMONDON tout à l'heure. Si vous trouvez trace d'un hélicoptère, prévenez-moi, je n'en ai vu aucune. Vous continuez avec vos insinuations et vos attaques permanentes, et je vois que vous avez convoqué la presse pour qu'il y ait un "show". Vous êtes, Messieurs et Mesdames les journalistes, convoqués au "Dati show". Depuis ce matin, je reçois des messages, "alors ?", "alors ?". C'est le "Dati show" !

Malgré tout, le "Dati show" s'est un peu calmé. Mme DATI est présidente d'un groupe qui a une vision radicalement différente de la nôtre, elle ne porte pas l'écologie, elle ne porte pas le social. C'est respectable, évidemment, et je le respecte tout à fait, parce que la beauté de la démocratie est qu'il y ait des différences et des projets qui s'affrontent démocratiquement, que les électeurs tranchent ensuite. En l'occurrence, cela fait quand même 20 ans qu'ils tranchent en dehors de ce que vous leur proposez.

Ce que je voudrais dire également, c'est que certains chiffres que vous prônez en permanence ne sont pas vrais. D'ailleurs, vous les reprenez parfois sans aucune vérification, mais cela arrive. Ces 10 milliards d'euros de dette, je vous le dis, cherchez ce chiffre, imaginez-le, faites ce que vous voulez, mais il n'existe pas.

Chère Madame DATI, vous utilisez le mot d'"insincérité" à tout bout de champ, mais, Mesdames et Messieurs les journalistes, je le dis, ce n'est pas un mot moral, c'est un mot juridique qui tend à dire, à faire croire, ou en tout cas à appuyer la thèse qu'un budget ne serait pas équilibré. C'est ce que veut dire "insincérité". Cela fait très longtemps, budget après budget, que Mme DATI nous sert l'argument…

Vous les avez convoqués, ils sont là, donc je leur parle, cela me permet de m'adresser aux Parisiennes et aux Parisiens.

L'insincérité avec laquelle Mme DATI nous bassine, de vote et de débat budgétaire en débat budgétaire depuis des années, n'a jamais été, je crois, ni poursuivie ni portée. La sincérité du budget de Paris et le fait que ce budget répond aux exigences de la comptabilité publique et aux exigences de tous les organismes qui nous contrôlent sont absolument avérés.

Enfin, une dernière chose. Mme DATI se fait la principale défenseure du Gouvernement, mais, Madame DATI, prenez donc enfin votre carte à Renaissance, au moins ce sera clair.

Je vous remercie.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, chère Madame DATI, je vais essayer de reconcentrer le débat sur les orientations budgétaires.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie, ce serait très bien.

Mme Fatoumata KONÉ. - C'est vrai que je n'interviens pas souvent dans ce type de situation, mais je dois admettre qu'il y avait beaucoup de n'importe quoi dans votre intervention. De notre côté, nous allons effectivement essayer de parler de ce qui concerne simplement les Parisiennes et les Parisiens.

Ce rapport d'orientations budgétaires, justement, s'inscrit en cohérence avec la politique menée par la majorité depuis le début du mandat. La baisse massive des droits de mutation à titre onéreux est compensée par une stabilisation de la hausse de la taxe foncière, une hausse de la taxe de séjour et de la fiscalité en général, qui permet à notre majorité de ne rien lâcher d'une politique écologique et sociale ambitieuse.

A ce stade de la mandature, nous nous devons de continuer à investir pour la transition de la ville vers un futur soutenable. 9,9 milliards d'euros d'investissement sont prévus sur la mandature. D'ici à la fin du mandat, ce sont 5 milliards d'euros qui sont prévus. Cette inscription de crédit est ambitieuse, mais le groupe "Les Ecologistes" s'inquiète, parce que les Jeux olympiques et paralympiques ne doivent pas empêcher les travaux sur l'espace public ni en ralentir le rythme. Ils ont déjà constitué un poids conséquent sur les dépenses d'investissement, avec plus de 300 millions d'euros de dépenses nettes pour la Ville. Ces Jeux, comme tous les grands événements, ne correspondent ni à nos objectifs communs en matière de transition écologique ni à nos objectifs en matière de justice sociale.

Ainsi, nous n'oublions pas la proposition grotesque du Gouvernement de donner 100 euros et deux places pour des épreuves olympiques aux quelque 2.200 étudiants qui seront délogés l'été prochain. Nous n'oublions pas non plus le déplacement des personnes sans-domicile. La saturation du système d'hébergement en Ile-de-France s'aggrave. Les hôtels qui logent habituellement les personnes à la rue se réorientent vers une activité touristique, donc plus rentable, à l'approche des Jeux olympiques 2024.

Enfin, notre groupe tient à réaffirmer sa solidarité avec tous les travailleurs des chantiers olympiques sans papiers qui se mobilisent depuis des mois pour obtenir des conditions de travail dignes. C'est notre responsabilité collective, et nous avons failli à plusieurs reprises.

Il est donc évident que nous ne pouvons pas affirmer que les Jeux olympiques et paralympiques 2024 auront été de bout en bout vecteurs de justice sociale. C'est pourquoi nous insistons sur la nécessité pour Paris de persévérer dans une politique d'investissement ambitieuse qui profite à toutes et à tous.

A ce titre, l'adoption du nouveau P.L.U., Plan local d'urbanisme bioclimatique donne des lignes directrices pour l'adaptation de la ville pour anticiper les vagues de chaleur en repensant la végétalisation, la densité urbaine et la rénovation énergétique du bâti. Paris a fait un travail historique avec le vote de ce P.L.U.-B., qui a rassemblé la majorité, pour la première fois. Malgré tout, comme dans le Plan Climat que nous examinerons au prochain Conseil, la traduction budgétaire sera le seul indicateur de la valeur des engagements. Quel argent pour la transition, pour la végétalisation, pour les équipements publics ?

Il nous faudra également investir pour une économie sociale, solidaire et circulaire, pour la création d'emplois plus vertueux, utiles, localisés et favorables à une meilleure insertion sur notre territoire. Enfin, les crédits de la Ville doivent également être dirigés largement vers des politiques sociales qui profitent à toutes et à tous. Le Gouvernement mène une politique anti-pauvres, ne prend pas la mesure de ses responsabilités en matière d'hébergement d'urgence, de réduction et de traitement des addictions, par exemple. Les associations de distribution alimentaire rappellent tous les jours leurs difficultés grandissantes, avec un public toujours plus large, et de plus en plus de Parisiennes et Parisiens sont confrontés à la précarité alimentaire. La Ville doit continuer à leur apporter un soutien sans faille.

Face à cette situation, il est aussi de notre devoir de tester de nouvelles politiques. A ce titre, la proposition de délibération que mon groupe présentera demain portera sur un projet de "sécurité sociale de l'alimentation". Des expérimentations sont portées ailleurs en France, et Paris ne peut pas se permettre de prolonger son retard sur un tel sujet.

Le groupe "Les Ecologistes" continuera à porter une voix forte au sein de cette majorité en faveur de politiques écologiques et sociales qui profitent à toutes et à tous.

La Ville aurait dû mieux anticiper la chute de ses recettes de D.M.T.O. Le groupe alerte depuis plusieurs années sur la nature socialement toxique de cette recette, qui avait dépassé les 1,7 milliard d'euros l'an dernier. Des choix n'ont pas été opérés dans le passé pour que la Ville soit financée par des recettes résilientes. Il faut que nous en tirions les leçons pour les années à venir, il est des activités économiques qui sont incompatibles avec nos choix en matière de transition et d'adaptation.

Enfin, et le rapport d'orientations budgétaires le rappelle à plusieurs reprises, et je m'en voudrais de ne pas en parler, l'Etat, évidemment, continue progressivement à se désengager. Nous voyons le Gouvernement se satisfaire un peu partout d'une augmentation de la dotation globale de fonctionnement au niveau national. Comme pour cette année, en 2024, Paris ne recevra pas un euro de dotation, alors que ses versements au titre de la péréquation augmenteront dans le même temps de 90 millions d'euros. L'Etat resserre le peu d'autonomie financière qu'il reste aux collectivités, c'est reporter une part d'incertitude encore plus importante sur les recettes et la prévisibilité budgétaire de Paris.

Le Gouvernement nous met dans une situation toujours fragile. Il choisit de ne plus assumer ses compétences et empêche les collectivités volontaires de pallier les siennes. Nous nous retrouvons donc avec un Gouvernement

dont la moitié des membres convoitent la Mairie de Paris. Nous pouvons dorénavant affirmer qu'il s'agit d'une question de place et de pouvoir. A chaque étape budgétaire, à chaque négociation avec la Ville, le Gouvernement nous démontre combien il ne souhaite financer ni les services publics, ni la transition écologique, ni le minimum en matière de dignité humaine. Sur ce point, Madame la Maire, le groupe écologiste partage pleinement vos inquiétudes.

La Ville doit continuer à porter une voix forte en faveur de l'autonomie des collectivités locales. Ne nous laissons pas faire. Je laisse le soin à mes collègues, Jérôme GLEIZES, Alice TIMSIT et Raphaëlle RÉMY-LELEU, de revenir sur ce que porte mon groupe.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Chers collègues, merci pour ces propos. Nous suspendons notre séance pour le déjeuner. Nous nous retrouvons à 14 heures 45.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures cinquante minutes, sous la présidence de M. Patrick BLOCHE, adjoint).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous invite à reprendre place.

2023 DFA 56 - Débat sur les orientations budgétaires 2024 (suite).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous allons reprendre la séance là où nous l'avions laissée à 13 heures, c'est-à-dire que nous allons poursuivre le débat sur les orientations budgétaires. La cloche indique, de façon encore plus sonore, que nous avons repris nos échanges.

La parole est à Laurent SOREL pour deux minutes.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis déçu, Mme HIDALGO n'est pas là.

Moins 295 millions d'euros pour les droits de mutation en 2023. Cela fait des années que la Ville est droguée aux droits de mutation. Je le rappelle, ils sont le produit de la spéculation immobilière qui prend à la gorge les Parisiens. Avec cette chute, on peut dire que le sevrage va être brutal.

Pour le coup, je ne fais pas souvent de compliments à l'Exécutif - vous me direz, l'Exécutif ne m'en fait pas beaucoup non plus -, mais la décision d'augmenter la taxe foncière en mettant à contribution les propriétaires me semble, pour le coup, la seule solution avec l'endettement pour retrouver un peu de marge et d'autonomie financière, sauf évidemment à sabrer dans les services publics et, par exemple, à augmenter les tarifs de cantine, comme le veut peut-être la droite.

Le vrai problème dans la situation est cet effet ciseaux entre la baisse brutale de la dotation globale de fonctionnement, passée de 900 millions en 2015 à zéro aujourd'hui, la suppression de la C.V.A.E. et la hausse importante des dépenses de péréquation - 777 millions d'euros, je crois, en 2024.

Face à ce hold-up de l'Etat sur les finances de la Ville, il faudrait un peu plus qu'attaquer l'Etat en justice et une vraie révolte des collectivités locales. Pour le coup, il en va de l'autonomie politique des collectivités pour déterminer démocratiquement les orientations budgétaires voulues par les électeurs.

Après, Paris n'est pas une petite ville et elle garde des marges de manœuvre, y compris en termes d'endettement. Les investissements se maintiennent, oui, mais comment adapter la ville rapidement au changement climatique ? Comment accélérer sur le logement social sans monter en puissance dans les investissements ? On se serait d'ailleurs bien passé de dépenser pour les J.O.

Quant aux dépenses de fonctionnement, qui semblent passer de 8,7 à 9 milliards en 2024, cela m'inquiète un peu parce que je vois en même temps la situation des agents de la Ville qui galèrent avec l'inflation et les hausses de prix. En septembre, c'est la petite enfance qui était en grève, aujourd'hui ce sont les animateurs qui sont massivement en grève, avec à chaque fois des demandes de primes, d'embauches supplémentaires, de titularisations massives.

La question est : qu'est-ce que va répondre la Ville ? Or, vous faites tout à l'Exécutif pour retarder le moment où vous allez révéler vos arbitrages. Ce n'est pas très participatif et pas très transparent comme méthode. Pour le coup, il faudrait faire des choix et vite, des choix de gauche, ce qui veut dire cesser de jouer aux "fayots" avec les agences de notation.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurent SOREL.

La parole est à Jean-Philippe GILLET.

M. Jean-Philippe GILLET. - Monsieur le Maire, merci.

Comme l'a souligné ma camarade et présidente Raphaëlle PRIMET ce matin, face à l'inflation qui relègue toujours plus de nos concitoyens dans la pauvreté, la Ville peut activer un moyen d'action en renforçant le service public dont nous sommes, nous, les communistes, profondément convaincus qu'il constitue le patrimoine de ceux qui n'en ont pas. Le service public est un filet de sécurité face à la pauvreté pour les usagers, Parisiennes et Parisiens, et c'est un garant de l'égalité républicaine.

Mais le service public, c'est aussi un motif de fierté pour celles et ceux qui le font vivre. C'est pourquoi la Ville de Paris se doit de protéger les agents face à l'inflation et à la précarité. Nous avons déjà discuté du défi de l'attractivité qui se pose à la fonction publique dans son ensemble. Nous ne mettons pas en cause la Ville dans sa gestion de ce qu'on appelle les ressources humaines, car nous n'oublions pas qu'elle évolue dans un contexte national très défavorable. Le Gouvernement MACRON a la phobie du service public et c'est là le nœud du problème pour Paris et pour toutes les collectivités territoriales qui s'appuient sur des agents dévoués et compétents.

Dans le contexte parisien, la Ville est face à des coûts en hausse dans tous les domaines, mais elle fait des efforts que nous saluons et dont nous appelons cependant à l'intensification en matière de pouvoir d'achat via les différents leviers dont elle dispose : les ratios promus/promouvables à 100 % pour les catégories B et C - nous avons été avec d'autres très largement entendus -, la prime dite de pouvoir d'achat, qui est le résultat d'une politique gouvernementale dont nous nous désolons car cela ne représente pas une réelle augmentation de salaire, ou encore à travers la hausse du taux de prise en charge des transports.

Ce sont des dépenses pour la Ville qui constituent d'ailleurs un véritable investissement sans aucun soutien de l'Etat. C'est même l'inverse qui se produit avec les pertes de ressources que connaissent toutes les collectivités suite aux manœuvres financières du Gouvernement MACRON.

C'est donc dans ce contexte contraint que nous signalons les dépenses supplémentaires engagées par la Ville, mettant en application la hausse d'ailleurs insuffisante du S.M.I.C., la hausse du point d'indice, qui ne gomme que très partiellement son trop long gel, et la prime du pouvoir d'achat appliquée au barème maximum pour un total de 20 millions d'euros.

Dans les collectivités, le versement de cette prime dite de pouvoir d'achat est facultatif et son montant est laissé à la discrétion des employeurs. Pour justifier cette décision inique, le Gouvernement prétend que cela répond à une demande des employeurs territoriaux confrontés, eux aussi, à l'inflation et à des augmentations de salaires non prévues dans leur budget. Les collectivités se voient donc à la fois privées d'une partie de leurs ressources et totalement dépendantes du bon vouloir de l'Etat.

Pourtant et malgré ce contexte, nous demandons à la Ville de continuer ses efforts, même si nous les savons très difficiles, car nous portons une responsabilité immense afin de garantir à nos 50.000 agents des rémunérations et des conditions de travail à la hauteur du service qu'ils apportent à la collectivité.

Tout d'abord, nous pensons, nous les communistes, que nous devons accentuer nos efforts sur l'attractivité, afin de pourvoir effectivement tous les emplois budgétés, ce qui n'est, hélas, pas le cas aujourd'hui. Mais il est également nécessaire d'anticiper au maximum les départs, singulièrement les départs en retraite qui sont par nature prévisibles.

Nous notons que le plan pluriannuel de résorption de l'emploi précaire suit son cours avec 210 nouveaux postes créés. Nous nous en réjouissons et nous pensons qu'il est possible et nécessaire d'accentuer cet effort. C'est dans cet esprit que plus que jamais nous appelons à la remunicipalisation de certaines missions qui nous échappent aujourd'hui.

Enfin, et c'est précisé, nous devons continuer à créer des emplois pour ouvrir de nouveaux équipements publics, et ainsi densifier leur maillage au sein du territoire parisien pour permettre à toutes et tous, et notamment aux classes populaires, d'en bénéficier vraiment et donc de pouvoir vivre à Paris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe GILLET.

La parole est à Catherine IBLED.

Mme Catherine IBLED. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, lors du débat sur le dernier rapport d'orientations budgétaires, vous aviez ignoré nos avertissements sur la trop forte dépendance du budget de la Ville aux D.M.T.O. Dans votre précédent rapport d'orientations budgétaires, vous indiquiez même que la baisse des D.M.T.O. atteindrait 100 millions d'euros en 2023.

Vous la réévaluez aujourd'hui à 300 millions d'euros et vous annoncez finalement une baisse totale de 500 millions d'euros d'ici à 2025.

Cette erreur d'anticipation, d'analyse et donc de jugement illustre de nouveau que, à Paris, le budget n'est pas tenu et qu'il manque une vision budgétaire à cette Ville. Comment allez-vous combler ce manque à gagner d'un demi-milliard d'euros pour financer vos investissements ? En accusant le Gouvernement ? Pourtant, je vous rappelle que ce même Gouvernement vous transfère des recettes dynamiques issues de la T.V.A. En augmentant les impôts qui pèsent déjà trop sur les Parisiennes et les Parisiens, les conduisant à quitter par milliers la Capitale chaque année ? En limitant peut-être la masse salariale qui aura augmenté de 750 millions d'euros sur vos deux mandatures ? En poursuivant l'endettement de la Ville et en alourdissant ce lourd fardeau qui pèse déjà sur le futur des Parisiennes et des Parisiens ? Ou finalement en proposant le plan d'économies de fonctionnement de 250 millions d'euros, que vous aviez annoncé il y a un an mais que finalement vous n'avez pas mis en place ?

En attendant votre action, l'encours de la dette atteindra 10 milliards d'euros en 2026, soit une augmentation de 30 % en cinq ans. En attendant votre action, la masse salariale continuera d'augmenter : en 2026, elle s'établira à 2,8 milliards d'euros. En attendant votre action, Paris continuera à battre le record de la Ville la plus administrée de France pour une qualité de service qui se dégrade. Chacun comprendra que ce n'est pas sous votre mandature que Paris impulsera les indispensables réformes structurelles permettant de réduire durablement les dépenses de fonctionnement.

Plutôt que d'agir, vous préférez accuser la péréquation, comme étant la cause de votre dérive budgétaire. Vous avancez cet argument comme si Paris subissait cette perte de manière inattendue, alors qu'elle est comptablement connue depuis plus de vingt ans.

Vous dénoncez l'action de l'Etat, alors même que la Cour des comptes a estimé, dans un rapport d'octobre 2023, que la compensation par l'Etat de la suppression de la taxe d'habitation a été financièrement positive pour les collectivités locales et que les recettes issues des fractions de T.V.A. nationale transférée ne font qu'augmenter même dans vos propres prévisions.

Vous préférez mettre en scène le combat Paris contre l'Etat mais, mes chers collègues, ce n'est pas un combat de Paris contre l'Etat ou de l'Etat contre Paris que les Parisiennes et les Parisiens attendent, mais une action publique collective et complémentaire.

Il apparaît donc clairement que cette année encore, plutôt qu'un budget d'action, vous ferez une nouvelle fois le choix de l'immobilisme. Sans mise en place urgente des propositions de notre groupe "Indépendants et Progressistes", c'est malheureusement les Parisiennes et les Parisiens qui continueront à payer l'addition.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Catherine IBLED.

La parole est au président de la 6e Commission, cher Emmanuel COBLENCE.

M. Emmanuel COBLENCE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, à l'occasion de ce débat d'orientations budgétaires, je souhaite aujourd'hui vous parler d'un sujet crucial pour l'avenir de notre Ville, celui des moyens que nous consacrons à nos politiques éducatives et familiales.

Face à une double incertitude liée au contexte économique national et international tendu, ainsi qu'aux décisions du Gouvernement qui portent atteinte aux capacités d'action des collectivités locales, il est impératif de maintenir le cap pour lequel les Parisiens nous ont élus : investir dans nos équipements pour répondre aux enjeux climatiques, faire face à la crise du logement, préparer l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques qui se dérouleront cet été à Paris et, bien sûr et surtout, agir fortement pour l'éducation et l'émancipation des petits Parisiens et préparer leur avenir.

Le contexte actuel a déjà été décrit avec beaucoup de précisions par les intervenants m'ayant précédé. Aussi, je ne m'étendrai pas sur la crise du marché immobilier, sur les réformes fiscales locales mises en place par le Gouvernement. Ces réalités, nous les rencontrons, bien sûr. Elles ne touchent d'ailleurs pas que Paris mais un grand nombre de départements français qui, d'après le récent rapport de la Cour des comptes, vont d'ici peu se retrouver face à d'immenses difficultés financières.

En dépit de ce contexte, nous entendons néanmoins maintenir l'exigence qui est la nôtre, tenir le cap sur les engagements pris envers nos concitoyens et réaliser les investissements nécessaires et stratégiques pour l'avenir de notre Ville. Je voudrais ici piocher quelques illustrations dans les politiques que nous menons à destination des enfants et des élèves parisiens et je souhaite, en cette occasion, saluer le formidable travail réalisé par Patrick BLOCHE, ainsi que par les services de la DASCO.

Par exemple, nous avons maintenu depuis plusieurs années le tarif des cantines scolaires, en particulier pour les premières tranches des familles les plus modestes à 13 centimes d'euro le repas et ce, malgré une inflation

galopante et la crise du Covid. Les prix des denrées alimentaires ont progressé en moyenne de 12 % entre octobre 2021 et octobre 2022. Chacun sait l'envolée du coût de l'énergie. Si l'inflation avait été mécaniquement répercutée aux tarifs de cantine, cela aurait conduit à une augmentation de plus de 40 % pour l'ensemble des tranches tarifaires. Néanmoins, la Ville fait le choix de ne pas répercuter ces hausses, de ne pas solliciter les familles, à l'inverse d'autres communes françaises.

Autre exemple, la Ville maintient aussi ses engagements envers le personnel éducatif avec une nouvelle brigade pour les remplacements courts de nos agents A.T.S.E.M. et A.T.E. dans nos écoles. Elles comptent toujours sur 730 professeurs de la Ville de Paris qui enseignent la musique, les arts plastiques et l'E.P.S. en élémentaire ; une singularité, rappelons-le, en France.

Dans un contexte où la baisse des effectifs scolaires aurait pu, si nous avions suivi la politique du Gouvernement, conduire à des réductions de dotations, nous avons donc fait le choix contraire de préserver ces fonds essentiels. Nous faisons le choix de l'avenir, celui d'une éducation de qualité pour toutes et tous.

De même, malgré la baisse démographique, les clubs Coup de pouce et les clubs A.L.E.M. pour le soutien scolaire persistent. De même, avec 360 classes de découverte par an, avec les écoles labellisées J.O.P., avec la classe dehors, la Ville se mobilise fortement pour favoriser des apprentissages différents.

Nous intensifions également nos investissements dans les établissements scolaires dans le contexte de la transition écologique, contribuant à notre objectif de neutralité carbone en 2050. Un vaste programme de chantiers a été mené cette année dans les écoles et collèges parisiens, couvrant plus de 70 % du parc scolaire public. Les travaux, qui totalisent plus de 54 millions d'euros, englobent des opérations d'accessibilité, la création d'une trentaine de cours Oasis, plus de 70 rénovations énergétiques importantes. Ces opérations soulignent notre engagement pour améliorer les infrastructures éducatives de la Ville.

Cependant, et puisque nous sommes dans un débat d'orientations budgétaires, il me semble que nous devons aller encore plus loin et encore plus vite sur ce dernier sujet. Je voudrais ici m'adresser plus particulièrement aux adjoints en charge des Finances, de la Construction publique et de la Transition écologique.

La M.I.E. "Paris à 50 °C", conduite par notre collègue Alexandre FLORENTIN, a permis d'alerter sur les conséquences du changement climatique sur nos équipements scolaires. Durant les périodes de forte chaleur, les températures sont beaucoup trop élevées dans de trop nombreuses écoles, de trop nombreuses classes. C'est véritablement un enjeu majeur pour les vingt prochaines années. Et pour être au rendez-vous, il nous faudra très vraisemblablement encore intensifier nos investissements et renforcer nos capacités de rénovation thermique pour être capable de mener des opérations de grande ampleur, de grande ambition.

Aussi, pour conclure, chers collègues, malgré les vents contraires, et n'en déplaise à notre opposition municipale, Paris continue et continuera d'être une ville exemplaire en matière de politique éducative.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président, cher Emmanuel COBLENCE.

La parole est à la présidente de la 1ère Commission, chère Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci beaucoup.

Monsieur le Maire, vous me connaissez, je ne suis pas familière des surenchères ou autres écarts de langage, mais je souhaite le dire très sobrement : il est inouï et, je trouve, très fâcheux que Mme HIDALGO, Maire de Paris, n'assiste pas à notre débat d'orientations budgétaires. Il ne s'agit pas seulement de mépris par rapport à l'expression de la démocratie qu'est notre Assemblée, mais d'un assez large mépris à l'égard de ses propres fonctions, de ses propres responsabilités comme Maire de Paris.

Madame la Maire, à quel jeu jouez-vous ? En décembre dernier, le Conseil de Paris a voté un budget avec 1,65 milliard d'euros de droits de mutation et une autorisation d'emprunt de 545 millions d'euros, une épargne brute de 876 millions d'euros et, au total, une durée de désendettement de 9,1 ans, donc inférieure au seuil d'alerte critique des douze ans.

Nous n'avions pas voté ce budget, parce que nous sommes en opposition avec vos choix politiques, parce que nous ne nous résolvons pas à la dégradation à marche forcée des finances parisiennes mais également, comme j'ai déjà eu l'occasion de l'exprimer, parce que ces options étaient insincères, au sens juridique comme moral, pour répondre à Mme HIDALGO ce matin.

Et ce n'est qu'aujourd'hui, quarante-cinq jours seulement avant la fin de l'année, que vous consentez à sortir un peu de l'insincérité. Vous nous présentez des données un peu plus réalistes : des D.M.T.O. en chute de 200 millions d'euros par rapport aux estimations que vous avez fait voter par votre majorité, un endettement à 720 millions d'euros, une épargne brute réduite à 607 millions d'euros et une durée de désendettement de plus de treize ans.

Pourtant, des chances de rectifier le tir, en ajustant le volume des dépenses à un volume de recettes de D.M.T.O., en contraction très significative malheureusement, vous en avez eu et même plusieurs.

Au mois de mars, trois mois après le vote du budget, vous nous aviez présenté un budget modificatif, sauf qu'il ne modifiait rien du tout, et en particulier pas les prévisions de recettes ; il passait tout au plus un petit coup de plumeau sur de vieilles autorisations de programme pour enlever un peu la poussière et c'est tout. Je l'avais alors souligné : si ce budget modificatif était vide, c'est qu'il était faux.

Au mois de juillet, il y avait une nouvelle occasion de rectifier les chiffres avec le budget supplémentaire. Vous n'avez pas souhaité non plus l'utiliser pour rétablir la vérité des chiffres, préférant rester dans l'insincérité. Et pourtant, il y avait nos alertes, bien sûr, même si vous ne les croyez pas, mais il y avait aussi les alertes de la Chambre des notaires sur le niveau des D.M.T.O. Et surtout, il y avait les chiffres de vos propres services, ceux de l'exécution budgétaire.

Vos services, votre adjoint aux Finances et vous-même, vous l'avez évidemment constaté, Madame la Maire, mois après mois, les recettes qu'a tirées la Ville de Paris des transactions immobilières fondaient comme neige au soleil. Dès janvier, un mois après le vote du budget, les recettes étaient en recul de 8 % par rapport à celle de janvier 2022. En février, c'était un recul de 13 %. En mars, le mois où vous avez pris une décision budgétaire qui ne modifiait rien du tout, c'était moins 25 % par rapport à mars 2022. En avril, c'était moins 9 %, en mai, moins 21 %, en juin, moins 13 %. En juillet, le mois où nous avons voté un budget supplémentaire sans rien corriger, c'était moins 18 %. En août et en septembre, à deux reprises, c'était moins 43 %.

Aujourd'hui encore, vous nous dites que les recettes de D.M.T.O. seront en décembre prochain en baisse sur l'année de 200 millions d'euros. Mais là encore, Madame HIDALGO, regardez les chiffres de vos propres services. Fin septembre 2023, les recettes de D.M.T.O. étaient déjà inférieures de 281,7 millions d'euros au réalisé 2022, soit une baisse de plus de 22 % et pas de 15 %. Fin septembre, cela ne vous aura pas échappé, il restait encore trois mois avant la fin décembre. Sauf si, mais j'attends que vous nous le démontriez, vous attendez un redressement spectaculaire du marché immobilier au dernier trimestre 2023, ce n'est pas 200 millions d'euros qui manqueront au rendez-vous, ce ne sont même pas les 281,7 millions d'euros que vous constatez fin septembre, mais 365 millions d'euros par rapport au réalisé 2022.

C'est une véritable partie de cache-cache avec la réalité à laquelle vous vous livrez. Tout cela pour pouvoir continuer à dépenser, comme si de rien n'était, sans jamais évaluer l'utilité et l'efficacité de la dépense. Dans le monde qui est le vôtre, c'est si simple, en effet, il suffit d'augmenter les impôts, il suffit d'augmenter la dette. Il y a donc, Madame la Maire, votre jeu de cache-cache avec la réalité, ce jeu de prophéties non réalisatrices auxquelles vous vous adonnez depuis de nombreuses années, un jeu où vous perdez à la fin, et surtout où les Parisiens et Paris sont perdants.

Mais dans le même ordre d'idées, vous avez un autre jeu favori : le jeu de pierre, feuille, ciseaux. Car vous le savez, vous vous en réjouissez, la feuille gagne contre la pierre, la pierre gagne contre les ciseaux. Et les ciseaux, la Ville y est confrontée et en voit beaucoup arriver. Vous le reconnaissez, d'ailleurs, en page 43 du rapport d'orientations budgétaires. Je vous cite : "La collectivité est confrontée à un effet ciseaux, ses recettes de fonctionnement augmentent plus lentement que ses dépenses".

C'est quasiment depuis le début de votre premier mandat que cet effet ciseaux existe et menace les équilibres budgétaires de la Ville. En 2016 et 2017, sans la manœuvre comptable des loyers capitalisés, les budgets auraient été en déséquilibre. Pour les exercices 2020 et 2021, même chose, et c'est le Ministère de l'Economie qui énonce également ce constat.

Face à tous ces effets ciseaux à répétition, vous aviez deux choix : la remise à plat de vos dépenses ou bien le matraquage fiscal et la dette. Depuis que vous êtes arrivée au pouvoir, à chaque fois que vous avez été confrontée à cet effet ciseaux, vous jouez la pierre en assommant les Parisiens de taxes et d'impôts. Et vous jouez aussi la feuille et pas qu'un peu. Pour vous, Madame la Maire, jouer la feuille, c'est la dette, que du papier, un engagement sur l'avenir qui ne vous concerne pas.

Pourtant, ce papier s'accumule. Oui, le puits de la dette est sans fond, malheureusement. Rien que pour 2024, vous nous promettez encore 955 milliards d'euros d'autorisations d'emprunt. C'est le Covid sans le Covid ! Pour les Parisiens qui nous écoutent, cela signifie que malgré les rues sales, un service public en dégradation, une pression fiscale toujours plus forte, la Ville va recourir à autant d'emprunts que l'année 2020 avec le Covid, alors que les années précédentes on a eu les meilleures rentrées de droits immobiliers, on a fait exploser la taxe foncière avec une hausse de 62 %. Alors qu'il n'y a eu aucun choc exogène surprise, on a désormais quinze ans de durée théorique de désendettement.

Comme vous maintenez les loyers capitalisés et que vous continuez à vous endetter - un rythme affolant de 534 millions d'euros par an au total -, la dette de la Ville plus l'argent prélevé aux bailleurs sociaux passeront à plus de 12 milliards d'euros fin 2026. Outre que ces emprunts sont énormes, vous allez devoir les contracter à des taux

sensiblement plus élevés, sachant que le taux moyen d'intérêt du stock de dette est à 1,5 %, mais les nouveaux emprunts se font à plus de 4 %, à 4,12 % pour les derniers emprunts.

Cela veut dire que, pour les années suivantes, non seulement on emprunte toujours autant, mais la charge de la dette, les intérêts de la dette seront simplement multipliés par trois. C'est donc gravissime. D'ailleurs, le rapport d'orientations budgétaires ne comporte même pas de tableau prévisionnel d'évaluation de la charge de la dette en annuité et en charge d'intérêts.

On l'a vu cette année, la pierre - c'est-à-dire l'assommoir fiscal, les quelque 800 millions d'euros supplémentaires de taxe foncière - ne permettra même pas de casser le fameux effet ciseaux. Et des feuilles - l'endettement - il en faudra de plus en plus s'ajoutant au matraquage fiscal.

Car le problème, Madame la Maire, c'est que la vie n'est pas pierre, feuille, ciseaux. On ne peut pas remettre, comme dans le jeu, à chaque fois les compteurs à zéro. L'effet des pierres s'émousse et les feuilles s'accumulent. En somme, on finit toujours par payer les conséquences de ses actes et les conséquences, vous les faites malheureusement payer aux Parisiens et à Paris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

La parole est à Alice TIMSIT.

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, les taux budgétaires et financiers se resserrent sur la collectivité, nos finances s'assèchent face au désengagement toujours plus grand de l'Etat et la droite nous explique doctement que la Ville aurait dû s'y préparer. Mais nous refusons cette situation, nous la refusons catégoriquement et nous refusons surtout que Paris n'ait pas 1 euro de compensation pour les missions qui sont toujours plus nombreuses et qui lui sont déléguées.

A la disparition de la dotation globale de fonctionnement, dont on a beaucoup parlé aujourd'hui, s'ajoute aussi la dette de l'Etat à l'égard de la Ville qui est de plus de 1 milliard d'euros au titre de l'avance des prestations sociales comme le R.S.A. A cette dette sociale s'ajoute également la suppression à venir de la C.V.A.E. qui va achever de rompre le lien entre la Ville et son tissu économique.

Je vous entendais dire tout à l'heure, Madame IBLED, que l'Etat compense nos pertes de recettes avec un transfert de TVA. Bien sûr, vous avez raison, mais vous oubliez de dire ici que ces recettes ne sont pas assises sur la vitalité économique de la ville, qu'elles constituent une part fixe et non une part variable. C'est donc ajouter une part d'incertitude au budget de la Ville, dont nous n'avons pas besoin aujourd'hui.

A ce désengagement toujours plus grand s'ajoutent des pertes de recettes toujours plus sèches. L'Etat cherche constamment à priver la Ville de recettes. J'en veux pour preuve une actualité assez récente avec la volonté de l'Etat de supprimer la part étatique dédiée au financement du périscolaire. Cela se fait donc y compris sur le dos des enfants.

Je vais m'arrêter là, parce que c'est devenu assez banal de dire que l'Etat se désengage financièrement, et je vais le dire différemment. Cette situation procède de choix de responsables politiques qui, en réalité, lorgnent sur Paris en étant particulièrement affamés. Dans le même temps, ils ne prennent pas soin de Paris, ni leurs responsabilités pour financer l'accueil de centaines d'enfants qui dorment à la rue à Paris au titre de l'hébergement d'urgence, pour financer des moyens de prise en charge sociale et sanitaire des usagers de drogues, pour financer également et mettre sur la table de l'argent afin d'accompagner et d'aider les étudiantes et étudiants précaires qui cherchent à se nourrir. L'Etat n'assume pas ses responsabilités et dans le même temps lorgne sur Paris. Admettez que c'est quelque peu contradictoire.

A ce désengagement voulu par l'Etat s'ajoutent, bien sûr, la crise immobilière nationale et la baisse drastique des D.M.T.O. qui n'épargnent pas Paris. 300 millions de baisse projetés pour 2023, c'est conséquent. Cela fait maintenant de nombreuses années que les écologistes alertent sur la nécessité de se sevrer de cette recette instable et non résiliente qui entretient la spéculation immobilière et qui fragilise surtout les plus précaires.

C'est en partie aussi pour cela que nous étions favorables à l'augmentation de la taxe foncière puisqu'elle demeure parmi les plus basses de France. A l'inverse, l'augmentation annuelle des D.M.T.O. aurait dû à chaque budget être fléchée sur notre politique de logement pour accélérer la construction et la rénovation du bâti.

Cet effet ciseaux budgétaire, auquel nous sommes confrontés de plus en plus durement, est d'autant plus inquiétant que c'est aussi un effet ciseaux climatique et environnemental. Il y a une folle accélération du dérèglement climatique qui va croissant et surtout plus vite que l'effort déjà conséquent que nous fournissons pour nous adapter.

Les dépenses d'investissement sont hautes et se maintiennent. Elles sont portées à 9,9 milliards sur la mandature et 5 milliards d'investissements doivent encore se déployer d'ici 2026. Nous sommes sur la bonne voie. Néanmoins, nous devons aller plus loin puisque parallèlement nous rehaussons systématiquement nos ambitions. J'en veux pour preuve le P.L.U. ou la révision à venir du Plan Climat.

Ce niveau d'investissement va devoir inévitablement suivre la cadence des politiques publiques et le niveau d'ambition que nous nous fixons, puisque du financement de nos objectifs dépendra notre crédibilité. Je prendrai un seul exemple, celui du P300, la création de 300 nouveaux hectares d'espaces verts ouverts au public d'ici 2024. Ces 300 nouveaux hectares devront faire l'objet d'un plan de financement extrêmement conséquent.

Donc veillons à être aussi cohérents entre nos paroles et nos actes. La dette climatique et sociale exige le financement de ces objectifs ambitieux que nous nous fixons, si nous voulons vivre dans un Paris protecteur des plus fragiles, y compris dans un contexte budgétaire compliqué.

Nous sommes sur la bonne voie, je l'ai déjà dit. En tout cas, le groupe "Les Ecologistes" veillera à ce que nous soyons attentifs à la cohérence du budget primitif au regard de nos ambitions. Nous présenterons, le cas échéant, des amendements si nous estimons qu'il ne permet pas de remplir nos priorités écologiques et sociales.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Alice TIMSIT.

La parole est au maire du 18e arrondissement, Éric LEJOINDRE.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, comme Alice TIMSIT, je suis frappé en écoutant les interventions, notamment de l'opposition municipale, frappé de percevoir le fait que vous imaginez la Ville de Paris comme une enclave qui serait isolée des défis de la réalité. Au fond, vous faites de la politique budgétaire comme s'il n'y avait aucun choc exogène qui avait concerné la Ville de Paris : il n'y a pas eu le Covid, il n'y a pas eu la guerre en Ukraine, il n'y a pas eu d'inflation ! Comme si Paris était une bulle.

Mais on ne fait pas un budget en l'air. Nous, nous faisons un budget fondé sur la réalité, sur ce qu'il se passe effectivement et nous ne pouvons pas imaginer le budget de la Ville de Paris indépendamment de tout ce qu'il se passe autour de nous, comme si rien de ce qui impactait le monde ou la France n'impactait notre Ville.

Comme partout ailleurs, quand on entend les expressions de nos homologues maires de grandes villes ou de villes moyennes, quand on entend les présidents de conseils départementaux, nous voyons bien que nous avons tous eu à affronter ces chocs exogènes qui ont partout eu des conséquences très difficiles pour les finances publiques. Et en se comparant, on constate que Paris est ô combien dans une meilleure situation que beaucoup des villes et des départements qui nous ressemblent.

On doit composer, pas uniquement à Paris mais dans toute la France, avec ce désengagement absolument incroyable qui est celui de l'Etat qui donne beaucoup de leçons de gestion budgétaire mais qu'il ne s'applique, pour le coup, jamais à lui-même. S'il y a un espace public, dont la gestion budgétaire est problématique, c'est bien celui des grands donneurs de leçons du Gouvernement.

Nous, nous ne sommes pas là pour défendre le Gouvernement, contrairement aux droites parisiennes, nous sommes là pour défendre les Parisiennes et les Parisiens. Nous ne sommes pas là pour veiller aux intérêts politiques de l'opposition municipale et de la majorité nationale, nous sommes là pour veiller à la possibilité pour les Parisiennes et les Parisiens de continuer à bénéficier d'un service public de qualité et à investir pour faire en sorte d'adapter notre ville aux grands enjeux du changement climatique.

Eh oui, les réformes fiscales qui ont affecté les collectivités locales ont massivement réduit nos marges de manœuvre. Elles ont déconnecté nos recettes de nos actions. La suppression de la taxe d'habitation, du produit de la C.V.A.E., la baisse des dotations globales de fonctionnement mettent à l'épreuve non seulement notre autonomie mais l'autonomie de l'ensemble des collectivités de France.

Ayons quand même ce chiffre en tête : aujourd'hui, la dotation de fonctionnement qui est versée par l'Etat pour Paris est de zéro euro ! Dans le même temps, les dépenses de péréquation, dont nous ne remettons pas en cause le principe, atteignent 777 millions d'euros, soit neuf fois plus qu'en 2010, alors que nous touchions encore une D.G.F. en 2010.

Ce contexte, qui a été créé par le Gouvernement, doit nous amener à prendre des décisions. Celles-ci ne peuvent pas être, en tout cas du point de vue de notre groupe, la réduction massive de la qualité des services publics ou la réduction massive de l'investissement public à Paris.

D'abord, il y a, dans ces dépenses départementales, une dépense essentielle qui est celle de la solidarité. Paris ne peut pas s'exonérer de la solidarité. On le sait, il suffit de se balader un peu dans nos différents arrondissements. Nous devons continuer à assumer un budget de solidarité extrêmement important et nous devons continuer à faire plus que ce que sont nos seules compétences juridiques, parce que l'Etat étant à ce point défaillant, il faut que nous parvenions à faire mieux qu'eux.

Si l'on considère qu'il est acceptable, par exemple dans le 18e arrondissement, que cinquante enfants scolarisés soient à la rue, si on pense qu'il est normal que des centaines de familles parisiennes soient aujourd'hui à

la rue, alors on ne rend pas service à ce que sont les Parisiennes et les Parisiens. Le sérieux, c'est prendre acte de la réalité et c'est traiter avec attention l'ensemble de ces situations.

Au fond, dans l'argumentaire qui est celui de l'opposition parisienne, de la droite parisienne, on constate en permanence des demandes de dépenses supplémentaires et en même temps un discours visant à indiquer qu'il faudrait réduire la dépense publique : c'est une contradiction qui marque d'abord une absence de sérieux.

Finalement, l'absence de sérieux est la marque de ce qu'est devenue aujourd'hui la droite parisienne. A part proposer des discours destinés à créer de petites polémiques, au fond qu'auriez-vous préféré ? Faudrait-il que nous réduisions les services publics aux Parisiennes et aux Parisiens, que nous fermions des crèches, que nous réduisions le nombre d'animateurs du périscolaire ? Faudrait-il que nous réduisions le nombre des agents de la propreté ? Faudrait-il que nous ne faisions pas les nouveaux équipements publics auxquels nous nous sommes engagés ? Faudrait-il que nous arrêtions d'entretenir le patrimoine de la Ville ? Peut-être n'aurait-il pas fallu rénover ces 466 écoles, ces 80 collèges parisiens cet été ? Peut-être faudrait-il que nous arrêtions de nous substituer aux responsabilités de l'Etat quand tant de personnes sont à la rue ? Ce n'est pas le choix que l'on fait pour Paris.

Le choix que l'on fait pour Paris, c'est un service public de très grande qualité, salué d'ailleurs par tous ceux qui comparent, là encore, ce qu'il se passe à Paris et dans d'autres villes de France. Le choix que l'on fait, c'est de continuer à investir maintenant pour préparer l'avenir et faire en sorte notamment d'adapter notre ville au défi du changement climatique.

Vous l'avez dit, oui, nous avons augmenté la taxe foncière et nous l'avons fait pour garantir aux Parisiennes et aux Parisiens des services publics de qualité, pour maintenir notre solidarité envers les plus démunis et pour transformer Paris.

Emmanuel COBLENCE l'a dit, nous avons maintenu les tarifs de la cantine scolaire, notamment le premier à 13 centimes d'euros, pour permettre à toutes les petites Parisiennes et tous les petits Parisiens de bénéficier d'au moins un repas chaud par jour. Comme maire du 18e arrondissement, je suis bien placé pour savoir à quel point c'est essentiel, notamment pour les familles à l'hôtel et elles sont nombreuses.

Nous avons maintenu le remboursement du "pass" Navigo pour les mineurs pour leur ouvrir leur ville. Cette économie très substantielle, faite aux familles parisiennes, compense pour beaucoup et de beaucoup l'augmentation de la taxe foncière.

Nous avons été au-delà en continuant à investir dans Paris pour offrir des équipements rénovés, pour transformer nos rues et nos cours d'école. J'aurai l'occasion, au cours de ce Conseil, d'intervenir sur le DTEC 37 qui prend en compte cet investissement immense pour l'adaptation de notre Ville.

Oui, Paris a besoin d'investissements pour continuer à être la ville que nous aimons, nous, les Parisiennes et les Parisiens. Oui, nous devons être un exemple pour entraîner avec nous les bonnes volontés des collectivités françaises, parfois même étrangères, qui veulent s'adapter au changement climatique. Oui, nous devons continuer de porter ce flambeau de la solidarité qui permet à toutes et à tous, quels que soient leur âge, leur condition physique ou leurs revenus, de pouvoir vivre à Paris.

Ce budget, et le débat le démontre, est sincère et il est surtout volontaire. Malgré les immenses contraintes qui pèsent sur toutes les collectivités locales de France, nous pouvons continuer d'assurer un service public de grande qualité. Nous pouvons continuer d'assurer la solidarité à Paris et d'inventer pour permettre aux Parisiennes et aux Parisiens de vivre mieux, tout en faisant face à cet immense enjeu du changement climatique. Mesdames et Messieurs, il n'y a qu'à droite qu'on peut encore penser que cela peut attendre.

Alors, oui, nous avons raison de mener notre politique comme nous la menons, et les Parisiennes et les Parisiens le partagent car ils continuent à nous donner ce mandat pour transformer Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire du 18e arrondissement.

Je donne la parole à David ALPHAND.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Ça va réveiller !

M. David ALPHAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Il y a bien un tabou au sein de l'équipe municipale en place. Ce tabou tourne autour de la notion d'économies, en faire, faire des économies.

Lors de notre échange, voilà quelques jours, avec l'adjoint aux Finances en Commission des finances pour préparer le débat de cet après-midi, j'ai interrogé M. SIMONDON sur les orientations budgétaires en termes d'économies retenues par l'Exécutif. Savez-vous quelle a été la réponse de M. SIMONDON voilà quelques jours ? En réalité, il n'a pas eu de réponse. Il n'en savait manifestement rien.

Eh oui, je lis votre déception, n'est-ce pas, au sein même de la majorité municipale. Vous auriez aimé un programme politique un peu plus ambitieux, mais il n'en est rien car il y a un tabou que vous portez. Ce tabou est en

fait porté même de manière emblématique par la première édile de cette ville, Mme HIDALGO, car malheureusement l'exemple vient toujours d'en haut.

Voilà quelques instants, on nous demandait, à nous la droite parisienne, de donner quelques exemples d'économies pouvant être réalisées dans cette Ville. Eh bien, moi, je vais vous donner un exemple d'économie : une économie à 60.000 euros, une économie de voyage à l'autre bout du monde ! Au minimum, 60.000 euros. Car qui, cet après-midi, peut sincèrement considérer que ce voyage à l'autre bout du monde était approprié ? Etait-il opportun ? La droite parisienne, comme une écrasante majorité de Parisiens aujourd'hui, répond non, bien évidemment.

Il n'y a que Mme HIDALGO pour ne pas voir le problème. Une délégation surdimensionnée, pléthorique, avec le directeur de cabinet, le chef de cabinet, deux adjoints, un délégué. Tout cela pour quoi ? Tout cela pour se rendre sur une plage du site olympique à Teahupo'o sans jamais visiter cette plage. Très sincèrement, cela est-il de bonne gestion ?

Nous parlerons d'autres aspects un peu plus tard lors de ce Conseil de Paris, mais du point de vue budgétaire et financier, c'est particulièrement accablant. Qui peut sincèrement, sur les bancs de cet hémicycle cet après-midi, défendre cette décision de voyage à Tahiti ?

La réalité, c'est que quand Mme HIDALGO augmente, fait exploser les impôts à Paris, augmente de 62 % la taxe foncière, quand elle demande aux Parisiens de se serrer la ceinture, elle serre sa ceinture avant de s'envoler pour Tahiti !

Dans cette Ville, vous êtes en train d'ériger un mur, un mur de dettes. C'est une véritable course folle à l'endettement. On le comprend, aucune économie, la conséquence en est naturellement que la Ville vit très au-dessus de ses moyens.

C'est une information importante pour tous ceux qui s'intéressent aux finances de notre Ville, en 2024, vous aurez recours à hauteur de 950 millions d'euros à l'emprunt. En 2025, vous en serez à 856 millions d'euros supplémentaires et, en 2026, à 924 millions d'euros. Ce ne sont pas les chiffres de la droite, ce ne sont pas les chiffres de Rachida DATI ou de David ALPHAND, ce sont vos propres chiffres.

Les Parisiens doivent le savoir. Vous les endettez, en moyenne, à hauteur de 900 millions d'euros chaque année et Mme HIDALGO a pour objectif de continuer à le faire jusqu'à la fin de sa mandature. Un jeune Parisien, rentrant dans une crèche aujourd'hui à Paris, devra payer l'addition, la facture de Mme HIDALGO, lorsqu'il aura encore 30 ans. C'est cela, la réalité de votre gestion : trente ans d'endettement, malgré la hausse, l'explosion des impôts l'année dernière. Voilà où on en est dans cette Ville.

La droite parisienne avec Rachida DATI vous propose une stratégie budgétaire alternative avec un impact positif sur les Parisiens : maîtrise des dépenses de fonctionnement, maîtrise de la masse salariale, révision du compte foncier, arrêt des préemptions d'affichage purement idéologiques dans les quartiers les plus onéreux de Paris et remise à plat d'un certain nombre de projets d'investissement, comme votre fameux projet "One" qui, avant même que le premier coup de pelle soit donné, est déjà en débordement budgétaire et financier, de manière tout à fait excessive, naturellement.

Nous ne sommes pas les seuls à considérer que votre gestion est médiocre, très mauvaise, les marchés financiers eux-mêmes. J'en veux pour preuve, et c'est la dernière page de votre rapport d'orientations budgétaires qu'il faut bien lire, la page 49, vous reconnaissez vous-même que les marchés financiers aujourd'hui vous font payer un prix - ce que l'on appelle le "spread" en terme technique - deux fois moins bon qu'en 2021, cette année en 2023. Donc la confiance des marchés financiers est en train de se dégrader à l'égard de votre gestion, malgré tout le déni et les arguments que vous pourrez faire valoir cet après-midi. Les chiffres sont têtus.

Merci.

(Mme Léa FILOCHE, adjointe, remplace M. Patrick BLOCHE au fauteuil de la présidence).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Jérôme GLEIZES pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

C'est toujours un régal de passer après M. ALPHAND. On se demande si on s'écoute dans ces Assemblées ou si on ne fait que discours après discours.

Oui, Monsieur ALPHAND, les écologistes alertent depuis 2014 sur la situation budgétaire de la Ville, non pas en se lamentant du niveau de la dette mais en dénonçant le danger du désengagement de l'Etat vis-à-vis de sa Capitale.

Notre Ville a connu un choc structurel digne des ajustements structurels imposés par le F.M.I. aux pays membres du Sud : nous sommes passés de 1,3 milliard d'euros en 2010 de dotation globale de fonctionnement à

zéro aujourd'hui. C'est un fait. Cela a commencé avec Nicolas SARKOZY, c'était non interrompu avec François HOLLANDE, mais avec Emmanuel MACRON nous sommes entrés dans une situation totalement irrationnelle. Si nous rajoutons à cela les dépenses de péréquation, la Ville de Paris est contributeur net au budget de l'Etat depuis six ans. En matière de péréquation, rien que pour l'année 2023, c'est 258 millions d'euros de dons de la Ville à l'Etat.

J'étais un des premiers à dénoncer cette situation. Depuis la DFA calcule cette contribution nette.

Tout cela s'est accéléré depuis la crise du Covid en 2020. Alors que l'Etat français a pu bénéficier des largesses de la Commission européenne qui a suspendu les critères de Maastricht, à savoir les 3 % de déficit budgétaire et les 60 % de niveau d'endettement par rapport au P.I.B., ce même Etat a augmenté sa pression sur les collectivités territoriales. Pourtant, les collectivités territoriales ont été un des acteurs importants de la résilience économique lors de la crise du Covid. Sans leur action de soutien, la croissance se serait sans doute effondrée de plus de 10 %.

Les collectivités ont un rôle fondamental dans le dynamisme économique des territoires et sur l'emploi. A ce titre, une étude de l'O.F.C.E. de 2019 a montré le rôle positif des investissements de la Ville sur l'économie francilienne, en calculant les impacts sur la Région Ile-de-France d'une baisse de 25 % de l'investissement public à Paris entre 2014 et 2019. Avec cette hypothèse, en 2025, soit cinq ans après la fin du mandat, le secteur des services aurait perdu 25.000 emplois, le secteur de la construction 3.700 emplois.

En d'autres termes, une restriction budgétaire à Paris de 25 % sur la dernière mandature aurait entraîné, à moyen terme, une destruction de 50.000 emplois sur l'ensemble des secteurs de l'économie francilienne. C'est l'O.F.C.E. qui a fait ce calcul, bien sûr par rapport à la Région Ile-de-France et pas seulement la Ville de Paris. Le groupe "Les Ecologistes" n'est pas le parti le plus défenseur de l'indicateur du P.I.B. Nous défendons une économie relocalisée avec les collectivités territoriales dans un rôle de coordination.

En effet, pendant très longtemps, cet effet ciseaux, entre les recettes de la Ville et ses dépenses obligatoires, a été caché par la hausse de la fiscalité immobilière, les D.M.T.O. Nous avons toujours dénoncé ce modèle économique productiviste. Nous ne pouvons pas faire reposer le financement de notre collectivité sur la croissance de l'immobilier. Cela est totalement incohérent avec notre P.L.U. bioclimatique et notre Plan Climat.

Il est difficile de se dire écologiste, d'avoir une vision systémique et d'en tirer les conséquences en termes de politique publique. Pour nous, le budget de Paris doit répondre aux enjeux des crises écologiques en termes d'atténuation, d'adaptation mais aussi de conséquences sociales car nous savons que les classes populaires sont les plus affectées par le dérèglement climatique. Ce sera l'objet de notre débat en décembre sur le B.P. 2024.

L'honnêteté serait alors de reconnaître que la dette a augmenté en partie quand il a fallu compenser ce désengagement de l'Etat. Mécaniquement, l'épargne brute a baissé, elle a même été négative en 2020, l'année du Covid.

Monsieur ALPHAND, vous pouvez peut-être m'écouter et Madame DATI aussi.

J'ai fait les calculs. Si nous avions maintenu à 900 millions, la dette de la Ville serait à 1,4 milliard et il n'y aurait pas de soucis.

La droite demande toujours des coupes budgétaires. Pourtant, elles ont bien été réalisées. C'est dommage que la DFA n'en parle pas assez, à mon goût. Ils devraient comparer la structuration du budget d'aujourd'hui à celui d'il y a dix ans.

Nous condamnions auparavant les subventions de la Ville aux pôles de compétitivité. Elles n'étaient pas conditionnées souvent au service du productivisme. Surtout, la plupart du temps, c'était un effet d'aubaine pour des entreprises qui pouvaient se financer par ailleurs. La preuve est que ces entreprises ont pu contribuer aux activités sans difficulté. Elles ont représenté jusqu'à 1 milliard d'euros sous la première mandature de Bertrand DELANOË et elles ont aujourd'hui disparu. Donc, oui, il y a eu des coupes. Nos associations, pourtant utiles pour les Parisiennes et les Parisiens, ont vu leur financement baisser. Tout cela est une réalité comptable et même pas économique.

Autre point important dans ce rapport d'orientations budgétaires sur l'Exécutif qui concerne toutes les collectivités territoriales. Les différentes réformes de la fiscalité locale sont en train d'achever de rompre le lien entre les recettes afférentes de la Ville et la réalité de son action. La C.V.A.E. et la C.F.E. étant chacune transférée, la Ville n'a plus de recettes liées aux moyens alloués au soutien et au développement des entreprises sur son territoire, ce qui est très problématique. Le remplacement de ces impôts par une partie fixe de T.V.A. empêche la Ville de profiter du dynamisme économique de son territoire sur lequel sont assises ses recettes.

Je vais à la conclusion.

C'est pour cela que nous soutenons l'Exécutif dans ses recours contre l'Etat pour son désengagement financier. Mais nous pensons qu'il devrait se faire en lien avec d'autres collectivités territoriales, car si Paris est la collectivité territoriale la plus affectée, c'est une politique générale contre toutes les collectivités territoriales, donc aussi celles de droite. Par ailleurs, ce recours devrait avoir aussi une dimension européenne car, contrairement à tous les pays européens, le Gouvernement français n'a pas soutenu ses territoires.

Merci de votre attention.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, lorsque revient chaque année le débat d'orientations budgétaires de la Ville de Paris, je ne peux m'empêcher de faire le parallèle avec un autre retour très attendu en cette saison. Ce n'est pas une nouveauté, mais c'est celui de notre nouveau Bougainville revenu des îles du Pacifique. C'est celui, chers amis, du Beaujolais nouveau. Eh oui, car on voudrait pour une fois...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Pardon, Monsieur le Maire, je me permets de vous couper parce que vous n'avez pas mis votre carte. Du coup, votre temps n'est pas décompté. Je me permets, je suis désolée.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - C'est celui du Beaujolais nouveau car on voudrait pour une fois faire l'expérience d'un bon cru. Mais il faut bien avouer que nos espérances sont à chaque fois déçues. Le R.O.B. 2024 ne fait pas exception à la règle et laisse une désagréable impression en bouche, celle d'une certaine hypocrisie et d'une insincérité manifeste, avec une finale d'inefficacité flagrante.

Dès le propos liminaire, l'attaque est suave, presque émouvante, lorsqu'on nous rappelle avec une constance remarquable que si la Ville connaît des difficultés financières, ce n'est en aucun cas le fait de l'Exécutif, bien sûr, mais plutôt de la mauvaise conjoncture qui perdure. Et bien sûr, on l'a entendu ce matin, c'est la faute du Gouvernement qui n'aurait de cesse de retirer le peu de subsides qui restent aux mains des collectivités.

Ce refrain, on l'a entendu sous François HOLLANDE, on l'a entendu également sous Emmanuel MACRON. Je vous en prie, chers amis, faites preuve, pour une fois, d'un peu de modestie. Si la conjoncture est mauvaise, elle l'est pour toutes les villes de France. Si les capacités de financement des communes évoluent, elles le font pour toutes car c'est la loi.

Ce que vous ne voulez pas admettre, c'est votre manque criant d'anticipation, c'est d'être restés sourds aux alertes de votre opposition. Avez-vous oublié les doutes que nous avons émis, dès 2022 dans cet hémicycle, sur votre optimisme sur les droits de mutation à titre onéreux ? Mais non, au lieu de cela, vous préférez travestir la réalité en adjoignant à ce R.O.B. une décision modificative qui vient tout fausser.

Vous affirmez ainsi avoir prévu le ralentissement du marché immobilier. Devons-nous vous rappeler que vous n'estimiez les chutes de recettes qu'à 5,4 % en décembre dernier ? Et vous persistez même dans l'erreur en prévoyant une reprise du volume des ventes dès 2024, alors que la crise ne sera toujours pas derrière nous. De même, vous avancez cette chute des frais de notaire qui serait la raison pour laquelle vous avez choisi l'an dernier d'augmenter massivement la taxe foncière. Vous conviendrez que cette justification a posteriori ne convainc pas grand monde. Pire encore, vous reprochez au Gouvernement de naviguer sans boussole, quand vous êtes vous-mêmes coutumiers du fait : pas de vision, pas de gestion, pas de plan d'investissement de mandature. Mais "tout va bien", auraient pu chanter les Frères Jacques.

Dans ces conditions, comment voulez-vous que nous continuions à vous croire ? Comment voulez-vous que nous applaudissions des deux mains lorsque vous nous dites maîtriser les dépenses de fonctionnement alors qu'elles ne cessent d'augmenter ? Comment voulez-vous que nous vous croyions sur parole lorsque vous nous dites recourir de manière raisonnée à l'emprunt, quand votre dette continue de se creuser d'année en année pour atteindre 10 milliards d'euros à la fin de la mandature ?

Si encore les résultats étaient visibles, si encore les Parisiens pouvaient constater une nette amélioration de l'état de leur ville, de leurs quartiers, comme cela a été rappelé par Rachida DATI, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE et David ALPHAND, nous pourrions fermer les yeux, mais c'est loin d'être le cas, au contraire. Les dépenses en masse salariale augmentent. On nous explique que c'est la faute du Gouvernement, mais on constate une diminution et une stagnation des agents sur le terrain, que ce soit la propreté, les espaces verts, la voirie ou la police municipale. Les dépenses en investissements sont conséquentes, mais sans que cela se voie concrètement sur l'entretien des trottoirs et de la chaussée.

Il est encore temps, Madame la Maire, de vous convertir à une certaine rigueur budgétaire. Il est encore temps d'entamer les vraies réformes dont Paris a besoin et que nous portons au groupe Changer Paris, celle de l'innovation, celle de la vraie décentralisation, celle du pragmatisme. Ne tardez plus, les lendemains seront difficiles.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Raphaëlle RÉMY-LELEU. Il vous reste 1 minute 53.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Oui, Madame la Maire.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet, Secrétaire général de l'administration de la Préfecture de police, chers collègues, le débat sur l'orientation budgétaire de la Ville est aussi l'occasion de débattre des orientations budgétaires pour le futur budget spécial de la Préfecture de police. Il me semble important de rappeler que ce budget spécial représente 792 millions d'euros principalement dédiés à la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. Et comme elle, je vais donc tâcher d'intervenir vite.

Alors que la Ville de Paris et la Préfecture travaillent à faire évoluer la structure de ce budget spécial, il nous a été dit que les possibles évolutions ne seraient pas mises en œuvre pour le budget 2025. Nous en discuterons donc plus tard.

J'en reviens à 2023. Notre débat intervient quelques jours après l'examen du P.L.F. à l'Assemblée nationale et c'est tant mieux car je peux donc parler précisément de la dotation de l'Etat. C'est Florian CHAUCHE, député et rapporteur spécial sur la mission sécurité civile, qui a alerté, en évoquant la stratégie court-termiste de l'Etat et en détaillant pourquoi les demandes de la brigade étaient légitimes, pourquoi l'Etat aurait dû accepter d'augmenter sa contribution à hauteur de 5 millions d'euros.

Voilà une nouvelle carence de l'Etat et j'espère cette fois-ci que chacun et chacune dans cet hémicycle acceptera de l'admettre. Car vous le savez, chers collègues, depuis deux ans maintenant, le grand problème de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, c'est celui des sous-effectifs de l'ordre de 350 militaires. Je n'aurai pas le temps de vous en dire beaucoup plus, donc je me contenterai de vous dire que ces sous-effectifs représentent à la fois une pression opérationnelle pour la Brigade, une pression financière, une pression stratégique.

Il est donc important que nous brisions ce cercle vicieux. C'est pourquoi les écologistes vous proposent un vœu qui demande à l'Etat de soutenir pleinement la Brigade, dès 2024, dès le budget primitif, et d'entamer un nouveau cercle de négociation avec l'Etat, la Préfecture de police, les 124 collectivités concernées et bien sûr Paris pour mieux préparer l'avenir de la Brigade.

Je ne peux pas faire plus court.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Excellent timing, merci beaucoup.

La parole est à Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, Secrétaire général pour l'administration, représentant le Préfet de police, mes chers collègues.

Dans un premier temps, je souhaite rendre hommage au nom du groupe Changer Paris à l'ensemble des forces de sécurité, à tout le personnel de la Préfecture de police. Le contexte sécuritaire actuel rend leur travail aussi difficile que nécessaire et exigeant, et c'est ce dévouement et cet engagement sans faille que je souhaite saluer ici.

Le sens de mon propos sera consacré à ce projet de délibération ayant pour objet la modification du budget spécial de la P.P. Nous pouvons en tirer plusieurs enseignements.

On y apprend tout d'abord, concernant les services de la Préfecture de police, que l'augmentation des crédits dans la section de financement est de 0,2 %. C'est un vrai ajustement budgétaire, pas quelque chose d'incommensurable, et c'est entièrement financé par des ressources propres. Ceci est la bonne preuve d'une très bonne gestion financière. Quant à la Ville de Paris, votre participation au budget spécial a baissé l'an dernier et c'est pourquoi je vois finalement un joli pied de nez de la part de la Préfecture de police d'être capable de maintenir une gestion financière saine. Et nous serons vigilants, le mois prochain lors du vote du budget spécial sur l'évolution des crédits des services de la Préfecture.

Ensuite, concernant la décision modificative de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, elle prend en compte les revalorisations salariales - décision du Gouvernement - qui font suite au décret paru le 31 juillet 2023, avec pour conséquence le versement de la prime lors de la solde du mois d'octobre. Le besoin de crédits sur la masse salariale de 1,6 million d'euros ne fait néanmoins l'objet d'aucune contribution supplémentaire de la part des collectivités contributrices, au premier rang desquelles la Ville de Paris.

La bonne gestion financière de la B.S.P.P. permet un redéploiement de certains crédits de la masse salariale. Monsieur le Maire du 18e, prenez exemple quand vous parlez de bonne gestion, puisque le financement est ici disponible au sein de la B.S.P.P. pour des augmentations salariales. Le périscolaire, Monsieur le Maire, en termes de service public, vous en parliez tout à l'heure, c'est une très bonne gestion, ils sont en train de manifester sous nos fenêtres. J'imagine qu'Olivia POLSKI a du boulot pour aller les rencontrer, en tout cas elle est toujours assise avec nous et vous, vous saluez votre bonne gestion des services publics alors que des salariés, des agents de la Ville de Paris, se manifestent sous nos fenêtres. Le prix des tickets de la cantine à 13 centimes d'euros, dans le 18e arrondissement, Monsieur le Maire, vous savez pertinemment que ce n'est pas le cas, vous engraissez "la Sodexo". Peut-être que c'est le cas en moyenne sur Paris, mais ce n'est pas le cas dans le 18e. Que vous en soyez le porte-parole m'étonne un peu.

Revenons à la B.S.P.P., où nous avons d'autre part la non-consommation de crédits liés au recrutement ou plutôt le non-recrutement qui permet cette écriture comptable. Ceci doit surtout nous alerter sur les leviers d'attractivité dont dispose la Mairie et qu'elle ne met jamais en œuvre en dépit de nos propositions. Logement pour les militaires, suivi pour les familles, pour les enfants en termes de crèche et de scolarité, pour les épouses en termes d'emploi, vous ne faites rien sur ce sujet.

Je vais répondre très rapidement à votre vœu, chère collègue présidente de la 3e Commission RÉMY-LELEU, sur votre vœu qui est une demande pour l'État d'accentuer ses efforts et, comme souvent, pour la Ville de Paris rien n'est fait de son côté. C'est pourquoi nous nous abstiendrons sur ce vœu. C'est le symptôme que nous connaissons bien au sein de la majorité : aucun effort de responsabilisation de la part de la Mairie, mais à l'inverse toujours plus de demandes aux autres comme l'Etat. On l'a vu ce matin avec la dotation globale de fonctionnement évidemment.

Par contre, je vous donne un indice : une augmentation significative de la contribution de la Ville de Paris traduirait une volonté politique et, pour autant, il n'en est rien. Nous alertons avec Philippe GOUJON depuis de nombreuses années sur les difficultés budgétaires à venir de la B.S.P.P. faute de besoins et de services de plus en plus importants, et d'ailleurs parfois en dehors du cadre d'intervention de la B.S.P.P. par défaillance toujours des fameux services publics, dont M. le Maire du 18e se gargarise.

Pour en terminer, la Mairie de Paris a également sa part de responsabilité et elle ne peut pas la fuir. Surtout à l'aune des Jeux olympiques, on se demande si les services de la Préfecture de police ou les administrations parisiennes dans leur ensemble verront leur budget revalorisé. Quels vont être, par exemple, les effectifs proprement affectés aux Jeux olympiques ?

Surtout sur la partie des débats d'orientations budgétaires et décisions modificatives, j'attire votre attention sur les mécanismes de fongibilité qui affecteraient des effectifs de la Ville à la Préfecture de police pour les J.O., et ainsi nous offriraient une lisibilité beaucoup moindre sur les coûts. La mission de sécurisation des Jeux olympiques nous préoccupe et la transparence que vous en prenez n'est absolument pas de mise.

A ce titre, Monsieur SIMONDON, nous vous avons interrogé sur un projet de délibération précédent, le DAJ 29, qui porte sur trois accords-cadres pour des prestations de surveillance et de sûreté lors de manifestations événementielles. Le montant de ce marché est de 46 millions d'euros et 3 millions d'euros ont déjà été consommés sur ce marché. N'est-ce pas la mission de la police municipale ? Est-ce en lien avec les Jeux olympiques ? Serait-ce une dépense masquée de sécurisation des Jeux olympiques que vous ne pourriez admettre ? Nous voulons avoir une réponse à ce titre.

J'en conclus et j'en profite aussi pour vous redire que nous attendons également les premiers retours du groupe de travail constitué relatif au budget spécial de la Préfecture. En dépit de ma dernière demande lors du Conseil de Paris de septembre, nous n'avons toujours aucune nouvelle.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Franck MARGAIN.

M. Franck MARGAIN. - Madame la Maire, mon groupe valorise l'action de quelque 80.000 associations actives sur le territoire parisien et plus de 700.000 bénévoles qui y sont engagés. Si près de 5.000 associations se créent chaque année à Paris, ce sont 116.000 salariés qui s'investissent dans les 11.300 associations employeuses. C'est une enveloppe budgétaire de l'ordre de 300 millions d'euros.

Je souhaiterais, au-delà de ces chiffres importants, vous interpeller sur la nécessité d'une gestion plus rigoureuse et plus exigeante des deniers publics. Beaucoup trop de subventions sont accordées à des associations qui ne présentent pas de bilan financier, voire aucun document. J'en dénonce personnellement quelques-unes à chaque Conseil de Paris. Combien de subventions sont reconduites sans avoir mesuré leur efficacité ou le nombre de personnes secourues, formées ou aidées ? Combien d'associations reçoivent des subventions sans critères clairement proposés au Conseil de Paris ?

Nous dénonçons, à chaque Conseil, les subventions proposées en paquet, où dans les arrondissements vous exigez l'aval des conseillers d'arrondissement pour des subventions à des associations qui n'œuvrent pas dans leur arrondissement. C'est un manque de respect pour les conseillers d'arrondissement qui, je le rappelle, sont tous bénévoles. Comment un conseiller du 19e ou du 20e peut-il avoir une vue pertinente sur la subvention d'une association du 14e ou du 13e arrondissement, alors qu'il aura pris bien évidemment connaissance du dossier uniquement huit jours auparavant, compte tenu de votre organisation pour l'opposition ? Ceci est une farce !

En conclusion, mon groupe et moi-même, nous vous demandons de travailler sur cet exercice budgétaire pour une meilleure culture du résultat et la mesure de l'efficacité de l'argent public. En effet, il nous paraît important de pouvoir dépenser mieux et faire plus pour les Parisiens.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour répondre à toutes les interventions, je vais d'abord donner la parole à Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, chers collègues, pour vos interventions. Il y a eu de nombreuses questions et prises de position tout à fait légitimes. Je vais essayer d'apporter les premières réponses avant que mes collègues ne puissent compléter, sur les aspects R.H. en particulier.

Puis il y a les postures, les outrances, peut-être un peu moins que certaines années, mais qui comptent néanmoins sur l'absence de mémoire pour dissimuler leur absurdité. Je vais commencer par réagir aux propos de Mme DATI, présidente du principal groupe d'opposition municipale, qui a commencé son intervention en disant que le débat, l'an dernier, avait été escamoté.

Je vais vous rafraîchir la mémoire. Mme DATI avait organisé le boycott de notre débat d'orientations budgétaires qui s'est néanmoins très bien tenu. Les échanges pouvaient être d'ailleurs sans concession avec les autres groupes - Mme GATEL l'a rappelé - mais par contre sans le groupe Changer Paris, c'est vrai. Et le lendemain, Mme DATI, saisie de remords, avait tenté de poser en question d'actualité les critiques qu'elle n'avait pas pu exprimer en débat qu'elle avait séché. Elle s'était donc surtout auto-escamotée à qui l'a déploré.

La question est : est-ce que vous comptez refaire la même chose ? Après votre intervention qui était, tout le monde l'a bien entendu, un ton en dessous par rapport à l'habitude que vous avez cherché à nous donner, j'imagine que c'est en question d'actualité que vous réservez l'essentiel de votre show.

Aujourd'hui, tous les groupes sont présents et je m'en réjouis.

Je suppose que si l'opposition a le droit d'être dans les intentions et de garder une part de flou, l'Exécutif, de son côté, a l'obligation démocratique comme juridique de la rigueur. Nous débattons donc aujourd'hui sur la base d'un document de cinquante pages, complet, précis, préparé par l'administration. Document que le groupe Changer Paris ne manquera pas d'attaquer devant le contrôle de légalité ou les tribunaux, comme il en a pris l'habitude, sans jamais aucun succès. Car s'il faut pousser l'exigence de sincérité, il faut informer notre Assemblée sur la suite de chacune des démarches d'appel à la justice que vous faites sur la sincérité de nos documents.

Et si la présidente de la 1ère Commission, chère Madame CARRÈRE-GÉE, Madame la Sénatrice, a eu effectivement de nombreuses informations tout au long de l'année sur notre exécution budgétaire, c'est grâce à la transparence de nos pratiques avec le baromètre fourni à la 1ère Commission. Néanmoins, Madame la Présidente, je voudrais insister sur le fait que l'information qui vous manquait sur les intérêts d'emprunt se situe page 19 de notre rapport d'orientations budgétaires. Merci, en tout cas, au service de la Direction des Finances, à l'ancien directeur comme à la nouvelle directrice, et à toutes leurs équipes pour le travail.

Chers collègues, oui, sur le contexte dans lequel nous sommes, la situation pour notre collectivité est celle d'une succession de crises et en ce moment, pour notre pays, de la crise du logement dont l'un des aspects est la crise du marché de l'immobilier. Les conséquences sur les droits de mutation, recette essentielle pour les départements, sont majeures. Elles touchent tous les départements, ce sont plus de 3 milliards d'euros de recettes en moins pour payer la solidarité dans notre pays et donc, nous avons pris une décision modificative.

Ce n'est pas une exception, c'est toujours le cas en fin d'année d'avoir une décision modificative de notre budget. Elle est réservée aux ajustements techniques et elle cale effectivement le niveau de dépenses précis que nous constatons sur l'exécution. Je tiens à le rectifier, nous avons eu une attitude prudente sur les D.M.T.O. et je remercie Mme IBLED qui, elle, s'en souvenait et elle n'a pas cherché à le dissimuler.

Oui, nous avons diminué de 100 millions d'euros entre les recettes de 2022 et ce que nous avions prévu en 2023. Et là, nous nous calons sur une recette beaucoup plus précise et donc une autorisation d'emprunt qui va nous permettre néanmoins de financer les investissements prévus, nous n'allions pas les arrêter en cours d'année. Si nous ne l'avions pas fait, vous auriez crié à l'insincérité. Et comme nous le faisons, vous criez quand même à l'insincérité. Bref, vous souhaitez crier.

En tout cas, l'an dernier, nous l'avions fait également. Est-ce que vous l'avez remarqué ? L'an dernier, nous avions touché notre autorisation d'emprunt au même moment en fin d'année, mais c'était pour la diminuer de 42 millions d'euros parce que nous n'avions pas besoin d'emprunter tant que cela. Simplement, est-ce que vous l'aviez remarqué ? Je n'en suis pas certain.

La Cour des comptes a précisé le contexte tellement moins favorable des collectivités…

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - S'il vous plaît ! Est-ce qu'on pourrait écouter les intervenants ? Personne ne vous a coupés quand vous êtes intervenus. Un peu de respect pour les intervenants et les réponses qui vous sont apportées, s'il vous plaît.

Allez-y, Monsieur le Maire.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci.

La Cour des comptes l'a rappelé dans son récent rapport, oui, les collectivités sont dans une situation nettement moins favorable. Il y a des risques majeurs pour le financement des collectivités et, dans ce contexte, qu'est-il présent dans le P.L.F., dans le prochain budget de la Nation ? Rien pour soutenir les collectivités. C'est un sujet majeur, tous les élus locaux en parlent. Tous, presque. Sauf Mme DATI, porte-parole du Gouvernement d'Emmanuel MACRON, Mme DATI est totalement isolée sur cette position dans sa famille politique.

J'étais la semaine dernière à Strasbourg pour le Congrès des départements de France et j'ai eu l'occasion de discuter avec de très nombreux présidents de département. Les deux tiers des départements sont de votre famille politique, Madame DATI. Aucun, pas un seul, ni François SAUVADET, le président, ni les autres, ni en privé ni en public, ne tient ce discours de déni sur les difficultés de nos collectivités. Aucun n'exonère avec une telle légèreté le Gouvernement de ses responsabilités. Quels sont donc les intérêts que vous défendez ? Ce ne sont certainement pas ceux des Parisiennes et des Parisiens.

La péréquation, plusieurs d'entre vous en ont parlé. Je voudrais rectifier quelques éléments. Non, la hausse de la taxe foncière n'a pas de conséquences sur la péréquation et c'est intéressant de le savoir - c'est en réponse à Delphine BÜRKLI qui l'avait dit -, tout simplement parce que la péréquation est calculée sur un taux de taxe foncière théorique moyen. C'est bien plus élevé que notre taux actuel, encore plus élevé que le taux précédent, c'est-à-dire que nous sommes depuis des années soumis à un prélèvement pour péréquation sur des recettes virtuelles que nous ne touchons pas puisque nous avons un taux plus bas.

Oui, la péréquation est légitime. Ce n'est pas la question, nous sommes en solidarité avec les autres territoires. La péréquation est légitime, mais ce qui n'est pas légitime est de s'en servir pour dissimuler le désengagement de l'Etat, la mise sous tension de toutes les collectivités et la fragilisation des services publics locaux. C'est pour cela que comme l'an dernier, car nous partageons l'essentiel des pistes qui sont avancées, j'émettrai un avis favorable sur le vœu du groupe Communiste sur les recettes qui doivent pouvoir être mobilisées.

Notre rapport d'orientations budgétaires donne des éléments extrêmement factuels sur comment nous voyons les années qui viennent.

D'abord, les recettes avec des droits de mutation qui sont rebasés à la réalité de ce qu'il se passe en 2023. C'est à partir de cette réalité que l'évolution se fera avec des niveaux nettement inférieurs aux années précédentes.

Une taxe de séjour, sans doute avec un montant élevé, l'an prochain au moment des Jeux olympiques, puis qui reprend le niveau actuel avec une légère évolution. Elle aurait pu être beaucoup plus élevée si nous avions été plus nombreux à essayer de convaincre le Gouvernement d'aller au-delà de son "deal" strict avec la présidente de Région sur le financement des transports publics - les usagers seront mis à contribution - et s'ils avaient permis également de mettre fin à la niche fiscale sur le tourisme de luxe puisque ce n'est toujours pas le cas.

Pour le reste, sur les évolutions des recettes - j'ai entendu Maud GATEL en parler et Delphine BÜRKLI également -, non, les fractions de T.V.A., au-delà du problème démocratique posé par la substitution des recettes fiscales, ne sont pas aussi dynamiques. La disparition de la C.V.A.E., c'est 85 millions d'euros en 2023 en moins pour la Ville de Paris et 700 millions d'euros en moins pour les collectivités en général. Avec la suppression de la taxe d'habitation, c'est en tout 2 milliards d'euros qui ont disparu pour les collectivités. Ces chiffres sont partagés par toutes les associations de collectivités, il ne faut pas les contester mais les sortir du déni et maintenant proposer des solutions.

Les dépenses augmenteront et bien sûr la masse salariale, c'est tout à fait souhaitable. Madame BÜRKLI, quels services publics souhaitez-vous réellement arrêter ou quelle mesure d'attractivité vous semble superflue pour réussir à recruter des agents du service public, quand vous remarquez que la masse salariale augmente de manière trop importante, puisque c'étaient vos termes ?

Les dépenses de fonctionnement augmenteront, bien sûr, et c'est principalement lié à l'inflation. Les recettes de fonctionnement, elles, sont en progression pour l'an prochain d'environ 4 % avec les équilibres que nous arriverons à avoir.

L'épargne brute était effectivement nettement restaurée dans notre B.P. 2023 et elle se trouve dégradée par la chute des droits de mutation. Heureusement que nous avons pris nos responsabilités à ce moment-là. Tout le monde le sait, vous ne le direz jamais, mais heureusement que nous l'avons fait. L'épargne brute sera légèrement en dessous de 600 millions d'euros en 2024, puis réaugmentera pour atteindre 700 millions d'euros d'ici la fin de la mandature. Malgré cela, nous arrivons à maintenir un niveau d'investissement extrêmement élevé, massif, à 1,8 milliard par an, avec les investissements des années à venir qui seront autofinancés à hauteur de 65 % au début jusqu'à 70 % en fin de mandature.

Eh oui, le reste, ce qui n'est pas autofinancé, c'est bien un recours à l'emprunt, je vous le confirme. Et le petit Parisien qui est en crèche est surtout content, en tout cas ses parents, d'avoir eu un investissement pour la crèche et des agents du service public pour permettre un accueil dans de bonnes conditions.

Mais on a entendu vos solutions. J'ai entendu de manière très claire M. ALPHAND. Au-delà des effets de manche, il a été très clair : vous voulez qu'on arrête le logement social dans l'Ouest parisien. Vous l'avez dit clairement, je vous remercie de cette franchise.

Les conditions d'emprunt, par contre, sont bonnes. Vous pouvez toujours mélanger les chiffres mais le "spread" est de bonne qualité actuellement dans un contexte de taux haut. Il évolue bien sûr de manière homothétique avec l'augmentation des taux. Cependant, il est tout à fait important, vraiment favorable comme le disent tous les observateurs.

Sur les vœux qui ont été déposés, c'est un avis favorable sur le vœu "Les Ecologistes" sur le budget de la B.S.P.P., modulo un amendement oral léger.

J'ai déjà parlé du vœu du groupe Communiste.

Pour le vœu du groupe GIP sur la fiscalité incitative sur les déchets, c'est extrêmement important et nous avançons sur le sujet. Je vous engage à en parler avec Antoine GUILLOU. Par contre, vos considérants, qui expliquent que nous sommes en retard là où nous sommes sans doute la collectivité la plus en avance sur le tri à la source des biodéchets, ne sont pas acceptables. Donc j'aurai une demande de retrait mais nous avançons sur le sujet.

Pour le reste, de mon côté, il n'y a pas de tabous et je vous le dis très simplement. Je considère que les sujets, qui ont été doucement évoqués là, mais avec un "teasing" peu subtil qui nous fait comprendre que nous aurons, en question d'actualité demain, la suite du sketch, pour y répondre peut-être par avance, ce n'est pas grave…

Sur la déontologie, c'est vrai qu'il y a eu de la confusion entre argent public et argent privé dans cette Ville. On le sait, c'était le Paris des années 1990. Depuis, il y a eu tellement d'évolutions. Pour l'honneur de Paris, nous avons pris, par tous les dispositifs déontologiques, un temps d'avance sur toutes les collectivités. Et ce temps d'avance, il faut savoir le respecter, tous ces dispositifs sont là pour protéger...

Enfin ! Qu'est-ce c'est que ces méthodes ?

Ces dispositifs de déontologie sont là pour protéger la démocratie, pour protéger l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens, et accessoirement pour nous protéger, les uns les autres, dans notre rôle. Vous seriez bien éclairés de les respecter un peu plus.

Enfin, dans cette manière de critiquer notre équipe, ce qui est tout à fait normal pour l'opposition, dans cette manière de vous défouler d'une certaine manière, de cristalliser quelque chose de personnel sur la Maire de Paris, vous en portez la responsabilité. C'est assez absurde, cela ne vous rapporte rien politiquement. Cette habitude date d'un moment précis, parce que moi, je ne psychologise pas mais je politise, cela date d'une opposition claire au lobby de l'automobile et de la volonté affirmée par la Maire de Paris de réduire la place de la voiture. C'est depuis ce moment-là que vous faites cette cristallisation puérile, à mon avis. Cela montre votre frustration politique après quatre défaites aux municipales, on la comprend.

Mais là où je veux en venir, c'est que par une forme de métonymie un peu funeste, c'est Paris que vous affaiblissez. Donc je vais l'assumer totalement. Oui, Paris se doit d'avoir des liens avec chaque morceau du territoire français, parce que c'est la ville capitale et les Français du Pacifique méritent nettement mieux que votre mépris "exotisant". Les lieux de mémoire de l'exil et de l'inhumation des Communards sont des lieux de l'histoire de Paris et je suis très fier que nous puissions les soutenir…

Oui, Monsieur BLOCHE, vous avez raison, vive la Commune !

Paris est une ville monde et, oui, la diplomatie de la Ville de Paris est essentielle. Je suis très fier de la Ville représentée par sa Maire, quand elle va dénoncer, avec une délégation d'élus, le nettoyage ethnique au Haut-Karabakh opéré par le régime d'Azerbaïdjan et soutenir les Arméniens. Je suis très fier que notre Ville puisse le faire. Oui, nous sommes engagés dans des coalitions internationales, aussi bien sur le climat que sur la paix dans le monde, et la Ville de Paris le porte, la Maire de Paris le porte avec la détermination qu'on lui connaît. Cela vous déplaît ? Cela ne changera pas.

Chers collègues, je vous propose d'attester, après ce débat intéressant et après les réponses de mes collègues, que nous avons eu cette année un débat d'orientations budgétaires complet avec tous les groupes.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne ensuite la parole à Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je vous remercie.

Madame la Maire, mes chers collègues, je remercie mon collègue Paul SIMONDON, ainsi que l'ensemble des oratrices et orateurs qui se sont exprimés lors de ce débat d'orientations budgétaires.

Paul SIMONDON vous a présenté un budget, qui est ambitieux, solide et maîtrisé, pour à la fois investir dans la transition écologique, nous adapter à des défis urbains qui nous attendent encore et soutenir les plus fragiles de nos concitoyens parisiens face aux aléas de la vie.

C'est un budget qui vient conforter et même renforcer nos services publics, leur accessibilité et leur maillage, puisqu'il prévoit de livrer de nouveaux équipements publics, par exemple scolaires, culturels, sportifs ou encore des centres de santé pour répondre aux besoins des Parisiens.

Le fonctionnement de nos services publics est assuré par nos 52.000 agents et permettez-moi de saluer en préambule leur travail et leur investissement au quotidien, pour cette première intervention que je fais dans les nouvelles responsabilités que la Maire de Paris m'a confiées.

Pour en venir plus spécifiquement au volet des ressources humaines de notre budget, je rappelle d'abord que les dépenses de personnel sont le second poste le plus important des dépenses, comme d'ailleurs dans la plupart des collectivités territoriales. Comme les années précédentes, nous veillons à les maîtriser, tout en maintenant haut les ambitions et les grandes priorités de notre mandature.

Ainsi, la masse salariale, qui était en 2023 de l'ordre de 2,67 milliards d'euros, avait légèrement augmenté, puisqu'elle comprenait des évolutions successives du point d'indice mises en application cette année, mesures obligatoires créées par l'Etat, d'un coût pour la Ville de l'ordre de 17 millions d'euros et qui - cela a déjà été dit - ne nous a pas été compensé.

Dans cette période, où l'inflation reste à un niveau encore très haut, la Maire de Paris a également fait le choix politique fort de mettre en place des mesures gouvernementales facultatives, bien qu'elles soient également non compensées, en soutien au pouvoir d'achat de nos agents.

C'est le cas - ce qui a été déjà évoqué par Jean-Philippe GILLET - de la prime pouvoir d'achat d'un montant de 300 à 800 euros que devraient percevoir 40.000 de nos agents titulaires et contractuels pour cette fin d'année. Le décret afférent étant publié, il prévoit une consultation des organisations syndicales et le Conseil de Paris de décembre en délibérera donc. C'est un effort très important de plus de 18 millions d'euros que ne pourront malheureusement pas se permettre d'autres collectivités territoriales, avec lesquelles nous sommes solidaires car elles en auraient aussi besoin.

La masse salariale de cette année comprend également, je tiens à le souligner aujourd'hui, les efforts poursuivis par notre Exécutif de revalorisation des régimes indemnitaires, soit de manière ciblée sur des secteurs particulièrement en tension, soit de manière globale en renforçant le budget que nous avons alloué à la campagne annuelle des primes. C'est un effort de 16,8 millions d'euros, particulièrement important pour nos agents de catégorie C.

En 2024, il est prévu une nouvelle hausse de la masse salariale de 6 % pour atteindre 2,8 milliards d'euros. Cette hausse projetée est très majoritairement - je veux ici me joindre à mon collègue Paul SIMONDON - la conséquence de la mise en œuvre des mesures gouvernementales qui sont bien sûr destinées à soutenir le pouvoir d'achat des agents publics, mais qui ne sont toujours nullement compensées par l'Etat et nous continuons de le déplorer.

L'application de l'ensemble des mesures gouvernementales obligatoires aura un impact de 64 millions d'euros sur notre masse salariale, la plus importante de ces mesures étant la hausse de 5 points d'indice qui entrera en vigueur le 1er janvier prochain. Elle est aujourd'hui d'un coût estimé à 22 millions d'euros et évidemment tout aussi non compensé.

A titre d'exemple aussi, le remboursement à 75 % désormais du passe Navigo coûtera 7,8 millions d'euros à la Ville en 2024, sans prendre en compte une nouvelle mauvaise surprise pour les Franciliens. C'est un bon de 5 millions d'euros supplémentaires sur nos finances en une année qui nous est imposé. On ne vous aura d'ailleurs pas beaucoup entendu, Mesdames GATEL et DATI, pour réclamer à vos amis une compensation pour les collectivités territoriales.

Lors du passage des projets de délibération de la 1ère Commission, nous nous exprimerons aussi sur notre proposition de passage à 100 % du plafond de ce que l'on appelle les ratios promus/promouvables - ils ont été aussi évoqués par Jean-Philippe GILLET dans son intervention - pour les agents de catégorie B et C qui en rempliront bien entendu toutes les conditions. C'est une mesure de soutien structurel et qui est aussi un signe de confiance que nous adressons à nos agents pour cette année.

Pour conclure sur ce volet spécifique de la masse salariale, nous continuerons aussi - cela a été évoqué - de dérouler le plan de déprécarisation qui permettra à plus de 1.600 agents, vacataires ou contractuels de courte durée, de poursuivre leur carrière à la Ville dans un cadre plus sécurisé.

Si toutes les mesures que j'ai citées sont, à court et à moyen terme, destinées à soutenir le pouvoir d'achat de nos agents, elles visent également à renforcer l'attractivité de nos métiers. La Ville de Paris est riche d'une diversité extrêmement impressionnante de métiers puisque nous en avons plus de 320, avec 52.000 agents dont 55 % de

femmes, à toutes les responsabilités, y compris aux plus hautes fonctions de l'administration. C'est une volonté farouche de la Maire de Paris, même contre le Gouvernement d'ailleurs.

Le taux de vacances de postes, c'est-à-dire de postes actuellement non pourvus, est à un niveau raisonnable de l'ordre de 8,5 %, inférieur à ce que l'on peut constater dans la fonction publique d'Etat mais avec évidemment des disparités selon les directions. Certains secteurs sont davantage en tension, comme le social et le médico-social, les affaires scolaires ou la police municipale - cela a été évoqué -, du fait notamment d'une concurrence importante avec le privé, mais également avec d'autres collectivités. Ils figurent parmi nos priorités de recrutement.

J'en profite pour vous dire, puisque cela a été évoqué, qu'il est prévu que nous recevions, avec Patrick BLOCHE lundi prochain, les syndicats qui étaient là, il y a quelques heures.

En 2024, nous créerons près de 600 postes qui seront articulés autour de priorités, comme l'action solidaire entre les générations, la transition environnementale, la protection de la nature et du vivant, le déploiement de notre police de proximité ou encore pour apporter aux Parisiens une offre de soins accessibles de premier recours.

Ces créations auront un impact très limité sur notre masse salariale, autour de 8,6 millions d'euros, et nous procéderons également au redéploiement d'un peu plus de 420 postes en renforçant certains secteurs. J'en profite d'ailleurs pour saluer le travail qui est mené sur ce sujet par Nicolas NORDMAN.

Mon prédécesseur, Antoine GUILLOU, vous a présenté, lors du dernier Conseil, un plan que nous avons mis en place pour l'attractivité de la fonction publique parisienne et particulièrement pour nos métiers en tension. C'est une des mesures importantes pour les années à venir pour continuer de recruter.

Parmi ces annonces, une mesure est la mise en œuvre d'un quota de 25 % de logement social pour les agents de la Ville dans le contingent des maires d'arrondissement. J'ai rencontré les syndicats qui sont très en attente, de la part des maires qui n'ont pas signé jusque-là, qu'ils puissent le faire. Je pense à mes collègues du 5e, 6e, 7e, 15e, 16e et 17e arrondissements. Il n'est pas trop tard pour changer d'avis, signez la charte. Puisque vous exprimez des besoins particuliers de recrutement, il faut pouvoir aussi accompagner. Ce sont les conditions de ces recrutements et je compte sur vous.

L'attractivité, c'est aussi d'écouter les souhaits d'évolution de nos agents, les former davantage là où nous avons des besoins. C'est aussi développer, par exemple, la pratique de l'aller vers dans le recrutement. Je vous invite d'ailleurs, avec ma collègue Afaf GABELOTAUD, la semaine prochaine au Salon de l'emploi où notre Direction des Ressources humaines tiendra un stand. C'est aussi faire un véritable travail de dentelle pour simplifier certains de nos processus de recrutement, ce que l'on verra plus tard dans un projet de délibération.

Enfin et pour conclure, je veux vous annoncer que nous allons d'ici quelques semaines mettre en ligne sur Paris.fr un nouveau site Carrière plus fluide, plus réactif, plus efficace pour "booster" nos recrutements. Il portera le beau nom de "Travaillez pour Paris". Je veux ici remercier les agents de la DRH et de la DSIN qui ont mené, entre autres, ce très gros travail.

Je salue l'engagement de nos agentes et de nos agents au quotidien qui font Paris.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne ensuite la parole au Représentant du Préfet de police, M. LE MOING-SURZUR, Préfet, Secrétaire général pour l'administration de la Préfecture de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, la décision modificative, qui est proposée à votre approbation, est accompagnée pour la première fois, à l'instar des budgets primitifs et supplémentaires de 2023, d'une éditique. La Préfecture de police poursuit ainsi son travail de modernisation des modalités de fonctionnement budgétaire et comptable du budget spécial et la normalisation des documents qui vous sont présentés. Cette décision modificative vise à sécuriser la fin de gestion en réalisant des ajustements de crédits nécessaires à la couverture des dépenses, d'une part, et à inscrire des écritures techniques, d'autre part.

Premièrement, cette décision modificative vous propose l'inscription de 1,14 million d'euros de crédits nouveaux en dépenses et en recettes sur la section de fonctionnement exclusivement. Le budget supplémentaire, que vous avez adopté en juillet dernier, avait pris en compte les différentes mesures de revalorisation salariale connues à la fin mai.

En revanche, les dernières mesures liées aux annonces gouvernementales du 12 juin dernier n'avaient pas pu être chiffrées précisément et intégrées au budget supplémentaire. Je vous avais ainsi indiqué que cette prise en compte serait renvoyée à la décision modificative de fin de gestion, qui vous est présentée aujourd'hui, et qu'un appel à contribution supplémentaire de la Ville de Paris ne pouvait être exclu, notamment pour le financement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

Les ajustements de crédits, qui vous sont proposés aujourd'hui dans le cadre de cette décision modificative de fin de gestion, peuvent toutefois s'effectuer sans appel à contribution supplémentaire de la Ville de Paris. Ces ajustements de crédits visent à couvrir les besoins de masse salariale pour la B.S.P.P. et l'infirmerie psychiatrique de la Préfecture de police, ainsi que les subventions versées aux associations de protection civile.

Pour la B.S.P.P., je rappelle que le budget supplémentaire de juillet actait un redéploiement de 6,3 millions d'euros de crédits de personnel vers le fonctionnement courant. Ce redéploiement a été rendu possible par une sous-consommation de la masse salariale due à des difficultés de recrutement que vous avez d'ailleurs évoquées.

La B.S.P.P. a engagé des actions volontaristes qui ont été présentées à la Commission consultative de gestion de la brigade de fin juin pour y remédier. Ces actions commencent à produire leurs effets. Pour autant, la sous-consommation des crédits de masse salariale pour la première partie de l'année permet de couvrir une grande partie des effets des premières revalorisations salariales.

Ainsi, la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, dont bénéficient les militaires au titre du décret 2023-702 du 31 juillet dernier, a été servie aux sapeurs-pompiers dans la solde d'octobre pour un coût de 3 millions d'euros.

Pour assurer la couverture de la solde de décembre, la décision modificative ne prévoit qu'un redéploiement de 1,6 million d'euros de crédits de fonctionnement courant vers des dépenses de personnel. C'est un mouvement inverse à celui du budget supplémentaire sur un volume budgétaire nettement plus réduit qui vous est donc proposé.

S'agissant des agents des administrations parisiennes et des services communs, l'adoption de cette prime exceptionnelle de pouvoir d'achat vous sera proposée à votre Conseil de décembre prochain pour une mise en paiement au début de l'année 2024.

Concernant l'infirmerie psychiatrique de la Préfecture de police, la décision modificative vous propose l'inscription de 0,11 million d'euros de dépenses de personnel supplémentaires financées en recette par un reliquat de F.C.T.V.A. de fonctionnement, la Préfecture de police ayant reçu une somme plus importante que celle qu'elle avait estimée en budget supplémentaire.

Enfin, la décision modificative prévoit, à l'instar des années précédentes, les ajustements des subventions versées aux associations de protection civile au regard de leur activité réelle. On note, en particulier, la mise en place d'un nouveau partenariat avec l'Union nationale des associations de secouristes et sauveteurs - U.N.A.S.S.

Deuxième point, cette décision modificative prévoit également des écritures techniques relatives à des reprises de provisions. En ligne avec la bascule en M57, le budget supplémentaire 2023 avait prévu pour la première fois des provisions pour risques, que ce soit pour le risque contentieux ou pour le risque des créances non recouvrables.

La décision modificative propose donc la mobilisation d'une partie de ces provisions pour couvrir, d'une part la réalisation de risques contentieux pour un montant de 270.000 euros, et d'autre part la constatation de la non-recouvrabilité de titres de recettes, qui vous est par ailleurs présentée en détail dans le projet de délibération 2023 PP 94.

C'est le comptable public qui nous a transmis la liste des 420 titres de créances pour un montant global de 750.000 euros qu'il considère comme irrécouvrables, soit parce que les créances sont éteintes par décision de justice, soit parce que ces actions malgré sa diligence sont infructueuses. Ces créances recouvrent à 95 % des amendes de stationnement, avant le transfert de cette compétence à la Ville de Paris, de plus de dix ans, certaines même de près de trente ans.

Concernant le vœu du groupe "Les Ecologistes", l'Etat a toujours été en soutien de la B.S.P.P., notamment au niveau financier. Il faut rappeler que le budget de la B.S.P.P. a connu un fort dynamisme depuis 2020 et l'Etat a toujours répondu aux côtés des collectivités de Paris et de la petite couronne.

Dans le cadre du plan de modernisation de la B.S.P.P. et dans la perspective des J.O. 2024, la contribution de l'Etat au budget de la B.S.P.P. est ainsi passée de 88,3 millions d'euros en 2019 à 104,9 millions d'euros en 2023, soit plus 16,6 millions d'euros. Je rappelle qu'en 2023, le budget primitif de la Brigade a augmenté en fonctionnement de 10 %, soit plus 42,6 millions d'euros, par rapport au budget primitif 2022. L'effort est donc tout à fait conséquent et chaque contributeur y a pris sa part.

Le financement de la Brigade a pu être consolidé dans la trajectoire pluriannuelle de la LOPMI. Elle intègre, en effet, pour les années 2023-2027, les besoins du plan de modernisation décennal 2020-2029, lui permettant de relever les défis du Grand Paris et des Jeux olympiques 2024.

Le budget 2023 de la Brigade constitue un socle solide sur lequel celle-ci peut s'appuyer pour l'exercice 2024, dans la mesure où il sera non seulement reconduit mais augmenté à nouveau, comme vous le verrez lors de la présentation du B.P. 2024 à votre prochain Conseil de décembre. L'Etat est bien décidé à maintenir son effort financier pour que la Brigade soit en mesure de faire face à ses missions en 2024.

En outre, indépendamment de cette contribution, l'Etat prendra directement en charge les dépenses nécessaires au renfort de la B.S.P.P. pour les sapeurs-pompiers des S.D.I.S. dans le cadre des événements

organisés lors des Jeux olympiques 2024 sur la plaque parisienne. Ce financement permettra d'éviter la mobilisation du budget de la Brigade pour ce type de dépense. Cette contribution de l'Etat n'apparaîtra pas au budget spécial mais n'en doutez pas, elle sera très significative sur le plan budgétaire pour le Ministère de l'Intérieur.

Voici, Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, les éléments de présentation et de réponse que je voulais vous faire sur le budget spécial et sa décision modificative.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet, représentant le Préfet de police.

Je donne à présent la parole à Nicolas NORDMAN pour la dernière explication suite à ce débat.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Secrétaire général, je serai très court, simplement pour remercier les collègues qui se sont inscrits sur la D.M. du budget spécial de la Préfecture de police.

C'est essentiellement technique, comme vous l'avez indiqué, Monsieur le Secrétaire général, mais je voudrais rectifier une inexactitude de M. GRANIER concernant la dotation de la Ville au B.P. 2023 à la Préfecture de police qui n'a pas diminué, contrairement à ce qui a été dit. Je crois que ce n'est pas en répétant des inexactitudes qu'elles deviennent des vérités et je vous renvoie au document budgétaire. La dotation de la Ville à la B.S.P.P. a été de plus 9,5 millions d'euros pour le budget 2023 et de plus 6,4 millions d'euros pour les administrations parisiennes, soit une augmentation de 15,9 millions d'euros.

Je me devais donc de corriger cette inexactitude parce que la réalité est que la Ville poursuit évidemment son engagement et son soutien, notamment à la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup de rectifier les choses ainsi, d'ailleurs c'est ce que nous disent régulièrement le Général de la Brigade et l'ensemble des autorités.

Nous allons à présent procéder au vote des vœux.

Je vais d'abord mettre aux voix le vœu n° 6 déposé par "Les Ecologistes". Je crois qu'il a été demandé un amendement et je pense que cet amendement est accepté.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 6 amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu amendé est adopté. (2023, V. 197).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 7 déposé par le groupe Communiste et Citoyen, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 198).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 8 du groupe "Indépendants et Progressistes", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 8 est rejeté.

Nous allons à présent procéder au vote des projets de délibération.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 56.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DFA 56).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 57.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DFA 57).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 95.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, PP 95).

Mes chers collègues, je vous remercie.

Je remercie évidemment l'ensemble de l'Exécutif et notamment Paul SIMONDON, Olivia GRÉGOIRE et l'ensemble des intervenants…

Pardon ! Avec Emmanuel. Mais cela fait une autre personne, qui n'est pas là, et je parle bien sûr d'Olivia GRÉGOIRE. Je vous ai marié, c'est cela ! Je vais me faire disputer.

Compte rendu de la 8e Commission.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à présent à la 8e Commission et, conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à son président, M. Alexis GOVCIYAN.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Madame la Maire.

Notre 8e Commission s'est réunie le lundi 6 novembre dernier pour préparer la présente séance du Conseil de Paris.

Pour commencer, nous avons souhaité la bienvenue dans notre Commission à notre collègue Antoine GUILLOU, adjoint à la Maire de Paris, ainsi qu'à notre collègue Léa VASA, conseillère déléguée auprès de Dan LERT.

Avant d'aborder l'ordre du jour, les élus membres de la Commission ont décidé, à ma demande, du format des séances, ceci à compter du 4 décembre prochain. Nos travaux auront désormais lieu en présentiel et pourront également être retransmis en direct dans le cadre de l'expérimentation prévue par la récente révision du règlement intérieur du Conseil de Paris.

Ensuite, Mme VASA nous a présenté deux projets de délibération relevant de sa délégation : le DU 134 concernant la cession d'un pavillon en Seine-et-Marne et le DVD 71 concernant la passerelle des Grandes Serres à Pantin. Nous y reviendrons plus tard.

M. GUILLOU nous a présenté quatre projets de délibération.

D'abord, le DPE 51 pour des subventions accordées à quatre associations et à la caisse des écoles œuvrant au développement des "Territoires zéro déchet". A cet effet, M. GUILLOU nous a indiqué qu'en lien avec les mairies d'arrondissement, il travaillerait sur le bilan de ces actions et présenterait ce bilan devant notre 8e Commission, ce dont nous nous félicitons bien évidemment.

M. GUILLOU est également revenu sur le DPE 47 et le DPE 49 concernant les conventions avec l'A.D.E.M.E. et le SYCTOM pour la mise en œuvre de la collecte des déchets alimentaires. Ainsi, la Ville disposera d'un total d'un peu plus de 4.800.000 euros, dont l'A.D.E.M.E. pour 2 millions d'euros, la Région Ile-de-France pour 1,1 million d'euros et le SYCTOM pour 1,7 million d'euros.

Ensuite, M. LERT nous a présenté des projets de délibération relevant de sa délégation ou qu'il co-rapportait avec d'autres collègues. Dans ce cadre, le DLH 327 sur l'activité de soutien à la rénovation environnementale des copropriétés, le DPE 45 concernant le service public de l'eau ou encore le DTEC 42 sur l'évaluation de l'impact sanitaire et environnemental des politiques publiques sur la qualité de l'air avec "Airparif". S'agissant de la rénovation

environnementale des copropriétés, nous avons insisté sur la nécessité de prendre en compte des recommandations de la M.I.E. "Paris à 50 °C" dans les perspectives au-delà de 2023.

M. NAJDOVSKI est intervenu sur plusieurs projets de délibération également, notamment le DEVE 55 relatif à la convention avec le C.A.U.E. pour renforcer la stratégie de végétalisation dans les quartiers, ceci conformément au dispositif "Embellir votre quartier" et la programmation qui en découle. Le projet de délibération DVD 116 concerne la subvention du Ministère de la Transition écologique et du "Fonds Vert" pour un montant de 790.000 euros pour la création d'une forêt urbaine, place de Catalogne dans le 14e, pour un total de 470 arbres.

Enfin, Mme PULVAR, signalons ses projets de délibération : le DAE 15 relatif à des subventions et conventions avec 13 structures lauréates de l'appel à projets "Paris Fertile", le DEVE 32 pour le développement de projets d'agriculture de proximité ou encore le DEVE 66 sur la restauration collective et l'appel à manifestation d'intérêt de lutte contre le gaspillage alimentaire. Il a aussi été évoqué avec Mme PULVAR la proposition de délibération de nos collègues "Les Ecologistes" sur l'expérimentation d'une sécurité sociale de l'alimentation à Paris.

Par la suite et comme il est d'usage, des groupes politiques ont pu présenter certains de leurs vœux et entamer des échanges avec les membres de l'Exécutif, échanges qui se poursuivront bien entendu dans quelques instants.

Un grand merci à toutes et tous, aux adjoints et adjointes à la Maire de Paris, à nos deux vice-présidentes Véronique BALDINI et Chloé SAGASPE, à tous nos collègues élus, ainsi qu'aux services administratifs, et en particulier à Myriam ENMER pour le secrétariat de la 8e Commission.

Voilà, Madame la Maire, pour l'introduction des travaux de la 8e Commission.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président de la 8e Commission.

2023 DPE 47 - Convention de financement par l'A.D.E.M.E. dans le cadre du Fond Vert pour la mise en œuvre de la collecte des déchets alimentaires sur la période 2023-2025.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au déploiement du tri des biodéchets à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons à présent le projet de délibération DPE 47 avec un vœu n° 14. Il s'agit d'une convention de financement par l'A.D.E.M.E. dans le cadre du "Fonds Vert" pour la mise en œuvre de la collecte des déchets alimentaires sur la période 2023-2025.

Mme Geneviève GARRIGOS pour le groupe Paris en commun.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Madame la Maire, mes chers collègues, la collecte des déchets et leur traitement est une question que, je suis persuadée, nous partageons. Et il me semble qu'au lieu de l'instrumentaliser, comme cela est fait trop souvent, notre devoir est de retravailler ensemble pour y apporter des solutions. C'est ce que nous proposons notamment aujourd'hui avec ce projet de délibération.

Nous le savons, le meilleur déchet est celui que nous ne produisons pas. En attendant que Paris devienne un "Territoire zéro déchet", une expérimentation initiée en 2018, rue de Paradis dans le 10e arrondissement, nous a montré la voie et elle est aujourd'hui étendue à de nombreux quartiers. Donc, en attendant que Paris devienne un "Territoire zéro déchet", il nous faut collecter, traiter, valoriser les ordures ménagères, certes, en baisse mais qui représentent encore plus de 900.000 tonnes par an.

Or, près d'un quart de ces déchets serait des déchets alimentaires, dont la combustion produit de la pollution et il est avéré qu'ils peuvent être transformés utilement par le compostage ou la méthanisation. Plusieurs actions ont donc été engagées par la Ville pour collecter spécifiquement ces déchets.

Ainsi, depuis 2010, nous avons développé des solutions de compostage individuel ou collectif, en pied d'immeuble ou au cœur des quartiers, pour que les habitants et les habitantes aient des lieux de compostage au plus près de chez eux. Deux mille tonnes de déchets putrescibles sont ainsi collectées chaque année et, dans trois arrondissements, des collectes sont organisées en porte à porte pour permettre à toutes et tous de voir leurs déchets alimentaires compostés, afin d'être valorisés pour enrichir les sols, les cultures et suppléer à l'usage des engrais chimiques.

Mais aujourd'hui, notre volonté est d'aller plus loin et, conformément à la loi contre le gaspillage et pour l'économie circulaire du 10 février 2020, notre proposition est de généraliser le tri à la source des déchets alimentaires avant la fin de l'année. A cette fin, la Ville va installer 130 abri-bacs, qui se situeront sur les marchés alimentaires et seront accessibles 24 heures sur 24, et 500 poubelles Trilib' seront par ailleurs équipées de bacs dédiés à la collecte des déchets alimentaires.

Le projet de délibération que nous examinons, et je ne doute pas que nous l'adopterons à l'unanimité, permettra à la Ville de recevoir une subvention de plus de 2 millions d'euros alloués dans le cadre du "Fonds Vert" par l'A.D.E.M.E., l'Agence de la transition écologique.

Je tiens à souligner qu'un projet de délibération jumeau, inscrit à l'ordre du jour de ce Conseil, devra permettre à la Ville de recevoir une subvention du Syndicat mixte central de traitement des ordures ménagères, le SYCTOM, de 1,7 million d'euros pour accompagner les mêmes actions et que la Région Ile-de-France nous verserait une subvention de 1,1 million d'euros. Grâce à ces subventions et à la mise en place de ce tri à la source, 15.000 tonnes de déchets alimentaires seront ainsi méthanisées.

La Ville est engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique, dont nous devons tous et toutes être acteurs individuellement et collectivement. Outre la réduction drastique du gaspillage alimentaire, recycler, transformer, valoriser les déchets alimentaires de toutes les Parisiennes et tous les Parisiens est un axe de notre action écologique qu'il nous apparaît essentiel de développer.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, chère Geneviève GARRIGOS.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL, président du groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, pour faire de Paris une ville verte, durable et donc désirable, la Municipalité doit engager une véritable stratégie ambitieuse, dotée de moyens suffisants, afin d'accompagner les habitants dans la valorisation de leurs biodéchets.

Chaque Parisien produit annuellement environ 200 kilos de biodéchets, selon l'A.D.E.M.E., biodéchets qui finissent majoritairement dans les incinérateurs du SYCTOM, dans une forme d'enfouissement, produisant du CO2 et du méthane ayant aussi un impact carbone considérable.

Paris s'est emparé du sujet des biodéchets dès 2010, du temps de Bertrand DELANOË. Des solutions apportées, que ce soit le compostage de quartier, le compostage individuel, sur les marchés ou en porte à porte, sont de bonnes solutions, mais ce sont des solutions à ce stade, en 2023, encore marginales, voire inconnues de la majorité des Parisiennes et des Parisiens. En conséquence, selon votre propre communication, vous ne collectez annuellement que 2.000 tonnes de biodéchets pour les méthaniser, soit l'équivalent des déchets de 10.000 Parisiennes et Parisiens.

En dépit de la loi de 2020, qui oblige les collectivités territoriales à mettre en place des solutions de valorisation des biodéchets aux habitants à compter du 1er janvier 2024, le Plan Compost parisien 2016-2020 n'a pas été renouvelé et la stratégie de votre Municipalité est à construire. Dès lors, à quarante jours de l'échéance légale, vous sollicitez en urgence des aides financières du SYCTOM, de la Région et de l'A.D.E.M.E. pour moins de 4 millions d'euros, afin de valoriser seulement 15.000 tonnes de biodéchets sur un gisement potentiel de 400.000 tonnes à Paris, soit moins de 4 %. Dès lors, il vous reste beaucoup de chemin à parcourir, afin d'atteindre les 96 % restants et faire donc de Paris une véritable ville à la pointe de la transformation écologique.

Regardons ce qu'il se passe dans d'autres métropoles. Regardons la métropole de Lyon qui généralise en ce moment l'installation de 2.000 composteurs collectifs à moins de 150 mètres de ses 1,4 million d'habitants pour un investissement de 12 millions d'euros, soit plus de 8 euros par habitant contre 2 aujourd'hui dans notre Capitale.

La Ville de Paris doit se saisir de cette opportunité à portée de main, afin de créer un lien écologique et durable entre Paris et les territoires, grâce à la production de fertilisants et de biogaz local aux dépens de nos importations carbonées d'engrais chimiques et de gaz naturels. C'est une question de souveraineté alimentaire et de souveraineté énergétique et cela a du sens dans le contexte international que nous connaissons.

Nous vous demandons donc simplement que vous proposiez une stratégie plus ambitieuse avec des moyens à la hauteur, afin d'atteindre 100 % de biodéchets collectés d'ici 2026. Voilà notre objectif. Nos solutions sont connues, nous vous demandons d'en tenir compte de manière constructive et positive.

Tout d'abord, un déploiement massif d'un "mix" de solutions généralisées et complémentaires à portée de toutes et de tous, que ce soit les abri-bacs, les Trilib' dans les rues, les composteurs individuels ou collectifs, associatifs, nécessitant des investissements de la Mairie plus conséquents.

Deuxièmement, des campagnes d'information et de sensibilisation, qui pourraient être annuelles, en lien avec la Métropole du Grand Paris, la Région, l'A.D.E.M.E. et le SYCTOM, afin d'intégrer l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens, des Franciliennes et des Franciliens dans cette démarche écologique et durable.

Enfin, nous vous proposons une réorganisation des services de la propreté, afin d'intégrer la collecte et la valorisation des biodéchets dans tous les quartiers de notre Capitale.

Je voudrais que l'on évite la réponse : on fait déjà. Oui, on fait des choses à Paris et c'est bien heureux, mais il faut faire plus. Il faut aller plus loin et nous soutiendrons toute initiative qui nous permettrait de faire de Paris une vraie ville verte et durable. Nos propositions peuvent largement y contribuer. Nous sommes résolument constructifs, ce que nous proposons est d'ailleurs de changer de braquet, de faire plus et mieux, et de le faire ensemble pour Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur Antoine GUILLOU, dans vos nouvelles fonctions, je suis ravie de vous donner la parole pour répondre.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je suis également ravi de pouvoir évoquer ce sujet de la collecte des biodéchets qui, vous l'avez rappelé l'un et l'autre, Geneviève GARRIGOS et Pierre-Yves BOURNAZEL, est un enjeu particulièrement important, car effectivement une part importante des déchets qui sont collectés aujourd'hui, mélangés à l'ensemble des ordures ménagères, sont des biodéchets qu'il serait possible de valoriser mieux et autrement, et pas seulement à travers l'incinération.

C'est un enjeu important. On estime à Paris que 25 % environ du contenu d'une poubelle d'un Parisien moyen est composé de biodéchets qui pourraient effectivement être triés, collectés et valorisés à travers divers biais.

Le compost est une forme de valorisation, vous l'avez évoqué et j'y reviendrai, mais elle est déjà fortement déployée à Paris puisque nous avons plusieurs milliers de lombricomposteurs individuels et collectifs, et des composteurs sans lombric également.

C'est évidemment un enjeu particulièrement important. Il se trouve que nous avons à Paris un ratio d'espaces verts plus limité par rapport à notre population, en comparaison des autres villes, même si Christophe NAJDOVSKI travaille à me démentir, et donc les solutions de compost sont déjà fortement développées par rapport aux espaces verts dont nous disposons.

Pierre-Yves BOURNAZEL, vous avez évoqué l'échéance légale qui arrive au 1er janvier 2024 et je voudrais surtout vous rassurer sur le fait que nous avons la stratégie pour collecter les biodéchets à partir de l'année 2024. Ce n'est pas parce que vous n'en avez pas connaissance qu'elle n'existe pas.

Je vais donc essayer de vous en décrire les principaux axes dans le temps qui m'est imparti. Je serai évidemment à la disposition de la 8e Commission pour la présenter plus en détail. J'en profite, au passage, pour remercier le président de la 8e Commission, Alexis GOVCIYAN, de son accueil ainsi que l'ensemble des membres.

Sur la collecte des biodéchets, nous avons déjà mis en œuvre les composteurs depuis un certain nombre d'années et nous allons évidemment continuer en ce sens. Nous avons aussi mis en œuvre des points d'apport volontaire sur les marchés et ils sont déjà plus de 130.

Nous allons mettre en œuvre, en 2024, un nouveau maillage de points d'apport volontaire, mais c'est évidemment une stratégie qui ne se fait pas du jour au lendemain. Vous imaginez que de nombreux marchés ont été passés, que des opérateurs ont été mobilisés et que ma collègue et prédécesseur, Colombe BROSSEL, que je salue au passage, y a œuvré d'arrache-pied.

Nous allons donc développer un nouveau réseau de points d'apport volontaire avec les Trilib', en leur ajoutant un module spécifique dédié aux déchets alimentaires, afin que les Parisiennes et les Parisiens puissent venir déposer leurs déchets alimentaires à proximité de chez eux. Nous travaillons pour faire en sorte que chaque Parisienne et chaque Parisien ait une solution de collecte à moins de trois minutes de son domicile. Nous travaillons pour que la proximité du maillage, qui est un enjeu fondamental pour que la collecte soit incitative et que nous ayons des tonnages élevés, se matérialise.

J'ai demandé que nous renforcions encore ce maillage, en travaillant sur les trajets quotidiens des Parisiennes et des Parisiens, pour faire en sorte que ce geste de tri soit le plus simple, le plus évident, le plus automatique, en travaillant notamment sur notre réseau d'établissements publics et c'est un autre axe de notre stratégie. Nous collectons en effet en porte à porte les établissements publics qui produisent des quantités importantes de déchets alimentaires. Je pense aux écoles, aux crèches ou encore aux restaurants administratifs, aux restaurants de la Ville de manière générale. Tous ces déchets sont collectés en porte à porte et nous allons là aussi réfléchir à déployer des bornes d'apport volontaire pour les habitants à proximité de certains de ces établissements pour encore parfaire le maillage à l'échelle de Paris.

Vous le voyez, forts de ces expériences que vous avez rappelées et que nous menons depuis plusieurs années à Paris dans certains arrondissements en porte à porte, en points d'apport volontaire, notre ambition est de déployer ce maillage fin de collecte de biodéchets pour que chaque Parisien ait une solution de collecte à moins de trois minutes de chez lui. Ces solutions seront déployées au cours de l'année 2024 et c'est évidemment une véritable organisation industrielle qui a été mise en place pour pouvoir le faire.

Permettez-moi de souligner un point de votre contribution qui fait écho au débat d'orientations budgétaires. Je n'ai pas encore vérifié les chiffres mais je vais le faire. Vous relevez dans votre vœu que Lyon aurait eu une subvention de l'Etat plus importante que la Ville de Paris, comparativement à son nombre d'habitants, pour procéder à cette collecte des biodéchets. Nous allons donc regarder ces chiffres, car je ne manquerai pas de m'en étonner de la même manière que vous, et j'espère compter sur votre soutien puisque nous n'avons pas eu de la part de l'Etat l'ensemble de la subvention que nous avons demandée. S'il y a une iniquité entre collectivités, je vous remercie de l'avoir pointée et nous allons regarder cela avec attention !

Dans le temps qui m'est imparti, je voulais vous dire que je suis évidemment à la disposition de la 8e Commission pour présenter plus en détail ces axes et cette stratégie, mais cela a déjà été le cas, je pense, par Colombe BROSSEL au cours des mois passés. Pour cette raison, je vous demanderai de bien vouloir retirer votre vœu et je suis bien sûr à votre disposition pour continuer à y travailler.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Antoine GUILLOU.

J'ai des explications de vote, notamment du groupe "Les Ecologistes". Monsieur Frédéric BADINA-SERPETTE, vous avez la parole.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Madame la Maire.

Quelques mots au sujet de ce vœu pour vous dire que nous nous abstiendrons.

Un certain nombre d'éléments évoqués par notre collègue Pierre-Yves BOURNAZEL, nous les partageons. A ceci près qu'il faut bien se rappeler que depuis le mandat précédent, nous avons énormément travaillé sur cette question. Si nous n'avions pas lancé tout le travail que nous avons fait avec les acteurs de la collecte des déchets alimentaires pour faire en sorte que la filière puisse mûrir et être en capacité de s'organiser pour répondre aux différents marchés que nous avons lancés et les marchés qu'Antoine GUILLOU a évoqués, nous n'y arriverions pas. Nous ne serions pas au rendez-vous de janvier 2024 et du déploiement durant toute l'année de l'ensemble des points d'apport volontaire et des solutions que nous devons apporter en matière de tri des déchets alimentaires aux habitantes et aux habitants de Paris.

C'est juste pour vous dire que nous restons évidemment très vigilants sur ce déploiement de la collecte et que nous serons aux côtés de la Mairie, évidemment aux côtés d'Antoine GUILLOU. Nous aurons une vigilance toute particulière sur le réseau, dont vous parliez, Monsieur l'adjoint, le plus possible en proximité aux abords des établissements de la Ville. Cela nous paraît essentiel, parce que si nous voulons accéder à l'objectif le plus vite possible, nous ne pouvons pas ne pas passer par cet objectif de proximité.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous pour cette explication. Merci aussi à Antoine GUILLOU.

Sur ce sujet, je dois dire, pour y avoir travaillé beaucoup aussi avec Colombe BROSSEL, qu'elle en avait fait le sujet, mais le sujet de son action. Si elle n'avait pas bousculé les habitudes, les pratiques anciennes, nous ne serions que dans la déclaration d'intention. Nous sommes donc passés en début de mandature de quelque chose qui était un objectif que nous nous étions fixé, mais qui restait encore un peu une déclaration d'intention, à une véritable stratégie très concrète.

Je sais qu'Antoine, avec toute l'énergie qui est la sienne et les sujets sur lesquels il travaille par ailleurs, va nous faire progresser sur cette question majeure, que nous ne découvrons pas et qui n'est pas restée en jachère, quand elle aurait été découverte bien avant nous.

Je vais donc mettre aux voix, à main levée, le vœu n° 14 du groupe "Indépendants et Progressistes" avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 14 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 47.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DPE 47).

2023 DPE 51 - Subventions accordées à quatre associations et une caisse des écoles œuvrant au développement des "Territoires zéro déchet".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au projet de délibération DPE 51. Il s'agit de subventions accordées à quatre associations et à une caisse des écoles œuvrant au développement des "Territoires zéro déchet".

M. Florian SITBON pour le groupe Paris en commun.

M. Florian SITBON. - Mes chers collègues, à Paris, c'est 3.000 tonnes de déchets qui sont collectées en moyenne chaque jour. On a parlé des déchets alimentaires, il y a évidemment tous les autres et la Ville de Paris est engagée dans une dynamique de réduction des déchets et de valorisation de ceux qui n'ont pu être évités.

C'est pour cela qu'elle a mis en place, il y a quelque temps, les "Territoires zéro déchet", qui sont des quartiers dont la taille est adaptée au dispositif, qui sont pilotés par les mairies d'arrondissement, en lien étroit avec la Direction de la Propreté et de l'Eau, et animés par des associations.

Les actions dans ces "Territoires zéro déchet" respectent plusieurs principes. C'est d'abord la sensibilisation et l'information pour que toutes et tous sachent quelles sont les solutions proposées pour réduire les déchets. En la matière, il y a beaucoup de méconnaissance. C'est ensuite l'adaptation des éléments de collecte et de tri aux spécificités de chaque territoire. C'est l'étude et la mise en place de dispositifs expérimentaux, puis la mobilisation de la population du territoire et l'accompagnement des initiatives citoyennes.

Avec l'entrée, par ce projet de délibération, de nouveaux quartiers des 6e, 8e et 15e arrondissements, la Ville compte 14 "Territoires zéro déchet" répartis sur 11 arrondissements. Dans le 15e, c'est la rue des Quatre-Frères-Peignot qui a été retenue et c'est l'association "PikPic Environnement" qui animera ce nouveau "Territoire zéro déchet". Il aura pour objectif de créer une dynamique autour de la réduction des déchets, de sensibiliser les riverains, les commerçants, les salariés d'entrepris. Il devra également créer un collectif autour d'ambassadrices et d'ambassadeurs qui devront monter en compétences sur les enjeux de prévention et de réduction des déchets, évidemment en lien avec les différents partenaires locaux.

Je me réjouis donc grandement de l'arrivée d'un "Territoire zéro déchet" dans mon arrondissement, dans le 15e. Je ne doute pas que cette expérience sera un succès et j'espère que, dans les prochains mois et années, les "Territoires zéro déchet" continueront à se multiplier, tant à Paris que dans le 15e arrondissement car comme ma collègue Geneviève GARRIGOS l'a rappelé avant moi, le meilleur déchet est bien évidemment celui que l'on ne produit pas.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à présent à Vincent BALADI pour le groupe Changer Paris.

M. Vincent BALADI. - Merci, Madame la Maire de Paris.

Chers collègues, dans ce projet de délibération qui concerne les "Territoires zéro déchet", permettez-moi, cher Antoine GUILLOU, de vous rappeler l'importance, vous le savez, de la lutte contre l'affichage sauvage.

Notamment dans vos nouvelles fonctions, vous le savez comme moi, désormais c'est la DPE qui a en charge les procédures contre l'affichage sauvage. Nous avons constaté ces dernières semaines une hausse très forte dans nos arrondissements de l'affichage sauvage, y compris pour des entreprises qui ont été malheureusement primées par la Ville de Paris. Nous espérons que les procédures contre ces entreprises seront suivies.

En tout cas, vous pouvez compter sur nous, en mairie d'arrondissement, pour vous relayer ces informations.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Antoine GUILLOU, vous avez la parole.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Deux sujets en un pour vos interventions, mes chers collègues.

Je commence par l'objet principal du projet de délibération qui a été évoqué par Florian SITBON : le soutien aux "Territoires zéro déchet". Ce sont des démarches qui se déploient après un premier pilote innovant, qui se situait dans le 10e arrondissement, rue de Paradis, en 2019 déjà. Là encore, je salue évidemment l'œuvre de ma prédécesseur, Colombe BROSSEL.

Nous avons depuis déployé ces initiatives à travers le territoire parisien. Avec ce projet de délibération, ce sont 14 "Territoires zéro déchet" que nous compterons répartis sur 11 arrondissements. Nous le voyons, ce sont des démarches qui prennent de l'ampleur, qui sont portées par des acteurs divers, des acteurs associatifs bien sûr dans plusieurs domaines.

Le projet de délibération ici en montre un exemple important avec des focalisations sur différents types de déchets, que ce soit les déchets dans le sport, cher Vincent BALADI, dans le 8e arrondissement, ou encore des actions contre le plastique à usage unique en faveur du tri des déchets alimentaires. C'est ce qui est mis en œuvre par la caisse des écoles du 20e arrondissement, ce qui illustre aussi la multiplicité des acteurs actifs sur ces "Territoires zéro déchet".

Il y a aussi une forte cohérence avec la démarche de territorialisation, qui a été voulue par la Maire de Paris et engagée depuis le début de la mandature, pour permettre aux arrondissements d'être pleinement acteurs de ces démarches, afin qu'elles soient au plus près des réalités de terrain et nous continuerons évidemment en ce sens.

Comme l'a précisé le président de la 8e Commission, j'ai indiqué que je réunirai prochainement, s'ils le souhaitent et s'ils veulent bien y participer, l'ensemble des élus d'arrondissements qui accueillent ces "Territoires zéro déchet", afin que nous puissions réfléchir ensemble à encore améliorer et développer ces dispositifs. Je vous remercie donc par avance de votre soutien sur cette subvention.

Cher Vincent BALADI, sur l'affichage sauvage, c'est évidemment un fléau que nous combattons, comme vous l'avez rappelé. Il faudrait rappeler peut-être que la Direction de la Propreté et de l'Eau de la Ville de Paris peut effectivement facturer aujourd'hui le coût du nettoyage aux entreprises qui procèdent à ces agissements, lorsque nous les retrouvons. Mais nous ne pouvons pas encore mettre des amendes. Le coût du nettoyage est souvent - c'est dire les procédés auxquels ont recours ces entreprises - malheureusement déjà inclus par ces entreprises peu scrupuleuses, c'est le moins que l'on puisse dire, dans le coût qu'elles facturent à leurs clients.

Ce qui, nous l'espérons, va changer la donne, c'est notre capacité à mettre des amendes qui devraient s'avérer beaucoup plus dissuasives, une compétence que les collectivités locales devraient récupérer à partir du 1er janvier 2024.

En tout cas, soyez assurés de notre détermination sur ce sujet. L'affichage sauvage est un fléau, en termes de production de déchets, de dégradation de l'espace visuel et urbain. Il nuit à la beauté de Paris et c'est en cela une raison suffisante pour s'y opposer.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Antoine GUILLOU.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 51.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DPE 51).

2023 DPE 45 - Approbation du règlement du service public de l'eau (refonte).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous avons à présent le projet de délibération DPE 45. Il s'agit d'une approbation du règlement du service public de l'eau.

Je donne la parole à M. René-François BERNARD pour le groupe Changer Paris.

M. René-François BERNARD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération me permet d'aborder un sujet ô combien essentiel dans notre stratégie environnementale concernant l'eau : l'annexe 2 qui s'adresse au réseau d'eau non potable.

Je souhaite faire écho à une discussion que nous avons eue, cher Dan LERT, lors de notre dernière réunion de la 8e Commission. Vous y déclariez que nous devions réduire à tout prix notre consommation d'eau. Si l'objectif est louable, il m'interroge sur un point : quelle est votre ambition pour ce réseau d'eau non potable ?

L'eau non potable, c'est 1.700 kilomètres et 215.000 mètres cubes consommés par jour à Paris, avec des missions diverses et variées, comme l'arrosage de notre végétalisation indispensable en espace urbain. Cet outil est un atout écologique puisqu'il nous permet de réduire notre consommation d'eau potable. La ressource la plus rare est à préserver.

L'eau non potable peut en partie se récupérer, se traiter et se réutiliser dans une démarche tout aussi écologique. Afin de mieux analyser la politique développée, la Chambre régionale des comptes avait demandé que le budget d'eau non potable soit séparé du budget d'eau potable, afin de nous éclairer au mieux pour optimiser ce réseau et les investissements nécessaires à sa modernisation constante tout aussi nécessaire.

Depuis, nous attendons. Il serait ainsi bon de préciser quelle est votre stratégie pour ce réseau. Est-ce par une baisse des consommations d'eau potable mais aussi non potable que vous comptez atteindre vos objectifs ? Ou souhaitez-vous utiliser le réseau d'eau non potable pour limiter les usages de l'eau potable, ainsi que leurs ressources, et alors développer l'E.N.P. en substitution de l'eau potable selon les usages ?

Un questionnement sur l'utilisation de l'eau non potable est nécessaire, d'autant plus que ces sources sont de plus en plus nombreuses et nous poussent dans une démarche respectueuse de l'environnement. La récupération d'une partie des eaux de pluie sur les toits ou dans les gouttières est, par exemple, un formidable réservoir utilisable pour arroser les cours d'immeubles ou la végétation environnante.

C'est donc un facteur essentiel avec la perméabilisation des sols pour la réduction des mises à l'égout, dans le contexte des crues que nous avons connues et qui, hélas, frappent actuellement d'autres régions.

Ce sujet mériterait un vrai débat. Il ressort d'une vraie politique de sobriété hydrique et ne se limite pas au seul volet réglementaire, même s'il est sans doute indispensable. Ne peut-on aller plus loin de la réglementation à l'incitation ? Là aussi, c'est une ambition que nous attendons.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous.

Je vais donner la parole à Dan LERT pour vous répondre.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, cher René-François BERNARD, pour votre intervention concernant la refonte du règlement du service public de l'eau qui définit les obligations mutuelles d'"Eau de Paris" et des usagers du service. Je vais rapidement vous présenter cette refonte pour aller directement à la réponse à votre question concernant l'avenir du réseau d'eau non potable.

Ce document a été rédigé dans sa première version fin 2009. Il a été revu en 2012, 2013 et 2018. Nous proposons d'adopter une nouvelle version de ce document, l'objectif étant d'avoir un texte plus accessible, plus facile à lire pour les usagers, mais aussi par les équipes d'"Eau de Paris". Ce sera applicable dès le 1er janvier 2024 et ce nouveau règlement concerne les branchements, les compteurs, les contrats d'abonnement, la facturation, la qualité de l'eau et sa distribution.

Concernant le réseau et l'avenir du réseau d'eau non potable, qui est effectivement un atout stratégique pour la Ville de Paris, nous avons eu l'occasion dans cette Assemblée d'adopter le Schéma directeur du réseau d'eau non potable, où nous avons indiqué l'objectif de la Ville qui est la pérennisation de ce réseau, notamment à travers un investissement exceptionnel fait cette année de 36 millions d'euros sur le réseau de distribution. Vous le savez, le réseau d'eau non potable sert notamment et principalement à faire fonctionner nos égouts, à arroser la végétalisation que nous voulons plus forte à Paris et à alimenter le réseau hydrographique des bois parisiens.

J'avais indiqué, au moment de l'adoption du Schéma directeur du réseau non potable que nous allions poursuivre cet objectif de pérennisation. Nous avons déjà dans le précédent mandat optimisé l'outil de production de l'eau non potable à travers les usines qui sont concernées. Là, nous nous attaquons à l'investissement dans le réseau de distribution de l'eau non potable avec ces 36 millions d'euros.

L'objectif de la Ville est simple, il est d'ailleurs calé sur les objectifs de sobriété hydrique qui ont été annoncés au niveau national par le Gouvernement : c'est la diversification du "mix" hydrique et l'utilisation dès que c'est possible de l'eau non potable, qui a une empreinte carbone beaucoup moins forte que l'eau potable, et dont nous nous servons et nous servirons à Paris pour l'arrosage, l'entretien des égouts et l'alimentation des bois.

Nous avons aussi des objectifs de sobriété hydrique, dont nous allons reparler dans le cadre de la révision du Plan Climat à suivre. Nous annoncerons, là aussi, des objectifs très ambitieux pour réduire les prélèvements sur la ressource en eau. On affronte un contexte d'accélération du changement climatique qui impacte la ressource en eau et il y a des enjeux autour de la raréfaction de la ressource en eau. Nous allons donc nous mettre en capacité de réduire les prélèvements, tout en conservant les usages de ce réseau qui est encore une fois pour nous tout à fait stratégique.

Voilà pour ce qui concerne le réseau d'eau non potable et je vous appelle bien évidemment à voter la refonte du règlement du service public de l'eau.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, cher Dan LERT.

Je mets aux voix, à main levée, ce projet de délibération DPE 45.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DPE 45).

2023 DTEC 37 - Territoire zéro exclusion énergetique.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DTEC 37 : "Territoire zéro exclusion énergétique".

Je donne la parole à Éric LEJOINDRE, Monsieur le Maire du 18e, pour le groupe Paris en commun.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, Paris, chacun en a ou devrait en tout cas en avoir conscience, est pleinement concernée par l'ensemble des enjeux du changement climatique et nous sommes, autour de notre Maire, pleinement engagés depuis plus de dix ans pour adapter nos rues, nos écoles et nos bâtiments publics aux exigences liées à ce changement climatique.

C'est ce que nous avons fait avec la piétonisation massive, notamment des berges de Seine. C'est ce que nous poursuivons avec la multiplication des pistes cyclables, des rues aux écoles, avec la réduction aussi bien sûr des consommations énergétiques de la Ville. En un an, les résultats sont là avec une baisse de 6,7 % des consommations d'énergie des équipements publics l'hiver.

Nous le faisons également dans le 18e avec un plan de sobriété énergétique qui a concerné non seulement la mairie d'arrondissement mais aussi les écoles et les crèches, et nous travaillons aux baisses de consommation dans les équipements sportifs. Le 18e est, par ailleurs, un territoire d'expérimentation des ambassadeurs de la sobriété qui sera lancé le 24 novembre prochain.

Mais au-delà, la Ville est mobilisée depuis près de quinze ans pour la rénovation des logements, notamment de notre parc de logements sociaux. Dans le 18e seulement, ce sont ainsi 3.900 rénovations financées, auxquelles s'ajoutent les près de 500 logements qui bénéficient de l'accompagnement du Plan Climat.

Nous accompagnons aussi, et c'est un des objets de ce projet de délibération, les copropriétés dans leur rénovation avec "Eco-rénovons Paris +" qui accélère une dynamique déjà importante, et nous visons ainsi 100 copropriétés accompagnées d'ici 2026 dans le 18e.

Mais notre objectif est de pouvoir accompagner tous les ménages, en particulier les plus précaires dans ces transformations, car la transition écologique doit permettre à toutes les Parisiennes et à tous les Parisiens de continuer à vivre dans notre ville, et il y a aussi des propriétaires à Paris qui sont très modestes.

C'est ce que vise la démarche "Territoire zéro exclusion énergétique", une expérimentation dont le 18e va bénéficier et qui nous permettra d'accompagner 280 rénovations complètes, avec un reste à charge nul ou quasi nul grâce à la mobilisation de dispositifs existants mais qui sont souvent trop méconnus.

Ce dispositif est indispensable pour permettre la rénovation du plus grand nombre de logements parisiens, lorsqu'on sait qu'un quart des propriétaires occupants parisiens ont des revenus modestes ou très modestes, 12.048 personnes dans le 18e. Il est aussi urgent pour l'Etat de démultiplier sa capacité d'action et nous serons toujours à ses côtés pour l'accompagner.

Vous le voyez, la Ville de Paris et la mairie du 18e sont pleinement mobilisées et nous n'hésitons pas à investir pour l'avenir de Paris, pour permettre à toutes les Parisiennes et à tous les Parisiens de pouvoir continuer de vivre à Paris dans leur logement, quelles que soient leurs ressources, y compris s'agissant de propriétaires.

Je vous invite donc à adopter ce projet de délibération qui nous permet d'ajouter une pierre nouvelle mais importante au dispositif que nous déployons à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Éric LEJOINDRE.

M. Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à M. le Maire du 18e arrondissement pour son intervention.

En France, 12 millions de personnes vivent dans des logements où il fait trop froid l'hiver et trop chaud l'été. A Paris, on estime qu'environ 70.000 personnes se trouvent en situation de précarité énergétique, c'est-à-dire qu'elles ne parviennent pas à satisfaire leurs besoins énergétiques élémentaires dans leur logement et doivent choisir parfois entre se chauffer, se loger ou se nourrir. Cette problématique combine trois facteurs : la faiblesse des revenus, la mauvaise qualité thermique des logements et le coût de l'énergie pour chaque habitant.

La Ville agit déjà à travers de nombreuses aides existantes pour soutenir les ménages en situation de précarité énergétique, notamment le Fonds de solidarité logement, l'aide "Paris Energie Famille". Mais c'est aussi à travers le Plan de lutte contre la précarité énergétique, qui a été lancé il y a un an et qui a permis la création du Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie, afin de mieux repérer les ménages en situation de précarité énergétique et d'apporter une première réponse d'accompagnement personnalisé.

Afin de renforcer ces dispositifs existants, la Ville a décidé de candidater au nouveau programme "Territoire zéro exclusion énergétique". Porté par l'association "Stop à l'exclusion énergétique", ce programme vise à lever les freins à la rénovation performante de l'habitat des propriétaires occupants en grande précarité énergétique, par la mise en place d'un accompagnement global, la structuration d'alliances locales, la formation et l'outillage des acteurs concernés et de l'ingénierie.

Le programme vise à tester dans 14 territoires en France une méthodologie d'accompagnement des plus précaires, dont la démarche de rénovation thermique performante de leur domicile, avec pour ambition de faire reconnaître le métier d'ensemblier solidaire et d'industrialiser ce processus. Le programme ne finance pas les travaux eux-mêmes, mais les bénéficiaires pourront évidemment profiter des aides de la Ville et de MaPrimeRénov'.

Le territoire sélectionné pour Paris se trouve dans le 18e arrondissement et je voudrais remercier ici chaleureusement le maire du 18e arrondissement, Éric LEJOINDRE, d'avoir répondu positivement à cette nouvelle initiative. Cet arrondissement possède, en effet, un nombre important de logements privés très énergivores et un nombre important de propriétaires occupants très modestes. Ainsi, ce sont près de 3.500 logements potentiellement éligibles au programme "Territoire zéro exclusion énergétique" qui sont réunis dans cet arrondissement.

Je remercie également ma collègue Léa FILOCHE qui porte avec sa délégation ces sujets de lutte contre la précarité énergétique.

Ce programme sera lancé le jeudi 23 novembre prochain lors de la Journée nationale de la précarité énergétique.

Je vous appelle donc évidemment à voter ce projet de délibération qui va nous permettre de renforcer nos moyens dans la lutte contre la précarité énergétique à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 37.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DTEC 37).

2023 DTEC 42 - Participation à l'évaluation de l'impact sanitaire et environnemental des politiques publiques sur la qualité de l'air entre 2012 et 2022.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au projet de délibération DTEC 42. Il s'agit d'une participation à l'évaluation de l'impact sanitaire et environnemental des politiques publiques sur la qualité de l'air entre 2012 et 2022.

Mme Véronique BALDINI pour le groupe Changer Paris.

Mme Véronique BALDINI. - Madame la Maire, mes chers collègues, le travail effectué par "Airparif" est, en effet, plus qu'essentiel. La qualité de l'air est un enjeu majeur de notre époque, pour lequel nous devons agir tant il a de répercussions sur la vie et la santé de nos concitoyens. Ce n'est pas pour rien d'ailleurs que cette préoccupation est majeure dans le débat démocratique depuis maintenant de nombreuses années.

"Airparif" existe et travaille depuis plus de quarante ans. Cette association est née grâce à la volonté du Ministère de l'Environnement et de la Région Ile-de-France, alors présidée par Michel Giraud, de mieux connaître ces phénomènes, déjà étudiés à Paris depuis 1952, et la peur provoquée par le grand smog de Londres, en 1952 également.

Sans le soutien des acteurs locaux, en premier lieu de la Région Ile-de-France et de la Mairie de Paris sous Jacques Chirac, cette association n'aurait pas pu perdurer. Depuis, cette agence mène des travaux concrets au service des Parisiens et des Franciliens. Leurs conseils et constats sont nombreux et précis.

Oui, le rôle des scientifiques est de constater, celui des élus est de concrétiser et pas uniquement quand cela vous arrange. J'en veux pour exemple la page dédiée depuis l'an dernier sur le site d'"Airparif" au sujet des purificateurs d'air et des capteurs de CO2, où ils émettent nombre de recommandations, notamment pour les bâtiments publics. Ce n'est pas sans rappeler les nombreuses demandes formulées par mon groupe sur ce sujet. Je pense en particulier à ma collègue Samia BADAT-KARAM.

Si nous pouvons être heureux que les pires heures de la pandémie Covid soient derrière nous, la qualité de l'air respiré dans les espaces clos est devenue un sujet crucial et nous devons veiller à tirer les bonnes leçons de cette période difficile pour nous tous.

En plus d'être un enjeu de santé publique, cette question de la qualité de l'air est aussi un enjeu humain et psychologique, le sujet concernant tout un chacun, quels que soient son âge ou son lieu de résidence. Sur de nombreux téléphones, les applications météo, qui donnent des informations sur la qualité de l'air ambiant, sont installées par défaut et mises en avant. Nous ne pouvons douter qu'elles sont consultées quotidiennement par de nombreux Parisiens.

Je vous avais alertés l'an dernier par une question écrite sur les différences affichées entre les applications et les confusions que cela peut engendrer sur les usagers. Le besoin d'une information claire et précise reste ainsi prégnant. Il nous faut donc innover et surtout agir de façon organisée. Tout cela est déterminant dans l'héritage que nous laisserons à nos enfants et petits-enfants. Ce ne sont pas des modes de circulation mal pensés ou des forêts urbaines, promises à la va-vite à base d'images de synthèse sans savoir si elles sont faisables, qui font une bonne politique sur le sujet.

Alors, oui, l'écologie et la qualité de l'air sont des sujets sur lesquels nous devons agir de façon importante mais surtout concertée. Oui, nous devons donner plus de place aux arbres, à la nature et à ses bienfaits dans notre ville et dans notre quotidien. Ce constat est irréfutable mais le sujet est tellement important que nous devons le traiter comme il le mérite.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

M. Jean-Noël AQUA pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous tenons à prendre rapidement la parole sur cette convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'association "Airparif" visant à évaluer l'impact sanitaire et environnemental des politiques publiques de la qualité de l'air sur une décennie.

Tout d'abord, nous tenons à saluer encore le travail constant d'"Airparif" qui est d'utilité publique et qui guide concrètement notre action en tant que collectivité engagée en matière de santé publique, de santé environnementale, et donc en matière d'amélioration de la qualité de l'air. Là encore, le travail proposé par "Airparif", qui s'additionne à leur bilan annuel, s'avère précieux pour analyser plus finement les tenants et les aboutissants de cette amélioration de la qualité de l'air.

Rappelons également qu'en parallèle de la mobilisation de la Ville en la matière, qui est quand même difficilement contestable, Madame BALDINI, le rapporteur public du Conseil d'Etat a proposé de condamner l'Etat à une astreinte de 10 millions d'euros pour la mauvaise qualité de l'air à Paris et à Lyon, pour la période allant justement du 12 juillet 2022 au 12 juillet 2023. Là encore, voici un sujet que la Ville aborde mieux que l'Etat et le Gouvernement qui avaient d'ores et déjà été condamnés en 2021, et condamnés en 2022. Un joli triplé !

Pour en revenir à nos moutons, la population exposée au dépassement des valeurs réglementaires a drastiquement chuté et on ne peut que s'en féliciter. Notre combat contre les particules fines doit continuer et s'intensifier, et c'est ce que nous faisons. Comme le rappelle le projet de délibération, si les recommandations de l'O.M.S. étaient respectées, nous éviterions probablement un ordre de grandeur de 1.500 décès annuels.

Nous souhaitons rappeler que l'évaluation des politiques publiques, par ailleurs, est une action nécessaire. Dès lors, nous souhaitons insister sur un point, afin que la Ville s'engage, elle aussi, pleinement dans l'analyse de la qualité de l'air avec ses propres moyens. Car l'excellent travail d'"Airparif" chargé de la surveillance et de la qualité de l'air ne doit pas nous exempter d'analyser et évaluer nous-mêmes cette qualité de l'air. Une double expertise n'est pas de trop quand il s'agit de santé publique et environnementale. Il y a besoin de regards croisés qui permettent éventuellement la contestation, en tout cas l'analyse et le doute scientifique.

Il y a donc un intérêt à favoriser les analyses externes, comme "Airparif", et internes par la Ville, afin que ces politiques publiques et leurs effets soient évalués au regard de l'action politique globale, du contexte dans lequel elles évoluent, et des moyens et ressources à disposition.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Jean-Noël AQUA.

Dan LERT pour vous répondre.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à Véronique BALDINI et à Jean-Noël AQUA pour leurs interventions.

"Airparif", en tant qu'association de surveillance de la qualité de l'air, répond à une préoccupation environnementale majeure des citoyens et des pouvoirs publics, en produisant et en fournissant des données scientifiques sur l'évolution de la qualité de l'air dans la Région Ile-de-France et, je le rappelle, dans un cadre transparent et totalement indépendant. Je tiens à souligner ce point car ce n'est pas du goût de nos collègues à la Région qui ont récemment demandé à l'Etat d'avoir la présidence de cette association de surveillance de la qualité de l'air et nous, à Paris, nous respectons l'indépendance d'"Airparif" et nous continuons évidemment à le faire.

Les données produites par "Airparif" sont essentielles pour mieux suivre et adapter nos politiques publiques, afin de réduire la pollution de l'air. La qualité de l'air, cela a été dit précédemment, constitue un enjeu fondamental de

santé publique. L'Observatoire régional de la santé estime que le respect des recommandations de l'O.M.S., concernant les particules fines, permettrait d'éviter 1.500 décès prématurés à Paris.

Vous le savez aussi, la pollution de l'air touche plus particulièrement les plus pauvres, les habitants des quartiers populaires. Si ces chiffres sont en baisse sensible depuis dix ans, il reste encore trop de Parisiens surexposés et ces chiffres nous obligent à agir. La Ville de Paris, consciente de ces enjeux, est engagée dans une politique active de lutte contre la pollution atmosphérique.

Il est important de souligner que, grâce aux efforts entrepris par la Ville, la qualité de l'air s'est améliorée. Entre 2012 et 2022, les concentrations ont baissé de 30 % pour les particules fines et de 45 % pour les dioxydes d'azote à proximité du trafic routier. La population exposée à ces dépassements des valeurs réglementaires est passée de près de 2 millions de Parisiens en 2012 à 10.000 en 2022 pour le cas du dioxyde d'azote qui est lié au trafic routier. Les décès liés à la pollution de l'air, les risques de contraction d'asthme, de cancers, de maladies pulmonaires, cardiovasculaires, neurologiques ou endocriniennes chroniques ont de ce fait fortement baissé.

C'est la preuve de l'impact réel de nos politiques publiques de réduction de la place de la voiture et de développement des mobilités douces dans l'espace public. Je salue à cette occasion le travail de mes collègues David BELLIARD, en charge des déplacements, et d'Anne-Claire BOUX en charge de la santé, avec qui je travaille évidemment sur ces sujets.

Mais ces mesures ne sont pas suffisantes, nous devons aller plus loin, notamment sur la zone à faibles émissions pour enfin mieux protéger ces populations. Nous constatons malheureusement dans l'actualité européenne un triste retour en arrière avec un potentiel recul sur l'exigence des prochaines valeurs réglementaires, sous la pression du lobby automobile et nous aurons l'occasion d'en parler ce soir. C'est la preuve, si nous en avions encore besoin, de l'importance des outils comme "Airparif" pour sensibiliser, informer et expertiser.

"Airparif" réalise tous les ans un bilan parisien de la qualité de l'air assorti de tendances d'évolution des concentrations de polluants dans l'air. Cette étude va nous permettre d'analyser plus finement les améliorations de la qualité de l'air à Paris entre 2012 et 2022, et d'étudier plus précisément, à partir des outils de modélisation d'"Airparif", les paramètres explicatifs de cette amélioration sur le territoire parisien, à savoir : l'évolution du trafic, la modification du parc roulant, l'évolution des motorisations, l'évolution du niveau de fonds liés à l'évolution globale des émissions des polluants de l'air. Un zoom sera fait aussi sur l'impact des émissions de chauffage.

Cela s'inscrit dans la continuité des analyses menées sur la période 2002-2012 qui avaient montré entre autres que le développement du diesel avait freiné la baisse des concentrations malgré l'amélioration des motorisations.

C'est pourquoi je vous propose au nom de l'Exécutif de voter ce projet de délibération qui permettra d'étudier en détail l'impact sanitaire et environnemental de nos politiques publiques à Paris entre 2012 et 2022.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Dan LERT.

Je vous invite, en effet, à la conférence qui se tiendra ce soir à l'Académie du Climat sur le poids des lobbys, notamment des lobbys des énergies fossiles et des constructeurs automobiles qui aujourd'hui empêchent, retardent, font reculer toutes les avancées de santé publique dont nous avons besoin pour protéger les populations.

Bien sûr, vous m'aviez autorisée à engager un plaidoyer et une pétition avec d'autres villes européennes, on y reviendra, mais c'est un sujet sur lequel nous avons avancé. Nous serons d'ailleurs reçus la semaine prochaine à l'O.M.S. à Genève pour pouvoir poursuivre ce travail en réseau avec des maires français et européens. Mais on y reviendra dans ce Conseil.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 42.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DTEC 42).

2023 DTEC 45 - Avis relatif à la demande d'autorisation de création d'un vertiport sur la Seine à Paris, quai d'Austerlitz (13e).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un vertiport sur la Seine à Paris, quai d'Austerlitz (13e).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DTEC 45 et le vœu n° 15. Il s'agit d'un avis relatif à la demande d'autorisation de création d'un vertiport sur la Seine à Paris, quai d'Austerlitz dans le 13e arrondissement.

Monsieur Florian SITBON pour le groupe Paris en commun, vous avez la parole.

M. Florian SITBON. - Madame la Maire, mes chers collègues, je vais vous parler d'un projet absurde. Un projet absurde - on vient de parler de réduction et des difficultés que posent les voitures - car il s'agit d'installer sur la Seine un vertiport de plus de 700 mètres carrés, je crois, à Paris, quai d'Austerlitz, afin de mettre en place deux lignes de taxis volants : l'une entre le quai d'Austerlitz et la porte de Bercy, l'autre pour relier ce vertiport pour rejoindre l'héliport qui jouxte le quartier populaire des Frères-Voisin à Issy-les-Moulineaux.

Ce projet, au moment où l'urgence climatique est de plus en plus prégnante, est pourtant porté par "Aéroports de Paris" et adoubé par l'Etat et la Région Ile-de-France.

C'est un projet avec une étude d'impact réalisée très insuffisante, avec des nuisances sonores potentiellement importantes qui ont été mal évaluées, avec une emprise sur le fleuve qui n'est pas non plus évaluée, puisqu'il y a évidemment d'autres activités qui se déroulent à cet endroit sur le fleuve et qui pourraient être menacées, avec un impact sur la biodiversité qui n'est là non plus pas évalué mais dont on peut quand même assez aisément imaginer les dégâts, avec un impact pour le parc Suzanne-Lenglen et le quartier des Frères-Voisin qui est à côté avec une population nombreuse qui y habite et qui n'est évidemment pas radieuse, avec un bilan énergétique et carbone totalement insuffisant mais dont on sait qu'il serait mauvais évidemment enfin avec un impact élevé pour la sécurité même de celles et ceux qui emprunteraient ces engins volants, puisque Mme la représentante du Préfet de police nous a dit en 3e Commission que ces engins volants n'étaient pas encore certifiés.

Cette absurdité est encore plus grande, et je veux le souligner, parce qu'"Aéroports de Paris" choisit d'implanter, en partie au moins, cette ligne à l'héliport d'Issy-les-Moulineaux Paris 15, héliport qui borde déjà le quartier des Frères-Voisin et Issy-les-Moulineaux avec plus de 200.000 riverains. Et ce sont 7 hectares, dont Anne HIDALGO et notre majorité réclament, mais je sais que la mairie du 15e le réclame aussi depuis de nombreuses années, depuis très longtemps, la transformation en espaces verts.

Grâce à notre action, l'Etat a enfin accepté, il y a quelque temps, de réduire d'ores et déjà le trafic de celui-ci et de rendre la moitié de ces 7 hectares. Évidemment, on ne se réjouit pas totalement puisqu'on préférerait que l'Etat ait accepté de rendre 7 hectares à de la végétalisation, mais "un tiens vaut mieux que deux tu l'auras" et il y a une démarche engagée. Mais c'est au moment où cette démarche est engagée, après de nombreuses années de combat, qu'arrive cette histoire de taxis volants. J'ai entendu dire, par ailleurs, mais cela reste à vérifier, que des permis de construire seraient peut-être déposés sur la partie de l'emprise qui devrait être rendue à la Ville. Tout cela reste à vérifier mais cela semble effectivement bien absurde.

Dans ce combat, je suis absolument heureux que la droite du 15e arrondissement et son maire soient pleinement engagés. Il dépose un vœu et je le laisserai évidemment le présenter. Je suis absolument heureux, même si je souligne une certaine schizophrénie parce qu'on vous sait proches, et je le dis sans malice, à la fois de la Région Ile-de-France, alors que la Région Ile-de-France adoube, je l'ai dit, et même finance ce projet à hauteur de 1,5 million d'euros, et par ailleurs très proches également, par l'intermédiaire de votre premier adjoint, Monsieur GOUJON, et encore une fois je le dis sans malice et très calmement, de M. CANAL qui siège dans nos rangs, qui est un des plus proches collaborateurs de M. DARMANIN, qui est quand même un Ministre éminent du Gouvernement, qui décide de l'installation de cette ligne de taxis volants. On marche sur la tête !

Notre groupe demanderait à la mairie du 15e, au cas où se confirmerait un permis de construire en lien avec ce projet déposé dans l'arrondissement, de lancer une concertation pour donner la parole aux habitantes et aux habitants, dont la qualité de vie pourrait être sensiblement, même très sensiblement affectée.

Pour faire gagner quelques minutes à quelques nantis pressés, ignorant et méprisant l'urgence climatique, méprisant la sobriété énergétique, on polluerait l'atmosphère, on détruirait l'environnement sonore, on détruirait une partie de la biodiversité, c'est certain, et on détruirait les possibilités de 3,5 hectares d'espaces verts dans la quiétude, parce que même si cela se passe juste à côté, avec le nombre de vols prévus, il est évident que ce ne serait pas un jardin très sympathique.

Pour quelques nantis, on détruirait tout cela et des milliers d'habitantes et habitants verraient leur environnement et leur qualité de vie détruits, notamment des quartiers populaires et celui des Frères-Voisin qui est cher à mon cœur. Alors, pour nous, c'est non, non et non ! Et je vous invite, en votant le projet de délibération et cet avis, à ce qu'on l'exprime dans notre Assemblée de manière totalement unanime.

(M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

La parole est au maire du 15e arrondissement, Philippe GOUJON.

Monsieur le Maire.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, effectivement cette idée folle de taxis volants, survolant Paris en tous sens, ne semble pas recueillir les faveurs de l'Autorité environnementale, même si nous avons bien compris que les J.O. offraient une opportunité de populariser cette innovation technologique.

L'Autorité environnementale estime tout particulièrement que les incidences acoustiques n'ont pas été assez détaillées aux alentours du vertiport, mais également à proximité de la route de survol et sur les sites d'atterrissage. De surcroît, cette étude n'analyse pas les conséquences du survol des zones habitées.

Ce n'est pas moins de 14.700 aéronefs pourtant qui pourraient voler pendant la phase expérimentale, une soixantaine par jour, entre 8 et 18 heures, multipliant par un facteur 100 les mouvements par rapport à ceux des hélicoptères, et même si A.D.P. prétend récemment dans la presse diviser par dix le nombre de ces vols jusqu'à 1.300, premier recul peut-être devant une levée de boucliers. Et que penser, bien sûr, de la pollution visuelle d'appareils d'une tonne, de 13 mètres d'envergure volant à une altitude inférieure à celle de la tour Montparnasse ?

Un accord donné à l'expérimentation nous engagerait de surcroît pour l'avenir, puisque l'exploitation d'autres trajectoires ne nécessiterait alors aucune autorisation nouvelle, dès lors qu'elles relieraient un ou plusieurs aérodromes, et bien que le Ministre des Transports m'ait assuré que le projet serait abandonné en cas d'expérimentation insatisfaisante.

Affecter de nouvelles liaisons aériennes à l'héliport de Paris-Issy s'oppose surtout à sa fermeture complète, définitive, qui est un objectif commun à terme de la mairie du 15e et de la Ville de Paris - je suis heureux que la Ville de Paris m'ait rejoint dans mon combat pour la fermeture de l'héliport depuis quelques années et j'en rends d'ailleurs hommage à la Maire de Paris - et alors que l'on nous promet que tout trafic commercial sera également supprimé très prochainement sur cet héliport.

En tout cas, après avoir obtenu le transfert de la moitié de sa surface pour prolonger le parc et le stade Suzanne-Lenglen, malgré la très, très mauvaise volonté de la D.G.A.C., il s'agit ainsi de se conformer aussi au P.P.B.E. métropolitain, au Plan Climat, au Plan Biodiversité, et de restituer tout simplement 7 hectares et demi d'espaces verts aux Parisiens, ce qui effectivement ne se trouve pas tous les jours ! Ce à quoi contreviendrait totalement un autre projet, que nous venons de découvrir, celui du dépôt d'un permis de construire d'installations de conteneurs de charges pour batteries des eVTOL - nom donné aux taxis volants -, d'un auvent et d'une zone d'emport pour deux eVTOL sur l'héliport de Paris-Issy.

Pour faire bonne mesure, j'ajoute que le Ministère des Armées, contigu à l'héliport et pour lequel cela constitue déjà un danger, sera soumis à un nouveau risque, qu'une opération d'urbanisme très prochaine va amener 2.000 habitants ou personnes supplémentaires sur le site de l'Aquaboulevard et des Frères-Voisin et qu'un flux de véhicules automobiles sera généré par les clients des taxis volants sur un carrefour déjà surchargé.

Enfin, alors que la Préfecture de police nous a informés en 3e Commission que la certification de l'engin pour des vols commerciaux risque de ne pas être acquise à temps pour les Jeux olympiques et paralympiques, je vous invite aussi, mes chers collègues, à la lecture d'un dossier de l'Académie de l'air et de l'espace de 2022 sur la viabilité de ces aéronefs, lecture passionnante qui arrive à un certain nombre de conclusions et je n'en citerai que quelques-unes : de grosses interrogations demeurent pour leur coût et leur capacité de vol en tout temps, la gestion de la circulation aérienne entraînerait la saturation du système A.T.M. - Air Trafic Management - actuel, les phases d'atterrissage et de décollage seront critiques en environnement urbain avec des trajectoires antibruit difficiles à exécuter et des turbulences générées par les immeubles, la prévention du risque terroriste sera difficilement réalisable sans nuire à leur facilité d'accès, le milieu urbain évidemment induit une réflexion du bruit sur les surfaces des immeubles et l'analyse de l'audibilité n'est pas possible actuellement par manque de données mesurées, etc.

En conclusion, la fragilité manifeste de l'étude d'impact, les conséquences sur la qualité de vie et la sécurité des résidents, des usagers, des écosystèmes naturels, la contradiction du projet avec les plans environnementaux, et enfin notre volonté de restituer 7 hectares et demi d'espaces verts aux Parisiens nous amènent évidemment à nous prononcer contre la création d'un vertiport et à donner donc un avis favorable au projet de délibération.

Et pour aller plus loin, un vœu complémentaire sera présenté par notre collègue Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est justement à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE du groupe Changer Paris pour cinq minutes.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme le rappelait le maire du 15e arrondissement, mon intervention aura également pour objet de présenter le vœu n° 15 qui est rattaché à ce projet de délibération.

Mes chers collègues, chacun au sein de cette Assemblée connaît le combat mené par Philippe GOUJON pour la fermeture de l'héliport. Cette aberration en milieu urbain dense, source de pollution et de nuisances, n'a plus sa place en pleine ville. Or, sans même que la D.G.A.C., la R.A.T.P. ou "Aéroports de Paris" aient pris la peine de concerter ou même d'informer les élus du 15e en amont du conseil d'arrondissement, nous avons découvert à travers le projet de délibération DTEC 45 que trois lignes d'eVTOL, sortes de taxis volants à propulsion électrique, seraient déployées de mai à décembre 2024 sur trois routes aériennes, dont deux concernent notre arrondissement : l'itinéraire reliant l'héliport de Paris à l'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole et l'itinéraire reliant l'héliport au vertiport du quai d'Austerlitz.

Cette répartition concentrerait les flux de voyageurs sur l'héliport de Paris-Issy avec à la clé un accroissement de la circulation automobile lié aux arrivées et départs des passagers dans un secteur totalement saturé. Mais surtout, ces aéronefs généreraient une augmentation des nuisances pour les habitants du Sud du 15e, alors que nous œuvrons depuis plusieurs mandatures pour améliorer le cadre de vie des riverains, en particulier celui des résidents du quartier des Frères-Voisin.

Je rappelle que la consommation de ces engins volants - près de 190 kilowatts aux 100 kilomètres - est deux à trois fois plus élevée qu'une voiture à moteur thermique pour transporter un seul passager, ce qui non seulement s'inscrit à contre-courant des exigences de sobriété énergétique attendues mais interroge sur l'utilité sociale de ces véhicules et sur leur coût d'utilisation.

Ensuite, alors que l'héliport expose déjà plus de 200.000 riverains à des degrés de pollution sonore et atmosphérique élevés, notamment dus aux 8.000 vols pendulaires et aux 4.000 vols de transit annuels, dans son avis du 7 septembre, l'Autorité environnementale dénonce les nuisances émises par ces eVTOL qui généreront des niveaux de bruit pouvant atteindre 65 décibels. J'ajoute que le Ministre des Transports, interrogé par le maire du 15e, a évoqué une prévision de plusieurs dizaines de mouvements quotidiens. Ce serait donc plus de 10.000 vols supplémentaires qui viendraient s'ajouter aux trafics des hélicoptères existants.

Enfin, n'oublions pas que ces eVTOL survoleraient une zone dense et en pleine expansion avec la construction du nouveau quartier de l'Aquaboulevard qui se développe au Sud de l'arrondissement.

Nous voterons, mes chers collègues, l'avis défavorable détaillé dans le projet de délibération DTEC 45 et je vous invite à adopter également le vœu n° 15 qui s'y rattache. Ce vœu vient renforcer ce projet de délibération. Il met en exergue notre volonté de rejeter tout nouveau projet d'installations aériennes sur l'héliport de Paris pour parvenir à sa suppression totale et permettre ainsi l'extension du parc Suzanne-Lenglen, afin d'accroître sa végétalisation et son offre d'équipements sportifs.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

La parole est à Alexandre FLORENTIN du groupe "Les Ecologistes" pour cinq minutes maximum.

M. Alexandre FLORENTIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet d'héliport, dit vertiport pour taxis volants, c'est le grand bingo de la croissance verte. On peut le lire dans le projet de délibération qui nous est présenté, l'étude d'impact a été faite par-dessus la jambe et avec le peu de détails donnés, il n'y a que des problèmes environnementaux d'intégration au paysage, de sécurité, de biodiversité, de bruit et j'en passe. Cela a déjà été en partie présenté par mes collègues. Tout cela pour un seul passager par vol. D'après les informations de la DTEC, il faudrait 3.000 fois plus d'énergie pour se déplacer de cette manière qu'en prenant le métro.

Le groupe "Les Ecologistes" se félicite donc que la Ville se positionne contre ce projet de taxis volants. Mais regardons aussi ce qu'en disent ses soutiens, en commençant par "Aéroports de Paris" dit A.D.P. : "Le groupe A.D.P. se doit d'être au rendez-vous de ce nouveau mode de mobilité aérienne et de développer les futurs vertiports pour les taxis volants". Vous noterez qu'ils ne parlent pas d'hélicoptère, cela doit sans doute faire peur. Taxi volant, cela fait futuriste, on se croirait dans "Le cinquième élément". Et puis il y a "vert" dans vertiport.

Autre citation, "Objectif : être prêts pour les J.O. en 2024". Ah ! Les J.O. ne servent pas qu'à accélérer sur les pistes cyclables. On dirait que A.D.P. a bien compris que l'aérien avait un passe-droit pour les J.O. les plus verts.

Je continue la citation : "Le modèle de vertiport en cours de conception répond aux enjeux d'un développement plus durable de nos infrastructures". Là, il faut leur reconnaître qu'ils n'ont pas dit "développement durable", ils n'ont pas osé, ils ont dit "plus durable". Plus durable que quoi ? Je ne sais pas parce que cela vient remplacer du taxi qui consomme moins d'énergie ou créer un nouveau déplacement.

Toujours dans la suite de la citation : "Dans un contexte de marché dynamique avec une tendance de croissance notable après 2030". C'est le pompon ! Je crois qu'"Aéroports de Paris" a oublié un truc qui s'appelle le climat et qui fait que l'on ne va pas pouvoir continuer à avoir toujours plus de gens qui volent toujours plus pour émettre toujours plus de gaz à effet de serre. Puis quand il fera 50 °C à Paris et que l'hélicoptère ou l'avion n'arrivera

pas à décoller à cause d'un air trop chaud, on sera toutes et tous très contents d'avoir des vertiports, une piste de plus à Charles-de-Gaulle et bien sûr un Charles De Gaulle Express.

Pour la route, une dernière citation : "Le développement de l'aviation basse altitude pour la mobilité aérienne urbaine est une aventure pleine de promesses pour l'emploi, pour l'environnement et pour la vie des Franciliens". Qui a dit cela ? Non, ce n'est pas le patron de A.D.P., c'est Mme Valérie PÉCRESSE, présidente de la Région Ile-de-France. Je sais, vous vous êtes demandé si ce n'était pas Mme Carole DELGA, présidente de la Région Occitanie et autre grande défenseuse de tout ce qui est vert : la croissance, l'autoroute A69 et bien sûr l'avion !

Justement, personne dans cet hémicycle n'aura raté que l'on discute beaucoup de l'avion en ce moment, notamment de la responsabilité à avoir un usage précautionneux des vols. L'ordre de grandeur, c'est quatre vols dans sa vie, même quand on a des fonctions diplomatiques. Prise sous cet angle, la discussion me semble saine, nécessaire, car lutter contre le changement climatique et plus généralement revenir dans les limites planétaires, c'est réapprendre à gérer la rareté.

Le vote montrera qui est contre cet héliport de plaisance, mais j'entends d'après les positions précédentes qu'il y aura unanimité. Mais là n'est pas le cœur du sujet. Si le changement climatique se combat avec de l'exemplarité et une pointe de technologie, il faut surtout énormément de sobriété : c'est le seul levier immédiatement disponible. C'était le sens du vœu que le groupe "Les Ecologistes" avait proposé plus tôt dans l'année, qui demandait la réduction des vols des quatre aéroports franciliens et la préparation de la Ville à une vie avec moins de carbone et donc avec moins de touristes et ce que cela implique de transformation des emplois.

Les oppositions, récemment si promptes à se dire écologistes, avaient voté contre ou s'étaient abstenues sur ce vœu dans la droite ligne de l'inaction climatique ou de la croyance en la croissance verte des échelons régionaux et étatiques. La majorité avait voté pour, malgré l'absence de consignes de vote, consciente que l'on ne pouvait pas dire d'un côté, Paris à 50 °C et être mous sur le tourisme aérien de l'autre. Je compte évidemment sur vous pour continuer dans cette direction avec le Plan Climat qui vient.

Pour ce qui est du projet de délibération d'aujourd'hui, vous l'aurez compris, le groupe "Les Ecologistes" s'oppose fermement à la création du vertiport de plaisance et aux expérimentations de ce type qui nous font perdre un temps et une énergie précieuse face à l'urgence écologique dans laquelle nous sommes. Paris doit arrêter de subir les ambitions environnementalement délirantes et les projets socialement discriminants d'"Aéroports de Paris", et vous pourrez compter sur les écologistes pour ne pas céder à ce lobbying.

Merci de votre attention.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

La parole est à Mme Aminata NIAKATÉ pour "Les Ecologistes" pour cinq minutes maximum.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, dans le cadre d'un projet d'expérimentation de taxis volants sur le territoire parisien et régional, le groupe "Aéroports de Paris" envisage l'aménagement pendant les Jeux olympiques d'une plateforme expérimentale de décollage et d'atterrissage d'aéronefs électriques dite vertiport, sur la Seine, quai d'Austerlitz à Paris. Un permis aura également été déposé sur le site de l'héliport.

L'utilisation des routes aériennes existantes par ces taxis volants se ferait le long de la Seine, puis le long du boulevard périphérique parisien pour rejoindre l'héliport du 15e, déjà très impacté et largement affecté par les nuisances sonores et atmosphériques quotidiennes de l'activité actuelle de l'héliport.

"Les Ecologistes" voteront bien évidemment pour ce projet de délibération par lequel la Ville émet un avis défavorable à ce projet aussi inutile qu'absurde. Nous ne remercions ni "Aéroports de Paris", ni la Région Ile-de-France dirigée par la droite, pour cette lumineuse idée climaticide, ardemment soutenue par Valérie PÉCRESSE, avec un enthousiasme que je qualifierais d'indécent, tellement ce projet est à contre-courant des enjeux écologiques et des enjeux de mobilité contemporains qu'elle prétend défendre.

L'avis de l'Autorité environnementale est d'ailleurs sans appel. Non seulement l'étude d'impact est incomplète dans son analyse, mais de nombreux éléments du projet sont mal évalués, tels que les nuisances sonores importantes, alors que c'est un sujet majeur de santé publique : mal évalué l'impact sur les activités attenantes du port également, mal évaluée l'emprise sur le fleuve qui questionne jusqu'à la viabilité du projet, mal évalué l'impact sur la biodiversité, mal évalués les bilans énergétiques et carbone qui sont sous-estimés, et mal évalués les enjeux de sécurité. Cela commence à faire beaucoup pour ce projet mal engagé, je dirais.

Quant au vœu déposé par le groupe Changer Paris, je vous confesse que j'ai eu du mal à comprendre à sa lecture votre position et la cohérence de votre groupe, groupe dont nombre d'élus siègent d'ailleurs également à la Région Ile-de-France dirigée par vos collègues de droite qui affichent un soutien inconditionnel à ce projet.

Passons sur ces incohérences et contradictions avec la Région, contradictions d'ailleurs que vous ménagez dans la rédaction de votre vœu, puisque vous ne dites pas si, oui ou non, vous approuvez le projet de taxis volants

dans une sorte de "surtout pas de ça chez moi". Vous n'exprimez pas d'opposition de principe à ce projet, mais vous vous contentez de demander que les taxis volants n'aillent pas à l'héliport. Cette rédaction perfectible vous a valu une abstention des écologistes en arrondissement.

Toutefois, je crois comprendre de nos échanges que vous vous désolidarisez de Valérie PÉCRESSE - j'imagine que vous vous en expliquerez avec elle -, que ce vœu ne valait nullement soutien au vertiport mais qu'il était au contraire complémentaire de la position proposée par le projet de délibération soumis à notre examen qui propose purement et simplement que ce projet n'existe ni à l'héliport ni ailleurs dans Paris. Dont acte.

"Les Ecologistes" voteront finalement votre vœu et comptent sur votre groupe pour faire revenir à la raison la Région Ile-de-France pour que ce projet, qui rendra la vie impossible aux riverains de l'héliport et à l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens, ne voie jamais le jour.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

La parole est à Jean-Noël AQUA pour cinq minutes maximum.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, il fallait l'oser et Mme PÉCRESSE, entre autres, l'a fait.

Ce projet d'expérimentation est le symbole de l'aberration écologique et sociale à l'heure où le réchauffement climatique manifeste ses effets dévastateurs. Il fallait oser, alors que l'on constate les pics de chaleur, les tempêtes, les inondations - j'ai une pensée notamment pour le Pas-de-Calais qui est en proie à des inondations sans précédent. On a l'impression pour certains qu'il n'y a rien à faire.

Nous qui nous battons pour des Jeux olympiques et paralympiques avec un fort héritage social, voilà que le groupe A.D.P. et "Volocopter" souhaitent nous laisser en héritage des taxis volants capables d'accueillir un seul passager, à raison de trois allers-retours par heure. Excusez du peu. Tout cela pour une modique somme de 140 euros pour 35 kilomètres. Une paille !

Un nouveau service au profit bien sûr des plus aisés mais, et c'est le plus important, une gabegie écologique avec une consommation de 190 kilowatts par kilomètre par rapport à 50 pour la voiture - c'est pratiquement un facteur 4 - et ne parlons pas du métro avec 6 kilowatts par kilomètre.

Et tout cela, comme je le disais, avec les applaudissements et le soutien de la présidente de Région Valérie PÉCRESSE, véritable boussole qui indique le Sud en permanence ! On entend à Paris les Républicains reprendre un discours écologique sur le sujet. Je serais curieux de voir à la Région si le débat et les votes seront en adéquation avec les paroles prononcées ici à Paris.

Je ne sais pas comment on le prononce, les eVTOL, ces hélicoptères visent à alléger le trafic dans les zones urbaines denses. Plutôt que de privilégier les mobilités actives et les transports en commun, voilà que l'on nous propose un projet individuel. Avec la gestion d'Ile-de-France Mobilités, Mme PÉCRESSE, on l'a vu, a percé le porte-monnaie des usagers des transports en commun. Elle ne rénove pas suffisamment le matériel roulant mais, pour les plus riches, visiblement les passe-droits sont au rendez-vous.

Voilà que là où il n'y avait pas de marché, le marché lui-même ouvre artificiellement un nouvel espace de profit, où la lutte entre les différents constructeurs de taxis volants allemands, chinois, américains et brésiliens est déjà engagée, afin d'imposer à nos villes un nouvel usage, dont on n'a absolument pas besoin et que nous n'avons absolument pas demandé. A l'instar de ce que nous avons connu avec les trottinettes en libre-service.

D'ailleurs, Edward ARKWRIGHT, directeur général exécutif du groupe A.D.P., le dit lui-même, je cite : "Nous sommes sollicités par de nombreux acteurs, dont certains ont fait des demandes d'études. Si nous concrétisons ce projet en 2024, nous contribuerons très fortement à l'explosion du marché." Voilà le terme : l'explosion du marché. Mais nous le rappelons, le marché ou la planète, visiblement il va falloir choisir.

Dès lors, vers quoi allons-nous ? Une stratification sociale marquée par les plus riches dans des taxis volants, et le reste, la "populace" - excusez-moi du terme - dans des transports en commun, privatisés donc négligés. Est-ce cela que certains veulent ? Les "gated communities" dans lesquelles s'enferment les plus riches ne suffisent visiblement pas, voilà que se déplacer au milieu des autres leur est devenu visiblement insupportable. C'est le séparatisme social tel que la droite l'affectionne.

Alors A.D.P. argumente que ce taxi volant est électrique donc décarboné. C'est vrai avec le "mix" français mais c'est complètement aberrant. A l'heure actuelle, nous avons besoin d'électrifier une grande partie de nos usages, de maîtriser et réduire notre consommation énergétique. L'augmentation de la production d'électricité, pour laquelle nous militons, doit servir avant tout à décarboner nos consommations et certainement pas à servir une gabegie écologique, en plus pour les plus riches. Nous le redisons, les transports en commun doivent être densifiés et dans un cadre public.

Si la Ville, dans le cadre de l'enquête publique, a mis un avis sur ce dossier en le qualifiant de fragile, nous estimons qu'elle le fait légitimement et qu'elle est restée sacrément polie. L'impact social d'un tel projet ne se constate pas uniquement au public qu'il cible, mais aussi à celui qu'il impacte. En l'occurrence, la circulation des taxis volants dans une zone dense, dont le survol est interdit, aura un impact sur ses habitants qui seront victimes d'une pollution sonore dont ils se passeraient bien.

Ce sont d'ailleurs en partie ces nuisances sonores qui ont conduit l'Autorité environnementale à rendre un avis mitigé. Une pollution sonore qui a de multiples effets, à la fois des troubles d'apprentissage pour les plus jeunes perturbés lors de leur sommeil, mais aussi des pathologies cardiaques pour les plus âgés.

Enfin, la Ville met en exergue le risque. Il y a évidemment un risque avec ces taxis volants, celui de s'écraser dans une zone densément peuplée, où l'atterrissage d'urgence en sécurité est impossible. En fait, avec notre refus de ces vertiports, nous œuvrons pour la sécurité des ultra-riches. Nous pouvons le noter et le souligner.

Bref, en matière d'environnement, de santé, d'énergie, de sécurité, nous le disons et le répétons, entre la vie et le marché, nous devons choisir sans équivoque.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue et merci d'avoir eu une pensée pour nos amis du Pas-de-Calais qui subissent encore actuellement des crues terribles.

La parole est à Hanna SEBBAH pour cinq minutes maximum.

Mme Hanna SEBBAH. - Merci, Monsieur le Maire.

Je crois que je vais avoir une opinion qui ne va pas être très populaire mais je me lance. Je m'exprime en mon nom propre, puisque nous avons dans notre groupe deux élus du 15e qui sont du même avis que vous, Monsieur GOUJON.

Moi, j'aimerais apporter un peu de nuances à tout ce qui vient d'être dit.

D'abord, le projet de délibération qu'on nous propose aujourd'hui est incomplet sur le fond et je pense que c'est problématique d'étudier un projet de délibération incomplet sur le fond.

Il s'appuie sur un avis provisoire de l'Autorité environnementale et ne tient pas compte des éléments de réponse qui ont été apportés par le maître d'œuvre. Ces éléments sont connus depuis le 7 octobre dernier et il aurait été honnête et rigoureux d'en faire état dans ce projet de délibération.

Parmi les éléments de réponse, on notera notamment que le nombre de vols a été fortement revu à la baisse et que de nouveaux calculs d'impact de CO2 ont été fournis. Rien de cela ne figure dans le projet de délibération que vous proposez aujourd'hui.

Par ailleurs, ce projet de délibération, et c'est vraiment problématique, balaye d'un revers de main l'intérêt de cette expérimentation sur le plan sanitaire. Personne n'en a parlé parmi les cinq ou six interventions que nous avons eues aujourd'hui. Si vous aviez prêté un peu d'attention à la réponse du maître d'œuvre, vous auriez pu noter que des vols médicaux sont bel et bien prévus dès l'expérimentation en 2024 et totalement pris en charge par A.D.P. Je tiens à le mentionner parce qu'on entend les ultra-riches, les nantis, etc., mais c'est pris en charge par A.D.P…

Oui, merci A.D.P., si cela peut sauver des vies, pourquoi pas.

Et donc l'A.P.-H.P. est partie prenante de ce projet et souligne elle-même l'intérêt de cette expérimentation. Vous noterez d'ailleurs qu'en Allemagne, l'équivalent du Samu a déjà commandé plusieurs appareils. Donc l'intérêt majeur est évident sur le gain de temps, cela peut sauver des vies dans des situations d'urgence, en particulier dans une ville comme Paris qui est congestionnée.

Bien entendu, il est indispensable que le porteur de projet documente le mieux possible les impacts de cette expérimentation, notamment sur les nuisances sonores. Là encore, rien n'est évoqué dans le projet de délibération que l'on nous soumet aujourd'hui. Pourtant, "Bruitparif" participe depuis plus d'un an aux différentes mesures de bruit sur le sujet.

Enfin, cela a été rapidement évoqué mais je pense important de souligner l'innovation. Ce projet, qui est clairement assumé comme une expérimentation, contribuerait à faire de Paris une grande capitale mondiale de l'innovation et des nouvelles technologies…

Eh oui !

Et avec les Jeux olympiques l'an prochain, nous pouvons montrer au monde entier notre capacité d'ingéniosité, de créativité, le rayonnement de notre ville et notre faculté à développer des alternatives aux solutions anciennes, comme l'hélicoptère qui est bruyant et polluant.

Pour toutes ces raisons et en mon nom personnel, je m'abstiendrai sur ce projet de délibération parce que je pense que l'on pourrait apporter un peu de nuances. Il aurait été agréable d'avoir un projet de délibération complet et honnête.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Pour répondre aux différents conseillers, M. Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à mes chers collègues pour toutes leurs interventions qui étaient pratiquement toutes convergentes sur ce sujet.

Ce projet de délibération porte sur un projet d'expérimentation de vols d'aéronefs électriques sur le territoire parisien régional porté par le groupe "Aéroports de Paris".

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Juste une seconde.

Si vous pouviez… Merci. La buvette est toujours ouverte.

M. Dan LERT, adjoint. - Pour sa mise en œuvre, A.D.P. envisage l'aménagement d'une plateforme expérimentale de décollage et d'atterrissage, dite vertiport, sur la Seine à Paris, quai d'Austerlitz dans le 13e arrondissement. Il est ainsi programmé de mai à décembre 2024 une expérimentation de taxis électriques volants avec une liaison entre Austerlitz et l'héliport d'Issy-les-Moulineuax. Il est prévu un maximum de 14.700 mouvements dans l'étude d'impact qui a été présentée.

Je vais le dire directement et clairement : rien ne va dans ce projet qui est soutenu à la fois par "Aéroports de Paris", l'Etat et la présidente de la Région Valérie PÉCRESSE.

La Ville de Paris est amenée à donner son avis dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet de vertiport. Ce projet est un gadget, totalement inutile et hyperpolluant pour quelques ultra-privilégiés qui sont effectivement pressés. L'impact environnemental est extrêmement fort :

- Une augmentation très forte est attendue du trafic jusqu'à quatre fois et demie sur l'itinéraire héliport d'Issy-les-Moulineaux et hôpital Pitié-Salpêtrière et jusqu'à cent fois au-dessus de la Seine ;

- Une augmentation très forte aussi de la pollution sonore, notamment pour les riverains du périphérique qui subissent déjà des pollutions environnementales majeures ;

- Une explosion de la consommation d'énergie à travers ces aéronefs jusqu'à trente fois la consommation d'un trajet en métro sous couvert d'un mode de déplacement électrique vendu comme un mode de déplacement écologique.

Tout cela pour quelques personnes ultra-privilégiées pour relier le 13e arrondissement à l'héliport d'Issy-les-Moulineaux et en portant atteinte à la biodiversité. Aucune d'étude d'impact n'a été faite sur les espèces animales, notamment les oiseaux qui sont en période de nidification. Et pour reprendre l'intervention faite précédemment, tout cela pour un passager embarqué avec le pilote dans ces aéronefs volants.

Pour toutes ces raisons et toutes celles qui ont été présentées par les différents conseillers et conseillères de Paris, nous n'avons pas besoin d'hélicoptères taxis dans les airs qui vont - excusez-moi du terme - "pourrir" la vie des Parisiens qui vivent à proximité, mais nous avons besoin de transports en commun de qualité, de transports en commun publics qui arrivent à l'heure et permettent aux Parisiens et à l'ensemble des Franciliens de se déplacer à Paris.

Je voudrais également souligner un risque qui a été présenté dans les interventions précédentes : le risque potentiel de sécurité. Vous savez que Paris est classée par l'aviation civile en zone hostile habitée, où les atterrissages forcés d'urgence sont impossibles. Nous avons vu avec le nombre de mouvements envisagés à travers ces aéronefs que nous aurons des risques assez élevés au niveau de la sécurité.

Pour toutes ces raisons, la Ville de Paris a présenté un projet de délibération avec un avis très négatif pour dire non à ce projet qui est une absurdité soutenue par "Aéroports de Paris", les services de l'Etat et la présidente de la Région Valérie PÉCRESSE. J'espère que nous pourrons nous retrouver unanimement sur cet avis négatif de la Ville de Paris.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Quel était votre avis sur le vœu n° 15 ?

M. Dan LERT, adjoint. - Concernant le vœu du maire du 15e arrondissement et du conseil du 15e arrondissement, il est un peu moins-disant par rapport au projet de délibération, cependant l'Exécutif émet un avis favorable, sous réserve d'un amendement oral précisant bien que ce n'est pas un projet de la Ville de Paris mais d'"Aéroports de Paris" en lien avec les services de l'Etat.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Vous acceptez ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 15 du groupe Changer Paris amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2023, V. 200).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 45.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DTEC 45).

2023 DVD 47 - Distribution de la chaleur à Paris. - Convention de fourniture de vapeur issue des unités de valorisation énergétiques du SYCTOM.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux objectifs du Schéma directeur du réseau de chaleur parisien au regard de la nouvelle convention conclue entre la Ville et le SYCTOM.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DVD 47 et au vœu n° 16 : distribution de la chaleur à Paris. - Convention de fourniture de vapeur issue des unités de valorisation énergétiques du SYCTOM.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, après l'avis d'appel à concurrence en vue de la future concession et dont la procédure se termine le 20 novembre, nous voilà ramenés à débattre de la nouvelle convention de distribution de chaleur avec le SYCTOM.

Vous le savez, nous sommes mobilisés sur le sujet avec plusieurs objectifs : le développement industriel et écologique, les aspects sociaux par rapport au prix de vente, les aspects sociaux par rapport au statut des personnels et les aspects politiques avec la mobilisation de l'ensemble des collectivités concernées par le dossier.

La convention, dont nous parlons, nous permettra d'offrir une certaine visibilité aux candidats engagés dans la mise en concurrence pour obtenir la nouvelle concession pour les vingt-cinq prochaines années. Elle est non seulement engageante sur le temps long, mais également engageante parce que la chaleur fournie par le SYCTOM représente 40 % de la chaleur de la C.P.C.U., la chaleur urbaine.

Que constate-t-on donc ? Tout d'abord que Paris perd son exclusivité en matière de fourniture de chaleur par le SYCTOM. En parallèle, les municipalités accueillant les unités de valorisation énergétique du SYCTOM, Ivry, Issy et Saint-Ouen, bénéficieront d'un droit de tirage prioritaire sur cette chaleur. Bien évidemment, c'est une mesure juste et incontournable vis-à-vis des territoires parties prenantes de la production de chaleur, mais nous sommes conscients que cela aura un impact non négligeable sur notre approvisionnement et sur notre "mix" énergétique, car il s'agit d'une chaleur issue d'E.N.R. et cette chaleur verte ne compose pour le moment que 54 % du "mix" de la C.P.C.U.

Dès lors, nous rappelons que la C.P.C.U. vise 75 % d'E.N.R. dans son "mix" énergétique en 2030 et 100 % en 2050, et nous nous inquiétons d'une éventuelle stagnation, voire plus grave d'une baisse de la part renouvelable dans le "mix" énergétique. A cela s'ajoute évidemment la baisse du coût de raccordement, pour lequel nous avions milité, et la hausse, assez inéluctable et prévisible en conséquence, du nombre de clients raccordés au réseau, ce qui rend les objectifs de verdissement plus difficiles à atteindre.

Fournir davantage de chaleur demande un accroissement de la production renouvelable. Face à cela, la Ville doit donc planifier le développement des outils de production permettant d'augmenter la part d'E.N.R. dans le "mix" et cela passera par l'identification des sites fonciers qui accueilleront ces nouveaux outils. Pour l'heure, le cap des 75 % nous semble, en étant gentils, bien loin et nous le regrettons.

Nous insistons sur la nécessité de développer des nouveaux outils de production au plus vite, afin de garantir un prix de vente de la chaleur maîtrisée et le modèle économique de la chaleur urbaine. Car comme tout le monde a pu le constater, le prix de vente de la chaleur du SYCTOM augmente dans cette convention, passant de 25 euros la tonne de vapeur à 33 euros en moyenne et à 39 euros lors de la saison hivernale. Une différence qui impactera notamment les locataires du parc social.

C'est un véritable problème à l'heure où le pouvoir d'achat - une expression que je n'aime pas mais qui frappe - ou le pouvoir de vivre dignement est si fortement impacté par l'inflation et par les salaires qui stagnent. Les locataires, qui n'auront pas bénéficié d'une rénovation thermique, vont être frappés par l'augmentation des coûts dans le contexte dont je parlais.

C'est donc avec notre double perspective habituelle, écologique et sociale, que nous appelons la Ville à être encore davantage proactive, afin de permettre d'augmenter la part d'E.N.R. dans le "mix" énergétique de la C.P.C.U.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

La parole est à Éric LEJOINDRE, Monsieur le Maire.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le réseau de chaleur de la Ville de Paris est l'un des plus importants du monde. Il compte 500 kilomètres de canalisations enterrées et il distribue 20 % de l'énergie livrée par les réseaux de chaleur en France.

En Ile-de-France, cela représente même la moitié de la chaleur distribuée. C'est un réseau qui nous permet d'approvisionner, par exemple, l'ensemble des hôpitaux parisiens, mais aussi 40 % des bâtiments tertiaires et un tiers des logements sociaux, avec par ailleurs seize villes voisines qui sont connectées à ce réseau.

Ce réseau fait donc partie des outils de la politique écologique de la Ville de Paris, puisque la chaleur produite émane de la combustion de déchets non recyclables ; ce ne sont pas des énergies fossiles qui sont utilisées. Ce réseau dégage aujourd'hui plus de 50 % d'énergie non renouvelable et il est attendu que 75 % soient atteints en 2030.

C'est grâce au partenariat noué avec le Syndicat mixte central de traitement des ordures ménagères que la chaleur produite par la combustion des déchets peut avoir lieu et il faut souligner l'importance de cet acteur pour le réseau de chaleur. Le présent projet de délibération a pour objet le renouvellement de la convention entre la Ville et le SYCTOM pour la production de chaleur destinée au réseau à Paris.

Je voudrais insister sur le fait que ce contrat durera vingt-cinq ans. Cette durée est une garantie pour Paris et avant tout la garantie que les tarifs ne soient pas complètement indexés sur les prix des matières premières fossiles. Nous avons bien vu ces dernières années que les variations sur les prix du pétrole et du gaz entraînaient des hausses souvent extrêmement difficiles à absorber pour les usagers, que ces variations se multipliaient et cela a malheureusement sans doute vocation à perdurer, voire à s'aggraver avec la raréfaction des ressources. Moins d'un tiers du prix auquel sera achetée la chaleur permet d'anticiper que le prix de la chaleur ne bondira pas. Par ailleurs, avoir un partenariat avec le SYCTOM pour vingt-cinq ans nous assure une stabilité qui permettra le développement et l'entretien du réseau de façon sereine.

Je voudrais également souligner le fait que Paris n'est pas la seule commune à bénéficier du réseau : seize communes sont déjà connectées au réseau et cela démontre l'importance du caractère métropolitain de cet outil. Sur cet outil, comme sur bien d'autres sujets, les transports en commun, les parcours cyclables, les espaces verts ou encore l'aménagement des espaces aux portes de Paris - par exemple à la porte de La Chapelle -, tout cela démontre l'implication de Paris, voire son imbrication dans la Métropole. C'est une politique qu'il faut favoriser et le fait que le réseau de chaleur irrigue beaucoup de nos voisines en est une preuve supplémentaire.

Ce projet de délibération est donc une bonne nouvelle pour les Parisiennes et les Parisiens et je vous invite à le voter.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Sylvain RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le projet de délibération qui nous est proposé aujourd'hui est extrêmement important et représente une étape essentielle pour la reprise en main de la fourniture de la chaleur à Paris engagée par Dan LERT depuis trois ans maintenant.

En effet, après quatre-vingt-dix-sept ans de gestion par "Engie" sans interruption - oui, quatre-vingt-dix-sept ans puisque la convention date de 1927 - une nouvelle convention sera signée dans les prochains mois à la suite d'un appel d'offres dans le cadre d'une S.E.M.O.P. au sein de laquelle la Ville sera actionnaire à hauteur de 34 %, ce qui lui donnera les moyens renforcés pour contrôler les conditions d'exercice de cette activité essentielle.

Rappelons que la chaleur urbaine est de loin l'énergie la plus durable pour chauffer des logements et que la Ville a mis en œuvre un nouveau classement du réseau permettant à de plus en plus d'immeubles d'en bénéficier dans des conditions de raccordement plus accessibles financièrement.

La chaleur distribuée par la C.P.C.U., premier réseau de chaleur français, représentant 50 % de la capacité installée en Ile-de-France, provient à 46 % de la chaleur produite par les usines de valorisation énergétique du SYCTOM, le Syndicat de traitement des ordures ménagères, l'Agence métropolitaine des déchets ménagers.

Le présent projet de délibération a donc pour objet de régler, dans le cadre d'une convention chapeau, les conditions d'accès des usagers des communes de banlieue et particulièrement celles qui ont des usines et en subissent les rejets.

La fin de l'exclusivité de vente prévue dans la convention est importante. Cette situation sera nouvelle et donnera les moyens aux collectivités, dont la Ville de Paris avec les autres communes, de mieux contrôler les tarifs pratiqués auprès des logements et des équipements en dehors de Paris, qui ont été considérés par beaucoup dans le passé comme discrétionnaires et extrêmement abusifs.

Du côté de la C.P.C.U., notons qu'à terme les efforts pour utiliser d'autres sources de chaleur devront être renforcés, et notamment la géothermie profonde.

Le groupe "Les Ecologistes" au sein du SYCTOM s'est toujours opposé à la création de trop grandes capacités d'incinération car cela risquerait de détourner les efforts du chantier le plus important que nous avons à conduire, à savoir réduire les déchets, diminuer les emballages, collecter et valoriser les déchets organiques, accompagner le recyclage et l'économie circulaire.

Espérons que les clauses de revoyure prévues par le contrat permettront de constater au fil des ans, d'une part la diminution des volumes de déchets à incinérer, et d'autre part le développement de sources alternatives de chaleur sur ce réseau.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

La parole est à David ALPHAND pour cinq minutes maximum.

M. David ALPHAND. - Merci beaucoup.

On est sur une des principales concessions de la mandature avec des enjeux écologiques considérables, en termes de transition énergétique et en termes financiers. Du simple point de vue financier, on estime que les investissements et, je dirais, le volume global financier seraient de l'ordre de 1 à 2 milliards d'euros.

Ce sont des centaines de milliers de Parisiens qui sont concernés, soit immédiatement aujourd'hui, soit dans un avenir plus ou moins lointain. De ce point de vue, on ne peut pas transiger avec la rigueur du montage d'un tel appel d'offres et d'une telle opération. Et je dois dire que nous ne pouvons qu'être interpellés aujourd'hui par les très nombreuses approximations qui tournent autour de ce montage.

Pour ma première remarque et j'attends des réponses très précises de la part de l'adjoint en charge de ce dossier, nous sommes tout d'abord interpellés quant à la compatibilité de ce montage, de cette convention entre la Ville de Paris et le SYCTOM, et le schéma extrêmement ambitieux, pour ne pas dire irréaliste, de 75 % d'approvisionnement en énergies non renouvelables en 2030 et 100 % en 2050. Cela a été rappelé, actuellement nous sommes à 54 % d'énergies non renouvelables, dont 46 % par les unités de valorisation des déchets du SYCTOM. Donc la convention qui nous est proposée semble remettre encore un peu plus en question les objectifs posés.

Deuxième interrogation et qui est peut-être encore plus gênante pour l'Exécutif. Le jeu de la concurrence est très curieusement entravé à l'occasion du lancement de l'appel d'offres pour renouveler la concession actuellement détenue par la C.P.C.U. Nous avons été amenés à nous prononcer, dès décembre 2021, pour la constitution notamment d'une S.E.M.O.P. Puis, l'Exécutif a pris son temps, c'est le moins que l'on puisse dire, puisque l'appel d'offres ne devait être lancé en définitive qu'en juin 2023. Et encore, cet appel d'offres a été reporté et lancé en définitive à la fin du mois de septembre, pour ne laisser que quelques semaines aux éventuels candidats intéressés pour remettre leur offre.

Le délai limite étant fixé au 7 novembre, on aurait voulu favoriser le sortant que l'on ne s'y serait pas pris autrement. Et c'est dommage parce que le jeu de la concurrence aurait dû au contraire être renforcé. Sur un marché présentant une telle technicité, on comprend bien que deux mois pour analyser le cahier des charges, s'interroger sur les capacités à y répondre et finalement formuler une offre, c'est très délicat à gérer pour n'importe quel opérateur, soit-il le plus aguerri en matière d'appel d'offres.

Donc, Monsieur LERT, pouvez-vous nous donner quelques éléments justifiant ce calendrier particulièrement resserré ?

Ce calendrier interroge d'autant plus que l'on aurait pu imaginer que l'environnement serait stable potentiellement pour les candidats. Or, il ne l'est pas puisque nous sommes aujourd'hui le 14 novembre - je vous rappelle qu'ils ont rendu leur offre le 7 novembre - et le 14 novembre, le Conseil de Paris, cet après-midi, est amené

à se prononcer sur une convention qui va avoir énormément d'implications dans les années à venir sur l'équilibre de cette concession.

Avez-vous préjugé, Monsieur l'adjoint, le sens du vote de notre Conseil ? Et comment concilier la nécessaire stabilité attendue par les candidats potentiels avec votre calendrier pour le moins original ?

En dernier point et vous allez comprendre, Monsieur LERT, que nous ne pouvons pas être d'accord cet après-midi avec ce projet de délibération que je vais vous demander de retirer…

Pardon, mes chers collègues, avant de ricaner, peut-être pourriez-vous savoir pourquoi je demande que ce projet de délibération soit retiré. Parce que, chers collègues qui ricanez sur les bancs de la gauche, manifestement vous n'avez pas lu le projet de délibération. Or, moi, je l'ai lu très attentivement. M. LEJOINDRE, le maire du 18e arrondissement, qui manifeste son enthousiasme ne l'a pas lu non plus...

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Veuillez conclure, s'il vous plaît.

M. David ALPHAND. - Car en réalité, le projet de délibération souffre d'un défaut d'information puisque nul ne peut dire comment évolueront les tarifs à l'avenir. La formule de révision tarifaire, mes chers collègues…

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Vous avez déjà épuisé votre temps de parole et je donne la parole à M. Dan LERT.

M. David ALPHAND. - Si vous aviez lu les documents, vous sauriez que la formule de révision tarifaire est absente des documents communiqués aux conseillers de Paris.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Je donne la parole à M. Dan LERT pour vous répondre.

M. David ALPHAND. - Donc je demande à l'Exécutif, et j'en conclus par là, de retirer ce projet de délibération.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - On a compris, Monsieur ALPHAND.

M. David ALPHAND. - S'il ne le faisait pas, nous serions contraints de saisir le contrôle de légalité du Préfet.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - D'accord, on a compris.

Pour vous répondre, M. Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Président. Merci, chers collègues, pour vos interventions.

Je vais peut-être décevoir David ALPHAND, mais je suis très heureux de revenir vers le Conseil pour vous présenter cette convention de fourniture de chaleur avec le SYCTOM sur les vingt-cinq prochaines années, durée de la future concession pour le service public de la chaleur. Cette convention représente une nouvelle étape forte pour notre réseau de chaleur si essentiel à la transition écologique et énergétique de notre Ville et de notre territoire.

Comme je vous l'ai annoncé en juillet, la Ville de Paris avance vers la création de sa S.E.M.O.P. Elle est actuellement dans la première phase de l'appel d'offres pour le choix de son futur concessionnaire. L'avis d'appel public à concurrence a été publié le 12 septembre 2023, donc le 12 septembre dernier, et je tiens à remercier encore une fois les services de la Ville de Paris qui travaillent d'arrache-pied sur ce dossier si technique avec des enjeux aussi forts.

Cette convention avec le SYCTOM constitue une étape très importante dans ce cheminement. Vous l'avez dit, la chaleur issue de la valorisation énergétique des déchets est essentielle à notre réseau de chaleur qui chauffe l'équivalent de 500.000 logements et l'ensemble des hôpitaux parisiens. En 2022, le réseau de chaleur parisien a livré une chaleur composée à plus de 54 % d'énergies non renouvelables et de récupération, dont environ 46 % sont issus de la chaleur produite par le processus de valorisation énergétique des déchets des trois unités du SYCTOM.

Cette convention est donc absolument essentielle pour donner de la visibilité au réseau de chaleur parisien sur les vingt-cinq prochaines années et donner de la visibilité aux différents candidats à l'appel d'offres, garantir l'égalité de traitement entre eux et ainsi donner toujours plus d'attractivité à cet appel d'offres.

Par sa durée sur vingt-cinq ans et les volumes qu'elle représente, elle renforce le partenariat historique entre la Ville de Paris, via ses concessionnaires successifs, et le SYCTOM. Elle définit également la priorité à la production de la chaleur par le SYCTOM par rapport à la production d'électricité, c'est un élément très important, et c'est une sécurisation très forte de notre stratégie de verdissement du réseau.

C'est également un virage, cela a été souligné, de la coopération métropolitaine. La nouvelle convention met fin au principe d'exclusivité d'achat de la vapeur par le réseau de chaleur parisien au SYCTOM et définit un mécanisme de partage de la chaleur du SYCTOM entre les réseaux de chaleur des autres villes dans le territoire du Grand Paris, notamment afin de reconnaître la situation particulière des trois collectivités hébergeant sur leur territoire les trois unités du SYCTOM. Ce virage est une évolution majeure qui répondra à l'enjeu de souveraineté, d'autonomie et de transition énergétique des territoires adhérents du SYCTOM, s'inscrivant dans la démarche de coopération territoriale que porte la Ville de Paris, et plus particulièrement mon collègue Emmanuel GRÉGOIRE.

Cette convention fixe un nouveau prix de vente de la chaleur à 33 euros la tonne de vapeur. Plus élevé, il est lié à la hausse des coûts supportés par le SYCTOM sur sa production et sera maintenant accompagné d'une formule d'indexation, Monsieur ALPHAND, plus directement liée aux coûts du SYCTOM et au prix de l'énergie, en dehors des énergies fossiles, ce qui est une nouveauté de cette convention, tout en garantissant une égalité de traitement entre les collectivités.

Enfin, cette convention fixe, de manière très claire et très précise, les engagements réciproques forts entre le SYCTOM et la future S.E.M.O.P. de la Ville de Paris de livraison et d'enlèvement de la chaleur.

Sur le vœu déposé par le groupe Changer Paris, qui visiblement n'a pas bien étudié toutes les pièces du dossier, j'ai déjà répondu en grande partie aux interrogations émises, mais je voudrais répondre plus précisément sur l'accusation concernant la procédure de choix du futur co-contractant. Je voudrais vous dire très précisément que c'est exactement le contraire. L'objectif que nous poursuivons est le contraire de ce que vous avez affirmé : nous avançons avec détermination, sérénité et volontarisme pour construire un appel d'offres solide, complet, transparent, justement parce que les enjeux à la fois écologiques et financiers et les défis pour notre réseau de chaleur sont immenses.

Je pense, par ailleurs, que vous entretenez de manière volontaire une confusion entre l'avis d'appel public à concurrence et l'appel d'offres. Nous aurons, dans les prochaines semaines, dans les prochains mois, le dossier de consultation des entreprises. Nous sommes actuellement uniquement dans la phase de candidature et non pas d'offre. J'imagine que vous êtes au courant des modalités d'un tel appel à concurrence.

Cette convention sera un élément capital du dossier de consultation des entreprises, pour celles qui sont retenues à l'issue de cette première phase. Il n'y a par conséquent aucune contradiction ici, mais le respect rigoureux des conditions d'une intensité concurrentielle que la Ville de Paris appelle de ses vœux et construit pas à pas.

Sur votre dernier considérant, laissant entendre que finalement cet appel d'offres serait déjà préfléché, je le redis ici encore une fois avec force : l'objectif de la Ville de Paris est de construire l'appel d'offres le plus ouvert, le plus transparent et le plus attractif possible. C'est l'avenir du réseau et du service public de la chaleur qui en dépend. Vous pouvez compter sur l'engagement total de la Ville sur ce point et sur la rigueur des services de la Ville qui s'occupent du lancement de cet appel d'offres.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Il faut conclure, Monsieur le Maire.

M. Dan LERT, adjoint. - Vous avez toutes et tous souligné les défis de la future S.E.M.O.P. qui sont immenses, notamment en termes de recherche de nouveaux moyens de production de chaleur renouvelable. La solidité de l'appel d'offres doit permettre aux candidats de pousser leurs propositions et ces futurs leviers.

Un point complémentaire et j'en aurais terminé, Monsieur le Maire, nous continuons actuellement dans le cadre de la concession avec C.P.C.U. de poursuivre les objectifs ambitieux du Schéma directeur du réseau de chaleur. Quelques chiffres pour vous le démontrer : une augmentation du taux d'E.N.R. de 51 à 54 %...

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Veuillez conclure, vous avez dépassé d'une minute.

M. Dan LERT, adjoint. - Et surtout une forte accélération du rythme de raccordement avec une hausse de plus 89 %.

Je vous appelle évidemment à voter ce projet de délibération et j'émets un avis défavorable sur le vœu présenté par le groupe Changer Paris. Merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Le vœu n° 16 du groupe Changer Paris est-il maintenu ?

M. David ALPHAND. - Il est maintenu mais on va déférer au contrôle de légalité ce projet de délibération.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - On a bien compris.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 16 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 16 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 47.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DVD 47).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la pollution de l'air liée au chauffage au bois.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 17 est relatif à la pollution de l'air liée au chauffage au bois.

La parole est à M. Sylvain RAIFAUD pour "Les Ecologistes" pour deux minutes.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce vœu que nous proposons concerne le chauffage au bois qui constitue la première source d'émission de particules fines PM 2,5 à Paris avec 47 % des émissions. Je rappelle que 6.220 décès prématurés par an pourraient encore être évités en Ile-de-France si les concentrations de ces fameuses particules PM 2, 5 respectaient la recommandation de l'O.M.S. C'est "Airparif" qui le dit.

Nous avons donc inscrit à notre ordre du jour un projet de délibération relatif à l'avis de la Ville sur le projet de schéma directeur de la Région Ile-de-France. Ce rapport déplore l'insuffisance des mesures de santé environnementale et de protection de la biodiversité, et plus particulièrement qu'il n'y a aucune orientation sur la limitation de la pollution par le bois énergie.

Nous avons un problème avec les feux de cheminée. C'est la raison pour laquelle nous proposons ce vœu pour réaliser une étude sur le nombre de foyers ouverts et de feux de bois résidentiels. Il s'agit de chauffage. On parlait à l'instant de la C.P.C.U. et nous devons être évidemment très préoccupés des conditions de chauffage en plus de la qualité de l'air.

La deuxième demande est de lancer une campagne de sensibilisation des Parisiennes et des Parisiens sur l'impact du chauffage au bois sur la qualité de l'air.

La troisième est de plaider auprès du Préfet de la Région Ile-de-France pour proposer un calendrier pour une interdiction progressive de ces modes de chauffage au bois et en priorité les foyers ouverts qui sont les plus polluants et qui occasionnent le plus de particules.

La dernière demande est de mettre en place une aide à la conversion pour les ménages les plus modestes.

Voici notre proposition.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Pour vous répondre, M. Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci à mon collègue Sylvain RAIFAUD de poser cette importante question relative à la qualité de l'air.

Comme je l'ai évoqué précédemment sur l'étude réalisée avec "Airparif", la qualité de l'air est évidemment un enjeu de santé publique. L'O.R.S. estime que le respect des recommandations de l'O.M.S. concernant les particules fines permettrait d'éviter 1.500 décès prématurés à Paris.

Vous le savez, Paris agit depuis de nombreuses années pour améliorer la qualité de l'air et nous venons d'en parler. La Ville agit pour réduire le trafic routier intra-muros et plaide également au niveau national et européen pour réduire l'impact du trafic automobile sur la qualité de l'air.

La Maire de Paris a initié cet automne une pétition avec plusieurs grandes villes européennes et françaises pour appeler à une norme Euro 7 exigeante. Sur la qualité de l'air et les émissions des véhicules motorisés, les villes agissent, contrairement à l'Etat qui a été condamné encore récemment pour un manque d'action sur cette question de la protection finalement des habitants à Paris. Malgré cela, les Parisiens et les Franciliens restent encore trop exposés à ces pollutions. L'impact des modes de chauffage pose également question et constitue un sujet de préoccupation croissante.

Je voudrais simplement rappeler que cette question des feux de cheminée relève de la responsabilité du Préfet de Région en charge de l'élaboration du Plan de protection de l'atmosphère.

Compte tenu de ces éléments et notamment de la compétence du Préfet de Région, l'Exécutif parisien s'est mis d'accord pour émettre à ce stade un avis défavorable. Nous pourrons évidemment poursuivre ces échanges à l'occasion de la révision du Plan Climat qui sera présenté au prochain Conseil de Paris au mois de décembre.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Est-ce que vous maintenez le vœu ? Il est maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 17 du groupe "Les Ecologistes" avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 17 est rejeté.

Je suis désolé, j'ai oublié une explication de vote.

D'autant plus désolé que je vous donne maintenant la parole.

On va examiner le vœu n° 18 relatif à la crise de l'eau à Mayotte…

INTERVENANT. - Je suis désolé, mais le vœu est passé.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Non, il a été rejeté.

On va recompter, si vous voulez.

Alors, faites votre explication de vote.

M. Jean-Noël AQUA. - Je n'ai pas la pression ! Effectivement, j'ai envie de dire qu'il faut faire feu de tout bois sur la question de la qualité de l'air, mais excusez-moi, il se fait tard.

Sur la question de la qualité de l'air, nous avons bien raison d'agir et de façon très proactive sur la démotorisation, la limitation de la voiture, la pollution au niveau des systèmes de freinage qui sont fortement émetteurs, etc. Mais on le sait, l'usage du bois comme moyen de chauffage est un élément très quantitativement contributeur, et pas du tout anecdotique, de particules dans les PM 2,5 et 10 qui sont à l'origine de nombreuses pathologies, quand on parle des décès en Ile-de-France liés à la qualité de l'air.

Il y a besoin d'agir sur le sujet. J'ai le souvenir qu'en 2014 ou 2015, déjà la Ville avait essayé d'agir sur le sujet et en avait été empêchée, au niveau national notamment par une Ministre qui s'appelait Ségolène ROYAL. Il y a donc besoin de faire bouger les lignes sur le sujet car le chauffage au bois continue à être une part non négligeable du chauffage.

Nous voterons pour ce vœu. Nous attirons juste l'attention sur la dimension sociale, parce qu'il ne saurait être question de promouvoir des interdictions sans accompagner les familles les plus modestes, et plus largement parce qu'on ne peut pas dire à des gens que leur système de chauffage est interdit et qu'ils doivent se débrouiller. Remplacer un système de chauffage peut être quantitativement impactant sur le pouvoir d'achat. Même si nous sommes favorables à cette interdiction à terme, la question de l'accompagnement des ménages est importante.

On verra bien si le vœu est adopté ou pas, mais c'est une dimension que nous voulons souligner dans le vœu.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Très bien.

Je remets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 17 du groupe "Les Ecologistes" avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ? 14 pour.

Qui est contre ? 15 contre.

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 17 est donc rejeté, de peu mais il n'est pas adopté.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la crise de l'eau à Mayotte.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 18 relatif à la crise de l'eau à Mayotte.

La parole est à la présidente Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, "Mayotte a soif", c'est le nom du collectif qui appelle les Mahorais à manifester pour exiger un traitement décent et la garantie d'un droit à l'eau potable face à des coupures d'eau qui durent parfois plus de deux jours.

Mayotte, vous le savez, connaît une sécheresse alarmante, mais les Mahorais ne souffrent pas que depuis cette crise. En temps normal, les infrastructures vétustes subissent des fuites, donc des pertes considérables, privant d'accès à l'eau environ 30 % de la population. Et comme vous le savez, un manque d'accès à l'eau engendre des risques sociaux et sanitaires.

Malgré cette situation, le Gouvernement annonce la phase 2 de l'opération "Wuambushu" qui provoque une présence policière et une réponse trop sécuritaire à la crise de l'eau, selon de nombreuses associations.

Sur l'aspect structurel, il promet un véritable plan Marshall pour Mayotte par la voix de Philippe VIGIER, Ministre délégué aux Outre-mer, qui annonce aussi des investissements pour des travaux d'urgence afin de réparer les fuites, puis 350 millions d'euros pour construire des nouvelles usines et une retenue collinaire.

Mais ce sont des promesses qui, malheureusement, ne sont pas nouvelles. C'était déjà la posture de l'Etat après la crise en 2017. L'Etat avait poussé le groupe "Vinci" pour la reprise de gestion de l'usine de dessalement de Petite-Terre qui ne fonctionne aujourd'hui toujours pas à plein régime, selon "Le Monde". A côté, Philippe VIGIER annonce que 330.000 habitants de l'île allaient recevoir un litre d'eau par jour et par personne à partir du 20 novembre. C'est bien moins que les besoins hydriques quotidiens d'un être humain.

C'est pour toutes ces raisons que nous demandons à la Ville de Paris qu'elle interpelle le Gouvernement, afin qu'il prenne réellement la mesure de la situation et propose des solutions pérennes qui permettront de sécuriser l'approvisionnement en eau, et tout ceci en toute transparence dans un cadre public et démocratique, cadre auquel nous sommes attachés.

Enfin, nous demandons qu'"Eau de Paris", qui participe d'ores et déjà à des actions de coopération tant à l'échelle nationale qu'internationale, explore différentes voies permettant de coopérer avec Mayotte afin de répondre à l'urgence sanitaire et sociale.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Pour vous répondre, Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci.

Madame la Présidente, vous avez raison, à Mayotte, la situation est intenable pour les habitants qui font face à une pénurie d'eau sans précédent. Du fait d'une sécheresse historique, les réserves sont quasi intégralement épuisées et seule l'arrivée de la saison des pluies peut faire espérer une amélioration de la situation dans les prochains mois.

La Préfecture a instauré des restrictions sur l'eau. L'eau courante n'est désormais disponible qu'un jour sur trois et ces restrictions d'eau ont d'importantes conséquences sanitaires, comme vous l'avez souligné dans votre intervention.

Les coupures d'eau entraînent une dégradation de la qualité de l'eau qui est distribuée. Les équipes d'"Eau de Paris" sont déjà mobilisées pour aider Mayotte et coopérer avec les autorités locales face à l'urgence et ce, sur trois points : évaluer l'impact des coupures d'eau renforcées sur la qualité de l'eau du robinet, étudier comment renforcer le système de surveillance de la qualité de l'eau dans les mois à venir et imaginer un schéma d'alerte rapide sur la qualité de l'eau.

Par ailleurs, au-delà de la crise traversée, la Ville de Paris défend, comme vous le savez, un modèle de gestion publique de l'eau, modèle le plus à même de garantir aux habitants l'accès équitable à cette ressource vitale et de protéger plus globalement les milieux aquatiques.

J'émets donc un avis favorable à votre vœu.

J'ajouterai que cette crise de l'eau est liée de manière intrinsèque à la question du changement climatique, elle illustre la nécessité vitale de réduire drastiquement et rapidement nos émissions de gaz à effet de serre partout. Sans traiter la crise climatique à la racine, les solutions resteront malheureusement des pansements sur une jambe de bois.

Merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 18 du groupe Communiste et Citoyen avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 201).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'anticipation des futurs raccordements d'immeubles aux réseaux de chaud et de froid.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 19 relatif à l'anticipation des futurs raccordements d'immeubles aux réseaux de chaud et de froid.

La parole est à M. Vincent BALADI pour deux minutes.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons la chance d'avoir deux réseaux enterrés dans Paris : un réseau de chaleur C.P.C.U., nous venons de le voir, et un réseau de froid avec "Fraîcheur de Paris".

Le développement de ces deux réseaux, nous le savons, est une réponse aux impératifs de notre Ville pour avoir des sources d'énergie locale offrant des tarifs maîtrisés et répondant aux enjeux environnementaux dans le contexte actuel, comme l'a montré la récente Mission d'Information "Paris à 50 °C".

L'installation de ces réseaux de distribution et le raccordement à ces conduits provoquent des travaux dans les mêmes voies et de façon répétée, des percées de rues qui s'effectuent majoritairement pour un nombre très limité de raccordements et qui concernent généralement des entreprises.

Nous sommes régulièrement saisis par des riverains sur ces derniers pour utiliser ces raccordements. Malheureusement, c'est très peu possible pour eux, notamment par rapport à "Fraîcheur de Paris". On nous dit que ce sera le cas, mais dans plusieurs années. Ils sont donc obligés pour certains de mettre - ce qui est complètement anti-écologique - des unités de climatisation en cour ou en façade, et cela dévalorise le patrimoine parisien.

Or, il existe des méthodes déjà éprouvées pour d'autres types de raccordement pour le plus grand nombre, par exemple à l'image du déploiement des réseaux électriques ou de gaz, il y a encore quelques dizaines d'années, avec des boîtiers ou des gaines de raccordement d'attente. Ainsi, la présence de ces dispositifs installés sur toute une rue permettrait un raccordement beaucoup plus rapide et les nuisances en travaux beaucoup plus limitées. Tout cela avec un coût humain et financier plus faible ; ce sont plus d'investissements mais des coûts plus faibles sur le long terme.

Par conséquent, nous demandons que la Ville de Paris intègre une démarche d'anticipation des futurs raccordements d'immeubles aux réseaux de chaud ou de froid par l'installation d'un dispositif d'attente ou de gaines de raccordement, afin de limiter les travaux d'ouverture répétés dans les mêmes voies.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Pour vous répondre, Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci.

Monsieur BALADI, le développement de nos réseaux de chaleur et de froid représentent effectivement un enjeu immense pour la transition écologique de notre Ville et de notre territoire.

Sur le réseau de froid, "Fraîcheur de Paris", dans le cadre de la nouvelle concession, met d'ores et déjà en place des pré-raccordements en fonction d'un diagnostic réalisé sur le quartier et les potentiels de branchement à venir, afin de limiter les impacts sur la voirie. Sur le réseau de chaud, nous étudions actuellement des mécanismes d'anticipation dans le cadre de la préparation de la future concession. Cela a cependant des impacts forts, tant techniquement que financièrement, qu'il convient d'analyser précisément en amont.

Il est cependant difficile de comparer, comme vous le faites dans votre vœu, le développement des réseaux de chaud et de froid et des réseaux comme la fibre qui ont vocation à couvrir à terme l'intégralité des immeubles.

Au regard de ces éléments et des éléments présentés dans ma réponse, je vous propose de bien vouloir retirer votre vœu au profit d'une discussion peut-être sur ce point précis. Sinon, j'émettrais un avis défavorable sur ce vœu.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Le vœu est bien maintenu ?

Le vœu n° 19 du groupe Changer Paris est maintenu avec un avis défavorable, bien sûr.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 19 est rejeté.

2023 DVD 71 - Passerelle des Grandes Serres à Pantin - Avenant à la convention d'aménagement et avenant à la convention de superposition d'affectation et d'occupation du domaine public fluvial de la Ville de Paris.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 71 et surtout l'amendement technique n° 119 : passerelle des Grandes Serres à Pantin. - Avenant à la convention

d'aménagement et avenant à la convention de superposition d'affectation et d'occupation du domaine public fluvial de la Ville de Paris.

Mme Léa VASA est-elle là ? Non.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 119 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 119 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 71 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2023, DVD 71).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au soutien à la S.C.I.C. "Oasis 21".

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu non rattaché n° 20 relatif au soutien de la S.C.I.C. "Oasis 21".

La parole est au maire François DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Chers collègues, "Oasis 21" est un acteur central de l'écosystème de l'économie sociale et solidaire dans le 19e arrondissement. La structure est implantée depuis 2018 sur ce territoire et ils gèrent trois lieux coopératifs : "Volumes Laboratoire", rue Compans, "Oasis 21" dans l'ancienne "Halle aux cuirs" et le "Fab City Hub", rue de Mouzaïa.

"Oasis 21" permet ainsi à vingt-cinq structures de l'E.S.S. de bénéficier d'une mise en réseau unique entre tous ces acteurs, parmi lesquels "France nature environnement", "Legicoop" ou encore "Coorace Ile-de-France" pour ne citer que les plus connues.

"Oasis 21" favorise non seulement l'implantation et le développement économique des structures de l'E.S.S., mais elle permet aussi de créer des synergies et de mutualiser des savoirs, des ressources et des compétences.

La Ville a fait preuve d'un engagement constant en faveur d'"Oasis 21" qui a aussi reçu le soutien financier de nombreux investisseurs privés et publics, notamment par un prêt de rénovation urbaine de 650.000 euros garanti à 50 % par la Ville de Paris pour son troisième tiers-lieu ouvert en 2021, le "Fab City Hub" rue de Mouzaïa.

C'est justement l'exploitation de ce troisième tiers-lieu qui crée des difficultés de trésorerie structurelle et qui pourrait fragiliser l'ensemble du groupement "Oasis 21", mais également affecter les investisseurs qui lui ont apporté leur soutien. Dans ce contexte, il est apparu nécessaire de réitérer notre soutien et notre engagement auprès d'"Oasis 21".

"Oasis 21" réalise, en effet, un travail solide et de qualité au bénéfice de nombreuses entreprises du secteur de l'E.S.S. C'est pourquoi il est primordial que l'ensemble des parties prenantes engagées sur le projet "Oasis 21", la Ville de Paris, la R.I.V.P., les partenaires financiers et l'ensemble des co-porteurs mobilisent ensemble tous les moyens nécessaires, afin de pérenniser et de sécuriser son activité.

C'est l'objet de ce vœu qui a été présenté en conseil d'arrondissement par mon adjointe Stéphanie DEMBAK et qui a été adopté à l'unanimité du conseil du 19e arrondissement. J'espère qu'il en sera de même au Conseil de Paris.

Je vous remercie de votre attention.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, Florentin LETISSIER.

M. Florentin LETISSIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur le maire du 19e arrondissement, pour votre prise de parole.

Vous l'avez dit, la coopérative "Oasis 21" gère trois tiers-lieux dans le 19e arrondissement : "Volumes Laboratoire", "Fab City Hub Paris" et "Oasis 21". Ces trois lieux proposent des bureaux partagés, des espaces de travail, des salles de conférences et des espaces de vie à tous les acteurs de la transition écologique sociale et citoyenne. Ce sont des lieux qui ont également été aménagés en tenant compte de critères écoresponsables.

A tout point de vue donc, "Oasis 21" s'inscrit dans la politique publique parisienne en matière d'E.S.S. que nous portons. Elle développe en format coopératif des activités au bénéfice de l'écosystème parisien de l'économie sociale et solidaire. C'est pourquoi depuis ses débuts, la Ville de Paris soutient et accompagne le développement de la coopérative.

Votre vœu rappelle à juste titre les différentes aides économiques octroyées par la Ville ces dernières années. Une subvention à ce Conseil même est d'ailleurs proposée en 1ère Commission, tout à l'heure, pour soutenir à hauteur de 10.000 euros le dernier projet en date porté par "Oasis 21", à savoir un service d'hébergement en ligne des données informatiques pour les structures de l'E.S.S. constituant une alternative à ceux proposés par les géants du numérique.

Dans le contexte post-Covid que nous connaissons, la crise économique a laissé des traces, durables parfois sur un certain nombre d'entreprises parisiennes, et les structures de l'E.S.S. ne sont malheureusement pas toutes épargnées. Le dernier lieu ouvert par "Oasis 21", rue Mouzaïa dans le 19e arrondissement, s'en trouve impacté et est en difficulté. Son modèle, qui repose sur la sous-location d'espaces à des structures engagées, est percuté de plein fouet par l'essor massif du télétravail qui a suivi la crise sanitaire du Covid.

La situation de cette structure est donc suivie par la Ville et aussi par la R.I.V.P. depuis plusieurs mois, et j'ai d'ores et déjà pris l'initiative d'une réunion, qui se tiendra le 27 novembre prochain avec la R.I.V.P., la mairie du 19e et les services de la Ville de Paris, et bien sûr "Oasis 21", pour mettre en œuvre tout ce qu'il est possible de faire pour pérenniser et sécuriser l'activité d'"Oasis 21".

Vous l'aurez donc compris, j'émets un avis favorable sur ce vœu. Merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 20 du groupe Paris en commun avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 202).

2023 DEVE 55 - Convention de partenariat et de participation financière avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Paris pour renforcer la stratégie de végétalisation dans les quartiers.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 55 : convention de partenariat et de participation financière avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Paris pour renforcer la stratégie de végétalisation dans les quartiers.

La parole est à Mme Véronique BALDINI.

Mme Véronique BALDINI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, cela n'étonnera personne, nous sommes pour la végétalisation de la ville. Cependant, le montant de la subvention accordée ici au C.A.U.E. parisien nous interroge. Vous nous proposez ici d'accorder pas moins de 350.000 euros pour effectuer diverses études pour végétaliser la ville, surtout quand elles sont demandées à une structure aussi liée à l'activité municipale, puisque la moitié de son conseil d'administration émane de la Ville.

Il aurait été intéressant que ces études soient commandées à un groupement composé effectivement du C.A.U.E. 75, dont la connaissance du territoire est fine, et de structures étrangères à l'écosystème municipal pouvant apporter un autre œil, un autre regard. Ce n'est pas faute de nous solliciter pour adhérer à des associations et organismes spécialisés devant nous faire profiter de leur expertise. Oui, l'innovation se nourrit des idées et des compétences des autres, et une consanguinité trop importante dans la réflexion ne pourra qu'aboutir à la validation d'idées déjà présentées. C'est bien pratique.

Parmi les missions financées, on notera, par exemple, les 75.600 euros fléchés vers la préfiguration "maison de la ville jardin". Derrière cet intitulé un peu fumeux, si je comprends bien, se cache un début de projet pour réinventer l'actuelle Maison du jardinage, sans savoir quelle destination ce projet aura.

Nous ne sommes pas contre l'idée de mettre des moyens, mais proposez-nous les choses à l'endroit. Finançons un projet clair, possédons une vraie ligne directrice voulue par les Parisiens et approuvée par tous, plutôt que de tâtonner autour d'un concept purement marketing, qui sera obsolète dans dix ans car les promoteurs auront trouvé un "truc" plus vendeur. Là encore, sortez de votre coquille et allez vous inspirer d'idées qui marchent ailleurs pour proposer de vraies mises en place et non pas des arbres qui cachent la forêt.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Avec ce projet de délibération, le C.A.U.E. va effectivement accompagner la Ville de Paris jusqu'en 2025 sur sa stratégie de végétalisation, avec aussi bien des actions de court terme que de moyen terme. Cela va nous permettre de renforcer le maillage de la trame verte végétale à l'échelle des différents quartiers parisiens.

Pourquoi 350.000 euros ? Tout simplement parce que c'est un travail qui se fait sur beaucoup de quartiers parisien. Cela va profiter très largement à tous les arrondissements de Paris, y compris le vôtre, Madame BALDINI, pour accompagner notamment la concertation mais aussi les stratégies de végétalisation des différents quartiers dans le cadre de la démarche "Embellir votre quartier". Il s'agit d'accompagner aussi différents projets concernant ce que l'on appelle la "ceinture verte", c'est-à-dire le pourtour de la Capitale, et en particulier les arrondissements périphériques situés près du boulevard périphérique.

L'un des objectifs, qui sera assigné au C.A.U.E., est notamment de travailler sur les potentiels de végétalisation dans tous les secteurs d'intervention et de compléter le travail qui est mené dans le cadre des démarches "Embellir votre quartier", puisqu'il s'agit là de regarder des potentiels de végétalisation dans les cours d'immeuble, sur des équipements publics à végétaliser, sur des toitures, des parkings ou autres lieux.

Le C.A.U.E. va avoir des missions de diagnostic, d'analyse de potentiels de végétalisation, comme je le disais. Il pourra aussi proposer des dispositifs de médiation, d'information et de participation citoyenne sur la base d'outils pédagogiques, qu'il maîtrise déjà par ailleurs, et qui seront spécifiquement développés dans le cadre de cette convention.

Vous évoquiez la question de la "maison de la ville-jardin". Effectivement, aujourd'hui la Maison du jardinage porte ce nom, parce que le jardinage concerne les espaces verts ou encore les jardins partagés, mais il ne vous aura pas échappé que la végétalisation de la ville aujourd'hui ne se limite pas à ces espaces et qu'elle se déploie dans toute la ville, d'où le concept de "ville-jardin".

La végétalisation se déploie très largement désormais dans l'espace public et il y a lieu de faire en sorte que la question du jardinage ne soit plus réservée "stricto sensu" aux jardins partagés ou aux espaces verts, mais qu'elle irrigue aussi l'espace public. Par exemple, on voit qu'un certain nombre de projets de "Rues aux écoles" ou de rues végétalisées ont fait aussi l'objet d'un travail pédagogique, avec par exemple des équipes d'enseignants et des enfants qui ont pu participer à des activités de jardinage autour des espaces végétalisés créés dans l'espace public à cette occasion.

Tout un travail est donc mené par le C.A.U.E. qui va aussi s'appuyer sur des outils de cartographie avec des diagnostics très approfondis, d'où la nécessité de pouvoir accompagner ce travail qui se fera véritablement sur de nombreux quartiers parisiens. Cela explique aussi le montant car si on divise par le nombre de quartiers parisiens, on constate que ces montants sont tout à fait raisonnables.

En conclusion, le C.A.U.E. aura comme directive de travailler étroitement avec les mairies d'arrondissement. Ce sera le cas, par exemple, pour le quartier de la Muette, Madame BALDINI, dans votre arrondissement, qui fait l'objet d'une démarche "Embellir votre quartier". Le C.A.U.E. viendra en appui de ce travail concernant la végétalisation des quartiers, en ne se limitant pas uniquement aux dimensions d'espaces publics mais véritablement en embrassant toutes les questions de végétalisation potentielle à l'échelle d'un quartier.

Ce sera un outil à destination véritablement des arrondissements pour les accompagner dans la mise en œuvre de la végétalisation des quartiers parisiens. C'est la raison pour laquelle je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 55.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DEVE 55).

2023 DEVE 74 - Petite Ceinture (20e). - Autorisation de percevoir une subvention et de signer la convention d'aide financière "Fonds Vert" de l'Etat avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 74 : petite ceinture du 20e. - Autorisation de percevoir une subvention et de signer la convention d'aide financière "Fonds Vert" de l'Etat avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

La parole est au maire du 20e, Éric PLIEZ.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Chers collègues, en mars dernier, je prenais la parole ici même, afin de saluer l'appui de la Métropole du Grand Paris à la réalisation de ce qui sera très bientôt le bois de Charonne, chantier phare de la présente mandature.

Aujourd'hui, je suis très heureux de m'exprimer à nouveau sur ce projet et sur ce projet de délibération qui acte la sélection du bois de Charonne par l'Agence de l'eau Seine-Normandie comme lauréat du "Fonds Vert", pour une subvention à hauteur de 10.036.151 euros.

Je tiens aussi à remercier M. le Préfet de Région Ile-de-France qui, par sa décision, souligne la justesse du choix du site et les ambitions du programme de réhabilitation que nous portons depuis 2020.

Le bois de Charonne, pour rappel, ce sont 3,5 hectares d'espaces verts ouverts à tous et toutes d'ici le printemps 2024, dans un secteur déficitaire en espaces végétalisés. Ce sont plus de 2.000 arbres qui seront plantés et des dizaines d'espèces animales et végétales qui réinvestiront une friche inexploitée depuis plusieurs années. Ce sont 600 mètres linéaires de promenade boisée qui permettront aux 19.000 habitants du quartier de bénéficier d'un îlot de fraîcheur sans précédent et de sols désimperméabilisés.

Je suis fier que ce projet d'envergure ait pu répondre aux critères de sélection du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires. La réalisation de ce nouveau corridor écologique me tient particulièrement à cœur, tant il répond à un besoin de renaturation d'un quartier dense et populaire et de continuité des trames vertes parisiennes.

L'ouverture progressive des tronçons de la petite ceinture reste un objectif qui guide notre action et nous sommes ravis que la Ville de Paris, la Métropole du Grand Paris et le Ministère de la Transition écologique soient sensibles aux grands enjeux qu'elle représente.

A ce titre, je voudrais une fois de plus remercier mes collègues Emmanuel GRÉGOIRE et Christophe NAJDOVSKI pour leur soutien sans faille à ce projet. Je souhaite également réitérer ma reconnaissance aux équipes de la Direction des Espaces verts et de la Direction de l'Urbanisme qui sont parvenues à instaurer un dialogue constructif avec la S.N.C.F., ayant abouti au rachat de cette parcelle grâce à un investissement de 11,5 millions d'euros de la Ville de Paris, ce qui permettra de créer et d'ouvrir à la population un nouveau poumon vert dans notre arrondissement.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie M. le Maire du 20e arrondissement pour ses propos et je suis très heureux de pouvoir rapporter ce projet de délibération qui va nous autoriser à percevoir une subvention financière de la part de l'Etat en lien avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Cela souligne tout simplement la qualité et la pertinence de ce projet de renaturation qui est, sans conteste, l'un des plus grands projets de nature en ville de cette mandature municipale. Et je suis très fier et heureux que cela concerne en particulier un arrondissement et un quartier populaire.

Par ailleurs, les travaux d'aménagement du futur parc arboré, du futur bois de Charonne, Monsieur le Maire, ont démarré. Les plantations auront lieu dès la première semaine de décembre et, au printemps 2024, nous aurons la joie d'inaugurer un parc de 3,5 hectares avec littéralement une forêt urbaine de 2.000 arbres dans ce quartier du Sud du 20e arrondissement.

C'est un projet qui est emblématique à plusieurs égards. Tout d'abord, c'est un site qui a été acquis auprès de la S.N.C.F., sur lequel il y a zéro construction, c'est-à-dire que ce site fait l'objet d'un réaménagement 100 % nature, si je puis dire. C'est une illustration, je pense, de l'ambition que nous portons de la transformation écologique des quartiers, c'est-à-dire de la nature pour tous et au plus près des lieux d'habitation.

Cela va permettre d'offrir des îlots de fraîcheur urbains aux Parisiens, en particulier bien sûr aux riverains, mais au-delà des seuls riverains du 20e arrondissement à tous les Parisiens, et en particulier à ceux qui n'ont pas les moyens de partir en vacances. Il faut aussi avoir cela en tête.

La Ville de Paris investit au total 16 millions d'euros sur ce projet, dont 12 millions pour le foncier et 4,5 millions pour l'aménagement. C'est la raison pour laquelle nous avons aussi obtenu, comme l'a mentionné M. le Maire du 20e, un premier financement au titre de l'appel à projets "Nature 2050" de la Métropole du Grand Paris. Nous sommes très heureux de pouvoir aujourd'hui avoir cette participation de l'Etat qui, comme je le disais, souligne à la fois la grande qualité du projet et sa pertinence à l'heure du changement climatique et de la nécessaire adaptation de nos villes aux conséquences du changement climatique.

Je terminerai en remerciant également mon collègue Emmanuel GRÉGOIRE, qui a mené les négociations pour l'acquisition de ce terrain auprès de la S.N.C.F., puis la mairie du 20e arrondissement bien sûr qui a soutenu dès le départ ce très beau projet qui va changer le visage de ce quartier, celui de la vie des habitants du 20e arrondissement et bien au-delà de tous les Parisiens.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 74.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DEVE 74).

2023 DEVE 75 - Convention et financement de l'Union européenne pour la participation à une recherche. - Action sur les plans de verdissement urbain et l'intégration de la biodiversité dans la ville.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 75 : convention et financement de l'Union européenne pour la participation à une recherche. - Action sur les plans de verdissement urbain et l'intégration de la biodiversité dans la ville.

La parole est à Mme Élisabeth STIBBE.

Mme Élisabeth STIBBE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ayant eu l'occasion de travailler sur des projets européens, c'est-à-dire sur des programmes de recherche financés par la Commission européenne, j'ai en premier lieu été surprise par l'énoncé de ce projet de délibération, dont le manque de rigueur n'a rien de scientifique.

Je vous cite : "Participation à une recherche". Vous avez perdu quelque chose ? On parle plutôt de travaux de recherche, du moins quand on a l'intention de travailler, ou de programme, c'est-à-dire d'un projet défini, daté, budgété, avec des jalons, des objectifs et des livrables. Bref, d'emblée, avant même de lire l'exposé des motifs et le texte de la convention, laquelle d'ailleurs décrit bien ledit projet, j'étais contrariée.

Je vous cite encore : "Action sur les plans de verdissement urbain". Au Québec, ce terme est intéressant car, confer l'excellent site "Vivre en ville", il comprend la double notion d'augmentation de la quantité de végétaux présents dans un espace donné, motivée par des objectifs environnementaux comme la lutte contre les îlots de chaleur urbains, la qualité de l'eau, de l'air, etc., et d'amélioration de la qualité de vie. En France, les dictionnaires le définissent par le simple fait de rendre vert avec, je le crains, plus de retombées dans le domaine de la communication de la Ville que dans les rues de notre belle Capitale, malheureusement.

Mais cessons les pinaillages sémantiques, c'est un sujet plus grave qui me fait intervenir. Ce projet réunit onze partenaires universitaires et cinq villes européennes en consortium, c'est-à-dire des acteurs de la recherche et des municipalités. Avec Paris figurent Barcelone, Belgrade pour la Serbie, Bourgas pour la Bulgarie et Mannheim. Bien. Mais du côté des organismes de recherche et des universités, nulle trace d'un acteur français.

Je ne peux que regretter très vivement qu'un projet européen impliquant la Ville de Paris ne valorise pas la recherche française, à moins que la Ville ne soit considérée comme un laboratoire à ciel ouvert et les Parisiens comme des animaux de laboratoire, si l'on s'intéresse effectivement à l'impact des différents plans en cours sur leur qualité de vie.

Pour conclure sur une touche réjouissante, il faut noter que cette opération va rapporter 177.500 euros à la Ville, un beau cadeau emballé dans du papier vert, comme vous les aimez, Madame la Maire.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Pour vous répondre, Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet est une opportunité pour Paris, puisque c'est un financement européen dont la Ville va pouvoir bénéficier. Paris, en tant que ville phare dans ce programme de recherche, va pouvoir aussi partager son savoir-faire et toute son expérience avec d'autres villes européennes.

Sachez, Madame STIBBE, que la Ville de Paris est très regardée à l'étranger et souvent citée en exemple comme une ville très volontariste en matière de végétalisation de l'espace public. Nous avons aussi à cœur de pouvoir partager ces projets avec d'autres villes européennes.

"Horizon Europe" est un programme-cadre de coopération de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation. C'est un projet qui vise à soutenir des projets de recherche dans des domaines très variés, tels que la santé, l'alimentation et l'industrie, en lien avec des gouvernements locaux. Il vise aussi à favoriser la circulation de l'information entre les gouvernements locaux et les gouvernements nationaux.

Cet appel à projets "UGP+" doit permettre aux villes et organisations lauréates de partager leur savoir-faire. Leurs bonnes pratiques pour augmenter la place de la nature en ville et verdir les villes, et les initiatives de Paris en la matière, comme l'aménagement des "Rues aux écoles", des cours Oasis, les plantations dans l'espace public, les prochaines forêts urbaines - celle de la place de Catalogne va sortir de terre au printemps 2024 - sont, comme je le disais, très regardées et ont précisément valu à Paris d'être retenue pour participer aux côtés d'instituts de recherche européens, comme le "European Forest Institute" ou d'autres villes comme Milan, Barcelone et Belgrade.

Ce programme et la participation de Paris soulignent le rôle majeur que les villes jouent et doivent jouer dans la lutte contre le dérèglement climatique. Dans un contexte, où les climats se dérèglent et où les températures deviennent extrêmes, il est essentiel de se pencher sur toutes les façons dont les villes en Europe végétalisent leurs rues, donnent plus de place à la biodiversité, aux arbres, à la nature et comment elles en prennent soin. Et c'est une chance pour Paris de participer et de bénéficier de ces échanges et, comme je le disais, de ces financements, et un honneur aussi de pouvoir partager ses compétences.

C'est la raison pour laquelle je vous invite à voter ce projet de délibération.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 75.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DEVE 75).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'expérimentation du nourrissage contraceptif encadré des pigeons.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 21 est relatif à l'expérimentation du nourrissage contraceptif encadré des pigeons.

La parole est à M. Sylvain RAIFAUD pour deux minutes maximum.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, comme nous le savons toutes et tous, la Ville de Paris est très engagée sur la question de la condition animale, et en particulier celle des animaux liminaires, ces animaux qui vivent à proximité des êtres humains et parmi lesquels évidemment on trouve les pigeons et les rats.

Nous avons donc un plan d'action pigeons à Paris qui prévoit d'utiliser des méthodes douces de gestion des populations, puisqu'il y a évidemment la question de gérer les populations de pigeons.

Comme vous le savez aussi sans doute, le nourrissage des pigeons est interdit et il est passible d'une amende de 135 euros, suivant le Code pénal. Mais le nourrissage reste quand même une activité répandue, ce qui contribue à mettre à mal l'action de la Ville pour réguler les populations de pigeons, parce que la meilleure façon de lutter contre la prolifération des animaux liminaires est d'arrêter de les nourrir.

Nous avons regardé ce qu'il se passe à différents endroits, notamment en Europe, à Bruxelles et à Barcelone. Des expérimentations de distribution de graines contraceptives à base de nicarbazine, qui ont été menées dans plusieurs grandes villes européennes, ont donné des résultats extrêmement intéressants. Notre intérêt s'est porté particulièrement sur Ixelles, une commune de Bruxelles, dans laquelle des distributeurs automatisés de graines contraceptives ont été mis en place, en complément d'un nourrissage bénévole encadré et adapté des pigeons.

Cette expérimentation a l'intérêt de permettre de sortir les personnes qui nourrissent les pigeons de la stigmatisation, en les considérant comme des alliés de la politique publique en valorisant leur sensibilité au bien-être animal. C'est la proposition que nous faisons, que la Ville expérimente le nourrissage contraceptif encadré des

pigeons sur le modèle d'Ixelles, en incluant la distribution de graines contraceptives et le nourrissage encadré et adapté des pigeons.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Pour vous répondre, Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Le vœu proposé par le groupe "Les Ecologistes" pose de nombreuses questions qui sont importantes et qui, je pense, doivent être regardées en profondeur. La révision du Plan Biodiversité, que nous avons engagée en septembre dernier en lien avec le groupe politique, me semble précisément être le cadre adéquat pour les aborder, davantage peut-être que des échanges trop brefs autour d'un vœu qui ne nous laisse que deux minutes pour argumenter, hélas.

Cette proposition soulève donc des questions sur l'importance des peuplements d'oiseaux à Paris. Je précise que nous constatons un effondrement du vivant sans précédent, en particulier des populations d'oiseaux. C'est le cas en Europe, par exemple, avec la disparition de 800 millions d'oiseaux en quarante ans ; c'est une étude européenne qui l'a montré il y a quelques mois avec notamment le C.N.R.S. Il nous faut donc aujourd'hui nous interroger sur la nécessité de réduire de façon significative les populations de certaines espèces qui sont jugées comme étant présentes en trop grand nombre, comme c'est le cas des pigeons à Paris.

L'expérimentation, qui est évoquée dans le vœu, est non létale. Par ailleurs, elle semble tout à fait convenable du point de vue de la condition animale, mais je précise qu'elle est aussi terriblement efficace. A Ixelles, en Belgique, où elle a été appliquée, la population des pigeons a diminué de 40 % en trois ans. Je pose la question : doit-on se projeter dans de telles proportions de réduction de la présence de cet oiseau ?

La question mérite d'être posée et votre proposition soulève aussi des questions d'effet sur les autres espèces et donc en termes de biodiversité. Qu'en est-il en effet de l'impact de cette méthode qui repose sur les distributions de graines contraceptives sur les autres espèces d'oiseaux présentes à Paris ? Certes, les petits passereaux ne peuvent pas ingérer des grains de maïs, mais qu'en est-il des autres oiseaux plus grands comme les pies, les corneilles, les pigeons colombins et les pigeons ramiers qui pourraient aussi être stérilisés par ce nourrissage ? Or, il n'est pas forcément souhaitable de voir leur population réduite et je pense que vous serez aussi d'accord avec moi à ce sujet.

Je rappelle enfin que le nourrissage est interdit à l'heure actuelle par le règlement sanitaire départemental et que toute dérogation devra être motivée et acceptée par la Préfecture de police.

Vous l'aurez compris, un sujet comme celui-ci nécessite, du fait de sa complexité, des débats approfondis. Débats qui pourraient se faire dans le contexte actuel de révision du Plan Biodiversité et nous ne pouvons pas prendre à la légère les questions liées au vivant qui est, comme vous le savez, particulièrement fragile à cette heure.

Pour toutes ces raisons, comme je l'ai d'ailleurs indiqué en Commission, je vous propose d'intégrer un amendement à votre vœu pour proposer que l'étude de l'expérimentation d'un nourrissage contraceptif soit réalisée dans le cadre des travaux de la révision du Plan Biodiversité. Sous réserve d'adoption de cet amendement, je pourrais donner un avis favorable à ce vœu.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

Si j'ai bien compris, l'amendement de l'Exécutif est accepté par le groupe "Les Ecologistes" ? Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu n° 21 du groupe "Les Ecologistes" ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2023, V. 203).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une meilleure information des Parisiens en vue des abattages d'arbres.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en venons au vœu n° 22 relatif à une meilleure information des Parisiens en vue des abattages d'arbres.

La parole est à Véronique BALDINI.

Mme Véronique BALDINI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le besoin d'arbres et la place de la nature en ville nous réunissent évidemment tous, c'est certain. Ils remplissent d'importantes fonctions écologiques, mais contribuent aussi à notre confort tout en jouant un rôle social, esthétique et même économique.

Cette question essentielle prend une place importante dans le débat public. Nos concitoyens sont de plus en plus nombreux à s'intéresser au devenir des arbres de leurs rues, de leurs squares et même de leurs cours d'école. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

Cependant, afin d'éviter toutes dérives et fausses informations, nous sommes les mieux placés pour leur apporter des réponses. Ce sujet se traite donc à la fois au niveau de la Ville et à l'échelle de l'arrondissement. Cela doit s'accompagner d'une information claire, lisible et transparente pour tous les Parisiens.

C'est dans cette optique que je présente aujourd'hui ce vœu. Les informations demandées, à savoir la date précise des abattages, sont essentielles pour mieux communiquer auprès du public. Personne ici et dans nos arrondissements ne peut affirmer pouvoir accomplir pleinement sa mission sans accès réel aux informations et aux remontées de terrain.

J'ai déposé ce vœu parce que, pendant les vacances de la Toussaint, un arbre a été abattu dans une école de l'arrondissement et je n'étais pas prévenue de la date ; je savais qu'il allait être abattu mais je n'avais pas la date. Les gens étaient tous émus, il y avait des mails, ils étaient sur tous les réseaux sociaux. Si le service de l'arbre pouvait mettre une petite affiche, comme font les concessionnaires "Enedis" et d'autres quand ils vont faire des travaux de voirie, disant "nous interviendrons telle date pour l'abattre de cet arbre", au moins les gens seraient informés. C'est tout.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Véronique BALDINI.

La parole est à Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie Mme BALDINI pour son vœu qui me donne l'occasion de présenter l'ensemble de nos dispositifs de communication en la matière.

Je rappelle tout d'abord que lorsqu'on parle d'abattage phytosanitaire, il en va de la sécurité des Parisiennes et des Parisiens pour les protéger de la chute d'arbres morts ou dépérissants ou de leurs branches, comme on peut en voir lors d'épisodes de vent fort. Ces abattages sécuritaires permettent aussi la pérennité du patrimoine arboré dans son ensemble et à long terme pour limiter des cas de contamination à d'autres arbres lorsqu'il y a, par exemple, des attaques de champignons.

Je précise, par ailleurs, qu'aucun abattage n'est réalisé sans diagnostic phytosanitaire ni sans la validation des mairies d'arrondissement qui sont destinataires des états phytosanitaires, du plan de localisation, des photos et essences des arbres abattus, ainsi que de ceux qui sont ensuite replantés puisque chaque abattage est bien évidemment suivi d'une replantation et donc d'un remplacement par un nouvel arbre.

Chaque semaine, un tableau est envoyé aux mairies d'arrondissement, le plus souvent aux directions générales des services, contenant toutes les interventions d'abattage et d'élagage prévues dans les quinze jours suivants. Il peut y avoir parfois des contraintes d'intervention qui rendent difficile d'indiquer des dates précises. En effet, de nombreux facteurs déterminent ces interventions qui peuvent être le plan de charge des ateliers des bûcherons ou d'autres facteurs qui ne peuvent pas être maîtrisés, notamment les aléas météorologiques ou encore des urgences qui viennent perturber les plans de charge. Ce tableau est mis en ligne sur paris.fr. Il peut être consulté par tout le monde et on peut difficilement faire mieux en matière de transparence.

En plus de ce tableau, comme vous l'évoquez, une carte est en ligne depuis 2020 sur paris.fr. Elle est mise à jour quasi quotidiennement, elle renseigne sur tous les abattages sanitaires avec des informations sur les motifs d'abattage, l'essence de l'arbre et l'essence de remplacement prévue. Elle vient compléter les panneaux d'informations génériques qui sont mis en place par les bûcherons avant les abattages.

Je crois qu'aucune autre collectivité, en tout cas en France, ne met à disposition autant d'informations sur ces sujets. On peut toujours améliorer les choses et mettre encore davantage d'informations - je note ce que vous disiez sur le cas de cette école - mais je vous demanderai, compte tenu des éléments que je viens de développer, de bien vouloir retirer votre vœu. Dans le cas contraire, je serai obligé d'y apporter un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

Il est vrai que ce vœu était plutôt une demande que visiblement Christophe NAJDOVSKI a souhaité satisfaire. Est-ce que vous acceptez de retirer votre vœu ?

Merci beaucoup, Véronique BALDINI.

Je ne vais pas rallonger nos échanges, mais je rappelle que nous avons modifié le règlement intérieur qui permet de donner un tout petit temps de parole lorsqu'il y a un retrait de vœu. Du coup ? Donnez la parole à Mme BALDINI, s'il vous plaît. C'est bon.

Mme Véronique BALDINI. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

J'ai bien noté ce que vous m'avez dit, Monsieur NAJDOVSKI. Je sais que des tableaux sont envoyés mais je ne les ai pas puisque c'est envoyé au DGAEP et ce serait bien de les envoyer plutôt aux adjoints qui s'occupent de ce secteur, parce que je pourrais éventuellement répondre. Vous ne pensez pas utile de mettre une petite affiche ? Si c'est possible, ce serait bien. Du coup, je retire le vœu. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Véronique BALDINI.

Cette possibilité est offerte uniquement pour expliquer un retrait de vœu, mais pas lorsqu'il y a un maintien de vœu, que les choses soient claires.

2023 DAE 15 - Subventions (542.400 euros), conventions et avenant à convention avec 13 structures lauréates de l'appel à projets "Paris Fertile".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - De ce fait, je vous propose sans transition d'examiner le projet de délibération DAE 15. Ce sont des subventions, conventions et un avenant à convention avec treize structures lauréates de l'appel à projets "Paris Fertile" pour un montant de 542.400 euros.

Vous avez toutes et tous compris que nous sommes rentrés dans le champ de délégation d'Audrey PULVAR.

La parole est à Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'accès des Parisiennes et des Parisiens à des aliments sains, de qualité, à prix attractif et produits à proximité de Paris implique évidemment que des exploitations agricoles et des lieux de transformation des produits soient installés dans un périmètre raisonnable autour de notre ville.

L'agriculture en Ile-de-France n'a pas encore suffisamment effectué sa mue vers l'agriculture biologique et aujourd'hui moins de 7 % des surfaces utiles agricoles de notre Région lui sont consacrées. En effet, 90 % de ces surfaces sont exploitées par la production d'oléo protéagineux, de céréales et de betteraves sucrières, et il est indispensable de la diversifier pour produire plus de fruits et de légumes.

Les agriculteurs franciliens sont âgés et n'ont que rarement désigné un successeur pour reprendre leur exploitation après leur retraite et dans les dix prochaines années. Quatre mille emplois destinés à des Parisiens pourraient être créés dans le domaine de l'agriculture durable, assurant le basculement vers une production en adéquation avec les besoins alimentaires.

L'Ile-de-France manque également de lieux de transformation des produits agricoles et il est indispensable de créer de telles structures. Il serait insensé, en effet, que des produits cultivés en Ile-de-France et destinés aux Franciliens parcourent des centaines de kilomètres pour être transformés, comme nous le voyons trop souvent.

Dans ce contexte, la Ville de Paris a lancé en 2020 un appel à projets intitulé "Paris Fertile" favorisant la connaissance et valorisant des professions agricoles. L'appel à projets lancé en 2023 va permettre de subventionner pour l'année prochaine 13 structures qui vont développer 20 projets pour un montant d'un peu plus de 540.000 euros. Cela permettra de sensibiliser environ 560 personnes, d'en former 217 et d'en accompagner 26 dans leur projet de création d'activité.

Les projets retenus sont articulés autour de trois axes : la découverte des métiers de l'agriculture durable, la formation qualifiante et préqualifiante à ces métiers, l'accompagnement à la création d'activité et l'incubation. Permettez-moi de m'arrêter quelques instants sur certains des projets retenus.

Le premier est l'association "Du Pain & des Roses" qui accompagne les femmes éloignées de l'emploi vers les métiers du secteur du végétal, et particulièrement celui de fleuriste. Des ateliers de trois heures sont organisés dans ces locaux et, pour les femmes séduites par cette profession, une formation qualifiable d'aide fleuriste est proposée.

"Veni Verdi" est une autre association lauréate. Elle gère 9 sites d'agriculture urbaine, à Paris et dans la petite couronne, et propose une formation aux porteurs de projets en création et gestion de sites d'agriculture urbaine. Ils sont accompagnés, tant dans la création de leur projet que sur des aspects plus techniques pour apprendre le maraîchage ou le travail du sol, et sur le pilotage d'une structure économique en agriculture urbaine.

Ces formations connaissent un vif succès, puisque 90 % des bénéficiaires ont six mois après confirmé leur projet et un tiers l'ont déjà enclenché. Nous savons combien la pérennité est importante. Toutes les structures subventionnées ont pour objectif de créer de l'emploi dans le domaine de l'agriculture à Paris, un domaine très valorisant pour ceux et celles qui s'y investissent.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération avec enthousiasme. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Geneviève GARRIGOS.

La parole est à Franck MARGAIN.

M. Franck MARGAIN. - Je vous remercie.

Madame la Maire, Monsieur Patrick BLOCHE, dans ce projet de délibération, l'exposé des motifs nous indique que la part du "bio" dans l'agriculture biologique ne concerne en Ile-de-France que 6,8 % des surfaces cultivées. Nous regrettons, en effet, de voir les freins mais aussi des réalités économiques nombreuses à la conversion à une agriculture plus raisonnée. C'est pourquoi nous soutenons votre projet "Paris Fertile" qui cherche à faire éclore des vocations d'agriculteurs et à inciter des jeunes Parisiens à la conversion écologique.

Ce projet de délibération nous demande d'accorder une subvention à cinq associations qui œuvrent pour une sensibilisation à la transition écologique et au développement des vocations agricoles. Mais comme souvent, selon l'expression populaire, le diable se cache dans les détails.

Une association "Du Pain & des Roses" ne semble pas correspondre dans ses activités à notre pacte républicain. Si cette association soigne particulièrement la filière de la fleur française locale, elle destine ses formations uniquement aux femmes : les roses et les filles. Pourquoi pas, il nous manquerait cruellement les choux et les garçons ! Cette association de roses et de filles est d'un autre âge. Nous ne pouvons pas accepter que l'argent public soit dévolu à des associations qui discriminent en fonction du genre.

Nous voterons donc ce projet de délibération DAE 15 mais avec un vote dissocié. Nous nous opposons à la subvention de l'association "Du Pain & des Roses" réservée aux filles.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci. Sur quel article souhaitez-vous un vote dissocié, cher collègue ? Je m'adresse à Franck MARGAIN.

M. Franck MARGAIN. - Nous souhaitons un vote dissocié pour l'association "Du Pain & des Roses".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - C'est l'article 4 ?

M. Franck MARGAIN. - Oui, excusez-moi.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Audrey PULVAR, Madame la Maire.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, cher Patrick BLOCHE.

Chers collègues, je vais intervenir globalement sur le projet de délibération avant de m'attacher à ce qui vient d'être dit sur l'association "Du Pain & des Roses". J'avoue que je suis partagée entre défaitisme et indignation, mais je crois que cela ne vaut même pas notre indignation. Mais commençons par parler de ce projet de délibération sur "Paris Fertile".

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez, chers collègues, et singulièrement Geneviève GARRIGOS, à cet appel à projets qui porte sur la formation aux métiers de l'agriculture durable.

Nous en sommes à la troisième édition de "Paris Fertile", lancé en 2021 dans le cadre du plan "Paris Boost Emploi", et je veux ici remercier chaleureusement ma collègue Afaf GABELOTAUD car, grâce à elle, "Paris Fertile" a pu trouver toute sa place au sein de ce plan "Paris Boost Emploi".

En 2030, comme l'indiquait Geneviève GARRIGOS à l'instant, plus de la moitié des agricultrices et agriculteurs français, singulièrement franciliennes et franciliens, auront atteint l'âge de la retraite. Or, un grand nombre d'entre elles et eux n'ont pas encore de successeures et successeurs. Il y a donc un risque important de voir disparaître des petites et moyennes exploitations agricoles, lesquelles pourraient être perdues pour la surface agricole ou regroupées, s'ajoutant ainsi aux immenses exploitations en grandes cultures essentiellement céréalières de notre Région Ile-de-France.

Ces grandes cultures mobilisent moins de main-d'œuvre que les cultures paysannes, l'élevage ou le maraîchage et la domination de ces grandes cultures céréalières ne cesse de faire diminuer l'emploi agricole dans notre Région : entre 2000 et 2016, plus d'un tiers des emplois agricoles ont disparu en Ile-de-France. Il nous apparaît donc nécessaire d'augmenter, d'améliorer l'emploi agricole en favorisant la multiplication d'exploitations agro-écologiques diversifiées de taille moyenne.

Pour répondre à la demande des Parisiennes et des Parisiens, contribuer au renouvellement des générations agricoles, la Ville de Paris doit continuer à accompagner les filières agricoles durables de production et de transformation, aider à la diversification, au développement des méthodes agricoles les plus respectueuses de l'environnement qui procurent, aux productrices et aux producteurs qui s'engagent à poursuivre un engagement dans l'agriculture durable, un revenu décent.

Avec "Paris Fertile", nous prenons notre part de cet effort collectif en travaillant avec les acteurs de la formation et de l'emploi, et en soutenant des dispositifs qui permettent de sensibiliser, de former, d'accompagner dans leur parcours de formation et d'installation, les Parisiennes et les Parisiens qui souhaitent prendre le chemin de l'agriculture durable. Nous souhaitons évidemment que tous ceux qui s'intéressent à ces sujets se sentent sécurisés par ces dispositifs que nous mettons en place.

Cette troisième édition de "Paris Fertile" va nous permettre de financer 20 actions de formation proposées par 13 structures, Geneviève GARRIGOS y est revenue largement. Ce projet de délibération propose l'attribution de subventions en fonctionnement et en investissement pour un montant total de 542.000 euros.

Je vous remercie d'avance de le voter.

Quant à l'attaque de notre collègue Franck MARGAIN sur l'association "Du Pain & des Roses"…

Attendez, pardonnez-moi, vous avez parlé d'une association d'un autre âge. Je ne crois pas que ce soit un mot particulièrement aimable à son endroit. J'ai envie de vous dire, cher collègue, sans vouloir me montrer désobligeante, que c'est plutôt votre intervention qui est d'un autre âge. Quel est le problème ? Que craignez-vous à ce point d'une association qui permet à des femmes très éloignées de l'emploi, à des femmes qui pour certaines sont en situation de migration et qui sont légalement installées sur notre territoire ? Quel problème cela vous pose que ces femmes puissent suivre une formation qualifiante qui leur permet d'aller vers l'emploi ? Car les résultats des formations que nous avons soutenues les deux précédentes années sont absolument excellents : ces femmes trouvent une filière qui les remet vers l'emploi, qui leur donne de l'autonomie, qui leur permet - puisque je sais que c'est une de vos grandes préoccupations - de moins peser peut-être sur la solidarité nationale, et qui de plus leur permet de retrouver de la confiance en elles, de retrouver une forme de place dans une société qui ne leur en laisse pas énormément.

J'aimerais vraiment comprendre ce qui vous pose tant de problèmes. Je suis sûre que dans notre pays - quand je dis je suis sûre, je pourrais citer quelques exemples mais encore une fois, je ne voudrais pas être désobligeante -, je suis certaine que dans notre pays il existe des assemblées exclusivement masculines qui ne vous posent absolument aucun problème et qui ne représentent pas, selon vous, un danger pour la République. Donc quelle est la situation particulière d'un petit groupe de femmes pour que vous réagissiez de la sorte ? Qu'est-ce qui vous fait peur ? Je ne le comprends pas.

Je vous remercie donc d'avance, toutes et tous sur les bancs de cette Assemblée - puisque nous ne sommes pas exclusives, nous les femmes, nous accueillons avec plaisir les hommes à nos côtés -, je vous invite toutes et tous à voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Audrey PULVAR.

Une demande de vote dissocié sur l'article 4.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 4 du projet de délibération DAE 15.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 4 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 15, dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAE 15).

2023 DAE 159 - Conventions, subventions (590.000 euros) et avenants à 16 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 159 et l'amendement technique n° 118. Le DAE 159, ce sont des conventions et des subventions pour 590.000 euros et des avenants à 16 organismes portant sur des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire.

La parole est à Marie TOUBIANA.

Mme Marie TOUBIANA. - Merci, Monsieur le Maire.

Le projet de délibération DAE 159, portant sur des conventions et des subventions d'un montant de 590.000 euros et les avenants à 16 organismes pour des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et

solidaire, nécessite un examen attentif. Notre responsabilité, en tant qu'élus, est de veiller à ce que ces ressources soient utilisées de manière responsable et contribuent véritablement aux exigences de nos concitoyens.

En ce sens, je souhaite attirer votre attention sur l'association "La Table du RECHO". Cette association établit sur son site Internet un lien direct de causalité entre les attentats du 13 novembre 2015 et la montée d'une peur envers les étrangers et les réfugiés, le repli sur soi et la fermeture des frontières. Il va sans dire que ces déclarations sont pour le moins regrettables, en ce qu'elles laissent entendre que les Français porteraient une part de responsabilité, voire de culpabilité, dans les réactions d'émotion ayant fait suite à un attentat dont ils ont été les victimes. Le lendemain seulement, après que nous ayons commémoré le souvenir de nos morts, il est d'autant plus important de préserver leur mémoire.

C'est pourquoi, en désaccord avec le choix des mots employés par cette association, le groupe Changer Paris demande un vote disjoint sur les articles 11 et 17 où il s'abstiendra.

Par ailleurs, nous souhaitons souligner que l'association "La Table du RECHO" avait reçu 20.000 euros de subvention en 2021, 84.000 euros en 2022 et qu'elle devrait donc recevoir 180.000 euros de subvention à ce seul Conseil. Nous souhaitons alerter le Conseil de Paris sur ces montants considérables et répétés.

Mis à part ce vote disjoint, nous sommes d'accord avec le reste du projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Marie TOUBIANA.

La parole est à Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Mes chers collègues, ces trois dernières années, l'appel à projets "Alimentation durable et solidaire" a permis à la Ville de Paris de financer des structures qui proposent des produits sains, cultivés à proximité de Paris et à des prix abordables pour le plus grand nombre.

Ces structures connaissent, depuis le début de la crise du pouvoir d'achat, de graves difficultés financières. La hausse vertigineuse des prix de l'énergie et la diminution des ressources des consommateurs font que ces structures voient leur santé financière se dégrader dangereusement.

En 2021, une baisse de 1,34 % du chiffre d'affaires a été constatée dans les magasins qui vendent des produits "bio" en France. En 2022, cette baisse a atteint 3,6 %, ce qui a déstabilisé l'ensemble de la filière agricole et alimentaire durable, entraînant la baisse du rythme de conversion de fermes à l'agriculture biologique, dont nous parlions dans le projet de délibération précédent, et mettant en danger les plus petites exploitations agricoles raisonnées.

C'est pourquoi il est particulièrement important de soutenir ces structures.

Ce projet de délibération prévoit de soutenir justement 16 organismes porteurs de projets économiques, en faveur de l'alimentation durable et solidaire, pour un montant total de 590.000 euros. Parmi ces établissements, des épiceries d'alimentation qui vendent leurs produits en vrac et s'approvisionnent en circuits courts, des petits commerces qui permettent aux habitants voisins d'acheter des produits sains et de qualité, ou encore des établissements de restauration durable qui sont avant tout de bonnes tables. Certaines structures proposent une transformation alimentaire durable ou développent la logistique des circuits courts.

Je voudrais insister sur "La Biscuiterie Handi-Gaspi" qui se trouve dans le 20e arrondissement. Cette entreprise de l'économie sociale et solidaire produit des biscuits salés et sucrés. Actuellement, ils sont produits dans un établissement de service d'aide par le travail, un E.S.A.T. de Nantes. Devant le grand succès de ces produits, qui sont vendus dans plusieurs grandes enseignes de distribution d'alimentation durable, l'E.S.A.T. de Nantes ne suffit plus. C'est pourquoi, dès l'année prochaine, l'entreprise souhaite travailler avec deux nouveaux établissements, dont celui de Ménilmontant. Inutile de vous préciser que je m'en réjouis et que je leur souhaite beaucoup de succès.

Autre structure dans le 20e, l'entreprise "Kem Paris" qui produit et vend des confiseries et des glaces artisanales. Alors que son laboratoire de production se situe actuellement dans des cuisines partagées à Aubervilliers, l'entreprise envisage pour développer son activité de déménager au sein de l'hôtel d'activité Serpollet, dont nous sommes très fiers qu'il soit installé dans le 20e.

Cela montre, s'il le fallait encore, l'attractivité justement de notre arrondissement pour les structures de l'économie sociale et solidaire. Paris fait de l'alimentation durable et solidaire, et j'ajouterai de qualité, une priorité.

Je vous invite, chers collègues, à voter ce projet de délibération à l'unanimité. Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Geneviève GARRIGOS.

La parole est à Audrey PULVAR pour vous répondre. Madame la Maire ?

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chères collègues. Je vais répondre à Geneviève GARRIGOS, mais aussi à Mme Marie TOUBIANA.

Chère collègue du groupe Changer Paris, je pense que vous pouvez quand même reconnaître, depuis trois ans que nous siégeons ensemble au nom des Parisiennes et des Parisiens, le fait que je ne cède jamais à la facilité de l'invective, de la provocation, on va dire, ou de l'irrespect à votre endroit. J'aimerais beaucoup que vous témoigniez autant de respect à l'égard des personnes dont vous parlez quand vous les mettez ainsi en cause. C'était tout à l'heure "Du Pain & des Roses" et c'est maintenant "La Table du RECHO".

Je posais la question tout à l'heure : qu'est-ce qui vous fait peur dans ces groupes de femmes, essentiellement d'origine étrangère, qui par petit groupe de 10 élèves apprennent un métier qui va ensuite leur permettre de sortir de la précarité et de l'assistanat que vous détestez tant ? J'ai envie de vous demander maintenant : qu'est-ce qui vous gêne, au fond ? Parce que je ne peux m'empêcher de constater, que ce soit pour "Du Pain & des Roses", que ce soit pour "La Table du RECHO", vous vous attaquez à deux associations qui effectivement sont plutôt tournées vers des personnes en situation de migration, des personnes réfugiées, des personnes étrangères, qui ne viennent pas forcément des pays les plus riches de l'hémisphère nord de la planète, mais effectivement de pays plus en difficulté, et qui sont des populations avec lesquelles vous semblez avoir beaucoup de problèmes à cohabiter, alors qu'elles n'en ont pas manifestement, puisque "La Table du RECHO" est engagée dans l'insertion professionnelle de personnes réfugiées par les métiers de la cuisine.

C'est une association qui a vu le jour en 2016 et cette phrase, que vous relevez sur leur site Internet, ne me semble pas choquante, à moins qu'il vous ait échappé qu'à la faveur - faveur n'est pas le bon mot puisqu'il s'agit de tragédie - des attentats de 2015 et d'autres attaques terroristes que nous avons connus, la peur à l'égard des étrangers, la peur à l'égard de certains étrangers en particulier, a augmenté dans notre pays. Je ne crois pas que ce soit un constat contestable. J'ai la sensation que beaucoup de faits, beaucoup de données prouvent cette réalité.

Effectivement, "La Table du RECHO" dit : nous, nous allons faire l'inverse, nous allons démontrer que, malgré ce contexte très tendu, malgré ce contexte de peur, voire de xénophobie, sans faire de reproches à personne, nous allons montrer que des personnes réfugiées peuvent apporter à la France autre chose que cette peur. C'est tout ce que fait "La Table du RECHO" et je me sens tout à fait honorée de soutenir "La Table du RECHO" à travers ma délégation et à travers l'action de la Ville de Paris.

Pour répondre plus largement à l'intervention aussi de Geneviève GARRIGOS, effectivement les agricultrices et les agriculteurs nous alertent depuis plus de deux ans sur la baisse de la consommation en produits "bio" et sur le risque d'un retour vers l'agriculture conventionnelle. Alors que l'agriculture biologique n'est pas soutenue comme il se doit par notre Gouvernement, les choix politiques des collectivités, en faveur de la promotion des méthodes agricoles qui respectent le vivant, c'est-à-dire les écosystèmes de la biodiversité et l'espèce humaine, sont déterminants à la fois pour la pérennité de secteurs économiques vertueux et pour la réduction de notre empreinte environnementale globale.

Puisqu'on ne peut pas compter sur le Gouvernement pour soutenir le secteur du mieux produire et mieux manger, et que les Français sont frappés par une crise du pouvoir d'achat qui les oblige parfois à revoir à la baisse la qualité de leur consommation alimentaire, il en va de la responsabilité d'une collectivité comme la Ville de Paris de participer à la structuration des filières d'agriculture et d'alimentation durable. Mais aussi et c'est ce à quoi nous nous attachons avec l'appel à projets "Alimentation durable et solidaire", la Ville s'attache à participer à l'accessibilité d'une alimentation durable, à toutes et tous, en plus de ce que permet notre restauration collective.

A cet effet, pour la troisième année consécutive, cet appel à projets permettra à la Ville de Paris de soutenir 16 structures, des commerces de produits "bio", locaux ou en vrac, des cuisines partagées, des cantines participatives ou encore des lieux de transformation alimentaire, en faveur d'une alimentation durable et solidaire accessible à toutes et tous et ce, pour un montant total de 590.000 euros.

Je vous remercie d'avance de voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Audrey PULVAR.

Je mets aux voix, à main levée, tout d'abord l'amendement technique n° 118 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 118 est adopté.

Une demande de vote dissocié du groupe Changer Paris sur les articles 11 et 17.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 11 du projet de délibération DAE 159.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 11 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 17 du projet de délibération DAE 159.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 17 est adopté.

J'imagine abstention du groupe Changer Paris.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 159 ainsi amendé dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2023, DAE 159).

2023 DAE 199 - Conventions et subventions (48.000 euros) en soutien à 4 structures de l'alimentation durable en difficulté.

Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif à une négociation avec les bailleurs pour baisser les charges locatives pour les structures E.S.S.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 199 et le vœu n° 23. Le projet de délibération DAE 199, ce sont des conventions et subventions pour 48.000 euros en soutien à quatre structures de l'alimentation durable en difficulté.

La parole est à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Mes chers collègues, le défi, vous le savez, c'est de pouvoir rendre accessible une alimentation durable et de qualité aux habitants des quartiers populaires. Il n'y a pas de raison qu'une alimentation saine et durable ne soit réservée qu'aux plus riches. Pouvoir bien se nourrir sans s'empoisonner et sans encourager involontairement l'empoisonnement des terres, cela devrait être un droit accessible à toutes et tous.

Dans ce cadre, il est important, comme le dit ce projet de délibération, de développer, en cohérence avec le projet alimentaire territorial, le maillage local de commerces et d'associations rendant accessibles dans les quartiers populaires des produits locaux issus de l'agriculture biologique qui respecte environnement et producteurs. C'est d'autant plus vital aujourd'hui avec la baisse du marché du "bio" et avec l'inflation sur les produits alimentaires qui forcent les plus précaires à arbitrer uniquement par les prix leurs achats.

La Ville de Paris, à travers ses bailleurs et la SEMAEST, maîtrise 10 % des rez-de-chaussée commerciaux parisiens. Elle peut donc jouer un rôle important pour compenser les effets du marché et offrir une alternative aux structures E.S.S., en particulier les structures associatives. Le problème est que j'ai l'impression que la négociation se fait souvent au cas par cas.

J'ai encore un souvenir douloureux de la fermeture de "La Source" sur les Maréchaux, porte de Montreuil. Oui, il y a eu bien d'autres raisons pour lesquelles "La Source" a fermé et mon objectif n'est pas de polémiquer, la Ville ayant fait ce qu'elle a pu, mais voir un double lauréat du budget participatif de Paris et de l'appel à projets "Alimentation durable et solidaire" mettre la clé sous la porte est un crève-cœur. L'une des raisons était des arriérés de loyer trop importants.

En faisant du porte-à-porte et des pieds d'immeuble à proximité de l'endroit où avait fermé "La Source", on s'est rendu compte que l'une des demandes les plus fréquentes des habitants était de comprendre, alors qu'ils ont des projets associatifs en pagaille, pourquoi il y a autant de rez-de-chaussée de bailleurs vides. Je sais bien que le modèle économique des bailleurs est contraint, mais en quoi un local vide serait plus intéressant qu'un local loué à des prix adaptés à des structures E.S.S., en particulier aux associations d'E.S.S. ?

D'où mon vœu qui vise à poser les bases d'une négociation globale avec les bailleurs pour voir dans quelles conditions les loyers pratiqués peuvent être adaptés aux contraintes de l'E.S.S., sans trop mettre en péril leur équilibre, plutôt qu'une négociation au cas par cas ?

D'où la deuxième proposition de mon vœu qui est de rajouter - ce qui est proposé ici, pour quatre structures parisiennes de l'alimentation durable, "Le producteur local", "La laiterie de Paris", "Les marmites volantes" et "Costa" - d'élargir systématiquement le vote de subvention de fonctionnement pour les associations E.S.S. Pour avoir travaillé dans le monde associatif, notamment dans la recherche de subventions, je connais la difficulté à couvrir ces frais de fonctionnement pour les associations.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurent SOREL.

La parole est à Audrey PULVAR pour vous répondre.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher collègue, cher Laurent SOREL, comme je viens de le rappeler avec le projet de délibération DAE 159 portant sur notre appel à projets "Alimentation durable et solidaire", la Ville est pleinement mobilisée pour l'accès de toutes et tous à une alimentation de qualité, pour mailler le territoire parisien de commerces d'alimentation durable, particulièrement dans les quartiers populaires et prioritaires, et pour soutenir financièrement et techniquement ces lieux d'alimentation durable. Comme vous l'indiquez vous-mêmes, le secteur est frappé de plein fouet par une baisse historique en France de la consommation de denrées alimentaires de la meilleure qualité. Je l'ai évoqué déjà tout à l'heure.

Vous réclamez des subventions de fonctionnement systématiques pour les commerces d'alimentation durable. Un tel automatisme n'est évidemment pas possible. En revanche, ma délégation, avec le concours de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi que je remercie d'ailleurs, déploie déjà plusieurs dispositifs d'aide et d'accompagnement. Encore aujourd'hui, je propose au vote de ce Conseil, comme vous l'avez signalé vous-même, trois projets de délibération qui portent sur près de 950.000 euros, en investissement et en fonctionnement, destinés à 24 structures de l'alimentation durable parisienne.

Le projet de délibération rattaché à votre vœu prévoit ainsi d'attribuer 48.000 euros en fonctionnement aux commerces que vous citiez à l'instant : "Le producteur local" dans le 20e, "La laiterie de Paris" dans le 18e et "Les marmites volantes" et l'épicerie "La Cale" qui sont situées dans le 19e. Ce soutien complète le travail d'accompagnement des structures de l'E.S.S. par l'association "Paris Initiative Entreprise". Je remercie mon collègue Florentin LETISSIER pour l'action que nous menons de concert à ce sujet.

Concernant votre demande de négociation avec les bailleurs, nous en avons déjà parlé ici au mois de mars dernier, alors qu'un vœu en ce sens était formulé par "Les Ecologistes". Là encore, s'il est impossible d'en faire un principe automatique, croyez bien que je ne manque jamais une occasion d'inciter fortement nos bailleurs à mettre en place les conditions les plus favorables possible pour l'animation de leur pied d'immeuble par des commerces d'alimentation durable.

Au-delà, très rapidement, voyez le très beau projet de réhabilitation de l'immeuble Serpollet dans le 20e arrondissement, qui sera entièrement destiné à des acteurs de l'alimentation durable et solidaire - c'est un immeuble R.I.V.P. -, tout comme le projet également très beau porté, rue de l'Orillon avec "Paris Habitat", de halle alimentaire voulu par le maire du 11e arrondissement.

J'ajoute, et j'en termine, que j'ai entamé, il y a quelques semaines encore, des discussions en ce sens avec la directrice de la nouvelle S.E.M. "Paris Commerces" et je sais pouvoir compter sur l'appui de mon collègue Nicolas BONNET-OULALDJ, du fait de ses nouvelles responsabilités au sein de l'Exécutif parisien.

Cher Laurent SOREL, je vous demande de retirer votre vœu. Dans le cas contraire, j'émettrais un avis défavorable à son sujet.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Audrey PULVAR.

Laurent SOREL, est-ce que vous maintenez votre vœu ?

M. Laurent SOREL. - Merci pour votre réponse, Audrey PULVAR, et je retire mon vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurent SOREL.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 199.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAE 199).

2023 DEVE 32 - Subventions de fonctionnement (12.000 euros) à deux associations œuvrant pour le développement de projets d'agriculture de proximité.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose d'examiner le projet de délibération DEVE 32. Ce sont des subventions de fonctionnement pour 12.000 euros à deux associations œuvrant pour le développement de projets d'agriculture de proximité.

La parole est à Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, par ce projet de délibération, nous allons voter favorablement pour l'agriculture de proximité.

Nous le savons, nous avons besoin de producteurs mais aussi de distributeurs pour produire mieux, notamment des aliments issus de l'agriculture biologique. Nous venons juste d'en parler. Or, le marché "bio", vous le savez, est en pleine crise avec un chiffre d'affaires en baisse de 12 %. L'année dernière, en France, 240 magasins "bio" ont été contraints de baisser le rideau : "La Vie Claire", "Naturalia", mais aussi et surtout "Bio c'est bon" et "Biocoop". Nous le constatons dans tous les arrondissements, la fermeture nombreuse de ces magasins réduit l'offre au plus grand nombre, alors que leur modèle économique était pourtant viable.

De plus, cela favorise aussi la vacance commerciale, la concentration des mêmes surfaces de distribution et la monoactivité commerciale de plus en plus présente à Paris, y compris dans des locaux gérés par la Ville ou en concession, avec toujours les mêmes acteurs.

Ainsi, nous voudrions savoir concrètement, mais vous venez d'en parler et c'est très bien, Madame la Maire, quel est votre plan d'action pour aider les enseignes "bio" à tenir dans la durée, et si un partenariat avec le G.I.E. "Paris Commerces" ou la S.E.M. "Paris Commerces" nouvellement appelée à la place de la SEMAEST peut être envisagé, plutôt que de constater toujours cette monoactivité grandissante et une standardisation malheureuse de nos commerces que tous les Parisiens constatent.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Vincent BALADI.

La parole est à Audrey PULVAR.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci beaucoup, cher collègue.

Je réponds à votre question sur le projet de délibération DEVE 32. Par ce projet de délibération, je propose effectivement à notre Assemblée de soutenir deux associations qui mènent des projets d'agriculture de proximité à Paris. Il s'agit d'accorder des subventions, d'une part à l'association "Les Invasives" pour son action de sensibilisation aux questions environnementales, avec le site qu'elle exploite dans le jardin du campus Necker dans le 15e arrondissement, d'autre part à l'association "Croque Ta Ville" pour ses projets d'animation d'un potager pédagogique et productif dans le 19e arrondissement.

L'agriculture urbaine revêt des aspects environnementaux, sociaux, économiques, en plus de la production qu'elle ajoute aux ressources de la ville. L'agriculture urbaine, qu'elle soit professionnelle ou de loisirs, est un très bon outil d'apaisement dans les villes des effets du réchauffement climatique. Elle crée, par ailleurs, du lien social, permet la pédagogie et la sensibilisation aux questions écologiques.

La Ville de Paris est engagée depuis de nombreuses années dans le développement d'une agriculture urbaine de proximité. La Capitale compte ainsi aujourd'hui plus de 220 sites d'agriculture en ville pour plus de 34 hectares intra-muros, dont un peu plus de 70 sites Parisculteurs répartis sur 15 hectares cultivés.

Aujourd'hui, les Parisculteurs produisent annuellement plus de 140 tonnes de fruits et légumes aromatiques, dont 102 tonnes de champignons, mais aussi 6.000 litres de bière - la bière parisienne est "bio"-, des plants, des fleurs coupées par dizaine de milliers et des sachets de tisanes.

J'ai d'ailleurs lancé le cinquième appel à projets "Parisculteurs", en mars dernier, en proposant une vingtaine de nouveaux sites à cultiver dans notre ville, mais également dans toute la Région Ile-de-France, grâce à la sensibilisation et la mobilisation du patrimoine parisien extra-muros et celui de nombreux partenaires.

D'autres collectivités, comme les villes de Sevran, Vitry-sur-Seine, Champigny-sur-Marne ou encore Pierrefitte, ont contribué également à la diversité des sites proposés. Je les en remercie chaleureusement. Nous avons, début octobre, désigné les 13 nouveaux lauréats 2023 de cette cinquième édition et 8 étaient de nouveaux porteurs de projet, signe très positif pour ce secteur. Je profite de l'occasion pour rappeler que Parisculteurs a fait des émules avec l'appel à projets "Montréalculteurs" créé il y a deux ans.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

Effectivement, comme vous l'indiquez, j'ai répondu dans ma réponse précédente sur le soutien qui est apporté au commerce d'alimentation durable et ce soutien s'étend aussi aux liaisons que nous faisons entre les sites d'agriculture urbaine et les commerces d'alimentation durable. Je souhaite - c'est la volonté que j'ai imprimée depuis le début de ce mandat - que l'agriculture urbaine soit pour les Parisiens un maillon de tout ce que l'on met en place contre la précarité alimentaire et que ces sites puissent rapprocher les Parisiens les plus modestes d'une alimentation de qualité. C'est pourquoi non seulement nous soutenons évidemment l'installation des commerces d'alimentation durable, mais aussi le fait que des liens s'établissent entre agriculteurs urbains et commerce d'alimentation durable.

Comme il me reste un peu de temps - mais je vais en rendre puisque j'en ai pris plus dans ma réponse à Laurent SOREL -, je ferai une précision par rapport à l'intervention de Franck MARGAIN de tout à l'heure. Il n'est pas là, mais vous pourrez lui transmettre...

Vous êtes là ? Pardon. Ah, mais, collègue, vous êtes un peu affalé dans votre fauteuil, si je puis me permettre, c'est pour cela que je ne vous voyais pas.

Simplement, Monsieur MARGAIN, à propos de "Du Pain & des Roses", je pense que vous confondez peut-être l'association, qui fait l'objet de notre précédent projet de délibération, et un site, sur Twitter en tout cas, que l'on vient de m'envoyer, qui s'appelle "Du Pain & des Roses" mais qui n'a aucun lien avec l'association en question.

J'en termine ici et je rends un peu de temps. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Audrey PULVAR.

Ce n'est pas prévu par le règlement intérieur, mais Audrey a incontestablement fait une démarche dans votre direction sur une éventuelle confusion.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 32.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DEVE 32).

2023 DEVE 33 - Subvention d'équipement (200.000 euros) à la Fondation Terre de Liens et signature d'une C.P.O. avec attribution d'une subvention de fonctionnement (37.000 euros) à l'association "Terre de Liens IDF".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 33 : subvention d'équipement de 200.000 euros à la Fondation Terre de Liens et signature d'une C.P.O. avec attribution d'une subvention de fonctionnement pour 37.000 euros à l'association "Terre de Liens Ile-de-France".

La parole est à Véronique BALDINI.

Mme Véronique BALDINI. - Merci, Monsieur le Maire.

Très rapidement, cette association est très utile et fait un travail de remembrement et d'aide à l'installation d'agriculteurs salué par de nombreux acteurs du territoire. Elle agit sur le foncier, elle est aidée par de nombreuses subventions.

Loin de moi l'idée de la critiquer, mais juste de remarquer que la subvention proposée ici est très importante et ne semble pas être directement utile à Paris. Ou bien vous allez me l'expliquer.

Cette association est surtout présente en grande banlieue et en province, ce qui s'entend puisqu'elle rachète des terrains, du foncier pour en faire des terres agricoles. Mais je veux dire que dans la période actuelle, où on a tout de même - on l'a vu ce matin - un certain nombre de difficultés financières, des subventions aussi importantes, puisqu'il s'agit de 200.000 euros et 35.000 en investissement ou l'inverse, il serait bon déjà de limiter ces subventions aux associations qui œuvrent directement sur notre territoire parisien.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Véronique BALDINI.

La parole est à Audrey PULVAR.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, cher Patrick BLOCHE.

Chers collègues et chère Madame BALDINI, je vous remercie de me donner l'occasion d'intervenir sur ce sujet essentiel de la structuration des filières agricoles durables et sur l'engagement de la Ville en faveur des systèmes alimentaires respectueux de la santé, des écosystèmes et de la santé humaine.

"Terre de Liens" est un acteur majeur - vous l'avez dit vous-même mais je ne sais pas si vous avez utilisé le terme "majeur" - qui investit dans la préservation du foncier agricole et l'acquisition de fermes pour installer des projets d'agriculture paysanne et biologique, alors que les surfaces biologiques ne représentent que 6,5 % des surfaces agricoles en Ile-de-France, comme le précisait mon collègue Franck MARGAIN tout à l'heure, et que les filières de l'agriculture "bio" connaissent aujourd'hui de grandes difficultés structurelles. On l'a déjà beaucoup dit.

La Ville de Paris travaille avec ses partenaires publics et privés à l'organisation foncière et logistique et à la transformation des modèles agricoles. "AgriParis Seine", l'association de coopération territoriale créée en juillet dernier avec six autres collectivités du bassin de la Seine, sera le fer de lance de cette politique.

La Capitale, par son nombre d'habitants et ses besoins d'approvisionnement, notamment pour sa restauration collective, représente une importante opportunité de débouchés pour l'agriculture paysanne respectueuse de l'environnement et rémunératrice pour celles et ceux qui la pratiquent. Faut-il rappeler que Paris est le premier acheteur de "bio" sur le territoire national ?

Parmi les objectifs d'"AgriParis Seine", dont je parlais à l'instant, fondée par des territoires aussi différents, y compris si l'on se réfère à leur couleur politique, que la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, le département de la Seine-Saint-Denis, "Eau de Paris", la Métropole de Rouen Normandie, la Métropole du Grand Paris, le P.E.T.R. du Nord de l'Yonne et la Ville de Paris figurent la relocalisation de la production d'alimentation durable à proximité des bassins de consommation et l'accompagnement vers une agriculture diversifiée, agroécologique, biologique qui assure une plus grande capacité de résilience des territoires. Feront partie de ces axes de travail la veille foncière et la mobilisation du foncier, ainsi que le renforcement des liens entre territoires urbains et ruraux.

Ce sont aussi les objectifs de la collaboration entre la Ville de Paris et "Terre de Liens". Cette association réalisera, en effet, un repérage d'opportunités foncières dans un périmètre de 250 kilomètres autour de Paris. Elle identifiera et accompagnera des porteurs de projets pour mener des activités en agriculture biologique et travailler à la sensibilisation sur ces questions.

La préservation du foncier, son orientation vers la transition écologique de l'agriculture qui la nourrit, relève aussi de la responsabilité de la Ville de Paris. C'est la raison pour laquelle je vous invite à voter deux subventions, en faveur de la Fondation d'une part et de l'association "Terre de Liens" d'autre part, pour un montant total de 237.000 euros.

Nous mettons également au vote la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec "Terre de Liens". Dans le contexte, dont je vous parlais tout à l'heure, de manque de relève d'une génération d'agriculteurs, de difficultés d'accès au foncier, de difficultés de toute la filière de l'alimentation durable, il me semble que c'est bien le rôle de la Ville de Paris d'agir pour structurer et organiser la production agricole qui la nourrit.

Je vous remercie de votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire, chère Audrey PULVAR.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 33.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DEVE 33).

2023 DEVE 64 - Subvention (25.000 euros) à l'association "Un Plus Bio" pour l'accompagnement de la restauration collective parisienne au travers d'une convention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 64. Ce sont des subventions à hauteur de 25.000 euros à l'association "Un Plus Bio" pour l'accompagnement de la restauration collective parisienne au travers d'une convention.

La parole est à nouveau à Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans le projet de délibération qui nous est présenté, nous allons encore renforcer la présence des aliments "bio" et durable dans nos cantines et c'est une très bonne chose.

La bonne alimentation commence toutefois dès la toute petite enfance et par conséquent avant l'école à 3 ans. J'aimerais donc attirer votre attention sur l'alimentation des crèches, notamment sur les prestataires qui ont gagné des appels d'offres de la Ville de Paris, en mettant en avant bien souvent des soi-disant labels durable ou biologique, alors qu'ils n'offrent aux enfants dans la réalité que des aliments industriels transformés très peu durables.

Au-delà des enquêtes - je pense notamment au livre édifiant de Daphné GASTALDI sur les trois principaux acteurs du secteur - les parents dans nos arrondissements nous sollicitent souvent sur ce type de problème et nous ne savons quoi leur répondre, alors que nos efforts sont très importants au niveau des cantines, donc des écoles, et que nous ne maîtrisons pas forcément pour les crèches.

Ainsi, nous souhaitons un meilleur suivi des entreprises délégataires de la Ville de Paris dans les crèches, notamment sur l'alimentation des tout-petits.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Vincent BALADI.

La parole est à Audrey PULVAR.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Cher collègue Vincent BALADI.

Je réponds sous le contrôle de Patrick BLOCHE, et Céline HERVIEU n'est pas là mais je sais qu'elle n'en pense pas moins.

Je comprends votre préoccupation. En revanche, nous avons quand même de quoi vous rassurer et vous pourriez rassurer les parents qui vous interpellent, comme vous le dites, puisque les crèches parisiennes sont non seulement aujourd'hui à 80 % de "bio" ou de durable dans les produits qui sont distribués et cuisinés pour les enfants - nous sommes à 100 % de lait "bio" dans les crèches parisiennes, dont une bonne partie provient de l'Ile-de-France - et surtout les crèches parisiennes ont obtenu la labellisation la plus élevée du label Ecocert qui suppose un processus de certification particulièrement exigeant.

A moins de remettre en cause le label Ecocert, je ne vois pas comment on pourrait remettre en cause la qualité des denrées fournies et préparées dans les crèches parisiennes, qui ont par ailleurs reçu récemment une distinction en tant que cantines rebelles, enfin parmi les distinctions les plus flatteuses des Victoires des cantines rebelles.

Je voudrais donc vous tranquilliser sur la qualité de l'alimentation servie dans nos crèches. On peut évidemment toujours l'améliorer. Probablement qu'il peut survenir de-ci de-là des difficultés qu'il nous faudrait résoudre, mais s'il est un secteur de la restauration collective qui, aujourd'hui à Paris, fonctionne bien, est reconnu et récompensé pour cela, c'est bien celui de la petite enfance.

D'ailleurs, j'en profite pour remercier évidemment Céline HERVIEU et Patrick BLOCHE de leur implication dans la bonne réalisation, aussi bien dans les crèches, mais pour Patrick BLOCHE dans les écoles et les collèges, de notre Plan Alimentation durable.

Puis très rapidement un mot sur le projet de délibération qui portait sur le soutien à l'association "Un Plus Bio" qui justement accompagne nos gestionnaires de la restauration collective dans la mise en œuvre du Plan Alimentation durable.

"Un Plus Bio" est un réseau national, une structure de mise en réseau de formation, de sensibilisation et de mutualisation des bonnes pratiques pour une restauration collective "bio", locale, saine et accessible à toutes et à tous. Ses actions sont essentiellement dirigées vers les gestionnaires, les personnels de la restauration collective et les élus.

Cent quarante collectivités, dont les métropoles de Lyon, Montpellier, Marseille, la ville de Nîmes ou Paris, font partie de son club de territoires. La restauration collective parisienne peut se féliciter d'être en partie accompagnée par "Un Plus Bio" pour réaliser les objectifs très ambitieux de notre Plan Alimentation durable. Je ne vais pas vous les rappeler, puisqu'on l'a déjà beaucoup fait dans ce Conseil.

Pour aider cette association à accompagner nos gestionnaires et les aider à mieux mettre en œuvre notre Plan Alimentation durable, je vous propose de voter ce projet de délibération et également la convention que nous soumettons aujourd'hui à votre approbation.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Audrey PULVAR. Et évidemment je m'associe à vos propos.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 64.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DEVE 64).

2023 DEVE 66 - Subventions aux gestionnaires de la restauration collective parisienne dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de lutte contre le gaspillage alimentaire (137.691.112 euros).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 66 et l'amendement technique n° 24. Ce sont des subventions aux gestionnaires de la restauration collective parisienne dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de lutte contre le gaspillage alimentaire pour un montant conséquent.

La parole est à Douchka MARKOVIC.

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Monsieur le Maire.

En France, les pertes et gaspillages alimentaires représentent 10 millions de tonnes de produits par an, soit une valeur commerciale estimée à 16 milliards d'euros. Ce gaspillage représente un prélèvement inutile de ressources naturelles, telles que les terres cultivables et l'eau, et des émissions de gaz à effet de serre qui pourraient être évitées. Ces dernières sont évaluées par l'A.D.E.M.E. à 3 % de l'ensemble des émissions nationales. Ce sont également des déchets qui pourraient être évités, qui n'auraient donc pas à être traités et n'engendreraient pas les coûts de gestion afférents.

Toutes les étapes de la chaîne alimentaire - production, transformation, distribution et consommation - participent aux pertes et gaspillages alimentaires. L'étude de l'A.D.E.M.E. sur les états des lieux des masses de gaspillage alimentaire et de sa gestion aux différentes étapes de la chaîne alimentaire montre que la répartition de ces pertes et gaspillages est la suivante : 32 % en phase de production, 21 % en phase de transformation, 14 % en phase de distribution et 33 % en phase de consommation. Pour la phase de consommation, cela représente 30 kilos par personne et par an de pertes et de gaspillages au niveau du foyer. Si on ajoute à cela tout le gaspillage généré par la restauration collective ou commerciale, cela devient énorme.

La Ville de Paris souhaite, à travers son Plan Climat et son Plan Alimentation durable, lutter contre le gaspillage de nos ressources et tout particulièrement des denrées alimentaires, et cela est bien normal.

Pour une caisse des écoles de taille moyenne, qui sert environ 10.000 repas par jour, avec un grammage en protéines carnées de 70 grammes par enfant, cela représente 70 kilogrammes de viande cuisinée par jour, soit pour une semaine classique, presque 3 tonnes de protéines animales, ce qui représente pour une année scolaire de 36 semaines environ 100 tonnes. Dans le 18e arrondissement, depuis 2018, nous avons environ 12 % d'enfants qui ont choisi l'alternative végétarienne quotidienne, soit l'équivalent de 12 tonnes de protéines par an.

Quel est le pire des gaspillages alimentaires ? C'est celui de la viande, et plus largement celui de l'alimentation carnée. Car la viande, pour être produite, demande plus de ressources en terre, en eau, en céréales. La viande, pour être produite, génère plus de gaz à effet de serre. La viande, pour être produite, génère de la déforestation, notamment en Amazonie. Enfin, et pas des moindres, la viande, pour être produite, génère de la souffrance animale.

Alors je m'adresse aux mairies d'arrondissement, encore trop nombreuses, qui n'ont pas encore développé d'alternative végétarienne quotidienne dans leurs cantines scolaires. Je les accuse de mauvaise gestion de leur caisse des écoles. Je les accuse de gaspillage budgétaire. Je les accuse de commander de la viande qui ne sera pas consommée par certains enfants pour des raisons éthiques, écologiques, religieuses ou tout simplement par dégoût. Je les accuse de ne pas respecter la liberté individuelle des enfants de ne pas vouloir consommer de viande et de ne pas les nourrir à satiété. Je les accuse de gaspillage alimentaire majeur. Je les accuse de gaspiller des ressources naturelles essentielles. Je les accuse de commander de la mort d'animaux pour nourrir les poubelles parisiennes. Je vous accuse de gaspiller des vies.

Alors combien de temps, combien de temps faut-il encore, encore combien de temps, combien de temps pour arrêter de gaspiller ? Combien de temps pour respecter la vie des animaux ? Combien de temps ?

Merci à vous.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Douchka MARKOVIC.

Je donne la parole à Florian SITBON.

M. Florian SITBON. - On va parler également de restauration scolaire et de réduction des déchets et lutte contre le gaspillage. Je vais tenter de ne pas accuser mais de mettre en valeur les actions que l'on a mises en place et qui sont dans ce projet de délibération, puisque la réduction des déchets et la lutte contre le gaspillage sont des priorités évidemment pour la politique écologique de la Ville de Paris.

Le gaspillage alimentaire est un fléau, peut-être un fléau qui peut toucher de manière encore plus importante lorsqu'il s'agit d'alimentation carnée, mais un fléau de manière générale. Il représente en France chaque année 10 millions de tonnes de déchets, ce qui représente une perte de 16 milliards d'euros.

Nous mettons donc en œuvre une panoplie de mesures pour que les particuliers réduisent le volume de leurs déchets, incluent les déchets alimentaires à leur action de tri mieux affirmée sur le gaspillage alimentaire. On en a parlé déjà tout à l'heure avec la récupération des déchets alimentaires. Mais les particuliers ne sont pas les seuls à pouvoir agir pour la lutte contre le gaspillage alimentaire, la restauration collective est également concernée, particulièrement la restaurant collective dans les écoles.

Beaucoup a déjà été fait : mise en valeur du fait maison, don des produits non consommés à des associations ou encore achat de découpes de fruits pour réaliser des compotes, par exemple. Cependant, la Ville souhaite avancer encore plus vite pour arriver à une restauration collective sans déchets en 2027. Parmi les actions menées pour atteindre cet objectif, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé auprès des caisses des écoles pour qu'elles puissent proposer des solutions innovantes qu'elles souhaitaient voir financer.

Ce projet de délibération propose donc de financer sept gestionnaires pour un montant total d'un peu plus de 137.000 euros. Différents projets ont été développés par les caisses des écoles qui leur permettent de mieux trier et

de moins gaspiller. Il s'agit essentiellement de financer des tables de tri, de financer des balances, comme dans le 15e où la subvention va permettre d'acquérir des balances de précision pour poursuivre le plan d'action petite ou grande faim qui permet, par exemple, de limiter les restes des convives en calibrant mieux les portions.

Toutes ces actions sont évidemment des pas qui permettent de réduire chaque jour le gaspillage alimentaire. Les petites Parisiennes et les petits Parisiens sont ainsi sensibilisés à l'importance de ne pas gaspiller l'alimentation qui leur est proposée. Je me réjouis donc de voter ce projet de délibération et vous invite à faire de même.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Florian SITBON.

La parole est à Audrey PULVAR.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chers collègues. Je vous remercie tous les deux de me donner la possibilité de valoriser l'action menée par la Ville pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans notre restauration collective, notamment via les subventions à nos gestionnaires qui font l'objet de ce projet de délibération.

Vous avez rappelé les chiffres, chère Douchka MARKOVIC, du gaspillage alimentaire aujourd'hui estimé pour les ménages français à 10 millions de tonnes par an, soit 16 milliards d'euros jetés à la poubelle et c'est beaucoup. C'est un gaspillage qui entraîne effectivement un prélèvement inutile de nos ressources naturelles, notamment en eau. Il génère un important volume d'émissions de gaz à effet de serre qui sont évitables et évaluées à 3 % du volume total de nos émissions.

Pour ce qui concerne la restauration collective parisienne dans votre interpellation sur la consommation des produits carnés, je voudrais rappeler que dans notre Plan Alimentation durable, qui est déjà largement mis en œuvre par nos gestionnaires sur la partie qui concerne le végétal, nous avons prévu d'arriver à la fin de cette mandature à 40 % de repas végétariens sur les 100 % de repas servis dans la restauration collective. A partir de cette année, la plupart de nos gestionnaires, qui étaient à un repas, sont déjà à deux repas entièrement végétariens par semaine. A partir du 1er janvier 2025, avec l'engagement que nous avons pris, nous aurons non seulement deux repas végétariens mais en plus une alternative végétarienne tous les jours dans les 1.300 établissements de notre restauration collective. Paris est très en avance sur le sujet par rapport à la loi et par rapport à d'autres collectivités comparables.

Par ailleurs, nous réfléchissons avec Dan LERT à augmenter encore cette part des repas végétariens dans la restauration collective à l'échéance 2030. Nous n'en sommes pas encore là, mais si nous parvenions à augmenter encore cette part de végétarien, nous pourrions presque en arriver au point où le repas végétarien deviendrait le repas de référence et le repas carné l'alternative à ce repas de référence.

Sur le gaspillage alimentaire, pour répondre un peu plus largement à Florian SITBON qui a déjà beaucoup parlé des dispositions que nous avons mises en place, il y a effectivement toute une série de dispositifs de sensibilisation des personnels, de formation des personnels et de sensibilisation et formation de ceux qui forment les convives, parce qu'il faut aussi former les convives à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Dans les écoles et les collèges, on sait que les enfants se prêtent assez facilement à toutes les innovations en la matière mais parfois, même quand ils sont volontaires, des erreurs peuvent être commises justement par manque de formation, d'information ou de sensibilisation. C'est pour cela que nous poursuivons ces actions.

Je vous propose donc avec ce projet de délibération de poursuivre le soutien de sept de nos gestionnaires pour un montant total de près de 140.000 euros. Il s'agit des caisses des écoles de Paris Centre, du 9e, du 10e, du 11e, du 14e, du 15e et du 20e arrondissement.

Chaque jour, nos gestionnaires mettent en œuvre notre Plan Alimentation durable, revoient profondément leurs modes d'approvisionnement, de fabrication de repas et de services. Je veux une nouvelle fois ici les remercier pour leur agilité et pour leur engagement. Merci également pour son soutien - je l'ai déjà fait tout à l'heure mais je le refais - à mon collègue Patrick BLOCHE, ainsi qu'aux maires d'arrondissement pour votre contribution à la bonne exécution de ce plan exemplaire. Il n'est pas là, mais je voudrais tout de même saluer amicalement Antoine GUILLOU, avec qui j'aurai grand plaisir à travailler sur ces enjeux de réduction du gaspillage alimentaire et de valorisation des déchets alimentaires, après l'avoir fait avec Colombe BROSSEL pendant les trois premières années de ce mandat.

Je vous remercie de votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Audrey PULVAR.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 24 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 24 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 66 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2023, DEVE 66).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la ferme urbaine "Plantation Paris" sur le toit de la gare de fret de Chapelle International.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché. C'est le vœu n° 25 relatif à la ferme urbaine "Plantation Paris" sur le toit de la gare de fret de Chapelle International.

La parole est à Rudolph GRANIER pour le présenter en deux minutes.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Le suivi de tous les projets entamés est une part importante de notre travail d'élus, surtout dans l'opposition, et notamment quand il implique une responsabilité financière aussi importante que dans le cas de la ferme urbaine "Plantation Paris" sur le toit de la gare de fret de Chapelle International.

Pour ce projet, la Ville a mis à disposition le toit du bâtiment public et a accordé une garantie à hauteur de 800.000 euros pour un total de 1,9 million d'euros de prêt souscrit. A l'heure actuelle, la Ville reste impliquée à hauteur de 790.000 euros. Elle serait redevable de ces sommes au cas où la S.A.S. "Cultivate Chapelle", pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues aux échéances convenues.

"Plantation Paris" à la Chapelle, c'était au départ une belle communication et de beaux objectifs affichés. Accrochez-vous : 50.000 kilos de produits frais chaque année, de la distribution dans l'environnement immédiat, des paniers vendus sur place, des produits fournis dans les restaurants et les magasins du quartier, un lieu d'accueil dédié devant rendre attractif le quartier. On se croirait dans le Gers, en Loire-Atlantique ou dans l'Aveyron. Hélas ! On est à Paris dans une économie socialiste et la réalité est tout autre. Ce lieu qui devait être un poumon du quartier est un bunker secret et c'est bien votre approche de l'entre-soi, de l'entre-camarades que nous dénonçons ici.

Que se passe-t-il là-bas ? Très bonne question. Le site Internet ne nous informe pas plus. Où sont les fruits, les légumes, les animations pour les habitants du quartier ? Rien. Pas à la Chapelle, en tout cas, encore victime de vos mensonges. Les riverains, eux, ne s'y trompent pas et plusieurs associations dénoncent cette situation et sont très critiques.

La justification du Covid ne va pas tenir éternellement pour masquer des échecs, certes que le Covid aura pu amplifier mais dont les véritables causes sont ailleurs : le modèle économique qui est bancal, la disproportion des sociétés choisies pour gérer le lieu. En fait, beaucoup de mauvaises décisions.

Je ne vous demande pas de reconnaître votre échec, tant il est patent. Par contre, je vous demande la publication d'un bilan d'activité financier pour 2022. Et pour 2023, nous vous demandons de la transparence, rien de plus, à part vous signaler qu'une mairie n'est sans doute pas une coopérative agricole subventionnée.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Rudolph GRANIER.

Je donne la parole à Audrey PULVAR pour vous répondre. Madame la Maire ?

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher Rudolph GRANIER. Je retiens, j'entends sur le collectivisme, la ferme, etc. Je voudrais juste vous dire que des responsables, le président du Syndicat des jeunes agriculteurs ou encore le président de la Chambre d'agriculture d'Ile-de-France que l'on ne peut pas vraiment soupçonner d'être gauchistes collectivistes, m'ont assurée, il y a quelques mois, de leur soutien pour la politique de développement de l'agriculture urbaine de la Ville de Paris, en considérant, je les cite, qu'un agriculteur urbain est un agriculteur comme un autre.

Sur la question de "Cultivate" installée à Chapelle International, nous poursuivons l'installation et le soutien au développement de projets d'agriculture urbaine. Ce projet est installé depuis 2020 sur le toit de Chapelle International. Il s'appelle dorénavant "Plantation Paris". Il a effectivement subi un contrecoup très fort du Covid, puis beaucoup de difficultés, notamment toute une récolte perdue en raison d'un mauvais approvisionnement en circuit de chaleur.

Effectivement, nous entendons le mécontentement d'une partie des riverains. Nous-mêmes ne sommes pas forcément totalement satisfaits de la façon dont les choses se passent et nos services s'entretiennent régulièrement, à ma demande, avec les responsables de "Cultivate". Le maire du 18e arrondissement, Éric LEJOINDRE et moi-

même avons reçu "Cultivate", il y a quelques mois, afin de faire un point global sur le projet. Une nouvelle réunion a eu lieu entre "Cultivate" et la mairie du 18e, il y a quelques semaines, au cours de laquelle dix visites scolaires ont été programmées et pour commencer l'école Eva Kotchever. Nous avançons sur ce point et c'est une bonne chose.

Je suis avec les services de la Ville extrêmement vigilante à propos de l'activité principale de ce site qui doit relever de l'agriculture urbaine et les activités annexes doivent y être liées.

Pour répondre à votre question concernant la publication du bilan et des comptes de "Cultivate", je vous informe qu'au regard de la convention qui la lie à la Ville de Paris et de sa garantie d'emprunt, "Cultivate" est tenue de nous transmettre ses comptes annuels. En revanche, il lui appartient par ailleurs de les publier.

Pour cette raison, je vous demande de retirer votre vœu ou j'y appliquerai un avis défavorable.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Audrey PULVAR.

Maintenez-vous votre vœu ? Oui, il est maintenu.

Je donne la parole à Jérôme GLEIZES pour une explication de vote du groupe "Les Ecologistes".

M. Jérôme GLEIZES. - Elle sera très rapide parce que je pense que M. GRANIER ne connaît pas bien sa géographie politique. J'ai cru entendre le mot Gers dans son intervention et la comparaison de Paris et du département du Gers. Le département du Gers est géré depuis très longtemps par le parti socialiste, il y a une sorte de particularité entre Paris et le Gers. Je suis né dans le Gers et je trouve très désobligeants vos amalgames pour les gens qui sont issus du Gers. Ce sont des raccourcis assez désobligeants et je voulais faire cette remarque au détour du projet de délibération.

Bien sûr, nous suivons l'avis de l'Exécutif parce que cela n'a rien à voir avec le collectivisme. C'est loin des sovkhoses et des kolkhoses !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES. Moi, je suis né à Paris mais je trouve cela aussi très désobligeant pour le Gers et je partage votre opinion.

Je vous propose de passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 25 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 25 est rejeté.

Informations sur le déroulement de la séance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous avons terminé avec les dossiers de la 8e Commission.

Je me permets de vous alerter collectivement. Je sais que vous avez toujours une grande attention pour mes propos à ce moment précis. Nous avons pris une heure et quarante-cinq minutes de retard aujourd'hui. En termes de projection et en fonction des indications que m'ont données les services du Conseil de Paris, nous sommes partis pour terminer vendredi à 21 heures. Je dis cela pour vous casser le moral collectivement, bien entendu, mais surtout pour que nous puissions collectivement réguler cette séance et vous savez par quoi cela passe. Par conséquent, que chacune et chacun prenne ses responsabilités là où il est, mais 21 heures vendredi, je crains que nous ne soyons pas très nombreux.

Compte rendu de la 1ère Commission.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons donc aux dossiers de la 1ère Commission. Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à sa présidente, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci, Monsieur le Maire.

Un bref compte rendu puisque nos débats ont essentiellement porté sur les orientations budgétaires et les décisions modificatives dont nous avons discuté ce matin et je serai donc brève.

Paul SIMONDON a décrit le contexte avec la crise du logement et la chute des D.M.T.O., en indiquant qu'il proposait de diminuer de 200 millions d'euros les recettes de D.M.T.O., ce qui conduisait également à la baisse d'environ 200 millions d'euros d'épargne brute. Il a indiqué que, pour 2024, le futur projet de budget retiendra une trajectoire dite réaliste avec une évolution lente de 50 millions d'euros. Il a particulièrement insisté sur le fait que le vœu de la majorité municipale est de maintenir une trajectoire d'investissement autour de 1,8 milliard d'euros de

dépenses d'investissement. Il a indiqué, par ailleurs, que l'épargne brute devrait retrouver des niveaux satisfaisants, vers 700 millions d'euros, par la suite en 2025 et 2026.

Des questions lui ont été posées sur la durée de désendettement, environ quinze ans l'an prochain. Sur un plan de sobriété, M. ALPHAND en particulier a interrogé l'adjoint aux Finances sur ce sujet en lui demandant de détailler le contenu du plan de sobriété. M. SIMONDON lui a répondu que l'on verrait cela en décembre, au moment du vote du budget. Il a également été interrogé sur les taux d'emprunt de la dette et il a répondu en mentionnant un emprunt à 3,5 % en juillet et à 4,12 % sur quinze ans très récemment.

Jérôme GLEIZES est intervenu et a insisté en particulier sur le modèle de financement des collectivités locales, une thématique à laquelle il est attaché. Il a montré en quoi cette structure de financement des collectivités locales conduisait tout le monde dans le mur, et pas seulement Paris.

Paul SIMONDON a présenté les autres projets de délibération, notamment ceux qui concernent les admissions en non-valeur. Il a été interrogé sur le projet de délibération DFA 62 qui n'a été soumis ni au conseil du 7e arrondissement, ni du 15e, alors que ces deux arrondissements sont concernés.

Ensuite, nous avons examiné les projets de délibération d'Olivia POLSKI. Avec notamment le projet de délibération DRH 53, Olivia POLSKI a indiqué que, dans un souci de simplification, elle allait dispenser les candidats admissibles d'envoyer leurs documents avant l'oral et même d'envoyer leurs documents tout court.

Nous avons eu un projet de délibération de Nicolas BONNET-OULALDJ, Sandrine CHARNOZ, Afaf GABELOTAUD, Frédéric HOCQUARD, Florentin LETISSIER. Nous avons terminé avec l'examen des orientations budgétaires de la Préfecture de police qui nous a fourni une présentation très détaillée.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

2023 DAE 296 - A.A.P. Soutien aux commerces culturels parisiens (accessibilité, diversité et transition énergétique) : subventions (400.000 euros) et conventions avec 31 commerçants.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 296 et l'amendement technique n° 26 : A.A.P. Soutien aux commerces culturels parisiens, accessibilité, diversité et transition énergétique. Ce sont des subventions à hauteur de 400.000 euros et des conventions avec 31 commerçants.

La parole est à Florian SITBON.

Bien. La parole n'est pas à Florian SITBON mais à Raphaëlle PRIMET, Madame la Présidente, sur le projet de délibération DAE 296.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, la crise liée à la pandémie de Covid-19 a mis en lumière les librairies comme des acteurs essentiels de la culture. D'abord fermées puis réouvertes, elles ont suscité un nouvel engouement et trouvé de nouveaux clients.

Après cet épisode, on espérait que les librairies reprendraient du poil sur la bête "Amazon" et sur le commerce en ligne, mais le combat est rude entre hausse des tarifs de l'énergie et inflation des coûts. Et malgré les mesures gouvernementales sur les frais de port, la vie n'est pas facile pour les libraires indépendants qui travaillent avec des marges contraintes et qui payent à Paris souvent des loyers bien trop chers. Enfin, ils pâtissent eux aussi de l'inflation qui touche le pouvoir d'achat de leur clientèle, notamment dans les quartiers populaires.

Malgré ces difficultés, beaucoup de libraires résistent et de nouvelles librairies ouvrent à Paris. Notre Ville est consciente de la richesse que constitue ce réseau pour la culture et au-delà pour les liens, les échanges qu'il contribue à tisser et à faire vivre entre les habitants. Contrairement aux banques, qui apprécient peu la particularité commerciale de ces structures aux marges de manœuvre quelque peu tendues, inhérentes à ce domaine d'activité, Paris souhaite soutenir cette diversité.

Un certain nombre de dispositifs ont été mis en place au fil des années via le G.I.E. "O'Commerces" des bailleurs sociaux, via la SEMAEST, permettant ainsi à des librairies d'avoir des loyers moins lourds que ceux du marché privé. Si c'est un point d'appui important, cela ne suffit pas toujours pour éviter les difficultés. Nous devons poursuivre notre travail et pousser la réflexion vers des dispositifs particuliers pour soutenir toujours plus l'installation de librairies dans Paris, certes, mais surtout pour pérenniser leur existence à long terme.

Face à la multitude des crises auxquelles les commerces de proximité ont dû faire face, ils ont su se réinventer et transformer leur activité en se heurtant bien trop souvent au manque de moyens. Nous sommes tous ici convaincus de l'importance de ces libraires indépendants dans nos différents quartiers.

En ce sens, l'objectif de l'appel à projets de ce projet de délibération va permettre d'accompagner, avec un budget conséquent de 400.000 euros, ces commerces culturels pour qu'ils s'adaptent aux transformations

nécessaires à la transition énergétique et à l'accessibilité des publics. Sans ce soutien, ils n'auraient pas pu entamer tout seuls les travaux.

Ainsi, 41 candidatures ont été reçues dans ce cadre et ont été examinées par un jury composé d'acteurs du secteur et d'élus. Une large majorité des projets déposés, 31 en tout, ont été retenus, ce qui démontre la volonté de notre Ville de dynamiser ce secteur.

Les projets retenus sont extrêmement divers : travaux de mise aux normes d'accessibilité, réaménagement de la circulation intérieure, mise aux normes d'installations électriques, éclairage moins énergivore, meilleure isolation thermique. Une diversité qui permet de s'adapter aux besoins de chaque lauréat et ainsi de lui répondre de la manière la plus appropriée.

Je le répète, ces commerces sont cruciaux dans le maillage culturel et local de notre ville. Bien souvent tenus par des passionnés, ils donnent une âme particulière à chaque quartier en développant une identité propre, une ambiance particulière et des liens particuliers avec les clients.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente, chère Raphaëlle PRIMET.

La parole est maintenant à Florian SITBON. J'avais un temps d'avance ou peut-être que Florian a un temps de retard...

M. Florian SITBON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne serai pas très long parce que Mme Raphaëlle PRIMET a dit l'essentiel sur ce projet de délibération.

Je vais donc peut-être juste insister sur l'importance, qui a été très bien exprimée, des difficultés structurelles et des difficultés conjoncturelles, auxquelles font face ces commerces essentiels pour la vie des Parisiennes et des Parisiens. Cela fait plus de vingt ans que l'on soutient l'attractivité, la diversité et la vitalité de ces commerces, auxquels la population est très attachée et qui font l'âme des villes.

Pour finir tout simplement et ne pas redire les choses, je veux saluer la librairie du 15e qui est soutenue dans cet appel à projets. Elle s'appelle "La 25e heure" et c'est une très belle librairie. Je suis donc très heureux qu'elle soit soutenue dans ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Florian SITBON.

Jean-Philippe DAVIAUD a un mot à dire également.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Monsieur le Maire, ce sera un mot rapide pour saluer ce projet de délibération qui propose un soutien aux commerces culturels. Cela a été dit, il faut le répéter, c'est une catégorie de commerces qui sont sans doute les plus fragiles dans les commerces de proximité, compte tenu d'une part des marges assez faibles, et d'autre part de la concurrence de la vente en ligne.

Cette action de la Ville de Paris aujourd'hui, pour aider ces commerces à s'adapter et se transformer pour une plus grande accessibilité et les accompagner dans la transition énergétique, prend la suite d'initiatives antérieures qui ont été évoquées. Je rappelle le dispositif de la SEMAEST né en 2008, qui s'appelait "Vital'Quartier 2" et qui a permis d'accompagner et de sanctuariser un certain nombre de commerces culturels, notamment dans le Centre de Paris, en leur permettant d'avoir depuis 2022 des baux figés avec la Foncière "Paris Commerces" qui leur permet de rester dans les lieux à des tarifs de loyers tout à fait abordables.

C'est donc essentiel pour la Ville de Paris de continuer à avoir ces commerces en centre-ville. Ils ont été redécouverts, d'une certaine manière, au moment des confinements, non pas au début parce que ce n'était pas considéré comme des commerces essentiels, mais après et chaque Parisien a pu apprécier l'intérêt d'avoir ce type de commerce à proximité.

Juste un mot pour le 18e puisque trois commerces sont concernés par ce dispositif. Pour mettre en exergue la grande diversité, cela a été dit, l'usage dont sera fait ce dispositif mais aussi les typologies de commerces, nous avons une librairie de la Goutte-d'Or, qui s'appelle "La Régulière", célèbre librairie-café-jeux, bénéficiera de ce dispositif, un label, une société de management de production et d'édition musicale au sein du MILA, qui est un cadre auquel on a souvent fait référence ici lorsque nous votons des subventions dans le 18e et un collectif qui s'appelle "Yoyaku", spécialisé dans la "house" et qui a ouvert un lieu boulevard de La Chapelle, qui est entre disquaire, galerie d'art et salon d'écoute. Voilà trois commerces culturels extrêmement différents mais qui ont comme point commun de pouvoir bénéficier de ce dispositif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe DAVIAUD.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ, une première, comme adjoint à la Maire de Paris, cher Nicolas.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je voudrais remercier mes collègues qui se sont inscrits pour mettre en avant ce beau projet de délibération, remercier Raphaëlle PRIMET, Florian SITBON et Jean-Philippe DAVIAUD. Ils ont dit déjà beaucoup de choses, mais je voudrais dire que ce sont des commerces qui ont été touchés par de multiples crises.

Cela a été évoqué, c'était la crise du Covid qui a aussi redonné le goût à la lecture et l'envie aux Parisiens d'aller vers ces commerces, notamment les librairies. Je dirais d'ailleurs qu'il n'y a pas que les librairies qui sont concernées mais aussi les galeries et les disquaires. Puis ces commerces, comme l'a très bien dit Raphaëlle PRIMET mais aussi Jean-Philippe DAVIAUD et Florian SITBON, sont face à un combat inégal, un combat très difficile qui est celui du e-commerce. Aujourd'hui, vous le savez, nous sommes dans un contexte à Paris où les coûts sont importants. L'inflation joue et les loyers sont parfois chers par rapport au modèle économique de ces commerces. Par conséquent, les aider, c'est remettre de la justice dans un domaine de la culture.

Je voudrais revenir au début de ce Conseil de Paris. Nous avons tous rendu hommage à un enseignant, qui a été tué par le terrorisme, après d'autres. Nous avons tous eu des mots pour lutter contre l'obscurantisme, contre la barbarie. Eh bien, s'il y a un outil essentiel dans la lutte contre l'obscurantisme, pour l'émancipation de chacun, c'est bien la culture et c'est bien la lecture.

C'est à travers ces commerces qu'il y a un enjeu formidable, incroyable pour l'avenir de notre humanité. Au-delà de ce que l'on peut retrouver sur Internet, c'est une relation humaine avec des commerçants qui orientent, qui donnent des conseils, qui permettent de découvrir des auteurs, qui permettent d'orienter, par exemple sur des œuvres de théâtre ou de poésie que l'on ne retrouvera pas partout, et je sais que Florian SITBON y est très sensible, et pas simplement le best-seller que l'on voit partout.

C'est donc un travail très important en termes culturels et je voudrais le dire. J'hérite de ce beau projet de délibération, je n'y suis pas pour beaucoup et je voudrais remercier tout d'abord Olivia POLSKI et Carine ROLLAND qui ont lancé cet appel à projets qui a aujourd'hui abouti à cette subvention.

Elle s'inscrit également dans un travail important de la Ville pour protéger ses commerces. Je pense au travail que nous avons toutes et tous eu dernièrement qui est le P.L.U. bioclimatique qui permet la protection des commerces de proximité et notamment les commerces culturels. Je pense au travail qui a été mené depuis longtemps par la Ville à travers "Vital'Quartier 1 et 2", et notamment l'action en faveur des librairies, des commerces culturels dans le quartier et à la création de la Foncière "Paris Commerces" avec la possibilité bientôt de préempter et d'aider.

Je voudrais d'ailleurs signaler que nous avons inauguré une très belle librairie avec ma collègue Carine ROLLAND dans le cadre de "Paris Commerces". Elle avait fermé et elle a rouvert, elle s'appelle "Violette and Co" et est vraiment dédiée à la littérature féminine, à la littérature dans le domaine des LGBTQI+ et on ne trouvera pas forcément ces ouvrages dans l'e-commerce. C'est aussi une relation directe avec la possibilité de faire des débats et de mettre en avant des conquêtes et des luttes historiques, et c'est bien le sens de notre politique de la Ville de Paris.

Je voudrais dire évidemment que ce projet de délibération est surtout sur l'accessibilité et la rénovation énergétique. L'accessibilité est importante pour les personnes en situation de handicap et c'est aussi un effort important au vu de l'accueil des Jeux paralympiques. Elle remplit un triple objectif social, écologique et économique.

Concrètement, il s'agit d'une série de 31 subventions à des commerces pratiquement dans tout Paris. Je crois que 90 % des arrondissements sont concernés pour un total de 400.000 euros. Je vais citer les arrondissements : le centre, les 5e, 7e, 10e, 11e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e et 20e arrondissements. C'est un projet de délibération qui en dit long sur le sens que l'on donne à nos commerces culturels et à la place de la culture à Paris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Nicolas BONNET-OULALDJ.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 26 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 26 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 296 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2023, DAE 296).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au suivi de la charte de qualité des commerces de l'avenue de Clichy.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 27 est relatif au suivi de la charte de qualité des commerces de l'avenue de Clichy.

La parole pour le présenter est à Carline LUBIN-NOËL.

Mme Carline LUBIN-NOËL. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Ce vœu est relatif au suivi de la charte de qualité des commerces de l'avenue de Clichy.

La charte de qualité des commerces de l'avenue de Clichy de la place à La Fourche est établie en 2015. Elle a été mise en place à la suite des travaux d'aménagement de la place de Clichy et de l'avenue jusqu'à La Fourche. Elle vise à redonner de l'attractivité aux différentes activités commerciales et à améliorer sensiblement le cadre de vie de ce quartier via une cohérence esthétique de l'avenue et l'observance des règles en matière d'étalage. Elle a été établie dans une démarche consensuelle et signée par l'ensemble des parties prenantes, à savoir la Ville de Paris, la mairie du 17e, mais également la mairie du 18e arrondissement, les commerçants et les habitants.

Au regard des nouveaux travaux d'aménagement de l'avenue dans sa partie située au-delà de La Fourche, et considérant que les bonnes pratiques énoncées dans la charte mériteraient d'être mieux connues, à la fois des commerçants mais aussi des services de la Ville compétents en matière de voirie, de propreté et de tranquillité publique, certains attendus de cette charte devraient y être ajoutés pour mieux refléter l'évolution des usages et garantir un meilleur partage de l'espace public plus respectueux des réglementations en vigueur.

C'est pourquoi, sur la proposition de Geoffroy BOULARD, le maire du 17e arrondissement, mais également de Alix BOUGERET, Paul HATTE et les élus du groupe Changer Paris, nous émettons le vœu qu'un comité de suivi, associant les mairies des 17e et 18e arrondissements, la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, la Chambre des métiers et de l'artisanat, des associations mais aussi les conseils de quartier Batignolles, La Fourche, Guy-Môquet, Martin-Luther-King, Epinettes-Bessières et Grandes-Carrières-Clichy, ainsi que les directions opérationnelles de la Ville de Paris, soit mis en place afin de garantir son efficacité et que cette charte de qualité des commerçants de l'avenue de Clichy soit étendue, au-delà de La Fourche, jusqu'à la porte de Clichy.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, chère collègue, chère Carline LUBIN-NOËL.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ pour vous répondre.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais être bref. Je remercie Mme LUBIN-NOËL et Geoffroy BOULARD. Nous sommes d'accord, tout a été dit dans sa présentation et j'émets un avis favorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu n° 27 du groupe Changer Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2023, V. 204).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un bilan des terrasses parisiennes à la veille des Jeux olympiques.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'application du règlement des terrasses et étalages parisiens aux terrasses estivales.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 28 relatif à un bilan des terrasses parisiennes à la veille des Jeux olympiques.

La parole est à Aurélien VÉRON pour deux minutes.

M. Aurélien VÉRON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous ne savons pas très bien si c'est une impression de voir les terrasses estivales continuer à envahir l'espace public ou si c'est confirmé par les chiffres.

A Paris Centre, nous subissons un nombre de terrasses estivales qui débordent, qui exagèrent, qui abusent. Au nom du groupe Changer Paris, nous voudrions donc avoir, depuis 2019 et leur mise en place en 2020, une estimation du nombre de terrasses autorisées, leur superficie et les recettes que la Mairie de Paris en retire.

Je rappelle, et à Paris Centre le maire Ariel WEIL est bien au courant de ces nuisances, que ces invasions arrivent de l'Est à l'Ouest, de la rue du Bourg-Tibourg à la place du marché Saint-Honoré. Beaucoup de rues, à côté de la rue Montorgueil, voient leurs trottoirs intégralement occupés par des terrasses qui n'ont pas toujours l'autorisation municipale. La Mairie a réagi, une terrasse s'est vu retirer, suspendre son droit de terrasse pour un an. Je pense que ce type de mesure doit être développée, déployée à une plus grande échelle pour dissuader les gérants de bars et restaurants d'abuser.

Je rappelle quand même que cette invasion a un double handicap pour les Parisiens. Premièrement, l'occupation des trottoirs extensifs, et parfois au-delà des trottoirs dans la rue, chasse les piétons de leur espace protégé et les met en danger. Puis deuxième autre grosse nuisance, ce sont les nuisances sonores : nombre de ces terrasses ferment bien plus tard que ce que le règlement les autorisait au départ. Parfois, les terrasses laissent également des clients agglutinés debout, ce qui est interdit, notamment lorsqu'on boit de l'alcool dans la rue. Par conséquent, le bruit peut durer jusqu'à minuit, 1 heure ou 2 heures du matin au détriment des riverains.

Vous rappelez régulièrement dans l'Exécutif que le bruit a des conséquences négatives sur la santé. Les Parisiens ont le droit au calme, ont le droit au silence la nuit, ont le droit d'avoir des trottoirs. Je crois que les maires s'en préoccupent mais pour l'instant, les chiffres ne sont pas là et nous voudrions cette évaluation précise.

Par ailleurs, nous voudrions savoir si, pour les Jeux olympiques, vous prévoyez une extension ponctuelle de ces terrasses pendant la durée des Jeux ou si déjà l'état actuel va suffire.

Merci pour vos réponses sur ces deux questions.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Aurélien VÉRON.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ, puis il y aura une intervention d'Ariel WEIL. A moins que le maire de Paris Centre n'intervienne avant Nicolas BONNET-OULALDJ peut-être. Allons-y pour Ariel WEIL.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Monsieur le Président, si vous en êtes d'accord, je voudrais intervenir sur les vœux n° 28 et n° 29 qui concernent tous les deux les terrasses.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Dans ce cas, on ne va pas s'embrouiller. Je vais donner la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ pour répondre au vœu n° 28 et vous ferez ensuite une explication de vote, cher Ariel WEIL, au nom du groupe Changer Paris, et puis il y aura aussi une explication de Frédéric BADINA-SERPETTE.

Je redonne donc la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ, Monsieur le Maire.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mon cher collègue, cher Aurélien VÉRON, j'ai compris votre vœu plutôt comme deux questions qui étaient posées. On pourrait se passer de ce type de vœu car je pourrais vous répondre très précisément, à la fois en venant devant votre groupe et je suis à votre disposition, à la fois en vous répondant par courrier de manière très chiffrée, mais je vous propose quand même de vous faire quelques réponses.

Tout d'abord, permettez-moi de vous dire que le bilan des terrasses est fait annuellement dans chaque arrondissement avec les maires d'arrondissement. Etant donné que ce sont des autorisations administratives, les maires d'arrondissement ont à leur disposition l'ensemble des chiffres et nous avons évidemment les évolutions. Je voudrais vous dire aussi que si vous lisez la presse - je sais que vous le faites -, vous avez certainement lu le journal "Le Parisien" du 28 octobre qui donne ces chiffres et qui répond entièrement à votre question. Mais je vais vous répondre puisque j'ai les chiffres.

Depuis 2021, 4.248 terrasses ont été créées dans l'ensemble des arrondissements de Paris, dont 750 en 2023. Ces chiffres sont à la baisse par rapport aux années précédentes puisque le nombre de demandes se tasse en toute logique. D'ailleurs, vous parlez d'invasion et je trouve que ce n'est pas très mesuré parce que c'est plutôt aujourd'hui une régulation et un retrait.

C'est vrai, vous avez raison, il y a des préoccupations des habitants et je reviendrai tout à l'heure sur le vœu déposé par Delphine BÜRKLI. Il y en a quelques-uns qui ne respectent pas les règles et, comme vous l'avez dit dans votre intervention, nous les sanctionnons. Nous allons même parfois jusqu'à des interventions de la Préfecture avec des fermetures administratives. Donc tout cela est régulé.

S'agissant des chiffres, c'est plus de 17.000 demandes et moins de 30 % ont été autorisées. Je le redis : 17.000 demandes, 4.248 terrasses autorisées, dont seulement 750 en 2023. Je ne crois pas que ce soit une invasion.

Enfin, sur votre deuxième question concernant les Jeux olympiques, nous n'avons pas encore les périmètres de sécurité définis par la Préfecture de police. A ce stade, nous attendons de la part de la Préfecture le dispositif pour ouvrir la question sur les terrasses. Aujourd'hui, nous ne sommes pas en capacité de vous répondre sur la deuxième partie de votre question.

Pour cette raison, je vous demande un retrait de votre vœu. Comme je l'ai dit, je suis à votre disposition pour venir en parler avec vous.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, cher Nicolas BONNET-OULALDJ.

La parole est à Ariel WEIL pour le groupe Paris en commun pour une explication de vote sur le vœu n° 28. Et par anticipation sur le vœu n° 29 ou voulez-vous couper la poire en deux ?

M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre. - Pardon, Delphine, de parler avant que tu présentes le vœu n° 29 mais il porte sur le même sujet.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Si on est sur le même sujet, on aurait pu faire une discussion commune. Excusez-moi, j'avais des discussions distinctes.

Pour la cohérence de notre débat, je vous propose à ce moment du débat, si Ariel WEIL en est d'accord, je cherche Frédéric BADINA-SERPETTE mais je ne le trouve pas... Pas de demande d'explication de vote du groupe "Les Ecologistes". Donc cela ne concerne qu'Ariel. Delphine va présenter le vœu n° 29.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

En effet, j'aborde une nouvelle fois - j'ai envie de dire une énième fois - à travers ce vœu les faiblesses du règlement des terrasses et des étalages que nous avons adopté en juillet 2021 - enfin que nous avons discuté puisque je ne l'avais pas voté à l'époque - puisque cette année encore des établissements en infraction manifeste au R.E.T. ont exploité des terrasses estivales ou permanentes, malgré des verbalisations à répétition de la police municipale.

C'est un état de fait que les riverains ne comprennent pas, que je ne comprends pas, y compris, je dois le dire, nos agents de la police municipale. Et je veux vraiment les saluer, profiter de cette intervention pour dire à quel point je leur suis reconnaissante du travail fourni, de leur engagement et leur dévouement, parce que leur tâche n'est franchement pas facile. Ils peuvent passer dix, vingt, trente fois pour dresser des procès-verbaux sans qu'une procédure plus contraignante ne soit lancée vis-à-vis de l'exploitant contrevenant. Tout cela donne, Mesdames et Messieurs, une désastreuse image d'impuissance publique.

Aurélien VÉRON a parlé d'une opération de saisie de mobilier. Nous l'avons eu aussi, il y a quinze jours, après trois longues années de procédure ! Trois longues années de procédure pour accéder à l'espace public et le rendre accessible à chacun.

Les plaintes des riverains ne faiblissent pas. La question du bruit est un véritable enjeu pour Paris. Les nuisances sonores pourrissent la vie d'un certain nombre de nos concitoyens. Les montants des procès-verbaux dressés par la police municipale sont toujours insuffisants et les procédures toujours trop longues pour inciter les exploitants contrevenants à se mettre en conformité.

A travers ce vœu, je demande que la Ville de Paris renforce et simplifie les procédures de retrait des terrasses contrevenant au R.E.T. ou présentant des dangers pour les usagers de l'espace public, et qu'un plan coordonné de contrôle du R.E.T., associant les différents services de la Ville concernés, urbanisme, DAE, DPMP, soit présenté.

En parallèle, je demande également, pour chaque mairie d'arrondissement, un plan de renfort d'effectif de policiers municipaux disponibles entre 19 heures et minuit pour soutenir et soulager les équipes en place qui sont fortement sollicitées et qui, malheureusement, sont en sous-effectif.

Enfin, je demande qu'un bilan du déploiement des capteurs sonores de type "Méduse" à Paris soit dressé et que leur déploiement dans chaque quartier soit généralisé en lien avec les mairies d'arrondissement. Je viens de mettre en place le comité local du bruit à 18 heures aujourd'hui et, bien sûr, ce sujet a été extrêmement discuté au cours de ce comité avec "Bruitparif". Je souhaite donc que nous puissions avancer avec le nouvel adjoint en charge de ce sujet.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup pour la présentation de ce vœu n° 29.

Je vais redonner la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ, puisque les explications de vote ont lieu après la réponse de l'Exécutif qui a déposé un vœu n° 29 bis au nom de l'Exécutif.

Monsieur le Maire, c'est à vous.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame la Maire du 9e arrondissement, pour votre vœu qui m'amène à vous présenter un vœu de l'Exécutif en réponse.

Mais avant de vous répondre, je voudrais rappeler à tous mes collègues que nous avons malheureusement commémoré hier l'attentat du Bataclan de 2015, qui avait aussi été un attentat sur toutes nos terrasses parisiennes, enfin une grande partie, et qui avait amené des morts et des blessés. Si les terroristes ont ciblé nos terrasses, c'est parce que nos terrasses sont aussi l'image de notre Capitale : c'est la façon de vivre, l'art de vivre à la française. Ce sont aussi nos restaurants, nos bistrots, qui d'ailleurs demandent à rentrer au patrimoine immatériel et culturel de l'UNESCO pour cette spécificité parisienne.

Après ces attentats, nous avons connu le confinement avec des conséquences économiques difficiles pour les restaurants et les brasseries. Puis nous venons de connaître cet été des émeutes urbaines qui ont eu des conséquences aussi très difficiles sur ces commerces.

Donc le choix avait été fait par la Maire de Paris, par ma collègue Olivia POLSKI, de permettre justement que ces terrasses estivales redonnent vie à nos terrasses, nos brasseries, nos restaurants et c'est une bonne chose.

Au départ, il y avait le règlement des étalages et des terrasses, mais nous avons remis à jour ce règlement en 2021 avec un double objectif : soutenir les cafés et les restaurants parisiens au sortir de la crise, encadrer l'installation des terrasses avec un partage harmonieux de l'espace public entre ses différents usagers et je pense ici aux piétons, aux riverains, aux personnes à mobilité réduite et autres.

Depuis sa création, ce dispositif a fait l'objet d'un gros travail de mise en place et d'ajustement sur les sujets d'esthétique, d'accessibilité, de propreté, d'horaires et de respect du voisinage en concertation avec les maires d'arrondissement. Une consultation systématique du maire d'arrondissement a été mise en place. Depuis 2021, 4.248 terrasses ont été autorisées sur seulement 17.833 demandes, avec à chaque fois l'avis des maires d'arrondissement.

Le nouveau règlement a permis aussi d'apporter de la vitalité à des rues et un nouveau lieu de sociabilité qui n'avait pas cette vitalité. On a trouvé un équilibre, je crois, mais aujourd'hui reste une petite partie, environ 20 cas à Paris, de commerçants qui ne respectent pas et qui sont sanctionnés. Vous l'avez dit, Madame la Maire, la police municipale passe régulièrement. Je me suis entretenu avec mon collègue Nicolas NORDMAN et M. FELKAY qui disent la même chose.

Vous avez raison, aujourd'hui c'est anormal que certains commerçants ne respectent pas. D'ailleurs ce sont bien souvent des multirécidivistes qui ne respectent pas ce règlement et il faut donc les sanctionner et leur faire comprendre. Cela dit, et je terminerai sur ce point, nous devons être dans le cadre de la loi parce que le montant de l'amende, ce n'est pas la Ville qui le fixe mais la loi.

Pour toutes ces raisons, je suis à votre disposition pour travailler avec vous et nous souhaitons par ce vœu demander, notamment à la Préfecture de police, que les services revoient les procédures de sanction et que nous puissions avancer sur un processus homogène pour tous les arrondissements.

Je vous propose donc ce vœu de l'Exécutif et vous demande de retirer votre vœu et que l'on puisse entamer un dialogue serein avec l'ensemble des maires d'arrondissement sur ce sujet.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

En l'occurrence, vous êtes un néophyte, cher Nicolas BONNET-OULALDJ, mais c'est deux minutes la réponse, comme la présentation du vœu…

Non, tu avais déjà répondu deux minutes, presque trois minutes sur le premier, puis quatre minutes sur le second, mais avec un peu d'expérience...

J'ai remarqué que vous n'avez rien dit mais c'est à moi de le remarquer.

Où en est-on ?

Je vais tout d'abord demander à Delphine BÜRKLI si elle maintient son vœu n° 29 ou si elle accepte de le retirer au bénéfice du vœu n° 29 bis ?

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Je veux saluer l'initiative de Nicolas BONNET-OULALDJ. Grâce à lui, l'Exécutif, pour la première fois, prend conscience qu'il y a un problème avec le R.E.T. Bien sûr, je le voterai, puisqu'il en est ainsi. En revanche, il ne va pas assez loin pour moi, donc je maintiendrai le mien.

Cependant, j'espère que nous travaillerons ensemble en bonne intelligence sur ce sujet. Il y a en effet un problème. C'est une minorité de contrevenants et il ne s'agit pas de porter l'anathème sur l'ensemble d'une profession mais sur une minorité. Il faut donc trouver les moyens juridiques pour faire appliquer le règlement, pour que les agents de police municipale puissent l'appliquer dans les règles. Je pense que nous allons pouvoir avancer ensemble. En tout cas, je l'espère parce que c'est tout sauf un sujet anecdotique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Il y a le règlement des terrasses, et il y a le règlement intérieur du Conseil de Paris qui fait que l'on peut reparler quand on retire un vœu, mais pas quand on le maintient puisqu'on l'a déjà présenté.

De ce fait, pour la plus grande joie du maire de Paris Centre, Ariel WEIL, il y a toujours deux vœux en course, le vœu n° 28 et le vœu n° 29, plus le vœu n° 29 bis de l'Exécutif. Mais n'en profitez pas pour faire exploser le temps de parole.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - J'ai donc trois temps de parole ! Je ne vais en garder que deux, simplement pour répondre rapidement ou plutôt dialoguer, à la fois avec Aurélien VÉRON et Delphine BÜRKLI, sur un sujet qui me tient énormément à cœur, comme aux habitants de Paris Centre.

Je voudrais d'abord saluer ce qu'a dit Nicolas BONNET-OULALDJ que je félicite pour son entrée très rapide dans le feu de l'action sur ce sujet. Effectivement, sa détermination à proposer un contre-vœu est un signe, comme Delphine BÜRKLI l'a dit à l'instant, de sa pleine appréhension du sujet.

C'est un sujet difficile parce que nous sommes confrontés à une minorité - je partage les propos de Delphine BÜRKLI encore une fois - de commerçants qui ne jouent pas le jeu et qui menacent l'ensemble de la profession autant que les habitants.

D'abord, je voudrais nuancer ce propos en saluant la montée en puissance de la police municipale. Moi, comme d'autres, j'aimerais bien en avoir plus, que l'on en recrute plus rapidement. Néanmoins, il faut saluer non seulement la montée en puissance quantitative, que l'on souhaiterait plus rapide, mais aussi qualitative. Ces propos viennent même du commissariat et de la Police nationale qui est très impressionnée par la manière dont les policiers municipaux, après leur formation, tiennent leur place dans le continuum de sécurité.

En particulier sur les terrasses, je voudrais me féliciter de l'augmentation très significative des verbalisations : on est passé de quelque 3.700 à plus de 5.500 entre 2022 et 2023 et on n'a pas fini l'année. Cela laisse augurer de cette montée en puissance, alors que l'on était parti déjà très fort, une forte proportion des procès-verbaux et des verbalisations données sur l'échelle de Paris. Il est vrai qu'on a aussi une forte proportion des commerces, notamment des terrasses.

Tout à l'heure, Nicolas BONNET-OULALDJ l'a bien dit, ce bilan est fait, même cette semaine avec nos conseils de quartier. Je crois qu'Aurélien VÉRON y a déjà assisté. En tout cas, on pourra lui donner ce bilan qui est à la fois le bilan des verbalisations et le bilan du nombre de terrasses. Si Nicolas BONNET-OULALDJ a donné tout à l'heure le chiffre, nous sommes à un taux de refus un peu plus élevé que la moyenne parisienne dans le centre de Paris. Et pour cause, nous avons déjà une grande partie de ces commerces.

La deuxième chose que je voulais dire est que l'instrument que nous utilisons, que j'ai pu mobiliser dans le passé, que ce soit sur la place du marché Sainte-Catherine ou de manière beaucoup plus ambitieuse sur une grande superficie autour du quartier Montorgueil, c'est ce règlement particulier que le R.E.T. permet. Il le permet mais il est vrai qu'il faut s'en saisir, c'est long et c'est compliqué et cela peut être remis en cause. C'est d'ailleurs souvent attaqué au Tribunal administratif par les commerçants mais pour l'instant, il tient.

A Montorgueil, autour de la rue Montmartre, dans un quartier extraordinairement dense en commerces et en terrasses, où nous souhaitons conserver des habitants, notamment des familles, des gens qui ont besoin de concilier une vie professionnelle et une vie personnelle, ce règlement particulier marche, il permet parfois de limiter et d'interdire même des terrasses estivales. Je pourrais citer des chiffres des verbalisations, c'est une grande partie de nos verbalisations qui sont réalisées dans ce domaine. C'est grâce à cet outil que je vous recommande, mais il est vrai qu'il est compliqué à mettre en œuvre.

Puis en dernière chose, il faut effectivement que tout le monde puisse remplir son rôle dans ce continuum de sécurité. Je le dis à Delphine également. Des outils nous font défaut aujourd'hui et un en particulier - je l'ai souvent dit et je regrette que Mme la Représentante du Préfet de police ne soit pas là ; elle sera là demain et je lui répéterai car elle connaît ma position - je regrette que la fermeture administrative, qui est l'arme la plus puissante à ce jour en matière de police de la voirie, ne soit pour l'instant pas pratiquée, pas usitée par la police, sans doute parce qu'ils ont peur d'une condamnation au Tribunal administratif.

On a bien travaillé avec la Police nationale, on a réussi à obtenir des premières que sont par exemple des fermetures administratives pour nuisances sonores. On a eu quelques premières, mais pour l'instant, la jurisprudence appliquée par la Préfecture de police consiste à ne pas considérer un gros embarras dans la voie publique comme justifiant une fermeture administrative, alors que c'est pratiquement le seul outil que nous n'ayons pas encore pu utiliser, quand Aurélien VÉRON a cité tout à l'heure quelques multirécidivistes.

Je termine ce vœu en appelant aussi la Police nationale, la Préfecture de police à nous rejoindre dans cette lutte contre les multirécidivistes pour que les habitants et tous les commerçants qui jouent le jeu puissent continuer à prospérer.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire de Paris Centre qui, je le rappelle, donnait deux explications de vote sur deux vœux puisqu'il était inscrit sur les deux vœux.

De ce fait, le vœu n° 28 du groupe Changer Paris étant très certainement maintenu, je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 28 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 29 du groupe "Indépendants et Progressistes" qui est également maintenu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 29 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 29 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu a l'air d'avoir été adopté à l'unanimité. (2023, V. 205).

2023 DAE 146 - Subventions (360.650 euros) et conventions avec sept organismes de formation et avec l'OPCO EP dans le cadre des A.A.P. et A.M.I. "Paris Emplois à Domicile 2023".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose, juste par correction à l'égard d'Afaf GABELOTAUD, qui déjà avait vécu la même situation la dernière séance, que nous passions ses deux projets de délibération avant la levée de séance, à moins qu'elle ne veuille rentrer chez elle tout de suite, mais je le fais par correction et par respect.

Nous examinons le projet de délibération DAE 146 : subventions et conventions avec sept organismes de formation et avec l'OPCO EP dans le cadre des A.A.P. et A.M.I. "Paris Emplois à Domicile 2023".

De plus, cela tombe bien, la parole est à Vincent BALADI, qui est le champion toutes catégories des interventions brèves. Vincent, c'est à toi.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération concerne la subvention à sept organismes de formation dans le cadre de l'appel à projets "Paris Emplois à Domicile".

Je voulais profiter de ce projet de délibération pour souligner le retour en arrière du Gouvernement sur l'avance immédiate du crédit d'impôt pour emploi à domicile, adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale. En effet, cette avance immédiate permettrait de réduire de moitié le coût d'une prestation de service à la personne. Je pense notamment à l'assistance, aux courses, au ménage, aux aides aux repas.

Nous espérons que le Gouvernement fera marche arrière car les salariés de ces entreprises de services sont menacés. Ces emplois sont très utiles au quotidien pour les Parisiens. Je pense aussi aux particuliers employeurs, notamment les plus fragiles en situation de handicap, à nos aînés en maintien à domicile notamment, alors que la vie est de plus en plus chère et les démarches de plus en plus dématérialisées. Elus de tous bords, nous devons peser sur ces décisions qui impacteront nos habitants au quotidien.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous restez le champion !

La parole est à Afaf GABELOTAUD pour vous répondre. Madame la Maire.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Monsieur BALADI, je vous remercie pour votre intervention riche et intelligente effectivement dans ce sujet très délicat. Je vous remercie de me donner l'occasion d'intervenir au sujet de ce programme de formation, le dernier que nous avons créé et qui me tient particulièrement à cœur.

"Paris Emplois à Domicile" a été lancé en 2021, au lendemain de la crise sanitaire, alors que toute la société avait pris de nouveau conscience de l'importance et de la pénibilité des métiers du soin. Dans le secteur de l'aide à

domicile, de la garde d'enfant et de l'accompagnement des aînés, les problématiques de turnover, de sous-qualification et de sous-effectif sont anciennes.

Cette tension va s'accentuer avec le vieillissement de la population et un manque criant de personnels, singulièrement dans notre Capitale. Sur les vingt métiers les plus recherchés par les employeurs en 2023 à Paris, quatre concernent ainsi le service à la personne et à la garde d'enfant.

Avec ce programme de formation, nous avons donc voulu apporter notre pierre à l'effort général. Il faut désormais produire pour former suffisamment de professionnels, rendre plus attractifs ces métiers et contribuer à la qualification de celles et ceux qui officient déjà à domicile. Un chemin est en effet à parcourir pour changer les représentations sur ce secteur d'activité, tant chez les particuliers employeurs que chez les professionnels eux-mêmes. Devrais-je dire elles-mêmes tant les femmes sont majoritaires dans ces métiers.

Grâce au soutien de Pôle Emploi, nous avons donc financé plus de 300 places pour 2022, 200 places pour 2023 et nous vous proposons d'en ouvrir 216 de plus en 2024. Je tiens à saluer ma collègue Véronique LEVIEUX qui participe à ce programme.

Le projet de délibération que je vous présente aujourd'hui vise à subventionner sept organismes qui ont répondu à l'appel à projets "Paris Emplois à Domicile".

Parmi ces sept projets, je veux m'attarder sur celui de l'OPCO EP, dont nous avions déjà financé la première phase en 2022. Pour 2024, nous avons choisi de soutenir la création de 66 places supplémentaires pour ces parcours de préqualification et de formation de 400 heures au métier d'assistant de vie aux familles et d'accompagnement éducation de la petite enfance.

Tout cela se fait en réunissant un jury composé de Pôle Emploi, de la Fédération des particuliers employeurs, F.E.P.E.M., de la D.R.I.E.E.T.S., des services de la Région et de la Ville, ainsi que ma collègue Véronique LEVIEUX et son cabinet que je tiens encore à remercier.

Je ne serai pas plus longue puisque vous me donnez déjà la chance de pouvoir passer ce soir. Je vous propose donc d'adopter ce projet de délibération et merci, Monsieur BALADI, pour ce combat qu'il faut effectivement continuer à mener parce que le sujet est sensible et important.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 146.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAE 146).

2023 DAE 273 - Subventions d'investissement (90.000 euros) et conventions avec trois entreprises à but d'emploi parisiennes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAE 273. Ce sont des subventions d'investissement pour 90.000 euros et des conventions avec trois entreprises à but d'emploi parisiennes.

La parole est à Éric LEJOINDRE.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, au dernier Conseil de Paris, il y a un mois, on portait un vœu pour demander au Gouvernement de revenir sur la baisse de la contribution au développement source du financement des "Territoires zéro chômeur de longue durée".

En parallèle de ce vœu, les élus de tous bords d'ailleurs et de toute la France se sont mobilisés pour exiger du Gouvernement qu'il revienne sur sa décision. Une manifestation nationale s'est tenue le 24 octobre dernier devant l'Assemblée nationale, où nous étions nombreux présents, et les élus parisiens se sont mobilisés autour d'Afaf GABELOTAUD le 7 novembre devant le parvis de l'Hôtel de Ville, à l'occasion de la grève du chômage, une lettre ouverte ayant été adressée par ailleurs au Président de la République.

Cette mobilisation a porté ses fruits. Le Ministre du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion, Olivier DUSSOPT, après une rencontre avec Louis GALLOIS, président du Fonds d'expérimentation, a retenu la proposition d'un abondement de 11 millions d'euros.

Ouf ! Nous allons pouvoir continuer à travailler dans les 13e, 18e, 19e et 20e arrondissements pour faire en sorte que les personnes privées durablement d'emploi ne le soient plus, pour faire en sorte que le droit à l'emploi soit un droit effectif.

Grâce à cette mobilisation, cette décision et surtout au vote de ce projet de délibération, cette très belle expérimentation va pouvoir perdurer. Le combat politique paye et en l'occurrence, cela tombe bien pour les demandeurs d'emploi.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Éric LEJOINDRE.

Je donne la parole à Afaf GABELOTAUD. Madame la Maire, c'est uniquement sur le DAE 273.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Eric, cher collègue.

Oui, ouf ! Dans un contexte générateur d'inquiétude pour l'avenir de l'expérimentation "Territoires zéro chômeur de longue durée" et des entreprises à but d'emploi, nous nous sommes mobilisés. Les manifestations du 24 octobre devant l'Assemblée nationale et du 7 novembre sur le parvis de l'Hôtel de Ville pour la pérennisation du budget alloué à l'expérimentation dans le projet de loi de finances 2024 ont été un franc succès. Les quatre territoires parisiens habilités et leur E.B.E., entreprises à but d'emploi, n'ont d'ailleurs pas démérité dans cette mobilisation et je tiens ici à les remercier chaleureusement.

Nous avons rappelé ensemble que cette expérimentation faisait partout l'unanimité, au Parlement par le vote des deux lois, comme sur le terrain par l'engagement de nombreux élus, citoyens, associatifs. Je salue d'ailleurs l'ensemble des élus des arrondissements concernés qui se sont mobilisés à l'occasion de ces deux temps. Merci infiniment.

Aujourd'hui, nous pouvons dire que notre mobilisation a porté ses fruits, comme l'a rappelé Eric LEJOINDRE. Le Gouvernement a abondé de 11 millions d'euros le budget dédié à l'expérimentation pour l'année 2024, le faisant passer de 69 millions à 80 millions d'euros. Nous avons vérifié, le montant permettra de financer le nombre prévu d'embauches dans les trajectoires prévues à Paris comme dans le reste des territoires français habilités.

Je vous rappelle quelques objectifs très rapides. Dans les quatre territoires qui concernent 35.000 Parisiennes et Parisiens en quartiers "politique de la ville", c'est l'accès de 1.500 personnes à un emploi stable et de qualité que nous visons, notamment par la création de 750 emplois supplémentaires en E.B.E., ces structures qui déploient leur activité au service de leurs quartiers en convergence avec les politiques que nous menons dans la transition écologique, l'accompagnement aux transformations urbaines ou encore le renforcement du lien social.

Je ne serai pas plus longue car je pense que vous l'avez très bien dit, Monsieur le Maire du 18e arrondissement et que tous mes collègues des 13e, 18e, 19e et 20e arrondissements, vous nous représenterez très largement. Merci pour votre collaboration.

Nous ne baisserons pas les bras. Nous resterons mobilisés, chers collègues. Un emploi, c'est capital. C'est le mot d'ordre que nous avons choisi d'adopter pour appeler l'engagement de Paris pour défendre le droit à l'emploi et nous le portons dans les actes.

Mes chers collègues, je vous propose de voter favorablement pour ce projet de délibération qui vise à attribuer cette subvention à trois E.B.E. de "Territoires zéro chômeur" pour 90.000 euros.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, chère Afaf GABELOTAUD, Madame la Maire.

Je mets aux voix le projet DAE 273…

Qu'est-ce qu'il y a ? Je croyais que tu me disais déjà bonne soirée, Geneviève.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 273.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DAE 273).

Je vous remercie.

La séance est levée. Elle reprend demain matin à 9 heures.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 14 novembre 2023 à vingt-et-une heures quinze minutes, est reprise le mercredi 15 novembre 2023 à neuf heures, sous la présidence de Mme Véronique LEVIEUX, adjointe).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, bonjour à toutes et à tous.

2023 DAE 191 - Subvention de fonctionnement (15.000 euros) à l'association "A chacun ses vacances".

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous propose que nous reprenions l'examen des projets de délibération et vœux de la 1ère Commission. Nous passons à l'examen du projet de délibération DAE 191 : subvention de fonctionnement à l'association "A chacun ses vacances".

Pour commencer, je donne la parole à Mme Aminata NIAKATÉ pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, je tenais à prendre la parole pour remercier l'Exécutif d'une initiative qui me tient énormément à cœur et qui dit beaucoup de tout ce que font la Ville et les élus écologistes à la Ville pour l'inclusion et le bien-être des Parisiennes et des Parisiens en situation de handicap.

En effet, je viens d'une famille plutôt modeste et partir en vacances a toujours été un luxe absolu. Cela voulait dire que tout allait bien, on ne manquait de rien, les soucis d'argent étaient loin. C'était l'occasion de déconnecter. C'est surtout un luxe, parce que quand on n'a pas de travail, on ne s'estime pas légitime à prétendre à des vacances. Quand on touche moins de 1.300 euros par mois, on ne s'estime pas légitime à partir en vacances, et quand on vit dans la précarité, et c'est le cas de nombreuses personnes en situation de handicap, on...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Si vous pouviez avoir vos discussions à l'extérieur de l'enceinte pour écouter l'oratrice. Je vous remercie.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Merci, Madame la Maire.

Quand on vit dans la précarité et cela concerne un certain nombre de personnes en situation de handicap, on ne s'autorise pas à partir en vacances, à se ressourcer, à se reposer pour mieux repartir, alors que ces temps de repos ont un rôle crucial dans l'équilibre et l'hygiène de vie. C'est un véritable enjeu de santé publique selon l'Organisation mondiale de la santé.

Or, 22 millions de Français ne partent pas en vacances, dont 3 millions d'enfants, soit 36 % de la population. Selon une étude IFOP, les vacances représentent un luxe pour 64 % des sondés et sont une source d'inégalité pour 58 %.

Les personnes en situation de handicap en sont particulièrement exclues. 1 personne handicapée sur 3 n'a pas accès aux vacances, et 62 % des seniors en situation de handicap de plus de 70 ans sont touchés par le non-départ.

L'association "A chacun ses vacances" offre quelques jours ou quelques semaines d'apaisement et de tranquillité d'esprit à des personnes qui ont des difficultés, des soucis, un handicap.

"A chacun ses vacances", forte de ses valeurs de non-discrimination, propose depuis 2004 des activités de loisirs et de séjours de vacances pour des enfants, adolescents et adultes en situation de handicap mental ou porteurs de troubles du spectre autistique. Plus de 200 participants par an leur accordent leur confiance et partent en séjour ou activité de loisirs. Ce sont 92 séjours et week-end en 2022, soit 3.712 journées de vacances, 949 journées d'activités, autant d'instants de bonheur et d'insouciance à un public qui en a tant besoin.

C'est la raison pour laquelle, c'est avec beaucoup d'enthousiasme que les écologistes voteront ce projet de délibération, qui favorise l'accessibilité et un tourisme social et solidaire. Nous vous invitons, mes chers collègues, à faire de même.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, Madame NIAKATÉ.

En effet, le secteur du tourisme social et solidaire, qui est porté essentiellement par des associations, a fortement souffert, d'abord de la crise sanitaire, puis de l'inflation toute récente déclenchée notamment par la guerre en Ukraine. La question du tourisme social et solidaire est un enjeu quand on sait que plus de 40 % des Français en 2023, contre 37 % en 2022, déclaraient ne pas partir en vacances, ce qui est un paradoxe pour un pays comme le nôtre, pour une ville comme la nôtre et notamment un pays comme le nôtre, première destination touristique au monde.

C'est ainsi que l'association "A chacun ses vacances", un des rares opérateurs parisiens ayant la capacité de proposer des loisirs et des séjours adaptés aux enfants, aux jeunes et aux adultes en situation de handicap, quel que soit leur type de handicap, s'est vue confrontée à de graves difficultés financières et aurait dû mettre la clef sous la porte si elle n'avait pu fusionner avec une autre association de ce secteur, l'association "Temps Jeunes".

Le cahier des charges d'une offre de vacances adaptée est exigeant, et donc coûteux. Souvent, cela implique un taux d'encadrement de 1 animateur pour 1 vacancier en situation de handicap. Au sein de la nouvelle association

fusionnée, le pôle s'occupant de l'organisation des séjours et loisirs adaptés a vu son nombre d'adhérents fortement augmenter en 2022, passant de 164 à 242 inscrits à au moins une activité, dont 108 Parisiens. Les adhérents parisiens sont ceux qui fréquentent de manière la plus régulière les activités de loisirs et séjours. La proximité géographique de l'offre leur permet de se rendre facilement aux activités sur les lieux de départ, favorisant ainsi les inscriptions à plusieurs reprises dans l'année.

D'une manière générale, ce sont 20.000 enfants et adolescents qui partent chaque année en colonie avec l'association "Temps Jeunes".

Ainsi, les objectifs et les questions que nous avons sur la question du tourisme à Paris sont évidemment le développement du tourisme, les questions du tourisme durable et écoresponsable, mais aussi et peut-être, je dirais, surtout en notre temps, la question de soutenir un tourisme social et solidaire. C'est pourquoi je vous remercie de bien vouloir voter pour cette subvention de soutien aux associations "Temps Jeunes" et "A chacun ses vacances". Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 191.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAE 191).

2023 DAE 287 - Subvention (12.600 euros) à la Fédération nationale des guides interprètes et conférenciers.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 287 : subvention à la Fédération nationale des guides interprètes et conférenciers.

La parole est à Corine FAUGERON pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Madame la Maire.

Les titulaires d'un diplôme en tourisme BTS AGTL, en histoire de l'art et archéologie, en médiation culturelle et communication, et en langues étrangères peuvent accéder au métier de guide interprète national et effectuer une formation complémentaire pour obtenir une carte professionnelle. Ils sont environ 7.000 en France, mais comme la carte professionnelle est valable sur tout le territoire, il est difficile aujourd'hui de savoir combien ils sont à Paris.

Paris, redevenue la première destination touristique mondiale, attire les guides-conférenciers-interprètes qui sont souvent en concurrence avec les guides touristiques, qui n'ont pas besoin de diplôme. Cependant, seules les personnes détentrices de la carte professionnelle de guide-conférencier sont reconnues qualifiées pour les visites guidées dans un musée de France ou monument historique, dans le cadre d'une prestation commerciale vendue par un opérateur de voyages immatriculé au registre d'Atout France, agences de voyages, offices de tourisme.

Ces guides sont le plus souvent des indépendants et beaucoup ont le statut d'autoentrepreneur, même s'ils sont souvent liés à une agence de voyages. Une visite est payée entre 150 et 380 euros. Cela demande un gros travail de préparation.

C'est pourquoi la Fédération nationale des guides-interprètes et conférenciers, qui rassemble 1.500 guides-conférenciers-interprètes dont 800 à Paris, propose de les fédérer autour d'une charte de qualité d'accueil, de les accompagner au quotidien dans la consolidation d'une offre diversifiée actualisée, de donner de la visibilité sur les réseaux sociaux de l'association aux offres de balades, notamment aux offres permettant de faire découvrir le Paris autrement, le Paris local et le Paris authentique, de protéger les professionnels en œuvrant pour le respect de la réglementation dans le domaine du droit du travail et du droit social, et en faisant respecter la réglementation sur les visites guidées dans les musées et monuments historiques.

Pour 2023, la Fédération demande à la Ville une subvention de 12.600 euros, qui n'est acquise que sous réserve du respect par l'association des obligations mentionnées dans la présente convention. Elle s'engage à suivre les axes identifiés et formalisés par la Ville lors des Assises du tourisme durable de 2021 pour un tourisme écoresponsable. Elle s'engage à fournir un effort particulier pour une meilleure répartition des flux touristiques et de Paris autrement avec des éductours dans des quartiers à définir, qui s'effectueront à pied ou à vélo.

Elle s'engage aussi à porter une attention particulière aux axes majeurs d'accessibilité et de durabilité, notamment en vue des Jeux olympiques et paralympiques, en organisant des actions de sensibilisation au sujet du handicap via l'organisation d'un module de formation sous forme de conférences traitant des quatre grandes formes de handicap.

En effet, il y a de magnifiques découvertes à faire dans les quartiers périphériques comme "La Campagne à Paris" dans le 20e, ou la Mouzaïa et le parc de la butte du Chapeau-Rouge aménagés sur les anciennes carrières d'Amérique dans le 19e, ou encore la Poterne des Peupliers dans le 13e.

Je vous remercie de bien vouloir voter cette subvention pour encourager cette volonté de tourisme durable et écoresponsable.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Madame la Présidente, merci, Madame FAUGERON.

Vous avez dit l'essentiel sur notre soutien à la Fédération nationale des guides interprètes et conférenciers, qui regroupe plus de 1.500 adhérents dont 800 sur le territoire parisien. Premier enjeu : soutenir cette fédération de guides-conférenciers référencés, qui ont une carte et une formation. Il y a une forme de concurrence, notamment dans les quartiers centraux de Paris, à proximité des monuments et du Louvre, avec une concurrence un peu déloyale de gens qui ne sont pas forcément formés pour être guides-conférenciers.

La deuxième chose, vous avez dit le principe de cette subvention et le principe des éductours et des formations pour l'organisation de ces 14 éductours que permettra cette formation.

J'ajouterai un autre enjeu, c'est l'évolution des métiers. Traditionnellement, le guide-conférencier montait dans un autocar de tourisme, se promenait en centre-ville, dans la ville, et commentait les différents monuments. Aujourd'hui, nous évoluons vers une forme de tourisme différente, parce que vous l'avez compris, l'objectif est de sortir l'autocar de tourisme dans cette ville. Non pas de l'interdire, mais de le sortir et de nous permettre d'avoir un tourisme plus écoresponsable, plus durable, aussi un tourisme qui permette de découvrir et peut-être de flâner davantage dans cette ville de manière à pouvoir y participer, à pouvoir peut-être aller à la rencontre des Parisiens.

L'évolution des métiers de guide et interprète conférencier est donc importante de ce point de vue. On a vu aujourd'hui se développer des parcours touristiques avec des guides-conférenciers à vélo. Vous en avez derrière l'Hôtel de Ville, puisque le parking de la rue de Lobau que nous connaissons bien est réservé exclusivement aux vélos, dans lequel il y a un certain nombre de départs de parcours de tour-opérateurs à vélo, avec notamment des guides-conférenciers qui permettent de découvrir la ville autrement.

Je ne peux que vous inviter à voter cette subvention à la Fédération nationale des guides interprètes et conférencières que nous soutenons.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 287.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, presque sous les acclamations. (2023, DAE 287).

2023 DDCT 93 - Soutenir l'investissement pour la vie nocturne.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 93 : soutenir l'investissement pour la vie nocturne.

La parole est à Frédéric BADINA-SERPETTE pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Madame la Maire.

Nous voulions, à travers ce projet de délibération, apporter notre soutien aux différents acteurs cités dans ce projet de délibération et tout particulièrement aux associations qui interviennent sur la prévention du risque alcool, mais aussi, et on sait à quel point le sujet est important surtout en ce moment, les acteurs qui interviennent sur les violences sexistes et sexuelles durant les nuits parisiennes. C'est essentiel de poursuivre notre soutien, d'accompagner ces acteurs-là à Paris.

On sait que beaucoup d'établissements, et je pense que Frédéric HOCQUARD en parlera, s'engagent fermement vers cette sensibilisation durant les nuits parisiennes. A travers ce projet de délibération et cette intervention, nous voulions redire à quel point ce sujet est important pour nous et à quel point Paris doit continuer à accompagner ces associations qui s'engagent la nuit sur ces sujets.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Franck MARGAIN pour le groupe Changer Paris.

M. Franck MARGAIN. - Madame la Maire, mon groupe et moi-même nous réjouissons de pouvoir participer au soutien de la vie nocturne de la Ville de Paris à travers la subvention à "Pari Roller". Depuis 20 ans, la Ville a perdu plus de la moitié de ses discothèques, de ses cabarets, et la plupart de ses bars nocturnes. La Covid et votre gestion de la vie nocturne ont sévèrement endommagé l'offre des lieux festifs.

Nous soutenons particulièrement votre demande de subvention à "Consentis", qui lutte contre les violences faites sous l'emprise de l'alcool dans les milieux festifs.

En revanche, nous demanderons un vote dissocié sur les articles 5 et 6 contre la subvention à l'Association nationale d'addictologie. Nous pensons que la lutte contre l'addictologie dans les milieux festifs mérite un débat plus complet, plus fourni, plus important, mieux qu'une subvention inscrite dans un projet de délibération sur la vie nocturne.

Nous vous remercions.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci pour vos interventions, merci, Madame la Présidente.

Comme le dernier collègue du groupe Changer Paris qui est intervenu sur les questions de vie nocturne, il y a quelques mois, je vais vous inviter aussi, Monsieur MARGAIN, à venir découvrir la vie nocturne, parce que la vie nocturne parisienne n'est pas en déclin, je vous assure.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Monsieur MARGAIN, vous avez eu la parole, donc écoutez…

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Monsieur MARGAIN, laissez-moi finir. Je vais vous inviter, vous y venez aussi, mais la vie nocturne n'est pas en déclin à Paris. Les chiffres que vous avez sur la question de la fermeture des boîtes de nuit concernent la France mais pas Paris, parce qu'à Paris et aussi dans un certain nombre d'autres villes, nous avons un soutien affirmé à la vie nocturne, aux établissements de nuit. Depuis quelques années, de nouveaux établissements ont ouvert à Paris grâce au soutien de la Mairie : "Le kilomètre25", "Virage", "la Gare des mines", sont sur des emprises municipales, je le rappelle, qui sont des concessions de la Ville dans différents établissements.

Je vois le maire du 17e arrondissement, par exemple, il possède une merveilleuse boîte de nuit dans le 17e arrondissement, mais il y en a dans le 19e, dans le 18e, un peu sur tout le territoire. Je ne peux pas vous laisser dire cela.

Pour ce qui concerne "Pari Roller", merci pour le soutien et l'intervention sur ce point, parce que "Pari Roller" promeut effectivement les mobilités et vous savez que, que ce soit sur les questions du tourisme, de vie nocturne, et dans leur ensemble, nous promouvons les mobilités douces.

Je voudrais insister sur une association que vous avez citée, "Consentis", tout le travail nouveau et l'accélération que nous faisons sur la question de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles en milieu nocturne, qui a accompagné le "#MeTooBar" qui s'était appelé "#BalanceTonBar" à Paris, et le fait que la parole soit prise sur toutes les questions de V.S.S., de harcèlement, d'agressions sexuelles, voire de viols dans la vie nocturne. Egalement, tout le travail que nous réalisons de prévention et de lutte contre ces V.S.S. dans la vie nocturne, "Fêtez Clairs", vous en avez parlé.

Je voulais citer aussi l'Association française d'astronomie, puisque cela fait partie des différentes subventions que nous votons régulièrement et qui permettent chaque été, dans les parcs et jardins ouverts au public, de découvrir, de voir les étoiles, parce que oui à Paris, on peut regarder les étoiles et les planètes. Nous allons d'ailleurs renforcer l'ouverture horaire des parcs et jardins. Je crois que c'est en discussion notamment du côté de mon collègue Dan LERT sur la question du Plan Climat.

Grâce à l'Association française d'astronomie, on peut permettre à de nombreux Parisiennes et Parisiens de découvrir l'univers et peut-être de se rendre compte qu'il faut respecter plus l'univers et la nature dans laquelle nous vivons.

Je vous remercie pour vos interventions et vous invite à voter l'ensemble de ces subventions.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Nous avons appris que M. le Maire du 17e arrondissement possédait une boîte de nuit. Nous ne le savions pas. Nous attendons les invitations.

A la demande du groupe Changer Paris, nous allons procéder aux votes dissociés sur l'article 5 et l'article 6 de ce projet de délibération.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 5 du projet de délibération DDCT 93.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 5 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 6 de ce même projet de délibération.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 6 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, dans sa globalité, le projet de délibération DDCT 93.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DDCT 93). Je vous remercie.

2023 DDCT 109 - Soutenir le dispositif "Demandez Angela".

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 109 : soutenir le dispositif "Demandez Angela", et la parole est à Dominique KIELEMOËS pour le groupe Paris en commun.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, "tu n'es pas seul". Ces quelques mots simples sont pourtant les plus puissants qu'ils soient pour faire renaître l'espoir. Ce 25 novembre, nous célébrerons la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Si nous nous focalisons souvent, à raison, sur les féminicides et leur terrible décompte : 114 féminicides du 1er janvier au 11 novembre 2023 selon le collectif "#NousToutes", ces meurtres sont loin de dire à eux seuls la redoutable banalité des violences sexistes et sexuelles dans lesquelles notre société baigne au quotidien.

Les chiffres clés de l'égalité 2022 nous le disent, 78 % des femmes ont personnellement vécu un acte sexiste ou été destinataires de propos sexistes. 42 % ont été victimes en particulier de sifflements et gestes déplacés de la part d'un homme. A 70 % les injures sexistes ont lieu dans un espace public ou ouvert au public et c'est également le cas de 37 % des menaces à caractère sexiste.

Oui, là où le cadre conjugal enferme les victimes dans un redoutable huis clos, l'espace public et les lieux ouverts au public sont eux aussi des espaces d'exposition à la violence sexiste et sexuelle, où les femmes se sentent parfois seules et vulnérables. C'est bien le cumul de toutes les violences qui commencent par les violences à bas bruit, du sexisme au quotidien ou du harcèlement de rue, qui fait système et exclut les femmes de l'espace public dès que la nuit tombe, quand elles n'optent pas pour d'autres stratégies d'évitement. 51 % des femmes de 18 à 24 ans n'osent pas s'habiller comme elles le souhaiteraient, par crainte de regards ou de commentaires. 76 % des femmes ont peur de rentrer seules le soir chez elles, et 1 femme sur 3 déclare ne pas prendre les transports en commun seule et faire attention à ne pas parler trop fort.

L'expression de soi en berne, la liberté en peau de chagrin, l'accès à l'espace public et aux ressources communes limité à sa plus simple expression. Nous ne pouvons pas nous satisfaire de cet état de fait, qui n'est pas une fatalité. Ce que les violences ont pu construire d'obstacles à l'égalité et à la liberté des femmes, nous pouvons le défaire en nous attaquant résolument à ces violences. C'est là un grand axe de la politique parisienne en matière d'égalité femmes-hommes depuis de nombreuses années. Je me réjouis que la prévention des violences sexistes et sexuelles ait rejoint dès 2022 l'éventail des pratiques qu'il s'agit de prévenir dans le cadre de "Fêtez Clairs".

Aujourd'hui, il nous est proposé de permettre le déploiement à Paris du dispositif "Demandez Angela", initié en partenariat avec la Met Police de Londres, et depuis imité avec grand succès dans de nombreuses villes en Europe et en France, notamment à Bordeaux. Partie intégrante de la campagne "HeForShe", le mouvement mondial de solidarité d'ONU Femmes, il s'agit d'un marqueur fort d'engagement actif de notre Ville pour lutter contre les violences faites aux femmes en milieu festif. Je me réjouis que le 11e arrondissement soit un territoire d'expérimentation de cette disposition "Demandez Angela".

Par la formation des personnels des établissements concernés par l'information auprès de toutes les femmes concernant ce code discret de demande d'aide, "Demandez Angela", il s'agit de proposer une aide concrète aux femmes, qui pour toutes sortes de raisons peuvent se sentir en danger. Cette expérimentation fera l'objet d'un suivi et d'évaluations pour mieux estimer son adéquation dans le contexte de la nuit parisienne.

Parce que Paris est et restera une fête, y compris pour les femmes qui y ont pleinement leur place, il importe qu'elles sachent que toute la ville, y compris les acteurs de la fête et de la nuit, sont là pour les aider. Le dispositif "Demandez Angela", c'est notre manière de dire à chacune : tu n'es pas seule parce que nous sommes à vos côtés.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, Madame KIELEMOËS.

Dans la vie nocturne comme à d'autres moments de la vie, effectivement la peur doit changer de camp. La peur de sortir, de sortir habillé comme on veut, doit effectivement disparaître. Elle est présente, il faut le reconnaître, dans la vie nocturne. Parfois dans certains quartiers, parfois parce qu'il peut y avoir de la tension, parfois bien pire puisque nous avons eu depuis le début de l'année des viols à Paris, pas extrêmement nombreux, mais trop nombreux parce qu'il ne devrait pas y en avoir. Il ne devrait y en avoir aucun de ce point de vue.

La peur doit changer de camp et doit aller du côté de celui qui agresse, qui harcèle, plutôt que de celui des femmes qui veulent sortir le soir pour s'amuser, boire un verre et se détendre comme beaucoup de gens le soir à Paris.

Nous avons mis en place, vous l'avez rappelé, depuis un certain nombre d'années, un travail avec l'association "Consentis", qui a rejoint le dispositif "Fêtez Clairs" pour former les établissements. Avec cette subvention pour mettre en place le dispositif "Demandez Angela", qui a vu le jour dans un certain nombre de villes françaises comme à Bordeaux, Beauvais ou Mulhouse, nous souhaitons étendre à d'autres quartiers, à d'autres établissements, puisque le dispositif "Demandez Angela" s'adresse à des bars plutôt qu'à des établissements de nuit comme le dispositif "Consentis", qui est sur la formation des personnels.

Il s'adresse aussi à l'espace public, puisque le dispositif "Demandez Angela", ce sont des bars dans lesquels des femmes qui ne sont pas forcément clientes peuvent s'adresser, parce qu'elles passent dans la rue et peuvent être victimes de remarques, de harcèlements, d'agressions.

Ce dispositif, que nous souhaitons mettre en place maintenant à Paris, nous allons l'expérimenter dans un premier temps dans le quartier Oberkampf - Saint-Maur dans le 11e arrondissement.

Je voudrais remercier le maire et les élus du 11e arrondissement de travailler à la mise en place de ce dispositif. Remercier aussi Hélène BIDARD, ma collègue avec laquelle nous travaillons sur la mise en place de ce dispositif sur les questions des violences sexistes et sexuelles dans un quartier festif, avec de nombreux bars, un quartier ouvert la nuit.

Il y a un enjeu d'égalité de ce point de vue, un enjeu de lutte contre les discriminations, un enjeu de lutte contre les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes, mais aussi un enjeu pour la vie nocturne, car une vie nocturne mixte, inclusive, c'est aussi une vie nocturne où l'on se respecte, c'est aussi une vie nocturne dans laquelle il y a moins de tensions, qui est plus apaisée. Cela apporte cette mixité, cette inclusivité, une vie nocturne qui prend une autre forme qu'une vie nocturne masculine, viriliste. Il y a aussi une image, une culture de la vie nocturne à travers l'ensemble de ces dispositifs que nous souhaitons soutenir.

Je vous remercie pour votre intervention. On va continuer, parce que c'est un enjeu fort à Paris que de garder une vie nocturne mixte, inclusive, pour toutes et tous.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 109.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DDCT 109).

2023 DAE 105 - Subvention (1.000.000 euros) et convention avec "Immobilière 3F" pour un projet immobilier de lieu de collecte, transformation, production et/ou logistique circulaires, pour l'économie sociale et solidaire (19e).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons directement à l'examen du projet de délibération DAE 105 : subvention et convention avec "Immobilière 3F" pour un projet immobilier de lieu de collecte, transformation, production et/ou logistique circulaires pour l'économie sociale et solidaire dans le 19e arrondissement.

La parole est à Alice TIMSIT, pour "Les Ecologistes".

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le tiers-lieu du numérique responsable parisien pour lequel il nous est proposé de voter une subvention d'investissement s'annonce comme un atout majeur pour Paris et pour le 19e arrondissement, et plus précisément pour le quartier de la porte de la Villette et Rosa Parks.

Ce tiers-lieu du numérique solidaire et responsable a tous les atouts d'un lieu extrêmement novateur et unique à Paris et en Ile-de-France, qui permettrait de combiner sur un même site de la formation à l'utilisation du numérique, l'acquisition d'équipements à prix plus solidaire pour les plus démunis, mais aussi de la collecte et un atelier de reconditionnement d'appareils numériques, qui permettrait de l'insertion dans l'emploi de personnes en situation de handicap. Vous l'aurez compris, ce projet porte une triple ambition : sociale bien sûr, environnementale, et même une ambition citoyenne et démocratique.

Sociale tout d'abord, notamment de lutte contre la fracture numérique, en permettant l'accompagnement de personnes en situation d'exclusion numérique, à la fois dans l'acquisition de matériels, mais aussi de compétences. Sociale toujours avec l'embauche notamment de salariés au sein de cette même structure de personnels en situation de handicap.

Ce tiers-lieu a une vocation environnementale et nous nous en réjouissons, puisqu'il va contribuer activement à la prévention des déchets et à la préservation des ressources naturelles, puisque son cœur d'activité c'est du réemploi, du reconditionnement de matériels informatiques et de téléphonie.

Enfin, ce tiers-lieu sera, si j'ai bien compris, un lieu de vie unique, un lieu citoyen ouvert sur le quartier, sur ses habitantes et habitants dans toute leur diversité, puisqu'en complément de l'approche sociale, il proposera également de la collecte des appareils inutilisés qui hantent nos tiroirs, des formations à la réparation de nos appareils, de la mise à disposition de pièces détachées, mais aussi des tables rondes, des échanges, des rencontres ou de la vente au grand public.

Ce tiers-lieu du numérique responsable s'annonce comme un atout considérable pour l'arrondissement. J'en suis très contente en tant qu'élue du 19e, mais également pour Paris et plus largement pour l'Ile-de-France, d'autant plus qu'il sera coporté par deux structures très reconnues et appréciées de l'économie sociale et solidaire, "Emmaüs Connect" et "Ecodair". Ce sera un tiers-lieu créateur de lien social, de lutte contre l'exclusion numérique, d'insertion par l'emploi, avec un cœur d'activité centré sur la circularité pour limiter l'impact environnemental du numérique. Nous en sommes extrêmement ravis, les écologistes, et nous applaudissons des deux mains.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Farida KERBOUA, pour le groupe Changer Paris.

Mme Farida KERBOUA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération propose de soutenir l'"Immobilière 3F" par l'octroi d'une subvention de 1 million d'euros, pour la transformation d'un immeuble de bureaux boulevard Macdonald en un lieu mixte visant à accueillir des acteurs de l'économie sociale et solidaire. Cette aide permettra l'équilibre financier du projet dont le coût d'investissement global est estimé à 9.710.273 euros. Cet immeuble abritait initialement les bureaux d'une grosse multinationale de l'agroalimentaire. Depuis son départ, il y a eu une forte rotation d'entreprises. La question est donc de pouvoir apporter une véritable attractivité économique et sociale dans ce secteur.

Ce programme est un projet de recyclerie numérique prévoyant le reconditionnement et l'acquisition d'équipements à bas prix, porté par les associations "Ecodair", "ESAT" et "Emmaüs Connect", pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap et l'accompagnement aux usages numériques des personnes en situation de précarité.

Lors de notre conseil d'arrondissement, l'Exécutif a souligné qu'il ne s'agissait pas, dans ce projet de délibération, d'un sujet de logement. Pourtant, il est prévu sur 13 étages la construction d'une centaine de logements sociaux. Sans réponse claire, nous craignons que ces derniers finissent pour la plupart conventionnés en dehors de toute accession libre.

Selon la Ville, c'est un futur projet qui se veut ambitieux et semble cohérent avec une opération mixte innovante. Nous n'avons donc pas la même définition de l'innovation. Avec le groupe Changer Paris, nous portons des solutions programmatiques claires pour offrir aux Parisiens une mixité innovante et durable. Cette stratégie mise sur la diversification de l'habitat pour une meilleure mixité et une lutte contre l'exclusion sociale.

Nous souhaitons que la Ville puisse clairement répondre à nos interrogations qui sont celles des Parisiens. Quels seront la typologie et le conventionnement des logements, du logement très social habituel ? En effet, rien n'est mentionné hormis le fait qu'il s'agira de logements sociaux dont le nombre est déjà très important dans le 19e arrondissement. Ce futur programme immobilier sera-t-il à l'image de la politique idéologique du social à tout prix ?

Pastillage et quota social pour plus de 30 % de logements locatifs sociaux à horizon 2035 sont incompatibles avec la mixité dont nos arrondissements ont véritablement besoin. Si l'Exécutif se dit soucieux de la mixité sociale, il ne nous a en effet pas attendus pour accentuer le sentiment de ghettoïsation dans nos arrondissements.

Nous pensons, au contraire, que ces projets doivent être au service d'une réelle mixité sociale et être ainsi accessibles à des Parisiens de classe moyenne.

Les opérations à usage mixte organisent ainsi l'espace autour d'un équilibre habitat-emploi-accessibilité. Il repose sur plusieurs critères, notamment fonctionnels, sociaux et économiques. Cette mixité d'objectifs a mené les futurs projets immobiliers à créer une stratégie mêlant toutes les questions relatives au logement et à l'urbain, mettant en avant la reconnaissance sociale et politique.

Nous attendons de la Ville qu'elle propose du logement locatif intermédiaire, du B.R.S., des logements abordables pour les jeunes actifs et classes moyennes. Si les conditions sont réunies, alors nous serons pour ce programme. Notre groupe ne peut pas être d'accord avec cette convention sans connaître les réelles intentions programmatiques souhaitées par la Ville. C'est pourquoi nous nous abstiendrons en attendant plus de précisions.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Dominique KIELEMOËS pour le groupe Paris en commun.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Madame la Maire.

Je me suis inscrite sur ce projet de délibération parce que je suis, dans le 11e arrondissement, conseillère déléguée à l'économie sociale et solidaire. Je ne vais pas vous imposer de redire non pas ce qu'a dit notre collègue de Changer Paris, mais ce que nous a très bien dit Alice TIMSIT. Nous sommes très heureux de l'ouverture de ce tiers-lieu. Lutter contre la fracture sociale, réduire les déchets, créer du lien social, créer des emplois pour des personnes qui sont éloignées de l'emploi, en général en situation de handicap, cela ne peut que nous convenir et je vous invite, chers collègues, à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Florentin LETISSIER.

M. Florentin LETISSIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, mes chers collègues. Je crois que l'on peut se réjouir de ce beau projet qu'il s'agit de soutenir, de recyclerie numérique. Aujourd'hui, si vous regardez le tissu de l'économie circulaire dans nos quartiers, vous avez de plus en plus de ressourceries, qui peuvent être souvent généralistes, on y va pour trouver tout type de produit. On a aussi de plus en plus de recycleries thématiques, qui proposent un certain nombre de produits dans certaines filières.

Le numérique est une filière très importante, au niveau de son empreinte carbone évidemment, puisque la plupart des appareils numériques que nous achetons sont produits très loin de France, dans des conditions environnementales et sociales très négatives. C'est donc vraiment ce type de projet où l'on peut avoir une relocalisation d'un certain nombre de productions et de consommations grâce à l'économie circulaire, puisque les appareils qui seront proposés à la vente dans cette recyclerie numérique, ce seront des appareils qui auront été collectés et reconditionnés non seulement en France, mais aussi majoritairement à Paris ou dans le Grand Paris, en créant par ailleurs des emplois en insertion par l'activité économique.

C'est pour cela que le numérique est une filière prioritaire pour nous à la Ville, dans l'économie sociale et solidaire, et dans l'économie circulaire pour donner aux Parisiennes et Parisiens des solutions pour consommer autrement, éthique, au plus proche de chez eux, puisque l'on est là sur un projet de quartier.

Je voudrais aussi rassurer Mme KERBOUA, vous avez parlé de mixité. Je ne vais pas parler de l'opération de logement, puisque le projet de délibération porte exclusivement sur la partie commerciale, à savoir sur le rez-de-chaussée de l'immeuble du bâtiment qui va accueillir cette recyclerie numérique.

Il n'est pas question de programmation de logement. Ce type de tiers-lieu numérique, de ressourcerie-recyclerie, ce sont vraiment des lieux de mixité. Si l'on regarde la sociologie des gens qui viennent dans ces lieux, on a tous les milieux sociaux. On a des gens qui viennent de milieux populaires avec des problématiques fortes de pouvoir d'achat, qui viennent acquérir des produits de qualité à plus bas prix. Il faut rassurer tout le monde sur ce point. Aujourd'hui, les appareils reconditionnés dans le secteur du numérique sont des appareils qui fonctionnent très bien.

On a aussi des clientèles plus aisées, des classes moyennes qui ont plus de pouvoir d'achat, mais viennent par préoccupation citoyenne, parce qu'elles ont envie de consommer autrement.

Ce sont des lieux de mixité, de sensibilisation aussi aux bonnes pratiques, d'échange. Il faut vraiment les soutenir très fortement. Je voudrais saluer pour terminer Stéphanie DEMBAK-DIJOUX, élue dans le 19e

arrondissement sur les sujets d'économie sociale et solidaire, et d'économie circulaire, qui porte avec force ce projet sur son territoire. Je voulais la saluer parce que ce projet lui doit beaucoup. Bravo à celles et ceux qui permettent de rendre ce beau lieu possible. Merci à vous.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 105.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAE 105).

2023 DAE 109 - Subventions (200.000 euros) et conventions avec trois structures d'insertion par l'activité économique (S.I.A.E.) et quatre réseaux de l'I.A.E.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 109 : subventions et conventions avec trois structures d'insertion par l'activité économique et quatre réseaux de l'I.A.E.

La parole est à Franck MARGAIN, pour le groupe Changer Paris.

M. Franck MARGAIN. - Merci, Madame la Maire.

Simplement pour vous donner notre position de vote. Nous voterons ce projet de délibération, mais nous demanderons une dissociation pour l'association "La petite Rockette". Je ne reprendrai pas le débat, je pense que pour le projet de délibération suivant, ce sera la même chose. Je vous prie de bien vouloir noter notre position de vote. Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - C'est noté. Le numéro de l'article concerné pour "La petite Rockette"? On va se renseigner si vous ne l'avez pas.

M. Franck MARGAIN. - C'est l'article 6. Je vous remercie, Madame.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - La parole est à Dominique KIELEMOËS, pour le groupe Paris en commun.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Madame la Maire. Merci, Monsieur MARGAIN, car si je me suis inscrite sur ce projet de délibération, c'est pour défendre le travail de "La petite Rockette". On les connaît bien dans le 11e, on y va souvent, on sait ce qu'ils font. On n'a pas d'a priori. Vu le succès de "La petite Rockette" depuis des années, franchement, cette position, que ce soit de la droite en conseil d'arrondissement ou au Conseil de Paris, cela devient grotesque.

Ce projet de délibération, 200.000 euros de subventions et de conventions avec trois structures d'insertion par l'activité économique et quatre réseaux de l'I.A.E., montre bien à quel point l'économie sociale et solidaire est au cœur du projet parisien. Cette économie sociale et solidaire permet de créer un lien territorial fort, elle est créatrice d'emplois, porteuse d'innovation sociale, reconnue notamment par la Cour des comptes comme un des outils les plus efficaces de l'insertion par l'activité économique.

C'est pourquoi la Ville de Paris apporte un soutien constant à son émergence et son développement, via en particulier l'appel à projets "Dynamique insertion par l'activité économique" renouvelé en avril dernier, qui vise d'une part à fédérer les S.I.A.E. selon divers critères : type de structure, secteur d'activité, enjeux ou besoins communs, et d'autre part à actionner les solutions suivantes : dynamiser les suites de parcours et les sorties des salariés en insertion ; soutenir le développement économique des S.I.A.E. parisiennes ; poursuivre la dynamique de projets interréseau initiée via l'appel à projets de 2022.

Sept acteurs ont été sélectionnés. Je ne vais pas tous vous les citer, ce sont des acteurs très connus de la solidarité, que ce soient "La Cité du Refuge", le C.A.S.-V.P., "La Mie de Pain", "Travail et partage", "Chantier école", "Food Sweet Food" dans les 12e, 13e et 14e, et enfin "La petite Rockette", atelier-chantier d'insertion dans les 11e et 12e en collaboration avec l'entreprise d'insertion "Carton Plein", les "A.C.I. Coop Mijotée", "Pépins production" et la régie de quartier Fontaine au Roi, 15.000 euros.

Qu'avez-vous contre cette petite Rockette ? Il se trouve qu'une fois par mois, il y a un atelier de réparation vélo réservé aux femmes. La droite parisienne monte au créneau en disant que c'est une atteinte à l'égalité, une atteinte aux valeurs de la République. Cet atelier mensuel de deux heures, réservé aux femmes, a un énorme succès, parce que beaucoup de femmes refusent d'avoir à leurs côtés un homme qui ne les aidera pas à réparer, mais leur donnera bien entendu des conseils. C'est ce que l'on appelle le "mansplaining" et on connaît bien cela.

Je vous invite bien sûr, outre "La petite Rockette", à voter tous les articles de ce projet de délibération et d'arrêter d'être dans l'idéologisme à l'égard de "La petite Rockette". Merci beaucoup.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Florentin LETISSIER.

M. Florentin LETISSIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, il s'agit d'un projet de délibération très important pour la Ville de Paris, puisqu'il s'agit de soutenir les acteurs de l'insertion par l'activité économique, qui se sont mis ensemble pour porter des projets. C'est important - et c'est le fruit d'un appel à projets spécifique que l'on avait lancé, "Dynamique d'insertion par l'activité économique" -, parce qu'aujourd'hui les acteurs de l'insertion par l'activité économique sont le plus souvent de taille plutôt petite.

Ils ont donc des difficultés parfois à répondre à certains marchés publics ou privés d'ailleurs, sur un certain nombre de tâches, parce que s'ils répondent seuls, ils n'ont pas assez de salariés, ou pas suffisamment d'équipements ou d'infrastructures.

Se regrouper leur donne beaucoup plus de capacités à proposer des activités économiques et à se développer. Cela permet derrière aussi, puisqu'ils ont plus d'activités économiques, de créer plus d'emplois en insertion et c'est bien notre objectif. Je vous rappelle ce chiffre, en cette fin d'année 2023, à Paris nous avons plus de 7.000 salariés en insertion accompagnés par la Ville. Cela peut être des chômeurs de longue durée, des bénéficiaires de prestations sociales, des jeunes sans diplôme, des personnes en situation de handicap, des publics qui ont des difficultés à accéder au marché du travail.

Ce sont plus de 7.000 personnes qui aujourd'hui sont salariées en insertion à Paris et que nous soutenons financièrement. Ce sont autant de personnes qui reprennent confiance, qui reprennent le chemin de l'emploi et derrière, et c'est très important de le dire pour notre cohésion sociale, autant de familles qui aussi reprennent pied dans la société.

Pour illustrer la pertinence de ce bel appel à projets, je voudrais vous donner trois exemples. Le premier, c'est le projet porté par la Fédération des acteurs de la solidarité, qui a réuni un certain nombre d'acteurs de l'insertion pour monter en gamme sur le secteur du nettoyage. Le secteur du nettoyage est un support historique des métiers en insertion par l'activité économique. C'est un secteur indispensable dans tous les équipements, qu'ils soient publics ou privés. Ce sont ces personnes qui viennent faire le ménage à 5 ou 6 heures du matin avant que nous puissions avoir notre séance du Conseil de Paris, par exemple.

Aujourd'hui, les acteurs de l'insertion se regroupent pour répondre plus fortement et cela va permettre notamment à ces acteurs de gagner davantage de marchés. Je voulais souligner le fait que dans le cadre des Jeux de 2024, dans le secteur et les marchés du nettoyage, les acteurs de l'E.S.S. ont remporté un certain nombre de marchés, notamment quand ils ont la capacité de travailler ensemble.

Le deuxième projet, c'est le projet du mouvement des régies qui fédèrent les régies de quartier de toute la France. A Paris, on a 9 régies de quartier sur notre territoire, et les régies parisiennes ont souhaité se mettre ensemble pour pouvoir recruter une personne chargée de développement économique et dont le rôle sera d'aller faire la veille sur les marchés publics et privés pour essayer d'en décrocher de nouveaux, que les régies puissent candidater et obtenir de nouvelles activités.

Le troisième projet, c'est la Fédération des entreprises d'insertion, qui propose un projet d'échange de bonnes pratiques entre les entreprises d'insertion, pour mieux faire connaître leurs activités auprès du grand public. C'est donc vraiment important de soutenir ce projet de délibération.

Sur "La petite Rockette", je ne vais pas revenir sur ce que Dominique a bien expliqué. Là où la droite, vous voyez cela comme un dispositif d'exclusion, nous voyons cela comme un dispositif d'inclusion. Parfois, pour que les gens se sentent inclus, il faut d'abord qu'ils se sentent sécurisés auprès de personnes dont ils sont proches, pour pouvoir ensuite franchir une nouvelle étape. Il n'y a absolument pas de sujet pour nous, mais je vois que l'on n'arrive toujours pas à converger sur ce sujet.

Merci beaucoup.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je commence par mettre aux voix, à main levée, l'article 6 du projet de délibération DAE 109.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 6 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 109 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAE 109).

2023 DAE 156 - Subventions (490 000 euros) et conventions avec 54 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du R.S.A. et d'autres publics fragiles.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 156 : subventions et conventions avec 54 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du R.S.A. et d'autres publics fragiles.

La parole est à Frédéric BADINA-SERPETTE, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Quelques mots sur ce projet de délibération qui est important, parce qu'il est le fruit d'un travail que le groupe "Les Ecologistes" a mené pour convaincre la majorité et notre Exécutif de mettre toujours plus de crédits sur l'insertion par l'activité économique. On le sait, depuis plusieurs années le Gouvernement abandonne progressivement les publics fragiles et abandonne les aides aux postes pour ces structures de l'I.A.E., dont Florentin LETISSIER parlait dans le projet de délibération précédent.

Il nous paraissait essentiel de montrer que la Ville se mobilise pour ces structures et qu'elle se mobilise au travers de financements plus importants. C'est la traduction de cette mobilisation avec le doublement des crédits. Nous voulions le saluer et remercier la majorité de manière que l'on puisse continuer à accompagner les acteurs de l'I.A.E. dans l'accompagnement des plus fragiles et notamment les bénéficiaires du R.S.A.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Marie TOUBIANA, pour le groupe Changer Paris.

Mme Marie TOUBIANA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération concerne des subventions d'un montant total de 490.000 euros, et des conventions avec 54 structures impliquées dans des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du R.S.A. et d'autres publics fragiles.

Ce projet de délibération nous interpelle. Il est de notre devoir de nous assurer que les deniers publics sont utilisés à bon escient. Notre groupe vérifie que les aides financières que la Ville de Paris dispense à diverses associations sont utilisées efficacement et avec responsabilité. Ce, afin de garantir l'insertion professionnelle et plus généralement le bien-être de nos concitoyens les plus vulnérables. En ce sens, je souhaite attirer votre attention sur "La Table du RECHO" et sur "La petite Rockette".

Je ne vais pas revenir sur "La petite Rockette", sur laquelle mon collègue Franck MARGAIN est déjà intervenu tout à l'heure. J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer à propos de "La Table du RECHO" lors de l'examen du projet de délibération DAE 159 hier. Je réitère pour ce projet de délibération notre demande d'un vote disjoint pour l'article 41, où nous nous abstiendrons.

Je souhaite également vous alerter sur le montant et la régularité des aides reçues par l'association "La petite Rockette". Celle-ci semble avoir bénéficié d'un financement substantiel à maintes reprises lors de précédents Conseils de Paris. Le groupe Changer Paris a déjà soulevé plusieurs fois cette problématique. A titre informatif, la Ville de Paris a déjà versé 50.000 euros de subvention à "La petite Rockette", sur la seule année 2023. Cette somme venant s'ajouter aux 197.000 euros versés par l'Etat en 2023, soit plus de 247.000 euros de subventions publiques sur les 434.000 euros de recettes de l'association.

Le groupe Changer Paris est donc contre le versement de nouvelles subventions à l'association "La petite Rockette". Je vous demande donc un vote disjoint sur l'article 22.

En résumé, nous soutenons le vote positif sur le projet de délibération, mais nous nous abstenons sur la subvention à "La Table du RECHO" et nous nous opposons à la subvention à "La petite Rockette".

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je ne vois pas Florian SITBON… Je donne donc la parole à Marie-Caroline DOUCERÉ.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, comme l'indique ce projet de délibération, parmi les dispositifs favorisant le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées, l'insertion par l'activité économique a été reconnue à de multiples reprises, notamment par la Cour des comptes, comme l'un des plus efficaces.

Le projet de délibération DAE 156 vise à aider les allocataires du R.S.A. et les publics fragiles en subventionnant et conventionnant 54 structures parisiennes qui œuvrent en ce sens. Pour les personnes éloignées durablement de l'emploi, l'accompagnement social trouve son corollaire dans l'insertion par l'activité économique. Accompagnement social et insertion professionnelle sont les deux piliers fondamentaux sur lesquels les personnes en situation de précarité doivent pouvoir s'appuyer, afin de retrouver une vie sociale harmonieuse. Il est d'autant plus nécessaire de soutenir cet accompagnement que le Secours catholique a communiqué à son tour un rapport alarmant sur l'aggravation de la précarité dans notre pays.

Pour rappel, voici quelques données. Institué le 1er juin 2009, le R.S.A. est une allocation pour les plus de 25 ans aux revenus modestes, dont le montant est déterminé en fonction de la composition du foyer. En 2021, ils étaient près de 100.800 allocataires à bénéficier du R.S.A. à Paris.

Dans le temps concis qui m'est alloué, j'aimerais rappeler à quel point les conséquences de l'éloignement prolongé de l'emploi sont graves. Au premier rang desquelles la perte de contact avec le monde professionnel, l'érosion progressive des compétences, ou encore l'exclusion d'une dynamique sociale qui peut conduire à l'isolement.

Je tiens à saluer le travail de ces structures aux missions prioritaires, afin de redonner des perspectives aux Parisiens les plus précaires et plus particulièrement à l'association "Action et Transition", qui œuvre dans le 15e et au-delà. Sa devise, inscrite à l'entrée de ses locaux, dit tout l'esprit dans lequel son équipe, dirigée par une femme extrêmement investie, Mme Djamilla BOUKERCHA, accompagne ceux qui en ont besoin : "ici, ensemble, nous construisons des ponts. Nous restaurons l'estime de soi, nous redonnons un espace à l'espoir, au respect et aux projets".

Les missions d'"Action et Transition" s'articulent autour de trois axes parfaitement complémentaires : tisser et développer des liens sociaux dans les quartiers où elle intervient ; promouvoir la citoyenneté par la participation de tous à la vie de la cité ; et enfin, favoriser l'insertion des habitants les plus en difficulté par la création d'activités marchandes et non marchandes. Elle emploie elle-même 10 salariés en insertion.

Issue de l'Association de préfiguration de la régie de quartier Vaugirard, née en 2016, "Action et Transition" gère des ateliers et chantiers d'insertion et participe depuis de nombreuses années à la vie de l'arrondissement. Cette association, agréée structure d'insertion par l'activité économique depuis 2022, axe ses chantiers sur une thématique porteuse et essentielle à Paris : l'entretien des espaces verts, d'espaces publics et l'agriculture urbaine.

Pour toutes ces raisons, je tenais à témoigner ici le soutien du groupe Changer Paris au S.I.A.E. et à cette association pleinement créée dans le paysage associatif du 15e arrondissement.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Florentin LETISSIER.

M. Florentin LETISSIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, j'ai toujours le plus grand plaisir à parler de l'insertion par l'activité économique, notamment en ce mois de novembre qui est le mois de l'économie sociale et solidaire partout en France, avec de nombreux événements organisés pour faire connaître la diversité du monde de l'E.S.S., dont font pleinement partie les structures de l'insertion par l'activité économique.

Ce projet de délibération est le dernier proposé au vote de notre Assemblée cette année sur les sujets d'insertion. Il vient compléter un certain nombre d'autres que nous avons votés lors des précédentes séances. Par exemple, le bouclier anti-inflation que nous avons débloqué pour les structures de l'insertion. Nous avions aussi soutenu ces structures pour les aider à développer des activités dans l'économie circulaire, notamment la plus grosse subvention que nous avons votée en juin dernier, qui avait accordé plus de 5 millions d'euros à 102 structures de l'insertion par l'activité économique parisienne, pour les aider dans leur développement.

Aujourd'hui, il s'agit de voter cette subvention, qui permet d'accompagner les nouveaux projets, donc les nouveaux emplois qui se sont créés depuis le mois de juin dernier, où nous avions voté cette précédente délibération. Depuis le mois de juin, ce sont 237 équivalents temps plein qui ont été nouvellement conventionnés, soit près de 600 salariés en insertion.

Nous estimons ainsi qu'à la fin de cette année, ce seront environ 7.200 salariés en insertion qui seront accompagnés à Paris, soit plus de 1.800 contrats d'insertion supplémentaires par rapport au début de la mandature. C'est significatif et révélateur de la volonté de la majorité municipale, comme l'a rappelé Frédéric BADINA-SERPETTE, d'accompagner, de soutenir ce tissu des acteurs de l'insertion.

Ce volontarisme de la Ville de Paris est crucial, parce que les aides publiques que nous pouvons apporter conditionnent la possibilité même de l'activité des acteurs de l'insertion.

Pour vous répondre, Madame TOUBIANA, vous le savez, l'Etat accompagne fortement les acteurs de l'insertion via les aides aux postes, et à la Ville nous complétons ces aides de l'Etat avec des modalités très précises de calcul de ces aides aux postes, qui sont fonction du type de structure d'insertion par l'activité économique notamment.

Cela permet aussi à notre Ville de faire des économies, je le dirai chaque fois que j'en ai l'occasion, puisque les personnes qui sont dans des dispositifs d'insertion par l'emploi ont leurs salaires financés pour partie par l'Etat et pour partie par la Ville. Si elles n'étaient pas dans ces parcours d'insertion, elles auraient leurs salaires intégralement financés par la Ville, notamment au titre du R.S.A. Il est donc plus efficace économiquement pour la Ville, en réalité, tant d'un point de vue financier que d'un point de vue de retour efficace à l'emploi, de soutenir ces dispositifs d'insertion.

Pour vous rassurer encore davantage, si besoin en est, chaque poste d'insertion que nous soutenons en tant que Ville de Paris, dans les structures d'insertion, a été agréé par l'Etat à l'issue de procédures très précises.

Sur les deux cas que vous mentionnez, "La petite Rockette", il en était question juste avant, et "La Table du RECHO", je pense que ce que vous reprochez à "La Table du RECHO", c'est d'avoir participé à une campagne avec plusieurs associations et plusieurs acteurs de l'E.S.S. pour réclamer une convention citoyenne sur la question de l'immigration.

Question de l'immigration qui est un sujet d'actualité aujourd'hui en débat au Parlement, pour essayer de sortir des clichés, des stéréotypes, des uns qui se dressent contre les autres sur ce sujet essentiel, et de mettre cela sur la table démocratique en permettant à des citoyens d'auditionner des experts et de se faire une opinion objective sur le sujet, comme cela a été le cas pour la convention citoyenne pour le climat.

Si c'est cela qui vous pose un problème, effectivement on a un désaccord. Je ne vois pas comment le dépasser tout de suite. Je voudrais quand même vous dire une chose, le fait que vous ne votiez pas, vous, ces soutiens financiers pour ces deux acteurs de l'insertion, si tout le Conseil de Paris faisait comme vous, quelle serait la conséquence ? Ce serait moins d'argent pour ces structures et des salariés en insertion au chômage. Telle est la réalité.

Si vous êtes prêts à assumer cela, libres à vous, mais nous, nous soutenons ces personnes, leur retour à l'emploi, et nous les soutenons plus globalement dans leur insertion dans notre société.

Merci beaucoup !

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, l'article 22, qui porte sur "La petite Rockette", du projet de délibération DAE 156.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 22 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 41, qui porte sur "La Table du RECHO", de ce même projet de délibération.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 41 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, dans sa globalité, le projet de délibération DAE 156.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAE 156). Je vous remercie.

2023 DAE 162 - Subventions (171.000 euros), conventions avec 11 structures de l'entrepreneuriat social.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 162 : subventions, conventions avec 11 structures de l'entrepreneuriat social.

La parole est à Carline LUBIN-NOËL, pour le groupe Changer Paris.

Mme Carline LUBIN-NOËL. - Madame la Maire, mes chers collègues, à travers ce projet de délibération, nous réaffirmons notre soutien à une structure qui propose une action importante dans la promotion et le développement de l'économie sociale et solidaire sur le territoire francilien, à savoir la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire d'Ile-de-France.

Le projet qu'il est proposé de subventionner vise les jeunes, plus particulièrement un public scolaire et étudiant. L'objectif est de les sensibiliser à l'E.S.S. sur le territoire parisien via un programme intitulé "Plan jeunes E.S.S.", pour susciter l'intérêt et l'engagement des jeunes, en organisant des activités variées, comme des ateliers, des conférences et des visites d'entreprises de l'E.S.S.

C'est en effet primordial pour soutenir le développement de cette filière et susciter de nouvelles vocations, au service de projets d'intérêt majeur pour l'innovation sociale dans notre société.

En ce mois de l'économie sociale et solidaire, nous ne pouvons que souhaiter que ces actions sèment les graines de futurs projets aux enjeux de transition économique, sociale et environnementale, au plus près des besoins de nos quartiers.

Cette initiative, tout à fait louable, se doit d'être complémentaire d'une politique de soutien importante, que nous devons mettre en œuvre pour favoriser et pérenniser ces projets.

A plusieurs reprises dans cette Assemblée, nous avons pu débattre de la manière dont ce réseau se vitalise, se structure et s'organise pour perdurer.

Le soutien de la Ville de Paris ne doit pas ainsi être que financier. Chaque euro mis à disposition doit s'accompagner des démarches facilitant les acteurs de ces projets.

Cet accompagnement est essentiel et passe par une meilleure identification et un meilleur référencement de ces structures, car mieux les connaître, c'est aussi mieux connaître leurs besoins. C'est voir quels sont les liens qu'ils peuvent tisser avec leur environnement immédiat. La C.R.E.S.S. Ile-de-France fait ainsi un travail remarquable pour identifier, connaître, comprendre et accompagner ces structures. Il est donc essentiel de s'appuyer dessus.

C'est tout le sens du vœu du groupe Changer Paris que j'ai présenté et que nous avions voté ici même en mars dernier, qui visait à la fois à faire en sorte de mieux cibler et connaître les acteurs parisiens de l'E.S.S., et de leur proposer un guide récapitulatif de toutes les aides et tous les accompagnements à leur disposition, pour mener à bien leurs projets.

C'est à notre initiative et à la suite des échanges que j'ai pu avoir avec l'adjoint à l'E.S.S., Florentin LETISSIER, qu'une page Paris.fr actualisée dédiée à l'E.S.S. a été créée pour mieux informer les acteurs de notre écosystème, et nous pouvons nous en féliciter.

A travers ce projet de délibération, nous souhaitons apporter un soutien à ces structures, renforcer l'écosystème de l'E.S.S., la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, mais nous espérons aussi voir avancer les autres pans de la politique de soutien pour une meilleure reconnaissance de la structuration de l'E.S.S., à laquelle notre collectivité parisienne doit avoir la capacité de contribuer.

L'E.S.S. a encore parfois l'image seulement d'une économie de la réparation, mais si les entreprises de l'E.S.S. sont des actrices de l'économie circulaire et porteuses d'innovation dans ce secteur, il convient néanmoins de montrer tout le dynamisme de son modèle, pour attirer notamment les jeunes.

Ce projet de délibération va dans ce sens et je vous en remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Florentin LETISSIER.

M. Florentin LETISSIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci, Madame LUBIN-NOËL, pour votre engagement sur ce sujet, qui se matérialise par votre intervention sur ce projet de délibération qui soutient divers projets d'économie sociale et solidaire, qui ont déposé une demande de subvention auprès de la Ville de Paris.

Notre Ville soutient la diversité de l'économie sociale et solidaire, à savoir les associations, les coopératives, les mutuelles, les fondations, les entreprises sociales, qui forment ce monde de l'économie sociale et solidaire.

Pourquoi nous la soutenons ? Pour cette diversité des acteurs de l'économie sociale et solidaire, ils ont des points communs, ils portent une autre manière d'exercer l'activité économique et sociale, à savoir notamment poursuivre un but autre que le seul partage des bénéfices, et donc derrière c'est un objectif d'intérêt général, une lucrativité qui est encadrée, puisque les bénéfices doivent être majoritairement réinvestis dans la structure elle-même.

Enfin, une gouvernance démocratique, participative, à savoir que la prise de décision économique de ce que va faire l'entreprise, la structure, est considérée comme devant être profondément citoyenne, et donc mise au débat de l'ensemble des personnes qui constituent l'entreprise, l'association ou la structure de l'économie sociale et solidaire.

Nous soutenons donc ces acteurs à travers plusieurs dispositifs, aussi parce qu'ils accompagnent des personnes vulnérables, ils permettent la cohésion sociale, la transition écologique. Chaque euro que nous dépensons pour l'économie sociale et solidaire, soyez-en bien convaincus, est un euro utile.

Quatre petits projets sur lesquels je voudrais dire un mot.

La C.R.E.S.S, vous en avez parlé, Madame LUBIN-NOËL, qui fait un remarquable travail de sensibilisation auprès des jeunes pour leur expliquer ce qu'est l'économie sociale et solidaire. Nous avons eu d'ailleurs un grand événement la semaine dernière à "Quartier Jeunes", dédié aux jeunes, pour leur expliquer ce qu'est l'E.S.S., pour leur montrer que ce sont des perspectives d'emploi, de bénévolat, aussi des prises de responsabilité dans les conseils d'administration, puisque dans le tissu de l'E.S.S., on a un profond renouvellement avec toute une génération de pionnières et pionniers qui ont fondé des structures, il y a parfois plusieurs décennies, qui aujourd'hui partent à la retraite.

Nous avons donc besoin de jeunes pour prendre des responsabilités, devenir directeurs, directrices, trésoriers, trésorières, pour diriger ces structures de l'E.S.S. et poursuivre leur développement.

Un soutien à "Football écologie France", association qui va dans les clubs de proximité pour faire des ateliers avec les enfants sur l'écologie, pour expliquer ce qu'est une démarche Zéro Déchet dans un stade, et déployer un discours aussi type fresque du climat.

"Les amis de la place de Clichy", dans le 17e arrondissement, il y a eu un grand événement sur la place de Clichy pour faire connaître l'E.S.S.

Je voudrais aussi parler de l'"URSCOP", l'association qui fait connaître les coopératives, organise le plaidoyer pour sensibiliser à la pertinence de ce que sont les coopératives, notamment l'exemplarité qu'il y a en matière de prise de décision démocratique.

Terminer, Madame LUBIN-NOËL, en vous remerciant du vœu déposé il y a quelque temps, qui nous a permis aussi d'affiner notre politique publique, notamment à travers une page dédiée sur Paris.fr, où nous actualisons tous les dispositifs de soutien à l'économie sociale et solidaire. Cette page s'appelle "Le tour de l'économie sociale et solidaire à Paris".

Evidemment, nous allons intégrer tous les nouveaux appels à projets lancés en 2024. Je suis toujours à disposition pour faire mieux ensemble, au-delà parfois des clivages politiques et dans l'intérêt des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Merci beaucoup !

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, cher Florentin LETISSIER, pour votre réponse et votre travail au long cours.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 162.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2023, DAE 162).

2023 DPMP 10 - Contrat parisien de prévention et de sécurité 2023-2026.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'hygiène des produits alimentaires vendus à la sauvette.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux effectifs de la police municipale.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'armement de la police municipale.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la sécurité et à la tranquillité des Parisiens et à l'attractivité de la police municipale parisienne.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'installation d'une caméra de vidéo-verbalisation à l'angle de la rue Saint-Jacques et du boulevard Saint-Germain.

2023 DPMP 18 - Subvention annuelle pour le fonctionnement du GPIS.

2023 DSOL 48 - Subventions (1.068.100 euros) et conventions avec 3 associations pour leurs actions de prévention et d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en grande difficulté.

2023 DSOL 130 - Avenant à la convention avec la Fondation Jeunesse Feu Vert pour son action de prévention spécialisée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, Monsieur le Préfet de police, très heureuse de vous accueillir dans cette Assemblée, à la place qui est la vôtre évidemment, pour ce débat organisé autour d'une communication relative au Contrat parisien de prévention et de sécurité pour 2023-2026, à laquelle nous avons ajouté les dossiers DPMP 18, DSOL 48 et DSOL 130.

Je vais introduire ce débat, M. le Préfet de police également. Ensuite, je donnerai la parole à chacune des oratrices et chacun des orateurs.

Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, je suis donc très heureuse de vous présenter ce matin le Contrat parisien de prévention et de sécurité pour les années 2023-2026.

En cette période de tensions, de fortes inquiétudes pour nos concitoyennes et nos concitoyens, notre devoir, en tant qu'élus locaux, est de montrer que nous travaillons ensemble, sereinement, efficacement, sur le sujet crucial de la prévention de la délinquance et de la sécurité dans les rues de Paris.

C'est pourquoi je veux vraiment remercier très sincèrement M. le Préfet de police d'avoir tenu à être présent avec nous, mais aussi d'avoir, avec nous, avec toutes les équipes, avec les maires d'arrondissement, mené ce travail qui nous conduit à cette séance et aux décisions que nous allons prendre aujourd'hui.

Dans le contrat qui fait aujourd'hui l'objet d'un débat organisé, l'action de la Ville et de ses partenaires porte en effet sur deux piliers : la prévention et la sécurité. Nous le savons, l'un ne va pas sans l'autre. Ils se soutiennent l'un l'autre, sans angélisme ni déséquilibre.

La prévention, c'est aussi assurer la sécurité des Parisiennes et Parisiens, c'est l'engagement pris par la Ville devant les Parisiennes et Parisiens.

Dans ces moments difficiles, il est bien sûr essentiel de renforcer ce qui fonctionne, sans vaines polémiques, et il nous faut apporter notre soutien à tous les acteurs de terrain.

Je pense bien sûr aux médiateurs de rue, aux éducateurs spécialisés, aux agents de prévention, à nos policiers municipaux dont nous sommes si fiers. Je veux remercier aussi pour sa présence ici, à nos côtés, Michel FELKAY, le patron, notre grand flic comme je dis, pardon, il y en a plusieurs des grands flics, mais notre grand flic qui vient aussi de la grande maison du Ministère de l'Intérieur, qui dirige la police municipale parisienne.

Je veux bien sûr remercier, saluer très chaleureusement tous les policiers nationaux et tous les autres acteurs.

Chacun est à sa place, avec ses missions, ses compétences, ses moyens d'intervention, en complémentarité et sans confusion, en confiance, je le sais, avec les Parisiens.

Aujourd'hui, je pense également bien sûr aux professeurs et aux enseignants, qui hélas sont aussi en première ligne et doivent être soutenus, parce qu'à travers leurs missions d'éducation et d'instruction, ce sont aussi des acteurs essentiels de notre vivre ensemble et du fonctionnement de notre République.

Pour que chaque acteur puisse continuer à honorer ses missions, nous avons aujourd'hui besoin de davantage de moyens et d'une meilleure coordination. C'est l'enjeu de ce contrat parisien de prévention et de sécurité : fixer ensemble une ligne claire, nous engager collectivement à faire plus, travailler en coordination encore plus, pour faire mieux, s'écouter les uns les autres, partager l'information, se soutenir mutuellement, dans une tâche qui n'est jamais achevée et sur laquelle, parce que nous sommes un pays démocratique, on vient nous affaiblir, souvent, d'ailleurs, en utilisant tous les moyens de la démocratie.

La Ville de Paris maintiendra donc son engagement déterminé et ambitieux dans la prévention. Pour la Ville, la prévention spécialisée, c'est 20 millions d'euros de subventions à 9 associations, pour 270 agents en contact avec plus de 16.000 jeunes de 12 à 21 ans.

Je remercie évidemment Nicolas NORDMAN pour tout le travail qu'il fait pour porter cette politique de prévention et de sécurité.

C'est 1 million d'euros pour les dispositifs spécialisés, dont la prévention de la radicalisation, et la prévention des rixes sur laquelle nous avons, en lien avec vous, Monsieur le Préfet, mais aussi avec le Parquet, tous les acteurs associatifs et tous les acteurs de nos quartiers populaires, mis en place des démarches importantes.

C'est 250.000 euros pour l'aide aux victimes, et 500.000 euros pour les intervenants sociaux dans chaque commissariat.

C'est 140 agents de médiation au sein de la police municipale.

Voilà une partie de notre engagement auprès des Parisiennes et Parisiens et des acteurs de terrain. Nous savons combien leur travail est difficile et souvent mal reconnu à sa juste valeur, à sa juste utilité sociale.

Par définition, le travail de prévention de la délinquance ne se voit pas, parce qu'il permet précisément d'éviter que des jeunes tournent mal ou récidivent. Il offre une seconde chance, mais bien sûr cela ne se voit ni dans les statistiques ni dans les pages de faits divers.

Ce travail de fond est réalisé tous les jours et il est indispensable, souvent ingrat, mais tellement nécessaire. C'est un engagement humain extrêmement prenant. Nous savons, nous qui sommes allés sur le terrain au moment notamment des émeutes de juillet dernier, combien ce travail, ces acteurs-là, ont permis de faire retomber la pression, la tension et les violences relativement rapidement dans nos quartiers et dans notre ville.

En effet, Paris a été plutôt épargnée par les violences urbaines, parce que nous avons ce tissu de proximité, cette confiance, ces liens, et une présence aussi des maires d'arrondissement, des élus d'arrondissement, partout, dans tous les quartiers.

Je voudrais profiter bien sûr de cette opportunité pour saluer et dire mon admiration sincère et mon soutien à toutes ces femmes et à tous ces hommes qui sont les visages de la prévention de la délinquance à Paris. Ils sont représentés par de très nombreux acteurs associatifs, qui aujourd'hui sont en tribune. Je veux les saluer aussi très chaleureusement.

Le Contrat parisien de prévention et de sécurité a été pensé de manière pragmatique. Il a été élaboré pour aider les acteurs locaux, pour leur apporter le soutien politique et les moyens opérationnels dont ils ont besoin.

L'objectif central, que la Ville partage avec tous ses partenaires, c'est d'assurer une plus grande sécurité pour les Parisiennes et Parisiens. Il se fonde sur les principes qui font la réussite de notre action.

D'abord, notre action doit être partenariale. C'est pourquoi ce contrat résulte d'un travail collectif entre les services de la Ville, ceux du Préfet de police, de la Procureure de la République, du Recteur de l'Académie de Paris, et du Préfet de la Région Ile-de-France. Le pilotage partenarial est assuré par Nicolas NORDMAN, que je remercie pour ce très important travail.

Je remercie également chacun de ces partenaires pour le travail d'élaboration et le suivi collectif dans les années à venir. C'est un travail d'équipe que nous saluons tous aujourd'hui.

Ensuite, notre action doit être priorisée. Ce contrat décline à l'échelle parisienne la stratégie nationale de prévention de la délinquance, et nous l'organisons autour de trois axes principaux :

- la jeunesse, pour agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention ;

- les personnes vulnérables, pour mieux les protéger ;

- la tranquillité publique, pour améliorer le quotidien des habitants.

C'est un document-cadre qui est souple, qui ajustera autant que nécessaire ces priorités aux nouvelles menaces et aux nouvelles sources d'insécurité pour les Parisiennes et Parisiens.

Notre action doit en effet être également pleinement opérationnelle. C'est pourquoi ce Contrat parisien de prévention et de sécurité est composé de fiches actions. Il y en a une trentaine à ce jour.

Pour plus d'efficacité et de suivi, nous avons déterminé à chaque fois les objectifs, les moyens, les méthodes de mise en œuvre et les résultats attendus dans l'ensemble des arrondissements. Les actions concernant plusieurs de mes adjoints, je veux d'ailleurs saluer l'action et l'implication de chacune et de chacun d'entre eux, pour notre réussite collective.

Enfin, nous devons agir avec une logique de proximité, de la ville du quart d'heure. Ce nouveau Contrat parisien de prévention et de sécurité a précisément suivi une méthode nouvelle, puisqu'il a été établi sur la base des contrats d'arrondissement.

Les 17 contrats de prévention et de sécurité d'arrondissement ont été signés entre novembre 2022 et juillet 2023. Je veux féliciter tous les maires d'arrondissement pour ce travail réalisé dans chaque arrondissement, au plus près des enjeux locaux, dans la politique de proximité que nous développons maintenant depuis notamment 2020 en matière, par exemple, de sécurité.

Merci à chacune et à chacun d'entre vous.

Pour que nous soyons collectivement les plus efficaces possibles, ce Contrat parisien de prévention et de sécurité a établi un cadre clair de coordination, en se basant sur de nombreux dispositifs territoriaux existants qui fonctionnent. Ce contrat les renforce et les précise.

Je pense, par exemple, à l'aide aux victimes, co-pilotée par la Ville et le Parquet. Je souhaite ici ajouter une priorité qui s'impose, je veux aussi, bien sûr, parler des personnes victimes d'antisémitisme et de racisme. Nous en avons parlé hier. Elles doivent être soutenues, avec toute notre attention.

Je pense également à la stratégie parisienne de prévention des rixes qui nous mobilise beaucoup, qui mobilise l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs. Je veux dire ici l'importance du rôle des familles, notamment des mères de jeunes victimes, voire de jeunes auteurs. Elles sont tellement courageuses.

On constate aussi une réduction du nombre des rixes à Paris. C'est encourageant, même si la tâche est immense, et la surveillance est permanente.

Il faut saluer également l'Agence parisienne du travail d'intérêt général et de la prévention de la récidive, dont j'ai eu le plaisir de lancer la création en juin dernier.

Je voudrais en profiter là aussi pour remercier tous les agents de la Ville qui se sont engagés en tant que tuteurs et tutrices, et qui font preuve d'un engagement personnel professionnel et citoyen remarquable.

Bien sûr, je pense à la police municipale parisienne, qui est encore toute jeune. Elle va avoir deux ans. Nous allons fêter ses deux ans samedi. Vous y êtes bien sûr, chers collègues, toutes et tous conviés. M. le Préfet de police nous fait également l'honneur de venir pour cet anniversaire de notre police municipale.

On tend à l'oublier, mais j'ai voulu dès le début qu'elle ait dans son ADN cette double approche de la sécurité et de la prévention. Je remercie à nouveau Michel FELKAY de faire vivre cette police municipale, avec tous ces agents qui sont notre fierté. C'est souvent le premier contact des Parisiennes et Parisiens avec le service public municipal.

J'invite d'ailleurs tous les élus parisiens à venir à nos journées portes ouvertes et à la célébration de ces deux ans.

Enfin, ce Contrat parisien de prévention et de sécurité s'articulera évidemment avec le futur contrat de ville en cours de refonte en collaboration avec l'Etat, avec les bailleurs sociaux, avec les opérateurs publics, afin de concentrer notre action au profit des habitants des quartiers populaires.

Mesdames et Messieurs les conseillers, Monsieur le Préfet de police, ce Contrat parisien de prévention et de sécurité engage l'ensemble de l'Exécutif parisien, je l'ai dit. Au-delà, il a vocation à engager chaque élu parisien dans chaque arrondissement, car il est de notre responsabilité d'agir et de faire face ensemble. Soyons à la hauteur des attentes des Parisiennes et Parisiens. Restons unis et soudés.

Je vous remercie.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, quelques mots. Madame la Maire, vous avez présenté de nombreux axes de ce nouveau Contrat parisien de prévention et de sécurité, je n'y reviendrai pas.

Je voulais simplement dire en propos liminaire à cette séance que la Préfecture de police, l'Etat, s'associe complètement à cette démarche à laquelle, comme vous l'avez rappelé, il a évidemment participé.

Nous avons là maintenant un cadre d'action qui va permettre de décliner les 31 fiches actions que contient ce contrat, qui portent sur des thématiques extrêmement importantes, diverses et variées, notamment en termes de prévention de la délinquance, et vous en avez souligné l'importance. C'est bien sur cette thématique que le partenariat que nous mettons en place est sans doute le plus important, où nous avons besoin de tous les acteurs.

Et ce contrat est bien, comme vous l'avez souligné, une coproduction, un travail conjoint, qui a été animé par Nicolas NORDMAN, que je veux remercier évidemment.

On est bien sur un travail de coproduction, de partenariat de chacun des acteurs qui peuvent être concernés par ces actions. Comme vous l'avez souligné, chacun à sa place évidemment, mais ensemble on est beaucoup plus fort pour prévenir la délinquance, le basculement vers la délinquance, que l'on essaie toujours de mieux comprendre et de traiter à la racine, le plus en amont possible.

Bien sûr, il y a un autre volet partenarial auquel nous sommes très attachés, c'est le volet de la sécurité, où là encore nous avons beaucoup de fiches actions qui mobilisent bien sûr prioritairement la police nationale et les services que je dirige, mais qui de plus en plus se bâtissent aussi dans le cadre d'une coproduction.

Je pense à la police municipale, mais aussi à bien d'autres acteurs, où y compris pour des questions de sécurité de voie publique, nous avons aussi besoin de ces partenariats, de cette complémentarité, chacun dans son domaine de compétence, mais qui est extrêmement important.

Je ne serai pas plus long. Je voulais saluer la qualité du travail accompli. J'ai pu d'ailleurs participer à de nombreuses réunions dans les mairies d'arrondissement, où j'ai vu la mobilisation au plus près des territoires de l'ensemble des équipes sur ces sujets extrêmement importants.

Enfin, vous redire, Madame la Maire, que vous pouvez compter sur l'engagement des services de l'Etat pour poursuivre cette démarche, continuer à s'impliquer dans ces actions, pour continuer aussi à financer un certain nombre d'actions au travers du Fonds interministériel de prévention de la délinquance, au travers de la prise en

charge pour partie des intervenants sociaux en commissariat, des psychologues. Autant d'actions sur lesquelles nous allons continuer à être présents, et pour lesquelles on voit bien que tout un "continuum" doit se mettre en place.

Vous avez cité, je retiendrai cet exemple, le phénomène des affrontements entre jeunes. S'il y a bien une thématique où tous les acteurs sont concernés, tout le monde doit se retrouver, c'est bien celle-là, puisque cela concerne la détection le plus en amont possible, si possible en établissement scolaire, et le traitement ensuite par des intervenants sociaux. Quand les choses se passent mal, il y a le traitement sur la voie publique, qui va impliquer les forces de l'ordre.

Pour ne prendre que cet exemple, il y en a de nombreux dans le contrat, on peut se féliciter de voir, comme vous l'avez souligné, que même si le phénomène est toujours là, le nombre d'affrontements a baissé. Il faut s'en réjouir et poursuivre cette action avec détermination.

Voilà mon propos introductif en quelques mots.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Préfet de police.

Premier orateur, M. BOURNAZEL, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, je souhaite tout d'abord saluer votre travail, Monsieur le Préfet de police, le travail de vos équipes, mais aussi le travail de M. FELKAY, de toutes les équipes de la police municipale de Paris, ainsi que des associations en charge de la prévention.

L'actualisation du Contrat parisien de prévention et de sécurité 2023-2026 montre une nouvelle fois qu'au-delà des missions qui sont celles de la Préfecture de police et du Ministère de l'Intérieur, la Ville a un rôle clé à jouer afin de co-construire la sécurité et la tranquillité publiques à Paris.

Evidemment, nous soutenons cette démarche d'actualisation et notamment tous les dispositifs de prévention, mais nous pensons qu'il est temps, qu'il est même urgent pour la Ville de Paris, d'assumer clairement et pleinement son rôle dans la politique de sécurité et de tranquillité des Parisiennes et Parisiens, car deux ans après la création de la police municipale, peu de choses ont changé. C'est ce que nous disent chaque jour les Parisiennes et Parisiens.

Oui, mes chers collègues, soyons lucides. Deux ans après la création de cette police municipale, que j'appelais de mes vœux dès 2013 et que vous avez longtemps refusée, les résultats ne sont pas, à ce jour, au rendez-vous des attentes.

Nous avions, de manière constructive, soutenu son lancement. Je dis constructive, car à l'époque déjà je vous avais alertés sur les lacunes du dispositif annoncé, sur ses compétences trop limitées, sur le manque de moyens alloués, sur l'absence d'armement, mais aussi l'importance de mieux former, mieux recruter, mieux valoriser et fidéliser les futurs agents.

Dès la création de la police municipale, vous avez malheureusement limité ses compétences et ses équipements. Résultat : vous vous êtes cantonnés à un changement de nom et une fusion de services déjà existants.

Dans la pratique, nous pouvons le dire désormais avec quelques années de recul, les ex-I.S.V.P. et ex-A.S.P. exerçaient déjà peu ou prou les compétences des policiers municipaux d'aujourd'hui.

Evoquons les effectifs, soyons très factuels. Avec 1.300 policiers municipaux formés et habilités en novembre 2023, la Ville de Paris compte 0,61 policier municipal pour 1.000 habitants, très en dessous des villes comme Lyon, Toulouse, Bordeaux, Reims ou Lille.

Pour le dire encore plus simplement, la police municipale parisienne est sous-dimensionnée. Aujourd'hui, la Ville doit rattraper son retard. Il suffit d'échanger avec les agents sur le terrain pour faire le constat des difficultés de l'exercice de leur mission.

Il faut renforcer l'attrait de la police municipale. Il faut donc la remettre au cœur des grands enjeux locaux. Avec Florence BERTHOUT, notre collègue, nous faisons des propositions très concrètes dans un certain nombre de vœux. Nous portons ces propositions depuis longtemps avec constance et cohérence.

Pour rétablir la confiance d'abord, nous proposons d'équiper les agents de caméras piétons. On connaît bien le double intérêt de cet outil : il protège les agents et rassure les habitants. Pour leur donner les moyens d'intervenir, nous vous demandons une nouvelle fois d'équiper les agents aptes, volontaires et formés, d'un armement non létal. Cet équipement devra être accompagné d'une formation complémentaire préalable à l'armement, identique à celle proposée par le Centre national de la Fonction publique territoriale, sur le modèle des modules portés par la Ville de Paris. En complément des formations consacrées aux gestes qui sauvent, au harcèlement de rue ou aux violences faites aux femmes que suivent déjà les agents de la Ville de Paris.

Pour les protéger, nous proposons qu'un équipement létal puisse être fourni dans certaines conditions strictes aux agents qui en feront la demande, c'est-à-dire un petit nombre d'agents dans un cadre strictement contrôlé,

réglementé et conditionné à une évaluation d'aptitude médicale, physique, psychologique et psychotechnique. Il n'est pas question d'armer d'un seul coup toute la police municipale d'armes létales, mais de répondre aux demandes légitimes des agents qui sont en première ligne pour assurer la sécurité et la tranquillité des Parisiennes et des Parisiens.

Pour renforcer l'attractivité du métier, nous proposons également de revaloriser le traitement des agents de la police municipale en augmentant les primes qui leur sont versées. Cette mesure contribuera à donner à ce métier difficile et crucial tout l'attrait qu'il mérite. Avec les propositions d'économie que nous avons faites hier et depuis des années, il y a des marges de manœuvre possibles pour aider ces agents municipaux à être mieux rémunérés.

Enfin, et parce que c'est l'un des nerfs de la guerre à Paris, nous vous proposons d'attribuer prioritairement des logements du contingent de la Ville aux agents à horaires décalés. C'est le cas des policiers municipaux. Paris doit favoriser l'accès au logement social pour les personnes qui assurent une mission de service public. Aujourd'hui, la part attribuée dans le parc social de la Ville n'est pas suffisante.

Toutes ces mesures que nous vous proposons dans notre vœu vont dans le sens d'une amélioration des conditions de travail de la police municipale. Equilibrées, cohérentes, ambitieuses, elles apportent des solutions claires pour que la police municipale comme l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens se sentent en sécurité.

Au-delà de ces propositions concrètes et opérationnelles, c'est bien l'orientation stratégique et les missions qui sont confiées à la police municipale parisienne qu'il faut questionner. La stratégie de déploiement et de répartition des missions doit aussi faire l'objet d'une nouvelle réforme ambitieuse. La concentration des missions sur les verbalisations routières qui rapportent financièrement à la ville et moins sur les incivilités donne le sentiment que la police municipale ne permet pas d'obtenir des résultats dans la gestion quotidienne de l'apaisement de l'espace public parisien. C'est pourtant l'une des préoccupations majeures des Parisiens, plusieurs études l'ont démontré.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, face aux nouvelles menaces, le temps est venu pour la Ville de Paris d'actualiser son rôle et sa propre stratégie en matière de sécurité. Aucune question ne doit être éludée, y compris en matière d'armement. Du fait de leur uniforme, les policiers municipaux sont autant des cibles que les policiers nationaux. Les assassins terroristes, je pense à M. Coulibaly qui a assassiné Clarissa Jean-Philippe en 2015, ou les assassins d'Aurélie Fouquet en 2010, ne se sont pas posé la question de savoir si elles étaient des agents municipaux ou nationaux.

Vous prétendez par ailleurs vouloir construire un "continuum" de sécurité entre la Préfecture de police, qui doit se concentrer sur les enquêtes, la lutte contre le terrorisme, le banditisme, et la police municipale qui est la police de proximité. Nous sommes d'accord. Par conséquent, cette répartition amène la police municipale à être davantage sur le terrain et primo intervenante. Refuser de questionner l'armement de notre police municipale, c'est faire fi de la réalité du terrain.

Avant de réagir dans l'urgence, face à une situation que personne n'aimerait voir se dérouler à Paris, sortez de votre tentation dogmatique, la même qui vous avait enfermés dans cette opposition pendant des années à la création de la police municipale. Gouverner, c'est aussi anticiper. Alors, anticipons pour Paris et pour les Parisiennes et les Parisiens.

Mes chers collègues, je vous le redis, avec de la volonté politique, en s'impliquant résolument, en étant volontariste, en renforçant le sens et la lisibilité des missions de la police municipale, en assumant une stratégie claire, la Ville a les moyens de peser davantage dans la co-construction de la politique de sécurité et de tranquillité.

Alors que 55 % des Parisiennes et des Parisiens déclarent ressentir un véritable sentiment d'insécurité, il s'agit désormais de donner à cette police municipale une ambition et les moyens de la réaliser. C'est une priorité républicaine absolue, une attente très forte des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mme LECOUTURIER pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, nous sommes aujourd'hui appelés à débattre sur le sujet ô combien important qu'est la sécurité pour les Parisiennes et les Parisiens. Avec plus de 2 millions d'habitants et une densité de 30.000 habitants au kilomètre carré, Paris est une des villes les plus denses au monde et de fait, la protection de ses habitants est un enjeu primordial.

Paris a également accueilli 44 millions de touristes en 2022 et près de 7.000 manifestations sportives, et leur sécurité est aussi importante que la sécurité quotidienne des Parisiens, encore plus à l'aube des Jeux olympiques.

Le droit à la sécurité est un droit fondamental. Il doit être garanti à chacun et je ne doute pas que cette vision sera partagée par l'ensemble des élus de cet hémicycle. Vous nous présentez aujourd'hui un contrat qui est le fruit d'un travail de concertation entre la Mairie de Paris et un certain nombre d'acteurs, la Préfecture de police, le Rectorat, le Parquet, le Préfet de Région, le Préfet de Paris, et la chancellerie des universités.

Par ailleurs, la rédaction de ce Contrat parisien a été établie à la suite de la rédaction des C.P.P.S. d'arrondissement, comme vous le rappeliez, Monsieur le Préfet de police, afin qu'il soit pensé comme des réponses aux problématiques locales, et nous ne pouvons que souscrire à cette méthode.

Depuis la révision du dernier C.P.P.S., une évolution majeure est enfin arrivée : la création de la police municipale parisienne lancée officiellement en octobre 2021 qui, je le rappelle, est un combat historique porté par notre groupe. Même si nous nous en réjouissons, nous regrettons malgré tout, les atermoiements de la majorité municipale sur ce sujet, qui a fait perdre beaucoup de temps à nos concitoyens. Malgré tout, le temps n'est plus aux regrets, mais à l'action.

Pour ce faire, nous sommes convaincus qu'une pleine et entière coopération entre les effectifs de police nationale et de police municipale est l'unique moyen pour assurer une véritable sécurité. L'Etat doit ainsi assurer son rôle sur ces missions régaliennes de maintien de l'ordre, de la lutte contre les trafics et du terrorisme. Je salue par ailleurs la volonté du Ministre de l'Intérieur qui a décidé de renforcer considérablement les effectifs de policiers sur le terrain.

Si la police nationale est activement engagée au service de la sécurité, il convient aussi que la Ville de Paris tienne ses engagements. Oui, le rôle de la police municipale, et nos positions restent constantes sur ce sujet, est de venir en soutien à la police nationale et d'assurer une mission de lutte contre les incivilités, l'insalubrité et les nuisances sonores, et de pacification de l'espace public.

Paris est un territoire urbain diversifié qui justifie un ajustement ciblé des dispositifs de prévention et de délinquance. L'adaptation des missions aux circonstances de terrain, c'est donc cela la plus-value de la police municipale.

Or, nous sommes encore loin de répondre aux enjeux qui permettront cette efficacité. Selon nous, cela s'explique par deux problématiques.

D'une part, la trop lente montée en puissance de la police municipale parisienne. En novembre 2023, nous dénombrons 1.300 agents contre les 5.000 initialement promis en 2024. Force est de constater que l'atteinte de cet objectif semble être compromise. Ce retard, vous le savez, car nous ne cessons de le dénoncer, est notamment lié à un manque d'attractivité de la fonction. Pour pallier ces problématiques de recrutement, notre groupe a formulé des vœux afin de notamment permettre une meilleure accession au logement social pour les policiers municipaux qui le souhaitent.

Ces vœux ayant été adoptés en Conseil de Paris, pourriez-vous nous donner le chiffre précis des agents policiers municipaux qui ont pu en bénéficier ?

D'autre part, il devient primordial d'adopter une politique de tolérance zéro contre les incivilités du quotidien qui rendent chaque jour la ville plus difficile à vivre : ordures, "tags", vols à la tire, dépôts sauvages. Cette tolérance zéro devra s'appliquer afin de garantir la pacification sur l'espace public qui est aujourd'hui tel, qu'il devient nécessaire de mener des actions fortes et non des énièmes coups de communication. La Ville doit prendre ses responsabilités et vite.

Pour revenir sur le contenu du contrat lui-même, ce dernier donne les grandes tendances de politique générale avec des actions concrètes à mener, qui sont réparties en fonction des différents acteurs sur diverses thématiques que sont la violence, la radicalisation, l'accompagnement des mineurs et l'amélioration de la tranquillité publique. Nous regrettons un document un peu fourre-tout avec beaucoup d'actions de sensibilisation.

Malgré la mention des indicateurs retenus pour opérer des évaluations sur ces actions, ce contrat est totalement dépourvu d'objectifs chiffrés en matière de lutte contre les incivilités notamment.

Par ailleurs, nous déplorons l'absence d'actions et de prévention liées à la sécurité numérique, qui ne sont pas mentionnées dans ce contrat. Sécurité des systèmes informatiques et cyberharcèlement, et je rappelle que la Mairie a connu une vague de piratages de comptes fin octobre.

Nous sommes pleinement conscients que la Ville de Paris ne peut s'engager seule dans ce chantier et pourtant, dans la mesure où ce contrat a été élaboré en concertation avec l'Etat, il aurait pu être pertinent de mentionner ces enjeux.

Si l'ensemble des actions présentées dans ce contrat sont louables, il faut que ces dernières soient effectivement mises en œuvre. Au-delà des mots, ce sont des résultats que les Parisiens attendent. Les attentes de nos concitoyens sont fortes. Ils réclament des actions et des performances. Alors, soyons, soyez au rendez-vous, Madame la Maire.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur Jérôme COUMET, pour le groupe Paris en commun.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, chers collègues, avant d'évoquer le fond du nouveau Contrat de prévention et de sécurité, et parler aussi de celui du 13e, je tiens à souligner la nouvelle méthodologie initiée cette année. J'en profite pour saluer Nicolas NORDMAN. La police municipale a été créée avec une forte exigence de décentralisation vers les arrondissements et la même exigence a été appliquée au contrat de prévention et de sécurité. En effet, c'est le Contrat parisien qui s'est inspiré des contrats d'établissement et non l'inverse. Cette année, la logique est donc inversée et je m'en félicite.

Il s'agit d'un contrat de prévention et de sécurité, j'insiste sur cette dénomination. Permettez-moi de rappeler, ce matin j'étais sur la route de l'Hôtel de Ville, je suis reparti parce qu'il y avait une alerte à la bombe dans une école. Tout cela pour dire que dans notre quotidien de maires, que ce soit pour vous, Madame la Maire, ou pour les maires d'arrondissement, évidemment la question de la sécurité est essentielle. Ce n'est pas tant sur nos compétences institutionnelles directes, mais c'est évidemment un de nos sujets majeurs d'action et de préoccupation.

On parlait de prévention et de sécurité, là aussi nous sommes suffisamment intelligents, me semble-t-il, pour ne pas revenir à l'éternel et stupide lieu commun qui consiste à considérer que la prévention serait un outil de gauche et la sécurité un outil de droite, car nous devons travailler ensemble sur ces deux notions. De la même façon, on peut saluer aussi le fait d'avoir positionné cette nouvelle police municipale notamment sur les irritants du quotidien qui étaient trop délaissés.

Une fois que j'ai dit cela, le Contrat de prévention et de sécurité n'est pas symbolique. Il nous permet de fixer des priorités, de rendre compte, et nous oblige devant les Parisiennes et Parisiens. Nous n'avons pas attendu le contrat pour répondre aux problématiques de sécurité qui se posent à nous, élus locaux, chaque jour, j'y faisais allusion, en lien avec le commissariat, la police municipale et les éducateurs de prévention.

Ce contrat permet néanmoins de proposer des solutions et des dispositifs concrets pour répondre à des enjeux d'envergure. Je souhaite partir d'exemples très concrets, parce que cela éclaire plus que de grands effets de manche.

Pour ce faire, la Ville de Paris notamment a proposé la tenue de CENOMED, ces échanges d'informations nominatives pour les mineurs en difficulté, notamment sur la prévention de la délinquance, qui permettent de repérer les situations avant que des adolescents, parfois des enfants d'ailleurs, tombent dans la délinquance au sens judiciaire du terme. C'était important d'en parler, parce que ce travail de fond est tout à fait essentiel.

De la même façon, le développement du travail d'intérêt général a été ajouté avec le dispositif "Tu casses, tu répares". C'est évidemment intéressant.

J'ajouterai également que le contrat permet aux pouvoirs publics de se pencher sur des problématiques quasiment invisibles sur l'espace public, comme la prostitution des mineurs, appelée parfois le michetonnage. En effet, cet important phénomène est très masqué, car la majeure partie des échanges ont lieu sur les réseaux sociaux. Ce contrat permet aux agents compétents de proposer notamment des actions de prévention, parce qu'en parler c'est important et essentiel, comme l'intervention du commissariat dans les établissements scolaires.

En outre, dans un souci d'adaptation afin que ce contrat soit au plus proche des réalités et préoccupations des habitants, de nouvelles fiches actions ont été proposées. Là aussi, je partirai de l'éclairage 13e. Je veux parler notamment de la lutte contre les violences faites aux personnes LGBTQI+ victimes d'infractions pénales et suite à l'augmentation notable des dépôts de plainte, on a souhaité dans le 13e, éditer une fiche particulière dédiée aux délits et crimes homophobes. Durant les 11 premiers mois de 2022, 573 plaintes à motif homophobe ou transphobe ont été déposées contre 439 l'an dernier. On voit cette augmentation de 30 %.

Un autre éclairage, je veux aussi souligner un renforcement de la sécurité des seniors et une sensibilisation aux risques, aux arnaques notamment qui se développent et touchent beaucoup de personnes. Ce dispositif prévoit aussi de faciliter les dépôts de plainte, de les informer sur les aides dont ils peuvent bénéficier, comme l'accompagnement à la banque par les agents municipaux d'ailleurs.

Comme l'année dernière, la mairie du 13e organisera en 2023, j'imagine que cela se fait ailleurs, une réunion d'information afin de mieux prévenir les seniors des arnaques auxquelles ils peuvent faire face. Il ne s'agit pas d'une simple réunion type PowerPoint, mais d'un véritable moment d'échange et important en mettant les seniors face à des situations très concrètes.

Une autre action prioritaire que je souhaitais souligner, c'est le renforcement de la sécurité des commerçants, avec une fiche réalisée avec les commerçants de l'arrondissement et ensuite déclinée au plan parisien. Je ne souhaite pas que mon propos soit mal interprété, qui dit nouveaux enjeux, amélioration des dispositifs destinés à certains publics, ne signifie pas que la situation sécuritaire empire dans sa globalité malgré les idées reçues.

Monsieur le Préfet, c'est vous qui nous adressez les chiffres de la délinquance avec des sujets d'alerte et des sujets où cela va mieux. On regarde avant tout les sujets d'alerte, c'est normal. La situation de certains enjeux forts de l'espace public, comme les ventes à la sauvette, s'est très nettement améliorée, je peux en témoigner au niveau de l'arrondissement, grâce à l'action conjointe de la police nationale et de la police municipale. C'est essentiel. Entre

2017 et 2020, 169 opérations conjointes ont été organisées. C'est précieux, Monsieur le Préfet. Je pense que cela gagne à être mis en lumière.

En 2019, le nombre de conventions liées aux dépôts et aux ventes à la sauvette était de 4.984. On était à 865 en 2022. Voilà quelques éclairages, mais je veux en venir à un sujet d'inquiétude. Je veux parler des violences conjugales. Le 13e veut s'engager contre ce fléau, mais les chiffres sont très inquiétants. On voit une augmentation de près de 60 % entre les années 2022 et 2023. La moyenne lissée montre une augmentation de 50 % sur plusieurs années. La part de la liberté, de l'ouverture de la parole doit en faire partie, mais ces chiffres sont quand même horrifiants et doivent nous obliger. Il est donc essentiel de continuer à appuyer fortement les démarches entreprises.

Là aussi, vous parliez de "continuum", Monsieur le Préfet et Madame la Maire, les actions conjointes entre le commissariat, l'A.P.-H.P., la Mairie, je peux en témoigner au niveau du 13e arrondissement, sont tout à fait essentielles.

Enfin, je souhaite mettre l'accent sur la sécurité routière. Une des fiches actions du contrat du 13e se nomme "Renforcer les interventions concernant les incivilités liées aux nouvelles mobilités", tout cela fait un peu "techno", mais c'est un sujet essentiel pour les Parisiens. Apaiser l'espace public est l'une de nos priorités ensemble, une de mes priorités aussi dans le 13e, car un espace public apaisé, c'est le gage d'un sentiment de sécurité pour les riverains. Dans ce cadre, l'interdiction des trottinettes en "free floating" a été une avancée, mais cela reste un sujet important et c'est la priorité que nous nous donnons avec la police municipale notamment.

Je souhaite, permettez-moi de vous le dire, Monsieur le Préfet, que la sécurité routière ne soit pas de la compétence exclusive de la police municipale, des choses se font, pas assez à mon sens, du côté de la police nationale sur ce sujet de l'espace public.

J'en termine en disant que ce contrat parisien, comme celui du 13e, étant signé, charge à nous tous de le faire vivre afin de rendre à tous les habitants de Paris comme dans chacun des arrondissements, un espace public apaisé et plus sûr...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Une seconde. Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE, je vous entends jusqu'ici, ce n'est pas très agréable. Merci.

Merci beaucoup, cher Jérôme COUMET. La parole est à M. GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, mes chers collègues, ce débat arrive à point nommé pour effectuer un bilan de mi-mandat sur votre absence désastreuse d'action en matière de sécurité. Notre présidente, Rachida DATI, l'a rappelé hier, les violences physiques ont augmenté de 17 % depuis le début du second mandat. Les violences sexuelles ont augmenté de 42,5 %, et en 2022 la délinquance était en hausse de 7 % et les atteintes aux biens de 9 %. Pour les cambriolages, nous sommes partis sur les mêmes bases qu'en 2022 et 2021.

Autre source d'inquiétude : la recrudescence des attaques au couteau avec un nombre de victimes secourues par les sapeurs-pompiers, quand ils ne sont pas victimes eux-mêmes, à la suite de blessures par arme blanche, en augmentation de 64 % en un an.

Le vrai indicateur de la violence de notre société, comme me le répète souvent Frédéric PÉCHENARD, c'est le nombre d'homicides, qui ne cesse d'augmenter.

Jusqu'à quand allons-nous subir ce constat ? La sécurité, c'est autant une situation objective qu'un état d'esprit. C'est autant la réalité des faits qu'un ressenti parfois peu rationnel. L'insécurité n'est pas visible, il est parfois difficile de la sentir, de la matérialiser.

Lorsqu'une femme ne veut plus rentrer seule dès qu'il fait nuit, c'est un problème de sécurité, sa liberté est entravée. Lorsqu'une personne veille à ne pas trop exposer ses objets de valeur, son comportement est modifié, sa liberté est aussi entravée. Ou encore, lorsqu'une famille évite certains parcs ou contourne certaines rues de peur de tomber sur des seringues, c'est une question d'insécurité concrète, sa liberté est entravée à nouveau.

Les enjeux de sécurité revêtent donc une importance de tous les instants dans le quotidien des Parisiens. Très concrètement, la sécurité est l'une des priorités et un objectif affiché du groupe Changer Paris. Mais pour vous, la sécurité, Madame la Maire, c'est un gros mot, comme si cela signifiait renoncer à toute liberté et vivre dans un état autoritaire. Dès lors, la symbolique et les belles intentions qui découlent de ce contrat resteront probablement lettre morte, puisque l'ambition politique et les moyens ne suivent pas.

S'il s'agissait de coucher sur papier des vœux pieux ou de sortir des fiches, comme vient d'énumérer M. COUMET, vous avez déjà réussi cette première étape. Au groupe Changer Paris, nous demandons des actes forts. Votre politique de sécurité globale, c'est une politique de la mollesse, c'est le refus de prendre des décisions fortes de peur d'accabler les responsables. Je n'ai pas dit coupables, comme parfois vous vous laisseriez penser pour la droite.

Les toxicomanes, ce n'est pas leur faute s'ils sont dangereux, aidons-les à consommer. La délinquance étrangère, on va dire qu'ils sont tous mineurs isolés, comme cela on pourra les exonérer. Les rixes, on va faire de la médiation. La sécurité des femmes, on va faire des marches exploratoires. Bravo ! Les distributions alimentaires, vous vous offusquez de la régulation de la Préfecture de police, mais vous subventionnez les associations qui sèment le désordre et plus spécifiquement dans les arrondissements que vous qualifiez de populaires. Vous maintenez le chaos, vous l'organisez, vous le faites croître.

A l'inverse, la sécurité exige de la fermeté. Il s'agit de montrer aux habitants que nous maîtrisons la situation, que nous les écoutons, que leur liberté quotidienne n'est pas entravée par les excès des autres. Sinon, des groupuscules prétendant ramener l'ordre et à n'importe quel prix se montent et troublent l'ordre public, et nous l'avons vu dans le 19e arrondissement à Stalingrad quand les habitants eux-mêmes commencent à tirer des mortiers sur les toxicomanes, parce que rien n'est géré.

Ces désaccords trouvent leur expression au travers du Contrat parisien de prévention et de sécurité. Sa refonte pour la période 2023-2026 sera toutefois l'occasion de relancer le C.P.P.S., cette instance en sommeil depuis de trop nombreuses années. C'est un organe de gouvernance que vous nous proposez, mais il ne s'est pas réuni depuis 2015 malgré nos demandes répétées. Comprenez dès lors que nous ayons un peu de mal à croire que la sécurité vous concerne réellement.

Au groupe Changer Paris, nos priorités sont très claires. Au cœur de cette stratégie figure donc la police municipale parisienne demandée depuis 2001 et votée grâce à nos voix au sein de cette Assemblée, et dont les missions et les moyens qui lui sont attribués ne sont pas adaptés aux besoins exprimés sur le terrain.

Les missions des agents sont "de facto" plus larges que celles que vous leur accordez sur le papier. Or, ils ne sont pas équipés pour faire face à la diversité des interventions. Dans le 18e, ils escortent des familles pour aller à l'école et pour éviter des toxicomanes. Le seul équipement que Mme la Maire daigne accorder à ces policiers municipaux, ce sont des tonfas et des bombes lacrymogènes. On se croirait revenu à l'époque du Préfet Lépine, à une époque où il n'y avait pas de Maire de Paris, à la fin du XIXe. Il avait équipé les policiers en bâtons et créé une brigade cycliste.

Le problème est que 120 ans plus tard, la société a évolué, Madame la Maire, les menaces aussi, Madame la Maire. Vous, vous n'avez pas bougé. Les fonctions et compétences ne sont pas les mêmes. Si vous souhaitez vous inspirer du Préfet Lépine, c'est surtout pour le concours qu'il a créé, peut-être que vous allez trouver des idées d'équipements plus adaptés pour nos policiers.

Afin de rendre la police municipale plus attractive, nous nous engageons régulièrement pour que la Ville lui réserve un quota de places dans le parc du logement social. La "Fondation Lépine" que nous soutenons vigoureusement d'ailleurs milite également pour l'affectation de logements sociaux aux policiers.

Par ailleurs, j'ai déposé un vœu pour mieux comprendre les flux des policiers municipaux depuis deux ans. Combien sont partis ? Quelle formation ont ces nouvelles recrues ? Comment prévoyez-vous d'atteindre un objectif déjà revu à la baisse, ramené de 5.000 à 3.400 d'ici la fin de la mandature ? Les Jeux olympiques devraient être au cœur de votre stratégie pour enfin conserver un héritage sécuritaire. Il n'en est rien. Hier, j'ai demandé à M. SIMONDON de justifier un accord-cadre de 46 millions d'euros sur des missions de sécurisation événementielle. Est-ce déjà votre police municipale que vous dépecez de quelques-unes des fonctions que vous lui donnez et quelques compétences dont elle dispose ?

Tout à l'heure, M. le maire Jérémy REDLER reviendra sur l'armement des policiers, car c'est l'une des propositions fortes, historiques et volontaristes de notre groupe depuis de nombreuses années, tandis que Vincent BALADI évoquera le rôle de la police municipale face à la prolifération des ventes à la sauvette. Avec des problématiques différentes entre le 8e et le 18e arrondissement, certes, mais avec un point commun : c'est le tonneau des Danaïdes. Chaque jour des évictions, des bennes remplies, plusieurs tonnes de marchandises, notamment porte Montmartre, et le lendemain tout recommence. Votre problème, c'est que vous ne traitez pas les conséquences, car vous en êtes la cause, et après vous vous retournez vers la Préfecture de police de Paris.

Parmi nos autres divergences de fond figure le recours à la vidéoprotection, dispositif défendu par Philippe GOUJON depuis 2004. A Paris, nous disposons de 1 caméra pour 1.500 habitants. A Marseille, c'est 1 caméra pour 130 habitants. Ce qui est cocasse, c'est que verbaliser les voitures, ce n'est pas un problème pour la vidéo. Vous militez pour. En revanche, dès qu'il s'agit de la sécurité de vos administrés, vous êtes beaucoup plus réticents.

Après l'affaire Yuriy dans le 15e, nous avions demandé d'équiper les abords de collèges en caméras. L'attaque d'un proviseur à Lyon atteste de la pertinence de notre démarche, mais votre dogmatisme vous aveugle et vous enferme. Ces caméras de vidéoprotection, nous les demandons également pour la sécurisation des lieux accueillant du public, notamment les lieux touristiques. Je vous ai adressé une correspondance en ce sens cet été, Monsieur le Préfet, pour Montmartre. Vous connaissez également la situation sécuritaire catastrophique du Champ-de-Mars. Vous connaissez les multiples arnaques au jeu de Bonneteau au Trocadéro. Trouvons des solutions pour réduire le risque au maximum.

D'ailleurs, le Champ-de-Mars, c'est bien la synthèse de votre incurie tant les facteurs d'insécurité sont multiples. La géographie du lieu, la fréquentation, les conséquences, on ne sait même plus classer les victimes et les délits, tant les origines sont multiples.

Votre passivité idéologique et complice s'illustre également par le chaos que vous avez laissé prospérer dans le Nord-est parisien. Vos choix idéologiques concernant la gestion des toxicomanes ont une conséquence sécuritaire directe et ce sont les riverains qui en pâtissent.

Il en va de même pour les mineurs non accompagnés surreprésentés dans les chiffres de la délinquance, à savoir 11 % de mis en cause en 2022 sans que cela ne vous alerte. Commencez simplement par appliquer le protocole des évaluations à la minorité, ce serait déjà un bon début pour améliorer la prise en charge des vrais mineurs et faciliter leur insertion.

Ensuite, vous l'avez évoqué dans vos propos liminaires, Monsieur le Préfet, Madame la Maire, il y a des rixes. Elles sont une réalité qui n'épargne aucun quartier. Depuis le début de la mandature, nous nous sommes engagés par de multiples vœux à ce sujet. Dans le 20e arrondissement, dans le quartier des Amandiers et de Belleville, ainsi que dans le 17e porte d'Asnières, ce sont des quartiers en première ligne sur cette problématique. La médiation est évidemment cruciale dans la politique de prévention. L'école est également un outil puissant pour lutter contre les rixes.

Enfin, sur un volet plus opérationnel, le rôle du G.P.I.S. auprès des grands ensembles immobiliers est primordial. Monsieur le maire du 15e, Philippe GOUJON, y reviendra dans quelques instants.

Sur chacun de ces sujets, votre position est bien facile. Vous créez le chaos, vous organisez le chaos, vous entretenez le chaos, et ensuite vous rejetez tout sur la Préfecture de police et sur l'Etat. En réalité, vous n'êtes responsables de rien et pourtant vous êtes coupables de tout. Je vous le confirme, il n'y a de Lépine chez vous que le concours pour trouver des idées farfelues de votation citoyenne ou d'autres initiatives associatives. Pour assumer des objectifs ambitieux en matière de sécurité, il n'y a plus personne.

Ainsi, Madame la Maire, mes chers collègues, je vous ai dressé ici une synthèse détaillée de nos priorités, de nos propositions pour le groupe Changer Paris, toujours guidé par l'objectif de servir et protéger les Parisiens. Mes collègues à la suite auront l'occasion de décliner certaines propositions de manière plus précise.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur GRANIER, je pensais, après le départ de votre collègue M. JEANNETÉ, qui occupait vos fonctions et s'exprimait régulièrement dans cette Assemblée avec beaucoup de mesure sur les questions d'addiction, sur les questions de sécurité, de délinquance, que peut-être dans votre groupe, un travail aurait été fait pour parler avec un peu d'humilité et de sérieux de ces sujets essentiels. Finalement, vous le remplacez très bien. Il ne laisse aucun vide.

Je donne à présent la parole à Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire. Je vais essayer d'aborder le sujet avec sérieux.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, chers collègues, après un premier Contrat parisien de prévention et de sécurité, C.P.P.S., adopté sous la précédente mandature, la Ville de Paris s'est engagée dans le long travail d'élaboration de ce nouveau C.P.P.S. qui nous est présenté aujourd'hui.

C.P.P.S. dont les principes s'appuient sur la stratégie nationale de prévention de la délinquance élaborée par l'Etat en 2020, dont les priorités sont la prévention en direction des jeunes, la protection des personnes vulnérables, et l'amélioration de la sécurité et de la tranquillité publiques. C'est important de rappeler le contexte.

Je tiens avant tout à souligner ici la méthodologie adoptée au lancement de l'élaboration de ce nouveau C.P.P.S., puisque l'Exécutif a fait le choix de partir des propositions des arrondissements pour élaborer le nouveau contrat parisien.

En effet, ce sont bien les élus d'arrondissement qui sont les premières et premiers concernés, étant confrontés quotidiennement aux questions, aux difficultés, aux inquiétudes, et parfois aux colères que rencontrent les plus de 2 millions de Parisiennes et Parisiens, et parmi ces questions, la sécurité, leur sécurité.

Je tiens donc à saluer ici le travail des maires et élus d'arrondissement, qui ont pris le temps de travailler pendant de longs mois à élaborer leur contrat d'arrondissement de prévention et de sécurité, qui allait donc servir de base de travail au contrat parisien.

Désormais, il serait souhaitable que le Contrat parisien de prévention et de sécurité de chaque arrondissement soit rendu public, et notamment publié sur le site internet de chacune des mairies, afin que les Parisiennes et Parisiens puissent y avoir accès.

Pour commencer, je veux évoquer les dispositions dont nous nous satisfaisons particulièrement dans les fiches actions pilotées par la Ville, et qui ont principalement trait à la prévention. Je pense particulièrement à la prévention

et à la lutte contre les rixes, à la lutte contre les discriminations, qu'elles soient racistes, antisémites, sexistes ou envers les personnes LGBT. Je pense à la prévention et à la lutte contre les conflits d'usage dans l'espace public, à la promotion d'une vie nocturne joyeuse mais apaisée. Je pense aussi à l'accueil des victimes dans nos structures.

Il y a également un certain nombre d'autres dispositions que nous n'approuvons pas, qu'il nous aurait été très difficile, voire impossible de voter si ce texte avait été soumis au vote.

Nous regrettons ainsi que ce texte n'ait pas pu être amendé avant de nous être présenté aujourd'hui, en Conseil de Paris, mais je laisserai mes collègues Raphaëlle RÉMY-LELEU et Nour DURAND-RAUCHER vous développer plus précisément les principaux points qui nous posent un problème.

Pour les écologistes, la conception d'une politique de sécurité publique est basée sur la prévention autant que sur la sanction. C'est bien cela qui nous différencie de la droite.

Or, pour être efficace, une politique de prévention repose avant tout sur une relation de confiance entre la population et sa police, et une bonne connaissance par les policières et les policiers de la population de leur secteur d'affectation.

Mais aujourd'hui nous devons bien constater que c'est la police municipale qui assure ce service public de proximité, les îlotiers de la police nationale ayant petit à petit disparu de nos rues, au profit de nombreuses autres missions.

Or, aucun radar automatique, aucun drone ni aucune caméra de vidéosurveillance, en résumé aucune machine, ne remplacera jamais une policière ou un policier présent sur le terrain, au quotidien, et connu des habitantes et des habitants.

Comme vous le savez, les écologistes étaient opposés à la création d'une police municipale à Paris, considérant que la sécurité des Parisiennes et Parisiens ne doit relever que de la seule compétence de l'Etat, donc de la police nationale.

Une police municipale a cependant été créée à l'automne 2021, conformément à vos engagements de campagne, Madame la Maire. Nous en avons pris acte, nous n'y reviendrons pas.

Notre souhait aujourd'hui est donc de l'accompagner et de travailler avec elle, afin qu'elle fonctionne le mieux et le plus efficacement possible.

Nous portons ainsi une attention toute particulière aux missions qui lui sont confiées, qui ne sauraient en aucun cas être confondues avec celles de la police nationale, et aux moyens dont elle dispose.

Nous restons ainsi totalement opposés à l'idée d'équiper la police municipale de Paris d'armes létales, comme cela est demandé dans plusieurs vœux de la droite. Notre position sur ce sujet est ferme et non négociable. Nous avions alerté sur ce risque, cette dérive, au moment de la création de la police municipale.

Nous espérons, Madame la Maire, que votre promesse sera tenue. Je laisserai ma collègue Raphaëlle RÉMY-LELEU entrer dans le détail de nos positions sur ce sujet.

Au-delà des questions de la conception générale d'une politique de sécurité à Paris, nous nous interrogeons aussi sur la valeur juridique de ce document, qui est avant tout une déclaration de principe.

Nous sommes aussi soucieuses et soucieux de la bonne coordination entre les différents partenaires, mais nous nous interrogeons également sur les moyens dont disposent les différents partenaires pour atteindre les objectifs fixés. Nous le savons, la police municipale peine encore à recruter et à fidéliser. L'Education nationale manque cruellement d'enseignants, les effectifs de la police nationale sont surmobilisés en permanence, et le Parquet est plus surchargé que jamais.

Pourtant, à toutes ces institutions, on demande toujours de plus en plus avec toujours de moins en moins.

C'est donc avec un certain nombre de réserves que les écologistes accueillent ce nouveau Contrat parisien de prévention et de sécurité.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame KONÉ.

Madame PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen, Madame la coprésidente.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, avant tout, comme précédemment M. COUMET et Mme KONÉ, je tiens à saluer la méthodologie qui a permis ce Contrat parisien de prévention et de sécurité.

Le processus ascendant du local vers le central, des arrondissements vers la Ville, permet des réponses plus opérationnelles, en prise avec les réalités locales. Les élus, les acteurs associatifs, les forces de l'ordre, les magistrats et l'ensemble des acteurs qui ont participé à l'élaboration de ce contrat ont pu collectivement faire remonter leurs observations de terrain.

La sécurité est un droit fondamental qui doit passer par une augmentation des moyens pour le service public de la sécurité au niveau national et par des politiques de prévention ambitieuses. L'un ne va pas sans l'autre.

Une réponse progressiste et républicaine pourra participer à la sécurité, l'égalité et la tranquillité pour toutes et tous. Nous l'avions rappelé à l'occasion de la création de la police municipale lors des discussions de ce C.P.P.S. et nous le réitérons ici.

En décembre 2022, nous avions déposé un vœu afin de définir les priorités que notre groupe souhaitait voir inscrites dans le cadre du nouveau contrat. Ces priorités découlaient de notre conception de la sécurité, à laquelle d'ailleurs nous préférons la notion de sûreté publique. Nous insistions sur la prévention par la formation des jeunes à la citoyenneté, car c'est en prenant conscience de ses droits et de ses devoirs, c'est en bénéficiant complètement de l'égalité républicaine que les causes qui mènent à la délinquance peuvent être abolies.

J'insiste sur l'égalité républicaine. Il faut agir concrètement contre le racisme, le sexisme, les LGBTQI phobies, les discriminations envers les personnes en situation de handicap, l'exclusion sociale, pour que chacune et chacun ait le droit de cité. Moins vous êtes intégré dans la République, et moins vous avez à perdre. Dès lors, la délinquance et les incivilités ne sont plus des éléments repoussoirs.

C'est dans les quartiers populaires qu'émergent les rixes, les phénomènes de violence entre bandes, car c'est dans ces quartiers que s'additionnent le plus de problèmes et où les défaillances de l'Etat créent le sentiment d'abandon et tuent l'espoir. Manque de services publics, pauvreté, difficultés d'accès à l'emploi, aux vacances, décrochage scolaire chez les plus jeunes, ce sont les classes populaires qui sont les plus exposées aux faits de délinquance. La sûreté publique est donc profondément une question sociale.

Une question sociale appelle des réponses sociales, qui doivent passer par une densification des équipements publics, des agents pour les faire fonctionner et de manière générale, des interlocuteurs pour les habitants.

Là plus qu'ailleurs, il faut des équipements de proximité sportifs, culturels et de santé en nombre. Là plus qu'ailleurs, les pouvoirs publics, à commencer par l'Etat, doivent être présents. Pourtant, c'est exactement le contraire qu'il se passe.

Pour en revenir aux rixes, nous constatons que les violences physiques non crapuleuses augmentent depuis un an et représentent un enjeu à la croisée de nombreuses questions individuelles, collectives, contextuelles. Elles ne peuvent pas trouver de réponses monodisciplinaires ou toutes faites, parce que les causes sont multiples.

C'est pourquoi nous appelons à multiplier les acteurs et interlocuteurs sur le terrain. Sur ce sujet, il faut souligner le travail de la DSP, des médiateurs de la Ville, mais aussi de la police nationale, et le travail de nombreux acteurs qui savent opérer en partenariat avec d'autres acteurs tels que les éducateurs spécialisés.

Le C.P.P.S. se fixe d'ailleurs pour objectif d'améliorer la coordination de ces acteurs et, pour cela, soutient financièrement les associations de prévention. C'est une approche que nous partageons, car c'est bien la présence des associations dans nos quartiers qui permettra de créer coûte que coûte du lien avec les habitants.

Pour les rixes, les réponses passent aussi par l'anticipation. Connaître le terrain peut permettre de désamorcer les tensions, grâce à un accompagnement et une écoute renforcés en parallèle d'un travail de communication auprès des habitants.

Prévenir, c'est aussi agir fortement sur le soutien scolaire pour que les jeunes ne quittent pas l'école sans diplôme, sans aspirations et sans perspectives.

Si l'école est un vecteur d'émancipation et de vivre ensemble, elle peut être aussi le lien d'une autre forme d'insécurité subie par les plus jeunes : le harcèlement scolaire.

Le Gouvernement a lancé son plan contre le harcèlement à l'école, un arsenal répressif censé faire peur et dissuader en lieu et place de moyens nécessaires pour la prévention, la sensibilisation et la lutte contre les violences et les discriminations. Ce n'est pas autour d'une seule journée dédiée ou de cours d'empathie au contenu vague que nous lutterons efficacement contre le harcèlement. Il faut s'en donner les moyens, par exemple en recrutant en nombre suffisant et en formant des psychologues scolaires, des assistants scolaires, des C.P.E. et des A.E.S.H.

Les actions de prévention en direction des jeunes doivent placer l'éducation à l'égalité au cœur de l'école, dès le plus jeune âge. Cela passe par l'application réelle de la loi de 2021, qui a instauré l'éducation à la sexualité ainsi qu'une éducation à la vie affective, et par la généralisation d'outils existants sur des modèles déjà expérimentés dans plusieurs collectivités : le violentomètre, le respectomètre, le planning familial, l'opération "Collège pour l'égalité", ou encore "Jeunes contre le sexisme".

Il faut aussi envisager la prise en charge par des dispositifs spécifiques, des élèves auteurs de harcèlement, et bien sûr sensibiliser les enfants à l'usage des outils numériques.

Le cyberharcèlement, ce fléau de notre temps, doit faire l'objet de formations envers les personnels enseignants et au contact des jeunes. Sur ce sujet, nous saluons la mobilisation des policiers et des missions de prévention, contacts et écoutes qui interviennent sur ces nouvelles formes de harcèlement.

L'usage des réseaux sociaux, par-delà les questions de harcèlement, appelle à un profond travail d'éducation sur le rapport aux médias, à l'information et aux "fake news" qui circulent, pour contribuer à la formation de citoyens éclairés. Les enfants sont exposés très tôt à des informations non sourcées, non vérifiées et sans médiation sur internet. C'est souvent par le biais d'internet et des réseaux sociaux que beaucoup de mineurs tombent dans diverses formes de prostitution.

L'insécurité touche également les personnes prostituées, qu'elles soient mineures ou majeures. Là encore la réponse passe par de la prévention et de la sensibilisation. C'est pourquoi il faut des interlocuteurs formés pour un phénomène parfois mal appréhendé, afin d'améliorer la prise en charge de ces personnes et leur proposer des parcours de sortie de la prostitution avec des perspectives concrètes, caractérisées par une aide financière, l'octroi d'un titre de séjour, un accompagnement individualisé, le droit à un logement, à une formation.

C'est là encore une réponse sociale ambitieuse et adaptée qui doit être déployée pour sortir ces personnes de la traite qu'elles subissent.

L'insécurité qui frappe les prostituées a bien évidemment une racine profondément sexiste. Le sexisme et l'homophobie sont des moteurs en matière d'insécurité et de violence. C'est pourquoi la protection, la prise en charge des femmes, des personnes LGBTQI+ et des victimes de harcèlement et de violences était l'une des priorités que nous évoquions dans notre vœu de décembre 2022 et le demeure.

Pour ces publics, la mise en sécurité passe par le développement de lieux d'accueil, encore plus d'appartements du parc social de la Ville doivent être dédiés à l'hébergement d'urgence des femmes et des personnes LGBTQI+, afin de garantir une mise à l'abri rapide et ainsi bien souvent éviter le pire.

Il y a d'autres pistes de solution par ailleurs présentes dans le C.P.P.S. comme le fait de favoriser la prise de plainte en matière de violences sexistes et intrafamiliales, par la formation des agents de police, afin qu'ils appréhendent sous un nouveau jour ces témoignages, notamment lors des dépôts de plainte.

Nous tenons à souligner le travail et les nombreuses propositions d'Hélène BIDARD sur l'axe 2, notamment dans les parties consacrées aux personnes vulnérables, où elle a pu rappeler l'importance de développer le recours aux dispositifs de protection des victimes et d'éloignement des auteurs de violences conjugales.

Vous l'aurez compris, formation et sensibilisation doivent guider notre action. C'est notamment le cas sur la question du "crack", où le besoin de prévention et d'accompagnement est encore plus prégnant. Cela passe par des prises en charge thérapeutiques et psychologiques, une solution médicosociale qui ne se résume pas à dégager ou enfermer les consommateurs. Ma collègue Camille NAGET est intervenue à maintes reprises sur ces sujets, tant rien n'est réglé dans le 19e et ailleurs.

Les problèmes de toxicomanie doivent faire l'objet d'une politique publique d'ampleur, sanitaire, sociale et répressive envers le trafic. Il est urgent d'apporter des réponses de santé publique aux conditions sociales et sanitaires de ces personnes en situation de très grande précarité, dont l'errance doit prendre fin.

En attendant, "quid" des moyens d'enquête et des moyens humains qui doivent être mobilisés en nombre suffisant pour mener leur mission d'investigation ? Nous attendons toujours.

Dans le cadre du présent C.P.P.S., les fiches actions vont "a priori" dans le bon sens. Toutefois, comment s'assurer que les objectifs seront réellement respectés, pour que chacun dans son rôle soit acteur de ses prérogatives ? La Ville et l'A.R.S. dans l'élaboration des réponses sanitaires et sociales de long terme, la Préfecture de police dans la lutte contre le trafic, le démantèlement des réseaux de transformation et de circulation de cocaïne et de "crack".

Nous le redisons, la mobilisation de la police nationale et de la justice doit être à la hauteur de ces enjeux, des attentes des riverains qui n'en peuvent plus, des drogués qui ne sont pris en charge par personne à force d'être transférés.

En matière de démantèlement du trafic, nous recevons de nombreuses alertes de commerçants qui s'alarment sur le fléau des ventes à la sauvette. Les commerçants des marchés alimentaires, permanents ou volants, sont nombreux à recevoir des menaces proférées par les vendeurs à la sauvette. Il en va de même pour les puciers. C'est également le cas pour les buralistes, qui alertent sur la diminution des ventes de cigarettes, non pas parce que les Parisiens fumeraient moins, auquel cas nous nous en réjouirions, mais parce que les ventes à la sauvette explosent.

Nous savons que la Ville de Paris multiplie les efforts, notamment en mobilisant sa police municipale sur les lieux de vente connus. Nous savons aussi qu'ils reviennent, et ce à des endroits toujours plus alarmants comme les sorties de collèges ou de lycées. Ces ventes ne représentent pas seulement de la concurrence déloyale pour nos commerces, nous voulons dénoncer ici l'organisation de ces réseaux illégaux, qui sont derrière ces trafics et exploitent la précarité en faisant travailler des mineurs.

Revenons sur le rôle de la police. Elle est utile, nécessaire même, mais son usage doit découler de cette conception progressiste et républicaine de la sécurité. Face à ces mêmes questions, la droite n'a presque qu'une seule chose à proposer : l'armement de la police municipale.

Face au manque d'attractivité de la fonction de policier municipal, la droite évoque les logements sociaux, mais jamais les conditions de travail, le salaire, ou le volume horaire. Non, elle propose l'armement des policiers municipaux. Une proposition qui participe à dresser sans cesse la police contre les habitants qu'elle est censée servir et protéger.

Inspirons-nous de certaines municipalités de gauche, notamment communistes, qui pour rétablir les bases d'un lien durable avec leur population, comme à Villejuif, font le choix d'un désarmement progressif de leur police au profit d'une police de proximité, celle-là même qui a été mise à mal par SARKOZY. C'est la seule conception qui vaille.

Armer la police municipale pour rétablir le calme, cela coûte cher et les résultats n'en sont pas démontrés, comme à Marseille par exemple.

C'est une nouvelle fois vouloir appliquer à la Ville une responsabilité de l'Etat. Non, la Ville ne peut pas pallier toutes les carences et les renoncements de l'Etat. Non, la Ville ne doit pas participer au retrait de l'Etat sur ses prérogatives. L'Etat a une très lourde responsabilité, avec sa conception du tout répressif de la police, celle que partagent visiblement M. GRANIER et ses collègues de la droite de cet hémicycle. La violence ne peut être une doctrine, que ce soit à destination des manifestants, des auteurs d'incivilités, des personnes prises dans des rixes, ou des usagers de drogue, la violence n'est jamais une solution.

La tranquillité publique s'obtient avec des réponses communes et collectives. Sans vaincre la misère et la précarité, l'insécurité économique, il n'y aura pas de tranquillité publique.

La tranquillité publique s'obtient avec des moyens, nous dénonçons régulièrement le désengagement de l'Etat en matière de sécurité, que la loi de sécurité globale avait acté en 2021.

Si le C.P.P.S. va dans le bon sens, que dire des moyens humains et matériels de la police nationale, de la justice ? La discussion de ce contrat parisien ne peut être dissociée de ces considérants. Ils sont le nerf de la guerre.

Au-delà de la stratégie des fiches actions prêtes à l'emploi, quels moyens la police nationale aura-t-elle réellement pour mener son pouvoir d'enquête, quels moyens a le Parquet pour gérer au plus vite les plaintes qui restent trop longtemps en souffrance, pénalisant encore plus les victimes en attente d'une réponse ?

Je clôturerai mes propos en citant Philippe RIO, maire de Grigny et nommé meilleur maire du monde : "Une politique de sécurité, c'est de la prévention, de la sécurité et de la cohésion sociale". Mes chers collègues, vous l'avez compris, ce C.P.P.S. va, pour nous, dans le bon sens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame la Présidente.

Monsieur SOREL, pour 2 minutes.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Certes, ce contrat de prévention, je commence par vous remercier, mes chers collègues, Monsieur le Préfet, doit se faire dans le cadre des grands axes de la nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance.

Néanmoins, la Ville devrait pouvoir jouer un rôle plus actif dans la redéfinition des enjeux autour de la tranquillité publique.

Le travail fait sur la prévention des risques en amont montre que parfois, la prévention, cela marche, même si cela ne fait pas une pleine page dans "Le Parisien".

Mes collègues de droite, évidemment, se réjouissent de la création de la police municipale, et ils voudraient l'armer, en plus. Je leur rappelle d'ailleurs à toutes fins utiles que même les armes non létales, cela blesse, cela peut éborgner, cela peut amputer.

A l'époque, j'étais contre la police municipale. Je reste contre, non pas parce que je pense que l'on n'a pas besoin de police, notamment une police d'élucidation et d'intervention pour les crimes et délits, contre les trafics de drogue et les agressions, mais parce que justement, pour la tranquillité publique, l'urgence, ce n'est pas de rajouter des policiers municipaux aux très nombreux policiers nationaux déjà présents à Paris, mais de changer les pratiques policières, de mieux former, de privilégier une police de proximité à une logique de chiffres.

L'urgence, c'est aussi la présence humaine des travailleurs sociaux, des médiateurs, des éducateurs spécialisés, des psychologues scolaires, des A.S.H., des gardiens d'immeuble. C'est aussi par la lutte contre l'échec scolaire, le chômage, la précarité que l'on peut lutter contre la délinquance.

L'un des bilans de l'explosion de la colère dans les quartiers, c'est ce ras-le-bol des habitants des quartiers populaires contre les violences policières systémiques. C'est aussi ce rapport de confiance qui est rompu entre la population et les habitants, qu'il faut régler. Que dit la Ville par rapport à cela ?

Il y a urgence aujourd'hui. Il ne s'agit pas d'être ici contre la police, mais pour une police du quotidien, qui fait aussi de la cohésion sociale, utile au quotidien, et qui ne rajoute pas de la tension à la tension.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mme AKKARI, pour le groupe Paris en commun.

Mme Maya AKKARI. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, tout d'abord, qu'on se le dise, la sécurité n'est ni de droite ni de gauche, mais bien un sujet qui concerne et préoccupe tous les élus, quel que soit leur bord politique.

En revanche, il est vrai qu'il y a bien une vision de gauche, et une vision de droite de la sécurité.

Nous, à gauche, nous croyons en la prévention. Nous pensons que la prévention permet de réduire les risques, qu'elle apaise et permet consubstantiellement de réduire le coût de la sécurité pour la société.

Nous croyons aussi en la protection des plus faibles, des victimes, de celles et ceux qui sont parfois auteurs et victimes, et je pense là plus particulièrement aux usagers de drogue.

C'est pour moi, mes chers collègues, l'occasion de rappeler à M. Rudolph GRANIER que la gestion des usagers de drogue relève de la compétence de l'Etat, et que si l'on peine à avancer sur ce sujet, c'est bien parce que l'Etat français refuse de changer de paradigme sur ce sujet, et de mobiliser les moyens nécessaires au niveau de la santé mentale, pour réduire les risques et soigner ces usagers, car l'addiction est bien une maladie.

A gauche, nous pensons également qu'il faut renforcer notre action au niveau de l'accès aux droits, car de nombreuses victimes ne le font pas, par méconnaissance ou par peur. La sécurité est un tout, elle est répressive, oui, elle est aussi aidante et protectrice.

Il ne s'agit pas pour nous, élus de gauche, d'avoir une vision naïve de la sécurité, mais bien une vision, vous l'avez dit tout à l'heure, Madame la Maire, pragmatique de la sécurité.

Ainsi, le Contrat parisien de prévention et de sécurité qui nous est présenté ce jour s'inscrit bien dans cette vision de gauche de la sécurité. Il est un outil majeur pour la défense des personnes vulnérables.

Je voudrais tout d'abord parler de l'accompagnement des victimes d'infractions pénales. En s'appuyant sur le Schéma départemental d'aide aux victimes, des actions sont menées pour améliorer le renforcement des actions de prévention, pour mieux faire connaître les droits des victimes et l'offre d'accompagnement existante.

Un autre objectif du contrat est la prise en charge de l'accompagnement juridique, social, psychologique et sanitaire à Paris. Cela sera le cas grâce à des associations spécialisées, ou encore la possibilité de déposer plainte en dehors des commissariats, dans les hôpitaux par exemple.

Nous savons que les victimes de violences physiques et particulièrement de violences intrafamiliales ont des appréhensions à pousser la porte des commissariats. C'est donc une excellente chose que les plaintes puissent être déposées hors les murs. Le développement de plusieurs maisons des femmes dans les hôpitaux de l'A.P.-H.P. est une très bonne nouvelle. Celles-ci doivent servir de guichet unique pour les femmes victimes de violences, de lieux de soins, d'accompagnement psychologique, d'accompagnement à la prise de plainte.

Ces violences intrafamiliales font l'objet de mesures spécifiques, par exemple un nouveau protocole signé en mars dernier par le Conseil départemental de l'ordre des médecins, la direction générale de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris, le Procureur de Paris et la Préfecture de Paris, pour accompagner les médecins dans le signalement des violences conjugales si la victime ne souhaite pas déposer plainte.

Il ne s'agit pas de s'opposer à la volonté des patients, mais si le médecin constate un danger immédiat, il peut faire un signalement au Parquet, même si la victime n'y est pas favorable.

J'aimerais saluer l'action des intervenantes et intervenants sociaux en commissariat. Ces postes cofinancés par la Ville de Paris et la Préfecture de police, ces professionnels du social qui sont implantés dans les commissariats ont un rôle fondamental dans l'accueil et l'accompagnement des victimes. Ces professionnels sont présents pour faire le lien entre les services de police et une victime qui ne sait pas forcément quelles démarches faire, où aller, vers qui s'orienter. Ces personnes sont précieuses et je voulais saluer leur action.

Une autre catégorie de personnes victimes qu'il faut accompagner, ce sont les personnes en situation de prostitution. Effectivement, le michetonnage, qui est le premier pas vers la prostitution, se retrouve chez beaucoup de jeunes de tout milieu social. C'est très important à dire.

La première action est l'application de la loi 2016, qui pénalise les clients, abolit le délit de racolage et encourage les parcours de sortie de la prostitution. Dans le même domaine, je voudrais insister sur l'importance des campagnes de sensibilisation à destination des jeunes pour les informer sur les graves dangers de la prostitution, car de plus en plus de jeunes filles sont victimes de proxénètes, qui ont souvent leur âge, les violentent et les asservissent.

Un autre public se développe tragiquement, celui des familles à la rue. L'objectif premier est de renforcer et mieux coordonner la mobilisation des pouvoirs publics, afin de mettre à l'abri les familles dormant à la rue. Pour cela, il faut un meilleur repérage, de meilleurs dispositifs d'hébergement d'urgence et de relogement pérennes.

Nous l'avons vu cet été, la situation devient de plus en plus préoccupante. Il faut une mobilisation générale sur ces sujets, notamment pour les familles qui ont de jeunes enfants. Il est important que ces jeunes enfants soient en sécurité, et soient en sécurité au niveau affectif également.

Je voudrais parler des usagers de drogue. La première mesure sur ce sujet est la multiplication des campagnes de prévention sur les dangers des drogues. Pour mieux accompagner les personnes concernées, victimes et auteures parfois, il s'agit de prioriser les injonctions thérapeutiques et renforcer l'aide aux victimes toxicomanes désocialisées, particulièrement les consommateurs de "crack". Pour mettre fin à la consommation, il est indispensable de lutter contre les trafics. Pour cela, il est prévu que des actions aient lieu de manière visible dans l'espace public, pour lutter contre les "dealers".

Je voudrais dire, Madame la Maire, Monsieur le Préfet, l'importance du document que nous examinons aujourd'hui. Il me paraît indispensable de saluer le travail commun entre une multitude d'acteurs. Le fait que la Ville, le Rectorat, la Préfecture de police, le Parquet, la Préfecture soient signataires de ce document renforce sa légitimité et assure à toutes et à tous que les acteurs signataires seront tous déterminés à sa mise en œuvre.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame AKKARI.

M. GOUJON, pour le groupe Changer Paris.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, si notre groupe se réjouit d'avoir été enfin entendu, puisque nous avions de longue date proposé un nouveau C.P.P.S., le dernier datant de 2015, ainsi qu'une réunion du Conseil parisien de sécurité après une vacuité de 8 années, nous sommes contraints de constater le gouffre qui sépare les bonnes intentions affichées et la réalité quotidienne.

Hormis une nouvelle méthodologie avisée, mieux articulée avec les arrondissements, c'est vrai, je pourrais reprendre presque intégralement mon discours du 16 mars 2015 sur le C.P.P.S., démontrant que presque rien n'a changé en dehors de la police municipale votée, je le rappelle, grâce à notre soutien, et malgré vos alliés verts et communistes, comme il en fut de même en 2008 pour la vidéoprotection !

Ce C.P.P.S. n'est assorti d'aucune estimation budgétaire, alors que nombre d'actions projetées auxquelles nous souscrivons largement sont ambitieuses, au moins sur le papier.

Inquiétude des Français, je m'inquiète également qu'aucune fiche ne soit consacrée au terrorisme, prévoyant par exemple des protections passives dans les crèches, les écoles, ou un audit des équipements municipaux.

Concernant la lutte contre la radicalisation, nous fondions beaucoup d'espoir, Monsieur le Préfet, sur la cellule de prévention et d'accompagnement des familles que vous pilotez, mais trop coupée des arrondissements.

La communication des fichés S aux maires, pourtant préconisée par le Procureur MOLINS, n'a jamais été établie, alors qu'elle est faite par exemple en Belgique.

En revanche, à juste titre, le premier axe de ce C.P.P.S. concerne les jeunes, et notamment les mineurs non accompagnés auteurs, chacun le sait, d'une part très importante de la délinquance. Un objectif louable est fixé, concernant leur identification contre les fraudes à la minorité, comment précisément allez-vous procéder à Paris ?

Toujours concernant les mineurs, cette fois en milieu scolaire, trop peu de signalements encore remontent des établissements selon le principe du "pas de vague", que ce soit en matière de harcèlement, et je me réjouis de l'actuelle campagne gouvernementale, mais, hélas, aussi de violences, même de pédophilie. La responsabilisation parentale comme l'accompagnement des familles ne sauraient demeurer au stade du slogan.

La protection des victimes, surtout les plus vulnérables, enfants, femmes en situation de violence, en faveur de qui la sanction pénale doit être beaucoup plus ferme, est pour nous une priorité. Nous nous réjouissons alors du nouveau schéma départemental d'aide aux victimes, qui priorise les plus fragiles.

Il nous paraît aussi tout à fait essentiel d'aboutir tant à l'expulsion des logements sociaux des délinquants qu'à déchoir de leur bail social les auteurs de violences intrafamiliales, conjugales. On en est encore loin !

Concernant la sécurité des habitants des logements sociaux, nous déplorons que la subvention de la Ville au G.P.I.S. se soit effondrée en quelques années de 11.850.000 euros à 850.000 euros, charge reportée sur les bailleurs. Où en est-on aussi de l'exercice des nouveaux pouvoirs de verbalisation par leurs agents, et pour ceux conférés aux gardiens d'immeubles ?

Plongeant dans l'actualité, il faudrait ajouter une fiche afin qu'une coopération entre les partenaires du C.P.P.S. améliore les possibilités nouvelles d'expulsion des étrangers clandestins, délinquants, ou ne respectant pas les principes de la République encore confirmés par le rassemblement de dimanche.

Merci pour le travail accompli par les sénateurs de notre groupe parisien, afin de faire sauter les verrous à l'expulsion de milliers de délinquants étrangers. Nombre d'entre eux étant impliqués dans le trafic de stupéfiants, quels moyens supplémentaires la Préfecture de police affectera-t-elle pour supprimer les points de "deal" et verbaliser les usagers, et le Parquet pour renforcer la section F3 ?

Quant au plan d'action "crack", il doit être plus opérationnel, comme le G.L.T.D. "crack" doit créer plus de synergie.

Ni la dépénalisation de fait, ni les salles de "shoot" qui ne font qu'accompagner les toxicomanes dans leur dépendance, ne sauraient se substituer au sevrage, à la verbalisation systématique des usagers, au démantèlement des réseaux, même si évidemment, prévention, réduction des risques, prise en charge des consommateurs doivent aussi être renforcées.

Sur la vidéoprotection dont je demandais la création dès 2004, on l'évoque d'une phrase, nous en demandons, pour ce qui nous concerne, le triplement, sa systématisation devant les établissements scolaires et les ensembles immobiliers sociaux et sites sensibles. Comme avec Rachida DATI, nous ne saurions nous satisfaire de 1.000 policiers municipaux aux missions très insuffisantes et non armés, au lieu des 5.000 promis et même bien sûr si je tiens à leur rendre hommage.

Au Parquet, qui est un des partenaires essentiels du C.P.P.S., je veux dire également qu'il y a loin de la coupe aux lèvres en matière de réponse pénale. Je le redis par rapport aux désordres de voie publique qui pourrissent notre vie quotidienne, le traitement par la justice des contentieux de masse n'est absolument pas à la hauteur des enjeux. Il faut aiguiser la réponse judiciaire contre les sauvettes, les petits trafics et usages de stupéfiants, vols, mendicité agressive, racolage, dégradations, agressions sonores nocturnes, alcoolisation sur la voie publique, occupation intempestive de l'espace public et des halls d'immeubles, rixes entre bandes.

L'effort doit bien sûr porter sur la récidive quand on sait qu'un millier de délinquants à Paris, dont de nombreux étrangers, auteurs chacun de 50 à 100 faits délictueux, voire plus, commettent pas moins de la moitié de la délinquance à Paris.

Si votre approche de la résilience va dans le bon sens, Madame la Maire, un dispositif de participation citoyenne efficace serait utile complémentairement, comme il en existe en province, tels "les voisins citoyens". Je vous invite à appliquer la convention liant la Ville et la Garde nationale notamment à l'approche des Jeux olympiques, afin d'y affecter des fonctionnaires municipaux réservistes.

Le concept de sécurité globale porté par la loi doit aussi intégrer l'action des entreprises privées de sécurité. Quant aux renforts promis par le ministre de l'Intérieur, nous admettons leur affectation prioritaire à la D.O.P.C. et aux unités de maintien de l'ordre, Monsieur le Préfet, mais pas au détriment des commissariats même si les derniers chiffres de la délinquance générale en cumulé 2023 sont en baisse de plus de 5 % pour les atteintes aux personnes, moins 22 % pour les violences crapuleuses, et 7 % pour les atteintes aux biens hors cambriolages, eux, hélas, encore en hausse de 3,5 %, mais moins 10 % en octobre.

Sur ces résultats, sauf celui des cambriolages, je vous félicite, Monsieur le Préfet de police et le Ministre de l'Intérieur et bien sûr les fonctionnaires avant tout de la Préfecture de police.

Je veux profiter de cette communication pour redire la volonté qui est la nôtre d'une politique municipale et étatique qui fait très concrètement de la sécurité une priorité absolue, bien au-delà du C.P.P.S., par un renforcement de moyens humains, techniques, technologiques, réglementaires, et budgétaires, par la mobilisation et la synergie entre tous les partenaires impliqués pour plus de prévention, de dissuasion et de répression contre toutes les formes de délinquance, qui gâchent hélas jour après jour la vie de nos concitoyens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mme RÉMY-LELEU, pour "Les Ecologistes".

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, chers collègues, Fatoumata KONÉ l'a évoqué, pour les écologistes, la question du statut et de la méthode ayant guidé la réalisation du Contrat parisien de prévention et de sécurité est importante. En effet, les moments de débat démocratique autour des thématiques de prévention et de sécurité sont trop rares. Cela fait pourtant plusieurs années que la sécurité s'impose dans le top 3 des préoccupations des Françaises et des Français, au gré des différents sondages d'opinion. C'est également un motif important, voire omniprésent du débat public.

Cependant, la discussion se base malheureusement trop souvent sur une série de poncifs : le tout surveillance, le tout technologie, le besoin d'autorité, l'ensauvagement et nombre d'autres biais racistes, classistes et sexistes. Je suis contente de voir que les débats du Conseil de Paris y ont échappé ou presque.

Il y a deux sujets que je ne peux pas laisser passer sans réagir. D'abord sur les violences sexistes et sexuelles. Je suis fatiguée d'entendre la droite en parler presque exclusivement lors des débats sur la sécurité ou pour stigmatiser les associations avec lesquelles vous n'êtes pas d'accord. Les rares élues qui en parlent dans votre groupe ne sont pas inscrites aujourd'hui et c'est bien dommage. On ne vous entend jamais sur les dispositifs de prévention et de formation. Je ne vous ai jamais non plus entendus soutenir les demandes de mon groupe en termes de visibilisation, d'évaluation des dispositifs d'accueil en commissariat ou de création du statut de victime. J'en ai assez de faire partie de celles que vous instrumentalisez.

Bien entendu, vous n'êtes pas responsables des violences, mais le respect que vous devez aux victimes devrait vous amener à changer votre manière d'aborder le sujet, d'autant plus que nous devons faire bien mieux, y compris à Paris.

Je vous donne un exemple qui n'engagera que moi, mais qui illustre bien le parcours de tant de combattantes. Pour un dépôt de plainte réalisé en juin 2023 en raison de harcèlements sexistes et de menaces, et je tiens à saluer le professionnalisme des équipes du commissariat de Paris Centre, une élue doit attendre un rendez-vous aux unités médico-judiciaires en février 2024. Ce rendez-vous doit permettre un examen qui attestera de l'incapacité totale de travail. Cette attestation est nécessaire pour la qualification pénale par le Parquet. Voilà autant d'obstacles qui épuisent les victimes, les découragent, dégradent leur santé physique comme psychologique.

Et puis, parce que Mme la Maire l'a évoqué, je me sens autorisée à vous dire mon choc lors de la participation de M. JEANNETÉ aux derniers travaux de la 3e Commission, qui portent sur l'accompagnement des victimes.

J'en finis avec ce sujet et j'aborde une solution magique que vous avez été nombreux à évoquer : l'armement létal. Lors du dernier Conseil, je disais que la sécurité était un sujet trop sérieux pour être laissé à la droite. J'y reviens parce que je suis très étonnée de ne pas avoir entendu un chiffre, celui de 14 %.

Vous avez évoqué la nécessité de l'armement létal et de la formation accompagnant cet armement, mais savez-vous à quoi correspondent ces 14 % ? Ce n'est pourtant pas la première fois que je vous le cite, 14 %, c'est le pourcentage d'agentes et d'agents de la Préfecture de police de Paris qui arrivent à suivre les heures de formation annuelles obligatoires sur les techniques de sûreté en intervention. Le niveau national n'est pas bien meilleur, 24 %.

Ces chiffres sont relevés par la Cour des comptes dans son rapport sur la formation de la police, publié en 2022. Même pour les 3 tirs annuels obligatoires, les moyennes sont de l'ordre de 65 % pour les gardiennes et gardiens de la paix et tombent à 30 % environ pour les commissaires.

Comment, alors que la police nationale n'en est même pas capable, compteriez-vous garantir la formation à l'usage des armes létales pour la police municipale ? Ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres de l'indigence de votre proposition. Pour le reste, mes collègues de la majorité continueront de vous répondre, je n'en doute pas.

Les politiques publiques de sécurité, puisque c'est bien de cela qu'il s'agit, connaissent deux tendances majeures : le désinvestissement de l'Etat malgré quelques écrans de fumée et quelques annonces, et la contractualisation aux collectivités territoriales. J'en veux pour preuve la démultiplication des contrats territoriaux, ce qu'heureusement le C.P.P.S. n'est pas vraiment, comme les annonces récentes de la Première ministre.

Alors que ces annonces devaient répondre aux émeutes ayant fait suite à l'homicide de Nahel par un policier, d'un tir à bout portant, il n'a été uniquement question de répression accrue, d'encadrement militaire, de pénalisation des familles et encore et toujours de se décharger d'actes de police judiciaire sur les polices municipales. Tout cela aboutit à un véritable morcellement du service public, qui nous inquiète.

L'écosystème du service public de sécurité à Paris est unique et d'une complexité inégalée. En tant qu'écologistes, nous continuerons d'œuvrer pour une évolution institutionnelle comme fonctionnelle qui le rendrait plus visible et plus démocratique.

Nous avons besoin de traçabilité des actions et nous vous avons adressé, Monsieur le Préfet de police, une question écrite concernant le port du R.I.O. par les agents de la Préfecture de police. Nous avons besoin également de clarté dans la répartition des compétences, et d'espaces de dialogue citoyen sur la stratégie de la puissance publique. Je prendrai un seul exemple, la définition de ce qu'est l'ordre public. Ainsi le 10 octobre, la Préfecture de police de Paris avait pris un arrêté interdisant les distributions alimentaires dans plusieurs quartiers des 10e et 19e arrondissements. Un arrêté heureusement cassé depuis par la justice.

Notre beau pays souffre d'indignité lorsqu'il entrave la solidarité, lorsqu'il en fait un délit. Nous avons été nombreuses et nombreux à nous émouvoir de cette interdiction, qui nous a démontré une nouvelle fois que l'arbitraire est un biais qui menace bien plus les actions de sécurité que l'angélisme.

Face à cela, les écologistes proposent une véritable refondation des politiques de sécurité et de prévention autour des principes du service public : continuité du service public, égalité dans l'accès et dans le traitement fait par celui-ci, adaptabilité des actions.

Le C.P.P.S. peut être une première étape pour la réalisation de ces objectifs, parce qu'il donne à voir ce que sont les politiques publiques partenariales à l'œuvre. Il est important qu'il reste adossé à des actions de terrain locales et concertées, comme celles dont parlera mon collègue Nour DURAND-RAUCHER.

Parce qu'il est question ce matin de l'articulation entre les différentes parties prenantes, j'en profite pour vous poser une question sur le bilan de l'assermentation au sein du G.P.I.S. Le groupement parisien inter-bailleurs de surveillance avait en effet comme objectif d'intégrer un agent assermenté au moins par patrouille, au premier semestre 2023. Où en sommes-nous, notamment en termes de formation ?

Enfin, je rejoindrai M. le maire du 15e arrondissement, M. GOUJON, en rappelant que le Conseil départemental de prévention de la délinquance, de la radicalisation et de lutte contre la drogue et les dérives sectaires et contre les violences faites aux femmes n'a pas été réuni depuis le début du mandat.

J'espère qu'il sera le lieu de discuter ensemble de ces points et de faire des points réguliers sur le suivi du C.P.P.S. Le mécanisme d'évaluation n'ayant pas été présenté à ce stade, malgré le détail des indicateurs dans les fiches actions.

Je conclurai en évoquant la pression opérationnelle qui s'exerce à plein sur l'ensemble des forces de sécurité intérieure. J'ai rapidement évoqué le sujet hier concernant le financement de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

Alors que les risques psychosociaux gangrènent le service public de sécurité, alors que le taux de suicide chez les policiers et les policières est alarmant, nous devons trouver les moyens de leur permettre d'exercer leurs missions plus sereinement, avec clarté et confiance, des mots qui ont été largement cités dans nos débats.

Ces mots, nous devrons leur donner du corps, notamment à l'aune des Jeux olympiques et paralympiques, période à laquelle nous savons déjà que les agents et agentes du service public seront surmobilisés.

L'appel à la sécurité privée pour les épauler comporte des dérives inhérentes et ne sera de toute façon jamais suffisant. Au-delà de la coordination sur le territoire parisien, il s'agira donc d'avoir les moyens de protéger l'ensemble de la population et des personnes en visite dans la Capitale. Pour définir quels sont les moyens nécessaires et la manière de les contrôler démocratiquement, je vous donne rendez-vous en décembre, chers collègues, pour les débats autour du budget spécial de la Préfecture de police de Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

M. Christophe GIRARD, pour 2 minutes.

M. Christophe GIRARD. - Madame la Maire, merci beaucoup pour ce débat, chers collègues, Monsieur le Préfet de police, cher Laurent NUNEZ, que je salue particulièrement pour ses nerfs solides et sa haute idée de la République et de ses valeurs. Je salue aussi Michel FELKAY et ses équipes de police municipale nées en octobre 2021, ainsi que votre adjoint, Madame la Maire, Nicolas NORDMAN, que je connais depuis longtemps, pour son calme et sa sagesse.

Madame la Maire, vous avez mentionné à juste titre dans votre préambule, les professeurs, aujourd'hui cibles de celles et ceux qui s'opposent à notre République et veulent en fait la détruire. Devant la montée de l'ignorance de l'histoire, je la mentionnais hier à propos de la Shoah ou de l'affaire Dreyfus, chez les jeunes générations avec les dangers pervers, narcissiques et manipulateurs de réseaux sociaux devenus incontrôlables, ma question est simple : comment intégrer plus ou mieux la dimension éducative plus que jamais nécessaire dans ce Contrat parisien de prévention et de sécurité ?

Madame la Maire, vous savez que je suis entre autres le père d'un "ado" qui grandit entre Paris et Valence où le maire, Nicolas DARAGON, doit faire face quotidiennement à la montée de l'islamisme politique et mafieux.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Christophe GIRARD. On vous répondra.

M. PLIEZ, maire du 20e arrondissement, pour le groupe Paris en commun.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, je tiens à saluer et remercier tous les acteurs et signataires du Contrat parisien de prévention et de sécurité de la Ville de Paris, la Préfecture de police, le Parquet, la Préfecture de Région et l'Education nationale. Dans le strict respect des compétences de chacun, ce contrat est la véritable garantie d'une efficacité et coordination collectives.

Ainsi, il fixe nos priorités d'action jusqu'en 2026 en s'articulant avec ceux des arrondissements et d'autres stratégies sectorielles. Il témoigne ainsi de la force collective qui nous anime en matière de prévention de la

délinquance, de sécurité et d'accompagnement des personnes vulnérables. Il est, je crois, le reflet de ce que nous portons comme inspiration, une écoute des enjeux du territoire au service de celles et ceux qui y vivent.

Les arrondissements ont pleinement participé à la réflexion collective autour des trois axes, eux-mêmes déployés au sein de nos contrats locaux, et ce nouveau contrat prend en compte de nouvelles perspectives comme la création et la montée en puissance de la police municipale dans les quartiers, cela a été déjà longuement évoqué.

Je m'attarderai sur l'axe 2, qui vise à aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger, avec comme objectif principal le renforcement de la prise en charge des victimes d'infractions pénales, notamment les victimes de violences conjugales, les mineurs victimes de violences intrafamiliales, les seniors, les victimes d'actes anti LGBT, ou encore les victimes d'exploitation sexuelle. Il y a aussi comme engagement, de renforcer nos dispositifs parisiens d'intervenants sociaux en commissariat, dont je salue le travail en termes d'écoute et d'accompagnement.

Dans le 20e, nous avons travaillé en bonne intelligence avec le commissariat, le secteur associatif et les actions territorialisées. Ainsi, le Réseau d'aide aux victimes, pour les victimes de violences conjugales, vise à améliorer l'accueil, l'orientation et la prise en charge des victimes d'infractions pénales dans l'arrondissement. Il veut aussi prévenir et sensibiliser dès le plus jeune âge ou développer les solutions locales de mise à l'abri d'urgence. Nous avons, par la suite, l'objectif de création de 2 nouveaux R.A.V. dans un an, l'un sur le harcèlement scolaire, puis en 2025 un spécifique aux LGBT phobies.

On dénombre 114 féminicides depuis le début de l'année 2023. Chaque année, ce sont 213.000 femmes qui sont victimes de violences physiques ou sexuelles de la part de leur conjoint ou ex-conjoint. La lutte contre les violences faites aux femmes nécessite une approche multidimensionnelle et un engagement continu de tous les acteurs de ce contrat. Il est de notre responsabilité collective d'agir.

Comme le souligne très justement le juge Edouard DURAND, 80 % des femmes victimes de violences conjugales sont des mères. C'est pour cela que dans le 20e arrondissement, nous travaillons étroitement avec les services de la police nationale à une convention avec la crèche municipale de proximité lors du dépôt de plainte, afin de permettre un accueil dans les meilleures conditions de la plaignante.

De plus, comme vous le savez, le commissariat du 20e dispose d'une chambre de première mise à l'abri sécurisée, qui permet d'abriter pour une nuit et en sécurité une victime sans solution, seule ou avec son enfant. A ce jour, ce sont 63 personnes qui ont été hébergées dans cette chambre. Nous avons l'objectif de formaliser un partenariat avec les hôtels engagés, afin qu'ils mettent à disposition une chambre dite suspendue pour les femmes et leurs enfants. Chambre disponible qui permettrait ce type d'hébergement de dépannage.

Notre action vise à améliorer, unifier, systématiser le signalement, le traitement et le suivi des situations des personnes à la rue dans le contexte d'extrême saturation des capacités d'hébergement en Ile-de-France.

Je salue le travail partenarial mené par les instances de coordination, de veille sociale et des maraudes. Je remercie également l'unité d'assistance aux sans-abri, qui permet une connaissance fine de l'arrondissement sur ce sujet et donc un meilleur accompagnement des situations signalées. J'en ai encore eu la preuve ce matin.

Nous souhaitons aussi favoriser la coordination avec l'équipe mobile "Psychiatrie mobilité". Il y a encore du chemin à faire, compte tenu des problématiques de santé mentale auxquelles sont confrontées les personnes à la rue.

Pour terminer, avec mon adjoint en charge des seniors, M. Hamidou SAMAKÉ, nous nous employons à renforcer la sécurité des seniors de l'arrondissement avec comme objectif de sensibiliser aux risques de vols, d'agressions et d'escroqueries, renforcer la protection et l'accompagnement des seniors victimes, et prioriser le traitement des procédures judiciaires.

Nous avons justement, en juin dernier, organisé une réunion publique en mairie afin de présenter à nos seniors tous les différents dispositifs avec nos partenaires, Préfecture de police et Parquet. L'occasion d'évoquer le dispositif "Tranquillité seniors" assuré par la police municipale, qui propose un accompagnement et une protection pour effectuer des opérations bancaires, par exemple, en toute sérénité.

Depuis juin 2021, un dispositif pour améliorer la prise en charge des victimes de plus de 75 ans, dès le dépôt de plainte, a été mis en place dans les commissariats parisiens avec, si nécessaire, la possibilité d'un accompagnement juridique ou psychologique via l'association "Paris aide aux victimes".

Pour conclure, je tiens à souligner l'engagement de toutes les associations partenaires, celles qui accompagnent les personnes victimes et vulnérables, celles qui alertent, et celles qui sont force de proposition dans la prévention et la sensibilisation. Ce Contrat parisien de prévention et de sécurité 2023-2026 répond à une mission de service public. Nous pouvons être fiers d'un travail transversal qui permet de porter une ambition politique forte en matière de sécurité et prévention dans les quartiers populaires de Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, pour cette intervention et pour votre engagement.

M. BALADI, pour le groupe Changer Paris.

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, depuis de nombreuses années nous faisons des signalements à la DPMP, puis à la police municipale au sujet des vendeurs à la sauvette. Nous le savons, ces vendeurs concurrencent directement les commerces qui ont pignon sur rue et qui, eux, paient des taxes et font l'objet de contrôles sanitaires et administratifs réguliers. Nous notons une forte augmentation des ventes à la sauvette de produits alimentaires, fruits et légumes, marrons chauds, épis de maïs, et désormais des ventes de crêpes sur l'espace public.

En plus de l'occupation de l'espace public et du caractère illégal de ces ventes, le stockage des produits pose question. Des enquêtes ont prouvé que des matières premières étaient entreposées sous des plaques d'égout, bouches d'aération, zones de travaux ou espaces verts. Vrai problème de santé publique, ce stockage de pâte à crêpes induit ces commerçants illégaux à mettre en abondance du sucre vanillé pour masquer le goût rance et la mauvaise odeur de leurs produits. A l'heure où nous notons une hausse des intoxications alimentaires, les impacts pour les Parisiens et les touristes sont importants et la sécurité sanitaire n'est pas garantie.

Pire, dans des lieux très fréquentés par des familles, certaines installations non autorisées, je pense aux plaques de cuisson à gaz ou électriques sur la voie publique, ou encore au stockage de charbon près des immeubles d'habitation, malmènent notre politique de prévention situationnelle des risques dans les arrondissements.

Ainsi, par ce vœu que nous présentons, nous demandons que la police municipale mène une opération de recherche des zones clandestines de stockage, verbalise systématiquement les vendeurs à la sauvette et confisque leur matériel en cas de récidive, en lien avec la Préfecture de police le cas échéant.

J'aimerais aussi ajouter un point, parce que tout à l'heure Raphaëlle RÉMY-LELEU nous a interpellés concernant les violences faites aux femmes. Sachez que dans nos arrondissements, nous agissons au quotidien. Mes collègues Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, ou dans le 16e Samia BADAT-KARAM, sont au fait de tous ces points. Dans les arrondissements, nous organisons très régulièrement, en lien avec la Préfecture de police, M. le Préfet de police et la MPCE, des réunions d'information. On ne peut pas dire que l'opposition ne fait rien sur ce sujet.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - M. DURAND-RAUCHER, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, chers collègues, pour mieux comprendre ce contrat pour celles et ceux qui voudraient commencer à le lire maintenant, vous n'allez pas tout de suite le comprendre en le lisant comme cela. Il est d'abord issu des arrondissements. Les contrats d'arrondissement peuvent vous sembler plus cohérents et c'est bien normal, car toute l'élaboration longue s'est d'abord faite en arrondissement pour qu'après ce contrat puisse devenir un contrat parisien.

Pour regarder la cohérence et pour mieux comprendre, j'invite celles et ceux qui s'y intéressent aujourd'hui à aller regarder cela, car dans tous nos arrondissements nous avons des problématiques spécifiques.

Aujourd'hui, si ce contrat peut vous sembler fourre-tout, au contraire il est l'application exacte des remontées et cela nous satisfait évidemment pleinement dans une politique d'être toujours au plus proche de la population et de ses attentes. Nos arrondissements ont des histoires et des problématiques spécifiques.

Tout ce contrat s'inscrit dans la réalité de notre pays, et la réalité de notre pays, c'est aussi l'état de la psychiatrie, l'état de l'Education nationale, et l'état de la justice. Nous sommes obligés de faire en fonction et nous faisons au mieux nous, Ville, et quand je dis "nous", je parle bien de nous qui sommes élus et aussi des acteurs, agents municipaux, associations, clubs de prévention spécialisée, tout cet écosystème fait au mieux, mais dans un pays où le cadre est de plus en plus fragile, car l'Education nationale, la psychiatrie ou la justice sont évidemment essentielles autour de nous.

Ce sont malgré tout des partenaires dans ce contrat et plusieurs des fiches n'ont pas été réellement rédigées entièrement par nous, mais bien tout le temps dans un travail partenarial qui fait que l'on peut être surpris par certaines expressions.

Je ferai toujours l'alerte sur les mineurs non accompagnés, car étant adjoint à la sécurité en arrondissement, je vois à quel point la question des services de sécurité prend les mineurs non accompagnés comme un phénomène de délinquance.

Je rappelle que la grande majorité des mineurs accompagnés, et c'est heureux, ne sont pas délinquants et par ailleurs que cela correspond à des filières mafieuses qui recrutent des personnes en Afrique du Nord pour les ramener dans certains de nos quartiers. C'est donc contre ces filières à l'origine qu'il faut lutter, puisque ces mineurs,

aussi violents puissent-ils être parfois, restent des mineurs et notre première charge serait plutôt de nous occuper de nos enfants et de diminuer le problème à la source.

Par ailleurs, c'est lutter contre l'ensemble des pratiques mafieuses qui permettra de mieux lutter contre. Je me souviens que devant le centre d'évaluation de la Croix-Rouge du DEMIE, il y a encore quatre ans, des gens étaient là pour recruter les personnes qui allaient passer le processus d'évaluation, qui en faisaient des criminels, des délinquants de fait. Ils ne sont pas nés délinquants, donc j'alerte sur l'usage précis des termes. J'ai été long sur ce sujet, mais il me tient particulièrement à cœur.

Il s'agit de la sécurité avant tout des publics fragiles. Il y a une fiche action sur la sécurité des seniors. J'alerte dans cette fiche action, qui n'a pas été pilotée par nous mais par le Parquet, on met en avant la comparution immédiate. C'est une justice expéditive qui ne concerne jamais les personnes qui ont les moyens de bien se défendre et la mise en avant de la comparution immédiate m'inquiète un peu.

Par ailleurs, énormément d'éléments de ce contrat nous satisfont en tant qu'écologistes, car ce contrat permet un partage d'informations. Nous ne pourrons bien travailler qu'en ayant une bonne information entre nous, tous les acteurs et les actrices. C'est pour cela que la plupart des arrondissements ont privilégié peu de fiches pour être fonctionnels, parce que pour activer une fiche, par exemple dans le cadre d'une alerte rixe, le nombre d'acteurs à contacter est important, il faut être très vigilant pour que ce soient les bons qui soient contactés, au bon moment. Cela nécessite un travail de vigilance permanent, et c'est pour cela que peu de fiches permettent de mieux prioriser et d'être sûr que nos priorisations sont tenues, car on en demande beaucoup.

On en demande beaucoup aux services d'accompagnement sociaux, aux services de police, aux services municipaux, aux associations, sans arrêt plus. C'est une autre alerte. Il faut parfois les décharger de certaines missions. Je suis ravi que l'on demande à nos policiers municipaux d'être formés sur de nombreux sujets. Comment peuvent-ils être sans arrêt formés sur davantage de sujets ? Ils ne vont pas être experts en tout, de même que la police nationale. C'est un travail de cohérence et aussi de spécialisation avec certaines personnes qui maîtrisent mieux leur sujet et nous permettront de mieux travailler ensemble au service de nos concitoyens et concitoyennes.

Je remercie, dans ce travail partenarial, pour la capacité que l'on a à avoir de bonnes informations et des remontées d'informations claires, notamment du côté de la Préfecture de police, nous avons régulièrement les informations dont nous avons besoin au moment où nous en avons besoin et c'est très important, car nous avons tous conscience qu'il faut assurer la sécurité de nos concitoyens et concitoyennes malgré nos divergences.

Par ailleurs, du côté de l'Education nationale on voit parfois des blocages. L'Education nationale aujourd'hui est une machine grippée et c'est de ce côté que nous, en arrondissement, nous avons du mal à avoir des informations. Ce n'est pas la faute des interlocuteurs premiers que je rencontre, mais l'on sent qu'il y a une grande fragilité au sein de l'Education nationale, qui nous inquiète.

Aussi, si ce contrat est très utile et que nous saluons son existence, je fais une alerte sur le fait que quels que soient nos bonnes intentions et tous les efforts que nous ferons, et ce contrat va dans le bon sens, le contexte peut nous abîmer.

Je vais saluer les associations du 11e qui œuvrent à la sécurité et particulièrement "Jeunesse Feu Vert". Il y a d'ailleurs un projet de délibération rattaché. "Jeunesse Feu Vert" fait un travail extraordinaire depuis longtemps dans de nombreux arrondissements parisiens, et dans le 11e arrondissement nous sommes particulièrement satisfaits du service. Le service de prévention spécialisée Olga Spitzer est aussi particulièrement utile et efficace dans le 11e, tous les services de la police municipale et tout le "continuum", car c'est bien d'un "continuum" qu'il s'agit, qui doit aller de la prévention à la sanction, car non, nous ne sommes pas angélistes et nous savons bien que la prévention sans aucune sanction, cela ne pourra pas marcher non plus. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur DURAND-RAUCHER.

Je donne la parole à Jean-Philippe DAVIAUD, pour le groupe Paris en commun.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais commencer par remercier certains de nos collègues de l'opposition pour leurs interventions que j'ai trouvées tout à fait constructives et pondérées. "A contrario", d'autres m'ont paru d'une caricature tout à fait inutile et pas du tout au niveau compte tenu du sujet que nous abordons aujourd'hui, parce que la sécurité des Parisiennes et des Parisiens mérite beaucoup mieux que des débordements totalement caricaturaux.

J'en viens au cœur de mon intervention. D'abord pour, à mon tour, souligner la nouvelle méthode d'élaboration de ce contrat parisien de prévention et de sécurité. Le fait d'avoir d'abord permis la construction des contrats d'arrondissement en se basant sur les spécificités de chacun, pour ensuite arriver à un document global est une très grande avancée. De plus, le fait que ce contrat associe une multitude d'acteurs institutionnels et permette ainsi leur mobilisation doit être le gage d'une beaucoup plus grande efficacité encore.

Je voudrais insister sur un acteur tout à fait spécifique pour la Ville de Paris, et notamment pour les quartiers populaires et pour les habitants des ensembles sociaux parisiens. Le groupement parisien inter-bailleurs de surveillance poursuit quatre objectifs :

- sécuriser et tranquilliser le patrimoine locatif social ;

- lutter contre les regroupements à l'origine de nuisances, et on sait que ces regroupements sont souvent très mal vécus et tolérés quand ils sont quotidiens, notamment le soir et la nuit ;

- assurer une veille technique, afin de renforcer le sentiment de sécurité dans ces ensembles ;

- favoriser, et cette dimension est importante, le lien entre les habitants et une occupation positive de l'espace public.

Pour remplir l'ensemble de ces missions, le G.P.I.S. travaille en étroite collaboration avec la police municipale et la police nationale. Des actions conjointes sont organisées dans le cadre de la convention de partenariat relative à la sécurité des quartiers d'habitat social, de la coordination des différents partenaires et la lutte contre les actes de délinquance et d'incivilités commis au sein du parc social.

Cette convention signée en juin 2002 n'a qu'un objectif : améliorer la qualité de vie des locataires des plus de 165.000 logements, qui sont protégés par le G.P.I.S. Les quartiers "politique de la ville" ne sont pas les seuls concernés, tous les arrondissements entre le 10e et le 20e le sont.

Le G.P.I.S. est actif tous les jours entre 16 heures 30 et 4 heures 30 du matin. En moyenne, ses agents effectuent 130 missions par jour. On voit un déploiement dans tous les quartiers concernés. 55.000 missions ont été réalisées en 2022, dont près de 34.000 interventions suite à un appel de locataire.

Il est particulièrement important, lorsque les locataires ont une demande à faire auprès de ces services, d'avoir un interlocuteur, quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit. Tout cela a engendré près de 17.000 rondes et 385 opérations conjointes avec la police nationale.

Je rajouterai que la Ville a plaidé avec succès auprès de l'Etat dans le cadre de l'examen de la loi "sécurité globale" en 2021 pour que le G.P.I.S. soit en mesure de relever certaines infractions, telles que les dégradations du patrimoine des bailleurs sociaux, avec l'objectif de disposer d'agents assermentés, un par patrouille, en rappelant que les premières assermentations ont eu lieu en septembre dernier. C'était une demande importante, puisqu'il y avait une certaine frustration, si on peut le dire ainsi, des agents du G.P.I.S. de ne pas pouvoir aller plus loin dans leurs interventions lorsqu'ils constataient des infractions.

Le fait que les locataires puissent appeler le centre des opérations de supervision pour signaler un problème et que des agents puissent être envoyés à l'endroit indiqué est donc essentiel dans cette action.

Avoir un interlocuteur qui prend en compte votre parole, vous écoute, et savoir que des équipes pourront intervenir en cas de besoin, montre l'importance donnée par la Ville et par ses partenaires à la tranquillité résidentielle des habitants des logements sociaux parisiens.

La Ville investit massivement dans le G.P.I.S., dans le règlement des problèmes issus d'actes de délinquance ou d'incivilité, mais agit aussi pour la prévention. La création cette année de l'Agence parisienne des travaux d'intérêt général permet d'encourager les bailleurs sociaux à proposer des postes de travaux d'intérêt général, des mesures de réparation pénale et des chantiers éducatifs autour de la médiation, du lien social et de l'embellissement de leur patrimoine. Ces actions de prévention permettent d'améliorer les rapports entre locataires, mais aussi d'impliquer les jeunes dans la vie de leur résidence et de leur quartier.

Enfin, sur la question du financement évoquée par M. GOUJON ainsi que lors de notre réunion de la 3e Commission la semaine dernière, je rappelle que malgré les difficultés que nous rencontrons, qui ont été largement évoquées hier lors du débat d'orientations budgétaires, la Ville maintient sa subvention au G.P.I.S. à 850.000 euros.

J'entends que cette contribution de la Ville de Paris serait insuffisante, et serait une diminution très forte par rapport au financement d'origine. Bien évidemment, à l'origine de la création du G.P.I.S., la Ville était financeur principal. Il était logique que petit à petit, les bailleurs prennent à leur charge ce financement. C'est ce qui s'est fait.

Ce sont également nos 3 bailleurs d'origine qui ont été rejoints par 9 autres bailleurs, ce qui permet d'asseoir le financement du G.P.I.S. qui, lui, n'a pas varié et conserve son périmètre, un périmètre important, 19 millions d'euros. Il n'y a donc pas de question de financement.

Il est quand même assez drôle, on peut le dire comme cela, qu'hier vous déploriez massivement à l'autre bout de cet hémicycle que les dépenses de la Ville soient trop importantes, que nous n'effectuions pas suffisamment d'économies selon vous. Là, vous demandez à la Ville de contribuer davantage. Quand on prend sujet par sujet, c'est toujours la même chose, la Ville dépense trop, mais pour chacun des sujets que vous évoquez, vous demandez à la Ville de dépenser plus. Je pense qu'un peu de cohérence serait plutôt bienvenue !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est vrai.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement, a la parole.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, mes collègues qui m'ont précédé, Rudolph GRANIER, Philippe GOUJON et Vincent BALADI, ont balayé un certain nombre de sujets propres à notre doctrine générale sur la sécurité, donnant à voir notre vision d'ensemble. Ce Contrat parisien de prévention et de sécurité est la prolongation des contrats parisiens de prévention et de sécurité d'arrondissement.

Dans le 16e, ce contrat a évidemment été le fruit d'un travail collaboratif avec Francis SZPINER et mon adjoint chargé de la sécurité, Gérard GACHET, un travail méticuleux avec nos différents partenaires. Il met en exergue nos problématiques locales, lesquelles viennent ensuite irriguer nos priorités à l'échelle parisienne.

Le 16e arrondissement joue un rôle crucial dans l'attractivité touristique parisienne, du Trocadéro à l'Arc de Triomphe. Par conséquent, ces sites sont également des lieux ciblés par la petite délinquance. Vol à la tire ou à l'arraché, vente à la sauvette, parties de bonneteau sont devenus monnaie courante. Nombreux sont les délinquants qui arpentent les rues du 16e pour repérer les objets de valeur, montres, bijoux, ou sacs de marques, notamment sur des lieux touristiques ou à proximité des hôtels.

En août, période touristique où de nombreux visiteurs de France et du monde profitent de Paris, les chiffres montrent une hausse des cambriolages, en particulier ceux visant les commerces, plus 7,14 %.

Quelle image cela renvoie-t-il de notre Capitale ? Est-ce comme cela que nous voulons accueillir les visiteurs ?

Néanmoins, quand on prend en main ce sujet épineux, les résultats sont présents. C'est ce que nous faisons dans notre arrondissement, nous prenons nos responsabilités sans attendre.

Dans le 16e, la part des mineurs mis en cause diminue sensiblement, tant dans les violences aux personnes que dans les atteintes aux biens et aux personnes, ce qui confirme la présence nettement moins forte dans notre arrondissement de groupes de mineurs étrangers isolés. Comme le dit l'adage, quand on veut, on peut.

L'action municipale du 16e, en étroite collaboration avec les services de la Préfecture de police, et je tiens à remercier M. le Préfet de police, en étroite collaboration avec le commissariat du 16e et avec la police municipale, nous le faisons et nous y arrivons. Nous en sommes la preuve.

Un deuxième point sensible sur lequel je souhaiterais attirer votre attention, c'est le bois de Boulogne, autre secteur extrêmement visité. Les usages sont très divers entre clubs sportifs, "Fondation Louis Vuitton", Jardin d'Acclimatation, mais aussi prostitution. Nombreuses sont les familles à venir, malgré un climat parfois très hostile.

C'est pourquoi nous nous engageons, à travers deux fiches actions, à y améliorer le climat général en luttant contre le proxénétisme et en garantissant la sécurité de tous les usagers.

Les travaux de la M.I.E. "Bois" initiée par notre groupe, présidée par Valérie MONTANDON, à laquelle siègent deux élues du 16e, Mme BADAT-KARAM et Mme BALDINI, se pencheront sur ce sujet, preuve de sa résonance parisienne et de notre engagement.

Le troisième volet qu'il me paraît essentiel de décliner ici touche à la tranquillité publique, partie intégrante de la politique de sécurité. Dans le 16e, c'est une demande très forte de la part des habitants. Une vidéo d'un cambriolage dans le 16e arrondissement a tristement fait le tour des réseaux sociaux au mois d'octobre. On y voit des individus feindre une livraison avant de faire irruption et de braquer l'occupante du logement.

Nous avons reçu également plusieurs plaintes de personnalités publiques qui font état de leur peur, et j'utilise volontairement ce terme de peur et non pas de crainte ou de réticence. Ils ont peur lorsqu'ils publient quelque chose sur les réseaux sociaux, notamment en rapport avec leurs déplacements et voyages, car ils sont repérés, identifiés, surveillés, et dès que leur absence de Paris est notifiée, ils sont victimes de cambriolages.

Dans le meilleur des cas, les dommages ne sont que matériels, mais dans le pire des cas, ils craignent les violences que peuvent subir leurs proches restés au domicile familial.

Les cambriolages sont une réalité dans notre arrondissement, notamment dans les quartiers les plus résidentiels. C'est pourquoi nous poursuivons notre coopération avec la police municipale pour démanteler les réseaux qui sévissent. Nous tentons également d'accélérer des aménagements de l'espace public pour gagner en sécurité, notamment en identifiant et en supprimant le mobilier urbain qui peut être utilisé à mauvais escient. Ces démarches du 16e proviennent des manquements de la Ville de Paris en matière de sécurité et de traitement des sujets.

Autre préoccupation, les vols d'automobiles sont repartis à la hausse dans le 16e, notamment en août, plus 5,26 %, ainsi que les vols à la roulotte qui ont bondi de 37,96 %.

Enfin, si les chiffres du 16e sont meilleurs que ceux constatés au même moment sur l'ensemble de la Capitale, moins 5,97 % pour les atteintes aux personnes et moins 7,92 % pour les atteintes aux biens, ce relatif succès, nous

le devons à la vigilance des élus de l'arrondissement, à l'activité remarquable de la Police nationale, au déploiement progressif de la police municipale, et aux efforts de tous les services et acteurs concernés.

Ces résultats pourraient s'améliorer encore si la Mairie de Paris s'emparait véritablement du sujet de la sécurité de ses habitants et donnait à la police municipale les effectifs, les missions et les moyens lui permettant de jouer pleinement son rôle.

En effet, mon collègue Rudolph GRANIER vous a longuement expliqué nos critiques et propositions sur la police municipale, bien plus ambitieuses. Le recrutement timide d'aujourd'hui se heurte au manque d'attractivité de la police municipale, lié aussi bien à son équipement qu'à ses missions.

Circonscrire les missions des agents à la verbalisation routière ou à la lutte contre les incivilités, c'est manquer d'ambition, c'est aussi nier la réalité quotidienne du terrain. Au quotidien, nos policiers municipaux doivent faire face à bien plus de demandes et de menaces. Ils concourent à des missions d'ordre public et sont parfois des cibles. Pourtant, pour y faire face, ils ne sont que 1.100 et ne sont armés que de tonfas ou de bombes lacrymogènes. Ce n'est ni suffisant ni responsable pour assurer la sécurité de la Capitale de la France et des Parisiens.

Nous souhaiterions que la lutte contre la petite délinquance fasse partie intégrante des missions et compétences de la police municipale.

Avec Francis SZPINER, Rachida DATI et l'ensemble des élus du groupe Changer Paris, nous voulons un armement létal de notre police municipale, sous condition de formation adéquate. C'est le sens de notre vœu. Cet armement, c'est une arme dissuasive pour les malfaiteurs et une arme permettant de rassurer la population et de diminuer le sentiment d'insécurité.

Le risque terroriste demeure, devant les écoles, dans les lieux touristiques ou de culte, ne l'oublions pas, et tout le monde doit prendre sa part. Cependant, la délinquance, les agressions sur la voie publique, le fléau du "crack" sont autant de menaces qui contribuent à l'augmentation de l'insécurité à Paris. Plutôt que d'attendre que cela se résorbe seul, nous préférons agir.

Nous privilégions l'action. Nous ne sommes pas passifs et avons confiance en nos effectifs de la police municipale pour contribuer à l'amélioration du climat de sécurité dans notre Capitale.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Dernier orateur de ce débat, M. Florian SITBON, pour le groupe Paris en commun.

M. Florian SITBON. - Madame la Maire, mes chers collègues, parmi tous les problèmes étudiés par le Contrat parisien de prévention et de sécurité, je voudrais m'exprimer sur les affrontements entre bandes, que l'on voit trop régulièrement, et trop régulièrement des jeunes gens souvent mineurs sont grièvement blessés, voire tués dans des rixes dans lesquelles s'affrontent des bandes.

Les raisons de ces rixes sont parfois futiles, souvent inexistantes. C'est pourquoi il est impératif que tous les acteurs soient pleinement engagés dans la prévention des rixes. C'est pourquoi a été mise en place en 2019 la stratégie parisienne de prévention des rixes, actualisée en 2021.

Le premier objectif du C.P.P.S. est de poursuivre et accentuer la mise en place de cette stratégie, et la priorité est d'anticiper et prévenir la survenue de rixes et l'organisation de représailles parfois surnommées "matchs retours". Le travail commun de tous les acteurs, qu'il s'agisse de médiateurs de la Ville, de la police nationale, de la police municipale, de l'Education nationale, des clubs de prévention spécialisée ou des associations, est absolument indispensable en la matière, et c'est pourquoi la Ville a organisé des états généraux de la prévention des rixes.

Pour que la veille soit efficiente, il est indispensable que les associations, qui connaissent le mieux les territoires et les jeunes qui y habitent, soient accompagnées et financées par la Ville. C'est bien sûr ce que nous faisons. Des formations ont été proposées aux éducateurs qui travaillent pour les clubs de prévention, pour qu'ils puissent repérer les messages postés, qui pourraient être un appel à se regrouper pour faire face à un groupe rival.

Il faut bien comprendre que les rixes prennent de plus en plus souvent racine dans les échanges numériques, dans ce que l'on appelle la rue numérique. Il est donc capital que celles et ceux qui ont pour mission d'empêcher les rixes soient massivement présents sur les réseaux sociaux pour que les signalements de rixes se multiplient.

Le travail conjoint avec les municipalités qui jouxtent certains arrondissements est également primordial. Un travail commun est mené entre la mairie du 15e par exemple, et celle d'Issy-les-Moulineaux, et les résultats de ces actions communes sont très positifs.

Au-delà de la prévention des rixes, le C.P.P.S. est un outil particulièrement important pour la tranquillité publique, et l'un des acteurs principaux pour faire respecter cette tranquillité et lutter contre les incivilités, c'est la police municipale. Le nombre de policiers municipaux augmente régulièrement et les Parisiens ont bien compris l'utilité d'avoir une police de proximité qui connaît bien son quartier, que l'on peut joindre au téléphone, rencontrer

autour des totems installés dans chaque arrondissement, qui permet d'apaiser les relations entre les usagers de l'espace public, et qui s'assure que le Code de la route et le Code de la rue sont bien respectés.

Pour finir, je voudrais revenir sur certains propos. Monsieur BOURNAZEL, vous voulez plus de policiers municipaux, mais vous acceptez de soutenir un gouvernement qui coupe les recettes de la Ville. Cela a été souligné, c'est bien contradictoire.

Monsieur GRANIER, vous voulez que les policiers accèdent à plus de logements sociaux, mais vous vous opposez tout le temps à la création de logements sociaux. Cherchez l'erreur à nouveau.

Vous avez dit une chose très grave : "la sécurité, c'est autant la réalité des faits qu'un ressenti peu rationnel". Je crois que notre travail d'élus, Monsieur GRANIER, c'est justement d'aider à être rationnel, pas l'inverse, pas de semer le désordre dans les esprits en faisant croire que les compétences de la police municipale et de la police nationale sont les mêmes, pas de laisser entendre que la prévention ne sert à rien, pas de faire un procès en incompétence.

Non, la sécurité, malgré vos grands mots, n'est pas votre pré carré. Egrener des chiffres ne vous rend pas plus crédible ou plus engagé que nous sur ce sujet. La sécurité est la première des libertés, elle n'est pas la spécialité d'un camp politique, mais nous concerne tous.

Nous l'avons bien compris depuis longtemps, mais nous y travaillons de manière plus calme et pragmatique.

Vous accusez honteusement la Maire, mais c'est vous, Monsieur GRANIER, qui tentez, par votre poujadisme, de jouer sur les peurs, de créer et d'entretenir les chaos, ce sont vos mots, de semer la confusion dans la tête des Parisiennes et Parisiens en tentant de faire croire que les compétences se confondent. N'entretenez pas, s'il vous plaît, par vos outrances et vos effets de manche de mauvais ressentis.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il est parti, mais continuez, finissez.

M. Florian SITBON. - J'espère qu'on lui transmettra, Madame la Maire, parce que ses outrances, cela ne sécurise pas les rues, cela ne fait pas diminuer les incivilités du quotidien dont s'occupe tous les jours la police municipale, que je veux, par votre intermédiaire, cher Michel FELKAY, et au nom de mon groupe, remercier de ses actions...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous allez entendre. Ecoutez, cela va vous faire du bien. Cela débouche les oreilles. Terminez, Monsieur SITBON.

M. Florian SITBON. - Cela ne fait pas non plus diminuer le trafic de drogue et les homicides dont s'occupe tous les jours la police nationale, même s'il faut continuer de reconstruire les effectifs décimés par Nicolas SARKOZY, que je tiens également bien sûr, par votre intermédiaire, Monsieur le Préfet de police, et au nom de mon groupe, à remercier de son action.

Comme le fait ce contrat, qui porte en son titre l'équilibre nécessaire entre prévention et sécurité, n'entretenons pas les ressentis. Occupons-nous bien plutôt, s'il vous plaît, sérieusement, de la réalité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Florian SITBON, pour cette intervention salutaire.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole pour répondre.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs les conseillers, beaucoup de choses ont été dites. Je vais essayer d'aller à l'essentiel, puis de revenir sur un certain nombre de points évoqués à la fois sur le contrat dont nous discutons, et d'une manière plus générale.

Sur le rôle de la police municipale, beaucoup de choses ont été dites. On peut toujours voir le verre à moitié vide ou à moitié plein. Je le regarde comme étant à moitié plein.

Je constate depuis mon arrivée, depuis maintenant 16 mois à la tête de la Préfecture de police, que la police municipale monte en puissance. Nous avons une répartition qui est plus claire, mieux établie, des missions, d'une part. C'est important. On partage chacun dans son domaine de compétence, tranquillité publique, salubrité et sécurité. Il y a un partage très clair des missions.

Il y a aussi une montée en puissance des opérations conjointes sur certains territoires, dont certains ont évoqué les difficultés rencontrées par ces territoires. De plus en plus d'opérations conjointes sont menées, notamment pour lutter contre les ventes à la sauvette, mais pas que.

Par ailleurs, il y a une montée en puissance d'une manière générale sur les interventions en matière de tranquillité publique, les différentes nuisances, et évidemment que je ne doute pas, Madame la Maire, que l'on va continuer à progresser ensemble, dans le partenariat que met en place ce contrat.

Concernant les questions évoquées d'armement de la police municipale, l'armement létal, je ne me prononce pas. Il y a un principe de libre administration des collectivités locales qui trouve à s'appliquer. Je ne me prononcerai pas sur ce sujet.

Sur la question qui a été évoquée, des fiches qui sont peut-être manquantes dans le contrat, il n'en demeure pas moins que ce sont quand même des problématiques. Je pense à ce qu'a dit Mme LECOUTURIER sur le numérique, ou ce qu'a dit M. GOUJON sur le terrorisme. Ce sont néanmoins des préoccupations.

Pour autant, cela implique-t-il une démarche partenariale, comme celle que l'on peut avoir dans un contrat de ce type ? Je n'en suis pas complètement persuadé. Il existe des services compétents, qui traitent ces questions, à la fois pour le numérique et pour le terrorisme. M. COUMET, d'ailleurs, a rappelé beaucoup des actions qui figurent à ce contrat et le nombre d'actions conjointes réalisées entre la police municipale et la police nationale notamment. Je note l'observation qu'il a faite sur les questions touchant à la sécurité routière et aux nouvelles incivilités.

Je note ce point, puisque nous en parlons souvent avec Mme la Maire, notamment la question des contrôles en matière de sécurité routière sur l'espace public. C'est un point où indiscutablement, nous devons progresser ensemble.

M. GRANIER a évoqué des chiffres de la délinquance, qui n'étaient pas flatteurs pour le Préfet de police que je suis. Je remercie M. GOUJON d'avoir rectifié le tir, finalement, en donnant ce qu'étaient les chiffres de la délinquance, qui sont en baisse. Je remercie M. GOUJON, M. le Maire, de l'avoir signalé.

Je ne reviens pas sur ce qui a été dit de manière un peu politique, il y a les chiffres et le sentiment. Il ne m'échappe pas que le sentiment d'insécurité, cela compte quand même. Même quand les chiffres sont bons, il vaut mieux que les gens aient le sentiment que la sécurité va bien.

C'est sûr qu'à partir d'un fait divers qui peut être très grave, il y a parfois des polémiques politiques qui ne contribuent pas à améliorer ce sentiment d'insécurité. C'est certain.

Sur les chiffres, pour compléter ce qu'a donné M. GOUJON, je n'ai rien à ajouter. Sur la question des homicides, M. GRANIER a dit qu'ils augmentaient, je sais que mon ami Frédéric PÉCHENARD est très attaché à cet indicateur, moi aussi, mais à Paris, en 2023, les homicides baissent.

Un autre indicateur m'intéresse beaucoup plus, ce sont les coups et blessures volontaires, les violences volontaires. Je ne parle pas des violences crapuleuses. J'informe le Conseil de Paris que nous mettons vraiment l'accent sur cet item de la délinquance, et que depuis quatre mois consécutifs, depuis le mois de juillet, les coups et blessures volontaires baissent à Paris.

C'est un indicateur extrêmement fort de la délinquance. Nous avons baissé en juillet de moins 10 % par rapport à juillet 2022, de moins 13 % en août par rapport à août 2022, et de moins 6,7 % pour octobre. Pour moi, c'est un indicateur important.

Sinon, M. GOUJON a rappelé les chiffres notamment des cambriolages, exactement ceux que vous avez donnés. On augmente de 3,5 %, mais en octobre cela baisse pour Paris. On va poursuivre cet effort.

D'autres chiffres qui n'ont été cités ni par M. GOUJON ni par M. GRANIER, c'est tout ce qui concerne la violence dans les transports en commun. A Paris et en Région parisienne, ce type de délinquance a un retentissement forcément national, puisqu'une partie de la délinquance qui se passe dans l'agglomération parisienne et singulièrement à Paris pèse sur le taux de délinquance nationale, sur ces items. Les violences aux personnes dans les transports baissent de 30 % depuis 2023.

Je voulais donner ces chiffres importants, qui montrent qu'un travail est réalisé. Je remercie d'ailleurs les conseillers de l'avoir souligné, de nous en avoir remerciés. Il faut évidemment le poursuivre, essayer de jouer sur ce sentiment.

Madame la Maire du 7e, concernant le Champ-de-Mars, je ne qualifierais pas, comme cela a été fait, la situation de catastrophique. Elle est compliquée. Vous savez, Madame la Maire, l'effort que nous faisons sur ce territoire. Depuis le 15 juin, nous avons mis en œuvre un plan tourisme. Les atteintes aux personnes ont baissé de 30 % et les atteintes aux biens de 50 % sur ce territoire.

Oui, des faits divers, des faits graves se déroulent, qui font que de nouveau, on a une mise en perspective de ce territoire, mais on fait des efforts continus, et on va continuer à les faire. Ce sont aussi des secteurs où nous avons des opérations conjointes avec la police municipale.

Concernant le trafic de "stup" en général, de "crack" en particulier, je n'ai rien à ajouter par rapport à tout ce qui a été dit, notamment quand Mme PRIMET dit que l'on ne peut pas avoir du tout répressif. Je le partage totalement.

La prévention est quelque chose d'important, notamment le traitement sanitaire et social, et nous allons poursuivre tout cela.

Monsieur GOUJON, sur le terrorisme, vous évoquiez le fait que dans le contrat, on n'a pas de fiche terrorisme, ce qui est un peu normal, puisque c'est une compétence Etat.

Vous évoquiez la protection passive des bâtiments. J'en conviens, c'est un élément important, traité par ailleurs. On a notamment des financements du Fonds interministériel de prévention de la délinquance.

Vous souhaitez que les CEPRAF soient mieux connectées avec les arrondissements. La CEPRAF à Paris fonctionne bien dans sa version droit commun et sa version santé mentale. La connexion avec les arrondissements est quelque chose qu'il faut regarder. Je ne suis pas opposé à ce que des informations soient données aux maires d'arrondissement sur les individus traités en CEPRAF et en CEPRAF mentale.

Pour la communication des fiches S, qui sont un outil de surveillance et de renseignement, c'est toujours compliqué d'en donner communication.

En revanche, je rappelle que depuis 2018, une instruction toujours en vigueur permet aux préfets de communiquer aux élus un certain nombre d'informations, y compris aux maires d'arrondissement, dans un certain nombre de circonstances, sur des individus radicalisés qui pourraient être inscrits au F.S.P.R.T. C'est dans l'hypothèse où vous procédez vous-même au signalement d'un individu dont vous considérez qu'il est potentiellement radicalisé. Une fois que l'on a fait l'analyse, on vous doit un retour, on vous doit cette information.

On doit aussi avoir cet échange quand vous recrutez des personnels dont on sait qu'ils sont potentiellement radicalisés. On vous doit cette information également.

Il y a un certain nombre de circonstances où cet échange d'informations existe, est rendu possible en tout cas. Le systématiser me semblerait dangereux pour la lutte contre le terrorisme, surtout s'agissant des fichés S. Ce n'est qu'un fichier de renseignement. Ce n'est pas parce que vous êtes fiché S que vous êtes forcément quelqu'un de dangereux. Vous êtes une personne suivie par les services.

Sur ce sujet, je suis prêt à poursuivre la discussion, déjà dans le cadre juridique existant.

Concernant ce que vous avez dit également, Monsieur GOUJON, sur les expulsions locatives pour troubles de jouissance, le ministre de l'Intérieur nous a demandé de poursuivre une action résolue en ce sens, en lien avec les bailleurs sociaux, puisque ce sont les bailleurs sociaux qui initient les actions d'expulsion en cas de troubles de jouissance. La directrice adjointe de mon cabinet, Elise LAVIELLE, va réunir très prochainement l'ensemble des acteurs sur ce sujet.

Egalement, sur les étrangers en situation irrégulière, nous avons une action résolue, déterminée. Le Ministre nous a demandé de placer prioritaires en C.R.A. les étrangers auteurs de troubles à l'ordre public.

J'ai la faiblesse de penser que cette politique, menée depuis maintenant un an, a quand même une incidence sur la délinquance, puisque pour Paris, nous étions à 47 % de mis en cause étrangers. En octobre, depuis les 10 premiers mois de l'année, nous sommes à 41 %. La situation évolue de ce point de vue assez favorablement.

Mme RÉMY-LELEU m'a posé une question très précise sur la définition de l'ordre public. Je suis content que Mme RÉMY-LELEU me pose des questions, écoute mes réponses et ne m'accuse pas d'être à la tête d'une police politique, comme elle l'a fait encore récemment.

Précisément, je vais rebondir sur ce point pour vous répondre. Un trouble à l'ordre public, c'est quand un Préfet de la République interdit une manifestation, parce qu'il considère qu'elle va constituer des troubles à l'ordre public, c'est-à-dire des dégradations, ou peut-être qu'au cours de cette manifestation, on va entendre des propos qui porteront atteinte à la personne humaine, des propos négationnistes, de haine, d'incitation à la violence. Un Préfet de la République, pour des considérations d'ordre public, interdit une manifestation.

Quand le Tribunal administratif de Paris lui donne raison, il est assez malheureux de constater qu'une conseillère de Paris peut considérer qu'il est à la tête d'une police politique.

Sur l'ordre public, je vous réponds. Sur les distributions alimentaires, vous m'avez posé une question précise. Je ne vais certainement pas me défausser, certainement pas.

J'ai pris un arrêté qui interdisait les distributions alimentaires sur un périmètre de Paris, car je considérais que c'était constitutif de troubles à l'ordre public, notamment sur le boulevard de la Villette, où il y avait des distributions tous les jours et où un certain nombre de personnes s'installaient tous les jours, avec un certain nombre de nuisances et troubles à l'ordre public.

Je considérais pouvoir interdire les distributions, justement pour prévenir ces troubles à l'ordre public. Il se trouve que le Tribunal administratif de Paris a censuré mon arrêté, donc nous avons mis un terme à cette mesure. Néanmoins, il ne vous aura pas échappé que ma détermination n'a pas changé. A cet endroit, il n'y a plus de personnes qui installent leurs tentes sur la voie publique et créent un certain nombre de troubles à l'ordre public. Mon devoir est d'y remédier.

Voilà ce qu'est l'ordre public, Madame la conseillère. J'ai essayé de répondre précisément à votre question.

J'ai pris note également de votre question sur le R.I.O. Le Conseil d'Etat a fait injonction au Ministère de l'Intérieur de modifier la situation dans un délai d'un an, avec un numéro R.I.O. beaucoup plus visible, dont on s'assure qu'il soit systématiquement porté par les fonctionnaires de police placés sous mon autorité.

Ensuite, il y a eu beaucoup d'interventions sur le contenu du contrat, que je partage. Je note d'ailleurs ce qu'a dit M. le Maire du 20e arrondissement, et je le remercie d'avoir signalé que nous avions une chambre sécurisée au commissariat du 20e.

J'ai noté avec beaucoup d'intérêt ce qui a été dit sur le partenariat recherché avec des hôtels, pour que l'on puisse avoir cette possibilité de disposer pour nos policiers de solutions quand ils sont confrontés aux difficultés graves que vous avez relevées.

Sur les ventes sauvette, cela a été abordé par M. BALADI, M. REDLER notamment, nous menons une action résolue, déterminée sur ce sujet, en lien avec la Ville de Paris, en lien avec la police municipale. Nous travaillons ensemble sur ces sujets, en lien avec les maires d'arrondissement également. Vous pouvez compter sur moi pour poursuivre cette action résolue, déterminée, qui est une action de dispersion, certes, mais pas que.

Nous menons aussi des actions d'investigation en profondeur. Nous venons de le démontrer encore une fois, avec l'interpellation et le démantèlement d'un réseau important, où des individus ont été interpellés et écroués.

Nous allons évidemment poursuivre ces actions, notamment sur le secteur du Champ-de-Mars, où l'on voit se développer des vendeurs à la sauvette de produits alimentaires, qui font directement concurrence à la restauration classique, ce qui est un problème.

Pour terminer rapidement, je ne rebondis que sur quelques points, mais tout ce qui a été dit est évidemment très intéressant.

Pour rebondir sur ce qu'a dit M. SITBON sur la prévention des rixes entre jeunes, vous avez parfaitement raison. Le sujet maintenant, on est très présent dans la prévention, dans la détection, dans les établissements scolaires. On est très présent sur la voie publique. On a évité beaucoup d'affrontements.

La question de la présence sur les réseaux sociaux se pose totalement. Parfois, maintenant, les motifs de rivalité entre bandes sont des insultes, des échanges sur les réseaux sociaux. Il nous faut donc développer notre capacité à mieux les détecter.

Voilà en quelques mots ce que je voulais vous dire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police, pour votre réponse.

Permettez-moi de vous dire aussi et de dire à mes collègues que depuis votre nomination, notre vie a changé. Notre vie a changé, parce qu'on peut avoir des différends, on peut avoir des désaccords, mais vous êtes un grand Préfet républicain avec lequel nous travaillons en partenariat, et vous le faites dans le respect de tous vos interlocuteurs. Je suis témoin aussi de ce que me disent parfois des organisations qui appellent à monter des manifestations qui peuvent être complexes pour l'ordre public.

Mais tous les interlocuteurs, d'où qu'ils viennent, quel que soit le champ politique, syndical, le disent, et je le dis devant vous : la façon dont aujourd'hui, on travaille sur ces sujets avec vous, Monsieur le Préfet, sur les questions très concrètes de sécurité, nous permet d'être efficaces, parce qu'il y a de la coopération et du respect. Je veux vraiment vous en porter témoignage et vous remercier.

Je donne la parole à Nicolas NORDMAN pour compléter les réponses, puis nous passerons aux votes.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, chers collègues, je voudrais d'abord avoir une réaction par rapport à ce débat. J'ai trouvé que la tonalité était finalement assez apaisée entre nous, ce qui peut être étonnant compte tenu du caractère parfois un peu éruptif du sujet de la sécurité. En tout cas, dans l'ensemble des échanges et des interventions des collègues, je n'ai pas vu de contestation extrêmement virulente de la politique que nous menons, et des contrats que nous avons collectivement élaborés.

Puisque sans doute est-ce là un élément d'explication, j'avais souhaité que nous puissions, cela a été dit par plusieurs intervenants, d'abord travailler dans les arrondissements, parce que les sujets de sécurité se posent aussi peut-être d'abord au niveau des arrondissements, et que nous puissions à la fin concrétiser ce travail collectif qui nous engage, et engage aussi les maires d'arrondissement avec ce Contrat parisien de prévention et de sécurité.

Peut-être est-ce là l'explication de ce débat finalement assez apaisé, que nous avons eu sur un sujet qui est évidemment un sujet difficile.

La sécurité, cela a été dit par beaucoup d'intervenants, c'est un enjeu majeur, une préoccupation légitime des Parisiennes et Parisiens, qu'ils soient habitants de notre ville, qu'ils soient touristes, qu'ils viennent y travailler.

C'est la raison pour laquelle ce contrat de prévention et de sécurité est un engagement extrêmement fort et déterminé pour lutter contre l'insécurité. Un engagement bien entendu de l'ensemble de l'Exécutif parisien, de vous,

Madame la Maire, mais aussi un engagement de l'ensemble de nos partenaires, que je voudrais d'abord et avant tout remercier.

La Préfecture de police de Paris, M. le Préfet de police bien évidemment, nous travaillons tous les jours ensemble sur de très nombreux sujets, de manière extrêmement constructive, et nos équipes, c'est important de le dire, police municipale, police nationale, travaillent aussi ensemble, tous les jours, au service de la sécurité et de la tranquillité pour les Parisiennes et Parisiens.

La Préfecture de Région, les services de l'Etat, le Parquet de Paris et les magistrats, puisqu'il faut aussi en matière de sécurité une dimension répressive importante. Le Parquet, nous travaillons beaucoup avec lui, Mme la Procureure de la République, elle est également signataire de ce contrat.

Bien sûr, l'Education nationale, parce que sur les sujets de prévention notamment, il faut et nous le faisons intervenir dans les établissements scolaires, pour pouvoir alerter et informer les jeunes, faire cette prévention, qui est absolument nécessaire.

Je voudrais également remercier les membres de l'Exécutif avec lesquels nous avons aussi beaucoup travaillé, les collègues maires d'arrondissement, je l'ai dit à l'instant, mais aussi les services de la Ville, le directeur de la police municipale, Michel FELKAY, les coordinateurs locaux de prévention et de sécurité, qui ont travaillé dans tous les arrondissements à l'élaboration de ces contrats, et la police municipale bien évidemment.

Permettez-moi aussi de remercier mon cabinet et le cabinet de la Maire, avec lesquels nous travaillons évidemment tous les jours.

Je souhaite enfin remercier l'ensemble des acteurs, parce que la réalité des actions concrètes que nous menons, que nous trouvons dans ce contrat de prévention et de sécurité, ce sont tous ces acteurs qui les mènent sur le terrain.

Les associations de prévention spécialisées, les associations qui agissent dans les domaines de la prévention de la délinquance, ou de la récidive, les associations qui agissent dans le domaine de la prévention des rixes, de la prévention de la radicalisation et des dérives sectaires, les associations d'aide aux victimes d'infractions pénales, les associations qui viennent en aide et accompagnent les publics les plus vulnérables.

Vraiment, je voudrais, au nom bien sûr de l'Exécutif, mais aussi au nom sans doute de tous les élus de cette Assemblée, vous remercier pour votre engagement quotidien au service des Parisiens.

Peut-être d'abord un propos un peu général, puis je rentrerai dans le détail, sans être trop long, des réponses aux interventions qui ont été faites.

Le Contrat de prévention et de sécurité, c'est évidemment un outil de mobilisation, un outil d'action, avec un seul objectif, je le redis de manière extrêmement forte : lutter efficacement contre l'insécurité, en mobilisant tous les leviers à notre disposition.

Le levier de la prévention, on en a beaucoup parlé, beaucoup d'interventions ont été en ce sens. Il s'agit de prévenir bien entendu, avant que les délits ne soient commis.

Le levier de la prévention de la récidive, on en a un peu moins parlé. C'est l'agence de prévention de la récidive que nous avons mise en place. C'est aussi faire en sorte que celles et ceux qui ont malheureusement commis des délits n'en commettent plus d'autres. Il y a là aussi un enjeu essentiel de la prévention de la récidive.

Deuxième levier très important, le levier de la sécurisation et de la tranquillité publiques. Il faut bien sûr intervenir, être présent dans l'espace public, mais il faut aussi et c'est, je crois, important de le dire, réprimer quand c'est nécessaire, parce que bien entendu, prévention et répression sont les deux leviers avec lesquels nous devons agir au service de la sécurité et de la tranquillité publiques.

Je ne reviens pas sur les axes du contrat de prévention et de sécurité, ils ont été largement abordés par les uns et les autres. Bien sûr, il s'agit de la prévention et notamment auprès des plus jeunes, de l'accompagnement des personnes vulnérables, je pense aux personnes âgées avec ces campagnes que nous avons menées, et aux violences faites aux femmes, qui mobilisent et doivent nous mobiliser de manière encore plus forte que nous le sommes déjà.

Et puis, bien entendu, les personnes à la rue, là aussi je crois qu'il y a un vrai sujet sur lequel nous devons agir et continuer à agir de manière extrêmement résolue.

Pour répondre à un certain nombre des interpellations que nous avons eues, d'abord sur la police municipale, je voudrais le dire ici, nous sommes extrêmement fiers de la police municipale que nous avons à Paris, de tous ces agents qui aujourd'hui se déploient dans l'espace public, font un travail considérable. En deux ans, nous avons élaboré une police extrêmement forte, 1.300 agents. Je crois que c'est inédit d'avoir à la fois réussi à former et recruter, à organiser déjà deux concours. Nous organisons un prochain concours.

Bien sûr, nous allons continuer à développer et déployer cette police municipale à Paris, avec des difficultés, et personne ne les nie. La question de l'attractivité est bien sûr un problème, mais c'est un problème pour toutes les villes de France. Aucune ville de France aujourd'hui n'arrive à recruter sereinement des policiers municipaux.

Vous savez qu'il y a en ce moment des négociations avec les syndicats de police municipale et le Gouvernement. Je vous invite, Pierre-Yves BOURNAZEL, à utiliser tout votre pouvoir d'influence pour que ces négociations aboutissent, et qu'il y ait un accord avec les organisations syndicales de police municipale, afin que nous puissions revaloriser le régime indemnitaire des policiers municipaux. A Paris, bien évidemment, puisque nous avons voulu créer une police de droit commun, nous nous alignerons sur les règles qui seront celles-là.

Je vous invite à pousser, avec nous, pour que nous puissions, par l'intermédiaire des rémunérations, augmenter l'attractivité de notre police municipale parisienne.

De la même manière, vous avez parlé du choix des compétences. Il ne s'agit pas d'un catalogue dans lequel les polices municipales et les villes choisissent les compétences de la police municipale. C'est le Code de sécurité intérieure, le Code des communes qui fixent les compétences de notre police municipale. Notre police municipale a les mêmes compétences que toutes les polices municipales de France, pas une de plus, pas une de moins. De ce point de vue, je vous invite à réviser aussi ce que vous avez dit tout à l'heure, concernant le choix que nous aurions opéré sur les compétences de notre police municipale.

Sur l'armement létal, je ne veux pas être trop long, on a déjà dit beaucoup de choses sur le sujet. Conseil après Conseil, ce débat revient, je le dis de manière extrêmement ferme, nous avons fait le choix de doter nos agents d'armes non létales pour assurer leur protection, puisqu'évidemment la protection de nos policiers municipaux est une priorité.

Il y aura, d'ici les Jeux olympiques, des caméras piétons pour tous les équipages de la police municipale. Là aussi c'est un engagement extrêmement fort que nous avons pris, et que nous prenons pour assurer leur sécurité dans l'espace public.

Je le dis, la confusion qui serait celle de donner à nos policiers municipaux des armes létales avec la police nationale et leurs missions, ferait que la clarté nécessaire, chacun ses missions, la police nationale pour assurer la lutte contre la drogue, la lutte contre la grande délinquance, la lutte contre le terrorisme… Nous n'allons pas demander à nos policiers municipaux d'agir contre le terrorisme.

Nous leur demandons d'agir dans le cadre de leurs compétences, c'est-à-dire de la tranquillité publique, de la proximité, de la lutte contre ce qui nuit au quotidien à la vie des Parisiennes et Parisiens, le Code de la rue, les incivilités. Voilà le rôle de la police municipale, en complémentarité avec la police nationale, en appui parfois de la police nationale avec laquelle nous réalisons des missions quotidiennes sur des sujets qui ont été évoqués, par exemple les ventes à la sauvette. Une trentaine de missions sont réalisées par semaine. C'est un sujet sur lequel nous nous déployons.

Nous avons lancé il y a quelques semaines avec la Préfecture de police, un plan de lutte contre les ventes à la sauvette et nous allons continuer sur ce sujet, parce que cela dégrade l'espace public, c'est de la concurrence déloyale. Je ne vais pas entrer dans les détails.

D'autres sujets ont été aussi évoqués par les collègues. Je remercie vraiment les maires d'arrondissement qui ont été très concrets, le maire du 16e, le maire du 13e, très concrets avec des actions qui figurent dans le Contrat parisien de prévention et de sécurité, les rixes, l'accueil, l'accompagnement des victimes. Le maire du 15e, qui est intervenu, la protection des personnes vulnérables. Toutes ces actions concrètes sont dans le contrat de prévention et de sécurité parisien.

Evidemment, je vous remercie de les avoir mises en avant et soulignées. C'est l'addition de toutes ces actions avec l'ensemble des partenaires, avec les acteurs de terrain, qui nous permettra d'améliorer de manière considérable la sécurité à Paris.

Puisque la question m'a été posée également, oui, nous allons réunir les acteurs du Contrat parisien de prévention et de sécurité. Cela n'a pas été fait depuis très longtemps. Nous avons décidé de le faire. Je ne suis pas depuis huit ans à cette responsabilité, mais nous allons maintenant le faire. Il y a évidemment dans chacune des fiches, des critères d'évaluation, parce que nous ne sommes pas là simplement pour discourir, nous sommes là pour avoir des résultats concrets.

L'objectif contenu dans ces fiches est de pouvoir évaluer ce que nous faisons, parce que c'est cette évaluation qui permettra de nous améliorer, d'être encore plus efficaces collectivement, avec l'ensemble des partenaires et des associations pour améliorer la tranquillité et la sécurité publiques pour les Parisiennes et les Parisiens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Nicolas NORDMAN.

Les questions d'éducation, Christophe GIRARD en a parlé, elles sont essentielles. L'éducation, à travers le Rectorat avec lequel nous travaillons, est partie prenante sur les rixes, sur le contrat parisien, et sur les contrats de sécurité d'arrondissement. C'est un sujet majeur.

Mes chers collègues, merci, Nicolas NORDMAN, pour cette réponse et pour votre travail aussi. Je suis très fière. Je suis la Maire qui aura mis en place cette police municipale à Paris. Cela, voyez-vous, je le prends comme une grande décision que j'ai prise. Je veux remercier mon groupe, parce qu'il a suivi cette proposition et les simples voix de mon groupe auraient permis de faire voter cette police municipale. Je remercie la droite d'avoir accompagné cette proposition de création de police municipale. C'était accompagné, puisque nous pouvions le faire par nous-mêmes.

Je suis très heureuse d'être la Maire de Paris qui aura pris cette grande décision. Cela restera, je suis désolée, quand même dans l'histoire de notre ville et je n'en suis pas peu fière.

Nous avons à présent le vote des différents vœux.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le vœu n° 9 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 9 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 10 du groupe Changer Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 199).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 11 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 11 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 12 du groupe "Indépendants et Progressistes" avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 12 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 13 du groupe "Indépendants et Progressistes" avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 13 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPMP 18.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DPMP 18).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 48.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DSOL 48).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 130.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DSOL 130).

Je vous remercie. Il n'y a pas de vote sur la communication DPMP 10, mais je veux vraiment remercier, à travers Michel FELKAY, tous les agents, femmes et hommes, puisqu'il y a beaucoup de recrutements de femmes dans cette police municipale, comme je l'ai et nous l'avons souhaité. Je veux vraiment le remercier et lui dire que nous serons ensemble pour célébrer les deux ans, souffler les deux bougies de cette police municipale samedi prochain. Vous y êtes tous conviés.

Merci beaucoup.

2023 DRH 46 - Approbation de la convention de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris (direction des ressources humaines) et l'établissement public "Paris Musées".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous poursuivons avec le projet de délibération DRH 46. Il s'agit de l'approbation de la convention de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris et l'établissement public "Paris Musées".

Madame Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour le groupe "Les Ecologistes", vous avez la parole.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, le projet de délibération DRH 46 nous propose de voter la convention de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris et l'établissement public "Paris Musées".

Je vais prendre 15 secondes pour attendre que l'ensemble des collègues puissent sortir, vaquer à leurs occupations... J'ai le temps, mais pressez-vous tout de même, chers collègues. Je vous remercie.

Comme chacun et chacune le sait, "Paris Musées" est un établissement phare de la Ville de Paris, avec 14 musées répartis dans toute la Capitale et plus de 4,5 millions de visiteurs en 2022, un record. J'aurais aimé ne vous parler que de cela, d'une stratégie de l'établissement ambitieuse pour chaque musée, d'une politique culturelle accessible, d'une programmation éclectique, voire d'un adossement à la recherche et d'innovations dans les pratiques muséales.

Malheureusement, depuis plusieurs mois "Paris Musées" fait l'actualité en raison de nombreuses alertes sur les cas de harcèlement, de violences verbales aggravés par des connotations racistes, sexistes et homophobes.

Ma collègue Alice COFFIN a souvent relayé ces alertes et travaille sans relâche au sein du conseil d'administration de "Paris Musées", pour que des mesures soient prises, des mesures de sanction, de protection et de prévention.

C'est parce qu'elle est membre du conseil d'administration et suit les recommandations déontologiques en ne prenant pas part aux débats, que j'interviens aujourd'hui pour rappeler cet engagement.

Ce projet de délibération évoque beaucoup d'aspects des politiques R.H. et du déroulé de carrière des agentes et des agents, mais n'évoque nullement les mesures préventives et réparatrices nécessaires. L'Inspection générale de la Ville a rendu un rapport en mars 2023, qui esquisse plusieurs pistes d'amélioration. Le groupe "Les Ecologistes" a d'ailleurs remercié la Maire de Paris pour la saisine de l'Inspection générale à ce propos. Maintenant, il nous faut avancer.

Deux réalisations devraient concentrer nos efforts : la présentation du document unique d'évaluation des risques professionnels, et celle du programme annuel de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail. Ces deux outils sont au centre de la stratégie de lutte et de prévention contre les risques psychosociaux et doivent conditionner l'organisation de l'établissement.

Je profite de ce projet de délibération pour vous demander, Madame la Maire, quelles sont les avancées en la matière. Nous reconnaissons toutes et tous que le rayonnement culturel de la Ville de Paris ne peut se faire au détriment des agents et des agentes qui travaillent dans le secteur de la culture.

Je vous remercie.

(Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, c'est une prise de parole sur un sujet qui n'est pas tout à fait celui du projet de délibération. Concernant la mission menée par l'Inspection générale, je rappelle qu'elle a été saisie par la Maire de Paris en avril 2022.

Vous avez plutôt l'air, puisque votre groupe a adressé un courrier en ce sens, de dire que les recommandations du rapport vont globalement dans le bon sens, appuient et complètent les actions que "Paris Musées" a commencé à entreprendre. Il faut continuer, on en est d'accord.

Je crois que ma collègue Carine ROLLAND, qui connait bien mieux le sujet que moi, dit que les choses sont déjà faites. Peut-être que l'on peut revenir vers vous s'il y a des sujets précis que je ne peux pas connaître. Bien évidemment, nous continuons de travailler dans ce sens.

Sur la question des violences sexuelles et sexistes qui ont été aussi évoquées, des formations obligatoires de prévention se poursuivent, puisque cela a commencé depuis plusieurs mois. Fin novembre, 571 agents avaient été formés. L'année 2023 a été particulièrement dynamique en termes de recrutement, et "Paris Musées" compte maintenir un rythme de formation soutenu pour ces nouveaux arrivants.

Bien évidemment, la question des sanctions des comportements fautifs s'est aussi amplifiée. En 2023, 14 sanctions ont été prises, dont 6 pour des comportements sexistes.

Je serai bien entendu disponible, ainsi que ma collègue Carine ROLLAND et la direction de "Paris Musées", pour continuer d'échanger si besoin. Ne doutez pas de notre volonté de continuer d'avancer. Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 46.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DRH 46).

2023 DRH 69 - Couverture prévoyance des agents de la collectivité parisienne. - Modification de la participation employeur (allocation Prévoyance) à compter du 1er janvier 2024.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DRH 69 : couverture prévoyance des agents de la collectivité parisienne. Modification de la participation employeur, allocation prévoyance, à compter du 1er janvier 2024.

La parole est à M. Jean-Philippe GILLET du groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération nous confirme que nous, élus de gauche, devons défendre au niveau national la prise en charge à 100 % des frais de santé par la Sécurité sociale. Si pour l'heure, les protections sociales complémentaires sont incontournables et indispensables, nous nous devons de lutter contre les acteurs privés dont les ambitions s'aiguisent à la vue d'un tel marché à conquérir.

Les nouvelles obligations pour les employeurs territoriaux en matière de participation aux couvertures du risque santé et du risque prévoyance sont, selon nous, piégeuses dans le cadre des mises en concurrence pour obtenir un marché public. Jusqu'à présent, en ce qui concerne le risque santé, les agents de la Ville de Paris bénéficient d'une prise en charge partielle par la Ville de leur mutuelle librement choisie, pour la couverture de frais médicaux. C'est ce que l'on appelle l'A.P.S. annuelle.

Rappelons que l'A.P.S. mensuelle, elle, a déjà disparu pour les nouveaux agents recrutés depuis 2020 et qu'elle doit intégralement disparaître d'ici 2026. Elle est ou serait donc remplacée grâce à la mise en place de la prévoyance négociée avec le groupe "Allianz".

Ce qu'il se passe pour la couverture du risque prévoyance nous donne quelques indices pour la suite. Pour rappel, la Ville est engagée dans un contrat collectif facultatif avec l'assureur privé "Allianz Collecteam", qui pousse les 9.000 agents ayant souscrit à ce dispositif à payer toujours davantage. Payer davantage faute de cotisants et du fait d'un âge moyen jugé trop élevé.

Dès lors, comme chaque année depuis qu'il en a la possibilité, "Allianz" augmente la cotisation et la Ville suit en augmentant l'allocation prévoyance qu'elle se doit de couvrir. Nous étions d'abord à un taux de 1,44 % de cotisation, puis 1,66, et le 1er janvier 2024 le taux montera à 1,91.

Si pour l'heure ce n'est heureusement que facultatif, nous alertons sur le risque que la Ville fasse le choix d'un contrat d'assurance collectif à adhésion obligatoire à la fin du contrat qui la lie avec "Allianz Collecteam", car ce modèle pose, selon nous, de réels problèmes. Des assureurs à but lucratif se frottent les mains avec des prix défiant toute concurrence au départ, avant d'augmenter les tarifs chaque année, faisant des agents et de la Ville les grands perdants d'un tel "deal".

D'ailleurs, la question de la qualité de la couverture se pose également dans un tel scénario. Fera-t-elle réellement l'objet d'une discussion et qu'en est-il de la liberté de choix pour les agents, de la solidarité intergénérationnelle, et des conditions tarifaires de couverture des retraités ?

Dès lors, la Ville doit défendre le choix d'un panier de soins très conséquent au profit de toutes et tous, et mettre tout en œuvre pour que les mutuelles ne se voient pas balayées par des assureurs privés. Nous appelons à une protection sociale complémentaire solidaire, non soumise à des objectifs mercantiles de profit et de rentabilité. Le risque d'une sélection des personnes couvertes selon leur degré d'assurabilité est réel et pourrait pénaliser les plus malades, les agents en catégorie C qui sont par nature plus atteints par les troubles musculosquelettiques et les risques psychosociaux, et les plus âgés.

En somme, face à la philosophie des assureurs, nous défendons celle des mutuelles au bénéfice du plus grand nombre.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je vous remercie.

Madame la Maire, chers collègues, la Ville de Paris a mis en place en 2018 une convention de participation pour la couverture prévoyance de nos agents. Cette convention est adossée à un contrat collectif prévoyance à adhésion facultative, qui avait été conclu le 1er janvier 2020 après appel d'offres, avec un prestataire qui a été celui qui a répondu le mieux-disant sur nombre de critères qui avaient été partagés avec les organisations syndicales, à savoir "Allianz Collecteam", et que vous avez évoqué. Tous nos agents adhérents à ce contrat collectif bénéficient d'une participation employeur mensuelle, quel que soit leur statut. Dénommée "allocation prévoyance", celle-ci prend la forme d'une prestation sociale versée sur la feuille de paie. Ce montant est dégressif et inversement proportionnel aux ressources de l'agent.

Le contrat conclu avec le prestataire prévoyait un taux de cotisation ferme les trois premières années, puis la possibilité d'une hausse, qui est encadrée, à partir de la quatrième année, face à un risque de déséquilibre financier du contrat. Le prestataire a donc rehaussé au 1er janvier dernier le taux initial de cotisation, qui correspondait à 1,44 % du revenu brut mensuel, à 1,66.

Concomitamment, dans le cadre du dialogue social nous avons révisé le barème de l'allocation prévoyance pour l'adapter, et le prestataire nous a informés d'une nouvelle hausse du taux de cotisation au 1er janvier prochain, le passant de 1,66 % à 1,91 %. C'est donc pourquoi, toujours pour soutenir l'accès des agents à cette protection sociale complémentaire, il vous est proposé de réviser le barème de l'allocation prévoyance à compter du 1er janvier 2024, selon les mêmes principes qu'en 2023. D'une part le nouveau barème conservera son caractère dégressif toujours favorable aux revenus modestes et moyens, avec une gratuité totale pour le premier palier de revenus, et d'autre part, pour toutes les autres tranches, la participation employeur couvrira 50 % de la revalorisation.

La grille d'allocation prévoyance prévoit 6 tranches de revenus. Elle a été établie au moment de la mise en place du contrat, et du fait des revalorisations des grilles indiciaires, nous retravaillerons sur ce sujet.

Ce que vous évoquez, c'est aussi la perspective abordée par Antoine GUILLOU lors de la communication sur l'attractivité de la fonction publique, c'est la perspective d'une complémentaire santé que nous souhaitons aussi pouvoir aborder avec les organisations syndicales, dans le cadre de l'attractivité de la fonction publique parisienne. Cela a commencé, puisque la Direction des Ressources humaines a commencé ce travail avec elles.

Se posera, mais ce n'est pas nous qui ferons le choix, ce seront les organisations syndicales, la question d'en faire une complémentaire santé facultative ou obligatoire.

Bien entendu, vous l'avez souligné, nous sommes extrêmement, par principe, attachés au système mutualiste. Force est de constater que le système mutualiste, quand on reprend cet exemple de la prévoyance, n'a pas été en mesure de faire une offre qui soit du même niveau. Aujourd'hui, malgré les hausses qui ont été prévues dans le contrat avec "Allianz Collecteam", l'offre qui avait été faite à l'époque par les mutuelles reste toujours en deçà pour les agents de ce qui est fait aujourd'hui par "Collecteam". Cela pose une vraie question, vous l'avez souligné. On est dans un champ concurrentiel, donc on ne peut pas faire de préférence mutualiste. Il faudra se poser ensemble ces questions.

Evidemment, nous continuons ce travail et surtout la Direction des Ressources humaines le mène avec les organisations syndicales.

En tout cas, soyez assurés que nous en rediscuterons. Ce ne sera pas tout de suite. Nous sommes aussi extrêmement attentifs à toutes les questions que posent les organisations syndicales pour les agents dans ce cadre-là. L'idée est de trouver quelque chose qui soit le plus favorable possible aux agents de la fonction publique parisienne. Merci.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 69.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DRH 69).

Il est 13 heures, je suspends la séance et nous reprenons à 14 heures 30 avec les questions d'actualité.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons débuter, chers collègues.

Je vois arriver Patrick BLOCHE. C'est lui qui sera le premier adjoint à répondre pour nos questions d'actualité. Deux renvoient aux questions relatives au périscolaire. Je les regroupe. Bien sûr, il sera répondu à chacune d'entre elles par Patrick BLOCHE.

Examen des questions d'actualité.

I - Question d'actualité posée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris relative "à la politique des ressources humaines dans le périscolaire".

IV - Question d'actualité posée par le groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris relative "à la grève des animateurs.rices et des agent.es spécialisé.es du périscolaire dans les écoles parisiennes".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La première question d'actualité, Mme Maud GATEL pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, un appel à la grève des animateurs du périscolaire a été lancé par le SUPAP-F.S.U. et la C.F.D.T. Ce mouvement est particulièrement suivi depuis lundi, avec près de 200 écoles fermées sur les services interclasses et les ateliers du mardi après-midi. Des dizaines d'autres établissements fonctionneront en service très perturbé durant toute la semaine. C'est le deuxième mouvement social, après celui d'octobre 2023, pour les animateurs du périscolaire et les agents spécialisés des écoles maternelles, avec des revendications qui nous paraissent tout à fait légitimes : des recrutements supplémentaires pour respecter le niveau d'encadrement.

Pour mémoire, le taux d'encadrement pour des interclasses est théoriquement de 32 élèves. Nous en conviendrons tous, 32 élèves, c'est déjà beaucoup pour une seule personne, d'autant plus quand il faut prendre en considération les besoins particuliers. Puis, avec l'absentéisme constaté, le taux d'encadrement peut très largement chuter. Théoriquement, il est de 1 pour 14 enfants en maternelle ; il peut aller jusqu'à 1 pour 25 enfants. D'où la demande, de la part des grévistes, de création de brigades de remplacement pour pallier les absences.

La question des salaires, bien sûr : le métier d'animateur mérite d'être revalorisé financièrement, les salaires atteignant à peine le SMIC. Cela permettrait de rendre la fonction plus attractive. Pour soutenir les personnels et améliorer l'encadrement de nos enfants, il faut rendre cette fonction bien plus attractive et travailler sur la rémunération. Le statut et les salaires ne sont pas les seules variables. Les horaires morcelés pèsent également sur l'attractivité des métiers et en termes d'organisation. On assiste à une baisse de la professionnalisation chez les animateurs. Le BAFA et une formation minimale sur l'encadrement des enfants devraient être un prérequis. L'attractivité de la profession passe également par un accès privilégié au logement social, ce que nous demandons pour toutes celles et tous ceux qui prennent soin de la Ville.

Ces mouvements ont évidemment un impact sur le corps professoral, amené à intervenir en soutien pour pallier les conséquences les plus difficiles. De plus, si certains T.A.P. peuvent être maintenus, notamment en raison de l'envoi de personnels administratifs, en l'absence de service minimal, il pourrait tout de même y avoir des conséquences pour les enfants, notamment en termes de sécurité au regard des sous-effectifs, et des conséquences pour les parents - pas de cantine, de goûter et de devoirs surveillés. Les familles sont dans l'obligation de s'organiser pour s'occuper des enfants. Tout le monde n'est pas en mesure de se mettre en télétravail.

Nous nous inquiétons d'un dialogue social qui paraît en panne à la Ville. Vous avez annoncé hier que vous ne recevrez les représentants syndicaux que lundi prochain. Pourquoi attendre aussi longtemps, alors que le mot d'ordre est connu depuis le 6 novembre ? Quelle stratégie de recrutement pour faire face aux postes qui manquent par dizaines ? Qu'avez-vous prévu pour redonner de l'attractivité aux métiers de l'animation du périscolaire, nécessaires à une offre de qualité pour les petits Parisiens ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La deuxième question, qui se rapporte au même sujet, est posée par le groupe "Les Ecologistes". Je donne la parole à Mme MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, vous connaissez l'attachement des élus écologistes au projet ambitieux que met en place notre majorité concernant l'éducation à Paris : ambitieux pour que le temps de la cantine soit agréable et propose une alimentation de qualité, ambitieux par la variété et la qualité des ateliers du temps périscolaire. Les écologistes ont toujours soutenu et soutiennent la semaine répartie sur cinq jours plutôt que quatre. Nous doutons, comme nous l'avons lu ici et là, que cette organisation du temps scolaire soit responsable des difficultés rencontrées par les personnels de l'animation.

Ces difficultés qui ont conduit au dépôt d'un préavis de grève de 15 jours, quelles sont-elles ? Sous-effectifs par endroits, des absences non remplacées, de la précarité, des perspectives de carrière parfois réduites et une question autour de l'attractivité des postes. Elles expliquent les revendications de l'intersyndicale : des recrutements de titulaires, du personnel dédié et formé pour l'hygiène corporelle des enfants en maternelle, l'accès aux formations diplômantes de l'animation, l'augmentation des rémunérations, avec notamment l'octroi de la prime Ségur, des perspectives d'évolution de carrière et la contractualisation des vacataires.

Les élus écologistes pensent que les revendications de l'intersyndicale sont l'occasion de réaffirmer l'ambition du projet éducatif à Paris et de faire le point sur la manière de le mettre en œuvre. Par cette question d'actualité, nous souhaitons vous interroger sur un point spécifique : la question des vacataires. En effet, des centaines de postes sont occupés par des personnels vacataires. La définition de l'agent vacataire est claire : il est recruté pour accomplir une tâche précise et ponctuelle et n'a pas vocation à assurer un besoin permanent de l'administration.

Or, une part importante des vacataires de la DASCO remplit une mission pérenne dans le temps. Leur contrat de vacation est renouvelé à chaque rentrée scolaire, dans les mêmes termes que l'année précédente, traduisant ce besoin permanent. Depuis plus d'un an, nous le savons, la Ville mène un plan de "déprécarisation". C'est pourquoi nous souhaitons en connaître l'avancée et les possibilités d'accélérer sa mise en œuvre.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame MAQUOI.

Pour vous répondre, Patrick BLOCHE. Vous avez la parole.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Olivia POLSKI également, si vous le permettez, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Puis Olivia POLSKI, car le dialogue social n'est pas en panne. D'ailleurs, nous avons une nouvelle adjointe qui reprend aussi, après un exercice très dynamique par Antoine GUILLOU, la question des R.H. à la Ville.

Patrick.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, comme vous le savez, un mouvement social a actuellement un impact sur le périscolaire parisien et la pause méridienne. Pour suivre cette situation avec attention, je suis parfaitement conscient des perturbations que cela entraîne au sein des écoles. Je recevrai, avec Olivia POLSKI, aux côtés de la DASCO et de la DRH, les syndicats représentatifs de la DASCO, UNSA, SUPAP-F.S.U., C.F.D.T. et C.G.T., lundi prochain, 20 novembre, afin de trouver une issue à ce mouvement social. Un certain nombre de propositions ont été faites. Nous comptons en porter d'autres dès lundi prochain. Cette réunion permettra, je l'espère, de construire les bases d'un accord.

Je préside les instances sociales de la DASCO et échange ainsi tout au long de l'année avec les organisations syndicales. La DASCO et la DRH de la Ville de Paris ont reçu les syndicats dans le cadre de ce mouvement. Nous connaissons les revendications et avons déjà mis en œuvre un certain nombre de mesures. Non, Madame GATEL, le dialogue social est loin d'être en panne. Depuis 2 ans est engagée, à mon initiative, la démarche intitulée "Arsenal de l'animation", qui vise notamment à valoriser les métiers de l'animation, garants de la qualité de l'offre éducative de la Ville. L'Arsenal a permis de nombreux échanges avec les professionnels de l'animation, des groupes de travail et des propositions d'évolution de leurs conditions de travail.

Par exemple - je répondrai plus précisément à Nathalie MAQUOI -, l'accompagnement des animateurs vacataires vers la titularisation, ce que l'on appelle communément la "déprécarisation", s'est concrétisé par 162 postes en 2022 et 167 en 2023. Les postes supplémentaires demandés pour 2024 devraient permettre la couverture à quasiment 100 % des besoins de la DASCO à temps complet, c'est-à-dire la couverture des besoins d'agents travaillant sur tous les temps interclasses, les T.A.P., temps du soir et extrascolaire. Ainsi, ce sont plus de 350 postes qui seront ouverts au concours de recrutement d'animateurs en 2024, avec un accompagnement renforcé de nos vacataires pour qu'ils le réussissent. Parallèlement, la DASCO développe le volume de contrats supplémentaires possibles à hauteur de 150 postes, pour permettre de "déprécariser" plus rapidement des agents, dans l'attente de leur réussite au concours.

Côté salarial et niveau de vie, tous les personnels titulaires et contractuels bénéficient de la prime "Pouvoir d'achat", entre 400 et 800 euros annuels, selon leur indice. Les animateurs perçoivent également une nouvelle bonification indiciaire, N.B.I., lorsqu'ils travaillent dans une école située en quartier "politique de la ville". Les REV perçoivent une N.B.I. d'encadrement d'équipe. La future hausse de 5 points d'indice annoncée ainsi que le remboursement à 75 % du "pass" Navigo sont autant de mesures complémentaires destinées à soutenir le pouvoir d'achat.

En outre, les places au concours des directeurs d'accueil de loisirs de catégorie B augmentent aussi fortement. Elles passent de 30 postes ouverts en liste principale plus 6 complémentaires à plus de 90, dont 60 en liste principale, ce qui offre des perspectives d'évolution aux animateurs titulaires en place.

Par ailleurs, nous avons déjà prévu la généralisation d'une application permettant de fluidifier les remplacements et aider ainsi le quotidien des équipes et le bien-être des enfants. Cela s'ajoute à un ensemble de mesures relatives à la formation. La Ville de Paris dispose d'une Ecole des métiers des affaires scolaires unique en France, qui forme de façon initiale ou continue plus de 5.000 agents par an. Son budget a augmenté de 31 % en 2023. Le nombre d'agents en formation initiale intégrale - plus de 15 jours de formation en moyenne par agent - est passé de 430 en septembre 2022 à 650 en septembre 2023. Par ailleurs, 200 formations BAFA sont financées chaque année à des agents, à 90 % vacataires, qui souhaitent s'investir dans ce métier et passer les concours.

Telles sont les informations que je souhaitais porter à votre connaissance. Je ne manquerai pas de vous tenir informés des mesures qui seront présentées aux syndicats la semaine prochaine.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Chère Olivia.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, je vous remercie.

Beaucoup a déjà été dit par mon collègue Patrick BLOCHE. Il travaille depuis un certain temps sur cette question, puisqu'il a aussi lancé - il n'en a pas parlé directement - tout un travail avec la DASCO autour de "l'Arsenal de l'animation". Ce travail, mené depuis plusieurs années, consiste en des temps d'échanges avec les professionnels de l'animation, des groupes de travail, des propositions d'évolution sur leurs conditions de travail, mais aussi sur le fond. Enormément de choses ont été faites, aussi par mon prédécesseur Antoine GUILLOU, en termes de "déprécarisation".

Nous allons continuer ce plan de "déprécarisation". De nombreuses augmentations sont déjà aujourd'hui des dépenses obligatoires non compensées par l'Etat. En effet, je le déplorais hier quand je suis intervenue sur ce sujet, quand il fait des hausses du point d'indice, l'Etat ne compense jamais. Nous avons aussi fait un certain nombre de mesures qui sont de notre ressort. Notamment, la Maire a souhaité que l'on puisse mettre en place cette prime "Pouvoir d'achat", que Patrick BLOCHE a évoquée.

Je trouve "drôle" que Mme Maud GATEL nous parle de dialogue social, quand on voit à quel point le Gouvernement, auquel elle appartient en termes de majorité, fait un travail un peu en deçà de tout ce que l'on

pourrait attendre en termes de dialogue social d'un gouvernement. Je crois que cela ne s'est jamais vu. Les différentes mobilisations depuis plusieurs années l'ont démontré. Quand on reçoit de telles leçons, c'est assez "rigolo". C'est plutôt de l'opportunisme, en l'occurrence.

Toujours est-il que ce travail est déjà mené. D'ailleurs, la DRH a reçu les organisations syndicales de son côté. Un travail est fait par la DASCO au long cours. Nous allons les recevoir. Depuis que je suis adjointe, j'ai vu les organisations individuellement. Elles m'ont évoqué cette question. On va les recevoir ensemble, avec Patrick, lundi prochain. On ne manquera pas de vous tenir informé de ces avancées.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous deux.

Madame GATEL, conformément au règlement, vous pouvez reprendre la parole, tout comme Mme MAQUOI.

Mme Maud GATEL. - Merci.

Si le dialogue social n'est pas en panne, il n'est pas très rapide, vous en conviendrez, puisque cela fait 15 jours que les organisations syndicales attendent et nous en sommes au deuxième conflit social.

Par ailleurs, la question de l'attractivité est plus large que ce à quoi vous avez répondu, Madame et Monsieur le Maire. Il suffit de taper sur un moteur de recherche d'emploi pour voir le nombre de postes non pourvus en tant qu'animateurs de la Ville. Cela interroge et pose de nombreuses questions.

Finalement, ce mouvement social pose plus globalement la question des rythmes scolaires. En 2013, vous vous étiez précipités pour faire en sorte d'être la première collectivité à surtout bien les mettre en œuvre le plus rapidement possible, et ce sans vous soucier des conséquences sur les enfants, sur les agents, sur le corps professoral, sur la compatibilité entre enseignement et temps périscolaire.

Figurez-vous que ce n'est pas l'idéologie de 4,5 ou 4 jours qui nous intéresse, c'est l'intérêt des petits Parisiens et la qualité d'excellence de leur éducation. Alors que 90 % des villes sont revenues sur les temps périscolaires, cela mériterait peut-être que l'on évalue et que l'on se pose la question, plutôt que de sempiternellement regarder par idéologie, surtout une idéologie fondée sur des éléments visant à une meilleure mixité sociale. Regardons les résultats aujourd'hui chez les enfants. Regardons sans idéologie, mais j'ai bien compris, au regard de vos réactions diverses et variées, que c'est compliqué pour la Ville de Paris. Regardons sans idéologie, avec simplement l'envie d'apporter le meilleur pour nos enfants, tant sur les temps scolaires que périscolaires.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vais donner la parole à Nathalie MAQUOI.

Cessez de fermer des classes et tout ira bien pour nos petits Parisiens et nos petites Parisiennes. Faites en sorte que les enfants, qui dorment aujourd'hui à la rue et ne peuvent pas suivre une scolarité normale, soient hébergés. Madame GATEL, franchement… En ce qui concerne les rythmes éducatifs, oui, nous continuerons. Nous sommes peut-être l'une des dernières collectivités à le faire, mais nous sommes fiers de le faire et soutenus par les familles parisiennes en ce sens.

Madame MAQUOI, vous avez la parole.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Je me demande si, Madame GATEL, vous voulez vraiment du dialogue social. Vous avancez sur la question des rythmes. Je me demande si vous avez échangé avec les organisations syndicales, car la première chose qu'elles disent, c'est qu'elles ne veulent surtout pas que l'on change les rythmes. Dans l'ambition du projet éducatif à Paris, cela leur offre aussi la possibilité de monter en compétences. Certains, au contraire, nous demandent d'aller plus loin sur leur spécialisation, plus loin pour pouvoir intervenir de manière plus juste sur les T.A.P. C'est aussi pourquoi l'une de leurs revendications est de baisser les taux d'encadrement, notamment quand ils font de l'éducation artistique et culturelle, car la pratique artistique demande d'être moins nombreux et plus juste. Certains demandent de se spécialiser, par exemple, en culture. En effet, grâce aux formations qu'ils ont suivies dans l'Ecole des métiers et grâce aux liens faits avec les réseaux d'équipements culturels, ils ont amélioré leurs pratiques. Ils voudraient qu'elles soient reconnues à leur juste titre.

Je trouve que c'est plutôt l'opportunité du débat, posé aujourd'hui par la grève, d'aller encore plus loin sur : c'est quoi être complémentaire de l'Ecole publique et c'est quoi améliorer la qualité. Quand j'entends parfois des discours qui mettent plus bas que terre l'Ecole publique, à croire que certains voudraient vraiment que l'Ecole privée s'en empare et que cela devienne un vaste marché, je trouve que réfléchir à la Ville de Paris à autre chose, à de la complémentarité et à améliorer la situation à l'école, au contraire, on renforce l'Ecole publique.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je vous invite tous à participer à la consultation sur la plateforme "Make.org" sur le "bien grandir à Paris", qui est aussi une façon de prendre l'attache des Parisiennes et des Parisiens. Cette question de l'éducation, des rythmes et des activités périscolaires est portée avec beaucoup d'engouement par les Parisiennes et les Parisiens.

II - Question d'actualité posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris relative "au partage de l'espace public et à la votation sur les SUV".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Deuxième question d'actualité, elle est posée par le groupe Paris en commun. C'est Ariel WEIL qui la pose. Monsieur le Maire de Paris Centre, vous avez la parole.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais, si vous m'y autorisez, poser une double question. Vous avez annoncé hier que la deuxième votation citoyenne, qui serait organisée le dimanche 4 février prochain, porterait sur un tarif de stationnement plus cher pour les S.U.V. Je dis "S.U.V.", ce n'est pas une catégorie juridique précise et on la précisera, mais on a tous bien compris de quoi il s'agissait : les véhicules les plus gros, les plus lourds, donc les plus polluants.

Pendant longtemps, dans une précédente vie, j'ai travaillé et enseigné le sujet des externalités, c'est-à-dire l'estimation de la façon dont les décisions individuelles pèsent sur le bien-être collectif. Je crois que tous mes collègues économistes, de tous bords, s'accordent sur la nécessité de mieux les prendre en compte dans nos politiques publiques, pour que les décisions des acteurs économiques soient plus rationnelles. On ne parle donc pas ici d'interdiction, on ne parle pas d'idéologie, on parle bien de science.

Si des véhicules, par leur taille et leur poids, occupent davantage d'espace public, émettent davantage de pollutions et induisent un risque supérieur d'accidents, il est logique qu'ils fassent l'objet d'une tarification plus élevée. Vous avez compris que j'ai déjà un avis sur la question. C'est une question de justice et d'incitation. C'est d'ailleurs le même raisonnement qui avait présidé à notre décision de rendre payant le stationnement des deux-roues thermiques.

Le sujet de cette votation, par ailleurs, s'inscrit directement dans la lutte sans merci que nous menons à Paris contre la pollution, l'externalité par excellence, pollution qui cause 8.000 morts prématurées en Ile-de-France chaque année. Il s'inscrit aussi dans la lignée des actes forts que l'on a posés, de cette majorité municipale depuis 20 ans : la création de couloirs de bus protégés, la piétonisation des voies sur berge, la construction du tramway, de pistes cyclables, de rues aux écoles, la réduction de la vitesse en ville, puis cette interdiction des trottinettes en libre-service, qui avait été le résultat d'une première votation citoyenne.

Ces mesures portent leurs fruits, puisque les émissions de gaz à effet de serre ont baissé de plus d'un tiers sur le territoire parisien. Une autre mesure qui s'annonce aussi, c'est peut-être pour vous et pour M. le Préfet de police, c'est la mise en place de la Zone à Trafic Limité, qui vise le même objet et dont le calendrier comme la géographie précise sont toujours en cours de calage avec vous, Monsieur le Préfet. Concernant cette future Zone à Trafic Limité dans le centre de Paris et la votation sur les S.U.V. de février prochain, pouvez-vous, Monsieur le Préfet de police, Madame la Maire, nous donner les modalités de leur mise en œuvre ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je vais tout de suite donner la parole à David BELLIARD, puis à M. le Préfet de police. J'interviendrai également sur cette question que vous venez de poser.

Cher David BELLIARD, S.U.V. et Z.T.L.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire, Monsieur le Préfet.

Vous avez parfaitement décrit les enjeux qui sont les nôtres aujourd'hui. Les mesures que vous évoquez dans votre question, cher Ariel, illustrent notre engagement pour répondre aux enjeux climatiques, de sécurité et de santé publique.

Deux sujets : d'abord, la Zone à Trafic Limité. Vous le savez, c'est un outil essentiel d'apaisement du trafic routier, sur lequel nous travaillons depuis le début de la mandature. Nous avons fait de nombreuses propositions. Nous sommes sur le point, avec les services de l'Etat et de la Préfecture de police, de définir les modalités exactes et le périmètre de ce projet, qui constitue un projet de rupture du trafic de transit. Après une sorte d'introduction "de facto" lors des Jeux olympiques, cette Z.T.L. devra être effective dans son format définitif durant le second semestre 2024. Nous souhaitons que cette future Zone à Trafic Limité ait un périmètre maximal rive droite comprenant les quais. Il est nécessaire d'apaiser cet axe afin de fluidifier la desserte des bus, de proposer une infrastructure cyclable continue entre la place de la Concorde et le bassin de l'Arsenal, qui manque cruellement pour décharger les quais bas et, ainsi, éviter les conflits entre cyclistes et piétons, qui se trouvent tous les soirs sur les quais de Seine.

Concernant la deuxième partie de votre question, les S.U.V., vous l'avez vu, le débat est ouvert depuis hier. Quelle place voulons-nous laisser aux S.U.V. ? Vous avez raison de le préciser, les S.U.V., on parle de véhicules très lourds, massifs, surconsommateurs d'énergie, car la croissance de ces véhicules dans le parc automobile n'est pas compatible avec nos objectifs climatiques et notre ambition pour l'espace public parisien. Les Parisiennes et les Parisiens vont pouvoir se prononcer sur la création d'une tarification du stationnement en fonction du poids du véhicule.

Cette mesure répond à des enjeux essentiels : espace occupé en surface, émissions de gaz à effet de serre plus importantes, plus 15 % d'émissions en moyenne pour les S.U.V., un risque accru pour les piétons victimes d'accidents, mais aussi, c'est contre-intuitif pour les conducteurs, un prix d'achat très onéreux. Ce prix d'achat est d'autant plus injuste que, sur certains segments de marché, les gens n'ont parfois pas d'autres choix que d'aller vers un S.U.V. Ils sont littéralement piégés par ces véhicules pour garantir la rentabilité des constructeurs automobiles. L'augmentation du poids des véhicules depuis 20 ans, les milliards dépensés en publicités par les groupes automobiles pour encourager ces achats, tout cela est un modèle de surconsommation et de gigantisme parfaitement dépassé, qui nous conduit dans le mur.

On peut le dire, les S.U.V. représentent 37 % des ventes des nouveaux véhicules. C'est aujourd'hui une aberration sociale, écologique et de sécurité routière. C'est un fléau en ville et plus globalement un scandale au niveau national et international qui, comme pour le diesel, va à contre-courant de l'histoire, avec le regard bienveillant des gouvernements successifs. On comprend l'absurdité de voir ces gros véhicules se multiplier dans une ville aussi dense que la nôtre, qui doit s'adapter au dérèglement climatique.

Sans surprise, avec la Maire de Paris, nous souhaitons réguler le développement des S.U.V, conformément aux préconisations de la Convention citoyenne pour le Climat et "via" un outil à notre disposition, celui de la tarification du stationnement. Je ne doute pas que nous aurons encore l'occasion d'en débattre au sein de cette Assemblée, mais surtout avec les Parisiennes et les Parisiens, puisque nous souhaitons un grand débat citoyen sur la place des S.U.V. dans nos vies et dans notre ville.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher David BELLIARD.

Monsieur le Préfet de police, sur la question de la Z.T.L.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, je répondrai uniquement sur la question de la Z.T.L. D'abord, je rappelle le droit. Je ne suis pas là pour défendre par principe ou m'opposer par principe à un projet d'aménagement, on est bien d'accord, ou un projet quel qu'il soit. En l'occurrence, concernant ce projet de Z.T.L., je n'agis que dans le cadre de mes compétences, qui sont de m'assurer, dans le cadre des axes dits sensibles ou qui sont nécessaires à la bonne circulation des véhicules de secours, qu'il n'y aura pas d'entrave et d'embarras à la circulation. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'instruction qui est, comme l'a rappelé M. BELLIARD, en cours entre les services de la Ville de Paris et ceux de la Préfecture de police.

Nous avons des discussions qui avancent sur le périmètre. Evidemment, la Préfecture de police est plutôt sur une position un peu plus limitée par rapport à ce qu'a dit M. BELLIARD, évoquant notamment les quais hauts, rive droite. La discussion se poursuit à ce sujet. J'ai pris bonne note de ce que la Ville de Paris avait réduit, à notre demande, une partie du périmètre tel qu'il avait été initialement conçu. La discussion se poursuit. L'instruction se poursuit. J'ai pris bonne note également qu'il n'y aurait pas de mise en œuvre avant les Jeux olympiques. Nous verrons par la suite. L'instruction se poursuit.

Je salue évidemment l'état constructif dans lequel ces discussions se déroulent. S'agissant du périmètre, un certain nombre des demandes de la Préfecture de police ont été entendues. Viendra ensuite, Madame la Maire, la discussion sur les modalités d'accès pour, comme l'a dit M. BELLIARD, conserver à cette zone un caractère plutôt d'interdiction du trafic de transit. Voilà ce que je peux dire sur ce point : instruction qui se poursuit.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

Je confirme ce travail partenarial et en confiance qui est mené. Il est vrai que nous avons, c'est notre rôle dans ce dialogue, intégré un certain nombre de contraintes posées par la Préfecture de police, accepté aussi que l'entrée en vigueur de cette Z.T.L. puisse se faire après les Jeux olympiques. En effet, avant, nous comprenons. Nous sommes tous mobilisés. Des aménagements dans le Centre de Paris sont d'ailleurs directement en lien avec les Jeux olympiques et paralympiques. Il y aura un impact important et durable sur le Centre de Paris pendant toute cette période des Jeux, qui démarrera avant. Evidemment, il s'agit pour nous, au lendemain des Jeux, de mettre en œuvre cette Zone à Trafic Limité comme il se doit, comme nous en avons d'ailleurs l'obligation.

Dans cette entente et ce travail très constructif que nous menons avec vous, une fois de plus, comme je l'ai dit ce matin, je veux vraiment, cher Laurent NUNEZ, vous en remercier.

Monsieur le Maire de Paris Centre.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, je voudrais simplement confirmer ce travail constructif. Nous nous parlons régulièrement. Je n'ai pas de doute sur le fait que vous ayez bien en tête ce que nous souhaitons de l'échelon exécutif municipal. Cependant, je préfère rappeler la demande que nous avions formulée, qui était d'avoir la zone la plus grande possible, en acceptant déjà de la restreindre, mais en incluant les quais hauts, le pont de Sully. C'est la première demande.

Je rappelle, cela avait fait l'objet d'un vœu voté dans cette enceinte au Conseil de Paris de juillet 2022, en rappelant que, comme nous prévoyons toujours les aléas possibles, si d'aventure cette zone devait être plus réduite, que soit étudiée et travaillée aussi avec vous, dans le cadre de nos excellentes relations, la mise en place d'un prolongement de la piste cyclable ou d'une voie de bus protégée, qu'a évoquée David BELLIARD. Je préfère rappeler cette double demande d'étude du périmètre et, si le périmètre devait être réduit, d'étudier une mesure compensatoire en matière de pollution pour les habitants et pour la qualité des services publics.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien sûr. Ce qui va nous guider, c'est la baisse de la pollution à Paris. On le sait, elle fait encore beaucoup de morts. Nous allons d'ailleurs porter, puisque vous m'y aviez autorisée lors de la précédente séance, une pétition avec une coalition de maires européens et de maires français auprès de la Commission européenne, pour nous élever, en tout cas dire notre désaccord par rapport à la Norme Euro 7, qui ne tient absolument pas compte des préconisations et des mesures de l'O.M.S. Nous allons donc continuer à porter cette question, qui a aussi à voir avec les instruments comme la Z.T.L., pour faire baisser la pollution dans nos villes.

III - Question d'actualité posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative "aux déplacements de la Maire de Paris".

VII - Question d'actualité posée par M. Laurent SOREL à Mme la Maire de Paris relative "à la construction d'une tour pour les J.O. à Tahiti".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, question suivante. Il y a deux questions qui renvoient à un déplacement que j'ai effectué, notamment dans le Pacifique Sud. L'une est posée par M. ALPHAND pour le groupe Changer Paris et l'autre par M. SOREL de L.F.I., en tant que non-inscrit. Je regroupe donc ces deux questions.

Monsieur ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Madame la Maire, vous avez choisi de déserter Paris pendant près d'un mois, avec pour point d'orgue un séjour à Tahiti. C'est choquant, au moment de la montée du risque terroriste dans la Capitale, de l'assassinat de Dominique Bernard et de tags antisémites défigurant des façades parisiennes. Cet abandon suscite des questions légitimes. Cet après-midi, la droite parisienne, emmenée par Rachida DATI, vous les pose.

Première question : dans votre esprit, quelle distinction faites-vous entre un déplacement officiel et un voyage privé ? En fonction de quels critères placez-vous le curseur ?

Deuxième question : si votre voyage en Polynésie était bien un voyage de travail, vous avez certainement pris des notes de travail sur un carnet, sur le disque dur de votre tablette. Pouvez-vous nous montrer ces notes de travail ?

Troisième question : vous avez parcouru 16.000 kilomètres pour vous rendre sur le site olympique de surf à Teahupo'o. Etiez-vous mandatée par le Comité d'organisation des Jeux olympiques pour cette visite ? Avez-vous des compétences particulières en surf, que nous ignorerions et qui justifieraient une inspection de la plage par vos soins ?

Quatrième question : au terme de ce long voyage et à quelques encablures de Teahupo'o, vous renoncez finalement à vous y rendre. Pourquoi cet acte manqué, alors qu'il vous était proposé de simplement différer au lendemain ?

Cinquième question : les rares échanges protocolaires que vous avez alors à Tahiti n'auraient-ils pas pu se tenir en réalité en visioconférence, avec un bilan carbone imbattable ?

Sixième question : si ce voyage correspond vraiment, selon vous, à un intérêt municipal, quels remords vous ont donc poussé à acheter le billet de retour ? Pour dissiper tout malentendu, nous vous demandons de rendre publique l'intégralité des dépenses engagées à l'occasion de ce déplacement et d'apporter la preuve des achats pris à votre charge.

Dernière question : pourquoi avoir été accompagnée par une délégation surdimensionnée, avec votre directeur de cabinet, votre chef de cabinet, au total cinq accompagnateurs, ce qui est tout à fait inhabituel ? Ceux parmi vos accompagnateurs, qui ont passé, comme vous, des vacances là-bas, ont-ils pris à leur charge le billet de retour ?

Ces questions sont parfaitement légitimes. Elles visent à dissiper les zones d'ombre sur vos notes de frais. Nous attendons désormais des réponses claires de votre part, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Monsieur SOREL, votre question, s'il vous plaît.

M. Laurent SOREL. - Madame la Maire, mes chers collègues, je vais vous laisser répondre à la droite et donner les détails sur votre voyage.

Si je veux en parler, c'est d'abord pour révéler ce que la polémique sur votre voyage cache, c'est-à-dire le risque d'écocide à Tahiti, où la population est inquiète. Les élus le sont aussi. J'espère que vous l'êtes aussi, Madame, et que vous n'avez pas fait 32 kilomètres aller et retour pour faire la sourde oreille. La nouvelle tour en aluminium, pour abriter les juges de l'épreuve de surf sur le spot de la vague de Teahupo'o, que le cahier des charges du C.I.O. exige, risque de détruire une partie du récif corallien et la faune avec. Normalement, une tour en bois est installée, puis démontée chaque été, lors du passage du circuit professionnel à Teahupo'o. Cependant, le C.I.O. veut une nouvelle tour - 14 mètres de haut, 3 étages -, un local technique climatisé pour les serveurs internet, un câble sous-marin.

Premier scandale, la tour n'est présentée officiellement que le 15 septembre, lors d'une réunion entre le Gouvernement et la commune.

Deuxième scandale : tout ceci est fait sans étude d'impact, alors qu'il s'agit de forer dans le récif.

Troisième scandale : à aucun moment, il n'a été étudié sérieusement les conditions dans lesquelles cette tour devra être installée, avec des barges de 8 mètres de large et 80 centimètres de tirant d'eau, alors qu'il y a à peine 30 centimètres d'eau au-dessus du corail.

Quatrième scandale : il y a un réel risque de développement de la ciguatera, une maladie qui empoisonne le poisson. Matahi DROLLET, surfeur et spécialiste de la vague, n'a cessé de vous alerter sur les dangers. Vous n'avez de cesse de repeindre en vert ces J.O. Ils seraient censés accélérer la transition écologique à Paris. Cela reste à prouver. Pour l'instant, la destruction des jardins ouvriers d'Aubervilliers et la bétonisation de l'Aire des vents à Dugny, cela ne fait pas très "transition écologique".

En tout cas, à Tahiti, si vous ne faites rien à très court terme, ces J.O. risquent d'accélérer la destruction de l'écosystème marin. Dans tous les cas, nous, élus L.F.I., avons publié une tribune pour dénoncer cet état de fait.

J'ai des questions très précises à vous poser. J'espère que vous y répondrez. Pour l'instant, les travaux sont suspendus jusqu'au 20 novembre. Ma question est double : vont-ils reprendre le 20 novembre et dans quelles conditions ? Est-ce que la Ville de Paris et le Comité d'organisation des Jeux olympiques vont réellement prendre en compte les inquiétudes exprimées par les habitants à Tahiti, sur les risques de destruction du récif corallien avec la construction de la tour ? J'espère que vous prendrez la peine de me répondre avec précision. Beaucoup de gens sont attentifs à ce que vous répondrez. Vous remarquerez que les J.O. sont de moins en moins populaires à Paris. Ils risquent aussi d'être de moins en moins populaires à Tahiti.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. On va, bien sûr, vous répondre.

Tout d'abord, Jacques MARTIAL, puis Pierre RABADAN et Patrick BLOCHE. Je compléterai. Jacques MARTIAL.

M. Jacques MARTIAL, adjoint. - Madame la Maire, merci de me donner la parole.

Chers collègues, lorsque la Maire de Paris, dans son programme pour l'élection municipale, m'a dit placer les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 sous les figures tutélaires de Victor Hugo et d'Aimé Césaire, cela raconte d'ores et déjà quelle vision elle porte pour ces Jeux olympiques, d'une part, mais aussi de ce qu'est notre pays, à un moment où les questions de vivre-ensemble, de diversité culturelle et de respect des uns et des autres se posent de manière criante et, on le voit, de plus en plus criante. Cela vaut aussi pour une feuille de route à l'adjoint que je suis, pour travailler à ses côtés à une politique qui ouvre notre ville, où au moins 8 % des Parisiens ont des origines ultramarines, ouvrir notre ville à un regard différent porté sur ces territoires si souvent et tellement "exotisés", on l'a encore vu récemment, dont on parle de manière "doudouisante", de manière insultante pour les cultures et les ressortissants de ces pays, de ces territoires, de ces départements, de ces îles.

C'est dans cette perspective que - vous l'avez peut-être remarqué, vous ne l'avez peut-être pas remarqué, je ne sais pas - depuis quelques mois, nous travaillons à une promotion, une visibilité de cette France non plus seulement hexagonale, mais polygonale, car la France s'étend sur trois océans. Elle raconte des cultures, des peuples, des histoires qu'il convient de rappeler aujourd'hui de plus en plus et de plus en plus fort.

En travaillant avec ma collègue, Carine ROLLAND, nous réfléchissons à la façon de promouvoir ces territoires. La culture est sans doute l'une des manières les plus fortes et les plus puissantes pour fabriquer ce vivre-ensemble. Cela vous dit-il quelque chose ? Le voyage…

Cela vous a peut-être échappé, mais la dernière édition de "Paris Plages" donnait place et voix à la Polynésie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Un peu de respect et d'écoute.

M. Jacques MARTIAL, adjoint. - Oui, on parlait de respect et d'écoute. Merci.

La dernière édition de "Paris Plages"…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - On parle de la capitale ultramarine que nous sommes aussi.

M. Jacques MARTIAL, adjoint. - Tout à fait.

La dernière édition de "Paris Plages" mettait à l'honneur la Polynésie. A ce titre, le Président de la Polynésie nouvellement élu, M. BROTHERSON, est venu à Paris dès qu'il a été élu. Il a rencontré la Maire de Paris pour parler de ce projet, mais également des Jeux olympiques - je laisserai Pierre RABADAN répondre sur les Jeux -, et inviter la Maire de Paris à lui rendre la pareille, en se rendant en Polynésie pour parler d'un autre projet, que nous portons avec Carine ROLLAND, qui est la prochaine édition de la "Nuit Blanche".

Le rapport, c'est que la thématique de la "Nuit Blanche" 2024 sera les Outre-mer. C'est une invitation - excusez-moi - faite à tous les territoires d'Outre-mer d'être visibles et présents à Paris, mais également de créer eux-mêmes la plus grande "Nuit Blanche" de l'histoire des Nuits Blanches, en organisant sur leurs territoires un événement appelé "Nuit Blanche", concomitamment avec nous. Nous allons, du 31 mai 2024 au 2 juin 2024, écrire cette "Nuit Blanche" où chaque territoire des Outre-mer va, avec Paris, en même temps que nous, raconter la culture, l'art, les cultures dans notre pays, sur notre territoire.

Cette invitation, il convenait de la porter. Nous n'allions pas convoquer le Président de Nouvelle-Calédonie, le Président de Polynésie, le Président du Conseil régional de Guadeloupe. Nous n'allions pas les convoquer ici, à Paris, pour recevoir une invitation. La décence veut que nous nous rendions chez eux pour leur porter cette invitation.

C'est tous les 100 ans, statistiquement parlant, que les Jeux olympiques ont lieu à Paris. Cette édition de "Nuit Blanche" a pour vocation de raconter au reste du monde, aux Parisiennes, aux Parisiens et au reste de la France ce qu'est la France, cette France des trois océans, cette France de la diversité, cette France des cultures, cette France de grands champions, dont les territoires sont aujourd'hui terres de Jeux, dont les territoires préparent avec nous, en recevant des athlètes pour qu'ils s'entraînent, pour qu'ils puissent être au plus haut, au meilleur de leur forme. C'est cela aussi, les Outre-mer. C'est en cela qu'il était légitime que nous nous rendions dans ces pays.

La Nouvelle-Calédonie où, comme vous le savez, des Communards ont été envoyés au bagne. L'île des Pins, où nous nous sommes rendus, accueille ou protège aujourd'hui, grâce à la Ville de Paris, un cimetière des Communards, des Parisiennes et des Parisiens qui se sont battus pour que notre ville soit ce qu'elle est aujourd'hui, pour que, dans cet hémicycle, qui que nous soyons puissions siéger de cette manière. Ces Communards sont enterrés à l'île des Pins. C'est la première fois qu'un Maire ou une Maire de Paris se rend dans ces territoires, pour rencontrer ceux qui prennent soin de ce territoire et pour rendre un hommage à ceux qui y sont enterrés. Des partenariats seront d'ailleurs signés prochainement. Je ne sais pas si ce sera pendant la semaine de la réunion du Congrès des maires de France, mais des partenariats doivent être signés.

Le bagne de Nouméa, où ont été enfermés ces Communards, mérite aujourd'hui toute notre attention et qu'une réflexion soit ouverte sur la façon dont nous pouvons promouvoir ensemble, avec les territoires, cette partie de notre histoire, comment un centre d'interprétation peut être créé pour dire comment cette île des Pins, qui est l'endroit le plus éloigné de la Ville de Paris, est aussi proche de nous et comment ils protègent notre mémoire, notre histoire.

C'est cela que nous faisons. C'est cela les Outre-mer. C'est cela notre présence, notre manière de penser les Jeux olympiques, dans le cadre de l'Olympiade culturelle que M. Pierre de Coubertin nous demande d'organiser, pour raconter ce qu'est Paris au reste du monde, pour raconter ce qui fonde Paris dans ses valeurs, pour raconter pourquoi ces Jeux olympiques peuvent se passer ici, à Paris. C'est de cette manière que nous pensons notre mission. C'est dans ce cadre que s'est construit, conçu ce voyage, que nous avons rencontré les maires des communes, les présidents des collectivités, pour leur porter non seulement ces messages, mais ces invitations à travailler ensemble, non de manière hégémonique ou centrée sur Paris, mais bien en collaboration, en co-construction, en respect les uns des autres.

J'ai appris une chose incroyable en Nouvelle-Calédonie, cela s'appelle la coutume. La coutume, c'est ce qui fonde un peuple, c'est ce qui fonde ce peuple. La coutume demande que l'on entre en rapport avec son hôte pour lui demander humblement de travailler avec lui, entrer en rapport avec lui. En général, on est accueilli, on est reçu. C'est ce qu'il s'est passé. C'est ce message que nous voulions porter, qui a été parfaitement reçu par nos hôtes. Ils ont tous accepté cette invitation de participer à cet événement, qui sera rendu planétaire par l'année 2024, cette "Nuit Blanche" qui se déroulera le 1er juin 2024. Avant de la publier dans la presse, il convenait d'obtenir l'aval, l'accord de ceux que nous invitions. Aujourd'hui, nombreux sont ceux qui ont déjà répondu. Il reste des territoires à rencontrer. Je le ferai, nous le ferons, car c'est de cela qu'il s'agit.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Jacques MARTIAL.

Oui, Paris est une ville ultramarine, une capitale qui a des responsabilités et des obligations. D'ailleurs, tous les Maires de Paris avant moi ont assumé ces responsabilités et ces obligations. Pour ce qui est des grands territoires très éloignés en termes de trajet, de distance, que sont ces grands territoires du Pacifique Sud, il ne faudrait pas qu'ils se rappellent à notre mémoire uniquement lorsque les habitants de ces territoires ont des velléités d'indépendance. Il s'agit d'affirmer notre attachement commun à la République. C'est ce que nous avons fait en rencontrant absolument toutes les composantes, que ce soit en Nouvelle-Calédonie ou en Polynésie, à la fois des

indépendantistes et des loyalistes, pour travailler avec eux et leur dire que cette culture commune, que nous avons à travers la langue qui nous unit, à travers aussi cette ville, qui est leur ville, dans laquelle beaucoup de personnes sont originaires de ces territoires, que ce travail, nous ne le faisons pas simplement dans les moments de crise, lorsque, à force d'éloignement et de discours dégradants, déshonorants, infantilisants et "exotisants", comme l'a très bien dit Jacques, se forment des velléités d'indépendance, parce que la République française leur tourne le dos. Paris ne leur tourne pas le dos. Cela a été le sens de ce voyage.

Je vais donner la parole à Pierre RABADAN pour vous répondre.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Bonjour à tous.

Je vais essayer de répondre à quelques questions qui ont été posées, notamment à celles de M. SOREL, en me permettant d'abord une petite correction. Dans l'orthographe de la question, vous avez écorché le mot "Teahupo'o". Il faudrait déjà commencer par bien l'écrire, pour essayer de respecter ce qu'il est. C'était une faute d'orthographe. Tout le monde en fait, il n'y a pas de problème, mais je me permets de le rectifier quand même.

Deuxièmement, je vais vous parler de la vague et répondre à une question de M. ALPHAND. D'abord, on a beaucoup travaillé, en amont de l'organisation, à la volonté d'accueillir un territoire d'Outre-mer, qu'il puisse accueillir une compétition officielle des Jeux olympiques et paralympiques. Il se trouve que - vous l'avez dit, Monsieur SOREL - la vague de Teahupo'o accueille une compétition annuelle de surf. C'est parce que c'est l'une des vagues les plus mythiques du monde, qui garantit la possibilité d'avoir une vague de très bonne qualité à cette période, que ce site a été choisi. Je réaffirme le travail qui a été fait, qui a d'ailleurs été reconnu. Je vais aussi vous redire que le Président de la Polynésie française nous a réaffirmé la volonté de Tahiti d'accueillir cette épreuve et cette compétition officielle de surf.

Le cadre dans lequel nous nous y sommes rendus a été commenté, défini. Que vous essayiez de l'instrumentaliser, on a bien compris. Que vous en fassiez un sujet politique, on a bien compris.

Maintenant, je vais répondre à l'une de vos questions, Monsieur ALPHAND, celle de savoir pourquoi la Maire de Paris n'est pas allée sur la vague. Vous avez entendu que ce n'était pas l'unique objectif du déplacement, puisqu'on a fait 14 rencontres officielles avant d'aller voir M. BROTHERSON, qui était le 15e déplacement. Le samedi où nous l'avons rencontré, M. BROTHERSON avait modifié son agenda officiel pour aller à la rencontre des associations. Les interrogations continuant d'augmenter, il a demandé et vivement conseillé à la Maire de Paris de ne pas se rendre sur le site, pour ne pas attiser les tensions, lui-même allant rencontrer les populations sur site. Nous sommes donc convenus ensemble que je m'y rendrais le lendemain, que ce serait un cadre beaucoup plus posé et apaisé, plutôt que la visite que nous avions initialement prévue le lundi.

En lien avec les autorités locales, nous avons d'abord réaffirmé - pour répondre à M. SOREL - plusieurs choses : que l'accueil des Jeux olympiques à Teahupo'o devait se faire en lien avec les populations locales, qu'il ne devait pas y avoir d'impact sur l'environnement et qu'ils pourraient être organisés avec tout le soutien que manifeste le peuple polynésien pour accueillir cette épreuve officielle. C'était la première chose que je voulais mettre en avant.

Pour répondre à M. SOREL également, il y a aujourd'hui, je crois, sept options sur la table concernant la vague. Evidemment, que ce soit Tony ESTANGUET du côté de "Paris 2024", le Président BROTHERSON ou la Maire, qui a réaffirmé, de manière extrêmement volontariste, que cela ne pourrait pas se faire dans des conditions qui dégraderaient l'environnement et qu'on ne le ferait pas contre la volonté des populations locales, cela nous paraissait une évidence. Néanmoins, il faut aujourd'hui réaffirmer et redire les choses plusieurs fois, tant l'information est parfois manipulée. Des alternatives sont étudiées pour qu'il n'y ait pas d'impact.

Je vais juste corriger un peu ce que vous avez dit. La tour en bois que vous avez nommée, qui accueille la compétition de surf officielle, ne fait l'objet d'aucun contrôle, d'aucune garantie de sécurité permettant aujourd'hui d'accueillir officiellement une compétition de l'ampleur des Jeux. Il y a aujourd'hui un bureau de contrôle, qui ne donne pas une autorisation d'utilisation de la tour. Une alternative à la tour a été étudiée, mais elle était insatisfaisante en l'état. C'est pourquoi aujourd'hui, en fin de journée, avec le décalage horaire, le Président BROTHERSON devrait statuer sur la solution qui lui paraît la plus adaptée localement.

Voilà ce que je voulais dire. C'est important.

Vous avez parlé de scandales. Il y a peut-être eu un manque d'informations avec la population locale, notamment. C'est ce que j'ai pu voir en allant moi-même sur le site, un site exceptionnel, qu'il faut évidemment préserver. Cependant, on n'en est pas au stade du scandale. Il y avait des projections. Elles n'étaient peut-être pas satisfaisantes sur le plan environnemental, il fallait donc les améliorer ou trancher sur d'autres options, ce qui est en train d'être fait. Je ne sais pas si la reprise des travaux va avoir lieu. Cela dépendra des options qui seront prises, mais je crois que l'ensemble des acteurs partage ici le même besoin, s'il était nécessaire de rassurer la population. Evidemment, les revendications de la population locale seront prises en compte, puisque c'était l'objet de votre deuxième question. Il y a un vœu sur ce sujet, auquel j'aurai l'occasion de répondre.

Je me permets de revenir sur ce point, puisque les Jeux sont l'objet régulier - ils le seront encore, on le sait - d'une désinformation à beaucoup d'égards. Sur de nombreux sujets, on vient récupérer les Jeux. Cela vient parfois de cet hémicycle, cela vient parfois de beaucoup plus loin, eu égard à la dernière affaire en date, que l'Organisme français de lutte contre les ingérences numériques étrangères a soulignée : une campagne de manipulation de l'information pour porter atteinte à la réputation de la France, de Paris et de l'organisation des Jeux, en lien avec l'Azerbaïdjan. L'Azerbaïdjan - les amis de Mme DATI - qui organise une campagne de déstabilisation, en plus de mener une guerre frontale, froide et directe envers le Haut-Karabakh et les Arméniens, comme vous le savez très bien. Il faut donc faire attention à cette désinformation. Il faut en permanence lutter contre. Ajouter des polémiques sans arrêt n'est pas, me semble-t-il, la responsabilité qui est la vôtre, en tant qu'élus de la Ville de Paris.

Je veux aussi vous dire et il faut savoir mettre les mots sur les choses qui nous arrivent : quand je vois M. VÉRON faire un "édito" dans le journal "Valeurs Actuelles" sur ce sujet, c'est scandaleux. "Valeurs Actuelles" véhicule, vous le savez tous ici, des propos xénophobes, des propos racistes, une culture de l'opposition permanente. S'exprimer dans ce journal est un choix politique que vous avez fait et qui n'engage que vous, mais qui n'est pas digne, aujourd'hui, d'une information claire et précise.

Vous demandez de la transparence, nous vous avons donné l'ensemble des éléments sur le voyage. Il faut aujourd'hui que vous reveniez à votre fonction, qui n'est pas celle de faire de la désinformation permanente et de taper sur la Maire de Paris à longueur de journée. Proposez des alternatives politiques, travaillez, comme nous essayons de le faire avec beaucoup d'humilité et de respect, ce que vous n'avez pas beaucoup, et tout le monde s'en portera mieux, y compris les Jeux olympiques et paralympiques.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Pierre RABADAN. Merci d'avoir rappelé cette information, rendue publique hier, des ingérences de l'Azerbaïdjan pour déstabiliser les Jeux de Paris, en raison de nos positions sur l'Arménie.

Madame DATI, vous êtes extrêmement concernée par ce sujet. Je vois votre hypersensibilité dès lors que l'on parle de l'Azerbaïdjan, mais on va en reparler tout à l'heure. Gardez de l'énergie, car vous allez devoir en reparler, Madame DATI, vous qui êtes si proche de ces gens qui essaient de nous déstabiliser, c'est-à-dire de déstabiliser le Président de la République, la Maire de Paris que je suis, mais aussi la Présidente de la Région Ile-de-France, qui a été directement menacée de mort par l'Azerbaïdjan et dont je suis…

Justement, la déstabilisation de vos amis d'Azerbaïdjan contre les Jeux olympiques. Alors, gardez un peu votre salive, vous allez en avoir besoin.

Monsieur BLOCHE, pour compléter la réponse sur les aspects relatifs à la déontologie et au contrôle des dépenses relatives à ce voyage.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Sincèrement, j'ai toujours trouvé qu'il y avait quelque indécence à ce que la partie droite de cet hémicycle vienne nous donner des leçons de déontologie. Evidemment, cela vous arrange d'avoir la mémoire courte. Pourtant, dès l'alternance de 2001, il a fallu poser des principes éthiques, qui étaient jusqu'alors régulièrement bafoués. Il a fallu nettoyer les "écuries d'Augias", que nous avaient laissées ceux dont vous êtes les héritiers politiques directs. En un mot, il a fallu restaurer l'honneur de Paris. Un certain nombre d'entre vous ont d'ailleurs tenté de résister, avant de perdre leurs mauvaises habitudes, si tant est qu'elles ne perdurent pas ici ou là.

Cette exigence d'exemplarité, c'est ce que vous aviez souhaité amplifier, Madame la Maire, depuis votre élection. Neuf ans plus tard, le bilan est incontestable, amenant "Transparency International", comme le "Forum des collectivités engagées", à considérer que notre collectivité avait, dans le domaine de la déontologie et de la transparence, un sérieux temps d'avance. Ce fut ainsi la création de la Commission de Déontologie du Conseil de Paris dès 2014, qui a vocation à se prononcer sur les déclarations de situation patrimoniale, d'intérêts, de cadeaux et de voyages des élus, ainsi que sur les demandes d'avis concernant les risques de conflit d'intérêts. La déontologie à Paris, c'est nous, pas vous.

Nous avons donné la possibilité aux élus de rendre publiques leur déclaration de patrimoine et leur déclaration d'intérêts. Je constate que tout le monde ne s'est pas saisi de cette opportunité, notamment vous, Madame la Présidente du groupe Changer Paris, puisque nous sommes toujours dans l'attente de votre autorisation pour publier vos déclarations. La déontologie à Paris, c'est nous, pas vous.

Nous avons profondément réformé la Commission de Déontologie en 2022, avec la création de la Commission de Déontologie de la Ville de Paris, fusionnant ainsi les trois instances existant précédemment, pour garantir la cohérence des dispositifs déontologiques, renforcer la lisibilité et l'efficacité des mesures qui concernent les élus et l'ensemble des agents de notre collectivité. La déontologie à Paris, c'est nous, pas vous.

L'actualité exponentielle de la Commission témoigne d'ailleurs de l'intérêt porté à ces questions, ce qui montre, une fois de plus, qu'il y a des postures ici et des attitudes plus raisonnables en dehors de cet hémicycle.

J'en profite pour saluer en notre nom le président Yves CHARPENEL et l'ensemble des 8 autres membres de la Commission, dont je tiens à rappeler les noms et qualités : Yves CHARPENEL, président de cette commission, premier avocat général honoraire à la Cour de cassation, Marie-Françoise LEBON-BLANCHARD, magistrate honoraire de l'ordre judiciaire et ancienne inspectrice générale adjointe…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Tout cela ne va pas être, puisqu'ils parlent hors micro, mais je souhaite vraiment que, en séance, on reprenne ces propos. C'est-à-dire que l'on parle de hauts magistrats et la droite parisienne est en train de dire que ce sont des "copains", j'ai entendu le mot, et d'autres nommés par "le fait du prince". Continuez la lecture du C.V. de ces hauts magistrats, qui veillent sur la déontologie dans cette Ville. Continuez. Je souhaite que ce soit écrit au compte rendu, que l'on sache ici que la droite parisienne met en cause la probité et l'indépendance de ces hauts magistrats.

Allez-y, Monsieur BLOCHE. Rappelez qui sont les membres de cette Commission de Déontologie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Je reprends.

Yves CHARPENEL, premier avocat général honoraire à la Cour de cassation, Marie-Françoise LEBON-BLANCHARD, magistrate honoraire de l'ordre judiciaire et ancienne inspectrice générale adjointe, Catherine HIRSCH, procureure générale honoraire près la Cour des comptes, Éliane HOULETTE, procureur de la République financier honoraire, Sophie MOATI, présidente honoraire de chambre à la Cour des comptes, Pascal BEAUVAIS, agrégé de droit privé et sciences criminelles et professeur des universités, René DOSIÈRE, universitaire lui aussi et membre honoraire du Parlement, Robert GELLI, magistrat judiciaire honoraire et déontologue de la Haute Autorité pour la Santé, et enfin Stéphanie VÉRA, maître des requêtes au Conseil d'Etat. Il vous sera d'ailleurs demandé de la nommer par le projet de délibération SG 97, qui sera examiné en 6e Commission. Elle remplace Airelle NIEPCE, que je tiens à remercier pour le travail qu'elle a accompli avec une remarquable assiduité.

Mettre en cause l'indépendance de cette Commission, je vous le dis, chers collègues, c'est mettre en cause l'honneur de ses membres.

En ce qui concerne plus précisément…

Attendez ! Je vais parler de choses qui vous concernent.

En ce qui concerne plus précisément les voyages des élus, nous vous proposons, comme vous le savez, lors de cette séance, d'aller encore plus loin avec le projet de délibération SG 101, en incitant les élus du Conseil de Paris à rendre publics les voyages qu'ils effectuent, à l'exception, bien sûr, de ceux manifestement sans lien avec leur qualité d'élus. Le Bureau d'appui aux élus rendra également publique la liste des voyages effectués par les membres du Conseil de Paris, pris en charge par la Collectivité. Si vous n'êtes pas d'accord, vous voterez contre et les Parisiennes et les Parisiens en jugeront.

Oui, chers collègues, la Maire de Paris, ses adjointes et ses adjoints voyagent pour porter la voix de Paris, pour porter ses valeurs. Comme l'a encore rappelé la Maire hier, dans l'actualité dramatique que nous connaissons, la voix de Paris compte, la voix de Paris est attendue. Cela peut en déranger certains. Certains rêvent peut-être d'une ville recroquevillée sur elle-même, mais je ne doute pas un seul instant que vous seriez les premiers à nous le reprocher. C'est la caractéristique du populisme : dire tout et son contraire, mais toujours de façon bruyante.

Enfin, en ce qui concerne le voyage de la Maire en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie, je voudrais dire ici que, afin de lever tout doute, la Commission de Déontologie a rendu le 9 novembre un avis affirmant que toute la partie publique de ce déplacement du 16 au 21 octobre était en lien direct avec les intérêts de la Ville, tant au regard de ses objets que des rencontres avec diverses autorités, et que tant la partie publique de ce déplacement, payée par la Ville, que la partie privée, réglée sur les deniers personnels de la Maire, sont parfaitement régulières sur le plan déontologique. La polémique est donc clairement sans fondement. Cependant, nous savons que ce n'est qu'un prétexte pour vous. Vous croyez atteindre la Maire, c'est en fait la démocratie que vous mettez à mal.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Patrick BLOCHE.

Je vais compléter cette réponse. Tout d'abord, dans les attaques, les commentaires, les nombreux mensonges que vous avez véhiculés, il y avait plusieurs choses.

D'abord, une remise en cause de la pertinence d'un voyage dans les Outre-mer françaises du Pacifique Sud. Je crois que nous avons répondu, avec Jacques MARTIAL et Pierre RABADAN, sur le fait que Paris est une ville qui, de par son statut de grande capitale de nos Outre-mer, puisque nous avons une population très importante issue de ces Outre-mer ; plusieurs ici en sont d'ailleurs des natifs ou des originaires. Nous avons aussi, dans notre Ville, 6.000 agents sur les 53.000 qui sont originaires des Outre-mer. De plus, dans l'histoire de Paris, depuis que Paris a un maire, le travail avec les Outre-mer, c'est-à-dire les conventions passées avec les villes, les départements et les régions, est une tradition qui nous conduit à accompagner nos collègues. D'ailleurs, depuis que je suis maire, j'ai proposé d'intégrer nombre de ces collègues des Outre-mer au sein de l'Association internationale des Maires Francophones, afin de nous retrouver ensemble pour représenter la diversité de la France au sein de cette Association internationale des Maires Francophones.

Je ne reviens pas sur la pertinence de ce travail avec les Outre-mer, la pertinence et le devoir qui étaient les nôtres de nous rendre aussi en Nouvelle-Calédonie pour rendre hommage aux Communards enterrés là-bas, dans ce cimetière impressionnant de l'île des Pins, que la Ville de Paris entretient depuis de nombreuses années. Nous versons une subvention à l'île des Pins pour entretenir la mémoire de la Commune.

Comme l'a très bien dit Jacques MARTIAL, il y a aussi un projet que nous allons porter ensemble, avec les chefs coutumiers et le maire de l'île des Pins, pour mettre en place ensemble non pas une restauration du bagne, car il est dans un état de dégradation et d'envahissement par la nature, qui fait que l'on ne peut pas le restaurer complètement, mais rappeler à cet endroit, dans la commune de France la plus éloignée de Paris, ce lien qui nous unit à travers cette histoire commune, qui fait ce lien de la République avec ces territoires. Je le redis, ces territoires ne peuvent pas simplement être traités lorsqu'il y a des demandes, des problèmes, des crises ou des aspirations à l'indépendance ou à l'autonomie. Le devoir de Paris, en tant que capitale de la France, est de contribuer aussi à cette unité de la République française.

Deuxièmement, vous avez mis en cause le fait que la Maire de Paris voyagerait beaucoup, aurait beaucoup de déplacements. Si, dans la presse, il y en avait beaucoup. Je peux vous renvoyer à toutes vos déclarations. Vous avez même, je crois, failli éditer un "t-shirt" avec le "Hidalgo tour 2024". En tous les cas, vous l'avez largement diffusé sur les réseaux sociaux.

Je peux vous dire deux choses très importantes.

D'abord, c'est dans le rôle de Paris - depuis que Paris a un maire élu, c'est-à-dire depuis Jacques Chirac - de porter, aux côtés de la diplomatie française, cette diplomatie des villes qui se fait en lien avec la diplomatie française. Oui, même sur des territoires avec une histoire très particulière, qui sont des territoires français. Je pense à la Nouvelle-Calédonie, qui a fait l'objet d'un processus de référendum. Le Ministre de l'Intérieur s'y rend tous les deux mois pour compléter et approfondir ce processus. Même dans un déplacement comme celui-ci, oui, je suis en lien avec les autorités françaises. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec Gérald DARMANIN de ce que j'ai perçu en Nouvelle-Calédonie, qui peut aider notre pays et la Nouvelle-Calédonie, avec ses composantes loyalistes et indépendantistes canaques, à trouver des solutions communes.

Je parle des territoires des Outre-mer, mais il en va de même pour la diplomatie internationale, lorsque Paris endosse le rôle de diplomatie climatique au sein de la diplomatie des villes et que nous construisons, que je construis des coalitions en Europe, partout dans le monde avec les villes, pour pouvoir porter la voix de la France, les grands enjeux sur les grands défis du moment. Par exemple, cette action nous a permis - pardonnez-moi du peu - de gagner les Jeux olympiques et paralympiques. C'est sûr que s'il n'avait fallu compter que sur la Russie ou l'Azerbaïdjan, on n'aurait pas gagné les Jeux olympiques et paralympiques. C'est sûr. Ce travail international que j'ai pu faire, avec Tony ESTANGUET, évidemment, mais aussi avec la diplomatie française, nous a permis d'être la ville hôte accueillant cette manifestation internationale.

C'est aussi ce travail international qui nous permettra de nous rendre à la COP 28, à la fin de ce mois. Avec Dan LERT et toute une délégation de maires de la francophonie, auxquels se joindront des maires du Pacifique et des maires des Antilles, nous allons porter la voix des pouvoirs locaux sur la question du risque climatique, pour que l'on prenne en considération la parole des villes. Oui, alors que nous réclamons cela depuis quasiment 10 ans, c'est-à-dire depuis l'Accord de Paris de 2015, pour la première fois, une délégation de maires sera partie prenante de la négociation sur le climat. Je ferai partie, avec 12 autres maires, de cette délégation qui négociera et tentera de faire de cette COP une COP réussie pour le climat et pour l'humanité, c'est-à-dire pour le présent et pour les générations à venir.

Dans vos expressions, vous avez cité un certain nombre de déplacements de cette année. Permettez-moi de vous dire qu'il y a un oubli majeur, que je tiens à rattraper ici, compte tenu des circonstances. Vous avez oublié de mentionner dans votre "t-shirt" sur le "Hidalgo tour", puisque c'est ainsi que vous l'avez appelé, le premier voyage par lequel je commence toujours en janvier : Auschwitz. Vous avez oublié Auschwitz. C'est vous qui êtes indécents. Chaque année, je me rends à Auschwitz, avec une délégation du Conseil de Paris à laquelle, Madame DATI, vous êtes invitée comme présidente du groupe et maire d'arrondissement. Vous n'êtes jamais venue. Je vous donne rendez-vous le 18 janvier 2024. Je prends le pari, Madame, que vous ne serez pas là.

Deuxième voyage que vous pointez comme un voyage qui serait indigne…

C'est vous qui êtes honteux d'avoir oublié de mentionner, dans ces voyages que nous entreprenons, ce voyage fondateur de ce que nous sommes.

Kyiv. Je vous rappelle d'ailleurs, puisque vous mélangez plusieurs choses, la légitimité à aller à Kyiv pour la Maire de Paris et le bilan carbone du voyage. Je vous rappelle, au cas où cela vous aurait échappé, que l'Ukraine est un pays en guerre, qui n'accueille aujourd'hui absolument aucun vol civil. Pour se rendre à Kyiv, nous en savons quelque chose, cher Philippe GOUJON, cher Éric LEJOINDRE et cher Arnaud NGATCHA, puisque nous y sommes allés en train. Nous savons très bien que ce voyage à Kyiv est essentiel. Que sommes-nous allés faire à Kyiv ? Nous sommes allés…

Attendez, il y en a encore beaucoup.

A Kyiv, nous avons accompagné un envoi de générateurs, pour permettre à la ville de Kyiv de passer l'hiver. Je me suis rendue une deuxième fois à Kyiv, invitée par le Président ZELENSKY. J'étais également aux côtés de M. MUSELIER…

On va y revenir.

Aux côtés de M. MUSELIER…

Oui, on va continuer.

A Kyiv, la deuxième fois…

Vous allez prendre un peu de temps. Vu le temps public que cela a occupé, vous allez écouter.

Kyiv où je suis allée recueillir, des mains du Président ZELENSKY, un prix au nom de notre Ville pour les accompagner dans cette guerre.

J'ai vu que vous mettiez aussi en cause un voyage à Rome ou plutôt au Vatican. C'est vrai, je suis allée à Rome, la seule ville avec laquelle nous ayons un jumelage, et au Vatican.

C'est dommage, Madame DATI, car j'ai quelques questions à vous poser. Je le ferai par la presse interposée, puisque vous les avez invités ici. Oui, vous allez continuer. Vous allez continuer. On va continuer. Je vais vous poser une question, Madame DATI. Non, asseyez-vous, Madame DATI. Je vais vous poser une question et vous aurez à y répondre.

Je continue sur la politique internationale de la Ville, puisqu'elle a intéressé beaucoup de monde.

Bagdad, une destination très touristique, mise en cause par la droite parisienne. Bagdad, où je me suis rendue à la demande du Quai d'Orsay, pour soutenir les initiatives du Quai d'Orsay pour retrouver la paix, la reconstruction de Bagdad et soutenir les femmes extrêmement incroyables, qui sont en train de reconstruire l'Irak.

Je vais m'arrêter sur cette liste de voyages, car ils ne sont plus là pour entendre. C'est dommage, car j'ai une question à poser à Mme DATI. S'il y a encore un peu de presse pour écouter et transmettre cette question, ce serait une bonne chose.

Mme DATI, cela a été très bien dit, est en train d'instrumentaliser, de faire en sorte que le débat public soit inaudible. D'ailleurs, c'est très étonnant, la presse n'est là que quand elle est convoquée pour le "DATI show". Lorsque nous parlons, comme ce matin, de sécurité ou d'autres sujets, il n'y a plus personne. Pourtant, c'est cela l'essentiel de notre travail.

Mme DATI, qui fait beaucoup de bruits pour essayer, sans doute, de masquer les difficultés qu'elle a, ne répond pas, quant à elle. Elle ne répond pas sur plusieurs choses. D'abord, nous sommes en droit de nous interroger, comme le fait d'ailleurs la justice, sur le fait que Mme DATI, bénéficiant de rémunérations importantes, 900.000 euros d'un grand constructeur automobile français, n'est pas en mesure aujourd'hui de justifier à quel titre ces 900.000 euros sont versés. En revanche, Mme DATI essaie de jeter le doute sur l'usage que je pourrais faire, par exemple, des frais de représentation de la Ville.

Il se trouve que les frais de représentation de la Ville, pour la Maire comme pour les maires d'arrondissement, sont encadrés et que c'est dans le respect de ce cadre que je les utilise. Je le dis ici, je préfère en toute transparence pouvoir justifier - ce que j'ai fait - des frais de représentation que j'utilise plutôt que d'avoir beaucoup de mal à justifier 900.000 euros, qui proviennent d'une firme privée et pour lesquels, encore aujourd'hui, personne ne sait quel est le travail que cela a rétribué. Je veux bien que Mme DATI me demande des notes, notamment sur les rendez-vous que nous avons eus en Polynésie et en Nouvelle-Calédonie. Je lui renvoie l'ascenseur en lui disant : Madame DATI, fournissez les notes qui justifient 900.000 euros de travail d'avocat pour le groupe "Renault".

Mme DATI, qui ne fait évidemment pas la transparence sur ses intérêts, puisqu'elle n'a pas publié sa déclaration d'intérêts, je le lui demande solennellement. Elle n'est plus là pour l'écouter, mais je le dis : Madame DATI, publiez votre déclaration d'intérêts. S'il n'y a pas de problème, tout le monde s'en portera mieux. S'il y a un problème, au moins, cela se saura. La déclaration d'intérêts permet de savoir s'il y a, dans le travail que l'on fait à côté de son mandat, puisque certains élus travaillent à côté de leur mandat, des conflits d'intérêts potentiels. S'il n'y en a pas, tout va bien, mais s'il y en a, que cela se sache. Pourquoi ne pas publier sa déclaration d'intérêts ? Ainsi, me demander de publier mes notes de frais et ce que j'ai dépensé à titre privé, personnel pour mes vacances, cela a été fait, en plus. La Commission de Déontologie a évidemment pu se prononcer sur ce sujet.

Mme DATI essaie de faire un immense écran de fumée dans lequel, finalement - et cela marche, cela s'achète -, c'est : "tous pourris". Je le dis : non, nous ne sommes pas du tout "pourris", car nous nous sommes inscrits dans un cadre républicain, dans un cadre de transparence, dans un cadre de règles du jeu que nous respectons. Que nous sachions, pour les voyages de Mme DATI, que sont ces voyages qu'elle a fait financer par l'Azerbaïdjan. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont des journalistes qui, dans un reportage récent, un documentaire

intitulé "La Caviar Connexion", ont mis en évidence qu'il y avait eu trois voyages de Mme DATI payés par l'Azerbaïdjan, à l'époque où elle était parlementaire européenne et maire d'arrondissement. Que Mme DATI fasse, en effet, la publication de toutes ces données pour que le débat retrouve sa sérénité.

Il y a une chose certaine que je ne laisserai pas faire, c'est de laisser se distiller ce poison du "tous pourris". Ici, nous ne sommes pas "pourris". Nous portons très haut les valeurs et l'engagement qui est le nôtre dans l'honnêteté et le respect des Parisiennes et des Parisiens.

Enfin, sur la dernière question qui renvoie à : la Maire de Paris a-t-elle le droit de prendre des vacances - bien sûr, payées par elle, cela va de soi ? C'est une question étrange. Je la pose ici et je me suis fait la réflexion. En fait, elle n'a jamais été posée à mes prédécesseurs. Est-ce à dire qu'ils ne prenaient jamais de vacances ? J'en doute. En tout cas, elle m'est posée à moi. La Maire de Paris a-t-elle le droit de prendre des vacances de temps en temps ? Pour ceux qui me connaissent, c'est assez rare. A-t-elle le temps de prendre des vacances ?

Je fais partie de cette génération d'élus arrivés à la politique, avec l'idée de changer le rapport du citoyen au mandat. Je suis arrivée avec les lois sur la parité. Beaucoup de femmes sont arrivées là. Beaucoup de femmes ont d'ailleurs abandonné. Il est vrai que l'exemple des attaques que je subis peut en dissuader quelques-unes. Ce n'est pas grave, cela ne me dissuade pas. Cela me donne plutôt envie de continuer. Je suis arrivée en me disant qu'il faut changer ce rapport. Le politique n'est pas un petit robot, avec un petit costume gris ou bleu, avec une petite cravate, qui ne dormirait pas, ne prendrait pas de vacances, serait à la tâche matin, midi et soir, pour faire quoi ? Vous croyez que l'on peut décemment travailler, représenter la population si l'on se coupe de ce qui fait aussi le sel de la vie, c'est-à-dire s'accorder de temps en temps un temps avec sa famille, ses proches, un temps de lecture, un temps de respiration pour pouvoir se mettre un peu en dehors de la fureur du monde, pour peut-être mieux penser le monde et l'action que l'on doit y conduire? Personnellement, c'est ma philosophie du rôle de l'élu. C'est ainsi que j'entends conduire, apporter cette responsabilité.

Que l'on pose la question à ceux à qui on ne l'a jamais posée. Que l'on pose cette question.

Je revendique que les élus puissent avoir droit à une vie privée. Je revendique que les élus puissent avoir droit à des espaces de respiration, des espaces leur permettant d'assumer pleinement, car en contact avec la réalité, les responsabilités lourdes qui sont les leurs.

Je le dis à la droite : ils vont peut-être regretter que je ne prenne pas suffisamment de vacances.

Je vous remercie.

Je vous redonne la parole, puisque vous y avez droit, Monsieur SOREL.

M. Laurent SOREL. - Vous l'aurez compris, tout à l'heure, ma langue a fourché. Je ne parlais pas de 32 kilomètres, mais de 32.000. Je ne voudrais pas donner l'idée à Mme HIDALGO de faire les épreuves de surf dans la Seine.

Je dois faire partie de ces Parisiens ultramarins, même si "ultramarins", pour moi, cela n'a de sens que par la distance par rapport à l'Hexagone. Je pense que l'on peut se mettre d'accord sur ce point.

Par rapport au respect de ces territoires, j'en ai beaucoup entendu parler. Je tiens à dire à Mme HIDALGO et à M. MARTIAL que le respect, c'est d'abord de les écouter, d'être transparent, de prendre en compte leur avis, pas spécialement pour qu'ils ne deviennent pas indépendants, mais parce que c'est le respect minimum qu'on leur doit en tant que peuple, souvent méprisé, d'ailleurs, et considéré trop souvent comme des Français entièrement à part, et ce quel que soit ce qu'ils décident, de rester Français ou non.

Monsieur RABADAN, faute d'orthographe, manque d'information, merci pour le mépris. J'espère que vous n'aurez pas le même mépris pour Matahi DROLLET, le surfeur qui a lancé l'alerte, et pour "Vai Ara O Teahupo'o", l'association qui a lancé la pétition, qui vous a un peu réveillés ; 150.000 signatures, je crois. J'espère que vous n'aurez pas le même mépris pour les Franciliens, qui sont 44 % aujourd'hui à considérer que l'accueil des J.O. est finalement une mauvaise chose. Vous les accuserez peut-être de manquer d'informations, eux aussi. Manque d'informations aussi par rapport à ces associations qui accusent ces J.O. d'être un véritable nettoyage social, par rapport aux kiosquiers qui se plaignent de ne pas être écoutés, par rapport aux écologistes qui se disent que ces J.O. ne vont pas accélérer la transition écologique, au contraire.

De l'écoute, du respect, j'espère que vous en aurez pour Tahiti et les habitants du village de pêcheurs de Teahupo'o. Il semble que vous ayez au moins compris que les solutions proposées n'allaient pas. On apprend que sept scénarios sont à l'étude et que la réponse est ce soir. On verra ce qui est décidé.

Une petite question, Madame HIDALGO : le C.I.O. ne va pas vous enlever les J.O., parce que vous lui tenez tête, non ? Enfin, j'ai envie de dire "malheureusement". Ce serait donc tout à votre honneur de signer la pétition de l'association "Vai Ara O Teahupo'o" et de rentrer dans une logique de rapport de force avec le C.I.O. Cela permettra de compenser un peu le bilan carbone de votre aller-retour de 32.000 kilomètres.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous.

V - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris relative "à la remise en cause de l'Aide médicale et ses conséquences sur la Ville de Paris, ville refuge pour les migrants et les réfugiés".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Question suivante, qui est posée par le groupe Communiste et Citoyen.

Madame Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, on va passer à un tout autre sujet.

Hier, le Sénat adoptait le projet de loi "immigration", qui multiplie de manière systématique et inédite les obstacles à l'intégration des migrants dans notre pays. Pire, il supprime l'aide médicale d'Etat, un contresens historique du point de vue d'un système de santé fonctionnel, qui se fixe pour objectif de prévenir, diagnostiquer et soigner les maladies le plus tôt possible, pour éviter les diffusions et l'aggravation des cas entraînant des prises en charge plus longues et plus coûteuses. Cette suppression a été adoptée au nom de la théorie de "l'appel d'air", une théorie plus appuyée sur une conception raciste des migrants que sur des faits. Si cette suppression est définitivement adoptée, elle aura des conséquences désastreuses à Paris.

Le rapport commandé par la Première Ministre à Claude ÉVIN et Patrick STEFANINI montre que 51 % des personnes éligibles à l'A.M.E. n'y ont pas recours. Cela met à mal cette théorie que l'allocation serait un aimant pour attirer les immigrants en France, comme le prétendent l'extrême droite et la droite sénatoriale dans sa roue. Après la crise de la Covid-19, sans précédent de par son ampleur, la santé publique ne peut décemment pas être instrumentalisée à des fins racistes et ne peut en aucun cas faire office de variable d'ajustement de théories non fondées. C'est la situation des pays de départ qui pousse à la migration. Il y aura toujours autant d'arrivées en France et à Paris, si ce n'est plus avec l'aggravation des problèmes climatiques. Dès lors, il n'est pas possible de proposer des conditions d'accueil et d'intégration aussi désastreuses.

Ecoutons l'appel des 3.500 généralistes, qui menacent de désobéir et de soigner gratuitement si l'A.M.E. était vraiment amenée à disparaître. Interrogeons-nous sur les conséquences de cette décision inique à Paris. Nous vous le disons, si l'A.M.E. disparaît, ce que nous ne voulons pas croire, nos hôpitaux en particulier, nos services d'urgence et nos centres municipaux de santé seront encore davantage surchargés. Ces lieux, qui accueillent les permanences de soins, permettent de prendre en charge les personnes sans droits ouverts à l'Assurance Maladie. C'est notamment le cas du centre de santé municipal de Belleville, qui accueille principalement des personnes migrantes primo-arrivantes. Nous nous interrogeons : un tel dispositif pourra-t-il toujours exister sans l'A.M.E. ?

Réduire l'accès aux droits en santé des personnes vulnérables est un mauvais calcul politicien et, surtout, un calcul inhumain. Nous ne pouvons nous y résoudre. Dès lors, Madame la Maire, nous en appelons aux valeurs universalistes et solidaires de la Ville de Paris. Quels dispositifs municipaux comptez-vous mobiliser pour affirmer notre statut de "ville refuge" et pour nous engager collectivement en faveur du maintien de l'aide médicale d'Etat ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je donne la parole à Anne-Claire BOUX, puis à Léa FILOCHE. Anne-Claire, pour sa première intervention au titre d'adjointe à la Santé. Félicitations !

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, en votant la suppression de l'A.M.E., la Majorité sénatoriale a perdu son âme. A ce titre, aujourd'hui, je souhaite m'adresser à cette Assemblée en tant qu'humaniste. C'est ce que nous rappelle la communauté médicale, ce que nous rappelle cet appel des 3.500 soignantes et soignants, avec le serment d'Hippocrate, cet engagement humaniste de soigner toutes celles et tous ceux qui le nécessitent. Je souhaite aussi souligner les propos du directeur général de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, qui alertait sur l'impact de la suppression de l'A.M.E. sur la vie des personnes et sur l'ensemble du système hospitalier.

C'est bien dommage que les bancs de la droite se soient vidés, et de la Majorité, car c'est bien par le vote de leurs groupes politiques qu'a été entérinée cette suppression au Sénat. C'est bien ce vote qui, s'il est le même à l'Assemblée nationale, verra demain des personnes dans nos rues, à Paris, sans accès aux soins. N'oublions pas non plus que, parmi les bénéficiaires de l'A.M.E., il y a de nombreux travailleurs et travailleuses sans-papiers, ces hommes et ces femmes, des "nounous", des ouvriers du B.T.P., des ambulanciers, sans qui notre société ne fonctionnerait pas. Alors, défendre l'A.M.E. est une exigence morale et éthique. L'A.M.E. est également une mesure de santé publique et de prévention dans la lutte contre le V.I.H., la tuberculose, les maladies chroniques. L'Espagne, qui avait supprimé ce dispositif, l'a réintroduit en 2018 en raison d'une surmortalité désastreuse.

Cette décision aurait, vous l'avez souligné, Madame la Coprésidente, des impacts très négatifs sur le système de santé déjà fortement éprouvé, en entraînant du renoncement aux soins et avec un risque conséquent de reports

sur les urgences. C'est pourquoi Paris s'engage et continuera de s'engager pour un accès universel aux soins, avec plusieurs missions : l'ouverture de droits dans les centres médico-sociaux, l'accès universel aux centres de santé, l'accès à la vaccination, l'accès à la prévention dans les CeGIDD.

C'est pourquoi, chers collègues, j'appelle nos parlementaires à défendre la santé pour toutes et tous, indissociable de l'A.M.E., mais aussi la régularisation des travailleurs et des travailleuses sans-papiers.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, chère Anne-Claire.

Léa FILOCHE, à vous.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci beaucoup.

Effectivement, le projet de loi dit "pour contrôler l'immigration et améliorer l'intégration", c'est ainsi qu'il s'appelle, s'inscrit dans une continuité de 20 textes produits depuis 40 ans sur la question, qui n'ont eu pour objectif que de réduire les droits des personnes étrangères en se rapprochant, c'est mon point de vue, des propositions formulées par l'extrême droite depuis plusieurs décennies. L'examen de ce projet de loi se déroule dans un climat délétère et tendu, alimenté par un discours particulièrement stigmatisant envers les personnes étrangères, qui sont vues au mieux comme des profiteurs du système français, au pire comme des menaces potentielles.

Plusieurs amendements nous inquiètent particulièrement : le durcissement du regroupement familial, l'atteinte au droit du sol ou encore l'affaiblissement des protections pour les jeunes majeurs. Ces amendements portent également gravement atteinte aux droits des personnes étrangères, notamment dans le domaine de la santé, avec la suppression de l'aide médicale d'Etat, que la Majorité nationale a fait voter. L'A.M.E. serait transformée en une aide d'urgence, alors que c'est un outil crucial de lutte contre la grande précarité et un enjeu de santé publique.

Aux personnes qui imaginent encore que l'ouverture d'une distribution alimentaire à Stalingrad ou le fait de permettre l'accès aux soins de qualité dans des centres municipaux du Nord-Est parisien crée un appel d'air, je les invite à consulter toute la documentation disponible et produite par des experts, des médecins, des chercheurs, des statisticiens, qui démontrent depuis plusieurs décennies que c'est le contraire qui se passe. Il est donc important de rappeler qu'une telle réforme est perdante à tous les points de vue. Elle serait préjudiciable pour les personnes concernées, mais elle n'aurait, en plus, absolument aucun impact sur les flux migratoires. Les désordres du monde, qu'ils soient climatiques, sociaux, économiques ou géopolitiques, ont des effets sur l'Europe, sur la France et sur les métropoles. Le nier, c'est se tromper de combat et de projet.

Nous espérons que les débats, qui reprendront prochainement à l'Assemblée nationale, soient dignes, contribuent à nous élever collectivement et permettent de porter un autre projet en responsabilité, pour un meilleur accueil des personnes cherchant refuge.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Madame PRIMET, souhaitez-vous reprendre la parole ?

Mme Raphaëlle PRIMET. - On a déjà beaucoup dépassé le temps. Un petit mot pour vous remercier, Anne-Claire BOUX et Léa FILOCHE, de votre réponse et faire une proposition que nous souhaitons : la Mairie pourrait utiliser ses moyens de communication pour organiser une campagne de défense et de promotion du dispositif, puis montrer et illustrer l'attachement des Parisiens à l'A.M.E. Voilà une petite proposition.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous.

VI - Question d'actualité posée par le groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris relative "au développement de l'usage du vélo à Paris".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Dernière question, le groupe "Indépendants et Progressistes", Mme IBLED, pour l'usage du vélo à Paris.

Mme Catherine IBLED. - Madame la Maire, mes chers collègues, j'aimerais vous parler de mobilité, non pas de mobilité internationale, ni de mobilité aérienne, ni du bilan carbone, mais plutôt de mobilité des Parisiennes et des Parisiens. J'aimerais plus particulièrement vous interroger sur la question de l'offre de mobilité globale offerte à ceux qui souhaitent se déplacer sans utiliser leur véhicule motorisé individuel, notamment sur l'usage du vélo dans notre Capitale.

Vous communiquez sur les aménagements réalisés et vous prenez du retard sur les projets annoncés, dans l'aménagement des nouvelles pistes et sur la réalisation de votre Plan Vélo 2. Soyons donc factuels : le premier Plan Vélo municipal, de 2015 à 2020, promettait de doubler la longueur des pistes cyclables et voies express de 700 kilomètres à 1.400 kilomètres. En 2020, seulement 15 % des pistes cyclables de ce premier plan avaient été livrées.

Face aux promesses non tenues du premier plan, vous avez lancé un second plan, le plan 2021-2026, dont nous commençons à constater les limites. A plus du mi-mandat, seulement 21 % des pistes cyclables projetées par la Mairie ont été réalisées, tandis que 20 % des "olympistes" n'ont toujours pas été réalisées.

Au-delà de l'offre d'infrastructures, parlons également de l'offre Vélib' et du mécontentement général des usagers du service. Les Parisiens constatent chaque jour un peu plus la défaillance générale de l'opérateur à délivrer un service à la hauteur de leurs attentes. Au-delà de la question du coût que représenterait une faillite pour la collectivité, comme cela fut le cas pour Autolib', il y a également la vétusté et le manque d'entretien flagrant du matériel qui présentent donc des dangers pour les usagers.

Alors, face au retard dans ces aménagements cyclables et à la défaillance de l'offre Vélib', je souhaiterais vous poser quelques questions très précises. La première : comment la Mairie compte-t-elle rattraper le retard de son Plan Vélo et de ses "olympistes", pour assurer des aménagements sécurisés aux Parisiennes, mais aussi aux touristes de tous les arrondissements ? Comment la Ville se coordonne-t-elle pour intégrer, en bonne intelligence, le Plan RER Vélo de la Région Ile-de-France et le Plan Vélopolitain de la Métropole du Grand Paris ?

Enfin, sur le sujet Vélib' plus particulièrement, l'opérateur "Smovengo" prévoit 3.000 vélos supplémentaires pour les J.O.P. Première question : est-ce suffisant pour absorber 15 millions de touristes ? Dans quelle mesure "Smovengo" peut-il assurer la maintenance du service, trop défaillant ? Comptez-vous, à terme, lancer un nouvel appel d'offres, afin qu'un nouvel opérateur, disposant d'un réel savoir-faire et de garanties financières solides, reprenne ce service ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

David BELLIARD pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère Catherine IBLED. C'est une vaste question que vous adressez au Conseil de Paris. On a assez souvent l'occasion d'échanger et de débattre sur le vélo. Plus largement, je nous invite et vous invite à utiliser les pistes cyclables que nous créons. Vous pourrez constater avec nous l'explosion de la pratique du vélo à Paris. Grâce aux vélos électriques, grâce au changement des pratiques de mobilité post-Covid et surtout - je vais y revenir, puisque vous me donnez l'occasion de faire un "360" sur la politique Vélo que nous menons - grâce au développement des nombreuses pistes cyclables par la Ville de Paris, le trafic cycliste a augmenté de plus de 100 % à Paris depuis fin 2019 et la tendance se poursuit. Ces chiffres de fréquentation montrent une nouvelle fois que, en matière de mobilité, c'est l'offre qui crée la demande. Bonne nouvelle dans ce monde trop souvent obscur, il est possible, avec de la volonté politique et de l'envie, de changer petit à petit nos habitudes pour le mieux.

Rapidement, vous nous interrogez d'abord sur les "olympistes". Nous avons prévu, avec la Maire de Paris, un réseau de 55 kilomètres "d'olympistes" ; 23 kilomètres sont déjà réalisés, 23 autres kilomètres sont en cours de travaux. Les 9 kilomètres restants sont en cours d'étude, pour un démarrage des travaux de manière imminente. Je vous le dis ici, tout sera prêt à temps.

Un mot aussi sur les stationnements : nous prévoyons des zones de stationnement temporaires pendant les J.O., en lien avec les services de l'Etat, pour assurer que 10 % des spectateurs ainsi que les usagers de Vélib' aient des solutions de stationnement adéquates, proches de chaque site de compétition. Là aussi, ce sera prêt à temps.

Je profite de cette intervention pour remercier les équipes de la DVD, ainsi que celles de la Préfecture de police qui, en donnant son accord ces dernières semaines sur un nombre important de projets qui étaient bloqués, nous permet d'avancer. Je regrette quand même la méthode : un quart des projets étaient bloqués. Il a fallu passer par des alertes au Gouvernement ou dans la presse pour que les choses avancent, mais les choses se débloquent. C'est tant mieux. On a encore quelques sujets boulevard Suchet et rue du Faubourg-Saint-Denis, mais je ne doute pas, grâce à votre question d'actualité, Madame IBLED, que tout cela permettra d'accélérer le déblocage sur ces tronçons essentiels.

Ces dernières années, plus globalement, nous avons aménagé des pistes cyclables à un rythme jamais atteint dans notre capitale, ainsi que dans les autres capitales européennes : 30 kilomètres par an, ce n'est pas rien. En 3 ans, nous avons réalisé près de 90 kilomètres de pistes cyclables et de voies vertes, 50 kilomètres du Plan Vélo, auxquels s'ajoutent 39 kilomètres en cours de travaux et 50 autres kilomètres en cours d'étude. La moitié du Plan Vélo voté en 2021 est réalisée ou en travaux à ce jour. Nous travaillons d'ailleurs en bonne intelligence avec les services de la Région, ainsi que les services de la Métropole du Grand Paris. J'en profite pour saluer mon collègue Jacques BAUDRIER, chargé de cette question au niveau de la Métropole, pour connecter le réseau parisien avec à la fois le Plan RER Vélo et le Plan Vélo métropolitain.

Peut-être vous donner aussi quelques éléments : sur Vélib', nous avons eu l'occasion d'échanger un certain nombre de fois et de débattre lors de ce Conseil de Paris. J'ai noté votre intérêt sur le sujet. Je vous propose de participer à la réunion que nous allons tenir, qui a été demandée par ma collègue Maud GATEL, qui va se tenir dans

les prochains jours, de façon que nous puissions faire un point sur le Vélib' et vous apporter, avec son président, Sylvain RAIFAUD, l'ensemble des réponses aux questions très précises que vous portez ici.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher David BELLIARD.

Madame IBLED.

Mme Catherine IBLED. - Je vous remercie pour cette réponse. Je me réjouis d'ailleurs de voir que, sur les "olympistes", vous avez bien avancé et qu'il reste à peine 10 kilomètres de pistes à pourvoir. Félicitations et merci de le préciser aujourd'hui.

Pour le Plan Vélo, je dirais que j'attends de voir. En effet, je me souviens d'avoir posé le même genre de questions sur le Plan Arbres. Finalement, on n'avait pas autant avancé dans le Plan Arbres que vous l'aviez annoncé. Je dirais qu'il faut continuer d'avancer sur ce projet, que Paris pourrait faire mieux et que Paris doit faire mieux. A l'échelle de Paris et de la Métropole, nous devons reprendre la main, redonner de la visibilité sur cette offre globale de mobilités douces, dont nous venons de parler, car nous devons répondre au triple enjeu des mobilités douces que sont la dépollution de Paris, l'enjeu de santé publique et l'enjeu d'intermodalité complète, dont Paris a besoin et qui doit être au service des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie pour ces réponses.

Je voulais juste finir, j'ai regretté que cette séance de questions d'actualité, un moment attendu pour les Parisiennes et Parisiens, ait tourné au règlement de compte entre Madame la Maire et Madame la Présidente de Changer Paris. Je trouve que c'est un peu dommage pour ce moment important.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, il n'y a pas de règlements de compte, Madame. Il y a du rétablissement de vérité. En démocratie, lorsque des mensonges ou des attaques visent à jeter le doute sur l'ensemble de la classe politique, dans un grand "tous pourris", comme une sorte de fuite en avant, ce n'est pas un règlement de compte. C'est juste un débat démocratique qui doit avoir lieu et que les Parisiens doivent connaître. Les règlements de compte, c'est dans d'autres cours, mais pas ici. Je veille à ce que cette assemblée soit une assemblée où les gens se respectent.

Madame IBLED, merci pour votre question, pour votre intérêt sur les sujets relatifs au vélo et aux plantations. Je rappelle que, dans la saison de plantation que nous ouvrons, il y aura 40.000 arbres plantés. Nous allons bientôt inaugurer la forêt urbaine de la place de Catalogne, enfin, planter. Je vais participer à cette plantation.

Après, sur l'évolution du vélo, il suffit de sortir dans la rue pour voir ce qu'est devenue Paris du point de vue du vélo. Je veux bien que l'on nous dise que l'on est en retard. On a envie d'aller encore plus loin et plus vite. Néanmoins, j'ai plutôt le sentiment que la plupart des gens reprennent aujourd'hui, que ce soit ici, à Paris, en France ou ailleurs dans le monde, Paris comme un exemple de la ville qui a réussi à accéder au niveau de Copenhague ou d'Amsterdam.

Merci de nous accompagner. Je crois que c'est très important. En tous les cas, je rejoins les propos que vous avez eus sur l'importance de ces mobilités actives - et non "douces", car cela veut dire autre chose. Je sais qu'Audrey PULVAR est aussi très attentive aux mots "mobilités actives" et non "mobilités douces".

Merci beaucoup. Nous avons terminé avec les questions d'actualité.

Je remercie M. le Préfet de police pour ses réponses, sa patience et sa présence.

2023 Les Écologistes 1 - Expérimentation d'une sécurité sociale de l'alimentation à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons à présent avec un débat organisé sur l'expérimentation d'une "sécurité sociale de l'alimentation" à Paris. Il s'agit d'une proposition de délibération du groupe "Les Ecologistes". Un débat organisé a été prévu en conférence d'organisation.

Je donne la parole à Mme Fatoumata KONÉ, présidente du groupe "Les Ecologistes".

(M. Dan LERT, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Dan LERT, adjoint, président. - Je vais demander au Conseil un peu de calme pour l'intervention de Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Chers collègues, par cette proposition de délibération, nous souhaitons impulser un nouveau mouvement en faveur d'un droit à l'alimentation, grâce à l'expérimentation d'une "sécurité sociale de l'alimentation". Nos objectifs sont simples et clairs : d'une part, faire qu'aucun Parisien ne soit plus contraint ni d'avoir faim, ni de manger en quantité insuffisante et de mauvaise qualité ; d'autre part, faire que les Parisiennes et les Parisiens puissent se

nourrir correctement, avec des produits de qualité issus de notre agriculture locale. C'est cette double considération qui nous a amenés à envisager un dispositif alliant justice sociale et justice environnementale, en ne laissant aucun acteur sur le côté, du producteur au bénéficiaire, en passant par des structures d'innovation sociale et les commerces de proximité, qui œuvrent à l'accès à l'alimentation saine et durable.

Dans un contexte inflationniste, au sortir de la crise de la Covid-19 et tributaire d'une situation géopolitique qui a eu un fort impact sur le quotidien, les prix ont augmenté dans tous les postes de dépense de la vie quotidienne, notamment l'alimentation et l'énergie, étranglant de plus en plus les ménages. L'alimentation apparaît fortement comme une variable d'ajustement des ménages les plus précaires. Ainsi, ce sont 47 % des ménages qui déclarent avoir changé leurs habitudes alimentaires, quand 17 % réduisent la qualité de leur alimentation. Nous savons également que, à Paris, le taux de pauvreté est en moyenne de 15 %, quand certains quartiers frôlent les 30 %.

Pour répondre à cette problématique, il faut une solution pérenne, complémentaire à l'aide alimentaire, permettant de sortir de la précarité alimentaire. L'aide alimentaire ne peut être une solution de long terme. Il faut qu'elle reste destinée aux situations d'urgence et de grande précarité, quand on ne peut plus se contenter de se reposer sur les associations et les bénévoles, pour pallier leur manque de responsabilité. Aussi, Paris et toutes les collectivités locales doivent être au rendez-vous et se montrer à la hauteur de l'urgence.

Etre à la hauteur du contexte, c'est proposer des financements, des dispositifs ambitieux. C'est ce que nous vous proposons aujourd'hui, avec la création d'une "sécurité sociale de l'alimentation", S.S.A. Oui, nous le pensons sincèrement, la "sécurité sociale de l'alimentation", sur le modèle de la Sécurité sociale que nous connaissons toutes et tous, fait partie de ces solutions. Il ne s'agit pas d'un dispositif nouveau, hasardeux. Nous, "Les Ecologistes", y travaillons depuis quelques années, entre autres, avec nos collègues élues en arrondissement, Lila DJELLALI et Léa BALAGE EL MARIKY. J'en profite pour les saluer. En témoignent l'amendement adopté au budget supplémentaire de 2023 et le vœu des écologistes adopté en juin 2023 par notre Assemblée. De plus, ce dispositif est déjà testé, expérimenté et éprouvé dans plusieurs autres collectivités et il fonctionne. Paris doit donc ajouter sa voix et accompagner Lyon, Montpellier, Grenoble, Bordeaux et bien d'autres.

Sur le modèle de la Sécurité sociale que nous connaissons déjà toutes et tous, cette expérimentation parisienne, qui prendrait la forme d'une caisse alimentaire commune, permettrait la reconnaissance du droit à l'alimentation comme un droit fondamental, reposant sur trois piliers : universalité de l'accès, conventionnement organisé démocratiquement et financement basé sur la cotisation. Le droit à une alimentation durable prend en compte toute la chaîne de valeur : soutenir les producteurs et productrices de notre pays, créer des emplois dignes et respectueux de l'humain et de l'environnement, jusqu'à procurer du plaisir dans l'assiette. Le droit à une alimentation, c'est aussi retrouver sa dignité, préserver sa santé et celle de sa famille.

Le principe est simple : chacune ou chacun cotise en fonction de ses moyens et reçoit en fonction de ses besoins. La somme reçue pourra être dépensée dans des structures conventionnées, émanant du travail d'un comité réunissant habitantes et habitants, actrices et acteurs locaux, élus locaux, sur des produits conventionnés qui seront des produits de qualité, sains et produits durablement. Ce fonctionnement démocratique permettra de garantir que les décisions prises par le comité reflètent les besoins et les préoccupations de l'ensemble de la population, notamment des groupes les plus vulnérables.

Nous voulons travailler à un système alimentaire plus juste, car mettre en place la "sécurité sociale de l'alimentation", c'est aussi garantir un débouché pérenne pour les agricultrices et les agriculteurs, bien trop souvent confrontés à d'importantes difficultés financières. En France, plus de 18 % des ménages agricoles vivent sous le seuil de pauvreté. Leur garantir un salaire décent est donc essentiel. C'est encourager une production durable, respectueuse de l'environnement et de la biodiversité et soutenir le changement de pratiques agricoles, nécessaire pour atténuer le changement climatique et faire face à ses conséquences. Il faut aussi rappeler que, à Paris, l'alimentation est le deuxième poste d'émissions de gaz à effet de serre, 17 % des émissions. C'est un axe de travail prioritaire dans le cadre de la révision en cours du Plan Climat. Le conventionnement des produits permettra d'orienter la production et de soutenir les agricultrices et les agriculteurs avec des salaires décents, qui choisissent des exploitations durables, respectueuses de l'environnement et de la biodiversité.

Le dispositif de S.S.A. est paradigmatique d'une politique écologiste. Il permet d'avoir la main sur la production, de faire vivre la démocratie participative par le biais des comités citoyens mis en place, et réoriente la consommation vers des produits plus locaux et plus durables. Il montre la force des liens qui existent entre écologie et justice sociale.

Au nom du groupe "Les Ecologistes", je tiens à remercier Audrey PULVAR et son cabinet, les maires des 14e, 18e et 20e arrondissements, les différents groupes politiques pour leurs discussions et propositions constructives, pour enfin lancer cette expérimentation de "sécurité sociale de l'alimentation".

Notre groupe propose ce projet de délibération, compte tenu de l'urgence sociale et du rôle de Paris en tant que bouclier social pour ses habitantes et ses habitants. La "sécurité sociale de l'alimentation" est une mesure sociale, cohérente avec les ambitions de la Majorité, avec notre vœu adopté en juin 2023 et, je le répète, avec le Plan Climat 2024-2030, qui sera présenté à cette Assemblée en décembre prochain. L'histoire nous a montré qu'une

mesure de justice sociale proposée par un Exécutif volontariste, y compris au niveau local, pouvait devenir un moteur de progrès social pour toute une Nation, comme pour les caisses locales, qui ont donné naissance à la Sécurité sociale en 1945. Nous vous appelons donc, mes chers collègues, à voter largement cette proposition, pour voir enfin le jour de cette expérimentation de "sécurité sociale de l'alimentation" à Paris.

Je vous remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Éric PLIEZ pour cinq minutes.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Mes chers collègues, la question de l'accès de toutes et tous à une alimentation de qualité est devenue un enjeu de société majeur, à l'heure où des millions de personnes dans le pays subissent l'inflation des prix alimentaires et une dégradation de leur pouvoir d'achat, qui contraint les familles à des privations. Cette crise est durement ressentie dans les quartiers populaires, où certaines familles ne font pas trois repas par jour et n'accèdent pas, faute de moyens, aux produits de l'alimentation durable. L'accès à une alimentation saine est donc d'abord une question de justice sociale. C'est aussi une priorité de santé publique, au regard de l'impact des modes de consommation sur les maladies chroniques, le diabète ou l'obésité.

A travers son Plan Alimentation durable 2026-2027, la Ville de Paris est déjà pionnière en matière de démocratisation de l'accès à une alimentation biologique de qualité. Je veux saluer l'action d'Audrey PULVAR, qui nous permet de soutenir un grand nombre de structures, qui s'approvisionnent et distribuent des produits "bios" ou durables dans les quartiers, ou encore de développer le "bio" et le bon dans les cantines. Je veux également saluer l'action de Léa FILOCHE pour le soutien de la Ville aux associations d'aide alimentaire, qui sont confrontées à une forte augmentation du nombre de bénéficiaires et de leurs coûts de fonctionnement, en rappelant que l'aide alimentaire est d'abord une compétence de l'Etat. Je veux enfin saluer l'initiative de la Ville, sous l'impulsion de Patrick BLOCHE, de ne pas augmenter les prix des repas à la cantine depuis 2021, tout en maintenant une tarification sociale très progressive, et ce malgré la forte augmentation du coût des denrées. Cette action nous permet de préserver le pouvoir d'achat des familles, tout en garantissant l'accès à un repas équilibré.

Dans le 20e arrondissement, nous avons également pris l'initiative, depuis juillet, avec la Caisse des écoles, d'expérimenter la distribution de petits-déjeuners gratuits dans quelques écoles situées en quartiers populaires, après avoir constaté, avec les équipes enseignantes, que des enfants arrivaient en classe le ventre vide.

Le projet de délibération qui nous est proposé vise donc à amplifier et à compléter ces actions, à travers l'expérimentation d'une caisse alimentaire solidaire sur les territoires qui seraient volontaires, sur le modèle de ce qui est déjà engagé, par exemple, à Montpellier, comme cela a été rappelé. Avec Lila DJELLALI, mon adjointe chargée de l'E.S.S., le 20e arrondissement, qui a déjà travaillé ce sujet avec des acteurs de l'alimentation durable, est prêt à s'engager pleinement dans cette innovation, qui devrait associer étroitement et localement les citoyennes et citoyens volontaires et les structures de l'E.S.S. partenaires.

Si le projet qui nous est proposé nous permet de disposer de temps et de moyens pour préfigurer ces expérimentations, définir le nombre de bénéficiaires, les montants versés, avec un objectif opérationnel au second semestre 2024, mon groupe regrette que le groupe "Les Ecologistes" n'ait pas accepté d'amender ce projet, pour ne pas créer de confusion entre une Sécurité sociale universelle et ces expérimentations locales, car nous sommes encore très loin d'un système universel. De ce fait, le groupe Paris en commun ne votera pas ce projet.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Anne-Claire TYSSANDIER pour cinq minutes.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Merci.

Mes chers collègues, les enjeux autour de l'alimentation durable sont nombreux. Comment permettre au plus grand nombre d'y accéder ? Comment accompagner une offre locale ? Comment encourager les agriculteurs locaux à poursuivre leur activité et en attirer de nouveaux ? Ces questions sont encore plus prégnantes dans le contexte actuel d'inflation, car, on le sait, l'alimentation pèse lourdement dans le budget des ménages. Selon les derniers chiffres de l'APUR, la situation alimentaire des Parisiens est plus favorable que le reste de la France. Paris a ainsi moins de prévalence de l'obésité, 11 % contre 15 % pour le reste de la France. Ils cachent néanmoins de fortes disparités : 70.000 foyers sont en situation de précarité alimentaire et, dans les quartiers prioritaires, les taux d'obésité des enfants sont deux fois plus élevés qu'en moyenne à Paris.

La réflexion menée actuellement autour de nouvelles pratiques de solidarité alimentaire, pour limiter le caractère stigmatisant des distributions alimentaires, va dans le sens d'une plus grande éducation à l'alimentation et d'une meilleure prise en compte des besoins. Toutes catégories sociales confondues, loin des clichés, promouvoir le "bien-manger" est un combat majeur de notre époque. C'est à la fois une question de santé publique, d'éducation, d'écologie, mais aussi de souveraineté alimentaire et de défense des producteurs. Le Plan régional pour une alimentation locale, durable et solidaire, adopté en 2021 par la Région Ile-de-France, fixait plusieurs objectifs :

produire en Ile-de-France, distribuer les produits aux Franciliens et assurer une alimentation durable et solidaire. Votre demande d'expérimentation, portée par le groupe "Les Ecologistes", s'inscrit dans ce cadre.

Pourtant, si cette démarche portée par cette expérimentation nous paraît aller dans le bon sens, certains points nous semblent flous. Le premier point concerne l'équilibre financier de l'expérimentation, qui repose majoritairement sur la contribution de la Ville de Paris. Votre projet la fixe à 80 % du total du montant qui sera crédité sur la carte. Cela ne nous semble pas du tout aller dans le bon sens. Il est pourtant sain, selon nous, que la caisse ne dépende pas du seul financement de la Ville, qui se trouve déjà dans une situation financière plutôt difficile.

Le second point concerne les candidatures à l'expérimentation. Le système proposé ne nous paraît pas suffisamment sécurisé, notamment pour exclure des effets d'aubaine ou des fraudes. Nous vous proposons de vous calquer sur le modèle du budget participatif, pour essayer de trouver des solutions pour pallier ces risques.

Le troisième point concerne l'instance qui doit gérer le fonctionnement de la caisse, à savoir le comité citoyen. Doté d'un rôle essentiel, ses contours sont pourtant totalement inexistants. Les maires d'arrondissement ne sont pas associés. Nous voulons vraiment avoir une vue sur l'association d'autres partenaires au comité citoyen.

Excusez-moi. Il y a un brouhaha, c'est très désagréable.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Oui. Je vais demander aux personnes qui sont devant de bien vouloir écouter l'oratrice.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - C'est quand même un sujet important.

Nous demandons aussi qu'un comité scientifique puisse être adossé à cette expérimentation, comme cela se fait dans d'autres villes ou d'autres pays.

Enfin, nos deux derniers amendements visent à renforcer la dimension pédagogique et incitative de ce projet, que ce soit dans le choix des lieux conventionnés ou des produits qui seront mis en avant, notamment en développant un véritable volet de sensibilisation aux publics. Je pense au public scolaire, sur le modèle de ce que pratiquent déjà de nombreuses caisses des écoles, je pense à celles du 15e, du 8e ou encore du 16e arrondissement.

Si, en l'état, le projet proposé nous paraît flou sur plusieurs aspects, nous partageons les ambitions et les objectifs.

Je vous remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Philippe GILLET pour cinq minutes.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, tout récemment, nous avions voté en faveur d'un vœu présenté par "Les Ecologistes" visant à expérimenter une - je le dis entre guillemets, mais avec respect - "sécurité sociale alimentaire". J'avais eu l'occasion, au nom du groupe, de prendre la parole pour exprimer les réserves des communistes, et ce malgré un vote qui fut favorable. Ce projet de délibération sur le même sujet nous permet de continuer à exprimer ces quelques réserves.

Oui, la France traverse une crise profonde. La pauvreté progresse et l'alimentation devient synonyme au mieux d'économies, au pire de privations. En 2023, un Français sur six ne mange pas à sa faim, selon le CRÉDOC, et le taux de privation mesuré par l'INSEE atteint un niveau record depuis sa création, hélas confirmé par les chiffres parus ce matin même. Il y a donc - nous le savons tous, quelles que soient nos options - urgence. Conscients qu'elle ne suffit pas à lutter contre la pauvreté, l'aide alimentaire est plus nécessaire que jamais. Bien sûr, c'est un système qui doit être soumis à la critique et, dans l'idéal, être dépassé pour que chacun puisse être souverain sur le contenu de son assiette. C'est pourquoi nous ne nous opposons absolument pas aux expérimentations semblables à celle proposée par les écologistes aujourd'hui.

Cependant, nous y tenons vraiment, nous proposons trois amendements concernant ce projet de délibération.

Tout d'abord, nous rejetons, sans brutalité, mais avec fermeté, la dénomination de "sécurité sociale alimentaire". Il ne faut pas y voir un amendement cosmétique, visant un simple changement de forme. Non. C'est notre attachement profond au modèle de la Sécurité sociale et notre souci de précision qui nous poussent à proposer cet amendement. La Sécurité sociale, dans l'esprit de ses concepteurs, selon nous, militants communistes, élus communistes, singulièrement dans l'esprit d'Ambroise Croizat, cette Sécurité sociale, dans un rapport tout à fait révolutionnaire aux profits, mettait en 1947 à contribution les entreprises, afin que la valeur produite par le travail permette la structuration d'une offre de santé et du remboursement des soins, et ce au bénéfice de toutes et tous, avec ce principe simple, rappelé très justement par Mme Fatoumata KONÉ : de chacun selon ses ressources à chacun selon ses besoins. En l'occurrence, cette expérimentation, de par son aspect local, ne mettra pas à contribution la valeur captée par les entreprises, comme le fait la Sécurité sociale en France. C'est pourquoi nous lui préférons le nom du dispositif retenu - en tout cas, nous espérons que ce sera le nom retenu pour le dispositif -, une "caisse alimentaire commune", car il s'agit bel et bien d'une caisse alimentée par la Ville et gérée collectivement.

Nous pensons d'ailleurs qu'annoncer ce dispositif comme une "sécurité sociale alimentaire" serait une erreur politique, si l'on peut se permettre de dire cela, bien plus que sémantique, et pourrait engendrer des déceptions très fortes chez les Parisiennes et les Parisiens. Parce que la Sécurité sociale est corrélée au travail, nous pensons qu'une expérimentation financée par la Ville - là, on entre dans le souci des collègues écologistes - se rapprocherait davantage, passerait par le fait de permettre aux 50.000 agents de la Ville de consommer chaque mois des produits issus d'une alimentation durable dans les halles alimentaires et commerces de bouche du territoire parisien, par exemple, "via" un dispositif qui pourrait être proposé par le biais de l'AGOSPAP. Cela participerait également d'un soutien massif à ces points de vente et, donc, à la transition vers une agriculture biologique, durable et locale.

Par ailleurs, l'un de nos amendements porte sur le financement de cette expérimentation de caisse alimentaire commune, motivé par la présence d'une annexe financière. Là encore, nous sommes favorables au financement par la Ville et par les cotisants, qui se doivent d'être à la fois des bénéficiaires et des gestionnaires. Cependant, dans le cadre de cette entreprise, nous refusons le mécénat, car nous tenons au caractère public de l'expérimentation, notamment dans sa gestion. D'autant plus qu'il ne s'agirait pas, à l'instar de la Sécurité sociale, d'une contribution obligatoire, mais bel et bien du bon vouloir d'entreprises, desquelles la caisse ne saurait être dépendante.

Sur le financement, toujours, nous réaffirmons, comme lors du précédent débat sur le sujet, que les sommes allouées à cette expérimentation doivent constituer un supplément aux crédits, qui permettent de soutenir les distributions alimentaires. Nous ne pourrions accepter que celles-ci soient financées en retirant littéralement - même si le jeu de mots est largement de trop - le pain aux Parisiennes et aux Parisiens qui en ont le plus besoin. En effet, cette expérimentation porterait, si nous l'avons bien compris, sur environ 300 à 500 bénéficiaires, selon le nombre d'arrondissements retenus, ce qui n'est pas énorme, c'est peu de le dire, face au nombre de familles, d'étudiants et de personnes seules faisant la queue devant les distributions alimentaires. D'autant plus que ces 300 à 500 bénéficiaires ne doivent pas toutes et tous, si l'on a bien compris l'esprit de l'expérimentation, être en situation de pauvreté, cette caisse devant être représentative d'un panel mixte socialement parlant.

Enfin, puisqu'il s'agit d'une expérimentation, nous proposons un amendement sur le suivi, afin de déterminer s'il est souhaitable ou non de généraliser cette caisse. Nous, les communistes, proposons un comité de suivi réunissant à la fois les bénéficiaires-gestionnaires, dans un seul bloc, souverains sur la caisse, des associations de lutte contre la pauvreté et des associations de distribution alimentaire.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Monsieur GILLET, je vais vous demander de conclure, s'il vous plaît.

M. Jean-Philippe GILLET. - Je conclus.

Ainsi que des élus parisiens, dont nous aurions la volonté de faire partie.

Je vous remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Catherine IBLED.

Mme Catherine IBLED. - Merci.

En 2023, 8 millions de personnes en France sont en situation d'insécurité alimentaire. Cette situation humaine dramatique a été évidemment aggravée par l'inflation. Elle nous oblige donc à réfléchir aux moyens d'action opérationnels pour lutter à la fois contre la sous-nutrition, la malnutrition, mais aussi permettre une alimentation saine, durable et accessible pour toutes et tous. En France, ce sont 10 millions de tonnes d'aliments par an qui sont jetés, parfois encore emballés, pour une valeur de 16 milliards d'euros, tout cela au détriment de l'action des associations d'aide alimentaire, que nous soutenons et qui seront particulièrement mobilisées l'hiver prochain pour nourrir les plus fragiles à Paris, comme ailleurs.

Oui, leurs actions sont indispensables et doivent être continuellement soutenues par les pouvoirs publics. Au niveau national, le soutien de l'Etat aux associations d'aide alimentaire s'élève à 156 millions d'euros en 2023. Pour répondre à l'urgence, ce budget a donc triplé en 3 ans. Outre un soutien spécifique de 15 millions d'euros pour les Restos du Cœur, les banques alimentaires ont reçu cette année 11 millions d'euros, le Secours Populaire 6 millions d'euros, la Croix-Rouge 3,8 millions d'euros et les épiceries sociales 2,5 millions d'euros. En parallèle, le Gouvernement a lancé en mars dernier un plan d'aide alimentaire pour les plus précaires, qui s'appelle "Mieux manger pour tous". Ce plan, c'est 60 millions d'euros pour permettre aux associations d'aide de s'approvisionner en aliments sains et durables, pour soutenir les alliances entre producteurs, associations et collectivités, et les projets alimentaires territoriaux. Il a permis de financer des chèques alimentaires durables, comme en Seine-Saint-Denis, en lien avec "Action contre la faim". Je profite d'ailleurs de cette intervention afin de vous demander si la Ville de Paris avait à l'époque postulé pour cet appel à projets.

Quoi qu'il en soit, face à l'inflation alimentaire, l'Etat agit et doit poursuivre son action par l'augmentation des budgets alloués. Dans le même esprit, la Ville doit aussi amplifier son action en complémentarité de celle de l'Etat.

Le groupe "Les Ecologistes" propose, à travers cette proposition de délibération, de lancer à Paris un projet d'expérimentation auprès de 300 familles des 14e, 18e et 20e arrondissements. L'objectif premier est plus que

louable face à l'urgence, mais c'est bien une action commune de l'Etat et de la Ville que nous appelons de nos vœux. Cependant et malheureusement, cette proposition semble manquer ses objectifs. Tel qu'il est présenté, ce dispositif risque, selon nous, non pas de toucher les publics les plus précaires, mais ceux les mieux informés de l'existence du dispositif. Nous pensons qu'il aurait plutôt fallu ouvrir cette expérimentation ou penser le projet global en fixant des critères de ressources. Autrement dit, si l'utilité première de ce dispositif est de s'adresser aux ménages parisiens les plus modestes afin de lutter contre la précarité alimentaire et réduire les inégalités sociales, il apparaît nécessaire d'en fixer en amont des critères d'éligibilité, afin d'aider en priorité les Parisiennes et Parisiens les plus dans le besoin.

Par ailleurs, les modalités de fonctionnement de ce dispositif nous ont également interpelés. Les frais administratifs, pour une expérimentation sur 300 ménages, nous apparaissent disproportionnés et reviennent à un coût d'administration de près de 1.400 euros par ménage, sans compter, bien évidemment, le coût de la cotisation prise en charge à 80 % par la Ville. Nous pensons qu'un dispositif similaire pourrait être repensé, en prenant en compte une gestion plus responsable des deniers publics locaux.

Dans un esprit constructif, nous vous proposons des solutions alternatives, qui ciblent davantage les Parisiens les plus précaires, tout en soutenant les structures de l'E.S.S. et en luttant contre le gaspillage alimentaire. Nous pourrions d'abord créer un chèque alimentaire municipal et durable pour les publics les plus précaires, notamment pour les personnes bénéficiant des minima sociaux et des bourses étudiantes. Ensuite, vous pourriez actualiser la stratégie de la Ville en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire, en lien avec les associations ainsi que les secteurs agroalimentaires et de l'hôtellerie-restauration. Enfin, vous pourriez organiser des campagnes d'information et de sensibilisation pour inciter à la lutte contre le gaspillage alimentaire et les dons alimentaires.

Vous l'aurez compris, mes chers collègues, si votre intention peut être louable, nous pensons que le dispositif est trop fragile et peut-être pas forcément le plus efficient à ce stade. Nous soutenons l'esprit de votre démarche, mais pas les modalités de mise en œuvre. Nous nous abstiendrons donc sur cette proposition de délibération.

Je vous remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Maud GATEL pour cinq minutes.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Vous avez rappelé, Madame la Présidente, l'importance vitale d'une alimentation saine et équilibrée, tant pour la santé que pour notre environnement. L'alimentation est un pilier essentiel de notre bien-être, de notre santé et de notre qualité de vie. Elle joue un rôle majeur dans l'explosion des maladies chroniques non transmissibles et ces pathologies touchent en premier lieu les personnes les plus précaires. Les causes en sont connues : multiplication de l'offre d'aliments transformés, de produits souvent riches en sucres ajoutés, en gras saturés et en additifs. L'augmentation des maladies cardiovasculaires, des cancers, du diabète et de l'obésité souligne bien les conséquences de ces choix alimentaires sur le bien-être. Il est donc temps de privilégier des options plus saines pour préserver notre santé à long terme, mais également de les rendre accessibles. C'est le sens des mesures prises dans les offres de restauration collective, amplifiées par la loi "climat et résilience", mais également l'accent mis sur l'éducation au goût, importante pour donner dès le plus jeune âge les bons réflexes.

Alors que l'on estime que 16 % de la population française est en situation de précarité alimentaire et déclare n'avoir pas toujours assez à manger, quitte à sauter des repas, s'ajoute la difficulté d'accéder à des produits frais, de saison, locaux et bon marché. Même si - cela a été rappelé - l'aide alimentaire a été doublée en 3 ans, cela reste insuffisant, notamment en raison de l'inflation. Puis, l'alimentation a un coût. Elle a un coût environnemental et elle doit avoir un prix, celui du juste prix pour le travail de nos agriculteurs. C'est le choix qui a été fait avec les lois EGAlim, à la fois pour récompenser le travail de nos agriculteurs, mais également préserver nos sols et les paysages.

Ainsi, la mise en place d'une "sécurité sociale de l'alimentation" peut être un sujet intéressant. Néanmoins, la proposition que vous nous faites aujourd'hui nous interroge et plusieurs points de vigilance sont à soulever. Le premier, cela a été dit, l'expression "sécurité sociale de l'alimentation", alors qu'il s'agit d'une expérimentation locale. Sur le plan financier, ensuite, les programmes de "sécurité sociale alimentaire" nécessitent des investissements très substantiels pour garantir une portée significative et un résultat réel pour un nombre de bénéficiaires relativement faible. A la lecture de l'exposé des motifs, nous nous interrogeons sur le complément de financement qui devra être apporté, si certains membres de ce dispositif ne peuvent plus cotiser. Cela risquerait de compromettre l'efficacité des efforts déployés par les autres cotisants. Si tel était le cas, il faudra nécessairement envisager une dépendance financière accrue du dispositif à l'égard de la Ville de Paris pour combler les déficits.

Autre point de vigilance, le choix du calendrier de la phase d'expérimentation pour les 100 Parisiennes et Parisiens volontaires par arrondissement, juste après les Jeux olympiques. Nous craignons que la mise en place de ce dispositif soit biaisée au regard du moment auquel il intervient. Le dernier point de vigilance porte sur l'évaluation du dispositif. Votre exposé des motifs ne mentionne à aucun moment les indicateurs ou les critères retenus pour

justifier et peut-être pérenniser cette expérimentation. La mise en perspective des enseignements reçus mérite d'être au minimum communiquée. Il nous semble important de réaliser une étude de cas, tant sur l'analyse des profils qui auront participé que sur les modalités propres au fonctionnement d'une caisse commune d'alimentation, à mettre en perspective avec la situation géographique, sociale et économique. En effet, pour mémoire, le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire est bien plus important que le nombre d'utilisateurs de l'aide alimentaire.

Si nous saluons le principe de cette proposition, nous restons sur notre faim concernant les modalités. C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

Il y a une intervention ?

Mme Fatoumata KONÉ. - Je voudrais demander une suspension de séance sur les articles 5 et 6 du règlement du Conseil de Paris.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Il y a donc une demande d'interruption de séance de cinq minutes, qui est accordée pour cette séance.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-sept heures, est reprise à dix-sept heures cinq minutes, sous la présidence de M. Dan LERT, adjoint).

M. Dan LERT, adjoint, président. - Nous allons reprendre notre séance, après ces cinq minutes de suspension.

2023 Les Écologistes 1 - Expérimentation d'une sécurité sociale de l'alimentation à Paris (suite).

M. Dan LERT, adjoint, président. - La parole est à Mme Audrey PULVAR pour cinq minutes.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, merci à toutes et tous. Je ne sais pas si la présidente…

M. Dan LERT, adjoint, président. - Je vais vous demander de faire un peu de silence, de bien vouloir regagner vos places et d'écouter Mme PULVAR.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Je ne sais pas si la présidente du groupe "Les Ecologistes" est revenue. Je m'adresse au groupe.

Merci, chère Fatoumata KONÉ - elle est trop occupée à discuter avec la droite -, à vous et au groupe "Les Ecologistes" pour cette belle proposition de délibération et votre soutien…

Il est difficile de parler à quelqu'un qui est dans son dos.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Audrey, excuse-moi.

Je vais vous demander un peu de silence et d'écouter Mme Audrey PULVAR, qui est en train d'intervenir.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Je vous remercie.

Je disais donc : merci beaucoup à ma chère Fatoumata KONÉ, à toi et au groupe "Les Ecologistes" pour cette belle proposition de délibération et votre soutien sans faille au travail que nous menons, pour rendre l'alimentation durable accessible à toutes les Parisiennes et à tous les Parisiens, à commencer par les ménages les plus modestes.

Le projet d'expérimentation d'une caisse alimentaire commune est en effet d'actualité. Plusieurs villes de France, Montpellier, Bordeaux ou encore Lyon, ont débuté cette année des expérimentations ou entamé des réflexions sur le sujet. Nous en avons d'ailleurs discuté ici même, au mois de juin dernier, quand cette Assemblée a voté favorablement une proposition de vœu émanant déjà de votre groupe, pour lancer une telle expérimentation. Dès le vote de ce vœu, nous avons commencé le travail, rencontré des associations, mais aussi la Ville de Montpellier, aux côtés des élus de votre groupe et de la mairie du 20e arrondissement, très volontaire sur ce projet. Merci, d'ailleurs, à Éric PLIEZ de son engagement.

L'expérimentation d'une caisse alimentaire commune est d'autant plus d'actualité que, vous l'avez rappelé, les Français sont frappés par une crise du pouvoir d'achat, qui les oblige parfois à revoir à la baisse la qualité de leur consommation alimentaire ou même, pour certains, à se tourner pour la première fois vers des dispositifs d'aide alimentaire. Ma voisine le sait bien. La baisse de la demande en alimentation durable qui en découle a des conséquences directes sur tout le secteur de l'agriculture paysanne, lequel nous alerte depuis plus de 2 ans sur la réorientation massive de la demande vers l'agriculture conventionnelle en agrochimie, celle-ci puissamment subventionnée par les pouvoirs publics au niveau national comme au niveau européen, pour le maintien de prix anormalement bas, qui déséquilibrent le marché.

A l'inverse, notre Gouvernement semble bien peu pressé de soutenir l'agriculture biologique et les filières d'alimentation durable, comme s'il considérait que l'alimentation durable doit rester un marché de niche pour les plus aisés, sans que jamais personne ne se préoccupe de développer les filières, afin de rendre cette alimentation accessible au plus grand nombre. En somme, une alimentation de meilleure qualité pour celles et ceux qui ont les moyens de se l'offrir et, pour les autres, toujours plus d'incitations à consommer des denrées "bourrées" de résidus de pesticides et de perturbateurs endocriniens, au mépris de la santé des écosystèmes détruits par ce type d'agriculture et au mépris de la santé humaine. Le lien direct entre les pesticides et, d'une part, la dégradation rapide des écosystèmes, d'autre part, toute une série de maladies graves, a été démontré à moult reprises. Croyez-vous que cela décourage le Gouvernement français de soutenir l'utilisation des substances les plus toxiques ? Malheureusement, non.

A Paris, nous pensons que les choix politiques des collectivités en faveur de méthodes agricoles qui préservent la qualité de nos sols, la ressource en eau, la qualité de l'air et la santé de celles et ceux qui cultivent la terre ou élèvent des cheptels, mais aussi la santé de celles et ceux qui consomment leurs productions, nous pensons que ces choix sont déterminants et que c'est une question de responsabilité politique, responsabilité à l'égard des jeunes générations et des générations futures, qui paieront le prix fort de nos prédations passées et actuelles.

Le ralentissement de la consommation en "bio" est par ailleurs évidemment dommageable pour les commerces d'alimentation durable de nos quartiers, notamment les quartiers prioritaires de la ville. Nous en avons parlé dans cet hémicycle hier soir, avec le soutien accordé par notre Conseil à une vingtaine de commerces situés en majorité dans les Q.P.V.

Il nous revient, si vous m'en permettez l'expression, de prendre le problème par tous les bouts ou considérer la situation dans son ensemble. Pour accompagner la transition écologique de l'agriculture qui la nourrit, Paris a élaboré son Plan Alimentation durable et créé, avec "AgriParis Seine", l'outil qui lui permettra de mettre en œuvre ce plan de façon efficace et rapide. C'est en utilisant le levier de la commande publique que nous accompagnons la transition écologique en amont de l'agriculture, qui approvisionne les 30 millions de repas de notre restauration collective. De ce fait, Paris, premier acheteur "bio" au niveau national, poursuit son soutien aux filières agricoles les plus vertueuses, dans un contexte très difficile pour elles. Avec ses 54 % de "bio" et/ou durable en moyenne, ratio qui monte à 80 % pour nos crèches et à plus de 80 % pour plusieurs de nos caisses des écoles, et avec son tarif le plus bas, 13 centimes d'euro par convive et par repas, notre restauration collective est donc un excellent moyen de mettre à portée de toutes et tous une alimentation de qualité.

Pour compléter cet accès, il nous faut - c'est ce que nous faisons déjà - accompagner l'installation de lieux d'alimentation durable à coûts abordables sur l'ensemble de notre territoire, singulièrement, une fois de plus, dans les Q.P.V. Nous poursuivons donc le maillage de Paris en épiceries sociales et solidaires, en épiceries de vrac, en cuisines partagées, en cuisines solidaires ou encore en halles alimentaires. Pour sécuriser ces installations d'alimentation durable à portée de tous, il nous faut soutenir financièrement ces structures, les aider à trouver des solutions à leurs difficultés conjoncturelles ou structurelles de trésorerie, obtenir de nos bailleurs sociaux qu'ils les accueillent dans les meilleures conditions, pratiquer "l'aller vers" afin que les populations visées se sentent concernées et légitimes à pousser la porte de ces établissements. Tout cela, la division Alimentation durable de la DEVE, le bureau de la Transition écologique de l'économie à la DAE ainsi que mon cabinet s'y emploient sans relâche. Les nombreuses subventions que nous avons votées dans cet hémicycle en attestent.

Nous menons également, en concertation avec ma collègue et néanmoins complice Léa FILOCHE, des actions pour renforcer la durabilité de l'aide alimentaire. Depuis 2022, une trentaine d'associations parisiennes reçoivent ainsi chaque semaine près de 10 tonnes de légumes et fruits frais "bio" et/ou durables, locaux, qui permettent de mieux nourrir environ 9.000 bénéficiaires chaque semaine et offrent des débouchés à des productrices et des producteurs du bassin parisien. Enfin, nous poursuivons la sensibilisation des Parisiennes et des Parisiens, notamment à travers le dispositif "Défi - Foyers à alimentation positive", avec le Groupement des agriculteurs biologiques d'Ile-de-France. Ce projet, mené à Paris dans le 18e…

Non, ce n'est pas cinq minutes. Excusez-moi. J'ai un peu plus que cinq minutes. On m'a dit que j'étais rapporteuse pour l'Exécutif et que j'avais droit à plus de cinq minutes.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Non. Madame PULVAR, vous avez effectivement cinq minutes.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - J'ai donc été mal informée sur le temps dont je disposais, car j'allais gaillardement vers dix minutes d'intervention. Cela montre que les journalistes et ex-journalistes ne sont pas toujours les mieux informés.

Qu'il me soit tout de même permis de conclure, de sabrer, en mentionnant également l'action qui est menée, avec ma collègue Marie-Christine LEMARDELEY, à destination des étudiants ou encore le projet "Seine nourricière", que nous menons avec un ensemble de collectivités, pour étudier la faisabilité non seulement d'une mobilité décarbonée, mais d'un approvisionnement décarboné de la Ville en denrées alimentaires durables, "via" la Seine et ses canaux.

Nous sommes quasiment parvenus à un accord avec le groupe "Les Ecologistes" - je termine quand même - sur cette proposition de délibération et son contenu. Nous considérons que l'ensemble de ces dispositifs, que nous mettons en œuvre, est déjà une forme de "sécurité sociale alimentaire" universelle pour les Parisiens. La caisse alimentaire commune, qui nous est aujourd'hui proposée par le groupe "Les Ecologistes", est une brique supplémentaire de cette stratégie tout à fait pertinente. Nous soutenons ce projet. En revanche, nous avons un point de désaccord sur le fait d'intituler ce projet de délibération avec le terme de "sécurité sociale de l'alimentation". Je propose donc, en dehors de tous les amendements proposés au groupe "Les Ecologistes", qu'il modifie simplement le titre de ce projet de délibération, en l'appelant "Une expérimentation d'une sécurité sociale de l'alimentation à Paris dans le cadre d'une S.S.A. parisienne". Si cet amendement est accepté, j'émettrai un avis favorable, sinon un avis défavorable.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci, Madame PULVAR.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ pour deux minutes.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je ne sais pas par où commencer, car je dois admettre que je suis un peu dépitée. Je l'ai dit dans mon intervention, cela fait des années que les écologistes travaillent sur ce sujet. Je sais que la Ville y travaille également. Cela fait un certain temps que chacun et chacune, de nos côtés, nous avons contacté les différentes collectivités qui travaillent sur le sujet. Entre autres, on parlait de Montpellier, une collectivité socialiste, on parlait de Lyon, une collectivité actuellement écologiste. A Montreuil, les communistes ont mis en place cette expérimentation. Je ne pensais pas que ce serait si compliqué de faire émerger une expérimentation - je rappelle que l'on parle d'une expérimentation - sur le sujet de la "sécurité sociale de l'alimentation" à Paris.

Je ne vais pas rappeler les chiffres. On sait que Paris concentre, en plus, toutes les problématiques et que l'on a intérêt… Je suis même surprise que l'on soit si en retard sur le sujet. Je ne remets en aucun cas en cause le travail de qui que ce soit, ni celui d'Audrey, ni celui de Léa. Néanmoins, on a énormément travaillé. J'y ai mis beaucoup de temps. J'ai d'ailleurs proposé à tous les groupes politiques de les rencontrer pour pouvoir leur expliquer et répondre à toutes les questions. D'ailleurs, je remercie le groupe Paris en commun et le groupe Communiste d'avoir répondu à ma proposition. On a passé une heure ensemble. Je trouve que le discours et les questions étaient très louables. J'ai essayé de les convaincre, j'ai vu des hochements de tête, j'ai eu l'impression de convaincre.

Je regrette que le groupe GIP et le groupe MDE n'aient pas répondu à cette proposition. A travers vos interventions, notamment le groupe GIP, quand j'entends parler de chèques alimentaires ou de gaspillage alimentaire, je vois que vous ne comprenez pas de quoi on parle ici. Ce dispositif ne répond pas à cela. Comme je le précise, notre objectif est de proposer un dispositif pérenne. J'espère que l'on ne considère pas que les chèques alimentaires sont des dispositifs pérennes. Les gens ne peuvent pas vivre convenablement, manger à leur faim et prendre des décisions pour leur foyer avec des chèques alimentaires. Excusez-moi.

Cela m'agace, parce que j'estime que l'on a fait le travail. On a fait le travail. La "sécurité sociale alimentaire", c'est important, car plusieurs territoires en France sont en train de la mettre en place. J'en ai cité quelques-uns, mais beaucoup lancent les expérimentations, premièrement. Deuxièmement, notre objectif n'est pas de nous arrêter à un territoire, à Paris. Notre objectif est d'aller beaucoup plus loin et de travailler ensuite avec les parlementaires, pourquoi pas. La France, qui a une Sécurité sociale extrêmement importante, dont on profite toutes et tous, gagnerait à lancer une "sécurité sociale de l'alimentation", pour toutes les raisons que j'ai pu préciser dans ma présentation. Je n'y reviendrai pas.

C'est aussi la raison pour laquelle je suis désolée. J'entends la position des communistes. C'est plutôt une position dogmatique et je comprends. Cependant, je ne comprends pas, quand d'autres collectivités communistes portent ce nom, pourquoi on n'est pas capable de faire ce pas de côté à Paris. C'est aussi la raison pour laquelle je ne vais pas y revenir, car j'estime que j'ai vraiment joué le jeu jusqu'au bout. Je trouve vraiment dommage que, au niveau de notre Majorité de gauche, on ne puisse pas s'entendre sur ce point. C'est "bizarre" et difficile à dire, après le débat que l'on a pu avoir tout à l'heure, mais je remercie le groupe Changer Paris pour leur démarche constructive. Je rappelle que l'on accepte leurs amendements.

Je vais demander un scrutin public et chacun prendra ses responsabilités.

Je vous remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

En réponse aux amendements n^{os} 115, 116, 117, 120…

Mme Fatoumata KONÉ. - On accepte tous les amendements de l'Exécutif, sauf celui qui fait référence au changement de termes. On reste sur "sécurité sociale de l'alimentation".

M. Dan LERT, adjoint, président. - Bien. Nous pouvons passer aux procédures de vote. En réponse aux amendements n^{os} 115, 116, 117, 120 et 121, l'Exécutif a déposé un amendement n° 121 bis.

L'amendement n° 115, déposé par le groupe Communiste et Citoyen, est-il retiré au profit de l'amendement de l'Exécutif ?

Un rappel au règlement, Monsieur ALPHAND ?

M. David ALPHAND. - On n'a pas très bien compris la position qui vient d'être exprimée par Mme Fatoumata KONÉ. Pouvez-vous nous préciser, nous avons des amendements, les votez-vous ou non ? C'est important pour nous.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Je vais vous demander de bien vouloir ne pas interrompre les opérations de vote, pour la clarté du débat et pour la clarté du Conseil de Paris. On y va. On va passer aux procédures de vote.

L'amendement n° 115, déposé par le groupe Communiste et Citoyen, est-il retiré au profit de l'amendement de l'Exécutif ? Oui.

L'amendement n° 116, déposé par le groupe Communiste et Citoyen, est-il retiré au profit de l'amendement de l'Exécutif ? Oui.

L'amendement n° 117, déposé par le groupe Communiste et Citoyen, est-il retiré au profit de l'Exécutif ? Oui.

L'amendement n° 120, déposé par le groupe Changer Paris, est-il retiré au profit de l'amendement de l'Exécutif ? Non. Il n'est pas retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 120, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

On va compter. Je vais vous demander de baisser les mains.

Qui est pour cet amendement ? La séance va compter : 45 pour.

Qui est contre ? Trente.

L'amendement n° 120 est adopté.

L'amendement n° 121, déposé par le groupe Changer Paris, est-il retiré au profit de l'amendement de l'Exécutif ? Non. Il n'est pas retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 121 déposé par le groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ? Même vote. Merci de baisser les mains.

Qui est contre ? Même vote.

L'amendement n° 121 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 121 bis de l'Exécutif. C'est un amendement de l'Exécutif, il y a donc un avis favorable, chère Laurence.

Qui est pour ? Merci.

Qui est contre ? Même vote.

L'amendement n° 121 bis est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 122 déposé par le groupe Changer Paris. Il n'est pas retiré, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ? Même vote.

Qui est contre ? Même vote.

Il est adopté.

Pardon, excusez-moi.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui ne prend pas part au vote?

Cet amendement est donc adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 123 déposé par le groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote?

L'amendement n° 123 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 124 déposé par le groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ? Même vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 124 est adopté.

Je mets à présent aux voix, à main levée, la proposition de délibération, ainsi amendée, du groupe "Les Ecologistes".

Le groupe "Les Ecologistes" indique qu'il ne demande plus de scrutin public.

Qui est pour ? 45 pour.

Je vais vous demander un peu de silence.

Qui est contre ? On va compter : 28 contre.

Qui s'abstient ? S'il vous plaît ! Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

La proposition de délibération ainsi amendée est adoptée. (2023, Les Ecologistes 1).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'embauche de travailleuses et travailleurs sans papiers.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché. Le vœu n° 31 est relatif à l'embauche des travailleuses et travailleurs sans-papiers.

La parole est à Mme Alice TIMSIT pour deux minutes.

Je vous demande un peu de silence.

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, avec ce vœu, les écologistes souhaitent engager la discussion au sujet de l'accompagnement par la Ville, en tant qu'employeur, des travailleurs et des travailleuses titulaires d'un titre de séjour, qui n'est pas nécessairement renouvelé.

Je vais véritablement avoir besoin de votre écoute.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Je vais demander un peu de silence, s'il vous plaît, pour écouter l'oratrice. Merci beaucoup.

Mme Alice TIMSIT. - Ces travailleurs et travailleuses exercent bien souvent des métiers pénibles sur l'espace public, notamment, et n'ont pas la nationalité française, mais ils disposent d'un titre de séjour. Ces titres de séjour sont temporaires et leur renouvellement en Préfecture constitue une difficulté majeure. L'Etat ne met pas les moyens nécessaires pour que ces demandes soient traitées dans un délai raisonnable. Il arrive donc que ces travailleurs se retrouvent en situation irrégulière, car le renouvellement de titre intervient des années après la prise de rendez-vous et leur titre de séjour expire entre-temps. Cet entre-deux est une précarité supplémentaire pour ces personnes, qui travaillent parfois sans contrat, sans fiches de paye, sans droit aux congés. Nous l'avons encore vu très récemment, avec la mobilisation le mois dernier des travailleurs dans des chantiers olympiques.

Par ailleurs, Paris souffre d'un manque d'attractivité de l'emploi sur certains métiers.

M. Dan LERT, adjoint, président. - S'il vous plaît, un peu de silence.

Mme Alice TIMSIT. - Un certain nombre de postes ouverts à la Ville sont actuellement vacants, car les profils retenus n'ont finalement pas pu être engagés, pour cause d'absence de titre de séjour en cours de validité à la date d'embauche prévue. Or, le renouvellement de ce titre n'est pas accordé sans contrat de travail. Vous connaissez très bien cette situation. C'est le serpent qui se mord la queue. La Ville doit pouvoir signer des promesses d'embauche et tous les formulaires nécessaires pour accompagner ce renouvellement de titre.

Nous souhaitons donc, par ce vœu, travailler conjointement à ce que la Ville, en tant qu'employeur, fasse tout ce qui est en son pouvoir pour accompagner ces travailleurs et ces travailleuses dans le renouvellement de leur titre

de séjour, et ce d'autant plus dans le contexte de la loi "asile immigration", qui sert bien souvent de prétexte à toutes les sorties racistes, même xénophobes.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Un peu de silence, s'il vous plaît.

Mme Alice TIMSIT. - Nous voulons que la Ville interpelle aussi, dans un tel contexte, l'Etat sur le raccourcissement des procédures administratives en Préfecture, en mettant également les moyens nécessaires humains et financiers sur la table.

Je vous remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Pour répondre, je donne la parole à Mme Afaf GABELOTAUD.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, comme vous le savez, notre Exécutif partage vos préoccupations sur la situation des travailleurs sans-papiers. Alors que de très nombreux secteurs d'activité peinent à recruter, je déplore, comme vous, l'hypocrisie de certains qui refusent de voir la réalité en face : des pans entiers de notre économie ne peuvent et ne pourront tourner sans la contribution de travailleurs étrangers. Sur les chantiers, dans les cuisines des restaurants, dans nos services de santé, combien sont-ils, invisibles et précaires, à faire vivre notre économie ?

Vous demandez que la Ville accompagne ses agents contractuels en demande de renouvellements de titre de séjour. D'après les informations qui m'ont été communiquées, ces cas sont rares parmi les effectifs de la Municipalité. Ils sont étudiés de près par nos services et des accompagnements sont alors mis en œuvre. Il est en effet dans l'intérêt de tous et une obligation de l'employeur que ces salariés restent en situation régulière.

Aussi, si vous acceptez les amendements que nous vous avons proposés, l'Exécutif rendra un avis favorable à votre vœu.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci, Afaf GABELOTAUD.

Il y a une demande d'explication de vote de M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais apporter tout mon soutien à ce vœu. Nous sortons d'une longue discussion au Sénat sur la question de la loi "asile immigration". Nous espérions, nous étions un certain nombre à espérer que l'on puisse enfin avancer sur la question de la régularisation des travailleurs sans-papiers. Tout le monde voit bien, dans notre ville, la situation absurde dans laquelle nous sommes, avec des milliers d'hommes et de femmes qui travaillent dur, dans des secteurs souvent extrêmement rudes, et qui n'ont pas aujourd'hui la possibilité de bénéficier de droits fondamentaux. Cela a d'ailleurs des conséquences en cascade. Quand on visite, par exemple, nos centres d'hébergement, on s'aperçoit que beaucoup de personnes en centre d'hébergement travaillent, mais n'ont pas de papiers. Comme elles n'ont pas de papiers, elles ne peuvent pas faire une demande de logement social. Elles sont donc condamnées à vivre en centre d'hébergement.

Tout ce qui permet d'engager notre Ville du côté de la régularisation des travailleurs sans-papiers, afin de permettre que ces travailleurs aient des droits, est bon à prendre. Notre groupe apporte un plein soutien à ce vœu.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Avant de mettre aux voix, je vais demander au groupe "Les Ecologistes" s'il accepte les amendements de l'Exécutif. Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 31 du groupe "Les Ecologistes" ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ? Beaucoup.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu amendé est adopté. Je vous remercie. (2023, V. 206).

2023 DFA 71 - Communication sur l'activité et la situation financière du Crédit municipal de Paris.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFA 71 : communication sur l'activité et la situation financière du Crédit municipal de Paris.

La parole est à M. Jack-Yves BOHBOT pour cinq minutes.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Quelques remarques sur l'activité et la situation économique du Crédit municipal de Paris. La page de la filiale bancaire du Crédit municipal est donc maintenant définitivement tournée, avec le remboursement par le Crédit municipal de la somme de 42 millions d'euros à la Ville de Paris. Ce transfert correspond au montant de la recapitalisation du Crédit municipal effectuée par la Ville, dans le cadre de la mise en extinction de la liquidation de sa filiale bancaire C.M.P. Banque. Je crois que c'était en 2015.

Le produit net bancaire atteint 24,5 millions d'euros en 2022. Il est en légère diminution de 4 % par rapport à l'année précédente. Cette performance, que l'on peut qualifier de moyenne, est due à une diminution des commissions perçues et du produit des intérêts. Les dépenses d'exploitation progressent de 5 %, après une baisse de 2 % l'année précédente. C'est le résultat d'une augmentation significative des charges de personnel de près de 1 million d'euros et de celles de communication. Je note que les dépenses de publicité avaient déjà fortement progressé en 2021, dans le cadre de la nouvelle stratégie de développement du C.M.P. Ces dépenses doivent se traduire en efficience dans le cadre des objectifs fixés pour 2025. S'agissant du résultat, il s'est de nouveau détérioré. L'établissement avait déjà connu une forte baisse en 2021, à hauteur de 30 %. La vigilance doit être de mise.

Au-delà de ces chiffres, l'année 2022 est surtout marquée par la mise en place du nouveau plan stratégique Héraklès. Celui-ci prévoit 16 millions d'investissement, dont 12 en matière immobilière - entretien du patrimoine, réduction de l'empreinte carbone - et 4 millions pour la transformation numérique, pour plus de performance dans l'activité. Quoi qu'il en soit, nous devons veiller à la préservation du rôle historique du Crédit municipal de Paris. Depuis 1637, il incarne la finance sociale et offre un service de prêt social aux Parisiens en situation de fragilité financière. Dans un contexte particulièrement critique, tous les leviers d'action sociale doivent être efficients. Chaque centime de fonctionnement doit être optimisé. Chaque procédure doit être digne des meilleurs standards. La dignité des Parisiens les plus fragiles en dépend.

Je vous remercie, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOHBOT.

Pour répondre, je donne la parole à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci, Jack-Yves BOHBOT. Je prends la réponse à votre intervention, car Paul SIMONDON doit se déporter du sujet, compte tenu de son rôle au Crédit municipal de Paris.

Monsieur BOHBOT, à l'occasion de votre intervention, vous avez dressé quelques grandes lignes sur l'actualité du Crédit municipal de Paris. Je tiens à rappeler, c'est suffisamment exceptionnel pour le mentionner et Paul SIMONDON l'a fait hier, lors du débat d'orientations budgétaires, vous l'avez évoqué, la réversion de 42 millions d'euros à la Ville l'année dernière. Je n'oserais rappeler à l'opposition les discours qui avaient été les siens sur ce sujet, lorsqu'avait été engagée la gestion extinctive de l'activité crédit.

Le Crédit municipal, je ne vais pas en dire beaucoup plus, est une institution magnifique, au service d'une noble cause et utile, malheureusement, d'une certaine manière, dans des circonstances exceptionnelles, à des Parisiens ou des non-Parisiens qui ont besoin de soutien financier à travers les différentes activités proposées.

Je reviens sur quelques éléments en lien avec ce que vous avez évoqué, Monsieur BOHBOT, qui est le sujet des résultats financiers de l'année. Ils attestent incontestablement de la solidité de l'établissement et de la pertinence de l'ensemble des mesures déployées. Le produit net bancaire s'est maintenu à un très haut niveau, atteignant 24,48 millions d'euros, avec un résultat net positif de 4,1 millions d'euros et stable par rapport à l'année passée. Au cours de l'année 2022, le Crédit municipal de Paris a poursuivi le développement de la plupart de ses activités, après 2 années marquées par un ralentissement de son activité, lié à la crise sanitaire. L'activité de prêt sur gage a notamment connu un net redémarrage à partir du début de l'année 2022. Le nombre de clients actifs a diminué, passant de 68.023 en fin 2021 à 66.654 en fin 2022. Malgré la hausse de l'encours, le P.N.B. du prêt sur gage est en baisse de 4,4 % cette année, sous l'effet double de la baisse des taux proposés aux clients, mise en œuvre en début d'année, et le renchérissement du coût de refinancement à partir du deuxième trimestre.

Merci beaucoup, Monsieur BOHBOT, d'être intervenu sur ce sujet concernant cette institution importante de la Ville de Paris. Je remercie, à travers le micro, le Crédit municipal de Paris et l'ensemble des agents qui assurent ces missions.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote.

2023 DICOM 13 - Tarification de la mise à disposition des salons de l'Hôtel de Ville.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DICOM 13 : tarification de la mise à disposition des salons de l'Hôtel de Ville.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES pour cinq minutes.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un projet de délibération sur lequel on intervient souvent, les écologistes. Au départ, nous intervenions pour qu'une délibération puisse exister sur les tarifications de la mise à disposition des salons de l'Hôtel de Ville. En 2018, une première délibération a permis de faire une première tarification. Dans ce nouveau projet de délibération, des progrès sont apportés, notamment le fait de prendre en charge tout le coût du personnel de la Ville mis à disposition gratuitement avant. Cependant, d'autres choses nous posent un problème, notamment l'article 5 qui prévoit qu'un "abattement de 50 % du montant de la redevance peut être accordé aux organismes de droit privé et aux organismes de droit public à but non lucratif, français ou étrangers, pour des événements sans motifs d'intérêt général et/ou public local".

Sur ce projet de délibération, nous aurions voulu un bilan année par année de ce qui est fait, de l'attribution de ces salons, savoir à qui c'est attribué. Nous en avons déjà dénoncé quelques-uns, mais nous ne savions jamais quelle était la somme attribuée. Ici, on se donne la possibilité d'une exonération de 50 % pour des expositions qui n'ont pas d'intérêt général. Nous avions voté contre les années précédentes. Nous allons continuer à voter contre ce projet de délibération, à moins qu'il soit retiré et que l'on puisse revoir cet article. Nous trouvons illogique que la Ville de Paris - M. SIMONDON a besoin de beaucoup d'argent - se permette de perdre ainsi 50 % sur des choses, dont on ne voit pas du tout l'intérêt. C'est écrit tel quel.

Merci de votre attention. J'espère que tout le monde va nous suivre pour voter contre ce projet de délibération, de façon que l'on puisse revoir ces tarifications et permettre à la Ville de récupérer l'argent qu'elle va perdre ; "coût d'opportunité", comme diraient les économistes. Je sais que M. SIMONDON a besoin de…

Pourquoi mon temps n'est-il pas décompté ? Il faut faire attention. Ma carte est bien là. Je continue donc, j'ai encore le temps devant moi.

Il y a d'autres éléments par rapport à cela. Il y a aussi un abondement de 90 % pour des organismes privés. On sait qu'il y a souvent un détournement de cet aspect. Même si c'est "intérêt général ou public local", nous aimerions au minimum qu'une commission permette de juger la nature des événements. C'est l'article 6, de mémoire. Un tableau nous présente les différents types d'abattements. Ici, c'est 90 %. C'est pratiquement de la gratuité, du prêt de salons. C'est très problématique. Raison de plus pour voter contre ce projet de délibération.

(M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, remplace M. Dan LERT au fauteuil de la présidence).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci beaucoup.

Ce projet de délibération vise à mettre en place les nouveaux tarifs, les tarifs et les conditions qui n'avaient pas été mis à jour depuis 2018. La principale évolution concerne l'intégration à la tarification des salons du coût actuellement supporté par la Ville, la mobilisation de ses agents, lors des événements ayant lieu en soirée, lors de week-ends, de jours fériés, à l'instar de la tarification déjà mise en place, par exemple, pour les tournages. Les tarifs eux-mêmes évoluent en fonction de la délibération-cadre votée chaque année, au moment du vote du budget.

Il permet, d'une part, de valoriser à sa juste valeur le magnifique patrimoine et les coûts d'entretien importants qui vont avec, c'est normal, et d'assurer des recettes pour le budget général de la Ville. Il prévoit également un certain nombre d'exonérations, vous en avez parlé, pour les établissements publics administratifs, régies personnalisées de la Ville, ainsi que les associations reconnues d'utilité publique, pour des événements concourant à la satisfaction de l'intérêt général ou de l'intérêt public local. La possibilité est étendue aux fondations reconnues d'utilité publique, aux organismes privés ou publics à but non lucratif, dont la Ville est membre. Est-ce la précision qu'il manquait ou est-ce la lecture qui vient vous rassurer ? J'espère que cela suffira à vous rassurer.

Il me semble qu'il est, dans ce cadre, tout à fait équilibré entre la recherche de recettes financières et la mise à disposition de notre maison commune dans de bonnes conditions, pour des rendez-vous qui concourent à l'intérêt général. Je vous invite donc à le voter.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 13.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DICOM 13).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la bonne application de la Charte de la téléphonie mobile par les opérateurs téléphoniques.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons un vœu non rattaché. Il s'agit du vœu n° 32 relatif à la bonne application de la Charte de téléphonie mobile par les opérateurs téléphoniques.

La parole est à Émile MEUNIER pour deux minutes maximum.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, comme vous le savez, nous avons signé une Charte de la téléphonie mobile avec les principaux opérateurs téléphoniques au moment du passage à la 5G. Cette charte, c'était des droits, des devoirs et des contreparties. On a raccourci les temps de procédure pour pouvoir installer les antennes sur les toits. Les écologistes le regrettent, mais c'est ainsi, cela a été fait. En contrepartie, les opérateurs doivent répondre à plusieurs obligations. Parmi celles-ci, il s'agit d'alimenter le Fonds de solidarité pour résorber la fracture numérique à Paris. Il s'agit aussi de financer des campagnes de communication sur les nuisances que peuvent entraîner les écrans, notamment pour les enfants, on le sait. Enfin, il s'agit de collecter et réemployer les téléphones mobiles à l'échelle de Paris et, pour cela, d'avoir des indicateurs territoriaux permettant de savoir combien de téléphones on a récupérés et combien on est capable d'en recycler à Paris. Sur ces trois obligations ou engagements, malgré deux réunions de l'Observatoire de la téléphonie mobile, lorsqu'on leur a demandé où ils en étaient de ces engagements, les opérateurs n'ont pas encore répondu.

Ce vœu consiste à rappeler les opérateurs à leurs engagements, montrer que le Conseil de Paris - nous pouvons tous être d'accord - tient à ce que les opérateurs respectent leurs engagements. Je le dis, car c'est dans leur nature. Si l'on n'agit pas maintenant, ils s'assiéront progressivement sur des bouts de la Charte et il n'en restera plus grand-chose. Faisons-le ensemble, rappelons-le ensemble.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Émile MEUNIER, pour votre intervention, votre mobilisation que tout le monde connaît sur le sujet et votre intérêt continu.

Depuis le début de la mandature, nous avons actualisé la Charte parisienne de la téléphonie mobile à la suite d'un travail de concertation. On en avait beaucoup parlé ici. La Charte prévoyait, à son début, la mise en place d'un Observatoire de la téléphonie mobile, auquel participent, entre autres, les groupes politiques du Conseil. Cet Observatoire existe depuis un an, sous la présidence de Mme Joëlle TOLEDANO, que je remercie à nouveau d'avoir accepté. Il s'est réuni deux fois. Il va bientôt se réunir à nouveau. Les échanges ont été riches, avec la participation des uns et des autres. Les opérateurs téléphoniques y participent également, bien entendu. Je dois reconnaître qu'il y a encore des efforts à faire de leur part concernant un certain nombre d'engagements, que vous avez rappelés, pris dans le cadre de la Charte : le recyclage des terminaux, la transparence de toutes les informations données et la sobriété numérique.

Je vous remercie pour votre vigilance. Vous continuerez à l'exprimer au sein de l'Observatoire. Je donne un avis favorable à ce vœu, qui donnera encore plus de poids à l'expression de votre vigilance.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'ai une explication de vote de David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour rappeler que, à Paris, l'installation de la 5G doit beaucoup à notre groupe politique, sans lequel Mme HIDALGO n'aurait jamais pu faire passer, au sein de notre Conseil, la délibération constitutive du déploiement de la 5G, nos collègues "écolos" n'en voulant pas à Paris. Cependant, précisément parce que nous avons voté favorablement, nous sommes également très vigilants aux conséquences de ce déploiement. Nous avions déposé, voilà un certain temps, 10 propositions pour un numérique à impact positif pour les Parisiens. De ces propositions s'inspire, pour une part, la Charte de la téléphonie mobile.

Nous rejoignons le vœu des "écolos" cet après-midi, qui se rangent à la raison, quelque part, et qui se rangent aux positions que nous avions prises, notamment en considérant que l'Exécutif parisien n'est pas suffisamment force de propositions et aiguillant auprès des opérateurs de téléphonie mobile. Il faut le dire. On a quand même aujourd'hui à Paris un pouvoir de négociation que vous avez bien du mal à exprimer, Madame HIDALGO et votre équipe municipale. Raison de plus d'être favorable pour le vœu proposé cet après-midi.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu proposé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 207).

Compte rendu de la 2e Commission.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons désormais, conformément au règlement intérieur, les dossiers de la 2e Commission. Pour entamer l'ordre du jour, je donne la parole à Raphaëlle PRIMET, présidente de ladite commission, en prenant tout le temps dont vous avez besoin, Madame la Présidente. C'est vous la Présidente.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Merci.

Mes chers collègues, notre Commission s'est réunie le 11 octobre dernier sur la question cruciale des ateliers d'artistes à Paris et autour du rapport de l'Inspection générale dédié à ce sujet. Nous avions souhaité avoir ces discussions, face aux fortes demandes et à la rareté des lieux ayant la surface nécessaire pour la création. En effet, plus de 16.000 artistes plasticiens résideraient à Paris. La Ville compte sur sa plateforme environ 2.000 demandeurs pour un parc relativement réduit, puisque la Ville dispose de 1.088 ateliers, dont 854 ateliers logements. Malgré une volonté forte, le peu de nouveaux ateliers qui se construit chaque année…

Excusez-moi, je suis un peu perturbée.

Débats intéressants autour des préconisations de l'Inspection générale pour trouver ensemble des solutions, à la fois pour permettre une meilleure "critérisation" des demandes et une augmentation d'ateliers à proposer, mais aussi de nouvelles formes d'accueil pour les artistes. Merci une nouvelle fois aux services de la Direction des Affaires culturelles et du Bureau des Arts visuels pour leur présentation.

Une prochaine 2e Commission thématique sur l'égalité femmes/hommes dans les affaires culturelles aura lieu courant janvier.

J'en viens à notre Commission concernant ce Conseil. Nous commencerons par un débat autour du projet de délibération SG 77 et du Carnaval Tropical de Paris, puisqu'un vœu présenté par M. SOREL demande la suspension du partenariat avec l'UGPBAN, ce qui n'enlève rien au vif succès rencontré par cette édition, qui a réuni 3.500 danseurs et un public de plus de 50.000 personnes.

Laurence PATRICE nous a présenté huit projets de délibération concernant cinq plaques, une subvention et deux dénominations, des hommages à Boris Vian, Hector Guimard, Johnny Hallyday, Ida Grinspan et Kenzo Takada, auxquels s'ajoute un vœu de l'Exécutif pour un hommage à Charles Aznavour. Un seul vœu concernant un hommage à Samuel Pisar est présent. Laurence nous a informés qu'un travail avec Carine ROLLAND permettrait prochainement de donner des noms de femmes écrivaines à 12 bibliothèques de la Ville, contribuant ainsi à la féminisation des espaces publics.

Carine ROLLAND nous a invités à découvrir la programmation de la 3e édition du festival "Femmes en toutes lettres", qui aura lieu du 16 au 27 novembre. En ce moment même se déroule le festival "Monte le son", organisé par les bibliothèques de la Ville de Paris, qui proposent cette année un programme aux couleurs de l'Olympiade culturelle, pour y faire dialoguer arts et sports. Au menu : des concerts, de la danse, des conférences, des ateliers, du cinéma. Vous avez jusqu'au 9 décembre pour y participer. Toujours dans nos bibliothèques, autour de l'exposition "A hauteur de bébé" du fonds patrimonial "Heure joyeuse", à la médiathèque Françoise-Sagan, des temps forts pour la lecture jeunesse sont organisés dans toutes les bibliothèques du 2 novembre au 31 décembre.

Le projet de délibération DAC 405 est un projet qui, dans le cadre des missions de territorialisation de la DAC, vient renforcer les politiques culturelles au niveau des territoires, avec une nouvelle enveloppe de 100.000 euros pour accompagner les initiatives locales, notamment dans les quartiers populaires, en complémentarité des "crédits Bloche". Cela concerne cette année 28 projets répartis sur 14 arrondissements.

D'autre part, nous examinerons un nombre important de projets de délibération en soutien à la création. Dans le cadre de la politique culturelle municipale en faveur du spectacle vivant, les projets de délibération DAC 53 et 503 nous proposent de soutenir directement de nombreux artistes. Les appels à projets et les aides dans le cadre de ces dispositifs seront réformés en 2024 pour répondre à la précarisation des équipes artistiques, augmenter ainsi les aides aux jeunes artistes et élargir les profils concernés, mais aussi pour développer et affiner de nouveaux critères concernant les relations publiques, territoire, égalité femmes/hommes, écologie.

De nombreux élus se sont inscrits sur le projet de délibération DAC 282 qui, bien que s'agissant d'un petit montant, concerne l'association "Amitié judéo-musulmane de France". C'est un symbole fort en cette période, puisqu'il s'agit de rapprocher les communautés juive et musulmane avec des ateliers pédagogiques et, dans le cadre

de la Journée internationale de lutte contre les discriminations, d'organiser une table autour du thème "Juifs et musulmans en France en 2023".

Quatre vœux seront présentés.

Karen TAÏEB nous a présenté son budget en augmentation concernant les édifices cultuels, plus de 55 millions d'euros. Notre-Dame d'Auteuil a été récemment inaugurée après 2 ans de chantier, avec un budget de 3 millions d'euros, dont 1 financé avec le soutien de donateurs et de mécènes. La continuation de la rénovation de l'église Saint-Eustache, La Trinité et l'inauguration le 21 décembre de l'entrée principale de La Madeleine, qui a connu d'importants travaux de restauration, pour un montant de 10 millions, financés à hauteur de 8 millions d'euros avec la bâche publicitaire.

Enfin, nous avons une communication relative au bilan 2022 de la Commission du Vieux Paris. A la demande de notre vice-présidente, chère Madame LECOUTURIER, une audition de celle-ci sera très prochainement organisée en 2e Commission.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

2023 SG 77 - Conventions de partenariats pour le Carnaval Tropical de Paris édition 2023.

Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif à la suspension du partenariat avec l'Ugpban pour le Carnaval Tropical de Paris.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous allons débuter les travaux de la 2e Commission par le projet de délibération SG 77, l'amendement n° 114, les vœux n°s 33 et 33 bis. Il s'agit des conventions de partenariat pour le Carnaval Tropical de Paris de l'édition 2023.

Pour commencer, la parole est à Alice COFFIN.

Mme Alice COFFIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Bonsoir à toutes et tous.

C'est la première fois que je prends la parole dans cette Assemblée, lors de ce Conseil de Paris de novembre, et qu'il m'est donc permis de réagir à certaines choses que j'ai eu le regret d'entendre ces derniers jours. Je veux en parler maintenant, car elles concernent par ailleurs notre collègue Laurent SOREL et La France Insoumise, avec qui nous avons mené combat commun depuis plusieurs années contre le partenariat entre la Ville de Paris et l'Union des groupements de producteurs de bananes de Guadeloupe et Martinique. Je vais y venir dans un instant, puisque c'est l'objet premier de cette intervention.

Nous voulions dire à Laurent SOREL notre solidarité et notre empathie, face aux propos regrettables et tout à fait injustifiés qui lui ont été adressés mardi par la Maire de Paris, qui s'est félicitée qu'il n'appartienne pas à la Majorité, et les applaudissements qui s'en sont suivis. Je ne partage pas ce constat, mais je n'ai pas de souci de ce point de vue. En revanche, j'ai un énorme souci avec ce type de paroles inutilement et volontairement blessantes, alors même que cette Assemblée évoquait des milliers d'êtres humains morts et certaines des pires atrocités, dont peuvent se rendre coupables d'autres humains.

Ma remarque est d'ailleurs d'ordre très général, car le réflexe est, hélas, courant chez de nombreux responsables politiques de faire de ces événements l'occasion de règlements de compte. C'est bas. Cela dégoûte. Cela dégoûte tellement de monde. C'est si absurde et, surtout, cela signifie que la parole politique n'a plus d'importance, que l'on ne s'écoute pas vraiment, que peu importe le contenu, il faut taper. Je n'appartiens à aucun parti politique, mais je ne peux que constater comment ce jeu politicien est une machine à fabriquer de la haine et à l'exprimer.

Je veux vraiment le dire avec beaucoup de tendresse et de gentillesse : tout le monde ou presque dans cette Assemblée est capable de mieux faire.

Ceci étant dit, revenons au Carnaval Tropical de Paris et à son partenariat noué depuis plusieurs années avec l'Union des groupements de producteurs de bananes de Guadeloupe et Martinique. Il doit cesser. En juin dernier, ce Conseil a voté à l'unanimité et avec beaucoup d'émotion - je m'en souviens - le dépistage gratuit à Paris du chlordécone, et a salué l'association "Diivines LGBTQIA+" pour sa mobilisation. Cela n'a alors aucun sens de perpétuer ce partenariat avec des producteurs impliqués dans ce scandale du chlordécone, qui se situe aux confins des problématiques d'exploitation économique, des logiques coloniales et racistes.

Nous souhaitons donc, par cet amendement, que la Ville de Paris rompe ce partenariat avec ce groupement de producteurs représentant certains des principaux responsables de la catastrophe sanitaire et environnementale du chlordécone.

Pour rappel, alors que des études scientifiques prouvent la dangerosité du chlordécone dès le début des années 1960 et que la procédure d'autorisation de mise sur le marché est bloquée en France depuis 1968, sa vente est finalement autorisée en 1972, pendant que, de leur côté, les Etats-Unis interdisent la production et la vente du chlordécone dès 1977, après que les ouvriers de l'usine de Hopewell, qui fabriquait le pesticide, furent exposés à de fortes doses au produit et au développement de sévères troubles neurologiques et testiculaires. Le produit n'étant plus fabriqué par les Etats-Unis, les établissements Lagarrigue en Martinique, liés aux producteurs de bananes, rachètent le brevet et décident de faire fabriquer le chlordécone au Brésil, sous le nom commercial de Curlone. Si le chlordécone est reconnu comme un perturbateur endocrinien, neurotoxique, reprotoxique et est classé cancérogène possible en 1979 par l'Organisation mondiale de la Santé, il faudra néanmoins attendre 1990 pour que la France interdise le produit, qui a toutefois été autorisé aux Antilles jusqu'en 1993 par deux dérogations successives, signées par les ministres de l'Agriculture de l'époque.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous souhaitons que la Ville de Paris rompe ce partenariat. Nous proposons que le projet de délibération SG 77 soit donc ainsi amendé : les mentions de l'Union des groupements de producteurs de bananes de Guadeloupe et Martinique, UGPBAN, sont supprimées des articles 1 et 2.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, depuis plus de 20 ans, le Carnaval Tropical de Paris rythme les étés parisiens grâce à une programmation riche, qui valorise les groupes de musique et de danse traditionnelle antillaises venus de toute la France et de tout le "Polygone", s'il faut le dire ainsi, mais également des Caraïbes ou de pays plus lointains, comme ce fut le cas cette année avec la Bolivie, le Brésil, la Colombie ou le Pérou. Ce moment est devenu un rendez-vous très attendu de nombreux Parisiens, qu'ils viennent ou non des Caraïbes. Il n'est donc pas question de remettre en cause ce carnaval, que nous avons toujours soutenu, ni de mettre en péril son équilibre budgétaire.

En revanche, aujourd'hui, nos collègues écologistes ainsi que Laurent SOREL nous alertent sur l'un des partenaires historiques du festival, l'UGPBAN. Nous sommes attentifs à cette alerte, que nous partageons. Le marché de la banane dans les Antilles a eu recours durant des décennies au chlordécone, ce pesticide extrêmement toxique et persistant. Je ne reviens pas sur les effets de l'emploi massif de ce pesticide dans les bananeraies de Guadeloupe et de Martinique entre 1973 et 1992. Je pense que nous l'avons dorénavant tous en tête. C'est un fait important. Cela prouve à quel point la mobilisation politique et la mobilisation de la population civile ont permis de faire bouger les lignes sur cette question.

Cependant, le combat doit continuer, car certains producteurs faisant partie de l'UGPBAN - pas tous -, comme d'autres acteurs de l'agro-industrie de la région, contestent, par un jeu de dupes, être responsables de ce scandale sanitaire et environnemental. Aujourd'hui, ces mêmes producteurs continuent d'agir comme s'ils n'avaient jamais été avertis des conséquences de ce pesticide ravageur. Pourtant, dès 1976, l'usage du chlordécone était interdit de l'autre côté des Caraïbes, aux Etats-Unis. Depuis ces mêmes années 1970, les rapports de l'INRA ou de l'O.M.S. se sont succédé pour dénoncer l'aspect cancérigène de ce pesticide.

L'ordonnance de non-lieu rendue par le Tribunal judiciaire de Paris le 2 janvier dernier a écarté toute responsabilité pénale des producteurs de bananes, après 16 ans d'instruction. Cette décision, qui fait l'objet de différents appels, est vécue à juste titre comme une offense par les victimes de ce scandale. C'est une insulte à ce combat de classe, car ce sont toujours les mêmes qui sont empoisonnés, les travailleurs et les travailleuses, et ce sont toujours les mêmes qui empoisonnent, des grandes sociétés qui font peu de cas de leurs salariés et qui engraissent leurs profits, au mépris de l'humanité. C'est d'ailleurs ce qui a motivé notre collègue parlementaire au groupe "Gauche démocrate et républicaine", Marcellin NADEAU, à déposer cette année une proposition de loi concernant le scandale de ce pesticide. Le texte du parlementaire martiniquais vise la reconnaissance, l'étude et l'indemnisation des victimes du chlordécone, ainsi que la création d'un établissement public indépendant chargé de cette mission.

Refuser ce partenariat ou peut-être le changer, c'est-à-dire refuser le partenariat avec les producteurs étant coupables de ce qui est annoncé, c'est se donner les moyens d'être solidaires d'un combat citoyen et politique et de le faire avancer.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cela a été dit, tous les ans, la Ville de Paris co-organise avec les Ultramarins de Paris et d'Ile-de-France le Carnaval Tropical. Le problème est que ce projet de délibération propose, entre autres, de donner son accord à la signature d'une convention de partenariat avec l'UGPBAN. C'est l'Union des groupements de producteurs de bananes de Guadeloupe et Martinique. Cela représente à peu près 100 % de la production dans les deux îles, près de 270.000 tonnes, sauf erreur de ma part, et 95 % de cette production est exportée.

Si tout cela ne donne pas envie de danser, c'est que les producteurs de bananes, pendant des décennies, entre 1972 exactement et 1993, ont empoisonné la terre et les eaux pour des centaines d'années probablement, empoisonné avec le chlordécone, un insecticide pour traiter le charançon de la banane.

Evidemment, les producteurs d'aujourd'hui affirment qu'ils n'ont rien à voir et que les producteurs de l'époque ne savaient pas. Dès 1974, pourtant, les ouvriers de la banane, en grève, avaient alerté. En 1976, cela a été interdit aux Etats-Unis, car ils soupçonnaient déjà que ce soit cancérigène et écotoxique. En 1981, alors que plusieurs rapports dénonçaient déjà la toxicité possible, le brevet est racheté, cela a été expliqué par ma collègue, par une entreprise détenue par un béké, M. HAYOT. Ils obtiennent l'autorisation de mise sur le marché auprès de la Ministre de l'Agriculture de l'époque. A partir de 1990, quand le chlordécone est interdit dans l'Hexagone, un scandale de plus, les producteurs arrivent à négocier que le chlordécone soit utilisé aux Antilles pendant 2 ans encore, puis 1 an de plus, jusqu'en 1993. Evidemment, les producteurs ne le savaient pas, disent-ils aujourd'hui.

En tout cas, ce que l'on sait avec certitude aujourd'hui, c'est que les sols sont pollués, les rivières et le littoral aussi et les gens sont contaminés à 90 %, selon une étude de Santé Publique France. Je le suis probablement moi aussi, puisque je suis né là-bas et que j'ai grandi là-bas.

Plusieurs plaintes pour empoisonnement ont été déposées. Aujourd'hui, au scandale sanitaire la justice a rajouté le mépris néocolonial, avec le non-lieu qui a été prononcé. Il faut imaginer ce que cela veut dire pour nous, la colère pour les gens là-bas et pour les gens ici. On a été empoisonné, on l'ignorait et l'on nous dit aujourd'hui : "non-lieu". Pour nous, cela veut dire que l'on est des non-citoyens. Cela veut dire que l'on est des "Français entièrement à part", comme disait Césaire. Evidemment, on ne l'accepte pas. Aujourd'hui, que les producteurs de bananes puissent se "refaire une virginité" en participant au Carnaval antillais, ce n'est pas possible.

Sur la production de bananes, le problème est que 10.000 personnes travaillent dans la banane sur les deux îles. L'UGPBAN, c'est à la fois de très gros producteurs et de tout petits producteurs. Il y a donc un problème ici. L'autre problème est que les producteurs de bananes en Martinique sont en train de manifester. Ils demandent une rallonge sur les subventions à l'Etat français. Or, l'Union européenne verse chaque année 129 millions de subventions aux producteurs de bananes. Malgré ces 129 millions d'euros, la production de bananes est encore déficitaire. On est en train de financer à perte une production qui empoisonne, qui a empoisonné les sols, qui ne nourrit même pas les gens du pays, 95 % de cette production étant destinée pour ici.

Pendant ce temps, on ne peut pas se nourrir sur notre propre terre. Cela veut dire que ce que l'on achète dans les supermarchés là-bas passe par Rungis, à Paris. Voilà la situation. Voilà le drame à un moment donné : un peuple qui ne peut pas se nourrir lui-même, qui ne peut pas cultiver sur sa terre ce qui peut justement nourrir ses enfants. Ce n'est pas possible.

Par rapport à cela, il ne faut évidemment pas dire : "plus de bananes, plus rien du tout, les 10.000 personnes au chômage". Il faut réfléchir à des alternatives. Il faut que les subventions qui financent à perte la banane puissent être utilisées pour financer ces alternatives, pour faire en sorte que la terre nourrisse la population et qu'il soit possible de faire toute la lumière sur ce scandale sanitaire. Les gens demandent justice et réparation. Ils vont demander réparation aux gros planteurs, ceux qui, hier, ont empoisonné la terre. La Ville de Paris, ville d'accueil des Ultramarins, ne peut pas accepter que, pour le Carnaval, il y ait des accords de partenariat avec l'UGPBAN.

Voilà ce que mon vœu propose : de cesser ce partenariat.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur SOREL.

Pour vous répondre, Jacques MARTIAL.

M. Jacques MARTIAL, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher collègue. Ce vœu me dérange dans ses considérants et dans les dégâts qu'il fait ou qu'il se propose de faire subir aux agricultrices et aux agriculteurs de la filière de la banane des Antilles, et également en raison de l'image très négative qu'il renvoie de la sécurité alimentaire et sanitaire en Martinique comme en Guadeloupe aujourd'hui.

L'objet du projet de délibération SG 77 est l'acceptation de la mise à disposition gracieuse de bananes aux participants du Carnaval Tropical de Paris. J'ajoute que ce partenariat est sans aucune incidence financière pour la Ville. Les bananes que nous mettons à disposition des carnavaliers sont saines, je tiens à le réaffirmer. Quand j'entends ce qui vient d'être dit, j'ai l'impression que l'on est en train d'empoisonner tout le monde, par amalgame, ce qui n'est pas le cas. Les bananes sont saines. Les bananes des Antilles, exportées aujourd'hui en France

hexagonale comme en Europe, sont produites par des agricultrices et des agriculteurs dont c'est le métier. Ces exploitants agricoles n'utilisent plus et n'utilisent pas aujourd'hui de chlordécone dans leurs bananeraies. C'est important de le dire, car, à vous entendre, j'ai l'impression que c'est encore le cas. Les fruits qu'ils produisent et exportent répondent à toutes les exigences sanitaires en vigueur en France, sur le territoire national comme en Europe.

Oui, le chlordécone est un vrai scandale sanitaire d'Etat et la justice en est saisie. Tous les membres de cette Assemblée en ont pleinement conscience. C'est la raison pour laquelle le vœu présenté par le groupe "Les Ecologistes", relatif à la mise en place d'un dépistage gratuit au chlordécone, a été adopté à l'unanimité par le Conseil de Paris en juin 2023. Ce scandale et la dangerosité de ce produit sont connus et cela est attesté. Cependant, en 1993, en Guadeloupe et en Martinique s'est arrêtée l'utilisation du chlordécone. L'ensemble des cultivateurs de la filière s'est aussi employé à trouver des solutions alternatives à l'utilisation de ce produit, pour assainir leur production. La banane des Antilles, celle que nous proposons, est de grande qualité et elle s'est régénérée.

Les cultivateurs-planteurs de bananes se sont regroupés à partir de 2003 au sein d'un organisme, l'UGPBAN, afin de résister à la concurrence internationale, notamment la puissante "banane-dollar". Ce sont toujours des agricultrices et des agriculteurs qui travaillent dans ces champs.

C'est donc un mauvais procès qui leur est fait, selon moi. Ce n'est pas au Conseil de Paris de demander l'arrêt de la culture de la banane dans les Antilles, une filière qui est la principale pourvoyeuse d'emplois dans le secteur agricole des Antilles aujourd'hui. Ces considérants fragilisent la filière, déjà en proie à la concurrence internationale impitoyable. Ils envoient un message négatif incompréhensible aux habitants des Antilles, quant à la qualité des bananes produites et vendues par leurs compatriotes. Ils envoient un message négatif incompréhensible aux participants du Carnaval Tropical de Paris, à qui sont destinés ces fruits.

Pour autant, il n'y a pas d'exclusivité ou de tabou à diversifier l'approvisionnement en bananes du Carnaval Tropical de Paris. S'il existe une alternative dans la façon de s'approvisionner, alors que ce partenariat n'a pas d'incidence financière pour la Ville de Paris, je tiens à le répéter, il faut que nous la trouvions ensemble. Je propose à tous les groupes qui le souhaitent de participer avec moi à cette recherche, qui ne présage d'ailleurs pas de la réponse.

Pour ces raisons, Monsieur SOREL, je vous propose de retirer votre vœu au profit de celui que je vous ai proposé. Nous ne mettrons donc pas l'UGPBAN parmi nos partenaires à l'avenir. Je vous propose de retirer votre vœu au profit de celui de l'Exécutif, que je vous ai fait passer, sinon j'émettrai un avis défavorable.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Il y a un amendement du groupe "Les Ecologistes", l'amendement n° 114. La position de vote de l'Exécutif ?

M. Jacques MARTIAL, adjoint. - Ils ne sont pas acceptés.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - L'amendement n° 114, c'est un avis défavorable de l'Exécutif ?

M. Jacques MARTIAL, adjoint. - Oui, avis défavorable et au profit du vœu de l'Exécutif.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - L'amendement n° 114 est-il maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 114 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 114 est rejeté.

Monsieur SOREL, votre vœu n° 33 est-il maintenu ?

M. Laurent SOREL. - Je le maintiens.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Vous le maintenez et je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 33 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 33 bis de l'Exécutif conséquemment, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 208).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 77.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, SG 77).

2023 DAC 334 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Hector Guimard et Adeline Oppenheim au 18, rue Henri-Heine (16e).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 334 : apposition d'une plaque commémorative en hommage à Hector Guimard et Adeline Oppenheim au 18, rue Henri-Heine, dans le 16e.

La parole est à Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD. - Merci beaucoup.

C'était simplement pour dire que Karen TAÏEB doit se réjouir, grande défenseure d'Hector Guimard depuis une décennie au sein de ce Conseil de Paris. Un mot sur Adeline Oppenheim, qui est moins connue qu'Hector Guimard, alors qu'elle fut une peintre américaine - Florian, merci - née à New York, décédée aux Etats-Unis, qui choisit Guimard comme mari ; peu connue en France, mais fameuse aux Etats-Unis pour ses portraits à la gouache. Il y a d'ailleurs un tableau que je vous recommande, si vous aviez envie de connaître un peu mieux son travail, c'est "Roméo et Juliette", sans doute l'un des tableaux les plus connus des collectionneurs et des amateurs. Félicitations pour cette décision d'une plaque commémorative, qui associe cette grande artiste moins connue à Hector Guimard dans le 16e arrondissement.

Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher Christophe GIRARD. Il y a quelques grands noms de l'architecture, de l'urbanisme et du "design" qui ont marqué de leur empreinte le visage de notre ville. Beaucoup font plaisir à Karen TAÏEB. En tout cas, les évoquer fait plaisir à ma collègue Karen TAÏEB, à n'en pas douter. Aux côtés d'un Ledoux, d'un Haussmann, d'un Hittorff, d'un Mallet-Stevens, d'un Niemeyer, nous pouvons inscrire fièrement celui d'Hector Guimard dans un Panthéon imaginaire de l'architecture parisienne.

Il incarne toute l'extravagance de l'Art nouveau parisien, cette vague qui emporte la Belle Epoque dans un tourbillon de courbes, d'arabesques, de fleurs, de végétaux, une esthétique alors novatrice, qui a profondément bouleversé l'histoire du "design". Quand on évoque le nom de Guimard, on pense aux emblématiques édicules du métro parisien, à la Libellule de la station Porte Dauphine notamment, au Castel Béranger de la rue de La Fontaine ou à la synagogue de la rue Pavée. On pense moins à sa plus discrète épouse, Christophe GIRARD nous l'a présentée, la peintre américaine Adeline Oppenheim…

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Excusez-moi. Un peu de silence dans les rangs, s'il vous plaît.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - … formée et exposée à Paris, spécialiste du genre orientaliste et du portrait, à qui l'on doit, par ailleurs, un important legs de mobiliers de l'hôtel Guimard, notamment ce legs au Petit Palais.

Je suis donc très heureuse, qui plus est alors que Karen TAÏEB s'apprête à initier un cycle de conférences et d'autres choses, je ne veux pas dévoiler les secrets de Karen TAÏEB, dédié à l'œuvre de Guimard. On en reparlera. On va voir ces deux noms s'inscrire une fois de plus dans la pierre de Paris, en apposant une plaque en leur honneur sur l'immeuble de la rue Henri-Heine. C'est le dernier immeuble, une des dernières réalisations de l'artiste.

Je vous invite, bien sûr, à voter avec moi ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 334.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAC 334).

2023 DAC 336 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Ida Grinspan au 7, rue Marcel-Dubois (12e).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 336 : apposition d'une plaque en hommage à Ida Grinspan au 7, rue Marcel-Dubois.

La parole est à Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Monsieur le Maire.

"On a une dette envers ceux qui sont restés", c'est ainsi qu'Ida Grinspan exprimait le devoir qui était le sien de témoigner auprès des jeunes générations de l'enfer qu'elle avait vécu avec ses camarades à Auschwitz. "Il faudra leur dire", c'est ce que bon nombre de ses camarades lui avaient dit. Pourtant, en 1988, comme elle le raconte, elle refuse dans un premier temps, quand on lui propose d'accompagner une classe de Terminale à Auschwitz. Elle ne se sent pas capable de revivre ce qu'elle y a vécu. Malgré tout, elle finit par accepter quand elle comprend l'utilité de sa présence, elle qui était plus jeune que les élèves qu'elle accompagnera lorsqu'elle arrive au camp d'Auschwitz. Ida, que j'ai rencontrée à plusieurs reprises, continuera inlassablement ce travail de témoignage auprès de milliers de collégiens et de lycéens pendant 30 ans, jusqu'à son décès en septembre 2018. Il nous reste des vidéos de son témoignage, que nous devrions tous visionner et qui sont disponibles sur le site internet du Mémorial de la Shoah.

Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, le témoignage d'Ida Grinspan est plus que jamais d'actualité. En 2023, on peut être massacré dans sa maison, parce que l'on est juif. On peut voir sa porte brûler, parce que l'on est juif. On peut être menacé dans le métro parisien, parce que l'on est juif. Le regard lumineux et doux de cette femme, sa grande simplicité et sa grande dignité contrastent avec la violence de la persécution des juifs sous l'Occupation en France, les horreurs du système concentrationnaire et son difficile retour en France. Il ne s'agit pas d'un témoignage pour la bonne conscience de ceux qui l'écoutent. Il nous commande d'agir contre le négationnisme d'hier ou d'aujourd'hui, agir contre les pogroms qui renaissent ici et là, agir contre l'antisémitisme que porte l'islamisme djihadiste. Hitler s'en est pris aux juifs avant de s'en prendre à l'Europe tout entière. Que le souvenir d'Ida Grinspan contribue aussi à nous rappeler.

Le groupe Changer Paris et sa présidente Rachida DATI sont fiers de voter pour cet hommage à une enfant du 12e arrondissement, pour que jamais ne soient oubliées son histoire et celle de sa famille.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Vous dire, évidemment, à titre personnel, la résonance toute particulière qu'a ce projet de délibération.

Laurence PATRICE, pour vous répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Jack-Yves BOHBOT, pour votre intervention. Bien évidemment, j'irai dans le même sens.

Alors que nous sommes tous et toutes sous le choc du pogrom, de l'horreur absolue infligée au peuple israélien par les terroristes du Hamas et alors que notre pays connaît une recrudescence d'actes de haine et d'antisémitisme, à Paris, on en a parlé à plusieurs reprises hier, mais dans la France entière - encore tout à l'heure, on a appris que 10 stèles juives ont été dégradées dans l'Oise, dans un cimetière allemand de la Première Guerre mondiale -, il apparaît plus que jamais indispensable de poursuivre inlassablement notre travail mémoriel, de transmettre les douloureux souvenirs de la Shoah, la barbarie nazie à laquelle répond comme en écho aujourd'hui la barbarie terroriste. Cela ne doit jamais être occulté, oublié, minimisé. Dans une époque où, par ailleurs - nous le disons à chaque fois, mais il faut le rappeler -, les derniers témoins directs de l'enfer des camps s'éteignent, nous devons plus que jamais porter le relais de la mémoire qu'ils ont transmise.

J'ai la conviction que chaque plaque, chaque hommage rendu, chaque cérémonie, aussi humble soit-elle, au regard des blessures irréparables subies par la communauté juive, sont des pierres de plus à un édifice de tolérance, d'égalité et d'humanité, qu'il nous faut toujours consolider.

Ida était de ces grands témoins, de ces passeurs de mémoire qui, dans les écoles, dans les collèges, notamment du 12e arrondissement, transcendaient la douleur du souvenir de ce qu'ils avaient vécu à Auschwitz, pour transmettre aux plus jeunes un message de fraternité et de vie. L'apposition de cette plaque rue Marcel-Dubois, là où Ida Grinspan a vécu, sera donc un geste de plus pour rappeler que l'œuvre mémorielle est un devoir et que nous devons, toutes et tous, contribuer à la porter.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 336.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAC 336).

2023 DAC 337 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Kenzo Takada au 6, rue Vivienne (6e).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 337 : apposition d'une plaque commémorative en hommage à Kenzo Takada au 6, rue Vivienne.

La parole est à Boris JAMET-FOURNIER.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je vais aborder un sujet beaucoup plus léger avec Kenzo Takada, qui a rempli nos garde-robes et qui a nourri nos esprits, notre imagination et notre créativité, avec ses couleurs et avec sa fusion entre l'Orient et l'Occident. En tout cas, il a rempli ma garde-robe et nourri ma créativité.

La Ville de Paris se propose de saluer la mémoire de ce grand créateur japonais, décédé en 2020 des suites du Covid. Il fut le premier styliste japonais à avoir adopté et à être adopté par Paris, où il a fait toute sa carrière, en l'occurrence à Paris Centre. Il est né au Japon. Il s'est passionné très jeune pour la mode. A 19 ans, il intègre une très prestigieuse école de mode, qui vient à peine d'ouvrir ses portes aux élèves masculins. Très rapidement, dès sa formation achevée au milieu des années 1960, il s'installe à Paris, ville lumière, ville de la mode qu'elle était à l'époque et qu'elle est toujours aujourd'hui. Dès le début des années 1970, il organise des premiers défilés à Paris Centre, dans cette galerie Vivienne, où il ouvre également sa première boutique, qui s'appelle "Jungle Jap". On a dès cette époque l'ambiance de jungle avec les tigres. J'en porte un sur ma veste aujourd'hui pour lui rendre hommage, puisqu'il a vraiment cet univers autour de la jungle, de sa faune, de sa flore et de ses animaux. C'est donc parmi les signatures qui le font être reconnu très rapidement.

En 1971, il fait la couverture du magazine "Elle" et impose ce style si particulier, si singulier. Il fait la synthèse entre ses racines orientales et la mode occidentale, qui l'inspirent. Il installe en 1976 un atelier et une nouvelle boutique place des Victoires. On est toujours dans Paris Centre. Puis, au début des années 1980, il lance ses premières collections pour hommes, un magasin à New York. Son succès devient planétaire. Il conquit l'Europe, les Etats-Unis, Hong Kong, Sydney. En 1988, il se lance, après la mode, dans la création de parfums. Il vient compléter sa gamme, qui s'est d'ailleurs enrichie au cours des années.

Il sera honoré à plusieurs occasions à travers le monde, puis spécialement en France, qui était son pays de cœur, avec une autre occasion que lui fait la France : le rachat de sa griffe en 1993 par le groupe LVMH. Il continue à faire des projets plus ponctuels à partir du milieu des années 1990, mais il s'éloigne un peu de la mode. En tout cas, jusqu'à la fin, jusqu'à 2020, il sera connu et reconnu pour son attachement à la couleur, au métissage, pas seulement de l'Extrême-Orient et de la France, mais aussi de l'Afrique. Il aura apporté toutes ces influences à ses collections, qui sont absolument distinguables entre toutes. Il est décédé le 4 octobre 2020, à l'âge de 81 ans, des suites de la Covid-19.

Il nous paraît approprié, en tant qu'élus de Paris Centre et, j'espère, du Conseil de Paris, d'adopter ce projet de délibération pour honorer sa mémoire, en apposant une plaque sur la façade de l'immeuble au 6, rue Vivienne, dont il était le locataire. En hommage aux origines japonaises de Kenzo, il est aussi prévu que cette plaque comporte l'idéogramme japonais signifiant "rêve", qui était la signature de l'artiste. Il me semble que c'est un hommage que l'on doit lui rendre et que Paris Centre serait fière de lui rendre, tant il nous a inspirés dans nos têtes et dans nos garde-robes.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher collègue, cher Boris. En m'apprêtant à vous inviter, toutes et tous, à voter ce projet de délibération, je pense au Paris de la mode, à cette capitale du style qui continue de rayonner lors des "Fashion Weeks", de faire rêver à travers le monde, dont nous pouvons être fiers.

Kenzo, avec son look d'éternel adolescent, son style tissé et métissé, fait d'inspirations extrême-orientales et d'élégance française, la persévérance qui a caractérisé sa carrière et l'ambition qui l'a conduit à réaliser ses rêves d'enfant, est l'un des créateurs de mode les plus emblématiques du siècle écoulé. Des "années palaces" et de leurs excès à la célébrité internationale qu'il a su acquérir, de sa première boutique dans la galerie Vivienne aux parfums que vous évoquiez, qui ont conquis le monde, de Hong Kong jusqu'à New York, il y a dans l'œuvre de Kenzo tout un univers créatif exceptionnel, vous l'avez rappelé, cher Boris, toute une esthétique inimitable faite de couleurs et de lumières, qui, bien plus que la "success story" d'une marque, doivent nous rappeler l'immense talent de cet artiste.

C'est à ce talent que nous allons rendre hommage, aux rêves du petit enfant japonais, par cette plaque qui sera donc apposée au cœur de la galerie Vivienne, l'un des plus beaux endroits de Paris, à mon sens.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 337.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAC 337).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la dénomination d'une allée Samuel Pisar avenue Foch (16e).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu non rattaché n° 34 relatif à la dénomination d'une allée Samuel Pisar avenue Foch.

La parole est à Samia BADAT-KARAM pour deux minutes maximum.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Samuel Pisar, avocat et écrivain américain, fut l'un des plus jeunes survivants de la Shoah. Cet homme au destin exceptionnel a traversé les tragédies du XXe siècle avec courage et une ardente foi en l'humanité. Ambassadeur de l'UNESCO pour l'enseignement de la Shoah et des génocides, Samuel Pisar s'est voué à transmettre ce qu'il avait vécu et a dédié sa vie à la mémoire de celles et de ceux passés par l'horreur des camps de concentration nazis. Président fondateur du Comité français de l'Institut Yad Vashem, Samuel Pisar avait été élevé à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur. Le Président de la République Jacques Chirac avait cité sa contribution à la mémoire du génocide juif, dans son célèbre discours du "Vél' d'Hiv'" en 1995.

Considérant le lien très fort qu'il avait développé avec la France, en particulier avec le 16e arrondissement, où il avait vécu avenue Foch, et que l'allée située devant le square de l'avenue Foch est actuellement sans dénomination propre, la mairie du 16e arrondissement demande, sur proposition de Jérémy REDLER et de Francis SZPINER, après échanges avec sa famille, que l'allée située devant le square de l'avenue Foch porte désormais le nom d'allée Samuel Pisar.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Pour vous répondre, Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chers collègues, pour ce vœu, dont je me réjouis sincèrement. J'ai déjà eu l'occasion au cours de ce Conseil, à l'instant, de rappeler à quel point il était primordial d'entretenir la mémoire de la Shoah et le souvenir des témoins, dans le contexte que nous connaissons.

Vous l'avez dit, Samuel Pisar fut l'un des plus jeunes rescapés de l'enfer, un infatigable témoin, qui n'a eu de cesse de délivrer au monde, à travers ses écrits notamment, toute l'abjection dont furent capables les nazis, la terreur des déportés au milieu de ce calvaire, l'arbitraire de la survie dans les camps de la mort et même le "choc", dit-il, de la libération, lui qui, à 16 ans, se trouvait orphelin de tous ses proches. La vie qu'il est parvenu à construire par la suite, lui qui est devenu écrivain, avocat international, conseiller spécial du Président Kennedy, est un modèle et un exemple de la résilience humaine.

Alors que nous approchons progressivement des 80 ans de la libération d'Auschwitz, que nous commémorerons au mois de janvier 2025, c'est avec beaucoup d'émotion que j'émets un avis favorable à ce vœu. J'invite toute l'assistance à le voter.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 34 du groupe Changer Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 209).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à un hommage à Charles Aznavour.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 127 relatif à Charles Aznavour.

La parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Non, cela n'est pas du tout à moi.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Donnez-lui sa carte, mais enchaînez, Laurence.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Ma carte est là. Ce n'est pas grave.

Au nom de la Maire de Paris, une fois n'est pas coutume, nous vous proposons un vœu de l'Exécutif, avec notamment mon collègue Arnaud NGATCHA et ma collègue Carine ROLLAND, puisqu'il s'agit de rendre hommage à une personnalité disparue, mais à un grand artiste, un homme d'exception.

Saluer Charles Aznavour, c'est saluer une carrière artistique extraordinaire, longue de plus de 70 ans. C'est songer à son maniement de la langue, à la poésie de ses paroles et de ses mélodies, dont beaucoup, parmi les milliers de chansons de son répertoire, demeurent ancrées dans nos cœurs, de "La Bohème" à "La Mamma", des "Comédiens" à "Désormais", etc. Charles Aznavour, consacré à l'étranger comme le "Sinatra français", a incarné la chanson de notre pays, en explorant les genres et les rythmes, dans un métissage musical allant de la variété au jazz, de la pop au rock, sans omettre la vague yé-yé.

Chanteur de l'amour, de la sensualité, de la nostalgie, du temps qui passe, n'oublions pas qu'il fut aussi de ces artistes très engagés, qui portent la voix sur des sujets trop longtemps tus : l'homosexualité dans "Comme ils disent", le génocide arménien, évidemment, dans "Ils sont tombés", les crises migratoires également dans "Les Émigrants" et plus récemment le réchauffement climatique dans "La Terre meurt". Sans doute n'avait-il pas oublié d'où il venait, bien sûr que non. De parents arméniens, il traverse l'Occupation dans une famille où l'on accueille et l'on cache juifs et résistants, parmi lesquels Missak et Mélinée Manouchian. Tout au long de sa vie, il n'aura de cesse d'apporter son soutien et son amour au pays d'origine des siens, à travers ses fondations, jusqu'à recevoir la plus haute distinction arménienne, celle de héros national.

A l'approche du centième anniversaire de la naissance de Charles Aznavour, alors que 5 ans se sont écoulés depuis sa disparition, la Maire de Paris a tenu à ce que nous puissions rendre hommage à cet artiste. Nous proposons de donner son nom à une portion des jardins des Champs-Elysées. J'espère que la maire du 8e ira dans le même sens.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Cela tombe bien, explication de vote pour la maire du 8e.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Mes chers collègues, je crois que chacun ici conviendra que Charles Aznavour mérite amplement que Paris rende hommage à cet artiste exceptionnel. Il a participé activement au rayonnement de la chanson française sur les cinq continents, tout au long d'une carrière remarquable par sa durée et son foisonnement artistique fort d'un millier de chansons. Charles Aznavour, c'est évidemment l'un des plus beaux ambassadeurs de l'Arménie. Son engagement indéfectible pour le pays de ses anciens, à travers ses chansons et ses fondations, a d'ailleurs été reconnu par l'Arménie, qui l'a consacré héros national.

A l'heure où cette terre, qui lui était si chère, subit de nouveau une épuration ethnique, poussant 100.000 Arméniens à l'exode, cette dénomination que nous nous apprêtons à adopter est également un signal très fort. D'ailleurs, un buste de Charles Aznavour a été inauguré à Stepanakert, la capitale du Haut-Karabakh, en 2018.

L'emplacement proposé est une évidence. Il s'agit de dénommer un espace public non loin de la statue du Père Komitas, du jardin d'Erevan et de l'esplanade d'Arménie. Le siège du diocèse arménien de France est également situé à proximité, rue Jean-Goujon, où se déroule à chaque rentrée de septembre le Festival arménien. Ce sera donc un honneur d'accueillir cette dénomination à Paris, en particulier dans le 8e arrondissement.

Je vous remercie de voter favorablement ce vœu permettant d'attribuer le nom de Charles Aznavour à une partie du jardin des Champs-Elysées.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu référencé n° 127.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 210).

2023 DAC 53 - Subventions (322.000 euros) à 44 structures pour 44 projets dans le cadre des aides aux projets pour le spectacle vivant.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 53. Il s'agit d'une subvention à 44 structures pour 44 projets dans le cadre des aides aux projets pour le spectacle vivant.

La parole, pour commencer, est à Douchka MARKOVIC du groupe "Les Ecologistes".

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans la Charte en faveur du bien-être animal à Paris, déployée par la Direction des Espaces verts et de l'Environnement, il est inscrit : "Au travers de l'adoption par le Conseil de Paris de la stratégie animale en ville en novembre 2018, la Ville s'est engagée à permettre aux animaux de mieux vivre dans la Capitale et à développer une meilleure coordination entre les acteurs concernés par la gestion des animaux à Paris". Parmi les quatre axes qui la composent, l'axe 2 de la stratégie vise à assurer et garantir le bien-être des animaux sur le territoire, notamment dans les activités s'y déroulant. Dans ce contexte, la Ville de Paris édite cette charte, dont les objectifs visent à engager ses partenaires à respecter le bien-être animal, à promouvoir le bien-être animal, en présentant aux publics des activités respectueuses des animaux et à sensibiliser les Parisiens à la question du bien-être animal.

Les recommandations suivantes sont émises à l'attention des partenaires associatifs, culturels et économiques, pour l'organisation d'activités ou d'événements incluant la présence d'animaux. Les partenaires culturels de la Ville de Paris se doivent donc de respecter le bien-être animal, en présentant aux publics des activités respectueuses des animaux.

Nous ne pouvons que nous réjouir de l'avancée animaliste de la Direction des Espaces verts et de l'Environnement de la Ville de Paris. Cependant, nous souhaitons que la Direction des Affaires culturelles de la Ville de Paris et son adjointe se saisissent aussi de cette thématique. En effet, comme le rappelle la Charte en faveur du bien-être animal de la Ville de Paris, sont concernés tous les partenaires associatifs, culturels et économiques.

A travers cette intervention, je souhaite sensibiliser, s'il le faut, nos services à être en alerte sur la présence d'animaux, vivants ou morts, dans les propositions qui sont faites à la Ville, que ce soit dans le spectacle vivant ou dans les actions culturelles. Les animaux n'ont rien à faire dans ce type d'activités, car elles sont le plus souvent source de maltraitance, de privation de liberté et de stress pour les animaux. Nous devons collectivement être vigilants pour ne pas subventionner directement ou indirectement la présence d'animaux dans nos activités culturelles parisiennes.

Alors, inspirons-nous. Puisque nous aimons la culture dans cette Assemblée, je vais vous lire les pensées de deux auteurs de renom français, dont nous sommes fiers : "Soyons subversifs. Révoltons-nous contre l'ignorance, l'indifférence, la cruauté, qui d'ailleurs ne s'exercent si souvent contre l'homme que parce qu'elles se sont fait la main sur les bêtes. Rappelons-nous, s'il faut toujours tout ramener à nous-mêmes, qu'il y aurait moins d'enfants martyrs s'il y avait moins d'animaux torturés, moins de wagons plombés amenant à la mort les victimes de quelconques dictatures, si nous n'avions pris l'habitude des fourgons où les bêtes agonisent sans nourriture et sans eau en attendant l'abattoir", Marguerite Yourcenar.

Enfin : "Le devoir le plus élevé de l'homme est de soustraire les animaux à la cruauté", Émile Zola.

En conclusion, rappelons-nous que les animaux ne sont pas des sujets de divertissement. Les humains s'en chargent déjà très bien.

Merci à vous.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. SOREL, mais il n'est pas là.

Pour vous répondre, Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Douchka MARKOVIC. Je prends votre intervention comme un hommage à l'action menée par la Ville de Paris dès 2018, avec la charte que vous avez évoquée, puis en 2021, pour préciser les engagements de la

Ville en matière de bien-être animal, y compris en matière culturelle. C'est un sujet que nous avons souvent eu l'occasion d'aborder.

Oui, les établissements culturels liés à la Ville, qu'ils soient en régie directe ou qu'ils en soient partenaires, sont extrêmement sensibilisés à ce sujet, ce qui ne les empêche pas, parfois, de travailler autour du thème animal. Permettez-moi de penser à Baptiste MORIZOT, par exemple, grand thuriféraire des loups avec lesquels il travaille, qui est un artiste, un penseur très proche du théâtre du Rond-Point. Il y en a d'autres. Oui, nous veillons au respect du bien-être animal dans la culture comme ailleurs à Paris et nous continuerons.

Un mot simplement, pour en revenir à l'objet du projet de délibération : il s'agit de soutenir ce que nous appelons les aides pour la création, la diffusion et la diversité artistiques à Paris, des aides directes aux artistes, aux compagnies, pour un montant total d'un million d'euros sur l'année, des aides que nous réformons pour soutenir davantage les jeunes artistes, l'émergence, pour accorder une importance plus grande encore au lien avec les publics.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 53.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAC 53).

2023 DAC 154 - Subvention (6.000 euros) à l'Association de préfiguration de l'Institut ukrainien en France (apIUF).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 154 relatif à l'attribution d'une subvention à l'Association de préfiguration de l'Institut ukrainien en France.

La parole est à Mme Farida KERBOUA.

Mme Farida KERBOUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, alors que notre pays connaît des heures difficiles, que les conflits se succèdent dans le Caucase, en Afrique et au Proche-Orient, il est important de ne pas oublier celui qui se déroule aux frontières de l'Europe, en Ukraine, depuis février 2022. Ce projet de délibération nous propose ainsi de soutenir l'Association de préfiguration de l'Institut ukrainien en France, chargée de préparer la création d'un institut culturel ukrainien permanent à Paris, ayant vocation à soutenir les échanges universitaires et scientifiques, à renforcer les relations culturelles et économiques entre la France et l'Ukraine. Par cette subvention de 6.000 euros, Paris continue d'être solidaire avec le monde culturel ukrainien, comme il a pu le faire en accueillant le "Kyiv City Ballet" au théâtre du Châtelet en 2022, solidaire des réfugiés ukrainiens en France et solidaire, tout simplement, du peuple ukrainien, qui lutte depuis bientôt 2 ans contre l'invasion russe.

Ce projet ambitieux a le potentiel de faire une réelle différence dans la promotion de la culture ukrainienne en France et dans le renforcement des liens qui unissent nos deux pays. Le groupe Changer Paris est fier d'y apporter son soutien. Nous voterons ainsi en faveur de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, dimanche dernier, Ukrainiens et Ukrainiennes étaient nombreux pour déposer sur la tombe du Soldat inconnu de l'Arc de triomphe des gerbes aux fleurs jaunes et bleues, mêlées d'épis de blé, en souvenir des 5 millions de victimes de l'Holodomor, le génocide par la faim, ordonné par Staline, dont ils commémoraient le 90e anniversaire. Cet anniversaire résonne dramatiquement, alors que, depuis 21 mois, l'Ukraine doit faire face à l'agression de la Russie et que des milliers de familles sont endeuillées, des millions ont dû fuir leur foyer. Selon l'O.H.C.H.R., en février de cette année, 8 millions de personnes, soit 18 % de la population, s'étaient réfugiées dans un Etat européen et plus de 5 millions étaient déplacées à l'intérieur du pays.

Je me permets de vous inviter à voir le documentaire "Pierre Feuille Pistolet" du réalisateur polonais Maciek HAMELA. Dès le début de l'agression, il s'est joint aux bénévoles qui, au volant d'un van, ont évacué des milliers de civils, évitant les bombardements et les "check-points" de l'armée d'occupation, civils dont nous découvrons les

visages, l'humanité. En effet, c'est bien de cela qu'il s'agit : depuis 21 mois, l'intensité des combats ne cesse pas et les civils, cibles des bombardements de l'armée russe, ne sont pas, comme dans tous conflits, des chiffres qu'il suffit d'égrener, mais des êtres humains qui vivent chaque jour dans la terreur des crimes de guerre, qui ne pourront rester impunis. A Kherson, ville occupée par l'armée russe puis reprise par les Ukrainiens il y a un an, presque jour pour jour, les attaques de drones sont quotidiennes : 1.500 en un an, tuant et blessant une population exsangue, mais qui, avec le courage que nous admirons depuis le début de la guerre, continue de résister.

Cette résistance passe aussi par la préservation du patrimoine ukrainien, menacé par les destructions et les vols d'œuvres d'art, et la diffusion de sa culture, souvent méconnue et pourtant si riche sur la scène internationale. A cette fin, le Gouvernement ukrainien a créé l'Institut d'Ukraine. Depuis 2018, il a mis en œuvre plus de 800 projets culturels dans 24 pays. Après Berlin, cet institut se propose de s'implanter sur notre territoire, pour présenter la culture ukrainienne comme partie intégrante de la culture européenne et organiser des rencontres de professionnels dans tous les domaines artistiques, du patrimoine architectural ou muséal, ainsi que pour la restauration d'œuvres d'art ou la réhabilitation des sites patrimoniaux, artistiques et culturels. C'est une implantation dont nous pouvons être fiers.

Notre Ville a symboliquement et matériellement apporté, dès les premiers jours, son soutien à la Ville de Kyiv et, à travers elle, aux Ukrainiens et aux Ukrainiennes. Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des vœux et projets de délibération qui, à l'initiative de la Maire, ont été adoptés par ce Conseil, sur les actions portées par les différents arrondissements de tous bords pour accueillir les réfugiés et afficher notre solidarité ; un soutien reconnu par le Président ZELENSKY, qui a remis en mains propres à Anne HIDALGO la médaille de "Ville sauveur".

Aujourd'hui, ce projet de délibération nous propose de soutenir la création de l'Institut d'Ukraine. Je suis persuadée que votre vote sera unanime.

Pour conclure, j'aimerais partager avec vous l'émotion et la détermination d'Olena ZELENSKA, ambassadrice de l'Institut, présente la semaine dernière pour son installation, en partenariat avec la Ville et la Gaîté Lyrique. Je sais que Carine ROLLAND reviendra plus en détail sur ce projet. Elle a souligné l'importance de la culture pour comprendre le passé, vivre le présent et construire l'avenir dans son pays. Ses derniers mots furent pour citer Jean-Paul Sartre : "La culture ne sauve rien ni personne, elle ne justifie pas. Mais c'est un produit de l'homme : il s'y projette, s'y reconnaît".

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est au maire du 18e, Éric LEJOINDRE.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci beaucoup.

Chers collègues, depuis le 24 février et l'invasion de l'Ukraine par la Russie de Vladimir POUTINE, la Ville de Paris a marqué un soutien indéfectible au peuple ukrainien. Dès les premiers jours, nous avons organisé l'accueil des réfugiés, d'abord à la Porte de la Chapelle, puis Porte de Versailles et maintenant Porte de la Villette. Au sein de ce Conseil, nous avons adopté une aide d'urgence d'un million d'euros au profit des acteurs de terrain, qui organisent la collecte et l'acheminement de produits de première nécessité, mais aussi le don de huit camions-bennes ou encore une subvention d'urgence de 20.000 euros pour l'achat de générateurs à destination de Kyiv.

La guerre se poursuit au cœur de l'Europe. Les Ukrainiennes et les Ukrainiens vivent depuis maintenant près de 2 ans sous les bombes russes. Alors, à Paris, nous continuons à marquer notre soutien au peuple ukrainien, peuple ami de l'Europe, cette communauté créée au sortir de la Seconde Guerre mondiale pour préserver un idéal de paix, de civilité et de coopération. C'est dans cet esprit que nous avons travaillé, avec le district de Podil à Kyiv, à accueillir 20 jeunes de ce quartier de Podil dans le 18e lors des dernières vacances scolaires. Avec des jeunes du 18e, ils ont pu bénéficier d'un répit bienvenu, en découvrant Paris, mais également la Normandie.

Je voulais profiter de ce projet de délibération pour remercier ici toutes celles et tous ceux qui ont contribué à les accueillir, à commencer par Patrick BLOCHE et Hélène BIDARD, sans l'aide desquels nous n'aurions pas pu organiser cette visite, mais aussi l'association "Stand With Ukraine", les agents du C.A.S.-V.P. et de la Caisse des écoles du 18e, la Ligue de l'enseignement, les collèges participants de mon arrondissement, mais aussi la Société d'Exploitation de la tour Eiffel ou encore le musée du Louvre.

Nous avons tenu à ce que leur venue soit aussi un moment de rencontre avec les jeunes du 18e. C'est par ces échanges que nous permettrons aux jeunes citoyens de l'Europe d'apprendre à se connaître, à partager une culture commune et à être solidaires. C'est également cet esprit d'amitié entre la France et l'Ukraine, entre les Parisiens et les Ukrainiens qui guide l'action menée par la Ville pour intégrer la culture ukrainienne à notre culture commune européenne. La création d'une filiale de l'Institut ukrainien à Paris va permettre de diffuser plus encore cette culture dans les domaines artistiques, mais aussi du patrimoine ou de l'architecture.

De nouveau, Paris exprime sa solidarité envers le peuple ukrainien, que nous n'oublions pas.

Je vous invite à adopter ce projet de délibération.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chers collègues, d'avoir rappelé combien, de bien des manières, Paris est aux côtés de l'Ukraine depuis plus de 20 mois maintenant et bien avant. C'est pourquoi nous étions présents la semaine dernière - vous y étiez, chère Geneviève GARRIGOS, ainsi qu'Arnaud NGATCHA et Ariel WEIL - à la Gaîté Lyrique, pour célébrer la préfiguration de l'Institut ukrainien à Paris. Cet institut trouve toute sa place dans notre ville, eu égard à ce qui fait notre honneur, ce qui fait notre devoir, celui de continuer d'accueillir toujours ceux qui cherchent l'exil, à commencer par les artistes, de continuer à faire vivre les liens avec les peuples opprimés, par des moyens artistiques et culturels. En effet, c'est bien d'une guerre culturelle qu'il s'agit là-bas, au-delà de la guerre territoriale. Il s'agit bien d'aliéner les libertés de penser, de créer et de transmettre. C'est ce qu'il se passe en Ukraine et c'est ce contre quoi la culture s'applique à lutter.

L'Institut ukrainien vit à Paris depuis la semaine dernière, inauguré par Mme ZELENSKA. Je tiens ici à remercier les équipes de la Gaîté Lyrique, qui ont ouvert leur porte. La Gaîté Lyrique est cet établissement lié à la Ville de Paris. Je vous invite à voter favorablement le projet de délibération qui vous est proposé.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 154.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAC 154).

2023 DAC 405 - Subventions (100.000 euros) à 28 associations développant ou expérimentant des actions culturelles de proximité et signature de 9 conventions.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 405 relatif à l'attribution de subventions à 28 associations développant ou expérimentant des actions culturelles de proximité et signature de 9 conventions.

La parole est à Alice COFFIN.

Mme Alice COFFIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis, comme vous, une élue d'un arrondissement, le 12e, qui dispose d'une commission Culture de proximité, dans laquelle siège et sur laquelle veille la maire Emmanuelle PIERRE-MARIE. Sa mission : ancrer les questions culturelles dans les problématiques sociales et de territoire.

Je suis donc très heureuse de la création de cette nouvelle enveloppe proposée dans ce projet de délibération et deux autres. Elle va permettre à des structures travaillant à l'échelon local, dans des quartiers populaires, d'expérimenter des actions destinées à impliquer de nouveaux publics. Travailler à la démocratisation culturelle demande des moyens, notamment de mieux financer les structures qui sont dans ces quartiers populaires, qui s'inscrivent dans des dispositifs d'éducation artistique et culturelle ou qui promeuvent les pratiques amateurs. C'est la ligne politique que nous défendons avec le groupe "Les Ecologistes", lorsque nous soutenons la création de postes en bibliothèque ou l'augmentation des subventions à la M.P.A.A. ou à la M.G.I.

Le "Théâtre 14", soutenu dans ce projet de délibération et dont nous évoquons régulièrement le travail, mène, par exemple, une action remarquable en la matière, en proposant des spectacles hors les murs, dans l'espace public, dans les lieux de vie du quartier, en impliquant les associations de l'arrondissement ou en faisant participer les habitants et habitantes à l'organisation du "ParisOFFestival". Cette subvention va lui permettre d'aller plus loin.

Il nous semble néanmoins important d'attirer votre attention sur deux points essentiels pour le succès de cette nouvelle initiative : premièrement, l'association des arrondissements, qui connaissent leur territoire et leurs acteurs, aux attributions de ces subventions ; deuxièmement, la pérennisation de ces financements. En effet, si cette enveloppe n'est pas conditionnée à une obligation de résultat, c'est sa particularité même, il faut que les actions, qui rencontrent un succès et des résultats dans leur travail sur le territoire avec de nouveaux publics, puissent se poursuivre et se développer. Il faudra ainsi maintenir, voire amplifier ce soutien de la Ville vers un financement plus pérenne, notamment "via" les subventions de fonctionnement. Cela permettrait, par ailleurs, de soutenir de nouvelles expérimentations avec cet appel à projets.

Nous savons pouvoir compter sur votre écoute, chère Carine ROLLAND, et sur la territorialisation et le soutien aux structures. Nous ne doutons pas que les points évoqués feront l'objet de votre attention à propos de ce nouveau dispositif, dont je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Alice COFFIN. Vous l'avez très bien dit, le projet de délibération qui vous est proposé vise à soutenir un nouveau dispositif, qui vient encore renforcer notre politique culturelle à l'échelle des territoires. C'est un échelon essentiel, vous l'avez souligné. Nous en sommes non seulement convaincus, mais nous en mesurons les effets jour après jour et année après année. C'est pourquoi j'ai souhaité, avec le concours précieux de la DAC et de la Mission Territoires, que je salue et remercie ici, que nous puissions faire émerger, au moyen de ce nouveau dispositif, de cette nouvelle enveloppe dotée de 100.000 euros pour 2023, des projets locaux nouveaux, des projets qui ne sont parfois pas repérés par la Direction des Affaires culturelles, dont les arrondissements peuvent avoir connaissance, et de faire en sorte de les articuler au mieux avec ceux qui existent déjà en termes d'établissements culturels, de manifestations.

Il s'agit bien d'un renforcement de nos actions à l'échelle de l'arrondissement. Cette enveloppe a vocation à être pérennisée. Je vous rassure, s'il y avait un doute à ce sujet. C'était une première. L'idée a émergé en début d'année. Il fallait attendre les crédits du budget supplémentaire. Cette année, nous avons fait appel aux équipes de développement locales, elles-mêmes très implantées localement, en grande proximité avec les habitants et les acteurs. Bien sûr, à partir de l'année prochaine, j'entends bien votre deuxième remarque, nous ferons davantage avec les mairies d'arrondissement.

Je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 405.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAC 405).

2023 DAC 507 - Subvention de fonctionnement (40.505,16 euros) et avenant à convention avec l'association "Le Bal" (18e).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 507 relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement et d'une convention avec l'association "Le Bal".

La parole est à Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD. - Merci.

Il est toujours très important de rappeler l'importance du "Bal" et du travail remarquable mené par sa directrice Diane DUFOUR, lieu qui - Bertrand DELANOË, Daniel VAILLANT, alors maire du 18e, avec la complicité d'Éric LEJOINDRE, mais également le soutien de Pierre-Yves BOURNAZEL, à l'époque conseiller de Paris - a ouvert il y a maintenant une bonne quinzaine d'années, avec une programmation très ouverte sur le quartier. Vous êtes impasse de la Défense, tout près de la place de Clichy.

Dans le programme actuel, j'attire votre attention sur une exposition tout à fait singulière et remarquable, qui s'appelle "A partir d'elle. Des artistes et leur mère", où vous avez Chantal Akerman, Roland Barthes, Christian Boltanski, je cite des personnes décédées, mais aussi Sophie CALLE ou Mona HATOUM et bien d'autres encore. Egalement, une cinquantaine de collaborations du "Bal" par an avec de jeunes artistes, programmes de "La Fabrique du Regard", pôle pédagogique et de création qui aide ainsi ces jeunes artistes à déployer leurs parcours. C'est un travail de proximité remarquable et un travail de fond. Ce n'est pas un travail superficiel d'animation et de divertissement. C'est un travail de fond, car la culture, quand elle est de proximité, doit aussi être très exigeante. C'est le cas dans le 18e.

Je salue les élus chargés de la Culture dans le 18e, ainsi que l'adjointe à la Culture Carine ROLLAND.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher Christophe GIRARD, vous qui avez œuvré ô combien à la naissance du "Bal". Un salut appuyé aussi aux équipes du 18e, à commencer par son maire, Éric LEJOINDRE, Violaine TRAJAN, adjointe à la Culture.

"Le Bal", c'est cet établissement précieux et fragile sur lequel nous veillons collectivement. Il est fragile, certainement pas par son ambition, certainement pas par les compétences qui s'y déploient. Je pense ici aux deux codirectrices, Christine VIDAL et Diane DUFOUR, qui est aussi une des fondatrices du "Bal" aux côtés de Raymond DEPARDON. Il est fragile de par le fait qu'il faille toujours, en matière d'images, en matière photographique, faire ses preuves, réinventer. C'est ce que fait "Le Bal", exposition après exposition. Allez-y, si vous ne l'avez pas encore fait. Chaque exposition fait l'objet d'une scénographie très repensée, pensée à dessein, d'une médiation pensée sur mesure. Puis, ce travail dont vous avez parlé, cher Christophe, de l'Ecole du regard, qui se déploie dans les écoles parisiennes, dans des collèges à Paris et au-delà de Paris, dans une époque où l'éducation au regard, l'éducation à l'image est devenue absolument cruciale. "Le Bal" le fait avec le concours de photographes, d'artistes, en pensant des programmes à l'année, en fonction des publics auxquels il s'adresse.

Pour ces raisons, nous renforçons année après année le soutien au "Bal". C'est l'objet de ce projet de délibération. Je vous invite à le voter favorablement.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 507.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAC 507).

2023 DAC 508 - Subvention (12.000 euros) à l'association "Biennale de l'image tangible".

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAC 508 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "Biennale de l'image tangible".

La parole est à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, je ne résiste pas à l'envie de vous parler de la "Biennale de l'image tangible", qui a commencé ce 1er novembre. "Tangible" en référence à Barthes, pour qui la photographie est la trace tangible d'un objet, qui est venu déposer son empreinte sur la surface sensible grâce aux rayons lumineux émanant de son corps. Pourtant, ici, à la rencontre des différentes images des artistes, la créativité prend le pas sur le tangible, la liberté et la subjectivité sur la véracité de l'image. C'est ce que questionne à nouveau la 3e édition de ce festival, qui a pour objet l'image photographique, mais dans ce qu'elle s'émancipe de son usage classique, une photographie contemporaine qui invente de nouveaux langages et ouvre de nouvelles perspectives pour cette discipline, qui ne cesse de se réinventer.

Ce sont 40 artistes sélectionnés par un jury de professionnels du monde de l'art, de l'image et de la photo, qui présentent leur travail à la suite d'un appel à projets. Les artistes ont répondu à un appel à projets, qui les appelle à relever de nouveaux usages, langages et pratiques photographiques. Nous les retrouvons pendant un mois autour de l'exposition phare "Heterotopia", à l'espace 24 Beaubourg et dans 9 expositions satellites principalement basées dans le Centre et l'Est parisien, notamment dans le 20e arrondissement, ce qui n'est pas pour me déplaire. Les galeries concernées sont les galeries Plateforme, Charlot, Olivier Waltman, Data, NAG, Julio Artist - Run Space, du Floréal Belleville, L'ahah.

En amont de la Biennale, un prix Instagram a été créé par les organisateurs pour encourager l'émergence de nouveaux artistes. Les artistes publient leurs images sur Instagram et c'est le "post" qui atteint le plus grand nombre de "like", tout simplement, qui remporte le prix. Le concours est doté d'un prix à hauteur de 500 euros pour le lauréat, qui est cette année Thomas JORION, pour sa série des tours miroirs composée de monolithes de béton, sur lesquels sont représentés des fragments de lieux.

Je dois avouer que je n'ai pas encore pu m'y rendre cette année, mais il me reste deux jours pour le faire. J'ai de très beaux souvenirs de la Biennale précédente. Je ne peux que vous inviter à aller découvrir ces univers.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Raphaëlle. Vous avez parfaitement parlé de cette 3e édition de la "Biennale de l'image tangible", dans un mois décidément très photographique. Il y a eu "Paris Photo", avec une fréquentation en hausse. "Paris Photo", ce sont les grandes galeries, c'est aussi l'émergence, c'est aussi chaque année une séquence dédiée aux femmes photographes, rappelons-le. Il y a "PhotoSaintGermain" jusqu'à la fin du mois et cette Biennale.

J'ajouterai simplement, à tout ce que vous avez dit, la réalisation d'un très beau projet dans l'espace public. Nous allons parler tout à l'heure des expositions sur des espaces liés à la Ville. Nous y sommes particulièrement attachés, tant ces expositions dans l'espace public permettent un contact direct avec celles et ceux qui choisissent d'aller voir, avec celles et ceux qui se retrouvent en relation avec les œuvres des artistes. C'est toujours une très belle manière de faire vivre à la fois ce qu'ils et elles ont à proposer et l'espace public.

Je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 508.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAC 508).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'égalité femmes-hommes et à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans la culture.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 35 relatif à l'égalité femmes/hommes et à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans la culture.

La parole est à Alice COFFIN, pour deux minutes maximum.

Mme Alice COFFIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Luc BESSON, Gérard DEPARDIEU, Richard BERRY, Gabriel MATZNEFF, Christophe RUGGIA, Roman POLANSKI, les violences sexistes, sexuelles, pédocriminelles gangrènent les sphères culturelles. Au-delà de ces exemples tristement connus, la problématique des V.S.S. doit aussi être affrontée au niveau local qui est le nôtre. Le groupe "Les Ecologistes" dépose d'ailleurs régulièrement des vœux, des amendements, intervient très souvent sur ce sujet et celui de l'égalité femmes/hommes au Conseil de Paris, comme dans les conseils d'administration des établissements culturels où nous siégeons.

Nous nous félicitons ainsi du souhait de la Ville d'avancer sur ces sujets comme celui de la transition écologique, de la démocratisation culturelle et du soutien à des expressions peu présentes à Paris, en faisant de ses priorités politiques des critères d'évaluation dans l'attribution des subventions. Il nous faut néanmoins aller plus loin afin d'établir une relation de responsabilité mutuelle entre les structures soutenues et la Ville et nous assurer de l'effectivité de notre politique, particulièrement concernant l'égalité femmes/hommes et la lutte contre les V.S.S. Il nous faut mentionner ces priorités dans chacune des conventions de subvention que nous signons, pas seulement au travers d'un article générique listant de manière non exhaustive et non engageante tout ce qui pourrait être fait en la matière, mais en précisant à chaque fois les actions et les objectifs auxquels s'engagent les structures.

Par là même, la Ville explicitera les motivations de cette subvention et devra s'engager à accompagner les structures dans ce travail en faveur de l'égalité et de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Bien entendu, cette clause devra être définie dans un esprit de dialogue et être adaptée aux spécificités des acteurs soutenus. N'hésitons pas, d'ailleurs, à nous inspirer de ce qui est fait sur ce sujet en matière sportive, mais également par les villes de Bordeaux, de Grenoble, de Rennes ou de Poitiers. Les conventions de subvention que nous signons avec les associations et clubs sportifs, par exemple, mentionnent à chaque fois précisément les actions et les objectifs de chaque structure en matière d'égalité et de lutte contre les V.S.S., mais aussi d'actions en faveur des jeunes Parisiens et Parisiennes des quartiers populaires ou sur l'éco-responsabilité.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Carine ROLLAND va vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Alice COFFIN.

Disons-le, et nous ne le redirons jamais assez, la question de la place des femmes en général et dans la culture en particulier est une préoccupation majeure de la Ville de Paris. Nous en sommes d'accord. Vous savez non seulement notre conviction, à la Maire de Paris, la mienne, mais aussi les actions que nous développons. Vous l'avez évoqué, l'égalité entre les femmes et les hommes est désormais inscrite systématiquement dans toutes les conventions établies par la Direction des Affaires culturelles, dont je salue le volontarisme en la matière. C'est aussi le cas pour la lutte contre les violences à caractère sexiste et sexuel. Ce critère est désormais incontournable pour l'attribution de subventions, notamment dans le cadre de l'attribution de subventions et de dispositifs d'aide à projet.

Depuis l'été dernier, une grille d'indicateurs, que les établissements culturels de spectacles vivants subventionnés par la Ville doivent remplir, est aussi appliquée par la Direction des Affaires culturelles. C'est une première cette année. Nous attendons donc le premier bilan qui portera sur l'année 2022. Cette grille vise à devenir un outil d'analyse et de suivi pour définir des trajectoires et des objectifs très clairs, établissement par établissement, donc de manière spécifique.

J'ajoute qu'un plan de formation a été mis en place pour les établissements en régie directe. Les personnels des conservatoires ont été formés à la lutte contre les V.S.S. C'est en cours pour les bibliothèques et prochainement pour l'ensemble de la Direction des Affaires culturelles. Je vous signale aussi que la réunion thématique de la 2e Commission pour l'égalité femmes/hommes se tiendra le 22 janvier prochain, en y associant bien sûr les élus d'arrondissement.

Au regard de toutes ces démarches, j'ai proposé quelques amendements à votre vœu, afin de poursuivre la démarche d'inscrire systématiquement, dans les conventions de subvention passées avec les structures culturelles, un article mentionnant les actions et objectifs de celles-ci en faveur de l'égalité hommes/femmes et de lutte contre les V.S.S., et afin de prévoir une publication annuelle des données quantitatives et qualitatives recueillies par la Direction des Affaires culturelles en la matière.

Je donne donc un avis favorable à ce vœu tel qu'amendé.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Est-ce que les amendements sont acceptés ? Oui.

J'ai une demande de prise de parole pour mise en cause personnelle de Christophe GIRARD.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Ecologistes", amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2023, V. 211).

Interpellation de M. Christophe GIRARD.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - La parole est à Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD. - Merci, Monsieur le Maire.

En écoutant attentivement Mme la Conseillère du 12e, Alice COFFIN, je souhaiterais qu'elle puisse répéter si elle a bien cité mon nom parmi d'autres noms qu'elle a cités il y a quelques instants, que j'ai entendus et que d'autres personnes ont entendus. C'est pour cela que je suis revenu. Si c'était le cas, bien évidemment, c'est d'une extrême gravité.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Je propose... Nous avons entendu votre nom et je crois que tout le monde ici, qui écoutait, l'a entendu. Il sera de toute façon inscrit au procès-verbal, conformément à la déclaration. Je ne pense pas utile d'entamer un échange, mais allez-y, Alice.

Mme Alice COFFIN. - Je n'ai pas entendu votre réponse. Vous disiez que ?

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - La réponse est que oui, j'ai entendu le nom de Christophe GIRARD.

Mme Alice COFFIN. - Non. D'autres gens l'ont-ils entendu ? Pouvez-vous lever la main, les gens qui ont entendu le nom ? Qui l'a entendu ? Je n'ai absolument pas cité… J'évite de le faire de manière générale, donc il n'y a pas de risque.

M. Christophe GIRARD. - Si, je ne suis pas sourd.

Mme Alice COFFIN. - Attendez, reprenez mon texte. C'est écrit là. Vous ne devriez même pas être là.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Alice COFFIN, c'est très bien.

M. Christophe GIRARD. - Il vous pose la question.

Mme Alice COFFIN. - Vous regarderez la vidéo.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - De toute façon, le débat est clairement identifié.

Mme Alice COFFIN. - Il sait très bien que je ne l'ai pas cité. Il y a une vidéo, vous regarderez, on fera le ralenti.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - N'entamons pas ce débat. L'interpellation de Christophe GIRARD était très claire. Vous y répondez clairement.

Mme Alice COFFIN. - Je ne l'ai pas cité, donc pourquoi il y a une interpellation ?

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - De toute façon, il y aura le procès-verbal.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la gestion du parc d'ateliers et d'ateliers logements de la Ville de Paris.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Je vous propose que nous passions au vœu référencé n° 36 relatif à la gestion du parc d'ateliers et d'ateliers logements de la Ville de Paris, et seulement ce sujet, s'il vous plaît.

La parole est à Franck MARGAIN, deux minutes.

Je rappelle, les orateurs, les vœux non rattachés, c'est deux minutes maximum.

M. Franck MARGAIN. - Monsieur le Maire, je vous remercie.

Non ? Cela ne vous intéresse pas spécialement ? J'y vais ? D'accord.

Je me permets de présenter ce vœu au nom de ma collègue Aurélie PIRILLO qui présente, hélas, ses excuses. Elle ne pourra pas assister pour le présenter.

La Ville de Paris est réservataire pour plus de 1.088 ateliers d'artistes. Elle a la possibilité de favoriser les occupations temporaires et transitoires. Quatre cents candidatures d'artistes sont reçues chaque année en moyenne par le Bureau des Arts Visuels de la Direction des Affaires culturelles. Les difficultés que pose le régime juridique, qui régit les ateliers logements, ne permettent pas de mettre un terme au bail si le locataire ne pratique plus son art, en raison du droit au maintien dans les lieux du bénéficiaire et de sa famille. Les critères quantitatifs mis en place par le B.A.V. pour la sélection des dossiers d'artistes plasticiens, en amont du comité d'expertise, privilégient "de facto" les artistes ayant une carrière déjà bien engagée. L'obligation de la DAC, dans le cadre de la loi P.L.M., d'orienter 50 % des biens vacants vers la mairie d'arrondissement pour procéder aux désignations des candidats, et la difficulté qu'a le B.A.V. de transmettre les cinq candidatures minimum pour aboutir à trois dossiers à chaque fois.

Le rapport de l'Inspection générale, dont nous avons pris connaissance en 2023, pointe également la difficulté de la gestion des ateliers d'artistes logements.

Compte tenu de l'absence de compte rendu ou de bilan transmis aux arrondissements, qui permettrait d'estimer le nombre actuel d'ateliers d'artistes occupés, de vérifier l'effectivité du travail artistique des occupants et de connaître l'ancienneté des occupations, nous demandons que la Ville puisse entamer un travail de réflexion avec les bailleurs sociaux…

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci. Il faut conclure.

M. Franck MARGAIN. - … pour prendre des mesures qui permettront une meilleure connaissance du parc. Je rappelle que ce vœu avait été déposé en juillet 2021, voté, et que nous n'avons pas eu de retour.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Carine ROLLAND, pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Monsieur MARGAIN.

La Ville est réservataire de près de 1.100 ateliers d'artistes via les bailleurs sociaux liés à la Ville. La Ville a mené une inspection générale à ce sujet. J'en ai demandé la restitution, notamment par la Direction des Affaires culturelles, lors d'une réunion de la 2e Commission très récente, il y a quelques semaines. Nous avons fait le point sur la situation des ateliers d'artistes. A cette occasion, des pistes de travail ont été évoquées, qui rejoignent un certain nombre de vos demandes, notamment de travailler avec les bailleurs autour d'une rencontre afin d'améliorer encore les procédures d'identification des lieux disponibles, les modalités d'attribution des ateliers et leur gestion, le développement des lieux de création dans des espaces intercalaires, tant les ateliers d'artistes ne sont pas les seuls lieux à même d'accueillir le travail des artistes à Paris, le renforcement du lien avec les mairies d'arrondissement, qui est, si j'ai bien entendu votre propos, votre principale préoccupation, dans le cadre de la territorialisation.

Oui, nous pouvons renforcer le nombre d'ateliers proposés aux mairies d'arrondissement. Je ne rentrerai pas ici dans les détails. Vous avez parlé des cinq dossiers. Parfois, nous en sommes à trois. Sur cet aspect, nous avons déjà commencé à travailler, le Bureau des Arts Visuels y est très impliqué.

Enfin, concernant les bilans annuels que vous mentionnez, le même Bureau des Arts Visuels a une vision en temps réel de toutes les occupations et peut ainsi fournir un bilan sur demande, si cela vous semble nécessaire.

En résumé, ce dispositif des ateliers d'artistes est extrêmement précieux. Nous entendons non seulement le maintenir, mais le développer et l'améliorer. Nous y travaillons en continu et encore plus depuis ce rapport de l'Inspection générale de la Ville. Aussi, les attendus de votre vœu me semblent déjà remplis. Au vu de ce que je viens d'indiquer, je vous invite à retirer votre vœu. Sinon, j'y apporterai un avis défavorable.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace M. Emmanuel GRÉGOIRE au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chère Carine ROLLAND.

Franck MARGAIN, vous le retirez ? Vous le maintenez ? Il est maintenu.

Non. Quand il est maintenu, il suffit de dire "maintenu". C'est quand un vœu est retiré que l'on a désormais un moment court, inévitablement, pour en expliquer la raison.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'avenir des ateliers Berthier.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 37 relatif à l'avenir des ateliers Berthier.

La parole est à Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Monsieur le Maire.

Le devenir des ateliers Berthier, un sujet qui ne vous étonnera pas, que j'évoque à nouveau aujourd'hui. En effet, ce vœu a trait à ce que nous pouvons faire maintenant de ce site des ateliers Berthier, qui devait héberger dans le 17e la Cité du Théâtre, projet malheureusement abandonné par le Gouvernement dans une quasi-indifférence municipale. J'aurais aimé vous entendre un peu plus, être à nos côtés pour le défendre. Ce n'est pas faute de vous avoir interpellés souvent sur ce sujet.

Aujourd'hui, j'espère que vous serez à nos côtés, car notre souci est tout autre. Avec Geoffroy BOULARD, les élus du 17e et les élus du groupe Changer Paris, nous voudrions vous entendre sur ce que nous pouvons faire ensemble de ce site et sur les conséquences d'une telle décision par le Gouvernement.

Vous le savez, plusieurs millions ont été engagés. Au départ, ce projet était même porté à 86 millions d'euros. Depuis 2016, il était inscrit dans le cadre du budget du Ministère de la Culture. Nous aimerions avoir un point précis de ces dépenses, car il y a eu des études de faites. Nous aimerions au minimum pouvoir les récupérer et faire en sorte de faire un bilan. Aussi, nous souhaiterions que la Maire de Paris et vous tous, l'équipe municipale, vous nous aidiez à interpeller le Gouvernement, tant sur les montants engagés pour la réalisation du projet de la Cité du Théâtre que sur les investissements nécessaires pour la rénovation des bâtiments, surtout énergétique, des ateliers Berthier.

Il en va de même concernant la mise aux normes d'accueil du public, afin de sanctuariser le site pour l'avenir. En effet, ce site a vocation à s'ouvrir au plus grand nombre. C'est ce que nous souhaitons, les élus du 17e. Il mérite une réflexion commune avec vous, la Mairie de Paris, la mairie d'arrondissement, les élus, les parlementaires, les habitants. C'est le vœu que nous formulons ici pour travailler ensemble sur le devenir de ce magnifique site des ateliers Berthier.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Brigitte KUSTER.

La parole est à Carine ROLLAND pour vous répondre, Madame la Maire.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Madame KUSTER, vous que je sais si engagée, si convaincue sur le devenir - qui n'existera plus - de ce qui aurait pu être la Cité du Théâtre. J'aurais tellement aimé que vous nous écoutiez quand nous vous disions que nous avions eu l'idée. Certes, l'idée de cette Cité du Théâtre revient au Président HOLLANDE. L'idée était excellente à la fois culturellement et "urbanistiquement", tant ce quartier vit autour des ateliers Berthier et devrait pouvoir continuer de se développer autour de ce beau projet. Malheureusement, nous n'avons jamais été entendus. Je ne reviendrai pas sur les discussions qui ont pu avoir lieu entre la Ville et l'Etat, notamment sur la cession de la parcelle qui nous était demandée à un prix tout à fait inacceptable.

Le Ministère de la Culture a décidé d'abandonner le projet. Nous n'en avons malheureusement pas été complètement étonnés. Nous ne pouvons pas aujourd'hui en porter la responsabilité. Cela doit être très clair. Les établissements situés sur le boulevard Berthier relèvent de la responsabilité de l'Etat. Je vous invite à vous tourner vers eux pour savoir comment ils continuent de les faire vivre.

A ce titre, je vous invite à retirer votre vœu. En effet, il nous sera difficile d'y émettre un avis favorable, dans le sens que le portage de ce projet est complètement étatique. Néanmoins, parce que nous sommes convaincus que les établissements qui y sont doivent continuer d'exister, nous ne manquerons pas de nous enquérir auprès de la Ministre de la Culture de ses intentions et de projets futurs pour le site, pour lequel nous gardons un attachement et une ambition forte à vos côtés, mais pas sous la forme de ce vœu. En revanche, je le ferai, nous avons souvent l'occasion de croiser la Ministre de la Culture. Croyez en notre engagement en la matière.

Avis défavorable si le vœu était maintenu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci pour cet échange constructif.

Compte tenu de ce qu'a exprimé Carine ROLLAND, retirez-vous votre vœu, Brigitte KUSTER ?

Mme Brigitte KUSTER. - Je le maintiens, d'autant plus que j'ai du mal à comprendre votre réponse. Vous êtes d'accord pour discuter avec eux, mais…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous le maintenez. Cela suffit.

Mme Brigitte KUSTER. - … pas que l'on discute tous ensemble. Or, l'intérêt serait que l'on travaille de manière collégiale, justement, en concertation.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous le maintenez. C'est bien noté.

Mme Brigitte KUSTER. - Bien sûr que je le maintiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Avis défavorable de l'Exécutif sur le vœu n° 37.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Cette proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la rénovation de l'atelier 11.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 38 relatif à la rénovation de l'atelier 11.

La parole est à Marie-Caroline DOUCERÉ.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, j'ai le plaisir d'évoquer la situation de l'atelier 11, lieu de prédilection des artistes à Paris à partir des années 1910, situé dans la cité Falguière du quartier Montparnasse. Datant de 1875, il a notamment vu peindre Modigliani et Soutine. Cet atelier, le dernier de la cité Falguière n'ayant pas été transformé en logements privés, a été racheté par un couple de mécènes soucieux du patrimoine. Depuis 2021, il accueille près de 70 artistes et professionnels de la culture, issus de 35 pays différents.

Cependant, aujourd'hui, ce lieu de mémoire et de création est dans un état préoccupant. Les façades et l'intérieur ont besoin d'une importante rénovation en raison de nombreuses fissures. A cette fin, les associations qui gèrent le lieu, "L'AiR Arts" et "Cité Falguière", ont besoin de récolter 1,2 million d'euros. Elles se sont engagées, en lien avec la "Fondation du patrimoine" et la "Mission Bern", à restaurer les façades, dont les verrières et les espaces intérieurs, en conservant autant que possible les éléments d'origine. La rénovation permettra également l'adaptation de l'atelier aux besoins des artistes et à l'accueil du public. L'association "L'AiR Arts" porte en effet un projet de résidence internationale d'art et de recherche en faveur du dialogue interculturel, à travers une programmation diversifiée.

Véritable témoignage de l'histoire de Paris et lieu de création artistique, il est urgent de conserver ce patrimoine culturel. Très attentifs à l'évolution du quartier Montparnasse, avec Philippe GOUJON, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Frédéric JACQUOT, adjoint chargé de la Culture dans le 15e, et tous les élus du groupe Changer Paris, nous demandons à la Ville de participer financièrement à la restauration de l'atelier 11. J'espère que, comme ce fut le cas en Conseil du 15e arrondissement, ce vœu fera l'objet d'un vote à l'unanimité sur les bancs de cette Assemblée.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Marie-Caroline DOUCERÉ.

La parole est à Carine ROLLAND, pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, chère Marie-Caroline DOUCERÉ.

Nous rejoignons, avec votre vœu, un sujet abordé précédemment par votre collègue Franck MARGAIN, à savoir les ateliers d'artistes. Il s'agit ici d'ateliers d'artistes qui n'y sont plus et qu'il s'agirait de rénover. La rénovation patrimoniale fait bien sûr partie des missions que nous pouvons endosser. J'associe à mon propos ma chère collègue Karen TAÏEB. C'est le cas dans de nombreux lieux de la ville. Pensons à la Villa Corot, qui fera bientôt l'objet de travaux en 2025, pensons à la cité "Montmartre aux artistes" rue Ordener, où des artistes continuent de créer. Mon propos vise ici à vous dire combien nous sommes attachés au maintien patrimonial des ateliers d'artistes, surtout de si haute mémoire. Vous avez très bien évoqué les artistes du siècle précédent, qui ont œuvré à la cité Falguière.

Concernant votre vœu, notre attachement à la cité est réel. Il est pleinement partagé, je viens de le dire. Néanmoins, nous avons de nouveau un souci de méthode et de manière de faire. En effet, nous n'avons jamais eu connaissance - lorsque je dis "nous", je parle pour moi-même, pour la Direction des Affaires culturelles - de ce projet avant votre vœu. Les deux associations n'ont à ce jour pas pris l'attache de la DAC et n'ont pas déposé de demande de subvention. Elles n'ont donc apporté aucun élément, ni juridique, ni budgétaire, pour savoir dans quel cadre il s'agirait de mener cette rénovation.

Vous comprendrez qu'il faut travailler avec méthode afin d'appliquer le plus grand discernement possible, afin d'éviter tout effet d'annonce qui pourrait être déceptif. A ce jour, je ne peux pas m'engager, au nom de l'Exécutif, sur une intention culturelle et patrimoniale d'ordre si général, sans visibilité, encore une fois, ni juridique, ni budgétaire. C'est la raison pour laquelle je vous invite à retirer votre vœu. Néanmoins, j'invite vraiment les deux associations concernées à prendre immédiatement l'attache de la DAC, ainsi mise en vigilance sur l'intérêt du projet.

Je vous invite donc à retirer le vœu, sinon avis défavorable.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Carine ROLLAND.

Le vœu est-il maintenu ?

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Oui.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Il est maintenu. Merci.

Explication de vote d'Aminata NIAKATÉ, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la cité Falguière accueillait depuis les années 1870 une trentaine d'ateliers d'artistes, qui servaient de lieux de travail et de vie à de nombreux artistes de l'Ecole de Paris, dont Amedeo Modigliani, Chaïm Soutine et Paul Gauguin, notamment. L'immense majorité de ces ateliers a malheureusement été détruite dans les années 1960 et a laissé place à des immeubles résidentiels, malgré les résistances des artistes face au "grand récit du progrès". L'atelier 11 est l'un des deux derniers ateliers d'artistes ayant survécu. Une artiste serbo-russe, Mira MAODUS, y a vécu et travaillé de 1979 à 2021, préservant ainsi sa vocation d'espace de création.

Afin de poursuivre l'héritage artistique de l'atelier, les associations "L'AiR Arts" et "Cité Falguière" ont lancé un projet de création d'une résidence internationale de recherche en art au sein de l'atelier 11. Elles souhaitent restaurer et promouvoir ce site international, et en assurer la pérennité pour les générations futures et pour continuer à offrir des opportunités d'échanges interculturels, dans la lignée de l'Ecole de Paris. Ces associations ont besoin de collecter 1,2 million d'euros pour la restauration du lieu. Une cagnotte en ligne est d'ailleurs disponible. N'hésitez pas à y participer. Le vœu soumis à notre examen propose que la Ville participe au financement de cette rénovation. C'est une démarche que les écologistes soutiennent.

Je prends acte cependant que la Ville n'a pas eu connaissance de ce projet et qu'elle n'a reçu aucune demande de subvention. Je crois comprendre qu'elle s'engage à étudier avec attention le projet et invite les associations "L'AiR Arts" et "Cité Falguière" à déposer des demandes de subvention à cette fin. C'est plutôt une bonne nouvelle que Carine ROLLAND souhaite prendre attache avec les porteurs de ce projet. Nous prenons acte,

en tout cas, de ces démarches. En conséquence, nous nous abstiendrons sur ce vœu qui, je l'espère, sera en passe d'être satisfait rapidement.

Je vous remercie de votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Aminata NIAKATÉ.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2023 DAC 534 - Communication relative à la présentation du bilan 2022 de la Commission du Vieux Paris.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la Commission du Vieux Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 534 et du vœu référencé n° 39 qui lui est rattaché. Il s'agit de la communication relative à la présentation du bilan 2022 de la Commission du Vieux Paris.

La parole est à Corine FAUGERON.

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Monsieur le Maire.

L'année dernière, j'étais déjà intervenue pour vous présenter le bilan de la commission. Je ne vais pas reprendre cette intervention, qui présentait le périmètre, la composition et les règles de la commission.

Cette noble institution, créée en 1897, s'est transformée en septembre 2014. Les quatre formations politiques composant le Conseil de Paris, les écologistes, l'U.M.P.-U.D.I., le MoDem et Danielle SIMONNET, avaient déposé chacune un vœu, transformé en vœu de l'Exécutif. Les grands principes avaient été actés pour son fonctionnement. Depuis, chaque année est présenté ce bilan souhaité par la Maire et la commission elle-même. La structure de ce bilan reprend celle de la mandature précédente, pour faciliter les comparaisons d'un exercice à l'autre. Ce bilan est soumis à votre vote.

La refonte de la commission a ouvert la possibilité de créer des sous-commissions thématiques et des groupes de travail. Les premiers ont été consacrés aux surélévations - on voit aujourd'hui que c'est toujours très important et l'on essaie de suivre toutes les doctrines mises en place à ce moment -, au patrimoine et à l'efficacité énergétique. L'année dernière, un groupe P.L.U. a été monté pour échanger, entre autres, avec l'Agence Parisienne du Climat et trouver des solutions permettant de concilier les exigences des uns et des autres.

Forte de ces expériences fructueuses d'échanges, la C.V.P. a mis en place des partenariats avec l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, qui établit des corpus de bâtiments sur différents thèmes. Elle a également établi une relation collaborative avec la Commission royale des Monuments et des Sites de Bruxelles-Capitale. Lorsque les délais d'instruction le permettent, la Direction de l'Urbanisme est associée aux travaux de la commission. De plus, deux adjoints accompagnent régulièrement la C.V.P., le premier adjoint chargé de l'Urbanisme, Emmanuel GRÉGOIRE, et l'adjointe au Patrimoine, Karen TAÏEB. Qu'ils soient ici remerciés.

La Commission du Vieux Paris s'intéresse aussi aux paysages et au patrimoine naturel de la ville. Notre dernière séance était consacrée au patrimoine du XXe siècle. La Commission du Vieux Paris ne s'intéresse pas qu'aux bâtiments du Moyen-Age ou du XVIIIe. Comme nous arrivons à la moitié de la mandature et la nouvelle définition de la commission, il faut renouveler le collège des personnalités qualifiées à la mi-mandature. Nous aimerions que des associations de préservation de l'environnement soient associées à nos travaux, puisque l'on s'intéresse aussi aujourd'hui aux paysages. Nous allons sans doute nous intéresser également à l'avenir des sous-sols parisiens.

Je tiens ici à remercier Laurent FAVROLE et le Département d'Histoire de l'Architecture de Paris, D.H.A.A.P., pour la préparation des dossiers très riches des séances. Je tiens aussi à remercier le président LEGARET et le secrétaire général Simon TEXIER, qui animent nos débats.

Cette commission est un outil précieux, très important pour la ville la plus patrimoniale. Ses avis sont importants et comptent, comme en témoigne le nombre d'adresses étudiées en augmentation d'année en année. Ce nombre d'adresses a justement doublé en 10 ans. Cependant, on a des échecs. Parfois, l'Etat ou la Ville passent outre nos préconisations et nos résolutions. Je cite cette adresse qui m'est vraiment restée "en travers de la gorge",

le Ministère des Armées, boulevard Saint-Germain, avec la création au dernier étage d'une piscine à débordement. On est en train d'abîmer tout un étage et, finalement, toute une partie du boulevard.

Indépendance, confiance, recherche de consensus et transparence sont les piliers de la Commission du Vieux Paris, institution capitale pour l'une des villes qui est à la fois l'une des plus patrimoniales du monde et l'une des plus menacées.

Je vous remercie de voter ce bilan.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Corine FAUGERON.

La parole est à Anne BIRABEN, qui en profitera pour présenter le vœu n° 39 de son groupe.

Mme Anne BIRABEN. - Monsieur le Président, je ne vais pas présenter le vœu pour l'instant. En revanche, je vais faire une présentation, comme Corine FAUGERON, concernant la Commission du Vieux Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous interromps. Le vœu est rattaché. S'il n'est pas présenté, je ne le mettrai pas au vote, puisque l'on ne peut mettre au vote que des vœux présentés. Soit vous vous partagez dans votre intervention entre ce que vous avez à dire du projet de délibération, qui est une communication, et vous présentez le vœu n° 39. Cependant, si vous ne le présentez pas, je ne pourrai pas le mettre au vote.

Mme Anne BIRABEN. - Je pensais que j'avais deux prises de parole.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Il y a deux prises de parole uniquement quand les vœux ne sont pas rattachés. Ici, le vœu est rattaché au projet de délibération, c'est donc une intervention globale de cinq minutes, d'ailleurs.

Mme Anne BIRABEN. - Vous êtes d'accord que j'ai aussi… J'ai cinq minutes, d'accord.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Cinq minutes en tout, projet de délibération plus vœu. Que du bonheur !

Mme Anne BIRABEN. - Vous êtes dur avec moi !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - En général, on décroche à trois ou quatre minutes. Profitez-en.

Mme Anne BIRABEN. - Depuis 125 ans, la Commission du Vieux Paris conseille la Municipalité de Paris en matière de protection du patrimoine parisien. Avec le temps, la réflexion des membres de la commission s'est étendue au paysage urbain et à l'environnement. Ces notions sont essentielles à Paris et constituent, elles aussi, des biens patrimoniaux à protéger.

Je suis heureuse de constater que le végétal, je ne parle pas des plantations anecdotiques et décoratives, le végétal ancien de plus en plus rare à Paris, malgré les déclarations de l'Exécutif, est un sujet que nous abordons régulièrement en commission. C'est toujours un bonheur pour moi de participer à cette commission, de parler de patrimoine, de discuter, d'apprendre et d'échanger. Je remercie le président Jean-François LEGARET pour ses qualités de synthèse, dans un esprit constructif et d'unanimité. Mes remerciements vont aussi au secrétaire général Simon TEXIER. Je félicite également l'excellent travail du D.H.A.A.P. et toute son équipe, qui fournissent des dossiers d'analyse historique patrimoniale toujours pertinents, rigoureux et objectifs. De même, le Pôle archéologique et cartographique est fondamental, car il puise aux sources de l'histoire, en dépit des moyens très modestes qui lui sont alloués.

Depuis quelques séances, je salue la présence de la Direction de l'Urbanisme. Elle nous a rejoints à la suite d'une demande des membres de la commission, qui souhaitent être éclairés sur les aspects administratifs des dossiers et afin que les résolutions, dont certaines sont âprement discutées, puissent être prises en considération par la Ville.

Je salue les 26 membres experts de la commission, dont les connaissances souvent très pointues sont une source indispensable pour alimenter la réflexion, mais aussi leur sens des responsabilités. Elus et experts, loin de la polémique, nous sommes tous attachés à la recherche du consensus, très souvent atteint, ce qui donne du poids à nos résolutions.

Je souhaite aborder trois sujets. Nous sommes très attachés aux protections de la Ville de Paris, les fameuses P.V.P. Au cours de longues séances, nous avons réalisé un très grand travail d'identification des immeubles à classer dans toute la ville. Cependant, où sont passées les centaines d'adresses motivées d'immeubles, de maisons, d'ensembles urbains, sur lesquelles une attention particulière doit être portée en cas de demande d'urbanisme ? La grande majorité des immeubles P.V.P. proposés par la commission a disparu au profit d'une liste bien maigre de quelques adresses. Notre avis, même consultatif, ne devrait pas être remis en cause, notamment sur le patrimoine des quartiers populaires de l'Est parisien. Le classement P.V.P. est un engagement de la Ville de Paris de protection du patrimoine. Elle devrait donc respecter ses engagements.

Deuxième point, dans le rapport 2022 figurent côte à côte les résolutions motivées de la commission et l'avis définitif de la Mairie de Paris sous l'appellation "Etat de l'instruction - motivation de la décision". Cela porte à

confusion. On peut facilement croire que cette colonne porte la résolution finale de la commission. Il n'en est rien. Je demande qu'il soit clairement signifié que cette colonne correspond à l'avis définitif de la Ville et uniquement de la Ville.

Ainsi, on apprend que la Ville est favorable, avec réserve, à la démolition de l'immeuble remarquable "Art déco" de Roger-Henri Expert, situé sur la parcelle de l'Institut Curie, et qu'il sera réduit en poussière dans quelques jours, alors que la commission s'est résolument opposée à cette démolition à plusieurs reprises, en 2020 et 2023, et a demandé le classement de l'immeuble au titre des monuments historiques. Ce tour de passe-passe en écritures induit un flou. Quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup.

Troisième point sur lequel je me permets d'être la porte-parole de plusieurs membres de la commission, nous demandons des visites de chantiers. Certains dossiers sont complexes et les résolutions à prendre difficiles. Des visites faciliteraient grandement la compréhension des enjeux. Par exemple, nous regrettons de ne pas avoir été convoqués à la visite de la barre Cassan, un grand chantier à venir.

Nous souhaitons que la commission soit écoutée et respectée dans ses résolutions. Parfois, elles sont suivies d'effets, mais sans doute encore insuffisamment pour ne pas avoir réussi à sauver des immeubles remarquables, des escaliers rares, des moulures exceptionnelles, une toiture, un bandeau, mais aussi des arbres. Il est des combats perdus, mais aussi des combats gagnés. Rappelons l'enjeu de la commission : c'est la protection du patrimoine et du paysage. La commission a pour mission de diffuser le goût du patrimoine, dans un contexte de menace quasi permanent du foncier et du bâti ancien, et de sensibiliser le plus grand nombre à la beauté de Paris.

Enfin, nous demandons que la Commission du Vieux Paris soit convoquée en séance extraordinaire lorsque la complexité d'un dossier ou son importance nationale nécessitent de faire appel à des expertises approfondies, et plus de temps, comme le projet d'urbanisme de la Porte Maillot. Nous demandons aussi, car des projets nous sont parfois proposés trop tardivement, les permis de démolir ou de construire étant déjà accordés par la Ville. La commission se trouve alors impuissante, car elle ne peut remettre en question ces projets. La démolition du pavillon des Sources dans le 5e arrondissement, si cher à Marie Curie, est l'exemple le plus récent et le plus marquant. Le permis de démolition a été octroyé en mars 2023 et le projet a été examiné au sein de la commission seulement le 19 septembre dernier. Cela n'est pas acceptable. Nous demandons que l'examen des dossiers soit inscrit à l'ordre du jour de la commission très en amont de la délivrance d'un quelconque permis.

Loin de la politique, la commission doit…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme Anne BIRABEN. - … conserver son cap et son indépendance. Moins de politique, plus de patrimoine. Comme le souligne Victor Hugo, l'un des plus grands amoureux de Paris, il y a deux choses dans un édifice : son usage et sa beauté. Son usage appartient au propriétaire, sa beauté à tout le monde. C'est donc dépasser son droit que le détruire.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Anne BIRABEN.

Pour vous répondre, j'ai deux inscrits, Karen TAÏEB et Emmanuel GRÉGOIRE. D'abord, Karen TAÏEB, puis le premier adjoint.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, chère Corine FAUGERON et chère Anne BIRABEN, je vous remercie pour vos interventions sur ce bilan 2022 de la Commission du Vieux Paris.

A mon tour, je voudrais commencer par adresser mes remerciements à Jean-François LEGARET, qui préside la Commission du Vieux Paris avec passion et surtout une grande culture de l'architecture parisienne. Je voudrais aussi saluer le travail de Simon TEXIER, secrétaire général de cette instance, Laurent FAVROLE, toute l'équipe du D.H.A.A.P. pour la préparation de ces séances. Leur expertise scientifique et la constitution des supports de séance d'une très grande qualité nous donnent, avec la précision historique et architecturale requise, les éléments nous permettant de comprendre les enjeux, de débattre, de rendre des avis concertés et éclairés. C'est le rôle de la C.V.P. qui, en toute indépendance, avec ses nombreux experts, réfléchit, argumente et propose pour certains projets des résolutions, parfois mêmes, comme le dit le président LEGARET, des résolutions fermes.

Au-delà de nos débats, ces documents d'une grande richesse sont disponibles sur "Paris.fr", sur les pages "Commission du Vieux Paris". Ils sont ainsi un livre ouvert sur l'histoire de ces bâtiments qui font l'identité de Paris. Leurs pages, assorties de photos d'archive, se multiplient au fur et à mesure de nos commissions, avec le nom des architectes, les dates, les évolutions des bâtiments au cours du temps, leur inscription dans le paysage urbanistique, les détails de modénatures, de décors intérieurs, comme un escalier, un portail, des fenêtres, une cour, une verrière…

Du point de vue du bilan 2022, les chiffres parlent d'eux-mêmes. En 2022, la C.V.P. s'est réunie à 11 reprises. Lors de ces séances, ce sont 154 dossiers qui ont fait l'objet d'une présentation, dont 76 ont concerné une démolition partielle, 21 démolitions totales, 25 restaurations et 24 surélévations. Parmi les adresses étudiées en 2022, 63 dataient du XIXe siècle et 61 du XXe siècle, comme l'a souligné Corine FAUGERON. On s'intéresse de plus en plus à ce patrimoine du XXe siècle, que nous avons à cœur de protéger. Quelques exemples pour donner plus de concret à ces chiffres : le 208, rue du Faubourg-Saint-Antoine, un bâtiment des années 1930, ou encore un projet de réhabilitation d'un hôtel particulier du XVIIIe siècle, situé 11, rue Louis-le-Grand, ou encore la restauration de l'îlot "TATI", 2, boulevard Marguerite de Rochechouart.

Transparente et indépendante depuis sa création, la C.V.P. émet des avis à titre consultatif, mais extrêmement précieux pour la Maire de Paris, évidemment pour l'adjoint chargé de l'Urbanisme, cher Emmanuel GRÉGOIRE, avec lequel je partage ce sens de la responsabilité du patrimoine parisien, pour la Direction de l'Urbanisme et même les porteurs de projets, qui revoient souvent leur copie. En 2022, la C.V.P. a démontré qu'elle était un appui scientifique important dans l'appréhension des enjeux contemporains pour la Ville de Paris, notamment sur les questions bioclimatiques et environnementales. Je veux vraiment saluer la grande implication de la Commission du Vieux Paris dans les travaux préparatoires au P.L.U. bioclimatique, avec la création de deux sous-commissions de la C.V.P., l'une dédiée aux problématiques patrimoniales du P.L.U., l'autre aux protections Ville de Paris. Je veux, à ce titre, saluer M. Jean-Paul BAILLY pour sa contribution.

En complément des séances mensuelles et des travaux qu'elle a entrepris lors de sous-commissions thématiques, des visites de sites patrimoniaux viennent aussi enrichir les travaux de la C.V.P., sans oublier, vous l'avez rappelé, les partenariats avec le monde de la recherche et de l'enseignement. Enfin, je veux remercier les élus de tous les groupes politiques qui assistent avec assiduité aux débats de la C.V.P. Ils et elles sont nombreux et nombreuses. Cela montre, s'il le fallait, l'intérêt de la Ville de Paris pour son patrimoine bâti.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Dans la foulée, la parole est à M. le premier adjoint.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci aux intervenants sur le projet de délibération et pour le vœu. Je voudrais d'abord remercier tous les membres de notre Assemblée impliqués dans la Commission du Vieux Paris. Je sais leur goût en commun pour la protection du patrimoine. Je sais également l'intensité de leur engagement très chronophage, mais essentiel, dans la Commission du Vieux Paris.

Madame BIRABEN, je serai très franc, votre vœu m'a agacé, car il insinue, par des propositions que vous formulez, qui sont déjà largement remplies… D'ailleurs, dans votre intervention, j'ai relevé des erreurs factuelles ou alors on n'a pas la même définition de l'arithmétique des résolutions qui sont prises par la C.V.P. Vous demandez que les avis de la Commission du Vieux Paris soient davantage pris en considération. Ils le sont massivement. Vous avez dit "parfois", ce n'est pas parfois. Il y a eu 66 résolutions. Sur ces 66 résolutions, j'ai suivi leur avis intégralement, sauf dans 18 cas. Je le redis, car je l'ai déjà dit au Conseil dans les séances précédentes : à chaque fois, je prends l'engagement de le motiver. J'explique en certaines circonstances, notamment pour des sujets d'intérêt général, quand il faut faire des hôpitaux, des équipements publics, etc., pourquoi je propose de déroger, quand bien même on essaie d'appliquer au maximum les recommandations de la C.V.P.

Deuxièmement, vous dites : "inscrire à l'ordre du jour de la Commission du Vieux Paris l'examen des dossiers avant l'octroi d'un permis de construire ou de démolition". C'est le cas. La Commission du Vieux Paris est indépendante. Elle a accès à l'intégralité des autorisations d'urbanisme en matière de droit de permis de construire et de permis de démolir. Elle décide discrétionnairement et en indépendance quels dossiers elle souhaite étudier ou non.

Troisièmement, depuis le début de la mandature, j'ai pris l'initiative à de nombreuses reprises, moi-même et de façon proactive, bien avant que soient déposés les permis, de dire soit aux pétitionnaires, soit au secrétaire général ou au président de la Commission du Vieux Paris, qu'il me semblait nécessaire qu'ils s'y penchent avant que le dossier arrive au stade du permis de construire, qui est malheureusement parfois un peu tard, compte tenu des délais d'instruction légaux, donc qui s'imposent à nous, des permis de construire.

Je vous le dis, ce sera un avis défavorable.

Pour conclure, votre dernier point, vous dites : "que la Commission du Vieux Paris se réunisse en séance extraordinaire lorsque la complexité d'un dossier ou son importance nationale nécessitent de faire appel à des expertises approfondies". C'est le cas. La Commission du Vieux Paris s'organise comme elle l'entend. C'est une commission ancienne, vous l'avez évoqué. Elle date de 1897. Je suis le gardien de son indépendance. Je suis ses avis dès que je le peux et quand je ne le peux pas, parce que je considère que d'autres intérêts sont à maturer, sinon ce n'est pas la peine, on supprime les élus et on demande à des commissions de faire notre travail. Ce n'est pas le cas. On assume notre rôle d'Exécutif et le rôle difficile qui peut parfois être le nôtre en matière d'arbitrage.

Vous avez cité plusieurs exemples. Je ne veux pas être trop long, car je pourrais tous les reprendre. Sur le bâtiment Curie, on aura d'autres occasions d'en reparler dans notre Conseil. C'est un permis ancien qui a été demandé par l'Etat, soutenu par l'Etat au profit de l'Institut Curie. Les A.B.F. y ont donné un avis favorable. Je veux bien que la commission émette des avis différents et c'est son rôle le plus légitime. Cependant, il y a dans notre pays des instances chargées d'instruire les potentialités du classement. J'ai compris qu'un sujet était en débat au niveau national, mais cela ne relève pas de la Ville. En l'occurrence, les A.B.F., dont c'est le travail, n'ont pas jugé nécessaire d'engager le classement.

Je vous proposerai de retirer votre vœu plutôt que de le rejeter, car je pense que l'on se réunit sur l'essentiel, c'est l'indépendance et la capacité de travail de la C.V.P. Je crois avoir donné beaucoup de garanties à cette même commission pour qu'elle puisse travailler efficacement, en indépendance et en ayant un vrai levier d'action sur les arbitrages de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le premier adjoint.

J'imagine que le vœu n° 39, déposé par le groupe Changer Paris, est maintenu.

Mme Anne BIRABEN. - Le premier adjoint vient de me donner l'exemple type où la commission n'est pas écoutée.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'accord, mais j'ai déjà expliqué que l'on n'explique pas son maintien.

Mme Anne BIRABEN. - Je maintiens donc mon vœu, car moins de politique, plus de patrimoine.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien. Il a un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote sur le projet de délibération DAC 534.

Compte rendu de la 3e Commission.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous abordons les dossiers de la 3e Commission. A l'heure où je vous parle, on a rattrapé notre retard par rapport à la projection initiale, mais on reste toujours à vendredi 19 heures. Il ne tient qu'à vous pour que l'on se quitte - c'est toujours très triste de se quitter - plus tôt, puisque l'on se quittera inévitablement à un moment donné.

Vous ayant dit cela et conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à la présidente de la 3e Commission, Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, j'ai bien entendu votre appel à l'efficacité. Nous allons tâcher d'en prendre notre part.

La 3e Commission s'est réunie le 6 novembre dernier en visioconférence. Nous avons examiné les projets de délibération qui vont vous être présentés maintenant, ainsi que la décision modificative du budget spécial de la Préfecture de police, débattue et votée lors de notre débat d'orientations budgétaires d'hier, et le Contrat parisien de prévention et de sécurité, discuté ce matin.

Au titre des remerciements désormais habituels, merci aux agents et agentes de la Ville qui organisent la réunion de notre commission, ainsi qu'au personnel de la Préfecture de police qui ont envoyé en amont les présentations budgétaires. Cela nous a permis d'y travailler, malgré une petite avarie technique. Un remerciement particulier au vice-président de la 3e Commission, Rudolph GRANIER, qui a assuré la présidence de la commission alors que j'ai dû entamer un déplacement. J'en profite pour faire un appel à son groupe. Il faudrait demander à M. GRANIER de revenir.

Je ne serai pas plus longue. Nous avons devant nous des débats qui portent notamment sur la politique Vélo et le maillage territorial de cette dernière, un maillage territorial qui progresse aussi pour les transports en commun, avec l'ouverture prochaine du prolongement du tramway, ce dont nous nous réjouissons toutes et tous. Nous saurons nous retrouver très bientôt pour discuter des moyens de la Préfecture de police, de son schéma directeur des achats publics responsables ou encore des S.U.V. dans l'espace public parisien.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

2023 DGGP 19 - Signature avec la M.G.P. de 5 conventions Plan Vélo Métropolitain : Hôpital (13e) (400.000 euros), Malesherbes (8e et 9e) (916.667 euros), Haussmann (8e) (550.000 euros), Charenton (12e) (266.667 euros), Belgrand (20e) (216.667 euros).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je donne maintenant la parole à Delphine BÜRKLI, la maire du 9e arrondissement, sur le projet de délibération DGGP 19 concernant la signature avec la M.G.P. de 5 conventions Plan Vélo Métropolitain : Hôpital (13e), Malesherbes (8e et 9e), Haussmann (8e), Charenton (12e), Belgrand (20e). Je pense que l'on va surtout parler de Malesherbes avec la maire du 9e arrondissement.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - On va parler d'Haussmann, qui est sur le 9e et aussi le 8e, nous le partageons.

Merci, Monsieur le Maire.

J'ai voulu intervenir sur ce projet de délibération, d'abord, pour saluer les investissements importants engagés à travers cette convention signée avec la Métropole du Grand Paris. Le 9e arrondissement en bénéficie et je m'en réjouis, avec l'aménagement du boulevard Haussmann, même si le projet doit encore être finalisé pour répondre à tous les enjeux qui se posent ici en termes de sécurité, c'est majeur, en termes d'environnement pour un air plus respirable, en termes d'attractivité. Haussmann est un bassin d'emplois exceptionnel pour Paris et sa région. Nous parlons ici d'un quartier exceptionnel de Paris et très fréquenté : 300.000 visiteurs par jour, 50 millions de visiteurs par an. Ce quartier abrite le premier pôle commercial à ciel ouvert, avec la présence historique des grands magasins.

Je souhaite que nous puissions avoir une grande ambition pour le boulevard, pour cet aménagement dans un quartier extrêmement dense, qui souffre beaucoup de congestion automobile. En effet, le boulevard Haussmann reste un axe de transit important, alors que nous souhaiterions, avec les principaux acteurs du boulevard, le Comité Haussmann en première ligne, qu'il soit un lieu plus agréable, faisant la part belle aux mobilités non polluantes et en donnant la priorité aux piétons.

Autrement dit, je ne veux pas d'un aménagement définitif au rabais, "à la va-vite", qui ne donnerait finalement pas pleine satisfaction aux cyclistes. Il y a l'enjeu des J.O. Vous connaissez mon engagement pour encourager la pratique cyclable et soutenir des aménagements de pistes fiables et parfaitement sécurisées. Je comprends, dans le cas présent, pour répondre à ces enjeux de sécurité que je partage, que le Préfet de police a indiqué être favorable à une version "a minima" du projet "d'olympiste" du boulevard Haussmann et de l'avenue Friedland. Son avis est circonstancié, puisqu'il porte sur la réalisation d'une "olympiste" provisoire pour les J.O., conditionnée à une clause de revoyure à l'issue de cette période. Il demande, pour pérenniser cet aménagement post-J.O., des études complémentaires et une nouvelle instruction technique, dont acte.

Je souhaite alors que nous puissions réfléchir dès maintenant à cet aménagement pérenne, construit, réfléchi, avec la Mission Vélo, avec les acteurs du Comité Haussmann, avec le conseil de quartier, avec les habitants des rues adjacentes, avec les associations "Paris en Selle", "Mieux se déplacer à bicyclette", avec la R.A.T.P., avec I.D.F.M. pour ne pas perdre de temps, et en concertation avec la maire du 8e, ici présente.

Forcément, le plan de circulation à grande échelle doit être remis à plat. Toutes les conditions doivent être réunies pour vraiment améliorer l'environnement du quartier, renforcer la sécurité routière, promouvoir l'usage du bus et du vélo et, je le répète, à la fois répondre aux besoins d'attractivité, d'accessibilité de notre ville, et répondre aux enjeux de sécurité que nous devons à nos administrés et aux millions de visiteurs qui fréquentent ce quartier par an.

Pour l'heure, nous attendons de la Mission Vélo - je profite de ce projet de délibération pour saluer le travail des équipes, qui est considérable - un calendrier détaillé de mise en œuvre de cet aménagement provisoire, que nous souhaitons le plus qualitatif possible. On attend également des réponses sur ce qui est prévu pour le stationnement des autocars de tourisme dans la première partie du boulevard, entre Richelieu, Drouot et Lafayette. Mettons-nous au travail sans plus tarder, ensemble, pour aboutir à un beau projet après la période des Jeux Olympiques.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire du 9e arrondissement, chère Delphine BÜRKLI.

C'est au tour de la maire du 8e arrondissement, chère Jeanne d'HAUTESERRE.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération est la traduction concrète que l'objectif de création de pistes cyclables dépasse les étiquettes politiques. Le Gouvernement a ainsi débloqué 2 milliards d'euros pour accompagner les collectivités locales à développer les pistes cyclables. La Région Ile-de-France a, quant à elle, engagé 300 millions d'euros dans son Plan Vélo et la Métropole du Grand Paris consacre 10 millions d'euros chaque année au développement du sien, sans oublier notre propre plan Paris Vélo 2021-2026, bien entendu.

Chacun peut le constater, la pratique cycliste est en plein essor dans l'ensemble des arrondissements parisiens. Le 8e arrondissement n'échappe pas à ce bouleversement. Au cœur du quartier central des affaires, les

salariés sont également en demande d'aménagements cyclistes sécurisés. L'entreprise Cisco va inaugurer, dans les prochaines semaines, son nouveau siège français, rue Washington. Elle a transformé l'un de ses deux parkings en parc de stationnement pour vélos uniquement. Chaque semaine, nous recevons des demandes pour créer toujours plus de stationnements pour les vélos. Nous tâchons d'y répondre, en dépit des difficultés d'approvisionnement en arceaux.

Face à cette évolution structurelle, il nous appartient d'organiser l'espace public pour assurer la sécurité de tous, en premier lieu celle des plus vulnérables, à savoir les piétons. Les pistes cyclables constituent un progrès pour les piétons. Elles leur permettent de mieux sécuriser les traversées piétonnes, en créant ces refuges qui manquent trop souvent, notamment dans les larges avenues haussmanniennes. Ce projet de délibération va permettre à la Métropole du Grand Paris d'apporter son soutien pour des opérations importantes dans le 8e arrondissement : d'une part, 916.667 euros pour la piste cyclable du boulevard Malesherbes, qui sera aussi financée par la Région à hauteur de 198.000 euros, pour un coût global de 4,6 millions d'euros.

Ce projet conduit à la suppression d'un certain nombre de places de stationnement. Certes, les parkings Bergson et Madeleine ne sont pas pleins, mais l'abonnement résident y est quatre fois plus élevé que le tarif résidentiel de surface. Nous avions porté, il y a quelques mois, un vœu permettant d'élargir le nombre de zones de stationnement résidentiel autour de son domicile. Il nous semble nécessaire de travailler cette question. De même, je m'aperçois, au gré des réunions publiques, que les Parisiens ignorent qu'ils peuvent utiliser les zones de livraison pour leurs besoins occasionnels de chargement et déchargement. Il leur faut pour cela disposer d'un disque européen de stationnement. Nous communiquons régulièrement à notre échelle et mettons même à disposition le disque de stationnement pour diffuser cette possibilité mal connue, qui peut répondre à une partie des critiques légitimes émises par les riverains.

D'autre part, la Métropole du Grand Paris soutient à hauteur de 550.000 euros la piste cyclable sur le boulevard Haussmann, dans le cadre de la voie cyclable dite "olympiste" Friedland-Haussmann. Elle sera aussi financée par l'Etat à hauteur de 412.500 euros. Ce projet a été revu à la suite de l'avis défavorable émis par le Préfet de police. Nous nous retrouvons par conséquent dans une version remaniée "à la va-vite", qui exigera des aménagements complémentaires après les Jeux olympiques et paralympiques. S'il est indéniable que la traversée Est-Ouest de l'arrondissement nécessite d'être améliorée, le projet consiste, pour l'essentiel du linéaire, à recréer simplement un couloir de bus ouvert aux cyclistes. Ce n'est pas le mode d'aménagement le plus sécurisant. Je crains qu'il ne satisfasse personne. C'est la raison pour laquelle j'ai exprimé mes réserves.

Je souhaite attirer votre attention sur deux points importants. Le premier conditionne la réalisation de la piste sur le boulevard Haussmann, à savoir le retrait des emprises Eole du Puits Pasquier. Lors d'une visite sur le site la semaine passée, la S.N.C.F. m'a alertée sur le fait que les emprises ne pourront être libérées que si la Section d'Assainissement de Paris intervient pour recréer l'avaloir à l'angle Pasquier-Haussmann et reprendre les égouts ensablés par les travaux. Or, la S.A.P. n'a pas programmé ces travaux dans son plan de charge. C'est d'autant plus étonnant que le chantier Eole a pris un retard conséquent. Les riverains ont été patients, mais il ne faudrait pas en abuser. Aussi, je souhaite que la programmation de ces travaux soit faite dans les meilleurs délais, afin de libérer totalement les emprises Eole, comme cela était prévu fin janvier 2024. Je rappelle qu'elles datent pour partie de 2017.

Le second point est celui de la piste cyclable aménagée rue de la Pépinière, sur laquelle nous avons déjà échangé, Monsieur le Maire. La Mission Vélo a proposé de reprendre cet aménagement en 2025 à ma demande, car il ne permet pas aujourd'hui aux piétons, ni aux cyclistes, de se déplacer en toute sécurité. En effet, plusieurs conflits persistent au début et à la fin de la piste, nécessitant d'être traités pour le confort de tous. Je souhaite donc avoir confirmation de cette bonne programmation.

Je vous remercie, mes chers collègues, de voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire du 8e arrondissement, chère Jeanne d'HAUTESERRE.

La parole est à Maya AKKARI.

Mme Maya AKKARI. - Mes chers collègues, d'abord, je suis contente de voir que ce projet de délibération important fasse, je l'espère, l'unanimité, mais on semble se diriger vers une unanimité sur ce projet de délibération.

Comme vous le savez, la Ville de Paris est engagée en faveur des mobilités plus durables, pour une ville plus respirable, apaisée, où chacune et chacun puissent se déplacer. Elle encourage les modes de déplacement décarbonés, en l'occurrence le vélo, pour des questions de santé publique, puisque cette transition vise à une amélioration de la qualité de l'air, pour agir sur les pics de pollution que nous avons tous pu constater l'été dernier. Je crois qu'il n'y a maintenant plus de doute chez une grande majorité de nos concitoyens.

Les problèmes que nous rencontrons au niveau des transports en commun actuellement, avec des temps de déplacement travail-domicile qui ne cessent de se rallonger, nous montrent également et encore plus la pertinence de nos choix politiques de gauche depuis les années 2000 dans le développement du vélo à Paris. En développant

le vélo, il s'agit également d'assurer un meilleur partage de l'espace public dans les rues parisiennes. Il y a un enjeu climatique, il y a un enjeu de se déplacer rapidement pour aller à son travail ou pour ses loisirs, mais il y a aussi un enjeu de réappropriation de l'espace public et d'avoir un espace public plus apaisé. C'est le sens de la votation citoyenne annoncée par la Maire de Paris sur la hausse du tarif du stationnement non résidentiel des S.U.V. Ces mastodontes motorisés constituent un danger pour les autres usagers. Ils consomment une part considérable de l'espace public parisien et vont à contresens de ce que nous sommes en train de faire à Paris.

Une des clefs pour encourager cette pratique du vélo est l'aménagement d'infrastructures cyclables, à l'image des cinq pistes concernées par cet ambitieux projet de délibération. C'est ce que propose le Plan Vélo 2021-2026, qui ambitionne une ville 100 % cyclable, c'est-à-dire une ville où l'on peut circuler dans toutes les rues, d'Est en Ouest, du Nord au Sud, en diagonal, vers la banlieue ou de la banlieue vers Paris, à vélo, sans se sentir en danger. Pour cela, nous devons permettre des déplacements à vélo sécurisés et confortables, en réalisant des pistes cyclables sur des axes structurants de notre ville. Rien que cet été, pas moins de 27 kilomètres de pistes cyclables ont été pérennisés et créés ; 60 autres sont encore aménagés en prévision des Jeux olympiques, comme l'a souligné la Maire hier, lors du débat sur le budget.

Il est également essentiel que ces infrastructures soient intégrées à un réseau plus vaste. C'est pourquoi la Ville de Paris est engagée au sein de la Métropole du Grand Paris pour la réalisation du Plan Vélo métropolitain. Ce projet de délibération propose justement la signature de conventions avec la Métropole du Grand Paris pour l'aménagement pérenne de cinq axes parisiens, qui seront intégrés au réseau Vélopolitain. Les financements apportés par la Métropole s'élèvent à 2,35 millions d'euros. Trois axes figureront sur le parcours de la ligne 1, qui relie Rueil-Malmaison et Noisy-le-Grand. Il s'agit du boulevard Malesherbes dans le 8e arrondissement, du boulevard Haussmann dans le 8e et le 9e et de l'avenue Belgrand dans le 20e arrondissement. Le boulevard de l'Hôpital dans le 13e fera partie de la ligne 3, qui relie Orly à Saint-Denis. Enfin, la rue de Charenton dans le 12e arrondissement appartiendra à la ligne 4, entre la place de la Concorde et Créteil.

Ces aménagements cyclables sécurisés et pérennisés seront non seulement utilisés par les cyclistes parisiens, mais aussi par ceux qui vivent dans d'autres communes en Ile-de-France et qui viennent travailler, se divertir ou visiter leurs amis et leurs familles. Ce projet de délibération est un nouveau pas vers un Paris 100 % cyclable et, pourquoi pas, une Ile-de-France 100 % cyclable. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Maya AKKARI.

La parole est à Jean-Philippe GILLET.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous voterons pour ce projet de délibération, qui nous permet de revenir sur la nécessité de lutter contre le dérèglement climatique. Il y a quelques jours, le Parti communiste français présentait "Empreinte 2050", son plan climat élaboré par les militants, avec l'appui de nombreux acteurs de la recherche et du monde du travail. Son objectif est simple, mais ambitieux : atteindre la neutralité carbone en 2050, en traçant un chemin socialement juste et techniquement viable. En résumé, construire des jours heureux, oui, mais sur une planète viable. Ce travail précis, documenté et argumenté a permis de rappeler, entre autres, que le secteur des transports est un véritable défi pour la transition écologique en France. Les émissions de CO_2 liées aux déplacements restent stables, alors qu'elles sont en baisse dans la plupart des autres secteurs d'activité. C'est pourquoi il est nécessaire de développer tous les modes de déplacement décarbonés, à commencer par les transports collectifs.

Nous avons la chance à Paris de pouvoir compter sur un réseau de transport public extrêmement dense, bien que fragilisé par la politique libérale de la Région Ile-de-France, qui privilégie la réduction des dépenses à la qualité de service.

Dans ce cadre global souhaité de réduction des émissions de carbone, le vélo trouve aussi toute sa pertinence. Contrairement aux caricatures faciles, l'idée n'est pas d'interdire la voiture et d'obliger tout le monde à faire du vélo. En revanche, pour développer les modes les moins polluants, il faut réduire la place de la voiture pour libérer de l'espace et permettre la création de pistes cyclables sécurisées. Il n'est pas non plus question de réserver ces pistes aux seuls Parisiens. En Petite Couronne aussi, le vélo est pratique et efficace sur des trajets de moins de 10 kilomètres. De très nombreux travailleurs, qui vivent en banlieue et travaillent à Paris, se déplacent déjà à vélo. Il est dans l'intérêt de tout le monde qu'ils soient encore plus nombreux à l'avenir.

C'est tout l'intérêt des projets présentés dans ce projet de délibération, qui s'inscrivent tous dans le cadre du Plan Vélo métropolitain. Le groupe Communiste tient d'ailleurs à saluer l'engagement de Jacques BAUDRIER qui, en tant que conseiller métropolitain délégué au Vélo, a coordonné l'élaboration de ce plan, qui trace des itinéraires permettant de se rendre à Paris à vélo en toute sécurité, en tout cas nous l'espérons.

Pour finir sur un tout autre registre, il faut aussi rappeler que plusieurs des projets présentés aujourd'hui sont importants pour l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques 2024. L'été prochain, Paris accueillera plusieurs millions de visiteurs, qui se rendront sur les sites des compétitions. Il est déterminant que, à ce moment, ces sites

soient tous desservis, notamment par des aménagements cyclables, pour éviter la surcharge des transports en commun. La Ville est engagée sur le sujet. L'Etat est censé l'être également. C'est ce que déclare régulièrement M. Clément BEAUNE, le Ministre des Transports. Pourtant, aux dernières nouvelles, la Préfecture de police bloque plusieurs de ces aménagements. La Ville a déjà évoqué ces difficultés publiquement. Les associations de cyclistes les ont rappelées il y a quelques jours. Je profite de cette intervention pour rappeler l'importance de ces projets et la nécessité que la Préfecture de Police les valide au plus vite, pour que tout soit prêt pour la bonne tenue des Jeux Olympiques dans quelques mois.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe GILLET.

Je donne la parole à David BELLIARD, pour répondre aux oratrices et orateurs.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération prévoit la subvention à hauteur de 2,35 millions d'euros par la Métropole du Grand Paris des pistes cyclables du boulevard de l'Hôpital, du boulevard Malesherbes, du boulevard Haussmann, rue Belgrand, ainsi que la "vélorue" de Charenton. Je profite de mon intervention pour remercier Jacques BAUDRIER, conseiller métropolitain délégué au déploiement des pistes cyclables du Vélopolitain, pour ce soutien à la politique cyclable de Paris. Nous avons eu l'occasion de l'évoquer pendant la question d'actualité, cette politique rencontre un vrai succès, avec une augmentation exponentielle de l'usage des pistes cyclables. Je suis heureux de voir que de nombreux élus, au-delà de nos appartenances politiques, se préoccupent et souhaitent déployer encore plus de pistes cyclables pour accompagner cette mutation des mobilités.

Quelques mots, peut-être, sur ce projet de délibération : les pistes du boulevard de l'Hôpital viendront sécuriser les trajets vers le centre de Paris des habitants d'Ivry-sur-Seine, Gentilly, Arcueil, Villejuif, pour ne citer que ces exemples. Les pistes cyclables du boulevard Malesherbes permettront aux habitants de Clichy, Levallois-Perret ou Asnières-sur-Seine de rejoindre Paris. La rue Belgrand permettra une nouvelle continuité cyclable, très attendue, avec l'Est parisien, notamment avec Bagnolet, Montreuil, Les Lilas ou Rosny-sous-Bois. La "vélorue" de Charenton, qui avance, permettra aux cyclistes en provenance de Charenton-le-Pont, Saint-Maurice ou Alfortville de rejoindre et repartir de Paris en toute sécurité. Puis, celle du boulevard Haussmann, empruntée par les personnes de l'Ouest parisien ou des communes limitrophes pour rejoindre les sites olympiques durant les Jeux, sera pérennisée.

Sur cette piste, comme sur l'ensemble des autres pistes "olympistes", nous cherchons à chaque fois le plus haut niveau qualitatif pour la pérennisation de l'ensemble des pistes cyclables, notamment celles qui sont déployées provisoirement. Il y a effectivement eu un avis négatif de la Préfecture de police. Nous allons refaire des études, avec l'objectif d'aboutir à une pérennisation extrêmement qualitative, à la fois pour les cyclistes, mais aussi pour l'ensemble des usagers de l'espace public, comme nous le faisons chaque fois que nous pérennisons ou que nous réalisons de nouvelles pistes cyclables, avec des doctrines qui ne cessent de s'améliorer.

Vous l'avez dit, Madame la Maire, cela nécessitera une ambition particulièrement à soutenir auprès des habitants et habitantes, puisque, quand nous déployons des pistes cyclables importantes et ambitieuses, nous modifions les plans de circulation. Cela ne se fait pas toujours avec une grande simplicité.

Sur Pépinière, Madame la Maire, nous allons lancer l'étude. C'est une piste cyclable sur trottoir. Nous nous sommes engagés, lors des discussions sur le Code de la rue, à ne plus réaliser de piste cyclable. C'est une piste cyclable déjà ancienne. Nous allons vous faire un certain nombre de propositions alternatives. L'endroit est un peu compliqué, mais nous aurons l'occasion d'échanger sur des alternatives et voir ce que nous pouvons réaliser ou non. Nous le verrons ensemble.

Sur Eole, je partage avec vous la nécessité de libérer très rapidement l'emprise. Les communications avec la S.N.C.F. ne sont pas toujours aisées. Je ne doute pas que, avec votre soutien et l'ensemble du soutien des élus locaux, nous y parvenions très rapidement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLIARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGGP 19.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DGGP 19).

2023 DVD 10 - Budget participatif : subvention d'investissement (700.000 euros) et convention avec la R.A.T.P. pour la réhabilitation de la station de métro La Fourche.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 10 relatif au budget participatif, subvention d'investissement et convention avec la R.A.T.P. pour la réhabilitation de la station de métro La Fourche.

La parole est à Corine FAUGERON.

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est presque un projet pour la Commission du Vieux Paris. La station de La Fourche a été mise en service le 26 février 1911. L'entourage de l'accès avait été victime d'un accident, percuté par un bus en 1964 et rapidement remplacé par un garde-corps en béton plutôt rude et toujours en place depuis. En 2017, la R.A.T.P. est associée au budget participatif. Cent projets concernent la R.A.T.P. Après instruction, 8 sont retenus et soumis au vote, regroupés sous l'intitulé "Mon beau métro". Cette première tentative n'a pas convaincu les électeurs du budget participatif. L'année suivante, ce sont 20 projets qui sont soumis au vote. La réhabilitation de la sortie de la station de métro La Fourche, dotée d'un budget de 300.000 euros, l'emporte dans la catégorie "Culture et patrimoine", avec 973 voix.

Cet accès est emprunté chaque jour par près de 10.000 personnes. C'est beaucoup. Dès 2019, la R.A.T.P. commence à étudier les différentes propositions de rénovation, entre le retour à l'accès d'origine ou une rambarde contemporaine en inox et verre. La R.A.T.P. choisit de redonner à la station son lustre d'origine, pas seulement pour des raisons patrimoniales, mais parce que le système avait fait ses preuves et était particulièrement bien adapté à la configuration en "T" de cet accès, avec trois volées d'escaliers. On retrouve ce même entourage en ferronnerie à la station Brochant, toujours sur la ligne 13. Cette reconstruction profitera à tous les passants, en plus des passagers de la ligne 13. Ce sera un très gros travail. Il faudra faire appel à des artisans très spécialisés. Aujourd'hui, on n'a plus l'habitude de faire des choses aussi complexes.

Le montant des travaux est estimé à 700.000 euros par la R.A.T.P. Au vu de l'intérêt du projet, la Ville a décidé d'abonder de 400.000 euros le budget participatif de 300.000 euros du 17e arrondissement. Les travaux commenceront dès que possible, en 2024, après les Jeux Paralympiques. Cette nouvelle sortie de métro pourra rejoindre le petit patrimoine de la ville, auquel une niche avait été consacrée au premier semestre 2023.

Je vous invite à voter cette reconstruction de la station de métro. Franchement, on va tous y gagner, car c'était très "moche".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Corine FAUGERON.

La parole est à David BELLIARD, pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Corine, pour cette intervention qui me permet de revenir sur cette belle réhabilitation de la station de métro La Fourche. Le projet de délibération que je vous invite à voter propose d'attribuer une subvention de 700.000 euros à la R.A.T.P. pour la réhabilitation de la bouche de métro La Fourche. Cette proposition de subvention provient d'une demande des Parisiens et des Parisiennes, qui ont voté au budget participatif de 2018, cela fait donc déjà quelques années.

A la suite d'un accident de bus en 1964, la R.A.T.P. a remplacé l'accès par un simple garde-corps en béton, qui a une esthétique "sécurité oblige". Depuis, pour éviter qu'un nouvel accident de la route puisse se produire, la Ville a modifié le plan de circulation et créé un couloir de bus. Cela permet à la R.A.T.P. de proposer une réhabilitation plus esthétique de la station, sans risque pour la sécurité, dans un style dit Nord-Sud, qui correspond bien à ce que vous venez de décrire, Madame FAUGERON, avec des moulages de ferronnerie et des piliers recouverts de céramiques stylisées.

Je précise que retrouver ce style d'époque a un coût. Je remercie M. BOULARD, maire du 17e arrondissement, d'avoir abondé l'enveloppe du budget participatif, initialement prévue à 300.000 euros, au vu du devis réactualisé par la R.A.T.P.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLIARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 10.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DVD 10).

2023 DVD 51 - Tramway T3 du pont de Garigliano à la porte Dauphine (15e, 14e, 13e, 12e, 20e, 19e, 18e, 17e et 16e). - Convention d'occupation du domaine public, de maintenance et d'entretien avec Ile de France Mobilités.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la dénomination des nouvelles stations du tramway T3b dans le cadre de son extension entre porte d'Asnières et porte Dauphine.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 51 et le vœu référencé n° 40 qui y est rattaché. Il s'agit du tramway T3 du pont de Garigliano à la Porte Dauphine, convention d'occupation du domaine public, de maintenance et d'entretien avec "Ile-de-France Mobilités".

La parole est à Jack-Yves BOHBOT, qui en profitera pour présenter le vœu n° 40.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu est rattaché à un projet de délibération qui définit une nouvelle convention d'occupation du domaine public, de maintenance et d'entretien avec "I.D.F. Mobilités" pour le tramway T3. Cette nouvelle convention permet une cohérence et une lisibilité, en fonction du prolongement réalisé. Le vœu porte sur un sujet extrêmement simple, qui ne pose pas, je pense, de réels problèmes à la Ville de Paris.

Le prolongement du tramway T3 a permis la création de sept nouvelles stations, qui ont été dévoilées le 14 septembre dernier par "I.D.F. Mobilités". Dans ces sept stations, la Ville, "I.D.F. Mobilités" et les élus ont souhaité que soient mises en valeur des personnalités féminines, qui sont souvent en sous-nombre dans les stations de métro, de bus ou de tramway, en particulier celles de Thérèse Pierre, qui était une résistante pendant la Seconde Guerre mondiale, Anny Flore, une chanteuse et comédienne, et Anna de Noailles, une poétesse et romancière. Ce choix a été réalisé en concertation avec "I.D.F. Mobilités", la Ville de Paris et les mairies d'arrondissement.

Il se trouve que ces noms ne permettent pas aisément aux voyageurs de déterminer l'endroit où ils se trouvent, car les gens se repèrent par rapport aux lieux, Porte de Champerret, Porte des Ternes, Place Pereire, Porte Maillot. Lors du dernier conseil d'arrondissement, je parle sous le contrôle de M. ZIADY qui est présent, différents vœux ont été déposés, à la fois par le groupe Paris en commun, le groupe Majorité présidentielle et le groupe de la majorité municipale du 17e arrondissement, pour que l'on puisse avoir une dénomination permettant aux stations qui les desservent… Nous avons trouvé très aisément un accord sur une station. Nous souhaitons que la Mairie de Paris saisisse "I.D.F. Mobilités", afin que la nouvelle station de tramway T3 Anny Flore soit dénommée Anny Flore - Porte des Ternes, pour que les voyageurs du tramway T3 puissent aisément se repérer.

Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jack-Yves BOHBOT.

La parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher Jack-Yves BOHBOT, merci pour votre vœu et votre intervention.

D'abord, le projet de délibération est important, puisque nous arrivons à la fin du chantier titanesque du prolongement du T3 à l'Ouest. Grand projet de transport de masse de surface de la mandature, vous l'avez rappelé dans votre intervention : 7 nouvelles stations, 3,2 kilomètres supplémentaires, 74.000 voyageurs attendus par jour, 100 % d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, intermodalité avec 5 autres lignes de métro et de RER. Ce projet de nouveau tramway est aussi lié à une requalification complète de l'espace public, avec, entre autres, plus de 962 arbres plantés et 6,4 kilomètres supplémentaires de pistes cyclables.

Sur le vœu précisément et sur la question de la dénomination, d'abord, nous pouvons nous féliciter de ce grand travail de féminisation des noms de stations. L'inégalité de genres dans l'espace public commence par l'invisibilisation des femmes. Nous le savons, nous avons encore beaucoup à faire pour une pleine appropriation de la ville et des transports par les femmes, dont 100 % d'entre elles ont subi un harcèlement sexiste ou une agression sexuelle dans les transports en commun. Le fait de rendre visibles les femmes, leur redonner leur place dans l'histoire comme dans l'espace, c'est commencer à abattre ces murs invisibles qui les contraignent dans leur quotidien à Paris.

Cependant, comme vous le dites, les règles sur les dénominations d'"Ile-de-France Mobilités" sont telles qu'elles sont contraignantes. Un nom ne peut pas dépasser les 25 caractères. Cela nous contraint, dans la majorité des cas, à abandonner le sous-titre et, dans notre cas, le nom des portes de Paris associées pour gagner en lisibilité. Une seule station pourrait correspondre à ce critère, c'est celui de la station Anny Flore - Porte des Ternes. J'émets donc un avis favorable à votre vœu. Je vous propose que nous saisissions ensemble "Ile-de-France Mobilités", afin que la station Anny Flore puisse comporter le nom de la porte associée.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLIARD.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2023, V. 212).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 51.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DVD 51).

2023 DVD 121 - Indemnisation amiable de différents tiers en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (136.964,36 euros).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un bilan des indemnisations.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un audit sur les travaux d'entretien de la voirie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 121 relatif à une indemnisation amiable de différents tiers en réparation de dommages accidentels, dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris et les vœux référencés n^{os} 41 et 42 qui s'y rattachent.

Mme Brigitte KUSTER est inscrite pour présenter les vœux n^{os} 41 et 42 de son groupe. Nous sommes sur le projet de délibération DVD 121.

Mme Brigitte KUSTER. - Sur ce vœu n° 41, à chaque Conseil de Paris, nous votons des projets de délibération afin d'indemniser des tiers qui ont été victimes de dommages accidentels dans l'espace public et dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris. Ceci est la conséquence de la dégradation de la voirie et des trottoirs. Ce sont donc les piétons qui sont les premières victimes de ce mauvais entretien. Pour mémoire, l'impact financier pour la Mairie de Paris est conséquent, puisque les indemnisations en 2022 se sont élevées à 1,7 million d'euros, soit une augmentation de 30 % depuis 2019 et de 255 % depuis 2014. Ces données sont pour le moins alarmantes, puisqu'il y a un effort financier, mais en même temps une dégradation.

Aussi, nous souhaiterions, par ce vœu, que vous communiquiez un bilan des indemnisations selon différents critères. D'abord, le type de préjudices subis est-il matériel ou physique ? Par ailleurs, la localisation par arrondissement. Il serait intéressant de voir si des accidents ont lieu plus facilement dans un arrondissement plutôt qu'un autre. Est-ce un problème de suivi au niveau de la voirie ? Les raisons qui font qu'il y aurait éventuellement des indications à en tirer. Le type d'usagers, car cela peut aussi bien être un piéton, un cycliste ou un usager de trottinette. Puis, l'âge des victimes. Il y a un effort d'information à faire sur ces différents sujets.

Pour en tirer les conséquences et afin de mettre en œuvre les mesures nécessaires, particulièrement concernant les lieux où se produisent des accidents, surtout si certains s'avèrent récurrents, nous vous remercions à l'avance de lancer ce bilan des indemnisations, que vous êtes amenés à régler pour tous les tiers qui ont subi des dégâts.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Brigitte KUSTER. Avez-vous présenté les deux vœux ? On va considérer que oui. Non ?

Les vœux n^{os} 41 et 42 ont été rattachés à un projet de délibération, le DVD 121. A partir de là, la cohérence est de présenter les deux vœux.

Un Intervenant. - 42 et 43.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - J'ai 41 et 42 d'un côté et 43 et 44 de l'autre.

Je me tourne vers Brigitte KUSTER : estimez-vous avoir présenté les vœux n^{os} 41 et 42 ?

Mme Brigitte KUSTER. - Non. J'ai présenté le vœu n° 41.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous redonne la parole brièvement pour présenter le vœu n° 42.

Mme Brigitte KUSTER. - Je présente maintenant l'autre vœu, relatif aux travaux d'entretien de la voirie. L'augmentation du budget d'investissement consacré à l'entretien des chaussées et trottoirs est passée de 14 millions d'euros en 2019 à 31,6 millions d'euros en 2022. D'après le "baromètre des villes et villages marchables" publié en septembre 2023, 51 % des personnes interrogées estiment que, ces 2 dernières années, la situation des piétons parisiens s'est détériorée. Toujours d'après ce baromètre et parmi les raisons évoquées, 87 % des piétons parisiens déplorent les empiétements et les obstacles gênants sur l'espace public et 69 % d'entre eux estiment que les trottoirs ne sont pas entretenus. Parallèlement, je le rappelai au début de mon propos, le budget est conséquent, puisque c'est dans un contexte d'augmentation du budget dédié, qui est passé à 31,6 millions en 2022.

C'est pourquoi, avec les élus du groupe Changer Paris, nous émettons le vœu qu'un audit annuel soit réalisé sur les travaux d'entretien de la voirie, qui détaillerait les travaux d'investissements réalisés par arrondissement pour l'entretien des trottoirs et des chaussées.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Brigitte KUSTER.

La parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame KUSTER, pour la présentation de ces deux vœux.

D'abord, ce projet de délibération est, d'une certaine manière, un "marronnier" de nos Conseils sur l'indemnisation amiable de différents tiers. Je rappelle simplement à notre Conseil que ces indemnisations ont pour objet de réparer des dommages accidentels, dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris. La somme qui est aujourd'hui présentée à notre Conseil est de 136.964 euros pour 7 personnes indemnisées. Paris est une ville très dense, où 4 millions de personnes circulent chaque jour. Un Paris sans accident est malheureusement quasi impossible. Ces indemnisations amiables demeurent donc indispensables.

Nous ne pouvons pas nous satisfaire de ce constat, je vous rejoins sur ce point. L'enjeu pour nous est de déployer tous nos efforts pour améliorer l'entretien des chaussées et des trottoirs et mener tous les travaux de réfection et de transformation nécessaires. D'ailleurs, vous l'écrivez dans votre vœu, l'effort que nous consentons à cet entretien est très important, puisque les budgets d'entretien sont à la hausse depuis le début de ce mandat, en investissement comme en fonctionnement. Ils ont plus que doublé, les opérations d'entretien afférentes également. J'y tiens et j'y reste particulièrement vigilant.

Sur les deux vœux, vous demandez d'abord un audit des travaux d'entretien pour vous assurer que les trottoirs sont pris en compte, si j'ai bien compris votre vœu. Je vous rassure, c'est le cas, mais cela ne se traduit pas exactement en données budgétaires. En effet, la durée de vie d'un trottoir est plus longue que celle d'un tapis de chaussée, qui supporte le poids des voitures et autres poids lourds. Comme cette ville a trop longtemps été pensée pour la voiture, la surface des chaussées à entretenir est bien plus importante que celle des trottoirs ou des plateaux piétons. Soyez toutefois sans crainte, l'entretien des trottoirs et des passages piétons est notre priorité. Ce sera d'ailleurs rappelé. On aura un débat sur le sujet lors de la présentation du Plan Piéton, que nous aurons l'occasion de débattre et, je l'espère, de voter au prochain Conseil de Paris.

Enfin, si les budgets d'entretien sont à la hausse, la part à la main des arrondissements, donc des maires d'arrondissement, l'est également, puisqu'elle est passée de 6,5 millions d'euros en 2018 à plus de 14 millions d'euros en 2022. C'est de la responsabilité aussi de l'ensemble des maires d'arrondissement d'orienter et de prioriser leurs dépenses d'entretien vers le confort des piétons. Je ne doute pas que vous serez très attentive, notamment sur les arrondissements de l'Ouest parisien.

En ce qui concerne votre demande de bilan des indemnisations amiables, nous n'avons pas autant d'éléments que vous le souhaiteriez, car elles restent malgré tout assez exceptionnelles et sont donc traitées manuellement. Nous allons travailler avec les équipes informatiques afin de développer un portail dédié, qui permettra de catégoriser de façon plus détaillée les demandes et, donc, les statistiques qui pourront vous être transmises. La livraison informatique de ce projet devrait intervenir fin 2024. Toutefois, d'ici là, je m'engage à vous transmettre très prochainement les éléments que nous avons en notre possession, notamment les éléments de répartition des dommages corporels et matériels, ainsi que les montants d'indemnisation depuis 2018.

Pour toutes ces raisons, je vous demanderai de retirer vos vœux. Je vous invite à voter favorablement le projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLIARD.

Vos vœux sont-ils maintenus, Brigitte KUSTER ?

Mme Brigitte KUSTER. - Je les maintiens, mais je voudrais remercier M. BELLIARD, qui prend la peine de répondre vraiment à nos interrogations. Je veux donc ici le saluer. Je découvre le projet informatique que vous

annoncez pour synthétiser les données d'ici fin 2024. J'ose espérer que, quelque part, on va avancer dans le même sens. Je maintiens ces vœux, mais je voudrais vous remercier pour vos réponses.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 41 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 42 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 121.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DVD 121).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au partage de données relatives à la circulation des bus dans Paris.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la circulation des bus à Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés ; les vœux référencés n^{os} 43 et 44, c'est le même sujet, sont relatifs à la circulation des bus dans Paris.

La parole est à Ariel Weil, maire de Paris Centre, pour présenter le vœu n° 43 du groupe Paris en commun.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je voudrais parler d'un sujet qui est un problème dans l'élaboration et surtout la pratique de nos politiques publiques en matière de circulation. Vous le savez, nous avons un objectif, que j'ai même mis comme l'un de nos objectifs cardinaux : au sommet de la hiérarchie, il y a, selon nous, les piétons et les usagers des bus, puisque c'est le seul moyen de transport en commun accessible à Paris. Nous avons donc cet objectif très fort et nous travaillons main dans la main avec la R.A.T.P., lorsqu'il s'agit de faire des aménagements qui donnent la priorité aux piétons et aux usagers. C'est le cas, par exemple, dans la refonte récente du plan de circulation des 3e et 4e arrondissements du Marais, avec la création de 600 mètres linéaires de nouvelles voies de bus, rue des Archives, rue des Quatre-fils, rue de Turenne, qui sont autant d'amélioration pour la circulation des bus 29, 75 ou 96.

Si nous avons pu constater sur ces aménagements beaucoup de retours anecdotiques sur l'amélioration de la fluidité des bus, en revanche, nous avons besoin de données pour élaborer, modifier, corriger ou juger de la pertinence de nos aménagements. Si nous avons des données sur les chantiers, cher Aurélien, puisque je crois qu'il y avait un vœu en ce sens sur les chantiers de la Ville, ils sont même en "open data", ils sont consultables. En revanche, sur la circulation des bus, qu'il s'agisse de leur vitesse moyenne sur les tronçons pertinents, qu'il s'agisse - c'est peut-être encore plus pertinent - de leur fréquence, de leur fiabilité, rien du tout. Cela fait des années que je le demande. J'ai même écrit à M. Jean CASTEX, qui m'a répondu quelques mois plus tard en me promettant que j'aurais des données. A ce jour, je ne les ai toujours pas.

De deux choses l'une, soit la R.A.T.P. et "Ile-de-France Mobilités" ne veulent pas partager ces informations avec la Ville, ce qui est très grave, car c'est d'intérêt général, soit ils ne sont pas capables de les fournir et je ne sais pas si ce n'est pas plus grave encore. Je le dis ici, que ce soit à M. CASTEX ou à Mme Valérie PÉCRESSE, au Ministre des Transports à qui j'enverrai, si nous votons ce vœu, son résultat, Clément BEAUNE, je souhaite que la R.A.T.P. et "Ile-de-France Mobilités" partagent avec les Parisiens…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - … et avec nous les données d'évolution de la vitesse, car nous avons le même objectif. Aidez-nous à vous aider et à aider les Parisiennes et Parisiens.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Ariel WEIL.

La parole est à Véronique BUCAILLE, pour présenter le vœu n° 44 du groupe Changer Paris. C'est à vous.

Mme Véronique BUCAILLE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la circulation chaotique des bus reste plus que jamais d'actualité. Samedi dernier, l'émission "Parigo" de "France 3 Ile-de-France" mettait en avant la faible vitesse des bus, dénoncée également dans un "papier" récent du "Parisien". Tous les usagers le savent bien. Je garde aussi en tête l'audition des représentants de la R.A.T.P., effectuée il y a un an. La dégradation de l'offre de bus résultait de deux facteurs : le facteur conjoncturel, avec la pénurie des conducteurs, et un facteur structurel, la congestion de la circulation à Paris.

Vous avez rendu la circulation des bus à Paris kafkaïenne. C'est désormais soit un luxe, soit une obligation de prendre le bus : d'une part, le luxe de ceux qui ont le temps, et d'autre part, une obligation pour les familles, les personnes âgées et handicapées.

Soyons concrets en nous plongeant au cœur de deux trajets : la ligne 72, qui passe par le Trocadéro, le Louvre, l'Hôtel de Ville, est très prisée par les touristes. Un Parisien n'a plus l'idée de l'emprunter, la faute aux blocages rue de Rivoli. L'horaire de passage du bus est aléatoire et lorsqu'il arrive enfin, il est bondé. La ligne 21 : un usager qui souhaite se rendre à la gare Saint-Lazare depuis Châtelet doit descendre à Liège, à près de 10 minutes à pied, juste parce que vous avez changé la rue d'Amsterdam. Le bus doit serpenter péniblement aux abords de la gare sans pouvoir s'y arrêter.

Vous assumez donc de supprimer des couloirs de bus et de durcir la circulation des bus. Assumez d'être contre les bus, ce sera beaucoup plus rapide. Evidemment, il y a de multiples impératifs pour la circulation à Paris, c'est pourquoi il faut prendre à bras-le-corps des solutions portées sur l'innovation, aussi bien des carrefours à damiers que des feux-bus, afin de libérer la voie pour le passage des bus.

Avec le groupe Changer Paris, nous demandons une nouvelle fois la présentation d'un bilan précis des chantiers réalisés sur l'espace public, l'évaluation de l'impact sur les flux de circulation des bus et, surtout, les actions que vous proposez.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Véronique BUCAILLE.

Je donne la parole à David BELLIARD, pour répondre à ces deux vœux.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, chère Véronique BUCAILLE, cher Ariel WEIL, je vous remercie pour ces deux vœux. Ils vont me permettre de revenir en détail sur la politique parisienne que nous menons afin d'améliorer la circulation des bus, toujours en lien très étroit avec notre opérateur historique, la R.A.T.P.

Madame BUCAILLE, oui, je vous rejoins, le réseau parisien de bus est aujourd'hui en souffrance. Toutefois, laissez-moi émettre des doutes quant à votre diagnostic, que je qualifierais d'assez partial. Non, quand un bus sur quatre ne roulait pas il y a moins d'un an, ce n'était pas à cause d'une politique parisienne de grands travaux. Les problèmes que rencontrent les bus sont d'abord des problèmes internes de ressources humaines et de recrutement. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est la R.A.T.P. elle-même. Même les chiffres donnés par "Ile-de-France Mobilités" montrent que l'impact des travaux - il y en a, bien sûr - reste très minoritaire, marginal par rapport à ce sujet de recrutement et de ressources humaines.

C'est notamment à cause d'une mise en concurrence que vous, votre famille politique, que ce soit à Paris ou au niveau de la Région, vous soutenez et qui met aujourd'hui en péril l'attractivité des métiers. L'opérateur historique le signale et alerte régulièrement. C'est pour ces raisons, Madame BUCAILLE, que je vous demanderai de retirer votre vœu.

Cependant, je ne souhaite pas dédouaner complètement la Ville et nier l'existence de causes liées à la voirie parisienne, car elles existent. Il y a des travaux, des déviations, des aménagements dans les difficultés de circulation des bus. C'est d'ailleurs le premier maillon de la "feuille de route bus", que nous construisons actuellement avec la R.A.T.P. Elle aura pour but d'identifier précisément les responsabilités internes de la R.A.T.P., ainsi que celles de la Ville. La R.A.T.P. s'est engagée, par ailleurs, à nous donner les résultats de cette étude d'ici la fin de l'année. Nous pourrons donc vous les transmettre et vous donner des informations supplémentaires sur le bilan des chantiers que vous demandez.

Concernant les expérimentations de carrefours à damiers blancs et de feux priorité bus, c'est la deuxième partie de cette feuille de route dite "feuille de route bus". Forts d'un diagnostic précis et partagé, nous nous

engagerons ensuite à expérimenter des aménagements sur des points durs identifiés avec la R.A.T.P. Par exemple, nous installerons dans les prochains mois un feu priorité bus pour améliorer l'insertion des bus sur la place de la Bastille, venant de la rue de Lyon. Toujours en lien avec la R.A.T.P., nous jugerons de leur efficacité, pour ensuite considérer l'opportunité de les déployer plus largement sur le territoire parisien.

Enfin, cher Ariel, cette démarche engagée avec la R.A.T.P. sera aussi l'occasion de remettre à plat notre méthodologie de travail avec la R.A.T.P. et "Ile-de-France Mobilités". D'une part, la Ville s'engage à présenter à la R.A.T.P. le plus rapidement possible chacun des projets d'aménagement, pour faire du bus un vrai élément intégré dans les projets d'aménagement ou de requalification de l'espace public que nous menons. En contrepartie, la R.A.T.P. et "Ile-de-France Mobilités" vont s'engager à nous donner rapidement l'ensemble des données relatives à la circulation des bus, pour que l'on puisse évaluer au mieux les impacts de nos aménagements. Je donne donc un avis favorable à votre vœu.

J'espère, mes chers collègues, vous avoir convaincu du travail que nous sommes en train de mener avec la R.A.T.P., afin de réaliser un diagnostic objectif de l'état du bus sur Paris et, surtout, d'engager cette nouvelle méthode de travail pour que nous puissions expérimenter et aménager notre ville au mieux pour les bus, car les bus sont une priorité d'action de la politique que nous menons.

Ma visite sur le terrain avec Jean CASTEX, P.D.G. de la R.A.T.P., à bord de différents bus jeudi dernier, a permis de nous convaincre collectivement que cette démarche concertée et intelligente portera ses fruits, pour un bus et pour des trajets de bus plus fluides et plus réguliers dans la Capitale. Néanmoins, n'oublions pas, chers collègues, que la mise en concurrence du bus et des transports collectifs sur notre territoire en 2026 met en péril ce type de travail concerté, en multipliant nos interlocuteurs, en tout cas en ayant le risque d'une multiplication de nos interlocuteurs, qui resteront enfermés dans des conflits d'intérêts privés.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLIARD.

Avis favorable sur le vœu n° 43, avec une explication de vote d'Aurélien VÉRON, pour le groupe Changer Paris.

M. Aurélien VÉRON. - Messieurs les Maires, mes chers collègues, le groupe Changer Paris va soutenir la proposition d'Ariel WEIL, qui nous semble importante pour pouvoir pratiquer des évaluations sérieuses. Comme l'a évoqué Véronique BUCAILLE, les bouchons de bus ont explosé en 30 ans. La Fédération nationale des associations d'usagers des transports a évalué une baisse de 30 % de la vitesse moyenne des bus et donne ce chiffre : presque 40 % du temps, les bus sont immobilisés dans les bouchons. C'est un problème qui casse la mobilité…

Cela bouchonne aussi dans les micros.

Véronique BUCAILLE a proposé des solutions pratiques qui vont être mises en place, comme les feux intelligents connectés aux bus. On a évoqué des couloirs de bus qui ont été supprimés. Certains sont rajoutés, mais d'autres ont été supprimés. C'est le cas de la rue de Rivoli. A partir de Châtelet, il serait important et beaucoup plus fluide pour les bus d'ajouter une voie de bus, en plus de la voie réservée aux véhicules commerçants et de riverains ; au quai des Grands-Augustins également. Il y a également le sujet des carrefours mal pensés, pas seulement les carrefours que l'on pourrait dégager, mais des carrefours qui sont structurellement mal pensés. Un exemple, c'est la rue Saint-Honoré qui débouche sur la rue du Louvre. Vous avez une quantité de bus, à toutes les heures de pointe, qui sont parfois bloqués pendant 45 minutes pour faire 200 mètres. Il faut revoir ces carrefours et les penser autrement.

Autre point et pour conclure, quand vous voulez réserver des voies, comme la rue de Richelieu, uniquement aux bus pour détourner le trafic vers la place de l'Opéra, qui est déjà bouchée, vous allez boucher encore plus les bus place de l'Opéra. De nombreux bus y passent. Ce n'est pas forcément une bonne idée de vouloir bloquer la situation d'un axe Nord-Sud, la rue de Richelieu qui est extrêmement fluide, il n'y a jamais de bouchons, pour amplifier les bouchons, notamment ceux des bus, place de l'Opéra.

Ces données seront importantes pour le plan de circulation. Nous soutenons ce vœu d'Ariel WEIL. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Aurélien VÉRON.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 43 déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2023, V. 213).

Concernant le vœu n° 44 du groupe Changer Paris, il est maintenu, j'imagine.

Mme Véronique BUCAILLE. - J'ai trouvé que M. BELLIARD nous présentait certaines actions qui allaient un peu dans le sens de ce que dit mon collègue Aurélien VÉRON, dans le sens des propositions que nous avions faites. J'ai donc envie de retirer ce vœu. J'espère que ces actions seront atteintes, car vous verrez que, dans un prochain vœu que je présente dans deux minutes, il y a un vrai sujet de circulation, notamment dû à certains de vos travaux. Je vais parler d'une passerelle qui impacte la circulation des bus à cause de travaux. Contrairement à ce que vous avez dit, la R.A.T.P., dans l'audition à laquelle j'avais participé, avait parlé de la circulation, de la vitesse des bus et des conducteurs. Cela figurait donc bien dans le sujet de la R.A.T.P. Toutefois, je vous donne acte de vos propositions.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Vous retirez votre vœu et vous avez raison. Vous verrez que vous serez récompensée au vœu n° 46.

Le vœu n° 44 est donc retiré.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au Plan Vélo de la Ville de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 45 relatif au Plan Vélo de la Ville de Paris.

La parole est à Brigitte KUSTER. Elle lève la main très scolairement.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais m'exprimer au nom du maire Geoffroy BOULARD, très impliqué sur le Plan Vélo de la Ville de Paris. L'enquête de l'association "Paris en Selle", publiée le 20 octobre 2023, a mis en cause l'implication de la mairie du 17e sur l'encouragement de la pratique du vélo. Or, la politique du vélo est du ressort exclusif de la Ville de Paris, notamment de la Mission Vélo. Je rappelle que les orientations et les priorités en matière d'aménagement sont définies par le Plan Vélo 2024-2026, adopté à l'unanimité de notre conseil dans le 17e. Dans cette nouvelle mouture du Plan Vélo parisien, le conseil d'arrondissement avait ajouté la mention du boulevard Malesherbes et de l'avenue de Villiers, qui avaient été omis dans les préconisations de la Ville. Rappelons aussi que l'avenue des Ternes avait été inscrite dans le précédent Plan Vélo 2015-2020, mais que la piste cyclable prévue n'a jamais été réalisée, faute de budget débloqué. Notons encore, parmi les autres aménagements demandés par la mairie du 17e, que les arceaux de stationnement n'ont également jamais été installés.

Le plan parisien, on le constate, malgré des investissements de 250 millions d'euros sur 2021-2026, qui étaient de 150 millions en 2015-2020, ne serait apparemment réalisé qu'à hauteur de 20 %. C'est pourquoi le maire du 17e, Geoffroy BOULARD, et les élus de l'arrondissement, nous émettons le vœu que la Mairie de Paris territorialise la politique de la Mission Vélo avec des référents dans chaque arrondissement et que soit communiquée aux maires l'exécution réelle des budgets du Plan Vélo par arrondissement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Brigitte KUSTER.

La parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - J'ai envie de vous dire que c'est de bonne guerre. Ce que vous nous dites, c'est que nous favoriserions l'Est parisien au détriment de l'Ouest parisien, pour d'obscures raisons que je ne pourrais pas voir. C'est assez absurde, car on a besoin des pistes dans le 17e arrondissement pour mailler l'intégralité de Paris. Nous nous sommes engagés sur un programme clair en 2020, qui était la "cyclabilité" de Paris, "Paris ville 100 % cyclable". Vous nous aviez d'ailleurs assez raillés sur ce sujet pendant la campagne. Cependant, pour aboutir à cet objectif, dans "maillage complet de Paris", il y a aussi les arrondissements de l'Ouest parisien.

Nous pâtissons aujourd'hui de difficultés que nous rencontrons dans certains arrondissements, gérés pour une partie par l'opposition municipale. En effet, nous déployons aujourd'hui des pistes cyclables. Je l'ai rappelé tout à l'heure, lors de la réponse à la question d'actualité, ce sont 90 kilomètres de pistes cyclables, 50 kilomètres de Plan Vélo, 39 kilomètres en cours de travaux, 50 autres kilomètres en cours d'étude. Evidemment, tout cela n'est pas possible si l'on ne réduit pas la place de la voiture. Tout le monde est pour le vélo. Cependant, dès qu'il s'agit de réduire la place de la voiture et, "de facto", d'être en opposition ou en tout cas en confrontation avec de nombreuses personnes, habitants et riverains qui doivent être entendus, mais dont on demande un certain changement d'habitudes de comportement, notamment en termes de mobilité, je constate qu'il n'y a plus que des paroles et plus du tout d'actes.

Le déploiement des pistes cyclables est une affaire de volonté politique. La nôtre est intacte depuis le début de cette mandature. Les services de la Mission Vélo disposent déjà de chargés d'opérations territorialisés. Les maires d'arrondissement disposent également d'interlocuteurs privilégiés au sein des sections territoriales de voirie

concernant l'aménagement des pistes cyclables, les doubles sens cyclables, le stationnement de vélos sur voirie. Chaque maire d'arrondissement a donc toute latitude pour faire et parfois faire mieux.

Vous me trouverez toujours à vos côtés pour décarboner davantage nos mobilités. Faire en sorte que le 17e arrondissement soit mieux classé la prochaine fois par le classement de "Paris en Selle", c'est le plus grand vœu que je peux faire aujourd'hui, que nous arrivions ensemble à porter le 17e arrondissement au "top" de ce classement. Cela voudra dire que nous aurons gagné la bataille culturelle sur cette partie. En tout cas, vous me trouverez à vos côtés, mais j'émets un avis défavorable à ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la passerelle piétonne située avenue du Président-Kennedy.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 46 relatif à la passerelle piétonne située avenue du Président Kennedy.

La parole est à Véronique BUCAILLE, qui avait déjà annoncé ce vœu.

Mme Véronique BUCAILLE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je reviens sur un sujet que j'ai déjà présenté en Conseil de Paris, car rien ne bouge depuis plusieurs années et je ne peux m'y résoudre. De très nombreux Parisiens et Parisiennes sont impactés. Il s'agit de la passerelle piétonne qui relie le 16e arrondissement au pont de Bir-Hakeim, au-dessus du quai Kennedy.

C'est un symbole à plusieurs titres de la mauvaise gestion de Mme HIDALGO. D'abord, en mauvais état, elle est aujourd'hui soutenue par un échafaudage assez sommaire. Pourtant, elle est toujours empruntée par les Parisiens et de nombreux touristes. Est-elle dangereuse ou ne l'est-elle pas ? De surcroît, cet échafaudage est posé sur le quai Kennedy, provoquant un goulet d'étranglement en direction du Sud de Paris. La voie de circulation se trouve, à cause de cet échafaudage, limitée à la seule voie de bus. Il en résulte des encombrements très importants et quotidiens. Ils pénalisent les voitures en nombre sur cette voie, le bus 72, et génèrent de fortes nuisances pour les riverains. Les réseaux s'en font souvent l'écho.

Enfin, aux multiples alertes, il avait été répondu : "Des études sont en cours". Lors de mon vœu précédent, vous vous étiez engagés à résoudre cette situation anarchique dans un délai bref. Avec mes collègues du groupe Changer Paris, nous vous demandons ce qu'il en est.

Pour conclure, je veux préciser que cette situation n'est pas unique, mais très commune à Paris. L'accumulation de chantiers non terminés handicape et perturbe la circulation de tous les usagers, piétons, bus, vélos, automobilistes. Nous attendons de la cohérence dans vos actions.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Véronique BUCAILLE.

La parole est à David BELLIARD, pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, je vous informe que les diagnostics et les investigations techniques ont été réalisés ces dernières semaines. Jusqu'à présent, nous poursuivions les études techniques pour tenter de trouver une solution de réparation de la passerelle plutôt que le remplacement. Cependant, il apparaît qu'elle ne sera pas réparable dans des conditions satisfaisantes. Elle devra donc être remplacée, hors escaliers d'accès. Les travaux de remplacement sont prévus fin 2024, après les Jeux Olympiques et Paralympiques, pour une durée de 3 à 4 mois. Le budget sera d'environ 500.000 euros. J'espère vous avoir apporté tous les éléments techniques, pratiques et cohérents, avec l'ensemble des interventions que j'ai pu avoir sur ce sujet.

Je vais même vous dire : je donne un avis favorable à votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Voilà. C'est beau la vie, quand même !

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2023, V. 214).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux pistes cyclables traversant les arrêts de bus.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 47 relatif aux pistes cyclables traversant les arrêts de bus.

La parole est à Brigitte KUSTER. Aura-t-elle la même chance que Véronique BUCAILLE ? Le suspense est entier.

Mme Brigitte KUSTER. - C'est pour changer de la culture, Monsieur le Maire.

Ce vœu est relatif aux pistes cyclables traversant les arrêts de bus. Nous le savons tous, le bus est le seul moyen de transport accessible à tous. A ce titre, il est plébiscité par les familles, les personnes âgées et les personnes handicapées. Malheureusement, les usagers sont souvent en situation de danger, le franchissement des pistes cyclables se résumant parfois à un jeu d'évitement, malgré la présence de passages piétons ou de feux de signalisation. En effet, de nombreuses pistes cyclables sont situées entre un abribus et le lieu de stationnement du bus. A l'image de plusieurs arrêts, je donnerai l'exemple du parc Martin-Luther-King rue Cardinet dans le 17e ou encore, dans le 15e, celui qui se situe Hôpital des Enfants malades, rue de Sèvres, exactement en face de l'entrée de l'hôpital, avec beaucoup de familles et de poussettes, comme le rappelait le maire du 15e, cosignataire de ce vœu, Philippe GOUJON.

Aussi, vous comprendrez que, en raison de tout cela et en notant par ailleurs l'intensité des flux de passagers et de cyclistes sur ces axes très empruntés, ce qui crée un conflit d'usages et constitue un vrai danger lors de la montée et de la descente des bus, tant pour les cyclistes qui voient leurs pistes franchies de façon impromptue que pour les piétons, la coexistence d'une piste cyclable et d'arrêts de bus serait plus apaisée avec l'aménagement systématique d'une signalétique renforcée au sol, piste colorée, par exemple, ou de passages piétons élargis et de ralentisseurs pour vélos.

Aussi, nous vous proposons, Monsieur le Maire, avec les élus du groupe Changer Paris, que toute piste cyclable traversant un arrêt de bus, à savoir entre le lieu de stationnement du bus et l'abribus, soit interdite et que les aménagements de ces pistes déjà existants fassent l'objet de travaux spécifiques afin de pacifier la montée et la descente du bus, en rapprochant l'abribus du lieu de stationnement du bus et en améliorant la signalétique au sol.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Brigitte KUSTER.

Je donne la parole à David BELLIARD, pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci.

Chère Brigitte KUSTER, vous aurez peut-être un peu moins de chance que votre prédécesseur, mais j'espère vous apporter un certain nombre d'éléments.

La Ville de Paris s'est lancée conjointement dans la réalisation d'un réseau d'infrastructures cyclables et dans la mise en accessibilité des arrêts de bus et d'aménagements facilitant la circulation des bus, afin de favoriser ces deux modes de transport bas-carbone de surface. Nous engageons actuellement une mise aux normes d'accessibilité des arrêts, dans un objectif de 100 % des lignes parisiennes accessibles en 2024.

Concernant les rues et avenues comportant à la fois des lignes de bus et des pistes cyclables, nous privilégions la réalisation de quais bus dits déportés, où la piste cyclable est très fortement réduite en largeur, surélevée juste avant le passage de l'arrêt de bus et comportant, quand c'est nécessaire, des marquages de rappel de la priorité des piétons et des ralentisseurs, tout cela dans le but de réduire au maximum les conflits entre piétons et cyclistes. Les traversées piétonnes y sont clairement signalées par des passages piétons doublés de bandes podotactiles pour les personnes malvoyantes et d'une légère différence de niveau nécessaire pour être détectée à la canne. Par ailleurs, la doctrine parisienne, que j'ai pu réaffirmer auprès de la Direction de la Voirie, est de positionner l'abri voyageur sur le quai d'attente, pour éviter les conflits entre les piétons et les vélos dus aux traversées de dernière minute, lorsque le bus est à l'approche. C'est là le strict respect des recommandations du CEREMA en la matière.

Les cas particuliers que vous pointez sont en réalité, pour beaucoup, des aménagements provisoires qui datent de la période du Covid-19, qui seront amenés à être améliorés lors des pérennisations des aménagements. Dans le cas d'aménagements particulièrement fréquentés par les personnes en situation de handicap, comme sur la rue de

Sèvre que vous mentionnez, où l'arrêt est proche de l'Institut des Jeunes Aveugles, nous avons choisi d'interrompre la piste cyclable sécurisée, pour que les passagers de bus puissent accéder au quai sans avoir à traverser une piste cyclable. Dans tous les cas, nous privilégions toujours une accessibilité optimale pour les personnes en situation de handicap dans nos projets.

Je rappelle que l'aménagement de nouveaux quais de bus suffisamment larges et accessibles, de nouveaux couloirs dédiés aux bus améliorant leur circulation, ainsi que l'aménagement de nouvelles pistes cyclables sécurisées supposent bien souvent, si ce n'est quasiment toujours, de récupérer de l'espace sur les voies de circulation automobile et les linéaires de stationnement. J'invite donc toutes les mairies, en particulier celles de l'opposition, à faire preuve de volontarisme en la matière pour accélérer le développement du bus et du vélo dans Paris, sans opposer les mobilités entre elles. Cela nous évitera parfois des projets d'aménagement de la rue "au chausse-pied", qui créent "de facto" des conflits d'usages. Plus nous libérons de l'espace, c'est-à-dire chaque fois que nous pouvons en récupérer sur la voiture, plus nous pouvons faire des aménagements confortables pour les piétons, pour les usagers du bus et aussi pour les cyclistes.

Pour toutes ces raisons et pour toutes les informations que je viens de partager avec vous, je vous demanderai de retirer votre vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Maintenez-vous votre vœu n° 47, Brigitte KUSTER ?

Mme Brigitte KUSTER. - Oui, je le maintiens. Je regrette que vous ne soyez pas en accord avec nous pour une meilleure signalisation au sol, car les traversées peuvent être intempestives pour ne pas "louper" le bus et traverser une piste cyclable. Je regrette que vous ne nous accompagniez pas dans cette volonté de meilleures lisibilités, entre autres, des pistes cyclables dans ces endroits qui sont, selon moi, toujours aussi accidentogènes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Observation sur le déroulement de la séance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Chers collègues, il est 21 heures. Je vous consulte : souhaitez-vous terminer les dossiers de la 3e Commission, ce qui nous amènerait à prolonger notre séance d'une demi-heure ? En êtes-vous d'accord ? Je vais vous consulter démocratiquement.

Qui est pour prolonger la séance jusqu'à 21 heures 30 ?

C'est dit. Nous la prolongeons et nous embrayions tout de suite sur le vœu n° 48 relatif…

Demain, on arrive à 9 heures. Dans les couloirs, vous me sollicitez individuellement en me disant : "Ce n'est pas vrai que l'on termine vendredi soir ?" Je vous dis : si, à l'heure où je vous parle, on termine vendredi soir. Nous allons gagner une demi-heure sans doute décisive.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux dysfonctionnements du service Vélib'.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Sans tarder, nous examinons le vœu référencé n° 48 relatif au dysfonctionnement du service Vélib'.

La parole est à Franck MARGAIN.

On peut ne pas présenter un vœu en deux minutes, ni répondre en deux minutes.

Franck MARGAIN a la parole et lui seul.

M. Franck MARGAIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Six ans après, les Parisiens paient toujours les conséquences de ce choix issu d'une lutte idéologique, le choix de Smovengo comme exploitant du service Vélib', le choix d'une jeune "start-up" sans expérience des grandes métropoles, plutôt que le groupe JCDecaux qui s'appuyait sur des capacités financières importantes et sur une bonne gestion avérée. Résultat : nous avons accordé une allonge de 240 millions d'euros en 2020. Quel usage en a-t-il été fait ? Nous sommes aujourd'hui à 42 millions de déplacements, soit le même chiffre qu'en 2017, pas

d'évolution en 6 ans ; 390.000 abonnés contre 300.000 en 2017, alors que le nombre de pistes cyclables a doublé. A intervalles réguliers, nous entendons la même ritournelle : pas assez de Vélib' disponibles, trop de vélos en panne, mauvaise régulation des flux, effectifs et moyens insuffisants. C'est encore le cas depuis la rentrée. Le report des usagers sur les trottinettes n'avait pas été anticipé.

Le problème est que, l'été 2024, nous accueillerons les Jeux Olympiques, avec un lot de nouveaux utilisateurs. Le constat est évident : l'incapacité structurelle du service Vélib' et de Smovengo à s'adapter à la moindre augmentation subite de la demande. Le non-respect du contrat à certaines reprises a été dénoncé dans l'audit rendu public en juin dernier. Les déplacements horlogers remplissent certaines stations et en vident d'autres, mais la faute à une mauvaise régulation. C'est un calvaire de prendre un Vélib' aux heures creuses. Surtout, il est impossible d'anticiper son trajet. C'est comme le bus, en fait.

Nous vous demandons s'il ne serait pas possible de mettre à disposition des usagers une cartographie prédictive des stations pleines ou vides, comme il en existe pour les flux de circulation. Enfin, il serait essentiel que Smovengo augmente ses capacités logistiques, réponde enfin à l'augmentation de la demande et nous informe plus précisément des bilans mensuels et annuels des utilisations du Vélib'.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Franck MARGAIN.

La parole est à David BELLIARD, pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Franck MARGAIN. D'abord, pour m'étonner quand même du vœu qui suppose que les élus, dont l'élu que vous êtes, ne sont pas tenus au courant de l'activité du Vélib'. En effet, nous organisons des réunions avec le S.A.V.M., qui permettent de faire le point sur beaucoup de données que vous demandez dans votre vœu, auxquelles les élus de votre groupe sont invités et malheureusement assez peu présents. Par ailleurs, au comité syndical comme au bureau du S.A.V.M., il y a des représentants de votre couleur politique. Je vous invite à discuter et à échanger avec vos collègues sur ce sujet.

Malgré cela, quelques éléments de réponse. La production de vélos a été fortement impactée et ralentie ces dernières années par le Covid, la guerre en Ukraine, l'explosion de la demande par rapport à l'offre. Pourtant, nous arriverons début 2024 à réceptionner tous les Vélib' commandés depuis déjà plusieurs mois, mais toujours en production aujourd'hui. Nous aurons enfin 20.000 Vélib' sur le sol du Grand Paris. Les vélos disponibles sont aussi en meilleur état et nous avons moins de Vélib' qui ne sont plus en état de rouler en station. Outre un trou d'air en septembre dernier à la suite d'une explosion de la demande, les choses s'améliorent et les usagers le ressentent. On l'observe dans la dernière étude IPSOS, le taux de satisfaction s'accroît.

Oui, les choses sont encore à améliorer. Je sais que Sylvain RAIFAUD, le président du S.A.V.M., y travaille tous les jours avec l'ensemble des équipes, notamment sur la répartition et la régulation des vélos sur le réseau, qui passent par plus de moyens déployés. Smovengo doit s'améliorer. Il le sait. C'est tout l'objet des pénalités infligées par le S.A.V.M. à Smovengo, que nous avons déjà eu l'occasion d'aborder ici, preuve que les villes du S.A.V.M., sous l'égide de son président, sont intransigeantes sur ce sujet.

Enfin, cela me permet de vous informer qu'une nouvelle réunion dédiée va se tenir le 22 novembre prochain. Je vous invite déjà à l'inscrire dans vos agendas. Je sais que vous serez nombreuses et nombreux à cette réunion. Pour votre information également, la publication mensuelle des chiffres du service est prévue pour le nouveau site internet Vélib', qui sera lancé en 2024. Idem pour la cartographie que vous demandez. Enfin, concernant votre dernier considérant, le chiffre de 240 millions d'euros est erroné. L'avenant 8 porte sur un maximum de 24 millions d'euros et seulement 5,5 millions à ce jour pour l'ensemble des communes concernées par le service.

Pour toutes ces raisons et pour l'ensemble des informations que je viens de partager à notre Conseil, je vous demande de retirer votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Le vœu n° 48 est maintenu, j'imagine ? Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Cette proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la mise en place de zones "cyclists, pied à terre".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 49 relatif à la mise en place de zones "cyclistes, pied à terre".

La parole est à Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement, pour le présenter.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Lille, Nice, Strasbourg, Angers, Agen, de nombreuses villes françaises, quelles que soient leurs couleurs politiques, ont d'ores et déjà pris un arrêté municipal "vélos, pied à terre" pour sécuriser les aires piétonnes et mieux réglementer les déplacements à vélo ou en trottinette dans certains quartiers très fréquentés. Je souhaite - ce n'est pas une surprise, je porte ce sujet depuis déjà bien longtemps - que nous adoptions la même réglementation à Paris, dans une démarche pragmatique et de bon sens. C'est un sujet qui est une nécessité, de surcroît dans les rues ou dans les artères à forte pente.

Bien sûr, prendre ce type d'arrêté "vélos, pied à terre" ne veut pas dire être pour ou contre le vélo à Paris. Je rappelle que le 9e arrondissement a été fort bien classé par "Paris en Selle", en arrivant dans le peloton de tête des arrondissements les plus volontaires en aménagements cyclables. La question n'est donc pas là. Nous militons collectivement et fortement pour faciliter la pratique cyclable à Paris. Il s'agit de sécuriser au mieux les déplacements des piétons dans les rues piétonnes à forte densité commerciale. Je pense à la rue des Martyrs, la rue Cadet dans le 9e arrondissement, mais je pourrais citer aussi - je ne sais pas si Ariel sera d'accord - la rue Montorgueil, la rue Mouffetard ou encore autour du marché d'Aligre les jours de marché.

Vous allez me répondre que le Code de la route stipule déjà que, dans ce type de rue, les vélos doivent rouler au pas. Cependant, que signifie "rouler au pas" pour un vélo ? Comment voulez-vous que les agents municipaux, déjà peu nombreux et bien occupés à d'autres tâches, les verbalisent, alors qu'il est impossible de quantifier un dépassement de vitesse dans le "rouler au pas" ?

A travers ce vœu, je milite vraiment pour que l'on donne à nos policiers municipaux de vrais outils de régulation de l'espace public, en adoptant par arrêté ces zones "cyclistes, pied à terre". Il ne s'agit pas de mettre ces zones partout, mais au cas par cas, donc de choisir les rues concernées en concertation étroite avec les maires d'arrondissement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Delphine BÜRKLI.

La parole est à David BELLIARD, pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Madame la Maire, Madame BÜRKLI, je vous remercie pour ce vœu concernant la mise en place de zones "cyclistes, pied à terre", qui me permet d'évoquer la cohabitation entre piétons et cyclistes dans la Capitale. La pratique du vélo a extrêmement augmenté. Dans le même temps, les déplacements piétons, très largement majoritaires à Paris "intra-muros", continuent également de se développer. Ces deux modes en pleine expansion suscitent de nouveaux conflits entre usagers, notamment dans les rues les plus étroites, aux abords des axes cyclables très fréquentés et dans les aires piétonnes, même si la quasi-totalité des accidents graves ou mortels impliquant des piétons ou des cyclistes est liée à des chocs avec des véhicules motorisés à Paris. Il est important d'avoir cette donnée en tête.

Cela dit, il y a un problème de nombreux conflits et accidents légers, c'est indéniable. Paris est une ville extrêmement dense et le partage de l'espace public est un sujet complexe. C'est la raison pour laquelle nous avons voté un Code de la rue, présentant 50 mesures pour répondre justement à ces conflits et remettre de l'ordre dans l'espace public.

Concernant le point spécifique que vous évoquez, je rappelle que, dans les aires piétonnes, vélos comme automobilistes doivent en effet rouler à l'allure du pas. C'est le Code de la route et c'est la loi. Demander aux cyclistes de mettre pied à terre serait seulement inefficace et contre-productif, mais également une inégalité de traitement vis-à-vis des motorisés. Lors des "Paris Respire", on ne demande pas aux automobilistes riverains de mettre pied à terre dans les aires piétonnes lorsqu'ils rejoignent leur immeuble ou parking. Il n'y a donc pas besoin d'inventer de nouvelles règles.

Il faut surtout faire respecter - c'est peut-être là que nous pouvons nous rejoindre - les règles existantes et en l'occurrence la loi. Le non-respect de l'allure du pas dans une aire piétonne est passible d'une contravention de quatrième classe, c'est-à-dire 135 euros d'amende, selon l'article R. 413-7 du Code de la route. Les maires d'arrondissement peuvent orienter les effectifs de Police municipale territorialisée vers ces missions. C'est d'ailleurs déjà le cas à grande échelle sur les berges de Seine, en particulier pendant l'opération "Paris Plages". Nous veillerons, avec mon collègue Nicolas NORDMAN, à renforcer les campagnes de verbalisation du non-respect de l'allure du pas par les cyclistes, lors des jours de forte affluence piétonne.

Pour toutes ces raisons, je vous demanderai de retirer votre vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Retirez-vous votre vœu, Delphine BÜRKLI ?

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Je regrette votre position. Je note quand même, non sans satisfaction, que vous reconnaissez qu'il y a un problème. Un jour ou l'autre…

M. David BELLIARD, adjoint. - On l'a déjà dit de nombreuses fois.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Oui, mais un jour ou l'autre, on y viendra. Martine AUBRY l'a fait à Lille. Ce n'est pas une question de clivage politique, c'est une question de responsabilité.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Le vœu est maintenu. C'était la seule question que je posais.

Explication de vote d'Anne BIRABEN, au nom du groupe Changer Paris.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Au groupe Changer Paris, nous pensons que les aires piétonnes doivent vraiment l'être, que les piétons doivent avoir la priorité. Ce sont souvent les plus nombreux dans les rues et les plus fragiles. Les vélos sont de plus en plus gros, il y a de plus en plus de vélos cargo. Nous pensons que ces zones "cyclistes, pied à terre" sont nécessaires à Paris et que l'imprévisibilité des vélos et des trottinettes est incompatible avec des rues piétonnes et commerçantes. Nous avions nous-mêmes formulé un vœu, lors du P.L.U. en juin dernier, pour la rue Mouffetard, qui est étroite, sinueuse, pavée, pentue et très fréquentée. La demande de zone "cyclistes, pied à terre" est parfaitement justifiée. Elle ne demande qu'à être adaptée en fonction des jours, des heures et des flux.

Nous allons donc soutenir ce vœu. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne BIRABEN.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au doublement et à la sécurisation des pistes cyclables sur le boulevard de Sébastopol.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons les vœux référencés n^{os} 50 et 50 bis relatifs au doublement et à la sécurisation des pistes cyclables sur le boulevard de Sébastopol.

Delphine BÜRKLI, vous le présentez également ? Je vous en prie, Madame la Maire.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Parlons du boulevard de Sébastopol, tout près d'ici, qui est l'exemple de cette pratique du vélo qui connaît une progression importante à Paris. Plus de 100.000 cyclistes empruntent cette piste bidirectionnelle chaque semaine, selon l'association "Paris en Selle". Toutefois, face à cet afflux de cyclistes, cet axe reste très bouché, en particulier aux heures de pointe. Cela menace la sécurité des cyclistes, ainsi que des piétons voulant traverser le boulevard. Vous-même, Monsieur BELLIARD, avez estimé que cette piste était trop étroite pour les cyclistes et dangereuse au niveau des passages piétons. Vous avez envisagé un projet d'élargissement de cette piste aux dépens de la place des véhicules motorisés. Qu'en est-il ? En effet, on a l'impression que ce projet est aujourd'hui au point mort.

Nous avons constaté l'amélioration de la signalisation sur le boulevard, ainsi que la création d'une piste cyclable rue Beaubourg. Néanmoins, la piste cyclable du boulevard de Sébastopol reste à risque, engorgée pour tous les usagers de la route, créant un climat anxiogène pour les piétons, les cyclistes et les automobilistes.

Nous demandons que la Ville se saisisse dans les plus brefs délais de cette question urgente et engage, en concertation avec les riverains du boulevard de Sébastopol, avec les associations, le doublement de cette piste cyclable, afin de permettre une fluidification de cet axe et, surtout, une meilleure protection des piétons.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire, chère Delphine BÜRKLI.

De ce fait, Ariel WEIL souhaitait intervenir en tant que maire de Paris Centre. Le boulevard de Sébastopol est à Paris Centre.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Absolument, le boulevard de Sébastopol est à Paris Centre. Je voudrais simplement, sans redire les chiffres, dire trois choses.

La première est, à l'évidence, l'explosion du trafic de vélos, en particulier sur le réseau express vélo. Cet axe permet de rejoindre la Porte d'Orléans à la Porte de Clignancourt. C'est un axe extraordinaire. Je crois que, dans tous les pays du monde, on voit la surprise devant ce qui est un phénomène en matière d'infrastructures. Rarement une infrastructure est saturée pratiquement après avoir été livrée. C'est donc un immense succès pour cet axe, cette intuition qui était la nécessité de la création d'un grand axe majeur de circulation Nord-Sud, comme est un succès l'axe Ouest-Est sur Rivoli - Saint-Antoine. Je suis ravi de voir qu'on le constate. C'est Pierre-Yves BOURNAZEL qui avait inscrit ce vœu, mais Delphine BÜRKLI le voit aussi dans le 9e arrondissement et partout dans Paris.

Le deuxième constat, c'est que l'on est unanime sur la nécessité d'élargir, comme on l'a fait rue de Rivoli et rue Saint-Antoine, la piste cyclable, ce réseau express vélo, et de le faire boulevard de Sébastopol. D'ailleurs, on l'avait déjà voté. J'avais proposé, au nom des élus de Paris Centre, un vœu qui avait été voté à l'été 2022, ici, dans ce Conseil de Paris. Ce vœu en est la réexpression. Ce n'est pas grave, on peut le revoter. Je le voterai avec plaisir sous cette forme ou sous sa forme reformulée par l'Exécutif.

Cependant, je voudrais revenir sur un point : il est évoqué dans ce vœu le doublement qu'a constitué la piste Renard-Beaubourg. C'est vrai, mais elle est malheureusement incomplète, car, rue de la Coutellerie, nous avons essuyé un refus de la Préfecture de police, que je m'explique assez mal. Cela me permet de conclure en disant que, boulevard de Sébastopol, nous sommes sur un axe Préfecture. On peut voter un vœu, chère Delphine, et je le vote avec plaisir, sur le doublement de Sébastopol, mais la réalité est qu'il butera sur la décision du Préfet de police. En la matière, même si l'on a pu faire changer d'avis sur le boulevard du Palais, un peu plus bas que Sébastopol, je m'en réjouis, pour l'instant, il nous faut l'avis du Préfet de police. Peut-être que Pierre-Yves BOURNAZEL ou toi, Delphine, vous pourrez convaincre le Préfet de police d'accorder ce doublement qui, pour l'instant, ne dépend essentiellement que de lui.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire de Paris Centre.

La parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je crois qu'Ariel WEIL vient de résumer, dans la fin de son propos, les enjeux et les soutiens que nous pourrions espérer pour permettre la réalisation de cette piste, qui dépend en grande partie de l'avis de la Préfecture de police. Je ne doute pas que nous aurons des soutiens puissants pour nous permettre de la réaliser.

Aujourd'hui, une piste bidirectionnelle permet aux cyclistes d'emprunter le boulevard de Sébastopol. C'est un axe structurant. C'est une piste qui a été décidée au précédent mandat. Elle a été le fruit d'un long travail mené par mon prédécesseur Christophe NAJDOVSKI, avec les habitants, les commerçants, la Préfecture de police. Aujourd'hui, cet axe, chose que l'on ne pouvait pas imaginer il y a encore quelques années, est saturé, car il est victime de son succès. Bien souvent, aux heures de pointe, il y a plus de vélos qui empruntent cette piste cyclable que de voitures. On s'en réjouit, mais effectivement, à l'usage, c'est un peu complexe.

Au premier Conseil de Paris de l'actuelle mandature, Ariel WEIL vient de le préciser, nous avions voté, sous son impulsion, un vœu demandant le dédoublement de cette piste cyclable. Evidemment, nous sommes toujours favorables à ce que cette piste soit doublée, afin de fluidifier les déplacements à vélo, mais aussi pour assurer un meilleur partage, une meilleure sécurisation et une meilleure fluidité des déplacements.

Vous le savez aussi, on en a parlé pendant la question d'actualité, nous travaillons en ce moment à la mise en place d'une Zone à Trafic Limité pour Paris Centre. C'est un gros chantier, complexe, prioritaire. La mise en place de cette Z.T.L. aura nécessairement des effets sur la circulation sur le boulevard de Sébastopol.

Je vous propose de réitérer ensemble le souhait de créer cette nouvelle piste cyclable boulevard de Sébastopol, plus adaptée aux usages actuels et qui traduit le besoin d'une plus grande infrastructure cyclable, tout en préservant une voie de bus dédiée, une fois la Z.T.L. mise en place. J'entends aussi pouvoir rencontrer M. Laurent NUÑEZ, Préfet de police, afin d'évoquer ce sujet majeur et d'autres sujets, car, cela a été rappelé, sa volonté et la volonté de la Préfecture de police sont déterminantes au regard de la compétence. C'est ce que nous rappelons ensemble dans un vœu de l'Exécutif qui, je l'espère, nous permettra d'être réunis pour réussir ensemble ce projet, attendu tant à la fois par les usagers et les cyclistes que par toutes celles et tous ceux qui marchent ou utilisent ce grand axe Nord-Sud parisien.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLIARD, Monsieur le Maire.

Je vais d'abord interroger Delphine BÜRKLI. Est-ce qu'elle accepte de retirer son vœu n° 50 au bénéfice du vœu n° 50 bis de l'Exécutif ?

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Je souscris aux propos d'Ariel WEIL et je suis en soutien avec ses demandes. Nous voterons le vœu de l'Exécutif, mais nous maintenons ce vœu, avec Pierre-Yves, car on parle de concertation avec les riverains. Je ne doute pas qu'Ariel WEIL a le souci de la concertation dans son arrondissement. On parle aussi d'un calendrier plus précis. Nous soutenons ce vœu et nous voulons le voir adopté.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Aurélien VÉRON a demandé la parole pour une explication de vote sur le vœu n° 50 ou le vœu n° 50 bis, comme il le souhaite.

M. Aurélien VÉRON. - Monsieur le Maire, j'avoue que, à la lecture du vœu amendé de l'Exécutif, le mot "piétons" disparaît. On se retrouve donc sur un vœu qui est destiné aux cyclistes et pas du tout à la protection des piétons, ce qui n'est pas le cas du vœu de Mme Delphine BÜRKLI. Il est vrai que c'est la piste cyclable la plus empruntée. C'est un gros succès. C'est une piste que nous souhaitions aussi et qui fait aujourd'hui la preuve de sa réussite : 14.000 passages par jour, c'est plus de 30 vélos à la minute aux heures de pointe et des embouteillages fréquents. En revanche, nous constatons toujours un manque de feux rouges dans l'axe Nord-Sud, c'est-à-dire dans le sens inverse. Cela pose des soucis dangereux pour les piétons, car, comme la rue de Rivoli, cette vitesse de vélos en masse, qui ne respectent souvent pas les passages piétons, pose des problèmes aux piétons. C'est là un des cœurs du problème. Ces feux manquants doivent être installés rapidement.

Ensuite, vous ne voulez pas de ralentisseurs, mais il faudra bien qu'à un moment… La M.M.A. a fait une étude sur les infractions routières. Sur 60 points dans 6 ou 8 villes majeures, on a presque 335 infractions par heure, dont la moitié de cyclistes. C'est considérable. C'est dangereux pour les cyclistes eux-mêmes, c'est dangereux pour les piétons. Là, nous avons une concentration de risques pour les piétons et pour les cyclistes sur l'axe Sébastopol. Par ailleurs, c'est un axe majeur pour la circulation des commerçants, des artisans, des bus qui ont leur voie réservée, mais qui est souvent bloquée par des livraisons, car il manque d'espaces de livraison. Par conséquent, les bus se rabattent sur les axes centraux. Vouloir réduire une voie sur cet axe majeur du cœur de Paris promet une thrombose qui nous semble préjudiciable à l'activité du cœur de Paris, même après la Z.T.L., lorsqu'il n'y aura plus de véhicules thermiques de transit.

Nous allons donc nous opposer au vœu de Mme la Maire et au vœu de l'Exécutif pour ces raisons.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Aurélien VÉRON.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 50 déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 50 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2023, V. 215).

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au déploiement des bornes de recharge pour les véhicules électriques.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 51 relatif au déploiement des bornes de recharge pour les véhicules électriques.

La parole est très certainement à Béatrice LECOUTURIER, pour le présenter, au nom du groupe MDE.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Absolument. Je rends hommage à Maud GATEL, qui l'a déposé. J'ai cinq minutes pour présenter deux vœux, je vais donc aller vite, l'un après l'autre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Attendez. Respirons. Vous voulez présenter en même temps le vœu n° 51 relatif au déploiement des bornes de recharge pour les véhicules électriques et le vœu n° 52 relatif à l'offre de stationnement pour les vélos, ce qui n'est pas le même sujet.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Non, ce n'est pas le même sujet. Je veux dire que, en tout, il me reste cinq minutes si nous voulons respecter les temps…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Non, il ne vous reste pas cinq minutes. Vous avez deux fois deux minutes.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Je sais. C'était pour aller plus vite, mais bon. C'était pour que notre Assemblée parte à 21 heures 30.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, Monsieur le Maire, notre Assemblée a voté à l'unanimité la fin des voitures thermiques à Paris à l'horizon 2030, une volonté de lutter contre les particules fines afin de contribuer à améliorer la qualité de l'air. Si nous soutenons un meilleur partage de l'espace public et une diminution de la place de la voiture à Paris, nous ne luttons pas contre la voiture, mais contre la pollution. Dès lors, la transition vers la mobilité électrique doit être soutenue. L'installation de bornes de recharge rapide et lente est un facteur essentiel et Paris prend du retard. Ne nous fions pas à la présence de bornes Autolib' inutilisées. Paris est en retard sur le déploiement des bornes sur la voie, au regard des études qui posent un point de recharge pour 10 véhicules.

Par ce vœu, nous vous demandons, Monsieur le Maire, la réalisation d'un état des lieux précis du déploiement des bornes de recharge sur la voirie et dans les parkings concédés de la Ville, ainsi que les prévisions, afin que les Parisiens puissent avoir une vision à long terme.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Béatrice LECOUTURIER.

La parole est à David BELLIARD, pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, pour ce vœu.

Pour partager avec vous un certain nombre d'éléments, puisque c'est votre principale demande, en effet, nous sommes engagés dans un déploiement de bornes de recharge sur l'espace public. Nous comptons déjà plus de 2.000 points de recharge en surface, répartis sur 433 stations. A ces stations sur voirie s'ajouteront à terme 80 bornes Vélib' de recharge rapide réparties dans 10 "hubs" dans les parcs souterrains. C'est pour la surface.

Pour le sous-sol, dans les parkings concédés par la Ville, chaque avenant au renouvellement de D.S.P. - vous le savez, puisque nous avons l'occasion d'en voter quasiment à chaque Conseil - impose des exigences au délégataire, afin de garantir le développement des bornes de recharge. Les délégataires doivent ainsi prévoir la puissance électrique suffisante pour équiper à terme 50 % des places en bornes de recharge et offrir la possibilité de créer un "hub" de recharge rapide. En début de mandature, on comptait 1.400 bornes dans nos parkings. En 2024, nous atteindrons 5.615 et plus de 9.000 en fin de mandature. Ces infrastructures se développent donc au fur et à mesure et en adéquation avec les équilibres financiers des contrats de D.S.P.

Je ne partage pas votre avis sur le fait que nous serions en retard. Toutefois, vous avez raison, en tout cas je vous donne un point sur un sujet, c'est l'enjeu de communication auprès des usagers de véhicules électriques, car cet enjeu est très important. Il est nécessaire de faire connaître à tout le monde l'offre de recharge électrique, pour que chacun et chacune se rendent compte des opportunités importantes de passer à l'électrique, sur un territoire qui est déjà bien maillé, comme celui de Paris. Cette communication existe déjà sur "l'open data" de la Ville de Paris. Chacun pourra y retrouver les chiffres concernant les bornes de recharge déjà présentes dans nos parkings concédés, tout comme la localisation et le nombre de celles disponibles sur l'espace public du dispositif Belib'.

Vous avez compris, cet outil de communication est plus que nécessaire pour accomplir une vraie transition. Il faut le rappeler, cette transition électrique ne pourra être vraiment écologique que si elle s'accompagne d'une large démotorisation, ainsi que d'une réduction de la taille des véhicules, comme nous vous proposons de le choisir et de voter le 14 février prochain.

Pour toutes ces informations, je vous demanderai de retirer votre vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Retirez votre vœu n° 51 ? Vous le maintenez ?

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Je vais le maintenir, même si je remercie M. BELLIARD de ces informations. Je pense que les Parisiens seront très attentifs au déploiement de ces bornes de recharge. Je le maintiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Vous le maintenez. Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à l'offre de stationnement pour les vélos.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 52 relatif à l'offre de stationnement pour les vélos.

La parole est à nouveau à Béatrice LECOUTURIER.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, notre groupe MoDem s'inquiète des chiffres alarmants de la progression des vols de vélos à Paris. En 2022, c'est une augmentation de 81 % des vols de vélos électriques et 25 % des vols de vélos mécaniques. Au-delà des traumatismes que ces vols procurent auprès des usagers, ils sont surtout un frein pour un nombre important de Parisiens qui seraient prêts à franchir le pas pour l'achat d'un vélo. C'est pourquoi nous vous demandons, par ce vœu, quels moyens vous comptez mettre en place pour lutter contre le vol des vélos, en nous présentant un calendrier précis des offres de stationnement sécurisé prévues dans le Plan Vélo, ainsi qu'une expérimentation d'arceaux sécurisés, présentés à Barcelone. C'est le premier point.

Le second, chaque cycliste à Paris pourra témoigner de la difficulté à trouver une place pour garer son vélo sur l'un des 60.000 arceaux de stationnement, d'autant plus que les vélos encombrants et lourds, des vélos de "free-floating" qui n'ont pas besoin d'attache pour éviter leur vol, occupent nombre de ces places, empêchant les vélos particuliers de se garer en sécurité. Par ce vœu, nous vous demandons également de mettre fin à l'autorisation de stationnement de ces vélos en "free-floating" sur les zones de stationnement des vélos normaux.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Béatrice LECOUTURIER.

La parole est à David BELLIARD, pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Béatrice LECOUTURIER. C'est un sujet important. Je rappelle que toute la question de lutte contre le vol, notamment contre les réseaux, est de la responsabilité de la Police nationale. Je vais essayer, je l'espère, de vous apporter des réponses concernant les responsabilités qui sont les nôtres, notamment en termes d'infrastructures. Vous abordez plusieurs points. Je vais les reprendre un à un.

Concernant le déploiement de la flotte de vélos en "free-floating", davantage sollicités depuis l'interdiction et la fin des trottinettes voulues par les Parisiens et les Parisiennes, ils sont certes encombrants sur les arceaux à vélo, mais nous pensons à ce stade qu'ils y ont encore leur place. En plus des zones de stationnement qui leur sont dédiées, en lieu et place de l'espace autrefois dédié aux trottinettes en "free-floating" qui a été transformé, pour une grande part, en stationnement vélo, nous rappelons à l'ordre les opérateurs lorsque des désordres sont constatés. Nous travaillons avec eux pour améliorer continuellement le stationnement de cette flotte de vélos partagés, afin qu'elle s'ajuste aux besoins des usagers.

En ce qui concerne le développement du stationnement vélo sécurisé résidentiel, notre Ville finance et recherche systématiquement à créer des places de stationnement vélo dans les parkings concédés de la Ville, au moment - toujours la même chose - des renouvellements de concession. C'est 1.560 places qui ont déjà été réalisées en 3 ans, 3.000 supplémentaires sont à venir au cours de la mandature. Un projet de délibération accélérant le déploiement de ces emplacements sécurisés sera d'ailleurs présenté au prochain Conseil, pour des parkings qui ne sont pas concernés par des renouvellements de contrat d'ici 2026.

En ce qui concerne le développement de stationnements vélos sécurisés proches de points intermodaux, la Ville de Paris travaille conjointement avec la R.A.T.P., "Ile-de-France Mobilités" et la S.N.C.F. pour identifier les opportunités foncières en ouvrages permettant de développer des "vélostations" à haut niveau de service. C'est le cas dans de nombreux projets qui verront le jour très prochainement gare du Nord, gare de Lyon, gare de Bercy, gare de l'Est, gare Montparnasse, gare d'Austerlitz et gare Saint-Lazare. Bref, toutes les gares de Paris.

Je tiens à signaler qu'il est encore parfois très difficile d'amener la S.N.C.F. à sortir d'une logique de rentabilité commerciale des espaces au sein des gares, alors même que la loi LOM et ses décrets d'application donnent des applications très claires en matière de développement du stationnement vélo. Des efforts supplémentaires doivent être faits, en renonçant certainement à une petite partie de la logique commerciale au profit de ce service public, afin de mettre en cohérence le discours du Gouvernement, notamment, et ses actes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. David BELLIARD, adjoint. - En ce qui concerne… Je n'ai pas complètement terminé…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Si.

M. David BELLIARD, adjoint. - … mais je peux apporter des réponses par écrit à ma collègue, de façon à terminer et à nous permettre de finir.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - C'est comme cela que l'on devient populaire.

M. David BELLIARD, adjoint. - Exactement, il paraît.

C'est quand même une demande de retrait.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLIARD.

Le vœu est-il maintenu ou retiré, chère Béatrice LECOUTURIER ?

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Je le maintiens, car j'attends la réponse de M. BELLIARD. Ce n'est pas grave.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous auriez pu le retirer en attendant un courrier. D'accord.

Aurélien VÉRON, vous maintenez votre explication de vote ?

M. Aurélien VÉRON. - Oui, Monsieur le Maire.

Nous allons nous abstenir sur ce vœu, qui aborde plusieurs sujets importants, mais qui nous semble inabouti. D'abord, les vélos en "free-float" qui reprennent les mêmes batteries que les trottinettes, on a l'impression de repartir à zéro. C'est-à-dire que l'on n'a pas tiré les leçons de l'expérience des trottinettes sur le stationnement. On a des vélos garés n'importe où, sur les trottoirs, dans la rue. C'est l'anarchie complète. Il va falloir les recentrer et avoir des espaces dédiés. C'est ce que soulève le vœu, c'est quelque chose vers lequel on doit s'orienter. Cela veut dire une concertation très régulière avec les marques, notamment Tier et Lime, qui ont multiplié leurs flottes par 2 et 2,6, d'où l'anarchie et la prolifération de ces vélos sur nos trottoirs et dans nos rues. Il faut une concertation musclée avec eux, mensuelle, régulière, ce qui n'a pas été le cas des trottinettes. Il n'y avait aucun suivi du service de la voirie.

Ensuite, il y a l'enjeu de la protection des vélos. J'entends les arguments de David BELLIARD, ils vont dans le bon sens, des parkings sécurisés dans les gares et dans les nœuds de transport importants, gares de RER. Cependant, les expérimentations de protection de vélos du type "vélobox", etc., n'ont pas été concluantes et ont coûté cher. Avant de s'engager dans des arceaux sécurisés, on aimerait avoir le budget, l'entretien, la fiabilité. On sait que des dégradations sont nombreuses. Il ne s'agit pas de réparer tous les six mois, avec les budgets des Parisiens, ces arceaux soi-disant sécurisés.

Pour l'instant, abstention. On voudrait creuser le sujet pour en savoir un peu plus.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ? Béatrice LECOUTURIER.

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

On a quasiment fini. On a encore un vœu, puis un projet de délibération, mais cela va aller vite.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la révision du règlement de voirie parisien et remise en état de l'espace public par les concessionnaires de la Ville.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 53 relatif à la révision du règlement de voirie parisien et la remise en état d'espaces publics par les concessionnaires de la Ville.

La parole est à Delphine BÜRKLI. Madame la Maire.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

J'irai assez vite. Ce sujet n'est pas nouveau. Il est néanmoins important.

Nous constatons tous ici les importants chantiers et fouilles ouverts à Paris à moins d'un an des Jeux olympiques. Dans tout Paris, ils suscitent souvent beaucoup d'inquiétude quant à leur tenue et à leur réfection, inquiétude des riverains et des élus. Lors de la séance du Conseil de Paris de juin, j'avais déjà déposé un vœu sur

ce sujet, qui avait été repoussé par l'Exécutif. Je reviens ce soir, car, à l'époque, lors de la discussion sur ce vœu, Jacques BAUDRIER avait priorisé les accords entre mairies d'arrondissement et concessionnaires sur ces sujets de réfection de trottoirs. Six mois après le rejet de ce vœu, nous constatons sur le terrain que les concessionnaires invoquent toujours le règlement de voirie parisien pour échapper à la remise en l'état de l'espace public dans des conditions pleinement satisfaisantes.

Encore une fois, au regard du nombre important de fouilles, nous souhaitons que, à l'avancée des travaux, l'intégralité des linéaires de trottoirs soit réfectionnée et bitumée par les concessionnaires, afin d'éviter l'effet "rustine" que nous ne connaissons que trop bien, qui suscite aussi des accidents - on l'entendait tout à l'heure dans la 3e Commission -, dans un souci d'harmonie paysagère, surtout d'économie pour la Ville, les trottoirs ayant vocation, avec le mode opératoire existant, à être réfectionnés par le service de voirie à ses frais, 2 à 3 années plus tard. C'est un fait.

Nous souhaitons donc que la Ville de Paris modifie sans délai le règlement de voirie parisien et particulièrement son 8e chapitre, en insérant à l'article 8.5.1 un alinéa ainsi libellé : "Lorsque la longueur cumulée des fouilles réalisées par un concessionnaire sur l'espace public excède 40 % du linéaire de la voie, compris entre la première et la dernière fouille, celui-ci doit procéder et prendre à sa charge la reprise intégrale du revêtement sur ledit linéaire". Cela nous permettra de revenir à la situation qui prévalait avant la révision de 2015, quand la Ville réfectionnait elle-même les linéaires de voirie après travaux, visant à embellir et respecter davantage le paysage de nos rues.

Nous demandons également, pour terminer, un bilan du règlement de voirie de 2015 et la création d'un groupe de travail chargé de sa révision, en y associant les maires d'arrondissement. Ce règlement, après 9 ans, doit être adapté aux nouvelles réalités de notre Capitale et des attentes de ses habitants.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci. C'était limpide.

Je donne maintenant la parole à Nicolas NORDMAN, qui va suppléer Thomas CHEVANDIER, heureux papa. Osons le dire.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, je vous prie d'excuser l'absence de Thomas CHEVANDIER.

Vous l'avez dit, Madame la Maire, ce sont des échanges que vous avez déjà eus et qui ont eu lieu en ce Conseil de Paris avec Jacques BAUDRIER, échanges qui seront poursuivis avec Thomas CHEVANDIER, qui a repris l'ensemble de ces dossiers.

Vous l'avez souligné, il y a des difficultés avec certaines entreprises prestataires sur les fouilles et les réfections de trottoirs. Cependant, l'avis de l'Exécutif concernant votre demande de modification du règlement de voirie restera le même que celui qui avait déjà été formulé lors d'un précédent Conseil de Paris, puisqu'il est possible d'avoir des échanges avec l'ensemble des prestataires pour avancer. Thomas CHEVANDIER se propose de vous rencontrer et de rencontrer l'ensemble des maires d'arrondissement à cet effet, afin de regarder comment on peut avancer de manière extrêmement concrète sur le sujet.

Puis, il y a un sujet de contrôle des chantiers. Pour cela, les S.T.V. ont recruté cet été des postes d'aides aux chargés de secteur, pour pouvoir opérer ces contrôles. Pour toutes ces raisons, il vous demande de retirer votre vœu. Sinon, il émet un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Est-ce que vous maintenez votre vœu n° 53, Madame la Maire ?

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Oui, je le maintiens. Malheureusement, j'entends vos arguments, mais on ne pourra pas faire l'économie d'une révision de ce règlement. Un jour ou l'autre, cela viendra.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Là où je suis, je dis : malheureusement, vous maintenez votre vœu, ce qui m'amène à donner la parole à Vincent BALADI pour une explication de vote. Non ? Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2023 DPMP 20 - Subvention (17.500 euros) et convention avec la Ligue de l'enseignement - Fédération départementale de Paris (17156) pour le financement du kit et du parcours scolaire "Soldats du feu : la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au dernier projet de délibération. Comme ce sera un duo Vincent BALADI et Nicolas NORDMAN, je sais que tout cela sera tenu dans le temps.

Nous examinons donc le projet de délibération DPMP 20 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec la Ligue de l'enseignement - Fédération départementale de Paris pour le financement du kit et du parcours scolaire "Soldats du feu : la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris".

La parole est à Vincent BALADI, champion du monde des interventions les plus courtes.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, sous l'égide de Jeanne d'HAUTESERRE, nous avons accueilli l'exposition "Ça décale" à la mairie du 8e en juin dernier. Cette exposition a permis aux élèves de CM1 et CM2 de 16 écoles primaires parisiennes, dont l'école de la rue de Surène pour le 8e, de visiter des casernes, d'apprendre sur ce métier dédié aux autres, grâce à un kit dédié, puis de réaliser des affiches dessinées par les élèves pour mettre en valeur le travail exemplaire des sapeurs-pompiers.

Vrais héros du quotidien, les 8.600 hommes et femmes qui composent la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris sauvent 30.000 vies chaque année. A ce titre, rappelons que l'expression "Ça décale" est utilisée par les soldats du feu pour dire qu'ils partent en intervention. A l'initiative de cette exposition, il y a le Rectorat de Paris, la Ligue de l'enseignement, que nous remercions pour sa bonne initiative cette fois-ci, en lien avec le Service du Protocole de la Ville de Paris, mais aussi le personnel des mairies d'arrondissement, ainsi que les Sapeurs-Pompiers de Paris. Nous saluons toute initiative chargée de les mettre en valeur.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Vincent BALADI.

La parole est donc à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Egalement, peut-être, champion du monde de la vitesse de réponse de l'Exécutif.

Bien entendu, je vous invite à voter unanimement ce très beau projet de délibération. Je remercie la Ligue de l'enseignement et les Sapeurs-Pompiers de Paris, les mairies d'arrondissement qui ont accueilli ces projets. Chers collègues, je vous invite à voter unanimement ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPMP 20.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DPMP 20).

Nous en avons fini avec les dossiers de la 3e Commission. Je lève la séance. Elle reprendra demain à 9 heures, avec les dossiers de la 4e Commission.

Merci à vous toutes et à vous tous, notamment aux agents du service du Conseil de Paris de nous avoir permis de déborder jusqu'à 21 heures 45.

Bonne soirée.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mercredi 15 novembre 2023 à vingt-et-une heures quarante-cinq minutes, est reprise le jeudi 16 novembre 2023 à neuf heures, sous la présidence de M. Paul SIMONDON, adjoint).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose de prendre place.

Compte rendu de la 4e Commission.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous reprenons notre séance en commençant par les travaux de la 4e Commission.

Je donne la parole à son président, Gauthier CARON-THIBAULT.

M. Gauthier CARON-THIBAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Comme il est d'usage, un petit compte rendu des travaux de la 4e Commission qui a commencé par un salut unanime de ses membres à sa nouvelle membre, Anne-Claire BOUX, dont j'ai encore le plaisir de saluer l'élection en tant qu'adjointe à la Maire de Paris, en charge, notamment, de la santé.

Pour cette 4e Commission, j'avais demandé à Léa FILOCHE de bien vouloir nous faire un point sur l'état du sans-abrisme à Paris. Dans son intervention, elle a pu nous rappeler l'augmentation du nombre de signalements de familles avec enfants à la rue. Il y a actuellement 75 familles, ce qui représente 266 personnes à la rue de plus par rapport à cet été, et environ 1.400 demandes non pourvues - ce sont des chiffres qui nous ont été communiqués lors de cette Commission - dont plus de 20 % de familles mono-parentales avec femmes enceintes ou enfants en bas âge qui n'ont pas pu être pris en charge par le Samu social, tout cela non pas par manque de personnel, mais par manque de places d'hébergement ouvertes à Paris par l'État.

L'intervention de Léa FILOCHE a également pu mettre des chiffres sur ce que nous ressentons tous, à savoir le retour des campements à Barbès ou Stalingrad, représentant environ 11.820 personnes sur ces lieux.

Face à cela, froidement, nous devons constater la réalité des chiffres, et donc de l'action ou de l'inaction du Gouvernement, puisque les crédits d'hébergement ont diminué de 6 % par rapport à l'année dernière. Fort généreusement, la Première Ministre a annoncé un moratoire, en 2004, sur la baisse du nombre de places d'urgence dans le parc parisien, sachant qu'il a déjà été largement raboté, en 2022, de 2.000 places, et que nous avons dû déplorer un refus de trois projets d'hébergement proposés par la Ville de Paris, ce qui aurait permis d'avoir 600 places supplémentaires. D'ailleurs, plusieurs vœux ont été déposés par les membres de la 4e Commission lors de ce Conseil de Paris.

Face à cela, nous avons pu constater, dans le cadre de la présentation des actions par Léa FILOCHE, que la Ville de Paris assumait, une fois de plus, pour pallier l'urgence, sauf que quand on pallie de l'urgence par de l'urgence, cela devient compliqué.

Ce sont 30 millions d'euros mis par la collectivité parisienne pour la lutte contre l'exclusion, avec 7 millions d'euros pour l'aide alimentaire, 4,2 millions d'euros pour des accueils de jour, 1 million d'euros pour les maraudes, 3 millions d'euros pour la prise en charge des personnes exilées, et plusieurs projets de délibération seront encore portés à l'ordre du jour de ce Conseil de Paris sur ces sujets.

Plusieurs échanges ont suivi cette présentation, notamment sur la prise en charge à la rue des personnes en situation de handicap "psy" ou mental, mais également le partage à travers la solidarité nationale de la situation problématique de l'hébergement à Paris, nous avons tous rappelé notre regret de voir la bulle qui avait été constituée par Dominique VERSINI ne plus exister à Paris, alors qu'elle permettait d'avoir un accueil multifactoriel de ces personnes. On voit bien aujourd'hui que le partage de la présence des personnes sans-abri sur le territoire français bute sur le fait que ces personnes ne sont pas accompagnées une fois qu'elles sont relocalisées sur des territoires, avec des places d'hébergement. Il faut un accompagnement poussé sur la santé, sur l'emploi, etc.

Suite à cette présentation, plusieurs projets de délibération ont été présentés par les adjoints de référence. Un certain nombre de vœux ont été déposés, très peu ont été présentés en Commission par les élus qui en ont été signataires - c'est à regretter -, mais je suis sûr que mes honorables collègues auront à cœur de les présenter lors de ce Conseil de Paris.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

2023 DSP 3 - Dotations (4.218.240 euros) et avenants pour le financement des centres de protection maternelle et infantile partenariaux (10e, 11e, 13e, 14e, 15e, 18e, 19e, 20e).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous commençons par le projet de délibération DSP 3 concernant le financement de plusieurs centres de protection maternelle et infantile.

La parole est à Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

En effet, ce projet de délibération porte sur des subventions de la Ville de Paris pour des centres de protection maternelle et infantile associatifs. Cela permet de souligner le très fort maillage qu'il y a dans notre ville, de tous ces centres de protection maternelle et infantile qui font un travail absolument indispensable, à la fois dans l'accompagnement à la parentalité, mais aussi sur les premiers temps, les premiers jours, les premiers mois de la vie de l'enfant, et nous savons combien ce travail est important et permet à toutes les familles, quelle que soit leur situation, d'être accueillies et d'être accompagnées dans ces moments, qui peuvent être des moments d'un bonheur exceptionnel, d'accueillir un nouveau membre dans une famille, d'accueillir un petit être, mais qui peuvent être aussi

des moments dans lesquels les parents, les mères en particulier, ont besoin d'être accompagnés et de pouvoir trouver une oreille attentive et un accompagnement dans les gestes des premiers temps de la vie.

Un centre de protection maternelle et infantile dans le 19e arrondissement était menacé de fermeture, le centre de protection maternelle et infantile Rébéval. Une mobilisation s'est organisée pour préserver ce centre de protection maternelle et infantile, et aussi ce qui fait la richesse de ces centres de protection maternelle et infantile, c'est-à-dire le maillage territorial et la proximité. Nous avons pu voir, avec grand plaisir et satisfaction, que ce centre de protection maternelle et infantile pourrait continuer d'effectuer son travail dans ce quartier du 19e arrondissement. J'espère que vous pourrez nous confirmer votre engagement et votre travail pour permettre à ce centre de protection maternelle et infantile de maintenir son activité.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Anne-Claire BOUX, pour vous répondre.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, vous avez souligné le rôle crucial de nos centres de protection maternelle et infantile dans les premiers jours de la vie des petits Parisiens. Un chiffre : ce sont 83 % des enfants à Paris qui passent par les centres de protection maternelle et infantile, ce sont 59 centres de protection maternelle et infantile parisiens, dont 44 gérés par la Ville de Paris et 14 qui sont conventionnés avec des associations et qui font l'objet du projet de délibération.

Peut-être préciser les financements, à la hausse, pour renforcer notre action dans ces centres de protection maternelle et infantile, et, en effet, pouvoir travailler aussi sur la question du recrutement - vous avez souligné l'exemple de ce centre de protection maternelle et infantile dans le 19e arrondissement - je suis très contente et je remercie la Direction de la Santé publique, en particulier sa directrice, Ève PLENEL, ce qui nous a permis de réagir très vite suite au problème de vacance de postes que nous avions dans ce centre de protection maternelle et infantile qui aurait pu entraîner sa fermeture temporaire, bien entendu - il n'est pas question de fermer définitivement des centres de protection maternelle et infantile. Cependant, en raison de problèmes de vacance de postes, nous pouvons être amenés à fermer temporairement des centres de protection maternelle et infantile - ce n'est pas le choix qui a été retenu ici.

Nous avons réussi à trouver un format de travail qui nous permet, malgré la vacance de postes, d'assurer la continuité du service public, et vous pouvez compter sur ma vigilance pour travailler sur l'attractivité et le recrutement dans le centre de protection maternelle et infantile, même si nous savons que c'est un contexte très tendu en termes de recrutement. Nous l'avons fait dans d'autres directions, notamment dans la petite enfance, nous pouvons donc le faire aussi pour les centres de protection maternelle et infantile. Vous pouvez compter sur ma détermination pour que nos centres de protection maternelle et infantile restent tout le temps ouverts et que ce cas ne se reproduise pas.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 3.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DSP 3).

2023 DSP 93 - Subvention (33.800 euros) et convention avec l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne pour la création d'un centre de santé universitaire, 47, rue des Bergers (15e) dans le cadre du dispositif Paris Med'.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons directement au projet de délibération DSP 93 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne, pour la création d'un centre de santé universitaire dans le cadre du dispositif "Paris Méd'".

La parole est à Jérôme LORIAU, pour le groupe Changer Paris.

M. Jérôme LORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Nous voyons ici, à travers ce projet de délibération, l'occasion de mettre en pratique la priorité qui avait été signalée par notre Mission d'Information et d'Evaluation de mettre comme priorité la santé des étudiants dans le projet régional de santé.

C'est un point extrêmement positif - ce projet de délibération est le premier fruit, si j'ose dire, de "Paris Méd' 2" - qui, dans sa transformation avec une offre de prise en charge plus élargie, adressée à de nouveaux publics, de nouvelles structures, est aussi une des choses qui avaient été soulignées dans notre M.I.E. Il s'agit donc de quelque chose de très favorable.

L'implantation de ce centre est particulièrement pertinente, puisque, parmi les 120.000 étudiants pris en charge par le service commun de santé étudiante, l'implantation va concerner près de 15.000 étudiants qui fréquentent les campus des 15e et 16e arrondissements, qui sont à proximité immédiate de la rue des Bergers où sera implanté ce centre.

Nous savons combien il s'agit d'une population sensible, avec un accès à la santé, aux soins, qui peut être problématique et facteur d'exclusion pour certains étudiants, facteur de renoncement au soin, facteur parfois, malheureusement, de l'abandon des études. Sur les questions de malnutrition, d'addiction, de santé sexuelle, de troubles psychiques, il faut être particulièrement vigilant et être à même, sur le territoire parisien, de proposer des solutions adaptées aux étudiants compte tenu de ces difficultés. Cette précarisation de la santé étudiante ne peut être acceptée, ainsi toutes ces structures vont contribuer à l'amélioration de la situation de la santé des étudiants.

Je voudrais, sur cette implantation, sur ce centre et sur le projet qui a été annoncé par les gestionnaires, souligner la place qui est faite à la consultation de psychologie. Cela permettra de répondre à une problématique que la pandémie de Covid-19 a exacerbée chez les jeunes, et dont la prise en charge maintenant ne peut plus attendre.

Autre point positif, ce centre sera accessible à tous, au-delà des étudiants. Les habitants du 15e arrondissement pourront également s'y rendre, quand on sait que la rue des Bergers est une zone particulièrement critique en termes d'offre de ce soin, c'est aussi un élément positif que je voulais souligner.

J'espère qu'en matière de soins non programmés, les horaires étendus, les horaires en soirée, les ouvertures le week-end pourront aller plus loin que ce qui est annoncé dans le projet de délibération. Nous travaillerons sur ce point avec les gestionnaires de ce centre pour que cette problématique d'accès aux soins non programmés en horaires étendus puisse être améliorée.

Petits points d'alerte : si nous pouvons aujourd'hui nous féliciter de l'engagement de la Ville de Paris qui démontre sa volonté, à travers cet investissement à hauteur de 33 % du projet mené par le service de santé étudiante, on peut néanmoins s'étonner que la participation de l'Agence régionale de Santé ne s'élève qu'à 14 %, on se demande qui est le plus grand opérateur de santé à travers ce projet de délibération. Nous nous félicitons que ce soit la Ville de Paris, mais nous nous demandons aussi si tout le monde a fourni des efforts à hauteur de ce que nous pourrions attendre.

La Ville de Paris affiche là sa volonté d'actrice de santé publique, je crois que tout le monde devrait prendre les mêmes engagements, et, surtout, les mettre en regard de ses actes. Nous accueillons avec enthousiasme cette bonne nouvelle et espérons qu'il s'agit du prélude à de nombreux autres projets de délibération sur ce sujet.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Je ne peux que m'inscrire dans la continuité de votre propos et souligner très positivement la participation de la Ville de Paris à la création de ce centre de santé universitaire. En effet, à la fois dans la M.I.E. Santé, et en même temps avec le Covid-19, cela a été un des révélateurs sur les besoins en santé pour les jeunes, en particulier pour les étudiants, en santé mentale, bien sûr, mais pas uniquement.

Cela a été un révélateur, parce qu'en réalité, ces besoins étaient déjà là depuis longtemps. Ils étaient déjà peu couverts et peu traités depuis longtemps, parce qu'en effet, les autorités de santé ne s'en saisissent pas, ou peu. Il existe trop peu de centres de santé universitaires. Le peu de centres de santé qui existent dans les universités sont malheureusement souvent mal dotés : il y a peu de rendez-vous disponibles, peu de spécialités présentes. Nous nous réjouissons que ce centre puisse voir le jour à proximité d'un bassin de vie étudiante assez riche, et traiter, surtout, toutes les facettes de la santé, que ce soit à la fois en médecine générale, sur des urgences minimes, mais aussi sur les questions de santé sexuelle, très importantes, et qui, là encore, depuis des années, sont de moins en moins traitées par les agences régionales de santé.

Sur les questions de prévention, sur l'addiction, sur la santé mentale, c'est un endroit qui va être très complet et qui, nous n'en doutons pas, va très vite rencontrer son public. Nous nous félicitons encore une fois de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je m'inscris complètement dans vos interventions et je suis très enthousiaste de pouvoir présenter ce projet de délibération qui accorde, en effet, un soutien à l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne en vue de la création d'un centre de santé universitaire.

Ce projet de délibération s'inscrit complètement dans le cadre de la communication de la Maire de Paris en juillet 2023 pour lancer le dispositif "Paris Méd' 2", avec un important volet sur l'installation des médecins libéraux en secteur 1, qui a été étendue sur l'ensemble du territoire parisien avec des actions renforcées.

Pour vous donner un premier bilan du lancement de ce dispositif "Paris Méd' 2" entre 2015 et 2022, ce sont 300 professionnels qui avaient été accompagnés. Depuis juillet 2023, une très forte accélération : nous avons déjà accompagné une centaine de professionnels. Ce dispositif "Paris Méd' 2" répond aux enjeux des professionnels de santé. Ce dispositif a aussi été étendu aux paramédicaux, en plus du médical.

Ce projet de délibération très important permet d'apporter un accès au soin aux étudiants, qui sont souvent les grands oubliés des dispositifs sociaux et de santé, alors même que l'on sait que la précarité est grandissante parmi les étudiants avec, notamment, une accélération depuis le Covid-19.

L'accès au soin des jeunes est un enjeu décisif pour favoriser les chances d'être en bonne santé tout au long de sa vie. Ce centre de santé, vous l'avez dit, intègre un volet de santé mentale. Là encore, c'est un enjeu très important pour les jeunes, notamment depuis le Covid-19. Ce centre, ce sont deux médecins généralistes, deux psychologues, une infirmière, tous des primo-installants.

Vous l'avez dit aussi, plusieurs volets : en plus de ce volet d'accompagnement psychologique, nous avons aussi un volet sur la nutrition, la santé sexuelle, vous l'avez souligné, chère Camille NAGET, avec toute la question des maladies sexuellement transmissibles et des infections sexuellement transmissibles. Cher Jérôme LORIAU, je prends bien votre remarque sur le travail sur les horaires étendus, c'est quelque chose que nous avons commencé à travailler sur nos centres municipaux. Nous avons d'ailleurs, à ce Conseil de Paris, un projet de délibération qui n'a pas été appelé, mais qui concerne une convention avec S.O.S. Médecins qui pourra utiliser deux de nos centres municipaux en horaires de soirée, le week-end et les jours fériés. Je suis tout à fait favorable à travailler sur des horaires étendus sur ce centre de santé universitaire.

Je vous rejoins aussi et appelle à un soutien plus important de l'Agence régionale de Santé, je vous remercie beaucoup pour cet appel.

En tout cas, vous l'avez compris, il me semble indispensable que cette Assemblée vote, à l'unanimité, ce projet de délibération très important pour les étudiants.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 93.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DSP 93).

2023 DSP 95 - Réduction des risques et des dommages liés aux drogues. - Déménagement de l'espace de repos de la porte de la Chapelle. - Convention, avenant et subventions (1.233.299 euros) attribuée à "Aurore".

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DSP 95 relatif à la réduction des risques des dommages liés aux drogues, et déménagement de l'espace de repos de la Porte de la Chapelle, une convention avec l'association "Aurore".

Pour commencer, je vais donner la parole à Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

En effet, ce projet de délibération porte sur le déplacement de l'espace de repos de la Porte de la Chapelle, qui, en raison de l'évolution de ce quartier, va se déplacer de quelques mètres. Le groupe Communiste et Citoyen votera favorablement ce projet de délibération tant on sait que ce lieu de repos de la porte de la Chapelle est un lieu indispensable, mais malheureusement trop seul comme dispositif à exister dans la Capitale, et plus largement dans le Nord-Est parisien et dans le Nord-Est francilien.

Depuis maintenant trois ans, depuis le début de ce mandat, ce sujet revient régulièrement en Conseil de Paris. Malheureusement, les actions de la police qui ont consisté à faire l'épouvantail avec les usagers de drogues n'ont rien résolu. Les problématiques sont encore là, la dispersion de Forceval à marche forcée a soulagé, c'est vrai, une partie des habitants du 19e arrondissement, de Pantin et d'Aubervilliers, mais n'a pas réglé la situation des usagers de drogue, qui sont toujours en situation d'errance dans d'autres parties du 19e arrondissement, dans d'autres parties d'Aubervilliers, et dans d'autres parties du 18e arrondissement, et n'a donc pas réglé la question de la tranquillité publique et des répercussions que ces scènes de rue peuvent avoir sur les habitants.

Nous avons eu une réunion publique à Rosa Parks, il y a maintenant quelques semaines, et je voudrais en profiter pour saluer la grande qualité de cette réunion publique, et surtout la grande qualité de l'intervention des collectifs d'habitants, et notamment des habitantes de "Rosa Crack" qui ont pris la parole, et qui ont porté une parole à laquelle nous ne pouvons que souscrire, une parole que nous ne pouvons que défendre, qui est celle d'exiger des solutions, des réponses sanitaires et sociales pour les usagers de drogues, et aussi des réponses de tranquillisation de l'espace public. Bien sûr, c'est insupportable de voir des usagers de drogues qui essayent de forcer la porte des écoles, d'avoir des parents d'élèves qui doivent faire les policiers à la porte de l'école. Alors, M. le Préfet de police a répondu aux habitants - je ne sais pas si c'était ironique ou pas -, qu'ils avaient décelé les manœuvres policières qui consistaient à faire traverser la passerelle entre Paris et Aubervilliers d'un côté ou de l'autre, je trouve que cette réponse, là encore, n'était pas à la hauteur des enjeux. Nous pouvons souligner que M. le Préfet de police a participé à cette réunion publique, tout comme l'Agence régionale de Santé, tout comme la justice, tout comme la Préfecture de Région. Ils sont venus, et mieux vaut tard que jamais, pour entendre, écouter, répondre aux habitants, et nous ne pouvons que nous en réjouir. Nous espérons qu'ils continueront à être à l'écoute tant nous avons besoin d'avoir des réponses globales, sur tous les fronts, à ce sujet.

Nous avons aussi besoin que la santé publique, que le Ministère de la Santé et de la Prévention se saisisse enfin de cette question à la hauteur des problématiques. En effet, nous sommes touchés à Paris, on peut dire que c'est une crise sanitaire que de voir des usagers de "crack" et cette drogue se répandre, malheureusement, et semer la mort dans les rues de Paris, mais ce n'est pas qu'à Paris, et il est urgent que le Ministère de la Santé et de la Prévention se saisisse de ces enjeux. Cela fait trop d'années que les autorités sanitaires ont détourné le regard, ont délaissé les questions de toxicomanie, n'ont plus investi de moyens à la fois dans l'ouverture de lieux et en même temps dans la recherche de traitements au sens large, avec tout ce que veut dire "traitement", c'est-à-dire dans le développement - et nous le redisons avec force - dans le développement de H.S.A., parce que nous en avons besoin, mais aussi dans le développement de places en post-cure, aujourd'hui, il n'y a plus de place en post-cure.

La personne de l'Agence régionale de la Santé nous a annoncé un chiffre absolument dérisoire, je crois qu'il n'y a que 50 places en post-cure, et quand on sait combien les besoins sont grands, malheureusement, c'est trop faible.

Nous voterons favorablement ce projet de délibération, bien sûr, et continuerons d'insister pour des moyens sanitaires et sociaux.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Geneviève GARRIGOS, pour le groupe Paris en commun.

Mme Geneviève GARRIGOS. - "Un appel d'air", c'est désormais l'expression convenue pour ceux qui veulent agiter les peurs sur telle ou telle population tout en prétendant avoir en tête l'intérêt général, une rhétorique qu'a dénoncée, hier, notre collègue Léa FILOCHE dans ses réponses aux questions d'actualité.

Respecter la dignité, les droits des migrants, des usagers de drogue, des Roms ou d'autres publics extrêmement précaires créerait un appel d'air qui aboutirait inéluctablement au déferlement de populations dangereuses, à une énième invasion fantasmée et brandie comme symbole d'une décadence tout aussi fantasmée de notre société.

Je vous avoue que cette antienne, que nous entendons beaucoup ces derniers temps, m'épuise. Respecter le serment d'Hippocrate en soignant sans condition de ressources les migrants : appel d'air ; accueillir et accompagner vers les droits et le soin sans condition préalable des personnes qui prennent des drogues : appel d'air. C'est au nom de l'appel d'air que certains entrepreneurs de haine prétendent mettre à bas l'aide médicale d'État, et, au nom de l'appel d'air, que d'autres rejettent les structures d'accueil comme l'espace de repos de la Porte de la Chapelle, comme si la possibilité pour des usagers de drogues de se reposer, de se restaurer, de se laver représentait un quelconque fléau social.

Nous l'entendrons sans doute tout à l'heure, il faudrait, aux dires de certains, éloigner avant tout, si nécessaire par la force, ces personnes des lieux de consommation ou des quartiers populaires où ils se trouvent, désignés, au demeurant, par autant de sobriquets méprisants qu'on en voudra.

D'autres, plus sophistes, prétendent défendre les quartiers populaires en dénonçant, par facilité, la localisation de ces structures, mais c'est bien sûr leur localisation qui en fait l'efficacité dans l'intérêt de tous.

Nous avons besoin de ces structures ici et maintenant, et nous ne pouvons leur substituer de bien hypothétiques centres de cure bucoliques et illusoires, loin, bien loin de Paris, des yeux et du cœur, dont on ne sait trop comment les usagers y resteraient, sans doute mus par une épiphanie improbable.

Ayant dit tout cela et confiante dans les autres oratrices pour mettre en avant tout l'intérêt de ce projet de délibération, comme vient de le faire Camille NAGET, il ne m'a pas échappé qu'il s'agit précisément, ici, du déménagement de la structure existante.

Le local utilisé jusqu'en juin était installé sur un site temporaire, libéré en juin en vue de sa rénovation pour les Jeux olympiques et paralympiques de Paris de 2024. Le local actuel, boulevard Ney, est situé à 450 mètres du premier lieu. Il reste dans une proximité tout à fait acceptable, et les nouveaux locaux permettent, en outre, d'y réaliser un accueil spécifique pour les femmes. C'est donc un déplacement qui permet le renforcement de l'action et l'accueil de femmes particulièrement précaires et vulnérables dans de meilleures conditions. Oui, cet accueil ne se fait pas en posant comme préalable la sortie des drogues, parce que ce préalable éloigne du soin et des droits plutôt qu'il n'en rapproche.

Affirmer ce choix de la raison et de la solidarité n'est pas simple dans une société traversée par les tensions et les crises : il faut de la pédagogie et de l'écoute. C'est toute la difficulté de ce dossier, mais c'est aussi pour moi une fierté, celle de porter le courage politique de cette équipe municipale, celle de pouvoir contribuer à l'action de l'association.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Rudolph GRANIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Cela fait 20 ans que vous nous dites vouloir trouver une solution au problème du "crack", comme en témoigne la tenue des États généraux qui datent de 2005, alors que, dans les faits, vous ne faites que déplacer le problème, Camille NAGET, je vais être obligé de vous expliquer le projet de délibération.

Quand la police déplace le problème, cela ne le résout pas, mais, vous, vous allez déplacer le centre d'accueil et cela va résoudre le problème. En fait, non, au fond, vous ne voulez pas résoudre le problème. Finalement, vous êtes prise dans vos propres contradictions, et en 20 ans, qu'avez-vous fait à Paris ? Rien. Pire, vous avez fait, de Paris, la capitale européenne du "crack", qui s'enfonce dans le crime, la drogue, l'insécurité, qu'on entretient à l'image de toutes ces agglomérations américaines qui se retrouvent démunies face à ces nouvelles drogues, avec des centres-villes abandonnés, des solutions sans lendemain qui, toujours, visent à accompagner les toxicomanes. Ces villes démocrates, aux États-Unis, sont comme vous : elles ont toujours un train de retard.

Vous octroyez ici, dans le projet de délibération qui nous concerne, une somme colossale : 1,2 million d'euros. J'interviens aujourd'hui pour être auprès des habitants du 68, boulevard Ney, qui vont voir déferler l'horreur en bas de chez eux, devant les écoles, devant les crèches, devant leur immeuble, insécurisant encore davantage ce quartier.

Quand on regarde dans le détail, ce qui me frappe, c'est le nombre d'équivalents temps plein portés dans ce projet de délibération : Porte de la Chapelle, c'était 19 équivalents temps plein ; 68, boulevard Ney, cela va être 38. Quand on regarde la décomposition du personnel dans ce nouveau centre d'accueil, c'est un chef de service, 2 coordinateurs, 23 travailleurs sociaux, 4 infirmiers et 8 médiateurs sociaux. Il n'y a pas un médecin dans cette structure. Comment soigner des gens sans médecin ? C'est la démonstration parfaite que l'association "Aurore" que vous accompagnez, que vous subventionnez, ne va pas soigner les toxicomanes dans ce nouveau centre.

Évidemment que le terme de "sevrage" n'apparaît jamais dans tout le projet de délibération ni dans les annexes. Le terme "soin" apparaît une fois, et c'est bien la défense de votre fonds de commerce à laquelle nous assistons : maintien en dépendance et subventions à foison.

La Ville de Paris, même, va étendre les horaires d'ouverture de ces espaces de repos, mais comment voulez-vous que cette mesure soit efficace s'il n'y a pas de logique de sevrage derrière ?

Dans les faits, la principale conséquence de ce déménagement résidera dans l'accumulation des nuisances pour les riverains du nouveau site, où le décor sera probablement semblable à celui de "Panique à Needle Park". Je suis d'ailleurs surpris que l'Agence régionale de Santé soutienne le projet, alors même que, dans le P.R.S. 3 que nous allons voir tout à l'heure, elle préconise de structurer un parcours de prise en charge sanitaire permettant une entrée rapide dans un parcours de sevrage fluide. Il faut bien décortiquer pour comprendre, mais on approche le soin.

L'Agence régionale de Santé subventionne le projet - donc l'État subventionne aussi, ce que je réprouve -, mais vous présentez ici une solution partielle sans vision ni solution.

Il y a énormément de contradictions dans ce document. Nous pouvons lire, dans l'exposé des motifs, rédigé par la Ville de Paris - Camille NAGET le disait tout à l'heure - que "l'évacuation du square de Forceval n'a pas joué un

grand rôle dans la sur-fréquentation de l'espace de repos de la Porte de la Chapelle, mais que c'était, au contraire, dû à l'identification de ce lieu par le public-cible comme étant un espace d'aide et de premier accompagnement".

Ce que rédige l'association "Aurore" à côté, ce sont les annexes du projet de délibération, et c'est un salarié de l'association "Aurore" qui le déclarait dans "Le Monde", et on retrouve donc ces déclarations en annexe disant que "depuis l'évacuation de Forceval, la fréquentation de l'espace de repos est passée de 80 à 300 personnes", ajoutant qu'il croisait, je le cite, "tous les gens que l'on voyait à Forceval". L'approche géographique dans le traitement du "crack", vous passez complètement à côté.

Toutes ces ambiguïtés, dont vous faites preuve continuellement, c'est seulement pour masquer votre incapacité à gérer le problème, et ce flou qui est entretenu, lorsque le maire du 18e arrondissement m'affirme, en conseil d'arrondissement, que vous allez apporter aux usagers "un accompagnement social et sanitaire" et que la solution ne se trouvera pas seule… je suis bien d'accord, mais vous présentez, encore une fois, une solution partielle de la gestion de ce problème du "crack", qui ne peut pas résider dans l'accompagnement.

Dernier point : la méconnaissance totale du public auquel l'association "Aurore" s'adresse, on le retrouve dans les objectifs. Je vais toutefois vous en citer le meilleur. "Renforcer les capacités des usagers à adopter des comportements de prévention et de réduction des risques et les transmettre à leurs pairs" : ce n'est pas les éviter, c'est les conserver. "Travailler sur les représentations en impliquant les usagers dans une démarche citoyenne et de territoire" : cette phrase ne veut absolument rien dire. "Impulser un changement des modes de consommation vers une consommation plus responsable, considérant l'environnement" : pour le sevrage, on repassera.

Il a été souvent fait référence aux pays voisins super-intelligents dans la gestion du "crack", comme la Suisse : dès lors que les salles de "shoot" pour l'héroïne se sont vues adjoindre la consommation du "crack", cela a été une hécatombe, les riverains s'en plaignent et veulent que cela ferme. Amsterdam, je vous rappelle l'échec de la dépénalisation du cannabis, ce vers quoi voulez tendre, évidemment, et qui sera probablement un échec aussi.

Naturellement, nous voterons contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Avant de donner la parole à Anne-Claire BOUX, je salue la présence à la tribune des invités de la DASCO et des agents de la Ville de Paris qui sont en reconversion professionnelle.

Mesdames et Messieurs, merci de votre présence.

La parole est à Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis le lancement du plan "crack", nous sommes malheureusement toujours confrontés, dans le Nord-Est parisien à une situation difficile, il faut le dire : elle est difficile pour les usagers de drogue, et elle est aussi difficile pour les riverains.

Vous pouvez donc compter sur mon engagement pour travailler avec l'Agence régionale de Santé, la Préfecture de Région, la Préfecture de police et le Parquet, à une politique coordonnée de réduction des risques à laquelle chacun doit prendre sa part.

Cela a été dit, il n'existe pas de solution unique pour sortir de la consommation de rue, néanmoins, il faut noter que la majorité des personnes concernées par ces situations de rue et de dépendance ont développé cette addiction suite à des problèmes sociaux. Il est indispensable de trouver à la fois des solutions sous l'angle sanitaire, mais aussi des solutions sociales, et la réponse sécuritaire ne peut pas être l'unique réponse, cela a d'ailleurs été souligné par M. le Préfet de police lui-même.

Il est également indispensable de travailler en lien étroit avec les associations et les experts en santé. Des expérimentations existent, elles ont fonctionné, et il est absolument indispensable de mettre en place un accompagnement ou un parcours. Vous avez indiqué, Rudolph GRANIER, que, dans un espace de repos, on n'est pas dans une démarche sanitaire. Non, parce qu'il y a des parcours ; l'espace de repos est un espace d'accueil et de réduction des risques, et, d'ailleurs, il existe un partenariat avec une association et des psychologues interviennent dans cet espace de repos, cela me permet de préciser néanmoins ce point-là, mais c'est une question de parcours.

C'est comme la salle de consommation à moindre risque de Lariboisière : il y a un partenariat avec l'hôpital Lariboisière et l'équipe médicale pour que les personnes qui souhaitent entrer dans un parcours de sevrage puissent le faire. Néanmoins, les espaces de repos et les salles de consommation sont des espaces de réduction des risques pour éviter les overdoses, donc oui : on fait de la prévention dans ces espaces. C'est bien normal, car il faut aussi protéger les usagers de drogue.

C'est bien une réponse coordonnée qui doit être apportée. Les problèmes de chacune des personnes ne sont pas les mêmes et l'accompagnement doit être quasiment individualisé si on veut se donner les chances de pouvoir aider ces personnes à sortir de cette addiction pour celles qui le souhaitent.

Concernant ce projet de délibération qui porte sur le déménagement de la salle de repos, vous parliez au futur en disant "ce quartier va se dégrader". Sachez que le déménagement a déjà eu lieu, et que les problématiques n'ont pas explosé. Le déménagement a déjà eu lieu et il y a une équipe de sécurité.

Pourquoi le montant de ce projet de délibération est-il important ? Il est important, parce que, oui, il y a du personnel pour l'accueil et l'accompagnement des usagers de drogue, mais également parce qu'un effort important est mis sur les équipes de sécurité et de médiation à l'entrée de la salle. Oui, les moyens sont importants pour pouvoir aider au mieux les personnes en difficulté, mais également pour assurer que ce quartier reste apaisé et que l'on puisse aussi protéger les riverains. Nous mettons les moyens pour pouvoir faire en sorte de sortir de cette spirale infernale et nous continuerons à travailler.

Je vous invite à voter pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 95.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DSP 95).

Je vous remercie.

2023 DSP 109 - Avis de la Ville de Paris sur le Projet Régional de Santé (P.R.S.) 2023-2028 de l'A.R.S. Ile-de-France.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DSP 109 concernant l'avis de la Ville de Paris sur le projet régional de santé de l'Agence régionale de Santé.

Pour commencer, la parole est à Jérôme LORIAU, pour le groupe Changer Paris qui pourra présenter l'amendement n° 125 qui y est rattaché.

M. Jérôme LORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Ce plan régional de santé, c'est un projet immense. Il est difficile, au cours d'une courte intervention, d'évoquer la totalité de ce projet et les enseignements ou les remarques que l'on pourrait en tirer.

Nous sommes projetés à échéance de cinq ans, c'est cinq ans derrière nous pour regarder le plan régional de santé 2 et en tirer des leçons. Ce sont 63 actions proposées, 27 indicateurs de suivi annoncés. Ce sont des sujets qui vont de la lutte contre la tuberculose aux conduites addictives à la recherche en santé publique, en passant par la prise en charge des détenus. Autant vous dire que nous sommes face à un océan d'actions, et il va falloir, en un temps limité, s'y retrouver.

Il est bien sûr impossible d'évoquer ici toute l'analyse qui a conduit à la rédaction de ce plan régional de santé, et notamment l'analyse par la chaire de santé de Sciences Po. En préambule, il est bien sûr indispensable d'avoir une vision régionale du plan de santé, mais une version parisienne plus précise n'a pas pu être déclinée et remise à notre Assemblée pour qu'elle puisse se prononcer de manière encore plus pertinente.

Il y a plusieurs manières de lire la santé à Paris. Paris, en santé, c'est forcément l'excellence. Ce sont des dizaines de filières sur les maladies rares, des "leaders" de la recherche mondiale, l'Institut Imagine, l'Institut Pasteur, pardon de citer des instituts et des structures qui sont plus particulièrement situés dans le 15e arrondissement, mais il y en a d'autres dans tout Paris. Ce sont également des dizaines de centres de recours, avec des patients qui viennent de tout le territoire métropolitain ou ultramarin. Bien sûr, nous sommes fiers de tout cela, et je saisis l'occasion pour dire merci à tous les acteurs de cette santé à Paris qui travaillent au quotidien pour tous les Parisiens et au-delà.

Paris, c'est aussi une population qui vieillit : 13.500 chutes par an conduisant à 677 décès. Cela appellera, avec le vieillissement de la population, à des besoins croissants tant en matière de soins aigus qu'en matière d'accompagnement. Paris, c'est une population hétérogène, avec une population différente selon les arrondissements et les quartiers. En un quart d'heure, quand on passe d'un quartier à un autre, on change complètement de ville. C'est une population qui, pour une partie importante, vit sous le seuil de pauvreté dans des

habitations de fortune, ce qui pose des problèmes de toxicologie, de maladies chroniques, de parasitose. C'est une population parisienne où le risque de mort autour de la naissance n'est pas le même ailleurs que sur le territoire, ou d'ailleurs en Europe. Cette injustice est bien sûr inacceptable.

Paris, ce sont aussi des questions de santé mentale préoccupante, Camille NAGET l'a souligné tout à l'heure, le Covid-19 n'a été que le révélateur de cet état de fait. Déjà, bien avant qu'il s'agisse de la population adulte ou en milieu scolaire, les signaux d'alarme avaient été pressentis, et il aurait dû y être remédié immédiatement. La sectorisation, d'ailleurs, doit poser question : faut-il toujours, dans notre pays, utiliser cette prise en charge de la psychiatrie qui, parfois, est un frein à la prise en charge des patients et à l'accès au soin ?

Paris, c'est le mauvais élève des politiques de dépistage. Nous venons de sortir d'Octobre Rose, dépistage du cancer du sein. Paris est 20 points derrière le score national d'adhésion au dépistage du cancer du sein, et l'on pourrait faire de même pour le cancer colorectal ou encore, puisque nous sommes au mois de novembre, le dépistage des maladies masculines.

Enfin, Paris est un désert médical, même si nous avons la mise en place progressive des maisons de santé partagées, les centres de santé et les communautés de territoire, il y a encore beaucoup à faire, et c'est notre travail d'élus au quotidien.

Bien sûr, pour toutes les déclarations d'initiatives annoncées par ce plan régional de santé, nous sommes favorables, puisqu'il reprend, en grande partie, les conclusions de notre mission d'information et d'évaluation. Oui, il y a une offre de soins adaptée pour tous, qu'il s'agisse du quadragénaire entouré de sa famille, de la personne âgée dépendante ou encore celui qui est démuni de tout. Il faut que chacun puisse accéder aux soins de manière adaptée, et on ne soignera pas chacune de ces populations de la même manière, car il faut s'adresser à elles de manière la plus pertinente pour qu'elles puissent bénéficier des meilleurs soins.

Oui à un projet de territoire - nous avons vu le rôle des mairies d'arrondissement, des acteurs au plus près du terrain pendant le Covid-19 - c'est une politique de santé de dentellières, si j'ose dire, qu'il faut co-construire avec tous les acteurs. C'est le sens de l'amendement que nous présentons, qui a pour but de co-construire au plus près du terrain par ceux qui sont les acteurs de la santé du quotidien.

Oui, aux efforts aux deux extrêmes de la vie. Il y a une priorité absolue pour les plus jeunes autour de la périnatalité, une priorité absolue pour les plus âgés, et il n'est pas question de refuser nos aînés ni de leur refuser les soins qu'ils méritent.

Oui à la prise en charge de la santé mentale des Parisiens.

Oui à l'attractivité, malheureusement, l'Agence régionale de Santé a refusé le guichet unique que nous appelions de nos vœux.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci, pour l'intervention.

La parole est à Hamidou SAMAKÉ, pour le groupe Paris en commun.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Après plusieurs mois de concertation avec l'ensemble de ses partenaires, l'Agence régionale de santé a adopté, le 31 octobre dernier, son plan régional de santé couvrant la période 2023-2028 qui va constituer la feuille de route de la santé en Île-de-France pour les cinq prochaines années.

Ce plan régional de santé est donc celui de l'après-Covid-19, non que nous en ayons fini avec cette maladie, mais notre système de soin a désormais intégré à la nouvelle donne le sillage de la crise sanitaire qu'il a éprouvé brutalement en 2020.

Cette normalité, quelle est-elle ? Le diagnostic diffère peu des précédents : un état de santé moyen plutôt au-dessus de la moyenne nationale, mais quelques spécificités défavorables perdurent en Île-de-France en santé périnatale, en santé mentale et s'agissant de la très grande exclusion. Surtout, les inégalités sociales et territoriales de santé restent beaucoup plus fortes qu'ailleurs, et les risques sanitaires plus élevés, en lien avec les facteurs environnementaux défavorables.

Si le constat est aussi similaire, c'est que les objectifs des précédents projets régionaux de santé n'ont pas été atteints. Cela n'est pas imputable au seul Covid-19, le rétrécissement mal anticipé de l'offre de soins à l'hôpital comme en ville et dans le secteur médecin médico-sociale a exacerbé les problèmes structurels inhérents aux politiques menées par la Région et l'État, notamment en matière de ressources humaines, de moyens et de prévention.

Malheureusement, les conséquences se comptent en vies humaines. Les populations immigrées, qui ont connu des taux de mortalité significativement plus élevés que les personnes nées en France, particulièrement en Île-de-France, au cœur de la pandémie. Plusieurs autres indicateurs de santé publique sont préoccupants, en périnatalité, en santé mentale, particulièrement chez les jeunes, en matière d'infections sexuellement transmissibles ou de diabète. Les axes proposés pour aller de l'avant rejoignent bien souvent les priorités que la Ville de Paris a d'ores et déjà mises en avant. Nous saluons, en particulier, le fait que les enjeux des veilles sanitaires, le repérage des

phénomènes émergents et de protection des populations soient désormais clairement posés au cœur des axes stratégiques.

D'autres aspects auraient mérité plus de précisions, notamment s'agissant des modalités d'allocation des ressources, qui restent très schématiques, et la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé de santé au-delà des pistes esquissées reste insuffisamment développée.

De manière générale, si nous pouvons souscrire à ce plan régional de santé, nous souhaiterions que sa mise en œuvre fasse l'objet d'un suivi plus régulier et circonstancié autour d'indicateurs de santé publique. De plus, nous serons particulièrement attentifs aux évolutions des inégalités de santé.

Le volet hospitalier de ce plan régional de santé sera, de même, l'objet d'une vigilance particulière, notamment s'agissant des besoins en pédiatrie, en santé mentale ou en soins médicaux et de réadaptation.

Nous veillerons aussi à ce que le déficit capacitaire, déjà pointé par le Tribunal administratif et la Cour administrative d'appel s'agissant du projet hospitalo-universitaire Grand Paris Nord, ne lèse pas les habitants au Nord de Paris, et qu'il soit donc revu.

De même, nous attendons de réelles améliorations s'agissant des urgences et de la filière gériatrique, car nous ne serons jamais à l'abri d'une crise comme celle que nous venons de vivre. Nous devons en tirer les leçons et porter, avec force, la nécessité d'investir dans notre système de santé et dans la prévention.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Je m'inscrirai dans la continuité de ce que viennent d'expliquer mes collègues.

Effectivement, ce plan régional de santé est plein de bonnes intentions, des bonnes intentions auxquelles nous ne pouvons que souscrire : les huit priorités "fil rouge", la réduction des inégalités sociales, le pouvoir d'agir, la territorialisation, l'attractivité, les parcours de santé, avec des attentions particulières sur la santé mentale ou encore la périnatalité.

Bien sûr, nous ne pouvons qu'adhérer à ces objectifs et tout ce qui est décliné dans ce plan régional de santé. Mais, enfin ! la question qui reste la grande inconnue, ce sont les moyens qui vont être mis en œuvre pour que ces objectifs, déclinables pour les cinq prochaines années, puissent réellement être mis en œuvre. Là, nous sommes plus inquiets sur la réalité et sur ce qui va se passer en termes de santé dans les prochaines années.

Comment peut-on, d'un côté, défendre l'accès au soin des personnes les plus précaires et la réduction des inégalités territoriales et, de l'autre, soutenir la fermeture d'une partie de l'hôpital de l'Hôtel-Dieu pour le transformer en un hôtel à "start-up" et en un restaurant de luxe en plein cœur de Paris ? Comment peut-on présenter un projet comme cela quand on est l'Agence régionale de Santé, qui soutient la périnatalité et de l'autre côté, vouloir fermer, sans sourciller, la maternité de l'hôpital Bichat qui accueille des milliers de femmes enceintes et de naissances chaque année ?

Nous sommes vraiment très inquiets sur la réalité de la mise en œuvre de ces objectifs. C'est bien de faire des plans, c'est bien pour l'Agence régionale de Santé d'avoir des objectifs ambitieux en matière de santé, encore une fois, nous partageons pleinement le constat et les objectifs, mais la grosse interrogation reste sur l'absence de moyens fléchés pour ce plan. D'ailleurs, la Ville de Paris, dans son avis, écrit : "La Ville de Paris constate que le plan régional de santé ne contient pas d'éléments permettant de crédibiliser l'atteinte des objectifs fixés, notamment en matière de moyens mobilisés".

Ce plan régional de santé, nous pouvons craindre que ce soit un catalogue de bonnes intentions, un catalogue de ce qu'il faudrait faire si, au niveau national, on décidait enfin d'avoir de l'investissement en matière de santé, que les agences régionales de Santé puissent mettre les moyens et avoir les moyens des ambitions de leur politique avec, toutefois, un bémol, parce qu'il faut des moyens, mais quand les agences régionales de Santé défendent l'accès à la santé et les fermetures d'hôpitaux, cela nous pose aussi quelques petites interrogations.

Cela a été dit également par mes collègues - c'est partagé très largement, et cela revient très souvent -, ce sont les grands manques en matière de psychiatrie : il y a de moins en moins de lits, de moins en moins de structures d'accueil de prise en charge psychiatrique. Or, on le sait, là encore, les conséquences sont lourdes et elles se retrouvent partout, car des personnes en mal-être psychiatrique ont des conséquences sur tout le monde. Cela peut avoir, par exemple, des conséquences sur les conflits de voisinage : quelqu'un qui, dans son immeuble, n'est pas bien et n'est pas pris en charge, est en rupture de traitement, peut entraîner des difficultés sur toute une résidence. Tout cela, c'est parce qu'il y a des manques de moyens, on n'arrive plus à prendre en charge, il n'y a plus de suivi, les hospitalisations sont de plus en plus courtes, quand il y a des sorties d'hospitalisation, cela s'apparente malheureusement de plus en plus à des sorties sèches, il y a de moins en moins de personnels qui peuvent opérer

les suivis, vérifier qu'il n'y a pas de rupture de traitement, que les personnes se sentent toujours bien et sont toujours en bonne santé.

Avec le groupe Communiste et Citoyen, nous nous abstiendrons sur ce vote, parce que nous partageons les réserves qu'a émises la Ville de Paris, mais nous sommes très inquiets sur la capacité de l'Agence régionale de Santé à mettre en place ce plan.

Nous ne doutons pas, Madame la Maire, que vous serez vigilante et que vous appuierez pour que tout soit mis en œuvre.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Rudolph GRANIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme le précisait mon collègue Jérôme LORIAU, le groupe Changer Paris votera favorablement ce projet de délibération. Néanmoins, il convient d'évoquer au moins un point sur lequel nous avons des craintes. Le schéma régional de santé, qui est l'un des trois documents composant le plan régional de santé, consacre quatre pages à la gestion du "crack" : c'est bien peu au regard des 581 pages du document, compte tenu de l'ampleur du fléau dans la région, et particulièrement dans le Nord-Est de Paris.

Nous savons que la quantité n'équivaut pas toujours la qualité, mais force est de constater que, si les orientations prévues par ce plan régional de santé sont de bonne foi, il demeure difficile de mettre l'ensemble de ces mesures en application. Une fois n'est pas coutume, je rejoins ma collègue Camille NAGET qui tenait les mêmes propos.

Concernant la Ville de Paris, nous contestons, d'ailleurs, votre biais à confier ces missions majoritairement à des associations comme "Aurore" pour le "crack". Malgré nos divergences dans les objectifs atteints dans la lutte contre la consommation de "crack", nous partageons toutefois quelques points, notamment sur l'idée qu'il faille développer un dispositif d'accueil et de prise en charge sanitaire et sociale adapté aux usagers en situation de grande précarité, non encore engagés dans un parcours de sevrage, à condition que la finalité soit le soin, en confiant cela à des professionnels, sauf à ce que le "docteur" Anne-Claire BOUX dise tout de suite que ce sont des cas de pathologies psychiatriques.

C'est un premier pas, il faut le mettre en œuvre.

Qu'il faille ensuite stabiliser et développer un dispositif de prise en charge sanitaire, avec un nombre de places significatif, nous y souscrivons, à condition encore une fois, que ce soit aussi orienté vers le soin et que la finalité soit le soin.

Dernier point, le nombre plus important d'équipes hospitalières et l'engagement pour faciliter la mobilisation des ressources humaines, conditions "sine qua non" pour orienter vers le soin, toujours. Là, c'est une vision équilibrée, c'est un parcours qui est mis en avant par le groupe Changer Paris.

Comme l'a évoqué mon collègue Jérôme LORIAU, plusieurs de nos préconisations pour lutter en faveur de l'accès aux soins à Paris ont été entendues. Nous attendons maintenant que nos préconisations en matière de prise en charge des toxicomanes soient suivies, elles aussi. En effet, si nous partageons plusieurs objectifs avec ce plan régional de santé dans la lutte contre la consommation du "crack", je tiens à rappeler que nous avons un désaccord concernant la manière d'y parvenir ou, pour le moins, de ne pas s'arrêter au milieu du gué dans les parcours de soins. Nous émettons notamment des réserves sur l'un des objectifs affichés par ce plan régional de santé 3, qui vise à développer une offre diversifiée, avec un accompagnement social pour l'hébergement et un accueil inconditionnel des consommateurs.

De plus, refusant d'opter pour les alternatives que nous proposons pour sevrer les consommateurs, l'Agence régionale de Santé affirme également qu'elle mettra en œuvre les H.S.A., formule 2.0 des salles de consommation à moindres risques, autrement dit, des salles de "shoot". Or, nous ne pouvons cautionner ce point.

Comme je l'évoquais précédemment avec le projet de délibération DSP 95, je m'étonne donc que l'Agence régionale de Santé encourage l'élargissement des horaires de l'espace de repos situé Porte de la Chapelle, à mi-chemin sur les ouvertures du 68, boulevard Ney, puisque je sais que cela a déjà commencé là-bas, et finalement, ce sera complètement boulevard Ney : on déplace le problème, nous ne pouvons nous y résoudre. Les nuisances impacteront désormais les riverains du boulevard Ney plutôt que ceux de la Porte de la Chapelle, même si le coup de balai que vous mettez à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques de Paris de 2024 est bien triste. Éloigner les problèmes par le béton ? Je trouve que les Jeux olympiques et paralympiques de Paris de 2024, finalement, vous serviront à tout et à beaucoup de choses.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci Monsieur le Maire.

Je vous remercie pour vos interventions.

Ce projet de délibération permet de donner un avis consultatif sur le plan régional de santé de l'Agence régionale de Santé. Néanmoins, même si cet avis est consultatif, j'ai considéré qu'il est important de porter, à la connaissance de l'Agence régionale de Santé, la position de la Ville et des Parisiens.

Je vous propose d'émettre un avis favorable tout en partageant bon nombre des remarques et inquiétudes qui ont été exposées, hors intervention de Rudolph GRANIER, je tiens à le préciser.

En effet, le fil conducteur de ce plan régional de santé est la réduction des inégalités sociales et territoriales en santé, ce qui est absolument fondamental pour pouvoir donner un accès à la santé à tous. Vous avez noté les deux points très positifs des renforcements de moyens d'action sur les sujets de la santé périnatale, il est aujourd'hui inadmissible que le taux de mortalité infantile augmente dans notre région. Quant à l'enjeu de santé mentale - nous y reviendrons par un vœu qui sera présenté plus tard -, c'est aussi un enjeu de santé publique important. Il faut savoir qu'en France, ce sont 13 millions de Français qui souffrent de troubles psychiques. Oui, il n'y a pas que quatre pages sur le "crack" dans le plan régional de santé, mais, le "crack", c'est 1.200 personnes. À un moment, il y a peut-être un sens des priorités : quand la mortalité infantile augmente, quand il y a 13 millions de personnes qui souffrent de troubles psychiques, oui, c'est normal de mettre davantage l'accent sur des enjeux qui touchent beaucoup plus de personnes et qui sont plus inquiétants que 1.000 à 1.200 usagers de drogue.

Chacun sort son rôle, et oui, je m'appuierai sur des docteurs et des experts, parce que je pense que sur des sujets comme celui du "crack", sur ces sujets de santé, nous avons besoin, en effet, de spécialistes, d'experts, de médecins et de travailler en bonne collaboration, tout comme nous avons besoin aussi des citoyens pour faire avancer les enjeux de démocratie sanitaire et développer des parcours de soins où les patients sont co-acteurs. Nous avons besoin de tout le monde. Chacun son rôle, et je serai dans mon rôle, moi aussi, pour pousser l'Agence régionale de Santé, puisqu'en effet, nous partageons beaucoup d'objectifs, mais il y a, en effet, un manque de précision sur le cadre budgétaire pour pouvoir atteindre ces objectifs. Vous pouvez compter sur moi pour demander un maximum de précisions à l'Agence régionale de Santé.

Je retiens aussi le point d'alerte, que je partage, sur la question de la territorialisation de la politique de santé. Nous ne devons pas continuer cette logique de voir partir les hôpitaux de Paris vers la périphérie. Avec mon ancienne casquette "politique de la ville" de Paris, je sais à quel point on met de l'énergie pour faire de l'"aller vers", c'est pourquoi nous ne devons pas éloigner les hôpitaux des habitants, en particulier dans les quartiers populaires. J'y serai donc particulièrement attentive.

Enfin, nous demandons à l'Agence régionale de Santé d'être mieux associés. En revanche, je donnerai un avis défavorable à votre proposition, Jérôme, LORIAU, d'associer des groupes politiques aux réunions de suivi. Je suis toutefois ouverte pour que la gouvernance soit mieux partagée, et je vous propose que nous puissions en échanger ultérieurement.

Vous l'avez compris, je vous invite à donner un avis favorable à ce projet de délibération sur le plan régional de santé de l'Agence régionale de Santé.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

L'amendement n° 125 du groupe Changer Paris reçoit un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition d'amendement, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 125 est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 109.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DSP 109).

Je vous remercie.

2023 DSP 121 - Subventions (105.000 euros) et conventions pour trois associations menant des actions de prévention des conduites à risques.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DSP 121 relatif à l'attribution de subventions à trois associations menant des actions de prévention des conduites à risques.

La parole est à Geneviève GARRIGOS, pour le groupe Paris en commun.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

"Conduites à risques" : l'expression est convenue, elle désigne toute sorte de pratiques qui, licites ou pas, portent le risque de dommages importants. Elles peuvent comporter des éléments de dépassement de limites, d'appel à l'aide, de résonance traumatique, ce qui fait qu'on les adopte est complexe et ne se résout pas par décret aux répressions simplistes.

Leur prévention prend précisément le contre-pied des approches répressives ou moralisantes en choisissant l'écoute, le non-jugement et l'information pour encourager les bons réflexes qui peuvent limiter les risques et les dommages. Ici, il nous est proposé de soutenir trois actions auprès de publics très divers et sur des problématiques très éloignées.

L'association "Piste", qui promeut l'information scientifique, thérapeutique et épidémiologique sur le SIDA se propose ainsi de participer à la réalisation d'un travail européen sur les sites de Paris, Bruxelles, Barcelone, Amsterdam et Lisbonne, visant à identifier des exemples et expériences innovantes en matière de réduction des risques, de prise en charge, d'auto-support et de parcours de soins d'usagers du "chemsex".

Le projet "Asteria" porté par l'association "Aurore" vise, quant à lui, le risque prostitutionnel chez les mineurs, qu'il s'agit de prévenir par l'action d'éducateurs intervenant auprès des pré-adolescentes en lien avec l'Éducation nationale et les autres acteurs institutionnels pertinents.

Je voudrais particulièrement revenir sur un projet qui me tient à cœur, parce qu'il affirme une approche pragmatique, fondée sur l'information des usagers. Il s'agit du projet de l'Association pour le développement de l'analyse des drogues comme outils de réduction des risques et des dommages, qui se propose d'aller au plus près des besoins en milieu festif et urbain grâce à un dispositif mobile d'analyse des drogues. En effet, l'augmentation des nouveaux produits de synthèse, mais aussi le recours au "dark web" ou la recrudescence récente de produits de coupage problématiques, comme nous avons pu le constater en région Provence-Alpes-Côte d'Azur notamment, sont autant de risques additionnels d'overdose ou d'ingestion de produits nocifs.

En proposant d'identifier les substances présentes, l'Association pour le développement de l'analyse des drogues permet de rendre les usagers plus conscients de ce qu'ils consomment, leur donnant la possibilité d'être acteurs de leur propre santé. L'Association pour le développement de l'analyse des drogues a d'ailleurs déjà fait ses preuves et montre que les usagers, selon leur différent profil, adaptent effectivement leur consommation : 95 % des usagers du festival "Bound", au Portugal, déclarent ne pas consommer le produit si le résultat est inattendu, et même des usagers très dépendants, comme ceux de la salle d'injection "Inside" de Vancouver déclarent jeter le produit, 11 %, ou réduire la dose, 36 %, s'il s'avère positif au fentanyl.

J'ai conscience que cela n'est pas 100 %, mais c'est déjà un résultat plus que significatif, s'agissant d'une problématique complexe et les craintes qui ont pu être entretenues sur un éventuel effet incitatif d'un tel dispositif sont, jusqu'ici, infondées au regard de la littérature scientifique.

On gagne toujours à renforcer la capacité d'agir des personnes. Comme le disait l'association "Act'Up" : "L'information, c'est le pouvoir", je me félicite que ce projet puisse voir le jour et vous encourage à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne peux que souscrire à l'ensemble de vos propos, et je ne reviendrai pas sur les actions portées par ces associations, que vous avez très bien décrites. J'en profiterai pour remercier ces trois associations, "Piste", "Aurore" et l'Association pour le développement de l'analyse des drogues pour leurs actions ô combien importantes.

Vous l'avez dit, nous avons beaucoup parlé, précédemment, des plans de lutte contre les addictions. La sensibilisation est le premier maillon de la chaîne, et il est d'autant plus important d'avoir les alertes nécessaires quand on voit de nouveaux produits, de nouvelles pratiques - je pense notamment à la question du "chemsex", qui

est centrale à Paris - j'aimerais en profiter pour remercier mon collègue Jean-Luc ROMERO-MICHEL avec qui nous faisons un travail important à ce sujet, sur lequel la Ville de Paris doit être proactive pour pouvoir prévenir et réduire les risques liés à cette pratique.

Je remercie aussi le travail réalisé par la M.M.P.C.R. pour visibiliser encore ce sujet, qui est trop souvent tabou.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 121.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DSP 121).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la mise en place de zones sans tabac aux abords des établissements scolaires.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au vœu référencé n° 54 relatif à la mise en place de zone sans tabac aux abords des établissements scolaires.

La parole est à Jérôme COUMET, pour le groupe Paris en commun.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la consommation de tabac est, nous le savons, la première cause de mortalité évitable avec plus de 75.000 décès chaque année en France, c'est un fumeur à demi repenti qui parle. Les mégots qui en résultent représentent, en outre, un défi considérable pour la propreté et l'environnement. Rien qu'à Paris, ce sont ainsi 350 tonnes qui sont ramassées tous les ans, sachant que chacun d'entre eux peut polluer jusqu'à 500 litres d'eau, vous connaissez ce chiffre.

Il faut donc limiter la place que prend, au propre et au figuré, le tabac dans nos vies et dans nos villes. Nous en conviendrons tous ici, je l'espère, c'est d'ailleurs un constat que partage la majorité des Français, à commencer par ceux qui fument : près de 6 fumeurs sur 10, selon le baromètre de Santé Publique France, souhaitent arrêter de fumer. J'espère donc que nous nous trouverons pour protéger l'air que respirent nos enfants, en tout cas aux abords des écoles, en y généralisant les zones sans tabac.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci pour ce vœu portant sur la généralisation des zones sans tabac aux abords des établissements scolaires, vœu important au cœur de ce mois sans tabac. En France, en effet, ce sont 12 millions de fumeurs, et je voudrais rappeler ce chiffre que vous avez également donné : ce sont 6 fumeurs sur 10 qui souhaitent arrêter de fumer, d'où l'importance de pouvoir accompagner et proposer des solutions pour arrêter de fumer et sortir de cette addiction.

Ce sont aussi des inégalités sociales importantes, avec un écart de 16 points entre les personnes en activité et les personnes qui n'ont pas d'emploi, d'où l'intérêt de développer des actions d'aller vers les personnes, et, en particulier, dans les quartiers "politique de la ville", puisque le tabagisme est la première cause de mortalité évitable en France, responsable de 60.000 morts par an.

Paris connaît déjà de multiples zones sans tabac : il existe 387 espaces sans tabac selon une cartographie qui a été mise à jour par la Ligue contre le cancer, et que je vous invite à consulter. Sept mairies d'arrondissement ont travaillé, ces dernières années, à la mise en place d'espace sans tabac, avec l'appui de la Ligue contre le cancer et de la D.S.P., dont le premier a été inauguré en mai 2019 dans le 19e arrondissement. Ces zones sont plébiscitées par les Parisiens, selon deux enquêtes réalisées par la Ligue contre le cancer, plus de 90 % des personnes sont favorables aux espaces sans tabac devant les écoles.

En conclusion, je vous rejoins : il est souhaitable de généraliser l'installation des espaces sans tabac devant les écoles et les collèges, notamment dans les arrondissements qui sont aujourd'hui dépourvus de ce type d'initiative. Il faut également renforcer les espaces sans tabac sur les lieux de "Rues aux écoles".

Je vous indique, par ailleurs, que la D.S.P. a pour projet de réaliser une cartographie des buralistes à proximité des établissements scolaires afin de les sensibiliser, en particulier sur le respect de l'interdiction de la vente de tabac aux mineurs.

J'émets donc un avis favorable à ce vœu.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup pour ces explications et cet engagement. Je pense que c'est une très bonne chose, en effet. Les rues devant les écoles sans tabac montrent à quel point les questions de santé publique sont effectivement celles qui dictent aussi l'aménagement de notre ville, de notre urbanisme.

Je veux remercier aussi Anne-Claire BOUX, parce qu'elle a parlé, comme toujours des quartiers populaires. Je pense que, de sa précédente fonction à sa nouvelle fonction, ce lien entre santé et quartiers populaires va être encore plus fort et marqué dans les politiques que nous allons mettre en place.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2023, V. 216).

Je vous remercie.

Remerciements.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je sais que les agents ici présents ont été salués tout à l'heure, mais je veux vous dire, à mon tour aussi, merci d'être là, merci pour votre travail quotidien. C'est une grande fierté de vous avoir et de vous compter comme agents de la Ville de Paris.

Vœu déposé par les groupes Paris en commun, "Les Ecologistes" et Communiste et Citoyen relatif au manque de moyens de la psychiatrie publique.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le vœu référencé n° 55 relatif au manque de moyens de la psychiatrie publique.

La parole est à François DAGNAUD, pour le groupe Paris en commun.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues,

La psychiatrie publique connaît une crise sans précédent, c'est un constat dressé depuis déjà un certain temps, et c'est un constat partagé jusqu'au Ministère de la Santé et de la Prévention et à l'Élysée. C'est ainsi que le Président de la République a organisé, à l'automne 2021, des États généraux de la santé mentale et de la psychiatrie. Pourtant, deux ans plus tard, la situation semble inchangée. Les hôpitaux relèvent leur seuil de prise en charge, les centres médico-psychologiques de proximité sont engorgés, les secteurs de psychiatrie n'ont plus les moyens de mener leurs missions indispensables de prévention ou de conseil auprès des médecins de ville. Or, quand la psychiatrie et en crise, c'est toute la société qui souffre, nous évoquions, tout à l'heure, les carences de prise en charge des usagers de drogue. Il y a évidemment une dimension psychiatrique, au moins psychique, qui fait défaut. Pour prendre un autre exemple de dispositif d'"aller vers" : Elias, qui intervient auprès des locataires du parc social - Camille NAGET y faisait référence tout à l'heure -, se voit également impacté, puisqu'ils doivent maintenir un suivi long quand les dispositifs de droit commun devraient prendre le relais.

C'est pourquoi ce vœu, présenté par mon adjoint à la santé, Séverine GUY, a été voté à l'unanimité du conseil du 19e arrondissement, qui demande un bilan territorial des 30 mesures issues des États généraux de la psychiatrie et de la santé mentale, bilan qui n'a jamais été réalisé jusqu'ici, alors que certaines mesures, si elles étaient appliquées, permettraient de redresser la barre sur plusieurs aspects de cette situation critique.

Bien entendu, le vœu demande à nouveau des moyens suffisants et des mesures d'attractivité pour la psychiatrie publique, avec un Grenelle monté en partenariat avec les partenaires sociaux afin que toutes les personnes qui ont besoin de soins puissent en bénéficier.

Enfin, le vœu reprend la demande lancée par des associations professionnelles et de patients d'ériger la santé mentale en grande cause nationale en 2025 afin qu'enfin, celle qui est trop souvent appelée "le parent pauvre de la santé publique" soit reconnue à la hauteur des enjeux qu'elle porte à l'échelle de toute la société.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire,

Monsieur le Maire du 19e arrondissement, je rejoins vos propos : la psychiatrie publique, aujourd'hui en France, est dans un état de délabrement avancé : fermeture de lits, personnel médical à bout, conditions de travail peu attractives, manque de reconnaissance… c'est vraiment, vous l'avez dit, le parent pauvre de la santé publique.

Je vais peut-être revenir sur plusieurs chiffres, parce qu'on parle beaucoup de santé mentale, mais on sait peu ce que cela représente vraiment dans la vie des Français. Aujourd'hui, le suicide est la première cause de mortalité chez les 15-35 ans ; la maladie mentale et les troubles psychiques touchent 13 millions de Français ; une personne sur trois sera touchée par un trouble psychique dans sa vie ; les prescriptions de psychotropes chez les enfants ont doublé en 10 ans ; 13 % des enfants et adolescents présentent au moins un trouble psychiatrique en France, soit 1,6 million de mineurs. Ces chiffres doivent nous alarmer au regard des moyens mis par l'État pour la psychiatrie en France.

C'est vraiment un appel au secours, et je souscris complètement à votre vœu. Aujourd'hui, bien entendu, la Ville de Paris s'engage sur ce sujet de la santé mentale, avec des consultations de psychologie et de psychiatrie dans les centres municipaux, avec le développement de l'offre "psy" dans les parcours post-traitement en cancérologie, avec le dispositif "Elias", déployé dans les quartiers "politique de la ville" chez les bailleurs sociaux pour identifier et accompagner les personnes qui souffrent de problèmes psychiques.

Vous avez déploré le manque de relais qui peut être donné à ces actions d'"aller vers" par le système de santé et de prise en charge. C'est aussi la mise à disposition de logements pour les personnes en sortie de soins, mais, là encore, ces soins sont saturés. C'est aussi le cas pour la prise de rendez-vous pour la pédopsychiatrie pour les enfants et les adolescents. Ce sont des mois entiers qui s'écoulent avant de pouvoir avoir un rendez-vous.

Deux ans après la tenue des assises de la santé mentale et de la psychiatrie initiée par le Président de la République en septembre 2021, ce secteur est toujours en crise.

Je vous invite à voter ce vœu pour un véritable plan d'urgence pour la psychiatrique et pour que 2025 soit l'année de la santé mentale, et qu'elle soit décrétée grande cause nationale.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je le dis ici, nous avons besoin de l'Agence régionale de Santé et du Ministère de la Santé et de la Prévention sur ces sujets de santé mentale, notamment lorsque nous travaillons sur la question des addictions, sur la question du "crack" et de ces drogues qui provoquent aussi des situations et des troubles psychiques majeurs. Nous avons besoin, et pour l'instant, c'est une absence de réponse. Je le dis solennellement, si l'Agence régionale de Santé ne joue pas son rôle, nous sommes tous empêchés. D'ailleurs, je ne vais pas me faire le porte-parole ni du Préfet de police ni du Préfet de Région, mais nous constatons, ensemble, qu'un des acteurs manque autour de la table pour nous accompagner sur ces sujets. Or, cet acteur ne peut pas rester absent plus longtemps.

Je le dis en appui de ce que vous venez de dire sur les questions de santé mentale et de santé publique tout court.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes Paris en commun, "Les Ecologistes" et Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2023, V. 217).

Vœu déposé par les groupes Paris en commun, "Les Ecologistes" et Communiste et Citoyen relatif au devenir du centre de santé Moulinet.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous avons à présent un vœu référencé n° 56 relatif au devenir du centre de santé Moulinet.

La parole est à Jérôme COUMET, pour le groupe Paris en commun.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues,

Comme vous l'avez indiqué, il s'agit ici du centre de santé polyvalent Moulinet, et, plus largement d'évoquer une problématique cruciale qui concerne le 13e arrondissement et bien au-delà Paris, la désertification médicale. Cette désertification se traduit notamment par la raréfaction d'une offre de santé conventionnée en secteur 1, malgré les efforts importants que nous déployons pour installer de nouveaux cabinets avec l'aide de la Ville de Paris.

C'est à la lumière de ce contexte que nous sommes très inquiets pour le devenir du centre Moulinet. Ce vœu, à l'initiative de mon adjoint, est soutenu par toute la majorité municipale. Alors que de nombreuses personnes n'ont pas de médecin traitant, que près de 77 % des spécialistes parisiens pratiquent des dépassements d'honoraires, le centre Moulinet s'efforce d'apporter des soins accessibles à la population. Outre une quinzaine de médecins généralistes, il propose un éventail diversifié de spécialités, avec des ophtalmologues, des dentistes, un pédodontiste, un stomatologue, des gynécologues ou un service d'imagerie médicale. Plus de 100.000 patients y sont reçus chaque année.

Pourtant, le devenir du centre est plus qu'incertain, malgré son rôle essentiel dans l'accès aux soins. Le groupe "Avec", gestionnaire depuis 2017, connaît d'importante difficulté, et la presse en a fait état. Cette situation n'est malheureusement pas unique, comme en témoigne la situation précaire des centres de santé, en général sous-financés. Encore récemment, les centres des Olympiades et celui de la rue Haxo, administrés par la Croix Rouge française, étaient menacés de cession.

Face aux déboires du groupe "Avec", nous partageons l'inquiétude de la centaine de salariés du centre Moulinet et tous les patients, évidemment. Le centre Moulinet est important au-delà du 13e arrondissement, et, plus qu'une question locale, c'est une problématique nationale qui nécessite une action concernée. Il est impératif, évidemment, que l'Agence régionale de Santé s'assure de la pérennité de ce centre de santé. Nous demandons également que le Ministre de la Santé et de la Prévention, Aurélien ROUSSEAU, prenne ses responsabilités sur ce dossier brûlant et essentiel.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Vous avez souligné le phénomène de désertification qui touche aussi Paris, avec une tension très forte à la fois des médecins généralistes, plus âgés que la moyenne française, et cette double peine des dépassements d'honoraires qui compliquent l'accès aux soins de tous les Parisiens. C'est pour cela que la Ville de Paris, encore une fois, s'engage sur cette compétence qui n'est pas la sienne, avec le dispositif "Paris Med'", mis en place en 2015 et qui a été réaffirmé par votre communication, Madame la Maire, en juillet 2023.

L'objectif est d'augmenter de 30 % l'offre de consultations médicales dans nos centres de santé municipaux ainsi que de continuer à développer de nouveaux centres de santé municipaux, avec deux prochains centres de santé qui seront implantés à Python-Duvernois sur les portes du 20e arrondissement, et à Charles Hermite, sur les portes du 18e arrondissement. Nous poursuivons cet engagement avec le dispositif "Paris Med'" qui a été étendu à tout le territoire parisien, et qui recouvre aussi le 13e arrondissement.

Vous pouvez compter, Monsieur le Maire, sur mon engagement pour faire en sorte que ces centres municipaux aient le personnel suffisant et que nous puissions travailler sur les recrutements et atteindre cet objectif.

Aujourd'hui, la situation de ces centres de santé, que ce soit associatif ou de différents groupes, est, en effet, préoccupante. J'ai déjà pu m'en entretenir avec l'Agence régionale de Santé de façon à pouvoir accompagner ces centres très importants dans la vie de proximité et dans l'accès aux soins.

Pour ce centre Moulinet, la situation est particulière avec les difficultés du groupe "Avec", mais, bien entendu, vous pouvez compter sur moi pour être relais et interpeller le Ministre de la Santé et de la Prévention sur ce centre, mais aussi, plus largement, sur la structure des centres de santé de façon à pouvoir faire en sorte que ces centres soient pérennes et ne soient pas en proie à des difficultés grandissantes.

J'émets un avis favorable à votre vœu et vous pouvez compter sur moi pour être relais.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes Paris en commun, "Les Ecologistes" et Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2023, V. 218).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au maintien de l'hôpital Bichat.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à présent au vœu référencé n° 57 relatif au maintien de l'hôpital Bichat.

La parole est à Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, en juillet dernier, le tribunal administratif de Montreuil avait tranché pour l'annulation de la déclaration d'utilité publique du projet d'hôpital Grand Paris Nord. Un revers, un véritable revers pour ce projet qui - le tribunal administratif le pointe très justement - ne répond pas aux besoins du territoire et va diminuer l'offre de santé dans un territoire déjà carencé. La Cour d'appel administrative a demandé à l'A.P.-H.P. une nouvelle enquête d'utilité publique, parce que non seulement ce projet ne répond pas aux besoins du territoire, il n'a pas été déclaré d'utilité publique, mais, en plus, l'A.P.-H.P. avait eu un peu de légèreté dans la concertation obligatoire dans ce genre de projet.

Nous nous réjouissons de ces décisions de justice qui sont une victoire pour les collectifs mobilisés depuis de longues années pour que l'hôpital Bichat reste, pour que l'hôpital Beaujon reste. Oui, il y a bien un besoin d'hôpital dans le 93, en Seine Saint-Denis. Oui, il y a besoin de structure hospitalière, certainement à Saint-Ouen, mais pas comme cela, pas dans ces conditions-là. C'est pour cela que, dans notre vœu, nous demandions un moratoire, mais nous acceptons de demander une révision de ce projet. Le projet d'hôpital Grand Paris Nord, tel que défini par l'Agence régionale de Santé, ne peut pas voir le jour. Si ce projet voit le jour dans les contours que l'Agence régionale de Santé a déterminés, cela signera la fin de l'hôpital Bichat et de l'hôpital Beaujon, ce sera donc une perte considérable en termes d'accès aux soins pour les populations du Nord-Est parisien et pour les populations de la Seine-Saint-Denis.

Nous souhaitons que notre hémicycle réaffirme le besoin et le maintien de l'hôpital Bichat et demande la révision du projet d'hôpital Grand Paris Nord pour que ce projet corresponde réellement aux besoins du territoire, et non pas aux besoins de l'Agence régionale de Santé qui souhaite, sous couvert de créer un bel hôpital flambant neuf, rationaliser, comme elle aime à le dire, donc supprimer des lits d'hospitalisation et ainsi réduire l'offre de santé sur le territoire.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je vous remercie pour ce vœu important sur le maintien de l'hôpital Bichat. En tant qu'élue du 18e arrondissement, je sais combien ce service public est essentiel pour les habitants. Nombre d'enfants y sont nés, ou encore de jeunes adultes ont bénéficié du service d'infectiologie. Je partage donc avec vous la volonté de maintenir cet hôpital, et je salue le combat du collectif inter-hôpital et des syndicats, et en particulier de la CGT.

Le Nord-Est parisien a besoin d'un hôpital, puisque cet hôpital est situé dans la ceinture de H.B.M. des quartiers "politique de la ville" qui se trouvent sur la périphérie parisienne. Cet hôpital est important comme outil de proximité, d'autant plus que ce Nord-Est parisien va accueillir un grand nombre de projets d'urbanisme avec le projet "Gare des Mines", le projet "Chapelle-Charbon", le projet "Ordener-Poissonniers" ou encore le projet de dépôt "R.A.T.P. Belliard".

Nous aurons besoin d'un système de santé qui puisse accueillir tous ces nouveaux habitants. Nous ne sommes pas seuls à le penser, car le tribunal d'instance a jugé que le projet d'hôpital Grand Paris Nord ne permettait pas de répondre aux besoins actuels, j'ajouterai "aux besoins futurs", avec l'arrivée de ces nouveaux habitants.

Initialement, la réduction du capacitaire était de 30 %, ce qui est impensable après la crise du Covid-19. Là encore, je remercie le combat du collectif inter-hôpital et des syndicats qui a permis de limiter cette diminution, mais ce n'est pas encore suffisant.

À mon tour de former le vœu, celui que l'hôpital Bichat puisse être maintenu, mais aussi que nous puissions relever les ambitions de la partie Claude Bernard sur le volet psychiatrique - cela a été dit dans un vœu précédent -, nous devons avoir une ambition plus grande pour Claude Bernard en matière de psychiatrie, et notamment de pédopsychiatrie.

J'émets donc un avis favorable pour le maintien de l'hôpital Bichat, pour revoir la copie de cet hôpital Grand Paris Nord et pour associer les habitants dans le cadre d'une consultation publique, car, aujourd'hui, la question de la démocratie sanitaire, celle d'associer les habitants est crucial pour avoir un système de santé qui réponde au besoin.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Émile MEUNIER, pour une explication de vote du groupe "Les Écologistes".

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

La position du groupe "Les Écologistes" est très simple : elle est en soutien à notre adjointe à la santé. Il faut impérativement maintenir un hôpital de plein exercice à Bichat et il faut renforcer Claude Bernard. Comme l'a dit ma collègue communiste, le projet actuel de Saint-Ouen, l'hôpital Grand Paris Nord, implique, et c'est écrit comme cela, une fermeture de Bichat. Pour nous, corrélativement, si nous devons garder Bichat, nous devons évidemment revoir le projet de l'hôpital Grand Paris Nord, étant précisé qu'il va de soi qu'il faut une offre hospitalière ambitieuse pour la Seine-Saint-Denis.

Le deuxième point que je voulais rappeler, c'est que l'on voit arriver, gros comme une maison, la volonté de l'A.P.-H.P. de se séparer de l'hôpital Bichat pour pouvoir valoriser son foncier et faire une opération immobilière dessus. On imagine déjà les bureaux qu'ils ont en tête pour faire de la charge foncière. Pour le groupe "Les Écologistes", c'est un "no go" total.

Le troisième point que je voulais évoquer, c'est que, dans l'intervention de notre adjointe à la santé, je sens une position de la Ville de Paris qui a évolué, on parle maintenant de "maintien de l'hôpital Bichat", pas d'essayer d'avoir quelques petites offres supplémentaires à Claude Bernard. Nous saluons cette position de la Ville de Paris et nous la soutiendrons au nom du groupe "Les Écologistes".

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Ce que je peux vous dire, c'est que la Ville de Paris a toujours eu une position consistant à dire qu'il fallait une offre de soins à l'hôpital Bichat, et que ce n'était pas une petite offre ici, en catimini, qui était portée. Je l'ai portée à l'époque avec Anne SOUYRIS au sein du conseil de surveillance de l'A.P.-H.P. Non, la position de la Ville de Paris n'a pas changé. En revanche, il y a des évolutions sur l'hôpital Grand Paris Nord qui sont à prendre en considération, notamment sur le terrain de la justice. Cela a toujours été notre position.

Nous passons au vote de ce vœu n° 57 du groupe Communiste et Citoyen, avec l'amendement proposé par Anne-Claire BOUX, mais Camille NAGET approuve.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2023, V. 219).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux enjeux sanitaires des J.O.P. 2024.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le vœu référencé n° 58 relatif aux enjeux sanitaires des Jeux olympiques et paralympiques de Paris de 2024.

La parole est à Jérôme LORIAU, pour le groupe Changer Paris.

M. Jérôme LORIAU. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues,

En 2022, au sein des 38 hôpitaux de l'A.P.-H.P., 8 millions de malades ont été accueillis, qu'il s'agisse de consultations d'urgence, d'hospitalisations, de soins à domicile, d'hospitalisations à domicile. Cela a été, au cours de cette même année, 1,5 million de passages aux urgences, c'est-à-dire plus de 4.000 patients par jour répartis sur tous les hôpitaux de l'A.P.-H.P. On sait qu'aujourd'hui, quand on se rend aux urgences, il faut cinq heures avant de quitter l'établissement et deux heures avant d'y voir un médecin.

Ces soins non programmés, c'est le talon d'Achille de notre offre de soins actuels. Avec l'arrivée et l'organisation prochaine, dans moins d'un an, des Jeux olympiques et paralympiques de Paris de 2024, celle-ci s'apprête à accueillir 15 millions de visiteurs. Bien sûr, il ne s'agit pas de 15 millions de malades, mais, parmi ces 15 millions de visiteurs, il y aura des personnes porteuses de virus, de maladies, ou qui déclareront des maladies au cours de leur séjour et qu'il faudra prendre en charge.

Nous connaissons aujourd'hui une forte tension des services d'urgence, notamment l'été, et nous serons en pleine période estivale. Chacun connaît le nombre de postes actuellement non pourvus à l'A.P.-H.P. et dans tous les

hôpitaux, le recours à l'intérim massif, qui ne permet pas de demander aux personnes intérimaires d'avoir les mêmes disponibilités que les personnes titulaires de leur contrat.

Nous ne connaissons actuellement pas la politique de ressources humaines qui va être appliquée par les structures hospitalières, qui a été organisée par l'Agence régionale de Santé pour cette période d'accueil des Jeux olympiques et paralympiques de Paris de 2024. Pour nous, le temps est à la clarification, chacun a besoin de savoir ce qu'il va se passer en matière de santé au cours des Jeux olympiques et paralympiques de Paris de 2024. Notre désert médical ne peut pas devenir une jungle médicale à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques de Paris de 2024. Les soignants eux-mêmes ont besoin de savoir comment va se passer leur été prochain.

C'est la raison pour laquelle nous demandons, à travers ce vœu, une clarification la plus précise possible de l'organisation par l'Agence régionale de Santé et les pouvoirs publics de cette période des Jeux olympiques et paralympiques de Paris de 2024 en termes sanitaires.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je vous remercie pour ce vœu et je partage avec vous la vigilance particulière de la Ville de Paris pour veiller à ce qu'il n'y ait aucune dégradation de l'offre de soin pendant les Jeux olympiques et paralympiques de Paris de 2024. Nous travaillons en étroite collaboration avec les acteurs compétents, et en particulier l'A.P.-H.P., que j'ai sollicitée suite à votre vœu, et qui est disponible pour venir exposer ce plan en 4e Commission si vous l'acceptez.

Par ailleurs, je peux déjà vous transmettre un certain nombre d'éléments. L'hypothèse considérée par l'A.P.-H.P. est un passage de 150 personnes en plus aux urgences en Île-de-France par jour pendant cette période. Une organisation a d'ores et déjà été prévue, avec l'ouverture de 150 lits de M.C.O. et avec quatre salles de blocs d'urgence supplémentaires pendant la période par rapport à un mois d'août. Ces lits sont identifiés dans les disciplines potentiellement impactées, c'est-à-dire les urgences et, en aval des urgences, la chirurgie digestive et traumatologique et les soins critiques, avec le renforcement du secteur pré-hospitalier avec neuf équipages S.M.U.R. supplémentaires, l'anticipation est la préparation de la survenue des situations sanitaires exceptionnelles également.

Pour ouvrir ces lits, l'A.P.-H.P. envisage de mobiliser 800 équivalents temps plein supplémentaires pour cette période par rapport au mois d'août.

Je partage avec vous le point de vigilance sur la sur-mobilisation des soignants. Nous savons déjà que la situation du système de santé est très tendue, ces Jeux olympiques et paralympiques de Paris de 2024 vont venir accentuer cette pression sur le système de santé. Il est donc très important que nous puissions l'anticiper au maximum, en effet, et que nous puissions donner de bonnes conditions, à la fois de travail et salariales, aux soignants qui, parfois, sont déjà à bout de souffle.

Je partage avec vous cette vigilance et j'émets un avis favorable à votre vœu.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2023, V. 220).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au traitement des espèces nuisibles invasives au cours des J.O.P. 2024.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le vœu référencé n° 59 relatif au traitement des espèces nuisibles invasives au cours des Jeux olympiques et paralympiques de Paris de 2024.

La parole est à Farida KERBOUA, pour le groupe Changer Paris.

Mme Farida KERBOUA. - Merci, Madame la Maire.

Dans quelques mois, la Ville de Paris devra gérer l'accueil de 15 millions de touristes, et elle devra le faire en composant avec la présence de tout autant d'indésirables. Les professionnels en charge de la régulation des nuisibles manifestent déjà leur inquiétude, et pour cause.

À huit mois de l'événement, trois points d'alerte sont déjà clairement identifiés. La recrudescence des punaises de lit dans Paris n'a aucune raison de décroître d'ici les Jeux olympiques et paralympiques de Paris de 2024, et le climat sera propice à leur prolifération durant les manifestations sportives. La multiplication de rats paraît inévitable en raison de la sur-fréquentation de la ville de Paris l'été prochain. Enfin, la présence de moustiques-tigres viendra couronner ce festival d'espèces nuisibles invasives au cours d'un été qui, selon toute vraisemblance, sera chaud.

Ainsi, mes collègues du groupe Changer Paris et moi-même nous inquiétons de la situation. La Ville de Paris devrait déjà mener, d'une part, une campagne massive de dératisation, et, d'autre part, mener une inspection globale du bâti parisien dans le but de prévoir les opérations de désinfection.

Par ailleurs, les professionnels du secteur doivent être en mesure d'intervenir n'importe où, n'importe quand et en situation d'urgence.

Sans ces mesures qu'il est indispensable de prévoir, la prolifération exceptionnelle de ces espèces pendant les Jeux olympiques et paralympiques de Paris de 2024 se répercutera pendant des années dans notre ville, c'est pourquoi nous vous demandons, avec toute la responsabilité qui nous caractérise, de prévoir, dès à présent, un contrôle obligatoire des bâtiments de façon régulière, avec traitement curatif en cas de détection de nuisibles, des campagnes de démoustication massives dès mars et avril 2024 ainsi que des opérations massives de dératisation, avec un objectif pérenne de réduction des espèces dans Paris.

Nous vous demandons également d'interpeller le Gouvernement afin que les professionnels du traitement de nuisibles soient reconnus comme essentiels durant la compétition, ce qui leur permettra de circuler au sein des zones d'accès restreintes pendant les Jeux olympiques et paralympiques de Paris de 2024.

Je vous remercie.

(Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je vous remercie pour ce vœu qui n'est pas le premier sur ce sujet. J'aimerais néanmoins dire que, sur ce sujet, il n'y a pas de raison de gérer différemment pendant les Jeux olympiques et paralympiques de Paris de 2024 que pour le quotidien des Parisiens. Bien entendu, nous travaillons au quotidien pour éviter la prolifération du moustique-tigre, des rats en dehors des égouts et dans l'espace public et des punaises de lit, c'est un sujet au quotidien.

Bien loin d'un certain nombre de préjugés, en général, le développement des punaises de lit est plutôt lié au tourisme de voyage et non pas à d'autres sujets, c'est bien l'afflux de touristes qui en général fait augmenter la prolifération des punaises de lit. Aujourd'hui, nous travaillons sur ce sujet. Bien entendu s'il y a plus de touristes, nous mettrons les moyens nécessaires pour éviter cette prolifération, toutefois, il y a un certain nombre de procédures.

En revanche, nous n'allons pas faire des démoustications en amont s'il n'y a pas de raison, car cela a aussi des impacts sur l'environnement et sur la santé publique, puisque ce sont des produits chimiques que nous utilisons. Nous n'allons pas faire cela à tort et à travers, il faut qu'il y ait une raison, il y a des protocoles et l'Agence régionale de Santé.

Nous allons continuer à avoir une vigilance particulière sur ces sujets, mais il n'y a pas de raison de faire des dérogations aux protocoles sanitaires sur ces sujets en amont des Jeux olympiques et paralympiques de Paris de 2024.

J'émettrai un avis défavorable à votre vœu, mais je suis ouverte pour y travailler.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2023 DSOL 11 - Subvention d'investissement (350.000 euros) et convention avec l'association "Maïa Autisme", pour la création et l'aménagement d'un établissement pour adultes porteurs de troubles autistiques.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 11 relatif à l'attribution d'une subvention d'investissement et d'une convention avec l'association "Maïa Autisme" pour la création et l'aménagement d'un établissement pour adulte porteur de troubles autistiques.

La parole est à Dominique KIELEMOËS, pour le groupe Paris en commun.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération vise à accorder le soutien de la Ville de Paris à l'association "Maïa Autisme" pour la création d'un établissement pour adulte porteur de troubles autistiques. C'est l'occasion de saluer le travail remarquable mené par les salariés bénévoles engagés au sein du monde associatif parisien, qui est d'une vitalité exceptionnelle.

Les enfants sont de mieux en mieux diagnostiqués quant aux troubles du spectre autistique. Cependant, la prise en charge n'est pas toujours à la hauteur des enjeux, et encore moins pour les adultes. L'association "Maïa Autisme" propose un projet de création de 14 places adultes avec deux modalités d'accompagnement. Ces 14 places se décomposent comme suit : création de six places d'accueil de jour en centre d'accueil de jour médicalisé et huit places d'internat en foyer d'accueil médicalisé. Dans les deux cas, les dispositifs visent à répondre aux besoins d'adultes avec autisme, présentant un déficit modéré à sévère pour lequel une prise en charge en institution est nécessaire.

À travers la création de ces 14 places, l'association "Maïa Autisme" cherche à favoriser l'inclusion de ces adultes accompagnés pour leur permettre de s'épanouir et de renforcer leur autonomie. Le projet de création de six places pour adultes d'accompagnement de jour en centre d'accueil de jour médicalisé vise à proposer un accompagnement tourné vers l'inclusion dans la ville et vers l'apprentissage de compétences fonctionnelles. Il propose aux jeunes adultes une vie accompagnée, riche et active, même lorsque son autonomie est faible. Le projet de création de huit places d'accompagnement en internat en foyer d'accueil médicalisé constitue une proposition, elle aussi, fortement inclusive, avec des activités et un modèle tourné vers la ville et l'insertion à travers des stages, des activités sportives et culturelles.

L'association "Maïa Autisme" a identifié des locaux, situés 27, boulevard du général Jean Simon dans le 13e arrondissement, afin d'y implanter cet établissement pour adultes porteurs de troubles autistiques. Pour cela, l'association "Maïa Autisme" sollicite une subvention d'investissement pour les travaux à réaliser afin d'y créer un E.R.P. de 5e catégorie.

Compte tenu de l'importance de cette action et des besoins des adultes porteurs de ce type de handicap, pour lesquels l'inclusion et l'autonomie nécessitent un accompagnement particulièrement soutenu, mon groupe et moi-même vous invitons à voter favorablement pour l'attribution de cette subvention qui s'élève à 350.000 euros.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci pour votre intervention sur ce projet de délibération qui a vocation à soutenir l'association "Maïa Autisme" pour la création et l'aménagement d'un établissement pour adultes porteurs de troubles autistiques. Auparavant, nous étions en train d'examiner le plan régional de santé, avec un certain nombre de dispositions proposées par l'Agence régionale de Santé en vue d'améliorer l'offre de soin à l'échelle de la Ville de Paris. En parallèle, nous sommes en cours de discussion avec l'Agence régionale de santé en vue de la création d'un nombre de places permettant de répondre aux listes d'attente extrêmement importantes que nous rencontrons à Paris.

Pour votre parfaite information, à ce stade nous dénombrons 2.635 solutions pour enfants manquantes, et 2.400 solutions pour adultes manquantes à Paris. Nous avons demandé à l'Agence régionale de Santé de travailler avec nous dans le cadre de ce diagnostic partagé - ce sont des chiffres dont elle a parfaitement connaissance -, pour faire des propositions concrètes en vue de répondre à ce manque de places.

Au-delà du manque de places, la question n'est pas purement arithmétique. Derrière ce sont des hommes, des femmes, des enfants, des jeunes adultes, des adultes, qui se retrouvent sans solutions proposées qui soient en adéquation avec leur situation de handicap, je crois que je peux parler au nom de l'ensemble de notre assemblée, c'est tout simplement inacceptable.

Nous saluons l'appel à manifestation d'intérêt lancée par l'Agence régionale de Santé à destination des gestionnaires d'établissements médicaux et médico-sociaux ainsi que des établissements de santé. L'objectif est

d'augmenter l'autorisation administrative pour permettre d'accueillir un plus grand nombre de personnes en situation de handicap dans les structures existantes. Nous espérons que cet appel à manifestation d'intérêt permettra aussi la création de nouvelles places, de nouvelles structures, partout dans Paris, de façon à répondre à ces enjeux de manque de places.

La majorité municipale encourage tous ces projets pour permettre la création de places rapidement, et c'est notamment le cas de l'association "Maïa Autisme", qui propose la création de six places pour adultes et de huit places pour adultes en internat en foyers d'accueil médicalisés afin de permettre d'accompagner, dans l'apprentissage des compétences fonctionnelles, de nouvelles personnes accueillies qui pourront gagner en autonomie.

Par ailleurs, je tiens également à saluer l'action de cette association, qui œuvre pour permettre à des enfants et jeunes adultes avec des troubles du spectre autistique de bénéficier de nouvelles solutions, car cela rejoint l'objectif politique que nous poursuivons.

Bien évidemment, je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Nous avons une demande d'intervention de la maire du 7e arrondissement.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais saluer le travail de l'association "Maïa Autisme". Rappelez-vous, il y a quelques mois, nous avons voté un vœu à l'unanimité avec le soutien de Patrick BLOCHE. Nous avons une école qui n'est plus occupée, et nous avions voté le vœu de dire que cette école pourrait accueillir des enfants atteints de troubles autistiques ou de troubles du comportement. Aujourd'hui, ces enfants ne trouvent pas leur place dans nos écoles publiques.

Je voulais vous dire que nous sommes tout à fait à votre disposition, et à la disposition de cette association, pour l'accueillir au sein de cet établissement, situé rue de Verneuil dans le 7e arrondissement.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 11.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DSOL 11).

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Je souhaiterais répondre à Rachida DATI par rapport à la proposition qu'elle soumet. Un travail actuel est en cours avec l'Agence régionale de Santé et le Rectorat, car nous souhaitons, avec Patrick BLOCHE, pouvoir implanter ce que l'on appelle des établissements mixtes, c'est-à-dire des établissements médico-sociaux en lien avec des écoles dites "ordinaires" de façon à favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap et aller vers une inclusion plus importante, mais aussi de pouvoir créer de nouvelles structures et de nouvelles places.

Je note avec beaucoup d'intérêt la proposition que vous faites, et nous vous proposerons d'inclure cette école dans la liste des établissements qui ont été répertoriés par les services de la DASCO.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci pour cette précision.

Vœu déposé par les groupes Communiste et Citoyen, Paris en commun et "Les Ecologistes" relatif aux problèmes posés par la régionalisation du service PAM.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au dispositif P.A.M. francilien.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous examinons les vœux référencés n° 60 et n° 61 relatifs aux problèmes posés par la régionalisation du service P.A.M.

La parole est à Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Depuis le 12 juillet dernier, le service P.A.M. 75, créé en 2002 pour faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite, a été intégré au service P.A.M. francilien dans le cadre d'une régionalisation de ce service public. Ce

dispositif, utilisé par près de 12.000 usagers réguliers, est un élément central dans la vie des personnes en situation de handicap, car il leur permet d'être scolarisées, de travailler, d'avoir une vie sociale, tant on sait que nos transports publics sont malheureusement inadaptés aux personnes en situation de handicap.

Il est rendu d'autant plus indispensable qu'uniquement 40 % du réseau ferroviaire francilien est adapté.

Depuis le 12 juillet, les problèmes se multiplient. Cette régionalisation devait, selon un audit mené en 2020, simplifier le service, avec la création d'une centrale de réservation unique tout en proposant des tarifs prétendument modérés et harmonisés entre les différents départements. Or, il n'en est rien.

Les bénéfices de la régionalisation ne sont pas visibles, mais en plus, les problèmes, eux, le sont bel et bien. La nouvelle plateforme rencontre des difficultés pour traiter le nombre important de demandes des usagers, traitées habituellement au niveau départemental. Des pics de plus de 2.400 appels par jour ont été enregistrés, rendant impossible, pour les opérateurs, de répondre de manière adéquate aux demandes qui leur sont faites.

Le transfert des données de trajet au niveau régional a également entraîné des retards, des erreurs de trajet, des annulations au dernier moment, voire l'envoi de véhicules inadaptés, des défaillances d'autant plus graves au vu de l'importance de ce dispositif pour les personnes en situation de handicap.

Pour le groupe Communiste et Citoyen, les transports et leur accessibilité pour tous sont un sujet central.

Nous vous demandons, Madame la Maire, d'interpeller la Présidente de la Région Ile-de-France et "Ile-de-France Mobilités" afin de pouvoir attribuer les moyens humains et financiers nécessaires au bon fonctionnement du P.A.M. francilien.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Anessa LAHOUASSA, pour le groupe Changer Paris.

Mme Anessa LAHOUASSA. - Les difficultés rencontrées par les personnes à mobilité réduite pour se déplacer dans Paris et le reste de l'Ile-de-France ne sont pas nouvelles, d'autant plus que 60 % du parc ferroviaire leur est inaccessible. Pourtant, malgré toutes les dispositions que vous semblez prendre, ces difficultés s'aggravent. Le nouveau dispositif P.A.M. francilien l'illustre malheureusement.

Depuis la mise en place de ce service, co-financé par la Ville de Paris, les dysfonctionnements s'accumulent et ce sont les usagers qui en pâtissent. Il n'est pas rare que la demande formulée soit traitée puis annulée au dernier moment, que les véhicules envoyés ne soient pas adaptés au public transporté ou encore que le regroupement de personnes porteuses de différents handicaps pose de réels problèmes. Oui, les tarifs sont plus intéressants, mais, hélas, pour le moment, le service n'est pas au rendez-vous.

Nous avons reçu, mes collègues du groupe Changer Paris et moi-même, des usagers du dispositif et leur témoignage est sans appel. Il est urgent de pallier ces dysfonctionnements afin de permettre aux personnes à mobilité réduite de se rendre à des événements de tout genre, culturel, sportif, etc., à la fois pour favoriser leur inclusion sociale et pour leur garantir des opportunités équitables d'accès aux loisirs.

L'ensemble de ces problèmes a un impact plus significatif sur le quotidien des usagers. Cela entraîne des retards et des absences lors de rendez-vous médicaux, des activités sociales ou professionnelles, créant des obstacles supplémentaires à leur pleine inclusion sociale et à leur accès aux services de santé.

C'est pourquoi mes collègues du groupe Changer Paris et moi-même demandons que la Maire de Paris réunisse tous les acteurs de la régionalisation du service P.A.M., à savoir la Région Ile-de-France, la Ville de Paris, "Ile-de-France Mobilités", Keolis et sa filiale, Kisio, dans le but de mettre fin aux dysfonctionnements observés sur le territoire parisien.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je ne peux que me réjouir de l'intervention que je viens d'entendre, puisque je suis complètement d'accord avec ce que vous évoquez. Pour rappel, pour ceux qui ne le connaissent pas, le P.A.M. est le service de mobilité qui permet aux personnes en situation de handicap de pouvoir se déplacer. Nous sommes d'accord sur le constat, malheureusement, aujourd'hui, la Région Ile-de-France et sa présidente Valérie PÉCRESSE n'ont engagé aucun effort en matière de mise en accessibilité du ferroviaire, je pense notamment aux métros et aux R.E.R. C'est un retard que je déplore, que nous déplorons tous ensemble, puisqu'il entrave l'accès aux mobilités pour les personnes en situation de handicap.

Il y avait donc ce service "palliatif", si je puis dire, le P.A.M., et qui était, jusqu'au 12 juillet dernier, géré par la Ville de Paris. Suite à cela, il y a eu volonté d'"Ile-de-France Mobilités" et de la Région Ile-de-France de régionaliser, donc de re-centraliser la gestion du P.A.M., de façon, soi-disant, à améliorer son fonctionnement. Nous n'en étions pas d'accord, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, je vous entends râler, mais c'est une réalité. Je vous invite à rencontrer des usagers, et vous vous rendrez compte qu'entre les annulations, les regroupements, l'absence de régularité, les non-réponses aux usagers de la part du P.A.M. depuis sa reprise en région, c'est une catastrophe.

Je crois pouvoir parler au nom de l'ensemble de nos collègues en disant que nous dénonçons cette situation. Il est urgent que la Région Ile-de-France se saisisse de cette situation et fasse des propositions concrètes en vue d'améliorer ce service rendu. Il est une condition indispensable, c'est un préalable "sine qua non" à la mobilité des personnes en situation de handicap et à l'égalité réelle.

Ce lundi, j'ai rencontré Keolis pour leur demander des comptes et un plan d'amélioration qui sera présenté dans les prochains jours à tous ceux qui le souhaitent. Je vous propose qu'il puisse y avoir une rencontre.

Nous nous revoyons en mars 2024 pour en échanger.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix le vœu n° 60 des groupes "Les Écologistes", Paris en commun et Communiste et Citoyen, avec un avis favorable de l'Exécutif…

La parole est à Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, pour une explication de vote.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Je souhaite rectifier les contre-vérités que je viens d'entendre. Si cette régionalisation a été décidée par le conseil d'administration d'"Ile-de-France Mobilités", dont je faisais partie - et j'ai démissionné c'est pour cela que je peux m'exprimer aujourd'hui -, c'est dans l'intérêt et à la demande des personnes en situation de handicap, tout simplement parce qu'elles sont comme toutes les autres. Elles ont besoin de se déplacer dans plusieurs départements pour aller travailler ou encore dans le cadre de leurs loisirs. C'était donc un gain de qualité d'avoir une possibilité de se déplacer partout à sa convenance, voilà l'objet de la réforme.

Vous avez raison de souligner qu'il y a eu un problème dans la mise en œuvre, le passage à l'échelle n'était pas simple. Cela a été fait de manière transitoire, mais ce n'était pas simple, j'étais la première à alerter "Ile-de-France Mobilités", qui est en train de mettre la pression sur les opérateurs avec le concours des associations de personnes handicapées pour que les choses inacceptables qui ont été constatées ne se reproduisent plus.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Y a-t-il une demande de retrait ?

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Ce que je propose, c'est de retirer ce vœu. Keolis s'est engagée avec "Ile-de-France Mobilités" à un plan d'amélioration dans les trois prochains mois. Je vous propose que nous fassions le point, tous ensemble, d'ici la fin du mois de février prochain. Dans l'hypothèse où la situation ne se serait pas améliorée, nous déposerions à nouveau ce vœu, qui serait un vœu de l'Exécutif. Si la situation a évolué d'ici là, tant mieux.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Vous demandez donc le retrait du vœu n° 60 ?

Mme Camille NAGET. - Oui, nous acceptons de retirer notre vœu. Nous allons laisser le bénéfice du doute de l'amélioration à Keolis, mais nous serons en très grande vigilance sur toutes les exigences et les défaillances de ce service qui sont à corriger.

Nous notons aussi que, si, d'ici le mois de février, ce n'était pas résolu, nous reviendrons dans l'hémicycle sur ce sujet, avec un vœu de l'Exécutif.

(Mme Audrey PULVAR, adjointe, remplace Mme Afaf GABELOTAUD au fauteuil de la présidence).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Le vœu n° 60 ne sera donc pas mix aux voix.

Le vœu n° 61 du groupe Changer Paris est-il maintenu ?

Mme Anessa LAHOUASSA. - Nous nous rejoignons tous sur l'importance de ce sujet, nous allons travailler ensemble et nous retirons le vœu pour faire un point ensuite.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Les vœux n^{os} 60 et 61 sont donc retirés.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux dysfonctionnements dans la délivrance des cartes Mobilité Inclusion à Paris.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 62 relatif aux dysfonctionnements dans la délivrance des cartes "Mobilité Inclusion" à Paris.

La parole est à Brigitte KUSTER, pour le groupe Changer Paris.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Madame la Maire.

Oui, ce vœu est relatif aux dysfonctionnements dans la délivrance des cartes "Mobilité Inclusion". En effet, ces cartes ont progressivement remplacé, depuis 2017, les anciennes cartes de stationnement, de priorité et d'invalidité. Il est à noter que ces anciennes cartes pouvaient être attribuées à titre définitif selon les situations. Or, ces cartes ne seront plus valables à compter du mois de juin 2026.

Sachant que la compétence relative à la délivrance des cartes "Mobilité Inclusion" est partagée par la Ville de Paris et la Préfecture de police, et considérant que le déploiement de ces nouvelles cartes "Mobilité Inclusion" et la fin de validité des anciennes provoquent d'importants dysfonctionnements dans la délivrance des nouvelles cartes, le délai moyen étant de 6 mois à l'heure actuelle pour avoir le traitement de ces demandes, cela pénalise sévèrement les Parisiens qui sont normalement titulaires de ces cartes, d'ailleurs particulièrement pour des problèmes de stationnement.

Aussi, nous émettons le vœu, avec Geoffroy BOULARD, les élus du groupe Changer Paris, que la Mairie de Paris améliore, en concertation avec la Préfecture de police, les délais de traitement des demandes de cartes "Mobilité Inclusion" en mettant en œuvre les moyens adéquats et qu'elle engage une réflexion avec les opérateurs chargés du contrôle du stationnement pour limiter les conséquences de l'allongement des délais sur la mobilité des bénéficiaires de la CMI.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chère collègue.

Je vais essayer d'être très succincte. La carte "Mobilité Inclusion" participe effectivement à cet accès à la mobilité dont nous parlons depuis tout à l'heure. Il y a trois versions, stationnement, priorité, invalidité, et, vous avez raison, il y a actuellement des délais de traitement rallongés, pour deux raisons : d'une part, il y a des difficultés importantes de recrutement au sein de la Maison départementale des personnes en situation de handicap, dont je suis la présidente, les mêmes difficultés de recrutement que celles que peuvent rencontrer d'autres institutions et d'autres territoires, et, d'autre part, deuxième difficulté, ce sont les liens avec la Préfecture de police et notamment avec l'Imprimerie nationale qui édite ces cartes de stationnement, qui nous amènent à des délais rallongés.

Je veux vous dire aussi ce que nous faisons. Nous avons mis en place un plan d'amélioration de l'attractivité de la M.D.P.H. de Paris avec un énorme travail de réduction des inégalités salariales entre les différentes catégories professionnelles de la M.D.P.H. et avec une revalorisation salariale de l'ensemble de nos collaborateurs, et ce, dans le cadre de négociations qui sont en cours et qui seront votées lors du prochain Comex, où normalement chaque groupe de ce Conseil est représenté. Je vous invite d'ailleurs, chers collègues, à venir, puisque ce sont des lieux de débats et de discussions très concrets pour le fonctionnement quotidien de la M.D.P.H.

Deuxième gros volet, une politique de réduction du stock de dossiers en attente, en lien, là aussi, avec la Préfecture et le C.N.S.A. avec lequel nous travaillons pour essayer d'améliorer nos "process", et nous espérons une amélioration de la situation d'ici au premier trimestre 2024.

En attendant, nous travaillons sur une communication importante sur les procédures dématérialisées de la M.D.P.H., ce qui n'est pas toujours évident, et nous essayons d'améliorer la saisine des demandes en ligne avec, là aussi, un plan important de lutte contre les fausses cartes, puisque vous savez qu'il y en a un certain nombre avec diverses problématiques de saisine. Mais je peux vous dire que nous travaillons de façon très intelligente avec la Préfecture de police, que je remercie.

Je vous propose donc de retirer votre vœu, sinon ce sera un avis défavorable.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu est-il retiré ?

Mme Brigitte KUSTER. - Il n'est pas retiré, car il y a un élément que nous vous demandions, qui était d'engager…

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci…

Mme Brigitte KUSTER. - … une réflexion avec les opérateurs chargés du contrôle du stationnement.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, il n'est pas retiré.

Mme Brigitte KUSTER. - A l'heure actuelle, les personnes invalides sont pénalisées, elles n'ont pas la carte et, du coup, elles "se prennent"…

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Mme Brigitte KUSTER. - … de fait, des contraventions. Il y a donc un…

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci. Je ne suis pas responsable du micro coupé.

Alors, qui est pour ce vœu, avec un avis défavorable de l'Exécutif ?

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2023 DSOL 140 - Convention pour l'accompagnement socioprofessionnel des allocataires du R.S.A. sans domicile stable dans les permanences sociales d'accueil (P.S.A.).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 140 et l'amendement technique n° 63 de l'Exécutif.

Je donne la parole à Mme Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen, pour cinq minutes.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Ce projet de délibération porte sur une convention entre la Ville de Paris et le C.A.S.-V.P. pour le fonctionnement des P.S.A., c'est-à-dire des permanences sociales d'accueil, dans le cadre du R.S.A., pour permettre aux personnes sans abri de bénéficier du R.S.A. et d'avoir un lieu de repos, de ressources, d'échanges avec différents travailleurs.

Bien sûr, nous voterons pour ce projet de délibération, mais nous souhaitions profiter de celui-ci pour attirer l'attention de notre Assemblée, dans la continuité des échanges que nous avons pu avoir au Conseil d'administration du C.A.S.-V.P. et comme c'est d'ailleurs mentionné dans le projet de délibération et de convention, sur les conséquences que va avoir la loi "plein-emploi France Travail" si elle va au bout de son processus législatif. J'en profite aussi, chers collègues Conseillers de Paris parlementaires, pour en appeler à votre vigilance et peut-être à des éclairages, des explications. En effet, on l'a vu, il y a ici des Conseillers, des élus Conseillers de Paris députés qui ont voté hier pour que les personnes bénéficiaires du R.S.A. soient forcées à fournir 15 heures de travail hebdomadaires, ce qui est en dehors de toutes les considérations que l'on pourrait avoir sur le sens du travail.

Quand on crée une loi qui s'appelle "plein-emploi" avec France Travail et qu'en même temps, dans cette loi, on crée du travail déguisé, car ce n'est rien d'autre que du travail gratuit, on force des personnes à exercer une activité non pas en échange d'un salaire, ce qui normalement doit être le fruit du travail, mais en échange d'une allocation, à savoir le R.S.A.

J'ai envie de leur poser cette question, et je trouve regrettable qu'ils ne s'inscrivent pas, qu'ils ne prennent pas la parole sur ce projet de délibération : comment va-t-on faire ? Comment des personnes en situation de rue vont-elles faire pour venir travailler 15 heures par semaine pour pouvoir toucher leur R.S.A. ? Je serais vraiment curieuse de vous entendre, Mesdames et Messieurs les parlementaires Conseillers de Paris. Comment est-ce que l'on va faire, comment les services vont-ils travailler ?

C'est, là encore, la preuve que les logiques de ces lois sont absolument scandaleuses. En réalité, il s'agit de pointer du doigt et de dire "tous ces fainéants et ces fainéantes qui sont au R.S.A., qui ne font rien de leurs journées, nous, nous allons les mettre au travail, nous, nous allons leur donner un coup de pied aux fesses", dans un discours tout à fait paternaliste. Vous voyez bien que ce discours paternaliste, ces idées-là, cela ne fonctionne pas dans les faits, cela ne fonctionne pas et cela ne va pas marcher. D'ailleurs, le C.A.S.-V.P. et la Ville de Paris sont obligés de faire une convention plus courte que d'habitude, parce que les incertitudes planent. Personne ne sait comment cela va être mis en œuvre.

Voilà, nous souhaitons souligner cela et, chers collègues qui êtes parlementaires, espérons qu'à l'avenir, vous pourrez vous inscrire sur ce projet de délibération, vous pourrez vous pencher sur les conséquences des lois que vous votez lorsque vous êtes sur les bancs de vos assemblées respectives à l'Assemblée et au Sénat.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci. Merci beaucoup, chère collègue.

Avant de donner la parole à M. Hamidou SAMAKÉ, je voudrais saluer la présence d'un groupe d'étudiants de l'I.N.S.E.E.C., l'Institut des hautes études économiques, qui nous rendent visite. Merci à eux.

La parole est à Hamidou SAMAKÉ, pour le groupe Paris en commun, pour cinq minutes.

Cher Hamidou.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Le 1er avril 2023, le R.S.A., revenu de solidarité active, qui assure aux personnes sans ressources un niveau minimum de revenus, a augmenté de 1,54 %, alors que l'inflation était de 6,5 % au premier semestre, elle devrait être de 5,5 % sur l'année 2023. En termes de ressenti, cette inflation a un impact encore plus fort à Paris où les files d'attente s'allongent aux distributions alimentaires. A Paris, désormais, 61.000 personnes bénéficient du R.S.A.

Heureusement, les nouveaux publics ayant ouvert leurs droits au R.S.A. en lien avec la crise sanitaire ont pu, dans l'ensemble, retrouver un emploi. Cela signifie que l'accompagnement des allocataires porte ses fruits. Mais les allocataires restants cumulent beaucoup de freins d'accès à l'emploi, liés au niveau de diplôme et de formation, à l'âge et à des problématiques de santé et de logement. Cela est particulièrement vrai pour le public accueilli à la permanence sociale d'accueil, P.S.A. Bastille, qui accueille des hommes sans domicile stable et isolés, âgés de 25 ans et plus. La P.S.A. Gauthey prend en charge, quant à elle, des femmes isolées de plus de 25 ans ainsi que des familles, couples avec ou sans enfant et familles monoparentales. C'est l'objet du présent projet de délibération qui précise le financement de la Ville au C.A.S.-V.P. pour cette mission d'accompagnement, à hauteur de 2.300.000 euros.

Mardi, l'Assemblée nationale a voté le texte du projet de loi pour le plein-emploi qui fragilise le dispositif du R.S.A. et les allocataires, qui se voient imposer des obligations et des sanctions drastiques qui renforcent encore le règne de la suspicion sur les plus précaires. Face à cette fragilisation des dispositifs d'insertion et aux effets de l'inflation que nous connaissons sur le coût de la vie, nous devons donc renforcer notre soutien.

Je me réjouis de ce projet de délibération que je vous invite à voter. Merci.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie, cher collègue.

Pour répondre, je donne la parole à Léa FILOCHE, Madame la Maire, pour cinq minutes.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci.

Merci, Madame la Maire, chère Camille NAGET et cher Hamidou SAMAKÉ, chers collègues.

Je vous remercie pour vos interventions qui s'inscrivent effectivement dans l'actualité de l'agenda politique national, qui s'invite souvent dans notre hémicycle tout de même, puisque cette semaine doit être votée la loi pour le plein-emploi. Je l'ai déjà dit dans cet hémicycle, ce texte prévoit la création de France Travail, ce qui stigmatise encore une fois les personnes les plus éloignées de l'emploi, les plus en difficulté - vous l'avez très bien décrit.

En effet, cette loi qui porte aussi la réforme du R.S.A. se fonde sur l'idée, qui me semble fausse, voire plutôt honteuse, que les allocataires seraient des fainéants et qu'ils et elles abuseraient de la solidarité nationale pour pouvoir vaquer à des occupations dont, d'ailleurs, on se demande ce qu'elles pourraient être. C'est sur la base de ce mensonge que le Gouvernement va donc conditionner le R.S.A. à 15 heures d'activités obligatoires par semaine. Qu'on se le dise, avec cette réforme, le Gouvernement agit de façon contraire aux principes de solidarité et de liberté que porte notre pays. En plus d'être humiliant, ce texte vient aussi punir celles et ceux qui ne respecteraient pas scrupuleusement le fameux contrat d'engagement : suspension des allocations dans un premier temps, puis suppression partielle ou totale des allocations. Au total, ce texte est une nouvelle machine à produire de la pauvreté et de l'exclusion ; ce Gouvernement lutte contre les pauvres et non pas contre la pauvreté.

A Paris, nous accompagnons aujourd'hui environ 61.000 allocataires du R.S.A., nous sommes donc revenus au chiffre d'avant crise sanitaire, puisque nous avions, je le rappelle, atteint le chiffre de 70.000 allocataires en 2020. Cela veut dire que les équipes qui accompagnent les allocataires du R.S.A. ont beaucoup travaillé pour faire en sorte de remettre dans une dynamique d'emploi une partie des allocataires du R.S.A. Désormais, nous accueillons dans nos espaces de solidarité, dans nos espaces parisiens pour l'insertion, des Parisiennes et des Parisiens qui sont les plus fragiles. Ce sont celles et ceux qui malheureusement n'ont parfois même plus la force de se battre, parce que trop "cassés" par le travail, parce que trop âgés, parce que trop malades, parce que trop en situation de handicap, parce que trop éloignés, parce que trop isolés ou parce que pas assez formés, pas assez diplômés. Dans tous les cas, ce sont des personnes qu'il faut accompagner en permanence avec un soutien renforcé mais qui ne garantit pas le retour à l'emploi.

Avec la non-indexation, en plus, du R.S.A. sur l'inflation qui ne fait que s'envoler depuis un an et demi ou deux ans, le Gouvernement a choisi de mettre un peu plus sous l'eau la tête de nos concitoyens les plus en difficulté. Le 1er avril 2023, effectivement, le R.S.A. a augmenté de 1,54 % alors que l'inflation était dans le même temps de 6,5 %. Aujourd'hui, pour une personne seule qui touche le R.S.A., qui perçoit donc 534 euros par mois pour se loger,

pour se nourrir, pour se vêtir, pour se soigner, pour se chauffer, je ne vous cache pas que cela me semble évidemment très compliqué.

Ces personnes, ce sont précisément celles que nous voulons davantage protéger à Paris, et notre collectivité s'en donne les moyens. Cela se traduit dans ce projet de délibération. Concrètement, nous agissons en direction des allocataires du R.S.A. de plusieurs manières. Le présent projet de délibération met par exemple en avant les permanences sociales d'accueil de Bastille et de Gauthey, qui accueillent tous les jours des hommes sans-domicile âgés de plus de 25 ans et des femmes isolées de plus de 25 ans, ainsi que des familles.

Au total, ce sont 12.200 personnes qui sont concernées par cet accompagnement réalisé par les équipes de la Direction des Solidarités et du Centre d'action sociale de la Ville de Paris, que je souhaite encore une fois remercier pour leur travail précieux. Nous développons également avec nos partenaires des dispositifs nombreux, comme le service public de l'insertion et de l'emploi, l'accompagnement global avec Pôle Emploi, qui permet de travailler sur des cohortes, des secteurs d'activité précis mais aussi de mener conjointement une approche sociale et une approche d'insertion professionnelle, sans jugement.

A côté de ces dispositifs, nous avons développé nos propres dynamiques. Je pense notamment au marché d'accompagnement personnalisé et renforcé, qui concerne 7.500 allocataires du R.S.A., et à un engagement financier de notre collectivité à hauteur de 12,2 millions d'euros. Si, à travers ces marchés, notre objectif est d'atteindre 45 % de sorties positives, sachez qu'en 2022, ce chiffre a été dépassé, atteignant 53 % de sorties positives. Ces marchés concernent bien évidemment l'accompagnement vers l'emploi durable d'allocataires éloignés du monde du travail, mais il s'adresse également aux allocataires rencontrant des troubles psychiques - on en a parlé tout à l'heure -, des problèmes d'addiction de personnes sans domicile ou désocialisées. Nous accompagnons aussi des allocataires qui souhaitent créer leur activité, et ce sont près de 300 personnes par an. Nous accompagnons aussi des artistes allocataires du R.S.A., et là aussi, près de 300 personnes sont accompagnées dans ce cadre-là.

L'action de notre Ville est donc globale. Elle s'inscrit également dans l'étude et la réflexion, car nous menons en collaboration avec des laboratoires d'universités des recherches pour mieux comprendre les enjeux actuels, pour mieux connaître les profils et les parcours des allocataires du R.S.A. et aussi pour essayer d'anticiper les éventuelles crises qui pourraient survenir demain.

Enfin, pour conclure, je souhaiterais vous préciser un chiffre, celui de notre engagement financier global pour les allocataires R.S.A., qui est en 2022 de 420 millions d'euros. Si nous convenons tous que ce chiffre est important, nous devons aussi nous dire qu'il est le reflet de notre action volontariste pour mettre en œuvre un accompagnement digne et solidaire.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 63 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 63 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 140 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2023, DSOL 140).

2023 DSOL 141 - Subventions (653.301 euros) à 7 associations pour des actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 141 et l'amendement technique n° 64 déposé par l'Exécutif.

Le projet de délibération DSOL 141 porte sur l'attribution de subventions à 7 associations pour des actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies.

La parole est à M. Nour DURAND-RAUCHER, pour cinq minutes.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chers collègues.

Malheureusement, nous connaissons toutes et tous la situation. Nous le voyons régulièrement devant l'Hôtel de Ville, ici même, le nombre de personnes qui sont à l'aide alimentaire aujourd'hui augmente sans arrêt, c'est-à-dire des personnes qui ont des besoins énormes. On le voit à travers toutes les tranches d'âge, on voit beaucoup de Parisiennes et de Parisiens, beaucoup de Français mais aussi beaucoup d'étrangers qui, tous, ont besoin d'aide, d'être soutenus. Cela augmente et le budget explose, les associations sont prises à la gorge, on connaît les difficultés, les "Restos du cœur" l'ont encore annoncé. Plusieurs associations ont de vraies difficultés, des petites associations notamment ont un grand besoin d'être aidées, et j'aimerais saluer le travail au plus proche, au quotidien, des associations, les unes et les autres, qui sont là pour soutenir là où, en fait, on voit que le filet social ne suffit plus. On entend parler des étudiants qui n'ont que 50 euros par mois dès le début du mois pour se nourrir, on voit bien tous les problèmes qui s'accumulent, et pour cela, heureusement, il y a encore des personnes qui s'engagent quotidiennement pour subvenir aux besoins et de manière bénévole.

Bien sûr, nous faisons tout ce que nous pouvons, il y a un effort très important de la Ville, et cela s'est vu encore cette année. Je tiens à saluer l'effort de la Mairie et de Léa FILOCHE sur le sujet, puisque nous avons encore dû augmenter les budgets à toutes ces associations.

Evidemment, nous soutenons ce projet de délibération mais nous ne nous satisfaisons pas de l'idée qu'aujourd'hui, pour vivre, des Françaises et des Français ont besoin non plus seulement de l'accompagnement social légitime qui serait la solidarité nationale, mais aussi de ce qui s'apparente de plus en plus à de la charité, de la charité qui s'installe. C'est quelque chose qui nous préoccupe particulièrement et ce n'est pas de notre fait, c'est bien une situation nationale qui est effrayante. Nous aurons l'occasion d'en parler plus tard.

Ce qui est sûr, c'est que nous ne pouvons pas passer notre vie à compenser en augmentant sans arrêt les aides alimentaires et les distributions alimentaires, et faire peser cela sur quelques associations qui se sentent de plus en plus délaissées. Je le répète encore une fois, ce n'est pas le fait de la Ville de Paris, c'est une situation qui nous dépasse assez largement, mais évidemment, nous appelons toute notre majorité à voter ce projet de délibération.

Je rappelle aussi qu'il s'est passé quelque chose de particulièrement scandaleux dont Camille NAGET a pu parler hier, qui est l'interdiction de distribution alimentaire à Paris. Cela veut dire qu'aujourd'hui, en raison de nuisances de propreté, de nuisances sonores, de nuisances d'usage, on interdit à des personnes de se nourrir. On sait bien qu'il y a des personnes qui vont aux distributions alimentaires et qui souffrent de problèmes psychiatriques. Je me rappelle A.T.D. Quart Monde qui expliquait qu'au début, pendant le Covid, pendant le premier confinement, des personnes pendant trois jours avaient faim dans les rues de Paris, parce qu'elles ne savaient plus où s'alimenter. Quand on interdit des distributions alimentaires dans un endroit où des personnes avaient des habitudes, on le fait à l'égard de personnalités fragiles. On n'est pas face à vous ou à moi qui pouvons nous orienter, demander, on est face à des personnalités que cela désoriente complètement, alors que l'on sait à quel point la pauvreté et la grande pauvreté abîment, voire entraînent des problèmes psychiatriques.

Je rappelle donc que c'est un problème national qui doit être pris en compte sérieusement et que la priorité doit toujours être de subvenir aux besoins premiers des Parisiennes et des Parisiens, et non pas de privilégier des personnes qui ont des problèmes de désordre tels que des nuisances sonores ou de la saleté. Je suis désolé, je sais que c'est important, je m'inquiète aussi pour les riverains, mais je pense qu'il n'y a pas de proportion entre les deux sujets.

En tout cas, nous soutenons ce projet de délibération avec enthousiasme.

Merci.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci. Merci, cher collègue.

Avant de donner la parole à Laurent SOREL, je vous demande de saluer l'arrivée dans les rangs du public d'une classe de quatrième du collège Jules-Verne dans le 12e arrondissement. Et, je sais que cela vous fera plaisir, cette classe s'appelle la classe Gisèle-Halimi.

Je donne donc la parole à Laurent SOREL, cher collègue, pour cinq minutes.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, écoutez, moi aussi, je serai ravi de voter ce projet de délibération, qui a le mérite de s'inscrire dans une logique de développement d'actions transverses et de lutte contre la grande précarité en direction des publics les plus vulnérables. Il s'inscrit aussi, ce qui est important, dans une logique d'offrir de manière inconditionnelle des prestations à des personnes françaises ou étrangères, qu'elles soient avec ou sans papiers. D'ailleurs, heureusement qu'il y a des associations et merci à elles, comme le Centre d'action sociale protestant, l'E.S.I. "Familles Bonne-Nouvelle", la Fondation de l'Armée du salut, "La Chorba", "Le Chaînon Manquant", "Réseau Solidaire", "Partage 5-6-7", qui font cet énorme travail sur le terrain, et merci à la Ville de les soutenir comme elle le fait, même si évidemment on n'en fait jamais assez.

C'est d'autant plus important dans un contexte de crise sociale où les problèmes de précarité liée au logement et alimentaire explosent. Lors de la dernière Nuit de la Solidarité, en 2023, 3.015 personnes ont été dénombrées, c'était 2.600 en 2022. En plus, on est dans un contexte où les Préfets d'Ile-de-France, vous vous en souvenez, faute de place dans l'hébergement d'urgence, ont donné des consignes écrites en juin-juillet aux responsables du Samu social et aux services d'accueil et d'orientation des autres départements, des consignes pour prioriser et hiérarchiser des personnes en grande précarité dans une situation, justement, où le nombre de places en hôtel, pour des raisons d'économies, va diminuer de 3.000. On a appris avec horreur, par exemple, que dans ce contexte, les femmes avec enfants de moins de 3 ans ou avec des pathologies chroniques ne seront que niveau 3 dans l'ordre des priorités.

La crise de l'hébergement d'urgence doit être intégrée dans un contexte de crise globale du logement - je vais parler notamment du logement social dans un vœu. On a à peu près 50.000 personnes qui dorment en hôtel social, on a 780.000 demandes de logement social en Ile-de-France pour 70.000 attributions par an. On voit donc le décalage, on voit le problème.

En plus de cette crise du logement, il y a le développement de la précarité alimentaire. Cela a été dit par mon collègue juste avant, le nombre de personnes ayant recours à l'aide alimentaire s'est accru de 34 % depuis la crise du Covid, et contrairement à l'image que peuvent en avoir certains, parmi les 17 % d'actifs qui ont recours à l'aide alimentaire, plus de 60 % sont en C.D.I., évidemment souvent à temps partiel et avec un revenu moyen limité. On voit bien que la précarité alimentaire n'est pas qu'une affaire de migrants, de mineurs non accompagnés ou de sans-abri au chômage depuis longtemps.

Je dis cela notamment par rapport aux arrêtés d'interdiction de distribution alimentaire dans les rues de Paris, qui sont scandaleux, parce que l'on voit bien quel public est visé, alors qu'en fait, cela vise tout le monde, tous ceux qui sont précaires et qui "galèrent" aujourd'hui pour se nourrir. Et c'est assez scandaleux que l'on puisse interdire les distributions alimentaires pour des raisons d'ordre public. Chacun a sa conception de l'ordre public. Pour certains, c'est quand on ne voit pas la misère, quand on la relègue aux portes de Paris ou le plus loin possible en Ile-de-France, très loin en banlieue. Pour d'autres, c'est quand on ne garde que les plus riches à Paris en mettant les plus pauvres loin, à plus d'une heure en R.E.R. L'ordre public, pour moi, c'est quand quelqu'un qui travaille peut se loger dignement peut se nourrir à sa faim, quand, dans la septième puissance économique mondiale, personne ne meurt de faim, personne n'est obligé de mendier pour se nourrir, personne ne meurt de froid l'hiver. C'est cela, pour moi, l'ordre public, c'est un ordre social juste et c'est aussi quand il n'y a pas 2.000 enfants qui dorment à la rue.

Evidemment, la Ville de Paris ne pourra pas régler toute seule ces problématiques de grande précarité, de grande misère, mais, en tout cas, elle y prend sa part et c'est très bien.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie, cher collègue, pour cette intervention. J'ajoute, et je sais que Léa FILOCHE l'aurait fait elle-même, que malheureusement on meurt aussi beaucoup dans la rue dans notre pays en été, comme vous le savez.

Pour vous répondre, je donne la parole à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci, mes chers collègues, pour vos prises de parole qui effectivement nous permettent de mettre en lumière le travail exemplaire mené par plusieurs associations parisiennes.

Vous le savez, à chaque Conseil, nous votons l'attribution de subventions en fonctionnement et en investissement pour soutenir des actions ou des dispositifs à destination des personnes en situation de grande exclusion, y compris des familles, des personnes migrantes ou ayant recours tout simplement à l'aide alimentaire. Ces structures fournissent un éventail de services essentiels, de l'hébergement à l'accompagnement social, en passant par la santé mentale, l'accompagnement parental ou l'insertion professionnelle.

Par ce projet de délibération, nous pouvons ainsi financer la mise à l'abri de plusieurs familles dans un lieu géré par le Centre d'action sociale protestant, financement que nous assumons seuls en l'absence de soutien de l'Etat - nous aurons l'occasion de l'évoquer lors de la présentation des vœux -, mais aussi pour le fonctionnement dans l'espace solidarité insertion.

Par ce projet de délibération, comme vous en avez l'habitude, nous soutenons également des associations d'aide alimentaire, ce qui témoigne malheureusement de la situation de précarité rencontrée par de trop nombreux Parisiens et Parisiennes qui peinent à boucler leurs fins de mois. A la veille de l'hiver, la situation est plus qu'alarmante. Comme chaque année, la Ville de Paris portera un plan d'aide alimentaire spécifique pour l'hiver avec l'ouverture de nouveaux lieux de distribution répartis sur l'ensemble du territoire parisien. Cette année, ce plan sera encore une fois renforcé. C'est un effort supplémentaire et conséquent pour la Ville mais qui apparaît absolument nécessaire, et vous l'avez très bien décrit, cher Nour DURAND-RAUCHER et cher Laurent SOREL, pour faire face à des besoins plus que croissants pour les plus fragiles des Parisiennes et des Parisiens.

Ce plan vient compléter des dispositifs ouverts toute l'année, notamment ceux dont il est question dans ce projet de délibération. Parmi eux, nous pouvons compter la Fondation de l'Armée du salut, qui distribue en maraudes des petits-déjeuners dans le Nord-Est parisien, nous pouvons citer "La Chorba", qui organise des petits-déjeuners

dans des lieux culturels du centre de Paris, nous pouvons citer "Partage 5-6-7" qui distribue des colis alimentaires, ou encore "Le Chaînon manquant" pour son action de lutte contre le gaspillage alimentaire. Nous appuyons également un nouveau projet porté par l'association "Réseau Solidaire", qui répond aux besoins croissants près des gares en proposant des distributions de repas chauds à leurs abords.

Compte tenu de ce contexte que vous avez, encore une fois, très bien décrit, je vous propose de voter unanimement ce projet de délibération et je vous en remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie, chère collègue.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 64 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 64 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 141 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2023, DSOL 141).

Je vous remercie.

Souhaits de bienvenue.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Avant de passer aux autres examens, je veux juste saluer l'arrivée - ce n'est plus une classe de quatrième du 12e arrondissement, je pense que la quatrième, c'était il y a quelque temps sans vouloir être désobligeante - des agents de la mairie du 13e arrondissement, des services du 13e arrondissement qui sont présents, et je les en remercie. Merci de votre présence dans notre hémicycle.

2023 DSOL 146 - Subventions (457.661 euros) dans le cadre d'une convention annuelle et neuf conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations du réseau des centres sociaux et espaces de proximité.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous poursuivons avec le projet de délibération DSOL 146 relatif à l'attribution de subventions dans le cadre d'une convention annuelle et de 9 conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations du réseau des centres sociaux et espaces de proximité.

La parole est à Florian SITBON, qui est là - je ne te voyais pas, cher Florian -, pour cinq minutes.

M. Florian SITBON. - Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues.

Oui, on va parler de subventions qui sont accordées pour soutenir à la fois des centres sociaux et des espaces de vie sociale, des espaces de proximité.

Les centres sociaux, les espaces de vie sociale, les espaces de proximité, c'est véritablement le ciment de nos quartiers. En effet, leurs actions sont nombreuses, et je ne vais pouvoir donner que quelques exemples comme les sorties au théâtre, telles que les sorties au musée, l'organisation de la pratique de la natation, l'accompagnement à la scolarité - on sait combien c'est important et combien c'est développé dans les centres sociaux, les espaces de vie sociale, les espaces de proximité -, les séjours "Ville Vie Vacances" qui sont organisés par leur intermédiaire avec l'appui de la Ville de Paris, actions que beaucoup de parents, pour diverses raisons, parce qu'ils travaillent trop, parce qu'ils ont des difficultés sociales, ne peuvent pas faire. Les espaces de vie sociale, les centres sociaux jouent donc ce rôle de ciment extrêmement important dans nos quartiers parisiens.

Le projet de délibération, évidemment, en soutient quelques-uns mais il y en a bien d'autres à Paris. Là, cela concerne le 17e, le 18e et le 15e, et cela a donc évidemment suscité encore plus mon intérêt, car dans le 15e, sur la question des centres sociaux, il y a deux acteurs majeurs qui sont soutenus dans ce projet de délibération et sur lesquels je veux revenir.

D'abord, l'espace de vie sociale "Ensemble aux Frères Voisin", dans le quartier des Frères-Voisin, en sachant que l'on veut faire voler au-dessus de leurs têtes des taxis volants et, fort heureusement, que l'on va s'y opposer parce qu'ils n'en ont pas besoin dans ce quartier populaire et qui cumule déjà beaucoup de difficultés. Ainsi, dans ce quartier populaire, il y a l'espace de vie sociale "Ensemble aux Frères Voisin", qui est un véritable outil de lien social, qui accompagne son public tout au long des événements, des fêtes, qui rythme l'année, qui propose des repas

conviviaux, des temps d'échange, de partage, des fêtes de voisins, qui organise la Fête de la musique, et qui a, dans ce quartier, cette fonction très importante d'aide aux devoirs organisée par des animateurs ou des bénévoles qui accueillent des écoliers de 6 à 11 ans dès la sortie des cours, et ce, pendant 2 heures et 4 fois par semaine, ce qui leur permet d'avoir un temps calme pour réviser leurs leçons de façon efficace, alors qu'ils ne peuvent pas toujours trouver ce temps calme chez eux.

Le deuxième acteur du 15e qui est cité, c'est le foyer de Grenelle, qui est le seul centre social de l'arrondissement et qui est un acteur fortement engagé dans son quartier et qui dialogue avec ses habitants. Je ne vais pas revenir sur toutes leurs actions mais ce qu'ils font est formidable.

Pourquoi aussi revenir sur l'historique des centres sociaux dans le 15e, pour lesquels je sais Léa FILOCHE très engagée ? Concernant l'espace "Ensemble aux Frères Voisin", l'historique, c'est qu'en 2017, il y avait deux centres sociaux, le foyer de Grenelle et un autre centre social qui s'appelait "l'O.C.M.C. Asile", qui avait trois sites, un site principal à Bargue-Falguière, et deux antennes, l'une à Duhamel et l'autre, justement, aux Frères Voisin. Et l'E.V.S. a remplacé l'un de ces antennes, parce que feu le centre social "O.C.M.C. Asile" a disparu. Pourquoi a-t-il disparu ? Alors que l'association était dotée d'un legs avec un bâtiment, le groupe S.O.S, malheureusement, a fait main basse, avec l'intention d'y réaliser une opération immobilière, sur le bâtiment, et, par ailleurs, il y a eu de grosses difficultés de gestion.

Le résultat est que ce centre social a fermé en 2017. Depuis, conjointement, il faut le dire, la mairie du 15e et la Ville de Paris, à la fois notre Maire Anne HIDALGO et le maire du 15e Philippe GOUJON se battent, ainsi que les élus que nous sommes, pour qu'il y ait un nouveau centre social dans le 15e, ce qui est très important.

Nous avons déposé un vœu, les élus de gauche de l'arrondissement, en 2019 pour demander que ce centre social soit localisé sur la place Kandinsky et que l'on profite de la réhabilitation du quartier Bargue-Falguière pour y implanter et trouver de nouveaux locaux. C'est en cours, je le sais. Dans le quartier Bargue, cela arrive, heureusement, parce que la petite délinquance remonte dans le quartier, parce qu'il n'y a plus de travail social depuis 7 ans dans ce quartier - je ne connais pas les conclusions de la révision des quartiers "politique de la ville", mais il en aurait toutes les caractéristiques. Je sais que l'on y travaille, je sais que les choses sont en très bonne voie...

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, cher collègue.

M. Florian SITBON. - … mais j'ajoute une phrase, pour finir. On demande absolument, parce que cela prend du temps dans une ville comme la Ville de Paris, qu'il y ait une préfiguration dans ce quartier, dès maintenant, dès que c'est possible, car ce quartier en a extrêmement besoin et que cela fait 7 ans qu'il attend cela.

Merci.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue.

Pour vous répondre, je donne la parole à Léa FILOCHE. Madame la Maire.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Madame la Maire, cher Florian SITBON, mes chers collègues.

Je vous remercie de me donner l'occasion à travers votre intervention de parler dans cet hémicycle des centres socioculturels parisiens et des espaces de proximité. Ces associations de proximité sont essentielles aux territoires parisiens qui connaissent des difficultés sociales ; elles sont ouvertes à toutes et à tous et favorisent et consolident le lien social et la cohésion sociale dans les quartiers où elles sont implantées. Ce sont des espaces de rencontre, de soutien. Toutes ces associations sont des lieux privilégiés pour agir en direction des familles et des jeunes. Elles portent aussi une philosophie qui m'est chère, qui est l'éducation populaire, qui, comme vous le savez, promeut l'accès au savoir et à la culture afin que se développe pour toutes et tous une citoyenneté active et tolérante.

Acteurs à part entière de la vie associative, les centres sociaux et les espaces de proximité travaillent en mode projet sur des thèmes variés : l'action sociale, l'accès aux droits, l'inclusion numérique, les actions culturelles et sportives, l'insertion professionnelle, le soutien scolaire, l'animation de la vie de quartier. Au total, nous avons sur le territoire parisien 31 centres sociaux, dont le centre social itinérant dédié aux gens du voyage, et, désormais, 22 espaces de proximité, puisque le projet de délibération que nous avons porte sur la création de deux nouveaux espaces, à savoir la régie de quartier de Fécamp dans le 12e arrondissement et la Maison des Fougères dans le 20e.

Le maillage associatif de ces structures est donc très dense à Paris, et leur développement ainsi que la gouvernance territoriale de leur action doivent se faire en cohérence avec les besoins locaux. Dans ce cadre, sachez qu'à partir de l'année prochaine, nous allons revoir avec la C.A.F. le schéma d'animation de la vie sociale parisien. Il s'agit d'un travail important qui sera mené dans le dialogue avec l'ensemble des structures associatives. A travers ce document, notre ambition sera de donner une feuille de route collective qui revoie et clarifie la gouvernance du schéma mais également qui redéfinisse les enjeux et les projets des structures qui auront à se développer pour les 3 années suivantes.

Tout en haut de la liste des futures associations à créer, cher Florian SITBON, se trouve effectivement le centre social du quartier Bargue-Procession dans le 15e arrondissement. Comme je l'ai déjà dit ici directement à vous, Monsieur le Maire, c'est un projet de mandature, c'est donc une priorité.

Ainsi, pour incarner ce sujet et sortir d'un certain attentisme - je vous l'accorde -, sachez que j'ai demandé au Secrétariat général de faire vivre ce dossier en le distinguant du grand projet de renouvellement urbain mené sur ce même quartier. Tout en travaillant dans la cohérence avec deux dynamiques de projets, il me semblait essentiel que le centre social ait un cadre d'échange et de décision qui lui soit dédié, qui lui soit propre. Pour porter cette dynamique, le Secrétariat général et la Direction des Solidarités sont désormais pleinement mobilisés. Ainsi, le 19 décembre prochain, je réunirai toutes les parties prenantes pour un premier comité de pilotage dédié à la préfiguration du futur centre social. Parmi tous les partenaires concernés comme la mairie d'arrondissement, la C.A.F., les directions de la Ville, sera également convié "Paris Habitat", à qui j'ai adressé avant les dernières vacances scolaires notre volonté d'acquérir les futurs locaux de ce centre social. Cette acquisition me semble essentielle, car elle nous permettrait de proposer un loyer abordable au futur centre social et donc de l'inscrire dans un modèle économique stable et sans risque. Cela permettrait également à notre collectivité de faire des économies importantes sur notre budget de fonctionnement.

Au cours de ce comité de pilotage, nous aborderons ainsi le contenu de la feuille de route 2024 qui doit permettre aux ressources locales mobilisées de créer une nouvelle structure de solidarité, d'engager le travail de préfiguration du centre social Bargue-Procession et donc d'avancer sur ce dossier qui reste une priorité.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 146.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DSOL 146).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'étude et à la création de nouvelles aides municipales pour lutter contre la précarité.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 65 relatif à l'étude et à la création de nouvelles aides municipales pour lutter contre la précarité.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, pour le groupe "Les Ecologistes".

Monsieur GLEIZES ?

M. Jérôme GLEIZES. - Je suis désolé. Bon, je mettrai ma carte beaucoup plus tard.

Vous le savez, les écologistes sont très attentifs au règlement municipal, qui est une des grandes innovations de la Ville de Paris qui depuis très longtemps est en avance sur les dispositifs d'Etat, notamment avant que le R.M.I. soit mis en place, transformé par la suite par le R.S.A. La Ville de Paris avait mis en place un dispositif de complément de revenu pour les personnes en situation de précarité.

Là, nous nous intéressons à la prochaine modification de ce règlement municipal et, à travers ce vœu, nous reformulons notre soutien et nous redemandons que l'on étudie dans le cadre de la refonte du règlement et des aides municipales extra-légales un complément des aides de droit commun existantes, la création d'une aide à destination des familles monoparentales, d'une aide à destination des jeunes Parisiens de moins de 25 ans et d'une aide pour les seniors isolés et leurs aidants.

Nous demandons que l'on étudie aussi les moyens d'automatiser les aides municipales auprès des publics ayants droit, et ce, pour lutter contre le non-recours et la notion "d'aller vers". C'est une grande difficulté. Nous savons qu'il existe des aides, et contrairement à ce que l'on dit souvent, l'accusation de détournement de la part de personnes qui seraient en situation irrégulière, en fait, c'est plutôt l'inverse, on se rend plutôt compte que les gens qui devraient bénéficier de ces aides ne les demandent pas, et c'est cela, le problème principal. Ce ne sont donc pas les gens qui abusent de ces aides.

Un élément très important aujourd'hui aussi, c'est la question de la prise en compte de l'inflation. Pendant très longtemps, la question de l'inflation était un sujet secondaire, mais depuis la hausse de l'inflation depuis deux ans, il y a nécessité que nous ayons une indexation sur l'inflation - je sais que je n'ai que deux minutes -, l'expérimentation de la création d'une aide municipale pour l'urgence alimentaire en s'inspirant du dispositif "Passerelle" de la ville de Montreuil, l'intégration de ces éléments dans un débat d'orientations budgétaires pour 2024, nous en avons déjà

parlé hier, et enfin, la mise en demeure du Gouvernement pour obtenir le remboursement de la dette sociale de l'Etat, sous peine d'intenter une action en justice devant le tribunal administratif.

Comme vous le savez tous, la Ville, via les compétences du Département, fait l'avance sur le R.S.A. …

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci.

M. Jérôme GLEIZES. - … et sur d'autres prestations sociales, et normalement l'Etat devrait rembourser derrière. Or, aujourd'hui, de mémoire, l'Etat a une dette vis-à-vis de nous de 1,3 milliard sur les prestations sociales non remboursées.

Voilà, nous demandons de voter ce vœu.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci. Merci beaucoup.

La parole est à Léa FILOCHE, pour deux minutes.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, merci beaucoup. Deux minutes, c'est très court pour aborder ce sujet. Merci, cher Jérôme GLEIZES.

Effectivement, en 2023, dans le cadre de son règlement municipal des aides sociales - un acronyme que j'adore et qui s'appelle le R.M.A.S. -, la Ville de Paris a versé 200 millions d'aide sociale facultative à destination des Parisiennes et des Parisiens. Cette politique sociale volontariste que nous menons est sans équivalent en France. C'est donc un dispositif de 28 aides qui nous permet d'accompagner au quotidien 200.000 Parisiennes et Parisiens ; il s'agit de familles, de personnes en situation de handicap, de personnes âgées.

Néanmoins, conscients des limites de notre règlement, nous avons engagé une révision en profondeur afin qu'il soit plus simple et plus lisible. Cette réforme doit surtout, en cohérence avec les dispositifs nationaux, permettre de le rendre adaptable à l'évolution des besoins sociaux à Paris, qu'il soit plus souple. De plus, afin de lutter contre le non-recours au droit - vous en avez parlé aussi -, notre ambition est aussi qu'à moyen terme on puisse mettre en place une automatisation du versement de certaines aides, alors qu'aujourd'hui, ce n'est pas du tout possible. Toutes les réflexions se font autour des besoins des Parisiennes et des Parisiens et des principaux postes de dépense, le logement, l'énergie, l'éducation, le soutien aux revenus, le maintien dans la vie sociale, l'alimentation, dont nous avons parlé, et la santé.

Nous travaillons, comme nous l'avions proposé pendant la campagne municipale, à mettre en œuvre 3 niveaux d'intervention : le coup de pouce, le coup de main, et une réponse plus organisée pour répondre à un coup dur. Tout au long des travaux que nous avons menés, nous avons été guidés par le souci d'être plus efficients pour aider les Parisiennes et les Parisiens les plus isolés et les plus fragiles. Le cap, nous l'avons tenu avec l'ensemble des adjoints concernés pour que notre Ville relève les défis sociaux et solidaires de demain. En tant qu'adjointe aux solidarités, je porte évidemment une proposition qui améliore la protection de nos concitoyens et ambitionne de ne pas faire de perdant. Mais, vous en conviendrez, une telle réforme ne se décide pas seul, et le scénario qui sera choisi incombera à notre Assemblée qui devra arbitrer, dans le contexte budgétaire que vous connaissez, entre cette ambition de soutien accru à travers les aides municipales et d'autres priorités.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, chère collègue.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - La décision qui sera retenue relèvera de la discussion budgétaire générale et je vous propose donc de retirer votre vœu au profit des travaux que nous porterons d'ici le prochain Conseil de Paris en décembre.

Merci beaucoup.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Nous avons une explication de vote du groupe Changer Paris.

Oui, d'abord, il faut que l'on sache si le vœu est retiré ou pas, pardon.

M. Jérôme GLEIZES. - On le verra au budget en décembre. Nous retirons le vœu.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Très bien, merci, le vœu n° 65 est retiré, donc pas d'explication de vote de la part du groupe Changer Paris.

Vœu n° 66 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux personnes sans-abris à Paris Centre.

Vœu n° 67 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'héritage des J.O.P. 2024 dans la lutte contre la pauvreté et la mise à l'abri par la création d'hébergement d'urgence.

Vœu n° 68 déposé par le groupe Paris en commun relatif à la situation des jeunes et des familles à la rue.

Vœu n° 69 déposé par les groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen relatif au premier accueil des personnes primo-arrivantes.

Vœu n° 70 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'hébergement des enfants scolarisés et vivant à la rue.

Vœu n° 71 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au respect des obligations de la Ville de Paris en matière de protection de l'enfance pour les publics mineurs non accompagnés.

Vœu n° 72 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la mise à l'abri des mineurs non accompagnés du parc de Belleville.

Vœu n° 72 bis déposé par l'Exécutif.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Là, on a un petit moment de cascade, chers amis, car nous examinons plusieurs vœux groupés avec des configurations particulières à chaque fois pour le vote.

Nous examinons les vœux référencés n^{os} 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72 et 72 bis relatifs aux personnes en situation précaire. On se demande comment on gagne du temps dans ce Conseil après, mais voilà, on a l'une des réponses.

La parole est à Mme Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen, pour deux minutes.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

J'ai cru comprendre, je me permets et j'espère que ce ne sera pas décompté de mon temps de parole, parce qu'il y a eu des petites…

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Six minutes pour 3 vœux, effectivement.

Mme Camille NAGET. - Voilà, des petites réorganisations dans la présentation des vœux, donc je présenterai les vœux dans une intervention globale qui comprendra les vœux n^{os} 66, 67 et 72.

Chers collègues, Madame la Maire, je pense que le nombre de vœux qui ont été déposés à ce Conseil sur ce sujet et à tous les Conseils précédents, mais spécifiquement à ce Conseil par tous les groupes au moins de la majorité - parce que l'on notera quand même que l'opposition se sent beaucoup moins concernée - témoigne de ce que tous les groupes de la majorité ont eu à cœur de déposer des vœux et que l'on puisse parler dans l'hémicycle de cette situation, de cette situation absolument catastrophique.

Le nombre de personnes à la rue explose, les services sont embolisés de tous les côtés, le 115 est débordé. On a des femmes, des enfants, des hommes, des femmes qui vont accoucher, des femmes qui viennent d'accoucher, et ce malgré l'ouverture d'un centre porté par la Ville de Paris pour les femmes sortant de maternité. Cela ne suffit pas. Il y a beaucoup trop de personnes à la rue, et le désengagement de l'Etat rend l'équation absolument impossible.

Alors, on a bien entendu le Ministre VERGRIETE, nouvellement Ministre du Logement, qui a fait de belles annonces, mais on croit s'étouffer quand on entend cela à la radio le matin ! Il annonce 500 postes pour le Samu social et une prime pour les écoutantes et les écoutants. C'est très bien, c'était indispensable et c'est le minimum. Mais la souffrance professionnelle des écoutantes et des écoutants du Samu social, elle vient d'où ? Elle vient aussi du fait qu'ils passent leur temps à répondre qu'il n'y a pas de places disponibles ! Ils passent leur temps à devoir dire à des personnes, à des familles, à des femmes, à des femmes avec des enfants qu'ils ne pourront pas avoir de solution avant 10 jours. C'est de là que vient la souffrance. Alors, les primes et les créations d'emploi, c'est bien mais c'est loin de suffire. Nous avons besoin en urgence de création de places d'hébergement.

Et la Ville de Paris prend beaucoup. On le sait, la Ville de Paris fait beaucoup d'efforts, que ce soit sur les personnes à la rue ou sur les mineurs non accompagnés, dont un des vœux traite de cette situation, mais, malheureusement, au regard de la situation, nous pensons qu'au regard de l'urgence, la Ville ne peut pas seulement attendre que l'Etat prenne conscience du problème. Nous le savons, c'est à lui de faire, c'est l'Etat qui est absent, c'est l'Etat qui ne remplit pas sa copie.

Mais on voit quand on est, par exemple, au Conseil de Paris, tous les jours, toutes ces femmes, ces hommes, ces enfants qui dorment devant le B.H.V., c'est une réalité. C'est pour cela que l'un de nos vœux porte sur une demande qui émane des élus de Paris Centre de pouvoir réouvrir un lieu comme il y avait avant l'ouverture de l'Académie du Climat. C'était un engagement de la municipalité du 4e arrondissement à l'époque d'avoir une salle, un lieu qui accueille les personnes à la rue dans cet arrondissement. Par conséquent, nous demandons qu'une salle, avec une capacité similaire puisse être ouverte. Nous ne sommes pas arc-boutés sur le lieu de la salle ; cela peut être à l'Académie du Climat ou ailleurs. Nous, notre objectif, c'est qu'un lieu puisse rouvrir, puisse revoir le jour pour compenser cette perte qu'il y a eu à l'ouverture de l'Académie du Climat.

Et parce que cette situation, on a tous à cœur d'en parler et on souhaite qu'elle ne soit pas invisibilisée, nous avons aussi déposé un vœu en soutien à l'appel "Le revers de la médaille" qui a été lancé par plus de 70 associations, de très grandes associations qui ont la crainte que ces Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 soient des Jeux qui oublient les personnes en situation de grande exclusion, qui oublient celles et ceux qui sont à la rue. Nous savons que ce n'est pas la position de la Ville, mais nous savons aussi que la Ville n'est pas seule décideuse dans ces moments-là. Nous avons donc déposé un vœu pour soutenir cet appel, pour qu'il y ait une garantie de continuité de la prise en charge des personnes en situation de grande exclusion avant, pendant et après les J.O.P. de 2024, pour que cet héritage des J.O.P. soit aussi un héritage social, un héritage aussi en matière de droit du travail, parce que, là aussi, beaucoup de combats sont menés.

Enfin, nous appelons à l'abandon - on en a déjà parlé à plusieurs reprises - du projet de réquisition des logements étudiants. Il y avait eu des engagements qui semblaient être pris par le C.R.O.U.S. qui avait à peu près compris que "virer" les étudiants de chez eux pendant les Jeux olympiques, ce n'était pas la bonne méthode. On a le regret de constater que ce n'est pas encore cela. Mais bon, la répétition, c'est aussi de la pédagogie, donc on se dit qu'en répétant au C.R.O.U.S. que, non, il ne faut pas chasser les étudiants pendant cette période, on espère qu'ils vont enfin nous entendre.

Nous avons besoin que cette période ne soit pas l'occasion, pour celles et ceux qui voudraient changer le visage de Paris, d'invisibiliser la pauvreté. Mes collègues en ont parlé avant, nous avons été extrêmement choqués par l'interdiction des distributions alimentaires, un arrêté préfectoral. Mais dans quel temps sommes-nous ? Comment, en 2023, un préfet peut-il sans sourciller prendre un arrêté…

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci.

Mme Camille NAGET. - … qui interdit les distributions alimentaires.

Nous avons aussi à cœur la situation des mineurs non accompagnés, notamment ceux qui étaient dans le parc de Belleville…

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci.

Mme Camille NAGET. - … et qui ont eux aussi subi des pressions de la Préfecture pour les inciter à déposer des dossiers qui, de fait, les reconnaissaient majeurs. Du coup, par ce biais, ces personnes, ces jeunes se retrouvent de nouveau à la rue…

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci.

Mme Camille NAGET. - … et nous ne pouvons pas accepter cette situation.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue.

La parole est à Eric PLIEZ, maire du 20e arrondissement, pour le groupe PEC, pour deux minutes.

M. Eric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Le vœu que je vais vous présenter rappelle la mise à l'abri par l'Etat de 428 jeunes en situation de grande détresse évalués majeurs par l'Aide sociale à l'enfance, ceci ayant eu lieu le 19 octobre dernier au parc de Belleville, comme ma collègue vient de le rappeler. Si l'effort de l'Etat était réel, après de multiples interpellations de la Ville pour trouver des capacités d'hébergement en Ile-de-France, 47 jeunes n'ont pas été pris en charge, faute de places disponibles. Ce sont des jeunes qui ont majoritairement engagé un recours devant le juge des enfants pour obtenir une reconnaissance de minorité. Plusieurs associations ainsi que des avocats du barreau de Paris nous ont d'ailleurs alertés sur des remises à la rue de ces jeunes quelques jours plus tard, alors que ceux-ci refusaient de se rendre en Préfecture pour déposer une demande de titre de séjour. Pourquoi ? Parce que cette démarche les contraignait à se déclarer majeurs, en contradiction avec les démarches juridiques engagées pour une reconnaissance de minorité. Nous sommes donc bien dans une zone grise pour ces jeunes en recours.

Je voudrais rappeler les efforts que la Ville fait en matière de prise en charge des publics mineurs non accompagnés. Paris est, avec la Seine-Saint-Denis, la première collectivité d'accueil avec 80 millions engagés chaque année pour cet accueil. Pour les primo-arrivants, 600 places de mise à l'abri sont mobilisées par la Ville pendant la période d'évaluation. Paris accompagne aussi les jeunes majeurs passés par l'A.S.E. avec 1.700 contrats signés pour leur insertion dans l'emploi et le logement.

Aujourd'hui, l'heure est grave. En effet, soit nous rentrons dans un cas où nous allons acter un transfert de compétence de l'Etat vers la Ville pour le public évalué jeune majeur, pour lequel s'appliquerait une présomption de minorité... De fait, cette évolution aurait pour conséquence un transfert massif des charges sur la Ville, à rebours de ce que défendent d'autres départements, et tout cela sans compensation financière de l'Etat. Cette décision serait d'ailleurs contraire aux initiatives engagées par Paris aux côtés d'autres villes comme Bordeaux ou Strasbourg, qui ont déposé le 10 octobre un recours gracieux pour que l'Etat assume ses compétences d'hébergement des personnes à la rue, comme la loi le prévoit.

De même, pour les familles à la rue, si la Ville fait déjà beaucoup au-delà…

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, cher collègue.

M. Eric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - … de ses compétences…

Deux minutes ? "Merde".

Bon, voilà, donc je propose à l'Assemblée - excusez-moi - de voter ce vœu qui demande à l'Etat d'assumer ces conséquences et la mise en place d'un groupe de travail Etat-Ville pour essayer d'avancer sur cette zone grise.

Merci, excusez-moi.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je pense que le mot que vous cherchiez, c'était "flûte", n'est-ce pas ?

François DAGNAUD, Monsieur le Maire du 19e, a priori vous présentez 2 vœux. Le vœu présenté par Eric PLIEZ, c'était le vœu n° 68. Vous présentez 2 vœux, les vœux n^{os} 69 et 71. Est-ce que vous voulez joindre cette présentation ou les présenter alternativement ?

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Je présente le vœu n° 69.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - D'accord. Qui du groupe PEC présente le vœu n° 71 ? On avait votre nom pour les 2.

Alors commençons par le vœu n° 69, pour deux minutes.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Depuis 2015, le 19e, avec d'autres arrondissements parisiens, est en première ligne de cette crise nationale de l'accueil des migrants, dont la portée dépasse Paris. Les crises sociale, économique, climatique et les conflits armés à l'international ont aussi pour conséquence, on le sait, le départ de personnes de leurs pays d'origine, et nous savons qu'une partie seulement mais une partie importante d'entre elles viennent chercher refuge dans l'espace européen. Pourtant, depuis 2015, notre dispositif national d'accueil reste gravement défaillant, notamment dans l'organisation du premier accueil.

Depuis le début de l'été 2023, les maraudes recensent en moyenne un millier de primo-arrivants répartis en permanence dans l'ensemble des campements parisiens, dont une grande majorité - c'est un constat - se trouve dans le Nord-Est de Paris et tout particulièrement dans le 19e arrondissement, qui concentre à lui seul entre 40 et 70 % de tous les primo-arrivants présents en campements de rue à Paris.

Aujourd'hui, la réalité, c'est un matelas sous le métro et des mois pour obtenir un rendez-vous en Préfecture, ce sont des semaines à subsister dans un campement de rue sous les piliers ou sur les talus du périphérique dans l'attente d'une mise à l'abri, c'est la non-prise en charge des "dublinés" ou des mineurs non accompagnés en recours, parfois la remise à la rue de personnes bénéficiant pourtant du statut de réfugié. Une situation indigne mais aussi un calvaire pour les riverains dans des quartiers déjà fragiles. Ce quotidien humiliant et dégradant que subissent ces personnes, c'est aussi le fardeau que portent les riverains de ces campements. Des habitants, même solidaires, ne comprennent pas que les institutions et les pouvoirs publics laissent une telle situation perdurer, et nous sommes tour à tour indignés, émus et consternés par ces situations. Chaque jour, ce sont aussi des moyens considérables déployés par la Ville de Paris et ses agents, que je remercie, pour tenter d'entretenir l'espace public.

C'est pour cette raison que nous vous proposons d'interpeller une nouvelle fois l'Etat, de le rappeler à sa responsabilité, de rappeler aussi l'engagement et la disponibilité de la Ville et de tout faire pour l'organisation d'un premier accueil digne des personnes qui arrivent sur notre territoire, en assurant un hébergement d'urgence systématique et une répartition plus juste sur le territoire national dès l'arrivée.

Ce vœu porte donc cette exigence de solidarité…

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - … et de dignité, il a été présenté par mes adjointes Séverine GUY et Gwenaëlle AUSTIN que je remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Au temps pour nous, de ce côté de l'hémicycle, c'est M. Nour DURAND-RAUCHER, pour le groupe "Les Ecologistes", qui présentera le vœu n° 71.

D'abord, nous faisons les choses dans l'ordre, la parole est à Ian BROSSAT, pour le groupe Communiste et Citoyen, pour présenter le vœu n° 70.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu vise à traiter la question des enfants à la rue. Rien que dans le 18e arrondissement, ce sont plus de 60 enfants scolarisés qui vont à l'école tous les matins en ayant passé la nuit dehors. C'est une situation qui est

évidemment insupportable, une situation inhumaine. Je discutais il y a quelques jours avec une mère qui dort avec ses enfants dans une tente dans un passage du 18e arrondissement, et ces trois enfants sont scolarisés.

Nous n'allons pas pouvoir continuer très longtemps à tolérer une situation comme celle-ci, une insuffisance, une défaillance de l'Etat aussi scandaleuse, avec d'ailleurs des directeurs d'école, et je voudrais les saluer, qui font beaucoup, qui s'investissent beaucoup aux côtés de parents d'élèves solidaires. Mais on voit bien que la solidarité ne peut pas combler l'ensemble des défaillances de l'Etat.

Ainsi, ce vœu vise à interpeller le Gouvernement pour faire en sorte que ces enfants aient enfin des solutions d'hébergement pour faire en sorte que l'Etat assume ses responsabilités et que cette situation insupportable puisse enfin cesser.

(Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, remplace Mme Audrey PULVAR au fauteuil de la présidence).

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, cher collègue.

La parole est donc à Nour DURAND-RAUCHER, pour le groupe "Les Ecologistes", pour présenter le vœu n° 71.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Beaucoup a été dit, mais nous, nous souhaitons aborder la situation des mineurs non accompagnés à Paris et des familles à la rue, un millier de mineurs non accompagnés à Paris dont beaucoup attendent que la justice reconnaisse leur minorité suite à un recours. Actuellement, ils ne sont pas assumés par l'Etat et laissés à l'abandon par les pouvoirs publics. C'est une situation pour laquelle notre pays a été condamné par la Cour européenne des droits de l'homme, qui nous demande de reconnaître la présomption de minorité, comme le stipule la Convention internationale des droits de l'enfant.

Dans un contexte de faillite sans précédent de l'accompagnement de ces publics par l'Etat - cela a été dit -, nous estimons que nous avons la responsabilité morale et politique de leur fournir des conditions de vie dignes en tant que Département et en tant que Ville. La politique du Ministère de l'Intérieur, qui voit d'abord ces enfants comme des dangers, ne doit pas être un prétexte pour nous défausser de nos responsabilités. Je rappelle que selon la jurisprudence du Conseil d'Etat, nous, Département, avons l'obligation de mettre à l'abri les familles avec des enfants de moins de 3 ans sans aucun critère. Même si nous savons que Paris s'engage beaucoup plus que d'autres villes, nous devons malgré cela faire beaucoup plus.

D'abord, même si les places d'hébergement d'urgence sont saturées, il y avait 18.000 logements vacants depuis plus de 2 ans dans notre ville. Il n'est pas possible que trouver une solution d'hébergement pérenne pour 1.000 jeunes soit aussi difficile.

Ensuite, c'est l'ensemble du parcours d'accompagnement et de soins de ces familles qui doit être révisé en concertation avec les associations. Des enfants de moins de 3 ans vont passer l'hiver dehors, ce qui est insupportable. En outre, le traitement au thermomètre et la gestion au jour le jour que nous pratiquons conduisent à la remise à la rue de publics fragiles, ce qui provoque une perte de confiance envers les structures d'aide, comme cela a été dit par Camille NAGET. Nous nous inquiétons également avec de nombreuses associations comme la Ligue des droits de l'homme et craignons que l'organisation des Jeux olympiques ne donne lieu à un nettoyage social de l'espace public parisien et ne serve de prétexte pour ne pas respecter nos obligations humanitaires.

Enfin, puisqu'une grande partie de la crise actuelle doit être imputée à l'Etat qui ne subventionne pas assez la protection des mineurs, nous demandons que Paris fasse pression sur le Gouvernement par tous les moyens nécessaires, en introduisant éventuellement un recours en carence de l'Etat.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue.

Pour répondre, la parole sera, dans l'ordre, à Mme Léa FILOCHE et à Mme Dominique VERSINI.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci.

Merci, chers collègues, pour vos interventions.

C'est vrai que les nombreux vœux déposés en Conseil de Paris et dans plusieurs arrondissements témoignent de la mobilisation de notre majorité et de notre refus de nous résigner face à la dégradation de la situation sociale à Paris mais aussi dans d'autres villes. Je tiens à remercier les groupes politiques de l'Exécutif et les arrondissements pour leurs prises de position qui sont à la fois claires et répétées. A la veille de l'hiver et à l'approche d'un événement mondial d'une ampleur inédite dans notre ville, la parole collective est une force et votre mobilisation un appui qui est essentiel. Je tenais particulièrement à remercier ici les maires d'arrondissement et leurs adjointes et adjoints, qui sont en première ligne et dans une situation, je le sais, particulièrement difficile.

Vos prises de parole et vœux exposent aujourd'hui avec justesse la réalité du quotidien vécu par toutes les personnes obligées de vivre à la rue, qu'il s'agisse de familles avec parfois de très jeunes enfants, de personnes

isolées, de personnes primo-arrivantes ou de jeunes en recours de minorité. Il nous a semblé important de porter aujourd'hui avec ma collègue Dominique VERSINI une réponse commune à l'ensemble de ces interpellations.

En effet, comme j'ai eu l'occasion de le dire en 4e Commission, la situation est aujourd'hui catastrophique. Concernant les familles avec enfants sans solution d'hébergement, les signalements explosent : 266 personnes en famille ont ainsi été signalées aux services de la Ville depuis la rentrée scolaire de septembre. Le 115, qui a déjà drastiquement revu ses règles de priorisation, indique ne pas pouvoir héberger chaque soir plus de 20 % des familles pourtant dites prioritaires et qui en font la demande. Pour rappel, les familles dites prioritaires sont les femmes enceintes de 8 mois ou plus - 7 mois et demi si vous n'êtes pas prioritaire - ou avec enfants de moins de 3 ans. Dans ce contexte, il devient courant de voir des enfants s'installer effectivement dans la rue une fois l'école finie, d'ouvrir leur tente avec leur famille et d'attendre. Cette situation est absolument insupportable pour nous toutes et nous tous, pour les associations mais aussi pour toute la communauté éducative, les directrices et les directeurs, les enseignantes et enseignants, les parents d'élèves, les riveraines, les riverains.

En tant que collectivité, nous sommes les premiers spectateurs et spectatrices de cette situation qui s'enlise en l'absence de solution pour les familles. Nous tentons d'apporter une réponse qui reste très partielle en finançant des nuitées hôtelières exceptionnelles pour les familles, en ouvrant des gymnases ou des lieux de mise à l'abri. A l'échelle de l'arrondissement, la solidarité s'organise aussi grâce aux maires d'arrondissement et à la communauté éducative. Néanmoins, ces solutions ne sont ni durables ni soutenables et ne permettent pas aux familles de se projeter dans un avenir serein. Elles ne sont, par ailleurs, pas suffisantes, puisque de nombreuses autres familles sont laissées sans solution.

Dans le même temps, nous renouons peu à peu avec la situation d'avant-crise sanitaire, avec le retour de grands campements sur le territoire parisien et principalement dans le Nord-Est. Certes, le nombre de mises à l'abri s'est multiplié ces derniers mois, il faut le reconnaître, mais c'est en l'absence d'une véritable politique d'accueil qui conduit tous les primo-arrivants à passer de nombreuses nuits sur les trottoirs parisiens avant d'envisager un début de prise en charge. Les propos du Gouvernement ainsi que les mesures prises dans la loi immigration ne sont pas non plus de nature à nous rassurer. Au contraire, ce texte s'inscrit dans la lignée des 20 textes produits en 40 ans qui considèrent systématiquement les primo-arrivants comme des menaces potentielles et continuent de réduire encore un peu plus leurs droits et leurs libertés fondamentales.

Enfin, nous déplorons également une situation indigne pour les jeunes en recours de reconnaissance de minorité. C'est un public totalement délaissé par les services de l'Etat. Pendant plus d'un an, ces derniers ont catégoriquement refusé de les prendre en charge, les contraignant à une situation d'errance dans les rues parisiennes ou dans les villes alentour. Après des semaines d'interpellation, l'Etat a proposé une prise en charge pour 428 jeunes en octobre dernier ; cette prise en charge a été malheureusement de très courte durée pour beaucoup d'entre eux. Leur seul point d'ancrage reste donc, en journée, la Halte humanitaire, un dispositif entièrement financé par la Ville de Paris et qui rencontre aujourd'hui de grandes difficultés en raison de la surfréquentation de ce lieu.

La crise de l'hébergement d'urgence a donc des conséquences très concrètes, et l'absence de réaction de la part de l'Etat se traduit dans les chiffres. Le nombre de personnes ayant appelé le 115 pour une prise en charge et ayant déjà reçu une réponse négative atteint semaine après semaine des records. Alors qu'il y a quelques mois, nous déplorions ici-même un pic de 1.000 demandes non pourvues chaque soir, nous atteignons à présent des pics de plus de 1.400 personnes. En juillet 2023, à Paris, c'étaient 11.820 personnes avec une demande d'hébergement formalisée qui étaient en attente d'une proposition.

La juxtaposition de ces situations inhumaines conduit à remettre en cause les principes fondamentaux d'humanité et de dignité. La liste de nos inquiétudes s'allonge et nous portons aujourd'hui un vœu pour dénoncer la concurrence entre les publics et l'opposition des précarités que ces situations induisent. Nous le redisons, il est grave que l'Etat paie des avocates et des avocats pour remettre à la rue des familles et des enfants en contestant leur vulnérabilité. Peu à peu, dans ce contexte et avec la loi immigration, nous voyons se dessiner une remise en cause de l'inconditionnalité de l'hébergement, principe pourtant fondateur depuis l'Abbé Pierre.

Le Pacte de solidarité après des mois d'attente est une profonde déception pour les collectivités, pour les associations et pour toutes les personnes engagées sur ce sujet : inflation non rattrapée, très peu de mots sur la grande précarité, aucune augmentation des capacités d'hébergement annoncées, aucune revalorisation des minima sociaux. Le Ministre délégué chargé du Logement a annoncé récemment des embauches massives pour le Samu social et notamment pour le 115. Pourtant, les différents 115 de France souhaiteraient plutôt une augmentation conséquente du nombre de places. Si on a plus de gens pour répondre au téléphone pour dire qu'il n'y a pas de place, honnêtement, on n'a fait que la moitié du chemin. Actuellement, toutes les écoutantes et tous les écoutants ressentent un profond malaise. Ils et elles ont très peu à proposer, ce qui génère évidemment une grande souffrance pour les personnes qui appellent mais aussi pour ces professionnels, un mélange entre la frustration et l'impuissance.

Dans ce contexte, Paris en tant que capitale ville refuge continue de se mobiliser, vous l'avez très bien décrit. La Maire de Paris et moi-même avons eu l'occasion de l'exprimer plusieurs fois, nous souhaitons poursuivre notre effort pour développer l'hébergement d'urgence à Paris pour aller au-delà de nos compétences, mais toujours en lien étroit avec l'Etat. Nous devons continuer à formuler des propositions de lieux à l'Etat comme le fait Paris Centre dans son vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen. Comme vos vœux le suggèrent, nous souhaitons également nous saisir des Jeux olympiques et paralympiques comme d'une opportunité pour constituer un héritage social solidaire et durable. Par exemple, le transfert du droit de réquisition des bâtiments vacants aux villes pourrait être un chemin, et nous continuons à le porter. Vos différents vœux formulent ces demandes et vont dans le bon sens.

J'émets donc un avis favorable au vœu n° 67 du groupe Communiste et Citoyen, un avis favorable, si amendés, aux vœux n° 66 du groupe Communiste et Citoyen, n° 69 de Paris en commun et du groupe Communiste et Citoyen et n° 70 du groupe Communiste et Citoyen, et je demande le retrait des vœux n° 68 de Paris en commun et n° 72 du groupe Communiste et Citoyen.

Par ailleurs, tous vos vœux impliquent également de formuler un véritable plaidoyer commun. C'est aussi ce que nous souhaitons porter et je laisse donc la parole à ma collègue Dominique VERSINI pour compléter en ce sens et évoquer les sujets relatifs à sa délégation.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Afaf GABELOTAUD au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup et avec la permission de Léa FILOCHE, c'est moi qui vais donner la parole à Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je veux compléter la réponse de ma collègue Léa FILOCHE sur l'ensemble de vos interventions, en abordant une question qui nous mobilise tous depuis 2015. Je ne crois pas me souvenir d'un Conseil de Paris sans que l'on ait évoqué cette question depuis 2015. Je voudrais aussi évoquer la question des jeunes en recours devant un juge des enfants après décision de non-admission par un département.

Tout d'abord, sur les mineurs non accompagnés, vous le savez, nous faisons face à une augmentation extrême d'arrivées de jeunes se présentant comme mineurs non-accompagnés et demandant, dans tous les départements dans lesquels ils arrivent, à être évalués comme mineurs. Les deux départements les plus concernés sont Paris et la Seine-Saint-Denis. En 2015, 1.500 jeunes s'étaient présentés pour être évalués. En 2021, on était à 7.500, et cette année, pour 2023, on va arriver à 10.000 jeunes se présentant, ce qui est énorme, c'est-à-dire une augmentation de 140 % sur la dernière année. C'est inédit. Ce que je veux vous dire, et là, il faut en être fier et remercier nos services, c'est que l'on est le dernier département de France qui met tous les jeunes qui se présentent à l'abri, le temps de leur évaluation. C'est assez rare et je veux remercier "France Terre d'Asile" qui est notre partenaire sur cette mission difficile.

Les jeunes en recours, c'est-à-dire les jeunes qui se sont présentés et qui n'ont pas réussi à apporter la preuve de leur minorité et qui bénéficient donc d'une possibilité de recours devant le juge des enfants, contrairement aux jeunes qui ont été évalués mineurs et qui nous sont donc confiés par la cellule nationale du Ministère de la Justice dans le cadre d'une répartition nationale, chaque département a l'obligation absolue de les prendre en charge immédiatement, puisqu'ils sont considérés comme mineurs. Pour ceux qui forment un recours, et cela concerne 20 % d'entre eux, ce n'est pas le cas, car le recours n'est pas suspensif et, de fait, ces jeunes ne relèvent pas de la protection de l'enfance mais du droit commun qui est le 115. Et vous avez vu ce qu'a expliqué Léa, à savoir que le 115, qui est géré par le Samu social, ne peut prendre en charge personne - on peut dire quasiment.

Vous le savez, la position de la Ville a toujours été de mettre à disposition de l'Etat des bâtiments pour que ces jeunes soient pris en charge le temps du recours, qui peut durer 9 mois. C'est la raison pour laquelle, avec Ian BROSSAT lorsqu'il était adjoint à la Maire en charge du logement et de l'hébergement, a été mis à disposition un immeuble qui est dans le 15e arrondissement, qui accueille 40 jeunes en recours et qui est géré par l'Armée du salut, et qu'avait été proposé par Ian un immeuble plus grand pour pouvoir accueillir le double de jeunes. Mais l'Etat l'a refusé, car il ne veut pas assurer cette responsabilité.

Ce que je veux vous dire, c'est que, sur cette question, ce n'est pas si simple. Il y a l'Etat, bien sûr, mais il y a aussi l'Association des Départements de France, qui joue un rôle très important dans la loi sur l'immigration - A.D.F. où nous ne sommes pas majoritaires si on prend en compte notre majorité - et qui plaide pour que les jeunes reconnus mineurs n'aient pas accès à un contrat jeune majeur. Tandis que vous savez qu'à Paris, depuis 2015, ils ont un droit inconditionnel à être pris en charge jusqu'à leurs 21 ans et que, quand même, 60 % des jeunes à Paris qui ont un contrat jeune majeur sont des ex-M.N.A. C'est dire notre engagement constant mais qui se heurte à de nombreux obstacles et notamment à cette loi qui a été votée au Sénat à une très large majorité. On verra ce qu'il se passera après. Il faut savoir que tout jeune qui aurait fait l'objet d'une O.Q.T.F. ne pourra pas avoir un contrat jeune majeur. Et je sais qu'il y a des amendements qui voudraient amener à ce que ce soit à la discrétion du département, c'est-à-dire revenir à avant 2015.

Je terminerai, Monsieur le Maire, pour dire que cette loi porte beaucoup d'inquiétudes - Léa l'a bien expliqué - et qu'elle en porte particulièrement sur ces publics. L'idée de ceux qui la promeuvent, c'est que tant qu'ils sont reconnus mineurs, ils sont pris en charge parce que je dirais qu'"il n'y a pas le choix" puisqu'ils sont mineurs, mais qu'après, le plus tôt possible, ils soient reconduits et ne puissent absolument pas s'inscrire, ce qui serait un échec absolu.

Je me joins donc à votre appel pour un réel engagement de l'Etat pour pouvoir accueillir l'ensemble de ces jeunes mineurs dans l'attente de l'examen de leur recours.

Je vous invite à voter ce vœu de l'Exécutif que nous portons avec Léa FILOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Dominique VERSINI.

Comme vous l'avez remarqué, nous avons un certain nombre de vœux et on va évidemment les passer en revue, si j'ose dire.

Le vœu n° 68 déposé par le groupe Paris en commun est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Oui ? Merci pour cette réponse claire.

Le vœu n° 71 déposé par le groupe "Les Ecologistes" est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Un Intervenant. - Non, nous conservons notre vœu. Nous trouvons que la Ville doit faire plus que sa part sur un sujet aussi important.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 72 déposé par le groupe Communiste et Citoyen est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Oui ? Merci, Camille NAGET.

Sur le vœu n° 72 bis de l'Exécutif, qui fait l'explication de vote du groupe Changer Paris ? Je dis cela, parce qu'à la fois il y a François-Marie DIDIER qui n'a pas pu faire son explication de vote, le vœu n° 68 ayant été retiré, et j'ai Hélène JACQUEMONT.

D'accord, je préférais qu'il n'y ait pas de frustration.

Hélène JACQUEMONT a donc la parole.

Mme Hélène JACQUEMONT. - Je vais donc faire une explication de vote pour les 2 vœux Ecologistes et Communiste, respectivement les n° 71 et n° 72 relatifs aux mineurs non accompagnés.

Tout d'abord, nous déplorons évidemment la situation terrible des 428 personnes condamnées à dormir dans le parc de Belleville. C'est un drame, il n'y a pas d'autre mot. L'hébergement et l'aide d'urgence leur sont nécessaires, et nous déplorons également le manque de places pour les mineurs non accompagnés officiellement reconnus comme tels. Jusque-là, je pense que nous sommes d'accord. Mais votre vœu est un vœu à visée idéologique que nous ne pouvons défendre, pour 3 raisons.

La première, c'est que vous ne voulez pas nous entendre pour soutenir les propositions que nous formulons en matière d'hébergement adapté pour ces publics. Par ailleurs, vous avez fait le choix assumé de ne pas coopérer avec les services de l'Etat, par exemple en évitant aux jeunes présumés mineurs le dispositif d'évaluation de la minorité par l'âge osseux, vous mettant ainsi en contradiction avec la loi. Vous avez également fait le choix de ne pas coopérer au fichier biométrique de suivi des jeunes candidats à l'Aide sociale à l'enfance, conformément au protocole d'aide à l'évaluation de la minorité mise en place par l'Etat. Alors même qu'il y a de nombreux mineurs non accompagnés sans domicile dans nos rues, est-il crédible de demander des logements en plus pour les individus en recours, dans un contexte de pénurie connu de tous ? Non, ceci n'est pas sérieux, d'autant que nous estimons que vous êtes les seuls responsables de la gestion chaotique, voire catastrophique des jeunes isolés.

Alors, un peu de décence, s'il vous plaît, pour ne pas instrumentaliser la détresse des personnes sans domicile au début de l'hiver.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup pour cette explication de vote… Merci beaucoup pour cette explication de vote tout en nuance.

Je donne maintenant la parole à Nour DURAND-RAUCHER, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Evidemment nous appuyons le vœu de l'Exécutif, il faut mettre l'Etat face à ses responsabilités, mais nous, nous avons une responsabilité commune vis-à-vis des familles et des mineurs non accompagnés en recours. Nous avons un besoin de protéger les publics fragiles. C'est notre mission, notre mission première, le Département ayant la charge du social.

Bien sûr, nous appuyons toutes les tentatives, mais l'urgence de la précarité nous oblige, et nous devons aller plus loin qu'une interpellation de l'Etat, dont je suis très inquiet et pessimiste quant à sa réponse. Mais évidemment, nous voterons le vœu de l'Exécutif.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nour DURAND-RAUCHER.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 72 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ? Normalement, toute la majorité municipale.

Contre ? L'opposition.

Le projet de vœu est donc adopté. (2023, V. 225).

Rappel au règlement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je mets aux… Est-ce que… Pardon ? C'est un rappel au règlement ?

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Oui. Simplement, pour vous dire que vous avez parlé d'opposition. Moi, je viens de voter avec mon collègue Alexis GOVCIYAN le vœu de l'Exécutif, et vous n'avez pas permis à Mme GATEL de s'abstenir, puisque vous n'avez pas fait l'appel de l'abstention, et c'est important pour le compte rendu de séance, car ce sont les actes que l'on pose qui comptent.

Moi, je vous réaffirme que nous venons de voter le vœu de l'Exécutif et que Mme GATEL n'a pas pu s'exprimer, puisque vous n'avez pas appelé l'abstention sur ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous avez…

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Je vous remercie, pour la clarté du débat, de bien reprendre les choses dans l'ordre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Sans aucun problème. Donc, je note bien qu'avec Alexis GOVCIYAN, vous êtes dans l'opposition, mais cela, on s'en était aperçu. Vous avez donc voté le vœu de l'Exécutif, particularité du groupe GIP, c'est pour cela que vous n'êtes pas dans le groupe Changer Paris, et je m'excuse auprès de Mme la députée Maud GATEL de ne pas avoir, évidemment, appelé à l'abstention. Vous avez donc raison de me corriger.

Ainsi, abstention du groupe MDE et vote pour du groupe GIP. Cela dit, tout cela aurait pu se faire sans intervention, puisqu'il s'agit simplement de l'indiquer pour le compte rendu des débats.

Vœu n° 66 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux personnes sans-abris à Paris Centre.

Vœu n° 67 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'héritage des J.O.P. 2024 dans la lutte contre la pauvreté et la mise à l'abri par la création d'hébergement d'urgence.

Vœu n° 69 déposé par les groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen relatif au premier accueil des personnes primo-arrivantes.

Vœu n° 70 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'hébergement des enfants scolarisés et vivant à la rue (suite).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Le vœu n° 66 déposé par le groupe Communiste et Citoyen a été amendé par l'Exécutif. J'imagine que l'amendement est accepté.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2023, V. 221).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 67 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2023, V. 222).

Le vœu n° 69, qui est un vœu commun des groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen, a été amendé par l'Exécutif. J'imagine que les deux groupes, PEC et Communiste, acceptent les amendements de l'Exécutif. L'avis de l'Exécutif sera évidemment favorable.

J'ai une explication de vote de Marie TOUBIANA.

Mme Marie TOUBIANA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme évoqué dans ce vœu, le 19e arrondissement accueille depuis des années différents campements, et ces campements nuisent aux riverains qui sont à la fois exaspérés et inquiets pour leur sécurité et celle de leurs proches. Ces personnes arrivent sur le territoire en situation irrégulière et y restent bien plus longtemps qu'ils ne le devraient.

Je m'étonne que ce soit toujours dans le 19e ou parfois chez nos voisins du 18e arrondissement que les campements se forment. La solution n'est pas, comme vous le faites, de rejeter la faute sur le Gouvernement en demandant l'assurance d'un hébergement d'urgence inconditionnel des réfugiés. C'est ainsi la porte ouverte à des demandes au motif tout à fait illégitimes, qui plus est dans un contexte de grande pénurie des hébergements d'urgence. Nous ne sommes déjà pas en mesure de loger l'ensemble des populations précaires actuellement sur le sol parisien, alors comment pouvez-vous, en responsabilité, proposer de manière inconditionnelle des hébergements d'urgence inexistants aux populations migrantes arrivant sur notre sol ? Ce sont des propositions ni réalistes ni honnêtes comme celles-ci qui contribuent à l'arrivée massive de migrants à Paris, à qui l'on promet monts et merveilles et qui arrivent malheureusement dans une ville indisposée à les accueillir et à leur proposer un parcours d'insertion.

Eh bien oui, vous pouvez rire, mais c'est comme cela. Avec les Républicains, Changer Paris, et d'ailleurs la majorité des Français, nous sommes pour une immigration contrôlée et contre cette immigration de masse que vous avez favorisée depuis des années.

C'est la raison pour laquelle le groupe Changer Paris votera contre ce vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Marie TOUBIANA.

Je donne la parole à Fatoumata KONÉ, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

En fait, je n'avais pas prévu de parler sur ce vœu mais, ma chère collègue Marie TOUBIANA, je suis désolée, mais là, votre intervention vient vraiment de m'exaspérer.

Déjà, je vais rectifier ce que vous venez de dire. La position des habitants du 19e n'est pas celle que vous venez d'exprimer. Alors là, c'est complètement faux. Non mais franchement, c'est une honte.

Je suis élue du 19e arrondissement depuis 2014. Depuis 2014. Nous avons vécu la crise de l'accueil des réfugiés qui a émergé en 2015 dans notre ville. Je rappelle qu'en... Je me perds dans les dates, mais, justement, en 2015, pardon, nous avons vécu, dans le 19e arrondissement, le grand campement de réfugiés de l'avenue de Flandre. Moi, je me rappelle un conseil d'arrondissement où les habitants de l'avenue de Flandre étaient venus - je vais le dire comme cela - nous "engueuler", nous, les élus du 19e arrondissement, pour nous demander pourquoi nous ne faisions rien pour ces personnes qui étaient à la rue. Et ils ne nous disaient pas "on est exaspéré, gêné", etc., c'étaient des gens qui nous expliquaient qu'ils traversaient l'avenue de Flandre avec une baguette de pain et que, faute de mieux, ils la partageaient avec les personnes qui étaient à la rue. Ils ne nous demandaient pas de les "dégager" de là, mais de trouver des solutions et de trouver des hébergements. C'est cela, la position des habitants du 19e arrondissement. La solidarité ! Voilà ce que je voulais préciser.

En fait, votre intervention, elle n'est pas du tout adaptée. Elle n'est pas du tout adaptée, parce que les Parisiennes et les Parisiens, la plupart dans les quartiers populaires, sont solidaires des gens qui sont à la rue et demandent des hébergements. C'est cela la solution, des hébergements. Effectivement, c'est un travail à faire avec le Gouvernement, et, je le dis, Paris doit prendre sa part et faire mieux.

Je rectifie donc ces mensonges, car je pense que c'est... Enfin, en tant que responsable politique, sur ce type de débat, on mérite mieux, quand même, donc soyons à la hauteur.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Explication de vote de Pierre-Yves BOURNAZEL, pour le groupe GIP.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais faire une explication de vote, du coup, pour l'ensemble des vœux.

D'abord, je veux vous dire que j'ai voulu rappeler tout à l'heure notre position, parce que vous parliez de l'opposition. Il y a plusieurs oppositions et donc plusieurs positions de vote tout à fait respectables. Il n'y avait rien contre votre présidence de séance, qui est toujours tout à fait juste et remarquable. Vous êtes un homme de dialogue et c'est précieux dans ce Conseil de Paris qui, parfois, n'est pas tout à fait l'instance de dialogue souhaitée.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - N'en dites pas plus, parce que vous ne me rendez pas service.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Il faut savoir le dire. Je pense que beaucoup d'entre nous le pensent.

Sur le fond des sujets, cela ne vous aura pas échappé, je suis plus proche du Gouvernement que de la NUPES incarnée par M. MÉLENCHON. Je n'ai pas souhaité que MÉLENCHON devienne Premier Ministre et c'est la raison pour laquelle j'ai été candidat aux élections législatives sous les couleurs de la majorité présidentielle.

Pour autant, je suis un citoyen de Paris, un amoureux de Paris, un élu de Paris et je défends toujours Paris avant toute autre considération. Je l'ai prouvé depuis 2015 par mes votes et par mes interventions, et je demande ici solennellement, bien sûr, à l'Etat de faire plus. L'Etat doit assumer ses responsabilités et, parfois, l'Etat est trop éloigné des réalités que nous, nous vivons au quotidien comme élus citoyens de Paris. Et il est de notre devoir de le réclamer et on ne peut pas faire de politique politicienne sur ce genre de sujet, car la question de la grande exclusion, la question de la grande précarité devrait toutes et tous nous rassembler pour que les élus de Paris parlent unanimement au nom de la population de Paris et de ces personnes qui sont vulnérables et en danger. Des personnes dans la rue, personne ne peut l'accepter ; ne mettons pas des considérations idéologiques. On peut être pour ou contre une immigration plus contrôlée, plus drastique ou autres ; cela, c'est un débat, et c'est un débat qui a lieu à l'Assemblée nationale et au Sénat et c'est très bien. Ce qui compte, aujourd'hui, c'est de protéger des hommes, des femmes et des enfants qui sont dans la rue. Ce n'est pas acceptable. Nous devons toutes et tous nous mobiliser sur ce sujet.

C'est la raison pour laquelle, en conscience, et même si je ne suis pas d'accord avec tout ce qui a été dit et avec tous les considérants de tous les vœux, je les vote, nous les votons, parce qu'il faut que l'Etat entende, il faut que la Ville prenne ses responsabilités évidemment, il faut que tous les acteurs puissent agir, et si on peut être unis et rassemblés pour parler d'une seule voix, c'est mieux, car cela permettra aux décideurs de véritablement agir contre la grande exclusion et la précarité.

Un homme, une femme, un enfant dans la rue, quelle que soit son origine ou la raison pour laquelle il est dans la rue, on doit se battre pour qu'il ne soit plus dans la rue ou qu'elle ne soit plus dans la rue.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous restez dans l'opposition après cette intervention ?

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Tout à fait.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 69 déposée par les groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2023, V. 223).

Je note donc que les groupes GIP et MoDem ont voté ce vœu, voilà, pour être parfaitement clair.

Nous avons un dernier vœu qui est le vœu n° 70 du groupe Communiste et Citoyen. Il a été amendé par l'Exécutif. J'imagine que les amendements sont acceptés par le groupe Communiste et Citoyen.

Il n'y a pas d'explications de vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2023, V. 224).

Ecoutez, merci beaucoup, on a eu une séquence qui était importante et c'est la raison pour laquelle nous avons souhaité, pour la cohérence du débat, que tous ces vœux fassent l'objet d'une discussion commune.

2023 DSOL 133 - Subvention (4.000 euros) à l'association "Artaxe" pour son action en faveur de l'implication des séniors dans la transmission des savoirs.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DSOL 133. C'est une subvention à l'association "Artaxe" pour son action en faveur de l'implication des seniors dans la transmission des savoirs.

La parole est à Delphine MALACHARD DES REYSSIERS.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, aujourd'hui les seniors représentent à Paris plus de 470.000 personnes âgées de plus de 60 ans, soit environ 21 % des Parisiens. Riches d'expérience et de connaissance, les seniors sont une source inépuisable de transmission des savoirs. Pour valoriser les liens intergénérationnels, il reste encore malheureusement beaucoup à faire à Paris. Il est donc important de développer les liens entre les générations et favoriser la transmission des savoirs et savoir-faire, avec comme principale mesure l'échange de services avec l'aide à l'utilisation des outils informatiques ou encore l'aide au logement en échange des courses et repas.

Je voudrais également souligner l'importance du recours au parrainage professionnel pour accompagner des jeunes Parisiens vers l'emploi, mais aussi développer et renforcer les partenariats entre les établissements d'accueil de la petite enfance, des écoles, centres de loisirs et les établissements qui accueillent des seniors, comme les clubs, les E.H.P.A.D., et cela autour d'activités culturelles, de loisirs ou de repas intergénérationnels.

A Paris, ces mesures qui permettraient de limiter leur exclusion sociale et d'améliorer leur cadre de vie ne sont pas encore suffisamment développées. La subvention que nous allons voter concerne l'association "Artaxe" pour les actions menées en faveur de l'implication des seniors auprès des savoirs, un moyen d'impliquer les seniors un temps auprès des plus jeunes générations. C'est une association d'expression artistique qui organise des événements culturels et sociaux. Son projet, les partages du savoir, consiste, comme son nom l'indique, en un temps convivial pendant lequel un habitant senior viendra partager ses compétences, ses connaissances sur la thématique du jour, et cela pendant 10 ateliers. Cette transmission intergénérationnelle, ouverte à tous, gratuite, se tiendra au centre de recherche Blaise, théâtre Saint-Blaise dans le 20e. L'autre volet du projet consiste en la réalisation et l'impression d'un livret artistique pour montrer le résultat de ces ateliers d'échanges, des transmissions de savoir-faire.

Le travail mené par cette association, qui contribue à limiter l'isolement de nos aînés, est une action importante pour leur santé mentale, mais nous aurions voulu cependant en savoir un peu plus sur le contenu de ces ateliers.

Je saisis aussi cette occasion pour souligner l'association "Kocoya", qui propose à la Maison de la vie associative et citoyenne du 8e arrondissement des ateliers d'inclusion numérique, des ateliers sur Internet à destination des seniors. Par exemple, comment faire sa déclaration d'impôt ou comment s'inscrire pour un rendez-vous médical sur les sites de rendez-vous médicaux.

L'objectif de ce projet réalisé en partenariat avec la prévention retraite en Ile-de-France est d'aider les retraités à tirer profit des nouvelles technologies dans leurs besoins au quotidien, de promouvoir leur autonomie. Le groupe Changer Paris votera évidemment en faveur de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS.

La parole est évidemment à Véronique LEVIEUX, Madame la Maire.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Chère Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, merci à nouveau d'avoir pris la peine de souligner un des projets de délibération qui concernent les seniors parisiens. Vous avez très bien présenté ce projet de délibération.

C'est une première, c'est la première fois que nous soutenons ce projet qui va trouver sa place et sa mise en œuvre dans le quartier Saint-Blaise du 20e arrondissement. Il y a une partie inédite, et je pense que l'on fera le bilan en début d'année prochaine, puisque l'organisation de ces ateliers a aussi comme point central l'organisation d'un porte-à-porte le 24 décembre, qui est un jour particulier. Vous le savez, ce sont des jours, pour l'ensemble des publics vulnérables, difficiles à vivre et notamment pour nos aînés. Beaucoup d'entre eux se retrouvent seuls en ces journées particulières.

Ainsi, ce projet, cette association que je vous invite à soutenir pour la première fois a vraiment vocation à apporter du lien social, de la solidarité, un aspect intergénérationnel. Vous l'avez souligné, c'est un enjeu majeur en ce temps particulier. On pourra donc partager la mise en œuvre avec les élus du 20e arrondissement, et, à n'en pas douter, ils vont suivre cela de près.

Permettez-moi juste de rappeler que cette subvention s'inscrit parfaitement en lien avec l'ensemble des axes et des objectifs que nous portons dans le cadre du schéma Seniors, qu'il s'agisse du renfort des liens auprès de nos seniors, des liens sociaux, de l'intergénérationnel, donc de la lutte contre l'âgisme également, de la meilleure

connaissance des uns et des autres, du partage ou de la transmission, et là aussi, nous espérons avoir d'autres projets que nous pourrons soutenir.

Par conséquent, je vous remercie pour votre soutien, je vous remercie aussi pour votre clin d'œil à l'association "Kocoya", qui n'est pas concernée par ce projet de délibération mais que nous connaissons bien et qui intervient notamment sur les aspects du numérique dans plusieurs arrondissements, notamment le 8e.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Véronique LEVIEUX.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 133.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DSOL 133).

2023 DSOL 135 - Subvention (3.500 euros) à l'association "Les Audacieux" pour son action en faveur des seniors isolés LGBTQI+.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 135. C'est une subvention à l'association "Les Audacieux" pour son action en faveur des seniors isolés LGBTQI+.

La parole est à Hamidou SAMAKÉ.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

De même que l'on ne cesse pas, en prenant de l'âge, d'aimer et de s'exprimer, d'avoir des envies et des histoires, on ne cesse pas non plus d'être, le cas échéant, lesbiennes, gays, bi, "trans" ou autres. Pourtant, nous nous représentons encore trop souvent les personnes seniors, particulièrement lorsqu'elles sont isolées ou en accueil résidentiel, comme des êtres sans sexualité ni genre, n'existant le cas échéant que par et pour leurs enfants et petits-enfants.

Si cette image d'Épinal peut prêter à sourire, elle sous-tend malheureusement un tabou fréquent dans l'accompagnement de nos seniors, tabou qui peut enfermer dans le silence ou décourager de demander de l'aide. Les personnels formés pour accompagner les personnes dans les résidences ou à leur domicile sont également rarement formés à voir et entendre cette diversité et ne savent pas nécessairement réagir correctement. Or, comment rester actif et garder le goût de vivre si l'on doit constamment se censurer, cacher des aspects entiers de sa vie, renoncer à toute vie affective ou sexuelle ? Ce, d'autant que les personnes LGBTQI+ sont plus exposées aux ruptures familiales et peuvent donc se retrouver en situation d'isolement assez rapidement.

C'est la question centrale qui anime l'association "Les Audacieuses et les Audacieux", créée en 2017 et reconnue d'intérêt général. Ayant tissé un réseau important de partenaires privés comme publics à Paris, Lyon et en région P.A.C.A., elle propose des actions de convivialité mais aussi de formation, des ateliers de prévention de la perte d'autonomie. Surtout, l'association cherche à créer des "Maisons de la diversité" pour les seniors sans soutien familial, sous la forme d'un habitat multigénérationnel non médicalisé mais accompagné. A Paris, elle a tissé en particulier un partenariat avec le centre LGBTQI+ qui accueille ces événements. Son action utile vient rejoindre un tissu associatif et partenarial riche qui a pu se constituer sur la thématique des seniors LGBTQI+ et qui illustre la volonté des personnes LGBTQI+ vieillissantes de vivre pleinement leur vie sans tabou et sans se cacher, jusqu'au bout.

Ces initiatives illustrent aussi une volonté d'être pleinement acteurs et actrices de leur propre accompagnement dans une logique de co-construction. Je salue, à ce sujet, bien qu'il ne s'agisse pas de la même association, l'organisation d'un "Contre-salon des vieilles et des vieux", avec le soutien de la Ville de Paris, qui se tiendra ce week-end à la Halle des Blancs-Manteaux, pour trois jours de débats et d'ateliers autour de thématiques diverses pour dire que la vieillesse n'est pas une maladie, que la peur de vieillir n'est pas une fatalité. Les thématiques LGBTQI+ y seront bien représentées, notamment par l'association "Grey Pride".

Vous l'aurez compris, il y a un vrai besoin et un vrai intérêt exprimé par les seniors eux-mêmes et elles-mêmes. L'association "Les Audacieuses et les Audacieux" participent de cette vitalité et je vous invite toutes et tous à la soutenir.

Je vous en remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Hamidou SAMAKÉ.

Madame la Maire, chère Véronique LEVIEUX, vous avez la parole.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Cher Hamidou SAMAKÉ, merci beaucoup pour votre intervention, je crois que vous avez tout dit. Je suis très heureuse, et je me permets d'y associer également Jean-Luc ROMERO avec lequel nous avons le plaisir de travailler sur ce sujet, de vous présenter également pour la première fois ce projet de délibération qui, je le pense, va nous permettre de nous réunir pour accompagner l'association "Les Audacieux".

C'est effectivement la première fois que la Ville de Paris va avoir la possibilité d'accompagner cette structure qui est néanmoins bien implantée, y compris au niveau national dans d'autres collectivités - je sais qu'elle travaille activement du côté de Lyon -, et qui est venue nous solliciter pour les aider à renforcer les actions, notamment sociales, d'accompagnement, de liens culturels, de liens intergénérationnels auprès de ce public assez spécifique, les seniors LGBTQI+. Ils sont assez nombreux sur le territoire parisien et, avec les années venant, pour beaucoup d'entre eux qui se retrouvent dans une situation d'isolement social, familial, confrontés à la maladie, avec le V.I.H. contracté pour certains d'entre eux depuis longtemps, ne veulent pas de nouveau se retrouver dans une situation à devoir se justifier, se préserver, se cacher, ce nouvel élément de discrimination, on le sait, que constitue l'âge.

C'est la raison pour laquelle nous sommes heureux de vous présenter ce projet de délibération d'un montant de 3.500 euros pour l'accompagnement d'un certain nombre d'actions culturelles, de sorties, de visites, d'expositions. Cela vient renforcer l'ensemble des dispositifs que l'on a pu mettre en œuvre sur le territoire parisien depuis quelques années. Je pense notamment à l'habitat inclusif qui a été créé par l'intermédiaire de la R.I.V.P. dans le 9e arrondissement, notamment avec l'association "Basiliade" mais aussi l'association "Grey Pride" qui en était à l'origine. Cela fait un an et demi que cette colocation avec des seniors LGBTQI+ fonctionne bien.

Nous avons eu aussi le plaisir, et là encore, j'étais avec Jean-Luc ROMERO, de saluer le travail de formation particulier que nous mettons en œuvre auprès du personnel de nos agents des E.H.P.A.D. du C.A.S.-V.P. pour être en situation d'accueillir correctement l'ensemble de nos publics dans leur diversité, y compris les résidents LGBTQI+ mais également de donner la place et d'accueillir comme il se doit les sujets liés à la sexualité dans nos E.H.P.A.D. Cela nécessite de la formation. Et là, nous avons lancé ce label grâce à l'association "Grey Pride".

Je ne peux donc, cher Hamidou, que vous remercier. Francis CARRIER, qui a été à l'origine de cette association "Grey Pride", est également à l'origine du "Contre-salon des vieilles et des vieux" qui sera organisé à partir de demain à la Halle des Blancs-Manteaux avec notre soutien, celui de la mairie de Paris Centre. Il y a effectivement une diversité d'ateliers sur de nombreux sujets qui tiendront leur place et je ne peux donc que vous inviter à vous y rendre. Je souhaite aussi saluer les travaux de l'association "Les Petits Bonheurs", qui agit aussi dans ce secteur.

Voilà, tout ceci s'inscrit dans un maillage, dans une action portée par notre Municipalité. Il y a encore beaucoup à faire mais vous pouvez compter sur moi et sur Jean-Luc ROMERO, et je compte sur vous tous évidemment, pour en faire encore davantage.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Véronique LEVIEUX.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 135.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DSOL 135).

2023 DSOL 143 - Subvention (4.200 euros) à l'association "Parole de Chien" œuvrant pour le développement de la médiation animale et contre l'isolement des personnes âgées en établissement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 143. C'est une subvention à l'association "Parole de Chien" œuvrant pour le développement de la médiation animale et contre l'isolement des personnes âgées en établissement.

La parole est à Douchka MARKOVIC.

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Monsieur le Maire.

Créée en juin 2002, "Parole de Chien" est une association qui fait intervenir des chiens visiteurs en hôpital gériatrique et en établissement d'hébergement pour personnes âgées ou handicapées à Paris et dans les départements limitrophes, au moyen, nous dit-on, de visites individuelles en chambre réalisées par des intervenants bénévoles et leurs chiens. Elles s'adressent à des patients peu mobiles pour leur apporter réconfort et bien-être. Dans le cadre d'animations collectives visant à stimuler la mobilité, les sens, la mémoire et l'expression à travers des jeux et exercices, elles réunissent deux ou trois intervenants avec des chiens pour un groupe de 10 à 12 personnes. "Parole de Chien" s'adresse aux personnes isolées par la dépendance, la maladie, un handicap, des problèmes de

comportement ou de communication et manquant souvent de liens sensoriels affectifs ou sociaux. L'association regroupe environ 18 binômes, dont 15 actuellement actifs, d'intervenants composés de bénévoles et de chiens qui sont en déplacement en institution à la rencontre des patients.

Il est très clair que les animaux sont des êtres positifs pour les humains et qu'ils leur apportent énormément, et dans des circonstances telles que la vieillesse, la difficulté physique, morale, psychique, les animaux sont d'un grand réconfort.

J'ai une question qui porte sur cette association qui utilise des animaux, qui sont des binômes bénévoles. Ils ont été formés par cette association. Ma question est donc claire : d'où viennent, en fait, ces animaux et combien de temps ils sont utilisés ? Là, on ne sait pas trop pour chaque binôme quelle est leur utilisation. On nous parle également de formation. Quel type de formation ils ont eu ? Est-ce un dressage ? On voit qu'il y a énormément de manipulations potentielles des animaux par les personnes concernées, qui sont visitées. On nous parle de brossage, etc. Quelle est la formation en question ? Aussi, que deviennent ces chiens ? Et sont-ils rémunérés ? Dans le projet de délibération, on nous dit bien que la subvention est accordée pour la rémunération de la directrice de l'association, mais on ne nous parle pas du tout de ces bénévoles. Qu'en est-il exactement ?

Ces actions sont positives, mais il faut voir si elles sont positives de tous les côtés et notamment aussi du côté des chiens.

Merci à vous.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Douchka MARKOVIC.

La parole est à Véronique LEVIEUX pour vous répondre, naturellement.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Merci pour cette intervention, cela va me permettre de vous donner des premiers éléments d'explication, et peut-être qu'un temps d'échange avec l'association, si vous le souhaitez, pourra être organisé.

Cela fait maintenant quelques années que nous accompagnons l'association "Parole de Chien", qui propose, comme vous l'avez rappelé, ces temps d'échanges, d'écoute, de bientraitance mutuelle entre des résidents notamment d'E.H.P.A.D. et ces binômes qui sont, si j'ai bien compris et d'après ce que j'ai pu voir, les maîtres avec leurs chiens. Les bénévoles, spontanément, sont plutôt les maîtres ; je vous concède que ce ne sont pas les chiens qui se manifestent. Tout le travail d'accompagnement de l'association, c'est de s'assurer que les maîtres comme leurs chiens peuvent être en adéquation avec le projet porté par l'association, de s'assurer que les chiens n'aient pas un comportement "agressif", qu'ils ne soient pas source de désagréments.

J'ai voulu voir comment cela se passait et j'ai pu accompagner la visite d'un binôme dans un établissement. D'ailleurs, il y avait des photos du chien partout, car la maîtresse tenait au courant, quand elle partait en vacances, de ce qu'elle faisait auprès de la résidente. Les résidents sont volontaires, il y a en amont un travail de préparation avec les équipes des E.H.P.A.D., et c'est un moment où ces résidents, qui parfois ne parlent jamais ou n'ont parfois pas de proches, trouvent des sensations. Cela leur rappelle, dans leur mémoire, des aspects de leur vie passée. Comme vous le savez, il n'y a pas de jugement avec ces animaux, et cela leur permet de les détendre, de les apaiser, de s'ouvrir et de s'exprimer, source d'échange et de dialogue qu'aucun autre professionnel ne peut créer. C'est donc dans ce cadre-là.

Ces objectifs sont bien présentés en tant que tels auprès des binômes, d'où l'intérêt, d'où le besoin de subventionner cette structure pour avoir un ensemble professionnel. Je crois qu'il y a des psychologues aussi qui interviennent pour s'assurer que ce cadre est respecté. C'est respecté aussi parce que c'est dans un "process" validé par l'établissement lui-même. Je connais beaucoup d'équipes encadrantes d'E.H.P.A.D. qui sont désireuses, mais il faut trouver des bénévoles avec ces chiens, ce qui est compliqué et qui demande du temps. Il y a un âge qui est respecté. Par exemple, cette chienne que j'avais vue, c'était sa dernière visite, elle commençait à avoir un âge avancé. Sa maîtresse disait "maintenant, je ne viens plus, on passe à autre chose". C'est une bientraitance partagée à l'intention des personnes qui en bénéficient sur la base du volontariat, qui expriment le souhait d'avoir ce contact, et la bientraitance animale, c'est un aspect tout aussi important pour nous.

Je ne sais pas si, sur ces premiers aspects, je vous ai répondu. Il y a des liens aussi avec un vétérinaire du côté de l'association. Il y a un encadrement et un "process" qui a été éprouvé depuis un certain nombre d'années et qui justifie que beaucoup d'établissements le sollicitent. Mais encore une fois, il faut que ce soit d'abord exprimé par les bénéficiaires, les personnes âgées elles-mêmes, que l'on s'assure également que les professionnels des établissements y soient favorables. Il y a des gens qui ont peur des animaux, il faut le savoir, et cette intrusion, même préparée, dans un milieu professionnel, il faut que l'on s'assure que cela ne crée pas de perturbations ou de craintes chez d'autres. Je sais aussi que des psychologues, puisque l'on a des psychologues dans nos établissements, viennent avec leurs animaux personnels et que cela peut permettre un cadre d'échange particulier, par exemple dans le cadre de relations professionnelles avec des agents.

Il y a donc de nombreux aspects positifs mais encadrés qui se mettent en œuvre au travers de la médiation animale. Voilà les éléments que je peux vous donner, mais on peut continuer à en discuter, et en tous les cas, il faut le saluer. Ce n'est pas la seule association, même s'il n'y en a pas beaucoup, mais "Parole de Chien" fait un beau travail et qui est utile.

Merci à vous.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Véronique LEVIEUX.

Je mets aux voix, à main levée, ce beau projet de délibération DSOL 143.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DSOL 143).

Je vous remercie.

Observation sur le déroulement de la séance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous arrivons au dernier dossier de la 4e Commission, on l'examine et, évidemment, je lèverai la séance après. Nous commencerons la 5e Commission à 14 heures 30.

Pour l'instant, en termes de projection, on en est à 17 heures 45 demain vendredi. Je vous alerte donc sur le fait que si l'on n'examine pas tous les dossiers de la 5e Commission avant 21 heures, en sachant qu'il y en a beaucoup cet après-midi, on ne va pas gagner beaucoup de temps, et il n'y a pas beaucoup de désinscriptions sur les dossiers de la 5e Commission. C'est donc un appel que je lance.

2023 DGRI 1 - Subventions (24.000 euros) et conventions avec trois associations dans le cadre de la défense des droits humains à l'international.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - La parole est à Samia BADAT-KARAM sur le projet de délibération DGRI 1. Ce sont des subventions et conventions avec trois associations dans le cadre de la défense des droits humains à l'international.

Nous écoutons Samia BADAT-KARAM dans le plus grand silence.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, il y a plus de 2 ans, le 15 août 2021, les Talibans entraient à Kaboul, la capitale de l'Afghanistan, et prenaient le contrôle du pays. Depuis, les violations des droits humains des femmes et des filles se sont progressivement aggravées. Les femmes ne peuvent plus poursuivre leur scolarité au-delà de la sixième et il leur est interdit d'occuper la plupart des emplois situés à l'extérieur de leur domicile. Les restrictions imposées aux mouvements et aux organismes féminins continuent à augmenter.

En mai 2022, les Talibans ont décrété que les femmes devaient couvrir leur visage en public et leur ont demandé de rester chez elles, sauf dans les cas de nécessité absolue. Il est interdit aux femmes de parcourir de longues distances sans un chaperon masculin, et les femmes non escortées se voient refuser de plus en plus l'accès aux services essentiels. Déchues de leurs droits, sous la menace constante de la violence, les femmes et les filles afghanes essaient malgré tout de s'organiser pour survivre à ce régime obscurantiste et liberticide.

Dans ce triste contexte, j'ai le plaisir d'intervenir sur ce projet de délibération pour soutenir et saluer le travail formidable effectué par le média "Radio Begum" et sa dynamique présidente Hamida AMAN que nous avions eu l'honneur d'auditionner dans le cadre de la 7e Commission. Cette radio créée le 8 mars 2021, animée depuis Kaboul par des femmes afghanes pour les femmes afghanes, s'est donné comme mission de donner une voix aux femmes afghanes, dont le régime des Talibans essaie d'effacer chaque jour davantage la présence dans l'espace public.

Radio Begum permet de maintenir un espace d'information, de soutien et d'expression, dont une émission de soutien psychologique, une autour de la santé, mais aussi, et c'est sans doute le plus important, 6 heures quotidiennes de programmes éducatifs à l'intention des jeunes filles, privées d'école et d'université par ce régime totalitaire et obscurantiste.

Pour toutes ces raisons, nous voterons pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Samia BADAT-KARAM.

La parole est à Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme Samia BADAT-KARAM à l'instant, j'ai souhaité intervenir sur ce projet de délibération qui concerne la défense des droits humains dans le

monde pour vous parler plus particulièrement de Radio Begum, cette radio dédiée à la formation et à l'expression des femmes afghanes, véritable bulle de liberté qui résiste dans l'Afghanistan des Talibans, où désormais, tout ou presque est interdit aux femmes.

Hamida AMAN, fondatrice de l'O.N.G. "B.O.W.", Begum Organization for Women, est journaliste afghano-suisse et elle est à l'origine de ce projet incroyable. Nous avons eu la chance, effectivement, de l'auditionner lors de la réunion de la 7e Commission du mois de juin dernier. Elle a créé cette radio en mars 2021, alors que les pourparlers de paix entre le gouvernement afghan et les Talibans étaient à l'arrêt, annonçant la catastrophe qui 5 mois plus tard se réalisait avec l'arrivée des Talibans à Kaboul.

Son constat est clair : "L'éducation est le seul moyen de vraiment nous émanciper. En 2021, plus de deux tiers des femmes afghanes ne savent toujours pas lire ou écrire. Nos vies ne changeront jamais si ce chiffre ne change pas". C'est forte de ce constat que, dans le pays dirigé par les Talibans, Hamida AMAN ouvre Radio Begum et son équipe de 30 animatrices et journalistes qui composent très finement avec le régime pour dispenser tous les jours des programmes éducatifs à l'intention des femmes et des jeunes filles privées d'école et d'université.

Devenue la première radio privée du pays, elle émet 24 heures sur 24 dans la capitale et dans 15 provinces afghanes, dédiant 6 heures d'antenne quotidienne aux cours d'histoire-géographie, de mathématiques, d'éducation physique ou de théologie, en persan et en pachto, avec pour objectif d'instruire et de donner aux jeunes filles un semblant de normalité, celui d'être dans une salle de classe. Le reste des programmes repose sur la libre antenne durant laquelle les auditrices peuvent appeler pour poser des questions à des médecins, des psychologues ou des gynécologues. Dans un pays en proie à une très grave crise humanitaire, l'un des programmes les plus populaires est celui du soutien psychologique, une consultation gratuite à la radio. Il faut en effet imaginer l'immense détresse des femmes afghanes, privées d'enseignement mais également interdites de se déplacer comme elles le souhaiteraient, d'aller dans les parcs, les salles de sport, les bains publics ou les instituts de beauté.

Hamida AMAN explique que le système obscurantiste pèse sur toute la société. Tout le monde est en dépression en Afghanistan, les femmes, les hommes, les enfants, nous dit-elle.

Ecoutée chaque jour par 600.000 Afghanes, vous l'aurez compris, cette radio est un petit miracle, un îlot de liberté qui ne tient qu'à un fil. Les équipes de Radio Begum se savent scrupuleusement écoutées et emploient les méthodes à leur disposition pour continuer à émettre. En effet, les règles sont claires : pour avoir le droit de diffuser depuis Kaboul, Radio Begum ne parle jamais de politique. Son combat est l'ignorance, et je vous partage à nouveau ces mots : "Nous ne nous battons pas contre les Talibans, nous nous battons contre l'ignorance. C'est elle qui nous opprime depuis des siècles." Et c'est ainsi qu'elle parvient à donner tous les jours la parole aux Afghanes.

Avec ce projet de délibération, la Ville de Paris apporte une aide financière de 12.000 euros, ville dans laquelle elle a des locaux dans le 18e, pour lesquels, avec la DGRI, la DAE et mon collègue Eric LEJOINDRE, nous nous sommes mobilisés, et je tiens à les remercier. Cette radio est une lueur d'espoir et nous pouvons nous féliciter d'apporter notre contribution à cette très belle aventure.

Pour conclure, si je n'ai nul besoin de présenter Reporters sans frontières tant le travail qu'ils effectuent est essentiel à la liberté d'information, à la liberté de la presse, je souhaite profiter de ce projet de délibération pour les saluer et les remercier pour leur mobilisation ainsi que la vôtre, mes chers collègues, et plus particulièrement celle des maires des 20e, 17e et de Paris Centre, mobilisation qui a été décisive dans la libération du journaliste franco-afghan Mortaza BEHBOUDI, détenu arbitrairement pendant 9 mois dans des conditions très dures en Afghanistan par les Talibans alors qu'il s'était rendu à Kaboul pour exercer son travail de journaliste et rien que son travail de journaliste.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Geneviève GARRIGOS.

Je donne la parole à Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

Monsieur le Maire, c'est à vous.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, chère Samia, chère Geneviève, mes chers collègues.

Merci pour vos interventions sur ce projet de délibération qui est évidemment important pour nous toutes et nous tous et qui soutient trois projets que défendent les droits humains à l'international, à hauteur de 24.000 euros.

Je commencerai quand même par évoquer aussi et évidemment le projet de R.S.F., avec lequel nous coopérons depuis de très nombreuses années, saluer d'ailleurs Christophe DELOIRE, pour promouvoir la liberté de la presse partout dans le monde, ici particulièrement dans le cadre d'un projet au Sénégal. Vous savez que les prochaines élections présidentielles approchent et qu'elles auront lieu en 2024, et nous avons toutes les raisons de nous inquiéter pour la sécurité des journalistes dans ce pays et pour le pluralisme médiatique. Je vous rappelle que ce pays est aujourd'hui classé 104e dans le classement de R.S.F., ce qui constitue une chute de 31 places en

seulement une année. C'est pourquoi ce projet de R.S.F. qui vise à former, à sécuriser des journalistes dans ce contexte politique très particulier est essentiel.

Je voudrais aussi avoir une pensée pour les personnes LGBTQI+ pour les atteintes très violentes qui leur sont faites dans ce pays, avec récemment le corps d'un homme présumé gay qui a été brûlé sur un bûcher dans une liesse populaire, ce qui est tout de même assez abominable.

Dans un autre registre, nous vous proposons de soutenir Russie-Libertés, qui fait vibrer la voix de la résistance à POUTINE et à la guerre qu'il mène en Ukraine. Les 29 et 30 septembre derniers, Russie-Libertés organisait un forum remarquable consacré à ce sujet, sur lequel Paris est hautement engagé, non seulement dans les condamnations des agressions de POUTINE mais aussi dans la protection des Ukrainiennes et des Ukrainiens qui sont venus chercher refuge à Paris. Leur combat pour la liberté, c'est le nôtre et c'est pourquoi nous devons les soutenir. Une actualité, malheureusement, en chasse une autre, il ne faut donc surtout pas baisser notre vigilance sur l'actualité des droits humains en Russie, qui est catastrophique, et sur la guerre menée contre l'Ukraine. Plus que jamais, nous devons continuer à soutenir les efforts de résistance des courageuses et courageux militantes et militants russes et, bien sûr, du gouvernement ukrainien.

Enfin, et pour répondre à la fois à vous, chère Samia, et à Geneviève, Radio Begum est évidemment pour nous une radio importante, vous l'avez dit, une radio par et pour les femmes et les jeunes filles afghanes. La situation en Afghanistan est toujours aussi préoccupante. Mortaza BEHBOUDI, qui vient d'être libéré, comme on vient de le rappeler, après 10 mois de détention, et je tiens à partager avec vous notre joie et notre soulagement, nous le rappelle constamment depuis son retour. Cette situation est terrible pour les Afghanes, que les Talibans veulent réduire au silence, empêcher de travailler, d'aller à l'école et menacent dans leur sécurité. De nombreux rapports d'O.N.G. documentent ces violations constantes des droits des femmes en Afghanistan, mais des voix courageuses s'élèvent, résistent, comme celle de la journaliste Hamida AMAN - vous l'avez rappelé, chère Samia - qui a fondé Radio Begum.

Cette radio permet de maintenir un espace d'animation, de soutien et d'expression pour ces femmes et ces jeunes filles, et depuis mars, elles ont un local dans le 18e arrondissement, dont la pertinence ne fait aucun doute, puisque ceux situés à Kaboul risquent malheureusement de disparaître. De plus, elles sont pleinement insérées dans la vie associative locale et nous pouvons en être particulièrement fiers.

J'ai enfin aussi une pensée pour les personnes LGBTQI+ qui, comme les femmes, sont une cible privilégiée des Talibans.

Ces trois projets sont riches de sens pour défendre les droits humains dans le monde. Chaque pierre, aussi petite soit-elle, est indispensable dans ce monde où, malheureusement, les droits humains sont constamment remis en cause. Mais comme l'a si bien écrit Antoine de Saint-Exupéry, il y a toujours une force nouvelle, pour chaque fin, il y a toujours une éclaircie, un nouveau départ.

Mes chers collègues, je vous remercie pour votre attention et je vous invite à voter unanimement ce projet de délibération pour faire toujours et encore de Paris la capitale des droits humains.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DGRI 1).

Chers collègues, je vais lever la séance, puisqu'il est 13 heures 05. Elle reprendra à 14 heures 30 et cela nous permettra de commencer les dossiers de la 5e Commission.

Bon appétit.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de M. Pierre RABADAN, adjoint).

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Mesdames et Messieurs, merci d'être là, devant une foule importante, qui, je l'espère, se remplira progressivement.

Compte rendu de la 5e Commission.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Je donne la parole au président de la 5e Commission, M. Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la 5e Commission s'est très bien déroulée. Nous avons eu le bonheur d'accueillir de nouvelles adjointes et un nouvel adjoint dans la Commission : Mélody TONOLLI, Barbara GOMES, Léa FILOCHE, Johanne KOUASSI et Thomas CHEVANDIER. Nous avons malheureusement perdu Anne-Claire BOUX, qui nous a quittés pour rejoindre la 4e Commission. Je la remercie au nom de tous les membres de la Commission d'avoir toujours été à l'écoute et présente pour répondre aux différentes questions.

Il y a eu beaucoup de projets de délibération concernant les logements sociaux, mais je veux en citer deux emblématiques. Le premier est le DLH 320, concernant la vente à la découpe à Montmartre sur trois immeubles. C'est un projet de délibération qui permettra d'y répondre. Le second est le DLH 287, qui concerne une convention très importante entre la Ville et l'A.P.-H.P., via ses bailleurs sociaux, pour arriver à mieux loger les infirmiers et les infirmières. Vous le savez, c'est une des raisons pour lesquelles nous avons du mal à pourvoir ces postes. La vie à Paris est chère, nous avons donc besoin de les loger.

Nous avons eu la chance d'avoir une présentation des bilans de la rénovation thermique annuelle, à la fois pour les bailleurs sociaux mais aussi pour les copropriétés privées. Je rappelle les chiffres : par an, 5.000 logements sociaux sont rénovés, contre 2.000 ou 3.000 logements dans le privé. C'est insuffisant pour le privé. Pour mémoire, si nous voulons tenir nos engagements climatiques, nous devrions être à un rythme de 40.000 logements en 2030. Cela vous montre la marche que nous avons à franchir.

Un mot pour vous dire qu'une étude importante de l'APUR va bientôt être publiée, elle nous permettra de faire un bilan de toutes les rénovations thermiques des bailleurs sociaux. C'est important. Pourquoi ? Vous le savez, le travail que nous faisons est un processus en amélioration, nous avons besoin d'avoir des données pour savoir les résultats produits par ce travail, et nous avons la chance d'avoir ce recul avec le nombre de logements que nous avons rénovés. Nous pourrons faire des choses intéressantes à la suite de cette étude, que nous attendons avec impatience.

Sur la question de l'accueil des migrants, des personnes réfugiées, je dirai un mot sur le projet de délibération DSOL 144, une subvention pour "SOS Méditerranée", l'association qui secourt les personnes réfugiées en haute mer Méditerranée. Il y a plus de 4.000 morts par an en Méditerranée aujourd'hui, c'est le plus grand cimetière de l'humanité.

Sur les questions d'urbanisme, deux projets de délibération à signaler. Le premier concerne l'approbation des bilans des Z.A.C., zones d'aménagement concerté. C'est le bilan 2022, ne vous étonnez donc pas si nous ne voyons pas tous les beaux progrès qui ont été constatés récemment, je pense à la porte de Vincennes, à porte de Montreuil, et à Bruneseau vers la porte d'Ivry,

Un autre projet de délibération important, c'est l'avis de la Ville sur le S.D.R.I.F.-E., le schéma directeur de l'Ile-de-France. C'est le P.L.U. de la Région, en quelque sorte. Cet avis est très, très négatif. Les objectifs poursuivis dans ce S.D.R.I.F. sont très inférieurs à ceux du P.L.U. et du SCOT métropolitain. Je pense que nous aurons notamment un débat sur les questions de la santé environnementale et sur la place de la nature et des terres agricoles. Une vraie interrogation doit être posée, comment cela se fait-il qu'en 2023 nous soyons capables de faire des documents régressifs ? Souvent, on pense que l'écologie progresse, mais il peut y avoir des risques de régression, et nous devons l'avoir en tête.

Enfin, parmi tous les vœux intéressants, je signale un vœu sur la sortie de la publicité commerciale à Paris, présenté par le groupe "Les Ecologistes". Vaste sujet !

Je nous souhaite de bons débats. Merci.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président de la 5e Commission.

2023 DLH 286 - Location de l'immeuble 165, rue Ordener (18e) à Elogie-SIEMP. - Bail emphytéotique.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DLH 286 relatif à la location de l'immeuble du 165, rue Ordener dans le 18e à Elogie-SIEMP, concernant un bail emphytéotique.

Je donne la parole à M. Rudolph GRANIER, pour cinq minutes, pour le groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je serai naturellement plus court. C'est un projet de délibération traditionnel, et nous votons traditionnellement contre. C'est une préemption, qui serait donc justifiée par des logements vacants, mais un

seul logement vacant est à considérer dans cet immeuble 165, rue Ordener, l'argument de la vacance est ainsi totalement inopérant. De surcroît, vous prévoyez un loyer capitalisé.

Nous restons fidèles à nous-mêmes, et nous voterons contre ce projet de délibération.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci. C'est du temps gagné, Monsieur GRANIER.

Pour vous répondre, je donne la parole à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur GRANIER, de me donner l'occasion de m'exprimer sur ce beau projet de délibération. Il nous est proposé d'approuver cette location au bailleur Elogie-SIEMP pour une durée de 65 ans dans le but d'y implanter un programme de logements sociaux.

Pour cette première intervention et ce premier projet de délibération sur le secteur du logement, je me permets de réaffirmer les priorités que j'ai données lors du précédent Conseil. Evidemment, mon travail s'inscrira dans la pleine continuité de ce qu'a réalisé mon camarade Ian BROSSAT, auquel je rends hommage ici, pour faire de Paris une ville pour toutes et tous. En particulier, il a déjà réussi à nous faire atteindre les 25 % de logements sociaux.

Nous voulons continuer à rendre accessibles encore plus de logements à Paris en agissant à la fois sur le marché public et sur le marché privé. Nous voulons aussi continuer à améliorer l'état des logements à Paris pour que les Parisiennes et les Parisiens soient garantis d'avoir droit et accès à un logement digne, et pour que notre ville s'inscrive dans un modèle durable, moins énergivore et plus respectueux de l'environnement.

Nous devrons sans doute encore accélérer notre action pour produire du logement social et continuer à lutter contre la vacance et la sous-occupation des logements. Malheureusement, le nombre de résidences secondaires et de logements vacants bat des records. Pour lutter contre cela, il nous faut l'appui de l'Etat et de parlementaires, j'espère donc que de nombreux élus dans cette Assemblée seront à nos côtés pour travailler aux futurs projets de loi et de loi de finances qui aborderons ces sujets.

Je serai aux côtés de ma collègue Barbara GOMES pour mener le combat pour la protection et l'amélioration des conditions de vie des locataires, et pour continuer la lutte contre la précarisation du logement incarnée par les plateformes. Je crois que c'est un beau symbole qu'une élue ait maintenant la délégation de la protection des locataires dans notre dispositif, et un très beau symbole pour la politique du logement.

J'ai bien entendu à cœur de faire de ce combat un combat collectif. Tout le monde devra se mobiliser pour faire de Paris une ville accessible, et tous les arrondissements devront participer à la réalisation des objectifs que nous nous sommes fixés, notamment par la mobilisation des logements vacants et vides dans le centre de Paris. J'organise en ce moment même des rencontres avec l'ensemble des maires d'arrondissement pour trouver des solutions communes et travailler sur les projets.

Vous pouvez compter sur mon engagement, ma détermination et mon écoute pour mener à bien la mission qui m'a été confiée.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup. Effectivement, j'aurais dû commencer par vous féliciter, Monsieur BAUDRIER, pour votre nouvelle délégation. Je vous prie de m'en excuser.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 286.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté.

Au vu du nombre de mains levées, il est adopté…

Oui, je peux recompter, mais tout le monde doit lever la main. Il y avait environ six mains levées du côté droit de l'hémicycle, quand tout le monde avait levé la main de l'autre côté. Il n'y a aucun problème, je remets le projet au vote sans problème. D'ailleurs, Monsieur GRANIER, vous vous êtes trompé, vous avez levé la main au "pour".

Qui est pour le projet de délibération DLH 286 ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération DLH 286 est donc repoussé.

Effectivement, quand tout le monde lève la main, c'est différent.

2023 DLH 174 - Réalisation 84, rue Rébeval (19e), d'un programme de rénovation de 28 logements sociaux et de création d'îlot de fraîcheur par Habitat Social Français. - Subvention (421.305 euros).

2023 DLH 175 - Réalisation 88, rue Rébeval (19e) d'un programme de rénovation de 22 logements sociaux et de création d'îlot de fraîcheur par "Habitat Social Français". - Subvention (234.166 euros).

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DLH 175.

Je donne la parole à Mme Marie TOUBIANA, du groupe Changer Paris, pour cinq minutes.

Mme Marie TOUBIANA. - Monsieur le Maire, j'interviens sur les projets de délibération DLH 174 et 175.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la politique de la Ville concernant la rénovation énergétique au regard des projets de délibération DLH 174 et 175 est claire sur plusieurs points. Le Plan Climat parisien demande un gain énergétique de près de 50 % lors des rénovations énergétiques, ce qui correspond à 500 euros d'économie en moyenne par an et par logement. Cette somme est considérable pour les Parisiens concernés par l'inflation.

Du côté des bailleurs sociaux, ces rénovations permettent d'améliorer le confort des locataires, alors que de nombreux logements sont encore vétustes et manquent cruellement d'isolation.

Concernant les îlots, la Ville doit aussi accompagner les bailleurs sociaux, et nous voterons favorablement ces projets de délibération pour encourager ces efforts. Cependant, il s'avère que ces projets ne sont pas accessibles depuis les rues environnantes, ne permettant pas aux passants d'en profiter. Cela est contradictoire avec la définition que nous donne l'APUR, à savoir : "un lieu d'accueil ou de repos ouvert au public et source de rafraîchissement". Nous pouvons donc nous interroger sur la création d'un véritable îlot de fraîcheur qui n'en aurait que le nom.

La seule végétation en pleine terre ne suffit pas. En plus de leur bénéfice écologique, ces lieux de nature doivent aussi être des atouts sociaux pour les Parisiens et leur bien-être. En plus de capter du carbone, ces projets doivent permettre aux familles, à leurs enfants et à tout un quartier de s'approprier ces lieux, et donc d'en profiter.

Dans ces projets de délibération, trop peu d'éléments nous permettent de justifier l'attribution de ces 100.000 euros cumulés aux bailleurs sociaux pour la réalisation de ces projets, tant les détails manquent. Notre mandat d'élu nous impose un devoir de transparence envers les Parisiens qu'il convient de respecter quand il s'agit de projets aussi importants, tant sur le plan social, écologique que financier.

Créer des îlots de fraîcheur ne se résume pas à cocher des cases dans des cahiers des charges, mais bien à proposer aux Parisiens une vision nouvelle et adaptée aux enjeux environnementaux de notre temps. Un programme efficace ne se résume pas à un chiffre de mètres carrés plantés mais bien à des aménagements qualitatifs et pertinents pour le confort de vie de leur quartier. Il est impératif d'aller au-delà de ce que vous proposez. Nous attendons fermement de véritables réponses sur ces programmes et plus de détails dans la conception des futurs projets.

Au groupe Changer Paris, nous souhaitons porter des projets environnementaux d'envergure, à l'image d'îlots de fraîcheur réellement utiles aux Parisiens. Nous proposons de réfléchir à des quartiers avec des cœurs d'îlots, de véritables plantations sur les coursives, des toitures dont les matériaux et la couleur réfléchissent mieux les rayons du soleil et ne font pas des derniers étages des saunas en pleine canicule.

Vos subventions ne doivent pas servir une politique environnementale idéologique et cosmétique dans les projets d'aménagement urbain. Ces quelques îlots de fraîcheur mal pensés ne pourront jamais faire oublier les places parisiennes que vous avez totalement minéralisées, à l'image de la place de la République, comme mon groupe le rappelle souvent.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Madame TOUBIANA.

Pour vous répondre sur les projets de délibération DLH 174 et 175, je donne la parole à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Votre intervention démontre que vous avez une vision tout à fait erronée de ce programme sur les îlots de fraîcheur que nous avons engagé depuis deux ans, car il est un plein succès. Nous en parlerons lors de la présentation du bilan des rénovations environnementales des logements sociaux d'ici quelques minutes, mais les bailleurs sociaux parisiens constituent sans doute les premiers acteurs de la végétalisation des parcelles à Paris, avec 1,5 hectare végétalisé et de très nombreux projets de création d'espaces verts de qualité. D'ailleurs, nous avons présenté ces projets en 5e Commission durant une longue présentation, comme l'a évoqué le président MEUNIER à juste titre.

Ce projet de délibération me permet d'évoquer la rénovation du logement social, avec 5.000 logements sociaux par an, et le fonds îlots de fraîcheur, qui a été doté d'un investissement de 28 millions d'euros en 2022, dont plus de 12 millions d'euros de subvention de la Ville aux bailleurs, ce qui a permis de faire se réaliser une quarantaine de projets. Certains nous permettent de créer des espaces végétalisés qui concourent, avec la plantation de plusieurs dizaines d'arbres, à la végétalisation de la ville, mais ce n'est pas partout possible.

En particulier sur les parcelles de la rue Rébeval, ce dispositif d'îlots de fraîcheur est apporté par la mise en place d'occultations, de volets qui permettent de protéger de façon très efficace les locataires face aux canicules. La végétalisation des terrasses est aussi une action extrêmement importante pour rafraîchir les logements, surtout aux derniers étages, en cas de canicule, et permet de gagner jusqu'à 10 degrés en cas de forte chaleur. C'est un dispositif d'îlot de fraîcheur au sens propre.

Cette politique est plébiscitée par les locataires, qui y sont systématiquement très favorables. Rassurez-vous, nous allons la développer. Dans le bilan 2023 que nous présenterons, il y aura sûrement plus de 2 hectares qui auront été végétalisés et de très nombreux arbres plantés.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter ce projet de délibération.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 174, concernant le 84, rue Rébeval dans le 19e arrondissement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DLH 174).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 175, pour le 88, rue Rébeval.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DLH 175).

2023 DLH 236 - Réalisation, 23, boulevard Soult (12e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 20 logements sociaux (12 P.L.A.-I. - 8 PLUS) par la R.I.V.P. - Subvention (2.825.802 euros).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mixité sociale au sein du parc social parisien.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DLH 278 concernant la réalisation au 28, rue de l'Abbé-Groult dans le 15e arrondissement, d'un programme d'acquisition-amélioration de 17 logements sociaux par la R.I.V.P.

Je donne la parole à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, pour le groupe Changer Paris.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vois que ma collègue Valérie MONTANDON vient d'arriver, peut-être pouvez-vous lui donner la parole puisqu'elle devait intervenir avant moi.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - D'accord. Allez-y, Madame MONTANDON, vous avez la parole.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

En effet, je me suis inscrite sur ce projet de délibération pour vous rappeler…

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Excusez-moi, nous examinons donc le projet de délibération DLH 236 et le vœu référencé n° 73 qui s'y rattache.

Vous avez la parole, pour cinq minutes.

Mme Valérie MONTANDON. - Je vous remercie, ce sera très bref.

Je me suis inscrite sur ce projet de délibération pour rappeler les objectifs de mixité sociale au sein du parc social. Il est vrai que, dans cette programmation, il n'y a que du logement social et très social, P.L.A.-I. et PLUS. Or, il nous semblerait utile de rééquilibrer les programmes de logements sociaux.

Je vous rappelle que, dans le 12e arrondissement, 75 % des logements financés sont PLUS et P.L.A.-I. Dans le quartier dont nous parlons, c'est-à-dire les Maréchaux et boulevard Soult, selon l'I.N.S.E.E., lorsque l'on prend les références I.R.I.S., plus de 80 % des logements sont sociaux.

Nous attirons votre attention sur cette nécessité de rééquilibrer et de faire du P.L.S. et du logement intermédiaire, d'autant plus que je vous rappelle que les objectifs du P.L.H., du Plan local de l'habitat, sont d'avoir 30 % de logements P.L.A.-I., 30 % de logements P.L.S., ainsi que 40 % de logements PLUS.

Au vu de tous ces éléments, nous vous demandons de bien vouloir rééquilibrer le programme de logement social.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Madame MONTANDON. Dans votre intervention, vous avez également présenté le vœu n° 73.

Pour vous répondre, je donne la parole à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Madame MONTANDON, ainsi que les élus de votre groupe, n'oubliez pas que, pour bien équilibrer la production de logement social, il faut en faire. Si vous votez systématiquement contre tout projet de délibération pour faire du logement social, comment voulez-vous rééquilibrer quoi que ce soit ? Rééquilibrer zéro, c'est un peu compliqué. Ainsi, je pense qu'il faudrait d'abord s'entendre sur notre volonté de produire du logement social conformément à notre Plan local d'urbanisme et à notre stratégie logement.

En termes d'équilibre sur le logement social, bien entendu, notre politique est d'avoir un logement social généraliste qui touche toutes les populations et, bien entendu, un équilibre entre le P.L.A.-I., le PLUS et le P.L.S. C'est tout à fait la politique que nous mettons en œuvre systématiquement.

Il arrive que, pour des opérations comme celle que nous voyons dans ce projet de délibération, il n'y ait que des logements P.L.A.-I. et PLUS. Rappelons que beaucoup de demandeurs sont demandeurs de P.L.A.-I. Malgré tout, dans tous les arrondissements, y compris dans le 12e, nous développons également des programmes de logements P.L.S., ainsi que du logement abordable et des logements à bail réel solidaire.

Notre politique est d'atteindre à terme 40 % de logements publics, dont 10 % de logements abordables, ce qui veut dire un doublement de l'offre de logements intermédiaires et de bail réel solidaire. Je pense que cela va tout à fait dans le sens de votre intervention.

Votre vœu étant, de fait, sans objet, je vous propose de le rejeter et d'approuver ce beau projet de délibération.

Merci beaucoup.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

J'imagine que vous maintenez votre vœu n° 73 ? Vous le maintenez. Dans ce cas, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 236.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DLH 236).

Je vous remercie.

2023 DLH 278 - Réalisation 28, rue de l'Abbé-Groult (15e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 17 logements sociaux (10 P.L.A.-I. - 7 PLUS) par la R.I.V.P. - Subvention (2.143.676 euros).

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DLH 278 concernant la réalisation au 28, rue de l'Abbé-Groult, d'un programme d'acquisition-amélioration de 17 logements sociaux par la R.I.V.P.

Je donne la parole à Mme de CLERMONT-TONNERRE, pour le groupe Changer Paris, pour cinq minutes.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, ce projet de délibération s'inscrit dans le prolongement de la préemption des immeubles du 28, rue de l'Abbé-Groult que notre groupe avait rejetée lors de notre Conseil de mars dernier. Aujourd'hui, vous nous proposez la location à la R.I.V.P. de ces deux bâtiments, dont la totalité des logements et des commerces est occupée. C'est là une nouvelle opération de transformation du parc libre en logements sociaux, qui vous permet au passage de capter 3 millions d'euros de loyers capitalisés au détriment de la trésorerie des bailleurs.

La programmation que vous nous proposez dans ce projet de délibération est particulièrement déséquilibrée, elle ne comporte aucun P.L.S. pour les classes moyennes, les deux tiers des logements sont fléchés en P.L.A.-I. et, en prime, 30 % des PLUS devront être attribués à des personnes sous plafond de ressources P.L.A.-I. Résultat, nous aurons dans cet immeuble une concentration de populations souvent précaires et fragiles au lieu de la mixité espérée.

J'ajoute que cette politique de production de logements sociaux a un impact négatif sur le vivre-ensemble, mais aussi sur le patrimoine, avec pour les locataires encore en place une baisse de la qualité d'entretien dans les parties communes et, trop souvent, un manque d'écoute et de dialogue avec leur nouveau bailleur. Dans le cas présent, ils subiront également de probables nuisances s'il y a une opération d'isolation par l'intérieur et en milieu occupé.

Vous comprendrez donc, chers collègues, que nous votions contre ce projet de délibération, d'autant plus que le 15e arrondissement se classe aujourd'hui dans le premier tiers des arrondissements les plus dotés en logements sociaux, avec plus de 26.000 logements S.R.U. livrés, en cours ou votés.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Madame de CLERMONT-TONNERRE, je vous ferai la même réponse qu'à Mme MONTANDON. Pour bien équilibrer le logement social, encore faut-il voter pour les projets de délibération de logement social. Nous en sommes à votre quatrième vote négatif. Encore une fois, vous êtes contre le logement social. Votre programme sur ce thème, c'est zéro logement social. Evidemment, nous sommes complètement en désaccord avec cette approche.

Je vous avoue que votre suggestion sur le fait que les parties communes seraient moins bien entretenues par les bailleurs sociaux me semble assez désagréable, voire offensante pour nos bailleurs, en particulier pour tous les agents de la R.I.V.P. qui sont très dévoués et qui font un très beau travail. D'ailleurs, le journal "Le Monde" s'est fait l'écho de tout le travail qu'ils font pour le non-recours aux droits des locataires. C'est essentiel pour les locataires du parc public, comme du parc privé. Les locataires du parc social ont droit à des aides et à du travail de la part de leurs bailleurs qui est très positif, y compris pour leur pouvoir d'achat. Je pense donc que cette suggestion était tout à fait inadaptée.

Le 15e arrondissement détient un certain nombre de logements sociaux, et c'est une bonne chose, mais il est encore bien en deçà de notre objectif de 40 % de logements publics à horizon 2035. Dans ce cadre, il est tout à fait légitime qu'il y ait toujours des programmes de logements sociaux dans cet arrondissement, comme dans l'ensemble de Paris, et de façon équilibrée. Nous aurons l'occasion d'en reparler avec le maire, Philippe GOUJON, et vous très bientôt, suivant les programmes et suivant leur localisation dans le 15e.

En tout cas, je trouve que ce projet de délibération créant 17 logements sociaux est tout à fait positif pour un équilibre à l'échelle parisienne.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 278.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DLH 278).

2023 DLH 279 - Réalisation 119-121, rue Damrémont (18e) d'un programme d'acquisition-conventionnement de 52 logements sociaux (16 P.L.A.-I. - 19 PLUS - 17 P.L.S.) par la R.I.V.P. - Subvention (9.493.732 euros).

2023 DLH 283 - Réalisation 92, rue du Mont-Cenis (18e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 18 logements sociaux (6 P.L.A.-I. - 7 PLUS - 5 P.L.S.) par la R.I.V.P. - Subvention (1.699.159 euros).

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent conjointement les projets de délibération DLH 279 et 283. Le projet de délibération DLH 279 concerne le 119-121, rue Damrémont, et le projet de délibération DLH 283 porte sur le 92, rue du Mont-Cenis dans le 18e.

Pour les deux projets de délibération, je donne la parole pour cinq minutes à M. GRANIER, du groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Avançons, avançons, Monsieur le Maire. Je couple effectivement ces deux interventions.

Pour le DLH 279, cette typologie très, très sociale nous inquiète énormément à travers votre droit de préemption et le pastillage qui en suit. Nous avons un point de vigilance sur les droits de réservation. Ils peuvent apparaître comme positifs, notamment avec une partie employeur, une partie Ville et une partie Préfecture, mais nous n'avons pas plus de détails, ce qui soulève une part d'inquiétude chez nous.

Globalement, par ce projet de délibération, vous retirez 52 logements du parc privé. Vous agissez ainsi sur l'offre de manière négative par la raréfaction de l'offre, ce qui a pour conséquence une mécanique haussière pour le marché. Vous contribuez ainsi à l'augmentation des loyers, et vous contribuez à la spéculation foncière.

Pour le DLH 283, plus précisément, c'est la même chose : transformation dans le diffus de logements sociaux conventionnés, pastillage. C'est une proposition et un projet de délibération totalement idéologiques du "social à tout prix", en dépit des objectifs que vous atteignez à l'échelle de Paris, voire que vous dépassez dans certains arrondissements comme le 19e, le 20e, le 13e, etc. Ce n'est pas encore le cas dans le 18e, mais cela ne saurait tarder.

En conséquence, nous voterons contre ces deux projets de délibération.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur GRANIER.

Pour vous répondre, je donne la parole à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Monsieur GRANIER, vous êtes bien membre du groupe L.R., comme Mme MONTANDON et Mme de CLERMONT-TONNERRE… Oui, du groupe Changer Paris. Elles viennent de nous expliquer que, quand il n'y a pas de logements P.L.S., intermédiaires, cela ne va pas. Voilà deux projets de délibération avec à chaque fois un tiers de logements intermédiaires, mais cela ne va pas non plus.

Si je résume, le logement très social, cela ne va pas, le logement social, cela ne va pas, et le logement social intermédiaire, cela ne va pas. Le problème n'est donc pas l'équilibre, mais que vous êtes contre le logement social.

Vous dites que le logement social renforce la spéculation. Aujourd'hui, à Paris, 25 % des logements privés sont soit vacants, soit sous-occupés, soit des résidences secondaires. Le logement social est la garantie pour des ménages de lutter contre la spéculation et de payer moins cher leur loyer, et le logement social permet surtout et avant tout que ces logements soient occupés. A chaque fois que nous créons dix logements sociaux, cela veut dire que trois logements ne sont ni vides ni des résidences secondaires.

C'est notre principale arme pour lutter contre la spéculation qui vide Paris de ses résidences principales, et c'est donc totalement à l'opposé de ce que vous dites, Monsieur GRANIER.

Puisque vous nous faites souvent la remarque qu'il n'y a pas assez de logements de grande taille, je me permettrais d'insister sur le fait que, dans le programme du projet de délibération DLH 279, contre lequel vous vous apprêtez à voter, il y a plusieurs grands logements, des T4 en P.L.A.-I. et des T5 en PLUS. Ils permettront ainsi de maintenir des familles à Paris, ce qui devrait être, je pense, notre objectif commun.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 279.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DLH 279).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 283.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DLH 283).

2023 DLH 287 - Adoption de la convention relative à la délégation à l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris de droits uniques sur des logements de la Ville de Paris du patrimoine de "Paris Habitat".

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la délégation à l'A.P.-H.P. de droits uniques de réservation de la Ville de Paris sur des logements de "Paris Habitat".

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DLH 287 concernant l'adoption de la convention relative à la délégation à l'A.P.-H.P. de droits uniques sur des logements de la Ville de Paris du patrimoine de "Paris Habitat", l'amendement n° 74, ainsi que le vœu référencé n° 75.

Je donne la parole en premier à M. Émile MEUNIER, pour le groupe "Les Ecologistes", pour cinq minutes.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, au nom du groupe "Les Ecologistes" et de la maire du 14e, Carine PETIT, je soutiens très fortement ce projet de délibération en ce qu'il adresse un problème qui est récurrent et que nous connaissons tous ici : comment arriver à loger les infirmières, les infirmiers, et le personnel médical plus généralement ? Une des solutions, c'est le logement social, ce même logement social contre lequel vous vous opposez, Mesdames et Messieurs de la droite.

A chaque projet de délibération concernant le logement social, vous avez voté contre. Ensuite, vous vous demandez comment faire pour loger les infirmières et les infirmiers : nous n'allons pas les loger dans des duplex à 15.000 euros le mètre carré, nous allons les loger dans le logement social.

Ici, nous avons un projet de délibération qui permet de conclure une convention entre l'A.P.-H.P., les hôpitaux, et notre bailleur social pour favoriser l'accès de 500 logements au personnel médical. C'est une vraie avancée. Malgré tout, pour mettre à disposition 500 logements au personnel médical, encore faut-il créer 500 logements. C'est toute la politique que nous menons autour de la création et de la production de logement social.

Merci.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur MEUNIER.

Je donne la parole à M. Jérôme LORIAU, du groupe Changer Paris, pour cinq minutes… Il n'est pas là ? D'accord.

Dans ce cas, je donne la parole au maire de Paris Centre, M. Ariel WEIL, pour le groupe Paris en commun, pour cinq minutes.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci beaucoup.

J'ai le plaisir d'intervenir sur ce projet de délibération. Je suis évidemment extrêmement favorable à ce que nous puissions loger des personnels soignants, sous cette forme ou sous une autre, dans le centre de Paris notamment, et dans tout Paris.

Cela fait des années que je dis qu'il y a à l'A.P.-H.P., en particulier - désormais cela s'étend aussi à d'autres types de fonctions publiques -, une crise de l'hôpital qui est due en partie au fait que nous ne parvenons plus à recruter des aides-soignants et des infirmières parce qu'elles ne peuvent pas se loger au plus près des hôpitaux. Vous savez à quel point nous voulons conserver un hôpital au centre de Paris avec l'Hôtel-Dieu, car l'hôpital doit être partout dans Paris. Dans ce cadre, les agents devraient pouvoir se loger partout.

Nous soutiendrons donc évidemment ce projet de délibération, mais, à vrai dire, cela fait longtemps que nous attribuons des logements à des personnels soignants. J'ai eu la chance, en créant Paris Centre avec la réunion des quatre arrondissements, de créer aussi un règlement pour la commission d'attribution, et nous avons mis en avant toutes les professions d'intérêt général. En particulier, nous avons des attributions qui se font à tous les agents de la fonction publique, hors agents de la Ville, et donc évidemment à ceux de l'A.P.-H.P.

Même dans ce domaine, j'ai souhaité aller plus loin. Aussi, j'ai pesé dans les jurys de toutes les grandes opérations de transformation des locaux de l'Assistance publique qui ont été accompagnées par la Ville. Je pense évidemment à celle de l'Hôtel-Dieu, toujours en cours, à celle de l'A.P.-H.P. avenue Victoria, l'ancien siège social, on

peut apercevoir cette très grande opération immobilière juste à travers les fenêtres, ou dans d'autres opérations, je pense au 38, boulevard de Sébastopol.

Parfois, ce qui dominait dans les jurys du point de vue de l'A.P.-H.P. était des considérations financières, ce que je peux comprendre, pour maximiser le retour pour l'A.P.-H.P. et pouvoir investir dans l'hôpital ou dans le logement, mais pas localement, plus loin. C'est une tentation contre laquelle je me suis inscrit, parce que je crois que le logement social, à mixité sociale, doit se faire à l'échelle de chaque arrondissement, de chaque rue, de chaque immeuble.

J'ai donc pesé pour que nous soyons dans la sélection des mieux-disants sur le logement social pour les agents de la santé sur ces grandes adresses, ces grandes opérations, mais aussi, et j'insiste sur ce point, pour que, dans les négociations avec nos bailleurs privés ou même avec nos bailleurs sociaux, dans chaque programme, nous puissions créer des typologies de grande taille, des T3, des T4, voire des T5. Ce que les agents de la fonction publique recherchent aussi, comme tous les Parisiennes et les Parisiens, à vrai dire, c'est de pouvoir s'installer dans le centre de Paris, y compris avec des familles.

Si nous avons une crise du recrutement dans la fonction publique en général et dans la fonction hospitalière en particulier, c'est bien parce qu'il est très difficile pour des infirmiers, des agents soignants, des aides-soignants de se loger avec leur famille, et donc d'être fidélisés au plus près de là où ils travaillent. Encore une fois, nous souhaitons qu'ils puissent être partout dans Paris.

À chaque fois, à chaque programme, Jacques BAUDRIER le sait, j'insiste pour que nous n'ayons pas seulement des T1, des T2, des programmes spéciaux, des logements pour les étudiants ou des logements de courte durée, ce qui est souvent la facilité. J'aurais d'ailleurs la même adresse avec d'autres fonctions publiques, que ce soit la Préfecture de police ou la R.A.T.P. Je dis toujours la même chose.

Si je parle de cela, c'est parce qu'il y a une adresse au 38, boulevard de Sébastopol, par exemple, où j'avais pu négocier avec l'Assistance publique pour que nous puissions créer 50 % de logement social, qui a été même porté dans la négociation à 100 %. C'était d'ailleurs un vœu présenté par le groupe communiste, que nous avions voté à Paris Centre et au Conseil de Paris. Dans le 5e, on souhaitait ne pas faire de logement social sur une adresse, alors que je souhaitais en faire dans le centre de Paris, nous avions donc cette convention.

Entre-temps, le nouveau directeur de l'A.P.-H.P., et je le comprends, a souhaité faire du logement de fonction plutôt que de faire du logement social sur certaines adresses. Pourquoi ? Au fond, je ne vais pas "pinailler". Même si cela m'oblige à faire moins logement social, ce qui compte, c'est le fond, et donc de loger des agents soignants. Si ce n'est pas du logement social mais du logement de fonction et que ce sont les mêmes catégories, cela me va aussi, à condition que ce ne soit pas seulement des T1, des T2 ou des programmes pour des personnes seules. Il faut que nous puissions loger des familles.

Nous rencontrons trop souvent dans nos commissions de logements, dans nos entretiens, des familles qui sont en situation de suroccupation dans des locaux trop exigus et qui quittent Paris ou son centre pour ne pas faire droit à cette demande que le programme soit revu pour inclure des appartements.

Je voudrais…

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Je vous invite à conclure, Monsieur.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - J'ai encore un peu de temps, mais je voudrais conclure en rappelant cette préoccupation…

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Il n'y a plus de temps, cela fait cinq minutes. Il faut conclure.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - S'il est logique et légitime que la Ville de Paris attribue un certain nombre de mètres carrés à des agents de la fonction publique, ce que nous faisons par ailleurs en dehors de cette convention, il faut aussi que tous les employeurs publics, l'A.P.-H.P., la R.A.T.P., la Préfecture de police, fassent aussi place aux familles de leurs agents dans la transformation de leur foncier.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je donne maintenant la parole à M. Vincent BALADI, du groupe Changer Paris, pour nous présenter l'amendement n° 74 et le vœu n° 75. Merci.

M. Vincent BALADI. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, les maires d'arrondissement de notre groupe sont bien évidemment favorables à tout dispositif visant à faciliter l'accès au logement des professionnels de santé.

Avec mes collègues du groupe Changer Paris, dont Geoffroy BOULARD, qui est à l'initiative de l'amendement n° 74, nous considérons que le projet de délibération DLH 287 est d'une importance primordiale. En effet, il s'agit du renouvellement d'une convention entre la Ville et l'A.P.-H.P. pour garantir le bon logement d'un certain nombre de

personnels de l'A.P.-H.P., et ainsi leur accorder la reconnaissance qu'ils méritent pour le service précieux qu'ils rendent à tous les Parisiens.

Cette convention, à l'origine, a été signée en 2017 et propose notamment que chacun des arrondissements puisse doter la Ville de Paris d'un pourcentage de son contingent en vue d'attribuer des logements aux agents de l'A.P.-H.P. Elle vient ainsi renforcer la politique de désignation que nous observons dans nos commissions d'arrondissement en faveur des agents publics. Les agents de l'A.P.-H.P., bien évidemment, en font partie.

Nous voudrions également mettre cette convention en perspective avec les évolutions réglementaires et législatives à venir dans le système d'attribution des logements sociaux. Ces évolutions prévoient l'extinction notamment d'un certain nombre de conventionnements de logements, entraînant mécaniquement une diminution du contingent de la Ville, mais aussi de celui des arrondissements, lesdits logements revenant "in fine" à la Préfecture d'Ile-de-France. À titre d'exemple, pour certains des arrondissements, c'est jusqu'à 4.000 logements qui sortiraient des contingents des mairies d'arrondissement.

Pour ces raisons, avec l'amendement n° 74, nous souhaitons ajouter à l'article 2 de cette convention un point d'équilibre dit "conventionnel" en vue de flécher particulièrement les logements dont les conventions viendraient à s'éteindre en vue de garantir ces logements aux agents de l'A.P.-H.P. sur du plus long terme.

Par ailleurs, dans le vœu n° 75, notre groupe propose de favoriser l'accès au logement pour les professionnels de santé pour ne plus qu'ils partent souvent en province, notamment, ce qui fait malheureusement que nous en avons de moins en moins à Paris. Nous prévoyons par ce vœu une réservation de logements, notamment ceux situés au siège historique de l'A.P.-H.P., au 3, avenue Victoria, à Paris Centre, pour les agents demandeurs éligibles.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur BALADI, pour votre esprit concis et le temps que vous nous avez fait gagner.

D'abord, je donne la parole à M. Jacques BAUDRIER, pour vous répondre.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci beaucoup à tous les intervenants. Je partage évidemment totalement le contenu des interventions d'Émile MEUNIER et d'Ariel WEIL.

Permettez-moi d'exprimer tout d'abord ma satisfaction de conclure ce travail mené pendant plusieurs mois entre les services de la Ville de Paris, mon prédécesseur, Ian BROSSAT, et les services de l'A.P.-H.P. De très nombreux échanges ont eu lieu pour arriver à ce projet de délibération et pour aboutir à une convention qui convient aux deux parties.

En prenant cet engagement auprès de l'A.P.-H.P., la Ville de Paris délivre un message clair : loger les soignants est une priorité. Je ne vais pas revenir en longueur sur ce que vous avez pu dire, les uns et les autres, sur les soignants et les soignantes et leur rôle primordial dans notre société, j'en partage bien évidemment l'esprit. Permettre aux hommes et aux femmes qui sauvent chaque jour des vies d'avoir un logement plus proche de leur lieu de travail, c'est quelque part les aider à sauver des vies.

Cette convention est d'ailleurs singulière dans notre paysage politique. Paris fait partie des rares institutions et collectivités à soutenir les soignants, pas seulement en paroles, mais en actes.

Quelques éléments de contexte : les taux de rotation du logement social baissent, les loyers dans le privé restent encore beaucoup trop élevés malgré nos actions sur l'encadrement des loyers, et la liste des logements vacants et des résidences secondaires augmente, avec des meublés touristiques bien trop présents et un Gouvernement qui n'agit pas à la hauteur de ces problématiques malgré nos diverses propositions. La création de nouveaux logements sociaux est donc encore plus nécessaire et, comme l'a bien dit Émile MEUNIER, pour en attribuer aux soignants, il faut d'abord en faire.

Dans ce contexte, les priorités ne manquent pas, et la Mairie doit composer avec chacune d'entre elles. Je peux en citer quelques-unes, comme les personnes en situation de handicap, les femmes victimes de violence et les agents de la Ville. Je pourrais facilement doubler, voire tripler mon temps d'intervention en énumérant l'ensemble des publics qui, au nom de l'intérêt général, sont tout à fait en droit de revendiquer l'intervention du service public pour être logés dignement.

Dans ce contexte, 500 logements en cinq ans sur les délibérations de la Ville de Paris, je vous prie de croire que c'est un effort très significatif, très important. C'est un choix, et nous l'assumons.

Le temps très long de l'élaboration de cette convention a été celui du compromis de la part des deux institutions. La chose n'est pas aisée, les discussions ont été longues entre l'A.P.-H.P. et la Ville pour que ce cadre de travail soit ambitieux, mais aussi et surtout réaliste et efficace. C'est pourquoi, Monsieur BALADI, tenir les objectifs de cette convention est déjà un "challenge" en soi. La priorité, désormais, est l'efficacité pour les atteindre.

Ajouter des attendus dans cette convention, des niveaux de détail sur les niveaux de logement, tant en localisation qu'en statut de conventionnement, risquerait de rompre l'équilibre difficile à trouver et de reporter encore

de longs mois la conclusion et le vote d'une telle convention. C'est pourquoi, chers collègues, je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu et votre amendement et d'approuver telle quelle cette convention.

Merci beaucoup.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

L'amendement n° 74 du groupe Changer Paris est-il maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition d'amendement, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 74 est repoussée.

Le vœu n° 75 du groupe Changer Paris est-il maintenu ? Aussi.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 287.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DLH 287).

Je vous remercie.

2023 DLH 301 - Réalisation 7-7 bis, cité Véron (18e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 16 logements sociaux (10 P.L.A.-I. et 6 PLUS) par la R.I.V.P. - Subvention (705.935 euros).

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DLH 301 concernant la réalisation au 7-7 bis, cité Véron dans le 18e, d'un programme d'acquisition-amélioration de 16 logements sociaux par la R.I.V.P.

Je donne la parole à M. Rudolph GRANIER, du groupe Changer Paris, pour cinq minutes.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, il s'agit de déminéraliser 460 mètres carrés de surface bitumineuse de voies d'accès aux pompiers pour permettre l'infiltration naturelle des eaux pluviales, structurés en trois bandes. Ce projet d'îlot de fraîcheur, qui est mené en concertation avec les locataires et les amicales, qui sont très investis sur ces sujets et sont demandeurs de l'amélioration de leur cadre de vie, notamment face aux enjeux sociaux et climatiques, requiert notre assentiment total. Nous l'encourageons.

Toutefois, sur ce projet, la densification d'une végétalisation existante reste très relative, tout comme la perméabilité des espaces verts avec le domaine public. Nous ne pouvons pas dire que cet aménagement soit considérable. En revanche, il autorise massivement des subventions, à hauteur de 705.000 euros, ce que nous avons à voter aujourd'hui. De surcroît, nous nous interrogeons pour savoir si le bailleur pourra tenir en l'état ce nouvel espace, afin qu'il ne devienne pas une Z.A.D. plus ou moins bien gérée.

Pour la position de vote, nous sommes évidemment contre.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur GRANIER.

Pour vous répondre, je donne la parole à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Il me semble que votre intervention est un peu décalée face à ce projet de délibération, qui concerne la création de 16 logements sociaux en plein Montmartre, à une adresse renommée ayant

accueilli notamment Boris Vian et Jacques Prévert : la cité Véron. Ainsi, 10 logements P.L.A.-I. et 6 logements PLUS seront conventionnés sur des typologies T1 et T2.

C'est une opération d'autant plus essentielle qu'elle concerne un quartier touché de plein fouet par la prolifération des meublés touristiques. 16 logements sociaux supplémentaires dans ce quartier, c'est 16 logements protégés d'un détournement au profit de la location touristique, c'est 16 logements qui resteront des résidences principales. Au moment où les logements vacants et les résidences secondaires, dont les meublés touristiques, représentent maintenant un quart des logements privés, c'est essentiel et prioritaire.

Si nous n'intervenions pas plus dans ces quartiers touristiques, à Montmartre ou dans le centre de Paris, ils seraient intégralement dévolus à la location touristique, dont la rentabilité aurait rendu impossible tout projet d'achat pour seulement habiter le quartier. Or, à Montmartre comme ailleurs, nous avons besoin que les quartiers vivent avec de vrais habitants, des enfants qui vont dans nos écoles, une envie de se mobiliser pour continuer à les faire avancer.

Paris ne doit pas être une ville-musée. Ce projet de délibération pour du logement social à Montmartre y contribue, et j'en suis fier. Je vous remercie de bien vouloir l'approuver.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 301.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DLH 301).

2023 DLH 320 - Réalisation 5, rue Houdon, 2, rue Robert-Planquette et 13, rue Lepic (18e) d'un programme d'acquisition-conventionnement de 9 logements dont 7 sociaux et 2 logements à loyer abordable par la R.I.V.P.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DLH 320 concernant la réalisation au 5, rue Houdon, au 2, rue Robert-Planquette et au 13, rue Lepic, dans le 18e, d'un programme d'acquisition-conventionnement de 9 logements, dont 7 sociaux et 2 à loyers abordables, par la R.I.V.P.

Je donne la parole à M. le maire du 18e arrondissement, M. LEJOINDRE, pour cinq minutes.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, c'est presque avec émotion que je suis heureux de saluer ce magnifique projet de délibération. Faire de la politique, être maire, c'est souvent difficile, mais c'est aussi de beaux moments de joie. Savoir que, sur ce dossier, nous avons enfin abouti à ce projet de délibération est un immense bonheur, parce qu'au fond il illustre le sens de ce qu'est notre politique du logement.

Notre politique du logement, que ce soit en création de logements ou en acquisition, est d'abord une politique qui vise à protéger. Protéger les Parisiennes et les Parisiens pour qu'ils puissent continuer, quel que soit leur statut social, à habiter dans Paris. En l'occurrence, protéger des Parisiennes et des Parisiens, des Montmartroises et des Montmartrois, face aux méthodes inacceptables d'un certain nombre de promoteurs immobiliers.

Il était tellement important que nous puissions marquer notre capacité à protéger les habitants de nos quartiers face à ces méthodes, et l'engagement que nous avons eu à l'Hôtel de Ville autour de Ian BROSSAT et dans le 18e autour de Mario GONZALEZ a porté ses fruits. Je suis très heureux que nous puissions voter ce projet de délibération, que nous puissions protéger les Montmartroises et les Montmartrois de la spéculation immobilière, que nous puissions faire en sorte que des habitants, y compris de catégories sociales populaires et moyennes, puissent rester à Montmartre, et que nous sauvions, d'une certaine façon, l'âme de Montmartre grâce à ce projet de délibération.

Pour conclure, je voulais saluer la grande mobilisation des habitants du quartier. Nous avons été présents à un certain nombre de manifestations d'habitants, ils nous ont beaucoup sollicités, et ils ont eu raison de le faire. Nous aurions évidemment travaillé sans leur sollicitation, mais ils nous ont démontré ce qu'était l'âme montmartroise, celle de la résistance et de la volonté de continuer à habiter le quartier. C'est une très belle réussite, et je voulais tirer mon chapeau à Mario GONZALEZ, à Ian BROSSAT, et maintenant à Jacques BAUDRIER.

L'un et l'autre ont été les acteurs centraux de cette démarche, et je voulais les en remercier. Grâce à eux deux, essentiellement, nous avons pu sauver la rue Robert-Planquette de la très mauvaise opération qui était prévue.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je donne à présent la parole à M. Émile MEUNIER, du groupe "Les Ecologistes", pour cinq minutes.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, comme le maire du 18e l'a très bien dit, c'est un projet de délibération pour agir contre la vente à la découpe à Montmartre, contre la spéculation et, finalement, contre l'expulsion de toute une catégorie de familles qui ne pourraient plus habiter à Montmartre à cause du prix. Pourquoi ? Parce que des promoteurs comme ce M. CHERPANTIER font de la vente à la découpe à Montmartre.

Qu'est-ce que cela veut dire ? M. CHERPANTIER achète un immeuble en entier, négocie avec les locataires d'une manière plus ou moins discutable leur sortie des immeubles, fait de la division d'appartements pour faire plus d'appartements, puis les revend avec une très grosse plus-value, entraînant la hausse des prix de l'immobilier dans le quartier.

Il faut absolument mettre fin à cette pratique. Grâce à toutes les personnes qui ont été citées, M. le maire, Mario GONZALEZ, Ian BROSSAT et maintenant Jacques BAUDRIER, nous avons pu, quelque part, forcer le promoteur à nous vendre moins cher 9 appartements qu'il s'apprêtait à vendre dans le privé pour en faire des logements sociaux. Ce sont ainsi 9 familles modestes ou de classes moyennes qui pourront rester à Montmartre grâce à ce projet de délibération. Nous devons nous en réjouir.

Je mettrais tout de même un petit bémol. Nous sommes intervenus après, lorsque le promoteur avait déjà acheté les immeubles. Ce qu'il faut faire, évidemment, c'est intervenir avant, préempter les immeubles en entier lors de leur vente pour faire du logement social, comme vous adorez le faire à droite.

Malheureusement, nous ne l'avons pas fait sur ces trois immeubles. Pourquoi ? Notre compte foncier, qui nous permet d'acheter ces immeubles, n'était pas suffisamment "rempli", si je puis dire. C'est pour cette raison que les écologistes et les autres groupes de la majorité, budget après budget, ont poussé pour l'augmentation du compte foncier, afin de disposer de plus de leviers pour préempter.

Notre appel est donc d'être vigilants. Dès qu'un immeuble se vend dans un quartier comme Montmartre, préemptons-le pour faire du logement social et garder la mixité dans nos quartiers.

Merci.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur MEUNIER.

Je donne maintenant la parole à M. Rudolph GRANIER, du groupe Changer Paris, pour cinq minutes.

M. Rudolph GRANIER. - Moins de cinq minutes, Monsieur le Maire, juste le temps de mettre en exergue une politique d'acquisition coûteuse, voire ruineuse, pour maintenir votre politique de quotas à tout prix et à tous crins.

Sur ces trois dossiers, il y en a un qui est effectivement bien connu à Montmartre, c'est le 2, rue Robert-Planquette. Au même titre que les familles que vous proposez de maintenir dans les logements, je ne voudrais pas laisser penser que vous êtes devenus une agence immobilière, que vous rachetez à quasiment 7.800 euros le mètre carré à Montmartre et que la destination est déjà connue. À travers toute l'effervescence qu'il a pu y avoir autour du commerce du 2, rue Robert-Planquette, vous mentez en laissant penser que ce sera le même commerce. Sans quoi, il y aurait tout de même une distorsion dans la gestion de ce dossier que je trouverais assez inquiétante.

Pour les premiers éléments, néanmoins, vous comprendrez que nous voterons contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur GRANIER.

Pour vous répondre, je donne la parole à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - La vente à la découpe est un phénomène insupportable et lamentable. Ces opérations, qui consistent à acheter un immeuble entier à bas prix et à le revendre par lots pour faire une opération financière au prix de l'éviction des locataires en place, sont complètement antinomiques avec le droit au logement, qui devrait être la priorité absolue. D'autant plus que, souvent, les promoteurs utilisent des méthodes plus que douteuses pour faire partir les locataires.

Je suis donc particulièrement fier de présenter ce projet de délibération. Je remercie Éric LEJOINDRE et Émile MEUNIER pour leurs interventions et, bien entendu, je remercie Ian BROSSAT, Mario GONZALEZ et Éric LEJOINDRE pour tout le travail qu'ils ont porté pour faire émerger ce projet. Bien sûr, je remercie aussi les locataires, qui se sont mobilisés. La mobilisation des locataires est très importante pour qu'ils nous signalent le plus tôt possible l'arrivée de telles pratiques. C'est essentiel pour les éviter et pour que nous puissions racheter ces immeubles le plus vite et le plus tôt possible pour protéger tout Paris de la vente à la découpe.

Bien entendu, un compte foncier bien alimenté, comme l'a suggéré à juste titre Émile MEUNIER, est la meilleure des garanties de nous donner les moyens d'éradiquer cette pratique de la vente à la découpe de Paris.

Merci beaucoup pour votre soutien. J'espère que ce projet de délibération rassemblera un très large soutien de notre Assemblée.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 320.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DLH 320).

2023 DLH 326 - Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale du parc de logements sociaux.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'accélération des rénovations du parc social parisien et à la rénovation de certains logements sociaux.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DLH 326 relatif à la présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale du parc de logements sociaux et le vœu référencé n° 76 qui y est rattaché.

Je donne la parole à Mme Valérie MONTANDON, pour le groupe Changer Paris, pour cinq minutes.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais profiter de ce projet de délibération en préambule pour rappeler à M. BAUDRIER qu'il fait des raccourcis un peu trop facilement. Vous nous avez dit tout à l'heure que nous votions contre tous les projets de délibération DLH en lien avec du logement social. C'est faux, et vous le savez pertinemment. Si nous nous inscrivons sur des projets de délibération, c'est justement pour vous signifier nos désaccords. En effet, souvent, comme vous n'accédez pas à nos remarques - je prends la mienne en exemple, sur un rééquilibrage des logements sociaux dans un ensemble -, nous votons forcément contre.

Pour tous les projets de délibération pour lesquels nous votons favorablement, nous ne nous inscrivons donc pas. Néanmoins, si je vous prends au mot, nous finirons par le faire, et la 5e Commission ne durera pas 3 ou 4 heures, mais 3 ou 4 jours.

Maintenant que j'ai rétabli cette mauvaise foi, je peux entrer dans le vif du sujet de ce projet de délibération sur la rénovation des logements du parc social.

Je trouve que la Ville de Paris est très mal placée pour faire des leçons de morale. Que ce soit en termes de qualité ou de quantité, en termes de rénovation des logements sociaux, le compte n'y est pas.

Tout d'abord, en termes de quantité. Vous savez pertinemment que les 50.000 logements qui ont été rénovés sur les 250.000 que compte le parc ne représentent que 20 %. Finalement, nous sommes encore loin du cap pour atteindre une rénovation totale du parc social. Vous avez comme objectif 5.000 logements rénovés par an. C'est bien, mais vous savez pertinemment que nous n'y sommes pas pour l'instant, puisque nous avons plutôt un rythme de 3.000 à 4.000 logements sociaux rénovés par an.

Si nous restons sur le même rythme, vous le savez pertinemment aussi, il faudra attendre 2060 pour arriver à rénover l'ensemble du parc social et être en conformité avec nos objectifs. Dès 2050, les bailleurs sociaux seront en grande difficulté, et ceux qui n'auront pas réussi à rénover leur parc social ne pourront plus louer certains logements sociaux.

Pour la qualité, le compte n'y est pas non plus. Vous vous êtes longtemps engagés sur une rénovation qui aurait été au cas par cas. Vous avez fait des communications, et je me souviens très bien y avoir participé, par exemple lors de conférences au Pavillon de l'Arsenal, où vous expliquiez que vous faisiez une sorte de cas par cas auprès des locataires, et que, lorsqu'il y avait des rénovations compliquées, vous regardiez aussi bien la configuration des bâtiments, des appartements que les usages des locataires.

Or, lorsque l'on rencontre les amicales de locataires, on s'aperçoit que ce n'est pas le cas. Vous l'avez peut-être fait pour quelques appartements témoins, mais, pour la grande majorité, vous avez fait plutôt de la masse, et vous n'avez pas regardé les spécificités des bâtiments, des logements, ni les usages qui étaient nécessaires et les attentes des riverains. Vous avez eu des dossiers très lourds, vous le savez, sur les V.M.C., sur le désamiantage, mais aussi sur les différentes configurations des espaces communs.

Dans le 12e arrondissement, j'ai visité des résidences, à Hénard, par exemple, où des fenêtres avaient été réhabilitées mais n'étaient pas accessibles à taille humaine, où des portes étaient à l'envers, et où des portes anti-feu n'étaient pas fonctionnelles. Tout cela, après des travaux. Le témoignage des riverains, c'est qu'ils ne comprennent pas pourquoi ils sont dans une situation après la rénovation qui soit moins optimale qu'avant.

Je trouve aussi très étonnant qu'il y ait des annonces de location des bailleurs sociaux où les D.P.E. ne sont pas affichés. En termes d'exemple, ce n'est pas concevable.

J'ai parlé de la quantité, j'ai parlé de la qualité, mais vous essayez bien sûr de rétablir les choses avec une communication pour verdir vos actions, et je pense notamment aux îlots de fraîcheur. Oui, les îlots de fraîcheur existent, ils vont dans le bon sens, mais souvent ils cachent une autre vérité, celle de l'utilisation au maximum des parcelles sur les ensembles sociaux et, notamment, sur une densification.

Je ne prendrai qu'un seul exemple, celui de Charenton-Meuniers. Pour cette résidence, certes, vous avez débitumé des parkings, et c'est une bonne chose. Toutefois, quand vous regardez les parcelles, les espaces de respiration qui ont été utilisés ont été densifiés à outrance. Vous avez réussi à construire un immeuble devant une barre gigantesque, et cela ne vous pose aucun problème en termes d'îlot de fraîcheur, de chaleur ou de quoi que ce soit.

Là encore, il y a eu beaucoup de communication pour cacher une réalité qui est toute autre. Cela, nous ne pouvons que le déplorer.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Madame MONTANDON.

Je donne la parole à présent à M. Pierre-Yves BOURNAZEL, pour présenter le vœu n° 76 pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la rénovation énergétique des logements sociaux à Paris est une urgence majeure, nous vous le rappelons souvent, afin de lutter contre la précarité et réussir la transformation écologique et sociale de notre ville.

Ces dix dernières années, la Ville a financé pour 600 millions d'euros la rénovation de 63.000 logements sociaux, dont 32.000 ont été terminés sur un total de 260.000 logements sociaux, soit 13 % du parc. Cet effort louable a permis de sortir de la précarité énergétique et de l'habitat indigne de nombreuses familles, mais ce mouvement doit être amplifié. En effet, selon vos propres chiffres, la Municipalité a livré 4.242 logements sociaux rénovés en 2022, en baisse de 10 % par rapport à 2021, mais elle espère en rénover 5.000 cette année. A vrai dire, même si vous arrivez à en rénover 5.000 par an, ce sera toujours largement insuffisant, car, à ce rythme, vous atteindrez vos objectifs de rénovation énergétique avec dix ans de retard en 2060.

Le retard de ces rénovations provoque, je le répète en pesant toujours mes mots, une dégradation extrêmement importante de la qualité de vie des locataires. Un immeuble non rénové et mal entretenu, ce sont des familles qui ont froid l'hiver et chaud l'été parce qu'elles vivent dans des passoires énergétiques. C'est une personne âgée qui est contrainte de porter ses courses en utilisant l'escalier parce que les ascenseurs sont en panne depuis plusieurs mois. C'est être obligé de subir, parfois au prix de sa santé, des colocations forcées avec des espèces nuisibles comme les punaises de lit ou les cafards.

Tout cela, ce sont des réalités, des réalités que je constate par moi-même en me rendant à la rencontre de Parisiennes et de Parisiens. J'accompagne d'ailleurs de nombreuses familles afin de faire entendre leurs légitimes demandes.

Le retard dans ces rénovations se fait, enfin, au détriment de la lutte contre le réchauffement climatique et des économies d'énergie. Là encore, face à l'urgence que nous connaissons, votre bilan demeure insuffisant. Depuis des années, Conseil après Conseil, chiffres à l'appui, je tiens le même discours, mais les rénovations ne s'accélèrent toujours pas. Depuis des années, nous vous alertons sur l'impact de vos décisions et leurs conséquences sur la dégradation de la qualité de vie des habitants. Je ne dis pas que vous n'en avez pas conscience, d'ailleurs vous faites des choses et nous les votons, et c'est bien normal, mais les rénovations doivent augmenter en nombre.

Ce que je dis, c'est que vos actions sont clairement en dessous des besoins. Il faut changer de braquet, il faut établir un cap, une stratégie et il faut se donner les moyens de tenir le cap et la stratégie. Avant de vouloir atteindre 40 % de logements publics, comme vous le répétez inlassablement, fixez-vous d'abord un objectif de 25 % de logements existants correctement entretenus et rénovés.

Nous vous demandons une fois de plus, dans l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens qui vivent dans le parc social de la Ville, de rattraper le retard dans la rénovation des logements sociaux en demandant aux trois bailleurs sociaux de la Ville de réaliser un état des lieux des logements rénovés en urgence, immeuble par immeuble, locataire par locataire, et en doublant l'effort de rénovation à hauteur de 10.000 logements par an.

Il faut privilégier aujourd'hui la qualité sur la quantité, et la qualité de vie plutôt qu'une politique du "toujours plus". Pensons la politique du logement à l'échelle du Grand Paris. Ainsi, nous serons collectivement plus efficaces.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOURNAZEL.

Je donne la parole à présent à Mme de COMPREIGNAC. Elle n'est pas là ? Elle s'est désinscrite.

Dans ce cas, je donne maintenant la parole à M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement, pour le groupe Paris en commun, pour cinq minutes.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs, je vais peut-être aller à rebours de l'intervenant précédent, mais je souhaite profiter de cette communication pour souligner l'effort exceptionnel consenti par la Ville de Paris en matière de rénovation du parc social, à l'heure où malheureusement l'engagement de l'Etat fait défaut.

Début octobre, en clôture du congrès H.L.M., le Ministre annonçait une enveloppe exceptionnelle de 1,2 milliard d'euros sur trois ans pour soutenir la rénovation énergétique du parc social français. C'est une annonce positive, mais elle ne représente que 1.000 euros par logement à l'échelle du parc social français, en ne considérant que les logements les plus énergivores. Or, à Paris, avec 670 millions d'euros investis dans la rénovation de plus de 63.000 logements depuis 2009, nous mettons sur la table près de 10.000 euros par logement, soit 10 fois plus. Nous l'assumons, c'est un investissement à la hauteur de notre ambition pour le climat et la justice sociale.

Pour le climat, d'abord. Vous le savez, la consommation énergétique du secteur résidentiel représente près de 40 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire parisien. Sans cet effort de rénovation massif, il sera évidemment impensable d'atteindre les objectifs de la stratégie "zéro carbone" en 2030 et en 2050. Un enjeu social, aussi, parce que, nous l'avons souvent dit ici, les économies de charges générées sont précieuses pour les locataires qui en bénéficient, en moyenne 400 euros par an et par foyer. C'est une bouffée d'air pour les ménages les plus modestes et les habitants de nos quartiers, notamment populaires.

Comme cela a été dit précédemment, en 2022, le programme a pris un nouveau virage avec l'accélération du volet du développement des îlots de fraîcheur. Nous le savons là aussi, les plus précaires sont les plus exposés au changement climatique, ce sont eux qui ne peuvent pas fuir Paris pour aller se mettre au vert en période de canicule.

Pour toutes ces raisons, je suis évidemment content que le 20e compte parmi les plus actifs dans cet effort. Depuis 2009, 5.200 logements ont été rénovés et 10.000 logements supplémentaires sont en passe de l'être, c'est donc le tiers du parc social de l'arrondissement qui est engagé dans cette dynamique. De même, en 2022, le 20e comptait 4 des 15 opérations d'îlots de fraîcheur financées par Paris et par son équipe municipale.

Je dois dire que, même si les moyens sont là, pour accélérer, il faut aussi que nous ayons de quoi reloger les habitants dans la période intercalaire. Pour cela, il faut que nous continuions à développer nos programmes de logements sociaux, comme Jacques BAUDRIER a pu le rappeler précédemment.

Je finirai en rappelant que, dans un contexte d'inflation et de hausse des taux d'intérêt, ces résultats encourageants sont toutefois marqués par une hausse du coût des rénovations pour les bailleurs. Nous demandons donc à l'Etat un plan de soutien national à la rénovation dans le parc H.L.M., au-delà des premières annonces faites lors du congrès H.L.M., pour que les bailleurs puissent tenir leurs objectifs de rénovation énergétique et de justice sociale. Oui, il n'y a pas que Paris qui peut participer.

J'ajouterai, et je terminerai sur ce point, que nous défendons également un tarif social de l'énergie pour les locataires de nos parcs H.L.M. Nous venons de faire paraître une tribune avec des élus de tous bords sur le sujet, puisque nous savons que, aujourd'hui, dans le parc social, c'est l'énergie qui coûte le plus aux locataires.

Merci.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire du 20e arrondissement.

Je donne la parole à présent à M. Jean-Baptiste OLIVIER, du groupe Changer Paris, pour cinq minutes.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Les années se suivent et se ressemblent. Cette communication très succincte n'apporte rien de nouveau. Il y a un an, j'avais déposé avec mes collègues Claire de CLERMONT-TONNERRE et Valérie MONTANDON un vœu qui était rattaché à un projet de délibération comparable à celui-ci, et nous y faisions plusieurs constats.

Tout d'abord, votre ambition est insuffisante. L'objectif de 5.000 logements sociaux rénovés par an est important, mais il conduisait l'an dernier, selon nos calculs, à plus de 2050, ce qui n'est pas de la science-fiction pour les habitants qui souffrent du froid l'hiver et du chaud l'été. Ce n'est pas un objectif raisonnable et, de plus, il n'était pas réalisé en 2021 ni les années précédentes, mais toujours pour une bonne raison. Une fois, c'était le Covid, une autre fois, le désengagement de l'Etat, et j'entends que cette année, encore une fois, c'est notamment ce dernier exemple qui est cité.

C'est pourquoi nous demandions l'an dernier que la Ville cesse sa coûteuse politique de préemption afin de réorienter ses investissements dans la rénovation du parc social. Un an plus tard, non seulement ce souhait n'a pas

été suivi, mais les mêmes constats sont à faire. Cette année, dans le bilan que vous tirez de 2022, le résultat est encore plus mauvais. Cela a été dit, 4.200 logements rénovés, c'est en dessous de l'objectif.

J'ajoute que la très grande majorité de ces opérations en 2022, les deux tiers, a porté sur le bâti ancien. C'est très bien de s'occuper des immeubles datant du XIXe siècle jusqu'aux années 1940, mais desquels parle-t-on ? Pour l'essentiel, on parle des H.B.M., les fameuses "Briques rouges", où vous avez dépensé énormément d'argent pour changer les ventilations. Nous en avons dénoncé l'intérêt à de nombreuses reprises, notamment avec ma collègue Anne BIRABEN, dans le 5e, mais également dans le 13e. Ces travaux étaient très contestés, et ils le sont toujours par les associations de locataires.

Ainsi, dans ce chiffre de réalisation, pourtant insuffisant, combien d'opérations ont réellement été utiles et concertées avec les habitants ?

Le résultat est donc très loin des besoins, mais, cette fois encore, ce n'est pas votre faute, c'est encore l'Etat. Il est vrai qu'en 2022 le financement de l'Etat a été nettement réduit. Ses financements équivalaient en 2021 à plus du tiers du financement de la Ville, et en 2022 ils n'en représentent plus qu'un dixième. Dans ce cas, pourquoi n'avez-vous pas augmenté votre enveloppe ? Des moyens, vous savez en trouver lorsqu'il s'agit d'acheter à prix d'or dans les quartiers chics ou lorsqu'il s'agit de mettre plus de 150 millions d'euros sur la préemption. Des moyens, vous en avez eu lorsque les D.M.T.O. explosaient ces dix dernières années, ou lorsque vous faisiez les poches des bailleurs sociaux via la pratique des loyers capitalisés. Nous l'avons dit, nous l'avons répété, nous le répétons encore, avec plus de 1,2 milliard d'euros prélevés entre 2016 et 2021, les bailleurs auraient pu rénover plus de 20.000 logements. La responsabilité de la non-réhabilitation vous incombe donc.

Il y a quelque chose de choquant à lire dans cette présentation que le bilan global est très positif, quand on voit que vous vous glorifiez d'avoir rénové seulement 13 % du parc social en 14 ans. Pendant cette période, vous avez consacré 670 millions d'euros. Ce montant peut paraître important à tout un chacun, mais il ne représente que la moitié des recettes perçues sur une année au titre des D.M.T.O. Sur les 50 millions d'euros que vous affichez en 2022, nous n'en retrouvons que 33 millions dans le compte administratif. Là aussi, il faudra nous dire quel est le bon chiffre.

Nous le voyons, la volonté politique n'y est pas. Vos priorités sont ailleurs : il faut faire du chiffre, préempter, conventionner. On pourrait se dire que vous voulez loger plus de monde, mais, nous l'avons suffisamment démontré, la plupart du temps, le solde de création de logements est nul. C'est de l'affichage coûteux, au détriment de la réhabilitation de l'existant.

Cette année, sans augmenter l'enveloppe financière et pour cacher une fois de plus la réalisation de vos objectifs annuels, vous utilisez votre artifice habituel : le "greenwashing", avec les îlots de fraîcheur. C'est très intéressant comme idée, mais il ne faut pas tout mélanger entre les indispensables travaux de réhabilitation thermique et le verdissement des extérieurs.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Je vous invite à conclure, Monsieur OLIVIER.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Je termine sur ce point.

J'aimerais que, au-delà des grandes ambitions affichées, la rénovation environnementale soit réellement une priorité, ce qui impose une réorientation de votre politique du logement.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur OLIVIER.

Je donne à présent la parole à Émile MEUNIER, pour le groupe "Les Ecologistes", pour cinq minutes.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, tout d'abord, j'ai manqué à mes devoirs de président de 5e Commission tout à l'heure puisque je n'ai pas félicité Jacques BAUDRIER pour ses nouvelles fonctions. En plus de la rénovation thermique, et nous allons en parler, il a maintenant à sa charge le logement, ce qui crée une cohérence, je crois, qui va permettre d'accélérer les processus.

Je vais prendre la parole sur les deux projets de délibération, les bailleurs sociaux et les copropriétés, pour faire en gros les mêmes remarques.

Tout d'abord, je veux féliciter toutes celles et ceux qui travaillent au quotidien pour arriver à ce résultat. Ce que nous avons enclenché à Paris, c'est l'équivalent du tunnel sous la Manche, c'est un chantier titanesque. Nous prenons toutes les catégories d'immeubles, plus différentes les unes que les autres, nous devons massifier la rénovation thermique, nos bailleurs sociaux jouent le jeu, les services jouent le jeu, les entreprises jouent le jeu, les élus jouent le jeu, et il y a un portage politique et financier sur la durée.

Je veux bien que l'on soit un peu "scrogneugneu" à droite, mais tout de même, ce que nous sommes en train de faire est sans précédent dans l'histoire des travaux publics en France, et évidemment que nous apprenons en marchant. Vous ne croyez pas que nous arriverons avec les meilleures techniques du jour au lendemain, tout le monde formé, les services sur le pont, les milliards qui descendent et les législations adaptées. Comme toutes les

grandes choses, nous les faisons pas à pas. La question est plutôt : les faisons-nous bien ? Allons-nous dans le bon sens ? Y mettons-nous les moyens ? A ces questions, la réponse est oui.

Nous devrons évidemment continuer à nous améliorer, mais, comme je le disais, c'est un processus continu et nous ne sommes qu'à une étape, au début de l'aventure.

Pour le moment, je vois deux pistes de progression. La première, c'est sur le confort d'été, débitumer massivement les cours intérieures, les parkings des H.L.M., etc. Je dois dire que, à la lecture de ce bilan, je n'ai pas vu des chiffres complètement fous sur la débitumisation. A mon avis, nous devrons aller un peu plus loin et un peu plus vite pour atteindre les objectifs de 300 hectares d'espaces verts ouverts au public - vous savez, le fameux "P300". Je sais que l'administration y travaille d'arrache-pied.

La deuxième, c'est sur les H.B.M. C'est vrai que nous pouvons nous poser des questions, puisque c'est une architecture dite "passive" qui ne fonctionne pas forcément avec les V.M.C. Nous avons entamé un travail pour continuer à améliorer les choses, et je dois dire que les premiers retours que j'ai eus sont plutôt convaincants. Les bailleurs sociaux et ceux qui travaillent sur ces sujets ne sont pas là pour mal faire, ils veulent bien faire. C'est possible que, sur un ou deux logements, ils aient pu boucher la cheminée un peu trop rapidement, mais la question est : comment faisons-nous pour nous améliorer ? Le travail que nous sommes en train de lancer avec la 5e Commission va le permettre, et je remercie Jacques BAUDRIER de l'accompagner.

Il y a aussi l'étude de l'APUR, que nous attendons comme le Messie, car elle va permettre d'objectiver beaucoup de choses sur tout ce que nous avons déjà fait et sur les dizaines de milliers de logements rénovés. Nous avons besoin de savoir combien nous économisons vraiment et quelles sont les meilleures techniques en fonction de la typologie, mais aussi s'il n'y a pas eu un effet rebond. Vous savez, quand on est mieux isolé, on a parfois tendance à mettre le chauffage un peu plus fort. Cette étude nous permettra aussi de savoir les conséquences budgétaires de ces rénovations et les bons gestes. Tout cela, nous devrons l'étudier.

Je voudrais dire aussi que le défi qui est devant nous, c'est la question de notre patrimoine. Vous le savez, nous avons la plus belle ville du monde. Cela, aussi, il faut s'en rendre compte. Il suffit de marcher dans la rue pour s'apercevoir que nous sommes dans un musée, une œuvre d'art à ciel ouvert. Dans ce contexte, nous ne pourrons pas mettre du polystyrène par l'extérieur comme nous le faisons sur certains bâtiments, et il nous faudra trouver de nouvelles techniques, de nouveaux matériaux, un nouveau savoir-faire. Là aussi, nous allons progresser, et nous continuons à le faire. Je sais que la Commission du Vieux Paris a pris langue avec l'Agence parisienne pour le climat pour élaborer de meilleures techniques à mettre dans les mains des entrepreneurs qui vont les appliquer.

Je voudrais finir enfin sur le fait que, oui, il nous faudra encore accélérer. Nous, les écologistes, ne sommes jamais contents, nous voulons toujours mieux et toujours plus, mais nous risquons de nous retrouver avec un goulot d'étranglement : beaucoup de demandes, beaucoup de moyens, mais pas assez de personnes pour faire les travaux. Ainsi, les écologistes plaident et continueront à plaider pour la création d'une grande école des métiers de la rénovation thermique pour tous les corps de métier, de l'ouvrier à l'architecte de patrimoine, de l'ingénieur au financier.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Je vous invite à conclure, Monsieur MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Tout cela, pour continuer cette grande aventure ensemble de la rénovation des bâtiments de Paris.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci à toutes ces interventions, elles vont me permettre de remettre quelques vérités en place.

Tout d'abord, s'il y avait des Jeux olympiques de la rénovation du parc social, la Ville de Paris aurait la médaille d'or. En France, nous sommes de loin la collectivité la plus avancée sur la rénovation de notre parc social. Le seul ensemble de plusieurs centaines de milliers de logements de France, tous logements confondus, sociaux et privés, qui respectent la stratégie nationale bas carbone, qui est de très loin en avance sur tous les autres, ce sont les logements du parc social parisien.

Certains ont osé dire que nous sommes en retard, que nous n'allons pas assez vite, alors que l'Etat vient prendre exemple sur nous parce que nous sommes très en avance sur tout le reste. Lorsque l'étude de l'APUR sortira sur la rénovation du parc social, ce sera la première étude de France qui fera un bilan sur la rénovation de logements, parce que nous sommes les seuls capables de le faire, les seuls à avoir rénové autant de logements, très loin devant tous les autres parcs de logements de France.

Mesdames et Messieurs de l'opposition, osez dire que nous n'allons pas assez vite et que nous ne faisons pas bien alors que nous sommes de loin en avance sur tout le reste de la France. De plus, nos logements sont rénovés

en termes qualitatifs avec beaucoup plus de moyens qu'ailleurs dans le reste du parc social grâce au soutien de la Ville de Paris et de l'engagement de nos bailleurs sociaux. Tout cela est en décalage total avec la réalité.

Je tiens à remercier et à féliciter les équipes de nos bailleurs sociaux, qui sont les meilleurs maîtres d'ouvrage de France en termes de rénovation environnementale. Leurs chantiers sont visités par des opérateurs internationaux et des bailleurs sociaux d'autres pays, que nous n'arrêtons pas de recevoir. Encore récemment, les équipes du ministère des Pays-Bas venaient prendre exemple sur ce que nous faisons. Il y a l'image qu'ils sont meilleurs que nous dans le bâtiment, mais non, puisqu'ils viennent prendre exemple sur le travail de nos bailleurs sociaux. Nous sommes un exemple à l'échelle européenne pour la rénovation de notre parc social. Voilà la réalité.

En termes de chiffres, pourquoi sommes-nous les seuls à respecter la stratégie nationale bas carbone ? Il faut avoir rénové tout notre parc social. Parce que nous avons voté beaucoup de projets de délibération pour créer du parc social et pour construire du logement social neuf. Je tiens à féliciter Ian BROSSAT pour cela, qui est dans la salle. Puisque nous avons beaucoup de logements sociaux neufs, ce n'est pas la peine de les rénover. Ainsi, avec nos 60.000 logements sociaux récents neufs, le parc social à rénover n'est que de 200.000 logements. De ce fait, si nous continuons à un rythme de 5.000 logements rénovés par an, nous atteindrons les objectifs de la stratégie nationale bas carbone. Nous ne sommes pas en retard, nous sommes à l'heure. Le drame pour le climat et pour les locataires, c'est que nous sommes les seuls à être à l'heure et à être en avance.

En termes d'accélération, nous pouvons toujours souhaiter accélérer. J'entends vos suggestions, Monsieur BOURNAZEL. Néanmoins, je vous ferai remarquer que, quand l'Etat soutient la rénovation du parc privé, il apporte jusqu'à 6.000 euros par logement. Ce n'est pas assez, mais ce n'est pas si mal. Or, ce même Etat, que vous soutenez, me semble-t-il, le Gouvernement, nous a apporté cette année 600 euros par rénovation de logement social. Si vous pouviez déjà nous aider pour que la rénovation d'un logement social dans le 18e soit autant accompagnée par l'Etat qu'un logement privé dans le 16e, cela nous apporterait un soutien très important. Quand vous aurez réussi à l'obtenir avec nous, ce sera avec plaisir que nous pourrons ensuite nous engager dans la rénovation du parc social et écouter vos arguments.

Ensuite, M. OLIVIER l'a dit, nous attaquons beaucoup de rénovations de parcs de "Briques rouges". Effectivement, c'est parce que nous avons énormément rénové de logement des "Trente Glorieuses", de logements plus récents. Maintenant, nous investissons des parcs plus complexes, ce qui implique des investissements encore beaucoup plus importants, environ 70.000 euros par logement, alors que la rénovation d'un logement social ailleurs en France est plutôt à 30.000 euros, et la rénovation du parc privé, à 25.000 euros.

Nous mettons donc jusqu'à deux ou trois fois plus d'argent, parce que nous investissons dans les "Briques rouges". C'est un défi technique extrêmement complexe de travailler sur ces bâtiments patrimoniaux, après concertation avec des architectes des Bâtiments de France, d'investir énormément d'argent et, en termes qualitatifs, de faire des miracles. Heureusement, c'est un défi que relèvent nos bailleurs sociaux.

J'entends les suggestions d'Émile MEUNIER. D'ailleurs, nous pourrons dès le 28 novembre, c'est-à-dire mardi prochain, visiter plusieurs chantiers, dans lesquels nous innovons en termes de mécanique environnementale. Par exemple, nous utilisons uniquement des isolants biosourcés dans toutes les rénovations que nous lançons. "A priori", nous sommes les seuls à le faire en France. Nous utilisons aussi uniquement des fenêtres en bois pour bannir le plastique des fenêtres de nos bailleurs sociaux, et nous développons autant que possible les îlots de fraîcheur.

Par ailleurs, Monsieur OLIVIER, vous dites que les îlots de fraîcheur sont du "greenwashing", mais c'est absurde. Les îlots de fraîcheur, cela veut dire que nous végétalisons la toiture, que nous posons des occultations, que nous faisons baisser la température jusqu'à 15 degrés en cas de canicule. Grâce à notre stratégie des îlots de fraîcheur, nous sauvons des vies. C'est une politique de santé publique. Oser dire que c'est du "greenwashing" est une insulte au travail de nos bailleurs sociaux et de la direction du logement et de l'habitat, et c'est totalement en décalage avec la réalité.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Je vous invite à conclure, Monsieur le Maire.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Je tiens à rassurer Émile MEUNIER, ce bilan concerne 2022, la première année du lancement des îlots de fraîcheur. Nous avons végétalisé 1,5 hectare et c'est un record, mais il sera battu en 2023, puisque nous aurons certainement plus de 2 hectares, et il sera sûrement encore battu en 2024. Les bailleurs sociaux font partie des premiers contributeurs à la réalisation de notre objectif de 300 hectares.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci de conclure, Monsieur le Maire.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Pour toutes ces raisons, je me permets de rejeter le vœu de M. BOURNAZEL.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

M. BOURNAZEL n'est plus dans la salle, mais il m'a dit qu'il maintenait son vœu. J'ai une explication de vote de la part de M. Jean-Baptiste OLIVIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Il faut garder son calme. D'ailleurs, je n'ai pas eu de réponse sur le fait que nous avons trouvé 33 millions d'euros dans le compte administratif, au lieu des 50 millions d'euros affichés.

Sur le vœu, évidemment, nous voterons pour, puisqu'il reprend quasiment mot pour mot celui que j'ai déposé l'an dernier.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - C'était une conclusion ? D'accord, vous allez voter le vœu n° 76. Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Il n'y a pas de vote pour le projet de délibération DLH 326, c'était une communication.

2023 DLH 327 - Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale des copropriétés.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DLH 327 relatif à la présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale des copropriétés.

Je donne la parole à Mme Valérie MONTANDON, du groupe Changer Paris, pour cinq minutes.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

En France, le parc immobilier compte plus de 5 millions de logements qui sont considérés comme des passoires thermiques, soit à peu près 17 %. Lorsque l'on regarde les taux de Paris, ils sont bien au-delà, puisque 35,1 % des biens sont considérés comme des passoires thermiques, ce qui représente 443.200 logements qui seront classés en E, F et G.

Je tenais à rappeler les coûts de rénovation pour ces propriétaires, car ils seront très élevés. D'après l'I.N.S.E.E., ils vont osciller entre 1.000 et 2.500 euros le mètre carré. La tâche est immense, 443.200 logements, et nous n'allons pas arriver à atteindre la rénovation totale de ce parc. Je pense que vous en êtes conscients.

Certes, vous avez créé "Eco-rénovons Paris" et, c'est une réalité, ce dispositif est utile. Toutefois, là où je ne suis pas d'accord avec vous, c'est que vous utilisez ce dispositif comme un prétexte pour dire que Paris a trouvé la solution miracle pour atteindre la rénovation du parc privé. C'est un véritable problème quand on regarde en détail les chiffres.

D'ailleurs, en préambule de son budget, la Maire de Paris, je crois, a dit que grâce à ce dispositif 27.000 logements sont accompagnés. Accompagnés pour un diagnostic, c'est vrai, mais pas au niveau d'une aide financière pour les logements, car seulement 4.000 logements ont été accompagnés sur cet aspect pour l'instant. 4.000 sur 443.000, vous voyez que ce n'est même pas 1 %. Je parle d'une tâche qui est rude, mais elle est colossale.

Je ne sais pas comment les propriétaires vont pouvoir s'en sortir. Comme je vous l'ai dit, les montants des travaux sont immenses. D'un côté, ils sont étranglés par l'augmentation de la taxe foncière de plus de 62 % et par les montants des travaux, et, d'un autre côté, il y a l'encadrement des loyers. La vérité, c'est que nombre d'entre eux n'obtiendront même pas les crédits pour faire les travaux, parce qu'il n'y a pas de rentabilité, et que nombreux seront ceux qui ne pourront tout simplement pas les financer. Même s'ils sont de bonne volonté, qu'ils ont l'intention de faire les travaux et qu'ils peuvent les financer, on s'aperçoit que la tâche est tellement rude dans l'haussmannien que l'on passe parfois simplement de G à F. C'est une "épée de Damoclès" qui restera au-dessus de leur tête, puisque, dans dix ans, ils devront à nouveau gagner un D.P.E. pour arriver à E. La tâche n'est pas aisée, voire quasi impossible.

Oui, il y a deux solutions. La première, qui serait très mauvaise, serait qu'ils retirent les biens du marché et qu'ils ne puissent pas les louer. Toutefois, nous savons que, lors de fortes tensions immobilières, tous ces biens qui seront retirés du marché ne vont faire qu'engendrer et exacerber cette tension immobilière à Paris. Sinon, ils seront obligés de les vendre. Je vais être un peu cynique, mais, finalement, cela vous arrange peut-être que des biens soient remis sur le marché parce que les propriétaires ne peuvent pas les garder, car qui dit ventes, dit droits de mutation, dit remplissage des caisses de la Ville, qui, comme vous le savez, sont bien vides.

Ce que je regrette, c'est que, lorsque notre groupe fait des propositions qui vont dans le bon sens pour aider les copropriétés, vous les refusez. Je pense notamment au vœu qu'a défendu mon collègue Vincent BALADI, qui demandait un dispositif pour faciliter le raccordement des immeubles privés au réseau de chaleur urbain de la Ville

de Paris. Vous l'avez balayé d'un revers de manche. Or, ce sont tout de même des vœux qui permettent d'aider la rénovation, notamment énergétique, des bâtiments du secteur privé, et cela ne coûte pas très cher. Je ne prendrai que cet exemple, mais voilà des propositions constructives que nous aimerions vous voir adopter.

Je vous remercie.

(Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, remplace M. Pierre RABADAN au fauteuil de la présidence).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Je me suis désinscrit, je n'ai fait qu'une seule présentation avec le projet de délibération précédent.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Dans ce cas, pour vous répondre, je donne la parole à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Je vous remercie, Madame MONTANDON, pour votre intervention. Je ne partage pas tous les éléments, mais une grande partie.

Effectivement, la rénovation du parc privé est un enjeu très important avec énormément de logements, du fait aussi de la loi climat et résilience et de la non-location des E, F et G. Cela représente un défi important. Malgré tout, ce défi, nous sommes en train de le relever grâce à "Eco-rénovons Paris", et c'est ce que met en lumière le bilan que je peux vous présenter aujourd'hui.

Il s'agit du bilan de la première année de ce dispositif, et je tiens à dire que c'est un très grand succès. C'est avec une énorme satisfaction que je vous le présente aujourd'hui. Je tiens à remercier tous ceux qui y ont contribué, mon collègue Dan LERT, bien sûr, puisque nous co-pilotons ensemble ce travail très important, et tous les élus et maires d'arrondissement, qui nous ont accompagnés dans tous les arrondissements de Paris, organisé des réunions et relayé le dispositif "Eco-rénovons Paris".

Ces réunions ont été des succès énormes. Dans nombre d'arrondissements, ce sont sans doute les réunions publiques ayant rassemblé le plus de monde depuis un an dans tous les arrondissements de Paris. Déjà 15 mairies d'arrondissement ont organisé une réunion publique, une 16e est programmée dans le 16e, et il n'y en aura plus qu'une à organiser dans le 7e, mais ce sera fait très bientôt. Nous engageons dès maintenant la deuxième vague de ces réunions, qui ont vocation à être annuelles, voire bisannuelles, pour recruter toujours plus de copropriétaires, pour informer toujours plus, et pour accélérer toujours plus la rénovation du parc privé.

Ces réunions ont rassemblé jusqu'à 600 participants, elles ont fait systématiquement salle comble, et très souvent des habitants ont dû repartir. Il y a même eu l'installation par certaines mairies d'arrondissement de "Facebook Live", mais nous ne savons pas combien de personnes se sont connectées. Cela a été un succès au-delà de nos espoirs.

Il est vrai, Madame MONTANDON, que le nombre de logements en travaux, de 2.000 à 3.000 par an, est encore limité pour l'instant. Toutefois, grâce à notre nouvelle aide "Eco-rénovons Paris" et à l'exonération de la taxe foncière sur trois ans qui a été décidée par la Maire de Paris, ce nombre augmentera de façon massive et très vite. D'ici trois à quatre ans, nous ne serons plus de 2.000 à 3.000 par an, mais au-delà de 10.000 logements en chantier par an. Au vu de la qualité des dossiers qui arrivent auprès de l'Agence parisienne du climat, nous pouvons même espérer atteindre rapidement 12.000 à 15.000 logements rénovés chaque année.

Dans le cadre du Plan Climat, notre objectif était d'atteindre 40.000 logements par an d'ici 2030, contre 2.000 aujourd'hui. C'est un effort immense. Cet objectif, qui était irréaliste il y a encore un an, devient réaliste. Il est ambitieux, mais nous nous donnons collectivement les moyens de l'atteindre. Je me permettrai donc de remercier encore une fois l'ensemble des acteurs, les maires, tous les agents et les salariés de l'Agence parisienne du climat, qui font un travail formidable, et de saluer Fatoumata KONÉ, sa présidente, ainsi que tous les salariés de la Direction du Logement et de l'Habitat, et de son bureau de l'habitat durable, qui font un travail énorme pour permettre le très gros succès de ces réunions.

Bien entendu, Émile MEUNIER l'a souligné, il y a aussi un enjeu énorme pour que toute la filière du bâtiment réponde à cette augmentation massive des travaux. La rénovation du parc social, c'est le premier chantier de Paris, mais, d'ici trois, quatre ou cinq ans, la rénovation du parc privé deviendra un chantier encore beaucoup plus important, puisqu'il y a encore plus de logements privés. Il nous faut des entreprises.

C'est pourquoi, avec Dan LERT, nous réunissons régulièrement des professionnels du bâtiment. Une prochaine réunion avec plus de 400 professionnels sera organisée pour les sensibiliser, pour leur dire d'embaucher dès maintenant, de se préparer à ce que leur activité et leur chiffre d'affaires dans la rénovation du parc privé soient multipliés par 4, 5, 6 ou 7 d'ici trois ou quatre ans. Cela impose, bien sûr, de prévoir.

Je ne vous cache pas que j'ai été invité à intervenir par la Fédération française du bâtiment Grand-Paris sur cet enjeu. Pour des acteurs et des professionnels qui subissent une crise de l'immobilier terrible, accompagnée d'une

baisse de la construction de logements en Ile-de-France, la dynamique de la rénovation des copropriétés à Paris est un énorme bol d'air, et malheureusement sans doute le seul. En tout cas, nous sommes extrêmement bien reçus.

Un petit mot sur tout le dispositif CoprOasis, qu'a initié à juste titre et brillamment Christophe NAJDOVSKI. Nous le présentons maintenant en même temps dans le cadre des réunions "Eco-rénovons Paris" et il intéresse de plus en plus de copropriétés. Ce sera aussi un élément pour nous permettre d'atteindre cet objectif de 300 hectares, cher à Émile MEUNIER, cher à Emmanuel GRÉGOIRE, qui m'est également cher. C'est le fameux "P300", tout à fait. Il nous faut aussi réussir à atteindre les objectifs de la stratégie du logement, avec 8.000 logements abordables par an, Émile, n'oublie pas.

En tout cas, en termes quantitatifs, le succès est extrêmement brillant. En termes qualitatifs, nous avons aussi engagé dans notre dispositif "Eco-rénovons" des aides particulières pour faciliter l'utilisation de matériaux poussés, pour des chantiers toujours plus propres. Cela va nous permettre, je l'espère, d'atteindre au plus vite le rythme de 40.000 logements privés rénovés par an, qui est un objectif extrêmement fort de notre Plan Climat. Cet objectif est, aujourd'hui plus qu'hier et plus qu'il y a un an, tout à fait possible et envisageable aujourd'hui.

Je compte sur vous toutes et tous pour continuer à organiser des réunions à toutes les échelles, les arrondissements, les quartiers, pour recruter et convaincre le maximum de copropriétaires. C'est de cette façon, ensemble, que nous sauverons le climat.

Merci à toutes et à tous pour tout le travail réalisé.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote.

2023 DLH 336 - Réalisation 34, rue du Cardinal-Lemoine (5e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 12 logements sociaux (3 P.L.A.-I. - 5 PLUS - 4 P.L.S.) par "Paris Habitat". - Subvention (980.233 euros).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 336 concernant la réalisation au 34, rue du Cardinal-Lemoine, dans le 5e, d'un programme d'acquisition-amélioration de 12 logements sociaux, avec une subvention de 980.233 euros.

La parole est à M. BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Madame la Maire.

C'est un très beau projet de délibération qui nous permettra effectivement de réaliser 12 logements sociaux dans le 5e arrondissement au 34, rue du Cardinal-Lemoine. Ce seront des logements sociaux de tous types, à la fois du logement très social, du logement social classique, et du logement social à destination des classes moyennes. C'est, je crois, une double satisfaction.

D'abord, c'est un pas de plus pour que Paris accroisse son parc de logements sociaux. Je rappelle que, en 2001, nous étions à 13 % de logements sociaux. Désormais, nous avons atteint le seuil de 25 % de logements sociaux, et tout cela grâce à une politique municipale volontariste. Ensuite, nous faisons du logement social dans le 5e arrondissement, où il y en a peu. Nous sommes là au cœur de Paris, dans un arrondissement très dense.

Nous connaissons les difficultés à faire du logement social dans ces arrondissements. En l'occurrence, c'est possible grâce à une préemption, puisque la Ville de Paris a fait jouer son droit de préemption sur cette parcelle du 34, rue du Cardinal-Lemoine. C'est un pas de plus vers le rééquilibrage du logement social, pour faire en sorte que nous ayons du logement social, des familles de la classe moyenne et des familles modestes dans l'ensemble des arrondissements de Paris, y compris dans le 5e, et que ceux qui travaillent à Paris aient la possibilité d'y vivre.

Evidemment, notre groupe votera pour ce beau projet de délibération.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 336.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DLH 336).

2023 DLH 337 - Réalisation 12, rue de Passy et 2-6, rue Gavarni (16e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 22 logements sociaux (7 P.L.A.-I. - 9 PLUS - 6 P.L.S.) par "Paris Habitat". - Subvention (2.063.605 euros).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DLH 337 relatif à la réalisation au 12, rue de Passy et au 2-6, rue Gavarni, dans le 16e, d'un programme d'acquisition-amélioration de 22 logements sociaux par "Paris Habitat", pour une subvention de 2.063.605 euros.

La parole est à M. BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci.

C'est un très beau projet de délibération que porte mon ami Jacques BAUDRIER au 12, rue de Passy de 22 logements sociaux dans le 16e arrondissement. Là aussi, il est important de rappeler le parcours qu'a accompli la Ville de Paris depuis maintenant 20 ans.

En 2001, il y avait 1 % de logements sociaux dans le 16e. Aujourd'hui, il y en a 10 %. Le taux a donc été multiplié par 10, mais au prix de nombreux bras de fer, y compris avec la municipalité du 16e, qui, à intervalles réguliers, s'est opposée à ces programmes de logements sociaux. Malgré tout, nous y sommes parvenus, et c'est un très beau projet de délibération qui nous permet progressivement de rattraper notre retard.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci beaucoup.

Merci beaucoup, Ian BROSSAT, pour ta présentation de ce projet de délibération qui te doit beaucoup. C'est un jour historique pour la rue de Passy, puisque nous avons approuvé deux projets de délibération créant du logement social dans cette rue.

Le premier projet de délibération concernait un problème emblématique, puisqu'il portait sur un immeuble fait de garages et de bureaux, qui sera transformé en logements sociaux et, en plus, surélevé. C'était un projet tout à fait emblématique de notre volonté dans le cadre du Plan local d'urbanisme : transformer des bureaux et des garages à l'Ouest de Paris en logement social, en plus en les surélevant. Ce projet coche toutes les cases.

Ce projet de délibération est aussi un très beau projet, puisqu'il prévoit la création de 22 logements sociaux, avec une répartition de financements équilibrée, 7 P.L.A.-I., 9 PLUS et 6 P.L.S., par "Paris Habitat", dans le 16e.

Cela va nous permettre d'atteindre les 10 % de logements sociaux à terme dans le 16e arrondissement. C'est un effort que nous devrons bien sûr continuer, pour le rééquilibrage du logement social. Le logement social avance à grands pas dans le 16e, et c'est une bonne chose.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 337.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DLH 337).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux annonces de la Première Ministre pour le plan "Quartiers 2030".

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 77 relatif aux annonces de la Première Ministre pour le plan "Quartiers 2030".

La parole est à M. BROSSAT.

Mme Camille NAGET. - Non, à Mme NAGET.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Excusez-moi, vous n'étiez pas notée.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, lors du Conseil interministériel des villes du 27 octobre dernier à Chanteloup-les-Vignes, la Première Ministre a annoncé son plan "Quartiers 2030". Il était temps. Pour rappel, ce Comité interministériel des villes était repoussé depuis plus d'un an.

Peut-être que ce Gouvernement, à la suite de l'actualité et de ce qu'il s'est passé cet été en réponse à l'assassinat du jeune Nahel, a enfin entendu que les quartiers populaires devaient être un peu écoutés.

Mme BORNE, en réponse aux questions et aux ambitions de mixité sociale, a demandé, entre autres, aux préfets de bloquer les attributions de D.A.L.O. dans les Q.P.V. et de stopper la création de places d'hébergement d'urgence dans ces mêmes quartiers.

Bien sûr, nous sommes pour renforcer la mixité sociale dans tous les quartiers, mais pour nous cette solution n'est pas la bonne. Oui, les quartiers populaires portent aujourd'hui beaucoup la solidarité et, en tant qu'élus du 19e, en tant qu'élus délégués dans un conseil de quartier populaire, nous le savons, nous le voyons et nous le vivons au quotidien.

Malgré tout, ces propositions ne sont pas sérieuses. Avec le débat que nous venons d'avoir ce matin, avec les besoins qu'il y a en termes d'hébergement, de logement, avec le nombre de D.A.L.O. en attente, nous ne pouvons pas être dans l'interdiction, il faut au contraire être dans l'encouragement et il faut agir sur toutes les communes qui se permettent de déroger à la loi S.R.U.

J'entends que Mme PÉCRESSE veut faire des règlements "anti-ghettos", mais nous appelons plutôt Mme PÉCRESSE à faire en sorte que les maires de la Région Ile-de-France qui se permettent allègrement de déroger à la loi S.R.U. parce qu'ils considèrent que la solidarité ne les regarde pas, que la solidarité ne les concerne pas…

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Il faut conclure, Madame.

Mme Camille NAGET. - Nous invitons tous ces maires à respecter la règle et demandons que la loi S.R.U. soit respectée partout.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci beaucoup, Madame NAGET, pour votre intervention, avec laquelle je suis évidemment totalement en accord. Arrivé avec des années de retard, ce dernier Comité interministériel des villes méritait bien mieux que ces annonces hors sol de la Première Ministre. Nous ne résoudrons pas les problèmes des quartiers prioritaires par un réglage de la stratégie d'attribution. C'est un argument anti-logement social qui commence malheureusement à devenir de plus en plus courant - vous avez cité, à juste titre, Mme PÉCRESSE -, et je suis en désaccord profond avec ce qu'il sous-entend.

Les quartiers populaires ont besoin de beaucoup de choses, nous pouvons citer le service public, l'emploi, mais ils ont surtout besoin de respect et de reconnaissance, avec des moyens qui permettent de répondre à leurs besoins quotidiens. Plutôt que de ne pas "accumuler les difficultés", donnons-nous les moyens de les résoudre.

Sur le logement social à proprement parler, le tollé des maires face aux annonces de Mme BORNE est plus que justifié. Elle ne répond pas du tout à la question que les maires ont posée. Pire, en demandant aux préfets de ne plus attribuer de demandeurs éligibles des D.A.L.O. les plus précaires ou de créer des places d'hébergement dans les quartiers prioritaires "politique de la ville", on aggrave le problème que l'on prétend vouloir résoudre.

Les villes déficitaires en logements sociaux ne construisent pas, et personne n'a le courage d'imposer la production de logements sociaux aux maires qui n'en veulent pas. Au niveau national, on atteint cette année péniblement les 85.000 logements sociaux agréés financés, pour un nombre de demandes qui dépasse maintenant les 2,5 millions.

La proposition de Mme BORNE équivaut à laisser les foyers les plus fragiles de notre pays sans aucune solution de logement. Plutôt que de proposer d'attribuer aux demandeurs, pour beaucoup dans des situations de grande précarité, des logements qui n'existent pas, nous avons besoin de solutions concrètes et nous avons besoin d'un engagement de l'Etat pour créer du logement social.

A Paris, nous faisons le choix de construire dans les arrondissements déficitaires, nous venons encore de le prouver avec un projet de délibération approuvé à l'unanimité. Je vous en sais tout à fait gré, Monsieur le Maire du 16e, et je vous en félicite. Tout cela est possible parce que la majorité municipale a fait le choix d'y mettre les moyens. Nous pourrions en faire plus si nous nous inscrivions dans une vraie politique nationale, et si nous avions par exemple les moyens de mobiliser davantage les 128.000 logements vacants. C'est un scandale que nous n'ayons toujours pas engagé de politique de réquisition, impulsée par l'Etat, pour ces 128.000 logements vacants.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Il faudrait conclure, Monsieur BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Je me permets de tirer, au nom de ma collègue Léa FILOCHE, la sonnette d'alarme sur l'hébergement. La situation est critique, et la tendance est à la fermeture de places hôtelières. En 2022, c'est 2.000 places d'hébergement à Paris qui ont été perdues.

Pour toutes ces raisons, je vous appelle à voter pour cet excellent vœu.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2023, V. 226).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la place des mairies d'arrondissement dans le nouveau dispositif d'attribution des logements sociaux.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au vœu référencé n° 78 relatif à la place des mairies d'arrondissement dans le nouveau dispositif d'attribution des logements sociaux.

La parole est à Mme Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu est relatif à la place des mairies d'arrondissement dans le nouveau dispositif d'attribution des logements sociaux à Paris. En effet, la Ville de Paris, l'Etat, les réservataires et les bailleurs sociaux doivent formaliser une nouvelle convention dans le cadre de l'évolution législative pour la gestion des attributions en flux, ce qui entraîne un changement significatif. Avec l'extinction des conventions des logements, ces derniers ne feront plus partie des contingents des arrondissements et de la Ville de Paris.

Je veux donc ici me faire l'écho de Geoffroy BOULARD, maire du 17e, et de Jean-Didier BERTHAULT, qui sont particulièrement investis sur la thématique des logements sociaux de par le conseil de quartier Champerret-Berthier, pour faire plusieurs propositions.

La première est que la Maire de Paris engage avec les mairies d'arrondissement une concertation et une réflexion conjointe préalablement à la signature de la future convention.

La deuxième est que la Maire de Paris permette aux mairies d'arrondissement de disposer d'outils informatiques leur permettant d'avoir une vision globale et actualisée de la situation des demandeurs.

La troisième est que la Maire de Paris partage avec les mairies d'arrondissement la composition actuelle et détaillée du parc de logements sociaux selon leurs réservataires.

La quatrième est que la Mairie de Paris permette aux arrondissements de définir directement avec les bailleurs sociaux les typologies de logements adaptées aux demandeurs de l'arrondissement.

Enfin, la dernière est que la Maire de Paris organise avec la Préfecture de la Région Ile-de-France et les mairies d'arrondissement un mode de travail partenarial, ce qui est bien loin d'être le cas à l'heure actuelle, afin que, sur les 30 % d'attributions dévolues à la Préfecture de Région, il y ait une préférence pour les demandeurs travaillant ou habitant déjà dans l'arrondissement. C'est une demande récurrente que nous faisons au niveau du groupe Changer Paris.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Madame KUSTER.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. BAUDRIER, pour deux minutes maximum.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci.

Je vous remercie, Madame KUSTER, pour cette intervention et ce vœu, qui permettent d'apporter des éléments sur un thème important. Il y a effectivement un vrai sujet autour de la réforme du système d'attribution du logement social.

Pour celles et ceux qui ne suivent pas dans le détail l'évolution des modalités de gestion, je vous la présente en quelques mots. Nous allons passer d'un système de logements réservés, dont le réservataire a l'exclusivité des attributions, à un système de parts dans les attributions faites par le bailleur sur une période donnée. C'est une réforme profonde, décidée par l'Etat, de la manière dont on répond aux demandes de logements, qui va nécessiter beaucoup de travail et de concertation. Nous passons d'une gestion en stock à une gestion en flux.

Je vous rassure, la nécessaire concertation avec les maires d'arrondissement est prévue. J'organise, dans le cadre de ma prise de fonction, des rendez-vous avec l'ensemble des maires d'arrondissement, et cette question sera évidemment au cœur de nos échanges. C'est tout ce qu'il y a de plus légitime. J'ai eu mon premier rendez-vous avec un membre de votre groupe, Jean-Pierre LECOQ, et je vais rencontrer l'ensemble des maires de votre groupe.

Une commission de coordination dédiée au sujet sera organisée par la Direction du Logement et de l'Habitat pour la fin de l'année ou le début de l'année prochaine, et sa réunion semestrielle comportera un échange sur la

gestion en flux. La Conférence parisienne du logement, réunissant l'ensemble des mairies d'arrondissement, aura également à travailler sur ce sujet. Il sera donc possible de faire un état des lieux des réservations dans le cadre de ces instances.

Pour ce qui concerne vos autres demandes, il existe déjà un outil informatique à la disposition des arrondissements, le logiciel AIDA.

En revanche, s'agissant de la définition des objectifs directement au niveau de l'arrondissement, je pense qu'il sera compliqué de rentrer dans ce niveau de détail. Je préviens tout de même que les discussions avec les différents réservataires et bailleurs à ce sujet s'annoncent déjà comme un exercice assez complexe. Nous sommes d'ailleurs encore en attente des derniers éléments de cadrage de l'Etat sur ce point.

Enfin, pour le dernier attendu, celui de privilégier les demandeurs habitant déjà l'arrondissement dans le contingent préfectoral, c'est plutôt à l'Etat que votre demande s'adresse.

Chers collègues, il me semble avoir répondu à l'ensemble des questions légitimes que vous posez dans votre vœu, et donc qu'il est satisfait. Je souhaite que vous le retiriez. Bien entendu, je suis à votre disposition pour échanger longuement sur ce sujet, il est vrai, complexe.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Madame KUSTER, retirez-vous votre vœu ?

Mme Brigitte KUSTER. - Même si je remercie M. BAUDRIER de la manière dont il a répondu, je souhaite le maintenir au nom des élus du 17e.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Monsieur BAUDRIER, il est maintenu. Quel est votre avis ? D'accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une meilleure prise en compte des demandeurs de logement social en situation de handicap.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 79 relatif à une meilleure prise en compte des demandeurs de logement social en situation de handicap.

La parole est à Mme Agnès EVREN.

Mme Agnès EVREN. - J'associe naturellement à ce vœu Philippe GOUJON et Louisa FERHAT, qui ont, à maintes reprises, alerté sur le drame que représente la difficulté pour les personnes en situation de handicap de trouver un logement accessible et adapté non seulement à leur handicap, mais également à leur situation sociale et financière.

Je tiens à préciser que notre demande fait écho à la situation de Mme AISSAOUI, qui, depuis huit ans, vit un véritable enfer dans son logement du 15e arrondissement, attribué par le Groupe 3F. Son logement n'est malheureusement pas adapté à son handicap, elle se retrouve privée de son fauteuil dans l'ensemble de son appartement et doit donc ramper pour accéder à sa douche, ce qui provoque naturellement des chutes et des blessures.

Je remercie d'ailleurs Jacques BAUDRIER ainsi que Philippe GOUJON et Louisa FERHAT, qui se sont rendus sur place pour constater cette situation ô combien inadmissible et même douloureuse.

Il est vrai que la loi de 2005 a permis un certain progrès dans l'accessibilité pour les constructions anciennes et 100 % d'accessibilité pour les constructions neuves. Néanmoins, elle n'est pas appliquée, car on constate une insuffisance de ces logements. Cette insuffisance de logements n'est d'ailleurs pas le seul motif, puisque de nombreux logements sociaux labellisés P.M.R. ne respectent absolument pas les normes et sont impropres à l'usage d'un fauteuil manuel, notamment, et les travaux sont impossibles du fait du manque de surface au sol ou d'impossibilités techniques. Les locataires, qui sont déjà vulnérables, se retrouvent donc seuls face à leur bailleur pour le relogement.

La question immédiate n'est pas tant le quota prévu par la loi que notre soutien en tant qu'élus aux personnes en situation de handicap, ainsi que les conséquences d'un logement indigne sur leur santé mentale. C'est pour eux une double peine.

Parce que chacun a droit à une vie digne, avec Rachida DATI, Philippe GOUJON, Louisa FERHAT, ainsi que tous les élus du groupe Changer Paris, nous demandons que la Mairie de Paris se rapproche des bailleurs sociaux pour faire respecter l'obligation de logements P.M.R. dans tous les projets de nouvelles constructions et dans les logements conventionnés afin qu'ils soient adaptés aux situations sociales et financières des personnes en situation de handicap, et pour faire en sorte qu'ils soient accompagnés en cas de vacance des logements pour une adaptation à la diversité des handicaps…

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Il faut conclure, Madame EVREN.

Mme Agnès EVREN. - Enfin, très important, un contrôle est nécessaire en cas de signalement par la mairie d'arrondissement.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci.

Chère collègue, je tiens à vous remercier sincèrement pour ce vœu, car il permet de mettre en lumière un vrai problème, un très gros sujet, et de rappeler l'engagement de la Ville de Paris et de ses bailleurs pour favoriser l'accès au logement de toutes les personnes, de tous les Parisiennes et les Parisiens, y compris ceux en situation de handicap.

Je tiens comme vous à remercier tout particulièrement Louisa FERHAT, adjointe au maire du 15e, et Philippe GOUJON ici présent, avec qui j'ai pu échanger sur les problématiques de logement pour les personnes en situation de handicap, en particulier sur le cas de Mme AISSAOUI, que vous évoquez, qui est particulièrement compliqué du fait de son handicap très lourd et très complexe à prendre en compte. Je sais que Louisa FERHAT et Philippe GOUJON sont mobilisés au quotidien sur ce dossier, et à juste titre.

Quelques éléments de contexte pour rappeler que la loi ELAN du 23 novembre 2018, applicable aux permis de construire déposés après le 1er octobre 2019, prévoit que 20 % des logements dans les constructions neuves doivent être accessibles, quand les 80 % restants doivent être évolutifs, c'est-à-dire pouvoir être rendus accessibles avec des travaux simples. La Maire de Paris a souhaité mettre en place les objectifs fixés par la loi handicap de 2005 de 100 % de logements neufs accessibles, et a rappelé l'objectif de 40 % de logements accessibles, tous logements confondus, inscrits au P.L.H.

Ainsi, le premier attendu de votre vœu, le respect de l'obligation de logements P.M.R. dans tous les projets de nouvelles constructions, est déjà bien sûr appliqué par nos bailleurs.

Entre 2014 et 2017, des conventions d'objectif ont été signées entre la Ville de Paris et ses 8 principaux bailleurs pour atteindre cet objectif, qui doit représenter 99 % de l'offre concernée à l'échelle parisienne. Une nouvelle génération de conventions a été lancée par mon prédécesseur, Ian BROSSAT, pour une durée de cinq ans. Elles intègrent des objectifs toujours ambitieux en matière d'accessibilité et d'adaptation, et proposent des objectifs diversifiés concernant la prise en compte des autres types de handicap, ainsi que des dispositifs pour faciliter la vie au quotidien des personnes en situation de handicap. Enfin, les nouvelles conventions intègrent des indicateurs de suivi.

Je précise d'ailleurs qu'un travail a été réalisé en parallèle, dans le cadre de la nouvelle cotation, pour une meilleure prise en compte des personnes en situation de handicap. En effet, la prise en compte du handicap dans la cotation de demande de logement est désormais fixée à 40 points pour une personne se déclarant en situation de handicap, avec 40 points supplémentaires s'il y a une notification de la M.D.P.H. et un taux handicap supérieur à 80 %.

Je serai toujours à l'écoute des cas particuliers, parce que difficiles, tels qu'ils peuvent exister. Malheureusement, cela arrive. Je tiens vraiment à vous remercier pour ce vœu, mais il me semble avoir répondu aux deux alinéas, je vous demande donc de le retirer.

En tout cas, merci beaucoup pour votre intervention, qui me permet d'évoquer ce problème complexe et de dire publiquement toute ma disponibilité pour travailler avec ma collègue Lamia EL AARAJE autour de ces sujets complexes et difficiles.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Madame EVREN, compte tenu des propos de M. BAUDRIER, retirez-vous votre vœu ?

Mme Agnès EVREN. - Je remercie M. BAUDRIER pour sa réponse précise et constructive. En effet, il est parfaitement au fait de la situation. Vous avez évoqué la loi ELAN, mais le problème est que, quand les logements sont labellisés, ils ne respectent pas les normes. Dans ce cadre, je tiens à maintenir mon vœu.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Monsieur BAUDRIER, votre avis ? D'accord.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au bilan du dispositif des gardiens d'immeubles assermentés.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au vœu référencé n° 80 relatif au bilan du dispositif des gardiens d'immeubles assermentés.

La parole est à Mme MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

En 2018, la Ville a lancé un nouveau dispositif, celui des gardiens d'immeubles assermentés. Il consiste en des gardiens volontaires qui ont le pouvoir de verbaliser les comportements inappropriés de certains locataires en dressant un procès-verbal en cas d'incivilité.

Nous entendons les témoignages dans les parcs de logements sociaux, et il semble que des locataires ne soient pas bienveillants et commettent des incivilités comme des jets de déchets par les fenêtres, des encombrants abandonnés dans les parties communes, des caves squattées, parfois fouillées, ainsi que des nuisances sonores, pour ne citer que ces désagréments. Or, certains gardiens ont relayé qu'ils étaient aussi victimes d'intimidations et de menaces par certains locataires, mécontents de leurs actions. Parfois même, leurs entourages sont pris à partie.

Au vu de ces faits, nous aurions voulu que le Conseil de Paris effectue un bilan sur le nombre de procès-verbaux qui sont dressés par les gardiens d'immeuble, le nombre de sanctions qui ont été décidées, les amendes, ainsi que celles qui sont recouvertes, et le chiffre détaillé de ces sanctions appliquées. C'est aussi important, au-delà de ces demandes quantitatives, qu'un sondage qualitatif soit prévu, avec un retour d'expérience de la part des gardiens d'immeubles assermentés. De cette manière, nous connaîtrons les différentes marges de progression que nous avons pour améliorer leurs conditions de travail dans tout Paris.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole, pour deux minutes maximum, à Mme Barbara GOMES.

Mme Barbara GOMES. - Merci.

Chers collègues, ce vœu présenté par le groupe Changer Paris dresse une liste de questions concernant les gardiens assermentés du parc social. Sur la base de ces questions, il est demandé d'établir un bilan en 5e Commission. A cette demande, je vous dis tout de suite que je n'y vois absolument aucun inconvénient, je pense même que c'est nécessaire, sous réserve de l'accord de notre cher président, Émile MEUNIER.

J'en profite pour saluer le travail des gardiens assermentés, qui porte déjà ses fruits puisque nous observons parfois jusqu'à 50 % d'incivilités en moins sur les quartiers où ils ont été mis en place. C'est une chose assez positive.

Pour autant, je vais émettre un avis défavorable à votre vœu, et je vais vous expliquer pourquoi. Les attendus de votre vœu évoquent des sanctions à prononcer envers les locataires délinquants du parc social. Toutefois, ce n'est pas le travail des gardiens assermentés de contrôler la délinquance, c'est celui de la police nationale. Les gardiens ont vocation à améliorer la qualité résidentielle et à réduire les risques d'incivilités, leur mission est préventive et cette politique préventive est efficace.

Surtout, je vous le dis, je n'apprécie pas la petite musique de suspicion que les attendus jouent, et je n'aime pas cette petite odeur de mépris qui consiste à dire que les locataires du parc social sont des délinquants. Il y a un petit côté, dans les esprits, "parc social = pauvres", "pauvres = délinquants". Cela, je ne peux pas le laisser passer.

C'est tout de même un peu surprenant pour moi de voir combien la droite assimile "délinquance" et "quartier populaire", mais reste toujours très discrète sur la lutte contre les délinquants en col blanc, si nocifs pourtant pour l'intérêt général et les finances publiques. C'est une autre histoire.

En tous les cas, vous aurez compris les raisons de mon avis défavorable à ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Madame MONTANDON ?

Mme Valérie MONTANDON. - Je le maintiens. J'ai parlé d'incivilités, mais pas de délinquance. Relisez.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Après cette explication, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif au gel des loyers dans les logements sociaux parisiens.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant aux vœux référencés n^{os} 81 et 81 bis relatifs au gel des loyers dans les logements sociaux parisiens.

Je donne la parole à M. Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, non, je ne vais pas vous lâcher sur le logement social. Au printemps dernier, je suis monté au créneau sur l'explosion des charges locatives. Cette fois, je remonte au front sur le gel des loyers dans les logements sociaux des bailleurs parisiens pour que les loyers n'augmentent pas de 3,5 %.

Je sais, vous allez me parler, comme d'habitude, des règles de bonne gestion. Vous allez me dire que l'Etat se désengage et fait les poches des bailleurs. C'est vrai, il leur a pris 1,3 milliard d'euros avec la réduction des loyers de solidarité pour financer la baisse des A.P.L. Vous allez me dire que les bailleurs sont touchés par la remontée des taux et l'inflation. C'est vrai aussi. Enfin, vous allez vouloir être applaudis pour vos qualités de gestionnaire, et je vais vous applaudir. Bravo, vraiment, d'avoir les yeux rivés sur les comptes des bailleurs sociaux.

Je sais que les bailleurs ont besoin de financer l'entretien, la rénovation et la création de nouveaux logements sociaux, mais, vous m'en excuserez, j'ai aussi les yeux rivés sur les difficultés des locataires. Demandez aux locataires ce qu'ils vivent. Demandez-leur comment ils s'en sortent pour remplir le "frigo" et payer les loyers en même temps. Demandez-leur comment ils ont fait l'hiver dernier pour payer leurs charges. Eux aussi ont des talents de gestionnaire, et je leur dis bravo, vraiment, parce que c'est de plus en plus compliqué pour eux.

Quand vous regardez le bilan 2022 de l'Union sociale pour l'habitat, le montant des loyers impayés s'élève à plus de 70 millions d'euros. Le taux d'impayés était de 8,3 % en 2016 dans les trois principaux bailleurs, et il est aujourd'hui de 14 %. 30.000 locataires sont en situation d'impayés.

Les locataires sont d'autant plus en colère que, parfois, ils paient ce que l'on appelle "la troisième ligne" pour financer les travaux d'isolation thermique. Ils sont d'autant plus en colère que, parfois, ils ne sont avertis qu'au dernier moment de l'explosion des charges. Ils sont d'autant plus en colère que, lorsqu'il y a des travaux de réhabilitation climat, ils ne sont pas ou peu écoutés et mis souvent devant le fait accompli, comme les locataires de la rue Maurice-Berteaux.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Il faudrait conclure, Monsieur SOREL.

M. Laurent SOREL. - Bref, gel des loyers. Rappelez-vous que vous êtes censés être une majorité de gauche, prouvez que nous pouvons le faire.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur SOREL.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Barbara GOMES.

Mme Barbara GOMES. - Madame la Maire, chers collègues, cher Laurent SOREL, comme chaque année, les bailleurs sociaux, notamment ceux de la Ville de Paris, soumettent à leur conseil d'administration les modalités d'actualisation des loyers des logements dont ils ont la gestion. La loi autorise cette actualisation à hauteur de l'I.R.L., l'indice de référence des loyers, qui est fixé pour 2024 à 3,5 %, et les bailleurs du parc social souhaitent cette année s'en saisir.

Je dis "cette année", parce que les bailleurs ont parfois choisi de ne pas procéder à cette indexation. L'année dernière, par exemple, ils ont accepté de jouer le rôle de tampon pour protéger les ménages qui avaient déjà été bien éprouvés. Seulement, nous savions que les bailleurs n'allaient pas pouvoir continuer de subir seuls et de compenser éternellement le désengagement de l'Etat. Je dis "seuls", mais la Ville les a bien sûr aidés. Je pense au travail de Léa FILOCHE sur les questions d'aide sociale et d'aide contre le non-recours aux droits. Je pense à ce qu'a fait

Jacques BAUDRIER aussi, avec les travaux de rénovation qui permettent une baisse de 400 euros des charges locatives en moyenne par an et par logement. C'est nous et les bailleurs que l'Etat laisse de côté, et à qui il dit de se débrouiller.

Que faire alors ? Le problème vient de là. Oui, la politique de l'Etat menée sur le logement social ces dernières années a considérablement fragilisé le modèle économique des bailleurs sociaux. Il y a la réduction du loyer de solidarité, il y a la baisse de 20 % des aides à la pierre entre 2022 et 2023, ce qui a entraîné un certain coût pour la production des logements sociaux. Ce désengagement de l'Etat oblige les bailleurs à trancher entre une indexation des loyers et des réductions de leur capacité à construire et à rénover pour maintenir la qualité des logements. Concrètement, pour les bailleurs, 3,5 %, c'est environ 23 millions d'euros de recettes supplémentaires, soit le prix d'une année de production neuve, c'est 1.150 logements réhabilités.

Attention quand on formule des demandes, certes très justifiées d'un point de vue social immédiat, mais un peu faciles, excusez-moi, quand on n'a pas la responsabilité de les rendre possibles sans mettre en péril l'équilibre d'un parc social de qualité. Que faut-il demander, en réalité, pour un logement social abordable et durable ? De poursuivre et de renforcer le travail d'accompagnement engagé par les bailleurs et la Ville pour lutter contre le non-recours aux droits, de supprimer la réduction du loyer de solidarité…

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Il faudrait conclure, Madame GOMES.

Mme Barbara GOMES. - Il faut mettre en place une T.V.A. réduite sur la production de logements, et des aides financières sur la rénovation environnementale. Oui, effectivement, les factures d'énergie grèvent le budget des ménages.

Dans ce cadre, nous vous demandons de bien vouloir voter le vœu de l'Exécutif et de retirer le vôtre, si vous le voulez bien.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - En réponse au vœu n° 81, l'Exécutif a déposé le vœu n° 81 bis. Monsieur SOREL, souhaitez-vous retirer votre vœu au profit du vœu de l'Exécutif ?

M. Laurent SOREL. - Je suis constructif, je voterai donc le vœu de l'Exécutif, mais je maintiens également mon vœu.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Votre vœu n° 81 est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Avant de mettre aux voix le vœu n° 81 bis, j'ai une explication de vote de M. MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Monsieur SOREL, je voudrais vous remercier au nom du groupe "Les Ecologistes" pour avoir posé une question cruciale. Certes, on peut se dire qu'une augmentation de 3,5 % des loyers est finalement acceptable, d'autant plus qu'il n'y a pas eu d'augmentation l'année dernière, mais c'est sans compter en plus l'énergie, l'essence, la nourriture, les loisirs, etc. Cela devient insoutenable.

Je voudrais aussi remercier l'Exécutif pour sa proposition constructive qui consiste à rappeler que le premier responsable, c'est l'Etat, et que nous devons faire cette augmentation pour des raisons budgétaires. Moi-même, je siège dans les conseils d'administration de bailleurs sociaux, et je peux vous dire qu'avec la hausse de la taxe foncière, le livret A, l'énergie, le coût de la construction, ils sont à l'os. Cette augmentation, je l'ai donc votée en conseil d'administration.

Dans ce cadre, je remercie l'Exécutif de faire une proposition pour montrer que la Ville va faire quelque chose pour le pouvoir d'achat. Il se trouve que la R.I.V.P. fait un travail formidable…

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Il faut conclure, Monsieur MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - J'ai deux minutes, Madame.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Non, une minute.

M. Émile MEUNIER. - C'est une minute, maintenant ?

L'accompagnement aux droits pour récupérer les A.P.L. ou le minimum vieillesse, par exemple, peut être une bonne façon de récupérer le pouvoir d'achat qui est dû aux locataires.

Je vous remercie, et je vous prie de m'excuser d'avoir dépassé mon temps.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - L'explication de vote est d'une minute maximum.

Monsieur PLIEZ.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - En une minute, je soutiens le vœu de l'Exécutif, mais cela ne vous surprendra pas.

Je souhaitais ajouter deux mots pour redire à M. SOREL que les bailleurs sociaux n'ont pas d'actionnaires et qu'ils ne distribuent pas d'excédents. Leur argent va dans l'entretien et le développement de leur parc.

De plus, choisissez vos combats, Monsieur SOREL, même si cela a l'air compliqué chez vous en ce moment. Battez-vous avec nous pour des tarifs sociaux de l'énergie. L'énergie, aujourd'hui, est cinq fois plus importante que l'augmentation des loyers, qui, en plus, est compensée par l'A.P.L.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur PLIEZ.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2023, V. 227).

2023 DSOL 29 - Convention pluriannuelle avec la DRIHL et l'Agence départementale d'information sur le logement de Paris relative au financement de l'équipe mobile de prévention des expulsions locatives.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au projet de délibération DSOL 29 concernant une convention pluriannuelle avec la D.R.I.H.L. et l'agence départementale d'information sur le logement de Paris, relative au financement de l'équipe mobile de prévention des expulsions locatives.

La parole est à Mme Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la trêve hivernale a débuté. Cela annonce un peu de répit pour toutes les familles et toutes les personnes qui sont malheureusement sous le coup de la menace d'une expulsion locative. En 2022, tout de même 17.500 expulsions locatives ont eu lieu à l'échelle nationale, et au total plus de 38.000 personnes se sont retrouvées à la rue et ont perdu leurs logements. Nous le savons, c'est un drame. Perdre son logement, être expulsé, être forcé de quitter son domicile par les huissiers et par les forces de police, nous ne pouvons pas imaginer ce que c'est, et nous ne pouvons souhaiter à personne de vivre cela.

Fort heureusement, la Ville déploie beaucoup d'outils pour essayer de prévenir et d'empêcher ces expulsions, notamment avec une équipe mobile de prévention des expulsions locatives, dont nous allons renouveler la convention.

Nous souhaitions aussi attirer l'attention de notre Assemblée sur ce qu'il risque de se passer à la fin de la trêve hivernale au mois de mars. Si les familles ont quelques mois de répit avec la trêve hivernale, le couperet n'est malheureusement que suspendu, et il risque de s'abattre dans les mois à venir dès le retour du printemps. Le financement qui est proposé est le même depuis 2021, c'est-à-dire 200.000 euros.

Nous allons voter le mois prochain notre budget, et peut-être que cela pourrait être dans les axes à creuser et à revaloriser, compte tenu des chiffres qui sont d'ores et déjà annoncés par toutes les associations qui travaillent sur la prévention des expulsions locatives et qui travaillent avec les locataires. A la fin de la trêve hivernale, en mars 2024, le nombre d'expulsions risque d'être à un niveau très haut, beaucoup plus haut que ce que nous avons connu ces dernières années. Tout cela intervient dans un contexte de criminalisation renforcée des locataires.

Nous pouvons tout de même souligner que nous sommes dans une période politique, dans un second quinquennat du Président MACRON, qui a été le pire Président de la République pour les questions de logement. En tout, 85.000 logements par an sont construits, alors qu'il en faudrait "a minima" 200.000 à 250.000. La première loi sur le logement de ce nouveau quinquennat qui est passé, c'est une proposition qui vise à renforcer la criminalisation des locataires, à condamner celles et ceux qui se retrouvent dans des situations d'occupants sans droit ni titre, à leur donner des peines de prison, à renforcer les amendes, et en plus à criminaliser l'action des associations qui accompagnent ces locataires qui tentent, tant bien que mal, de se mettre un toit sur la tête pour éviter de dormir dans la rue. Nous n'allons pas répéter les discussions de ce matin.

Ce projet de délibération est très important, et nous demandons que notre appel soit entendu dans le cadre des discussions budgétaires pour renforcer cette équipe de prévention mobile. Nous en aurons largement besoin au mois de mars 2024.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci beaucoup.

Pour introduire ma réponse, je souhaitais tout d'abord vous rappeler que la trêve hivernale, qui a commencé le 1er novembre, est un droit consacré par la loi. Ce droit a été acquis à la suite de l'appel de l'abbé Pierre le 1er février 1954, qui a permis la création de la loi du 3 décembre 1956 permettant "à titre provisoire, de surseoir aux expulsions de certains occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel".

Aujourd'hui, mes chers collègues, cette loi, on ne la voit plus. Il faut le dire et il faut même le dénoncer, comme vous venez très bien de le faire, chère Camille NAGET, et comme nous l'avons fait dans des tribunes, dans des plaidoyers et même des mobilisations auprès des associations. L'œuvre et l'engagement de l'abbé Pierre sont mis à mal par la loi Kasbarian du 27 juillet 2023, qui vise à protéger contre l'occupation illicite. Cette loi balaie tout simplement d'un revers de main près de 70 ans d'humanisme et de solidarité portés par les élus et par les associations qui militent pour le droit au logement.

Avec cette crise sociale et la crise énergétique, la crise du logement est sans précédent en France. Avec 4 millions de nos concitoyens qui sont mal logés et 300.000 personnes qui dorment dehors, cette loi vient criminaliser des locataires en difficulté, mais également restreindre le pouvoir des juges. Concrètement, la loi Kasbarian ne poursuit qu'un seul objectif : expulser plus vite les locataires en défaut de paiement de leur loyer. Désormais, en six semaines maximum, sans discernement, sans nuance, sans se soucier de la bonne foi ou non du locataire dans le retard du paiement de son loyer, cette loi permet à un propriétaire de résilier de plein droit son bail devant le juge. En bout de course, c'est la rue.

Pour celles et ceux qui résistent et qui resteraient dans le logement, la loi a prévu une peine supplémentaire de 7.500 euros d'amende pour "délit d'occupation frauduleuse par un locataire défaillant". Peu importe si la personne est de bonne foi, peu importe si elle est malade, si elle est en situation de handicap, s'il y a des enfants, si c'est une personne âgée ou si elle est fragile, la réponse du Gouvernement est claire : "c'est dehors, et, si vous restez, ce sera en plus 7.500 euros d'amende".

A côté de cela, comme nous le rappelle le projet de délibération DSOL 29, la D.R.I.H.L. et la D.I.H.A.L. octroient à la Ville de Paris ainsi qu'à notre partenaire, l'A.D.I.L., une subvention totale de 200.000 euros pour prévenir les expulsions locatives dans le parc privé par l'intervention, vous venez très bien de le décrire, chère Camille NAGET, d'une équipe mobile de prévention des expulsions. Pour votre information, ce sont près de 3.000 ménages qui ont été contactés par cette équipe, et 580 ont été accompagnés par un binôme composé d'un travailleur social de la Ville et d'un juriste de l'A.D.I.L.

Les services de l'Etat sont extrêmement satisfaits du travail que nous avons engagé, et nous les comprenons, puisque la lutte contre les expulsions locatives et tout le travail de prévention permettent d'éviter de remettre des personnes à la rue de manière complètement indigne. Cette action est précieuse, et elle le sera encore plus demain avec la loi Kasbarian.

Pour être franche, je crains que notre équipe mobile, financée par l'Etat, soit assez vite débordée par les conséquences de cette nouvelle loi. Je crains aussi que l'esprit de l'action menée par l'abbé Pierre soit oublié et enterré. Ironie de l'histoire, je vous invite par ailleurs à aller découvrir le magnifique film qui relate les combats et les engagements de l'abbé Pierre actuellement au cinéma.

Cette loi, c'est la loi d'un Gouvernement qui joue au "pompier pyromane", car vous conviendrez que l'on ne peut pas d'un côté créer des dispositifs de prévention des expulsions et de l'autre organiser leur développement. Cette loi, si les décrets d'application sont appliqués tels quels et qu'ils ne sont pas modifiés en faveur des locataires, annonce des lendemains très douloureux, des drames sociaux et des drames humains.

Si je partage aujourd'hui avec vous ces enjeux, sachez que je les rappellerai également au sein du comité de suivi de la charte parisienne des expulsions locatives, que je préside chaque année avec le Préfet de Région.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Madame FILOCHE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 29.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DSOL 29).

2023 DSOL 144 - Subvention (100.000 euros) et convention avec l'association "SOS Méditerranée" pour ses missions de sauvetage en mer et de sensibilisation du public parisien à la situation des migrants.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DSOL 144 relatif à l'attribution d'une subvention de 100.000 euros doublée d'une convention avec l'association "SOS Méditerranée" pour ses missions de sauvetage en mer et de sensibilisation du public parisien à la situation des migrants.

Je donne la parole à Mme Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Madame la Maire, mes chers collègues, depuis 2014, la Méditerranée est l'axe migratoire le plus mortel au monde. Au moins 28.000 hommes, femmes et enfants y ont perdu la vie en moyenne, soit 8 décès par jour. 2023 n'est pas en reste. 70 enfants au moins ont péri sur cette route, un record, de même qu'il y a eu le record de disparitions en une seule journée cet automne, de 2.419 personnes.

Voilà le constat, le seul qui vaille : une succession de morts inutiles, de personnes réduites à l'anonymat dans le naufrage, sans compter toutes celles dont les cadavres ne seront jamais retrouvés. Depuis dix ans que dure cette situation, il n'y a toujours pas l'ombre d'une réduction des chiffres, contrairement au mythe grotesque que l'absence de sauvetages en mer dissuaderait les départs.

Dans l'objectif vain d'apaiser les peurs hyperboliques sur la migration que les populistes de tous poils ont instillé dans les opinions publiques, les pays européens ont abandonné les principes dont ils peuvent être les plus fiers, leurs engagements internationaux au titre de multiples conventions et le devoir le plus antique que les Grecs et les Romains avaient institué.

Sans doute que quelque scabreux comptable nous dira que la Méditerranée, c'est loin, prétendra à tort que la migration est un crime, et invoquera le respect frelaté de ce qu'il se passe pour de la diplomatie française afin de justifier des économies de fossoyeur. Moi, la question que je vous pose est : comment pouvons-nous rester insensibles à ce point à la mort de ces milliers de personnes ? Ces morts ne sont-ils pas dignes de notre empathie ?

La mort par noyade, la mer qui vous emporte, l'eau salée, glacée, qui s'infiltre dans votre bouche, vos yeux, vos poumons, vous asphyxie, alors que vous vous débattez désespérément pour regagner la surface, mais que, épuisé, vous n'avez plus la force de vous diriger vers le soleil qui semble si proche. L'angoisse de ne plus revoir votre mère, vos enfants. Le jour se levait dans une promesse de bonheur. La mort par noyade ne serait-elle pas digne de soulever notre indignation ?

Cet enfant englouti par la mer ou rejeté, inerte, sur une plage, ce corps découvert dans la lueur du matin, tel le petit Alyan, ne serait pas de ces enfants qu'il nous faut sauver à tout prix ?

Aucune justification pour ne pas secourir ces femmes, ces enfants, ces hommes en mer n'est digne d'un Etat qui se dit démocratique, universaliste. Dans ce refus de les sauver, je ne peux voir qu'une forme sournoise de racisme, une confirmation d'une hiérarchisation des vies, des morts, l'oubli que nous appartenons à la même humanité et que nous sommes unis par une solidarité qui devrait être indéfectible.

Avec mes collègues du groupe Paris en commun et de notre majorité, nous n'oublions pas le devoir de solidarité. Nous savons que de nombreuses Villes en Europe prennent leur part, même symbolique, dans les actions de secours de "SOS Méditerranée", et nous savons que Paris est avec elles. Nous n'oublions pas qu'une décision administrative de mars dernier a annulé une subvention adoptée par ce Conseil, mais une décision administrative ne défait pas les engagements qui sont les nôtres au regard des conventions signées.

Comme l'a rappelé le mois dernier la Commission nationale consultative des droits de l'homme, aucune disposition en matière de gestion des flux migratoires et de lutte contre l'immigration illégale ne saurait justifier un renoncement aux obligations découlant de l'application du droit international, notamment en termes de sauvegarde de la vie en mer. Cette obligation incombe à l'Etat, bien sûr, mais, lorsque ce dernier ne la remplit pas, nous en devenons porteurs comme dans nombre de ses carences.

Oui, il y aura peut-être des mésaventures administratives, sans doute favorisées par quelques entrepreneurs politiques d'indifférence et d'irresponsabilité, mais le combat n'est pas terminé et je ne peux que nous encourager à y participer. Je sais qu'une petite berceuse s'est installée dans notre pays autour de cette question, qui nous dit que, finalement, ce n'est pas bien grave, que cela ne nous concerne pas, que tous ces morts en mer ne sont pas de notre fait. Nous avons tort, elles sont de notre responsabilité, et je refuse de laisser cette berceuse nous endormir.

J'ose encore espérer que toutes celles et ceux qui pourraient se laisser leurrer se ressaisiront et refuseront d'être sourds à une détresse permanente, absolue et totalement remédiable. Soyons à la hauteur et votons en faveur de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je donne la parole à Mme Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

En effet, ce projet de délibération, qui octroie une subvention de 100.000 euros à "SOS Méditerranée", est une fierté, une fierté pour notre Ville, une fierté pour notre hémicycle, qui, je l'espère, le votera dans son intégralité. La Ville de Paris a été la première à s'engager et à subventionner "SOS Méditerranée", cette association qui, comme vient de le décrire ma collègue, fait des sauvetages en mer pour secourir celles et ceux qui tentent de rejoindre les côtes européennes, souvent à bord d'embarcations de fortune.

Malheureusement, la Méditerranée s'est transformée ces dernières années en un véritable cimetière. Nous ne pouvons que déplorer trop de morts de celles et ceux qui n'ont pas réussi à rejoindre les côtes. Le travail que fait l'association "SOS Méditerranée" avec son bateau "Ocean Viking" est non seulement salutaire, mais aussi un travail de respect du droit de la mer. Tout navire, lorsqu'il est en mer, doit porter secours à un naufrage, que ce soit de celles et ceux qui ont les moyens de dépenser des millions d'euros pour se payer un tour de sous-marin et aller voir ce qu'il reste du Titanic, ou que ce soit des femmes, des hommes et des enfants qui essaient de traverser la Méditerranée pour rechercher une vie meilleure sur nos côtes et dans nos villes européennes.

Il se trouve que, justement, le bateau "Ocean Viking" vient à nouveau d'être arrêté par les autorités italiennes, qui lui ont mis 20 jours de "détention administrative". Excusez-moi, je ne maîtrise pas totalement le langage du code de la mer en Italie. Pendant 20 jours, le bateau "Ocean Viking" de "SOS Méditerranée" ne pourra donc plus secourir et ne pourra plus sillonner les mers pour aller chercher celles et ceux qui sont en train de se noyer.

Pourquoi ont-ils reçu cette interdiction ? Parce qu'ils sont à nouveau allés secourir au large des côtes libyennes 33 personnes qui étaient en train de se noyer. Je me souviens que, l'année dernière, au moment où nous avons voté ce projet de délibération, le bateau "Ocean Viking" défrayait encore la chronique parce qu'il venait de sauver plus de 230 personnes et que la France refusait de le laisser accoster dans le port de Marseille.

On ne peut que se rendre coupable d'inaction lorsque l'on détourne le regard d'un phénomène qui continue et qui continuera de justifier la triste appellation de cette mer Méditerranée de plus grand cimetière d'Europe. Quand un marin est dans un naufrage, la question ne se pose pas, il est secouru. Nous devons porter assistance à toutes celles et ceux qui se trouvent en mer, partout, où qu'ils soient, peu importe qui ils sont.

Au nom du groupe Communiste, je veux redire à quel point l'action de "SOS Méditerranée" est salutaire pour celles et ceux que l'Union européenne prétend ne pas voir, ne pas entendre et ne pas compter. Face aux défaillances des Etats européens, c'est bien le travail de cette association qui permet de sauver des vies en mer. Encore une fois, plus de 32.000 vies ont été sauvées depuis le début des opérations, et encore 33 dans ces derniers jours.

Cette association a besoin de nous, elle a besoin des pouvoirs publics volontaires pour refuser que le bilan humain s'alourdisse. Le soutien de la Ville, avec plus de 80 autres collectivités territoriales en France, est plus que jamais nécessaire pour que "SOS Méditerranée" continue son travail, continue de sillonner les mers et de secourir des vies humaines.

Nous l'avons dit, et j'en terminerai ici, le sauvetage en mer est une question d'humanité, ce n'est pas une question de droite ou de gauche, ce n'est pas une question de théories complètement fausses. Nous ne cessons de le répéter, mais la pédagogie passe par la répétition, c'est une question d'humanité. Si des personnes avaient la tentation de voter contre ce projet de délibération, je leur demande : votre projet politique est-il vraiment de laisser des personnes mourir en mer ?

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à M. Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je suis évidemment ravi de ce projet de délibération. Pour moi, c'est simplement une question d'humanité. Nous ne pouvons pas laisser se noyer ces femmes, ces hommes, ces enfants dans la Méditerranée, et ce n'est pas vrai qu'ils n'essaieraient pas de traverser s'il n'y avait pas des bateaux comme "Ocean Viking", qui font ce que devraient faire tous les marins en mer, c'est-à-dire sauver leur prochain d'une noyade. Il me semble que nous ne pouvons pas être en désaccord avec cela.

Evidemment, j'entends bien les autres arguments qui considèrent que faire cela encourage les passeurs ou crée un appel d'air, mais j'ai envie de vous répondre que ce que fait aujourd'hui "Ocean Viking" est simplement œuvre d'humanité. En réalité, les passeurs sont encouragés par une chose : l'Europe forteresse. L'utilité des passeurs est de passer les barrières que met l'Europe à ses portes. Ainsi, plus il y aura de moyens donnés à Frontex pour fermer les frontières, plus il y aura de passeurs. Personne ne cherche à traverser la Méditerranée parce que c'est facile, ils fuient leur pays parce qu'il y a des guerres, des sécheresses, des crises économiques, et parce que les pays du Nord maintiennent dans la pauvreté les pays du Sud. Il ne faut jamais oublier la cause de tout cela.

J'ai envie de dire autre chose. Je vois bien le petit calcul qui se fait. Si vous n'entendez pas les questions d'humanité et que vous parlez plutôt de la solidarité avec les salariés qui sont déjà ici, français ou non, je vous répondrais que cette solidarité avec les travailleurs d'ici ne se fait pas contre ceux qui cherchent à traverser la Méditerranée. Personne n'a jamais prouvé qu'une politique raciste fermant les frontières avait comme finalité ou comme conséquence l'amélioration de la situation des travailleurs ici. C'est faux. Ce qui tire les salaires vers le bas, ce qui fait que les travailleurs sont bloqués dans la précarité ou exploités, ce n'est pas parce qu'il y a trop d'immigrés, ce n'est pas parce que trop de personnes traversent la Méditerranée, c'est parce qu'il y a une logique économique de profit qui fait que l'intérêt des grandes entreprises passe avant l'intérêt des salariés.

J'ai envie de dire que, ce que j'ai vu quand je suis allé sur les piquets de grève à l'Arena ou quand j'ai rencontré les travailleurs sans papiers qui sont en grève dans un certain nombre d'entreprises à Paris, ce sont des personnes qui travaillent, solidaires. J'ai vu des syndicats, des travailleurs et des salariés qui ne sont pas sans papiers solidaires. Je pense qu'il y a toute une série de salariés et de travailleurs dans ce pays qui n'opposent pas leurs intérêts à ceux des migrants, à ceux qui essaient de traverser la Méditerranée.

Je pense que c'est aussi cette solidarité entre l'ensemble des personnes qui travaillent ou qui cherchent un travail, des personnes qui sont nées ici ou là-bas, qui fait notre humanité et qui fait que nous ne pouvons pas céder.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Je veux commencer par remercier mes collègues précédents, Laurent SOREL, Camille NAGET et Geneviève GARRIGOS, pour leurs interventions, qui vont dans le sens de ce que je souhaitais dire. À mon sens, certains projets de délibération se valent d'eux-mêmes et ne nécessitent pas d'argumentations supplémentaires.

Oui, la Méditerranée est le plus grand cimetière d'Europe. Oui, c'est une honte pour toutes et tous. Les responsables politiques ne jouent pas leur rôle, et nous nous retrouvons à devoir subventionner des associations pour qu'elles sauvent des vies. C'est une question d'humanité, tout simplement.

Dans le projet de délibération, il est expliqué que "SOS Méditerranée" poursuit trois missions principales : sauver des vies, protéger les rescapés et témoigner de la situation de la mer. Il y a des associations comme celle-ci qui redonnent foi en l'humanité, tout simplement.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à M. David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Merci.

Chacun sur ces bancs, qu'il soit à droite ou à gauche de notre hémicycle, a une conscience vive des drames humains vécus par tous les migrants. L'objet n'est pas de se disputer ou de se contester une part d'humanité. Nous avons tous notre part d'humanité, et personne ne détourne le regard de ces drames humains. Pour autant, nous voterons, comme nous l'avons fait les années précédentes, contre ce projet de délibération, et je prendrai deux arguments pour illustrer notre position.

La semaine dernière, un débat télévisé très intéressant sur le thème de l'immigration a donné lieu à des échanges, et il se trouve que l'un des représentants de la majorité municipale y participait. Il était face à Arnaud MURGIA. Qui est Arnaud MURGIA ? Le maire de Briançon, un élu local dévoué qui a le sens de l'intérêt général et qui, depuis maintenant de nombreuses années, doit faire face à la problématique du flux migratoire et des clandestins qui passent par le col du Montgenèvre. Je connais particulièrement bien la situation, car je suis issu de Briançon et Serre-Chevalier.

Je n'ai pas entendu le représentant de l'Exécutif municipal, l'élu parisien, qui lui faisait face la semaine dernière sur ce plateau "télé" répondre aux interrogations d'Arnaud MURGIA. Ce dernier a indiqué que, voilà quelques années, le Conseil départemental des Hautes-Alpes prenait en charge 20 mineurs - c'était une autre époque -, quand aujourd'hui il doit faire face à 1.200 mineurs. Chacun comprendra aisément qu'un département comme les Hautes-Alpes ne peut pas faire face. Ce maire de Briançon a essayé, avec tous les moyens limités qui sont les siens, d'apporter sa pierre à l'accueil et à l'édifice, mais je n'ai pas entendu de solutions apportées par l'élu parisien de gauche à ce maire local. C'est aussi une réalité, et nous ne pouvons pas en faire l'économie.

Le deuxième point, c'est que notre groupe respecte le droit. Peut-être que certains parmi vous n'ont pas eu connaissance de la décision de justice de la cour administrative d'appel de Paris en date du 3 mars 2023. Ce n'est pas une décision administrative, contrairement à ce qu'une oratrice précédente a indiqué, mais bien une décision de justice. Je dois vous en rapporter les principaux attendus.

La cour administrative d'appel de Paris rappelle que "par principe, une collectivité territoriale ne saurait méconnaître les engagements internationaux de la France en attribuant une subvention, en prenant parti dans un conflit ou un différend international de nature politique, ou en interférant dans la conduite de la politique extérieure de la France, constitutionnellement réservée à l'Etat", et pas à la Ville de Paris, naturellement.

Dans le cas de "SOS Méditerranée", si l'action de cette association revêt une dimension humanitaire, les responsables de l'association ont publiquement critiqué et déclaré vouloir contrecarrer par leurs actions les politiques définies et mises en œuvre par l'Union européenne et les Etats membres en matière d'immigration et d'asile, de franchissement des frontières extérieures de l'Union et de maîtrise des flux migratoires, en particulier s'agissant des arrivées irrégulières le long de la route de la Méditerranée centrale.

L'action de cette association a en outre eu pour effet d'engendrer de manière régulière des tensions et des différends diplomatiques entre Etats membres de l'Union, notamment entre la France et l'Italie, avec le col de Montgenèvre.

Je continue de citer la cour administrative d'appel. "Le Conseil de Paris a entendu s'approprier les critiques de cette association à l'encontre de ses politiques migratoires". Malheureusement, nous n'évitons jamais la caricature ici. "Dans ces conditions, le Conseil de Paris doit être regardé comme ayant entendu prendre parti et interférer dans des matières relavant de la politique étrangère de la France et de la compétence des institutions de l'Union européenne, ainsi que dans des différends de nature politique entre Etats membres".

En conséquence, la cour administrative d'appel a prononcé dans sa délibération l'annulation de la subvention du montant de 100.000 euros.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Vous pouvez conclure, Monsieur ALPHAND, s'il vous plaît.

M. David ALPHAND. - Dans ces conditions, vous comprendrez naturellement que notre groupe respecte le droit et votera de nouveau contre cette subvention.

Merci.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur ALPHAND.

Pour répondre aux différents intervenants, je donne la parole à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais dédier cet échange et cette intervention à Mimmo LUCANO, le maire de Riace.

Je vous remercie pour vos interventions respectives, dont certaines retraçaient avec une grande justesse l'action indispensable menée par l'association "SOS Méditerranée". C'est l'occasion pour moi de redire ma fierté de porter avec mon collègue Arnaud NGATCHA ce projet de délibération, qui s'inscrit dans la volonté forte de notre Exécutif de fournir une aide humanitaire aux personnes et aux populations qui en ont besoin, comme nous y autorise d'ailleurs le Code général des collectivités territoriales.

Il y a dix ans déjà, 368 personnes, parties de Libye dans un chalutier en mauvais état, perdaient la vie en pleine Méditerranée. La date du 3 octobre 2013 ne dit sûrement pas grand-chose à la droite de cet hémicycle, mais elle continue d'incarner pour nous et pour beaucoup un symbole d'indifférence face à une noyade récurrente de milliers de personnes aux frontières de notre continent.

En effet, depuis cette date, les drames se sont multipliés, et les pertes humaines se comptent par milliers. Depuis 2014, ce serait ainsi plus de 28.000 personnes qui sont mortes en tentant de traverser la Méditerranée à bord d'embarcations de fortune. La plupart de ces femmes, de ces hommes, de ces enfants, fuyaient des conditions de vie insoutenables dans leur pays et cherchaient refuge.

Aujourd'hui, je vous propose donc de renouveler notre soutien à une association très engagée, "SOS Méditerranée", qui, comme beaucoup l'ont souligné, joue un rôle absolument fondamental puisqu'elle porte secours, soigne et protège les personnes rescapées en mer Méditerranée. En plus de son action en mer, l'association effectue un véritable travail de sensibilisation sur la situation des personnes qu'elle secourt et sur ses actions. Elle organise des événements et des hommages, et participe à l'éveil des consciences sur un sujet majeur.

Depuis 2020, plus de 100 collectivités et établissements publics de coopération intercommunale ont accordé des subventions à "SOS Méditerranée". Ces subventions sont pour la plupart renouvelées chaque année. D'aucuns et d'aucunes, entraînés par des discours de plus en plus xénophobes, ont tenté à tout prix d'empêcher plusieurs collectivités de soutenir une telle action, dont la nôtre. Ils ont tenté de remettre en cause la légitimité des collectivités à financer une action humanitaire et critiqué les prises de position de plusieurs conseils municipaux et départementaux.

Effectivement, sur la décision de la cour administrative d'appel de Paris, à ce jour, 9 contentieux ont été initiés, dont 3 sont encore en cours d'instruction. Je tiens à préciser que, pour les 6 contentieux déjà jugés, les décisions

rendues en première instance au tribunal administratif ont toujours été favorables à la collectivité concernée, et la subvention a donc systématiquement été jugée légale.

Vous évoquez la subvention votée en Conseil de Paris en 2019. En effet, cette subvention a fait l'objet d'un contentieux, mais ce dernier ne remet pas en cause les subventions versées en 2020, 2021, 2022, ni celle de 2023. En s'appuyant uniquement sur les faits, et pour clarifier définitivement la situation, une personne, se prévalant de sa qualité de contribuable local, a demandé au Tribunal administratif de Paris d'annuler cette délibération de 2019. En août 2021, le Tribunal administratif de Paris a rejeté sa demande par ordonnance une première fois et l'a jugée irrecevable.

Après un appel, la cour administrative a renvoyé l'affaire devant le Tribunal administratif, qui, une deuxième fois, a rejeté la demande de monsieur. Il l'a jugée mal fondée, validant "de facto" notre interprétation du Code général des collectivités territoriales, et se fondant ainsi sur une interprétation partagée par plusieurs juridictions.

Après un nouvel appel, la cour administrative d'appel de Paris, en portant des conclusions contraires à son rapporteur public, a annulé en mars dernier le jugement du Tribunal administratif et annulé la subvention en s'appuyant sur des motifs juridiques que nous jugeons irrecevables. Nous nous sommes donc pourvus en cassation devant le Conseil d'Etat depuis juillet 2023. L'instruction est toujours en cours et, sans dévoiler l'ensemble des arguments juridiques, nous sommes confiants sur la décision que rendra le Conseil d'Etat.

Je voudrais aussi citer la cofondatrice et directrice de "SOS Méditerranée", qui vient d'apprendre que le bateau avec lequel ils sauvent des vies au quotidien en mer Méditerranée vient d'être condamné par les autorités italiennes à être coincé dans un port pendant 20 jours. Elle dit : "Il est inimaginable qu'une organisation humanitaire soit sanctionnée pour avoir mené à bien un travail de sauvetage et punie en raison de l'incapacité des autorités responsables à coordonner efficacement les activités de sauvetage en Méditerranée centrale". Que va-t-il se passer pendant 20 jours, alors que le bateau est coincé à quai ? Visiblement, ce n'est pas non plus du côté de la droite de cet hémicycle que nous aurons les réponses.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Madame FILOCHE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 144.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DSOL 144).

2023 DGGP-DU 22 - Avis de la Ville de Paris sur le projet de Schéma directeur de la Région Ile-de-France.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au projet de délibération DGGP-DU 22 concernant l'avis de la Ville de Paris sur le projet de schéma directeur de la Région Ile-de-France.

La parole est à Mme MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Je voulais vous rappeler que la Ville de Paris a rendu sa contribution au S.D.R.I.F.-E. en retard, ce qui n'est pas très sérieux quand on est une collectivité comme la capitale de la France. Je tenais à soulever ce point.

Lorsqu'on lit globalement votre avis sur le S.D.R.I.F.-E., on a l'impression que vous continuez à considérer que Paris est une île, ou une forteresse, et qu'elle ne prend pas forcément sa place dans le reste de l'Ile-de-France, du moins qu'elle est entourée de plusieurs communes et départements.

Je vais garder l'ordre de vos remarques et les prendre point par point.

Tout d'abord, concernant les transports, vous semblez privilégier la congestion, alors que la Région aspire à une circulation plus fluide. J'ai envie de dire que ce débat n'est pas nouveau, nous avons déjà eu l'occasion de nous rendre compte de votre position lorsque la Région a lancé le plan anti-bouchons. Il est vrai qu'elle proposait plusieurs mesures pour fluidifier le trafic, d'ailleurs assez innovantes parfois, telles que des expérimentations de régulation de trafic. Je me souviens que c'est ce qu'elle avait proposé dans le 12e arrondissement, pour financer une régulation sur les quais de la Rapée. Il y avait aussi les revêtements anti-bruit. Pourtant, vous avez toujours rejeté ces mesures par idéologie, parce que c'était le plan "anti-bouchons", donc voitures. Vous rejetez d'ailleurs toutes les formes de véhicules, qu'ils soient électriques ou non.

Je tiens à vous rappeler que la réflexion sur la place de la voiture en Ile-de-France est étroitement liée au développement des transports en commun, sur lequel Valérie PÉCRESSE et sa majorité sont engagées avec de nouveaux tronçons, comme, je ne citerai que cela, le prolongement de la ligne 14 ou du R.E.R. E.

Concernant la protection de la biodiversité et de la qualité de l'air, vos arguments peinent à convaincre, car vous savez pertinemment que la Région mène une politique volontariste sur le sujet. Je prendrai pour exemple, dès 2016, le plan "Changeons d'air" en Ile-de-France, qui a permis de mettre en place des mesures qui ont significativement contribué à la réduction de la pollution de l'air. Ainsi, pour le dioxyde d'azote, par exemple, nous sommes passés de 2,9 millions de Franciliens exposés en 2010 à moins de 60.000 en 2021. À ce plan "Changeons d'air" a suivi un nouveau plan pour 2022-2027, appelé "Nouvel Air". La Région a ainsi fixé des objectifs de seuils intermédiaires recommandés par l'O.M.S. pour la qualité de l'air, autour de huit grandes actions.

Je regrette d'ailleurs que la Ville n'ait pas reconnu la place qui a été donnée aux collectivités pour la mise en place de ce plan "Nouvel Air". La Région a en effet prévu une boîte à outils et tout un réseau pour permettre aux collectivités de travailler ensemble. Là encore, je ne vois pas vos remarques à ce sujet.

Plusieurs orientations réglementaires prévoient d'ailleurs des protections particulièrement renforcées à proximité des infrastructures routières où un dépassement des valeurs limites pour les polluants est constaté. A ce sujet, je ne vous poserai qu'une seule question : qui sont ceux qui ont construit pendant des années et qui continuent à construire aux abords directs du périphérique ? Même le P.L.U. bioclimatique n'y met pas fin. Je vous invite à vous pencher sur le projet de Bercy-Charenton, où vous vous apprêtez à continuer de construire tout le long du périphérique. Ce n'est pas parce que vous avez reculé de quelques mètres que cela changera grand-chose.

Concernant la protection et les projets d'espaces verts, il semble difficile pour vous de reconnaître et d'assumer votre bilan, que la Région souligne avec insistance. Votre bilan se résume surtout à l'exploitation des espaces verts pour la construction. Vous évitez d'ailleurs d'aborder cette question, sauf pour affirmer que les constructions visées n'ont pas l'aspect économique, comme la Région le souligne, mais plutôt la création de logements. C'est vrai, il y a eu les deux, mais vous vous focalisez énormément sur le quartier des affaires.

Je continue aussi à vous dire que votre projet de P.L.U. bioclimatique d'obliger tous les bâtiments tertiaires d'avoir une partie de logements lorsqu'ils seront soumis à une rénovation structurelle, notamment thermique, n'est pas réalisable et va créer un "statu quo". La Région vous le dit, ce n'est pas possible. Nous réaffirmons que, au contraire, cela créera un "statu quo" et qu'il n'y aura pas de rénovation thermique ou même de rénovation du parc de bureaux pour se mettre en conformité avec les nouvelles demandes, les usages et, tout simplement, pour être à la pointe de ce qui se demande sur le marché.

La façon dont vous abordez le pastillage que la Région a fait sur la place de la République est assez ironique. Vous dites que vous admettez une erreur d'évaluation sur les espaces verts, notamment concernant la place de la République, due aux réserves de souterrains existants. Certes, mais nous tenions à appuyer sur le fait que la place de la République est très minérale, et j'aurais bien aimé que vous fassiez cette remarque chaque fois que vous avez proposé des forêts urbaines sur des places, notamment la place de l'Hôtel-de-Ville, tout près, ou encore la place Henri-Frenay, où, comme par hasard, il n'y avait pas de problèmes de réseaux souterrains, du moins pour vos images de synthèse.

En matière de biodiversité, aussi, la Mairie de Paris critique le souhait de la Région de créer plusieurs espaces verts. Je tenais tout de même à vous répéter que, lors du S.D.R.I.F.-E., la Région a ajouté plusieurs espaces verts sur le territoire parisien par amendement, et que la Ville devra s'y conformer. En effet, la Région veut protéger Paris de l'intensification souhaitée par l'Exécutif parisien en luttant contre la minéralité et en développant des espaces verts qui sont encore trop peu nombreux.

En ce qui concerne le logement, la Région a une vision ambitieuse, cherchant un équilibre adapté entre chaque quartier. Vous semblez ne pas vouloir l'envisager, nous avons encore eu un débat sur ce sujet tout à l'heure lors des différentes interventions sur les logements. En effet, la politique du logement à Paris est un échec flagrant. D'ailleurs, au plus de logements sociaux sont construits, au plus Paris se vide. Cherchez l'erreur.

Votre politique est déséquilibrée, traitant le logement non pas comme une question publique, mais plutôt comme un moyen d'assurance de réélection. La prédominance de la préemption et de la bitumisation révèle votre véritable motivation. Contrairement à vous, la Région adopte une vision différente et plus équilibrée, c'est pourquoi elle souhaite privilégier la mixité sociale à travers une clause "anti-ghettos". Nous constatons aussi, et je tenais à le dire, qu'elle consacre 45 millions d'euros pour favoriser la mixité dans les logements et, surtout, la diversité résidentielle.

Je tenais aussi à rappeler que la Région est le premier financeur de logements des jeunes en Ile-de-France, mais aussi qu'elle se mobilise et mobilise son contingent de logements sociaux pour favoriser le logement des publics prioritaires : les femmes victimes de violences, les jeunes sortant de foyer, les professeurs dans les zones d'éducation prioritaire, les policiers, les surveillants pénitentiaires, ou encore le personnel soignant.

Je vous remercie pour votre attention.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur Éric PLIEZ, Monsieur le Maire du 20e arrondissement, vous avez la parole, pour le groupe Paris en commun.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je vais vous parler du volet logement de ce S.D.R.I.F.-E., car c'est un projet qui vise à dissuader la construction de logements sociaux dans les communes qui en comptent 30 % ou plus. Nous considérons que c'est un très mauvais coup porté au logement public. En effet, il intervient dans un contexte d'effondrement de la production, avec une baisse annoncée de 24 % des objectifs de production de 2023 par rapport à 2022, qui déjà était une très mauvaise année en termes de production.

Dans le même temps, notre Région Ile-de-France s'enfonce dans la crise du logement, avec plus de 780.000 ménages demandeurs d'un logement social, en augmentation de plus de 100.000 en cinq ans, ce qui représente 32 % de la demande nationale. Chaque année, 1 demande sur 10 est satisfaite dans la région. Quelle est la réaction de la présidente de la Région à cette situation indigne ? C'est de réduire encore et encore la construction sociale et de baisser les subventions régionales aux opérations.

La Préfecture de Région s'inquiète également de l'impact de ce S.D.R.I.F.-E. sur la production régionale et estime que, si celui-ci était mis en place dans l'état, la production de logements sociaux diminuerait à nouveau de 21 % et entrerait de fait en contradiction avec les objectifs fixés par la loi du Grand Paris et par le schéma régional de l'habitat et de l'hébergement.

Nous sommes évidemment favorables à la mixité sociale et à un rééquilibrage de l'offre de logements abordables vers l'Ouest de la métropole, mais ce schéma ne contient aucune mesure qui permette de contraindre ou d'inciter fortement à la construction de logements sociaux dans les communes carencées. Je rappelle d'ailleurs que, au plan national, 44 % des communes soumises aux obligations de la loi S.R.U. ne la respectent pas. Ces communes sont particulièrement nombreuses sur les territoires des Hauts-de-Seine ou des Yvelines. Ce S.D.R.I.F.-E. passe donc à côté de l'objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales.

En présentant ce schéma comme un plan "anti-ghettos", la présidente de la Région stigmatise à nouveau les locataires du parc social et les habitantes et habitants des quartiers populaires. Pire, dans ses déclarations récentes, elle assimile de manière scandaleuse le logement social à la délinquance et au développement de l'islamisme.

Pour toutes ces raisons, je vous appelle à voter contre ce schéma directeur, et j'en appelle à un réinvestissement de la Région en faveur du logement abordable, car les centaines de milliers de demandeurs de logements franciliens qui subissent la crise du logement au quotidien n'en peuvent plus d'attendre.

Je m'inquiète également des annonces gouvernementales visant à interdire le relogement des ménages reconnus prioritaires D.A.L.O. dans les quartiers prioritaires. Oui, nous devons veiller à la mixité sociale des quartiers à des politiques de peuplement équilibrées du parc social. Je pense que c'est ce que nous travaillons en permanence à Paris. Pour autant, cette mesure imposée par le haut et sans concertation avec les acteurs du logement n'aura qu'un seul effet : rallonger les délais d'attente des 44.000 ménages D.A.L.O. franciliens, qui attendent souvent pendant plusieurs années de sortir de la rue, de l'habitat indigne ou des hôtels. Opposer droit au logement et mixité sociale est une impasse politique et sociale.

Les acteurs du monde H.L.M. attendent depuis des mois un signe positif du Gouvernement face au ralentissement inquiétant de la production de logements publics. Suppression de la R.L.S., T.V.A. à 5,5 pour les logements neufs, relance des aides publiques à la pierre, mise en œuvre d'une véritable tarification sociale de l'énergie, telles sont les mesures attendues par les bailleurs, qui voient leur capacité à investir se réduire d'année en année et leurs locataires se paupériser.

La Ville de Paris s'est donné l'objectif ambitieux d'atteindre 40 % de logements publics à l'horizon 2035. L'Etat et la Région Ile-de-France doivent être aux côtés de la collectivité parisienne pour combattre la crise du logement et permettre au plus grand nombre d'accéder à un logement digne et abordable.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, cher Éric PLIEZ.

Cher Ian BROSSAT, c'est un sujet que vous connaissez bien. Vous avez la parole, Monsieur le Président du groupe Communiste et Citoyen.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Madame la Maire.

Je vais effectivement m'en tenir aux enjeux liés au logement, et cela me permettra de répondre aux propos de Valérie MONTANDON tout à l'heure.

C'est quand même curieux. Nous sommes dans un pays où tout le monde, en tout cas les personnes sensées, se demande comment relancer le développement du logement social, un pays qui subit une crise du logement

comme il n'en a jamais connu auparavant, un pays dans lequel 3.000 enfants dorment dehors, selon les chiffres de l'UNICEF. Pourtant, il y a des personnes, à la Région Ile-de-France, qui se demandent comment ralentir la production de logements sociaux. Il faut le faire.

A l'échelle du pays, 2,5 millions de personnes sont en attente d'un logement social, dont 500.000 dans notre région Ile-de-France. Nous n'avons jamais eu des chiffres pareils, et nous n'avons jamais eu une production aussi faible de logements sociaux, à l'échelle du pays comme à l'échelle de la région. Malgré tout, la mesure phare dans le cadre du S.D.R.I.F.-E. voté par la Région Ile-de-France, c'est de limiter la production de logements sociaux dans les communes qui en comptent plus de 30 %.

Vous rendez-vous compte ? C'est à croire que nous avons affaire à des personnes qui vivent dans un igloo pour qu'elles soient à ce point déconnectées de la réalité sociale de la région dans laquelle nous vivons.

Je ne parle pas pour vous, Jeanne d'HAUTESERRE. Je sais que vous êtes consciente de la nécessité de développer le logement social. Malheureusement, ce n'est pas vous qui dirigez les destinées de cette région.

C'est en décalage total avec la réalité, quand on voit le nombre de maires qui font partie de la majorité et Mme PÉCRESSE, qui est à l'origine de ce S.D.R.I.F.-E., se battre bec et ongles contre le développement du logement social. Le sujet, ce n'est pas comment on empêche la production de logements sociaux où il y en a plus de 30 %, c'est comment on fait en sorte que, où il n'y en a que 1, 2 ou 3 %, on atteigne les 25 % de logements sociaux prévus par la loi.

Vous dites, Madame MONTANDON, que la politique du logement à Paris est un échec, mais la Ville de Paris respecte la loi S.R.U., qui prévoit 25 % de logements sociaux dans chaque commune. Nous ne portons pas la honte d'être une ville délinquante qui préfère payer des amendes plutôt que de respecter la loi.

Vous passez votre temps à taper sur ceux qui ne respectent pas la loi, à expliquer que nous sommes trop laxistes dans de nombreux domaines, mais vous avez beaucoup de maires qui se comportent comme des délinquants parce qu'ils ne respectent pas la loi. Nous, nous respectons la loi de la République et nous sommes très fiers d'avoir fait voter cette loi qui permet 25 % de logements sociaux dans chaque commune.

Je vous entends dire que c'est le développement du logement social qui nous fait perdre des habitants à Paris, mais quel est l'arrondissement de Paris qui perd le plus d'habitants ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le 7e arrondissement.

M. Ian BROSSAT. - Croyez-vous que le 7e arrondissement perd des habitants parce qu'il y a trop de logements sociaux ? Non, il perd des habitants parce qu'il y a un développement effréné des résidences secondaires. C'est bien la raison pour laquelle nous avons besoin de changer la loi et de faire en sorte de taxer plus fortement les résidences secondaires pour que, dans le 7e comme ailleurs, les logements accueillent des habitants qui sont là à l'année, et pas des personnes qui y vivent deux semaines par an.

Voilà quelques-unes des orientations que nous défendons. En tout cas, nous voyons bien à quel point ce S.D.R.I.F.-E. est à côté de la plaque, mais aussi à quel point, à rebours, la politique que nous menons à Paris en matière du logement va dans le bon sens. Si seulement les autres maires qui ne respectent pas la loi faisaient la même chose que nous, il y aurait beaucoup moins de problèmes de logement à l'échelle de notre région.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Ian BROSSAT. Bien sûr, nous allons continuer cette politique, cher Ian, et cher Jacques, qui reprend ce flambeau.

La parole est à Laurent SOREL, pour cinq minutes.

M. Laurent SOREL. - Je croyais m'être désinscrit, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - D'accord.

La parole est à M. Émile MEUNIER, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Les intervenants avant moi ont bien présenté l'incurie de ce schéma directeur concernant la question sociale, mais cela ne suffit pas, et je veux me concentrer sur l'incurie concernant la question écologique et environnementale.

En lisant ce schéma directeur, parce que j'ai fait l'effort de le lire, je me suis sincèrement demandé si la Région de Valérie PÉCRESSE n'était pas climatosceptique. Il y a eu les réductions des subventions pour les associations d'environnement, puis la volonté d'augmenter le tourisme de masse par l'aviation, mais aussi les taxis hélicoptères pour emmener les plus riches se déplacer. Il y a également le soutien inconditionnel à tous les aménageurs qui veulent bétonner les terres agricoles, par exemple dans le Triangle de Gonesse.

Aujourd'hui, quand je lis le schéma directeur, ses 270 pages, je le trouve effrayant. Le schéma est un peu le "code source" duquel tout découlera, le SCOT métropolitain, puis le plan local d'urbanisme parisien. Evidemment, c'est le plus important. Or, il régresse par rapport aux ambitions du précédent S.D.R.I.F.-E. Je n'avais jamais vu une

telle régression environnementale 15 ans plus tard, et cela fait froid dans le dos. Je vais prendre deux exemples, mais il y en a un florilège.

Pour le transport, nous savons tous qu'il faudra réduire la voiture individuelle, et nous savons tous que cela passera par un aménagement différent du territoire, pour favoriser les transports publics, etc., et par un investissement dans les transports en commun. Si je prends le titre "confortement du réseau routier magistral", c'est-à-dire la plupart des grands axes, je cite : "Le réseau routier magistral doit être conforté en augmentant sa capacité sur certains axes, et notamment le périphérique." Pourtant, nous avons fait un livre blanc avec tous les maires - y compris de droite - aux abords du périphérique, car nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faut apaiser le périphérique, voire, à terme, le déconstruire.

Nous pourrions nous dire que, étant donné que la Région a à sa charge la mobilité des transports en commun, elle mettra au moins "le paquet" à ce sujet. Que nenni, il y a une quinzaine d'exemples d'oublis, et pas des moindres. Par exemple, nous le savons, le doublement du tunnel des R.E.R. entre la gare du Nord et Châtelet-les-Halles va permettre de faciliter la vie de millions de personnes.

On contente donc quelques automobilistes au détriment de millions de voyageurs.

Un autre exemple : l'artificialisation. Nous savons également que c'est la mère des batailles pour rafraîchir la ville, nos régions, et que nous devrons faire de la pleine terre, et préserver les terres forestières et les terres agricoles. Il n'y a rien dans le S.D.R.I.F.-E. Rien. Quand on y parle des bois, c'est en termes de production de bois, même pas pour des réserves de biodiversité. C'est la vision de la droite à la Région : les bois servent à produire du bois.

Je me suis dit que vous auriez pu avoir l'idée de regarder ce que nous avons fait avec le fameux "P300", et que vous pourriez l'accompagner avec le S.D.R.I.F.-E. Finalement, où est le seul espace vert que vous mettez ? Place de la République, alors que vous savez très bien que nous ne pouvons pas y faire un espace vert. Je me suis dit : Mme PÉCRESSE a réuni ses stratèges dans ses bureaux pour trouver comment "enquiquiner" Paris, et la seule chose qu'ils ont trouvée est de mettre une pastille verte sur la place de la République, "oui, on est trop fort !".

Franchement, ce n'est pas au niveau. Nous parlons d'une crise climatique qui pourrait potentiellement faire des centaines de milliers de déplacés, de morts, ne serait-ce qu'en France, et vous faites un schéma directeur de régression. Madame MONTANDON, nous sommes d'accord que, avec vos collègues qui sont assis sur ce banc et qui sont au Conseil régional, vous n'avez plus le droit de prendre la parole sur les questions écologiques pendant au moins dix ans après avoir voté ce schéma directeur. Vous le votez, puis vous vous hasardez à venir nous donner des conseils sur l'écologie ? Relisez-le.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur MEUNIER.

La parole est à M. Sylvain RAIFAUD, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je veux m'associer aux interrogations et aux critiques qui sont posées dans le rapport qui nous a été proposé, dans la lecture qui est faite de ce S.D.R.I.F.-E., dont nous avons pris connaissance. Il y a un point important : la question de compatibilité. Le S.D.R.I.F.-E. est un document-cadre qui donne une certaine orientation à l'aménagement de la région Ile-de-France, et le SCOT de la Métropole du Grand Paris doit être compatible avec le S.D.R.I.F.-E., de même que le plan local d'urbanisme communal, pour ce qui concerne Paris, et intercommunal, pour les autres territoires de la métropole, doit être en cohérence avec le SCOT métropolitain. Or, il y a là un problème.

Le SCOT métropolitain a été adopté au mois de juillet à 96 % des voix. Certains élus dans cette salle sont à la fois des élus parisiens, des élus métropolitains et des élus régionaux membres de la majorité de Mme PÉCRESSE. Dans le même moment, vous avez donc voté le renforcement des autoroutes, et notamment du périphérique, et leur transformation en des boulevards urbains de la métropole.

Je ne vous cache pas que cette deuxième vision des boulevards urbains de la métropole a largement notre préférence, puisque c'est le sens de l'histoire, notamment sur la question de l'amélioration de la qualité de l'air, qui est un de nos objectifs importants. Malheureusement, le S.D.R.I.F.-E. est en faiblesse totale par rapport à cet enjeu et par rapport aux presque 7.000 morts prématurées par an du fait de la mauvaise qualité de l'air. Nous avons besoin d'appuyer cette vision, alors pourquoi la Région Ile-de-France vote-t-elle un S.D.R.I.F.-E. qui est incohérent avec le consensus au sein de la Métropole du Grand Paris sur les boulevards urbains de la métropole ?

Sur la question des transports, cela a été souligné, il y a le doublement du tunnel du R.E.R. à l'intérieur de Paris, et le fait de favoriser et de renforcer le confort des transports du quotidien.

La question du rééquilibrage a aussi été évoquée. Effectivement, nous ne devons pas interdire aux communes de fabriquer du logement social, nous devons obliger un certain nombre d'entre elles à le faire, enfin, pour

rééquilibrer véritablement la région Ile-de-France. De cette façon, nous sortirons de ce fantasme de l'attractivité du quartier central des affaires et de La Défense, qui doivent devenir le centre du monde économique de la France. C'est terminé. Si vous voulez une région multipolaire, soyez cohérents. Nous avons besoin de développer de l'activité économique en dehors de ces quartiers centraux, réputés attractifs, mais qui ne le sont certainement pas pour les salariés qui sont obligés de s'y rendre quotidiennement alors qu'ils habitent très loin.

Nous nous associerons évidemment au projet de délibération proposé, qui demande à la Région Ile-de-France de revoir sa copie et de se mettre en cohérence avec les enjeux de notre région.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Sylvain RAIFAUD.

La parole est à M. OLIVIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Madame la Maire.

C'est plutôt à vous que j'ai envie de dire de revoir votre copie. Cet avis se veut en réalité être la réponse du berger à la bergère. La Région ayant émis un avis défavorable sur son P.L.U., la Ville de Paris rend un avis négatif sur le S.D.R.I.F.-E.

Or, la Région finance et continuera à financer du logement social, mais de façon équilibrée, et c'est cela peut-être qui dérange.

Je ne reviendrai ici que sur le cinquième point de ce projet de délibération, relatif au logement. Vous indiquez être totalement en désaccord avec l'orientation visant à limiter le développement de l'offre sociale dans les communes ayant plus de 30 % de logements très sociaux. Cette orientation est pourtant très équilibrée, puisqu'elle fixe un seuil de 30 %, quand la loi S.R.U. ne fixe que 25 %, et elle ne compte que les logements très sociaux, P.L.A.-I. et PLUS. S'y opposer n'est donc pas raisonnable.

Vous confirmez votre volonté de continuer à concentrer les logements très sociaux aux mêmes endroits, conduisant ainsi à créer des poches de pauvreté. Cela fait plus de dix ans que je parle du mot "ghetto". A l'époque, il choquait, maintenant il est repris. Cette clause "anti-ghettos" que la Région a mise en place est justement très importante et vise la mixité sociale. Dans nos arrondissements de l'Est, les 18e, 19e, 20e, 13e, nous ne voyons plus cette mixité sociale, dans des quartiers comme l'Iris où il y a 80 % de logements sociaux, Valérie MONTANDON le disait encore tout à l'heure.

Soulignons que la Région privilégie cette mixité sociale en investissement avec 45 millions d'euros. Vous ne pouvez pas dire qu'elle ne soutient pas le logement social. Elle est d'ailleurs aussi le premier financeur de logements de jeunes en Ile-de-France, avec plus de 15.000 places. Elle mobilise par ailleurs son contingent de logements sociaux pour favoriser le logement des publics prioritaires, qu'il s'agisse de femmes victimes de violence, de professeurs dans les zones d'éducation prioritaire ou de personnels soignants.

Vous devriez vous inspirer de la politique équilibrée de la Région et donner un avis favorable à ce S.D.R.I.F.-E., plutôt que de viser à tout prix les 40 % de logements publics, quitte à amplifier les concentrations et les déséquilibres. Vous devriez aussi renforcer l'offre de logements sociaux pour les classes moyennes et augmenter les moyens, comme je le disais tout à l'heure, pour la réhabilitation de l'existant.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous comptons bien faire du logement social dans le 7e arrondissement, dans le 16e arrondissement, et dans quelques autres arrondissements qui sont extrêmement déficitaires aujourd'hui.

Je donne la parole à M. Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci beaucoup, chers collègues, d'être intervenus sur ce projet de délibération important. Quelle occasion manquée ! Cela a été dit dans plusieurs interventions, et ce n'est pas un sujet de bord politique, mais un sujet de volonté, de méthode et de dialogue. Comme évoqué il y a quelques instants, la Métropole du Grand Paris a réussi à voter un SCOT métropolitain à 96 %, ce qui prouve que, quand on discute, quand on veut travailler ensemble, on y arrive.

C'est une occasion manquée aussi parce que, je le dis avec un peu de gravité, j'ai du mal à comprendre les interventions des deux intervenants du groupe Changer Paris. Pourtant, nous nous connaissons bien. Il peut me traverser l'esprit que vous n'intervenez pas ici en Conseiller de Paris, mais en conseillers régionaux et en défenseurs - que je trouve trop zélés - de la présidente. En effet, vous défendez dans ce S.D.R.I.F.-E. - mais je reviendrai sur le caractère superfétatoire du "E" qui y a été ajouté - des choses qui sont très directement contre l'intérêt des Parisiens.

D'abord, sur le logement, il y a une dissonance majeure entre nous. Assumons-la, ce n'est pas grave, les électeurs tranchent. Ian BROSSAT l'a très bien résumée, et Émile MEUNIER et Éric PLIEZ en ont parlé. La Région, avec ce S.D.R.I.F.-E., s'invente un bouclier antisocial. Si vous aviez un discours de cohérence, vous demanderiez de

ralentir le développement des logements sociaux où il y en a plus de 30 %, mais d'accélérer partout ailleurs. Or, ce n'est pas ce que vous faites, et ce n'est pas ce que font les maires de votre groupe dans chacune des communes qu'ils dirigent. Au contraire, vous voulez empêcher ceux qui ont la volonté politique de le faire de faire plus, et ne pas pousser à faire ceux qui ne le font pas.

Je vous le dis, cette disposition est d'une gravité majeure, notamment parce qu'elle est en dissonance avec un intérêt supérieur du pays : la crise du logement à laquelle nous faisons face. Ce n'est pas la Région qui adopte le S.D.R.I.F.-E., mais le préfet, et ici je fais une adresse très directe au préfet de région pour qu'il retoque cette copie pour faire en sorte que, à la Région, vous preniez conscience de la gravité de la situation.

Deuxièmement, sur la partie environnementale, que propose ce S.D.R.I.F.-E. aux Parisiens ? D'augmenter les mobilités routières, notamment sur le périphérique. Vous proposez aux Parisiens d'augmenter le trafic, et c'est particulièrement curieux qu'une élue du 12e arrondissement et un élu du 13e arrondissement en soient les porte-voix.

Monsieur le Maire du 20e, nous en avons souvent parlé. Vous demandez d'augmenter le trafic routier et de sanctuariser la destination routière d'échangeurs routiers de la porte de Bagnolet. Que des personnes très éloignées de nos sujets, de nos préoccupations et encore plus de celles de nos habitants fassent cette demande, cela me paraît curieux, mais je peux en comprendre la raison. En revanche, venant d'élus parisiens, c'est incompréhensible. La santé est très clairement au quatrième rang des sous-priorités de ce S.D.R.I.F.-E., et le fait d'y ajouter un "E" n'y change rien.

En matière de biodiversité et d'espaces verts, là aussi, il y a un manque considérable d'ambition. Je n'ai pas le temps ici de tout détailler, mais le projet de délibération le fait. Concernant ce petit clin d'œil enfantin de transformer la place de la République en espace vert, il me laisse à penser que l'objectif est moins de créer des espaces verts que d'empêcher des mouvements sociaux de s'y réunir.

La place de la République a une vocation historique qui est d'être le lieu de la mobilisation sociale. On y a planté des arbres, je le rappelle, il y a plus d'arbres sur la place de la République aujourd'hui qu'il n'y en a jamais eu, contrairement à ce que certains mensonges racontent. Oui, cette place est l'agora nationale du mouvement social, et toutes les grandes mobilisations s'y sont retrouvées. Nous devons garder cette vocation et essayer de trouver un juste milieu. Malgré tout, quel symbole que la majorité régionale nous explique que, au lieu d'y manifester pour les nombreuses et diverses causes qui s'y rassemblent, il serait mieux d'y faire un jardin.

Enfin, sur les transports, il y a des manques majeurs et structurants pour nos besoins, mais je ne serai pas plus long car ils ont déjà été évoqués.

Madame MONTANDON, chère Valérie, vous avez dit regretter la méthode, mais nous avons répondu tardivement parce que nous avons été saisis de manière très condescendante plus que tardivement, sans une seule réunion de travail. Pour le P.L.U. bioclimatique, j'ai organisé plusieurs réunions de travail avec les maires, plusieurs réunions avec les E.P.T., avec la Métropole du Grand Paris, mais pas une seule fois nous avons été associés à des travaux préparatoires pour l'élaboration de ce S.D.R.I.F.-E.

Incontestablement, il n'est pas à la hauteur, et nous aurions dû prendre le temps d'essayer de lever ces désaccords avec un travail méthodique, je suis certain que nous en aurions été capables. Néanmoins, considérant son caractère totalement inabouti et totalement inacceptable par bien des aspects, nous émettons un avis négatif et nous saisirons l'Etat pour qu'il retoque cette copie et qu'il demande à la Région de la revoir.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup pour ce débat.

Avec beaucoup de conviction, je mets aux voix, à main levée, ce projet de délibération DGGP-DU 22, qui vise à donner un avis défavorable de l'Exécutif au projet de schéma directeur de la Région.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Ce projet de délibération est adopté. (2023, DGGP-DU 22).

Ainsi, l'avis de la Ville sur le projet de la Région sera négatif.

2023 DU 98 - Approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31/12/2022.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons à présent le projet de délibération DU 98. Il s'agit de l'approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2022.

La parole est à Mme MONTANDON, pour le groupe Changer Paris.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Je voulais intervenir sur le projet de la porte de Vincennes pour marquer et démontrer le manque d'anticipation que vous avez pu avoir sur ce projet urbain, de nouveau.

Je suis intervenue à plusieurs reprises pour dire que ce grand projet de rénovation urbain était devenu plutôt un petit projet de rénovation urbain. Le problème, c'est qu'à chaque fois on perd du temps, on se lance dans de nouvelles études qui coûtent cher et qui retardent le projet. Je crois qu'une phrase résume la situation, d'ailleurs, dans le préambule des documents : "Pour des raisons techniques, économiques, urbaines ou d'opportunité, un certain nombre d'éléments de programme sont réinterrogés, notamment à l'aune des nouveaux enjeux et des besoins de la Ville". Ce manque d'anticipation se traduit par une rallonge à la SEMAPA de 1.385.000 euros.

Là encore, l'absence de vision et d'anticipation coûte donc aux Parisiens, et c'est ce que je voulais dénoncer. De plus, et vous le savez très bien puisque vous participez aussi aux réunions publiques dans ce quartier, les attentes sont très fortes, mais les habitants commencent à douter des aménagements en raison des déports et, au-delà, considèrent que ce ne sera pas suffisant pour répondre à toutes leurs problématiques.

Concernant la Z.A.C. de Bercy-Charenton, je voulais profiter de ce projet de délibération pour vous interroger sur un point que j'ai découvert récemment. Vous savez que je mène un combat depuis très longtemps pour le maintien de l'activité artisanale dans les tunnels Baron-Le-Roy. Les artisans ont été chassés au fur et à mesure, et désormais les tunnels sont vides. Le dernier vœu que j'avais proposé à ce sujet était de demander que, pendant le temps intercalaire où il y a encore des études et des prolongations, nous puissions maintenir leurs activités. Ils avaient déjà des baux précaires, ils n'avaient aucune visibilité, mais nous aurions pu les maintenir dans les tunnels au moins pendant ce temps supplémentaire. Cela a été refusé, et ils ont tous été chassés.

Or, cet été, j'ai été très étonnée de voir que, pendant ce temps intercalaire, Fret S.N.C.F. avait remis en location les entrepôts desquels les artisans avaient été chassés. Dans ce cadre, je voulais connaître votre avis sur ce sujet. Je sais que vous me direz que c'est la SEMAPA ou Fret S.N.C.F. et que la Ville de Paris n'a rien à voir, mais je trouve que cette dernière est restée bien muette et a laissé faire, et nous nous retrouvons aujourd'hui dans cette situation.

A la suite des débats précédents, je souhaite aussi reposer une question. Vous êtes intervenus sur de nombreux sujets concernant le S.D.R.I.F.-E., mais, en ce qui concerne la santé environnementale, je vous ai demandé : êtes-vous conscients que, dans le projet Bercy-Charenton, qui est pourtant censé être régi par le nouveau P.L.U. bioclimatique, vous allez construire tout le long du périphérique ? Vous aviez beau gesticuler tout à l'heure sur vos conditions et vos objectifs de santé environnementale, il y a là un vrai sujet, et vous êtes totalement muets.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Jeanne d'HAUTESERRE, pour le groupe Changer Paris. Madame la Maire.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, mon propos se concentrera sur la Z.A.C. "Beaujon" au titre du contrat de concession conclu avec PariSeine, désormais clos depuis le 31 décembre 2022.

L'année 2022 a été décisive, car elle a permis de transférer la voirie à la Ville de Paris. Ce sont dorénavant nos services techniques qui interviennent, ce qui est bien plus efficace que les prestataires de l'aménageur. Je pense d'ailleurs que les futurs contrats de concession devraient prévoir des modalités d'entretien déléguées à la Ville de Paris, car, comme vous le savez, il est difficile d'expliquer aux habitants que ces espaces ouverts au public ne sont pas de notre compétence.

L'année passée a également été marquée par les travaux de démolition du commissariat, à la suite de son aménagement en face, dans un immeuble Elogie-SIEMP. Je suis pleinement satisfaite que le comité de lancement des études ait validé fin octobre les principes d'aménagement de ces locaux ainsi libérés au profit de l'extension du conservatoire Camille-Saint-Saëns de plus de 300 mètres carrés. 250 élèves supplémentaires pourront ainsi être accueillis d'ici 2027, date de livraison prévisionnelle de l'opération, avec une offre élargie, conçue par la dynamique équipe du conservatoire municipal d'arrondissement, mené par son dynamique directeur et sa secrétaire générale.

Le bilan de la Z.A.C. "Beaujon" permet de dégager un excédent de 1,5 million d'euros une fois l'ensemble des cessions intervenues. Les premiers bâtiments de la Z.A.C. ont été livrés il y a bientôt dix ans. Or, un certain nombre de bâtiments souffrent d'erreurs de conception et de malfaçons.

C'est notamment le cas des équipements municipaux, en premier lieu la piscine Jacqueline-Auriol mais aussi l'école Louis-de-Funès-Monceau. De nombreux désordres ne sont pas encore réglés et dégradent les équipements dans leur disponibilité ou leur confort d'utilisation. Depuis la rentrée, la piscine cumule les journées de fermeture, pour ne pas dire des semaines. Quant à l'école, nous peinons à offrir aux enfants un confort thermique en été, malgré les correctifs mis en place sur les crédits de la mairie d'arrondissement. Enfin, dans les logements, les locataires subissent également des problèmes importants et des sinistres qui dégradent leurs conditions de vie.

J'ai eu l'occasion de le rappeler lors de mon entretien budgétaire avec Paul SIMONDON, adjoint en charge des finances, il faut veiller à ce que l'aménageur PariSeine s'assure du bon suivi de tous les contentieux liés à l'ensemble de ces problèmes, notamment dans le cadre de la garantie décennale. En effet, le centre sportif a été ouvert au

printemps 2014, c'est dire l'urgence de ce dossier afin que la Ville de Paris n'assume pas "in fine" la charge des reprises des travaux indus.

Au-delà des désordres initiaux, je constate aussi malheureusement que la faible qualité des matériaux employés risque de coûter cher aux finances municipales. Il en est ainsi des brise-vue déployés sur l'école Monceau. Lors de leur entretien cet automne, les techniciens ont constaté qu'ils étaient sur le point de tomber. Tout a été mis en sécurité par la S.L.A., et je l'en remercie, mais le fonctionnement de l'école est tout de même gravement perturbé.

Il semble que les matériaux utilisés aient une durée de vie de moins de dix ans, ce qui n'est absolument pas dans l'air du temps. Les logements créés sont composés de beaucoup d'éléments, et je dois reconnaître mon inquiétude quant à leur vieillissement et aux moyens que devra mobiliser le bailleur Elogie-SIEMP pour veiller à leur parfait état.

D'un mot, je souhaite revenir sur la situation de la piscine Jacqueline-Auriol, dont les fermetures sont nombreuses depuis la rentrée. J'ai écrit à Pierre RABADAN, adjoint en charge du sport, afin que des moyens supplémentaires soient affectés pour l'entretien et la maintenance de l'équipement, car les prestataires sont trop souvent défaillants pour identifier des pannes et obtenir les pièces nécessaires pour effectuer les réparations. Je ne peux que souscrire à l'incompréhension des usagers, car il s'agit d'un équipement récent, mais une multiplicité de petits défauts ternit durablement l'image de cet équipement sportif.

Je vous remercie, mes chers collègues, pour votre écoute.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

La parole est à M. MEUNIER, pour les groupe "Les Ecologistes".

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je veux seulement signaler que nous allons faire un vote dissocié pour nous abstenir sur le bilan de la gare d'Austerlitz, qui est dans Paris Rive Gauche. Nous n'allons que nous abstenir, et pas nous y opposer, parce que, malheureusement, toutes les opérations sont dans la même Z.A.C., celle de Paris Rive Gauche, et nous accompagnons les autres opérations, je pense notamment au Bruneseau, où nous avons donné notre accord pour une modification substantielle. Les écologistes tiennent leurs accords, simplement, à la gare d'Austerlitz, ce n'est vraiment pas possible.

Comme vous le savez, à la gare d'Austerlitz, des promoteurs originaux ont pensé à construire une tour couchée de 300 mètres de long, 37 mètres de haut et très large. Plutôt que de faire un grand espace vert et du logement social, nous ferons un centre commercial et des bureaux pour l'Agence française du développement de 50.000 mètres carrés. Or, selon les renseignements pris auprès des organisations syndicales de l'A.F.D., seulement 30 % de leurs bureaux sont actuellement occupés. Ils vont donc se payer sur les frais du contribuable 800 millions d'euros pour un siège neuf de 50.000 mètres carrés rutilant, qu'ils ne vont même pas utiliser et qu'ils sous-loueront. L'A.F.D. fera ainsi également office d'agence immobilière. Bravo.

Pour toutes ces raisons, nous nous opposons évidemment à ce projet. Je tiens à préciser que nos sénatrices et nos sénateurs vont poursuivre la bataille pour la loi de finances au Sénat. Il est hors de question de donner 800 millions d'euros à l'A.F.D. pour faire un projet climaticide qui ne lui servira même pas pour son développement et son rayonnement international.

Pour ces raisons, comme je vous l'ai dit, nous nous opposons à Austerlitz et nous nous abstiendrons lors du vote dissocié sur la Z.A.C. "Paris Rive Gauche", qui contient cet affreux projet.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur MEUNIER.

La parole est à M. Éric PLIEZ, pour le groupe Paris en commun. Monsieur le Maire.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Evidemment, ces comptes rendus constituent un exercice imposé par le Code de l'urbanisme, mais ils sont bien plus que cela. Ces documents nous éclairent sur l'état d'avancement des projets d'aménagement en cours sur le territoire parisien, et ils sont nombreux, puisqu'il n'y a pas moins de 13 projets d'envergure pour améliorer la vie des Parisiennes et Parisiens, en particulier aux portes de Paris.

Je rappellerai également que la Ville de Paris a souhaité depuis 2018 et le Plan climat-air-énergie inclure dans ce bilan un volet environnemental. L'environnement est au cœur de la politique d'aménagement parisienne, et le Plan local d'urbanisme bioclimatique en sera l'accélérateur. Un objectif : que l'ensemble des opérations au-delà des zones d'aménagement soient aussi performantes.

Le bilan qui nous est présenté atteste de l'ambition et de l'innovation portées par nos aménageurs en matière environnementale. Matériaux biosourcés, expérimentations de dispositifs innovants, végétalisation renforcée avec l'intégration d'îlots de fraîcheur, 47 hectares de nouveaux espaces verts, 7.000 nouveaux arbres plantés, tout cela témoigne d'une réelle appropriation de l'enjeu de l'adaptation de nos quartiers à la crise climatique.

Nous pouvons citer à titre d'exemple les innovations de "Paris & Métropole Aménagement", qui a veillé à associer le mode de la recherche universitaire. Ainsi, l'opération d'aménagement de la Z.A.C. "Chapelle-Charbon" dans le 18e s'inscrit dans une démarche bas carbone avec un travail notamment sur les mobilités. Le résultat est positif, avec la réduction d'un tiers du poids carbone par rapport au scénario de référence.

Je sais que cela va faire sourire, mais c'est important, il y a aussi la collecte sélective des urines mise en place sur la Z.A.C. "Saint-Vincent-de-Paul". Ce projet a d'ailleurs reçu le label national "EcoQuartier" étape 2. Il a été lauréat d'un A.M.I. lancé par le Ministère de la Transition écologique pour tester la méthode "Quartier Energie Carbone".

Pour finir, dans un arrondissement que je connais bien, le 20e, l'opération Python-Duvernois, pilotée par la SEMAPA, n'est pas en reste. Sur ce projet, une mission stratégique de gestion des déchets et d'économie circulaire a été conduite, avec le réemploi en interne ou vers des chantiers concomitants, limitant ainsi le flux de matériaux. La pierre utilisée pour l'un des lots est ainsi issue de la démolition de la partie nord du bâtiment.

Nous pouvons le constater, les projets en cours sont ambitieux et s'inscrivent dans notre objectif de neutralité carbone à horizon 2050. C'est aussi l'occasion pour ces projets de développer des offres de santé, par exemple dans la Z.A.C. "Bédier-Oudiné" ou porte de Montreuil, ou des équipements sportifs. Au total, 80.000 mètres carrés d'équipements publics y seront implantés.

Toutes ces opérations s'inscrivent dans une démarche de transformation de la ville pour le bien-être et le bien-vivre des Parisiennes et des Parisiens. Nous avançons dans la bonne direction, et nous continuerons.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Éric PLIEZ. Oui, nous continuerons.

La parole est à Emmanuel GRÉGOIRE, pour répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci à tous les intervenants. Mon intervention sera rapide sur ce projet de délibération important, effectivement, puisqu'il met en perspective le travail de nos aménageurs, des différents projets, de leur avancée, parfois de leurs évolutions. Merci beaucoup, Monsieur le Maire du 20e, pour votre intervention sur des dossiers que nous suivons ensemble régulièrement pour veiller à leur bonne avancée.

Madame MONTANDON, quelques sujets d'incompréhension. Le projet porte de Vincennes avance bien. Nous avons au programme de mandature des livraisons d'équipements et d'espaces verts, et la première phase est achevée sur une partie du 20e arrondissement.

Quant à Bercy-Charenton, j'ai eu l'élégance de ne pas revenir dessus pour ne pas être trop long, mais vous n'avez manifestement pas bien lu le P.L.U. bioclimatique ni l'O.A.P. sectorielle. Nous appliquons strictement les principes du P.L.U. bioclimatique avec la bande de "non aedificandi" et avec le principe du retrait de la construction de logements. Ce ne sont que des activités tertiaires et/ou industrielles qui seront positionnées en proximité non pas immédiate, puisqu'il y a la bande "non aedificandi", mais à côté du périphérique.

Quelles leçons nous donner alors que, en face, avec mon soutien et ma bienveillance, un maire déploie un programme de 360.000 mètres carrés, Charenton-Bercy. Etes-vous certains, en voulant nous mettre en difficulté, de ne pas…

Cela compte, tout de même, le respect des communes qui nous entourent. A côté, un maire de votre famille politique, L.R., construit une Z.A.C. de 360.000 mètres carrés avec mon soutien, ma bienveillance. S'il vous plaît, ayez au moins la gentillesse et la bienveillance de ne pas nous reprocher à nous ce que vous ne lui reprocheriez jamais à lui.

Un dernier point sur les tunnels. Vous avez évoqué plusieurs coupables possibles, mais ce n'est ni Fret, etc., c'est S.N.C.F. Réseau, par les décalages qu'il impose. Honnêtement, je ne vais pas entrer dans le détail ici, il y a des complexités techniques que je mesure, mais nous travaillons de façon intelligente avec la S.N.C.F. En réalité, la S.N.C.F. voulait vider très vite les tunnels, puis elle s'est rendu compte qu'elle les avait peut-être vidés un peu vite, et a finalement décidé de relouer certains espaces. Cela me paraît utile, plutôt que de risquer d'avoir des locaux vides à Paris.

En tout cas, j'ai bien noté la demande d'Émile MEUNIER de vote dissocié sur P.R.G., votre opposition bien connue et bien documentée vis-à-vis d'Austerlitz, et donc votre abstention sur P.R.G. Je vous appelle bien sûr à soutenir le reste.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Plusieurs votes dissociés ont été demandés sur les projets de délibération DU 98-2, DU 98-3, DU 98-7, mais aussi sur le projet de délibération DU 98-4.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 98-2.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DU 98-2).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 98-3.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DU 98-3).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 98-4.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DU 98-4).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 98-7.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DU 98-7).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 98 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DU 98).

2023 DU 132 - Vente à AXIMO de 31 lots de copropriété, 89, rue Lamarck (18e), 65, rue Rébeval (19e) et 70, quai de la Loire (19e) en vue de réaliser des logements locatifs sociaux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous passons à présent au projet de délibération DU 132. Il s'agit de la vente à AXIMO de 31 lots de copropriété au 89, rue Lamarck dans le 18e, 65, rue Rébeval dans le 19e et 70, quai de la Loire dans le 19e en vue de réaliser des logements locatifs sociaux.

Monsieur Ian BROSSAT, Monsieur le Président du groupe Communiste et Citoyen, vous avez la parole.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Madame la Maire.

C'est un projet de délibération important, puisqu'il permet la réalisation de logements sociaux supplémentaires. Je voudrais en particulier insister sur le 89, rue Lamarck dans le 18e.

C'est une adresse à laquelle il y avait une vente à la découpe, c'est-à-dire que le propriétaire de l'ensemble de l'immeuble avait l'intention de vendre les logements appartement par appartement, avec le risque que les locataires se retrouvent expulsés. D'ailleurs, ce sont ces locataires qui se sont tournés vers la mairie du 18e pour demander à la Ville de racheter ces appartements pour leur permettre de continuer à vivre dans ce quartier, dans lequel certains vivaient parfois depuis des dizaines d'années.

Je suis très heureux que la négociation ait pu aboutir au rachat par la Ville de ces appartements, ce qui permettra à ces familles de la classe moyenne de continuer à vivre au 89, rue Lamarck. C'est une belle victoire qui permet la protection des locataires, et c'est très important dans ce quartier.

Très heureux que ce projet de délibération puisse être adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Ian BROSSAT.

La parole est à M. GRANIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Madame la Maire.

J'associe à ma prise de parole Marie TOUBIANA pour les deux adresses dans le 19e. Au même titre que Ian BROSSAT, j'insisterai plus particulièrement sur le 89, rue Lamarck dans le 18e, qui fait suite à une délibération votée en septembre 2023 contre laquelle nous avions évidemment voté puisqu'il s'agit d'une préemption sur 26 lots de copropriété.

Nous ne sommes pas plus "fans" que vous de la vente à la découpe, mais, le processus faisant, si nous avions eu un projet de délibération un peu plus précis aujourd'hui, nous aurions pu voter pour. Malheureusement, nous n'avons aucune information sur la typologie de logements qu'il va sortir. Ian BROSSAT nous dit que c'est de la classe moyenne. La complexité du logement social, qu'il connaît bien, ne permet pas de simplement dire "classe moyenne". Nous ne savons pas du tout ce que cela désigne.

Ensuite, vous allez sortir une typologie de logements en termes énergétiques qui sera classée F ou G, ce qui est très bas. Enfin, le coût de l'opération globale est à 10.628 euros du mètre carré et, encore une fois, nous considérons que c'est ruineux.

Non, nous ne pourrons pas voter ce projet de délibération à l'aveugle, il nous manque des informations. Je suis contraint d'émettre un avis défavorable pour le groupe Changer Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE, pour répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup.

Je dirais que c'est une réponse à deux voix avec Ian BROSSAT, qui l'a introduite, pour répondre à M. GRANIER.

Je ne comprends pas votre raisonnement. Vous dites que nous ne définissons pas les classes moyennes, mais il se trouve que le logement social répond à des obligations réglementaires précises. Vous dites que "classes moyennes", cela ne va pas, ce n'est pas assez précis. Voulez-vous les feuilles d'impôt ? Ensuite, vous dites que, si ce sont des classes moyennes, c'est bien, mais vous demandez lesquelles sont concernées. Je vais revenir sur ce "lesquelles", car je trouve que la question est intéressante en soi. Cela veut-il dire que les classes populaires, ce n'est pas bien, c'est indigne ? Les pauvres n'ont pas le droit de se loger…

C'est vous qui avez utilisé cette typologie, en laissant entendre que "les classes moyennes, c'est bien", et donc que "les classes populaires, c'est mal", et en disant "il faudrait préciser ce que sont les classes moyennes". Vous voulez demander la feuille d'impôt, la carte d'identité, la couleur au faciès ? Vous êtes élu du 18e arrondissement, avez-vous honte du caractère cosmopolite du 18e ? Quel est le sujet ?

Soyez honnêtes. Votre intervention est pleine de sous-entendus. "Les classes moyennes, oui, c'est bien, mais peut-être que ce n'est pas assez précis. Les classes moyennes, c'est-à-dire, lesquelles ? Les bonnes ou les mauvaises classes moyennes ?

Bref, laissez-moi vous dire quelque chose. Vous commencez votre intervention, et cela me met plein d'enthousiasme dans le cœur, je me dis : "Il va finir par voter un projet de délibération en faveur du logement social !". Malheureusement, tel Sisyphe faisant monter son rocher en haut de la colline, je fais le constat qu'une fois de plus vous trouvez un bon argument pour voter contre. Heureusement que cette majorité a un peu plus de volonté que les déclarations de principe que vous formulez.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Monsieur le Maire du 18e, cher Éric LEJOINDRE, vous avez la parole.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je n'avais pas prévu d'intervenir sur ce projet de délibération, mais c'est le deuxième dans le cadre de ce Conseil au cours duquel la droite parisienne fait la démonstration que, même à Montmartre, où nous ne sommes pourtant pas à 25 % de logements sociaux, elle ne veut pas de logement social. Même quand il s'agit de permettre à des locataires de rester dans leurs logements à Montmartre, mais quand il s'agit de ne pas remplacer ces logements par des "Airbnb" ou des logements à des loyers délirants, vous n'êtes pas d'accord.

L'argument "nous ne voulons pas de logement social là où il y en a trop" sous-entend "nous en voulons bien là où il n'y en a pas assez", mais vous n'êtes même pas capables d'avoir la cohérence suffisante pour voter pour quelques logements sociaux supplémentaires dans le quartier du 18e qui en compte le moins. Le 18e arrondissement, par ailleurs, n'a pas atteint les 30 % de logements sociaux, loin de là.

Que la droite parisienne ne veuille pas de logement social à Paris, je le comprends, mais que des élus du 18e, par deux projets de délibération, disent aux habitants de Montmartre "nous ne voulons pas de vous à Montmartre parce que vous n'êtes pas assez riches", je trouve cela lamentable.

Personnellement, je voterai ce projet de délibération parce que j'aime les Montmartrois.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Éric LEJOINDRE.

En réalité, M. GRANIER veut chasser des habitants du 18e qui y habitent, là où nous nous souhaitons qu'ils y restent. Merci de vouloir chasser les habitants du 18e, notamment les classes moyennes et les catégories populaires. C'est votre projet politique, ce n'est pas le nôtre, et nous allons voter avec beaucoup de fierté ce projet de délibération DU 132.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 132.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DU 132).

Je serai heureuse d'écrire à tous ces habitants pour leur renvoyer le compte rendu de ce Conseil de Paris. Ce projet de délibération est adopté.

Nous continuons et nous examinons…

Ils sont locataires. Je pense qu'ils seront contents de savoir que l'on demande une contribution à ceux qui peuvent peut-être payer un tout petit peu plus en solidarité.

Nous examinons le projet SG 98. Il s'agit…

Oui, bien sûr, en hélicoptère, et les gels douche "Tahiti", puisque vous assignez la Polynésie à un gel douche, vous savez ?

2023 SG 98 - Convention de co-production pour le forum "Zéro carbone".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous continuons. Il s'agit du projet de délibération SG 98 relatif à une convention de coproduction pour le forum "Zéro carbone".

Monsieur MEUNIER, vous avez la parole, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Il s'agit de l'organisation d'un forum à l'Hôtel de Ville par le journal "La Tribune" autour d'une thématique qui est chère à toutes et tous : comment aller vers une société zéro carbone.

Néanmoins, nous allons nous abstenir sur ce projet de délibération, car, à la lecture de cette convention, nous n'avons pas vu les garanties suffisantes pour nous assurer que certains sponsors ou partenaires n'ont pas des activités contraires à l'objectif recherché par cette réunion, à savoir le zéro carbone. Je pense à certaines banques, à certaines industries polluantes.

Comme vous, Madame la Maire, vous l'avez répété récemment à l'Académie du Climat, nous sommes très attachés à la lutte contre le "greenwashing", le lobbying, et je crois que cette convention ne permet pas d'être suffisamment rassuré sur ce point.

Nous ne demandons qu'à nous tromper et, dans l'attente, nous nous abstiendrons.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Élisabeth STIBBE, pour le groupe Changer Paris.

Mme Élisabeth STIBBE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la 10e édition du forum "Zéro carbone" aura lieu à Paris le 7 décembre 2023 - il est temps d'en parler -, la veille de la journée mondiale du climat. Bonne programmation. Ce forum est accueilli dans différentes métropoles françaises étant ou se disant à la pointe de la lutte contre le changement climatique en milieu urbain.

Lutter contre le changement climatique paraît présomptueux, tant les chiffres prévisionnels sont effarants et les effets d'ores et déjà observés catastrophiques, mais il est vrai que les grandes villes concentrent les deux tiers des habitants de la planète. Dans ce combat, nous avons tous un rôle à jouer, nous, élus, évidemment, mais aussi nous, citoyens. Chaque être humain devrait être acteur à son niveau.

Je n'aime pas l'expression "lutte contre le changement climatique", car elle reflète tout le déséquilibre entre l'action individuelle et le système climatique. Cela m'amène à préférer le terme d'"action" contre le changement climatique, moins brutal et plus optimiste, peut-être, à celui de "lutte" dans son acception martiale.

Pour assurer notre qualité de vie en termes de confort, mais aussi sanitaires, économiques, écologiques et sociaux, nous devons concilier actions préventives, actions correctrices et adaptation. Cela peut s'appliquer dans tous les domaines qui constituent une ville. Différents sujets vont être abordés.

Paris, désormais régulièrement soumise à des températures supérieures à 40 degrés l'été, doit être repensée. Ce fut l'objet de la Mission d'Information et d'Evaluation que nous avons menée sur six mois pour rendre en avril dernier nos préconisations, dans un rapport adopté de façon consensuelle après des discussions parfois vives.

A ce sujet est bien sûr associé celui de la rénovation énergétique des bâtiments et des logements. Il va falloir non seulement s'astreindre à la sobriété énergétique, mais aussi mieux gérer les ressources en énergie. A quelques mois des Jeux olympiques et paralympiques, nous travaillons sur l'héritage que laisseront les Jeux pour l'environnement et pour les Parisiens. Parfois, les héritages sont un piège pour les légataires, qui ne reçoivent que des dettes, mais ce n'est pas le sujet. Ces Jeux pourraient - je n'ose utiliser que le conditionnel à ce stade - marquer un pas notable pour l'architecture avec l'écoconception de structures sportives pour la métropole.

Chers collègues, je ne vais pas dévoiler l'intégralité du programme de ce forum, qui rassemblera experts, politiques et médiateurs, et dont les éditions précédentes ont eu un succès mérité. J'espère que de nombreux jeunes s'y inscriront, car c'est aussi dans les écoles et les universités que se construit l'avenir. La transition écologique est désormais inscrite dans les cursus, incluant approches scientifiques et techniques et sciences humaines.

Je ne formulerai qu'un questionnement sur la présence systématique dans les tables rondes de représentants de l'Exécutif parisien, venus, je le crains, pour convaincre qu'ils ont déjà fait ou vont faire, sans se remettre en question. Nous l'avons déjà vécu lors de la M.I.E. précitée. S'ils m'assurent de leur humilité et de leur honnêteté intellectuelle, je m'inscrirai avec intérêt à ce bel événement.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Oui, je vous assure de mon humilité et de mon honnêteté. J'essaie, en tout cas, et nous essayons collectivement. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion d'aller à ce forum, mais il veille à organiser et à animer les débats de façon collégiale, et l'Exécutif y participe pour nourrir ces débats et ces échanges. C'est un moment important sur le plan intellectuel de rencontre entre des acteurs économiques, des acteurs associatifs, des acteurs militants, des acteurs politiques, et je crois que, en matière d'objectifs de décarbonation de l'économie, aucune énergie n'est de trop pour y contribuer.

Peut-être n'ai-je pas la même vision que vous sur l'urgence à agir en la matière, vous faites une distinction sémantique qui ne me paraît pas en adéquation avec l'urgence à agir qu'imposent les enjeux environnementaux et le changement climatique.

Monsieur MEUNIER, j'ai bien entendu votre intervention. Je regrette que nous n'ayons pas pu vous apporter toutes les réponses sur les partenaires du forum, puisque je les ai dans ma fiche. Evidemment, il y a une cohérence entre les objectifs et les débats dont nous traitons lors de ce forum et les nombreux acteurs qui y participent, partenaires ou non. Il y a vraiment un écosystème très divers, des grands acteurs économiques jusqu'aux "thinktank", mais aussi des jeunes entreprises, qu'elles soient innovantes ou sur des créneaux plus industriels.

Bref, elle n'est pas suffisante, mais c'est une belle occasion nécessaire pour faire avancer la cause du climat.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. J'ouvrirai ce forum, comme je le fais chaque année.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 98.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, SG 98).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la lutte contre la publicité dans l'espace public.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à présent au vœu référencé n° 82 déposé par le groupe "Les Ecologistes", relatif à la lutte contre la publicité dans l'espace public.

La parole est à M. Frédéric BADINA-SERPETTE, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Madame la Maire.

Nous allons débattre prochainement du Plan Climat au Conseil de Paris. Les écologistes ne pouvaient pas manquer cette fenêtre pour enjoindre Paris à s'engager sur la réduction drastique de la place de la publicité dans notre espace public.

C'est donc avec toujours la même détermination que nous vous soumettons à nouveau un vœu sur la fin de la publicité commerciale dans nos rues. Grenoble l'a fait, Lyon l'a fait sur toute son agglomération, ses 59 communes,

et Nantes, avec une maire socialiste et son agglomération, l'ont aussi engagé. C'est la preuve que c'est un sujet qui mûrit dans la tête des élus de gauche, le plus souvent à l'initiative des écologistes.

A Paris, qu'il s'agisse de l'encadrement des messages sur les bâches publicitaires, qui continuent malgré tout de nous poser des problèmes, qu'il s'agisse des ravages du "street marketing", qu'il s'agisse du renfort de l'arsenal pour lutter contre l'affichage sauvage, nous le voyons au quotidien, nous avançons ensemble. Il reste toutefois un point à trancher, celui de la publicité sur le mobilier de la Ville de Paris, les fameux M.U.I., pour lesquels nous n'avons eu de cesse de dire à quel point il était essentiel de limiter leur prolifération.

C'est la mesure phare que nous posons dans ce vœu : la sortie de la publicité commerciale sur le mobilier urbain. C'est une mesure de protection que nous vous proposons d'engager, une mesure de protection des Parisiennes et des Parisiens contre la publicité et la surconsommation, une mesure de protection face au changement climatique, pour leur donner le choix de vivre dans une ville qui résiste aux pollutions, qui résiste à la prédation de nos communs, qui résiste à l'agression publicitaire.

Je voudrais conclure en vous disant ceci : ne sous-estimons jamais le pouvoir qu'une capitale comme Paris a de résister. Nous l'avons fait sur le diesel, nous sommes en train de le faire sur les véhicules les plus lourds et les plus polluants, les S.U.V. et les 4x4, Paris ne peut plus être la vache à lait des publicitaires et des annonceurs. Nous vous proposons de l'affirmer par ce vœu.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BADINA-SERPETTE.

La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE, pour répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, Monsieur BADINA-SERPETTE. La publicité est effectivement un sujet que nous ne pouvons pas laisser à l'écart des réflexions sur les enjeux climatiques, que ce soit en matière d'impact environnemental direct lié aux supports de publicité, que ce soit en matière de responsabilité sociétale sur le plan de l'incitation à la surconsommation de biens non essentiels dont nous pouvons questionner la pertinence pour promouvoir la surconsommation, ou sur le plan sociétal, avec des messages qui seraient contraires aux valeurs qui sont collectivement les nôtres.

Pour ce dernier point, ce n'est pas un sujet de clivage politique uniquement, j'ai en tête les sujets dont nous avons déjà parlé dans notre Assemblée, c'est-à-dire les publicités écocides, les publicités sexistes, etc. En la matière, l'ensemble du secteur, les professionnels, les pouvoirs publics et les clients de la publicité ont une responsabilité sociétale dont ils ne peuvent s'exonérer.

Mme la Maire complétera ce que je vais évoquer.

D'abord, votre vœu comporte quelques éléments qui méritent d'être complétés et d'être discutés collectivement, c'est pourquoi je proposerai son retrait. Vous proposez par exemple d'interpeller les associations de commerçants, mais nous pouvons aller beaucoup plus loin en la matière avec la loi de l'été 2022 et les décrets qui viennent tout juste d'être publiés.

Vous connaissez mon combat contre les publicités numériques dans le domaine privé qui ne tirent leur valeur que de leur visibilité dans l'espace public, et mon souhait depuis longtemps de les réglementer. J'avais fait remettre des amendes, mais nous les avons perdues au Tribunal administratif, ne disposant pas des bases pour les rendre valables. Désormais, nous ne pouvons pas les interdire, mais nous pouvons aller beaucoup plus loin pour réguler.

Nous pourrons également utiliser d'autres éléments réglementaires, que je ne vais pas détailler ici. J'ai fini mon temps, je vais donc conclure.

Nous vous proposons d'engager dès à présent une révision du règlement local de publicité en prenant le temps de bien circonscrire les sujets que nous voudrons traiter, car il faut intégrer les enjeux environnementaux et sociétaux dans la réglementation publicitaire à Paris. Aussi, nous aurons évidemment à proposer ensuite à l'Exécutif, à la Maire en particulier, et à la majorité les arbitrages sur les grands contrats publicitaires, dont la première échéance est celle qui concerne le mobilier.

Proposition de retrait et d'une méthode de travail pour construire ce changement ensemble dans les mois à venir.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, cher Emmanuel GRÉGOIRE.

Avant de donner la parole aux groupes qui ont demandé des explications de vote, je voudrais compléter avec un point.

Je suis entièrement d'accord avec l'idée de sortir de la publicité marchande et de cette addiction. Néanmoins, cela représente une recette non négligeable pour la Ville, et nous sommes dans une période où nous devons financer nos politiques sociales, nos politiques environnementales. Nous ne pouvons pas déséquilibrer les finances

de la Ville alors que, pour la deuxième année consécutive, nous aurons 0 euro de dotation globale de fonctionnement et que nous attendons 777 millions d'euros de péréquation, c'est-à-dire de ponction sur le budget, de l'Etat. Nous devons donc regarder cette question budgétaire pour permettre à la Ville de fonctionner.

Ma proposition complétera celle d'Emmanuel GRÉGOIRE. Nous avons un calendrier de travail très rapide, il faut ouvrir la discussion sur le R.L.P. et ce sujet doit y trouver sa place. Dans ce cadre, je vous propose que nous nous donnions la possibilité, dans les trois ans à venir, de sortir progressivement de la publicité marchande à Paris, à partir du travail qui sera fait sur le R.L.P., pour ne pas mettre à mal nos capacités de financement.

C'est ma proposition, et je la soumets telle quelle au vote, avec une demande de retrait, comme cela vous a été demandé par Emmanuel GRÉGOIRE.

J'ai trois demandes d'explications de vote, la première est de Mme GATEL, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci au groupe des Verts d'avoir porté à nouveau ce sujet. Je suis totalement en phase avec les différentes demandes sur la baisse de la publicité à Paris.

Vous l'avez rappelé, il y a dans ce vœu un certain nombre d'éléments, qui ne demandent d'ailleurs pas de révision du R.L.P., que nous attendons depuis très longtemps, notamment sur la question de l'affichage libre, dont nous savons que Paris ne respecte pas les orientations en vigueur. Nous sommes également extrêmement sensibles à la publicité lumineuse et à la publicité numérique. Nous étions à cet égard intervenus à plusieurs reprises sur les M.U.I., ou encore sur les mâts et colonnes, ainsi que dans le réseau R.A.T.P., qui ne relève pas de la Ville de Paris.

Néanmoins, à l'heure où on annonce 10 milliards d'euros de dette à l'horizon 2026 pour la Ville, il ne nous semble pas possible de nous engager d'ores et déjà sur les deux premières demandes de votre vœu. Malgré tout, et vous l'avez compris, nous partageons entièrement la philosophie du vœu et nous avons hâte de pouvoir nous mettre au travail sur le R.L.P., travail que nous attendons désormais depuis trop longtemps.

Nous nous abstiendrons donc sur ce vœu s'il est maintenu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Nous avons bien entendu la position que vous avez prise et qui nous intéresse. Evidemment, nous avons régulièrement exprimé notre volonté de sortir la Ville de la publicité, et c'est probablement quelque chose d'assez spectaculaire. Certaines villes scandinaves ont déjà franchi le pas, et la déambulation y est extrêmement agréable, puisqu'on n'est pas agressé en permanence par de la publicité.

La publicité, pour nous, représente trois gros écueils. Le premier est évidemment que, quelque part, c'est une sorte de "pousse au crime" vers le consumérisme permanent, avec une pulsion de la consommation qui, pour certains, peut devenir une sorte d'horizon non dépassable, une raison de vivre.

Le deuxième point est que, pour nous, la publicité représente une certaine "arnaque" - excusez-moi du terme -, car on paie pour se faire influencer. Souvent, on dit que la publicité est gratuite, mais ce n'est pas vrai. Dès que vous achetez un bien d'une marque quelconque qui fait de la publicité, dans le prix qui vous est facturé il y a une part du budget publicitaire. Vous payez donc pour vous faire influencer. C'est un concept assez particulier, qui va au-delà de certaines choses, par exemple en psychanalyse. Vous payez vous-mêmes pour vous faire influencer, ce qui est tout de même assez remarquable.

Enfin, mais c'est une trivialité aujourd'hui, la publicité est une gabegie écologique. Elle pousse à la consommation, souvent, de biens inutiles, et elle pousse à l'obsolescence programmée, dont nous connaissons aujourd'hui tout l'impact sur le réchauffement climatique. Par ailleurs, mais c'est un détail, cette publicité, tant sur l'impression du papier que sur l'usage du numérique, a une empreinte carbone non négligeable.

Nous nous abstiendrons sur ce vœu, parce qu'il y a indéniablement besoin d'en discuter. Si nous saluons l'objectif, cela ne peut pas être décidé de cette façon, par un vœu déposé et discuté en une semaine. Si nous sommes favorables à l'ambition, nous avons besoin d'un temps de travail collectif. C'est très intéressant que nous puissions nous fixer une "deadline" de l'ordre de trois ans, qui paraît un bon "timing" pour une telle sortie de la publicité.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Je suis d'accord avec tout ce que vous avez dit. Il y a juste un point, la comparaison avec payer pour être influencé et la psychanalyse, j'avoue que je ne vous suis pas sur cette remarque. Pour le reste, je vous suis complètement.

La parole est à Jeanne d'HAUTESERRE, Madame la maire, pour le groupe Changer Paris.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, nous avons débuté ce Conseil de Paris par l'examen des orientations budgétaires pour l'exercice 2024. Les contraintes sont fortes, notamment pour financer l'indispensable transition énergétique de notre Capitale, et nous en sommes tous conscients. Dans ces conditions, la suppression de l'ensemble des recettes tirées de la publicité, à savoir plusieurs dizaines de millions d'euros par an, ne serait pas responsable. De même, vous appelez à la fin de la publicité pour la rénovation des monuments nationaux ou municipaux. Ce serait un coup d'arrêt à la restauration de ceux-ci, alors même que notre patrimoine est aujourd'hui en danger. Si la publicité perturbe temporairement le paysage urbain, le mauvais état de nos bâtiments est nettement plus dommageable pour celui-ci. La rénovation de la façade de l'église de la Madeleine, que nous allons inaugurer dans les prochaines semaines, a été financée à 80 % par les recettes publicitaires, tout comme l'église Saint-Augustin.

Vous avez récemment pointé du doigt les habillages spectaculaires de certains projets de réhabilitation comme celui de Louis Vuitton actuellement déployé sur l'avenue des Champs-Elysées. Chacun conviendra que ces décors monumentaux sont nettement plus qualitatifs que les bâches de chantier qu'ils remplacent souvent pour des projets qui durent plusieurs années.

Pour ces raisons, nous voterons contre ce vœu qui aborde la publicité de façon caricaturale, alors que nous avons de vrais sujets contre lesquels nous devons renforcer nos moyens de lutte, notamment l'affichage sauvage, la multiplication des écrans énergivores derrière les vitrines ou sur des camions qui encombrent et polluent la ville aux seules fins de publicité, sans oublier le "street marketing".

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame la maire.

Je demande aux écologistes s'ils maintiennent ce vœu ou s'ils le retirent.

Un Intervenant. - On maintient le vœu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - J'ai un avis défavorable sur ce vœu, avec les propositions et annonces que nous avons faites et le travail qui va s'engager, qui est d'ailleurs appelé de leurs vœux par plusieurs groupes de cette Assemblée et qu'a évoqué notamment Emmanuel GRÉGOIRE, avec cette idée de sortir dans les trois ans de la publicité marchande. Je parle des M.U.I. Je pense qu'il y a un sujet très spécifique sur la rénovation des bâtiments où un contrôle de la nature de la publicité est déjà prévu pour ces grands bâtiments. Tout cela mérite, comme cela a été dit, d'être posé, discuté et élaboré pour une mise en œuvre qui nous permettra d'atteindre nos objectifs dans les trois ans.

Avis défavorable au vœu n° 82 du groupe "Les Écologistes".

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'opposition de la destruction par LVMH d'un espace vert.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous avons un vœu référencé n° 83 relatif à l'opposition de la destruction par LVMH d'un espace vert.

Monsieur MEUNIER, pour le groupe "Les Écologistes", vous avez la parole.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Ce dossier, nous le connaissons bien. Il s'agit de l'implantation de LVMH dans les locaux de l'Ecole polytechnique, la "Boîte à claque", dans le 5e arrondissement. Nous le connaissons bien, donc je ne reviendrai pas sur les conditions discutables de l'attribution du permis de construire à LVMH, société commerciale, pour détruire un espace vert protégé appartenant à Paris. Je ne reviendrai pas non plus sur la philosophie de LVMH qui étend son emprise sur tout l'immobilier parisien, avec parfois - c'est comme cela que je le ressens - une forme de passivité de la part de la Ville.

(Mme Laurence PATRICE, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Je veux plutôt vous parler d'une opportunité que nous pourrions prendre tous ensemble si nous votions ce vœu. C'est l'opportunité de créer un jardin ouvert au public d'un hectare. Nous demandons à LVMH de remballer son projet et d'aller faire autre chose et nous ouvrons cet espace vert protégé que nous réunissons avec le grand jardin carré qui appartient aussi au Ministère des Armées. Il a été ouvert jusqu'en 2015, il a été fermé ensuite pour des

raisons de "Vigipirate" au grand regret des habitants. Il est temps, pour rentrer dans les préconisations du P300, Monsieur le premier adjoint, qui vous est cher, d'ouvrir cet espace vert, de créer un hectare supplémentaire dans le 5e arrondissement très dense et très bétonné.

Je vous remercie. Les élèves de Polytechnique vous regardent et vous remercient par avance.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur MEUNIER. Je connais votre attachement, pour ne pas dire votre obsession, sur ce sujet, mais je crois que vous ne dites pas exactement l'histoire vraie. Vous dites dans votre titre "vœu relatif à l'opposition de la destruction par LVMH d'un espace vert". LVMH n'intervient ici que comme maître d'ouvrage délégué au titre d'un mécénat. C'est bien à l'origine un permis de construire demandé par Polytechnique pour Polytechnique sur un permis Etat sur lequel, vous le savez, la Ville n'a pas son mot à dire.

Deuxièmement, ce permis de construire est purgé. Il est d'ailleurs largement exécuté, et la question maintenant est de savoir s'il le sera jusqu'au bout, quels que soient nos avis les uns et les autres. Ce débat est derrière nous. Il est, sur le plan juridique et technique, totalement et définitivement derrière nous, à l'exception du choix de la direction de Polytechnique et du mécène de continuer et de confirmer son investissement ou de se retirer considérant qu'il pourrait peut-être finir par avoir plus à s'en plaindre qu'à s'en féliciter. Ce qui est raconté sur ce projet n'est pas conforme à la réalité. Il y a un sujet de préoccupation collectif qui est évidemment de préserver le tilleul qui est menacé et je crois qu'il est encore temps d'essayer de le faire. Je laisserai aux porteurs de projet le soin de l'étudier et de le mettre en œuvre.

Dernier élément, ce n'est pas vrai que nous détruisons un espace vert à cette occasion. C'est un jardin qui est en réalité en très mauvais état, qui a besoin d'être rénové, et il l'est dans le cadre du permis de construire qui a été déposé. Je ne sais pas si les étudiants de Polytechnique me regardent, j'espère, mais la réalité est que ce permis de construire et ce projet sont passés dans les instances représentatives des élèves et des anciens diplômés de Polytechnique, et les deux instances en question y ont apporté leur soutien. Je ne me substitue pas aux uns et aux autres, je sais les réserves et j'ai pu moi aussi avoir des nuances sur le projet. Je fais confiance à l'Ecole polytechnique pour trouver les ajustements qu'il faut. Encore une fois, nous continuons sur ce dossier à reparler du sexe des anges, parce que le dossier est derrière nous sur le plan juridique et technique.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai deux explications de vote.

Madame Florence BERTHOUT, vous avez la parole.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Merci.

M. le premier adjoint a très bien resitué le problème et j'avoue que je ne comprends ni la temporalité ni la cohérence juridique et même politique de votre vœu. Petit focus sur le tilleul : j'ai eu tout à l'heure la directrice générale de Polytechnique. Je rappelle, comme l'a dit M. le premier adjoint, que toutes les instances ont donné un avis favorable. Je pense que vous mélangez plus ou moins habilement l'opposition qu'il y aurait d'un certain nombre d'étudiants sur l'implantation d'un centre de recherche de LVMH au voisinage immédiat de l'école Palaiseau, qui est un autre sujet. Toutes les instances ont donné un avis favorable.

Dès que j'ai eu vent de ce projet, j'ai rencontré le directeur - à l'époque, c'était un directeur - de l'Ecole polytechnique. Je lui ai fait part de mes réserves concernant l'hypothèse de porter atteinte à la partie végétale, qui m'est un sujet très cher. D'ailleurs, je ne peux pas vous laisser dire, Monsieur MEUNIER, que le 5e arrondissement est un arrondissement bétonné. Je pense que cela fait longtemps que vous n'y avez pas mis les pieds, parce qu'on est en train de créer des espaces végétaux supplémentaires un peu partout. Cela dit, ils sont en train de voir comment ils vont pouvoir préserver le fameux tilleul et ils vont replanter 18 arbres.

Quant à cette fameuse surface pleine terre dont vous nous dites qu'elle fait 500 mètres carrés, d'abord, elle fait moins, et cette surface n'était pas végétalisée. Elle était à moitié pleine terre, mais elle n'est pas végétalisée. La contrepartie de tout cela, c'est vrai, c'est que le financeur va financer la réhabilitation du jardin carré. Il y a, en revanche, un point sur lequel je suis complètement d'accord avec vous, c'est qu'il faut que l'on se batte pour réouvrir le jardin. Mais que n'avez-vous voté, sous la précédente mandature, les vœux que j'ai déposés à chaque fois sur ce sujet ? A chaque fois, vous trouviez une raison pour ne pas les voter, parce que c'est quelque chose d'important.

Dernière chose, cela ne dépend ni de LVMH ni de l'Ecole polytechnique, mais cela dépend du Ministère de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur pour ce qui est de la réouverture.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci. C'était un peu long pour une explication de vote.

Madame BIRABEN, s'il vous plaît.

Mme Anne BIRABEN. - Mes chers collègues, avec le groupe Changer Paris, nous sommes bien évidemment opposés à ce projet qui n'a pas sa place sur la montagne Sainte-Geneviève. Nous sommes intervenus à plusieurs reprises en Conseil de Paris et en conseil de quartier pour ce qui me concerne pour défendre ce haut lieu d'excellence française. Ce projet, sur une parcelle publique, ne répond pas à un projet d'utilité publique.

De plus, les premiers travaux ont saccagé un E.V.P., un espace vert protégé. Nous voulons sauver le majestueux tilleul. J'avais porté d'ailleurs un vœu dans ce sens dans cette instance au printemps dernier. Nous déplorons le projet de couverture de la "Boîte à claque" par une verrière énergivore, un contresens écologique. Nous souhaitons que le projet réponde à une préoccupation du cadre de vie utile aux Parisiens, car ces lieux de partage font partie de nos priorités.

Concernant le vœu déposé par le groupe "Les Écologistes", nous sommes surpris de constater qu'ils oublient fréquemment leur appartenance à une majorité qui décide visiblement sans eux. Comment pouvez-vous contester ce projet d'aménagement et de destruction d'espace vert et de sous-sol alors que vous en êtes finalement aussi les acteurs ? Les permis de construire et les décisions d'urbanisme sont de la responsabilité de l'Exécutif, de votre responsabilité. C'est bien de cela qu'il s'agit ici. Votre duplicité sur ce sujet comme sur d'autres est préjudiciable au cadre de vie des Parisiens.

Nous serons de tous les combats pour défendre les arbres, l'environnement, la végétation, le patrimoine et le bien-être des Parisiens dans leur ville, mais nous ne participerons pas à cette agitation qui n'est, hélas, que de la communication. Nous nous abstiendrons donc sur ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je veux bien mettre aux voix le vœu n° 83, Monsieur le premier adjoint. Votre avis est défavorable, si j'ai bien compris ?

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Oui.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe "Les Ecologistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la pérennisation d'une gare routière internationale à Paris.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 84 relatif à la pérennisation d'une gare routière internationale à Paris et je donne la parole à M. David ALPHAND. C'est un vœu déposé par le groupe Changer Paris.

M. David ALPHAND. - Merci beaucoup.

Au travers de ce vœu, l'Exécutif est sollicité pour connaître sa position de principe à l'égard d'une gare routière à Paris. C'est vrai que, de temps en temps, le premier adjoint à la Maire prend une position, M. Emmanuel GRÉGOIRE, l'élu du 12e arrondissement prend une autre position, et parfois la Ville prend une troisième position.

Dans tout cela, ce qui est certain, c'est qu'au dernier Conseil, Monsieur GRÉGOIRE, vous avez dit "ce n'est pas un progrès pour les mobilités du futur" à propos de la gare routière. Il faut peut-être faire un petit rappel. Un bus longue distance permet en moyenne de remplacer 30 voitures individuelles. A ce volume, on peut parler de transport en commun, d'autant plus que ces véhicules peuvent être électriques ou à hydrogène.

Vous avez également dit, toujours à propos de la gare routière : "Ce n'est pas un progrès démocratique". D'après une étude menée en 2017, 17 % des usagers ayant utilisé des cars S.L.O. n'auraient pas voyagé s'ils n'existaient pas. L'offre créée a permis de répondre à un vrai besoin. 6 à 7 millions de voyageurs transitent par an, dont 1 sur 3 est francilien. Faut-il comprendre que ceux-là doivent rester à Paris et que les voyages, c'est pour les autres ? Vous nous parlez souvent d'un droit aux vacances ; l'offre de bus longue distance y contribue.

Enfin, vous avez également dit : "Je ne me résous pas à l'argument du pouvoir d'achat". Il faudra probablement nous traduire ce que cela signifie clairement pour les revenus modestes. Est-ce qu'ils sont condamnés à prendre le train, qui n'est pas particulièrement bon marché de nos jours ? Les voyageurs sont plutôt précaires en règle générale ; 66 % des usagers de la gare ont entre 18 et 34 ans, et 1 sur 3 est un étudiant.

Etant donné l'état dans lequel vous avez laissé se dégrader la gare de Bercy, on a bien compris que cette gare routière n'était pas dans vos priorités. Ce n'est peut-être pas la meilleure solution, mais c'est une solution indispensable, cette gare routière quelque part dans Paris. Nous appelons donc notre Assemblée à valider le principe d'une pérennisation d'une gare routière internationale dans la Capitale.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Finalement, vous me demandez quelque chose que j'ai déjà dit que je ferai. Nous avons dit, avec David BELLIARD et les autres adjoints qui ont participé à la réunion de travail sur ce sujet, que Paris devait participer à l'effort en la matière, mais nous avons dit qu'il n'était pas question que Paris le fasse seule. J'étais candidat dans le 12e arrondissement, j'avais pris l'engagement de fermer cette gare pour une raison très simple, c'est que rien dans cette gare n'est prévu pour accueillir un tel volume de trafic, 5 à 7 millions de passagers par an.

Deuxièmement, on nous dit "vous ne faites pas les investissements pour que ce soit une gare correcte", mais ce n'est pas possible puisque c'est un E.V.P., un espace vert. Il n'a aucune autre vocation que de redevenir ce qu'il était, c'est-à-dire un espace vert paisible pour les familles parisiennes, en particulier pour les riverains et les habitants du 12e et du quartier de Bercy. Je vois que dans votre vœu, vous en faites bien peu de cas, et je comprends que ce soit vous qui le présentiez plutôt que Valérie MONTANDON dont je sais qu'elle est d'accord avec moi.

La situation dans laquelle nous nous trouvons est liée à l'impéritie d'"Ile-de-France Mobilités". Organiser les autocars, en particulier le service S.L.O. si la loi n'avait pas oublié de préciser qui en a la charge de régulation, c'est évidemment "I.D.F.M." qui devrait le faire. Cela n'aurait pas conduit, si cela avait été fait, à avoir une gare qui concentre à Bercy 86 % du trafic de S.L.O. d'Ile-de-France. C'est insoutenable et c'est idiot. Quand on explique qu'il faut aller à Bercy, que c'est bien quand on habite la Seine-Saint-Denis pour aller prendre un bus pour aller à Amsterdam, ce sont en réalité des centaines de cars par jour de transit dans notre agglomération qui n'ont rien à y faire si les gares étaient positionnées à des endroits intelligents pour accompagner ce service.

Sur le service lui-même, je vais vous dire ma position personnelle et je l'ai dit aux opérateurs. Je n'ai pas d'animosité particulière pour le service, mais je ne sais pas à quel moment, dans notre tête, on s'est dit que mettre dans des cars des gens pour aller à Barcelone en 15 heures parce que le train était trop cher était intelligent et un progrès social. Ce n'est pas un progrès social, c'est une régression qui n'est due qu'à une chose, à savoir que le train n'est pas assez subventionné. Les gens qui sont modestes, on devrait se battre pour qu'ils aient le droit d'aller dans les trains plutôt que dans des bus et réserver ces S.L.O. à des interconnexions qui ne sont pas desservies par des réseaux ferroviaires.

Premièrement, nous avons mis en place une méthode de travail pour l'organiser. Deuxièmement, Paris prendra sa part, et je l'ai déjà annoncé aux opérateurs. Troisièmement, je pensais, sur ce sujet, que vous nous soutiendriez, au moins dans l'intérêt des habitants du quartier de Bercy. Je regrette que ce ne soit pas le cas.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'arrêt de l'évènementiel sur le Champ de Mars.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 85 relatif à l'arrêt de l'événementiel sur le Champ de Mars.

La parole est à Mme Rachida DATI, pour le groupe Changer Paris. Elle n'est pas là. Monsieur… Qui parle ? Je suis détendue, je veux juste donner la parole à quelqu'un. Qui la veut la prend, il n'y a pas de souci.

Allez-y, je vous en prie.

M. Jean LAUSSUCQ. - Merci beaucoup.

Madame la Maire, mes chers collègues, notre vœu demande l'arrêt de l'événementiel sur le Champ de Mars en raison de la situation particulièrement inquiétante de la santé de 31 arbres telle qu'elle a été décrite par le rapport

phytosanitaire du service de l'arbre et des bois qui nous a été récemment envoyé ainsi qu'à l'Exécutif parisien. Le problème est le suivant : d'une manière ou d'une autre, à un endroit ou à un autre du Champ de Mars, plus de 60 % du temps annuel de notre année, donc 365 jours par an, on a en réalité une occupation du site à des fins évènementielles. Les fins évènementielles portent sur divers sujets mais ont toutes une conséquence plus ou moins grave sur laquelle nous vous avons alertés à plusieurs reprises, qui est la santé des arbres. Par exemple, le Jumping 2022 a conduit à l'abattage d'un arbre qui n'a pas survécu à l'opération et a probablement endommagé mortellement un autre arbre qui devra être abattu dans les prochaines semaines. 31 arbres du Champ de Mars abattus, tous situés à des endroits où l'événementiel est régulièrement concentré.

Notre vœu a donc pour but d'alerter une nouvelle fois sur la situation événementielle au Champ de Mars. L'augmentation considérable du nombre d'événements que nous constatons au cours de ces dernières années a des conséquences réelles pour le site, non seulement pour les riverains qui subissent les détournements de lignes réguliers des bus et la suppression d'arrêts, mais également pour la flore du Champ de Mars elle-même qui est menacée dans son existence même, notamment pour les grands arbres. Nous souhaitons donc que la Ville puisse engager durablement un plan de préservation du site en renonçant à l'événementiel sur ce site.

Merci beaucoup.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, Monsieur LAUSSUCQ, pour votre intervention sur ce vœu, sur un sujet, et c'est bien normal, sur lequel nous revenons régulièrement. J'ai exactement la même préoccupation que vous d'assurer pour le Champ de Mars qu'il soit d'abord ce qu'il est, c'est-à-dire un espace vert au profit des Parisiens - j'essaie de considérer qu'il n'est pas limité aux habitants du 7e arrondissement - et de faire en sorte qu'il puisse être entretenu. Il est vrai, et je l'ai déjà dit, que l'intensité événementielle sur le site a rendu difficile son entretien correct pour deux éléments que l'on peut évoquer. Il y a d'abord l'effet du Grand Palais éphémère qui, vous le savez, répond à un besoin ponctuel particulier : servir de relais pendant les travaux du Grand Palais. C'était indispensable pour le rayonnement et les activités de la Réunion des monuments nationaux, notamment sur les activités du site Grand Palais.

Deuxièmement, notamment en pré-J.O., il y a des travaux qui ont déporté des événements qui, d'habitude, ne sont pas sur le site mais qui sont organisés là, pour notamment les travaux sur le secteur Trocadéro - fontaine de Varsovie.

Les 31 arbres, c'est d'abord, et vous auriez pu nous en remercier, un exercice de transparence total qu'a mis en place Christophe NAJDOVSKI, comme j'en avais pris l'engagement, avec les associations, avec la mairie du 7e, en faisant des points précis. Si le chiffre peut paraître important, en réalité, il n'est pas important. Il correspond à la moyenne de replantations nécessaires pour risque de sécurité et cause phytosanitaire. C'est 1,6 % des arbres, qui est à peu près le chiffre national sur les arbres.

Enfin, parce que vous entretenez un peu l'ambiguïté, beaucoup des événements qui sont cités dans le vœu ne sont pas des événements commerciaux, mais sont des événements très populaires et très impactants sur le site. C'est le cas du Concert de Paris et c'était le cas du concert Citizen Live, qui ne sont pas des événements commerciaux.

J'avais pris plusieurs engagements : la transparence, la baisse de l'intensité événementielle sur le site et un travail régulier pour réduire le nombre de jours d'occupation. J'ai tenu ces engagements. Nous l'approfondirons et nous travaillons avec Christophe NAJDOVSKI. Je trouve que votre vœu, d'une certaine manière, ne rend pas tellement hommage à cette nouvelle méthode de travail et la façon dont nous l'avons conduite. Je vous proposerai, compte tenu de ces efforts, de le retirer, sinon j'émettrai un avis défavorable.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Est-ce que vous voulez rendre hommage à ces efforts ?

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - On le garde.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - L'avis est défavorable.

Explication de vote de Aminata NIAKATÉ, pour le groupe "Les Écologistes".

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Madame la Maire, mes chers collègues.

Vous le savez le groupe écologiste en a beaucoup parlé ici, ce qui abîme considérablement le Champ de Mars, c'est l'organisation à outrance d'événements sportifs, culturels, festifs ou militants. Cela avait même été pointé par l'Autorité environnementale lors de son analyse du projet "One" sur le site Tour Eiffel. Notre groupe avait d'ailleurs, à cette occasion, déposé un vœu relatif à la gestion événementielle du Champ de Mars où nous demandions la mise en place d'un comité de gestion collégiale avec toutes les parties prenantes, avec notamment pour objectif d'atteindre un minimum de relâche de 250 jours par an, montage et démontage compris. Ce comité a vu le jour, sa

mise en place est en train de se consolider et les objectifs sont en train d'être dépassés, même s'il reste bien évidemment une marge de progression.

Je vous avoue que j'étais très étonnée à la lecture de ce vœu et je me suis même demandé si les élus du groupe Changer Paris, porteurs de ce vœu, avaient lu le texte de la niche relatif à la rationalisation et la régulation des opérations événementielles dans les espaces verts parisiens déposé pas plus tard que le mois dernier par votre groupe. Vous souhaitiez alors régulation, gouvernance et redevance adaptée, et vous souhaitez aujourd'hui interdiction pure et simple de tous les événements commerciaux. Pourquoi pas, si vous le dites, mais il faudrait quand même savoir. Je crois surtout que ce vœu, à contre-courant de votre niche, est démagogique car, je vous le rappelle, vous avez voté ici-même, dans cette enceinte, l'avenant à la convention Roland Garros qui a permis de grignoter les jardins des Serres d'Auteuil, et vous votez tous les ans tous les projets de délibération permettant l'installation de fêtes foraines sur les territoires que vous administrez et, surtout, c'est grâce à vous et à vos votes qu'on a eu droit au Grand Palais éphémère.

Comprenez que je peine à vous croire quand vous plaidez pour l'interdiction de tous les évènements commerciaux sur le site du Champ de Mars. Fini, donc, le feu d'artifice du 14 juillet, fini le concert du 14 juillet. C'est aussi cela que cela veut dire. Même les Écologistes n'ont pas osé en rêver. Vous comprendrez donc que nous nous abstenons sur ce vœu pour le moins insincère. Je vous invite plutôt à travailler à l'amélioration et au respect de la charte des événements écoresponsables, au rééquilibrage de la charge sur les différents sites et espaces disponibles, notamment pour les concentrer sur les zones minéralisées. Je vous invite également à fréquenter le comité parisien de la nature ou le comité de pilotage de révision du plan biodiversité où votre groupe brille par son absence.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux emplacements réservés du projet de P.L.U. bioclimatique.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 86, déposé par le groupe Changer Paris relatif aux emplacements réservés du projet de P.L.U. bioclimatique, est retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'établissement d'un inventaire des grilles de pieds d'arbres Davioud parisiennes.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 87 relatif à l'établissement d'un inventaire des grilles de pieds d'arbres Davioud parisiennes.

La parole est à Mme Véronique BUCAILLE, pour le groupe Changer Paris.

Mme Véronique BUCAILLE. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Nous connaissons l'importance des arbres dans le paysage urbain et leur rôle dans l'amélioration de la qualité de l'air, la lutte contre les épisodes climatiques exceptionnels et pour le bien-être des Parisiens. Nous connaissons l'importance de la protection des pieds d'arbre dans ce contexte, je l'ai souvent dit ici.

Faut-il aussi rappeler que, dans le "manifeste pour la beauté de la Ville de Paris", la grille d'arbre Davioud en acier moulé est l'unique proposition retenue pour l'aménagement des pieds d'arbre isolés pérennes ? Faut-il rappeler qu'il est précisé : "Les grilles d'arbre sont adaptées au trafic piéton et ont l'avantage de permettre la récupération des eaux de pluie et elles limitent le tassement du sol" ? Nous connaissons également l'image de la Ville de Paris dans le monde à laquelle contribuait le mobilier urbain parisien historique, comme ces grilles de pieds d'arbre Davioud et les bancs ou les fontaines Wallace.

Aujourd'hui, beaucoup de ces grilles ont disparu, ce qui est dénoncé par de nombreux Parisiens et relayé très souvent sur les réseaux. Une explication que vous avancez parfois, la dangerosité en cas de manifestation, mais cela ne peut concerner toutes les rues et toutes les manifestations. Il est donc indispensable d'avoir une vision claire du nombre, de l'état et de la localisation des grilles de pieds d'arbre de type Davioud dans nos rues et de savoir ce que sont devenues toutes les grilles retirées. Avec le groupe Changer Paris, nous demandons un inventaire exhaustif

des grilles d'arbre Davioud et une liste de ces grilles d'arbres déposées par vos services et le devenir de ces pièces historiques.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - La parole est à Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup.

D'abord, une petite correction : non, les objets eux-mêmes ne sont pas des objets historiques, ou très marginalement. En réalité, ils ont été refaits. C'est bien le "design" de l'objet qui est historique, pas les objets eux-mêmes. Ils ont dû, au gré de l'usure du temps, être changés.

C'est le cinquième vœu de la droite sur les pieds d'arbre en deux ans. Il est bien dommage que vous reveniez sur ce sujet des grilles, parce qu'un vœu de l'Exécutif a été adopté en novembre 2022 sur le sujet. Vous n'êtes pas à une incohérence près, par malignité ou par méconnaissance, mais vous mentionnez le rôle des pieds d'arbre dans le développement…

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Excusez-moi, parce que de tous côtés, particulièrement par-là, cela parle beaucoup.

Allez-y, continuez.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Je continue. On recommence mon temps à zéro, s'il vous plaît.

Vous mentionnez le rôle des pieds d'arbre dans le rôle du développement de la biodiversité de la Ville. C'est exact, et cette biodiversité est permise par la végétalisation. En même temps, vous mentionnez le "manifeste pour la beauté de Paris" que je connais bien. J'en ai piloté la rédaction et il me tient particulièrement à cœur. Vous dites que la grille serait l'unique solution de traitement pérenne. C'est faux, puisqu'à la même page 55, on dit qu'il y a bien d'autres solutions qui ont émergé au fil de l'évolution. Il n'y a jamais eu, de la part de l'Exécutif parisien, une volonté de supprimer ces grilles. Vous confondez les sujets. Il y a eu - je le dis sous l'autorité de la Préfecture de police - des réquisitions, en particulier pendant la crise des "Gilets jaunes", de retrait massif de ces grilles pour éviter qu'elles soient utilisées par des individus comme arme par destination, donc posant un problème de pose, de dépose, de repose, etc.

Nous avons donné beaucoup d'autonomie aux maires d'arrondissement, et j'en connais de la majorité et de l'opposition qui l'ont utilisé, y compris pour remettre des grilles Davioud là où ils le pensaient utile, soit parce que la végétalisation était difficile à maintenir compte tenu de l'intensité d'usage à proximité de l'arbre, soit parce que cela pouvait parfois attenter à la liberté et à la sécurité de circulation des piétons, des personnes en situation de handicap ou des familles avec poussette, etc. Nous avons un atlas très précis de l'APUR qui existe déjà, qui a été publié en juin 2022, qui recense exactement 23.611 grilles d'arbre avec une cartographie, pied d'arbre par pied d'arbre, où ils sont.

Compte tenu du fait que votre vœu est, d'une certaine façon, exaucé à l'avance, je vous propose de le retirer, sinon nous allons émettre un avis défavorable.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Alors, le retirez-vous ?

Mme Véronique BUCAILLE. - Je maintiens mon vœu, merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Très bien, donc avis défavorable pour le vœu n° 87 du groupe Changer Paris.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'amélioration de la situation dans le quartier de la porte de Vincennes.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 88 relatif à l'amélioration de la situation dans le quartier de la porte de Vincennes.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON, pour le groupe Changer Paris.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu sur l'amélioration de la situation dans le quartier de la porte de Vincennes clôture et résume les débats que nous avons eus sur la politique du logement et de l'urbanisme pendant ces quatre dernières heures. La situation

de ce quartier concentre toutes vos erreurs. Il est l'illustration même de l'échec en matière d'urbanisme et de logement. Depuis 20 ans, votre majorité a déconstruit la mixité sociale. Par mixité sociale, j'entends la véritable diversité sociale, où toutes les catégories sociales différentes se côtoyaient et vivaient ensemble, quelles que soient leurs origines. Cette situation n'existe malheureusement plus dans certains quartiers de la Capitale. C'est la mauvaise politique du logement qui en est la cause et, plus spécifiquement, le déséquilibre dans les attributions des logements sociaux. Depuis des années, la Ville a exclu du parc social les classes moyennes, les travailleurs de première ligne et a créé "de facto" des quartiers dans lesquels se retrouvent majoritairement des familles en grande difficulté sociale avec, qui plus est, et je tiens à le dire, des équipements publics insuffisants.

Ceux qui en parlent le mieux, ce sont les habitants de la porte de Vincennes qui dénoncent la dégradation de leurs conditions de vie, des troubles à la tranquillité publique, des incivilités. Dans mon vœu, vous trouverez de nombreux exemples. Ce sont les mots de Jacques, ancien boulanger-pâtissier qui dit : "Je n'ai pas d'abonnement Netflix, mais depuis ma fenêtre, c'est comme si j'en avais un". C'est aussi le témoignage de Catherine, âgée de 66 ans, résidant dans le quartier Courteline depuis le milieu des années 70, notre âge, cher Emmanuel, qui a dit constater le bouleversement radical dans son environnement, avec des violences, des dégradations, des rodéos urbains, des trafics de drogue.

A travers ce vœu, je vous demande de prendre les mesures en matière de sécurité, de rénovation, d'entretien de l'espace public pour améliorer le quotidien des habitants de la porte de Vincennes en attendant la réalisation des travaux du secteur Carnot et aussi d'améliorer la coordination des réunions d'information et d'échange avec le conseil de quartier Bel Air Nord, parce que cela ne vous aura pas échappé, les relations ne sont pas forcément au beau fixe.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre, et je donnerai aussi la parole à Mme la Représentante du Préfet de police.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame MONTANDON, pour ce vœu sur la porte de Vincennes, un quartier que je connais plus que bien, où il ne me viendrait pas à l'esprit de nier les difficultés que nous observons. Vous dire notre mobilisation, celle de l'Exécutif parisien, celle de la maire du 12e arrondissement Emmanuelle PIERRE-MARIE, et celle de la Préfecture de police, mais je laisserai répondre, en particulier avec le commissariat du 12e, avec plusieurs sujets : le sujet en matière de sécurité des ventes à la sauvette sur le secteur de la porte de Vincennes, des sujets de la très grande précarité dans l'espace public, le sujet de la prostitution et des trafics de drogue sur le boulevard Soult. Vous savez combien ces sujets sont particulièrement au cœur du projet de réaménagement qui permettra seul d'offrir des réponses structurelles à moyen terme sur la zone, que ce soit sur le square Émile Cohl ou sur la rénovation et la livraison d'équipements nouveaux sur l'avenue Carnot. Nous avons beaucoup œuvré pour améliorer la situation.

Je n'étais pas totalement à l'aise avec certaines de vos formules sur la vraie mixité sociale, et je sais que cela peut être une différence sans doute irréconciliable entre nous sur ce point. Nous maintenons une très grande intensité d'investissements publics et de force de sécurité pour faire en sorte d'améliorer cette porte. Je trouve que votre vœu n'est pas à la hauteur des attentes des habitants et je crois qu'il n'offre aucune perspective d'amélioration, donc je vous proposerai par élégance de le retirer, sinon j'émettrai un avis défavorable.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Madame LAVIELLE, vous avez la parole.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Pour compléter ce qui vient d'être dit par quelques chiffres et vous redire tout l'engagement du commissariat du 12e arrondissement et des services spécialisés de la Préfecture de police sur ce quartier du secteur de la porte de Vincennes et du boulevard Carnot. C'est un secteur sur lequel, depuis le début de l'année 2023, les atteintes à l'intégrité physique ont augmenté de 6 % par rapport à la même période de 2022. Parallèlement, les atteintes aux biens ont reculé de 16 % et les infractions révélées par l'action des services ont progressé de 24 %, ce qui montre leur investissement sur le terrain. Les vols par effraction et les vols roulottes sont en baisse de 28 %.

Le commissariat du 12e est pleinement engagé sur ce secteur porte de Vincennes et boulevard Carnot, sur d'autres secteurs du 12e bien évidemment, sur un certain nombre de thématiques dont certaines sont mentionnées dans votre vœu, Madame la conseillère, et d'autres sur lesquelles je me permets de dire un mot. Le premier dont je voulais parler est la lutte contre la prostitution, puisqu'on avait boulevard Carnot un certain nombre de prostituées d'origine albanaise qui généraient des troubles à la tranquillité publique. Un aménagement urbain avec la neutralisation de places de stationnement a permis d'enregistrer une baisse significative de cette activité. C'est un secteur sur lequel on enregistre aussi des phénomènes de bandes qui sont assez préoccupants, puisqu'on a deux groupes rivaux identifiés au sein de l'arrondissement qui s'étaient affrontés de manière extrêmement violente par le passé, notamment en 2017 avec un mort. Sur cette thématique, les effectifs restent particulièrement mobilisés. Le

dernier affrontement date du mois d'avril dernier au niveau de la rue Sibuet. Heureusement, il n'avait pas fait de victime.

Monsieur le premier adjoint, vous avez rappelé notre engagement commun dans la lutte contre les ventes à la sauvette de denrées alimentaires, mais également les sauvettes de cigarettes sur le cours de Vincennes. Nous effectuons régulièrement des patrouilles sur ce secteur pour verbaliser les acteurs et saisir les marchandises. Depuis le début de l'année en cours, 36 opérations, souvent conjointes avec la police municipale, ont été réalisées sur le cours de Vincennes, ce qui nous a permis de contrôler une quarantaine d'individus et d'établir des amendes forfaitaires délictuelles. C'est également un secteur où l'on fait de nombreuses opérations de sécurisation dans les transports.

Enfin, pour lutter contre les rodéos urbains, les policiers ont organisé 65 opérations depuis le début de l'année sur le secteur Changarnier - Lamoricière, qui est très touché par ce phénomène. Ce sont des opérations qui ont donné lieu au contrôle de 49 individus, à la verbalisation de 32, notamment pour des tapages et des jets de détritus qui sont des nuisances récurrentes sur le secteur.

C'est donc grâce aux actions conjointes des effectifs du commissariat et des services spécialisés de la Préfecture de police que les atteintes aux biens ont diminué de 16 % depuis le début de l'année par rapport à la même période de 2022. Je voulais vous assurer de l'engagement de la Préfecture de police pour continuer à mobiliser pleinement nos effectifs et à œuvrer pour la sécurité des habitants du 12e arrondissement dans ce secteur.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame, pour ces explications.

Est-ce que cela vous convient ? Vous retirez votre vœu, Madame MONTANDON ?

Mme Valérie MONTANDON. - Je remercie Mme la Représentante du Préfet de police et je conviens tout à fait des efforts et de la mobilisation de la Préfecture. Dans mon vœu, il y a des points précis, notamment sur l'entretien de la voirie, les relations avec le conseil de quartier, les mesures de la police municipale, et je n'ai pas eu de réponse adéquate, donc je le maintiens.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Avis défavorable de l'Exécutif sur le vœu n° 88.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2023 DDCT 55 - Soutien aux réseaux de familles monoparentales dans les quartiers populaires. - Subventions (100.000 euros) pour 7 associations.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDCT 55 relatif au soutien aux réseaux de familles monoparentales dans les quartiers populaires, subventions de 100.000 euros pour 7 associations.

Je donne la parole à Mme Colombe BROSSEL, pour le groupe PEC, pour 5 minutes.

Mme Colombe BROSSEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Vous le savez, à Paris, 3 familles sur 10 sont des familles monoparentales. Elles sont particulièrement exposées à la précarité et elles comptent parmi les premières à avoir été frappées de plein fouet par la crise économique, par l'inflation, et ce sont elles qui paient le prix fort de la crise. Cette crise a évidemment accru les inégalités et, plus globalement, les difficultés auxquelles les familles monoparentales font face. Je rappelle que 80 % des chefs de familles monoparentales sont des femmes.

Face à cette situation, nous devons renforcer nos actions pour soutenir l'ensemble de ces familles, les protéger de toutes les formes de vulnérabilité, qu'elles soient économiques ou sociales, et leur permettre de sortir de leur isolement. J'insiste sur ce mot car c'est l'intérêt de ce projet de délibération porté par Mélody TONOLLI que de lutter contre l'isolement des familles monoparentales.

Il y a une dizaine d'années, la Ville de Paris a initié, en lien avec les associations de quartier, la mise en œuvre des réseaux de solidarité dans les quartiers populaires où les familles monoparentales sont sur-représentées ou, en tout cas, en proportion plus nombreuse qu'à Paris. Depuis 2011, ce sont près de 4.000 personnes qui ont été accompagnées dans ce cadre. Je voulais, au nom de mon groupe, vous remercier pour ce soutien de la Ville de Paris, parce qu'en soutenant les projets de ces associations ancrées dans les quartiers populaires, c'est la lutte contre l'isolement des familles par la mise en place de temps d'accompagnement individuel et collectif, d'un

accompagnement social et à l'emploi, la participation à des activités de loisirs divers. C'est cela que nous accompagnons.

Permettez-moi de citer, Madame la Maire, les associations qui, dans nos quartiers, accompagnent les habitants et les habitantes : le centre social "Le Picoulet" dans le 11e arrondissement, qui a un beau partenariat avec le Samu social ; l'association "13 en lien" qui propose des échanges, des activités collectives, culturelles et du soutien socio-professionnel ; "APASAO" dans le 14e, qui permet aux familles des rencontres collectives avec une psychologue et qui organise des activités culturelles et sportives ; l'association "ADAGE", qui poursuit ses groupes de parole pour les mères en situation de monoparentalité et des ateliers d'expression pour les enfants ; "Projets-19" qui, comme son nom l'indique, est implantée dans le 19e mais qui, dans le 18e, va étendre le réseau d'entraide, à l'instar de ce qui a été fait dans le 19e arrondissement, notamment "Parcours d'Elles" qui vise à favoriser l'insertion professionnelle des femmes par des entretiens individuels, des temps collectifs autour de la gestion du temps, de l'administratif, du budget, de l'informatique ; dans le 20e, le "Réseau Môm'artre", qui propose des groupes de parole, des activités de soutien à la parentalité, des activités artistiques notamment ; le centre social "Crescendo", toujours dans le 20e.

Tout ceci pour dire que la situation des familles monoparentales dans les quartiers populaires est une situation que nous connaissons bien. Nous avons même, il y a quelques années, travaillé ce sujet dans le cadre d'une M.I.E. que pilotait l'excellent Ian BROSSAT. C'est bien ce soutien dans la durée qui permet de travailler sur les situations sociales et professionnelles. C'est bien ce travail dans la durée qui permet de lutter contre les inégalités.

Je voulais, au nom de mon groupe, saluer cette constance dans l'action portée par la Ville, parce que la lutte contre les inégalités est un travail de longue haleine, mais c'est un travail qui paie et c'est un travail sur lequel je sais pouvoir compter, chère Mélody, sur votre engagement.

Merci à vous.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Colombe BROSSEL.

Pour vous répondre et pour sa première intervention en tant que membre de l'Exécutif, la parole est à Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI, adjointe. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Merci, Colombe, pour ces mots extrêmement justes. Merci à toi d'avoir mis en lumière ces projets et ces associations qui viennent soutenir les familles monoparentales, des familles monoparentales qui sont à près de 88 % organisées autour des mères, qui font face à de très nombreuses difficultés. Ce sont des femmes qui doivent assumer seules la responsabilité de la vie quotidienne de leur famille, souvent dans des circonstances difficiles.

La monoparentalité, lorsqu'elle s'entremêle avec la précarité, se transforme en un véritable défi. A cela, s'ajoutent les répercussions profondes que l'instabilité financière engendre sur le bien-être de ces mères en situation d'isolement, qui sont très exposées au risque de décrochage social et professionnel. Les conséquences de la précarité économique et sociale sur ces familles sont importantes. En 2022, la moitié des mères isolées que le Secours Catholique a rencontrées avaient un niveau de vie inférieur à 583 euros par mois. C'est une réalité qui est déchirante car la quasi-totalité d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté. Comment est-ce que, dans ces conditions, on peut répondre aux besoins fondamentaux de ces enfants sur l'alimentation, sur un logement, sur les fournitures scolaires ? Il faut avoir conscience que c'est une lutte de chaque jour pour ces mères.

Tu l'as dit aussi, Colombe, à Paris, 3 familles sur 10 sont des foyers monoparentaux et des familles qui sont particulièrement présentes en quartier "politique de la ville". Lutter contre l'isolement des familles monoparentales représente donc un véritable enjeu social. C'est pourquoi la Ville de Paris finance depuis 12 ans - c'est également ce que tu soulignais dans ton intervention, c'est un engagement dans le temps - un dispositif d'accompagnement des familles monoparentales dans les quartiers populaires, qui soutient ce dispositif des associations locales pour développer des actions de lutte contre l'isolement de ces familles.

Je voulais moi aussi saluer quelques-uns de ces projets et initiatives. Comme, Colombe, tu les as toutes et tous cités, je ne vais pas le refaire. Je voulais saluer ces belles initiatives en direction des familles monoparentales qui ont bénéficié, l'année dernière, à près de 300 familles. Encore une fois, bravo à ces associations, à leurs salariés, à ces bénévoles qui font un travail incroyable chaque jour aux côtés de ces familles qui ont plus que jamais besoin de notre aide.

Je vous encourage donc, chers collègues, à soutenir ce projet de délibération. Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 55.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DDCT 55).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au maintien de l'intégralité du quartier Fougères-Le Vau en géographie prioritaire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 89 relatif au maintien de l'intégralité du quartier Fougères-Le Vau en géographie prioritaire.

La parole est à M. Éric PLIEZ, pour le groupe PEC.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Un vœu pour maintenir l'intégralité du quartier Fougères-Le Vau en géographie prioritaire. Petit rappel rapide : nous sommes en pleine refonte de la géographie prioritaire avec un objectif de finaliser ce document le 31 mars 2024. C'est donc un enjeu majeur pour nous, mais c'est aussi un enjeu majeur pour les habitants. Je rappelle quand même que la "politique de la ville", c'est la réduction des inégalités, c'est plus de lien social, et on l'a encore vu…

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Est-ce qu'on pourrait écouter Éric PLIEZ, s'il vous plaît ? Merci.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - On l'a encore vu lors des émeutes de juillet, le maillage de nos quartiers a contribué probablement à tenir, si on peut utiliser le terme, à Paris.

L'Etat a mis des critères très restrictifs pour ce nouveau dossier, à la fois sur les revenus médians très limités et sur le seuil des habitants. A Paris, on nous propose de prendre en compte 119.000 habitants, donc une réduction de 18 % des bénéficiaires actuels. Dans le 20e, sortir le quartier Fougères-Le Vau, c'est 1.800 habitants, dont un très grand nombre est dans la précarité. Je dois dire que ce serait une catastrophe pour ce quartier qui se relance notamment avec "Territoire Zéro Chômeur" qui, de mémoire, a été voté ici à l'unanimité, et pour les associations qui maillent ce quartier.

Le vœu demande donc simplement de réintégrer le quartier Fougères-Le Vau à la géographie prioritaire et de rehausser l'ensemble de Paris à la hauteur du nombre d'habitants réels éligibles à ce projet "politique de la ville". Sortons d'une logique technocratique et budgétaire. Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI, adjointe. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Cher Éric, merci pour ces mots très justes. D'ailleurs, je te remercie, ainsi que Maxime SAUVAGE et l'Exécutif du 20e pour ce vœu qui me donne l'occasion d'évoquer la négociation que nous avons en ce moment avec l'Etat, qui doit nous permettre d'arrêter les périmètres de la géographie prioritaire du nouveau contrat de ville.

Ce vœu que vous venez de présenter, Monsieur le Maire, est très simple : il demande à l'Etat l'application de la loi. Le quartier Fougères-Le Vau, dans le 20e, fait l'objet de discussions difficiles alors que cela ne devrait pas être le cas, puisque les indicateurs sont sans équivoque : ce quartier doit être maintenu en géographie prioritaire.

Je profite de cette intervention pour souligner que si le quartier Fougères est parfaitement éligible au dispositif "politique de la ville", c'est aussi le cas du quartier Chevaleret dans le 13e ou encore du quartier Porte de Vincennes dans le 12e. La Maire de Paris a d'ailleurs adressé cette semaine un courrier à Mme la Première Ministre en ce sens. Ce courrier évoque également le cas particulier du 10e arrondissement qui a une spécificité. Le 10e arrondissement accueille une précarité cachée dans ses quartiers, que le seul indicateur du revenu médian ne peut pas traduire, une situation qui nous demande, Etat et Ville, une action publique renforcée, car le maintien ou l'entrée en géographie prioritaire n'est pas sans effet. C'est un levier essentiel pour lutter contre les inégalités territoriales et améliorer le quotidien des habitants et des habitantes grâce à notre mobilisation et au soutien financier apporté aux associations et aux acteurs de quartier. C'est pourquoi les maires d'arrondissement nous ont alertés à juste titre sur la situation de fragilité de plusieurs quartiers et sur les risques liés à une interruption des actions menées au titre de la "politique de la ville".

Vous l'avez compris, nous ne lâcherons rien sur ce sujet. Nous refusons qu'un objectif cible, un chiffre ou un plafond de population arbitrairement fixé par l'Etat détermine les périmètres de notre action. Nous demandons que tout quartier légalement éligible soit inscrit en géographie prioritaire. Je précise que nous refusons toute mise en concurrence entre plusieurs quartiers éligibles entre lesquels nous aurions à choisir. C'est inacceptable.

Je vous remercie et je vous engage toutes et tous à voter pour ce vœu n° 89 pour lequel je rends un avis favorable au nom de l'Exécutif parisien. Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci. Quelle équipe de fans !

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2023, V. 228).

Compte rendu de la 6e Commission.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Emmanuel COBLENCE, président de la 6e Commission.

M. Emmanuel COBLENCE. - Merci, Madame la Maire.

Quel plaisir d'avancer dans l'ordre du jour de ce Conseil de Paris très riche !

Chers collègues, la 6e Commission s'est réunie mardi 7 novembre. Lors de cette Commission, les adjointes et adjoints nous ont présenté les principaux projets de délibération proposés à notre Conseil. Hélène BIDARD a notamment évoqué le projet de délibération DDCT 5 qui prévoit de soutenir, au titre du droit des femmes, 28 associations, parmi lesquelles on peut citer la "Fondation des Femmes", l'association "Règles Élémentaires" qui mène un travail de sensibilisation pour lutter contre la précarité menstruelle, ou encore le centre d'information sur le droit des femmes et des familles, qui prévoit d'ouvrir un nouveau lieu de ressources pour lutter contre les violences faites aux femmes dans le 20e arrondissement.

Sur les questions d'éducation, Patrick BLOCHE a souhaité insister sur le projet de délibération DASCO 103, sur lequel j'aurai d'ailleurs l'occasion de revenir, et sur le projet de délibération DASCO 34 qui prévoit le soutien à des actions de sensibilisation à la réalité du handicap, ainsi que sur le projet de délibération SG 93, projet de délibération important qui porte sur la convention territoriale globale entre la Ville de Paris et la Caisse d'allocations familiales. Ont également été signalés le projet de délibération DEVE 64 portant sur une convention avec l'association "Un Plus Bio" pour l'accompagnement de la restauration collective.

De son côté, Céline HERVIEU a évoqué le projet de délibération DFPE 171…

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, on peut avoir un peu de calme ? Merci.

M. Emmanuel COBLENCE. - … qui prévoit des conventions avec les 17 caisses des écoles parisiennes en vue de la restauration dans le cadre des actions passerelles entre crèches et écoles.

Marie-Christine LEMARDELEY nous a notamment présenté le projet de délibération DAE 285 prévoyant d'accorder un soutien à plusieurs associations dans le cadre de l'appel à projets pour le partage de la culture scientifique à Paris. Il est à noter que l'édition 2023 s'est inscrite dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques en permettant l'émergence de projets liés aux valeurs de l'olympisme et au dialogue entre sport et sciences.

Dominique VERSINI nous a détaillé le projet de délibération DSOL 126 qui permettra le financement de 6 places d'internat d'I.T.E.P. dédiées à des enfants pris en charge dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance et souffrant de troubles autistiques.

Voilà, chers collègues, quelques projets de délibération de la 6e Commission. Il en reste évidemment beaucoup d'autres dont nous allons maintenant débattre.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Président.

2023 DDCT 5 - Subvention (165.500 euros) à 28 associations au titre des droits des femmes.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Allons-y, nous examinons le projet de délibération DCCT 5 relatif à l'attribution d'une subvention de 165.500 euros à 28 associations au titre des droits des femmes.

Je donne la parole à Mme Geneviève GARRIGOS, du groupe PEC.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Se battre pour l'égalité entre les femmes et les hommes, et donc être féministe, ce n'est pas un combat qui peut se limiter au 8 mars ou au 25 novembre. C'est tout au long de l'année qu'il doit être mené, et cela ne se limite pas à l'égalité professionnelle ou à la lutte contre les violences. Pour répondre à une oppression multidimensionnelle, il faut pouvoir se battre sur tous les fronts et proposer des changements de regards, de pratiques, dans tous les domaines.

Le projet de délibération qui nous occupe aujourd'hui est parfaitement à l'image de cette nécessaire approche multidimensionnelle. Ce sont ici 28 associations qui sont soutenues, dont la liste des domaines d'action pourrait être prise pour un inventaire à la Prévert : archives et recherche, lutte contre les violences sexuelles et sexistes en milieu festif, femmes dans la musique jazz, pop, ou dans le cinéma, ou le hip-hop, matrimoine des pionnières de Paris, accès aux protections périodiques ou à l'avortement, lutte contre l'esclavage moderne, soutien aux femmes iraniennes. Vous l'aurez compris, c'est une diversité d'associations très importante. Je me réjouis de cette vitalité associative féministe à Paris, de la grande diversité des projets soutenus et j'espère que nous nous retrouverons tous et toutes dans leur soutien.

Je voudrais profiter de cette occasion pour saluer l'association "Cineffable" qui vient de clôturer il y a deux semaines son 35e festival du film lesbien et féministe de Paris et qui a su, au fil des ans, conserver son dynamisme et son adaptabilité pour faire face à des changements de lieu, des restrictions d'activité liées au Covid et à l'éclatement en plusieurs lieux. Malgré toutes ces difficultés, "Cineffable" a su diversifier son offre et renforcer son rôle qui dépasse de loin le seul fait de proposer des films. En allant chercher des réalisatrices émergentes dans de nombreux pays, en organisant bénévolement la traduction, en les faisant venir pour rencontrer le public parisien, "Cineffable" contribue également à leur développement. Par ses concerts, ses expositions d'artistes "cineffabuleuses", l'association assure le partage de regards à travers les formes d'expression artistique et permet ainsi de faire rayonner une culture partagée lesbienne et féministe à Paris et au-delà. L'excellente photographe et autrice Marie DOCHER y a par exemple présenté cette année son excellent ouvrage "Et l'amour aussi", issu de son exposition pour la Bibliothèque nationale de France.

Compte tenu du faible nombre de lieux de socialisation spécifiquement lesbiens dans notre ville et ailleurs et de la part globalement plus faible des femmes dans beaucoup de lieux LGBTI+, c'est une mission plus que bienvenue et importante que nous ne pouvons que soutenir. Oui, la visibilité lesbienne passe par l'hommage public bien sûr, mais elle passe avant tout par le soutien aux expressions lesbiennes, y compris bien sûr des femmes "bi" et "trans". Cet univers artistique est riche et foisonnant à Paris. "Cineffable" y est pour beaucoup et doit pouvoir continuer à jouer son rôle.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup, chère Geneviève GARRIGOS.

Les droits des femmes sont plus que jamais à l'ordre du jour des combats féministes et devraient être à l'ordre du jour des combats de la société tout entière. Cette semaine, j'ai pris connaissance, comme vous, je pense, du rapport alarmant du Secours Catholique sur la pauvreté en France. La pauvreté s'aggrave, mais ce sont les femmes qui sont le plus impactées. Parce que plus souvent à temps partiel, en contrat précaire ou au chômage, elles sont davantage exposées aux crises. Parce que pour 85 % des familles monoparentales, le parent isolé est une femme. Parce que la précarité menstruelle est une réalité et que certaines femmes doivent faire le choix entre acheter des protections périodiques ou monter le chauffage. La précarité dans laquelle se trouvent les femmes accentue les inégalités auxquelles elles font face et, de fait, les violences patriarcales auxquelles elles sont exposées.

Notre société a beaucoup de défis à relever, notamment en matière de transformation climatique, de santé, de logement, d'accès au sport, d'éradication des violences sexistes et sexuelles. Le manque d'effectivité pour les femmes d'accéder à leurs droits ne permet pas à la société de relever ces défis. Mes chers collègues, permettez-moi de citer Simone de Beauvoir…

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - S'il vous plaît ! On pourrait écouter cette belle citation de Simone de Beauvoir ? On n'entend plus rien.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - "N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant". Dans la période actuelle, et nous en avons longuement débattu en début de Conseil, cette phrase est plus que jamais d'actualité. Prenons par exemple le droit à l'I.V.G. En 2022, ce droit a fortement reculé dans le monde, aux Etats-Unis, en Pologne et en Italie. En France, le 28 septembre dernier, nous avons été marqués par une forte mobilisation à Paris lors de la Journée internationale de lutte pour le droit à l'avortement, où de nombreuses élues étaient présentes. Partout et massivement, l'I.V.G. a été réaffirmée comme étant un droit inaliénable, et je suis très heureuse d'avoir pu mener avec la Ville de Paris une importante campagne en ce sens. L'annonce du chef de l'Etat suite aux mobilisations d'un projet de loi portant sur la constitutionnalisation de l'I.V.G. est importante.

Il y a encore tellement de combats à mener pour favoriser l'émancipation et l'autonomie des femmes, changer leur quotidien pour la transformation d'une société dans laquelle chacune trouverait librement sa place. Les partenariats associatifs portés par la Ville et le soutien de notre collectivité au riche tissu associatif que vous avez souligné la composent et concourent à la mise en œuvre de cette politique.

Je vous invite donc, mes chers collègues, à soutenir les 28 associations que nous proposons dans toute leur diversité pour financer, avec une enveloppe de 165.000 euros, ces interventions pour les droits des femmes, et je vous en remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Hélène BIDARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 5.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DDCT 5).

2023 DDCT 18 - Subventions (409.000 euros) à 15 associations au titre de la prévention, de la mise à l'abri et de la lutte contre la traite des êtres humains.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 18 et l'amendement technique n° 128 qui s'y rattache.

DDCT 18 : subventions de 409.000 euros à 15 associations au titre de la prévention, de la mise à l'abri et de la lutte contre la traite des êtres humains, avec pour première prise de parole Mme Corine FAUGERON, pour le groupe "Les Écologistes".

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, vous soumettez à notre Assemblée un projet de délibération qui vise à accorder 409.000 euros de subventions à 15 associations au titre de la prévention, de la mise à l'abri et de la lutte contre la traite des êtres humains.

Je voudrais d'abord saluer dans ce cadre les subventions accordées à des associations qui remplissent des missions essentielles de protection et de prévention. Je souhaiterais particulièrement valoriser la subvention de 20.000 euros accordée à l'association "Le Bus des femmes". Celle-ci vise à mettre en place des permanences mobiles quatre fois par semaine, notamment dans le bois de Boulogne, les Maréchaux ou encore les différentes portes de Paris. Ces dispositifs se constituent en relais essentiels des travailleuses et travailleurs du sexe. Ainsi, au groupe écologiste, nous soutiendrons toujours ces acteurs vitaux pour des personnes concernées faisant de "l'aller vers" pour permettre la sortie de la précarité économique et sanitaire.

Cependant, des éléments m'interpellent dans ce projet de délibération, notamment son exposé des motifs. En effet, sa rédaction volontairement abolitionniste, et vous le savez, n'est pas de nature à emporter le soutien unanime de notre Assemblée. Ainsi, au groupe écologiste, nous ne cachons pas notre étonnement. Je voudrais donc revenir plus en détail sur deux projets subventionnés ici.

L'article 7 vise à subventionner l'association "Amicale du Nid" d'un montant de 15.000 euros pour un projet d'accompagnement des professionnels aux prises avec des mineurs en situation de prostitution. Evidemment, nous nous inscrivons toujours dans des actions qui visent à la protection des mineurs. Aussi, je tenais à souligner également l'article 9 du projet de délibération qui attribue une subvention de 20.000 euros au "Mouvement du Nid" qui vise à renforcer "l'aller vers", prévenir les violences et les risques sanitaires des personnes en situation de prostitution.

Il ne s'agit pas là de rejeter ce projet de délibération et les subventions qu'il propose, et je veux le dire ici de manière très claire, nous soutenons l'objet de ces projets, chacune et chacun de nous devant s'attacher à lutter contre la traite des êtres humains qui les contraint souvent à la prostitution, de même que nous soutiendrons toujours les dispositifs "d'aller vers" qui visent à la protection sanitaire et la lutte contre les violences envers les personnes en situation de précarité. Nous sommes favorables à toute action visant à faire de la prévention sur le sujet. Néanmoins, vous connaissez notre position sur l'"Amicale" et le "Mouvement du Nid", vous savez que leur position publiquement et clairement abolitionniste nous pose un problème. En effet, de résurgence catholique intégriste, l'objet même de celle-ci est basé sur le soutien et la mise en œuvre de la loi de 2016. Or, je rappellerai ici, comme je l'ai déjà exposé au dernier Conseil, que de nombreuses associations, professionnels de santé et de l'action sociale s'accordent pour dire que la loi de 2016 ne répond pas aux besoins de protection sociale et de santé communautaire des travailleurs et travailleuses du sexe, les plongeant dans une précarité et une clandestinité extrêmes quand leurs conditions de vie étaient déjà très précaires et les poussant à prendre plus de risques.

Une étude du C.N.R.S. du 12 avril 2018 conclut que la loi met en difficulté les personnes qu'elle est censée protéger mieux. C'est aussi dans cette lignée que la Cour européenne des droits de l'homme, le 31 août 2023, a jugé recevable la requête des 260 travailleurs et travailleuses du sexe visant à abroger la loi de 2016, reconnaissant que les requérants pouvaient s'en prétendre victimes. Ainsi, la réduction des risques, l'accompagnement et la protection de toutes et tous sans discrimination doivent guider notre action.

Nous voterons donc ce projet de délibération pour les raisons que je viens d'évoquer. Toujours soucieuse de la bonne utilisation de l'argent public, j'ai regardé de près les documents liés aux associations présentées dans ce projet de délibération et je m'interroge sur le désaccord entre deux directions de la Ville de Paris, en l'occurrence la DSOL, Direction de la Solidarité, et la DDCT, Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires, l'une ayant décidé de ne pas subventionner des associations présentes dans le projet de délibération pour cause de défaut de bilan.

Madame BIDARD, je me permets donc de vous préciser qu'il est nécessaire que vous procuriez à l'ensemble des conseillères et conseillers de Paris un bilan des associations subventionnées, comme celui par exemple fourni par "Le Bus des femmes" présenté dans ce projet de délibération, et comme l'exige très justement la Direction des Solidarités.

Comme je vous l'ai dit, nous votons ce projet de délibération.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération accorde plus de 400.000 euros de subventions à 15 associations qui agissent auprès des personnes prostituées. Au nom du groupe Communiste et Citoyen, nous souhaitons saluer et souligner le travail indispensable de toutes ces associations dans la diversité et la complémentarité de leurs actions, d'autant plus nécessaires que, malheureusement, nous ne pouvons qu'être alertés par les chiffres de la prostitution des mineurs : 88 % des personnes prostituées mineures auraient entre 14 et 17 ans. En 2022, la Préfecture de police de Paris a noté une hausse de 100 % des affaires. Un prisme qui, nous n'en doutons pas, sous-estime en réalité ce phénomène qui nous inquiète.

Nous souhaitons souligner les subventions qui sont accordées à des associations qui agissent dans ce domaine, en premier lieu l'association "Contre les violences sur mineurs", l'association C.V.M., qui va réaliser une enquête avec l'I.N.S.E.R.M. et l'A.P.-H.P., qui permettra de mieux comprendre, mieux identifier les violences sexuelles desquelles les plus jeunes sont victimes, et ainsi pouvoir mieux les combattre et mieux les prévenir.

Nous souhaitons souligner également le travail de l'A.C.P.E. qui va développer un accueil dédié aux jeunes en situation de prostitution ou de pré-prostitution, comme c'est très bien explicité dans le projet de délibération. Ce sont deux accueils qui vont permettre d'accueillir ces jeunes et de les soutenir, les aider, les accompagner : un accueil à la maison des adolescents Robert Debré et un autre accueil dans les locaux de leur association.

Tout ce travail est absolument indispensable tant ces chiffres nous ont alertés et ne peuvent pas nous laisser indifférents. Plus globalement, nous souhaitons à nouveau saluer tout le travail qui est mené par l'intégralité des 15 associations qui sont subventionnées par ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Camille NAGET.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup, Mesdames, pour ces interventions et ce débat.

Je vous remercie d'attirer l'attention sur cet important projet de délibération qui consiste à renouveler le soutien de la Ville à des associations qui mènent des actions d'accompagnement des personnes prostituées et d'autres actions de prévention de la prostitution, notamment en direction des jeunes. Ces actions s'articulent autour des priorités suivantes : la sensibilisation, l'accès au droit et à la santé, la mise à l'abri et l'accompagnement vers la sortie de la prostitution, notamment par l'insertion professionnelle, l'aide à l'hébergement et un accompagnement social global. Je mets de côté ici les nombreuses actions qui sont relatives à la sécurité et à la lutte contre le proxénétisme et qui ont été présentées dans le cadre du contrat parisien de prévention et de sécurité 2023-2026 par mon collègue Nicolas NORDMAN, avec tous les partenaires que sont le Parquet de Paris, la Préfecture de police, la Préfecture de Paris et d'Ile-de-France, l'Académie de Paris ou encore l'A.P.-H.P.

Nous savons que les personnes prostituées doivent être protégées car les violences sont partout dans leur parcours, des violences sexuelles dans l'enfance, dans les parcours migratoires, des incestes, des ruptures familiales, puis pendant le parcours prostitutionnel avec des réseaux criminels, des proxénètes, des clients qui profitent de la marchandisation des corps des femmes, qui s'autorisent toutes les humiliations, pratiques dégradantes et violentes, voire tortures sur les personnes prostituées. A toutes ces violences intrinsèques s'ajoutent aussi les vols, les viols, les agressions.

L'essentiel de l'action de la Ville de Paris porte donc sur la prévention et l'accompagnement des personnes prostituées. En effet, nous travaillons aussi sur un volet de la loi du 13 avril 2016 qui est drastiquement sous-doté, toujours pas mis en œuvre par l'Etat, sur l'aspect de prévention, d'où notre mobilisation d'ailleurs avec Dominique VERSINI. Les associations de terrain demandent ainsi 2,4 milliards d'euros sur 10 ans pour une application réelle de

la loi. Beaucoup repose sur des associations qui sont diverses, au contact quotidien avec les personnes prostituées dans leur accès au droit, leur santé et aussi, pour celles qui le veulent et qui le peuvent, pour les accompagner vers la sortie de prostitution. Je tiens vraiment à saluer l'engagement, le pragmatisme et l'humanité de ces associations de terrain avec lesquelles j'ai pu faire des maraudes, et je tenais à leur rendre hommage, comme vous avez pu le faire toutes les deux.

A côté de ces subventions récurrentes, je voulais à nouveau signaler le financement de quelques nouveaux projets : l'A.C.P.E. pour le financement du dispositif "Ado Sexo" d'accompagnement de jeunes mineurs victimes de prostitution ; le C.V.M. pour une enquête épidémiologique sur les comportements sexuels et les violences sexuelles chez les adolescents et adolescentes dans les structures de jeunesse, avec les clubs de prévention, mais aussi avec Dominique VERSINI, au sein de l'aide sociale à l'enfance, qui co-finance cette étude ; la "Fondation Jean et Jeanne Scelles" pour une subvention sur l'enrichissement du contenu de l'application "Sexploited" qui est destinée aux personnes en situation de prostitution.

Je vous propose de soutenir l'ensemble de ces 15 associations pour un montant global de 409.000 euros "modulo" un petit amendement technique de l'Exécutif pour ajouter une convention qui avait été oubliée. Je veux vous rassurer, Madame FAUGERON, nous disposons, côté DDCT, de l'ensemble des bilans que nous pourrons tout à fait vous communiquer.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Hélène BIDARD.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 128 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 128 est adopté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 18 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2023, DDCT 18).

2023 DJS 113 - Contrat Jeunesse d'Arrondissement du 8e.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 113 relatif au "Contrat Jeunesse d'Arrondissement" du 8e.

Je donne la parole à Mme la maire Jeanne d'HAUTESERRE, pour le groupe Changer Paris.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, je suis particulièrement heureuse de vous présenter enfin les conclusions d'un intense travail ayant permis l'élaboration de ce premier "Contrat Jeunesse d'Arrondissement" du 8e. Je tiens à remercier les équipes de la DJS pour leur disponibilité, notamment notre référente territoriale Anne SARRA.

La méthode de "Contrat Jeunesse d'Arrondissement" est très intéressante car elle se fonde sur un diagnostic territorial poussé, sur la base de nombreuses données accessibles mais trop peu croisées avec celles des autres acteurs. Cette phase de dialogue a bien entendu associé les premiers concernés, à savoir les jeunes. Deux réunions de concertation ont ainsi été animées et un questionnaire a été partagé auprès de ce même public. Les enseignements de cette étape de diagnostic sont riches et parfois à l'encontre des idées reçues sur le 8e arrondissement, mes chers collègues, à ma droite.

Sans multiplier les statistiques, je souligne que la part des jeunes dans la population est sensiblement plus élevée dans le 8e que la moyenne parisienne. De nombreux facteurs l'expliquent, notamment le fait qu'il s'agit pour 72 % d'étudiants qui habitent toujours chez leurs parents. Près de 30.000 jeunes viennent chaque jour dans l'arrondissement, soit pour étudier dans l'un des établissements scolaires, soit pour travailler dans le quartier central des affaires, ou encore tout simplement pour leurs loisirs. Je note néanmoins un aspect moins positif. En effet, 7 % des jeunes du 8e arrondissement sont sortis du système scolaire sans aucune qualification. Le taux de précarité de ces jeunes est plus important que la moyenne parisienne : 21 % contre 17. Ce sont là aussi des statistiques contre-intuitives importantes et les signes de fragilité de ces jeunes doivent être pris en charge. Nous devrons ainsi développer les outils pour aller chercher ces publics et envisager avec eux les parcours possibles.

L'établissement de ce contrat a également permis de faire rencontrer des acteurs de la jeunesse qui ne se connaissaient pas suffisamment. C'est un pas essentiel pour dynamiser le réseau des professionnels de la jeunesse autour du centre "Paris Anim'" Beaujon et je salue son directeur, Jean-Jacques BRAGHINI.

Nous avons défini trois axes de travail principaux pour cette première version du "Contrat Jeunesse" du 8e arrondissement. Il s'agit au préalable de développer l'accès de tous les jeunes aux ressources qui leur sont dédiées et qu'ils ne connaissent pas ou qu'ils ne connaissent que trop partiellement. Les sujets ne manquent pas, qu'il s'agisse de l'accès au droit, à la santé ainsi qu'à l'ensemble des dispositifs d'aide pour les loisirs, la culture ou le sport. Les supports d'information vont ainsi être créés en interface avec le conseil local de santé mental. Nous allons bien sûr sensibiliser les professionnels intervenant auprès des jeunes sur les enjeux en la matière, ainsi que les ressources disponibles.

Le deuxième axe a trait à l'indispensable orientation et à l'insertion des jeunes de l'arrondissement. Nous sommes en effet dans un arrondissement où 200.000 salariés sont présents chaque jour, parmi lesquels certains sont disponibles pour assurer un mentorat. De même, nous allons travailler avec la Mission Locale de Paris pour aller vers les jeunes et les inciter à utiliser les nombreux services offerts. Enfin, compte tenu de la présence de plus de 5.000 commerces, il nous faut favoriser l'accès des étudiants aux offres d'emploi susceptibles de les aider à financer leurs études. Dans ce cadre, nous allons aussi développer des passerelles vers les multiples métiers qui proposent des parcours adaptés à chacun. Je pense par exemple aux professions de la gendarmerie dont les concours peuvent offrir aux jeunes n'ayant pas le niveau "bac" l'accès à des métiers d'encadrement.

J'en profite pour souligner l'ouverture, à la rentrée prochaine, d'une classe préparatoire aux grandes écoles T.S.I. au lycée Chaptal permettant à des élèves non-bacheliers de préparer en 3 ans des concours d'ingénieur. C'est une offre de formation unique en Ile-de-France qui permet à des jeunes issus de milieux sociaux moins favorisés d'avoir accès à ce type de concours après une préparation spécifique.

Le dernier axe a pour objectif d'encourager les jeunes à s'insérer dans la vie démocratique locale, mais aussi de favoriser toutes les initiatives en matière de solidarité. Le pôle jeunesse du centre "Paris Anim' Espace Beaujon" pourra ainsi offrir un lieu convivial, accessible et ouvert à tous.

Le logement intergénérationnel doit également être développé, tant pour nos aînés que pour les jeunes. Il faut pour cela mettre en œuvre un accompagnement de confiance pour que les expériences se déroulent parfaitement. Il nous revient désormais de faire vivre ce "Contrat Jeunesse d'Arrondissement" et je sais pouvoir compter tant sur les services de la DJS que sur le dynamisme des acteurs jeunesse pour mener à bien ces différentes actions. Je tiens à remercier particulièrement Mme l'adjointe Hélène BIDARD pour son écoute et de nous avoir aidés pour sortir ce "Contrat Jeunesse" Paris 8e.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame la maire.

Pour vous répondre, je donne la parole à Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup, chère collègue.

Je veux à mon tour me réjouir de ce projet de délibération, puisqu'il s'agit du 13e "Contrat Jeunesse d'Arrondissement" que nous proposons d'entériner en Conseil de Paris pour la période 2023-2027, après ceux de Paris Centre, des 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements. Je suis très heureuse moi aussi, Madame la maire du 8e arrondissement, chère Jeanne d'HAUTESERRE. Je veux vous remercier de vous être engagée dans la production de cet outil de territorialisation des politiques publiques jeunesse. Je veux moi aussi souligner votre travail et votre écoute dans la production de ce "Contrat Jeunesse d'Arrondissement".

L'idée est d'adapter les grands enjeux que nous avons identifiés pour les jeunes Parisiennes et Parisiens dans l'ensemble aux réalités, aux conditions de vie et aux besoins territoriaux spécifiques qui concernent plus particulièrement les jeunes habitant, travaillant ou vivant dans le 8e arrondissement.

Je vais essayer de donner quelques éléments et quelques chiffres sans répéter ce que vous avez pu dire. Ce que je veux rappeler, c'est que, globalement, la Ville de Paris finance à hauteur de 220 millions d'euros chaque année, toutes politiques publiques confondues, pour 500.000 jeunes Parisiennes et Parisiens de 11 à 30 ans. Cela nous permet de répondre à de nombreuses préoccupations et problématiques rencontrées par les jeunes en matière de solidarité, d'accès au droit, de santé ou de logement, et de favoriser des aides et des dispositifs en lien avec de nombreux partenaires au sujet de l'insertion professionnelle des jeunes, leur engagement, leur mobilisation, l'accès au droit, aux vacances, à la culture, au sport et aux loisirs.

Ces grands enjeux se posent de diverses manières selon les ressources propres de chaque arrondissement pour y répondre, selon le réseau d'acteurs qui s'y emploie et, bien sûr, selon les situations sociales ou encore familiales des jeunes. Or, le 8e arrondissement compte par exemple 276 places en foyer de jeunes travailleurs et travailleuses, un quart plus spécifiquement réservé aux jeunes qui travaillent dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, et je sais que vous y êtes très attentive, Madame la Maire. Je veux souligner par-là les besoins spécifiques de ces jeunes qui travaillent dans l'hôtellerie et la restauration, pour une catégorie sociale qui est très particulière, de jeunes actifs que nous savons avoir été fortement impactés par la crise sanitaire.

Un autre exemple : la forte présence dans l'arrondissement d'équipements culturels, notamment de très nombreux théâtres, dont l'accès et la fréquentation par les jeunes constituent assurément une perspective de travail et de développement propre à votre arrondissement.

De manière générale, ce "Contrat Jeunesse" est donc une excellente nouvelle pour les 8.278 jeunes de 16 à 30 ans du 8e arrondissement, puisque cette feuille de route pluriannuelle qui est partagée entre la Ville de Paris et la mairie du 8e arrondissement doit nous permettre d'améliorer votre service public, notre service public, vers lequel les jeunes se tournent de plus en plus. J'en veux pour preuve la multiplication par quatre du nombre de "pass Jeunes" distribués en 2020, comme la sollicitation toujours plus massive des aides "Paris Jeunes Vacances" peut en témoigner.

Merci beaucoup, chère Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement, de vous être engagée dans cette démarche, d'avoir contribué à l'organisation des concertations avec les partenaires, avec les jeunes de l'arrondissement, qui assoient assurément une légitimité à ce contrat, aux constats et aux priorités que nous avons posés ensemble dans ce contrat.

Je vous invite bien sûr à voter ce projet de délibération pour nous permettre de signer ce "Contrat Jeunesse" du 8e arrondissement, en espérant que cela suscite l'envie ou lève les doutes qui subsisteraient parmi les quatre derniers arrondissements parisiens qui n'ont pas encore la chance de s'en être dotés.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 113.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DJS 113).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au mode de gestion des centres "Paris Anim'", à l'amélioration des services pour les jeunes Parisiens, et à l'engagement citoyen.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché. Le vœu référencé n° 90 est relatif au mode de gestion des centres "Paris Anim'", à l'amélioration des services pour les jeunes Parisiens et à l'engagement citoyen.

Je donne la parole à Sylvain RAIFAUD, pour le groupe "Les Écologistes", pour 2 minutes.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, les élus écologistes ont entamé depuis plusieurs mois une réflexion sur une politique majeure de la Ville de Paris, celle de l'accès aux loisirs, à la pratique artistique et sportive en amateur, à la citoyenneté qui se déploie grâce à un réseau important d'équipements publics que sont les centres "Paris Anim'" et les "Espaces Jeunes".

Nous avions déposé un premier vœu en mars dernier et nous l'avions retiré parce que, Hélène BIDARD, vous vous étiez engagée à ouvrir une réflexion dans les prochaines semaines sur la base d'un rapport de l'Inspection générale en associant les groupes et les maires d'arrondissement. Six mois après, on en est toujours au même point. Le contrôle de gestion continue d'alourdir inutilement la charge de travail des associations qui sont gestionnaires de ces équipements. Plusieurs délégations de service public ont été renouvelées et ne remplissent pas les objectifs, qui sont pourtant partagés au sein de la majorité de notre Assemblée. Je vous renvoie par exemple à l'intervention de ma collègue Nathalie MAQUOI qui avait relevé "l'Espace Jeunes" du 15e qui ne fera pas d'accueil informel pendant 5 ans. Il y a des insatisfactions qui ont été exprimées par des maires d'arrondissement parce qu'ils ne peuvent pas soutenir des expérimentations dans ces lieux.

On est dans une période où l'on a constaté l'augmentation des inégalités sociales, l'accroissement des tensions au sein de notre société, l'appétit de démocratie et d'engagement notamment chez les jeunes, nous ne pouvons plus attendre pour nous mettre au travail. C'est la raison pour laquelle nous déposons de nouveau ce vœu, pour enfin pouvoir partager le rapport de l'Inspection générale, se mettre au travail pour revoir les modes de gestion. Il est vraiment important d'examiner d'autres modes de gestion possibles qui existent déjà au sein de cette Ville pour certains. Comme nos amis communistes, nous sommes contre la logique de concurrence, la marchandisation du secteur de l'animation qui sous-tend logique de délégation de service public. On ne gère pas un centre d'animation comme on gère un parking. La délégation jeunesse devrait être particulièrement innovante en termes de politiques publiques. Il est temps d'ouvrir enfin la réflexion.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - La parole est à Mme BIDARD, pour vous répondre.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Je suis un peu gênée. D'abord, je n'ai que deux minutes et il y a énormément de choses. Je suis à la disposition de votre groupe pour échanger à ce sujet. C'est avec un grand plaisir que les équipes de "Quartiers Jeunes" pourraient être auditionnées en Commission. Je pense que le président COBLENCE sera tout à fait d'accord et il n'était pas la peine de passer par un vœu pour cela.

Pour le reste, j'ai déjà rappelé, après avoir déjà interrogé les services de la Direction de la Jeunesse et des Sports, que le cadre de la commande publique était le seul qui nous permettait, en droit actuel, de prescrire des attentes fortes de service public auxquelles nous sommes particulièrement attachés, qu'une simple convention d'occupation du domaine public assortie à une convention d'objectifs ne nous permettrait pas d'imposer, par exemple, les barèmes sociaux de tarification qui garantissent l'égal accès au service public ou le déploiement de l'information jeunesse. Or, cela répondra au premier attendu de votre vœu. Ce sont des attentes qui ont déjà été exprimées par les arrondissements, qui ont tous été consultés en 2016 lors de la réforme des équipements jeunesse. Mon collègue Paul SIMONDON m'a néanmoins indiqué que la commission d'anticipation des achats pourrait utilement aborder le sujet à son tour.

Je ne peux, par ailleurs, vous laisser dire que la tarification sociale désavantagerait les centres "Paris Anim'" situés dans les quartiers populaires, puisque justement, la Ville de Paris compense, en vertu des contrats de commande publique, les effets de la tarification sociale jusqu'à 70 % des coûts de gestion annuelle des structures selon les territoires.

Enfin, sur votre troisième attendu, le dialogue de gestion a déjà été revu et simplifié pour que les associations gestionnaires consacrent plus de temps à leurs projets pédagogiques, qui n'ont rien à voir - je veux le souligner - avec le projet éducatif de territoire qui concerne essentiellement les champs scolaires et périscolaires et non la délégation jeunesse.

Concernant le rapport de l'Inspection générale que vous mentionnez, il sera mis en ligne au plus tard 6 mois suivant sa réalisation comme il est d'usage, soit d'ici mi-décembre. Cela devrait être très prochainement réalisé. Je m'en réjouis comme vous et je vous invite à retirer votre vœu.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Explication de vote du groupe Changer Paris, par Mme Samia BADAT-KARAM.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Madame la Maire, mes chers collègues, merci au groupe écologiste d'amener sur la table le sujet des centres "Paris Anim'". Cela me donne l'opportunité de saluer l'ensemble des personnels qui font un travail formidable au quotidien pour accueillir tous les publics sur des activités artistiques ou sportives. Aujourd'hui, ces centres fonctionnent selon le principe de la délégation de service public. La majorité des gestionnaires louent ce mode de fonctionnement. Il leur permet une plus grande marge de manœuvre dans l'organisation d'événements, y compris à la dernière minute. Ils apprécient également la stimulation générée par le besoin permanent d'innover dans les programmes et de créer de nouvelles activités. Peu importe le mode de gestion, un centre "Paris Anim'" a besoin de se renouveler pour s'assurer du maintien de ses usagers et de ses recettes propres.

En parallèle, les centres "Paris Anim'" remplissent une obligation de service public. Il est de leur responsabilité d'étudier le quartier d'implantation pour s'assurer de l'adéquation des services proposés, mais d'un point de vue financier également. L'étude du public permet au gestionnaire d'estimer ses recettes potentielles et donc d'adapter sa demande de financement. Un centre dans un quartier populaire obtiendra ainsi un financement public plus important qu'un centre situé dans un quartier au public aisé, contrairement à ce que sous-entend ce vœu.

La question des recettes et des tarifs demeure néanmoins un sujet, car depuis l'introduction des nouvelles tranches tarifaires, les familles moyennes et aisées se détournent des activités des centres "Paris Anim'" car elles trouvent des activités bien moins chères ailleurs. Le brassage social qui vous est cher, soi-disant, n'a donc pas lieu, et c'est sur ces questions tarifaires que nous devrions plancher. J'avais déjà déposé un vœu à ce sujet au Conseil de juillet. Aucune réponse de votre part, hormis des caricatures qui desservent une mise à plat pourtant nécessaire.

Ce vœu anodin demandant d'engager une réflexion est profondément politique, puisque vous refusez le principe même de la concurrence. Vous lui préférez le conventionnement qui permet d'attribuer des subventions selon des critères plus opaques et plus sensibles aux évolutions politiques. Nous refusons l'opacité et le clientélisme. Nous voterons donc contre ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Avant de voter contre, est-ce que vous retirez ce vœu ?

Un Intervenant. - Le vœu est maintenu, Madame la Maire. Comme en plus il y a déjà eu une explication de vote, on est parti.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - C'est vrai, excusez-moi. Le vœu est donc maintenu. L'avis est défavorable, n'est-ce pas, Madame BIDARD ?

Qui est pour ?

Une Intervenante. - Il y a une autre explication.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Non. Je suis désolée, mais je n'ai pas d'autre explication de vote, mais qu'à cela ne tienne, on a le temps.

Non, on n'a pas encore voté, on n'a fait que… Bon, allez, il explique et c'est bon.

M. Jean-Noël AQUA. - Je ne pense pas que cela va changer les votes, mais on ne sait jamais. La politique, c'est toujours du discours.

Nous avons lu avec attention cette proposition de vœu qui pourrait paraître surprenante pour nous, car elle semble s'attaquer de front à la tarification sociale pour justifier de changer de mode de gestion, en supposant que la tarification sociale défavoriserait les centres "Paris Anim'", qui ne sont pas situés dans les quartiers les plus aisés car ils généreraient moins de recettes. C'est oublier que la tarification sociale donne lieu à une compensation par la mairie, et que cette compensation tient compte justement de la situation de chaque quartier.

Ensuite, nous craignons que ce vœu puisse faire voler en éclat plusieurs avancées sur lesquelles nous sommes sensibles, d'abord la tarification sociale qui permet un accès équitable au service public, ensuite la tarification jeune qui permet de lutter contre la désertification par la jeunesse des centres "Paris Anim'" et que le Conseil de Paris a adoptée sur proposition de notre groupe, et enfin l'ouverture pendant l'été, très importante, qui permet de garantir cette continuité de service public tout au long de l'année.

Toutes ces dispositions ne sont possibles et garanties que dans le cadre des prescriptions de service public induites dans le mode de gestion actuel et seraient remises en danger par un changement de mode de gestion à l'image de la convention d'occupation du domaine public. Par souci de cohérence et pour des avancées sociales auxquelles nous tenons et que nous avons défendues, voire à l'initiative desquelles nous avons été, nous estimons que ce vœu menace la vision de service public que nous souhaitons voir se déployer dans nos quartiers dans une logique d'accessibilité et de proximité. C'est pourquoi nous nous y opposerons.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Très bien. On vote désormais. Avis défavorable de l'Exécutif sur le vœu n° 90.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe "Les Ecologistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2023 DASCO 34 - Subvention (17.000 euros) et avenant avec "Cap Sport Art Aventure et Amitié" (15e) dans le cadre d'une C.P.O. pour une action de sensibilisation au handicap dans les écoles primaires.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 34 relatif à l'attribution d'une subvention de 17.000 euros et d'un avenant avec "Cap Sport Art Aventure et Amitié", Paris 15e, dans le cadre d'une C.P.O. pour une action de sensibilisation au handicap dans les écoles primaires.

Je donne la parole à Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, pour le groupe Changer Paris, pour 5 minutes.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, "Cap S.A.A.A.", "Cap Sport Art Aventure et Amitié" est une association qui, depuis 2003, est engagée auprès des écoles primaires de Paris et de communes de la Région parisienne avec le projet qui fait partie du programme "EducapCity", démarche d'éducation à la citoyenneté. Des membres de l'association formés à la médiation au handicap ou membres actifs des associations sportives ont mis en place ces programmes éducatifs de sensibilisation aux réalités du handicap.

"Cap Classes" est proposé du CM1 jusqu'à la troisième afin de faire évoluer le regard des élèves sur les personnes en situation de handicap, mais ils ont également la possibilité d'intervenir au lycée. Les objectifs de ce projet sont de prévenir les conduites à risque auprès des enfants, informer les élèves sur les réalités du handicap, les sensibiliser au parasport et promouvoir les différences et singularités de chacun. Les ateliers ont lieu pendant le

temps scolaire, les vacances scolaires ou le mercredi au sein des écoles. Répartis en trois ateliers, les élèves sont directement mis en situation de handicap. Le premier atelier, l'initiation au basket-fauteuil, se termine par un match aux côtés de sportifs handicapés. Ensuite, le parcours d'aveugle où les élèves se retrouvent plongés dans le noir afin de découvrir la réalité des personnes ayant une déficience visuelle à travers un parcours ludique. Enfin, le troisième atelier est l'initiation à la langue des signes. La fin de la demi-journée est consacrée à un temps d'échanges organisé avec tous les élèves pour recueillir leur ressenti sur cet exercice de handicap.

A Paris, en 2021, environ 3.000 jeunes ont été sensibilisés au handicap à travers 64 actions. Je profite de mon intervention pour remercier Ryadh SALLEM, sportif de haut niveau, champion d'Europe 2022-2023 de rugby fauteuil et fondateur de "Cap S.A.A.A.", qui prône la sensibilisation au handicap grâce aux valeurs universelles du sport et grâce à qui plus de 150 élèves du 8e arrondissement, du primaire au lycée, ont pu participer à la finale de la Coupe du monde de rugby fauteuil à Bercy Accor Arena le dimanche 22 octobre dernier et faire ainsi découvrir aux élèves le sport, en l'occurrence le rugby, sous un autre angle, celui du handicap.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Patrick BLOCHE, pour vous répondre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci.

Je vais être très bref et je remercie très chaleureusement Delphine MALACHARD DES REYSSIERS de s'être inscrite sur ce projet de délibération DASCO 34, parce que cela a permis d'illustrer de belle façon l'action menée par "Cap Sport Art Aventure Amitié". Vous avez tout dit, chère collègue. Je n'ai rien à ajouter, sinon à vous inviter à voter cette subvention.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 34.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DASCO 34).

2023 DASCO 88 - Subvention (15.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association départementale académique des parents d'élèves de l'enseignement public de Paris (20e).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 88 relatif à l'attribution d'une subvention de 15.000 euros et d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec "l'Association départementale académique des parents d'élèves de l'enseignement public de Paris 20e".

La parole est à Mme Inès de RAGUENEL, pour le groupe Changer Paris.

Mme Inès de RAGUENEL. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération vise à accorder une subvention de 15.000 euros à "l'Association des parents d'élèves de l'enseignement public à Paris". Si cette subvention est en baisse depuis deux ans, c'est bien parce que l'association a demandé un montant moins important à la Ville de Paris grâce à sa gestion vertueuse et à sa bonne foi quant à ses besoins. Le président de l'association Emmanuel GAROT me précisait ces mots il y a quelques jours : "on n'oublie pas que c'est de l'argent public, celui des contribuables", une saine attitude qui mérite d'être soulignée ici.

(Mme Olivia POLSKI, adjointe, remplace Mme Laurence PATRICE au fauteuil de la présidence).

Je souhaite ajouter que cette baisse du montant n'a pas de lien avec une éventuelle baisse du nombre d'adhérents à la P.E.E.P., car malgré la fuite importante des familles parisiennes, en particulier dans les écoles publiques, le nombre d'adhérents est resté stable, au-dessus des 2.000 adhérents encore cette année. Toutefois, avec mon collègue François-Marie DIDIER, élu dans le 20e où se situe le siège de l'association, nous resterons vigilants pour que le montant de cette subvention ne baisse pas davantage, parce qu'il s'agit là du montant plancher qui permet à l'association d'agir en faveur des familles parisiennes. Leur existence et leur travail sont indispensables, car les associations de parents d'élèves sont des relais précieux pour savoir ce qu'il se passe dans les écoles. Ce sont des vigies, ils remontent des doléances, les préoccupations des parents quant à l'action, par exemple, des associations sur le temps périscolaire, la gestion des cas de harcèlement ou encore pour la restauration scolaire. Ce sont donc des partenaires essentiels. Nous voterons bien volontiers ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE, s'il vous plaît.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup, Inès de RAGUENEL. C'est une subvention et un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec la P.E.E.P., qui est une fédération de parents d'élèves que je n'ai pas besoin de vous présenter et qui représente 11 % des sièges de parents d'élèves en école et en collège à Paris. Je salue Emmanuel GAROT, avec lequel nous travaillons de manière très constructive.

De ce fait, la subvention est à hauteur de 15.000 euros cette année pour prendre en compte les besoins de la P.E.E.P. Je rappelle que la subvention de la Région Ile-de-France n'est que de 2.700 euros. Le compte de résultat 2022 de la P.E.E.P. étant de 16.000 euros de dépenses, les 15.000 euros correspondent parfaitement aux besoins de cette fédération de parents d'élèves.

Pour rappel, je signale à notre Assemblée que les associations indépendantes des parents d'élèves, qui sont désormais majoritaires, ne perçoivent pas de subventions.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 88.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DASCO 88).

Je vous remercie.

2023 DASCO 103 - Subvention (62.000 euros) à l'association "Coup de Pouce, Partenaire de la réussite à l'école" pour l'année scolaire 2023-2024.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 103 relatif à l'attribution d'une subvention de 62.000 euros à l'association "Coup de Pouce, Partenaire de la réussite à l'école" pour l'année scolaire 2023-2024.

La parole est à M. Emmanuel COBLENCE, pour 5 minutes.

M. Emmanuel COBLENCE. - Merci, Madame la Maire.

L'éducation est l'arme la plus puissante que vous puissiez utiliser pour changer le monde. Par ces mots, Nelson Mandela nous rappelait combien l'éducation et l'école sont des instruments essentiels dans la lutte contre les inégalités et les déterminismes. Pour autant, malgré l'engagement quotidien des enseignants sur le terrain et des éducateurs, l'école reproduit encore trop souvent les inégalités sociales, parfois même les accentue, et ce, dès les premières classes.

Un récent rapport de France Stratégie paru en septembre dernier et intitulé "Poids des héritages et parcours scolaires" soulignait ainsi la dépendance forte de la réussite scolaire aux milieux socio-économiques et culturels des élèves. Pour autant, il n'est pas de fatalité, il suffit parfois d'un coup de pouce pour qu'un élève reprenne confiance, et c'est ce que nous propose ce projet de délibération.

Depuis plus de 20 ans, le dispositif d'accompagnement à la scolarité a été mis en place avec l'association "Coup de Pouce", en partenariat avec l'Académie de Paris, la Ville et la C.A.F. Cette association considère que la réussite scolaire est un droit pour chaque enfant, quel que soit son environnement familial et social. Elle a ainsi développé des clubs dans lesquels sont accompagnés de petits groupes d'élèves dans leurs apprentissages. Au niveau national, l'association accompagne plus de 10.000 élèves dans ces clubs "Coup de Pouce", dont beaucoup de petits Parisiens. Les clubs de lecture-écriture qui s'adressent aux élèves de CP en risque d'échec scolaire dans les écoles élémentaires relevant de l'éducation prioritaire ont pour objectif d'aider ces enfants à réussir l'apprentissage de la lecture au moyen d'un contact renforcé et différent avec l'écrit. Chaque club réunit en général 5 à 6 enfants, trois soirs par semaine après l'école.

(Mme Laurence PATRICE, adjointe, remplace Mme Olivia POLSKI au fauteuil de la présidence).

Présents dans plus de 130 écoles, ces clubs accompagnent plus de 1.200 élèves sur le chemin de la réussite scolaire. Pour cette rentrée 2023, ce sont 230 clubs de lecture qui sont proposés dans nos écoles, comme l'an dernier. Ce sont aussi 12 clubs de lecture-écriture et mathématiques qui ont été expérimentés en CE1. Ainsi, malgré la baisse démographique, la Ville de Paris fait le choix de maintenir son effort en direction de ses élèves, ce qui permet de redéployer certains clubs dans d'autres arrondissements qui n'en bénéficiaient pas. C'est ainsi un choix très fort qui est fait en matière de l'égalité réelle. Je souhaite le souligner et, chers collègues, je vous invite à approuver ce beau projet de délibération.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Avec un tel avocat qu'est Emmanuel COBLENCE, je n'ai rien à ajouter, sinon à vous inviter à voter ce beau projet de délibération pour ces clubs "Coup de Pouce".

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 103.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DASCO 103).

2023 DASCO 111 - Caisse des écoles du 8e arrondissement. - Versement d'une subvention exceptionnelle (13.374 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASCO 111 relatif à la caisse des écoles du 8e arrondissement, versement d'une subvention exceptionnelle de 13.374 euros pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

La parole est à M. Vincent BALADI, pour le groupe Changer Paris.

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, mes chers collègues, nous allons bien entendu voter pour ce projet de délibération dans un contexte très particulier, à la fois d'inflation et d'amélioration nécessaire de la qualité constante de nos menus.

J'aimerais revenir sur un point qui est, et cela a été dit par mes collègues, la grève de certains agents du périscolaire pour des motifs, certes, très importants, nous en sommes tous conscients. J'aimerais revenir aussi sur le moment du repas, parce que par exemple, en maternelle, de 11 heures 30 à 13 heures 30, ce sont eux qui gèrent cette période de repas. Or, on a été averti concrètement de la grève de ces agents le vendredi. Cela a mené à quoi ? Cela a mené à du gâchis alimentaire. On a pu annuler en dernière minute des commandes avec Mme le maire et le directeur de la caisse des écoles, mais tout n'a pas pu être annulé et, concrètement, il y a eu du gâchis alimentaire. Il faudrait, à l'avenir, que l'on fasse très attention à cela en lien avec les services, et je sais que c'est quelque chose qui est important pour vous. Je pense que, dans d'autres arrondissements, cela a été le cas. Il faut que nous travaillions tous sur une meilleure utilisation de nos ressources, une amélioration continue de nos menus. En tout cas, on doit tous aller dans le même sens pour cela.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BALADI.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup.

Vous savez combien je suis attentif à la situation des 17 caisses des écoles qui ont eu à faire face à des augmentations très importantes de dépenses de fluides et de dépenses de denrées alimentaires. Nous avons habituellement un dialogue budgétaire annuel, justement en ce moment, mais je m'aperçois que nous avons un dialogue budgétaire qui est, si j'ose dire, continuel.

C'est dans cet esprit que ce projet de délibération propose une subvention exceptionnelle à la caisse des écoles du 8e arrondissement. Je dis évidemment à Vincent BALADI, aux élus du 8e présents, notamment à Jeanne d'HAUTESERRE, sa maire, que je serai tout aussi attentif quant à la subvention que nous voterons pour 2024.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 111.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DASCO 111).

2023 DASCO 116 - Caisse des écoles de Paris Centre. - Subvention exceptionnelle (889.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASCO 116 relatif à la caisse des écoles de Paris Centre et de l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 889.000 euros pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Monsieur Laurent SOREL, vous avez la parole.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, si je me suis inscrit sur ce projet de délibération - je vais être honnête - ce n'est pas forcément pour parler des difficultés, réelles par ailleurs, des caisses des écoles, avec la hausse des charges alimentaires et la hausse des dépenses énergétiques, ni même pour m'étendre sur la nécessité, réelle elle aussi, d'attribuer à la caisse des écoles de Paris Centre une subvention exceptionnelle de 889.000 euros, pour lui permettre de finir l'année, mais comme je n'ai pas beaucoup de possibilités de déposer des vœux non rattachés, je me permets d'en profiter pour parler de ce qu'il se passe actuellement.

Vous entendrez peut-être les agents manifester leur colère à l'extérieur de l'Hôtel de Ville, pour parler de ces difficultés de ces agents, sans lesquels la cantine, le périscolaire, le goûter, l'étude ne pourraient pas fonctionner. Ce sont des agents qui encadrent les enfants pendant l'interclasse et le périscolaire, et je tenais à marquer mon soutien, ce soir, aux animateurs en grève actuellement, que vous avez dû recevoir avant lundi, comme c'était prévu, Patrick BLOCHE et Olivia POLSKI, car ils ont occupé les locaux de la DRH cet après-midi. Je crois d'ailleurs qu'ils ne sont pas particulièrement ravis que vous leur ayez répondu que vous attendriez lundi pour leur faire vos propositions. Je les laisserai eux-mêmes annoncer comment ils comptent continuer leur mouvement.

La force de la grève, en tout cas, est révélatrice de la colère chez les animateurs et du désarroi. Il y a eu plus de 200 écoles fermées, en particulier pendant l'interclasse, plus de 400 personnes devant l'Hôtel de Ville. Je tiens à dire le soutien de la FCPE, la principale fédération de parents d'élèves, alors que, comme vous le savez, les parents sont plutôt perturbés par la grève actuelle, qui les oblige à s'organiser pour garder leurs enfants. S'il y a le soutien de cette fédération, c'est bien que les parents eux-mêmes sont convaincus que tout ne va pas pour le mieux à la cantine, dans le périscolaire, pendant le goûter ou pendant l'étude.

Cette grève vient en plus, je vous le rappelle, après la grève de la petite enfance en septembre, et est une preuve de plus de la crise que traverse la fonction territoriale parisienne.

La Ville ferait donc bien d'être à l'écoute des revendications des animateurs pour sortir par le haut rapidement de cette crise. Je rappelle que cela représente 2.000 titulaires, 1.000 contractuels, 4.000 à 5.000 vacataires. La situation, soyons clairs, est catastrophique, en tout cas est compliquée dans les écoles, non seulement avec un taux d'encadrement qui est déficient, mais aussi des animateurs qui ne restent pas, avec la détérioration des conditions de travail et faute de salaire suffisant. En plus, il y a le problème des vacataires. Ils sont 4.000 à 5.000 ; ce n'est pas rien. Ils sont payés au lance-pierre, ils travaillent quotidiennement sur des fonctions permanentes. Ils sont renouvelés parfois d'année en année, sans contrat. A mon sens, je ne vois pas comment c'est possible que la Ville fonctionne de cette manière.

Il y a aussi la question des responsables éducatifs Ville. J'ai discuté avec beaucoup d'entre eux, qui m'ont expliqué un peu les difficultés de leur fonction, parce qu'ils encadrent non seulement les animateurs mais ils ont la responsabilité des enfants, en moyenne 160. Ils ne sont pas payés à la hauteur de leur tâche. D'ailleurs, dans les revendications - je ne crois pas avoir vu cela dans les différents vœux, que je vais soutenir pour beaucoup -, ils demandent de passer en catégorie A, ce qui serait à mon sens révélateur de l'importance de leur fonction et de leurs responsabilités.

Sur les différentes revendications, je ne vais pas revenir sur ce point. Il y a la question des primes, évidemment, R.E.P., R.E.P.+, et toutes les primes supplémentaires qui sont développées notamment dans le vœu du P.C. Il y a la question du taux d'encadrement, en revenant à 14 enfants en maternelle et 18 en primaire. Il y a la question importante des brigades de remplacement, avec des animateurs et animatrices titulaires. Et il y a la question du financement systématique des formations qualifiantes, le B.A.F.A. notamment.

Plus généralement, je pense que la question, c'est aussi le respect de ce que ces animateurs représentent, sans lesquels l'École de la République ne pourrait pas fonctionner à Paris. A juste titre, toutes et tous, ensemble, on proteste contre l'État quand il ferme des classes, enlève des professeurs dans les écoles à Paris. La moindre des choses est que la Ville fasse tout son possible, avec les moyens dans elle dispose - je pense qu'il y a un certain nombre de marges de manœuvre financières -, pour faire en sorte que l'encadrement, durant la cantine et le périscolaire, soit plus de qualité qu'il ne l'est aujourd'hui, parce que les conditions d'apprentissage des enfants seront d'autant meilleures, d'une certaine manière, si cela se passe bien à la cantine, dans le périscolaire et après la classe.

Une dernière chose à laquelle…

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Il n'y a pas de dernière chose, car cela fait 5 minutes que vous parlez d'un autre sujet que celui du projet de délibération, Monsieur SOREL. Il y a tout de même des règles.

M. Laurent SOREL. - C'est dommage. On va en rester là, alors.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Visiblement, vous vous intéressez assez peu à la caisse des écoles de Paris Centre.

M. Laurent SOREL. - J'ai commencé par cela.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Votre temps de parole est terminé.

M. Laurent SOREL. - Les remarques désobligeantes, vous n'êtes pas obligé !

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Il n'y a pas du tout de remarque désobligeante de la part de Laurence PATRICE, qui préside la séance. Comme adjoint à la Maire de Paris en charge du Conseil de Paris, je me dois que soient respectés l'esprit et la lettre du règlement intérieur du Conseil de Paris.

On ne peut pas détourner un projet de délibération de son objet pour évoquer un tout autre sujet, surtout que ce sujet sera évoqué ultérieurement, à travers deux vœux déposés par le groupe Communiste et Citoyen et par le groupe Changer Paris. J'évoquerai, et Olivia POLSKI est à mes côtés, le fond du sujet ultérieurement. Je suis très étonné, Laurent SOREL, que vous puissiez dire : "je n'avais que cette possibilité pour évoquer la situation de l'animation, notamment lors de la pause méridienne", puisque, hier, vous aviez la possibilité, comme l'ont fait d'ailleurs le groupe "Les Ecologistes" et le groupe MoDem, de poser une question d'actualité sur ce sujet. Vous ne l'avez pas fait, estimant que la pratique du surf en Polynésie française était plus importante que la situation de l'animation durant la pause méridienne.

Je vous invite donc à voter le projet de délibération DASCO 116.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 116.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DASCO 116).

2023 DASCO 115 - Réalisation d'une étude sur les refontes de sectorisation. - Convention de partenariat et de financement (15.000 euros) avec l'Institut d'études politiques de Paris.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASCO 115 concernant la réalisation d'une étude sur les refontes de sectorisation, convention de partenariat et de financement de 15.000 euros avec l'Institut d'Etudes politiques de Paris.

La parole est à Mme Anne BIRABEN, pour le groupe Changer Paris.

Mme Anne BIRABEN. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, il est question ici d'apporter un soutien financier de 15.000 euros à Sciences Po Paris pour que ses étudiants en master d'urbanisme réalisent une étude sur les refontes de sectorisation scolaires. Il existe un certain nombre d'inconnues et nous souhaitons qu'elles soient levées, sans quoi nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

Premièrement, comment seront alloués les 15.000 euros ? Quels sont les frais de dépenses déplacements mentionnés dans l'exposé des motifs ?

Deuxièmement, la mission serait confiée à l'Observatoire parisien de la mixité sociale et de la réussite éducative, O.P.M.I.R.E., mais à qui ? Qui se chargera du tutorat pendant 9 mois ?

Troisièmement, et surtout, quelle est la finalité de cette étude ? Vise-t-elle à définir les prochaines modifications de sectorisation ou, à l'inverse, est-ce une tentative de convertir vos étudiants à votre "doxa" ?

Excusez-moi, ce n'est pas…

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Que se passe-t-il ?

Mme Anne BIRABEN. - Ce n'est pas la bonne prise de parole, je suis désolée.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Vous parliez d'autre chose ?

Mme Anne BIRABEN. - Oui.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Que faisons-nous, dans ce cas ?

Nous allons passer à la personne suivante.

La parole est à Mme Maya AKKARI, pour le groupe PEC.

Mme Maya AKKARI. - Madame BIRABEN, j'étais très étonnée de vos propos, et je me disais que vous n'aviez peut-être pas lu le projet de délibération, en vous écoutant. En fait, dans ce projet de délibération, on nous demande d'autoriser la Maire de Paris à signer une convention de partenariat et de financement avec l'I.E.P. de Paris. C'est effectivement l'O.P.M.I.R.E. qui missionne l'I.E.P. de Paris ; ce n'est pas l'O.P.M.I.R.E. qui est missionné.

Ces 15.000 euros vont servir à financer l'encadrement d'étudiants de l'I.E.P. qui vont mener, avec la personne qui les encadre, cette étude.

Tout le monde d'ici connaît mon combat, et notre combat, à gauche, pour la mixité sociale et scolaire dans les établissements scolaires. Nous sommes convaincus, à gauche, depuis des années, que cette mixité, ces mixités sont nécessaires, aussi bien au niveau du pacte républicain de la cohésion sociale que pour améliorer les performances globales de nos petits collégiens et écoliers.

Ce que je trouve très intéressant dans ce projet de délibération, c'est un projet de délibération de pilotage. Pendant des années, reconnaissons que, y compris à gauche, on a fait de grandes déclarations sur la mixité, mais que l'on peinait à la mettre en œuvre. Parfois, on la déclarait, on essayait de la mettre en place sans que cela soit piloté. Ici, ce dispositif que nous souhaitons financer est un dispositif d'observation, d'évaluation pour améliorer à l'avenir le fonctionnement, la mise en place de ces mixités.

L'O.P.M.I.R.E. qui en lui-même est une première instance de pilotage. C'est un deuxième niveau. Cette étude s'efforcera d'analyser la perception du collège par les collégiens qui ont été concernés par les poly-secteurs, dans le 17e et le 18e arrondissements, et par le dispositif mis en place dans le 15e arrondissement : la perception sur le trajet domicile-collège, aussi bien auprès des collégiens que des familles, la perception par la communauté éducative de l'arrivée de ces "nouveaux collégiens", aussi bien des collégiens issus de milieux plus favorisés, par exemple à Berlioz qui scolarisait plutôt des adolescents de milieux plus populaires, et réciproquement à Coysevox, et la perception de la communauté éducative sur ce "nouveau collège", qui est sur deux sites.

Et également identifier les freins à l'inscription effective des enfants du secteur dans les collèges concernés, pour que l'objectif soit atteint. Lorsqu'on a mis en place tous ces dispositifs de mixité, beaucoup de familles ont joué le jeu. Mais, parfois, certaines n'ont pas joué le jeu. L'idée, pour optimiser ce dispositif, est d'étudier les causes et de voir comment on peut agir pour améliorer les choses.

La question de la mixité sociale et scolaire dans notre école française, qui garde encore beaucoup de son histoire élitiste, est une cause qui avance, qui avance lentement mais sûrement. J'espère que, petit à petit, nous allons faire consensus autour de ce sujet important. Il y va de notre cohésion sociale, de la réussite de nos enfants, mais aussi de nos performances économiques, parce que mieux réussiront nos enfants et meilleures seront aussi nos performances économiques.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Madame BIRABEN, vous avez la parole.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, il est question ici d'apporter un soutien financier de 15.000 euros à Sciences Po Paris, pour que ses étudiants en master d'urbanisme réalisent une étude sur les refontes de sectorisation scolaire.

Il existe un certain nombre d'inconnues et nous souhaitons qu'elles soient levées, sans quoi nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération. La mission serait confiée par l'Observatoire parisien de la mixité sociale et de la réussite éducative, O.P.M.I.R.E., mais à qui ? Qui se chargera du tutorat pendant 9 mois ?

C'est une question importante en vérité, car l'objectivité scientifique n'est pas si facile à atteindre sur ces sujets humains, complexes, et le profil de l'évaluateur compte.

Je vais m'exprimer plus clairement : il est permis de se demander - pour tout dire, de craindre - que ce tuteur, "spécialiste des questions de mixité sociale", soit un membre du laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques, L.I.E.P.P., de Sciences Politiques, connu pour avoir évalué la réforme de la procédure informatisée Affelnet, dans laquelle s'est engagé en 2021 le Rectorat de l'académie de Paris. Nous avons déjà eu l'occasion, à plusieurs reprises, de dénoncer d'une part l'ampleur du désordre et de la discrimination créée par cette réforme, et d'autre part le caractère profondément incomplet et biaisé de son évaluation.

Ce chercheur ou l'un de ses collègues, qui partagerait son idéologie, cette idéologie qui est aussi la vôtre…

On peut donc s'interroger. Quelle est la vraie finalité de cette étude ? Vise-t-elle à définir les prochaines modifications de sectorisation ou prépare-t-elle une nouvelle opération de communication ? S'agit-il de vanter, par une démonstration faussement scientifique, les effets de vos réformes passées ?

Cette étude n'est en tout cas pas anodine, car elle touche à un aspect très sensible de l'éducation parisienne. La carte scolaire cristallise beaucoup d'anxiété et de déception chez leurs enfants comme chez leurs parents. La sectorisation ne se limite pas à une affaire de mixité sociale ; elle est au cœur des enjeux démographiques, éducatifs et de temps de trajet. Les familles déçues mettent en œuvre des stratégies d'évitement pour choisir un établissement qu'elles jugent meilleur pour les enfants. Les expériences passées nous ont appris que vous faire une confiance aveugle sur ce processus n'était pas forcément chose la plus avisée. Une révision importante était décidée il y a 2 ans, notamment dans le 15e, mais en mars dernier, il a été décidé de revenir à la situation ex ante car on constatait que les familles évitaient leur nouvelle école de sectorisation.

L'influence de l'Observatoire parisien de la mixité sociale et de la réussite éducative, O.P.M.I.R.E., n'est pas étrangère à ces changements. L'O.P.M.I.R.E. ne raisonne qu'en termes d'I.P.S. et de mixité sociale, seule boussole à ses yeux, même si cela implique de créer des sectorisations illisibles.

C'est pourquoi les détails de ce partenariat avec Sciences Po Paris interrogent.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame BIRABEN.

La parole est à Patrick BLOCHE, pour vous répondre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup aux deux oratrices. Maya AKKARI a dit beaucoup de choses sur ce qui est au cœur de notre projet éducatif parisien et qui se retrouve évidemment au cœur du P.E.D.T., projet éducatif de territoire, c'est-à-dire la mixité sociale et scolaire. Je ne reviens pas, évidemment, sur l'excellence de ses propos.

En l'occurrence, il s'agit évidemment, à travers la sectorisation scolaire, d'en faire un levier de la mixité sociale et de la réussite éducative.

Plusieurs refontes de sectorisation ont été réalisées ces dernières années, avec l'objectif prioritaire d'améliorer la mixité sociale de certains collèges : dans le 17e, dans le 15e, et évidemment dans le 18e, avec le secteur multi-collège Berlioz-Coysevox. De ce fait, il s'agit, à travers ce projet de délibération - c'est d'ailleurs une mission qui est confiée à l'I.E.P. par l'O.P.M.I.R.E., l'Observatoire parisien de la mixité sociale et de la réussite éducative - d'évaluer l'impact des modifications de sectorisation, à travers une analyse qualitative sur chacun des sites, de la perception du collège par les collégiens nouvellement sectorisés, leur vie sociale dans le collège, leurs résultats scolaires. Il s'agit aussi d'évaluer le trajet domicile-collège et son appréhension par les jeunes mais aussi les parents, et la perception de ces nouveaux élèves et de ces nouveaux collèges par la communauté éducative.

Il s'agira notamment d'identifier les freins à l'inscription effective des enfants du secteur dans les collèges concernés, ainsi que les autres leviers à activer, offre pédagogique, dispositifs d'accompagnement, passerelles CM2-6e, pour que l'objectif de mixité sociale et scolaire soit atteint. C'est dans ce cadre que l'O.P.M.I.R.E. a fait appel à l'école urbaine de l'I.E.P. Ces 15.000 euros de subventions permettront de prendre en compte non pas la rémunération d'un enseignant, mais les déplacements des étudiants, leur tutorat, les ateliers. Je pense que c'est très enthousiasmant pour ces étudiants de réaliser des études dans des conditions proches de celles d'un bureau d'études professionnel.

En tout cas, des étudiants de l'I.E.P. sont déjà prêts et extrêmement motivés pour effectuer ce travail. Je suis certain que nous allons collectivement voter ce projet de délibération qui, je le précise, n'a évidemment aucun rapport avec l'affectation des collégiens au lycée et aucun rapport avec Affelnet en tant que tel.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 115.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DASCO 115).

2023 DFPE 157 - Subventions (163.650 euros) et conventions à 19 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DFPE 157 relatif à l'attribution d'une subvention de 163.650 euros et d'une convention à 19 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et de collèges.

Madame Sandra BOËLLE, vous avez la parole, pour le groupe Changer Paris.

Mme Sandra BOËLLE. - Madame la Maire, mes chers collègues, au mois d'octobre dernier, la communication sur la rentrée scolaire avait été l'occasion d'un débat organisé. A ce titre, avec mes collègues du groupe Changer Paris, nous avions rappelé nos priorités en matière d'éducation et dévoilé l'étendue de nos désaccords. Nous appuyions notamment le fait que, à l'école à Paris, il est de moins en moins question d'instruction mais de plus en plus de dispositifs en tout genre qui viennent s'ajouter aux temps scolaires et périscolaires. C'est encore une fois ici le cœur du projet de délibération.

Le dispositif "Paris Collèges Familles" sollicite les familles, mais aussi l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, pour des temps de rencontres et d'activité partagées. Oui, il est primordial de rapprocher les familles de l'école, mais attention à la sur-sollicitation qui a tendance à brouiller le message en inondant l'ensemble des protagonistes d'injonctions contradictoires.

Attention également à ne pas banaliser le temps scolaire, à ne pas banaliser le temps que passe l'élève à l'école. L'élève passe déjà la plupart de son temps à l'école, où il est entouré de ses camarades et de ses enseignants ou animateurs. Il sait que l'école occupe une place importante dans son développement. Et puisque l'école est le lieu où chacun s'émancipe de ses déterminismes sociaux, il est absurde de vouloir recréer à tout prix le foyer familial à l'école, en y faisant rentrer ou participer les parents en permanence. Pour l'enfant, il est essentiel que ses sphères soient séparées, afin de préserver son équilibre.

Enfin, comme souvent, en plus des familles, il est question de faire entrer de nombreuses associations. Certaines ont des contenus adaptés aux collégiens et disposent d'intervenants formés. D'autres, à l'inverse, suscitent davantage le scepticisme. Comme les leviers de contrôle sont faméliques, nous sommes en droit de nous interroger.

Je pense notamment à "SOS Casamance", que mon collègue Rudolph GRANIER connaît bien et qui milite pour la régularisation des sans-papiers. Je pense aussi à "HALAYE", dont le but est l'accès aux nouvelles technologies pour les enfants. Je ne suis pas certaine que ces initiatives aient leur place dans les écoles, ni qu'elles soient à valoriser auprès des élèves.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous nous abstiendrons, avec mon groupe Changer Paris, sur ce projet de délibération, et je vous invite à en faire de même.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Madame Colombe BROSSEL, vous avez la parole.

Mme Colombe BROSSEL. - Merci beaucoup.

Je voulais vraiment, au nom de mon groupe, remercier l'ensemble de ceux qui portent cette politique, qui continue à accompagner, soutenir des actions menées pour lutter contre les inégalités sociales et scolaires. Je répète "pour lutter contre les inégalités sociales et scolaires", parce que c'est bien cela, dans le fond, le projet que nous portons : faire en sorte que, à l'école, dans ce pays… C'est reconnu malheureusement par l'ensemble des études internationales : l'école française est celle, non pas qui reproduit les inégalités sociales et scolaires, mais qui accroît les inégalités sociales et scolaires. Notre rôle, comme élus, est de faire en sorte que l'on arrive à contrecarrer ce mouvement, que l'on arrive à faire en sorte que l'école, l'Éducation nationale ne soit plus un système qui accroisse les inégalités sociales et scolaires.

Tout ce que nous faisons, en effet - peut-être est-ce cela qui vous heurte, Madame -, c'est justement de faire en sorte qu'il n'y ait pas de destin tout tracé et qu'il y ait une vraie égalité des droits qui se mette en œuvre à l'école.

Oui, en effet, nous travaillons, cette Ville travaille - je le redis, j'en remercie ceux qui accompagnent ce mouvement - à renforcer les liens entre les familles et les équipes éducatives, à accompagner les élèves dans leur scolarité et leurs ambitions, et les parents face aux défis auxquels ils peuvent être confrontés. Ces actions, nous les menons dans cette ville avec les associations, avec l'ensemble des salariés et bénévoles qui font vivre ces associations et qui, notamment dans les quartiers populaires, jouent un rôle absolument essentiel auprès des familles, en lien avec les enseignants et les équipes éducatives des écoles et des collèges.

Vous l'avez cité, c'est dans le cadre du dispositif "Paris Collèges Familles", mis en œuvre dans 14 collèges et avec 20 structures associatives, que ce projet se déploie.

Permettez-moi de citer les acteurs associatifs dont nous parlons. Par exemple, l'A.F.E.V., l'"Association de la fondation étudiante pour la Ville", qui travaille à renforcer les liens entre les familles et les équipes éducatives grâce à la mobilisation de volontaires en résidence. Ces étudiants bénévoles au sein des collèges Méliès dans le 19e, Clemenceau dans le 18e ou l'an dernier à Marx Dormoy dans le 18e, organisent des actions et des événements qui visent à accompagner les parents dans l'utilisation des outils numériques et en matière d'orientation scolaire.

Prenons la mesure de ce qui est comporté dans ce projet de délibération : nous accompagnons le fait que les parents puissent se saisir de l'ensemble des outils numériques qui permettent d'accompagner et de jouer leur rôle de parent dans le suivi et l'accompagnement de la scolarité de leurs enfants. Oui, c'est lutter contre les inégalités sociales et scolaires, et non, cela ne mérite pas autant d'opprobre, chers collègues du groupe les Républicains.

De la même façon, je voudrais mettre en lumière le fait que le centre social Ourcq, de l'association "Espace 19", travaille à faciliter la transition du CM2 à la 6e, et à soutenir et accompagner les familles dans cette étape, en travaillant sur l'orientation.

À la Goutte-d'Or, l'association "Accueil Goutte d'Or" accueille les familles isolées monoparentales ou hébergées en structures d'urgence pour des rencontres et des échanges sur la scolarité des enfants. Et l'excellente association "SOS Casamance", qui fait un travail absolument remarquable à Goutte-d'Or de lien entre les habitants, vise à soutenir les familles dans la construction de la parentalité.

Je pourrais continuer ainsi à citer "Culture 2+", "Le Petit Ney", "Les jeunes ambitieux" dans le 19e arrondissement, "Belle Ville" aussi évidemment.

Avec toutes ces actions, la Ville de Paris continue jour après jour à renforcer le lien entre les familles et les équipes éducatives, à dépasser les difficultés liées à la langue ou au numérique, à les accompagner dans leur parentalité et à répondre à leurs questionnements. La Ville de Paris et l'ensemble de ces associations s'engagent pour favoriser la réussite de tous les élèves et lutter contre les inégalités.

Je vais terminer d'un mot, Madame la Maire : finalement, faire communauté éducative, affirmer que tout le monde a sa place à l'école pour la réussite des enfants, la réussite des élèves, c'est en effet à rebours d'une vision extrêmement conservatrice qui a été développée et exposée par ma collègue du groupe les Républicains. C'est en effet une vision qui est portée par certains. Je crois au contraire que ce projet de délibération nous démontre que, par l'action, par la politique publique éducative, les parcours de réussite se construisent ; ils associent tout le monde en ayant un souci d'égalité pour que chacun trouve sa place. Merci à la Municipalité de porter ces projets.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Colombe BROSSEL.

La parole est à Maya AKKARI, toujours, pour le groupe PEC.

Mme Maya AKKARI. - Madame BOËLLE, en vous écoutant, je me suis dit : est-ce que, au sein de votre groupe, vous communiquez bien ? Il y a quelques minutes, Mme de RAGUENEL, il me semble, soutenait plutôt la subvention pour la P.E.P., association de parents, l'importance de la participation des parents. Vous, quelques minutes après, vous dites : "Il y a trop de dispositifs, ils sont sur-sollicités, il ne faut pas faire rentrer les parents à l'école".

Il est vrai que ce projet de délibération propose de soutenir des associations qui interviennent essentiellement dans les quartiers populaires. Sur certains quartiers, vous êtes pour la participation des familles à l'école, et dans d'autres, non. J'espère que ce n'est pas ce que vous pensez, et que je me trompe, que j'ai mal compris.

En tout cas, à gauche et avec Paris en commun, il nous semble que la place des parents est très importante à l'école. Il y a des familles qui sont en rupture numérique, qui ne savent pas utiliser Pronote ou la Vie scolaire, tout simplement pour accéder aux absences de leurs enfants, à leurs notes, pour suivre leur scolarité. De nombreuses associations que nous proposons de financer aujourd'hui font des ateliers le samedi matin pour aider les familles à bien utiliser ces logiciels informatiques.

Il y a des familles qui ne savent pas lire. On les aide à suivre les courriers, on les encourage à aller participer aux réunions parents-professeurs. Madame BOËLLE, je ne sais pas si vous avez des enfants ou pas, ou si, dans votre entourage, les familles ne vont pas aux réunions parents-professeurs.

L'association "SOS Casamance" fait un travail exceptionnel, mais vraiment exceptionnel. C'est vrai qu'ils soutiennent des sans-papiers, pour leur accès aux droits, c'est vrai ; mais ils soutiennent aussi énormément de familles pour qu'elles intègrent le pacte républicain, pour que nos valeurs républicaines fassent sens chez elles. Ils font une vraie médiation pour que ces familles viennent en mairie, viennent à nos réunions, se saisissent des outils qui sont à leur disposition, pour les aider à lire un bulletin de notes, pour leur donner des conseils, aider leurs enfants pour se soigner, pour progresser et réussir dans leur scolarité.

En tous les cas, nous pensons qu'il est très important de mobiliser les familles, toutes les familles, parce que la famille est quelque chose de très important dans notre système scolaire français pour la réussite des enfants. Notre rôle est de réduire les inégalités et de donner le plus de chances possibles à tous les enfants de notre République.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Là aussi, mon travail est facilité, parce que les interventions de Colombe BROSSEL et de Maya AKKARI, que je remercie très chaleureusement, ont plaidé avec beaucoup de justesse pour ce très beau projet de délibération qui vise à subventionner 19 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'école.

Ce resserrement des liens famille-école est une nécessité que nous réaffirmons continuellement. C'est présent dans le projet éducatif de territoire ; c'est aussi présent dans la C.T.G. que nous allons évoquer juste après, dans le Schéma parisien de service aux familles et évidemment dans les Cités éducatives, il y en a quatre à Paris.

Il s'agit de quoi ? Que les parents d'élèves aient une meilleure compréhension du fonctionnement de la vie scolaire et périscolaire, rencontrent plus facilement les enseignants et les chefs d'établissement, contribuent à l'élaboration du projet éducatif avec l'ensemble de la communauté éducative. Cela permet de proposer aux parents de se retrouver pour échanger lors de temps conviviaux et de constituer des réseaux d'entraide.

Qui pourrait être contre ces objectifs ?

Je m'étonne que s'insinue une sorte de soupçon à l'égard de certaines associations. Ce soupçon n'est pas nouveau. En l'occurrence, je suis étonné qu'on aille jusqu'à mettre en cause les écrans dans les écoles, alors que votre groupe, Sandra BOËLLE, à travers un vœu n° 96, justement trouve qu'on n'en fait pas assez en termes d'équipement, tableaux numériques et interactifs et vidéo-projecteurs numériques et interactifs dans les écoles maternelles et élémentaires à Paris. J'y vois comme une contradiction.

En tout cas, une dynamique globale est à l'œuvre. Cela concerne cette année 14 collèges et une cinquantaine d'écoles maternelles et primaires, dans dix arrondissements. Je vous invite, évidemment, à voter ce projet de délibération.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 157.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DFPE 157).

2023 SG 93 - Convention territoriale globale parisienne 2023-2027 avec la Caisse des allocations familiales (C.A.F.).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération SG 93 relatif à une convention territoriale globale parisienne 2023-2027 avec la Caisse des allocations familiales.

Je donne la parole à Emmanuel COBLENCE, pour le groupe PEC.

M. Emmanuel COBLENCE. - Merci, Madame la Maire.

Paris est diverse, Paris est singulière, Paris est attentive à ses familles. Depuis 2001, la dynamique de création des places d'accueil des jeunes enfants a été forte ; elle ne faiblit pas. Ce volontarisme a porté ses fruits, puisque le taux de couverture de garde, tout mode confondu, est aujourd'hui largement supérieur à la moyenne nationale.

Enfance, jeunesse, parentalité : la Ville de Paris porte des politiques sociales et familiales ambitieuses, et on parlait à l'instant du lien famille-école, qui est si important.

Au cœur de nos préoccupations, nous avons l'universalité et la solidarité, notamment vis-à-vis des plus fragiles, ainsi qu'une offre de service de qualité pour tous. Ces objectifs justifient pleinement le portage de projets et d'actions en commun avec la Caisse d'allocations familiales de Paris. La C.A.F. est un partenaire clé de notre collectivité de longue date. Un accord-cadre avait d'ailleurs déjà été établi sur la période 2018-2022, qui se traduit par une vingtaine de conventions dans de multiples secteurs, petite enfance, parentalité, handicap, insertion, et d'autres encore bien sûr.

La convention qui nous est présentée aujourd'hui permettra de consolider ces partenariats, mais elle permettra aussi de développer des actions nouvelles, nécessaires, au plus près des besoins. Cette convention est une démarche partenariale qui vise à consolider, à conjuguer les politiques familiales. Elle s'appuie sur un diagnostic conjoint qui fixe quatre orientations stratégiques :

Favoriser l'accompagnement des familles parisiennes dans leur parcours de vie et lutter contre les exclusions ;

Développer la cohésion sociale, le vivre ensemble et la participation citoyenne ;

Développer et accompagner les services aux familles pour une offre qui soit accessible à tous et de qualité ;

Favoriser la dynamique partenariale de nos politiques publiques.

La convention a vocation à favoriser l'adaptation des équipements et des services aux familles, faciliter l'accès aux droits, faciliter l'accès au service public, en particulier des plus fragiles. Elle permettra de mobiliser conjointement les moyens de la C.A.F. et de la Ville, au service d'une réponse globale, par rapport à des besoins qui sont repérés sur les territoires, et en particulier sur les arrondissements, avec le projet social de territoire, P.S.T.

À titre d'exemple, dans le 19e arrondissement a été établi le P.S.T. au terme d'une concertation avec habitants et associations. Le diagnostic a permis de prioriser trois axes d'intervention : la parentalité, le lien social et l'insertion, et l'accès aux droits, avec des actions définies pour aboutir à des changements très substantiels d'ici 2027.

Vous l'avez compris, cette convention est un accord important pour notre collectivité. Elle contient des orientations et des actions très concrètes qui vont changer la vie des familles parisiennes.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Pour répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, Monsieur le Président de la 6e Commission, cher Emmanuel COBLENCE, de vous être inscrit sur ce projet de délibération.

Je sais qu'il est presque 21 heures, mais en l'occurrence, c'est un projet de délibération tout à fait essentiel, puisque c'est la Convention territoriale globale parisienne pour les années 2023-2027, avec la Caisse des allocations familiales de Paris.

De ce fait, ce qu'on appelle de l'acronyme C.T.G. est le fruit d'un dialogue nourri avec la C.A.F. Je tiens ici à remercier l'ensemble des directions de la Ville qui ont mené ces discussions, et bien entendu la direction générale de la C.A.F. qui a su être à l'écoute des demandes de la Ville de Paris. Je veux, en évoquant les directions de la Ville, souligner la dimension multidimensionnelle de ce document-cadre qui définit une trame d'action partagée et de grandes ambitions : plus de 20 conventions encadrent ce partenariat, petite enfance, enfance-jeunesse, parentalité, handicap, logement, animation de la vie sociale, insertion et accès aux droits, etc., à travers de nombreux schémas directeurs ou différents plans. Je vais vous épargner la liste qui est longue.

Dans le champ de la petite enfance, la C.T.G. 2023-2027 est un accord global qui succède à l'accord dit D.M.F., qui couvrait la période 2016-2019, puis du C.E.J., Contrat Enfance Jeunesse, qui a couvert les années 2019-2022.

La complexité du C.E.J. et sa lourdeur de gestion croissante ont incité la C.N.A.F. à mettre fin à ce dispositif après l'expiration du contrat. Il est donc remplacé par cette C.T.G. qui devrait simplifier les modes de financement et s'appuyer sur les projets sociaux de territoire à l'échelle de chaque arrondissement, la C.A.F. étant désormais à l'initiative de l'élaboration de ces projets sociaux de territoire.

De ce fait, quelles sont les orientations stratégiques pour ces quatre prochaines années ?

Favoriser l'accompagnement des familles parisiennes dans leur parcours de vie, lutter contre les exclusions et prévenir les ruptures, notamment en renforçant l'information et l'accès aux droits et aux services ;

Développer la cohésion sociale, le vivre-ensemble et la participation citoyenne par l'investissement social dans les territoires ;

Développer et accompagner les services aux familles pour une offre accessible à tous et de qualité ;

Concevoir le pilotage comme un outil au service de la dynamique partenariale et de l'efficience des politiques publiques.

Les accords entre la Ville et la C.A.F. sont aussi l'occasion pour la Ville de Paris de réaffirmer sa politique, notamment dans le secteur de la petite enfance. La Ville tient à porter une parole forte sur les enjeux globaux du secteur de la petite enfance, à un moment où celui-ci traverse une période de difficulté historique.

La Ville continue dans ce cadre, par exemple, de plaider pour une approche globale et ambitieuse de l'attractivité de ces métiers essentiels, mais aussi pour une réforme profonde du mode de financement, car la P.S.U. est un cadre d'optimisation de gestion et non de promotion de la qualité de l'accueil. Ce mode de financement induit un mode de gestion, dénoncé d'ailleurs dans un récent rapport de l'I.G.A.S., car il y a derrière tout cela une logique de "surbooking" des crèches, quelles qu'elles soient.

En tant que gestionnaire - je terminerai par-là -, la Ville de Paris s'efforce de déterminer avec la C.A.F. un cadre qui tienne compte de la spécificité de sa politique d'accueil de la petite enfance, réseau de service public sans équivalent en France, qui peut faire, je pense, notre fierté collective.

Un accord adapté aux enjeux de notre collectivité est ainsi en passe d'être conclu, pour que notre volonté de toujours mieux adapter l'accueil des enfants parisiens se traduise par des mesures d'accompagnement adéquates de la C.A.F. Concrètement, notre discussion avec la C.A.F. se situe dans le cadre réglementaire applicable, mais en permettant de tenir compte de notre singularité. Dès le mois prochain, lors de la séance du Conseil de Paris de décembre, nous aurons à nous prononcer sur un nouveau règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance, qui portera des adaptations importantes. Nous attendons à ce titre de la C.A.F. qu'elle nous accompagne à la fois sur les impacts et fonctionnements pour nos recettes et nos investissements.

Je compte bien vous confirmer, lors de cette prochaine séance de Conseil de Paris, la conclusion de cet accord. La DFPE, avec son professionnalisme avéré, y travaille activement avec la Caisse d'allocations familiales de la Ville de Paris.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 93.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, SG 93).

Rappel au règlement.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous propose que l'on fasse le dernier projet de délibération et nous garderons les vœux pour demain, si vous en êtes d'accord.

Nous examinons donc maintenant le projet de délibération SG 101… M. BOURNAZEL veut intervenir.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Oui, Madame la Maire, merci, pour un rappel au règlement sur le fondement de l'article 5, alinéa 1 et sur l'article 1, alinéa 3.

Pourquoi une procédure d'urgence pour un tel projet de délibération ? La raison invoquée est-elle un voyage de la Maire de Paris qui a suscité questions et critiques, pour agir en urgence ? Ce que j'ai critiqué, avec d'autres élus, pour ma part, c'est le choix de la Maire de quitter Paris trois semaines consécutives en pleine période d'intensité politique et administrative. Octobre, ce n'est pas le mois d'août ou Noël. La Maire, son directeur de cabinet et son chef de cabinet absents : cela fait beaucoup, pendant 3 semaines. Cette question a été posée par les Parisiennes et les Parisiens. Ces trois longues semaines, c'était des réunions sur la sécurité de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques et paralympiques, la préparation d'un budget de 10 milliards d'euros.

Mais si certains veulent démolir Mme HIDALGO ou la salir, ce n'est pas mon cas. Ma seule boussole, c'est d'incarner l'opposition, l'opposition qui travaille. C'est servir Paris, défendre les intérêts des habitantes et des habitants. C'est la raison pour laquelle j'ai attendu justement l'avis de la Commission de déontologie pour m'exprimer. Je voudrais en profiter, puisqu'on parle de déontologie et que je fais ce rappel au règlement, pour dire qu'il est important de respecter aussi la Commission de déontologie et ses membres, parce que nous avons choisi des règles éthiques.

Je pense que, en agissant en urgence ainsi, vous démontrez qu'il y a eu une faiblesse dans le choix de s'éloigner de Paris pendant trois semaines ; c'est ce que les Parisiennes et les Parisiens disent, pas plus et pas moins.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

2023 SG 101 - Modification du Code de déontologie de la Ville de Paris.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération SG 101 relatif à la modification du Code de déontologie de la Ville de Paris.

Je donne la parole à M. David ALPHAND, pour le groupe Changer Paris.

M. David ALPHAND. - La Maire de Paris est sur le "Tahititanic" et elle ne sait plus quoi inventer pour échapper à la noyade.

Un Intervenant. - D'ailleurs, elle n'est pas là.

M. David ALPHAND. - Nous avons eu le droit à tout, ces derniers jours. Pêle-mêle : une plage qu'il fallait absolument visiter ; "finalement, on n'y va plus" ; "ah mais si, si, on y est allé" ; "mais c'est mon adjoint" ; "mais pas le bon jour". Ensuite, les visites protocolaires, ces visites qu'on aurait si bien pu faire par visioconférence ; mais non, il fallait faire 16.000 kilomètres plus loin. Et puis, encore hier après-midi, on s'est vu transformer la Maire de Paris en émissaire du Ministre de l'Intérieur, ce qu'il dément aujourd'hui.

Et on nous sort une consultation sur les S.U.V. pour en augmenter le droit de stationnement. On peut se poser la question : cette recette fiscale, c'est pour payer les prochains voyages de Mme HIDALGO ?

Un Intervenant. - Sans doute, en business !

M. David ALPHAND. - La question se pose.

En définitive, ce n'est plus un agenda municipal, c'est un Concours Lépine des explications les plus loufoques.

La dernière inspiration en date, grattée à la hâte sur un coin de table probablement : réviser le Code de déontologie de la Ville. Mais que ne l'avez-vous fait depuis 22 ans que vous êtes au pouvoir ? On a un peu de mal à comprendre, en réalité.

Alors, ce voyage, pose-t-il problème ou ne pose-t-il pas problème ? Il ne pose pas problème pour la Maire de Paris ; elle est à peu près la seule de le penser. Malgré tout, on nous propose en urgence, à la hâte, une révision du Code de déontologie de la Ville de Paris, d'ailleurs mal rédigé - on pourrait en parler -, mais il y a quand même quelque chose de curieux dans le comportement de Mme HIDALGO, car ce n'est finalement qu'au lendemain de ses vacances qu'elle se souvient que, dans cette Ville, il y a une déontologie à respecter. La prudence, la sagesse aurait dû la conduire à s'interroger avant de partir, plutôt qu'après.

Dans cette révision du Code de déontologie, c'est une confusion absolue. On confond tout : les voyages privés, les voyages sur les deniers publics. La réalité est que Mme HIDALGO, elle, voyage sur les crédits du contribuable parisien. Ce n'est pas du tout l'objet du projet de délibération que vous nous présentez ce soir.

Votre idée est d'encadrer ou de porter à la connaissance de notre Conseil n'importe quel voyage réalisé par un élu parisien. Si je vais sur la Côte d'Azur - cela m'arrive -, je ne prends pas l'avion, j'ai quelques scrupules en général, pas comme Mme HIDALGO. Mais si je vais sur la Côte d'Azur et que je rencontre par hasard M. David LISNARD, le président de l'A.M.F., je vous déclare le voyage ou non ?

On comprend bien qu'il y a là une véritable parodie de déontologie. Nous ne prendrons pas part à ce vote. Nous ne donnerons pas de crédit à cette manœuvre dilatoire et de diversion un peu grotesque de la part de la Maire de Paris, car la question n'est pas au niveau de l'exigence, cette exigence qui est au cœur de notre mandat. Je dois dire que ces atermoiements, depuis quelques jours, ont tendance à nous écœurer.

D'ailleurs, je sais que vous-même, sur les bancs de gauche - oh, vous ne l'avouerez pas -, au fond de vous, certains d'entre vous sont tout aussi écœurés que nous. Et c'est l'écœurement des Parisiens. Mme HIDALGO, hier, lors de la séance de questions d'actualité, où je lui ai posé, au nom de notre groupe et au nom de Rachida DATI, cette question très précise, Mme HIDALGO, à cette occasion, avait rendez-vous avec la clarté.

Ce rendez-vous avec la franchise, elle l'a manqué.

Dans d'autres pays voisins, en Europe, là où les mœurs politiques sont un peu plus rigoureuses que dans notre pays, on n'aurait pas évoqué Auschwitz, et la question d'une démission se serait posée. Mme HIDALGO restera peut-être Maire, encore peut-être quelques jours, quelques années, espérons-le pas au-delà de 2026, mais c'est une question de conscience qui se pose à elle, et d'ailleurs, je dois regretter au nom de mon groupe que, manifestement, elle n'attache pas une si grande importance que cela à la déontologie, pas même ce soir, puisqu'elle est absente.

Pour conclure…

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Oui, concluez.

M. David ALPHAND. - Je conclus en deux mots : république bananière. On avait utilisé ce terme à propos de certains régimes dévoyés. Sachez bien que la droite parisienne, et que nous serons tous dans le combat, pour éviter que notre Municipalité ne soit dévoyée, que notre Municipalité ne se transforme en république et municipalité bananière.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, depuis 2014, j'ai eu l'occasion à de très nombreuses reprises de m'exprimer sur la question de la déontologie. Depuis 10 ans, en effet, le groupe MoDem a accompagné et soutenu la création de la Commission de déontologie, avec deux objectifs principaux : la lutte contre l'enrichissement personnel et l'identification des liens d'intérêts, pour qu'ils ne se transforment pas en conflit d'intérêts. Ces objectifs doivent participer à retisser le lien entre les citoyens et leurs représentants, des objectifs qui demeurent toujours autant nécessaires.

Mais je vous alertais en décembre dernier sur plusieurs écueils, qui me semblaient guetter, en raison des dernières évolutions voulues par l'Exécutif sur la Commission de déontologie. Je vais reprendre les différents écueils que j'énonçais : le premier avait trait à la complexification du dispositif, traduite par l'augmentation du nombre de saisines. Le deuxième était l'instrumentalisation politique, notamment avec le souhait de rattacher la Commission de

déontologie au Secrétariat général de la Ville et avec la volonté de ne pas faire une majorité qualifiée pour la désignation des membres de la Commission de déontologie. La troisième chose était, je me cite : "la tentation du solde de tout compte". Je disais à l'époque : "les prérogatives de la Commission de déontologie sont cadrées. Elles ne se substituent, et c'est heureux, à la justice. Donc n'attendons pas tout d'elle et ne faisons pas croire non plus que tout serait réglé par la simple existence de cette commission".

C'était il y a un an, et nous y sommes. La Commission de déontologie a été utilisée comme une bouée de sauvetage par la Maire. Saisie sur le voyage de la Maire - pas sur la délégation, rappelons-le -, la Commission a délibéré sur la base du Code de déontologie et de la délibération 2020-DDCT-43, à savoir "est-ce que la bonne classe a été utilisée pour le bon moyen de transport, dans le cadre ou non d'un marché de la Ville ?".

La Commission de déontologie ne se prononce pas en opportunité. Bref, elle ne blanchit pas. Utilisée comme un écran de fumée, le projet de délibération que vous nous proposez ne règle en rien le sujet qui nous occupe depuis quatre semaines, beaucoup trop à mon goût.

La question du "Tahiti-gate", c'est l'intérêt ou non d'un déplacement pour les Parisiens. Point. La publicité du déplacement est annexe, encore plus "a posteriori". Tout cela n'a que trop duré. Je pense qu'il faut au moins qu'on en tire les enseignements et que l'on saisisse cette opportunité pour améliorer nos procédures des votes de mandat sur des programmes de déplacement, comme cela se fait dans de nombreuses autres collectivités.

Rappelons ce que doit être la Commission de déontologie : un levier de confiance et un appui à la décision des élus. N'en faisons pas un objet politique.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Et le suspense restera entier pour savoir ce que votera le groupe que préside Mme GATEL.

En tout cas, je note d'ores et déjà que le groupe Changer Paris, courageusement, ne participera pas au vote. Evidemment, c'est la facilité pour éviter de prendre ses responsabilités en un domaine qui nous concerne tous.

Je dis "qui nous concerne tous", car la déontologie, chers collègues, cela nous protège, en tant qu'élus républicains. Vu l'augmentation du nombre de saisines à laquelle faisait référence Maud GATEL, nous sommes nombreux, aussi bien dans la majorité que dans l'opposition, à saisir et demander son avis à cette Commission et à son président, Yves CHARPENEL puisque - cela a été rappelé - ce n'est pas une juridiction mais une commission qui rend des avis. Elle est de plus en plus saisie par nombre d'entre nous.

Je ne voudrais pas que l'on dévalue cette institution qui a été mise en place de par la volonté de la Maire de Paris en 2015, dont les membres, faut-il le rappeler… J'ai vu sur les réseaux sociaux que l'on disait : "évidemment, la Commission de déontologie n'est pas indépendante, c'est la Maire de Paris qui nomme ses membres". Non, ce n'est pas la Maire de Paris qui nomme ses membres ; c'est le Conseil de Paris qui vote la désignation des membres de cette Commission de déontologie. J'entends le mot miracle : majorité qualifiée.

Je me tourne justement vers celles et ceux qui étaient en responsabilité en 2008, quand était votée la réforme constitutionnelle que portait à l'époque Nicolas SARKOZY, quand il a été décidé, dans le cadre de cette réforme constitutionnelle, que les commissions compétentes des deux assemblées, Assemblée nationale et Sénat, devaient se prononcer sur la nomination d'un certain nombre de hauts fonctionnaires. Il y a des parlementaires ici présents, des deux côtés de l'hémicycle. C'est une majorité qualifiée qui est demandée… Après les avoir entendus, bien entendu, mais je ne vois pas en quoi le fait de les avoir entendus change le fait qu'il n'y a pas de majorité qualifiée pour valider la désignation des hauts fonctionnaires proposés par le Gouvernement, ou plutôt si ! Il y a une majorité qualifiée, mais elle doit être contre pour que ces hauts fonctionnaires ne soient pas désignés.

Je vous propose, en ce domaine, de ne pas avoir - je ne veux pas refaire, rassurez-vous, à cette heure, mon intervention d'hier - la mémoire trop courte. Je suis désolé, Monsieur ALPHAND, mais je ne répondrai à rien de ce que vous avez pu redire ce soir, me centrant…

M. David ALPHAND. - *(intervention hors micro)*.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Non, je vous en prie. Ecoutez, à l'âge que j'ai et après le parcours électif qui a été le mien, j'ai peut-être une certaine exigence, j'en suis désolé pour vous, quant au niveau du débat dans lequel je m'inscris. En l'occurrence, compte tenu de votre intervention, je m'autorise à ne pas y répondre.

De ce fait, je me focalise sur le contenu de ce projet de délibération. Oui, procédure d'urgence, d'accord, mais à ce moment-là, au début de la séance du Conseil de Paris, hier matin, quand la Maire de Paris a proposé l'urgence sur le projet de délibération SG 101, c'est à ce moment-là qu'il fallait faire un rappel au règlement et dire ou voter contre l'inscription en urgence de ce projet de délibération. Aucune voix ne s'est prononcée et aucun vote ne s'est prononcé contre cette inscription en urgence.

De ce fait, le projet de délibération serait mal rédigé. A ce moment-là, pourquoi n'avez-vous pas déposé d'amendements ?

Le projet de délibération dit quoi ? C'est simple : "les déclarations de voyage des membres du Conseil de Paris pourront être rendues publiques, dans le respect des principes de protection de la vie privée, après accord de l'intéressé. Les déclarations devront comprendre tous les voyages effectués par les membres du Conseil de Paris, à l'exception de ceux manifestement sans lien avec leur qualité d'élu. Le bureau d'appui aux élus rendra publique la liste des voyages effectués par les membres du Conseil de Paris pris en charge par la collectivité, dans les conditions fixées par la délibération que nous avons votée en 2020". C'était la délibération DDCT-43.

Qu'est-ce qui vous gêne ? Qu'est-ce qui vous gêne dans ce projet de délibération ? Vous prenez mille prétextes pour, finalement, ne pas vous prononcer et ne pas le voter. Pourquoi ? Sans doute, puisque tout cela est basé sur une démarche volontaire et déclarative de chaque élu, pour essayer de vous y soustraire. A partir du moment où vous ne déclarerez pas vos voyages, vous ne rentrerez pas dans le cadre voulu et dans l'objectif poursuivi par ce projet de délibération, qui vise à une plus grande transparence et à ce qu'un certain nombre de principes éthiques s'expriment de manière plus large.

Je vous le dis, chers collègues : ce projet de délibération, comme tout ce que nous avons voté depuis 2014 sous l'impulsion de la Maire de Paris, fondamentalement, parce que nous sommes tous et toutes ici des élus républicains, nous protège contre la montée des populismes. Vraiment, je pense que vous avez politiquement tort de ne pas le voter.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 101.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, SG 101).

Je vous propose d'en finir pour ce soir. On commencera avec les vœux demain matin.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le jeudi 16 novembre 2023 à vingt-et-une heures vingt minutes, est reprise le vendredi 17 novembre 2023 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Carine ROLLAND, adjointe).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Mesdames, Messieurs, bonjour.

Je vous propose que nous reprenions le cours de nos travaux.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux conditions de travail et à la déprécarisation des adjoint.e.s d'animation et d'action sportive à la DASCO.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous démarrons ce matin par l'examen de vœux non rattachés, à commencer par le vœu référencé n° 91 relatif aux conditions de travail et à la déprécarisation des adjoints et adjointes d'animation et d'action sportive à la Direction des Affaires scolaires.

La parole est tout d'abord à Mme Raphaëlle PRIMET… Pardon, à M. Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, notre vœu est particulièrement d'actualité, vu le mouvement de grève qui s'est invité devant notre Hôtel de Ville mardi, hier aussi, visiblement, dans les locaux de la DASCO. C'est un mouvement assez fort, largement suivi dans plus de 200 écoles, d'après nos comptages, mouvement qui regroupe une large intersyndicale et qui a le soutien notable des organisations de parents d'élèves, qui savent de quoi elles parlent sur les enjeux de l'animation. Nous voulons donc nous joindre à la longue liste de soutien de ce mouvement.

De quoi parlons-nous ? J'ai l'impression que l'on en parle très souvent, en tout cas "a minima" pour nous à chaque mois de décembre, au moment des discussions budgétaires, puisque régulièrement nous déposons des amendements visant à sortir cette profession de la précarité. Force est de constater qu'il y a un travail, qui avait été mené par Antoine GUILLOU, visant à "déprécariser", mais qui reste encore largement devant nous et insuffisant.

Nous parlons de conditions de travail, de précarité, de la reconnaissance de tous ces travailleurs et toutes ces travailleuses, qui travaillent dans l'animation sur les temps péri et extrascolaires et qui font un travail remarquable pour assurer le service public d'accueil de nos élèves. Nous parlons de personnel que nous avons d'ailleurs bien souvent du mal à recruter, notamment - c'est le serpent qui se mord la queue - en raison des conditions de travail.

Nous revenons encore et toujours sur le sujet, nous ne changeons pas de position au gré de certaines fluctuations. Nous déposons donc un vœu visant à revenir sur des revendications qui nous semblent plus que légitimes, notamment en matière de taux d'encadrement : que la Ville respecte les taux de 1 pour 14 en maternelle, 1 pour 18 en élémentaire. Ce sont des objectifs qui nous semblent plus qu'atteignables, en tout cas nécessaires.

La question de la formation est aussi importante, puisque, dans certaines critiques que l'on peut parfois entendre, la question de la formation des agents est importante. Nous demandons que plus de 80 % de formations diplômantes soient accessibles à ces personnels. Nous demandons aussi des primes visant à revaloriser la reconnaissance que l'on a de cette profession. Nous militons plus largement pour l'augmentation du point d'indice, mais ceci nous dépasse et dépasse les débats de cette Assemblée. Nous demandons quatre primes sur les animateurs lecture, sur la N.B.I., sur la prime des CASPE et pour les A.S.E.M. Je reviendrai plus tard, lors de l'explication de vote, sur la prime REP.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur AQUA.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE, pour l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci.

J'associerai Olivia POLSKI à ma réponse au vœu du groupe Communiste et Citoyen, qui fait suite aux deux questions d'actualité de mercredi, posées par le groupe "Les Ecologistes" et par le groupe MoDem, auxquelles nous avons répondu.

Nous sommes engagés dans une démarche de dialogue avec les organisations syndicales. De ce fait, les éléments de réponse que je vous fournirai aujourd'hui seront de caractère général, mais je voulais rassurer notre Assemblée sur le fait que la Ville de Paris respecte le taux d'encadrement réglementaire. Les affectations de personnel sont calculées en fonction des effectifs d'enfants.

La Ville de Paris poursuit un effort de déprécarisation, vous l'avez noté vous-même, Jean-Noël AQUA, des animateurs vacataires, dans l'esprit de la démarche "Arsenal de l'animation". L'accompagnement des animateurs vacataires vers la titularisation, ce qu'on appelle la "déprécarisation", s'est concrétisé par 162 postes en 2022 et 167 postes cette année. De ce fait, les postes supplémentaires demandés pour 2024 permettront la couverture à quasi 100 % des besoins de la DASCO à temps complet.

Un dialogue est en cours dans le cadre du mouvement social actuel. Les directions ont naturellement reçu les syndicats. Nous avons, depuis déjà une semaine, fixé un rendez-vous qui aura lieu lundi prochain en matinée avec toutes les organisations syndicales, pour leur faire un certain nombre de propositions permettant, j'en suis sûr, de sortir par le haut de ce conflit social. C'est la raison pour laquelle, dans le respect de l'indépendance des syndicats et pour que notre Assemblée n'interfère pas dans le dialogue social en cours, je vous demanderai de retirer votre vœu.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons reçu une demande d'explication de vote du groupe Changer Paris. La parole est à Mme Inès de RAGUENEL.

Mme Inès de RAGUENEL. - Merci, Madame la Maire.

Notre groupe a déposé trois vœux sur ce sujet au Conseil. Nous n'avons d'ailleurs pas attendu d'avoir des manifestations au pied de vos fenêtres pour prendre conscience et la mesure de la situation. Samia BADAT-KARAM reviendra sur ce point en proposant la prime REP pour le personnel du périscolaire.

Nous examinons donc ici le vœu communiste. Je dois le dire, nous partons du même constat. Il apporte plusieurs idées intéressantes pour les personnels du périscolaire. Ce sont des agents mal rémunérés, qui travaillent dans des conditions beaucoup trop difficiles. Je saisis surtout cette occasion pour répondre à vos propositions, mon cher Patrick BLOCHE, que vous avez formulées mercredi et encore un peu ce matin. Votre intention est louable, mais permettez-moi de vous dire qu'elle manque cruellement d'ambition.

Je reprends quatre points que vous avez proposés.

Vous évoquez l'ouverture de 350 postes en 2 ans. Il en manque plus de 1.000.

Vous nous avez présenté l'application ANDJARO, ce logiciel de gestion des remplacements d'agents. Or, cette application existe déjà dans le 14e, le 18e et le 19e arrondissement. Il était prévu d'en faire un bilan, mais les animateurs n'ont toujours pas été consultés à cette heure. D'ailleurs, cette application représente une dépense importante, puisque vous faites appel à des prestataires extérieurs et, d'après les animateurs sondés, les agents ne s'y inscrivent même pas.

Troisième point, vous avez également mentionné la prime inflation. J'ai envie de dire : encore heureux que les animateurs en profitent, puisque c'est le cas de tous les agents de la Ville, sauf les agents vacataires, qui sont pourtant dans la situation la plus précaire.

Enfin, quatrième point, vous avez présenté la N.B.I., nouvelle bonification indiciaire. C'est très bien, mais elle ne prend pas en compte le lieu de travail des REV et, vous le savez bien, dans les écoles REP, il manque encore plus d'animateurs qu'ailleurs. Samia BADAT-KARAM reviendra donc sur ce sujet.

Vous l'avez compris, nous voterons le vœu communiste, vous entendez bien, pour une bonne raison : pour témoigner de notre volonté de voir les choses changer pour les animateurs. Nous espérons que chacun prendra ses responsabilités quant aux propositions que nous formulerons pour les animateurs, en dehors de toute idéologie. Nous attendons de la Majorité plus que ces quelques petites annonces timides.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Je me tourne vers le groupe Communiste et Citoyen. Au vu des éléments apportés par Patrick BLOCHE, le vœu est-il maintenu ?

M. Jean-Noël AQUA. - Oui, nous maintenons le vœu. Evidemment, il n'y a pas d'indépendance à avoir. Notre Assemblée est légitime à envoyer des messages sur la direction que nous voulons proposer aux agents.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Le vœu n° 91 est maintenu.

M. Jean-Noël AQUA. - Je ne vois absolument pas le propos de non-recevabilité qui est posé.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, nous avons bien compris.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2023, V. 229).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux moyens pour les collèges sur le territoire parisien.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au vœu référencé n° 92 relatif aux moyens pour les collèges sur le territoire parisien.

La parole est de nouveau à M. Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen, pour deux minutes.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, vous avez détesté la saison "la tronçonneuse dans l'Education nationale", vous allez détester la saison 2. Les chiffres 2023 étaient spectaculaires : 1.117 postes supprimés en septembre 2023, dont 189 à Paris, avec les conséquences que nous avons déplorées, des classes déjà surchargées, avec parfois 28, 29 en élémentaire. Le Gouvernement prétend s'adapter à la baisse de la démographie. Si ce n'était que cela, on ne devrait pas voir le nombre d'élèves par classe augmenter. Or, nous le voyons. C'est bien que l'on va bien au-delà de la logique uniquement démographique et que c'est la logique comptable, financière qui emporte tout sous la présidence MACRON. C'est une véritable hypocrisie.

On entend le Ministre de l'Education nationale verser des larmes de crocodile pour demander une meilleure formation des enseignants, notamment sur la laïcité, et c'est légitime. On l'entend verser des larmes de crocodile pour déplorer les tests en "maths" des élèves en collège, on ne peut que le partager. On voit toujours les mêmes larmes pour demander un meilleur accompagnement sur la lecture. Cependant, quelle hypocrisie quand ces mêmes crocodiles infligent une saignée sans précédent au corps des professeurs, empêchant précisément à l'Education nationale de réaliser ses missions ! Ce double discours est insupportable.

Par ailleurs, nous avons appris que le Rectorat prévoit désormais la saignée en 2024 non seulement des postes, mais aussi sur les collèges. Sur les postes, vu qu'au niveau national on est à 2.500 postes supprimés en France, avec une simple règle de trois, nous aboutirions à 400 postes supprimés cette année. Nous verrons au prochain C.D.E.N. ou une autre réunion de quoi il sera question exactement. Ce même Rectorat parle désormais de fermer des collèges. Cela a été affirmé aux organisations syndicales dans des réunions de travail. Après le fiasco des fermetures de lycées professionnels par Mme PÉCRESSE, Emmanuel MACRON continue de vouloir pénaliser le territoire parisien.

Nous savons que les petites classes favorisent les apprentissages des élèves. Nous savons aussi que les petits établissements favorisent un bon climat scolaire. En tout état de cause, des fermetures de collèges ne pourraient se faire dans le dos des élus. Nous demandons donc, dans notre vœu, que le Rectorat vienne présenter à la prochaine 6e Commission ses objectifs en matière de moyens alloués aux collèges et écoles pour la rentrée 2024,

et discuter de sa volonté de mettre sur la table, devant les élus et non dans des réunions "a minima", de fermer ou non des collèges sur le territoire parisien.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur AQUA.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Par rapport au débat que nous venons d'avoir sur le mouvement social des animateurs au sein de la DASCO, je voudrais indiquer à Mme de RAGUENEL qu'elle n'a pas compris ce que j'exprimais mercredi, avec Olivia POLSKI, ou encore ce matin. Nous n'avons fait aucune annonce. Nous avons simplement fait le bilan de tout ce qui était déjà fait. En l'occurrence, cela ne peut pas être des annonces timides, puisque ce sont des mesures qui ont déjà été prises et qui s'appliquent. Dans le respect des syndicats - nous n'avons pas la même vision du respect des syndicats et de l'indépendance syndicale -, nous réserverons, avec Olivia POLSKI, les annonces lorsque nous verrons les syndicats lundi en matinée, comme cela est prévu depuis plus d'une semaine.

Sinon, sur le vœu n° 92, avis favorable de l'Exécutif.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Demande d'explication de vote du groupe Changer Paris. La parole est de nouveau à Mme de RAGUENEL.

Mme Inès de RAGUENEL. - Merci, Madame la Maire.

Avec notre groupe, nous allons aussi voter ce vœu. Nous ne nous réjouissons pas, bien au contraire, de la baisse des moyens, de l'augmentation des effectifs par classe ou encore de la fermeture des classes et des écoles. Vous connaissez notre point de vue souvent énoncé ici.

Il serait intéressant que le Rectorat présente à la commission ses objectifs en matière de moyens alloués aux collèges et aux écoles et détaille le plan de fermeture éventuel pour les prochaines rentrées. Malheureusement, nous savons que ces fermetures sont largement le reflet de la politique parisienne, qui a fait fuir les familles en dehors de Paris. La chute démographique à Paris n'est pas sujette à débat. En plus de cela, votre politique éducative a également créé de l'évitement de l'Ecole publique, entre une carte scolaire saugrenue et un dogmatisme sur la question des rythmes scolaires. Ce sont 22.000 élèves en moins depuis 2018, je le rappelle. N'allez pas dire que c'est partout pareil, car l'ampleur à Paris est inégalée.

Oui pour la venue du Rectorat en 6e Commission, mais également oui pour que vous preniez enfin vos responsabilités.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2023, V. 230).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au non versement du Fonds social collégien aux collèges.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au vœu référencé n° 93 relatif au non-versement du Fonds social collégien aux collèges.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je vais citer pour une fois Jacques Chirac : "Les mauvaises nouvelles, c'est comme les "emmerdes", elles volent en escadrille". Après la saignée de postes, après le sujet des fermetures de collèges, voici que le Gouvernement tape aussi dans la poche des collèges les plus défavorisés - comme c'est étonnant ! -, en l'occurrence dans le Fonds social collégien.

Vous le savez, le Rectorat verse chaque année au Fonds social collégien une enveloppe permettant aux collèges d'aider les familles les plus démunies. Concrètement, ce fonds sert à aider les familles en difficulté pour payer la cantine, sans quoi un certain nombre d'élèves ne déjeuneraient pas et viendraient en cours le ventre vide. Ce fonds social sert aussi, par exemple - ce sont des exemples concrets tirés d'expériences parisiennes récentes -,

pour payer les lunettes à des enfants dont les parents n'ont pas de couverture sociale. Il peut aussi servir pour payer les compléments qui peuvent être demandés aux familles pour des voyages linguistiques, sans quoi certains élèves ne pourraient pas partir avec le groupe de classe, ce qui est insupportable. C'est évidemment tout le monde ou personne.

Par exemple, ce fonds a été supprimé dans le collège Doisneau, qui n'a rien reçu cette année. Ce n'est même pas en baisse, c'est zéro, alors qu'il recevait en 2020 jusqu'à 15.000 euros, ce qui permettait une certaine marge de manœuvre. Les projets de classe de l'année entière de tout le collège sont désormais remis en cause. Même situation dans le 20e aux collèges Léon Gambetta, Robert Doisneau, Hélène Boucher ou Maurice Ravel, mais aussi dans le 12e, comme à Courteline. Malheureusement, cette liste est probablement incomplète. Elle se base sur les retours que nous avons eus.

Nous voulons donc tirer la sonnette d'alarme. Le Rectorat doit revoir sa copie. Il doit verser le Fonds social aux collèges et non seulement le verser, mais revaloriser son montant par rapport aux dernières années, où il avait déjà fondu comme neige au soleil. C'est l'objet de notre vœu.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur AQUA.

Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Avis favorable de l'Exécutif.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2023, V. 231).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la présence d'associations lors des temps d'activité périscolaire.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au vœu référencé n° 94 relatif à la présence d'associations lors des temps d'activité périscolaire.

La parole est à Mme Inès de RAGUENEL, pour le groupe Changer Paris.

Mme Inès de RAGUENEL. - Merci à nouveau, Madame la Maire.

Ce vœu a pour objet de trouver les meilleurs aménagements possibles pour améliorer les rythmes scolaires dans l'intérêt de l'enfant, car, vous l'avez compris, c'est notre seule boussole.

Les temps périscolaires sont au cœur des enjeux, puisque vous avez fait le choix de maintenir le temps scolaire sur cinq jours. Que cela implique-t-il ? Peu de parents ont la possibilité, je dirais même le luxe, de venir chercher leurs enfants à 15 heures deux jours par semaine. Les enfants restent donc en très grande majorité aux TAP jusqu'à 16 heures 30, voire plus. Or, l'organisation de ces temps est parfois opaque, car un certain nombre d'ateliers sont organisés par des associations, certes choisies dans le cadre d'un marché public ou d'appel à projets soumis à notre vote ici. Cependant, qui sait franchement ce que font ces associations ? Pas grand monde, pas même les parents qui entendent, parfois atterrés, le récit de leurs enfants le soir. Qui garantit que les intervenants sont formés pour encadrer les enfants ? Personne. Qui vérifie que les contenus leur sont adaptés ? Toujours personne.

Il existe pourtant des animateurs habilités à le faire, c'est même le cœur de leur métier, des animateurs qui ne sont d'ailleurs pas toujours prévenus de la venue de ces associations sur le temps dont ils ont pourtant la gestion, la responsabilité. Alors, ils "subissent" et "s'adaptent", selon leurs mots. Ce n'est pas normal. Respectons le travail des animateurs, faisons-leur confiance sur l'organisation des TAP. Cela participe d'une plus grande reconnaissance de la profession. Attention à ne pas tomber dans une forme de délégation des tâches éducatives à des prestataires extérieurs qui n'ont ni les diplômes, ni les compétences pour s'occuper de nos enfants, contrairement aux professeurs et aux animateurs du périscolaire.

Nous demandons donc que la venue des associations dans nos écoles reste exceptionnelle, motivée et encadrée.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame de RAGUENEL.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Vraiment, tout est bon pour la droite pour dénigrer l'offre périscolaire. Sujets des ateliers, formation, recrutement, tous ces sujets ont déjà été balayés. Votre groupe s'attaque désormais aux associations et à l'éducation populaire.

Je noterai le seul aspect positif de votre vœu, c'est que vous reconnaissez enfin la qualité de la formation des animateurs de la Ville de Paris.

Je rappelle, s'il le fallait, que les associations intervenant sur le temps des TAP sont complémentaires des interventions effectuées par les équipes d'animation et ASEM, qui représentent évidemment l'essentiel de l'offre d'ateliers TAP. En 2022-2023, les ateliers associatifs ne représentaient que 2 % des ateliers en maternelle et 35 % en élémentaire. Les associations participant au dispositif des TAP interviennent dans un cadre juridique très encadré. L'appel à projets TAP pour les associations est un passage en commission d'arrondissement en présence d'élus. Evidemment, l'ensemble des ateliers externalisés fait l'objet d'une évaluation annuelle.

Si l'on allait dans votre logique et que l'on internalisait tous les ateliers TAP, j'imagine non seulement les dégâts que cela ferait dans le milieu associatif, notamment culturel, Carine ROLLAND pourrait abonder en ce sens, mais j'imagine ce que diraient les 17 maires d'arrondissement, aussi bien de la majorité que de l'opposition. Ils me crieraient dessus et ils auraient raison. C'est la raison pour laquelle je donne un avis défavorable à votre vœu.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux rythmes scolaires.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en passons au vœu référencé n° 95 relatif aux rythmes scolaires.

La parole est à Mme Inès de RAGUENEL, pour le groupe Changer Paris.

Mme Inès de RAGUENEL. - Madame la Maire, ce vœu vise à revenir sur l'une des origines de la précarisation du métier d'animateur : la réforme des rythmes scolaires mise en place il y a 10 ans. Dix ans, cela nous paraît être une étape symbolique pour faire enfin le point.

Merci de m'écouter.

Qu'entend-on aujourd'hui du côté des différents acteurs concernés ? Ce sont des enfants fatigués dès le milieu de semaine, des enfants qui ont du mal à se repérer dans cet emploi du temps fragmenté, puis un personnel du périscolaire qui souffre aussi du morcellement des activités proposées. Depuis plusieurs années, avec les élus de notre groupe, notamment Samia BADAT-KARAM, nous vous demandons un bilan, en vain. Vous ne bougez pas, vous ne consultez pas.

Alors, je préfère prendre les devants sur les probables interprétations, les quiproquos. Je vois qu'il y en a déjà de votre côté. L'idée n'est pas du tout de tout déconstruire. Vous le savez, ce n'est pas notre genre. Nous souhaitons seulement savoir ce que veulent les principaux concernés. C'est justement ce que l'on fait, avec les élus de mon groupe : nous consultons, nous écoutons chacun, bref, nous essayons de trouver les meilleurs aménagements possibles dans l'intérêt des enfants.

Or, l'idée de modifier la répartition des 3 heures de temps périscolaire a fait son chemin chez les animateurs et aussi dans certaines communes, notamment à Courbevoie. Concrètement, au lieu d'avoir 1 heure 30 de TAP le mardi et le vendredi, nous proposons d'organiser 3 heures consécutives, qui pourraient avoir lieu le mercredi matin ou le vendredi après-midi, avec une préférence pour ce dernier chez beaucoup d'entre eux. Cette idée est largement soutenue par les familles parisiennes qui ont voté sur le site "Make.org". Elle a également fait l'objet d'une expérimentation dans plusieurs écoles maternelles parisiennes, à l'initiative du Rectorat, en partenariat avec la DASCO, c'est "Cap Maternelle". Parmi elles, l'école de la Saïda, dans le 15e, a expérimenté l'organisation des TAP le vendredi après-midi.

Avec cette organisation, les bénéfices seraient réels. Les élèves bénéficieraient d'une réelle coupure, tout en donnant plus de liberté aux familles. Les équipes d'animation auraient davantage de temps pour développer un projet cohérent. C'est aussi un argument pour attirer de nouveaux profils qualifiés d'animateurs. Nous espérons donc que vous étudierez sans idéologie cette proposition et avec bienveillance.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Conseillère.

M. Éric LEJOINDRE, maire du… En explication de vote, pardon.

Je donne la parole, pour vous répondre, Madame la Conseillère, à M. Patrick BLOCHE. Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Voilà un énième vœu de la droite concernant le changement des rythmes scolaires. Celui-ci n'est basé sur rien et propose cette fois-ci des TAP regroupés sur un même après-midi. Je vois que l'imagination s'épuise. Je note là aussi que vous ne proposez plus la suppression des TAP, mais de modifier leurs horaires. Parmi les horaires que vous proposez, vous proposez le vendredi après-midi, sans doute pour que les élèves des familles les plus favorisées partent en week-end plus tôt.

De ce fait, je rappelle que Paris, Toulouse, Brest, Rennes, Poitiers, Nantes - la liste est longue -, de grandes collectivités sont, comme nous, toujours à quatre jours et demi. Ce n'est pas pour organiser une offre périscolaire, elle n'est que complémentaire. C'est pour que les enfants aient cinq matinées d'apprentissage, car, nous le savons bien, c'est le matin qu'ils apprennent le mieux.

Je rappelle que, lors des instances sociales de la DASCO, cette thématique n'est absolument pas remontée, contrairement à ce que vous affirmez dans votre vœu. C'est surtout que j'ai voulu faire un pas vers vous et je ne suis pas récompensé, puisque nous avons voté à mon initiative un vœu de l'Exécutif qui va évaluer dans les prochains mois l'offre périscolaire à Paris. Ce sera fait par un organisme indépendant. Vous interférez dans cette démarche d'évaluation indépendante. Je suis très surpris que vous vouliez déjà nous proposer de voter les conclusions.

Evidemment, avis défavorable.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Éric LEJOINDRE, pour une explication de vote. Monsieur le Maire du 18e arrondissement.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Quelques mots d'explication de vote.

Mme de RAGUENEL proposait de "revenir à l'origine de cette réforme". Je vous propose de revenir à l'origine, car on a, pour un certain nombre d'entre nous, été à l'école avant les années SARKOZY, de sinistre mémoire. L'origine de cette réforme est le choix budgétaire, au détriment de la vie des enfants, du Gouvernement de Nicolas SARKOZY de cesser de faire en sorte que nos élèves aient école cinq matinées par semaine. L'origine de tout cela est le choix budgétaire d'un Gouvernement de votre camp politique au détriment des enfants.

Depuis, nous n'avons de cesse de faire ce que font tous les pays de l'O.C.D.E. qui font mieux que nous : cinq matinées d'école par semaine pour les enfants. Cinq matinées d'école par semaine pour les enfants, car c'est ainsi que les enfants apprennent le mieux et ils le font partout. C'est vous qui avez détruit ce système pour des raisons budgétaires, car l'Ecole publique, vous vous en "foutez".

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une dotation des écoles par la Ville de Paris en tableaux numériques interactifs ou vidéoprojecteurs numériques interactifs.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous examinons à présent le vœu référencé n° 96 relatif à une dotation des écoles par la Ville de Paris en tableaux numériques interactifs ou vidéoprojecteurs numériques interactifs.

La parole est à Mme Inès de RAGUENEL, pour le groupe Changer Paris.

Mme Inès de RAGUENEL. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu part d'un constat très simple, celui d'un manque de tableaux numériques interactifs ou de vidéoprojecteurs numériques interactifs dans nos écoles du 15e arrondissement. En dehors d'initiatives émanant du budget participatif, il est rare que les dotations pour ces T.N.I. ou V.P.I., comme on les appelle, soient orientées vers nos écoles dans le 15e. Il est vrai que nous ne sommes ni en REP, ni dans une cité éducative, mais ce vœu a le mérite de nous rappeler à votre bon souvenir.

Ces équipements sont des supports pédagogiques pour les professeurs formés à cet effet. Ils sont un complément de l'enseignement. Cela permet à l'enseignant de développer de nouveaux formats pour ses leçons. A aucun moment cela ne doit remplacer l'instituteur. De même, à aucun moment il ne s'agit de laisser les élèves en autonomie devant ces écrans. Notre groupe Changer Paris a défendu à plusieurs reprises des vœux sur la limitation de la place des écrans dans les crèches et les écoles. Notre demande ici n'est en rien contraire à cet engagement, je tiens à le souligner. Mettre des enfants devant des écrans de façon passive, sans accompagnement, sans réel but éducatif est évidemment un danger.

Toutefois, nous demandons que des tableaux interactifs soient fournis, pour que les professeurs disposent d'un support pour mieux projeter certains documents, des cartes, des images, par exemple, et non pour occuper les enfants.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Conseillère.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE. La parole est à l'orateur et seulement à l'orateur, s'il vous plaît.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Vous avez essayé, Inès de RAGUENEL, de dépasser la contradiction qui vous amène régulièrement à présenter des vœux pour protéger les plus jeunes d'entre nous des écrans. Parallèlement, vous demandez, à travers votre vœu, un suréquipement numérique des maternelles. Il y a donc quelques paradoxes à vouloir à la fois nous chercher sur l'équipement numérique des écoles à Paris et, parallèlement, avoir une démarche vertueuse, qui rejoint d'ailleurs nos préoccupations en ce domaine.

Evidemment, les écoles à Paris sont équipées non seulement de 12.000 ordinateurs fixes, mais également 3.000 ordinateurs portables, 11.500 tablettes - le budget participatif a été une contribution très positive -, 900 vidéoprojecteurs ou tableaux numériques. De ce fait, nous nous retrouvons actuellement dans une situation où 100 % des écoles élémentaires bénéficient de tablettes numériques, 100 % des écoles élémentaires bénéficient également de "Paris Classe Numérique" et 74 écoles élémentaires supplémentaires bénéficient de nouveaux équipements.

Pour évoquer votre arrondissement, les élémentaires Amiral-Roussin, Vigée-Lebrun, Cardinal-Amette, Saint-Charles, Félix-Faure, Convention et Lacordaire vont bénéficier de nouveaux équipements cette année, parmi les 74 écoles où nous allons faire un effort supplémentaire. Le 15e n'est donc absolument pas oublié et est très bien doté en vidéoprojecteurs et tableaux numériques interactifs, 107 au total.

C'est la raison pour laquelle je vous demanderai de retirer votre vœu. Sinon, l'avis sera défavorable.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Le vœu n° 96 déposé par le groupe Changer Paris reçoit un avis défavorable de l'Exécutif.

Pardon ! Est-il maintenu, Madame de RAGUENEL ?

Mme Inès de RAGUENEL. - Il est maintenu. Nous sommes toujours très peu dotés.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Il est maintenu. Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée…

Si vous voulez, on peut compter, mais c'est très net.

La proposition de vœu n° 96, nous allons compter. Je la remets aux voix.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de vœu n'est pas adoptée, par 19 voix contre 30.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la prise en charge des élèves sur les temps péri et extrascolaire.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons donc au vœu référencé n° 97 relatif à la prise en charge des élèves sur les temps péri et extrascolaires.

Pardon ? Si, je l'ai dit, mais les applaudissements couvraient ma voix : 19 à 30.

Quoi qu'il en soit, pour ce qui est du vœu n° 97, la parole est à Mme Samia BADAT-KARAM, pour le groupe Changer Paris.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Madame la Maire, mes chers collègues, quelle surprise de voir des syndicats d'animateurs en grève manifester devant l'Hôtel de Ville. Ce n'est pas comme si l'on vous avait prévenus. Vous voyez que nos alertes n'étaient pas infondées. Comme vous l'a encore rappelé ma collègue Inès de RAGUENEL, au groupe Changer Paris, nous n'avons pas attendu la grève pour recevoir le collectif des REV.

A l'origine, on a une réforme des rythmes scolaires qui a "déprofessionnalisé" et précarisé les animateurs. En bout de chaîne, la qualité du périscolaire baisse. Les taux d'encadrement ne sont jamais respectés. Ce sont évidemment les enfants qui en pâtissent. Toute votre stratégie de recrutement repose sur les vacataires. Pour rappel, un vacataire peut venir en renfort d'un jour jusqu'à 2 ans. Il n'a aucune obligation de diplôme. Comment voulez-vous que les familles aient confiance ? Comment voulez-vous que les REV s'organisent ?

A l'inverse, accompagnons les animateurs vacataires vers la titularisation, vers les concours de la Ville. Cela est également valable pour l'ensemble des contractuels. Il faut pour cela augmenter le nombre de postes ouverts pour les concours d'animateurs, sans en diminuer les exigences. La Ville doit également susciter des vocations et fidéliser ses agents, seule garantie pour pérenniser une offre de qualité. Cela peut se faire, par exemple, en prenant en charge le BAFA et la rémunération des stages, en contrepartie d'un engagement de plusieurs années à la Ville.

Enfin, quel message envoie-t-on aux animateurs quand on ne leur accorde pas certaines primes, que reçoivent en revanche les professeurs de la Ville de Paris, P.V.P. ? Je pense notamment aux primes REP et REP+. Vous dites mettre le "paquet" pour aider les élèves en difficulté, mais en réalité vous n'assurez pas le "b.a.-ba", à savoir garantir que les effectifs soient respectés dans les quartiers prioritaires de la ville.

Enfin, en conclusion, Monsieur BLOCHE, je n'ai pas la mémoire courte. Vous nous aviez promis d'être associés à l'évaluation du périscolaire parisien. L'appel d'offres étant probablement terminé, nous souhaiterions savoir quel est l'organisme retenu pour mener cette évaluation et quand nous serons associés à la consultation, conformément aux engagements que vous avez pris.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Conseillère.

Je vous invite vraiment à poursuivre vos conversations à l'extérieur de l'hémicycle, si vous voulez bien. Je vous assure que le brouhaha est important. De la même manière que c'est le matin que les enfants apprennent le mieux, disait Patrick BLOCHE, appliquons-nous à bien écouter M. Patrick BLOCHE pour la réponse de l'Exécutif.

Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci.

On a déjà évoqué le sujet à plusieurs reprises et encore ce matin, en début de séance. Je n'ai plus d'arguments à mettre en avant, sinon pour vous dire que nous serons amenés lundi à rencontrer les syndicats. A la suite d'un travail très poussé, avec Olivia POLSKI, entre la DRH et la DASCO, en lien avec Paul SIMONDON et la DFA, nous ferons des annonces très significatives, qui marqueront évidemment l'intérêt que nous portons aux animatrices et aux animateurs qui sont le cœur du périscolaire à Paris.

Je m'étonne qu'il y ait un vœu de la droite, sinon par opportunisme, voulant ainsi défendre les personnels qu'il y a sur le périscolaire, tout en proposant par d'autres vœux de mettre à bas le périscolaire et de revenir à la semaine de quatre jours. L'opportunisme est total.

Mon propos ne s'adressera pas à vous, Samia BADAT-KARAM, mais plus largement dans cet hémicycle. Si vous aimez tellement le périscolaire parisien, le périscolaire public, si vous aimez tellement l'Ecole publique, je pense que, comme toujours, en amour, il faut des preuves d'amour. La meilleure façon de le faire est de mettre ses propres enfants dans les écoles publiques parisiennes.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une demande d'informations sur la manière dont le Rectorat de l'Académie de Paris contourne sa procédure Affelnet.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au vœu référencé n° 98 relatif à une demande d'informations sur la manière dont le Rectorat de l'Académie de Paris contourne sa procédure Affelnet.

La parole est à Mme Anne BIRABEN, pour le groupe Changer Paris.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Madame la Maire.

J'aimerais de nouveau parler de la réforme Affelnet et plus précisément, chers collègues, attirer votre attention sur une information qui vous a peut-être échappé, que "Le Canard Enchaîné" a révélée dans son édition du 18 octobre. Je récapitule l'affaire brièvement.

Aujourd'hui, le paramétrage de l'algorithme Affelnet est si "délirant" qu'il est mathématiquement impossible pour un élève de troisième non boursier du collège Condorcet d'entrer dans le lycée du même nom. Oui, même avec 20 de moyenne générale. Pourquoi ? Le score maximal pour un élève non boursier du collège Condorcet est de 40.741 points, alors que le seuil d'admission pour le lycée Condorcet est de 41.144. C'est scandaleux. Cette information se trouvait déjà dans une étude signée Marion OURY, publiée récemment par la Fondation pour l'innovation politique, qui s'intitule "Affelnet à Paris : un voyage au pays où 15 égalent 20".

Non. Ce qu'a révélé "Le Canard Enchaîné", c'est qu'à l'heure actuelle le Rectorat en est réduit à contourner en cachette son propre algorithme. Ainsi, 9 élèves du collège Condorcet ont été admis à la rentrée 2023 en toute opacité dans le lycée du même nom. Neuf élèves, tant mieux, mais sur des critères que nous ignorons entièrement par définition, puisque nous n'avons jusqu'ici jamais entendu le Rectorat faire autre chose que se féliciter du succès merveilleux de son algorithme d'affectation en Seconde, au lycée, et de son paramétrage parfait.

D'où ce vœu à la Maire de Paris de demander au Rectorat qu'il nous informe en toute transparence de la manière dont il choisit de le contourner. Combien de collèges sont concernés ? Lesquels ? Combien d'élèves ? Sur quels critères ?

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame BIRABEN.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Je ne vais pas revenir sur la réforme de la procédure Affelnet Lycée, que le Rectorat a mise en place pour la rentrée 2021. Une commission de suivi de la réforme, présidée par Julien GRENET, a été mise en place et délivre tous les ans un bilan. La réforme, avouons-le, a nettement amélioré la satisfaction des vœux des lycéens et des familles, les mixités sociales et scolaires des lycées parisiens. Il existe cependant, je vous le concède, un taux de pression important sur finalement très peu d'établissements particulièrement prisés, comme le lycée Condorcet, que vous avez d'ailleurs cité. Je sais que le Rectorat travaille à faire baisser le taux de pression sur ces établissements en diminuant le nombre de collèges rattachés à ces lycées.

Je ne vois pas le sens de votre vœu, qui demande que la Maire demande au Rectorat des précisions, alors qu'il serait plus simple que vous demandiez directement à M. le Recteur ou à la nouvelle directrice d'Académie, que je salue.

Sur le fond, vous avez parfaitement le droit d'être contre Affelnet et pour le maintien du "statu quo", c'est-à-dire le maintien de la ségrégation scolaire, avec d'un côté les établissements qui concentrent toutes les difficultés et d'autres qui les fuient au nom de - comment dites-vous ? - la méritocratie, l'excellence, qui sont d'ailleurs, je vous le dis, en grande partie une illusion, mais c'est bien ce qui fait la différence entre la droite et la gauche. C'est rassurant d'en avoir la confirmation ce matin.

C'est pourquoi je vous invite naturellement à retirer le vœu. Comme vous ne le ferez pas, j'émettrai un avis défavorable.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour la bonne forme, Madame BIRABEN, le vœu est-il maintenu ?

Mme Anne BIRABEN. - Oui, car je n'ai absolument aucune réponse satisfaisante. C'est l'opacité. On continue dans l'opacité, donc non.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Le vœu n° 98 est donc maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux subventions des Caisses des écoles.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu référencé n° 99 relatif aux subventions des caisses des écoles.

La parole est à Mme Rachida DATI, pour le groupe Changer Paris… La parole est à M. LAUSSUCQ, pour le groupe Changer Paris… La parole est à M. BERNARD, pour le groupe Changer Paris.

M. René-François BERNARD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, c'est bien à l'issue d'un dialogue budgétaire, selon des critères explicites, que se fixe chaque année le montant des subventions de fonctionnement allouées aux caisses des écoles de chacun des arrondissements. Or, cette année, l'exercice budgétaire est très perturbé. Tout augmente : forte hausse des coûts des matières premières et de l'énergie. Voilà à quoi les caisses des écoles parisiennes se retrouvent confrontées.

La mise en œuvre du Plan d'Alimentation durable de la Ville de Paris, porté par Mme l'adjointe Audrey PULVAR, est très exigeante. Concernant ses objectifs, nous ne pouvons que nous en réjouir. Notre Caisse des écoles est impatiente d'en réaliser vite les objectifs, mais - il y a bien sûr un "mais" - cette exigence a un prix. Ce prix est d'autant plus lourd que les objectifs veulent être atteints rapidement, voire cette année. Ainsi, ces dépenses liées au Plan d'Alimentation durable sont liées à l'achat de produits souvent onéreux. Surtout, il y a un impact lourd sur les investissements des caisses, par exemple, pour la suppression des plastiques.

Alors, puisque les subventions de la Ville de Paris ne prennent pas en compte ces hausses, la Ville de Paris espère compenser cette situation en égrenant des subventions aux caisses, en réponse à un appel à manifestation d'intérêt. Ce fut l'objet du projet de délibération DEVE 66, comme on l'a vu apparaître en 8e Commission, selon des intitulés divers, un vrai catalogue de matériels - on aurait dit "La Redoute" ou plutôt "Manufrance" -, pour 130.000 euros. Dans le même temps, par l'effet conjugué de la démographie et de la perte d'activité de notre ville pour les familles, que l'Exécutif ne doit pas se contenter de déplorer, mais en analyser profondément les causes et, sans doute, la responsabilité d'une politique, ce sont près de 6.000 enfants qui quittent notre Capitale chaque année. Les conséquences pour les caisses des écoles sont évidemment considérables.

Dans ce contexte économique et démographique défavorable, la politique innovante de l'alimentation durable mérite mieux : une subvention complémentaire d'investissement établie selon un programme pluriannuel prenant en compte les objectifs de ce plan et des indicateurs de résultat renseignés annuellement. C'est un deuxième volet du dialogue budgétaire entre le président de la caisse des écoles et le service de la Ville.

Au fond, ce que nous demandons dans ce vœu du groupe Changer Paris, c'est que la grande ambition de l'alimentation durable soit soutenue au profit d'un des plus gros engagements de la Ville par une programmation budgétaire généreuse des investissements. C'est une générosité que méritent les petites et les petits Parisiens !

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BERNARD.

Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup, pour ce vœu.

Vous l'avez rappelé, cher René-François BERNARD, nous sommes en plein dialogue budgétaire, c'est la saison, avec chacune des 17 caisses des écoles et tout particulièrement avec les 17 maires d'arrondissement qui les président, pour trouver un bon équilibre entre les demandes et ce que nous proposons comme subventions de la Ville de Paris. Les efforts faits l'année dernière, c'est-à-dire dans ce budget 2023, témoignent de ce que nous avons largement pris notre part pour accompagner les caisses des écoles, afin qu'elles puissent faire face à l'augmentation du prix des denrées alimentaires et des fluides. Nous allons évidemment fournir un effort supplémentaire cette année.

Toutefois, je rappelle que, compte tenu de la volonté de la Maire de Paris de maintenir la tarification des repas payée par les familles, nous étions dans un 50/50 entre les recettes venant des familles et la subvention de la Ville de Paris. Nous sommes maintenant dans un rapport 60/40, qui risque d'être encore plus important en ce qui concerne la subvention de la Ville de Paris.

C'est la raison pour laquelle je vous demanderai, en vous disant toute l'attention que je porterai au contenu de ce vœu. Comme ce sera le mois prochain que nous serons amenés à faire les choix budgétaires - vous avez sans doute voulu prendre date, je le comprends parfaitement -, je vous demanderai de retirer votre vœu.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur BERNARD, je me tourne vers vous. Le vœu est-il maintenu ?

Madame DATI, allez-y.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Comme vous le savez, sur la caisse des écoles du 7e arrondissement, nous avons une gestion très vertueuse, puisque nous faisons des économies. Nous élargissons les activités offertes à des enfants, avec beaucoup plus de diversité sur les activités. A chaque fois et vous le savez, la subvention diminue en conséquence, en raison de cette gestion.

On est d'accord pour retirer le vœu à condition, si vous l'acceptez, que cette diminution, dans ce cas, si on peut l'éviter et l'on voit ensemble dans quoi on peut l'investir, car il y a d'autres types d'animations. On a élargi sur la population, y compris sur des enfants scolarisés dans le 7e et dont les familles ne sont pas forcément dans le 7e, puisque l'on a parfois des dérogations pour des familles qui sont en difficulté. Si vous êtes d'accord pour que nous voyions ensemble que cette diminution puisse être investie dans d'autres types d'activités pour élargir l'accès à d'autres familles, on retire le vœu.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Monsieur BLOCHE, vous avez la parole.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - On est en plein dialogue budgétaire et je me veux équitable entre toutes les caisses des écoles d'arrondissement. Je note néanmoins que, entre le montant versé à la caisse des écoles du 7e arrondissement en 2019 et le montant que nous prévoyons au moment où je vous parle pour 2024, vous avez une augmentation de 47 %. La caisse des écoles du 7e arrondissement n'a donc pas été abandonnée. Non, non.

En l'occurrence, Madame la Maire, puisque c'est à la maire du 7e arrondissement que je m'adresse à ce moment précis, présidente de la caisse des écoles du 7e arrondissement, je prendrai évidemment en compte les éléments de notre échange et votre observation dans le cadre du dialogue qui se poursuivra. J'ai entendu vos demandes.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame DATI, Madame la Présidente de groupe, le vœu est-il retiré ou maintenu ?

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Je retire le vœu.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Je vous en remercie.

Nous en avons terminé avec les dossiers relatifs aux affaires scolaires.

2023 DFPE 171 - Convention avec les 17 caisses des écoles en vue de la restauration des actions passerelles crèche-école.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons à ce qui concerne la petite enfance, à commencer par le projet de délibération DFPE 171 concernant une convention avec les 17 caisses des écoles en vue de la restauration des actions passerelles entre crèches et écoles et l'amendement n° 112 qui s'y rattache.

La parole est tout d'abord à M. Pierre-Yves BOURNAZEL, pour le groupe "Indépendants et Progressistes", pour la présentation de l'amendement n° 112 et pour une durée de trois minutes.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Dans ce projet de délibération relatif à la convention avec les 17 caisses des écoles en vue de la restauration des actions passerelles crèche-école, Florence BERTHOUT, la maire du 5e, a proposé l'ajout d'un article 4 qui serait le suivant : "Les conventions devront s'adapter aux spécificités locales et devront préciser les capacités et conditions d'accueil dans chaque cantine et préciser les modalités d'encadrement par la Ville de Paris".

Vous le voyez, c'est une proposition d'article supplémentaire très constructif. J'espère qu'il recevra l'avis favorable et bienveillant de M. BLOCHE.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BOURNAZEL.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Céline HERVIEU.

Mme Céline HERVIEU. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues… Je vous en prie. Il n'y a pas de problème. Avec Patrick BLOCHE, on fonctionne en binôme. Je peux répondre pour lui.

Je vous confirme la bonne nouvelle : l'amendement technique que vous proposez est validé.

Merci pour votre inscription sur ce projet de délibération, qui me permet de rappeler que le troisième Projet Educatif de Territoire de la Ville de Paris, qui concerne la période 2021-2026, affiche son ambition de renforcer la fluidité et la continuité des parcours pédagogiques pour les enfants entre 0 et 16 ans. D'ailleurs, c'est la première fois que le PEdT inclut le volet "Petite Enfance", c'est-à-dire avant la scolarisation à 3 ans.

L'idée est de favoriser l'adaptation progressive des enfants accueillis en crèche vers l'école maternelle. A cette fin, différentes activités sont proposées dans les écoles et les centres de loisirs. Ces activités se déclinent sous différentes formes : cela peut être des visites de l'école maternelle, des activités artistiques ou culturelles partagées sur les temps scolaires ou périscolaires. Ces activités peuvent se tenir tout au long de la journée, elles peuvent aussi inclure le moment de la pause méridienne. C'est pourquoi cette convention intervient. En effet, l'idée est de pouvoir inclure la prise du déjeuner sur place et également la prise du goûter, pour certaines activités qui peuvent avoir lieu après l'école. Ces conventions, dont nous parlons ici, nous permettront de proposer une offre de restauration à ces jeunes enfants accueillis dans les écoles et les centres de loisirs maternels.

Je rappelle également, à cette occasion, que la Ville a ouvert cet été des centres de loisirs petite enfance et des centres ressources petite enfance. Les retours d'expérience que nous avons eus sur ces expérimentations sont extrêmement positifs, à la fois pour les équipes des crèches et celles des équipes périscolaires. Ces équipes ont accueilli près de 1.500 enfants pendant tout l'été. Il faut vraiment saluer leur travail. Au vu du succès du dispositif, nous allons le reconduire l'été prochain.

Je vous invite, chers collègues, à voter ce projet de délibération. Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame HERVIEU.

Je mets donc tout d'abord aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 112 déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 112 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 171 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2023, DFPE 171).

2023 DFPE 172 - Subvention complémentaire (600.000 euros) et avenant n° 3 à l'association "ABC Puériculture" (16e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son service de garde à domicile.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DFPE 172. Il s'agit d'une subvention complémentaire de 600.000 euros et d'un avenant n° 3 à l'association "ABC Puériculture", située dans le 16e arrondissement, pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son service de garde à domicile.

La parole est tout d'abord à Mme Sandra BOËLLE, pour le groupe Changer Paris.

Mme Sandra BOËLLE. - Madame la Maire, chers collègues, je tiens tout d'abord à saluer le travail remarquable effectué par tous les professionnels d'établissements d'accueil de la petite enfance. Je tiens à remercier tous les responsables de crèche, qui doivent gérer leurs établissements très souvent en grande difficulté, confrontés à la pénurie de personnel et aux fréquents mouvements de grève, comme très récemment. L'organisation de dernière minute tourne à la prise de tête.

Cher Patrick BLOCHE, vous avez rappelé hier que nous sommes dans un moment historique en ce qui concerne la pénurie de personnel, mais il ne faudrait pas s'arrêter là. Accentuer les campagnes de recrutement, rendre les métiers de la petite enfance attractifs, revaloriser les salaires, objectifs qu'il faudra atteindre rapidement pour permettre aux établissements de tourner à 100 %. On en est loin dans le 16e : 30 % des places municipales sont toujours gelées. La situation n'évolue pas favorablement, malgré les quelques faibles recrutements, mais les départs sont plus nombreux que les arrivées.

Revenons à ce projet de délibération. Ce n'est plus un secret pour personne, la crise de l'énergie impacte depuis plusieurs mois tous les secteurs, notamment les crèches, qui ne sont pas épargnées par la hausse des prix

de l'énergie, par l'augmentation incessante des dépenses de l'alimentation et des charges de personnel, jusqu'à les mettre en grande difficulté financière. Quasiment toutes les associations en subissent les conséquences.

Ici, il s'agit de l'association "ABC Puériculture", qui gère 24 établissements à Paris, dont 3 dans le 16e, Calin'Ours, Les Oursons, Teddy Club. Sur les 600.000 euros, objet de cette subvention, sont intégrés 200.000 euros au titre d'une subvention complémentaire, qui représente une aide exceptionnelle et qui permettra à l'association de rétablir en partie son équilibre financier. Les 400.000 euros restants représentent une avance sur la subvention de fonctionnement au titre de 2024, visant à améliorer la trésorerie immédiate.

Compte tenu des grandes difficultés financières dans lesquelles se trouve "ABC Puériculture" et pour maintenir l'accueil des petits dans ses établissements, mon groupe Changer Paris votera bien évidemment en faveur de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame BOËLLE.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Céline HERVIEU.

Mme Céline HERVIEU. - Merci, Madame la Maire.

Merci beaucoup, chère Sandra BOËLLE, pour votre inscription sur ce projet de délibération, qui est important. Il marque une fois de plus le soutien important de la Ville de Paris auprès des structures associatives de la petite enfance, notamment aujourd'hui auprès d'un acteur majeur, j'ai nommé "ABC Puériculture", avec qui nous sommes très fiers de travailler à la Ville de Paris. Je rappelle que l'association "ABC Puériculture", c'est 24 établissements d'accueil de la petite enfance, pour un peu plus de 1.016 places à Paris. J'en profite pour saluer le travail de son directeur général, M. PUJOL, avec qui l'on travaille vraiment main dans la main.

Cette subvention complémentaire correspond à une aide exceptionnelle de 200.000 euros, qui permet à cette association de rétablir en partie son équilibre financier, et une avance de 400.000 euros sur la subvention de fonctionnement au titre de 2024, dans l'objectif d'améliorer de façon immédiate sa trésorerie.

Vous le savez et vous l'avez dit, chère collègue, depuis 2021, les associations dans le champ de la petite enfance sont en grande difficulté financière, puisque leurs finances sont prises dans un effet de ciseaux entre la hausse des coûts, des charges, de l'inflation et une fréquentation des établissements qui, même si elle augmente légèrement aujourd'hui, ne permet pas d'obtenir des recettes suffisantes pour pallier justement cette hausse des coûts.

C'est pourquoi la Ville de Paris s'est mobilisée très fortement, à travers plusieurs subventions exceptionnelles à destination de ces associations. Je rappelle que les financements de la Ville aux associations dans le champ de la petite enfance, c'est 60 millions en 2023 contre 54 millions en 2019, donc avec une augmentation significative. Sur l'exercice 2024, cela représentera 1 million d'euros d'aides exceptionnelles et 2,5 millions d'euros d'avances pour lisser les problèmes de trésorerie des associations. Cela concerne aussi bien de grosses associations qui disposent de plus de 100 places que de petites associations qui disposent d'une structure ou deux.

La Ville de Paris continue de soutenir le plus fortement possible les acteurs associatifs du secteur. Cependant, je ne vous cache pas notre inquiétude collective, que nous partageons, je pense, chers collègues, car, dans le même temps, les modalités de financement de ces structures associatives n'évoluent pas ou peu sur le plan national. Si elles ne sont pas modifiées, elles risquent de maintenir les associations dans une structure financière complexe, qui ne s'améliorera pas à moyen et long terme.

"In fine", pour le court terme qui nous concerne à Paris, notre enjeu premier reste de garantir la qualité d'accueil dans ces établissements. Vous avez tous vu le rapport IGAS de mars 2023, qui pointait justement l'hétérogénéité du bon fonctionnement des structures. Au-delà des débats de financement de ces structures associatives, notamment à Paris, il s'agit vraiment de préserver à court terme la qualité qui est proposée pour l'accueil des jeunes enfants parisiens dans ces structures.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 172.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DFPE 172).

2023 DAE 180 - Jardin d'Agronomie Tropicale (12e) : subvention (20.000 euros) et convention avec la Cité du développement durable pour une étude de programmation sur le devenir du site.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons désormais aux sujets concernant l'enseignement supérieur, à commencer par le projet de délibération DAE 180 et l'amendement n° 113 qui y est rattaché.

Il s'agit d'un projet de délibération concernant le Jardin d'Agronomie Tropicale situé dans le 12e arrondissement, avec une subvention proposée de 20.000 euros et d'une convention avec la Cité du développement durable pour une étude de programmation sur le devenir du site.

La parole est à Mme Alice COFFIN, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Alice COFFIN. - Ce projet de délibération porte sur le Jardin d'Agronomie Tropicale situé dans le 12e arrondissement et sur une convention avec la Cité du développement durable, afin que soit menée une étude pour la programmation sur le devenir du site.

Le groupe écologiste ainsi que la maire du 12e, Emmanuelle PIERRE-MARIE, et son adjointe Manon HAVET portent une attention toute particulière à l'histoire du Jardin d'Agronomie Tropicale, qui est liée au passé colonial de la France. Il a été créé en 1899 sous le nom, il faut le rappeler, de "jardin colonial". Il avait pour objectif initial de servir de centre de recherche pour l'agronomie coloniale. Lieu d'accueil et de convalescence pour les tirailleurs et travailleurs coloniaux qui avaient combattu pour la France pendant la Première Guerre mondiale, ce site a également été mis en avant lors des expositions coloniales de 1907 et 1931, afin de promouvoir les colonies françaises.

N'oublions pas ainsi que des pavillons et villages y ont été construits pour représenter les territoires coloniaux d'Afrique, d'Asie et d'Océanie. Ces constructions avaient pour but d'exposer les ressources économiques des colonies et de montrer la mission "civilisatrice" de la France. "Exotisation", déshumanisation, allant même jusqu'à la création de zoos humains, dans lesquels des personnes devaient réifier un certain mode de vie pour le divertissement des visiteurs occidentaux, tous ces éléments font de ce site l'un des plus éloquents de l'histoire coloniale française. Alors qu'il pourrait faire l'objet d'un projet mémoriel, il demeure méconnu.

Depuis 2003, le site est propriété de la Ville de Paris, qui a ouvert le site au public. Pour autant, les pavillons sont pour certains délabrés et la médiation culturelle devrait être renforcée. Plus largement, une réflexion doit être engagée sur la place de ce lieu, dans un bois très marqué par l'histoire coloniale et sur les différents usages du jardin. L'étude de programmation détaillée dans le projet de délibération DAE 180 n'aborde que très peu l'aspect mémoriel et patrimonial du jardin, en dehors de la rénovation des pavillons de l'Exposition coloniale pour des usages commerciaux ou techniques.

C'est pour remédier à cette lacune que le groupe écologiste propose d'associer des spécialistes de l'histoire coloniale à la programmation de ce site patrimonial. Nous proposons donc que la convention 2023 DAE 180 soit ainsi amendée : en annexe 2, paragraphe 2-3, est ajoutée la mention "Les historiens, historiennes et les associations travaillant sur l'histoire du site, plus largement sur l'histoire coloniale ou participant aux différentes cérémonies mémorielles sont associés à la réflexion sur le devenir du Jardin d'Agronomie Tropicale".

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame COFFIN.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Merci, Alice COFFIN, pour votre intervention sur ce projet de délibération, qui me permet de rappeler que - vous en avez montré un aspect - d'autres aspects sont aussi liés à la recherche. Par exemple, le Jardin d'Agronomie Tropicale est actuellement scindé en deux parties : le Campus, qui fait 1,9 hectare, dont la gestion est confiée au CIRAD, Centre de coopération internationale en recherche agronomique, qui en a confié la location, l'occupation à la Cité du développement durable, et d'autre part le jardin, qui est déjà accessible au public et dont la Ville de Paris assure la gestion et établit des conventions d'occupation ou des baux.

Actuellement, trois membres de la Cité du développement durable occupent les lieux : "Food2rue" qui gère le restaurant "La Belle Gabrielle", la ferme urbaine participative "V'île Fertile" et la résidence de la compagnie artistique "Cirque Ici". La Cité du développement durable est un pôle international pluri-acteurs de recherche et de coopération sur les transitions écologiques et les collaborations Nord-Sud. Le retrait prochain - c'est peut-être cela le fait nouveau qui va nous permettre de relancer ce dossier, qui était un peu encalminé, je le reconnais - du CIRAD en tant que gestionnaire du Campus amène à repenser le modèle de gestion de la Cité, qui est par ailleurs dans un processus de développement et de rayonnement nouveau. En parallèle, sur la partie jardin, la Ville de Paris est confrontée à une dégradation des bâtiments historiques, qu'elle doit réhabiliter.

La Cité du développement durable a obtenu un financement de la Banque des Territoires pour engager une étude de programmation et de préfiguration de la cité de demain sur le site Campus. Il nous est donc apparu logique que la Ville s'inscrive dans une démarche de réflexion, en proposant une étude globale pour l'ensemble du site, prenant en compte les besoins et les ambitions de chacun. La Ville de Paris a donc proposé d'élargir le périmètre d'étude, d'en étoffer le cahier des charges, d'en piloter la conduite conjointement avec la Cité du développement durable. Il s'agit ici de permettre le cofinancement de la première phase de l'étude dite de diagnostic. L'objectif est bien de réunir toutes les parties prenantes et d'analyser leurs besoins et leurs attentes.

Evidemment, dans ce cadre, je donne un avis tout à fait favorable à l'amendement que vous proposez, Alice COFFIN. Comme vous l'avez dit, la rénovation et la gestion du jardin doivent se faire dans un travail de mémoire complexe, en lien avec les historiennes, les historiens et les associations. La Cité du développement durable collabore déjà avec le Musée national de l'histoire de l'immigration, Palais de la porte Dorée. Mon collègue adjoint Jean-Luc ROMERO, les équipes de la DDCT et les équipes du musée travaillent d'ailleurs actuellement à un projet de convention qui prévoit, entre autres, de proposer des solutions pour justement fournir des explications, une contextualisation et la mise en valeur des monuments, avec tout leur contexte historique de passé colonial sur l'ensemble du bois.

Je donne donc un avis favorable à l'amendement proposé par le groupe "Les Ecologistes" et je vous incite à voter le projet de délibération DAE 180.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Nous avons été saisis d'une demande d'explication de vote du groupe Changer Paris, portée par M. Franck MARGAIN.

M. Franck MARGAIN. - Je vous remercie.

Le Jardin d'Agronomie Tropicale est un lieu unique à Paris sur les plans patrimonial, environnemental et mémoriel. Le jardin conserve le vestige de six pavillons réalisés pour la tenue de l'Exposition coloniale de 1907, mais il abrite également plusieurs monuments commémorant les soldats morts, tués pendant la Première Guerre mondiale, des soldats d'outre-mer. Nous avons eu l'occasion de débattre de ce sujet au sein du conseil d'arrondissement sur la nécessité de rénover, en prenant en compte les éléments architecturaux inscrits au titre des monuments historiques et surtout en revalorisant le jardin, qui souffre d'un entretien aléatoire. Cette préoccupation a aussi été relayée par de nombreuses associations, qui avaient dénoncé son état d'abandon et demandé la restauration du lieu "via" une pétition.

Oui, nous voterons cette subvention pour une étude sur sa réhabilitation, mais nous attirons votre vigilance pour que l'étude et, ultérieurement, le plan de réhabilitation mettent en valeur les pavillons historiques, particulièrement symboliques sur le plan mémoriel, et les serres du Jardin d'Agronomie Tropicale. Nous ne souhaitons pas réécrire l'histoire, nous ne souhaitons pas la supprimer, mais nous souhaitons la réhabilitation de cet endroit magnifique dans Paris.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MARGAIN.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 113 déposée par le groupe "Les Ecologistes", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 113 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 180 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2023, DAE 180).

2023 DAE 291 - Suppression du tarif d'inscription aux concours d'entrée à l'EPSAA - Ecole de communication visuelle de la Ville de Paris.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Concernant le projet de délibération DAE 285, Madame STIBBE, je m'adresse directement à vous : vous êtes désinscrite, n'est-ce pas ? Vous confirmez, très bien. Merci.

Nous en venons donc au projet de délibération DAE 291 concernant la suppression du tarif d'inscription au concours d'entrée à l'EPSAA, Ecole de communication visuelle de la Ville de Paris.

La parole est à Mme Élisabeth STIBBE, pour le groupe Changer Paris.

Mme Élisabeth STIBBE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, l'EPSAA, Ecole professionnelle supérieure d'arts graphiques, est une école publique de la Ville de Paris située à Ivry-sur-Seine, dans les locaux de la Manufacture des Œillets. Férue d'histoire industrielle, je me permets de préciser qu'il s'agit d'œillets métalliques et non de fleurs, puisque c'était une usine de transformation métallurgique, qui a arrêté sa production à la fin des années 1980. Cette école est bien connue des professionnels, mais assez peu du grand public. Elle propose une formation pluridisciplinaire de qualité dans tous les domaines de l'univers graphique, à l'heure du numérique et des nouvelles technologies. Etudiantes et étudiants y sont recrutés sur leur profil par concours.

Alors que la précarité étudiante reste une réalité à Paris et ailleurs, vous proposez de supprimer les 45 euros de frais d'inscription au concours d'entrée. C'est louable. Cependant, avec près de 600 inscriptions à chaque campagne, cela constituera un manque à gagner de 27.000 euros pour l'école. Ce n'est pas négligeable, au regard des frais de scolarité annuels qui s'élèvent à 440 euros par an, pour un effectif de 200 étudiants, soit 70.000 euros au total.

Je n'aurai que deux questions : quel est le budget total de cette école ? A combien s'élève aujourd'hui la subvention que lui alloue la Ville ? Ces interrogations s'expliquent par l'exemple des autres écoles de la Ville de Paris, je pense à l'E.S.P.C.I. ou à l'E.I.V.P., qui constatent un désintéressement financier de la Ville année après année ; un désengagement plus qu'un désintéressement. Ces deux écoles sont contraintes de développer leurs ressources propres.

Nos questions visent donc à nous assurer que la situation financière de l'EPSAA restera intacte, même sans ces recettes importantes. Etudiantes et étudiants méritent une formation professionnalisante de qualité. Il ne serait pas acceptable que cette dernière pâtisse de la gestion financière erratique de la Ville.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Merci de vous être inscrite sur ce projet de délibération, qui me permet de mettre en valeur dans cet hémicycle l'EPSAA, Ecole de la Ville de Paris dont nous sommes très fiers, qui forme les étudiants et les étudiantes en communication visuelle, en "design" graphique et prouve l'attachement de la Ville à un enseignement artistique public de qualité.

Concernant ce projet de délibération, il est important de rappeler les valeurs de l'école : créativité, continuité, respect, partage et engagement pour mener une mission de service public. L'EPSAA est bien une école qui a une vocation sociale claire. Pour que les formations qu'elle dispense soient ouvertes au plus grand nombre, les frais de scolarité sont faibles. Il y a une réelle volonté d'aller chercher les élèves qui n'ont ou n'auraient peut-être pas eu accès à l'enseignement supérieur. Une autre valeur forte de l'EPSAA est celle de la professionnalisation de ses étudiants, par un enseignement assuré par une majorité de professionnels en exercice, ainsi qu'une pédagogie par projet qui permet aux étudiants d'être confrontés à des demandes professionnelles réelles.

De nombreux partenariats avec les différentes directions de la Ville sont menés chaque année. Je donne quelques exemples : la DICOM, pour la campagne d'affichage contre les violences sexuelles et sexistes dans le cadre du 25 novembre, Journée de lutte contre les violences faites aux femmes, avec la DGRI, dans le cadre du partenariat avec la Ville de Bethléem, pour créer un jeu afin de participer à la rénovation de la place de la Nativité, également des partenariats avec Madrid, Londres, Berlin ou encore Varsovie, et la DASCO, pour la création de l'identité graphique des écoles bilingues de Paris ou pour l'accueil des cours municipaux pour adultes.

Je pense également à un autre projet important, qui avait été mené à la suite du déclenchement de la guerre en Ukraine : les étudiants de l'EPSAA avaient travaillé sur plusieurs affiches visant à promouvoir la culture ukrainienne et ses symboles, culture souvent méconnue et attribuée à tort à la Russie, ou encore à la "Nuit Blanche" et à la "Paris Design Week", auxquels les élèves de l'EPSAA ont l'habitude de participer et de présenter leurs travaux, avec notamment un projet sur la thématique des J.O.P. cette année, exposé sur les grilles de Q.J. et dans le jardin Nelson-Mandela des Halles.

Pour affirmer sa vocation sociale et toucher un public encore plus large, l'EPSAA souhaite donc que soient supprimés les frais d'inscription au concours d'entrée, soit 45 euros, ce qui représente environ 20.000 euros par an. Cette suppression s'inscrira dans la mission de service public remplie par l'école et permettra à un plus grand nombre de s'inscrire, sans que les frais soient un frein. En effet, compte tenu du contexte économique, vous l'avez rappelé, il apparaît de plus en plus difficile pour les étudiants de payer les frais d'inscription à un concours pour un résultat incertain.

Cette suppression est également due à la fermeture de la régie de la DASCO, dont l'école dépendait pour des raisons historiques. Après analyse de la DFA, la meilleure solution est le titrage individuel uniquement des frais de scolarité de l'EPSAA par l'EPSAA. En effet, le titrage pour les frais de concours a un rapport coût/bénéfice négatif. Madame STIBBE, je vous rassure, l'évaluation économique a bien été opérée. Le coût d'entrée de ce nouveau processus sera essentiellement humain pour la prise en charge des frais de scolarité, car il se fera à personnel constant et n'ajoutera pas de charge financière à l'école.

Dans ce cadre, je vous propose d'approuver la suppression du tarif d'inscription au concours de l'EPSAA. Pour terminer, je citerai Winston Churchill, puisque cela a été déclenché par la suppression de la régie de la DASCO : "Never let a good crisis go to waste".

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 291.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAE 291).

Compte rendu de la 7e Commission.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons aux travaux de la 7e Commission. Conformément au règlement intérieur de notre Conseil, je donne la parole à Mme Geneviève GARRIGOS, présidente de la 7e Commission.

Madame la Présidente.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Madame la Maire, mes chers collègues, la 7e Commission s'est réunie le 7 novembre dernier, et ce dans un contexte marqué par une actualité internationale particulièrement dramatique au Proche-Orient, qui a fait l'objet de nos débats en début de Conseil mardi matin, avec notamment l'adoption d'une aide d'urgence à destination de la Croix-Rouge israélienne et pour l'O.N.G. Acted présente à Gaza depuis 2008, ainsi que des vœux relatifs à la paix en Israël et Palestine.

A l'ordre du jour des autres projets de délibération, il nous est proposé aujourd'hui de réaffirmer notre soutien au peuple du Haut-Karabakh qui, depuis l'exil, doit continuer à se battre pour ses droits, la sauvegarde de son patrimoine et de son histoire, en lui attribuant la citoyenneté d'honneur. Nous sommes également appelés à adopter un projet de délibération relatif à une exposition photo sur la guerre en Ukraine - nous ne les oublions pas, nous avons d'ailleurs déjà eu un projet de délibération les concernant en 2e Commission -, qui met en lumière les destructions et l'impact du conflit pour la population ukrainienne, qui doit continuer à vivre et pour qui chaque activité du quotidien, se nourrir, travailler, étudier, faire du sport, devient un acte héroïque. Je vous invite à découvrir cette exposition poignante, déjà présentée dans plusieurs villes européennes et visible à Paris sur les berges de Seine jusqu'au 28 novembre.

Dans un autre registre, celui de notre politique de solidarité internationale et plus particulièrement celui du prix SOLIDAE, un projet de délibération va permettre la réalisation de projets distingués lors de la délibération de ce prix au Vietnam, au Togo ou encore au Népal, pour l'accès aux services essentiels de l'eau, de l'assainissement et de la gestion des déchets.

Anouch TORANIAN étant absente, Arnaud NGATCHA a également présenté ses projets de délibération. Il répondra ce matin aux vœux concernant la délégation d'Anouch TORANIAN.

En ce qui concerne le sport, Pierre RABADAN nous a présenté un bilan de la Coupe du monde de rugby organisée à Paris, avec un grand succès pour le "Village Rugby" place de la Concorde, où plus d'un million de supporteurs se sont retrouvés pour suivre les matchs, je pense que vous êtes nombreux et nombreuses à vous y être rendus, avec un pic à 40.000 personnes pour ceux de l'équipe de France, sans oublier la Coupe internationale de rugby-fauteuil qui a été plébiscitée par le public, que ce soit à la halle Carpentier ou à Bercy. A quelques mois des Jeux, la réussite de ces grands événements internationaux est de bon augure. Je pense notamment aux événements parasportifs qui suscitent un engouement toujours plus fort, comme en témoigne la Journée paralympique organisée le 8 octobre dernier place de la République. Deux projets de délibération concernent d'ailleurs le développement du parasport : une subvention pour le réseau des "Clubs Paraccueillants", ainsi qu'une subvention pour "Special Olympics France", qui a pour objectif d'améliorer la participation des personnes en situation de handicap mental lors des grands événements sportifs.

Nous étudierons également plusieurs projets dans le cadre de l'héritage des Jeux olympiques, avec "Paris sportives", "Paris Sport Seniors", "En plein air" et "Impact 2024". Les effets de cette stratégie d'héritage, que nous avons souhaitée particulièrement ambitieuse, sont déjà perceptibles et se poursuivront bien après 2024.

Je vous souhaite de bons travaux.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

2023 DGRI 50 - Convention de co-production entre la Ville de Paris et la Ville de Kyiv pour la co-production de l'exposition "Kyiv est le cœur inébranlable de l'Europe" du jeudi 2 novembre au mardi 28 novembre 2023.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 50. Il s'agit d'une convention de co-production entre la Ville de Paris et la Ville de Kyiv pour l'exposition - dont vous parliez justement, chère Geneviève GARRIGOS - "Kyiv est le cœur inébranlable de l'Europe", du jeudi 2 novembre au mardi 28 novembre 2023.

La parole est à M. Florian SITBON, pour le groupe Paris en commun.

M. Florian SITBON. - Madame la Maire, mes chers collègues, alors que tous les regards et l'attention médiatique sont actuellement tournés vers le drame qui se joue au Proche-Orient, nous avons eu l'occasion d'en discuter mardi matin, je souhaite prendre quelques minutes pour vous parler de l'Ukraine, où la guerre a éclaté il y a plus d'un an et demi.

Les Ukrainiennes et Ukrainiens, fatigués et démoralisés par un conflit qui s'enlise, s'apprêtent à vivre un nouvel hiver de guerre. Ils sont encore marqués par le traumatisme de la campagne massive de bombardements russes sur les infrastructures énergétiques, qui les avaient longuement privés de chauffage et d'électricité l'année dernière. On se souvient comment, dans la rudesse du froid et de la guerre, les habitants de Kyiv ont adapté leur vie quotidienne. C'est toute la force de la résilience du peuple ukrainien qui résiste, organise des réseaux de solidarité et qui, chaque jour, malgré les coupures d'électricité, s'est débrouillé pour se ravitailler en nourriture ou pour trouver une connexion internet.

En effet, malgré la peur des bombardements, les mauvaises nouvelles et les morts, la vie continue à Kyiv : aller au travail, emmener les enfants à l'école, tenter de les préserver au maximum, sortir boire un café… Les femmes sont partout et les hommes sont soit très jeunes, soit très vieux. Tous les autres sont partis au front. Cette vie quotidienne, faite de multiples actes de bravoure, fait l'objet d'une très belle exposition photo actuellement visible sur les berges de Seine. Pris à la fois par des photojournalistes et par des civils, les clichés montrent l'impact du conflit pour la population. Intitulée "Kyiv est le cœur inébranlable de l'Europe", cette exposition est aussi l'occasion de démontrer à nouveau notre solidarité, notre amitié et notre admiration pour la résistance héroïque des Ukrainiens.

Depuis l'année dernière, Paris est liée à Kyiv par un pacte d'amitié et de coopération, qui fait suite à la citoyenneté d'honneur que nous avons attribuée à la capitale ukrainienne. Dès les premiers jours du conflit, les Parisiens ont été solidaires. On l'a vu quand les dons affluaient dans les mairies d'arrondissement. Je tiens d'ailleurs à remercier les habitants du 15e, qui ont été très nombreux à contribuer en donnant des produits d'hygiène, des couvertures, des produits pour bébé. Ils ont permis l'envoi de très nombreux convois. Je tiens à remercier les habitants du 15e et la mairie du 15e, puisque ces convois partaient de la mairie du 15e. On l'a également vu quand la Maire s'est rendue à Kyiv avec des générateurs en février dernier.

Cette exposition photographique sur les bords de Seine est une nouvelle forme d'hommage au peuple ukrainien. Ces clichés dépeignent leur héroïsme, leur espoir et leurs défis de tous les jours. Ils nous rappellent à toutes et à tous que la lutte de l'Ukraine pour l'indépendance et la liberté se poursuit. Le propre de l'art, c'est - pour nous qui ne sommes pas si éloignés de cette guerre, mais qui avons peut-être parfois du mal à la comprendre, à la réaliser au sens propre du terme - de justement nous permettre de la rendre réelle et d'essayer de comprendre ce que les Ukrainiennes et les Ukrainiens vivent.

Puisqu'on a vraiment beaucoup de temps ce matin, je voudrais vous lire un petit bout d'un recueil de Stefano MASSINI, qui s'appelle "Bunker Kyiv", paru aux éditions de l'Arche. A partir de témoignages, il recueille des éléments qui, de la même manière que cette exposition photo, nous permettent de nous rendre compte de ce qui est vécu.

"La sirène a encore retenti aujourd'hui. Ici, en bas, il y a de la place pour 30 personnes. Tu regardes autour de toi. Dans tout Kyiv, il y a 4.984 bunkers. Chaque fois, à peine entré, tu essaies immédiatement de comprendre deux choses, seulement deux, mais essentielle : la première, quel est le meilleur endroit pour s'asseoir ou bien rester debout si tout s'effondre, si nous devons fuir ? Tu as lu si souvent que des personnes étaient écrasées par terre, restées coincées dans le bunker, mortes en s'échappant, mortes contre le mur ou le sol, donc à peine entrées. Bien qu'à chaque fois le bunker soit différent, à chaque fois tu cherches vite, rapidement à comprendre d'emblée où tu as le plus de chance de t'en tirer, et pour comprendre, tu imagines la scène. Il faut l'imaginer. Tu ne peux pas ne pas l'imaginer. Tu vois le plafond s'effondrer, tu vois les décombres à la sortie, tu vois la poutre qui bloque le passage, tu vois la ligne électrique qui tombe et s'enflamme, tu vois le tuyau qui explose et l'eau tout inonder. Tu veux juste être prêt, tu veux juste être prêt, tu veux juste être prêt pour que ce bunker ne devienne pas une tombe".

Nous renouvelons évidemment, nous pouvons, en tant que Ville de Paris, leur assurer que le soutien plein et entier de la Ville de Paris demeure inébranlable.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur SITBON.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Conseiller de Paris, cher Florian SITBON, vous le savez, l'action culturelle de Paris à l'international est un atout de notre engagement. Il est connu et reconnu de longue date et il contribue ainsi au rayonnement international de la Ville de Paris.

A l'heure - vous l'avez très bien rappelé, cher Florian - où les Ukrainiens ont plus que jamais besoin de notre aide, nous avons voulu, même si c'est symbolique, apporter notre aide à l'action culturelle, notamment grâce à votre action, Madame la Maire, chère Carine ROLLAND. C'est dans ce même esprit que nous nous étions rendus tous les deux à l'inauguration de l'Institut ukrainien de France, en présence de la Ministre de la Culture. C'est dans ce même esprit que, lors de la rencontre ici, à l'Hôtel de Ville, entre la Maire de Paris et la Première Dame d'Ukraine, des engagements de la Ville de Paris ont été évoqués, notamment en matière de culture. Un concert est en préparation - n'est-ce pas, Madame la Maire ? -, qui se tiendra à la Philharmonie prochainement, que vous préparez.

C'est pourquoi ce projet de délibération revêt une importance particulière. Il vous est proposé ainsi d'établir cette convention de coproduction pour l'exposition "Kyiv est le cœur inébranlable de l'Europe". Cette exposition, proposée par la Ville de Kyiv en coopération avec la Ville de Paris, rassemble des clichés de photojournalistes et de civils ukrainiens. Elle a déjà été présentée dans plusieurs villes européennes et à l'international. Je vais en citer quelques-unes : Berlin, Munich, Prague, mais aussi Mexico ou encore Toronto. Elle sera présentée sur les berges de Seine du 2 novembre jusqu'au 28 novembre.

Je tiens à préciser - j'ai déjà pu m'entretenir de cela avec Philippe GOUJON, le maire du 15e - qu'elle est aussi à la disposition des maires d'arrondissement, qui peuvent, dans leur arrondissement, aussi demander que cette exposition puisse trouver sa place. Nous nous en réjouissons. J'espère qu'ils vont se saisir de cette opportunité pour montrer l'engagement qui est le nôtre pour la Ville de Kyiv, pour les Ukrainiens et pour leur combat pour la liberté.

Je vous remercie, Madame la Maire.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Sortant de ma réserve, je vous encourage aussi à aller voir cette exposition.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 50.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DGRI 50).

2023 DGRI 67 - Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris attribuée au peuple du Haut-Karabagh.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DGRI 67 concernant la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris attribuée au peuple du Haut-Karabagh.

La parole est tout d'abord à M. Jean-Didier BERTHAULT, pour le groupe Changer Paris.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, une fois encore, nous sommes amenés devant ce Conseil à tenter de porter la voix des Arméniens et plus particulièrement de ceux du Haut-Karabagh, au nom des Parisiens. Si nous le faisons une fois de plus, c'est en réponse à un vœu adopté à l'unanimité lors de notre dernier Conseil. Nous ne le ferons, je pense, jamais assez, pour un conflit arménien qui a été en partie éclipsé par la guerre en Ukraine, puis aujourd'hui par ce qu'il se passe au Proche-Orient entre Israël et le groupe terroriste du Hamas. Nous avons évidemment le devoir de poursuivre notre mobilisation en faveur du peuple arménien et en faveur de la population, qui a fait l'objet de ce nettoyage ethnique du Haut-Karabagh. Plus de 100.000 personnes sur les 120.000 habitants de cette région d'Arménie ont été obligées de fuir, sous les assauts répétés de l'Azerbaïdjan.

Comme nous l'avons toujours fait, nous serons aux côtés de la Ville pour soutenir ce projet de délibération. Nous souhaitons également rappeler, en soutien de ce projet de délibération, notre volonté de voir aujourd'hui les 55 prisonniers politiques arméniens du Haut-Karabagh, qui sont détenus par l'Azerbaïdjan, pris en otage, que ces détenus soient aujourd'hui libérés, puis de poursuivre, au-delà de ce projet de délibération et de cette citoyenneté d'honneur, une mobilisation pour notre devoir de vigilance. En effet, nous le savons tous, la région du Syunik, au sud de l'Arménie, est encore fragile, puisque des opérations militaires communes entre la Turquie et l'Azerbaïdjan pourraient venir compliquer assez rapidement la situation dans cette région.

Le peuple arménien, qui a fui le Haut-Karabagh, continue à avoir besoin de nous, continue à avoir besoin de la voix de Paris, de la voix de l'ensemble des élus de Paris. C'est ce que nous souhaitons aujourd'hui apporter par ce soutien à ce projet de délibération, en nous y associant pleinement.

Je voudrais aussi simplement dire que nous ne mettons pas le sujet de la citoyenneté d'honneur comme quelque chose qui serait banalisé par le vote que nous apportons, car il y a eu beaucoup de demandes, par des vœux divers, de citoyenneté d'honneur. J'estime que ce que nous avons fait au titre de la Ville de Paris pour Kyiv et ce que nous nous apprêtons à faire pour le Haut-Karabagh est une signification bien plus qu'un symbole, mais aussi un devoir de mobilisation de notre part et d'extrême vigilance.

C'est la raison pour laquelle nous voterons ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BERTHAULT.

Je donne la parole à M. Sylvain RAIFAUD, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je tiens tout d'abord à adresser aux Arméniennes et aux Arméniens de Paris, d'Arménie, du Haut-Karabagh et d'ailleurs, le soutien des écologistes face au nombre de morts et de déportés provoqués au Haut-Karabagh par la guerre terrible que mène l'Azerbaïdjan à la population arménienne de ce territoire. Il s'agit d'un processus génocidaire à l'encontre des 120.000 Arméniens et Arméniennes de ce territoire annexé, privés d'aide humanitaire, d'approvisionnement, de nourriture, d'accès aux soins. Les attaques militaires éclair menées contre cette population affaiblie ont généré morts, otages et déportés.

Nous nous associons à la Ville de Paris, qui demande la libération immédiate des otages détenus dans les prisons d'Azerbaïdjan. Nous tenons à manifester toute notre empathie, notre solidarité et notre soutien sans ambiguïté au peuple arménien ici, à Paris, en Arménie ou ailleurs. Nous partageons la volonté de la Maire de Paris de faire citoyenne d'honneur de la Ville de Paris la population du Haut-Karabagh.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur RAIFAUD.

Je donne la parole à M. Alexis GOVCIYAN, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Madame la Maire, tout d'abord, je voudrais remercier M. BLOCHE de m'avoir permis de m'inscrire tardivement sur ce projet de délibération et ainsi m'exprimer pendant quelques minutes.

Ce projet de délibération, préparé par notre collègue Arnaud NGATCHA, est, je crois, la synthèse de tout ce qui a pu être fait depuis quelques années, en tout cas depuis 2020 et l'agression turco-azérie du Haut-Karabagh, par cette guerre qui a été menée depuis lors. Cette synthèse rappelle bien tout ce qui a été fait et tout ce qui fait aboutir à cet ultime projet de délibération que nous avons aujourd'hui. Il y en aura certainement d'autres, mais sur la partie du Haut-Karabagh, hélas, je crains que les forces s'épuisent et que les réflexions changent de nature.

Imaginez-vous quelques instants, chers collègues, dans le Haut-Karabagh, que vous ne connaissez sans doute pas. Je connais ce pays, pour y avoir été à plusieurs reprises et ce depuis longtemps. Imaginez qu'il n'y ait plus rien, qu'il n'y ait plus d'Etat, plus d'administration, plus de lieux où le peuple du Haut-Karabagh pouvait vaquer à ses occupations. Il n'y a plus rien, car il n'y a plus de peuple, il n'y a plus personne dans cette république. Ils ont tous été déplacés par un processus génocidaire, comme le disait si justement notre collègue Sylvain RAIFAUD. Ce processus n'a pas démarré seulement en septembre 2020, mais depuis 1915, depuis que le premier génocide du XXe siècle a été perpétré par la Turquie contre le peuple arménien. Nous sommes dans la même logique et dans le même processus qui dure jusqu'à aujourd'hui. Il y avait une parenthèse pendant l'époque soviétique. Depuis la chute de l'Union soviétique, les choses ont repris avec les pogroms et tout ce qui concerne cette haine des Arméniens par la Turquie et par ses supplétifs, tous ceux qui organisent les massacres, c'est-à-dire l'Azerbaïdjan.

Nous sommes devant cette situation aujourd'hui. Il n'y a plus rien. Il n'y a plus rien. C'est terminé. Les Arméniens du Haut-Karabagh ont été déplacés, cette fois-ci en Arménie. La question qui se pose, comme le disait Jean-Didier BERTHAULT, c'est aussi la situation de l'Arménie en tant que telle aujourd'hui. En effet, ce pays est aussi menacé par cette coalition turco-azérie, pour terminer le travail qui a commencé il y a déjà plusieurs dizaines d'années et pour "débarrasser" l'Arménie de ses populations, des Arméniens, puis appeler ce lieu, comme le fait déjà le président azerbaïdjanais, Ilham ALIYEV, "l'Azerbaïdjan occidental".

Nous sommes donc devant cette situation, qui fait qu'il doit y avoir aujourd'hui une véritable mobilisation. Je me félicite que ce soit le cas, ici en tout cas, par le Conseil de Paris et en particulier par la Maire de Paris, dont l'engagement sur ces questions est constant, qui nous permet de travailler en bonne intelligence et de manière transpartisane.

Nous sommes là aujourd'hui pour donner la citoyenneté d'honneur au peuple du Haut-Karabagh, car ce peuple n'y est plus. Il est en Arménie et il est en situation de réfugié. Je pense que c'est une très bonne chose, car c'est symboliquement fort. En même temps, cela nous permettra d'engager d'autres réflexions sur le plan diplomatique, militaire, mais aussi économique et humanitaire pour aider et accompagner l'Arménie.

Enfin, je souhaite dire à notre collègue Arnaud NGATCHA que tout ce qui est fait est bien fait, est très bien. Merci. Je proposerais juste, pour terminer, que celui qui a porté la question du Haut-Karabagh depuis plusieurs années en France, c'est-à-dire son représentant permanent, Hovhannès GUÉVORKIAN, que nous avons accueilli ici à plusieurs reprises, que M. le Représentant permanent du Haut-Karabagh soit également distingué d'une manière ou d'une autre par la Ville et peut-être, pourquoi pas, par la remise d'une médaille de vermeil de la Ville de Paris, à l'occasion d'une cérémonie relative aux Arméniens et à l'Arménie. Cela compléterait le dispositif d'accompagnement que nous avons pour ce peuple et pour ce pays.

Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup à vous, Monsieur GOVCIYAN.

Pour répondre à tous les orateurs, je donne la parole à Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Avant de commencer mon propos, je voudrais citer un message de la Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, Catherine COLONNA, qui disait ce matin : "Voilà, c'est chose faite, l'Arménie a déposé son instrument de ratification à l'ONU : les crimes de guerre commis sur son sol pourront être jugés par la Cour Pénale Internationale". Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Vous le disiez, Mesdames et Messieurs les Conseillers, il y a un mois, nous adoptions unanimement un vœu demandant à l'Exécutif parisien d'attribuer la citoyenneté d'honneur aux Arméniens du Haut-Karabagh. Nous réaffirmions par là même notre soutien indéfectible à l'Arménie et à celles et ceux qui défendent sa cause, face aux exactions répétées qui ont frappé son peuple. Aujourd'hui, en conséquence, je soumets à votre vote un projet de délibération portant attribution de cette citoyenneté d'honneur.

Cela a été rappelé, il y a un mois, les forces azerbaïdjanaises lançaient leur conquête du territoire du Haut-Karabagh, après de longs mois de blocus de l'enclave, après les avoir affamés, commettant exécutions sommaires et destructions systématiques du patrimoine culturel, cultuel et linguistique arménien. Autant d'actes que l'ancien procureur de la Cour Pénale Internationale, Luis MORENO-OCAMPO, qui a été reçu à l'Hôtel de Ville par la Maire de Paris, a qualifié de crimes de guerre caractérisés et éléments constitutifs d'un processus génocidaire et d'épuration ethnique, aux termes de l'article 2 de la Convention sur le génocide.

Aujourd'hui, vous l'avez rappelé, Monsieur le Conseiller de Paris, cher Alexis, la quasi-totalité des 120.000 Arméniens du Haut-Karabagh a fui l'enclave, désormais annexée par la force par Ilham ALIYEV, président azerbaïdjanais, qui n'hésita pas, en entrant sur le territoire arménien, à fouler aux pieds le drapeau arménien. M. TORANIAN nous disait la semaine dernière que même Hitler, lorsqu'il est rentré à Paris, n'a pas foulé le drapeau français de ses pieds.

L'Azerbaïdjan a également fait prisonniers plusieurs Arméniens du Haut-Karabagh, énième symbole des pratiques du régime d'ALIYEV. Hommes politiques de premier plan et ancien président du Haut-Karabagh, y compris le président en exercice jusqu'au coup de force du régime azerbaïdjanais, que Mme la Maire avait eu l'occasion de recevoir à l'Hôtel de Ville et de rencontrer en Arménie, M. Arayik HARUTYUNYAN ; ministre des Affaires étrangères, militants de la paix et de la reconnaissance des droits des Arméniens, universitaires, spécialistes de géopolitique ou anciens hauts gradés, tous ont été arrêtés par les forces de l'ordre azerbaïdjanaises en septembre et octobre dernier, le cynisme du régime poussant le vice jusqu'à les accuser de crimes contre la paix et l'humanité, de complots terroristes, outre les accusations de sécessionnisme.

S'il n'est pas possible de citer ici le nom des 54 prisonniers du Haut-Karabagh, je veux rappeler ceux de plusieurs d'entre eux, désormais dans les geôles azerbaïdjanaises pour avoir défendu leurs convictions, celles d'un Haut-Karabagh indépendant de l'Azerbaïdjan. Outre l'ancien président, je vous le disais, M. Ruben VARDANYAN, M. Arkadi GHUKASYAN, Bako SAHAKYAN, Davit BABAYAN, Davit ISHKHANYAN, Davit MANUKYAN et Levon MNATSAKANYAN.

Face aux risques encourus par ces prisonniers, Paris doit faire entendre sa voix. C'est pourquoi, en attribuant par votre vote la citoyenneté d'honneur au peuple du Haut-Karabagh, je vous demande de joindre vos voix à la mienne et à celle de la Maire de Paris, en demandant la libération immédiate et sans condition des prisonniers, comme nous l'avons fait lors d'une conférence de presse qui s'est tenue ici, à l'Hôtel de Ville, en présence de la Maire de Paris, aux côtés du procureur Luis MORENO-OCAMPO, mais également d'Ara TORANIAN, de Franck PAPAZIAN, ainsi que de représentants politiques, tels que le député européen François-Xavier BELLAMY, que je veux également remercier pour son engagement sans faille, ou encore Jean-Paul MULOT, qui représentait M. Xavier BERTRAND, président des Hauts-de-France. Un engagement qui s'inscrit dans le long combat de Paris aux côtés

des Arméniens. Je remercie le Conseil de Paris pour son soutien unanime, y compris en août dernier, lorsqu'une délégation s'était rendue en Arménie pour demander de briser ce blocus infâme.

Une fois encore, soyons à la hauteur de notre histoire. Refusons que la loi du plus fort soit celle de la justice, dans le silence complice de la Russie voisine. Refusons de rester silencieux face aux tentatives d'intimidation et de corruption, dont le régime d'ALIYEV n'a de cesse de faire preuve, jusqu'aux tréfonds de nos Etats européens. Dénonçons aussi, comme le fait M. François-Xavier BELLAMY, cet accord gazier signé par l'Union européenne qui, quelque part, nous engage avec ce régime honteux.

Fidèle à nos valeurs, je vous demande de bien vouloir accorder cette citoyenneté d'honneur et la protection symbolique de notre Ville aux Arméniens du Haut-Karabagh.

Evidemment, cher ami, j'accepte volontiers de relayer cette demande de médaille pour Hovhannès GUÉVORKIAN, un homme remarquable qui se bat avec tout son courage. Il appartient à la Maire de Paris de l'accorder, mais je ne doute pas qu'elle le fasse.

J'en profite pour vous dire également qu'a été accordée la médaille d'honneur de la Ville de Paris à l'ambassadrice d'Arménie en France, Mme Hasmik TOLMAJIAN. Elle sera remise prochainement. Vous serez également invité.

Je voudrais finir pour dire que nous travaillons aussi, avec ma collègue et amie Carine ROLLAND, à un certain nombre d'événements culturels pour faire rayonner la culture arménienne si magnifique, notamment le compositeur APRIKIAN. Nous sommes en train d'y travailler.

Je vous remercie beaucoup. Je voulais vraiment vous remercier, majorité comme opposition, d'être dignes dans ces moments où il faut le rester. Merci beaucoup.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 67.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DGRI 67).

Je vous en remercie sincèrement.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une meilleure territorialisation du soutien de la Ville aux associations parisiennes.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous passons désormais à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 100 est relatif à une meilleure territorialisation du soutien de la Ville aux associations parisiennes.

La parole est à Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, pour le groupe Changer Paris.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la dernière synthèse du soutien à la vie associative nous apporte des données précieuses sur la répartition, notamment géographique, des aides de la Ville de Paris. Si l'on reprend vos chiffres, 33 % de l'enveloppe globale dédiée au financement des associations, environ 86 millions d'euros, relèvent d'actions associatives localisées. Comme je le dis régulièrement, le Fonds d'animation locale accordé au maire d'arrondissement, qui relèverait théoriquement du même périmètre, n'est doté que de 300.000 euros.

Concentrons-nous sur les disparités entre les arrondissements, qui ne peuvent que nous choquer. Toujours selon vos chiffres, les arrondissements de votre Majorité totalisent 85 % des aides en 2022. L'écart entre des arrondissements comparables par leurs tailles, leurs démographies et leurs enjeux va du simple au double. Indépendamment de l'impact de la qualification "Quartier politique de la ville" de certains secteurs, tout cela est difficile à justifier.

Si l'on poursuit l'analyse en pondérant chaque subvention par le nombre d'habitants par arrondissement, le résultat est malheureusement d'autant plus sidérant. Le 15e arrondissement, le plus peuplé de la Capitale et comptant des quartiers populaires, touche 27 euros par habitant, soit 2 fois moins que nos voisins du 14e. Le 16e, le moins bien doté, perçoit 9 fois moins que le 19e, 8 euros par habitant pour l'un, 72 euros pour l'autre. Lorsque nous avions pointé ces disparités pour les subventions aux associations sportives, dans le cadre des programmes "Héritage des Jeux de 2024", vous nous aviez expliqué qu'il s'agissait d'un jury propre au COJO. A présent, seule la Ville est concernée. Rappelons qu'aider les associations, c'est avant tout aider les Parisiens qui en bénéficient. Comment accepter de tels écarts de traitement ?

A travers ce vœu, nos demandes appellent une nouvelle fois à plus de justice territoriale, à travers une révision du Fonds d'animation locale hypercentralisé et totalement sous-doté et une règle d'or budgétaire permettant de garantir une équité dans la répartition territoriale des subventions aux associations par arrondissement et par habitant.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Carine ROLLAND au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Marie-Caroline DOUCERÉ.

La parole est à Arnaud NGATCHA, pour vous répondre au nom de l'Exécutif. Monsieur le Maire.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère de Paris, je vais vous répondre avec les mots qui auraient été ceux de ma collègue Anouch TORANIAN, que je représente ici.

Je vous remercie pour ce vœu qui me permet de démontrer une nouvelle fois l'importance de la vie associative pour la Ville de Paris. Le soutien que nous lui témoignons se matérialise dans différents dispositifs, dont deux que vous mentionnez spécifiquement : les subventions annuelles et le Fonds d'animation locale. Les deux dispositifs, bien que complémentaires, ne sont pas substituables, comme votre attendu le suggère. En effet, les subventions localisées dans les arrondissements couvrent de grandes politiques publiques parisiennes et pas uniquement l'arrondissement. "A contrario", le Fonds d'animation locale est, lui, bien dédié à l'animation locale de l'arrondissement.

Vous soulignez l'existence de disparités entre les arrondissements. Ma collègue Anouch TORANIAN a déjà eu l'occasion d'intervenir à ce sujet. Cela est lié au recensement du nombre d'associations déclarées par arrondissement dans "Paris Asso", déclarations qui relèvent des associations elles-mêmes. Pour être plus concret, une association peut tout à fait se référencer dans l'arrondissement de son siège social, par exemple, et dans le même temps intervenir dans d'autres. Les actions associatives, vous vous en doutez, coïncident rarement avec nos frontières administratives, mais relèvent plus de dynamiques locales.

Enfin, j'en terminerai en vous redisant qu'il convient, comme nous le faisons, de continuer à privilégier la qualité et la cohérence des actions associatives plutôt que d'imposer des règles comptables éloignées de leur réalité.

Pour l'ensemble de ces raisons, j'émets un avis défavorable à votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Arnaud NGATCHA.

J'imagine que le vœu n° 100 est maintenu. Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une réforme des modalités de soutien de la Ville aux associations parisiennes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 101 relatif à une réforme des modalités de soutien de la Ville aux associations parisiennes.

La parole est à nouveau à Marie-Caroline DOUCERÉ, pour présenter ce vœu du groupe Changer Paris.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la synthèse annuelle du soutien de la Ville à la vie associative est un document essentiel devant être porté à la connaissance de tous les citoyens de cette collectivité et à leurs représentants siégeant au sein de cette Assemblée. En effet, le soutien aux associations parisiennes, c'est plus de 250 millions d'euros engagés chaque année, près de 2.600 structures financées en 2022 et plus de 4.000 demandes acceptées. Précisons que toutes n'obtiennent pas le même montant. La différence relève parfois d'un facteur 1.000. Si l'essentiel des structures perçoit moins de 10.000 euros par an, 1 % ont touché plus d'un million d'euros en 2022 et 40 % cumulent plus de 4 subventions par an.

Le problème majeur est que ce cumul et ces écarts de montants ne se traduisent pas par une évaluation spécifique de la Ville, pas plus que les 20 % de nouvelles structures qui ont perçu des aides en 2022. Bien sûr, il faut du renouvellement, mais avec les contrôles adéquats. J'ajouterai, comme notre groupe le fait régulièrement, qu'il est

impératif de revoir la façon dont ces subventions sont soumises au vote de ce Conseil. Nous déplorons ces fameux projets de délibération "paquets", qui contiennent parfois plus de 200 dossiers. Cette façon de faire freine considérablement un examen approfondi, limpide et dans les délais impartis.

C'est donc l'objet de ce vœu. Nous demandons, au regard des 250 millions attribués, la tenue d'un débat annuel en séance autour des modalités de soutien à la vie associative parisienne et une réforme des modalités d'examen des dossiers des structures, en fonction du montant de la subvention et du cumul éventuel des financements. En cette session budgétaire, l'état des finances publiques parisiennes dénoncé par mes collègues n'est plus à prouver. Il va de soi que toute dépense engagée doit être justifiée auprès des Parisiens et de leurs représentants.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Marie-Caroline DOUCERÉ.

La parole est à Arnaud NGATCHA, Monsieur le Maire, pour vous répondre.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère de Paris, je vous remercie pour ce vœu et l'occasion qui m'est donnée de vous rappeler quelques grands chiffres de notre soutien à la vie associative parisienne. En 2022, la Ville de Paris a soutenu 2.583 associations pour un montant qui s'élève à 257 millions d'euros. Ces chiffres sont à la hauteur de l'ambition et de la force des dispositifs que nous déployons dans le secteur associatif.

Votre vœu mentionne la synthèse de ce soutien qui est, je le rappelle, un document non réglementaire. Elle vise à partager de façon transparente les données relatives aux subventions votées chaque année en Conseil de Paris et disponibles par ailleurs sur "l'open data" de la Ville. En cohérence avec la réforme de la territorialisation et l'une de vos demandes formulées dans un précédent Conseil, des synthèses d'arrondissement sont transmises à chaque mairie depuis l'an dernier. Celles de 2022 sont en cours de finalisation. Nous allons donc au-delà de ce que la loi nous impose, grâce au travail des services, que je tiens d'ailleurs à saluer.

En complément, il me faut vous préciser que la Ville a mis en place un plan de contrôle sur les subventions votées et qu'un plan de contrôle renforcé sur les subventions supérieures à 153.000 euros est en cours d'élaboration. Conformément à la loi du 12 avril 2000, je vous rappelle que chaque association est tenue de nous retourner le compte rendu d'emploi dans les six mois suivant la fin de l'exercice concerné. La Ville veille à la transmission de ce document, du dernier rapport d'activité et des comptes afférents.

Sur les projets de délibération "paquets" que vous stipulez, il est à noter que celles-ci concernent principalement des subventions proposées lors de l'appel à projets "politique de la ville". Nous souhaitons maintenir le passage en un seul projet de délibération, car cela permet de donner une vision d'ensemble sur ce type de soutien.

Enfin, et j'en terminerais là, les nouvelles structures éligibles à une subvention font, bien entendu, l'objet d'une instruction approfondie, tant sur la solidité de la structure au niveau juridique et financier que sur les risques éventuels liés au projet proposé. Ce processus déjà satisfaisant ne mérite pas, à notre sens, d'être renforcé, sous peine d'induire de nouvelles procédures administratives pour des associations déjà contraintes à de nombreuses procédures de ce type.

Pour l'ensemble de ces raisons, j'émets un avis défavorable à votre vœu. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - J'imagine que le vœu est maintenu.

Explication de vote de Sylvain RAIFAUD, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, à la lecture du vœu et des explications apportées par Arnaud NGATCHA, je voulais quand même souligner et remercier Anouch TORANIAN pour le travail qui est fait sur la synthèse annuelle du soutien à la vie associative, qui a été présentée à notre dernier Conseil. C'est un document extrêmement utile. Puis, je voulais souligner le sous-jacent dans votre vœu, cette espèce de soupçon permanent sur le fait que les subventions des associations ne sont pas totalement légitimes, finalement. C'est un peu cela que l'on entend dans les interventions successives de la droite sur les questions de soutien à la vie associative, lorsque vous ne reprochez pas aux associations d'avoir un point de vue sur différents sujets et de l'exprimer.

Les associations sont des soutiens indispensables à l'action de notre collectivité. Elles agissent dans énormément de domaines. Elles viennent compléter l'action de la Ville. Elles sont indispensables sur tous ces sujets. Ce que l'on attend des associations, c'est qu'elles fassent des actions pour la petite enfance, pour la solidarité, pour l'éducation, et pas qu'elles fassent des papiers et des papiers et des papiers, qu'elles se soumettent encore à des contrôles de plus en plus tatillons. C'est déjà assez tatillon. J'ai eu l'occasion de le dire hier, à propos des centres "Paris Anim", par exemple. Il faut arrêter !

Maintenant, faisons confiance aux associations, travaillons avec elles. Je suis certain que, dans votre arrondissement, vous le faites, comme chacun dans son arrondissement. Merci à Anouch TORANIAN pour le travail de synthèse qui est fait. Maintenant, il faut arrêter de harceler les associations et leur demander sans cesse de remplir des papiers. Cela suffit.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2023 DJS 26 - Transformations olympiques. - Subventions (300.000 euros) et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 31 associations dans le cadre du projet "Paris sportives".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 26 : transformations olympiques, attribution de subventions et de conventions entre la Ville de Paris, le F.D.D. Paris 2024 et 31 associations dans le cadre du projet "Paris sportives".

La parole est à Dominique KIELEMOËS.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, j'ai souhaité à nouveau vous parler de "Paris sportives", ce dispositif qui permet aux femmes de se réapproprier l'espace public en favorisant la mixité des terrains de sport. Il figure, selon moi, parmi les plus beaux projets de l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques et s'inscrit dans le symbole fort d'égalité de genres, que nous avons souhaité pour ces Jeux, à savoir la stricte parité entre les femmes et les hommes parmi les 10.500 athlètes qualifiés.

Il s'agit de la quatrième promotion de "Paris sportives" depuis sa mise en place en 2020. Le nombre d'ateliers proposés aux femmes sur les T.E.P. connaît une progression très importante, signe d'un véritable engouement pour ce projet. Cette année, ce sont 3.500 Parisiennes qui en ont bénéficié. Elles étaient seulement 1.600 bénéficiaires en 2021, soit plus du double aujourd'hui. Avec "Paris sportives", nous avons souhaité apporter une attention toute particulière au public féminin, donner aux jeunes filles et aux femmes une place dédiée sur des terrains majoritairement occupés par les hommes et souvent même conçus en pensant uniquement à eux. "Paris sportives", c'est aussi un moyen de donner de la visibilité à la pratique sportive féminine dans l'espace public et d'encourager les femmes à investir les clubs de leurs quartiers.

En effet, nous pouvons nous féliciter d'organiser pour la première fois des Jeux totalement paritaires. Toutefois, nous sommes loin de l'égalité réelle. L'histoire des femmes et de leur intégration dans les milieux sportifs est surtout celle d'une longue et difficile conquête. Le sport se féminise, certes, mais cela prend du temps. En 2021, seuls 38 % des 14 millions de licenciés dans un club en France étaient des femmes. Dans les instances dirigeantes, c'est pire : 18 fédérations sportives sur 113 sont dirigées par une femme. Notons que la parité sera obligatoire à partir de 2024. C'est un levier décisif pour la féminisation du sport.

La médiatisation est également essentielle. On a envie de vivre le même engouement pour la Coupe du monde de rugby avec les joueuses de l'équipe de France. Il faut des modèles pour les jeunes filles et les jeunes femmes. Là aussi, le chemin est encore long. Le sport féminin a représenté à peine 5 % des retransmissions sportives en 2021, et je ne vous parlerai pas des unes du journal "L'Equipe". Cela a évidemment des impacts très importants en termes financiers pour les sportives de haut niveau.

Je me permettrai de dire aussi que tout commence par le langage, qui vient suggérer que le masculin est neutre. On parle de l'équipe de France de "foot", mais pour les femmes, on doit systématiquement préciser "féminine". Pour commencer, peut-être que, en sport comme dans beaucoup d'autres domaines, le masculin pourrait ne plus être la référence.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Dominique KIELEMOËS.

La parole est à Pierre RABADAN, pour vous répondre.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Bonjour à toutes et à tous.

Je ne vais pas prendre les cinq minutes, puisque Dominique KIELEMOËS en a beaucoup dit. Je sais que je suis le dernier à passer, il faut donc accélérer, mais je vais quand même prendre un peu de temps sur "Paris sportives". Merci, Dominique KIELEMOËS, d'avoir si bien souligné l'intérêt multiple dans le rééquilibrage qui doit encore se faire dans la pratique sportive entre les hommes et les femmes.

"Paris sportives", cela fait partie de "Transformations olympiques". C'est le programme d'héritage défini par la Ville, que vous connaissez. On a l'occasion d'y revenir régulièrement dans ce Conseil de Paris. Parfois, on parle de sujets polémiques et difficiles, qui peuvent être liés à l'organisation des Jeux. Ici, nous avons un levier d'accélération et de transformation, notamment sur l'augmentation de l'accompagnement des acteurs parisiens et notamment des femmes. Ce dispositif de "Paris sportives" est un franc succès. Dominique KIELEMOËS l'a dit, en 2023, 32 associations, 3.500 femmes bénéficiaires. Depuis 2021, c'est 7.955 femmes qui ont pu bénéficier de ce dispositif. C'est un chiffre intéressant, nécessaire et indispensable, qui nous enseigne principalement une chose : si les femmes veulent reconquérir l'espace public dans la pratique sportive, elles doivent être accompagnées notamment par des structures associatives. On le sait aujourd'hui, il faut aussi changer la manière de construire et de penser nos équipements sportifs. Cet accompagnement est indispensable. Il y a des clubs et des structures qui les accompagnent.

J'en profite pour dire à ma collègue Marie-Caroline DOUCERÉ, très amicalement, car je sais son esprit constructif : on a aussi besoin que les associations, dans l'ensemble des arrondissements, si l'on veut que le financement soit équilibré, répondent de manière équivalente. Ce n'est pas le cas. Vous parliez des jurys "Paris 2024", etc., où la Ville participe, ou lorsqu'elle a des jurys propres, on a malheureusement un déséquilibre très fort entre certains arrondissements. Les financements s'en retrouvent aussi parfois déséquilibrés.

Je veux saluer l'ensemble des associations et des acteurs qui accompagnent ces dispositifs vraiment très importants et essentiels. Je pose cette question aujourd'hui devant vous, en Conseil de Paris : il va falloir que cela perdure au-delà des Jeux, avec le principe qui est aujourd'hui valorisable, c'est un principe de cofinancement qui nous permet de multiplier les moyens et, donc, d'avoir un nombre de bénéficiaires beaucoup plus grand. Je salue l'ensemble de ceux qui y participent. Il nous faut vraiment nous poser la question de continuer cette action et d'essayer de l'amplifier au maximum dans les années post-Jeux, en héritage, qui nous attendent à partir de 2025.

Je vais saluer la "Maison 13 Solidaire", qui fait un travail formidable sur le T.E.P. Charles-Trenet dans le 13e arrondissement. Il y en a beaucoup d'autres, évidemment. Vraiment merci, Madame KIELEMOËS, de vous être inscrite pour que je puisse souligner le travail exceptionnel fait dans le cadre de "Paris sportives", qu'il va falloir tous ensemble continuer à faire. C'est un combat long dans les instances sportives, vous l'avez dit, dans les médias, au sein de la dénomination des espaces sportifs, mais aussi des dénominations de rues. Nous nous y sommes engagés depuis plusieurs années maintenant. On le continuera également dans l'accompagnement de la pratique sportive.

Merci de voter favorablement ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Pierre RABADAN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 26.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DJS 26).

2023 DJS 28 - Transformations olympiques. - Subventions (150.000 euros) et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 27 associations dans le cadre du dispositif "Sport Senior".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Sur le projet de délibération DJS 28, qui a le même objet, sinon que ce ne sont pas les mêmes associations, il y a un amendement technique n° 111 de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 111 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 111 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 28 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2023, DJS 28).

2023 DJS 119 - Transformations olympiques. - Subventions (63.000 euros) et conventions entre la Ville de Paris, 23 clubs et Paris 2024 dans le cadre du dispositif du "réseau des Clubs Paraccueillants".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 119, c'est toujours le même objet. Il s'agit de 24 clubs s'inscrivant dans le cadre du dispositif du réseau des "Clubs Paraccueillants".

La parole est à Delphine MALACHARD DES REYSSIERS.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, dans le cadre des futurs Jeux olympiques et paralympiques qui se dérouleront à Paris du 26 juillet au 8 septembre 2024, la France accueillera pour la première fois les Jeux paralympiques d'été du 28 août au 8 septembre. C'est la troisième plus grande manifestation sportive mondiale et la plus importante pour les athlètes en situation de handicap.

Cette série de subventions vise à développer l'offre parasportive, à mettre en place leurs projets, promouvoir leurs pratiques, acheter le matériel parasportif et améliorer l'accessibilité des infrastructures ainsi que le manque de formation des encadrants. Le dispositif du réseau des "Clubs Paraccueillants" prévoit de doubler le nombre de pratiquants handicapés licenciés. Chaque personne en situation de handicap doit pouvoir pratiquer l'activité sportive qui lui plaît.

Deux associations sont concernées pour le 8e arrondissement. Tout d'abord, "l'Office du Mouvement Sportif", OMS8, qui recense toutes les activités sportives proposées par l'ensemble des clubs et des acteurs associatifs ou institutionnels du sport dans le 8e arrondissement, natation, basket, escrime et escalade. La subvention de 3.000 euros concerne une section fitness pour des personnes en situation de handicap cognitif, c'est-à-dire qui souffrent de troubles de l'attention, de la mémoire, du langage et des gestes. "Top form", la deuxième association, située toujours dans le 8e arrondissement, développe des activités pour les personnes ayant également un handicap cognitif. Elle est aussi très impliquée dans la formation - c'est important - des éducateurs sportifs au handisport et l'accessibilité des malades au sport.

Je voudrais profiter de mon intervention pour parler de l'ouverture de la Maison Sport-Santé dans le 8e au gymnase Roquépine, en cette rentrée 2023. Elle s'adresse à toutes les personnes souffrant de maladies chroniques, comme l'obésité, l'asthme, les maladies cardio-vasculaires, mais aussi pour les personnes en situation de handicap moteur, sensoriel ou psychique. L'Office du Mouvement sportif du 8e, qui prône la pratique du sport pour tous, s'est emparé de ce sujet fondamental de sport-santé, en réunissant des professionnels de la santé et du sport spécialisés en activité physique adaptée, sachant que 1 Français sur 4 souffre de maladies chroniques et que ce sera bientôt 3 sur 4 après 65 ans. Ce nombre va en augmentant à mesure que la population vieillit.

Nous relançons donc l'invitation faite à la Ville de Paris de soutenir ce dispositif à moyen terme, même si nous savons que le choix a été pour le moment de privilégier d'autres quartiers.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS.

La parole est à Pierre RABADAN, pour vous répondre.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, pour votre intervention qui nous permet de mettre en avant, dans la lignée de ce que je disais sur le dispositif "Paris sportives", un dispositif qui favorise le développement des clubs paraccueillants et du parasport.

Vous l'avez parfaitement dit, c'est la première fois que la France va organiser les Jeux paralympiques dans son pays. C'est une occasion unique de provoquer un réveil culturel et un changement de regard sur le handicap en général et sur le handisport en particulier, en en développant sa pratique. C'est tout l'objet de ce projet de délibération, que l'on a déjà eu les années précédentes, mais qui continue à se développer et qui va tendre vers notre objectif, qui était de doubler le nombre de licenciés parasportifs et d'arriver à un nombre de sections paraccueillantes de 40. Aujourd'hui, à la rentrée 2023, nous en sommes à 31. Il y en a eu 21 nouveaux sur la promotion 3. C'est une structuration qui prend du temps et qui s'accélère avec le temps. Je pense que, à la rentrée 2024, nous serons au-dessus de l'objectif, au-dessus des 40. Toutefois, il est possible que certaines ne puissent pas perdurer dans le temps, si certains pratiquants venaient à rencontrer des difficultés ou simplement à ne pas se plaire dans la pratique qu'ils ont développée, comme pour d'autres publics.

Là aussi, on a besoin d'un encadrement associatif très strict. Je salue l'ensemble des clubs, à la fois qui se sont créés dans tous les arrondissements, dans le 8e arrondissement, vous l'avez dit, mais aussi dans d'autres

arrondissements, des clubs qui existaient déjà et qui ont développé des sections paraccueillantes ou des clubs qui se sont créés uniquement pour développer le parasport. Là aussi, c'est un enjeu majeur. Il faut accompagner tout cela. Nous le faisons autant que possible dans les délais les plus courts possible, sur une accessibilité majeure de nos équipements. Aujourd'hui, sur les équipements sportifs de la Ville, nous en sommes à 73 % des équipements accessibles. Il en manque encore un peu plus d'un quart. On accélère toujours la mise en accessibilité. Les Jeux olympiques et paralympiques ont un rôle majeur pour atteindre les 100 % dans les 5 à 6 ans qui viennent, je l'espère.

Dernier point sur lequel je voulais insister, c'est le cas avec les Jeux Paralympiques qui sont le plus grand événement parasportif, c'est de continuer à accueillir, comme on le fait pour des événements sportifs internationaux, des événements parasportifs. Vous avez salué, je vous en remercie, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, chaleureusement l'organisation de la Coupe internationale de rugby-fauteuil pendant la Coupe du monde et les associations qui ont participé à sa bonne organisation, notamment "CAP SAAA". Je sais que vous l'avez fait avec insistance et je vous en remercie. Il faudra là aussi continuer cette organisation.

Merci à l'ensemble des clubs, qui ont vraiment joué le jeu au-delà de nos espérances. Il faudra continuer à pérenniser ce travail. Nous avons besoin de changer le regard sur le handicap, de poser la question de l'accessibilité universelle dans la conception des politiques de manière générale et d'accompagner toute personne en situation de handicap, comme les autres, vers plus d'activités physiques et de pratiques sportives.

C'est l'objet de ce projet de délibération DJS 119 que nous voterons, j'espère, à l'unanimité.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Pierre RABADAN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 119.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DJS 119).

Je ne sais pas s'il y a unanimité, mais une très large majorité.

2023 SG 92 - Subvention (20.000 euros) et convention de coopération entre la Ville de Paris et l'association "Special Olympics France" dans le cadre du dispositif "Paris + inclusive" en vue des Jeux de 2024.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération SG 92 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention de coopération entre la Ville de Paris et l'association "Special Olympics France" dans le cadre du dispositif "Paris + inclusive" en vue des Jeux de 2024.

La parole est tout d'abord à Samia BADAT-KARAM.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, chers collègues, l'objectif de rendre Paris plus inclusive pour les personnes en situation de handicap est louable, souhaitable et même indispensable. C'est la raison pour laquelle notre groupe votera pour ce projet de délibération. Cependant, ce projet de délibération me donne également l'occasion de faire un focus sur des dysfonctionnements qui perdurent au sein même des équipements de la Ville.

En septembre dernier, au sein même de la piscine Keller, un jeune enfant autiste s'est vu refuser l'accès au bassin, au motif qu'il ne portait pas de bonnet de bain. Malgré les explications de l'éducatrice spécialisée qui l'accompagnait, les agents n'ont rien voulu entendre et ont exigé la sortie brutale de l'enfant du bassin. Seule l'éducatrice spécialisée accompagnant la sortie a été mobilisée pour lui expliquer la cause de cette sortie brutale et inattendue, consignes qui s'apparentent à un respect brut, bête et discriminant des règles en vigueur au sein des équipements aquatiques parisiens. Bref, rien d'inclusif.

Cet enfant est atteint d'autisme sévère, ce qui implique de réelles difficultés sensorielles, qui rendent le port du bonnet impossible pour lui. Cet état de fait a été validé par des professionnels de santé qui le suivent. Il ne s'agit donc pas d'un caprice, ni de quelque chose qui s'apprend. Cela fait partie intégrante de son handicap. D'autant qu'il semblerait que plusieurs établissements de la Ville aient déjà fait preuve de tolérance s'agissant du port de bonnet de bain pour ce petit garçon.

Nous parlons ici d'enfants scolarisés, mais socialement isolés, avec peu de loisirs du fait de leur handicap. Ce n'est pas sans raison que le Gouvernement avait décidé d'autoriser certaines personnes avec handicap à ne pas porter le masque dans les lieux publics lors de la pandémie de Covid, plutôt que de les obliger à rester enfermées chez elles.

En tant qu'élue, maman et citoyenne parisienne, je m'interroge qu'une telle situation se produise au sein d'un établissement d'une Ville qui se prétend inclusive. L'égalité d'accès aux équipements sportifs suppose une

adaptation nécessaire à chaque situation des visiteurs et des usagers. S'agissant d'un handicap, la rigidité n'a jamais sa place.

C'est pourquoi je m'adresse aujourd'hui à Mme EL AARAJE ainsi qu'à vous, Monsieur RABADAN : "quid" de la formation et de la sensibilisation des directeurs des infrastructures sportives parisiennes sur la politique d'inclusion de la Ville ? "Quid" de l'information du public usager sur ses droits au sein de ces équipements ? Enfin, "quid" des contrôles, notamment dans le cadre de délégations de service public, comme c'est le cas au sein de la piscine Keller ?

Chers collègues, avant de clamer au monde entier l'inclusivité de notre Ville à l'égard des personnes en situation de handicap, soyons exemplaires au sein de nos propres équipements sportifs.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Delphine MALACHARD DES REYSSIERS.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, en novembre 2020, le Conseil de Paris a adopté la stratégie "Paris plus inclusive" autour de trois ambitions : tout d'abord, accélérer la mise en accessibilité de la Ville, ensuite développer le parasport et permettre l'accès à une pratique sportive régulière, enfin améliorer la participation des personnes en situation de handicap à la vie de la Cité. Jusqu'ici, des conventions ont été signées entre la Ville de Paris et cinq associations, dont chacune représente un type de handicap : "Action Handicap France", "APF-France handicap", "Association Valentin Haüy", "Le CRAIF" et "Unanimes". Cependant, le handicap mental n'était pas représenté.

En France, sur 12 millions de personnes en situation de handicap, 700.000 vivent avec un handicap mental ou psychique. La subvention dont il est ici question concerne l'association "Special Olympics France", qui prône l'inclusion des personnes en situation de handicap mental. Créée aux Etats-Unis en 1968, elle est présente dans 172 pays et rassemble plus de 5 millions de sportifs. Elle bénéficie également de la reconnaissance du Comité International Olympique. La convention prévoit que "Special Olympics France" contribue à ce qu'un maximum de personnes handicapées puisse prendre part dans les meilleures conditions au programme des volontaires de la Ville, qui dit inclure 300 à 500 volontaires en situation de handicap, dont des personnes en situation de handicap psychique, au sein des 5.000 volontaires mobilisés par la Ville lors des Jeux, soit 10 % des volontaires. Elle s'engage à ce que le programme des volontaires de la Ville soit adapté aux capacités de chacun. Cette association apportera son expertise en matière d'accessibilité de l'information, de la formation et du recrutement au programme des volontaires de la Ville.

L'ambition est noble, mais il faut veiller à recruter également des volontaires pour les accompagner, créer des binômes. J'attire votre attention sur le fait qu'il faudra également accorder un soin particulier au recrutement, c'est très important. Il existe un principe de réalité, car il faut non seulement que ces personnes soient accompagnées, mais que les accompagnateurs soient aussi bien formés. Il y aura donc des volontaires pour accompagner des volontaires handicapés qui vont eux-mêmes aider les visiteurs.

Vous dites que les parties s'engagent à ce que l'expérience des visiteurs en situation de handicap mental lors des Jeux soit fluidifiée, notamment par un accompagnement humain. A ce titre, l'association s'engage à contribuer à la conception d'un module de formation des encadrants du programme des volontaires de la Ville de Paris et des volontaires dédiés à l'accueil des personnes en situation de handicap. Pour permettre la réalisation de ces opérations, les parties conviennent qu'elles se rencontreront au moins une fois par mois pour avancer. J'insiste sur le fait que les Jeux vont se dérouler en juillet prochain, c'est demain, sur le territoire.

La volonté d'inclusion est partagée par tous, il n'y a aucun problème. Toutefois, quels moyens allez-vous prendre pour vous assurer que cette expérience soit bénéfique pour ces personnes en situation de handicap psychique et que ce soit réellement applicable ? Dans la mise en œuvre, il faut intégrer la foule, le stress, les contretemps. Il faut surtout qu'ils ne se sentent pas déstabilisés. Il faut également s'assurer que cela soit une expérience réussie et que l'inclusion des personnes handicapées ne devienne pas, malheureusement, contre-productive.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS.

La parole est maintenant à Dominique KIELEMOËS.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Monsieur le Maire, chers collègues, merci de me donner la parole.

Il est vrai qu'il faut toujours se souvenir de cet adage : le diable se cache souvent dans les détails. Vous avez sans doute raison de souligner quelques difficultés et quelques enjeux de taille.

Maintenant, je voudrais revenir sur le fond, à savoir essayer d'être le plus positive possible. En France, vous l'avez dit, 700.000 personnes vivent avec un handicap mental. Avec leurs familles, ce sont plusieurs millions de Françaises et de Français qui sont concernés. Nous ne pouvons pas admettre qu'ils soient "invisibilisés", voire exclus de notre société. Avec cette subvention à l'association "Special Olympics France", nous souhaitons permettre au plus grand nombre d'adultes et d'enfants en situation de handicap mental de vivre pleinement les joies du sport et de partager les émotions des grandes rencontres sportives, en améliorant leur expérience et leur ressenti lors des événements sportifs et parasportifs internationaux organisés à Paris. L'objectif est bien de favoriser la participation des personnes en situation de handicap mental à la vie de la Cité et d'accélérer encore la mise en accessibilité de notre Ville. Il s'agit également de favoriser le développement du parasport.

Convaincus que le sport est un moyen formidable de créer du lien social et de favoriser l'estime de soi, nous avons toujours souhaité à Paris ouvrir la pratique sportive à chacune et chacun, selon ses envies et ses capacités, sans critères de performance, avec cette idée que le sport doit d'abord être synonyme de plaisir et d'épanouissement. Aujourd'hui, avec l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques, cette ambition prend une nouvelle ampleur. D'abord, avec les Jeux paralympiques organisés pour la première fois en France, les handicaps moteurs, sensoriels ou intellectuels seront représentés dans les compétitions et sur les podiums. En accueillant à Paris la plus grande compétition de parasport au monde, nous donnons à chacun l'opportunité de s'enthousiasmer pour les exploits et les médailles d'athlètes de très haut niveau. C'est une occasion inédite de faire changer le regard sur le handicap dans notre société.

Le public sera sans aucun doute au rendez-vous, en témoigne le succès de la Journée paralympique organisée le 8 octobre dernier, place de la République. La précédente, place de la Bastille, avait aussi eu un énorme succès. L'effet J.O.P. est déjà là. On le constate également dans les clubs, qui sont toujours plus nombreux à ouvrir des sections de parasport. Près de 350.000 visiteurs en situation de handicap seront accueillis à Paris pour les Jeux olympiques et paralympiques l'été prochain. C'est l'occasion de montrer au monde entier notre savoir-faire en matière d'organisation de grands événements sportifs et, surtout, notre capacité à mobiliser toutes les forces de la société parisienne pour en faire un événement engagé, inclusif, solidaire.

Je vous remercie de bien vouloir voter en faveur de cette subvention. Je remercie spécialement Pierre RABADAN.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Dominique KIELEMOËS.

Je donne la parole à Pierre RABADAN. Monsieur le Maire.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Mesdames, pour vos trois interventions qui nous permettent de mettre en avant, pour la première fois, ce partenariat avec l'association "Special Olympics France" sur le sujet du handicap mental. C'est vraiment un sujet majeur sur lequel, jusqu'à présent, nous n'étions pas vraiment en avance, il faut bien le dire. On va essayer de réparer cela, notamment à l'occasion de l'accueil d'un certain nombre - le plus important possible, j'espère - de personnes en situation de handicap, spécifiquement mental, pour les Jeux olympiques et paralympiques.

Pour répondre très rapidement aux interventions, Madame BADAT-KARAM, j'imagine que vous avez reçu la même alerte que nous, de la personne que ma collègue Lamia EL AARAJE, que je salue, a eue plusieurs fois au téléphone. Evidemment, nous avons contacté non pas le titulaire de la D.S.P., comme vous l'avez dit, mais le titulaire du marché d'exploitation pour comprendre la situation qui s'était passée avec ce jeune enfant autiste et ses accompagnants. Il y a eu, comme vous l'avez très bien dit, une erreur de discernement. Il aurait dû être traité d'une manière différente. Il a souhaité appliquer le règlement de manière stricte, ce qui était une erreur. D'ailleurs, la personne en question et son employeur l'ont reconnu après coup. Des excuses ont été présentées à l'enfant et à ses accompagnants.

Dans la question sur la formation des agents et l'adaptation, qu'ils soient des agents en régie ou ceux de nos marchés d'exploitation, c'est un sujet particulièrement sensible sur lequel il faut avoir du discernement. Cela n'a vraisemblablement pas été le cas, mais cette formation existe. On va continuer à la renforcer, à "resensibiliser" l'ensemble des agents pour que ce genre de situation désagréable ne se présente pas.

Pour répondre à Mme MALACHARD DES REYSSIERS, que je remercie d'avoir aussi souligné l'intérêt et l'ambition que nous avons autour des volontaires, d'abord, c'est la première fois qu'il y aura quasiment 10 % de volontaires porteurs d'un handicap. C'est significatif. En effet, ils connaissent mieux que n'importe qui, notamment que les valides, les solutions et les attentes des personnes en situation de handicap qui se présenteront lors des Jeux olympiques, puis des Jeux paralympiques. Notre ambition est non seulement d'avoir ces volontaires au sein de notre "pool" de volontaires Ville, mais également de mieux former les autres volontaires.

Pourquoi n'est-ce pas encore fait ? C'était une des parties de votre question. L'identification des volontaires est en phase de finalisation. Les formations auront lieu au début 2024. C'est dans le cadre de cette formation que l'on pourra apporter les formations nécessaires à l'ensemble des volontaires. "Paris 2024", avec plus de 45.000

volontaires, a la même ambition et partagera ces formations, pour être le plus possible prêt pour accueillir tous types de personnes avec tous types de handicaps.

Je le redis, dans les "test-events" et grâce à un certain nombre de grands événements internationaux, nous avons expérimenté, ma collègue Lamia EL AARAJE l'a aussi fait, les parcours d'accès avec des personnes en situation de handicap, avec différents types de handicaps, dont des handicaps mentaux, pour comprendre quels étaient les obstacles, quel rôle les volontaires pouvaient avoir et comment tout cela pouvait se faire. C'est tout à fait l'objet de ce projet de délibération avec "Special Olympics France". Je salue vraiment leur travail et notre collaboration. Ils vont nous aider dans tout cela, pour les Jeux olympiques et paralympiques et même au-delà, car c'est un premier pas en 2023. J'espère que nous continuerons à travailler sur ce sujet, si nous sommes en capacité d'accueillir d'autres grands événements internationaux parasportifs, qui sont un pas - je le disais précédemment - majeur dans l'inclusion, l'accueil et le changement du regard sur le handicap.

Voilà les éléments que je voulais apporter.

Pour gagner encore quelques secondes, je ne vais pas être beaucoup plus long, sans oublier de remercier Dominique KIELEMOËS de ses mots et de la justesse de ses interventions, pour mettre en avant le travail qui est fait dans le temps le plus court possible, mais avec une ambition qui prend aussi du temps, il faut bien le dire, car c'est un sujet complexe, avec une diversité de personnes et de handicaps à traiter. Pour être le plus large possible, il faut aussi se donner le temps de bien structurer, ce que nous faisons avec un effet d'accélération autour de l'accueil des Jeux Paralympiques et des Jeux Olympiques, car c'est là où l'on recevra le plus de personnes en situation de handicap.

Je vous remercie d'avoir mis en avant cette association. Je vous propose de voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 92.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, SG 92).

Il est adopté visiblement très largement aussi.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'impact des J.O.P. 2024 à Tahiti.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la préservation des écosystèmes marins en Polynésie française au cours des J.O.P. 2024.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Chers collègues, nous n'avons plus que 9 vœux non rattachés. Après, "c'est la quille". Nous allons donc rentrer dans cette dernière ligne droite. "La quille", je pense que cela rappelle des souvenirs à certains.

Nous examinons les vœux référencés n^{os} 102, 103 et 103 bis relatifs à l'impact des J.O.P. 2024 à Tahiti et la préservation des écosystèmes marins en Polynésie française au cours des J.O.P. 2024.

La parole est à Émile MEUNIER pour présider… il préside déjà la 5e Commission, pour présenter le vœu n° 102 du groupe "Les Ecologistes".

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, vous le savez, les écologistes et de très nombreuses personnes, qui le sont de plus en plus, nous n'étions pas favorables aux Jeux olympiques, non pas par dogmatisme - on aime évidemment la fête, le sport et les rassemblements conviviaux -, mais parce que les Jeux olympiques, tels qu'ils sont conçus désormais, sont devenus une grosse "machine à fric", dont les effets négatifs sont beaucoup plus importants que les effets positifs. C'est cet arbitrage pragmatique qui nous pousse à être opposés aux Jeux olympiques. Combien de chantiers ont détruit… Je pense à la roseraie de Vaires ou aux jardins d'Aubervilliers. Il va y avoir un risque pour nos boutiquiers, une école sera enserrée par des bretelles d'autoroute. Si vous voulez, je suis à la Commission des sites. On le voit, il y a une forme de raison d'Etat qui fait que plus aucune procédure ne compte. Il faut aller vite et délivrer ces Jeux. Quand les associations s'y opposent, on ne les écoute pas.

C'est exactement ce qui se passe à Tahiti, où l'on a voulu une épreuve de surf à l'autre bout de la planète, alors qu'on aurait pu la faire à Biarritz. Sur cette épreuve de sport, on a besoin d'une nouvelle tour rutilante pour les juges. On veut percer les coraux pour pouvoir installer cette tour en aluminium, détruire les coraux et toute la biodiversité qui va avec. Les populations et les acteurs locaux se sont opposés, relayés par les écologistes, les écologistes de

Paris également. Nous demandons, et nous n'avons aucun doute, que la Ville de Paris les soutienne dans leurs revendications et qu'aucune installation des Jeux olympiques ne puisse encore abîmer ou détruire la biodiversité sur cette planète.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Émile MEUNIER.

Je donne la parole à Samia BADAT-KARAM, pour présenter le vœu n° 103 du groupe Changer Paris.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nul besoin de se rendre sur place pour connaître les tensions existant autour du site olympique de Teahupo'o - désolée si je ne prononce pas bien, mais l'essentiel n'est pas là -, du projet de construction d'une nouvelle tour des juges et des dégâts que celle-ci pourrait causer sur les écosystèmes marins. Les associations environnementales comme de surf locales, les élus et les médias locaux en ont largement fait état. Si Mme HIDALGO et sa majorité prétendent défendre l'écologie, comment peuvent-ils cautionner l'implantation, sans aucune concertation avec les riverains, d'une tour en aluminium qui ne sera pas sans conséquence sur la biodiversité et principalement sur le récif corallien ?

Une pétition rassemblant près de 160.000 personnes résume les craintes de la population locale : stress du corail qui favorise les algues invasives, empoisonnement des poissons-chirurgiens et même perturbation de la faille géologique à l'origine de la puissance de la vague. D'ailleurs, une affiche de prévention placée à la mairie de Taiarapu-Ouest alerte : "Toute dégradation du récif peut perturber la formation de la vague. Aidez-nous à protéger notre spot", disent les riverains.

Notre question est simple : puisque la Maire de Paris et ses adjoints ont souhaité se rendre sur place à plus de 15.000 kilomètres pour examiner ce site tant contesté, quelle est votre position sur le fond de ce sujet ? Nos interrogations sont encore plus justifiées aujourd'hui, dans le contexte que l'on sait, puisque la Maire de Paris ne s'est même pas rendue sur le site. A quel moment comptez-vous communiquer les conclusions de l'étude d'impact sur l'implantation de cette tour en aluminium si critiquée ? Si les craintes de dégradation environnementale du site étaient confirmées par l'étude d'impact, est-ce que vous vous engageriez à renoncer à ce projet ?

Enfin, j'espère que vous ne vous défausserez pas sur "Paris 2024", car non seulement vous en êtes membre et ville hôte, mais surtout, si vraiment vous étiez impuissants ou incompétents sur le sujet, pourquoi alors être allés à Tahiti ?

Bref, vous l'aurez compris, nous attendons enfin de vous des réponses concrètes sur le fond de ce sujet concernant cette tour des juges. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - La parole est à Pierre RABADAN, qui en profitera pour présenter le vœu n° 103 bis de l'Exécutif.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci de ces deux interventions, sur lesquelles je vais revenir rapidement pour essayer de vous donner quelques réponses. L'idée n'est pas de se défausser, mais de dire l'état de nos informations à date, ce que j'ai pu constater sur place et de savoir vers quel modèle nous pourrons aller.

Pour reprendre l'intervention de M. MEUNIER, je vais dire deux petites choses. Lors de la question d'actualité posée par M. SOREL, j'ai déjà donné un certain nombre d'éléments. Sur votre opposition globale aux Jeux, j'entends certains de vos arguments, questions que vous pouvez avoir ou des choses que vous pourriez remettre en cause. Cependant, vous dites : "C'est de pire en pire, le modèle". Justement, ce que fait Paris, on a changé le modèle par rapport à d'anciens Jeux olympiques et paralympiques qui existaient. On essaie, et vous le savez, de réduire considérablement l'impact de ces grands événements. Après, on peut dire qu'il ne faut plus jamais qu'il y ait de grands événements, que les gens ne se réunissent plus, mais ce n'est pas la réalité, vous le savez aussi. A un moment, il faut essayer d'être un peu moins caricatural et de voir comment on peut ensemble, ce que je vous ai toujours proposé, continuer à essayer d'améliorer la conception et l'organisation de ces Jeux. Le modèle, que nous avons, essaie d'être le plus responsable possible. J'espère que vous en conviendrez. Peut-être que l'on arrivera un jour à trouver un chemin ou des discussions sur ce sujet.

Concernant l'intervention de Mme BADAT-KARAM sur la vague, d'abord, vous dites qu'on aurait pu le faire à Biarritz. Je ne sais pas si c'est vous ou M. MEUNIER. Il est vrai que la question s'est posée. Je rappelle ce qui a déterminé le fait de faire la compétition de surf à Tahiti, à la vague de Teahupo'o, ce sont principalement trois choses : la première est sur l'aspect sportif. A Biarritz, en juillet et août, la capacité d'avoir une vague que l'on peut surfer pour faire une compétition est de moins de 30 %, quand elle est à plus de 75 % à Teahupo'o. C'était d'abord un aspect sportif.

La deuxième calculait l'impact environnemental d'organiser un événement dans la métropole ou dans un territoire d'Outre-mer, notamment à Tahiti. Il a été démontré que l'impact du déplacement des spectateurs, qui ne seront pas les mêmes spectateurs s'ils étaient en Europe qu'à Tahiti, le nombre, l'impact des athlètes, de

l'organisation, etc., ne généraient pas plus de CO2, puisque c'est un des éléments du calcul, que si on le faisait à Biarritz.

La troisième était la volonté partagée par la droite régionale, puisqu'elle est représentée au Conseil de Paris, d'inclure les territoires et départements d'Outre-mer dans le projet de "Paris 2024". Je le redis, car j'entends "Pourquoi Tahiti ?", comme si, d'abord, ce n'était pas une partie de la France. C'est une partie de la France. Il faut le rappeler dans les débats que l'on a eus. Nous voulions vraiment que les territoires d'Outre-mer fassent partie du projet de "Paris 2024". C'est en ce sens que cela a été fait.

Une fois que j'ai dit cela, concernant le sujet de crispation légitime que posent les installations nécessaires à l'organisation de cette épreuve de surf là-bas, il y a - vous le savez, je l'ai aussi dit sur le vœu de M. SOREL - une épreuve internationale de surf chaque année à Tahiti, à Teahupo'o, sur la même vague. Il y a une tour des juges qui est nécessaire pour juger la qualité des athlètes qui y passent. Cette tour des juges n'a pas d'autorisation et de bureau de certification. Elle est donc dangereuse en soi dans sa conception. Elle a été faite il y a 14 ans sur des blocs en béton posés directement sur le corail. Ils sont vraiment problématiques et je crois savoir aujourd'hui qu'on ne peut pas les renforcer, car le corail a repris l'ascendant sur ces blocs en béton. En les renforçant, cela détruirait le corail.

Néanmoins, il y a des questions légitimes et je l'ai toujours dit. Evidemment, on entend à juste titre l'ensemble des préoccupations des populations locales et il faut y répondre. Le Président de la Polynésie française, qui s'est impliqué principalement sur ce sujet, aura d'ailleurs le dernier mot sur l'ensemble des options qui ont été prises, en lien avec les associations. Je crois savoir qu'il les a rencontrées - avec le décalage horaire - hier. Un communiqué doit sortir dans les prochaines minutes pour savoir vers quels axes les populations locales, leurs responsables et leurs autorités peuvent aller.

C'est exactement le sens du vœu de l'Exécutif. Nous avons toujours dit au Président de la Polynésie française que nous souhaitions que cela se fasse avec les populations locales et jamais à leur encontre, ni avec un impact environnemental problématique. C'est en ce sens que nous présentons ce vœu de l'Exécutif, qui reprend vos considérations. Nous avons exactement les mêmes, je vous le réaffirme et je le redis, comme je l'avais fait. Bien sûr, cela doit se faire avec les populations locales et en n'ayant pas un impact environnemental problématique.

Je le dis tout de même, c'est aussi un enjeu. D'abord, il y a eu la réaffirmation de la volonté d'accueillir cette compétition des Jeux. Si jamais la compétition ne peut pas se faire, cela pose aussi un sujet : après, est-ce qu'ils pourront continuer à avoir l'épreuve internationale qu'ils ont aujourd'hui, notamment à cause du problème de la tour ? Je pense que des solutions vont être trouvées.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Elles se feront en toute transparence. C'est en ce sens que je vous présente le vœu, en demandant de retirer le vôtre. Au-delà des petites manipulations, nous avons toutes et tous le même intérêt, notamment la préservation de l'environnement tahitien à Teahupo'o.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci pour votre réponse très complète et le souci que vous avez traduit.

Je vais d'abord demander au groupe "Les Ecologistes" s'il maintient le vœu n° 102 ? Vous le retirez au profit du vœu de l'Exécutif.

Est-ce que le vœu n° 103 du groupe Changer Paris est retiré aussi au profit du vœu de l'Exécutif ? Non.

Je vais proposer à Raphaëlle PRIMET, qui souhaitait s'exprimer, de le faire sur le vœu n° 103, à défaut de le faire sur le vœu n° 102, ou sur le vœu de l'Exécutif, tout simplement.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Déjà pour dire que je ne voterai pas le vœu n° 103 et que l'on votera bien le vœu de l'Exécutif. On voulait tout de même prendre la parole sur ce sujet.

Evidemment, on pense que cette construction, telle qu'elle était prévue au départ, j'entends que ce sera remis en cause, c'était une aberration. Puis, dire deux autres choses : parler du choix d'intégrer le surf aux épreuves des J.O., car il y a des sports beaucoup plus populaires, beaucoup plus pratiqués, comme le karaté ou la pétanque, qui ont été sortis des J.O. On sait très bien que ce choix du surf est guidé par le mercantilisme. C'est-à-dire que le surf va donner beaucoup plus de droits audiovisuels, ce sera beaucoup plus de droits et d'argent engrangé. Je voulais tout de même le dire.

Ensuite, cette construction de tour était estimée à 4,4 millions d'euros au départ. Ce n'est tout de même pas une collectivité qui peut encaisser une telle somme. Apparemment, ils ont payé la moitié. Heureusement, le projet sera changé, mais il faut réfléchir à tout cela quand on lance des projets. Puis, évidemment, le caractère gravissime pour l'écologie, mais mes camarades du groupe "écolo" l'ont déjà dit. Pour tout cela, on vote le vœu de l'Exécutif et l'on espère que tout finira bien.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle PRIMET.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 103 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 103 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2023, V. 232).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'intégration des V.T.C. dans la liste des véhicules autorisés sur les voies réservées lors des J.O.P. 2024.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 104 relatif à l'intégration des V.T.C. dans la liste des véhicules autorisés sur les voies réservées lors des J.O.P. 2024.

La parole est à Aurélien VÉRON.

M. Aurélien VÉRON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous voulons tous ici que les Jeux olympiques et paralympiques soient un succès l'été prochain. Paris va accueillir au bas mot 15 millions de touristes, plus de 20 % de hausse par rapport à cette année. Evidemment, les sites olympiques et paralympiques vont devoir accueillir ce public, mais également nos hôtels, nos restaurants, nos commerces, sans parler des institutions culturelles, musées et fondations.

Les conditions de succès de ces Jeux olympiques dépendront en grande partie de la facilité à se déplacer. Le vélo, le Vélib' notamment, nous en avons parlé pendant ce Conseil de Paris, les transports en commun, en espérant qu'il n'y aura pas de grève, puis les taxis et véhicules de transport avec chauffeur ; 185 kilomètres de voies seront dédiés aux véhicules, taxis et transports en commun. Nous voulons, au groupe Changer Paris, que ces voies soient également réservées aux fameux V.T.C.

Vous avez tous pu constater, pendant la Coupe du monde de rugby, que la circulation à Paris lors des matchs était quasiment impossible pour les Parisiens. Si nous attendons toujours le plan de circulation, car Anne HIDALGO n'était pas là mi-octobre - nous avons appris par un verbatim dans "Le Canard enchaîné" que le Préfet de police se plaignait de son absence et ne pouvait avancer sur le plan de circulation -, nous savons qu'il sera "hardcore". C'est la formule du Ministre des Transports, Clément BEAUNE : "plan de transport hardcore". Cela veut dire que les Parisiens et les Franciliens ont intérêt à ne pas du tout circuler en voiture.

Les 20.000 taxis parisiens, dont une grande partie bloquée dans les aéroports ou pour des raisons de déplacements semi-médicalisés, ne seront pas suffisants pour faire circuler les Parisiens, les Franciliens et les 15 millions de visiteurs qui en auront besoin. C'est pourquoi il me semble que cette capacité des V.T.C. à utiliser les voies réservées sera essentielle pour une bonne circulation des touristes. Il est important de le souligner, car ces V.T.C., ce sont des emplois, ce sont des entrepreneurs, c'est un esprit d'entreprise que nous devons aussi promouvoir. En tout cas, non seulement ces emplois sont utiles, ces entreprises sont nécessaires, mais ce sera utile pour le succès des Jeux olympiques.

Je vous demande, au Conseil de Paris, de voter en faveur de ces V.T.C., qui auront vraiment besoin de cette facilité, non seulement eux, mais nous, Parisiens, et tous les commerces, tous les hôtels, tous les lieux culturels. Merci de soutenir ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Aurélien VÉRON.

Souhaits de bienvenue.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Avant de donner la parole à Pierre RABADAN et à Mme la Représentante du Préfet de police, à Mme la Directrice, je voulais, en notre nom, saluer très chaleureusement les élèves de la classe de Quatrième du collège Jules Verne, présents dans les tribunes. Au collège Jules-Verne, les classes portent des noms de personnalités célèbres. Je ne voudrais pas dire de "bêtise", mais vous êtes la classe "Pablo Neruda". Je ne me suis pas trompé. Cela fera chaud au cœur à notre collègue Geneviève GARRIGOS. Nous avions déjà accueilli, durant cette séance, une autre classe du collège Jules Verne, qui était la classe "Gisèle Halimi". Merci à vous de votre présence.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'intégration des V.T.C. dans la liste des véhicules autorisés sur les voies réservées lors des J.O.P. 2024 (suite).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. -Je donne la parole à Pierre RABADAN, puis à Mme la Directrice.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je vais être rapide. Mme la Représentante du Préfet de police va compléter, car c'est une décision qui n'appartient pas à la Ville de Paris, même si la question s'est posée pour des raisons parfois objectives, parfois moins, qu'a développées M. VÉRON. Un décret au Journal Officiel a été pris il y a plus de six mois. Vous auriez donc dû faire votre vœu il y a six mois, il aurait peut-être eu un intérêt. Aujourd'hui, me semble-t-il, il en a moins.

Les V.T.C., malheureusement, même s'ils peuvent participer pour les déplacements en voiture à aider à développer l'offre, il y a trois difficultés, mais peut-être que Mme LAVIELLE y reviendra. D'abord, ils sont trop nombreux. Ils sont difficiles à identifier. On ne sait pas toujours lorsqu'ils sont en activité ou non. Pour ces raisons - je crois, en tout cas cela fait partie des raisons -, ils ne pouvaient pas emprunter les voies dédiées à la famille olympique, aux trajets des athlètes, aux personnes accréditées et également pour les secours, si besoin était lors des Jeux olympiques et paralympiques.

Comme vous l'avez dit, il y aura évidemment des contraintes de déplacement durant les Jeux olympiques et paralympiques. Je n'aurais pas choisi le terme "hardcore" que M. BEAUNE a choisi et que je trouve assez peu approprié, mais on aura l'occasion de communiquer cela. Il y a des dispositions à prendre et des adaptations nécessaires, vous l'avez dit. Permettre aux V.T.C., ils pourront se déplacer sur les autres voies, mais sur les voies dédiées, ce ne sera pas possible. Je vais laisser Mme LAVIELLE, qui en a la compétence, compléter tout cela.

Vœu sur lequel, pour les raisons que j'ai énoncées, on émettra un avis défavorable. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Pierre RABADAN.

Madame la Directrice représentant le Préfet de police, c'est à vous.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

En préambule, Monsieur le Conseiller, je voulais juste corriger une petite inexactitude : le P.P. ne s'est jamais plaint de l'absence de la Maire. Il avait simplement indiqué qu'elle était temporairement absente.

Sur les voies réservées olympiques, elles sont ouvertes à certaines catégories d'ayants droit, comme l'a rappelé Pierre RABADAN, qui sont prévus par une ordonnance du 20 mars 2019 relative aux voies réservées et à la police de la circulation pour les Jeux olympiques et paralympiques, qui a été modifiée en 2021. Cette ordonnance dispose que ces voies peuvent être réservées à compter du 1er juillet et jusqu'au 15 septembre 2024 aux véhicules des personnes accréditées par le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, aux taxis, aux véhicules de transport en commun, aux véhicules destinés à favoriser le transport des personnes à mobilité réduite et aux véhicules de secours et de sécurité.

Les V.T.C. ne font pas partie de cette liste fermée. Seule une modification de niveau législatif permettrait aux V.T.C. de circuler sur les voies réservées. Plusieurs arguments, dont certains ont été évoqués par Pierre RABADAN, doivent être rappelés. Premièrement, le fait de réserver ces voies aux seuls transports en commun et aux taxis répond à des motifs d'intérêt général. Cette disposition a pour objectif de fluidifier les transports sur la route, essentiels pour la bonne tenue des Jeux olympiques et paralympiques.

En second lieu, les V.T.C. ne disposent pas de signaux lumineux. Leur identification et leur contrôle risquent d'être complexes. Cette situation pourrait d'ailleurs inciter d'autres véhicules non identifiés à s'engager sur ces voies, y compris des véhicules de particuliers, rendant très complexes les opérations de contrôle et de vidéoverbalisation.

Enfin, troisième point que je souhaitais rappeler, les personnes qui bénéficient de la voie réservée proviendront en très grande majorité de l'activité de transport particulier de personnes sans réservation préalable, activité que les V.T.C. ne sont pas autorisés à exercer. Pour des motifs d'ordre public, notamment de police de la circulation et du stationnement sur la voie publique, le législateur réserve aux seuls taxis, qui est une profession réglementée, l'activité qui consiste à stationner et à circuler sur la voie publique en quête de clients, tandis que l'activité de transport particulier de personnes sur réservation préalable peut être exercée par les deux catégories, tant les taxis que les V.T.C.

Voici les points que je souhaitais préciser, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Directrice de cabinet.

J'imagine que le vœu n° 104 est maintenu. Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise à disposition de logements étudiants pour l'organisation des J.O.P. de 2024.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 105 relatif à la mise à disposition de logements étudiants pour l'organisation des J.O.P. de 2024.

Dans le plus grand silence, je donne la parole à Anne BIRABEN, pour présenter le vœu de son groupe.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, 100 euros d'indemnisation et deux places offertes pour les Jeux en contrepartie de votre logement pendant les J.O.P., c'est sympathique, mais est-ce que cela suffira pour que les étudiants s'en contentent ? Le Gouvernement tente une opération de séduction, mais celle-ci semble totalement improvisée et nous avons besoin d'éclaircissements. D'un côté, on vous prend votre logement d'une manière assez légère, sans vous expliquer ce qui se passera, et de l'autre on réalise la maladresse, on vous fait donc un petit cadeau pour compenser. Le manque d'informations et de transparence de la part du CROUS est choquant.

C'est pourquoi il est primordial que la Mairie de Paris veille et s'assure que les solutions de relogement proposées aux étudiants présentent le même niveau de confort et soient situées dans le même quartier. Les étudiants affectés doivent ensuite avoir la possibilité de rester dans cette nouvelle résidence étudiante s'ils le souhaitent. Un déménagement induit toujours un coût et une charge.

Nous ne remettons pas en cause la réquisition des logements étudiants qui bénéficieront aux forces de l'ordre, de sécurité, soignants, secouristes, chauffeurs d'autobus et autres agents de sécurité privée. Ce sont 3.000 appartements qui seront utilisés sur les 6.000 appartements vacants chaque été et 4 résidences entières concernées. Nous voulons simplement garantir que chaque étudiant reçoive le meilleur traitement possible, ainsi que toute l'information afin qu'il puisse anticiper. C'est pour cette raison que nous voulons également savoir ce qui est prévu à la Cité Internationale Universitaire, des informations contradictoires ayant fuité et tournant en boucle chez des étudiants. C'est cette incertitude qui est la plus perturbante pour les étudiants, l'impression que certaines choses pourraient leur être cachées. Nous leur devons toute la transparence.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne BIRABEN.

Souhaits de bienvenue.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Avant de donner la parole à Pierre RABADAN, je voudrais - vous vous tournez de cette tribune ici vers l'autre tribune - saluer en votre nom la présence du maire de Dallas. "Welcome, Eric JOHNSON". Merci.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise à disposition de logements étudiants pour l'organisation des J.O.P. de 2024 (suite).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - La parole est à Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Bienvenue au maire de Dallas parmi nous, pour parler de ce vœu concernant les étudiants. Nous avions vu et voté, lors du dernier Conseil de Paris, un vœu de l'Exécutif sur ce sujet. Si nous partageons évidemment certains de vos attendus, je vais revenir dans le détail sur ce que nous savons aujourd'hui et ce qui ne relève pas d'une décision de la Ville, mais que ma collègue Marie-Christine LEMARDELEY a porté lors du dernier C.A. du CROUS avec beaucoup de détermination.

Je crois que vous ne remettez pas en cause les réquisitions de logements. C'est une bonne chose, car il y a un besoin. Néanmoins, nous ne partageons pas les conditions proposées par le CROUS, donc par l'Etat. Nous aurions souhaité que les étudiants qui seront déplacés, si mes informations sont bonnes, soient assurés de retrouver leur emplacement initial après la période de réquisition et que le loyer durant ces deux mois soit pris en charge par l'Etat, plutôt que les dispositifs et les réponses qui ont été apportées.

C'est en ce sens que Marie-Christine LEMARDELEY a donné sa position et s'est abstenue lors du C.A. du CROUS, en rappelant que les frais de déménagement devaient aussi être pris en compte, que c'était en tout cas la position de la Ville que l'organisation de cette mobilisation se fasse dans le respect et le bien-être des étudiants et qu'ils soient assurés, à la rentrée universitaire, de retrouver la chambre qu'ils auraient laissée, pour ceux qui restent

durant cette période. Nous avons fait part de l'ensemble de ces points de vue. Néanmoins, le dispositif qui a été annoncé, que vous avez rappelé, avec 100 euros de compensation et deux places pour assister aux épreuves, ne remplissait pas toutes nos exigences.

Maintenant, quel autre moyen avons-nous, à part celui qui a été défendu par ma collègue et rappeler l'exigence que nous avons ? A date, je ne peux pas donner un avis favorable à votre vœu, même si je partage certains des considérants. Comme je vous l'ai dit, la Ville a donné cette position, dans le sens du vœu de l'Exécutif que nous avions voté lors du dernier Conseil de Paris. Je vous demande donc de retirer le vœu, sinon j'émettrai un avis défavorable, bien que nous partagions certaines préoccupations, mais pas toutes, comme je l'ai précisé.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Pierre RABADAN.

Vous maintenez votre vœu ?

Mme Anne BIRABEN. - Si M. RABADAN nous donne prochainement des nouvelles ou si Mme LEMARDELEY peut nous assurer que le CROUS prend bien en considération les préoccupations que nous avons en commun, si l'on pouvait avoir un point, dans ce cas, je retire mon vœu. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - J'imagine qu'aussi bien Pierre RABADAN que Marie-Christine LEMARDELEY auront évidemment le souci de vous donner toutes les informations nécessaires.

Je vous remercie d'avoir retiré ce vœu n° 105, puisque nous partageons les mêmes préoccupations.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la gestion de la piscine Champerret (17e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 106 relatif à la gestion de la piscine Champerret, dans le 17e arrondissement.

La parole est au maire du 17e arrondissement, Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

La piscine Champerret est un lieu essentiel du 17e arrondissement, qui offre aux habitants un espace de loisirs et de bien-être. Cependant, depuis septembre 2023, cette piscine subit des fermetures à répétition, avec une grève du personnel qui est annoncée pour perdurer jusqu'au 31 décembre. Les fermetures en question surviennent surtout en matinée, sur les créneaux ouverts notamment à la pratique individuelle des habitants. Il a été constaté un défaut de communication du délégataire de la Ville, Récréa, sur le suivi de la grève et les conséquences pratiques, concrètes, tant à l'égard de la Ville que de la mairie d'arrondissement et des usagers.

Nous avons également appris des faits graves d'atteinte à l'intimité des usagers, constatés par l'inspectrice de l'Education nationale, notamment sur l'utilisation faite des moyens de vidéosurveillance dans l'établissement. C'est ce qui nous a poussés à signaler les faits à la Ville de Paris, mais aussi à demander, par ce vœu, que la Ville demande à son gestionnaire, d'abord, d'améliorer la communication vis-à-vis des usagers, c'est élémentaire en pareille situation, de contrôler les conditions d'exploitation de la piscine par son délégataire et de s'assurer que les moyens de surveillance de l'établissement, dont elle a la responsabilité, soient utilisés à bon escient et respectent la vie privée des usagers. Voilà l'objet de notre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

La parole est à Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur BOULARD, pour l'exposé de votre vœu et le ton que vous avez employé. Je crois que nous avons le même constat sur ce sujet. Vous avez partagé les préoccupations que vous venez d'exposer. J'ai eu l'occasion de répondre à vos deux courriers. Bien sûr, la situation n'est pas satisfaisante et, malgré les contrôles, les relations que l'on peut avoir avec nos exploitants peuvent parfois continuer à poser des problèmes. Votre vœu en est l'exemple.

Deux choses que je vous ai dites par courrier, mais qu'il me semble important de rappeler aux habitants du 17e et à l'ensemble des usagers des piscines parisiennes : bien sûr, nous sommes en étroite relation avec Récréa, puisque vous les avez nommés. Lorsqu'il y a un dysfonctionnement ou une problématique, ils essaient de la résoudre dans les meilleurs délais, que ce soit un problème ici, vous y avez fait allusion, avec la gestion des ressources humaines et un système de grève, notamment le matin, sur les horaires grand public, pour pénaliser les usagers qui viendraient à cette heure, mais maintenir les créneaux scolaires. Il fallait d'abord comprendre quelles étaient les revendications et espérer aboutir, dans les meilleurs délais, à une solution permettant aux habitants du 17e et aux autres qui y viennent de profiter de la piscine Champerret.

Sur le sujet de la caméra qui est particulièrement grave, je m'en suis encore assuré hier, elle a été retirée à votre demande et bien légitimement. Je partageais complètement cette préoccupation. Elle avait été désactivée,

selon Récréa, il y a déjà plusieurs mois, mais elle avait été maintenue pour garder un usage dissuasif. Je ne veux pas, et vous non plus, que l'on puisse se demander : pourquoi est-elle là ? A quoi sert-elle ? Que filme-t-elle ? C'est pourquoi j'ai demandé qu'elle soit immédiatement démontée. Elle l'a été avant-hier, me semble-t-il.

Dans un esprit de collaboration et d'intérêt commun à ce que la piscine fonctionne mieux et au vu des réponses qui ont déjà été apportées, je vous propose de voter favorablement votre vœu, si vous l'amendez, puisque certains des attendus ne sont plus d'actualité, au vu de ce que je viens de vous donner comme éléments.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Pierre RABADAN.

J'imagine que vous acceptez les amendements de l'Exécutif ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Oui. Je voudrais remercier Pierre RABADAN de son écoute, de son premier courrier. On accepte les amendements, puisque les choses ont été réalisées en matière de vidéo, mais nous restons vigilants avec la Ville.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire du 17e arrondissement.

Vous avez compris que le vœu n° 106 ainsi amendé est mis aux voix, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2023, V. 233).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'annonce du départ du Masters 1000 de l'enceinte de Paris-Bercy.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je redonne la parole à Geoffroy BOULARD pour présenter le vœu référencé n° 107 du groupe Changer Paris, relatif à l'annonce du départ des Masters 1000 de l'enceinte de Paris-Bercy.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous passons de la piscine au terrain de tennis et aux Masters 1000. Le Rolex Paris Masters de tennis se tient depuis sa création en 1986 dans l'enceinte de Paris-Bercy Accor Arena. On souhaite, par ce vœu, rappeler le caractère particulièrement prestigieux de ce statut, venant juste après les tournois du Grand Chelem, dont Roland-Garros pour la France, puisqu'il n'y a que 9 tournois dans le monde. Treize villes seulement ont pu héberger un tournoi de ce type depuis la création de ce circuit A.T.P. en 1990.

L'annonce publiée dans la presse en juillet 2023 d'un potentiel départ, confirmé depuis à l'horizon 2025 par la Fédération Française de Tennis, départ de cette salle parisienne qui nous est chère et qui permettait un équilibre entre Roland-Garros à l'ouest de la capitale et Paris-Bercy, le Rolex Masters A.T.P. 1000 à l'est de Paris, nous a évidemment surpris ; un départ pour Paris La Défense Arena de Nanterre, inaugurée en 2017, certes la plus grande enceinte d'Europe.

Par ce vœu, avec David ALPHAND, que j'associe naturellement, nous souhaitons que la Mairie de Paris s'engage à tout mettre en œuvre pour maintenir ou faire revenir les Masters 1000 de Paris à l'Accor Arena - c'était le sens de notre vœu qui a été déposé il y a quelques semaines, mais il y a eu des évolutions depuis - et communique sur la présente situation, comme sur l'état de réflexion et d'avancement, sur les discussions qu'il y a eues avec la F.F.T. et sur les raisons qui ont finalement prévalu à ce choix de la Fédération Française de Tennis.

L'Assemblée que nous représentons, les conseillers de Paris, les Parisiens doivent savoir pourquoi nous risquons de perdre ce grand tournoi. L'attractivité de Paris, c'est aussi ces grands événements internationaux sportifs ; évidemment de grands événements artistiques, culturels, musicaux, mais de sport. Attirer ces grands événements sur la durée - on sera ravi d'accueillir les Jeux Olympiques et Paralympiques, je le redis -, c'est important, car ces événements drainent aussi dans les quartiers concernés une activité et une émulation, une attractivité qui se développe pour la Capitale.

Je vous remercie par avance de vos réponses.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire du 17e arrondissement.

La parole est à Pierre RABADAN, pour vous répondre au nom de l'Exécutif. Monsieur le Maire, c'est à vous.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup, Monsieur BOULARD. Je croyais que c'était M. ALPHAND qui allait présenter ce vœu, car je sais que c'est un tennisman en herbe, mais vous avez pris son relais. Je vais vous partager sincèrement deux points. Je vais partager ce point.

Au départ, quand j'ai lu le vœu, deux choses m'ont interpellé. Vous dites que la décision a été prise. Dans mes derniers échanges avec la Fédération Française de Tennis, ce n'est pas encore le cas. Le comité exécutif a mandaté la Fédération de Tennis pour qu'elle discute exclusivement avec Paris La Défense Arena sur les conditions d'un accueil des Masters 1000, mais cela n'a pas encore été voté par le comité exécutif de la Fédération Française de Tennis pour que le tournoi déménage.

Cela me fait dire que nous partageons l'intérêt commun de faire le maximum pour garder ce tournoi qui, comme vous l'avez rappelé, a été créé il y a plus de 30 ans à l'Accor Arena, qui a trouvé un rythme de croisière, une rentabilité, une fréquentation record encore en 2023. Nous non plus, nous ne comprenons pas, même s'il y a des difficultés opérationnelles liées au cahier des charges de l'A.T.P., dont nous discutons avec la Fédération Française de Tennis depuis au moins 5 ans.

J'ai ici, et je vous le transmettrai avec grand plaisir, le dossier que je suis allé défendre en personne, à la demande de la Fédération Française de Tennis, devant l'ensemble de ses représentants, le directeur du tournoi, la directrice de la fédération, pour montrer les évolutions que nous prévoyons, en lien avec les lieux extérieurs de l'Accor Arena, en lien aussi avec l'ensemble de la Ville de Paris. On a vraiment proposé un dispositif complet.

Je remercie les équipes de l'Accor Arena qui ont travaillé d'arrache-pied, comme les équipes de la Ville dans leur diversité, d'avoir pu proposer un projet correspondant à la fois au cahier des charges de l'A.T.P. et à la volonté de la Fédération Française de Tennis et de l'organisateur. Ils nous ont assuré en sortie qu'eux-mêmes avaient été "bluffés", si je reprends les mots, ou agréablement surpris par la qualité de notre projet. Après, nous avons simplement constaté, comme vous, dans la presse, que les discussions continuaient avec Paris La Défense Arena, qui n'est pas à Paris, je le rappelle, mais à Nanterre.

Aujourd'hui, nous en sommes là. Nous avons fait l'essentiel. Je n'ai pas assez de temps pour vous détailler l'ensemble du projet, mais je le tiens vraiment à votre disposition. J'espère que les relations que vous pouvez avoir avec des acteurs du tennis, nombreux, je le sais, vous permettront aussi de pousser dans notre sens pour conserver ce tournoi majeur.

J'en termine en disant que, comme vous l'avez très bien rappelé, le tennis à Paris, avec ses grands événements, marche sur deux jambes : c'est Roland-Garros et c'est le tournoi Masters 1000 de Paris-Bercy. Nous voulons conserver ces deux jambes qui lui permettent de continuer à avancer, pour toutes les raisons que vous avez rappelées : un tournoi avec un lieu qui fonctionne, un lieu qui trouve plus de 170.000 spectateurs cette année de manière record. A en croire l'organisateur et les joueurs, c'était une édition 2023 assez exceptionnelle, même si l'évolution est nécessaire. Toutefois, nous avons garanti que nous pouvons rentrer aujourd'hui dans les demandes de l'A.T.P. et, donc, conserver le tournoi à l'Accor Arena. J'espère que ce sera le cas.

C'est pourquoi, et comme nous avons un intérêt commun, je vous propose d'émettre un avis favorable, au vu de quelques amendements et des réponses que je viens de vous apporter.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Amendements de l'Exécutif, j'imagine, acceptés par le groupe Changer Paris.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Oui, nous acceptons l'amendement, en remerciant Pierre RABADAN pour ses explications. Nous comptons sur lui pour vraiment tout mettre en œuvre afin de garder ce tournoi dans l'Est parisien.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2023, V.234).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au respect de la laïcité dans la pratique du sport.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 108 relatif au respect de la laïcité dans la pratique du sport.

La parole est à Samia BADAT-KARAM, pour le présenter, au nom du groupe Changer Paris.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, au mois d'octobre, la Fédération Française de Basket a reçu une pétition plus qu'inquiétante de la part de 69 clubs, dont un certain nombre à Paris. Ses auteurs demandaient que soit modifié le règlement intérieur de la fédération, notamment l'article qui proscrit le port de signes religieux lors de l'ensemble des compétitions départementales, régionales et nationales, dans l'objectif de permettre l'usage de couvre-chefs sportifs.

De nombreux entraîneurs sportifs en France subissent des pressions, intimidations, menaces, au simple prétexte qu'ils protègent la laïcité dans la pratique sportive, d'autant que ces situations sont en partie permises par l'absence de règles interdisant tout port de signes religieux lors de l'ensemble des compétitions ayant lieu sur le sol français. Ce cas d'étude est donc loin d'être isolé. Les signes de radicalisation constatés ces dernières années dans le monde du sport augmentent de manière inquiétante. Sur l'année 2022, près de 3.500 contrôles ont été effectués dans les clubs sportifs, avec pas moins de 27 identifications de dérives séparatistes. L'enquête menée par Médéric CHAPITAUX sur l'islamisme dans le sport français souligne que 11.000 personnes s'entraîneraient en France dans un club qualifié de séparatiste. Je crains que Paris ne soit pas en reste.

Rappelons ce que prévoit la loi, notamment celle du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République : "Les associations ou fondations qui demandent une subvention publique doivent s'engager à respecter le caractère laïc et les principes de la République dans un contrat d'engagement républicain. La collectivité attribuant ces subventions publiques a la possibilité de cesser tout versement dans le cas contraire prouvé".

Face à cette situation intolérable, la Région Ile-de-France, que M. RABADAN aime beaucoup citer dans cet hémicycle, par les voix de sa présidente et de son vice-président chargé des Sports, a immédiatement réagi en contactant tous les clubs et en décidant de suspendre toutes les aides régionales pour ces clubs qui portent atteinte à la laïcité. Sauf erreur de ma part, je n'ai pas entendu les élus de l'Exécutif parisien sur ce sujet.

Nous demandons donc aujourd'hui le soutien total de la Ville envers la Fédération Française de Basket, qui lutte pour que la laïcité dans le sport ne soit pas un vain mot, et que soit suspendu immédiatement tout versement d'aides financières aux clubs sportifs militant en faveur de pratiques séparatistes, contraires aux valeurs républicaines. Nous proposons enfin que la Ville s'engage à publier une Charte de la laïcité dans le sport à Paris, à communiquer sur les éventuels contrôles effectués au sein des structures financées et à demander à l'Etat que soit adopté, comme pour l'Ecole, un cadre national sur ce sujet.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Samia BADAT-KARAM.

La parole est à Pierre RABADAN, pour vous répondre. Monsieur le Maire.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame BADAT-KARAM, de votre vœu. Il me donne l'occasion, s'il était besoin de le faire, de repréciser que la laïcité est notre guide et que nous sommes les garants de l'application de la loi dans le cadre de notre mandat ici, à la Ville de Paris. Il n'y a aucune ambiguïté sur le sujet pour nous. Je vais rétablir et vous expliquer pourquoi je ne peux pas donner un avis favorable à votre vœu.

D'abord, vous parlez de la pétition. Vous nommez 69 clubs qui ont signé cette pétition, ce qui est vrai. A la suite de cette pétition, il a été demandé de confirmer par écrit et de remonter des problèmes, s'il y en avait, donc de confirmer l'ensemble des propos qui étaient mentionnés dans cette pétition. Six clubs sur les 69 ont maintenu l'adhésion à cette pétition. Aucun des 6 clubs n'était à Paris. Cinq clubs parisiens, considérés comme signataires, n'ont pas souhaité confirmer leur adhésion à la pétition. Je voulais le répéter, car vous l'avez dit.

Ensuite, il peut y avoir des problèmes. Nous n'en avons pas connaissance à Paris. Si vous en avez connaissance, merci de nous les faire remonter. C'est aussi votre rôle d'élus. Notamment, dans le 16e arrondissement, n'hésitez pas à nous dire s'il y a des problèmes en particulier. Cependant, ce vœu veut jeter l'opprobre sur un problème majeur. Vous venez de dire vous-même qu'il y a eu 3.500 contrôles pour 27 signalements. Je ne vais pas faire le ratio de tête, car j'ai peur de me tromper, mais on n'est pas sur l'agitation de la peur d'une radicalisation dans le monde du sport. Il peut y avoir des problèmes, qu'il faut évidemment cibler. Il faut toujours faire prévaloir le principe de la laïcité.

Merci, Monsieur HOCQUARD. C'est 0,07 %.

J'apporte le soutien à la Fédération Française de Basket sur les attaques qu'ils ont pu subir en faisant simplement appliquer la loi en vigueur. Pour cela, je ne vais pas garder mon esprit calme et constructif, mais je trouve votre vœu légèrement mal à propos. On n'a pas de leçons de laïcité à recevoir de votre part.

Je vous demande donc de retirer votre vœu, sinon j'émettrai un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - J'imagine que le vœu n° 108 est maintenu ?

Mme Samia BADAT-KARAM. - Il n'y a aucune réponse apportée, je suis désolée.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'accord, on a bien compris.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la logistique du déménagement des boites des bouquinistes des quais hauts de la Seine.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 109, déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la logistique du déménagement des boites des bouquinistes des quais hauts de la Seine, est retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la fermeture des piscines parisiennes et au manque de piscines.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au dernier vœu, qui est le vœu référencé n° 110 relatif à la fermeture des piscines parisiennes et au manque de piscines.

La parole est à Catherine IBLED.

Mme Catherine IBLED. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Paris compte aujourd'hui une quarantaine de piscines. Malgré la création d'une nouvelle piscine dans le 18e, Paris est encore confrontée à un manque d'équipements. Un rapport de la Chambre régionale des Comptes sur la gestion des piscines de Paris a d'ailleurs montré que le ratio parisien des bassins pour 10.000 habitants reste inférieur de moitié au ratio national.

Ce manque se fait davantage ressentir quand, au sein du parc aquatique parisien, 12 piscines sur 40 sont actuellement fermées. Ainsi, comme le rappelait mon collègue Geoffroy BOULARD, les multiples fermetures de piscines privent les Parisiennes et les Parisiens désireux de pratiquer la natation pour des raisons sportives ou médicales et les enfants qui souhaitent apprendre à nager. Cela pénalise également les publics scolaires, notamment les enfants qui n'ont pas les moyens financiers ou matériels d'apprendre à nager en dehors de l'école.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 vont susciter, nous l'espérons, de nouvelles vocations et laisser un héritage utile, qui doit conduire la Ville de Paris à accompagner la découverte et la pratique de la natation. C'est pourquoi il y a urgence à ce que la Ville se réengage sur une ambition renouvelée en la matière.

Sollicités par plusieurs collectifs de riverains dans tout Paris, nous vous demandons, avec mon groupe, à travers ce vœu, de nous présenter, si possible d'ici le premier trimestre 2024, un bilan ainsi qu'un suivi des travaux et rénovations entrepris dans l'ensemble du parc aquatique parisien. Nous pensons ainsi que l'information relative aux travaux pourrait être améliorée. Nous vous demandons aussi de réaliser un diagnostic plus précis dans tous les arrondissements, afin de mesurer l'état du "Savoir Nager" dans les écoles parisiennes ; enfin, de travailler à l'élaboration d'une nouvelle stratégie "Nager Paris 2", en concertation avec les mairies d'arrondissement, car, à ce jour, la Ville n'a pas renouvelé de plan stratégique "Nager Paris" sur les années 2020-2026.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Catherine IBLED, d'avoir présenté ce vœu du groupe GIP.

La parole est à Pierre RABADAN, pour vous répondre.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Pour le dernier vœu, me semble-t-il. Un vœu dont on aurait peut-être pu se passer, Madame IBLED, puisque vous avez déposé le même vœu en 2022. Je vous avais répondu et je vous le redis, je suis à disposition, avec les équipes de la Direction de la Jeunesse et des Sports, pour vous donner l'ensemble des éléments que vous avez.

Vous dire plusieurs choses : d'abord, si 12 piscines sont fermées actuellement, c'est problématique, c'est pour qu'elles subissent des travaux de rénovation, car certaines de ces piscines sont anciennes. Ce sont des équipements lourds, compliqués et chers à entretenir. Vous l'avez dit, on va en construire de nouvelles.

Nous continuons à développer un certain nombre de dispositifs. Vous avez parlé du "Savoir Nager" ou du "1, 2, 3, Nagez !" dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques. Ce que je peux vous dire cette année, c'est que 40.000 élèves en cycle primaire ont pu bénéficier de ce "Savoir Nager". Le taux de savoir nager à la fin de la Primaire

est largement au-dessus de la moyenne nationale. A Paris, nous sommes à 60 % en C.M.2. contre 48 % en moyenne à l'échelle nationale.

Paris est la capitale européenne qui compte le plus de bassins "intra-muros". Vous avez raison, il en faudrait plus. Malheureusement, si vous ne l'aviez pas remarqué, on a un petit problème d'espace et de densité pour en construire plus, même si nous allons en faire une dans le 18e, comme vous l'avez mentionné, et qu'il y a également un projet à l'étude dans le 20e et le 13e arrondissement. Nous avons beaucoup de piscines. Nous essayons d'entretenir le parc, de gêner le moins possible la pratique, mais cela arrive parfois.

Vous avez parlé du plan "Nager à Paris". Je vous le redonnerai, si vous le souhaitez. Il y en a eu un dans la précédente mandature. J'ai dit qu'on le continuait, que l'on était dans la continuité de celui-ci. Entre 2015 et 2020, nous avons dépensé 25 millions d'euros par an dans cette mandature pour l'entretien, la rénovation et la construction de piscines. Cela me semble être un sujet assez clair en termes d'orientations budgétaires sur le sujet. Je vous le redis, malgré tout le bien que peuvent avoir les plans nationaux, notamment celui des 5.000 équipements sportifs construits en France, si je rapporte l'enveloppe au nombre d'objectifs d'équipements construits, on est autour de 50.000 euros. La construction d'une piscine, c'est entre 18 et 20 millions d'euros et la rénovation entre 5 et 8 millions d'euros. Vous voyez donc que l'on n'est pas vraiment à l'échelle sur l'ambition de l'accompagnement national.

Toutefois, nous continuons à essayer de le faire. Certaines piscines vont rouvrir, notamment la piscine Pontoise dans le 5e arrondissement, après de très longs travaux, car c'est un bâtiment classé. On a des piscines qui ont certaines contraintes. Je les trouve aussi trop longs, mais ce sont des établissements compliqués, chers en entretien, chers en rénovation et qu'il faut continuer d'accompagner. On le fait de manière extrêmement volontariste.

Vous l'avez dit, on a des dispositifs. On a parlé du "Savoir Nager". Il y a aussi le "1, 2, 3, Nagez !", où il y a eu 1.000 bénéficiaires de ce dispositif cette année. Le plan et l'objectif sont très clairs. Nous essayons de faire au mieux, de gêner le moins possible les usagers, avec des fermetures pour des causes différentes, qui peuvent être parfois techniques ou à la suite de revendications. J'espère aussi que l'on va retourner à plein régime dans les meilleurs délais, mais cela prendra encore quelque temps, puisque, comme je vous l'ai dit, fermer une piscine pour des travaux structurels, c'est entre 2 et 5 ans de travaux, en fonction des études, de la complexité du site et de l'ampleur des travaux à accomplir.

J'espère vous avoir donné les informations qui vont vous permettre de retirer votre vœu. Sinon, malheureusement pour ce dernier vœu, j'émettrai un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Pierre RABADAN.

J'imagine que le vœu n° 110 est maintenu.

Mme Catherine IBLED. - Non, je vais retirer mon vœu pour terminer sur une note positive. Je vous remercie pour vos informations, mais je pense que l'on gagnerait à mieux communiquer sur les informations que vous m'avez données. Ce serait mieux pour tout le monde. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Parfait. On termine sur une note de concorde, de partage d'informations, une note consensuelle.

Le vœu n° 110 du groupe "Indépendants et Progressistes" est donc retiré.

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

Assistance publique - Hôpitaux de Paris (A.P.-H.P.) (Conseil d'administration) (R. 26) :

- Mme Anne-Claire BOUX, en remplacement de Mme Anne SOUYRIS, démissionnaire, désignée lors de la séance des 6, 7 et 8 octobre 2020.

Centre régional de coordination des dépistages des cancers de la Région Ile-de-France (C.R.D.C.) (Conseil d'administration) (R. 27) :

- Mme Anne-Claire BOUX, en remplacement de Mme Anne SOUYRIS, démissionnaire, désignée lors de la séance des 9, 10 et 11 mars 2021.

Conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Ile-de-France (C.R.S.A. I.D.F.) (Conseil d'orientation) (R. 28) :

Titulaire :

- Mme Anne-Claire BOUX, en remplacement de Mme Anne SOUYRIS, démissionnaire, désignée lors de la séance des 8, 9 et 10 février 2022.

Groupe hospitalier universitaire Paris Psychiatrie et Neurosciences (G.H.U.) (Comité de surveillance) (R. 29) :

- Mme Anne-Claire BOUX, en remplacement de Mme Anne SOUYRIS, démissionnaire, désignée lors de la séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021.

Syndicat mixte du Bassin versant de la Bièvre (S.M.B.V.B.) (Comité syndical) (R. 30) :

Titulaire :

- M. Alexandre FLORENTIN, en remplacement de Mme Anne SOUYRIS, démissionnaire, désignée lors de la séance des 1er, 2, 3 et 4 juin 2021.

Mission d'Information et d'Evaluation (M.I.E.) relative aux bois de Boulogne et de Vincennes (R. 31) :

- Mme Geneviève GARRIGOS, en remplacement de M. Jean-Philippe DAVIAUD, démissionnaire, désigné lors de la séance des 3, 4, 5 et 6 octobre 2023.

Association des villes pour la propreté urbaine (A.V.P.U.) (Conseil d'administration) (R. 32) :

- M. Antoine GUILLOU, en remplacement de Mme Colombe BROSSEL, démissionnaire, désignée lors de la séance des 6, 7 et 8 octobre 2020.

Association des collectivités territoriales et des professionnels pour la gestion des déchets, des réseaux de chaleur et de froid, de l'énergie et de l'environnement (AMORCE) (Conseil d'administration) (R. 33) :

- M. Antoine GUILLOU, en remplacement de Mme Colombe BROSSEL, démissionnaire, désignée lors de la séance des 6, 7 et 8 octobre 2020.

Comité de bassin "Seine-Normandie" (R. 34) :

- M. Antoine GUILLOU, en remplacement de Mme Colombe BROSSEL, démissionnaire, désignée lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Établissement public local à caractère industriel et commercial "Eau de Paris" (Conseil d'administration) (R. 35) :

- Mme Afaf GABELOTAUD, en remplacement de Mme Colombe BROSSEL, démissionnaire, désignée lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Observatoire régional de déchets d'Ile-de-France (ORDIF) (Conseil d'administration et Assemblées générales) (R. 36) :

- M. Antoine GUILLOU, en remplacement de Mme Colombe BROSSEL, démissionnaire, désignée lors de la séance des 6, 7 et 8 octobre 2020.

Syndicat mixte du bassin versant de la rivière Ourcq Aval "l'Ourcq Aval" (Comité syndical) (R. 37) :

Titulaire :

- M. Antoine GUILLOU, en remplacement de Mme Colombe BROSSEL, démissionnaire, désignée lors de la séance des 6, 7 et 8 octobre 2020.

SYCTOM, Agence métropolitaine des déchets ménagers (Comité syndical) (R. 38) :

- M. Antoine GUILLOU, en remplacement de Mme Colombe BROSSEL, démissionnaire, désignée lors de la séance des 6, 7 et 8 octobre 2020.

Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (S.I.A.A.P.) (Conseil d'administration) (R. 39) :

- M. Antoine GUILLOU, en remplacement de Mme Colombe BROSSEL, démissionnaire, désignée lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Société d'économie mixte "Paris Commerces" (EX SEMAEST) (Assemblées générales) (R. 40) :

- Mme Alexandra CORDEBARD, en remplacement de Mme Colombe BROSSEL, démissionnaire, désignée lors de la séance des 6, 7 et 8 octobre 2020.

Établissement public du Palais de la Porte Dorée (Conseil d'administration) (R. 41) :

- M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL,

- M. Jacques MARTIAL.

Association pour la gestion des œuvres sociales des personnels des administrations parisiennes (AGOSPAP) (Conseil d'administration et assemblées générales) (R. 42) :

Titulaire :

- Mme Olivia POLSKI, en remplacement de M. Antoine GUILLOU, démissionnaire, désigné lors de la séance des 6, 7 et 8 octobre 2020.

Conseil départemental de l'accès au droit de Paris (C.D.A.D.) (Conseil d'administration et assemblées générales) (R. 43) :

- Mme Olivia POLSKI, en remplacement de M. Antoine GUILLOU, démissionnaire, désigné lors de la séance des 17 et 18 novembre 2020.

Régie chargée de la gestion de l'École supérieure de physique et de chimie industrielles de la Ville de Paris (ESPCI) (Conseil d'administration) (R. 44) :

- Mme Colombe BROSSEL, en remplacement de M. Antoine GUILLOU, démissionnaire, désigné lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Commission départementale de la nature, des paysages et des sites de Paris (CDNPS) (R. 45) :

Titulaires :

- Mme Karen TAÏEB,

- Mme Chloé SAGASPE,

- Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Suppléants :

- M. Florian SITBON,

- Mme Nathalie MAQUOI,

- Mme Véronique BALDINI.

Conseil départemental de l'éducation nationale (C.D.E.N.) (R. 46) :

Titulaires :

- Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU,

- M. Emmanuel COBLENCE,

- M. François DAGNAUD,

- M. Eric PLIEZ,

- M. Jean-Noël AQUA,

- Mme Nathalie MAQUOI,

- M. Jean-Pierre LECOQ,

- Mme Inès de RAGUENEL,

- Mme Sandra BOËLLE,

- Mme Emmanuelle DAUVERGNE.

Suppléants :

- M. Ariel WEIL,

- M. Eric LEJOINDRE,

- Mme Alexandra CORDEBARD,

- M. François VAUGLIN,

- Mme Barbara GOMES,

- Mme Alice TIMSIT,

- M. Grégory CANAL,

- Mme Alix BOUGERET,

- Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS,

- M. François CONNAULT.

Commission supérieure de contrôle de la chaleur urbaine (CSCCU) (R. 47) :

- M. Thomas CHEVANDIER, en remplacement de M. Jacques BAUDRIER, démissionnaire, désigné lors de la séance des 17 et 18 novembre 2020.

- Mme Barbara GOMES, en remplacement de M. Ian BROSSAT, démissionnaire, désigné lors de la séance des 17 et 18 novembre 2020.

Commission supérieure de contrôle de l'électricité (CSCE) (R. 48) :

- M. Thomas CHEVANDIER, en remplacement de M. Jacques BAUDRIER, démissionnaire, désigné lors de la séance des 17 et 18 novembre 2020.

Commission supérieure de contrôle du gaz (CSCG) (R. 49) :

- M. Thomas CHEVANDIER, en remplacement de M. Jacques BAUDRIER, démissionnaire, désigné lors de la séance des 17 et 18 novembre 2020.

Commission du Vieux Paris (CVP) (R. 50) :

- M. Thomas CHEVANDIER, en remplacement de M. Jacques BAUDRIER, démissionnaire, désigné lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Établissement public d'aménagement universitaire de la Région Ile-de-France (EPAURIF) (Conseil d'administration) (R. 51) :

- M. Thomas CHEVANDIER, en remplacement de M. Jacques BAUDRIER, démissionnaire, désigné lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Société publique d'aménagement "Paris et Métropoles Aménagement" (Conseil d'administration) (R. 52) :

- M. Thomas CHEVANDIER, en remplacement de M. Jacques BAUDRIER, démissionnaire, désigné lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

SID - Syndicat interdépartemental pour la gestion des terrains concédés à la SOGARIS (Conseil d'administration) (R. 53) :

- Mme Raphaëlle PRIMET, en remplacement de M. Jacques BAUDRIER, démissionnaire, désigné lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial "104 Cent Quatre" (Conseil d'administration) (R. 54) :

Personne qualifiée :

- M. Rai Souza VIEIRA de OLIVEIRA.

Société anonyme d'économie mixte d'exploitation du stationnement (SAEMES) (Conseil d'administration) (R. 55) :

- Mme Carine PETIT, en remplacement de Mme Antoinette GUHL, démissionnaire, désignée lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Groupement d'intérêt public (G.I.P.) Cafés-Cultures (Assemblées générales) (R. 56) :

- M. Nicolas BONNET-OULALDJ, en remplacement de Mme Olivia POLSKI, démissionnaire, désignée lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Office de tourisme et des congrès de Paris (O.T.C.P.) (Conseil d'administration) (R. 57) :

- M. Pierre RABADAN, en remplacement de Mme Olivia POLSKI, démissionnaire, désignée lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Commission départementale des valeurs locatives des locaux (CDVLL) (R. 58) :

Suppléant :

- M. Nicolas BONNET-OULALDJ, en remplacement de Mme Olivia POLSKI, démissionnaire, désignée lors de la séance des 15, 16 et 17 décembre 2020.

Établissement public foncier (EPIF) d'Ile-de-France (Conseil d'administration) (R. 59) :

Suppléant :

- M. Jacques BAUDRIER, en remplacement de M. Ian BROSSAT, démissionnaire, désigné lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Groupement d'intérêt public Foncière Ville de Paris (R. 60) :

- M. Jacques BAUDRIER, en remplacement de M. Ian BROSSAT, démissionnaire, désigné lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Groupement d'intérêt économique "Paris Commerces" (Conseil d'administration) (R. 61) :

- M. Boris JAMET-FOURNIER.

Régie immobilière de la Ville de Paris (R.I.V.P.) (Conseil d'administration) (R. 62) :

- Mme Raphaëlle PRIMET, en remplacement de M. Nicolas BONNET-OULALDJ, démissionnaire, désigné lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

- Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, en remplacement de Mme Carine PETIT, démissionnaire, désignée lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2023, R. 26 à R. 62).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Cette séance, qui a commencé mardi matin et qui aura duré 3,5 jours, touche à son terme. Qu'il me soit permis, en notre nom, de remercier chaleureusement tous les agents du service de la séance du Conseil de Paris, de remercier les collaboratrices et collaborateurs des cabinets d'adjoint et les collaboratrices et collaborateurs des six groupes qui composent notre assemblée.

Je vous souhaite un très bon week-end, également à toutes les Parisiennes et tous les Parisiens qui nous ont suivis sur "Paris.fr". Rendez-vous au mois de décembre, c'est-à-dire dans finalement peu de temps.

Bonne fin de journée et bon week-end qui approche. La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures vingt-cinq minutes).

Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police.

I - Questions du groupe "Les Ecologistes".

QE 2023-25 Question de MM. Émile MEUNIER, Frédéric BADINA-SERPETTE et des élus du groupe "Les Écologistes" à Mme la Maire de Paris relative à la légalité de la publicité sur l'immeuble LVMH situé au 103-111, avenue des Champs-Élysées.

Libellé de la question :

"LVMH accroît son emprise dans Paris et plus particulièrement sur les Champs-Elysées. L'entreprise prévoit ainsi d'acquérir le bâtiment situé du 103 au 111, avenue des Champs-Elysées et inscrit aux Monuments historiques. Cette acquisition signifie une multiplication par 5 de l'emprise commerciale du groupe sur l'avenue.

Pour ces travaux, LVMH prévoit un échafaudage, recouvert d'une publicité en forme de malle géante emblématique Louis Vuitton, qui s'étendrait du 103 au 111 sans discontinuer, semble-t-il en recouvrant également tout ou partie du toit. Ce dispositif publicitaire monumental reprendrait les monogrammes "LV" de la marque.

Cependant, la publicité dans l'espace public est encadrée. Ainsi, l'article L. 621-29-8 du code du patrimoine permet que "dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation de travaux sur les immeubles classés ou des demandes d'accord de travaux sur les immeubles inscrits, l'autorité administrative chargée des Monuments historiques peut autoriser l'installation de bâches d'échafaudage comportant un espace dédié à l'affichage". Par ailleurs, la Circulaire n° 2008/008 du 26 septembre 2008 relative à la publicité sur les monuments historiques précise que l'affichage publicitaire ne doit pas dépasser plus de 50 % de la surface de la bâche de chantier.

Par conséquent, cette malle géante siglée de la marque Louis Vuitton ne semble pas correspondre aux conditions légales et pourrait donc se voir qualifier de publicité illégale.

Ainsi, MM. Emile MEUNIER, Frédéric BADINA-SERPETTE et les élu-e-s du groupe "Les Écologistes" souhaitent avoir des précisions sur :

- le cadre réglementaire et légal dans lequel s'inscrivent à la fois l'autorisation et le maintien de ce dispositif publicitaire invasif."

Réponse (M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint) :

"Je vous remercie pour cette question relative à la bâche du 103, avenue des Champs-Élysées, qui n'est pas une publicité classique, ni une publicité pour financer des travaux sur des monuments historiques.

Il s'agit d'une enseigne temporaire immobilière qui signale, pour une durée de plus de 3 mois, des travaux publics, des opérations de lotissement, de construction ou de réhabilitation d'immeubles, des opérations de location ou de vente d'immeubles ou de fonds de commerce (article R. 581- 68 du Code de l'environnement, article E3.1.1 c/ d/ e/ du règlement local de la publicité, des enseignes et pré-enseignes de la Ville de Paris du 11 juillet 2011).

Une agence de communication a déposé une demande de dispositif supportant ladite enseigne temporaire immobilière le 1er juin dernier, pour le compte de LVMH. Ce dossier a été instruit conformément à la procédure interne de la direction de l'urbanisme.

Il comprenait notamment les pièces suivantes :

- Formulaire de demande ;

- Descriptif du projet avec ses dimensions et des visuels ;

- Pouvoir du demandeur à l'agence de communication ;

- Détail de l'autorisation d'urbanisme justifiant des travaux.

Le Service territorial de l'architecture et du patrimoine de Paris a été saisi pour avis, par lettre du 8 juin 2023. Par mail du 16 juin 2023, il a confirmé en retour que l'habillage de chantier n'était pas soumis à l'avis de la CRMH et que ce dossier relevait bien de l'enseigne ou de l'évènementiel. Il n'y a pas eu d'opposition au projet demandé, l'avis indiquant : "le visuel correspond bien à l'histoire et à l'image de LVMH".

Les formalités ont été respectées et le dispositif est conforme aux dispositions qui s'appliquent. Il a donc été autorisé. LVMH a bénéficié d'une autorisation réglementaire délivrée par la Ville de Paris.

Enfin, l'installation de cette bâche donne lieu à perception au profit de la Ville de Paris de la taxe sur la publicité extérieure, pour laquelle la Ville applique une appréciation extensive du périmètre de taxation : toute la bâche et pas seulement les signes "LV", puisque la malle est l'emblème de la marque. Sur la totalité du chantier, le montant total de la taxe sera de 1,7 million d'euros."

QE 2023-26 Question de M. Jérôme GLEIZES, Mmes Aminata NIAKATÉ, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Alice TIMSIT et des élus du groupe "Les Écologistes" à Mme la Maire de Paris relative au budget de la Ville consacré aux J.O.P. 2024.

Libellé de la question :

"En avril 2023, l'Exécutif a présenté à la 1ère Commission du Conseil de Paris le budget que la Ville consacre à l'organisation et à l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques. Celui-ci s'élevait alors à un total de 524,5 millions d'euros de dépenses dont 402 millions d'euros en investissement et 122,4 millions d'euros en fonctionnement, mais pour un coût net de 374,4 millions d'euros grâce principalement aux recettes provenant des subventions de la SOLIDEO. Si la présentation de ce budget détaillait clairement les différents postes de dépenses et de recettes, celle-ci ne semblait pas refléter la totalité des engagements budgétaires de la Ville.

Nous constatons tout d'abord la non-intégration de la masse salariale dans ce budget. Ceci alors que la Ville de Paris a créé une Délégation générale aux Jeux olympiques et paralympiques et aux Grands Évènements dont certains des postes sont dédiés uniquement à l'organisation des J.O.P. 2024. De fait, l'impact sur les ressources humaines de la sur-activité de l'ensemble des services de la Ville pendant l'été 2024 ne sont pas pris en compte également dans l'évaluation budgétaire présentée.

Le coût du recours à la sécurité privée pour l'organisation de ces Jeux ne semble pas non plus pris en compte. Nous constatons néanmoins que la communication de la liste des marchés conclus du 20 mai 2023 au 17 août 2023 présentée au Conseil d'octobre 2023 (DAJ 29) mentionne des "prestations de surveillance et de sûreté lors de manifestations événementielles organisées par la Ville de Paris" en 3 lots séparés et d'un montant maximum de 12 millions d'euros, 16 millions d'euros et 18 millions d'euros. Il a été répondu en 1ère Commission que si une partie concerne des manifestations récurrentes concernant la Ville, une partie supplémentaire a aussi été prévue pour prendre en compte les Jeux olympiques et paralympiques.

Par ailleurs, alors que 15,4 millions d'euros étaient fléchés vers la participation au fonds de dotation Paris 2024 et aux Olympiades culturelles, dans le budget présenté en avril dernier, certaines subventions attribuées dans le

cadre du programme héritage "transformation olympique" ne semblent pas rentrer dans ce cadre. Ainsi, en 2023 nous notons par exemple le vote en Conseil de paris de subventions relatives au programme "Paris tous en jeux" pour l'insertion professionnelle à hauteur de 492 K€ (DAE 114, octobre 2023), "Sport et décrochage scolaire voté en octobre" à hauteur de 34 K€ (DDCT 98, octobre 2023), ou encore le lancement d'appel à projets comme "Talents 2024" (DJS 83, juillet 2023) ou "Innovation, activités physique et sportives en ville à l'heure des Jeux olympiques et paralympiques" (DAE 112, juin 2023). Or, ces subventions et ces appels à projets ne relèvent ni des olympiades culturelles ni ne font l'objet d'un cofinancement du Fonds de dotation Paris 2024.

De même concernant le soutien à des athlètes qui représenteront la France et Paris en 2024 et dont un projet de délibération attribuant un soutien total de 60 K€ (DJS 100) est mis à l'ordre du jour du Conseil de Paris de novembre 2023.

Sans préjuger de l'utilité de ces dépenses, dont le groupe "Les Écologistes" vote la majeure partie, il nous semble essentiel que la Ville fasse preuve de la plus grande transparence sur le budget qu'elle destine aux Jeux olympiques et paralympiques et leur héritage.

Ainsi, M. Jérôme GLEIZES, Mmes Aminata NIAKATÉ, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Alice TIMSIT et les élu-e-s du groupe "Les Écologistes" souhaitent connaître le montant total des dépenses imputables aux J.O.P., qui ne sont actuellement pas comptabilisées dans ce périmètre :

- le coût en ressources humaines des postes dédiés aux Jeux olympiques et paralympiques, à la DGJOPGE ;

- le surcoût des marchés publics directement imputables aux J.O.P. ;

- les dispositifs, d'insertion notamment, financés intégralement par la Ville, dont le budget a été augmenté dans la perspective des J.O.P. (telles que les délibérations 2023 DAE 114 et 154) mais aussi plus globalement, du programme "transformation olympique" ;

- plus généralement, le montant du relevé d'opérations (ROP) JOP, s'il existe, à la DFA."

Réponse (MM. Paul SIMONDON et Pierre RABADAN, adjoints) :

"En préambule, il nous semble important d'évoquer l'encart (cf. ci-dessous) figurant pages 45 et 46 du projet de budget primitif de l'exercice 2024 de la Ville de Paris. Il rappelle le coût maitrisé des Jeux pour la Ville de Paris. Par ailleurs, il est important d'appréhender cette question de manière globale ; les recettes directes et indirectes escomptées, comme par exemple la hausse des recettes issues de la taxe de séjour, ne doivent pas être oubliées et seront prises en compte dans le bilan final qui sera dressé en temps utile.

Concernant les ressources humaines, les effectifs de la Délégation générale aux Jeux olympiques et paralympiques (DGJOPGE) s'établissent à 97 à terminaison, en année 2024. Sa valorisation sur période de préparation et des Jeux olympiques et paralympiques, soit de 2018 à sept 2024, est évaluée à 25 millions d'euros avec, à titre indicatif, une montée en puissance annuelle progressive.

DGJOPGE	Valorisation 2018	Valorisation 2019	Valorisation 2020	Valorisation 2021	Valorisation 2022	Valorisation 2023	Valorisation 2024 (fin sept.)	Total sur la période
MS	1,9	1,9	1,9	2,2	3,8	7,2	6,0	25,0

Dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques, la Ville se doit d'élaborer une politique d'achats pour disposer des supports contractuels afin de mettre en œuvre les principaux postes de dépenses du budget alloué aux Jeux olympiques et paralympiques. Cela comprend notamment les dépenses pour les festivités, la mise en configuration des sites, le programme des volontaires, l'organisation du centre des médias non accrédités, la gestion du dernier kilomètre, ou encore le pavoisement.

Cette démarche se traduit par l'exploitation des marchés transverses, avec un avenant si besoin. Les besoins fonctionnels concernent différents domaines, à l'instar de la communication, l'évènementiel, le nettoiement, le mobilier urbain, la gestion de l'espace urbain, la restauration ou l'accessibilité. Enfin, des marchés spécifiques ont par ailleurs été passés pour certains dispositifs comme pour les relations presse, la restauration des volontaires ou l'interprétariat. Les montants estimés pour ces marchés ne peuvent être considérés comme des surcoûts dans la mesure où l'ensemble des dépenses est préalablement inscrit au budget de la Ville. Par ailleurs, les montants indiqués sont des maximums et ne préjugent en rien des dépenses qui seront nécessaires en réalité.

De plus, l'action menée par la Ville est déclinée aux couleurs olympiques, en préparation et afin d'embarquer les Parisiennes et les Parisiens dans cet évènement collectif, avec notamment l'exemple des Paris Sports Vacances olympiques.

Il est également à noter que ces éléments budgétaires ont largement été présentés et partagés dans le cadre de la 1ère Commission. Les budgets de la Ville comme l'ensemble des dépenses liées aux Jeux olympiques et paralympiques figurent dans les documents budgétaires communiqués aux élus et sont par ailleurs certifiés sous l'égide de la Cour des comptes dans le cadre de la démarche de certification des comptes.

Encadré Jeux olympiques et paralympiques du budget primitif de l'exercice 2024 :

Outre une partie des dépenses d'infrastructures, la Ville de Paris finance l'accueil et la préparation des évènements qui auront lieu à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques dans le cadre du contrat de ville hôte ("matrice des responsabilités") passé avec le Comité international olympique.

Ainsi, en fonctionnement, sur la période allant de 2018 à 2025, les dépenses portées par le budget de la Ville en lien avec les Jeux représentent un total de 115,3 millions d'euros, dont 85,9 millions d'euros en 2024 :

- 73 millions d'euros pour la livraison des Jeux, dont 37 millions d'euros pour l'organisation des célébrations et animations, 8 millions d'euros pour la mise en configuration des sites officiels, 5,5 millions d'euros pour la gestion des abords des sites, ou 6 millions d'euros pour le déploiement d'un centre des médias non accrédités ;

- 7,7 millions d'euros pour le programme "Héritage", incluant le recrutement et le déploiement de 5.200 volontaires formés pour l'accueil et l'orientation des visiteurs (5 millions d'euros), ainsi que l'organisation de l'Olympiade culturelle (2,7 millions d'euros) ;

- 5,1 millions d'euros de subvention au COJO pour contribuer à l'organisation des Jeux paralympiques (sur un total de 15,6 millions d'euros versé entre 2020 et 2025).

S'ajoutent en 2024 : 4,7 millions d'euros au titre de l'héritage des Jeux, en faveur notamment du sport sous toutes ses formes (programmes "Impact 2024", sport senior, sport santé, éducation par le sport, etc. cofinancés par le fonds "Héritage Paris 2024"), de l'engagement des publics au sens large (notamment l'organisation des Jeux sportifs scolaires), de l'accessibilité et de l'insertion des personnes en situation de handicap.

En contrepartie de la mise à disposition de ses sites, la Ville de Paris percevra en 2024 des financements du COJO à hauteur de 10,3 millions d'euros. 5 millions d'euros sont également attendus pour les redevances perçues pour les sites gérés en régie ainsi que 2,3 millions d'euros de la part des délégataires. Les finances de la collectivité bénéficieront également de recettes exceptionnelles directement liées aux Jeux (taxe de séjour, location d'espaces, etc.).

En investissement, conformément à ses engagements, la Ville verse une contribution à la Solideo pour la construction et l'aménagement des sites olympiques qui devrait atteindre un total de 169,6 millions d'euros, dont 31,6 millions d'euros en 2024. Par ailleurs, la collectivité participe au financement des projets d'infrastructures dont elle est maître d'ouvrage pour 250,9 millions d'euros, dont 38,7 millions d'euros en 2024.

La Solideo contribue au financement de ces travaux en reversant à la Ville, sur la période, 112,1 millions d'euros, dont 17,4 millions d'euros en 2024."

QE 2023-27 Question de Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU et des élus du groupe "Les Écologistes" à M. le Préfet de police relative à la décision du Conseil d'État sur le port d'un RIO mémorisable et lisible.

Libellé de la question :

"Monsieur le Préfet de police,

L'Arrêté du 24 décembre 2013 "relatif aux conditions et modalités de port du numéro d'identification individuel par les fonctionnaires de la Police nationale, les adjoints de sécurité et les réservistes de la Police nationale", modifié par décret du 30 Avril 2014, oblige policiers et gendarmes au port du numéro personnel d'identification appelé "Référentiel des Identités et de l'Organisation" (RIO) en toutes circonstances, y compris en tenue de maintien de l'ordre ou lorsqu'elles et ils interviennent en civil. Seuls en sont exemptés les membres des unités antiterroristes, de lutte contre le grand banditisme ou les personnels chargés de la protection des locaux de la DGSI ou lors de cérémonies.

Depuis plusieurs années, il a été remarqué, témoignages, preuves, photographies et vidéos à l'appui, par de très nombreux observateurs et observatrices indépendant-e-s, journalistes ou citoyennes et citoyens qu'en dépit de son caractère obligatoire, le RIO est trop peu souvent porté, ou porté de manière peu visible et lisible.

Pire encore, nous avons pu témoigner nous-mêmes de RIO "grattés" et de refus de transmettre cette identification pourtant obligatoire et indispensable.

Ces faits regrettables contribuent à générer au sein de la population une défiance vis-à-vis de la Police face au refus de se plier à des règles légales qui assurent en plus la traçabilité des actions menées au nom de l'ordre public. Cette responsabilisation est pourtant indispensable tant pour assurer la population que la Police n'est pas au-dessus des lois que pour, en toute logique, assurer à la Justice les moyens de mener des procédures rapidement et jusqu'à leur aboutissement. Nombre de plaintes de citoyennes et citoyens déposées auprès de l'IGPN ou de la Justice à l'encontre de membres des forces de l'ordre ne peuvent en effet être prises en compte, faute de pouvoir identifier les fonctionnaires mis en cause.

Ces constats récurrents ont conduit la Ligue des Droits de l'Homme (LDH), l'association Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT), le Syndicat de la Magistrature (SM) et le Syndicat des Avocats de France (SAF) à saisir le Conseil d'État, après le refus du Ministre de l'Intérieur de faire droit à leurs demandes de rendre plus lisible le numéro d'identification et systématique son port.

Par décision 467771 du 11 octobre 2023, le Conseil d'État, après avoir statué, a enjoint le Ministre de l'Intérieur, dans un délai de douze mois, de prendre toutes mesures de nature à faire respecter l'obligation de port effectif et apparent de l'identifiant individuel par les agents de police et de gendarmerie, y compris lorsque l'emplacement habituel de leur matricule est recouvert par des équipements de protection individuelle, notamment des gilets pare-balles, et de modifier les caractéristiques de l'identification individuelle, en particulier sa taille, de façon à en garantir une lisibilité suffisante pour le public dans l'ensemble des contextes opérationnels.

Le contrôle démocratique de l'action des forces de l'ordre par les citoyennes et citoyens est un des fondements de la République auquel nous sommes attaché-e-s en tant que garantie des libertés fondamentales comme de la possibilité pour la force publique d'agir sereinement.

Aussi, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU et les élu-e-s du groupe "Les Écologistes" au Conseil de Paris vous demandent, Monsieur le Préfet de police :

- de leur détailler les mesures que vous comptez prendre pour rendre effectif par les unités placées sous vos ordres le port d'un RIO mémorisable et lisible ;

- de leur communiquer le calendrier de mise en application de ces mesures."

Réponse (M. LE PRÉFET DE POLICE) :

"Le Référentiel des Identités et de l'Organisation (RIO) est un numéro d'identification à sept chiffres devant être porté par les policiers et les gendarmes. Placé sur la poitrine, éventuellement sur le brassard, le RIO est officiellement mis en place depuis le 1er janvier 2014, au regard de son texte d'application, l'arrêté ministériel du 24 décembre 2013 relatif aux conditions et modalités de port du numéro d'identification individuel par les fonctionnaires de la police nationale, les adjoints de sécurité et les réservistes de la police nationale.

Le Conseil d'Etat a enjoint le 11 octobre dernier au Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, dans un délai d'un an à compter de la décision :

- de prendre toutes mesures utiles de nature à faire respecter l'obligation de port effectif et apparent de l'identifiant individuel par les agents de police et de gendarmerie, y compris lorsque l'emplacement habituel de leur matricule est recouvert par des équipements de protection individuelle ;

- de modifier les caractéristiques de l'identification individuelle, en particulier sa taille, de façon à en garantir une lisibilité suffisante pour le public dans l'ensemble des contextes opérationnels.

L'application de cette décision sera réalisée, au niveau national, sous l'égide du Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer. À ce titre, un groupe de travail a été constitué aux fins d'examiner les mesures à prendre pour faire scrupuleusement respecter l'obligation du port de l'identifiant individuel sur la tenue des agents et sa visibilité, ainsi que les éventuelles évolutions à apporter aux textes réglementaires. Il en résultera la mise en place de nouvelles dispositions applicables à l'ensemble du territoire national.

Le Préfet de police apporte une attention toute particulière au port du RIO. À ce titre, des rappels sont régulièrement effectués au sein des directions et services de la Préfecture de police concernant la tenue des agents, le port du RIO et sa visibilité. En cas de faits susceptibles de constituer un manquement volontaire, les chefs de service, au titre du contrôle interne et du devoir de réaction de l'administration, diligentent une enquête administrative pré-disciplinaire visant à établir les faits puis à les qualifier juridiquement, au titre de manquement professionnel ou déontologique.

Enfin, il convient de rappeler que l'absence de port du RIO peut être signalée sur la plateforme de signalement de l'Inspection générale de la police nationale (IGPN)."

QE 2023-28 Question de M. Émile MEUNIER et des élus du groupe "Les Écologistes" à Mme la Maire de Paris concernant l'application du sursis à statuer et le respect du futur Plan Local d'Urbanisme bioclimatique par nos bailleurs sociaux.

Libellé de la question :

"En raison de la crise climatique à Paris et au vu de la nécessité d'adapter notre ville à ce défi, le Conseil de Paris a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme dit "Bioclimatique" (PLUb). Par ailleurs, le Code de l'urbanisme, à travers son article 153-11, permet la mise en œuvre d'un sursis à statuer sur les demandes d'autorisation concernant des projets susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse l'exécution du futur P.L.U., suite au débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable.

La première version du P.L.U.-b a été adoptée en juin 2023 par le Conseil de Paris, mise en ligne et transmise à l'enquête publique. Ses prescriptions sont ainsi stabilisées et connues des professionnels de l'immobilier en attendant le vote final devant intervenir à l'issue de l'enquête publique. Un vœu a été adopté en ce sens dès novembre 2021.

Nous vous prions de bien vouloir nous informer sur l'application effective du sursis à statuer. Pouvez-vous nous indiquer le nombre de sursis à statuer qui ont été arrêtés par la Ville ?

Concernant les trois bailleurs sociaux, sur lesquels la Ville a une influence directe, nous souhaitons savoir dans quelle mesure ils anticipent et respectent les orientations du futur P.L.U. bioclimatique dans leurs projets, afin de montrer l'exemple en matière d'urbanisme responsable et de lutte contre les changements climatiques. Pouvez-vous nous garantir que nos bailleurs sociaux appliquent en tout point le futur P.L.U. ?

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à ces questions, qui revêtent une importance particulière pour l'adaptation de Paris aux enjeux climatiques actuels et futurs.

Veuillez agréer, Madame la Maire, l'expression de nos salutations distinguées."

Réponse (M. Jacques BAUDRIER, adjoint) :

"Je vous remercie pour cette question qui permet de mettre en lumière les avancées réalisées dans le domaine des projets d'architecture pour la création de logements sociaux et la mise en œuvre progressive du futur Plan local d'urbanisme.

Concernant le sursis à statuer, comme le stipule l'article L. 424-1 du Code de l'urbanisme, il s'agit d'un outil essentiel pour s'assurer que les demandes d'autorisation d'urbanisme ne sont pas contradictoires avec les futures dispositions des P.L.U. en révision. Cette mesure vise à éviter que des projets en cours d'instruction ne compromettent ou ne rendent plus coûteuse l'exécution du futur P.L.U., dès lors que le contenu du projet de P.L.U. révisé a été rendu public. La jurisprudence confirme que l'opposition d'un sursis à statuer peut être contestée devant le tribunal administratif si elle est jugée comme une erreur manifeste d'appréciation, il s'agit donc d'un outil à manier avec prudence.

Avant l'arrêt du projet de P.L.U., il est complexe de justifier un sursis à statuer, surtout en raison de la difficulté à démontrer que le projet compromet la mise en œuvre du futur règlement. Néanmoins, pour les projets au stade de faisabilité, nous avons très tôt anticipé les risques de sursis à statuer et demandé aux pétitionnaires de tenir compte des évolutions annoncées dans l'avant-projet de règlement soumis à concertation, donc avant même que celui-ci soit arrêté, afin justement d'éviter de devoir avoir recours au sursis à statuer. Ce travail important des services instructeurs a, il semble, porté ses fruits.

Pour autant, malgré ces précautions, certains projets ont dû faire l'objet par les services de procédure de sursis à statuer. On en dénombre d'ores et déjà plus de 420.

Les évolutions majeures du P.L.U., telles que la création d'une servitude de mixité fonctionnelle en secteur de développement de l'habitation, la suppression de l'augmentation de 10 % de la Surface Plancher Équivalente (SPE) en secteur de développement de l'habitation, le pastillage de parcelles pour la réalisation de logements sociaux, d'espaces verts ou d'équipements et le renforcement des dispositions sur la conception bioclimatique, justifient l'utilisation du sursis à statuer pour assurer la conformité des projets avec les nouvelles normes d'urbanisme de Paris. Dix permis de construire ont dans ce cadre déjà fait l'objet de cette procédure exceptionnelle.

Pour les déclarations préalables (DP), la Ville a pris à ce jour 410 décisions de sursis à statuer, principalement sur des demandes de transformations de bureaux en meublés de tourisme. Cette vigilance s'inscrit dans la volonté de la Ville de garantir que les nouveaux projets respectent les orientations du P.L.U.-b, particulièrement dans les secteurs réglementés.

Concernant les projets des bailleurs sociaux, il y a plusieurs cadres différents :

Les opérations déjà lancées et financées : elles ont été étudiées dans le cadre du P.L.U. actuel. Les faisabilités, études architecturales et les permis de construire ont été travaillés avec les règles du P.L.U. en vigueur, antérieurement au vote du projet de P.L.U.-b. Toutefois ces projets ont aussi été pensés en intégrant le caractère écologique et très souvent sans atteindre la capacité maximale de constructibilité pour des raisons d'insertion urbaine, de qualité architecturale et environnementale.

Les nouvelles opérations sont actuellement étudiées (depuis le premier vote du P.L.U.-b au Conseil de Paris de juin 2023) en anticipant le vote définitif du P.L.U.-b avec notamment les règles de pleine terre, d'espace libre, de volume bâti, d'objectifs environnementaux, etc.

En parallèle - et depuis 14 ans - la Ville de Paris se tient aux côtés des bailleurs sociaux pour accompagner et soutenir une politique très ambitieuse de rénovation de leur patrimoine existant. Cette action volontariste est inscrite depuis 2009 en pleine cohérence avec les objectifs fixés dans le cadre du Plan Climat Air Énergie de la Ville. Forts d'un patrimoine de plus de 260.000 logements, les bailleurs sociaux contribuent avec détermination et efficacité à

réduire concrètement les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre du territoire parisien. Les rénovations "plan climat" des bailleurs sociaux ont une réelle dimension environnementale et réinterrogent systématiquement l'ensemble des enjeux écologiques pour établir les programmes de travaux : procédés constructifs (matériaux biosourcés ou géosourcés, réemploi…), optimisation des espaces de tri sélectif, installation d'équipements facilitant l'usage du vélo, désimperméabilisation des sols, végétalisation des bâtiments, installation d'occultations sur les fenêtres, récupération des eaux pluviales, création d'espaces verts (à la place de parking en surface par exemple), etc. Cela permet de répondre aux différents enjeux climatiques face aux fortes chaleurs et aux températures basses l'hiver.

Les bailleurs sociaux représentent les gestionnaires et opérateurs les plus impliqués sur le territoire parisien à cette échelle (patrimoine de 25 % des logements parisiens). Avec l'accompagnement de la Ville de Paris, ils ont engagé des démarches sur leur patrimoine et dans le domaine de la création de nouveaux logements sociaux qui répondent aux objectifs d'offrir un cadre de vie sain pour leurs locataires (tant sur la conception des logements, l'insertion des bâtiments dans le cadre urbain, les matériaux utilisés, place de la nature, etc.) et qui répondent ainsi aux valeurs et nouvelles règles introduites dans le futur P.L.U.-b."

II - Questions de groupe Changer Paris.

QE 2023-29 Question de Mme Marie-Caroline DOUCERÉ et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à la subvention allouée à l'association CITHEA.

Libellé de la question :

"Lors du Conseil de Paris d'octobre 2023, notre groupe a déposé un amendement demandant que la subvention allouée à l'association Centre d'Intervention Thérapeutique et d'Accompagnement Famille et Professionnel (CITHEA) soit rehaussée à son niveau de l'année 2022, à savoir 25.000 euros.

En effet, sans explication, la subvention au titre de l'année 2023 votée dans la délibération 2023 DFPE 153 est en diminution de 5.000 euros, pour un total de 20.000 euros. Dans le même temps, il est à noter que la C.A.F. de Paris a reconduit son soutien de 25.000 euros. Cette subvention découle originellement d'un accord entre la C.A.F. et la Ville pour un financement égal.

Au cours de la séance du Conseil de Paris, notre vœu avait été rejeté mais aucune explication ne nous avait été fournie. L'association rencontre un vrai succès dans l'arrondissement, avec des évènements réunissant jusqu'à 300 participants.

À ce titre, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ et les élus du groupe Changer Paris vous demandent :

Quelles sont les raisons expliquant la baisse de la subvention allouée à l'association CITHEA ?"

Réponse (M. Patrick BLOCHE, adjoint) **:**

"Dans le cadre des échanges intervenus entre les services de la Ville et l'association CITHEA en vue de la fixation de la proposition de subvention, il est apparu que le bilan de l'activité, eu égard au montant alloué, était mitigé. Par ailleurs, un certain nombre d'imprécisions apparaissaient dans le projet présenté pour l'année 2023-2024. A l'issue de ce dialogue avec l'association, il avait été posé l'hypothèse d'une baisse de la subvention.

L'association CITHEA avait bénéficié en 2022 d'une subvention de 50.000 euros, particulièrement élevée par rapport à d'autres associations ayant des activités similaires.

Toutefois, si des éléments nouveaux apparaissait permettant de réévaluer l'appréciation de l'activité de l'association, une hausse de la subvention pourrait être envisagée.

Enfin, une délibération (2023 DFPE 165) sera soumise au vote du Conseil de Paris de décembre, proposant le versement d'une subvention de 15.000 euros à l'association CITHEA, permettant de financer une action d'accompagnement collectif des parents d'adolescents, ayant pour ambition de toucher environ 500 familles. Ce projet prévoit trois types d'accompagnement collectif en fonction des besoins spécifiques de chaque parent : des activités sportives parent(s)-ado(s) (notamment initiation à la Capoeira), des ateliers parent(s)-ado(s) de création de cosmétique éco-responsable, et des ateliers parent(s)-ado(s) de jardinage éco-responsable."

QE 2023-30 Question de M. Vincent BALADI et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à l'utilisation des voies de bus à Paris.

Libellé de la question :

"Nous sommes régulièrement interrogés dans nos arrondissements sur l'utilisation des voies de bus à Paris.

En dehors des autobus de la R.A.T.P., des taxis et des véhicules d'intervention, nous voyons régulièrement des cars et bus touristiques circuler de façon très fréquente sur ces voies réservées, y compris sur des portions de rue interdites à toute autre circulation.

Par contre, la réglementation permettrait aux riverains immédiats et aux scooters électriques de circuler ponctuellement sur ces voies.

À ce titre, M. Vincent BALADI et les élus du groupe Changer Paris vous demandent :

Quelles sont les conditions précises d'utilisation des voies pour bus et quels types de véhicule sont concernés ?

Quelles sont les consignes données à la Police municipale pour verbaliser les contrevenants ? (Entreprises ou personnes physiques)."

Réponse (MM. Nicolas NORDMAN et David BELLIARD, adjoints) :

"Les couloirs de bus sont notamment réservés à la circulation des véhicules de transport public de voyageurs comme le précise l'arrêté n° 01-17233 du 24 décembre 2001 et sa version consolidée au 30 novembre 2022. Néanmoins, ce même arrêté permet aux catégories de véhicules suivantes d'y circuler :

- Les taxis/véhicules de transports de fonds/cycles/Pour Aider à la Mobilité (PAM),

- Véhicules de livraisons uniquement sur certaines plages horaires définies par arrêtés,

- Véhicules d'intérêt général prioritaires et bénéficiant de facilités de passage,

- Certains véhicules de professionnels de santé,

- Véhicules effectuant pour le compte de la Ville de Paris des missions d'entretien ou d'exploitation de chaussée.

En ce qui concerne les autobus de tourisme des sociétés "Big Bus" et "Open Tour", ils font également l'objet d'une autorisation d'exploitation délivrée par "IDFM" dans les conditions aujourd'hui définies aux articles L. 1241-1 et L. 1241-2 du Code des transports. Cette particularité permet de placer les véhicules exploités par "Big Bus" et "Open Tour" dans la catégorie des services réguliers de transport routier public de personnes, ainsi que l'a confirmé le Conseil d'État dans un arrêt du 18 juin 2018. Il en résulte que les bus de tourisme exploités par "Big Bus" et "Open Tour" sont autorisés à circuler dans les couloirs de bus.

Les cars privés de tourisme ne sont, quant à eux, pas autorisés à circuler dans les voies bus.

Ces voies bus sont identifiées par des panneaux "voies bus" (B27) complétés d'un panonceau précisant les horaires de livraisons autorisées.

Par ailleurs, il existe d'autres axes parisiens avec un statut spécifique de voie réservée, comme celui de la rue de Rivoli, sur lesquels le pouvoir de police de la circulation peut réserver l'accès de manière permanente à diverses catégories d'usagers ou de véhicules et ce conformément aux dispositions de la loi d'orientation des mobilités (codifiées à l'article L. 2213-2 du Code général des collectivités territoriales).

Ainsi, sur la voie réservée de la rue de Rivoli, en plus des véhicules autorisés à circuler dans les voies bus, sont autorisés à circuler les véhicules appartenant aux catégories visées à l'article 4 de l'arrêté n° 2023P15080 à savoir :

- Véhicules de personnes à mobilité réduites,

- Véhicules des riverains pour la desserte interne uniquement,

- Véhicules de certains professionnels.

Ces axes avec un statut spécifique de voie réservée sont signalés par un panneau "interdiction de circuler" (B0) et d'un panonceau "sauf desserte locale".

Le contrôle du respect des couloirs de bus est une priorité pour la police municipale parisienne qui sanctionne et verbalise toute infraction à la règlementation en vigueur.

En 2022, 236.340 procès-verbaux ont ainsi été dressés par la police municipale parisienne pour non-respect des couloirs de bus dont 87 % par le biais des unités de vidéo-verbalisation dont s'est dotée la Ville de Paris. Ces chiffres ont augmenté significativement en 2023 pour atteindre 276.058 procès-verbaux à la fin du mois d'octobre dernier dont 89 % ont été dressés par vidéo-verbalisation. Cette augmentation du nombre de procès-verbaux entre cette année et l'année précédente s'explique notamment par le doublement des postes de vidéo-verbalisation qui sont aujourd'hui au nombre de 20.

La police municipale parisienne est également vigilante s'agissant des autocars privés de tourisme qui empruntent illégalement les voies réservées aux véhicules de transport public de voyageurs : 141 procès-verbaux ont été dressés en 2022 contre 566 entre janvier et octobre 2023 dont 182 dans le 5e et 141 dans le 7e.

La montée en puissance progressive de la police municipale parisienne permettra évidemment de renforcer la lutte contre l'insécurité routière dans l'espace public parisien et de veiller notamment au respect des couloirs de bus ; contribuant à assurer la fluidité et la régularité de la circulation des bus de la R.A.T.P. qui est un objectif partagé par la politique de mobilité de la Ville de Paris."

QE 2023-31 Question de M. Aurélien VÉRON et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative aux déplacements internationaux de la Maire de Paris.

Libellé de la question :

"Considérant les nombreux déplacements internationaux effectués par Mme la Maire de Paris depuis le début de la mandature,

Considérant les déplacements répétés effectués récemment par Mme la Maire de Paris, qui l'ont amenée successivement au Bénin, en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie Française durant le seul mois d'octobre 2023,

Considérant la période de crise économique que traversent les Parisiens et le contexte sociétal particulièrement lourd que vit notre pays ces dernières semaines, qui menace la cohésion nationale comme les valeurs Républicaines - avec des conséquences sur la sécurité publique à Paris,

Considérant l'absence de Mme la Maire de Paris en ces circonstances,

Considérant l'article paru dans l'édition du "Canard Enchaîné" prêtant au Préfet de police des propos indiquant que le Comité interministériel du 20 octobre 2023 n'a pu valider le plan de circulation des J.O. 2024 du fait de l'absence de Mme la Maire de Paris, en déplacement à Tahiti,

Considérant plus particulièrement le programme des déplacements entrepris dans le Pacifique Sud, au sujet desquels la communication officielle de la Ville comme l'agenda officiel de Mme la Maire de Paris disponible sur le site internet de la Ville restent discrets - voire silencieux - lorsqu'ils ne sont pas incohérents,

Considérant les articles de presse parus, tant dans les organes médiatiques nationaux que dans la presse locale polynésienne faisaient état, tantôt d'une "visite officielle" dans le cadre de la préparation des Jeux olympiques sur le site dédié aux épreuves de surf, comme l'indiquait le site de la Ville de Papeete, tantôt "d'une visite non officielle (…) son agenda étant alimenté par des événements d'ordre personnels qui ont motivé son voyage" comme le précisait, entre autres, le journal télévisé de la chaîne publique "La 1ère", principal média du territoire,

Considérant que Mme la Maire de Paris s'est déplacée à cette occasion accompagnée d'une délégation comprenant plusieurs de ses adjoints et des membres de son cabinet "accompagnée de Pierre RABADAN, adjoint au Maire chargé des Sports, de Jacques MARTIAL, adjoint au Maire chargé des Outre-Mer, de Frédéric LENICA, son directeur de cabinet, de Milton GUILHERME, chef adjoint de cabinet et de Pierre THOMAS, Délégué général à l'Outre-Mer",

Considérant qu'il n'est en l'état pas possible, s'agissant de l'étape effectuée en Polynésie Française, de déterminer la nature précise - privée ou professionnelle - de ce voyage,

Considérant le financement public de ce déplacement,

M. Aurélien VÉRON et les élus du groupe Changer Paris demandent à Mme la Maire de Paris de bien vouloir :

- préciser les buts et le programme de ce voyage, en distinguant ce qui relève de la partie publique et de la partie privée,

- produire les mandats spéciaux émis en vue de ce déplacement,

- communiquer la composition précise de la délégation l'ayant accompagnée,

- indiquer le coût global de ce voyage et ce qui relève de la partie publique et de la partie privée,

- publier le bilan carbone individuel et collectif (délégation) de ce déplacement,

- estimer et communiquer aux Parisiens les retombées de ce voyage pour la Ville de Paris et ses habitants,

- garantir que ces longs déplacements n'ont pas retardé des prises de décisions importantes ayant un impact sur le quotidien des Parisiens.

Enfin, au regard de la multiplication des déplacements de la Maire de Paris et de ses adjoints depuis 2020, de recenser l'ensemble de ces déplacements et de les rendre publics."

Réponse (M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint) :

"Mme la Maire de Paris s'est rendue en Nouvelle Calédonie et en Polynésie française du 16 au 21 octobre 2023. L'ensemble des éléments relatifs à ce voyage ont été publiés, vous en trouverez le détail ci-après. Il en a été de même pour l'avis de la Commission de déontologie, saisie à ce sujet, qui a confirmé le lien direct de ce

déplacement avec les intérêts de la Ville de Paris, tant au regard de ses objets que des rencontres avec diverses autorités.

Paris est une ville ultra-marine, et l'actualité des Jeux olympiques en 2024 légitime s'il en est besoin l'importance de souligner et de faire vivre ces liens très forts. Le rayonnement de Paris est mondial. Il est également en toute évidence national et, ne vous en déplaise, ces territoires sont constitutifs de notre pays. Nous ne nous excuserons donc pas de faire vivre au quotidien les relations qui unissent nos collectivités locales respectives.

En outre, sur proposition de Mme la Maire de Paris, le Conseil de Paris a voté en novembre dernier en faveur de la publication de la liste des voyages effectués par les membres du Conseil de Paris pris en charge par la collectivité dans les conditions fixées par la délibération concernée."

VILLE DE PARIS

Communiqué de presse
Lundi 6 novembre 2023

Délégation de la Ville de Paris conduite par la Maire de Paris en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française

La Maire de Paris s'est rendue en Nouvelle Calédonie et en Polynésie française du 16 au 21 octobre 2023 accompagnée de Pierre Rabadan, adjoint en charge des Jeux olympiques et paralympiques, aux Sports et à la Seine et de Jacques Martial, adjoint en charge des Outre-mer.

Depuis quelques jours, ce déplacement suscite une attention particulière. Les Parisiennes et les Parisiens ont le droit de disposer d'informations fiables, factuelles et transparentes à son sujet.

L'idée de ce déplacement remonte à 2017 lorsque les élus de l'Ile des Pins ont invité la Maire de Paris à venir se rendre sur l'Ile des Pins en Nouvelle Calédonie où reposent des Communards. Ce cimetière fait l'objet d'une subvention de la Ville de Paris pour assurer son entretien. Par ailleurs une allée Ile des Pins a été inaugurée en mars 2021 à l'occasion du 150ème anniversaire de la Commune.

Dès lors que ce déplacement dans le Pacifique sud prenait forme après la période de Covid, il a été décidé de lui ajouter une extension en Polynésie française pour visiter le site retenu pour la compétition de surf des Jeux Olympiques de Paris 2024 et travailler sur le projet de Nuit Blanche dédié aux Outre-mer le premier week-end de juin 2024.

La première partie du déplacement s'est ainsi déroulée en Nouvelle-Calédonie, où la Maire de Paris a été successivement reçue par le Haut-commissaire de la République, le Sénat Coutumier, la Maire de Nouméa, la vice-présidente du gouvernement et le président du Congrès de Nouvelle-Calédonie. Elle a également tenu deux réunions de travail, d'une part avec des élus locaux loyalistes, d'autre part avec des élus kanaks. Elle s'est rendue au centre culturel Tjibaou.

Durant ce déplacement, la Maire de Paris s'est rendue sur l'Ile des Pins pour visiter le cimetière et le bagne des Communards afin de leur rendre hommage. Elle y a été accueillie par le Maire de l'Ile et les représentants des grands chefs coutumiers. C'était la première fois qu'un maire de Paris se rendait dans ce haut-lieu de la mémoire partagée entre Paris et la Nouvelle-Calédonie. Un projet de restauration des vestiges sera acté lors de la venue des élus calédoniens à Paris à l'occasion du prochain congrès des maires dans deux semaines.

La seconde partie du déplacement s'est déroulée en Polynésie française. La Maire y a rencontré le Maire de Papeete, le président de l'Assemblée de Polynésie et le Président de la Polynésie, Moetai Brotherson. La visite du site de compétition de surf à Teahupo'o, initialement prévue le samedi 21 octobre, a finalement eu lieu le dimanche 22 octobre sous la conduite de Pierre Rabadan. À la demande du Président polynésien, la Maire de Paris ne s'est en effet pas rendue sur place le samedi, du fait de tensions locales liées à la construction d'une tour des juges, une rencontre sur site étant prévue le jour même par la Présidence polynésienne.

Paris est une ville ultra-marine, elle rassemble une population très nombreuse venant de tous les départements et territoires d'Outre-mer. Parmi les 53 000 agents de la Ville de Paris, plus de 6 000 d'entre eux sont originaires des Outre-mer. La Ville de Paris dispose d'une délégation générale aux Outre-mer ainsi que d'un élu en charge de ces questions municipales. Depuis que Paris a un maire en 1977, des conventions existent avec ces territoires sur les sujets, culturels, économiques et sociaux. À titre d'exemple, un carnaval tropical réunit depuis plus de 20 ans la richesse de ces cultures qui s'expriment à Paris sur les Champs-Elysées le premier dimanche de juillet. Paris contribue aussi au travail de mémoire en étant partenaire du ministère des Outre-mer notamment sur la réalisation d'un mémorial de l'esclavage. La Ville de Paris accueille, lors des grandes manifestations comme la Foire de Paris, le Salon de l'Agriculture ou le Salon de la gastronomie des Outre-mer toutes les collectivités ultra-marines. Chaque année pendant le Congrès des Maires de France les élus ultra-marins sont accueillis à l'Hôtel de Ville de Paris.

Lors de l'ensemble des entretiens de la Maire en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française, trois thèmes ont été abordés.

1/ Dans le cadre de la coopération multiculturelle avec les Outre-mer, notamment engagée pour cette année avec le feu d'artifice du 14 juillet 2023 et l'édition 2023 de Paris-Plages, la Maire de Paris souhaite en effet ancrer la programmation de la Nuit blanche 2024 sous le symbole des Outre-mer. Les rencontres avec les maires, les élus locaux, et en Nouvelle-Calédonie avec les représentants coutumiers ont permis de travailler autour de ce projet fédérateur. Un projet porté par Jacques Martial, adjoint aux Outre-mer. Ce projet sera précisé dans les prochaines semaines.

2/ En tant que Maire de Paris, ambassadrice pour le climat de l'Association Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) et membre du conseil d'orientation stratégique des villes auprès du Secrétaire général de l'ONU, Anne Hidalgo a pu échanger avec ses interlocuteurs sur l'urgence climatique. Les territoires insulaires sont particulièrement vulnérables et menacés par ce sujet. Elle a proposé aux maires de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie de se joindre à la délégation de l'Association internationale des Maires Francophones (AIMF), qu'elle conduira en tant que présidente lors de la COP 28 à

Dubaï, qui sera la première COP à placer les maires à la table des négociations des accords sur le climat.

3/ La préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques, particulièrement importante pour les territoires ultramarins, a aussi constitué un fil rouge de ces entretiens. Les territoires d'Outre-mer sont des terres de championnes et de champions, et participent au rayonnement des Jeux de Paris.

Le coût du transport de l'ensemble de la délégation des trois élus et des trois collaborateurs qui les accompagnaient s'est établi, pour l'ensemble des vols Paris / Nouméa (avec escale à Tokyo) / Ile des Pins / Nouméa / Papeete (avec escale à Auckland) / Paris à la somme de 40 955 euros. Ce voyage a été organisé dans les conditions conformément aux pratiques en vigueur dans les trois fonctions publiques territoriales, et conformément à la délibération, précisant les conditions de déplacement des élus et des collaborateurs, votées en 2020. La Maire de Paris est allée au-delà de ces considérations puisqu'elle a décidé de financer par ses propres moyens son billet retour.

Les frais d'hébergement et de restauration se sont établis à 18 545 euros.

La Maire de Paris a prolongé son déplacement officiel par un temps privé intégralement pris à sa charge. Anne Hidalgo est rentrée le dimanche 5 novembre en finançant son billet. Les billets aller et retour du reste de la délégation ont été pris en charge par la Ville de Paris.

Chaque année, les frais de déplacement de la Maire font l'objet d'une évaluation de la Commission de déontologie. Par anticipation, la Maire a souhaité saisir la Commission pour qu'un avis soit rendu sur ce déplacement. Cet avis sera public.

Programme du déplacement :

Lundi 16 octobre

22h30 : arrivée à Nouméa

Mardi 17 octobre :

- RDV avec le Haut-Commissaire Louis Le Franc

- Sénat Coutumier

- Accueil par le Vice-Président du Sénat Coutumier Adrien Diroua

- Cérémonie de coutume + Entretien avec plusieurs sénateurs coutumiers

- Mairie de Nouméa - Accueil par Sonia Lagarde, Maire de Nouméa - entretien

- Visite de terrain avec la Maire de Nouméa sur le thème de la préservation de l'environnement : parc urbain Sainte-Marie et Maison de la biodiversité.

- Déjeuner avec la Maire de Nouméa

- Gouvernement de Nouvelle-Calédonie

- Accueil par Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement - entretien

- Centre culturel Tjibaou : visite - discussion sur les enjeux de l'avenir institutionnel de la Calédonie, le dialogue interculturel. Accueil par Marie-Laure Vama, directrice

- Interview en direct au journal "Caledonia 1ère"

- Dîner avec l'Association Française des Maires de Nouvelle-Calédonie organisé par la Mairie de Nouméa

Mercredi 18 octobre

- Arrivée à l'Ile des Pins. Programme modifié en raison d'intempéries.

- Accueil par Christophe Vakié, Maire de l'Ile des Pins

- Visite du bagne et du cimetière des Communards - événement mémoriel

Jeudi 19 octobre

- Rencontre avec Guillaume Vendegou, chef coutumier de l'Ile des Pins

- Cérémonie Coutumière et entretien avec les chefs de coutumiers de l'Ile des Pins

- Retour à Nouméa

- Rencontre avec le Congrès de Nouvelle-Calédonie

- Accueil par Roch Wamytan, président du Congrès - entretien suivi d'un diner avec le congrès de Nouvelle Calédonie à l'invitation du Congrès

- En raison des intempéries et du changement de programme, le déplacement à Canala a dû être annulé

Vendredi 20 octobre

- 00h35 : arrivée à l'aéroport Tahiti Faa'a

- Accueil par Michel Buillard, Maire de Papeete

- Entretien et rencontre avec les élus municipaux

- Déjeuner avec les services de la municipalité à l'invitation du Maire de Papeete

- Rencontre et entretien avec Antony Géros, président de l'assemblée de Polynésie

- Visite du Salon du Livre de Papeete avec Christian Robert, président de l'association des éditeurs de Tahiti et des îles

Samedi 21 Octobre

- Accueil par Moetai Brotherson, Président de la Polynésie française - entretien

- Marché de Papeete avec Vaihere Tehei, directrice du marché de Papeete

Dimanche 22 Octobre

Visite de Pierre Rabadan sur le site olympique de surf de Teahupo'o avec Pascal Luciana (Paris 2024 / Polynésie)

Contact presse : 01 42 76 49 61 – presse@paris.fr

Votes spécifiés.

M. Daniel-Georges COURTOIS ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DFA 69.

M. Thomas CHEVANDIER ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DCPA 10.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DSP 22.

Mme Carline LUBIN-NOËL ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DPE 39, DPE 53, DPE 45 et DLH 311.

M. Frédéric PÉCHENARD ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAE 15, DAE 46, DAE 273, DAE 286, DAE 282, DAE 109, DAE 162, DAE 160, DFA 69, DAE 146, DDCT 92, DGGP-DU 22, DTEC 45 et DTEC 42.

Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 105.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DDCT 111 et DFA 62.

Mme Pénélope KOMITÈS ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DVD 47.

Mmes Carine PETIT, Léa VASA, MM. Frédéric BADINA-SERPETTE, Sylvain RAIFAUD et Jérôme GLEIZES ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DPE 49.

Mme Carine ROLLAND ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 236, DLH 278, DLH 279, DLH 280, DLH 283, DLH 292, DLH 301, DLH 305, DLH 306, DLH 308, DLH 318, DLH 319, DLH 320, DU 99 et DRH 46.

Mme Geneviève GARRIGOS ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAC 509 et DAC 196.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DEVE 55 et DU 98.

M. Jacques BAUDRIER ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DEVE 55 et DGGP 19.

M. Jack-Yves BOHBOT ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DGGP-DU 22, DTEC 45 et DTEC 42.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DVD 51, DTEC 45, DTEC 42 et DGGP-DU 22.

M. François VAUGLIN ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DPE 49 et DVD 47.

Mme Léa FILOCHE s'abstient sur la proposition de délibération Les Ecologistes 1.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY ne prend pas part au vote sur le vœu n° 57.

M. Antoine GUILLOU ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DVD 47, DLH 171, DLH 174, DLH 175, DLH 176, DLH 236, DLH 278, DLH 279, DLH 280, DLH 283, DLH 292, DLH 294, DLH 301, DLH 305, DLH 306, DLH 308, DLH 318, DLH 319, DLH 320, DAJ 26, DJS 26 et DJS 28.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDCT 18 ainsi que les vœux n^{os} 67 et 105.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2023 DLH 46 Cession des droits de commercialité et d'agrément d'immobilier d'entreprise - Immeuble 45-57, boulevard Exelmans (16e) transféré à Paris Habitat OPH.

2023 DLH 132 Location de l'immeuble 6, rue d'Aboukir (Paris Centre) à Elogie-SIEMP - Déclassement anticipé.

2023 DLH 264 Location de l'immeuble 5, villa Jean Godard (12e) à Elogie-SIEMP - Bail emphytéotique.

2023 DLH 290 Location de l'immeuble 130, rue Castagnary (15e) à Elogie-SIEMP - Bail emphytéotique.

2023 DLH 128 Réalisation, 1 rue Henri Becque (13e) d'un programme de rénovation de 92 logements sociaux par Paris Habitat - Subvention (2.070.000 euros).

2023 DLH 129 Réalisation, 19, rue de Passy (16e) d'un programme d'acquisition en VEFA de 15 logements sociaux (9 PLA-I - 6 PLUS) par Paris Habitat - Subvention (1.058.687 euros).

2023 DLH 130 Réalisation, aux 66, 68, 70 et 72 boulevard Davout, 2, 6 et 8 avenue de la Porte de Montreuil, 1, 2, 3, 4 et 6 square du Quercy, 1, 5, 7 et 9 rue Charles et Robert (20e) d'un programme de rénovation de 260 logements sociaux par Paris Habitat.

2023 DLH 144 Réalisation, 116 rue d'Aubervilliers (19e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 115 logements sociaux PLS par Immobilière 3F.

2023 DLH 171 Réalisation, 10 rue de l'Abbé Carton (14e) d'un programme de rénovation de 14 logements sociaux par Habitat Social Français (HSF) - Subvention (184.594 euros).

2023 DLH 176 Réalisation, 3, passage Salarnier (11e) d'un programme de rénovation de 16 logements et de réalisation d'un îlot de fraîcheur par Habitat Social Français (HSF) - Subvention (304.125 euros).

2023 DLH 237 Réalisation, 1-3, rue Henri Ribière (19e) d'un programme d'îlot de fraîcheur et d'Amélioration de la Qualité de Service par Paris Habitat - Subvention (155.239 euros).

2023 DLH 242 Réalisation, 22, rue de Tanger (19e) d'un programme d'îlot de fraîcheur et d'Amélioration de la Qualité de Service par Paris Habitat - Subvention (219.253 euros).

2023 DLH 244 2 avenue du Maréchal Maunoury (16e) - Convention d'occupation du domaine public au profit de la société "Twin Studios" - Fixation du tarif d'occupation du domaine public.

2023 DLH 246 Réalisation, 3 passage des Petites Ecuries (10e) d'un programme de rénovation et d'amélioration de la qualité de service de 11 logements sociaux par Emmaüs Habitat - Subvention (104.669 euros).

2023 DLH 247 Réalisation, 79, rue Belliard (18e) d'un programme de rénovation et d'Amélioration de la Qualité de Service de 32 logements sociaux par Emmaüs Habitat - Subvention (430.332 euros).

2023 DLH 253 Réalisation, 40-48 avenue Jean Moulin et 10-12, rue Auguste Cain (14e) d'un programme de rénovation de 257 logements sociaux par Paris Habitat - Subvention (7.924.585 euros).

2023 DLH 261 Réalisation, 3, avenue Victoria (Paris Centre) d'un programme d'acquisition en VEFA de 38 logements sociaux (12 PLA-I - 15 PLUS - 11 PLS) par Paris Habitat - Subvention (2.475.347 euros).

2023 DLH 280 Octroi et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP - (14.849 161.euros).

2023 DLH 291 Subventions complémentaires (1.437.335 euros) accordées à 17 opérations de rénovation environnementale du parc de logement social d'Elogie-SIEMP.

2023 DLH 292 Subventions complémentaires (1.762.692 euros) accordées à 14 programmes de rénovation environnementale du parc de logement social de la RIVP.

2023 DLH 293 Subventions complémentaires (3.801.371 euros) accordées à 3 programmes de rénovation environnementale du parc de logement social de Paris Habitat.

2023 DLH 294 Subvention complémentaire (29.790 euros) accordée au programme de rénovation environnementale de 13 logements sociaux situés 50 rue de Bagnolet (20e) réalisé par Hénéo.

2023 DLH 295 Subvention complémentaire (138.375 euros) accordée au programme de rénovation environnementale de 82 logements sociaux situés 33 rue Piat (20e) réalisé par l'Habitation confortable.

2023 DLH 303 Réalisation, 59, avenue de Flandre (19e) d'un programme d'îlot de fraîcheur par Paris Habitat - Subvention (66.228 euros).

2023 DLH 304 Réalisation, 14, rue Clavel (19e), d'un programme d'îlot de fraîcheur par Paris Habitat - Subvention (276.014 euros).

2023 DLH 305 Réalisation, 69 rue Guy Moquet (17e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 12 logements sociaux (7 PLA-I - 5 PLUS) par la RIVP - Subvention (1.490.276 euros).

2023 DLH 306 Réalisation, 7, rue de la Fidélité (10e) d'un programme de d'acquisition-amélioration de 11 logements sociaux (5 PLA-I - 6 PLUS) par la RIVP - Subvention (2.160.152 euros).

2023 DLH 308 Convention entre la Ville de Paris, Paris Habitat, RIVP, Elogie SIEMP et l'Agence Qualité Construction pour le projet Sereine 2, Solution d'Evaluation de la PeRformance Energétique INtrinsèquE.

2023 DLH 309 Réaménagement d'une partie de le dette financière d'Elogie-SIEMP auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations - Maintien des garanties d'emprunts par la Ville de Paris (66.083.590,06 euros).

2023 DLH 311 Conventions entre la Ville de Paris et le projet européen FCRBE pour la comptabilité du réemploi et le réemploi des poutrelles métalliques de la maison des Canaux à Paris (19e).

2023 DLH 318 Réalisation, 43, rue Catherine de la Rochefoucauld (9e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 15 logements sociaux (8 PLA-I - 7 PLUS) par la RIVP - Subvention (1.005.109 euros).

2023 DLH 319 Réalisation, 46, rue Albert Thomas (10e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 31 logements sociaux (18 PLA-I - 13 PLUS) par la RIVP - Subvention (3.469.773 euros).

2023 DLH 328 Octroi de garanties d'emprunts finançant divers programmes de rénovation de logements sociaux réalisés par Paris Habitat - (18.797.964 euros).

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.

2023 DVD 101 Parc de stationnement Champs-Élysées (8e) - Avenant n° 5 de prorogation à la convention de concession de service public conclue avec les Sociétés indigo Infra et Unigarages.

2023 DVD 109 Association Boite à vélo France - Avenant n° 1 à la convention de financement pour son action contribuant à la stratégie logistique urbaine durable 2022-2026.

2023 DVD 112 Visites de surveillance des anciennes carrières accessibles situées dans le secteur du Val de Grâce (5e) - Convention avec le ministère des Armées.

M. David BELLIARD, rapporteur.

2023 DJS 74 Subventions (1.045.000 euros) et conventions annuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de Foyers de Jeunes Travailleurs et Travailleuses affiliées à l'URHAJ et à l'UNAFO.

2023 DJS 79 Subventions d'équipement (2.900 euros) et conventions avec deux associations jeunesse.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

2023 DAE 290 Désignation du Directeur Général de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles (ESPCI).

2023 DASCO 107 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (11.862 euros), subventions d'équipement (36.490 euros) et subventions pour travaux (127.743 euros).

2023 DASCO 110 Indemnisation amiable d'Axa France Iard en réparation du préjudice subi suite à un dégât des eaux chez son assuré, dont la responsabilité incombe à la Ville.

2023 DASCO 112 Caisse des écoles du 11e arrondissement - Versement d'une subvention exceptionnelle (622.060 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2023 DASCO 113 Caisse des écoles du 20e arrondissement - Versement d'une subvention exceptionnelle (100.170 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2023 DASCO 101 Caisses des écoles des 15e et 18e - Subventions (174.129 euros) pour la mise en œuvre des séjours de Vacances.

2023 DDCT 99 Subventions avec conventions avec les deux sociétés de retraite des conseillers municipaux de Paris (1.170.000 euros) et des conseillers généraux de la Seine (1.430.000 euros).

2023 SG 97 Désignation d'un membre de la commission de déontologie de la Ville de Paris.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

2023 DAE 181 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 (3.000 euros).

2023 DAE 293 Subvention exceptionnelle à l'école Duperré.

2023 DU 142 Classification de nouvelles voies du 4e au titre des droits de voirie.

2023 DU 144 Classification de nouvelles voies du 5e au titre des droits de voirie.

2023 DU 145 Classification de nouvelles voies du 7e au titre des droits de voirie.

2023 DU 146 Classification de nouvelles voies du 8e au titre des droits de voirie.

2023 DU 147 Classification de la place Chavarche et Arpik Missakian (9e) au titre des droits de voirie.

2023 DU 148 Classification du Belvédère Claude-Gérard Marcus (10e) au titre des droits de voirie.

2023 DU 149 Classification de nouvelles voies du 11e au titre des droits de voirie.

2023 DU 150 Classification de nouvelles voies du 12e au titre des droits de voirie.

2023 DU 151 Classification de nouvelles voies du 13e au titre des droits de voirie.

2023 DU 152 Classification de l'allée Mary Reynolds (14e) au titre des droits de voirie.

2023 DU 153 Classification de nouvelles voies du 17e au titre des droits de voirie.

2023 DU 154 Classification de nouvelles voies du 18e au titre des droits de voirie.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, rapporteur.

2023 DSP 16 Subvention (5 000 euros) à l'association ROSE UP (Paris Centre).

2023 DSP 17 Subvention (28.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Actions Traitements (20e).

2023 DSP 22 Subvention (11.000 euros) à l'association Les Élus Locaux Contre le Sida : Ensemble Luttons Contre le Sida (ELCS) (3e).

2023 DSP 47 Subvention (100.000 euros) et convention avec l'association Médecins du Monde (Saint Denis 93).

2023 DSP 54 Subvention (4.700 euros) à l'Association pour la Reconstruction du Sein par DIEP (11e).

2023 DSP 58 Participation (162.080 euros) et convention avec l'association Ambroise Croizat Santé pour le fonctionnement d'un accueil en périnatalité à la maternité de l'hôpital Pierre Rouquès - Les Bluets (12e).

2023 DSP 67 Subvention (15.000 euros) avec l'association Women Engage for a Common Future - WECF France.

2023 DSP 82 Conventions avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la CPAM relatives au financement de la vaccination contre les papillomavirus humains (HPV) pour l'année scolaire 2023/2024 - Recette 856.000 euros.

2023 DSP 92 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Groupe SOS Solidarités (11e).

2023 DSP 98 Subvention (3.000 euros) à l'association Comité de Paris contre les Maladies Respiratoires (6e).

2023 DSP 113 Subvention (5.000 euros) à l'association Groupe d'Entraide Mutuelle l'Étoile Polaire (20e).

2023 DSP 116 Convention de mise à disposition des locaux du centre de santé Edison en vue de la relocalisation de la maison médicale de garde du 13e arrondissement.

2023 DSP 117 Subvention (10.000 euros) à l'association "Vision Solidarité".

Mme Anne-Claire BOUX, rapporteure.

2023 DDCT 111 Conseil d'administration de la SEM Paris Commerces (ex SEMAEST) - Rémunération de la présidente du conseil d'administration.

2023 DTEC 40 Prise de participation de la SEM Axe Seine Energies Renouvelables dans la société de projet "ASER Halles Photovoltaïques".

2023 DTEC 44 Prise de participation de la SEM Axe Seine Energies Renouvelables projet Oissel Energies.

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

2023 DCPA 10 Indemnisation Ville de Paris pour désordres infiltrations lanterneaux, couverture et vitrages verrière suite à réhabilitation du Carreau du Temple 4, rue Eugène Spuller (3e).

M. Thomas CHEVANDIER, rapporteur.

2023 DSOL 6 Subvention d'investissement (100.000 euros) et convention avec l'association ASEI pour l'aménagement et la mise aux normes du Foyer de vie Odéon.

2023 DSOL 118 Participations (186.738.59 euros) à l'ADIAM pour les permanences de nuit des Unités de Logements Spécialisés (ULS).

2023 DSOL 136 Subventions d'investissement (291.687 euros) et conventions avec 11 associations pour leurs projets dans le cadre de l'AAC "activités physiques adaptées en ESMS".

Mme Lamia EL AARAJE, rapporteure.

2023 DSOL 65 Subventions (244.100 euros) à quinze associations et conventions pour leurs actions d'accès aux droits et d'insertion sociale.

2023 DSOL 119 Subventions d'investissement (2.180.636 euros) et conventions pour 10 structures de la veille sociale et accueillant des personnes en situation de précarité.

2023 DSOL 132 Subventions d'équipement et d'investissement (111.043 euros) et conventions avec deux centres sociaux et deux associations pour la réalisation de travaux d'aménagement et l'achat de matériel.

Mme Léa FILOCHE, rapporteure.

2023 DAE 46 Avenant et subvention (210.000 euros) pour l'Accélérateur Parisien d'Innovation Locale pour l'Emploi (La PILE) (19e) et accord RGPD.

2023 DAE 127 Subventions de fonctionnement et d'investissement (615.600 euros), conventions et avenants avec 19 organismes de formation dans le cadre de l'appel à projets ParisFabrik.

2023 DAE 150 Subvention (250.000 euros) à l'association EPEC (10e) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2025 du projet AVEQ "Aller Vers l'Emploi dans les Quartiers".

2023 DAE 151 Subvention (1.525.500 euros) et avenant n° 4 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2023 avec l'association EPEC (10e).

2023 DAE 286 Paris Boost Emploi - Subventions en fonctionnement (90.900 euros) à 7 organismes pour la mise en œuvre d'actions de formation.

Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.

2023 DGGP 13 Conventions de coopération avec des communes des Hauts-de-Seine (92).

2023 DLH 448 Convention d'occupation du domaine public - Attribution d'une aide en nature à l'association AgriParis Seine pour la mise à disposition d'un local 2 place Baudoyer (4e).

2023 DU 84 Constitution de servitudes de surplomb - Réhabilitation de la piscine 31 rue Château-Landon (10e).

2023 DU 99 Opération Paul Meurice (20e) - Convention de clôture - Reddition des comptes et quitus à la SPL Paris et Métropole aménagement (P&MA).

2023 DU 131 Vente à Elogie-SIEMP d'un lot de copropriété (lot n° 24), 13-15 rue du Croissant (2e) en vue de réaliser un logement locatif social.

2023 DU 134 Cession d'un pavillon dans la commune de Trilbardou (77).

2023 DU 143 Régularisation foncière et Cession de volumes dans l'ensemble immobilier 9 à 35 avenue Pierre de Coubertin (13e).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2023 DPE 39 Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2022.

2023 DPE 49 Convention de financement avec le Syctom pour la mise en œuvre de la collecte des déchets alimentaires sur la période 2023-2025.

2023 DPE 52 Travaux de modernisation du déversoir Alma Rive gauche - Convention entre la Ville de Paris et le SIAAP.

M. Antoine GUILLOU, rapporteur.

2023 DFPE 36 Subvention (48.598 euros), avenant n° 3 avec l'association Origami pour la halte-garderie située 8 rue de Prague (12e).

2023 DFPE 48 Subventions (368.251 euros) et subvention complémentaire (100.000 euros), avenant n° 3 avec l'association AFAPE (10e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

2023 DFPE 143 Subvention (21.963 euros) et convention avec l'association Croix Rouge Française (14e) pour la réalisation de travaux de mises aux normes et de rénovation de la crèche située 41 rue Lucien Sampaix (10e).

2023 DFPE 146 Subvention (120.013 euros) et avenant n° 2 au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (12e) pour son établissement d'accueil de la petite enfance (19e).

2023 DFPE 167 Subvention complémentaire (30.000 euros), avenant n° 2 et subvention (21.507 euros), convention d'investissement avec l'association "l'Araignée Gentille" (18e) pour leur structure d'accueil de jeune enfant.

2023 DFPE 168 Subvention (3.057 euros) et convention avec l'association « Groupe d'Œuvres Sociales de Belleville » (G.O.S.B.) (20e) pour la réalisation de travaux de réparation et de mise aux normes de l'ascenseur.

2023 DFPE 173 Subvention complémentaire (300.000 euros) et avenant n° 3 avec l'association AJEFA (10e) pour ses cinq établissements d'accueil du jeune enfant.

2023 DFPE 174 Subvention complémentaire (450.000 euros) et avenant n° 3 à la fondation Léopold Bellan (8e) pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance.

2023 DFPE 175 Subvention complémentaire (350.000 euros) et avenant n° 3 à l'association Groupe d'Œuvres Sociales de Belleville (G.O.S.B) (20e) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance.

2023 DFPE 176 Subvention complémentaire (400.000 euros) et avenant n° 3 avec l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (APATE) (11e) pour ses six établissements d'accueil de la petite enfance.

2023 DFPE 177 Subvention exceptionnelle (450.000 euros) et avenant n° 3 à l'association Crescendo (11e) pour ses 22 établissements d'accueil de la petite enfance.

2023 DFPE 178 Subvention complémentaire (125.000 euros) et avenant n° 3 avec l'association Léo Lagrange Nord - Ile de France (80) pour ses deux établissements d'accueil du jeune enfant (18e).

2023 DFPE 179 Subvention complémentaire (315.000 euros) et avenant n° 3 à l'association U.D.A.F de Paris (9e) pour ses onze établissements d'accueil de la petite enfance.

2023 DFPE 180 Subvention complémentaire (100.000 euros) et avenant n° 4 à l'association La Planète des Enfants (14e) pour ses 3 établissements d'accueil du jeune enfant.

2023 DFPE 181 Subvention complémentaire (50.000 euros), avenant n° 4 à l'association Quel Unvers Inventer ? (19e) pour la crèche collective, Quel Univers Inventer ? 43 rue des Bois (19e).

2023 DFPE 182 Subvention complémentaire (60.000 euros), avenant n° 4 à l'association Les Enfances (18e) pour la crèche parentale, située 33, rue Boucry (18e).

2023 DFPE 183 Subvention complémentaire (125.000 euros), avenant n° 4 avec l'association La Goutte de Lait Saint Léon (15e) pour ses 3 établissements d'accueil du jeune enfant.

2023 DFPE 186 Convention de partenariat entre l'association les Restaurants du Cœur, Sodexo, titulaire du marché de denrées alimentaires pour les établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Céline HERVIEU, rapporteure.

2023 DAE 170 Convention avec la Métropole de Rouen Normandie dans le cadre de l'étude de l'Entente Axe Seine pour la définition d'une stratégie de tourisme culturel et créatif.

2023 DAE 282 Renouvellement d'adhésion au Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire - RTES (3.600 euros).

2023 DDCT 92 Soutenir la Techno Parade.

2023 DVD 86 Cyclotourisme : itinéraire cyclable de la Véloscénie. Convention de partenariat tripartite 2023-2026 avec l'Office de tourisme de Chartres Métropole et Paris je t'aime - Office de Tourisme.

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

2023 DAE 137 Subvention d'investissement (70.000 euros) au Fablab de Sorbonne Université (5e) au titre du budget participatif 2022.

2023 DAE 178 Subvention de fonctionnement (30.000 euros) et convention avec l'association Agoranov (6e).

2023 DAE 192 Subvention de fonctionnement (20.000 euros) et convention avec le Mouvement Impact France (19e).

2023 DTEC 47 Convention de partenariat avec idealCO et participation financière (10.000 euros) pour l'organisation du 16ème Forum d'information sur les Risques Majeurs "Irises".

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure.

2023 DAJ 20 Renouvellement de la convention constitutive de création du Conseil départemental de l'Accès au Droit.

2023 DAJ 26 Subvention (90.000,00 euros : 77.000 euros + 13.000 euros) au Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Paris.

2023 DDCT 94 Fixation des conditions de rémunération des agents recenseurs lors des opérations de recensement de 2024 et suivants.

Mme Johanne KOUASSI, rapporteure.

2023 DAE 285 Subventions de fonctionnement (200.000 euros) dans le cadre de l'appel à projets pour le partage de la culture scientifique à Paris.

2023 DAE 297 Subvention (150.000 euros) et convention avec l'association Ars Longa.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

2023 DPE 44 Année d'interphase (2024) du Programme Interdisciplinaire de Recherche sur l'Environnement de la Seine (PIREN Seine) - Avenant à la convention avec Sorbonne Université.

2023 DPE 53 Défense extérieure contre l'incendie - Convention de reversement d'un solde d'exécution par Eau de Paris.

2023 DTEC 34 Avenant à la convention CLER (2022-2025).

M. Dan LERT, rapporteur.

2023 DAE 155 Subventions (511.000 euros) et conventions avec 21 structures d'insertion par l'activité économique.

2023 DAE 160 Budget participatif - Conventions, subventions de fonctionnement (125.000 euros) et d'investissement (194.600 euros) en faveur de l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire.

M. Florentin LETISSIER, rapporteur.

2023 DSOL 99 Demande délégation de fonds pour mettre en œuvre un plan de soutien au maintien à domicile (réponse à l'appel à manifestation d'intérêt de soutien de la CNSA aux départements).

2023 DSOL 109 Subvention (40.000 euros) à l'association Passerelle Assist'Aidant.

2023 DSOL 123 Subvention (45.000 euros) et convention avec l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris pour le fonctionnement 2023 du dispositif des équipes mobiles gériatriques externes (EGME).

2023 DSOL 127 Convention de partenariat entre la Ville de Paris, la CNAV et la caisse MSA Ile de France pour la reconnaissance mutuelle des évaluations relatives à la perte d'autonomie des personnes âgées.

2023 DSOL 134 Subventions (3.000 euros) à deux associations et convention pour leurs actions de renforcement du lien intergénérationnel.

2023 DSOL 137 Délibération modificative de la délibération 2023 DSOL 60, portant sur la mise en œuvre de la 15ème Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de Paris.

2023 DSOL 138 16ème Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie - Participations au titre de l'enveloppe "Autres actions des prévention - Conventions annuelles et pluriannuelles et avenant.

2023 DSOL 139 16ème Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie - Participations au titre de l'enveloppe "Forfait autonomie" - Signatures de CPOM.

2023 DSOL 142 Subvention complémentaire (5.000 euros) à Astrée pour son action contre l'isolement de personnes fragilisées au sein de résidences autonomie.

2023 DSOL 145 Subvention (5.000 euros) à l'association Silver Valley pour son action visant à favoriser l'émergence de projets innovants répondant aux besoins des seniors.

2023 DSOL 148 Subventions (2.000 euros) à l'association La Fabrique documentaire (20e) pour son action au sein de l'EHPAD Alquier-Debrousse.

2023 DSOL 149 Subvention (13.000 euros) et avenant à la convention signée avec Envie Autonomie Île-de-France pour soutenir les orientations du schéma Séniors à Paris 2022-2026 en matière d'adaptation du logement.

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.

2023 SG 86 Subventions (12.000 euros) aux associations Accolade, ADOM, la Compagnie des Mornes Bleus et OPOM pour l'organisation de manifestations mettant en valeur les Outre-Mer en 2023.

M. Jacques MARTIAL, rapporteur.

2023 DEVE 61 Adhésion à l'association Hortis.

2023 DEVE 72 Petite Ceinture - Protocole d'accord avec la société Myd'l.

2023 DEVE 81 Subvention (3.000 euros) à l'association Les Habitants de la Butte Bergeyre en vue de la création d'espace de jardinage inclusif, de convivialité et de la création d'une outilthèque (19e).

2023 DVD 116 Subvention forêt urbaine place de Catalogne (14e) - Convention définissant les modalités de l'aide attribuée au titre du "fonds vert".

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2023 DDCT 117 Budget participatif - Subvention d'investissement (500.000 euros) et convention avec l'Association pour la Gestion d'un Centre d'Animation culturelle (AGECA) du 11e arrondissement de Paris.

2023 DGRI 59 Subventions (59.613 euros) à 3 associations pour des projets pluriannuels soutenus dans le cadre des appels à projets Solidae 2023 et antérieurs.

M. Arnaud NGATCHA, rapporteur.

2023 DAJ 35 Signature de protocoles d'accord transactionnel relatifs à l'indemnisation de victimes de l'explosion survenue le 12 janvier 20219 à Paris (9e) (DIR'AJ 2023-DGMT-0118, 0119, 0122, 0125 et 0126).

2023 PP 79 Convention de subvention avec l'ARSIF au profit du LCPP.

2023 PP 81 Modification des dispositions statutaires applicables au corps des identificateurs de l'institut médico-légal de la Préfecture de police.

2023 PP 82 Modification des dispositions fixant la nature, le programme des épreuves et les règles générales d'organisation du concours pour l'accès au grade d'identificateur de la Préfecture de police.

2023 PP 83 Modification relatif à la fixation du régime indemnitaire applicable à certains fonctionnaires du laboratoire central de la Préfecture de police chargés d'assurer la permanence "déminage".

2023 PP 84 Modification des délibérations statutaires de certains corps des administrations parisiennes de la Préfecture de police.

2023 PP 86 Modification des dispositions relatives à la délibération portant création des emplois relevant du statut des administrations parisiennes rémunérés sur le budget spécial de la Préfecture de police.

2023 PP 89 Nettoyage, réparation et autres prestations connexes des équipements de protection individuelle de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2023 PP 90 Acquisition par le Laboratoire central de la Préfecture de police de deux (2) caméras de détection de gaz à distance.

2023 PP 92 Subvention versée à Vilogia pour la réservation de logements sociaux pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2023 PP 93 Subvention versée à Logirep pour la réservation de logements sociaux pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2023 PP 94 Admissions en non-valeur et extinctions des créances irrécouvrables de la Préfecture de police au titre de l'année 2023.

2023 PP 96 Fourniture de pièces détachées, consommables et accessoires pour ventilateur d'urgence Monnal T60 au profit de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

2023 DAC 333 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Boris Vian au 98 rue du Faubourg Poissonnière (10e).

2023 DAC 335 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Johnny Hallyday au 13 rue de la Tour des Dames (9e).

2023 DEVE 87 Subvention (6.000 euros) et convention avec l'association "Le Souvenir Français".

2023 DU 165 Dénomination quai de la Corse - Pasquale Paoli (4e).

Mme Laurence PATRICE, rapporteure.

2023 DRH 53 Suppression de l'obligation pour les candidats admissibles de certains concours de transmettre des documents retraçant leur parcours ou leur expérience professionnelle en vue de l'épreuve d'admission.

2023 DRH 57 Fixation des ratios promus promouvables des corps de la Ville de Paris pour les années 2024-2025-2026.

2023 DRH 59 Abrogation des délibérations relatives aux emplois permanents de coordonnateur de contrat de sécurité d'arrondissement (CSA), adjoint-e partenariat.

2023 DRH 70 Remises gracieuses accordées aux agents de la Ville de Paris.

2023 DRH 71 Approbation d'un protocole transactionnel et autorisation à Madame la Maire de Paris de le signer.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2023 DAE 198 Conventions et subventions (307.000 euros) pour l'implantation immobilière de 4 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire.

2023 DEVE 79 Subvention (8.000 euros) au Café associatif Pernety pour son projet de repas à 1 euro pour les étudiantes et étudiants en situation de précarité alimentaire dans les quartiers populaires.

Mme Audrey PULVAR, rapporteure.

2023 SG 89 Transformations Olympiques - Subvention (10.000 euros) et convention entre la Ville de Paris et la Fondation Saint-Jean-de-Dieu dans le cadre du dispositif "Impact 2024".

2023 DJS 100 Subvention (60.000 euros) et conclusion de 20 conventions tripartites avec 8 clubs sportifs au titre de l'accompagnement des sportifs parisiens de haut niveau en 2023.

2023 DJS 103 Subvention (60.000 euros) à la Fédération Française d'Athlétisme pour l'organisation d'événements sportifs et d'animations à Paris en 2023.

2023 DJS 108 Subvention d'investissement au Syndicat interdépartemental en charge de la gestion des parcs de Choisy et du Tremblay (94).

2023 DJS 110 Subvention d'équipement (45.000 euros) et convention avec l'association Racing Multiathlon dans le cadre de l'achat de matériel nécessaire à l'évolution de la discipline pentathlon moderne.

2023 DJS 111 Subvention (10.000 euros) à la Fédération française de gymnastique à l'occasion de l'organisation des nouveaux internationaux de France de gymnastique artistique, les 16 et 17 septembre 2023.

2023 DJS 115 Protocole d'accord transactionnel relatif à l'indemnisation amiable d'un tiers, en réparation du préjudice financier subi du fait de l'impossibilité d'exécuter un contrat d'occupation domaniale.

2023 SG 90 Approbation d'une convention de partenariat (200.000 euros) entre la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris dans le cadre de l'accueil de la coupe du Monde de Rugby 2023.

M. Pierre RABADAN, rapporteur.

2023 DAC 54 Subventions (35.000 euros) à cinq structures dans le cadre du soutien aux festivals et événements sur le territoire parisien.

2023 DAC 60 Subvention (1.495.000 euros), avenant à convention avec l'association le Monfort Théâtre (15e).

2023 DAC 61 Subventions (418.000 euros), avenants et convention avec 32 associations et organismes dans le cadre de l'Olympiade culturelle.

2023 DAC 63 Subventions d'équipement (68.000 euros) en faveur de 2 structures culturelles.

2023 DAC 94 Avenant à la convention de subvention d'équipement à l'association La Sirène (14e).

2023 DAC 97 Subventions (26.000 euros) à cinq structures de la musique.

2023 DAC 98 Subvention de fonctionnement (10.000 euros) à la Fondation Marguerite Long - Jacques Thibaud.

2023 DAC 107 Subventions (30.000 euros) aux associations Les cris de Paris (20e), Les amis de Xenakis (13e), et Bibliothèque musicale La Grange-Fleuret (8e).

2023 DAC 108 Subventions (12.000 euros) à 3 associations dans le cadre du soutien aux festivals sur le territoire parisien.

2023 DAC 112 Subvention (13.000 euros) à l'association Roaratorio.

2023 DAC 114 Subventions (28.500 euros) à des associations : Les 4 Arts Paris Centre, Artistes à la Bastille, Cercle municipal des Gobelins, Ateliers d'artistes de Belleville, Artistes de Ménilmontant et Ateliers du Père Lachaise.

2023 DAC 117 Avenants à conventions d'équipement avec l'association Paris Audiovisuel - Maison Européenne de la Photographie et la Fondation Cité internationale des arts (Paris Centre).

2023 DAC 122 Subvention de fonctionnement (15.000 euros) à l'association AWARE / Archives of Women Artists, Research and Exhibitions (15e).

2023 DAC 145 Subvention de fonctionnement (2.860.490 euros) et avenant avec l'association Paris-Audiovisuel - Maison Européenne de la Photographie (Paris Centre).

2023 DAC 164 Subventions (21.000 euros) et avenants avec trois structures culturelles pour des expérimentations de résidences artistiques en écoles dans le cadre de l'Art pour Grandir.

2023 DAC 165 Subventions et avenant avec deux structures culturelles pour des projets petite enfance et jeune public.

2023 DAC 196 Subvention d'investissement (71.751 euros) à l'EPCC Maison des Pratiques Artistiques Amateurs relative au budget participatif parisien et convention.

2023 DAC 197 Subvention (5.500 euros) à l'association Les P'tits Poulbots Œuvre des gosses de la butte Montmartre (18e).

2023 DAC 239 Subvention (6.000 euros) à l'association Le Petit Ney (18e) et signature d'une convention.

2023 DAC 245 Subvention (5.000 euros) à l'association Collectif Archives LGBTQI +.

2023 DAC 249 Subvention complémentaire (25.000 euros) et avenant pour l'association Ferraille productions.

2023 DAC 380 Subventions (39.500 euros) à 4 associations œuvrant dans le domaine du cinéma en direction de publics éloignés de la culture, convention et avenant à convention.

2023 DAC 382 Subvention (5.000 euros) à l'association Révélations culturelles œuvrant pour favoriser l'innovation dans le domaine du cinéma.

2023 DAC 383 Subvention (25.000 euros) à l'association régionale des Centres d'entrainement d'éducation active (Céméa) pour la mise en œuvre d'un projet d'éducation aux médias et à l'information, et convention.

2023 DAC 414 Subvention (1.500 euros) à une association au titre de l'action culturelle locale du 11e arrondissement.

2023 DAC 422 Subventions (13.000 euros) à huit associations au titre de l'action culturelle locale du 14e arrondissement et signature d'un avenant.

2023 DAC 503 Subventions (50.300 euros) à 9 associations œuvrant dans le domaine des arts visuels.

2023 DAC 504 Subventions d'équipement (58.000 euros) et conventions avec les associations Paris Audiovisuel - Maison Européenne de la Photographie et Bétonsalon (Paris Centre, 13e).

2023 DAC 509 Subvention (10.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Institut des Cultures d'Islam (18e).

2023 DAC 513 Subvention de fonctionnement (9.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Bétonsalon (13e).

2023 DAC 538 Subvention (60.000 euros) à l'association Espace Culturel et Universitaire Juif d'Europe - ECUJE (10e) et convention.

2023 DAC 540 Avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public signée avec la société Madline SAS concernant les établissements culturels Les Trois Baudets et FGO-Barbara (18e).

2023 DAC 541 Subventions de fonctionnement (218.000 euros) et conventions et avenants avec 16 structures culturelles pour soutenir leur engagement écologique et sociétal.

2023 DICOM 37 Conventions de co-production pour les expositions sur la voie publique.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure.

2023 DAJ 25 Acceptation du legs universel consenti à la Ville de Paris par Monsieur Jean-François RICO.

2023 DEVE 76 Travaux de création et surveillance d'une porte piétonne dans le cimetière des Batignolles, côté Clichy - Convention de financement avec la ville de Clichy-La-Garenne (92110).

2023 DFA 51 Convention de subvention d'investissement entre la Ville de Paris et le Groupement d'Intérêt Public Maximilien autorisant le GIP à commander à son prestataire une prestation de web service.

2023 DFA 62 Avenant n° 4 à la convention de DSP pour la modernisation et l'exploitation de la Tour Eiffel (7e), pour y intégrer des locaux situés au sein du centre Emile Anthoine (15e).

2023 DFA 66 Admission en non-valeurs et remises gracieuses.

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

2023 DAC 282 Subvention (1.000 euros) à l'association Amitié Judéo Musulmane de France Paris 1 AJMF Paris 1.

2023 DAC 297 Subvention (1.000 euros) à l'association Labomatique.

2023 DAC 298 Subvention (1.000 euros) à l'association ECSPat (Elèves Conservateurs Stagiaires du Patrimoine).

Mme Karen TAÏEB, rapporteure.

2023 DDCT 76 Soutien aux 4 accorderies parisiennes situées dans les quartiers populaires (subventions de 80.000 euros à 4 associations).

2023 DDCT 102 3ème enveloppe pour des projets pour les quartiers politique de la ville parisiens - Subventions (45.400 euros) à 20 associations.

2023 DDCT 103 Financement de 68 emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens - Subventions (250.387 euros) à 59 associations.

2023 DDCT 104 Urbanisme transitoire et gestion urbaine de proximité : Projets d'amélioration et d'animation de l'espace public dans les quartiers prioritaires - Subventions (35.000 euros) à 5 associations.

2023 DDCT 105 Subventions (67.800 euros) à 6 associations et au GIP-RE pour l'accompagnement des collégiens en quartiers prioritaires et de leurs familles pour leur réussite scolaire et leur épanouissement.

2023 DDCT 106 Projets économiques locaux dans les quartiers populaires - Subventions (29.000 euros) à 2 associations.

2023 DDCT 108 Subvention (50.000 euros) à l'association La Cordée pour favoriser l'accès à l'emploi public dans les quartiers populaires parisiens.

2023 DFA 69 Mise en œuvre du programme "Investissement Territorial Intégré" de Paris cofinancé par le FEDER pour le développement des quartiers populaires des 18e, 19e et 20e arrondissements.

Mme Mélody TONOLLI, rapporteure.

2023 DSOL 126 Convention avec la mutuelle la Mayotte pour le financement de 6 places d'internat d'ITEP (412.185 euros).

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

2023 DJS 31 Subventions (66.950 euros) à 8 associations sportives.

M. Karim ZIADY, rapporteur.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes:

2023 DRH 52 Communication relative à la convention de mise à disposition de personnels de la Ville de Paris auprès du Pavillon de l'Arsenal.

2023 DRH 55 Communication relative à la convention de mise à disposition entre la Ville de Paris et la Société du Grand Paris.

2023 DRH 58 Communication relative au renouvellement de la convention de mise à disposition de personnels de la Ville de Paris auprès de la Mutuelle Complémentaire de la Ville de Paris, de l'Assistance Publique et des Administrations annexes.

Mme Olivia POLSKI, rapporteur.

Comptes rendus des Commissions.

1ère COMMISSION

Réunion du mardi 7 novembre 2023

Présents :

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Sandrine CHARNOZ, Rachida DATI, Afaf GABELOTAUD, Pénélope KOMITÈS, Olivia POLSKI et Alice TIMSIT.

MM. David ALPHAND, Jack-Yves BOHBOT, Nicolas BONNET-OULALDJ, Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD, Florentin LETISSIER, Jean-François MARTINS, Paul SIMONDON, et Laurent SOREL.

Absents :

MM. Grégory CANAL et Pierre CASANOVA.

Excusés au sens du règlement intérieur :

MM. Geoffroy BOULARD et Francis SZPINER.

Sous la présidence de Mme CARRÈRE-GÉE, la séance est ouverte à 15 heures 33.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 68 à l'ordre du jour :

Finances, budget, finance verte et affaires funéraires. - M. SIMONDON, rapporteur.

M. SIMONDON présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation.

Questions de Mme CARRÈRE-GÉE et de M. ALPHAND.

Intervention de M. GLEIZES et de Mme BROSSEL.

Réponse de M. SIMONDON.

Ressources humaines, dialogue social et qualité du service public. - Mme POLSKI, rapporteure.

Mme POLSKI présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation mais précise que le DRH 60 sera probablement reporté au Conseil de Paris de décembre.

Intervention de Mme CARRÈRE-GÉE.

Commerce, artisanat, professions libérales et métiers d'art et de mode. - M. BONNET-OULALDJ, rapporteur.

M. BONNET-OULALDJ présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Sociétés d'économie mixte et sociétés publiques locales. - Mme CHARNOZ, rapporteure.

Mme CHARNOZ présente les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de Mme CARRÈRE-GÉE.

Entreprises, emploi et développement économique. - Mme GABELOTAUD, rapporteure.

Mme GABELOTAUD présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation, le DAE 15, DAE 46, DAE 127, DAE 146, DAE 150, DAE 151, DAE 273 et le DAE 286.

Intervention de Mme CARRÈRE-GÉE.

Tourisme et vie nocturne. - M. HOCQUARD, rapporteur.

M. HOCQUARD présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation, à savoir le DAE 170, DAE 191, DAE 282, DAE 287, DDCT 92, DDCT 93, DDCT 109 et le DVD 86.

Pas d'intervention.

Innovation, attractivité, prospective Paris 2030 et résilience. - Mme KOMITÈS, rapporteure.

Mme KOMITÈS présente les 3 projets de délibération relatifs à sa délégation, à savoir le DAE 137, DAE 178 et le DAE 192.

Pas d'intervention.

Économie sociale et solidaire, économie circulaire et contribution à la stratégie zéro déchet. - M. LETISSIER, rapporteur.

M. LETISSIER présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Budget - Préfecture de police.

Présentation de la Préfecture de police relative aux deux projets de délibérations DM n°1 2023 et ANV.

Pas d'intervention.

Vœux :

6 vœux rattachés, 7 vœux non rattachés ont été déposés.

Pas de présentation des vœux par les différents dépositaires.

Séance est levée à 17 heures 27.

****

2e COMMISSION

Réunion du lundi 6 novembre 2023

Présents :

Mmes Anne BIRABEN, Alice COFFIN, Nelly GARNIER, Dominique KIELEMOËS, Brigitte KUSTER, Béatrice LECOUTURIER, Laurence PATRICE, Emmanuelle PIERRE-MARIE, Raphaëlle PRIMET, Carine ROLLAND et Karen TAÏEB.

MM. Stéphane CAPLIEZ, Mahor CHICHE, Jérôme COUMET, Christophe GIRARD, Paul HATTE, Franck MARGAIN, Jacques MARTIAL et Aurélien VÉRON.

Absente :

Mme Catherine IBLED.

Sous la présidence de Mme PRIMET, la séance est ouverte à 10 heures 33.

Mme PRIMET fait un point sur format des commissions qui se dérouleront probablement en présentiel à partir de 2024, avec l'accord des membres.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 53 à l'ordre du jour :

Mémoire et monde combattant. - Mme PATRICE, rapporteure.

Mme PATRICE rapporte les différents événements auxquels elle a assisté depuis le dernier Conseil de Paris.

Mme PATRICE présente les projets de délibération relatifs à sa délégation à savoir, le DAC 333, DAC 334, DAC 335, DAC 336, DAC 337, DEVE 87, DU 158 et le DU 165.

Intervention de M. GIRARD.

Culture et la Ville du quart d'heure. - Mme ROLLAND, rapporteure.

Mme ROLLAND présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. COUMET, M. GIRARD, Mme PATRICE, Mme COFFIN et de Mme BIRABEN.

Patrimoine, histoire de Paris et relations avec les cultes. - Mme TAÏEB, rapporteure.

Mme TAÏEB rappelle que la restauration de la fontaine Stravinski a pris fin et qu'elle sera présente à son inauguration le mardi 7 novembre 2023.

Mme TAÏEB présente les projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment le DAC 282, DAC 297, DAC 298 et le DAC 534.

Intervention de Mme LECOUTURIER et de Mme COFFIN.

Outre-Mer. - M. MARTIAL, rapporteur.

M. MARTIAL présente les 2 projets de délibération relatifs à sa délégation, le SG 77 et le SG 86.

Intervention de Mme COFFIN.

Vœux :

2 vœux rattachés, 5 vœux non rattachés, ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 12 heures 14.

3e COMMISSION

Réunion du lundi 6 novembre 2023

Présents :

Mmes Jeanne d'HAUTESERRE, Maud GATEL, Halima JEMNI, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Hanna SEBBAH et Marie TOUBIANA.

MM. Frédéric BADINA-SERPETTE, David BELLIARD, Jean-Philippe DAVIAUD, Philippe GOUJON, Rudolph GRANIER, Nicolas JEANNETÉ, Franck LEFEVRE, Nicolas NORDMAN, Frédéric PÉCHENARD, Florian SITBON et Ariel WEIL.

Excusée au sens du règlement intérieur :

Mme Béatrice PATRIE.

Sous la présidence de Mme RÉMY-LELEU, la séance est ouverte à 9 heures 05.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 29 à l'ordre du jour :

Transformation de l'espace public, des transports, des mobilités, du code de la rue et de la voirie. - M. BELLIARD, rapporteur.

M. BELLIARD présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Interventions de M. GOUJON, M. SITBON et Mme LAVIELLE sur le projet de délibération 2023 DTEC 45 sur l'avis relatif à la demande d'autorisation de création d'un vertiport sur la Seine à Paris, quai d'Austerlitz (13e).

Réponse de M. BELLIARD.

Intervention de M. GRANIER sur le projet de délibération 2023 DVD 121 relatif à l'indemnisation amiable de différents tiers en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (136.964,36 euros).

Réponse de M. BELLIARD.

Présentation du projet de délibération 2023 PP 95 relatif à la décision modificative n° 1 du budget spécial de la Préfecture de police pour 2023 par M. LEFEVBRE, Directeur des Finances, de la Commande publique et de la Performance à la Préfecture de police.

Intervention M. GOUJON.

Réponse M. LEFEVBRE.

Prévention, sécurité, police municipale. - M. NORDMAN, rapporteur.

M. NORDMAN présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation et notamment le 2023 DPMP 10 et 2023 DPMP 18.

Intervention de M. GOUJON sur le projet de délibération 2023 DPMP 10 relatif au Contrat parisien de Prévention et de Sécurité 2023-2026, sur le projet de délibération 2023 DPMP 18 relatif à la subvention annuelle pour le fonctionnement du GPIS, sur le projet de délibération 2023 PP 92 relatif à la subvention versée à Vilogia pour la réservation de logements sociaux pour la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, et sur le projet de délibération 2023 PP 93 relatif à la subvention versée à Logirep pour la réservation de logements sociaux pour la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

Réponse de M. NORDMAN.

Vœux :

4 vœux rattachés et 19 vœux non rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 10 heures.

****

4e COMMISSION

Réunion du mardi 7 novembre 2023

Présents :

Mmes Anne-Claire BOUX, Alexandra CORDEBARD, Lamia EL AARAJE, Léa FILOCHE, Hélène JACQUEMONT, Véronique LEVIEUX, Camille NAGET, et Anne SOUYRIS.

MM. Vincent BALADI, Gauthier CARON-THIBAULT, Maxime COCHARD, Nour DURAND-RAUCHER, Jacques GALVANI, Jérôme LORIAU, Jean-Luc ROMERO-MICHEL et Hamidou SAMAKÉ.

Absents :

Mmes Véronique BUCAILLE, Anessa LAHOUASSA et M. Emmanuel MESSAS.

Excusée au sens du règlement intérieur :

Mme Emmanuelle RIVIER.

Sous la présidence de M. CARON-THIBAULT, la séance est ouverte à 9 heures 03.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 54 à l'ordre du jour :

Solidarités, lutte contre les inégalités et l'exclusion. - Mme FILOCHE, rapporteure.

Mme FILOCHE fait un point sur la situation de l'hébergement d'urgence à Paris.

Intervention de M. GALVANI.

Réponse de Mme FILOCHE.

Intervention de Mme CORDEBARD.

Question de Mme SOUYRIS.

Réponse de Mme FILOCHE.

Mme FILOCHE présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment le DSOL 119, DSOL 141, SG 93, DSOL 132, DDCT 102, DSOL 65, DSOL 146, DSOL 140, DTEC 34 et le DTEC 37.

Santé publique et relations avec l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, de la santé environnementale et de la lutte contre les pollutions, de la réduction des risques. - Mme BOUX, rapporteure.

Mme BOUX présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. CARON-THIBAULT.

Réponse de Mme BOUX.

Droits humains, intégration et lutte contre les discriminations. - M. ROMERO-MICHEL, rapporteur.

M. ROMERO-MICHEL présente les 2 projets de délibération relatifs à sa délégation, le DDCT 108 et le DGRI 1.

Pas d'intervention.

Séniors et solidarités entre les générations. - Mme LEVIEUX, rapporteure.

Mme LEVIEUX présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Accessibilité universelle et personnes en situation de handicap. - Mme EL AARAJE, rapporteure.

Mme EL AARAJE présente les projets de délibération relatifs à sa délégation

Intervention de Mme NAGET.

Vœux et amendements :

14 vœux non rattachés et 2 amendements ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 10 heures 34.

****

5e COMMISSION

Réunion du lundi 6 novembre 2023

Présents :

Mmes Célia BLAUEL, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Séverine DE COMPREIGNAC, Léa FILOCHE, Barbara GOMES, Pénélope KOMITÈS, Johanne KOUASSI, Valérie MONTANDON, Carine PETIT, Aurélie PIRILLO, Marie-José RAYMOND-ROSSI et Mélody TONOLLI.

MM. Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Thomas CHEVANDIER, Daniel-Georges COURTOIS, Jean LAUSSUCQ, Eric LEJOINDRE, Roger MADEC, Emile MEUNIER, Jean-Baptiste OLIVIER et Eric PLIEZ.

Excusé au sens du règlement intérieur :

M. Emmanuel GRÉGOIRE.

Absents :

Mme Fatoumata KONÉ et M. Patrick VIRY.

Sous la présidence de M. MEUNIER, la séance débute à 15 heures 34.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 54 à l'ordre du jour :

Construction publique, du suivi des chantiers, de la coordination des travaux sur l'espace public. - M. CHEVANDIER, rapporteur.

M. CHEVANDIER présente le projet de délibération relatif à sa délégation.

Pas d'intervention.

Solidarités, de l'hébergement d'urgence et la protection des réfugiés, de la lutte contre les inégalités et contre l'exclusion. - Mme FILOCHE, rapporteure.

Mme FILOCHE présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention M. MEUNIER sur le projet de délibération 2023 DSOL 144 relatif à la subvention (100.000 euros) et convention avec l'association "SOS Méditerranée" pour ses missions de sauvetage en mer et de sensibilisation du public parisien à la situation des migrants.

Réponse de Mme FILOCHE.

Innovation, de l'attractivité, de la prospective Paris 2030 et la résilience. - Mme KOMITÈS, rapporteure.

Mme KOMITÈS présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Politique de la ville. - Mme TONOLLI, rapporteure.

Mme TONOLLI présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Services publics de proximité et des relations avec les arrondissements. - Mme KOUASSI, rapporteure.

Mme KOUASSI présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Urbanisme, architecture du grand Paris, relations avec les arrondissements et transformation des politiques publiques. - M. GRÉGOIRE, rapporteur.

En l'absence de M. GRÉGOIRE, M. BAUDRIER présente tous les projets de délibération relatifs à cette délégation.

Intervention de M. MEUNIER sur le projet de délibération 2023 SG 98 relatif à la convention de co-production pour le forum zéro carbone et sur le projet de délibération 2023 DGGP-DU 22 relatif à l'avis de la Ville de Paris sur le projet de Schéma directeur de la Région Île-de-France.

Réponses de M. BAUDRIER et de M. LECLER, Directeur de l'Urbanisme.

Logement, hébergement d'urgence, protection des réfugiés. - M. BAUDRIER, rapporteur.

M. BAUDRIER présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Présentation du bilan 2022 de la rénovation environnementale du parc social parisien par la Direction du Logement et de l'Habitat.

Questions de Mme MONTANDON et de M. MEUNIER.

Réponse de M. BAUDRIER.

Présentation du bilan 2022 de la rénovation énergétique et environnementale du parc privé par la Direction du Logement et de l'Habitat.

Questions de Mme MONTANDON et de M. MEUNIER.

Réponse de M. BAUDRIER.

Vœux et amendement :

1 amendement, 4 vœux rattachés et 11 vœux non-rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints en charge du secteur.

Séance levée à 18 heures.

****

6e COMMISSION

Réunion du mardi 7 novembre 2023

Présents :

Mmes Maya AKKARI, Hélène BIDARD, Sandra BOËLLE, Alix BOUGERET, Delphine BÜRKLI, Emmanuelle DAUVERGNE, Inès DE RAGUENEL, Céline HERVIEU, Marie-Christine LEMARDELEY, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Douchka MARKOVIC, Raphaëlle RÉMY-LELEU et Dominique VERSINI.

MM. Jean-Noël AQUA, Patrick BLOCHE, Emmanuel COBLENCE, M. François CONNAULT et Jean-Pierre LECOQ.

Excusée au sens du règlement intérieur :

Mme Nathalie MAQUOI.

Sous la présidence de M. COBLENCE, la séance est ouverte à 10 heures 32.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 54 à l'ordre du jour :

Éducation, enfance, familles et nouveaux apprentissages, organisation du Conseil de Paris. - M. BLOCHE, rapporteur.

M. BLOCHE présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets de délibération 2023 DASCO 34, 2023 DASCO 103, 2023 DEVE 64, 2023 DEVE 66 et 2023 SG 93.

Intervention de M. COBLENCE sur le projet de délibération 2023 SG 93 relatif à la convention territoriale globale parisienne 2023-2027 avec la Caisse des allocations familiales (CAF).

Réponse de M. BLOCHE.

Égalité femmes/hommes, Jeunesse. - Mme BIDARD, rapporteure.

Mme BIDARD présente le projet de délibération relatif à sa délégation.

Pas d'intervention.

Petite enfance. - Mme HERVIEU, rapporteure.

Mme HERVIEU présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment le projet 2023 DFPE 171.

Pas d'intervention.

Enseignement supérieur, recherche, vie étudiante. - Mme LEMARDELEY, rapporteure.

Mme LEMARDELEY présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Droits de l'enfant et protection de l'enfance. - Mme VERSINI, rapporteure.

Mme VERSINI présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux :

13 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 11 heures 07.

7e COMMISSION

Réunion du mardi 26 septembre 2023

Présents :

Mmes Samia BADAT-KARAM, Marie-Caroline DOUCERÉ, Catherine DUMAS, Geneviève GARRIGOS, Antoinette GUHL, Farida KERBOUA, Nathalie LAVILLE, Amina NIAKATÉ et Elisabeth STIBBE.

MM. Antoine BEAUQUIER, Boris JAMET-FOURNIER, Arnaud NGATCHA, Pierre RABADAN, Sylvain RAIFAUD, Jérémy REDLER, Hermano SANCHES RUIVO et Karim ZIADY.

Excusée au sens du règlement intérieur :

Mme Anouch TORANIAN.

Sous la présidence de Mme Geneviève GARRIGOS, la séance est ouverte à 14 heures 09.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 27 à l'ordre du jour :

Sports de proximité. - M. ZIADY, rapporteur.

M. ZIADY présente le projet de délibération relatif à sa délégation.

Pas d'intervention.

Sports, Jeux olympiques et paralympiques, Seine. - M. RABADAN, rapporteur.

M. RABADAN présente un point d'étape sur l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques.

Pas d'intervention.

Il présente ensuite l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Relations internationales, Francophonie. - M. NGATCHA, rapporteur.

M. NGATCHA présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vie associative, participation citoyenne, débat public. - Mme TORANIAN, rapporteure.

En l'absence de Mme TORANIAN, M. NGATCHA présente tous les projets de délibération relatifs à cette délégation.

Pas d'intervention.

Vœux :

3 vœu rattaché et 8 vœux non-rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 15 heures 13.

****

8e COMMISSION

Réunion du lundi 6 novembre 2023

Présents :

Mmes Véronique BALDINI, Colombe BROSSEL, Agnès EVREN, Corine FAUGERON, Maud LELIÈVRE, Carline LUBIN-NOËL, Audrey PULVAR, Chloé SAGASPE, Anne-Claire TYSSANDIER et Léa VASA.

MM. René-François BERNARD, Jean-Didier BERTHAULT, François DAGNAUD, François-Marie DIDIER, Rémi FÉRAUD, Alexandre FLORENTIN, Jean-Philippe GILLET, Alexis GOVCIYAN, Antoine GUILLOU, Dan LERT, Florentin LETISSIER, Christophe NAJDOVSKI et François VAUGLIN.

Absente :

Mme Delphine TERLIZZI.

Sous la présidence de M. GOVCIYAN, la séance est ouverte à 14 heures 34.

M. GOVCIYAN accueille les nouveaux membres de la 8e Commission, à savoir Mme VASA et M. GUILLOU.

M. GOVCIYAN avertit l'ensemble des membres du format de la prochaine commission : en présentiel et publique.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 40 à l'ordre du jour :

Canaux. - Mme VASA, rapporteure.

Mme VASA présente les 2 projets de délibération relatifs à sa délégation.

Questions de M. GOVCIYAN et de Mme BALDINI.

Réponse de Mme Léa VASA.

Propreté de l'espace public, du tri et de la réduction des déchets, de l'assainissement, du recyclage et du réemploi. - M. GUILLOU, rapporteur.

M. GUILLOU présente les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. BERNARD.

Transition écologique, Plan Climat, eau et énergie. - M. LERT, rapporteur.

M. LERT présente les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Interventions de Mme BALDINI et de Mme FAUGERON sur le projet DTEC 45.

Réponse de M. LERT.

Intervention de M. BERNARD sur le projet DPE 45.

Réponse de M. LERT.

Végétalisation de l'espace publique, espaces verts, biodiversité et condition animale. - M. NAJDOVSKI, rapporteur.

M. NAJDOVSKI présente les projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment le DEVE 55, DEVE 61, DEVE 72, DEVE 75 et le DVD 116.

Pas d'intervention.

Alimentation durable, agriculture et circuits courts. - Mme PULVAR, rapporteure.

Mme PULVAR présente les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de Mme FAUGERON à propos de la niche "l'Expérimentation d'une Sécurité sociale de l'alimentation à Paris".

Vœux et amendement :

3 vœux rattachés, 8 vœux non rattachés, et 1 amendement ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 15 heures 54.

****

Listes des membres présents.

Mardi 14 novembre 2023 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, M. Hamidou SAMAKÉ, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Célia BLAUEL, M. Thomas CHEVANDIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Béatrice PATRIE, Mme Chloé SAGASPE, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Anouch TORANIAN.

Excusé :

M. Hermano SANCHES RUIVO.

Absents :

Mme Catherine DUMAS, M. Emmanuel MESSAS, Mme Karen TAÏEB.

Mardi 14 novembre 2023 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, M. Hamidou SAMAKÉ, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Célia BLAUEL, M. Thomas CHEVANDIER, M. François-Marie DIDIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Maud LELIÈVRE, M. Jean-François MARTINS, Mme Béatrice PATRIE, Mme Chloé SAGASPE, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Anouch TORANIAN.

Excusé :

M. Hermano SANCHES RUIVO.

Absents :

Mme Catherine DUMAS, Mme Antoinette GUHL, M. Emmanuel MESSAS, Mme Karen TAÏEB.

Mercredi 15 novembre 2023 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Célia BLAUEL, M. Thomas CHEVANDIER, M. François-Marie DIDIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Béatrice PATRIE, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Chloé SAGASPE, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Anouch TORANIAN.

Absents :

M. Grégory CANAL, M. Pierre CASANOVA, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Antoinette GUHL, M. Emmanuel MESSAS, Mme Léa VASA.

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Célia BLAUEL, M. Thomas CHEVANDIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Béatrice PATRIE, Mme Chloé SAGASPE, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Anouch TORANIAN.

Absents :

M. Grégory CANAL, M. Pierre CASANOVA, M. Mahor CHICHE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Jacques GALVANI, Mme Antoinette GUHL, M. Florentin LETISSIER, M. Emmanuel MESSAS, Mme Carine PETIT, Mme Léa VASA.

Jeudi 16 novembre 2023 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Hélène JACQUEMONT, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Célia BLAUEL, M. Geoffroy BOULARD, M. Thomas CHEVANDIER, M. François CONNAULT, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Béatrice PATRIE, M. Jérémy REDLER, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Chloé SAGASPE, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Anouch TORANIAN.

Absents :

Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Rémi FÉRAUD, Mme Antoinette GUHL, Mme Catherine IBLED, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Emmanuel MESSAS, Mme Léa VASA.

Jeudi 16 novembre 2023 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Célia BLAUEL, M. Geoffroy BOULARD, M. Thomas CHEVANDIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Béatrice PATRIE, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Chloé SAGASPE, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Anouch TORANIAN.

Absents :

M. Grégory CANAL, M. Pierre CASANOVA, Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Antoinette GUHL, M. Emmanuel MESSAS, Mme Léa VASA.

Vendredi 17 novembre 2023 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL.

Excusés au sens du règlement :

Mme Célia BLAUEL, M. Thomas CHEVANDIER, M. Jean-Philippe DAVIAUD, M. François-Marie DIDIER, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Béatrice PATRIE, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Chloé SAGASPE, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Anouch TORANIAN, M. Karim ZIADY.

Absents :

M. Pierre CASANOVA, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Jacques GALVANI, Mme Antoinette GUHL, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Jean-Pierre LECOQ, M. Emmanuel MESSAS, Mme Valérie MONTANDON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Léa VASA.

Tableau des voeux et amendements déposés en Commission.

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
AIDES D'URGENCE : ISRAEL - PALESTINE										
7	1		les Écologistes	TIMSIT, GLEIZES, NIAKATÉ, RÉMY-LELEU, SOUYRIS, FAUGERON, KONÉ	V	2023 DGRI 61	relatif à la lutte contre l'antisémitisme.	GREGOIRE	**Retiré**	14/11/23
7	2		GCC	PRIMET, BROSSAT	V	2023 DGRI 61	relatif à la recrudescence des actes antisémites.	GREGOIRE	**Retiré**	14/11/23
7	2bis	194	Exécutif		V	2023 DGRI 61	en réponse aux V1 et V2. relatif à la utte contre l 'antisémitisme.	GREGOIRE	**Adopté (amendé)**	14/11/23
7	3	195	les Écologistes	KONÉ, NIAKATÉ, GLEIZES	V	2023 DGRI 61	#REF!	GREGOIRE	**Adopté**	14/11/23
7	4		GCC	PRIMET, BROSSAT	V	2023 DGRI 61	relatif à la paix en Israël et en Palestine.	GREGOIRE	**Rejeté**	14/11/23
7	5	196	Changer Paris	DATI, CARRÈRE-GÉE, DUMAS, EVREN, SZPINER, BOULARD, GOUJON, d'HAUTESERRE, LECOQ, REDLER, BIRABEN, DIDIER, GARNIER, GRANIER, MONTANDON, OLIVIER, TOUBIANA, VÉRON	V	2023 DGRI 61	relatif aux attaques du Hamas du 7 octobre 2023 contre l'État d'Israël et leurs conséquences au Proche-Orient et en France.	GREGOIRE	**Adopté**	14/11/23
7	126				A	2023 DPMP 22	Amendement technique.		**Adopté**	14/11/23
ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA VILLE DE PARIS POUR 2024										
1	6	197	les Écologistes	RÉMY-LELEU, DURAND-RAUCHER, FAUGERON, RAIFAUD, KONÉ	V	2023 DFA 56	relatif au budget primitif 2024 de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris.	SIMONDON	**Adopté (amendé)**	14/11/23
1	7	198	GCC	BROSSAT, PRIMET	V	2023 DFA 56	relatif à l'augmentation des recettes fiscales de la Ville de Paris.	SIMONDON	**Adopté**	14/11/23
1	8		GIP	BOURNAZEL	V	2023 DFA 56	relatif à la mise en place d'une tarification incitative des déchets à Paris.	SIMONDON	**Rejeté**	14/11/23
							CONTRAT PARISIEN DE PREVENTION ET DE SECURITE 2023-2028			
3	9		Changer Paris	BALADI	V	2023 DPMP 10	relatif à l'hygiène des produits alimentaires vendus à la sauvette.	NORDMAN	**Rejeté**	15/11/23

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	**10**	**199**	Changer Paris	GRANIER	V	2023 DPMP 10	relatif aux effectifs de la police municipale.	NORDMAN	**Adopté**	15/11/23
3	**11**		Changer Paris	DATI, SZPINER, LECOQ, d'HAUTESERRE, GOUJON, BOULARD	V	2023 DPMP 10	relatif à l'armement de la police municipale.	NORDMAN	**Rejeté**	15/11/23
3	**12**		GIP	BERTHOUT	V	2023 DPMP 10	relatif à la sécurité et à la tranquillité des Parisiens et à l'attractivité de la police municipale parisienne.	NORDMAN	**Rejeté**	15/11/23
3	**13**		GIP	BERTHOUT	V	2023 DPMP 10	relatif à l'installation d'une caméra de vidéo-verbalisation à l'angle de la rue Saint-Jacques et du boulevard Saint-Germain.	NORDMAN	**Rejeté**	15/11/23
PROPOSITION DE DELIBERATION										
8	**115**		GCC	GILLET, PRIMET, BROSSAT	A	les Ecologistes 1	relatif à la dénomination de l'expérimentation.	PULVAR	**Retiré**	15/11/23
8	**116**		GCC	GILLET, PRIMET, BROSSAT	A	les Ecologistes 1	relatif au financement de l'expérimentation.	PULVAR	**Retiré**	15/11/23
8	**117**		GCC	GILLET, PRIMET, BROSSAT	A	les Ecologistes 1	relatif à la gestion de l'expérimentation.	PULVAR	**Retiré**	15/11/23
8	**120**		Changer Paris	TYSSANDIER	A	les Ecologistes 1	relatif à la sensibilisation des participants aux bonnes pratiques alimentaires.	PULVAR	**Adopté**	15/11/23
8	**121**		Changer Paris	TYSSANDIER	A	les Ecologistes 1	relatif au comité citoyen prévu dans le projet et à son accompagnement scientifique.	PULVAR	**Adopté**	15/11/23
8	**121bis**		Exécutif		A	les Ecologistes 1	Amendement technique.	PULVAR	**Rejeté**	15/11/23
8	**122**		Changer Paris	TYSSANDIER	A	les Ecologistes 1	relatif à la cotisation moyenne mensuelle par foyer prévue dans le projet.	PULVAR	**Adopté**	15/11/23
8	**123**		Changer Paris	TYSSANDIER	A	les Ecologistes 1	relatif à l'expérimentation d'une Caisse commune alimentaire pour les Parisiens.	PULVAR	**Adopté**	15/11/23
8	**124**		Changer Paris	TYSSANDIER	A	les Ecologistes 1	relatif aux critères de sélection des lieux conventionnés.	PULVAR	**Adopté**	15/11/23
AUTRES DOSSIERS										
8	**14**		GIP	BOURNAZEL	V	2023 DPE 47	relatif au déploiement du tri des biodéchets à Paris.	GUILLOU	**Rejeté**	14/11/23

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
8	**15**	**200**	Changer Paris	GOUJON, EVREN, CANAL, de CLERMONT-TONNERRE	V	2023 DTEC 45	relatif à la création d'un vertiport sur la Seine à Paris, quai d'Austerlitz (13e).	LERT	**Adopté (amendé)**	14/11/23
8	**16**		Changer Paris	ALPHAND	V	2023 DVD 47	relatif aux objectifs du Schéma directeur du réseau de chaleur parisien au regard de la nouvelle convention conclue entre la Ville et le Syctom.	LERT	**Rejeté**	14/11/23
8	**17**		les Écologistes	SAGASPE, RAIFAUD, SOUYRIS, KONÉ	VNR		relatif à la pollution de l'air liée au chauffage au bois.	LERT	**Rejeté**	14/11/23
8	**18**	**201**	GCC	AQUA, BROSSAT, PRIMET	VNR		relatif à la crise de l'eau à Mayotte.	LERT	**Adopté**	14/11/23
8	**19**		Changer Paris	BALADI	VNR		relatif à l'anticipation des futurs raccordements d'immeubles aux réseaux de chaud et de froid.	LERT	**Rejeté**	14/11/23
8	**119**		Exécutif		A	2023 DVD 71	Amendement technique.	LERT	**Adopté (amendé)**	14/11/23
8	**20**	**202**	PEC	DAGNAUD, MADEC, BROSSEL, CHICHE, JEMNI	VNR		relatif au soutien à la SCIC Oasis 21.	LETISSIER	**Adopté**	14/11/23
8	**21**	**203**	les Écologistes	RAIFAUD, FAUGERON, MARKOVIC, KONÉ	VNR		relatif à l'expérimentation du nourrissage contraceptif encadré des pigeons.	NAJDOVSKI	**Adopté (amendé)**	14/11/23
8	**22**		Changer Paris	BALDINI	VNR		relatif à une meilleure information des Parisiens en vue des abattages d'arbres.	NAJDOVSKI	**Retiré**	14/11/23
8	**118**		Exécutif		A	2023 DAE 159	Amendement technique.	PULVAR	**Adopté**	14/11/23
8	**23**		NI	SOREL	V	2023 DAE 199	relatif à une négociation avec les bailleurs pour baisser les charges locatives pour les structures ESS.	PULVAR	**Retiré**	14/11/23
8	**24**		Exécutif		A	2023 DEVE 66	Amendement technique.	PULVAR	**Adopté**	14/11/23
8	**25**		Changer Paris	GRANIER, VÉRON	VNR		relatif à la ferme urbaine "Plantation Paris" sur le toit de la gare de fret de Chapelle International.	PULVAR	**Rejeté**	14/11/23
1	**26**		Exécutif		A	2023 DAE 296	Amendement technique.	BONNET-OULALDJ	**Adopté**	14/11/23
1	**27**	**204**	Changer Paris	BOULARD, BOUGERET, HATTE	VNR		relatif au suivi de la Charte de qualité des commerces de l'avenue de Clichy.	BONNET-OULALDJ	**Adopté**	14/11/23
1	**28**		Changer Paris	VÉRON	VNR		relatif à un bilan des terrasses parisiennes à la veille des Jeux Olympiques.	BONNET-OULALDJ	**Rejeté**	14/11/23

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	29		GIP	BÜRKLI	VNR		relatif à l'application du règlement des terrasses et étalages parisiens aux terrasses estivales.	BONNET-OULALDJ	Rejeté	14/11/23
1	29bis	205	Exécutif		VNR		en réponse au V29.	BONNET-OULALDJ	Adopté	14/11/23
1	30		NI	SOREL	V	2023 DAE 273	relatif au soutien de l'Etat à l'expérimentation "Territoire zéro chômeur de longue durée" et aux Entreprises à But d'Emploi.	GABELOTAUD	Retiré (non présenté)	14/11/23
1	31	206	les Écologistes	GLEIZES, TIMSIT, DURAND-RAUCHER, NIAKATÉ, FAUGERON, KONÉ	VNR		relatif à l'embauche de travailleuses et travailleurs sans papiers.	POLSKI	Adopté (amendé)	15/11/23
1	32	207	les Écologistes	MEUNIER, KONÉ	VNR		relatif à la bonne application de la Charte de la téléphonie mobile par les opérateurs téléphoniques.	SIMONDON	Adopté	15/11/23
2	114		les Écologistes	COFFIN, GLEIZES, KONE	A	2023 SG 77	relatif au partenariat avec l'Union des Groupements de Producteurs de Bananes de Guadeloupe et Martinique (UGPBAN).	MARTIAL	Rejeté	15/11/23
2	33		NI	SOREL	V	2023 SG 77	relatif à la suspension du partenariat avec l'Ugpban pour le Carnaval Tropical de Paris.	MARTIAL	Rejeté	15/11/23
2	33bis	208	Exécutif		V	2023 SG 77		MARTIAL	Adopté	15/11/23
2	34	209	Changer Paris	SZPINER	VNR		relatif à la dénomination d'une allée Samuel Pisar avenue Foch (16e).	PATRICE	Adopté	15/11/23
2	127	210	Exécutif		VNR		relatif à un hommage à Charles Aznavour.	PATRICE	Adopté	15/11/23
2	35	211	les Écologistes	COFFIN, FAUGERON, RÉMY-LELEU, NIAKATÉ, KONÉ	VNR		relatif à l'égalité femmes-hommes et à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans la culture.	ROLLAND	Adopté (amendé)	15/11/23
2	36		Changer Paris	PIRILLO, MARGAIN	VNR		relatif à la gestion du parc d'ateliers et d'ateliers logements de la Ville de Paris.	ROLLAND	Rejeté	15/11/23
2	37		Changer Paris	BOULARD, DUMAS, KUSTER, BOUGERET	VNR		relatif à l'avenir des ateliers Berthier.	ROLLAND	Rejeté	15/11/23
2	38		Changer Paris	GOUJON, EVREN, CANAL, de CLERMONT-TONNERRE, DOUCERÉ	VNR		relatif à la rénovation de l'atelier 11.	ROLLAND	Rejeté	15/11/23
2	39		Changer Paris	BIRABEN, de CLERMONT-TONNERRE	V	2023 DAC 534	relatif à la Commission du Vieux Paris.	GREGOIRE	Rejeté	15/11/23

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	40	212	Changer Paris	BOULARD, BOHBOT	V	2023 DVD 51	relatif à la dénomination des nouvelles stations du tramway T3b dans le cadre de son extension entre Porte d'Asnières et Porte Dauphine.	BELLIARD	Adopté	15/11/23
3	41		Changer Paris	KUSTER, GRANIER, BALADI	V	2023 DVD 121	relatif à un un bilan des indemnisations.	BELLIARD	Rejeté	15/11/23
3	42		Changer Paris	KUSTER	V	2023 DVD 121	relatif à un audit sur les travaux d'entretien de la voirie.	BELLIARD	Rejeté	15/11/23
3	43	213	PEC	WEIL	VNR		relatif au partage de données relatives à la circulation des bus dans Paris.	BELLIARD	Adopté	15/11/23
3	44		Changer Paris	BUCAILLE, VÉRON, MARGAIN	VNR		relatif à la circulation des bus à Paris.	BELLIARD	Retiré	15/11/23
3	45		Changer Paris	BOULARD, HATTE, JACQUEMONT	VNR		relatif au Plan Vélo de la Ville de Paris.	BELLIARD	Rejeté	15/11/23
3	46	214	Changer Paris	BUCAILLE	VNR		relatif à la passerelle piétonne située avenue du Président Kennedy.	BELLIARD	Adopté	15/11/23
3	47		Changer Paris	KUSTER, GOUJON	VNR		relatif aux pistes cyclables traversant les arrêts de bus.	BELLIARD	Rejeté	15/11/23
3	48		Changer Paris	MARGAIN, VÉRON, BALADI	VNR		relatif aux dysfonctionnements du service Vélib'.	BELLIARD	Rejeté	15/11/23
3	49		GIP	BÜRKLI	VNR		relatif à la mise en place de zones "cyclistes pieds à terre".	BELLIARD	Rejeté	15/11/23
3	50		GIP	BOURNAZEL	VNR		relatif au doublement et à la sécurisation des pistes cyclables sur le boulevard Sébastopol.	BELLIARD	Rejeté	15/11/23
3	50bis	215	Exécutif		VNR		en réponse au vœu V50.	BELLIARD	Adopté	15/11/23
3	51		MDE	GATEL	VNR		relatif aux déploiement des bornes de recharge pour les véhicules électriques.	BELLIARD	Rejeté	15/11/23
3	52		MDE	LECOUTURIER	VNR		relatif à l'offre de stationnement pour les vélos.	BELLIARD	Rejeté	15/11/23
3	53		GIP	BÜRKLI	VNR		relatif à la révision du règlement de voirie parisien et remise en état de l'espace public par les concessionnaires de la Ville.	BLOCHE ? CHEVANDIER	Rejeté	15/11/23
4	125		Changer Paris	LORIAU	A	2023 DSP 109	relatif à l'avis de la Ville de Paris sur le Projet Régional de Santé (PRS) 2023-2028.	BOUX	Rejeté	16/11/23
4	54	216	PEC	FERAUD	VNR		relatif à la mise en place de zones sans tabac aux abords des établissements scolaires.	BOUX	Adopté	16/11/23
4	55	217	PEC, les Écologistes, GCC	DAGNAUD, MADEC, BROSSEL, CHICHE, JEMNI, KONÉ, NAGET	VNR		relatif au manque de moyens de la psychiatrie publique.	BOUX	Adopté	16/11/23

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
4	56	218	PEC, les Écologistes, GCC	COUMET, COBLENCE, LAVILLE, RAYMOND-ROSSI, KONÉ, AQUA	VNR		relatif au devenir du centre de santé Moulinet.	BOUX	Adopté	16/11/23
4	57	219	GCC	NAGET, PRIMET, BROSSAT	VNR		relatif au maintien de l'hôpital Bichat.	BOUX	Adopté (amendé)	16/11/23
4	58	220	Changer Paris	LORIAU	VNR		relatif aux enjeux sanitaires des JOP 2024.	BOUX	Adopté	16/11/23
4	59		Changer Paris	KERBOUA, BADAT-KARAM, GRANIER	VNR		relatif au traitement des espèces nuisibles invasives au cours des JOP 2024.	BOUX	Rejeté	16/11/23
4	60		GCC, PEC, les Écologistes	GILLET, PRIMET, BROSSAT, FERAUD, KONÉ	VNR		relatif aux problèmes posés par la régionalisation du service PAM.	EL AARAJE	Retiré	16/11/23
4	61		Changer Paris	BOULARD, BALADI, LAHOUASSA, TOUBIANA	VNR		relatif au dispositif PAM francilien.	EL AARAJE	Retiré	16/11/23
4	62		Changer Paris	BOULARD, KUSTER	VNR		relatif aux dysfonctionnements dans la délivrance des Cartes Mobilité Inclusion à Paris.	EL AARAJE	Rejeté	16/11/23
4	63		Exécutif		A	2023 DSOL 140	Amendement technique.	FILOCHE	Adopté	16/11/23
4	64		Exécutif		A	2023 DSOL 141	Amendement technique.	FILOCHE	Adopté	16/11/23
4	65		les Écologistes	GLEIZES, KONÉ	VNR		relatif à l'étude et à la création de nouvelles aides municipales pour lutter contre la précarité.	FILOCHE	Retiré	16/11/23
4	66	221	GCC	NAGET, PRIMET, BROSSAT	VNR		relatif aux personnes sans-abris à Paris Centre.	FILOCHE	Adopté (amendé)	16/11/23
4	67	222	GCC	NAGET, BROSSAT, PRIMET	VNR		relatif à l'héritage des JOP 2024 dans la lutte contre la pauvreté et la mise à l'abri par la création d'hébergement d'urgence.	FILOCHE	Adopté	16/11/23
4	68		PEC	PLIEZ	VNR		relatif à la situation des jeunes et des familles à la rue.	FILOCHE	Retiré	16/11/23
4	69	223	PEC, GCC	DAGNAUD, MADEC, BROSSEL, CHICHE, JEMNI, NAGET	VNR		relatif au premier accueil des personnes primo-arrivantes.	FILOCHE	Adopté (amendé)	16/11/23
4	70	224	GCC	BROSSAT, PRIMET	VNR		relatif à l'hébergement des enfants scolarisés et vivant à la rue.	FILOCHE	Adopté (amendé)	16/11/23
4	71		les Écologistes	DURAND-RAUCHER, NIAKATÉ, SOUYRIS, KONÉ	VNR		relatif au respect des obligations de la Ville de Paris en matière de protection de l'enfance pour les publics mineurs non accompagnés.	FILOCHE	Rejeté	16/11/23

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
4	72		GCC	NAGET, BROSSAT, PRIMET	VNR		relatif à la mise à l'abri des mineurs non accompagnés du parc de Belleville.	FILOCHE	Retiré	16/11/23
4	72bis	225	Exécutif		VNR			FILOCHE	Adopté	16/11/23
5	73		Changer Paris	MONTANDON, MARGAIN	V	2023 DLH 236	relatif à la mixité sociale au sein du parc social parisien.	BAUDRIER	Rejeté	16/11/23
5	74		Changer Paris	BOULARD	A	2023 DLH 287	relatif au projet de délégation à l'AP-HP de droits uniques sur des logements de la Ville du patrimoine de Paris Habitat.	BAUDRIER	Rejeté	16/11/23
5	75		Changer Paris	VÉRON	V	2023 DLH 287	relatif à la Délégation à l'AP-HP de droits uniques de réservation de la Ville de Paris sur des logements de Paris Habitat.	BAUDRIER	Rejeté	16/11/23
5	76		GIP	BOURNAZEL	V	2023 DLH 326	relatif à l'accélération des rénovations du parc social parisien et à la rénovation de certains logements sociaux.	BAUDRIER	Rejeté	16/11/23
5	77	226	GCC	BROSSAT, PRIMET	VNR		relatif aux annonces de la première Ministre pour le plan "Quartiers 2030".	BAUDRIER	Adopté	16/11/23
5	78		Changer Paris	BOULARD, BERTHAULT	VNR		relatif à la place des mairies d'arrondissement dans le nouveau dispositif d'attribution des logements sociaux.	BAUDRIER	Rejeté	16/11/23
5	79		Changer Paris	GOUJON, EVREN, CANAL, de CLERMONT-TONNERRE	VNR		relatif à une meilleure prise en compte des demandeurs de logement social en situation de handicap.	BAUDRIER	Rejeté	16/11/23
5	80		Changer Paris	MONTANDON, MARGAIN	VNR		relatif au bilan du dispositif des gardiens d'immeubles assermentés.	GOMES	Rejeté	16/11/23
5	81		NI	SOREL	VNR		relatif au gel des loyers dans les logements sociaux parisiens.	GOMES	Rejeté	16/11/23
5	81bis	227	Exécutif		VNR		en réponse au vœu V81	GOMES	Adopté	16/11/23
5	82		les Écologistes	BADINA-SERPETTE, MEUNIER, RAIFAUD, FAUGERON, KONÉ	VNR		relatif à la lutte contre la publicité dans l'espace public.	GREGOIRE	Rejeté	16/11/23
5	83		les Écologistes	MEUNIER, SAGASPE, BADINA-SERPETTE, KONÉ	VNR		relatif à l'opposition de la destruction par LVMH d'un espace vert.	GREGOIRE	Rejeté	16/11/23
5	84		Changer Paris	ALPHAND	VNR		relatif à la pérennisation d'une gare routière internationale à Paris.	GREGOIRE	Rejeté	16/11/23
5	85		Changer Paris	DATI, LAUSSUCQ, BERNARD, DAUVERGNE	VNR		relatif à l'arrêt de l'évènementiel sur le Champ de Mars.	GREGOIRE	Rejeté	16/11/23
5	87		Changer Paris	BUCAILLE	VNR		relatif à l'établissement d'un inventaire des grilles de pieds d'arbres Davioud parisiennes.	GREGOIRE	Rejeté	16/11/23

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	**88**		Changer Paris	MONTANDON, MARGAIN	VNR		relatif à l'amélioration de la situation dans le quartier de la Porte de Vincennes.	GREGOIRE	**Rejeté**	16/11/23
5	**89**	**228**	PEC	PLIEZ	VNR		relatif au maintien de l'intégralité du quartier Fougères-Le Vau en géographie prioritaire.	TONOLLI	**Adopté**	16/11/23
6	**128**		Exécutif		A	2023 DDCT 18	AT	BIDARD	**Adopté**	16/11/23
6	**90**		les Écologistes	MAQUOI, RAIFAUD, DURAND-RAUCHER, KONÉ	VNR		relatif au mode de gestion des centres Paris Anim', à l'amélioration des services pour les jeunes Parisiens, et à l'engagement citoyen.	BIDARD	**Rejeté**	16/11/23
6	**91**	**229**	GCC	PRIMET, BROSSAT, AQUA	VNR		relatif aux conditions de travail et à la déprécarisation des adjoint-e-s d'animation et d'action sportive à la DASCO.	BLOCHE	**Adopté**	17/11/23
6	**92**	**230**	GCC	AQUA, PRIMET, BROSSAT	VNR		relatif aux moyens pour les collèges sur le territoire parisien.	BLOCHE	**Adopté**	17/11/23
6	**93**	**231**	GCC	AQUA, PRIMET, BROSSAT	VNR		relatif au non versement du fonds social collégien aux collèges.	BLOCHE	**Adopté**	17/11/23
6	**94**		Changer Paris	DE RAGUENEL, BADAT-KARAM, DOUCERÉ	VNR		relatif à la présence d'associations lors des Temps d'Activité Périscolaire.	BLOCHE	**Rejeté**	17/11/23
6	**95**		Changer Paris	DE RAGUENEL, BADAT-KARAM	VNR		relatif aux rythmes scolaires.	BLOCHE	**Rejeté**	17/11/23
6	**96**		Changer Paris	GOUJON, EVREN, CANAL, DE RAGUENEL	VNR		relatif à une dotation des écoles par la Ville de Paris en tableaux numériques interactifs ou vidéoprojecteurs numériques interactifs.	BLOCHE	**Rejeté**	17/11/23
6	**97**		Changer Paris	BADAT-KARAM, DE RAGUENEL, DOUCERÉ	VNR		relatif à la prise en charge des élèves sur les temps péri et extrascolaire.	BLOCHE	**Rejeté**	17/11/23
6	**98**		Changer Paris	BIRABEN	VNR		relatif à une demande d'informations sur la manière dont le rectorat de l'Académie de Paris contourne sa procédure Affelnet.	BLOCHE	**Rejeté**	17/11/23
6	**99**		Changer Paris	DATI, LAUSSUCQ, BERNARD, DAUVERGNE	VNR		relatif aux subventions des Caisses des écoles.	BLOCHE	**Retiré**	17/11/23
6	**112**		GIP	BERTHOUT	A	2023 DFPE 171	relatif aux précisions des conventions.	HERVIEU	**Adopté**	17/11/23
6	**113**		les Écologistes	COFFIN, KONE	A	2023 DAE 180	relatif à la prise en compte de l'histoire coloniale du Jardin d'Agronomie Tropical.	LEMARDELEY	**Adopté**	17/11/23
7	**100**		Changer Paris	DOUCERÉ	VNR		relatif à une meilleure territorialisation du soutien de la Ville aux associations parisiennes.	NGATCHA	**Rejeté**	17/11/23

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
7	**101**		Changer Paris	DOUCERÉ	VNR		relatif à une réforme des modalités de soutien de la Ville aux associations parisiennes.	NGATCHA	**Rejeté**	17/11/23
7	**111**		Exécutif		A	2023 DJS 28	Amendement technique.	NGATCHA	**Adopté**	17/11/23
7	**102**		les Écologistes	MEUNIER, RAIFAUD, KONÉ	VNR		relatif à l'impact des JOP 2024 à Tahiti.	RABADAN	**Retiré**	17/11/23
7	**103**		Changer Paris	BADAT-KARAM	VNR		relatif à la préservation des écosystèmes marins en Polynésie française au cours des JOP 2024.	RABADAN	**Rejeté**	17/11/23
7	**103bis**	**232**	Exécutif		VNR		en réponse aux vœux V102 et V103.	RABADAN	**Adopté**	17/11/23
7	**104**		Changer Paris	VÉRON, GOUJON, BOHBOT, GRANIER, TOUBIANA	VNR		relatif à l'intégration des VTC dans la liste des véhicules autorisés sur les voies réservées lors des JOP 2024.	RABADAN	**Rejeté**	17/11/23
7	**105**		Changer Paris	BIRABEN	VNR		relatif à la mise à disposition de logements étudiants pour l'organisation des JOP de 2024.	RABADAN	**Retiré**	17/11/23
7	**106**	**233**	Changer Paris	BOULARD, BERTHAULT	VNR		relatif à la gestion de la Piscine Champerret (17e).	RABADAN	**Adopté (amendé)**	17/11/23
7	**107**	**234**	Changer Paris	ALPHAND, BOULARD	VNR		relatif à l'annonce du départ du Masters 1000 de l'enceinte de Paris-Bercy.	RABADAN	**Adopté (amendé)**	17/11/23
7	**108**		Changer Paris	BADAT-KARAM	VNR		Relatif au respect de la laïcité dans la pratique du sport.	RABADAN	**Rejeté**	17/11/23
7	**110**		GIP	IBLED	VNR		relatif à la fermeture des piscines parisiennes et au manque de piscines.	RABADAN	**Retiré**	17/11/23

Tableau des votes des groupes politiques.

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecolgistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	
AIDES D'URGENCES : ISRAEL-PALESTINE																													
7	1		les Écologistes	TIMSIT, GLEIZES, NIAKATÉ, RÉMY-LELEU, SOUYRIS, FAUGERON, KONÉ	V	2023 DGRI 61	relatif à la lutte contre l'antisémitisme.	GREGOIRE	Retiré	14/11/23																			
7	2		GCC	PRIMET, BROSSAT	V	2023 DGRI 61	relatif à la recrudescence des actes antisémites.	GREGOIRE	Retiré	14/11/23																			
7	2bis	194	Exécutif	Exécutif	V	2023 DGRI 61	en réponse aux V1 et V2. relatif à la utte contre l'antisémitisme.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	14/11/23																X			
7	3	195	les Écologistes	KONÉ, NIAKATÉ, GLEIZES	V	2023 DGRI 61	relatif à la paix en Israël et en Palestine.	GREGOIRE	Adopté	14/11/23	X			X			X										X	
7	4		GCC	PRIMET, BROSSAT	V	2023 DGRI 61	relatif à la paix en Israël et en Palestine.	GREGOIRE	Rejeté	14/11/23	X							X								X	
7	5	196	Changer Paris	DATI, CARRÈRE-GÉE, DUMAS, EVREN, SZPINER, BOULARD, GOUJON, d'HAUTESERRE, LECOQ, REDLER, BIRABEN, DIDIER, GARNIER, GRANIER, MONTANDON, OLIVIER, TOUBIANA, VÉRON	V	2023 DGRI 61	relatif aux attaques du Hamas du 7 octobre 2023 contre l'État d'Israël et leurs conséquences au Proche-Orient et en France.	GREGOIRE	Adopté	14/11/23						X			X						X		
7						2023 DGRI 61			Adopté	14/11/23																X		
7						2023 DPMP 21			Adopté	14/11/23																X		
7	126				A	2023 DPMP 22	Amendement technique.		Adopté	14/11/23																X		
7						2023 DPMP 22			Adopté	14/11/23																X		
ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA VILLE DE PARIS POUR 2024																													
1	6	197	les Écologistes	RÉMY-LELEU, DURAND-RAUCHER, FAUGERON, RAIFAUD, KONÉ	V	2023 DFA 56	relatif au budget primitif 2024 de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris.	SIMONDON	Adopté (amendé)	14/11/23				X			X										X	
1	7	198	GCC	BROSSAT, PRIMET	V	2023 DFA 56	relatif à l'augmentation des recettes fiscales de la Ville de Paris.	SIMONDON	Adopté	14/11/23	X			X			X									X	
1	8		GIP	BOURNAZEL	V	2023 DFA 56	relatif à la mise en place d'une tarification incitative des déchets à Paris.	SIMONDON	Rejeté	14/11/23								X					X			X		
1						2023 DFA 56		SIMONDON	Adopté	14/11/23				X			X									X		
1						2023 DFA 57		SIMONDON	Adopté	14/11/23				X			X									X		
1						2023 PP 95		SIMONDON	Adopté	14/11/23				X			X									X		
CONTRAT PARISIEN DE PREVENTION ET DE SECURITE 2023-2028																													
3	9		Changer Paris	BALADI	V	2023 DPMP 10	relatif à l'hygiène des produits alimentaires vendus à la sauvette.	NORDMAN	Rejeté	15/11/23		X			X			X								X		
3	10	199	Changer Paris	GRANIER	V	2023 DPMP 10	relatif aux effectifs de la police municipale.	NORDMAN	Adopté	15/11/23																X		
3	11		Changer Paris	DATI, SZPINER, LECOQ, d'HAUTESERRE, GOUJON, BOULARD	V	2023 DPMP 10	relatif à l'armement de la police municipale.	NORDMAN	Rejeté	15/11/23		X			X			X								X		
3	12		GIP	BERTHOUT	V	2023 DPMP 10	relatif à la sécurité et à la tranquillité des Parisiens et à l'attractivité de la police municipale parisienne.	NORDMAN	Rejeté	15/11/23		X			X			X		X			X			X		
3	13		GIP	BERTHOUT	V	2023 DPMP 10	relatif à l'installation d'une caméra de vidéo-verbalisation à l'angle de la rue Saint-Jacques et du boulevard Saint-Germain.	NORDMAN	Rejeté	15/11/23		X			X			X		X			X			X		
3						2023 DPMP 10		NORDMAN	Pas de vote	15/11/23																			
3						2023 DPMP 18		NORDMAN	Adopté	15/11/23																X		
3						2023 DSOL 48		NORDMAN	Adopté	15/11/23																X		
3						2023 DSOL 130		NORDMAN	Adopté	15/11/23																X		

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vinc, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecolgistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	
PROPOSITION DE DELIBERATION																													
8	115		GCC	GILLET, PRIMET, BROSSAT	A	les Ecologistes 1	relatif à la dénomination de l'expérimentation.	PULVAR	Retiré	15/11/23																			
8	116		GCC	GILLET, PRIMET, BROSSAT	A	les Ecologistes 1	relatif au financement de l'expérimentation.	PULVAR	Retiré	15/11/23																			
8	117		GCC	GILLET, PRIMET, BROSSAT	A	les Ecologistes 1	relatif à la gestion de l'expérimentation.	PULVAR	Retiré	15/11/23																			
8	120		Changer Paris	TYSSANDIER	A	2023 Les Ecologistes	relatif à la sensibilisation des participants aux bonnes pratiques alimentaires.	PULVAR	Adopté	15/11/23				X			X								X			
8	121		Changer Paris	TYSSANDIER	A	2023 Les Ecologistes	relatif au comité citoyen prévu dans le projet et à son accompagnement scientifique.	PULVAR	Adopté	15/11/23				X			X								X			
8	121bis			Exécutif	A	2023 Les Ecologistes	Amendement technique.	PULVAR	Rejeté	15/11/23					X		X									X		
8	122		Changer Paris	TYSSANDIER	A	2023 Les Ecologistes	relatif à la cotisation moyenne mensuelle par foyer prévue dans le projet.	PULVAR	Adopté	15/11/23				X			X								X			
8	123		Changer Paris	TYSSANDIER	A	2023 Les Ecologistes	relatif à l'expérimentation d'une Caisse commune alimentaire pour les Parisiens.	PULVAR	Adopté	15/11/23				X			X								X			
8	124		Changer Paris	TYSSANDIER	A	2023 Les Ecologistes	relatif aux critères de sélection des lieux conventionnés.	PULVAR	Adopté	15/11/23				X			X								X			
8						les Ecologistes 1	Expérimentation d'une Sécurité sociale de l'alimentation à Paris.	PULVAR	Adopté (amendé)	15/11/23				X			X								X			
AUTRES DOSSIERS																													
8	14		GIP	BOURNAZEL	V	2023 DPE 47	relatif au déploiement du tri des biodéchets à Paris.	GUILLOU	Rejeté	14/11/23						X		X					X			X		
8						2023 DPE 47		GUILLOU	Adopté	14/11/23																		
8						2023 DPE 51		GUILLOU	Adopté	14/11/23																		
8						2023 DPE 45		LERT	Adopté	14/11/23																		
8						2023 DTEC 37		LERT	Adopté	14/11/23																		
8						2023 DTEC 42		LERT	Adopté	14/11/23																		
8	15	200	Changer Paris	GOUJON, EVREN, CANAL, de CLERMONT-TONNERRE	V	2023 DTEC 45	relatif à la création d'un vertiport sur la Seine à Paris, quai d'Austerlitz (13e).	LERT	Adopté (amendé)	14/11/23																		
8						2023 DTEC 45		LERT	Adopté	14/11/23																		
8	16		Changer Paris	ALPHAND	V	2023 DVD 47	relatif aux objectifs du Schéma directeur du réseau de chaleur parisien au regard de la nouvelle convention conclue entre la Ville et le Syctom.	LERT	Rejeté	14/11/23								X		X					X			
8						2023 DVD 47		LERT	Adopté	14/11/23				X				X							X			
8	17		les Écologistes	SAGASPE, RAIFAUD, SOUYRIS, KONÉ	VNR		relatif à la pollution de l'air liée au chauffage au bois.	LERT	Rejeté	14/11/23				X				X									X	
8	18	201	GCC	AQUA, BROSSAT, PRIMET	VNR		relatif à la crise de l'eau à Mayotte.	LERT	Adopté	14/11/23	X						X								X			
8	19		Changer Paris	BALADI	VNR		relatif à l'anticipation des futurs raccordements d'immeubles aux réseaux de chaud et de froid.	LERT	Rejeté	14/11/23								X							X			
8	119		Exécutif		A	2023 DVD 71	Amendement technique.	LERT	Adopté (amendé)	14/11/23															X			
8						2023 DVD 71		VASA	Adopté	14/11/23															X			
8	20	202	PEC	DAGNAUD, MADEC, BROSSEL, CHICHE, JEMNI	VNR		relatif au soutien à la SCIC Oasis 21.	LETISSIER	Adopté	14/11/23															X			
8						2023 DEVE 55		NAJDOVSKI	Adopté	14/11/23				X			X									X	

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vinc, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecolgistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	
8						2023 DEVE 74		NAJDOVSKI	Adopté	14/11/23																X			
8						2023 DEVE 75		NAJDOVSKI	Adopté	14/11/23																X			
8	21	203	les Écologistes	RAIFAUD, FAUGERON, MARKOVIC, KONÉ	VNR		relatif à l'expérimentation du nourrissage contraceptif encadré des pigeons.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	14/11/23				X			X										X		
8	22		Changer Paris	BALDINI	VNR		relatif à une meilleure information des Parisiens en vue des abattages d'arbres.	NAJDOVSKI	Retiré	14/11/23																			
8						2023 DAE 15	Vote dissocié Article 4.	PULVAR	Rejeté	14/11/23																X			
8						2023 DAE 15		PULVAR	Adopté	14/11/23																		
8	118		Exécutif		A	2023 DAE 159	Amendement technique.	PULVAR	Adopté	14/11/23																X			
8						2023 DAE 159	Vote dissocié Articles 11 et 17.	PULVAR	Adopté	14/11/23																		X	
8						2023 DAE 159		PULVAR	Adopté	14/11/23																X			
8	23		NI	SOREL	V	2023 DAE 199	relatif à une négociation avec les bailleurs pour baisser les charges locatives pour les structures ESS.	PULVAR	Retiré	14/11/23																			
8						2023 DAE 199		PULVAR	Adopté	14/11/23																X			
8						2023 DEVE 32		PULVAR	Adopté	14/11/23																X			
8						2023 DEVE 33		PULVAR	Adopté	14/11/23	X			X			X									X			
8						2023 DEVE 64		PULVAR	Adopté	14/11/23																X			
8	24		Exécutif		A	2023 DEVE 66	Amendement technique.	PULVAR	Adopté	15/11/23																X			
8						2023 DEVE 66		PULVAR	Adopté	15/11/23																X			
8	25		Changer Paris	GRANIER, VÉRON	VNR		relatif à la ferme urbaine "Plantation Paris" sur le toit de la gare de fret de Chapelle International.	PULVAR	Rejeté	15/11/23					X			X								X			
1	26		Exécutif		A	2023 DAE 296	Amendement technique.	BONNET-OULALDJ	Adopté	15/11/23																X			
1						2023 DAE 296		BONNET-OULALDJ	Adopté (amendé)	15/11/23																X			
1	27	204	Changer Paris	BOULARD, BOUGERET, HATTE	VNR		relatif au suivi de la Charte de qualité des commerces de l'avenue de Clichy.	BONNET-OULALDJ	Adopté	15/11/23																			X
1	28		Changer Paris	VÉRON	VNR		relatif à un bilan des terrasses parisiennes à la veille des Jeux Olympiques.	BONNET-OULALDJ	Rejeté	15/11/23								X					X			X		
1	29		GIP	BÜRKLI	VNR		relatif à l'application du règlement des terrasses et étalages parisiens aux terrasses estivales.	BONNET-OULALDJ	Rejeté	15/11/23													X			X		
1	29bis	205	Exécutif	Exécutif	VNR		en réponse au V29.	BONNET-OULALDJ	Adopté	15/11/23																			X
1						2023 DAE 146		GABELOTAUD	Adopté	15/11/23																X			
1						2023 DAE 273		GABELOTAUD	Adopté	15/11/23																			X
1						2023 DAE 191		HOCQUARD	Adopté	15/11/23																X			
1						2023 DAE 287		HOCQUARD	Adopté	15/11/23																X			
1						2023 DDCT 93	Article 5	HOCQUARD	Adopté	15/11/23																		X	
1						2023 DDCT 93	Article 6	HOCQUARD	Adopté	15/11/23																		X	
1						2023 DDCT 93		HOCQUARD	Adopté	15/11/23																			
1						2023 DDCT 109		LETISSIER	Adopté	15/11/23																X			
1						2023 DAE 105		LETISSIER	Adopté	15/11/23				X			X												
1						2023 DAE 109	Article 6	LETISSIER	Adopté	15/11/23																	X		
1						2023 DAE 109		LETISSIER	Adopté	15/11/23																X			
1						2023 DAE 156	Article 22	LETISSIER	Adopté	15/11/23																	X		

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecolgistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	
1						2023 DAE 156	Article 41	LETISSIER	Adopté	15/11/23																		X	
1						2023 DAE 156		LETISSIER	Adopté	15/11/23																			
1						2023 DAE 162		LETISSIER	Adopté	15/11/23																X			
1						2023 DRH 46		POLSKI	Adopté	15/11/23																			X
1						2023 DRH 69		POLSKI	Adopté	15/11/23																			X
1	31	206	les Écologistes	GLEIZES, TIMSIT, DURAND-RAUCHER, NIAKATÉ, FAUGERON, KONÉ	VNR		relatif à l'embauche de travailleuses et travailleurs sans papiers.	POLSKI	Adopté (amendé)	15/11/23				X			X									X			
1						2023 DFA 71	Communicationsur l'activité et la situation financière du Crédit Municipal de Paris.	SIMONDON	Pas de vote	15/11/23																			
1						2023 DICOM 13		SIMONDON	Adopté	15/11/23					X		X								X			
1	32	207	les Écologistes	MEUNIER, KONÉ	VNR		relatif à la bonne application de la Charte de la téléphonie mobile par les opérateurs téléphoniques.	SIMONDON	Adopté	15/11/23																X			
2	114		les Écologistes	COFFIN, GLEIZES, KONE	A	2023 SG 77	Groupements de Producteurs de Bananes de Guadeloupe et Martinique (UGPBAN).	MARTIAL	Rejeté	15/11/23				X				X								X			
2	33		NI	SOREL	V	2023 SG 77	relatif à la suspension du partenariat avec l'Ugpban pour le Carnaval Tropical de Paris.	MARTIAL	Rejeté	15/11/23				X				X								X			
2	33bis	208		Exécutif	V	2023 SG 77		MARTIAL	Adopté	15/11/23					X		X								X			
2						2023 SG 77		MARTIAL	Adopté	15/11/23							X								X			
2						2023 DAC 334		PATRICE	Adopté	15/11/23																X			
2						2023 DAC 336		PATRICE	Adopté	15/11/23																X			
2						2023 DAC 337		PATRICE	Adopté	15/11/23																X			
2	34	209	Changer Paris	SZPINER	VNR		relatif à la dénomination d'une allée Samuel Pisar avenue Foch (16e).	PATRICE	Adopté	15/11/23																X			
2	127	210	Exécutif		VNR		relatif à un hommage à Charles Aznavour.	PATRICE	Adopté	15/11/23																X			
2						2023 DAC 53		ROLLAND	Adopté	15/11/23																X			
2						2023 DAC 154		ROLLAND	Adopté	15/11/23																X			
2						2023 DAC 405		ROLLAND	Adopté	15/11/23																X			
2						2023 DAC 507		ROLLAND	Adopté	15/11/23																X			
2						2023 DAC 508		ROLLAND	Adopté	15/11/23																X			
2	35	211	les Écologistes	COFFIN, FAUGERON, RÉMY-LELEU, NIAKATÉ, KONÉ	VNR		relatif à l'égalité femmes-hommes et à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans la culture.	ROLLAND	Adopté (amendé)	15/11/23																X			
2	36		Changer Paris	PIRILLO, MARGAIN	VNR		relatif à la gestion du parc d'ateliers et d'ateliers logements de la Ville de Paris.	ROLLAND	Rejeté	15/11/23								X								X			
2	37		Changer Paris	BOULARD, DUMAS, KUSTER, BOUGERET	VNR		relatif à l'avenir des ateliers Berthier.	ROLLAND	Rejeté	15/11/23								X					X			X			
2	38		Changer Paris	GOUJON, EVREN, CANAL, de CLERMONT-TONNERRE, DOUCERÉ	VNR		relatif à la rénovation de l'atelier 11.	ROLLAND	Rejeté	15/11/23						X		X								X			
2	39		Changer Paris	BIRABEN, de CLERMONT-TONNERRE	V	2023 DAC 534	relatif à la Commission du Vieux Paris.	GREGOIRE	Rejeté	15/11/23								X								X			
2						2023 DAC 534	Communication.	GREGOIRE	Pas de vote	15/11/23																			
3						2023 DGGP 19		BELLIARD	Adopté	15/11/23																X			
3						2023 DVD 10		BELLIARD	Adopté	15/11/23																X			
3	40	212	Changer Paris	BOULARD, BOHBOT	V	2023 DVD 51	relatif à la dénomination des nouvelles stations du tramway T3b dans le cadre de son extension entre Porte d'Asnières et Porte Dauphine.	BELLIARD	Adopté	15/11/23																			
3						2023 DVD 51		BELLIARD	Adopté	15/11/23																			
3	41		Changer Paris	KUSTER, GRANIER, BALADI	V	2023 DVD 121	relatif à un un bilan des indemnisations.	BELLIARD	Rejeté	15/11/23								X								X			

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecolgistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	
3	42		Changer Paris	KUSTER	V	2023 DVD 121	relatif à un audit sur les travaux d'entretien de la voirie.	BELLIARD	Rejeté	15/11/23								X								X			
3						2023 DVD 121		BELLIARD	Adopté	15/11/23							X								X			
3	43	213	PEC	WEIL	VNR		relatif au partage de données relatives à la circulation des bus dans Paris.	BELLIARD	Adopté	15/11/23																			X
3	44		Changer Paris	BUCAILLE, VÉRON, MARGAIN	VNR		relatif à la circulation des bus à Paris.	BELLIARD	Retiré	15/11/23																			
3	45		Changer Paris	BOULARD, HATTE, JACQUEMONT	VNR		relatif au Plan Vélo de la Ville de Paris.	BELLIARD	Rejeté	15/11/23								X								X			
3	46	214	Changer Paris	BUCAILLE	VNR		relatif à la passerelle piétonne située avenue du Président Kennedy.	BELLIARD	Adopté	15/11/23																			X
3	47		Changer Paris	KUSTER, GOUJON	VNR		relatif aux pistes cyclables traversant les arrêts de bus.	BELLIARD	Rejeté	15/11/23								X								X			
3	48		Changer Paris	MARGAIN, VÉRON, BALADI	VNR		relatif aux dysfonctionnements du service Vélib'.	BELLIARD	Rejeté	15/11/23								X								X			
3	49		GIP	BÜRKLI	VNR		relatif à la mise en place de zones "cyclistes pieds à terre".	BELLIARD	Rejeté	15/11/23								X					X			X			
3	50		GIP	BOURNAZEL	VNR		relatif au doublement et à la sécurisation des pistes cyclables sur le boulevard Sébastopol.	BELLIARD	Rejeté	15/11/23								X					X			X			
3	50bis	215		Exécutif	VNR		en réponse au V50.	BELLIARD	Adopté	15/11/23							X						X				X		
3	51		MDE	GATEL	VNR		relatif aux déploiement des bornes de recharge pour les véhicules électriques.	BELLIARD	Rejeté	15/11/23								X		X							X		
3	52		MDE	LECOUTURIER	VNR		relatif à l'offre de stationnement pour les vélos.	BELLIARD	Rejeté	15/11/23								X		X								X	
3	53		GIP	BÜRKLI	VNR		relatif à la révision du règlement de voirie parisien et remise en état de l'espace public par les concessionnaires de la Ville.	BLOCHE ? CHEVANDIER	Rejeté	15/11/23								X					X			X			
3						2023 DPMP 20		NORDMAN	Adopté	15/11/23																X			
4						2023 DSP 3		BOUX	Adopté	16/11/23																X			
4						2023 DSP 93		BOUX	Adopté	16/11/23																X			
4						2023 DSP 95		BOUX	Adopté	16/11/23	X						X									X			
4	125		Changer Paris	LORIAU	A	2023 DSP 109	relatif à l'avis de la Ville de Paris sur le Projet Régional de Santé (PRS) 2023-2028.	BOUX	Rejeté	16/11/23								X								X			
4						2023 DSP 109		BOUX	Adopté	16/11/23			X				X									X			
4						2023 DSP 121		BOUX	Adopté	16/11/23																			
4	54	216	PEC	FERAUD	VNR		relatif à la mise en place de zones sans tabac aux abords des établissements scolaires.	BOUX	Adopté	16/11/23																X			
4	55	217	PEC, les Écologistes, GCC	DAGNAUD, MADEC, BROSSEL, CHICHE, JEMNI, KONÉ, NAGET	VNR		relatif au manque de moyens de la psychiatrie publique.	BOUX	Adopté	16/11/23																X			
4	56	218	PEC, les Écologistes, GCC	COUMET, COBLENCE, LAVILLE, RAYMOND-ROSSI, KONÉ, AQUA	VNR		relatif au devenir du centre de santé Moulinet.	BOUX	Adopté	16/11/23																X			
4	57	219	GCC	NAGET, PRIMET, BROSSAT	VNR		relatif au maintien de l'hôpital Bichat.	BOUX	Adopté (amendé)	16/11/23																			X
4	58	220	Changer Paris	LORIAU	VNR		relatif aux enjeux sanitaires des JOP 2024.	BOUX	Adopté	16/11/23																			X
4	59		Changer Paris	KERBOUA, BADAT-KARAM, GRANIER	VNR		relatif au traitement des espèces nuisibles invasives au cours des JOP 2024.	BOUX	Rejeté	16/11/23								X		X						X			
4						2023 DSOL 11		EL AARAJE	Adopté	16/11/23																X			
4	60		GCC, PEC, les Écologistes	GILLET, PRIMET, BROSSAT, FERAUD, KONÉ	VNR		relatif aux problèmes posés par la régionalisation du service PAM.	EL AARAJE	Retiré	16/11/23																			
4	61		Changer Paris	BOULARD, BALADI, LAHOUASSA, TOUBIANA	VNR		relatif au dispositif PAM francilien.	EL AARAJE	Retiré	16/11/23																			

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecolgistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	
4	62		Changer Paris	BOULARD, KLUSTER	VNR		relatif aux dysfonctionnements dans la délivrance des Cartes Mobilité Inclusion à Paris.	EL AARAJE	Rejeté	16/11/23					X			X									X			
4	63		Exécutif		A	2023 DSOL 140	Amendement technique.	FILOCHE	Adopté	16/11/23																X			
4						2023 DSOL 140		FILOCHE	Adopté	16/11/23																X			
4	64		Exécutif		A	2023 DSOL 141	Amendement technique.	FILOCHE	Adopté	16/11/23																X			
4						2023 DSOL 141		FILOCHE	Adopté	16/11/23																X			
4						2023 DSOL 146		FILOCHE	Adopté	16/11/23																X			
4	65		les Écologistes	GLEIZES, KONÉ	VNR		relatif à l'étude et à la création de nouvelles aides municipales pour lutter contre la précarité.	FILOCHE	Retiré	16/11/23																			
4	66	221	GCC	NAGET, PRIMET, BROSSAT	VNR		relatif aux personnes sans-abris à Paris Centre.	FILOCHE	Adopté (amendé)	16/11/23																X			
4	67	222	GCC	NAGET, BROSSAT, PRIMET	VNR		relatif à l'héritage des JOP 2024 dans la lutte contre la pauvreté et la mise à l'abri par la création d'hébergement d'urgence.	FILOCHE	Adopté	16/11/23																	X		
4	68		PEC	PLIEZ	VNR		relatif à la situation des jeunes et des familles à la rue.	FILOCHE	Retiré	16/11/23																			
4	69	223	PEC, GCC	DAGNAUD, MADEC, BROSSEL, CHICHE, JEMNI, NAGET	VNR		relatif au premier accueil des personnes primo-arrivantes.	FILOCHE	Adopté (amendé)	16/11/23							X										X		
4	70	224	GCC	BROSSAT, PRIMET	VNR		relatif à l'hébergement des enfants scolarisés et vivant à la rue.	FILOCHE	Adopté (amendé)	16/11/23																X			
4	71		les Écologistes	DURAND-RAUCHER, NIAKATE, SOUYRIS, KONÉ	VNR		relatif au respect des obligations de la Ville de Paris en matière de protection de l'enfance pour les publics mineurs non accompagnés.	FILOCHE	Rejeté	16/11/23																	X		
4	72		GCC	NAGET, BROSSAT, PRIMET	VNR		relatif à la mise à l'abri des mineurs non accompagnés du parc de Belleville.	FILOCHE	Retiré	16/11/23																			
4	72bis	225		Exécutif	VNR			FILOCHE	Adopté	16/11/23							X			X						X			
4						2023 DSOL 133		LEVIEUX	Adopté	16/11/23																X			
4						2023 DSOL 135		LEVIEUX	Adopté	16/11/23																X			
4						2023 DSOL 143		LEVIEUX	Adopté	16/11/23																			X
4						2023 DGRI 1		ROMERO-MICHEL	Adopté	16/11/23																			X
5						2023 DLH 286		BAUDRIER	Rejeté	16/11/23																	X		
5						2023 DLH 174		BAUDRIER	Adopté	16/11/23																X			
5						2023 DLH 175		BAUDRIER	Adopté	16/11/23																X			
5	73		Changer Paris	MONTANDON, MARGAIN	V	2023 DLH 236	relatif à la mixité sociale au sein du parc social parisien.	BAUDRIER	Rejeté	16/11/23		X			X			X								X			
5						2023 DLH 236		BAUDRIER	Adopté	16/11/23	X			X			X										X		
5						2023 DLH 278		BAUDRIER	Adopté	16/11/23	X			X			X										X		
5						2023 DLH 279		BAUDRIER	Adopté	16/11/23	X			X			X									X			
5						2023 DLH 283		BAUDRIER	Adopté	16/11/23	X			X			X									X			
5	74		Changer Paris	BOULARD	A	2023 DLH 287	relatif au projet de délégation à l'AP-HP de droits uniques sur des logements de la Ville du patrimoine de Paris Habitat.	BAUDRIER	Rejeté	16/11/23		X		X			X								X			
5	75		Changer Paris	VÉRON	V	2023 DLH 287	relatif à la Délégation à l'AP-HP de droits uniques de réservation de la	BAUDRIER	Rejeté	16/11/23		X			X			X								X			
5						2023 DLH 287		BAUDRIER	Adopté	16/11/23																X			
5						2023 DLH 301		BAUDRIER	Adopté	16/11/23	X			X			X										X		
5						2023 DLH 320		BAUDRIER	Adopté	16/11/23	X			X			X										X		
5	76		GIP	BOURNAZEL	V	2023 DLH 326	relatif à l'accélération des rénovations du parc social parisien et à la	BAUDRIER	Rejeté	16/11/23		X			X			X						X		X			
5						2023 DLH 326		BAUDRIER	Pas de vote	16/11/23																			

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecolgistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	
5						2023 DLH 327		BAUDRIER	Pas de vote	16/11/23																			
5						2023 DLH 336		BAUDRIER	Adopté	16/11/23	X			X			X										X		
5						2023 DLH 337		BAUDRIER	Adopté	16/11/23																X			
5	77	226	GCC	BROSSAT, PRIMET	VNR		relatif aux annonces de la première Ministre pour le plan "Quartiers 2030".	BAUDRIER	Adopté	16/11/23	X			X			X			X			X			X			
5	78		Changer Paris	BOULARD, BERTHAULT	VNR		relatif à la place des mairies d'arrondissement dans le nouveau dispositif d'attribution des logements sociaux.	BAUDRIER	Rejeté	16/11/23		X			X			X									X		
5	79		Changer Paris	GOUJON, EVREN, CANAL, de CLERMONT-TONNERRE	VNR		relatif à une meilleure prise en compte des demandeurs de logement social en situation de handicap.	BAUDRIER	Rejeté	16/11/23		X			X			X		X							X		
5	80		Changer Paris	MONTANDON, MARGAIN	VNR		relatif au bilan du dispositif des gardiens d'immeubles assermentés.	GOMES	Rejeté	16/11/23		X			X			X									X		
5	81		NI	SOREL	VNR		relatif au gel des loyers dans les logements sociaux parisiens.	GOMES	Rejeté	16/11/23		X			X			X			X			X					
5	81bis	227	Exécutif		VNR			GOMES	Adopté	16/11/23	X			X			X									X			
5						2023 DSOL 29		FILOCHE	Adopté	16/11/23																X			
5						2023 DSOL 144		FILOCHE	Adopté	16/11/23	X			X			X										X		
5						2023 DGGP-DU 22		GREGOIRE	Adopté	16/11/23	X			X			X								X			X		
5			les Écologistes			2023 DU 98	Article 98-4.	GREGOIRE	Adopté	16/11/23						X										X			
5			Changer Paris				Article 98-2.	GREGOIRE	Adopté	16/11/23				X												X			
5			Changer Paris				Article 98-3.	GREGOIRE	Adopté	16/11/23				X												X			
5			Changer Paris				Article 98-7.	GREGOIRE	Adopté	16/11/23				X												X			
5						2023 DU 98		GREGOIRE	Adopté	16/11/23				X												X			
5						2023 DU 132		GREGOIRE	Adopté	16/11/23	X			X			X										X		
5						2023 SG 98		GREGOIRE	Adopté	16/11/23						X	X									X			
5	82		les Écologistes	BADINA-SERPETTE, MEUNIER, RAIFAUD, FAUGERON, KONÉ	VNR		relatif à la lutte contre la publicité dans l'espace public.	GREGOIRE	Rejeté	16/11/23			X	X				X				X						X		
5	83		les Écologistes	MEUNIER, SAGASPE, BADINA-SERPETTE, KONÉ	VNR		relatif à l'opposition de la destruction par LVMH d'un espace vert.	GREGOIRE	Rejeté	16/11/23			X	X				X				X							X
5	84		Changer Paris	ALPHAND	VNR		relatif à la pérennisation d'une gare routière internationale à Paris.	GREGOIRE	Rejeté	16/11/23		X			X			X								X			
5	85		Changer Paris	DATI, LAUSSUCQ, BERNARD, DAUVERGNE	VNR		relatif à l'arrêt de l'évènementiel sur le Champ de Mars.	GREGOIRE	Rejeté	16/11/23		X				X		X								X			
5	87		Changer Paris	BUCAILLE	VNR		relatif à l'établissement d'un inventaire des grilles de pieds d'arbres Davioud parisiennes.	GREGOIRE	Rejeté	16/11/23		X			X			X								X			
5	88		Changer Paris	MONTANDON, MARGAIN	VNR		relatif à l'amélioration de la situation dans le quartier de la Porte de Vincennes.	GREGOIRE	Rejeté	16/11/23		X			X			X								X			
5						2023 DDCT 55		TONOLLI	Adopté	16/11/23																X			
5	89	228	PEC	PLIEZ	VNR		relatif au maintien de l'intégralité du quartier Fougères-Le Vau en géographie prioritaire.	TONOLLI	Adopté	16/11/23	X			X			X									X		
6						2023 DDCT 5		BIDARD	Adopté	16/11/23	X			X			X											X	
6	128			Exécutif	A	2023 DDCT 18	Amendement technique.	BIDARD	Adopté	16/11/23																X			
6						2023 DDCT 18		BIDARD	Adopté	16/11/23																X			
6						2023 DIS 113		BIDARD	Adopté	16/11/23																X			
6	90		les Écologistes	MAQUOI, RAIFAUD, DURAND-RAUCHER, KONÉ	VNR		relatif au mode de gestion des centres Paris Anim', à l'amélioration des services pour les jeunes Parisiens, et à l'engagement citoyen.	BIDARD	Rejeté	16/11/23		X		X				X		X			X				X		
6						2023 DASCO 34		BIDARD	Adopté	16/11/23																X			
6						2023 DASCO 88		BIDARD	Adopté	16/11/23																X			
6						2023 DASCO 103		BIDARD	Adopté	16/11/23																X			

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecolgistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	
6						2023 DASCO 111		BIDARD	Adopté	16/11/23																X			
6						2023 DASCO 116		BIDARD	Adopté	16/11/23																X			
6						2023 DASCO 115		BIDARD	Adopté	16/11/23				X												X			
6						2023 DFPE 157		BIDARD	Adopté	16/11/23	X			X			X											X	
6						2023 SG 93		BIDARD	Adopté	16/11/23																X			
6						2023 SG 101		BIDARD	Adopté	16/11/23	X			X			X					X			X	NPPV			
6	91	229	GCC	PRIMET, BROSSAT, AQUA	VNR		relatif aux conditions de travail et à la déprécarisation des adjoint·e·s d'animation et d'action sportive à la DASCO.	BLOCHE	Adopté	17/11/23	X			X			X									X			
6	92	230	GCC	AQUA, PRIMET, BROSSAT	VNR		relatif aux moyens pour les collèges sur le territoire parisien.	BLOCHE	Adopté	17/11/23																			X
6	93	231	GCC	AQUA, PRIMET, BROSSAT	VNR		relatif au non versement du fonds social collégien aux collèges.	BLOCHE	Adopté	17/11/23																X			
6	94		Changer Paris	DE RAGUENEL, BADAT-KARAM, DOUCERÉ	VNR		relatif à la présence d'associations lors des Temps d'Activité Périscolaire.	BLOCHE	Rejeté	17/11/23		X			X			X								X			
6	95		Changer Paris	DE RAGUENEL, BADAT-KARAM	VNR		relatif aux rythmes scolaires.	BLOCHE	Rejeté	17/11/23		X			X			X								X			
6	96		Changer Paris	GOUJON, EVREN, CANAL, DE RAGUENEL	VNR		relatif à une dotation des écoles par la Ville de Paris en tableaux numériques interactifs ou vidéoprojecteurs numériques interactifs.	BLOCHE	Rejeté	17/11/23		X			X			X						X			X			
6	97		Changer Paris	BADAT-KARAM, DE RAGUENEL, DOUCERÉ	VNR		relatif à la prise en charge des élèves sur les temps péri et extrascolaire.	BLOCHE	Rejeté	17/11/23		X			X			X								X			
6	98		Changer Paris	BIRABEN	VNR		relatif à une demande d'informations sur la manière dont le rectorat de l'Académie de Paris contourne sa procédure Affelnet.	BLOCHE	Rejeté	17/11/23		X			X			X								X			
6	99		Changer Paris	DATI, LAUSSUCQ, BERNARD, DAUVERGNE	VNR		relatif aux subventions des Caisses des écoles.	BLOCHE	Retiré	17/11/23																			
6	112		GIP	BERTHOUT	A	2023 DFPE 171	relatif aux précisions des conventions.	HERVIEU	Adopté	17/11/23																X			
6						2023 DFPE 171		HERVIEU	Adopté	17/11/23																X			
6						2023 DFPE 172		HERVIEU	Adopté	17/11/23																X			
6	113		les Écologistes	COFFIN, KONE	A	2023 DAE 180	coloniale du Jardin d'Agronomie Tropical.	LEMARDELEY	Adopté	17/11/23	X			X			X										X		
6						2023 DAE 180		LEMARDELEY	Adopté	17/11/23	X			X			X								X			
6						2023 DAE 291		LEMARDELEY	Adopté	17/11/23																X			
7						2023 DGRI 50		NGATCHA	Adopté	17/11/23																			X
7						2023 DGRI 67		NGATCHA	Adopté	17/11/23																			X
7	100		Changer Paris	DOUCERÉ	VNR		relatif à une meilleure territorialisation du soutien de la Ville aux associations parisiennes.	NGATCHA	Rejeté	17/11/23		X			X			X								X			
7	101		Changer Paris	DOUCERÉ	VNR		relatif à une réforme des modalités de soutien de la Ville aux associations parisiennes.	NGATCHA	Rejeté	17/11/23		X			X			X		X						X			
7						2023 DJS 26		NGATCHA	Adopté	17/11/23																X			
7	111		Exécutif		A	2023 DJS 28	Amendement technique.	NGATCHA	Adopté	17/11/23																X			
7						2023 DJS 28		NGATCHA	Adopté	17/11/23																X			

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecolgistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	
7						2023 DJS 119		RABADAN	Adopté	17/11/23																			X
7						2023 SG 92		RABADAN	Adopté	17/11/23																X			
7	102		les Écologistes	MEUNIER, RAIFAUD, KONÉ	VNR		relatif à l'impact des JOP 2024 à Tahiti.	RABADAN	Retiré	17/11/23																			
7	103		Changer Paris	BADAT-KARAM	VNR		relatif à la préservation des écosystèmes marins en Polynésie française au cours des JOP 2024.	RABADAN	Rejeté	17/11/23		X			X			X								X			
7	103bis	232			VNR		en réponse aux V102 et V103.	RABADAN	Adopté	17/11/23	X			X			X										X		
7	104		Changer Paris	VÉRON, GOUJON, BOHBOT, GRANIER, TOUBIANA			relatif à l'intégration des VTC dans la liste des véhicules autorisés sur les voies réservées lors des JOP 2024.	RABADAN	Rejeté	17/11/23		X			X			X								X			
7	105		Changer Paris	BIRABEN	VNR		relatif à la mise à disposition de logements étudiants pour l'organisation des JOP de 2024.	RABADAN	Retiré	17/11/23																			
7	106	233	Changer Paris	BOULARD, BERTHAULT	VNR		relatif à la gestion de la Piscine Champerret (17e).	RABADAN	Adopté (amendé)	17/11/23																X			
7	107	234	Changer Paris	ALPHAND, BOULARD	VNR		relatif à l'annonce du départ du Masters 1000 de l'enceinte de Paris-Bercy.	RABADAN	Adopté (amendé)	17/11/23																X			
7	108		Changer Paris	BADAT-KARAM	VNR		Relatif au respect de la laïcité dans la pratique du sport.	RABADAN	Rejeté	17/11/23		X			X			X								X			
7	110		GIP	IBLED	VNR		relatif à la fermeture des piscines parisiennes et au manque de piscines.	RABADAN	Retiré	17/11/23																			